

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
											<input checked="" type="checkbox"/>
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

9489

1863
48

Appendice, No. 3,
DU
SIXIEME VOLUME.

APPENDICE DU SIXIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DEPUIS LE 2^{ME} JOUR DE JUIN JUSQU'AU 28^{ME} JOUR DE JUILLET, 1847,

CES DEUX JOURS INCLUS.

ET DANS LES DIXIÈME ET ONZIÈME ANNÉES DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA

REINE VICTORIA.

ÉTANT LA TROISIÈME SESSION DU SECOND PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

SESSION, 1847.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.

Imprimerie de LOUIS PERRAULT, Montréal, 1847.

RAPPORT

DES

COMMISSAIRES DES TRAVAUX PUBLICS,

SOMIS DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, LE 12 JUILLET, 1847.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Montréal, 21 Juin, 1847.L'Hon. D. DALY,
Secrétaire Provincial.

MONSIEUR,— En conformité de la quatorzième clause de l'Acte de la 9me Victoria, chapitre 37, qui établit le Département des Travaux Publics, les Commissaires ont l'honneur de soumettre à Son Excellence le Gouverneur-Général, le Rapport suivant :—

Aussitôt leur entrée en fonctions, les Commissaires se sont empressés de se mettre bien au courant de l'état des différens ouvrages en cours d'exécution dans la Province, et nous avons fait des arrangemens pour en commencer d'autres (pour lesquels des fonds avaient été appropriés) sous le plus court délai possible. Les détails particuliers relatifs à chacun de ces ouvrages sont donnés sous le titre spécial d'une manière qui, je l'espère, vous satisfera.

Depuis la formation d'un "Bureau des Travaux Publics" jusqu'à l'époque où les Commissaires ont été nommés, en vertu de l'Acte de la dernière Session, on avait toujours employé un Ingénieur attaché au Bureau qui demeurait principalement à Montréal, et surveillait tous les ouvrages généralement, et était toujours prêt à donner sur chaque ouvrage les renseignemens dont on pouvait avoir besoin. Ces fonctions étaient remplies par Samuel Keefer, Ecr., mais les Commissaires trouvèrent qu'avant leur nomination, le Gouvernement Exécutif l'avait envoyé prendre la surveillance du Canal de Welland, en qualité d'Ingénieur résident, en remplacement de M. Power, qui avait résigné.

Les Canaux étant considérés comme les ouvrages les plus importants qui soient placés sous leur contrôle, les Commissaires pensent qu'il convient d'en traiter en premier lieu, en commençant par le

Canal de Welland.

M. Keefer fut chargé, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de surveiller cet ouvrage avant la nomination des Commissaires, et avait reçu ses instructions à ce sujet, du Gouvernement Exécutif, comme suit :—

" A Samuel Keefer, Ecr.,

" Bureau du Secrétaire,

" Montréal, 24 Juin, 1846.

" MONSIEUR,— J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur-Général, que Son Excellence en Conseil a pris en considération le fait de la résignation de M. Power comme Ingénieur du Canal de Welland, et la nécessité de nommer quelqu'un à sa place, et qu'il a plu à Son Excellence de vous nommer à l'emploi d'Ingénieur Surintendant du dit Canal.

" En conséquence, il a plu à Son Excellence en Conseil d'ordonner que vous fissiez de suite l'examen et un rapport détaillé de cet ouvrage, de ses progrès, de l'état des contrats, de l'évaluation des sommes

" nécessaires pour le terminer, etc., etc., et également de fournir au Département des Travaux Publics, aussi promptement que possible, les plans, descriptions et autres renseignemens relatifs aux Travaux Hydrauliques, et à la prospérité du Canal en général.

" J'ai, etc.,

(Signé),

" D. DALY."

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que bien que, comme on l'a dit plus haut, M. Keefer ait porté le titre de "Ingénieur du Bureau des Travaux Publics" et qu'on pourrait supposer pas conséquent qu'il connaissait parfaitement tous les ouvrages en cours d'exécution, et particulièrement un ouvrage aussi important que le Canal de Welland, il n'avait néanmoins pris aucune part à la préparation des devis d'évaluation, ni, subséquemment, à sa construction, puisqu'elle avait été confiée à M. Power, et ne pouvait par conséquent, sans un examen très attentif de l'état des contrats et de l'ouvrage même, donner des renseignemens sur l'exactitude desquels on pouvait compter. Cette circonstance, jointe aux fonctions ordinaires et nullement faciles d'Ingénieur résident et de Surintendant a été cause qu'il a dû s'écouler un certain temps avant qu'il pût accomplir les ordres de l'Exécutif.

Les Commissaires chargés de l'enquête sur l'administration du ci-devant Bureau des Travaux Publics ayant pris des renseignemens sur l'excédant de dépense au-delà de l'évaluation originale et de l'appropriation faite pour cet ouvrage, et ayant présenté un rapport sur ce sujet à la Législature, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'entrer de nouveau dans des détails à cet égard.

L'évaluation primitive était de £495,366 0s. 8d., et le 28 Mars, 1846, (date du Rapport de l'Enquête) l'on trouva qu'à cette époque un excédant de £87,890 9s. 1d. avait été dépensé en sus, et que, suivant la déclaration faite par M. Killaly aux Commissaires d'Enquête, il faudrait encore £183,328 9s. 8d. pour compléter le Canal; et cette somme fut en conséquence accordée durant la dernière Session de la Législature.

Les Commissaires sont surpris que, sur une évaluation faite pour compléter le Canal en suivant le niveau le plus élevé et le moins dispendieux, on ait pensé qu'il était possible de l'entreprendre pour la même somme en suivant le niveau le moins élevé ou celui du Lac Erie, ce changement entraînant une dépense inévitable de près de £100,000. Car si l'on prétendait que £495,366 étaient nécessaires pour le premier tracé, l'assertion que cette somme serait suffisante pour exécuter le tracé le plus dispendieux, devrait, suivant l'avis des Commissaires, avoir porté le Bureau à mettre en question l'exactitude de l'évaluation pour l'un et pour l'autre.

Les Commissaires désiraient savoir si l'addition faite à l'appropriation serait suffisante pour compléter

le Canal aussi parfaitement que le public a incontestablement le droit de s'y attendre, vu les dépenses considérables qui y ont été faites; et outre les instructions de l'Exécutif, ils prescrivirent à M. Keefer d'être très particulier dans ses recherches pour s'assurer si les travaux tels qu'évalués et entrepris comprendraient, lorsqu'ils seraient terminés, tout ce qu'il reste à faire. Par le Rapport de M. Keefer (Appendice lettre A) on verra qu'il faudra un surcroît de £123,000 et il en donne les raisons. Cette somme considérable ayant été déclarée nécessaire sitôt après que la somme considérée comme suivante avait été votée par la Législature, le Gouvernement Exécutif donna à ce Département, le 27 Octobre dernier, l'ordre de suspendre toute dépense jusqu'à nouvel ordre, sur les ouvrages suivans, le nouvel Aqueduc, le niveau du Lac Erie, le Havre, les jetées et les ouvrages du Port Colborne, le Nouveau Havre, les jetées et ouvrages du Port Dalhousie, et généralement tous les ouvrages qui ne se rattachaient pas à la ligne de communication directe entre les Ports Dalhousie et Maitland et le Canal alimentaire (feeder).

Cet ordre fut communiqué sans délai à M. Keefer, et il le reçut à peu près vers l'époque de la visite du Commissaire en chef au Canal de Welland, le 12 Novembre. M. Robinson visita, avec M. Keefer, toutes les parties de ce Canal où les travaux étaient en cours d'exécution et qui se trouvaient comprises dans la minute du Conseil. La saison étant arrivée de suspendre les travaux des Aqueducs (à cause de la gelée,) et les travaux n'étant nulle part poussés activement à cette saison de l'année, il devint nécessaire presque entièrement de se conformer à l'ordre de suspendre. Les Commissaires, après s'être bien informé et avoir consulté leur Ingénieur, ont pensé qu'il était de leur devoir de représenter respectueusement au Gouvernement les mauvais effets d'arrêter pendant longtems les travaux en cours d'exécution. L'Aqueduc était avancé à ce point qu'il ne pouvait être abandonné avec sûreté. L'entreprise était entre bonnes mains, et toutes les réparations étaient faites pour le terminer à tems.

Il est également nécessaire de livrer à la circulation le plus promptement possible le Havre et l'Écluse du Port Colborne, attendu que la route pour aller au Lac Erie (par le Canal alimentaire) étant plus longue de 13 milles et présentant du courant, augmente le tems et la dépense du passage des bâtimens d'un Lac à l'autre de manière à diminuer de beaucoup le transit par le Canal.

Le reste des ouvrages liés au niveau du Lac Erie était aussi fort avancé; et les Commissaires dans ces circonstances insistèrent fortement sur l'urgence de continuer avec vigueur tous les travaux commencés, et le refus de leur permettre de ce faire (au moins jusqu'au montant de la balance de l'appropriation), aura, nous le craignons, le mauvais effet de retarder le parachevement complet du Canal une autre année.

La question de l'adoption du niveau du Lac Erie ayant été décidée par le ci-devant Bureau des Travaux Publics, et les travaux ayant fait d'aussi grands progrès, les Commissaires considèrent qu'il est trop tard aujourd'hui pour discuter avec avantage la convenance de cette mesure. Mais elle aurait pu être retardée pendant quelques années, et il n'y a guères lieu de douter que la Grande Rivière aurait fourni une quantité d'eau suffisante pour tous les besoins de la navigation après avoir mis la Chaussée en bon ordre. Il faut néanmoins reconnaître que la facilité d'alimenter le Canal en tirant une quantité d'eau illimitée directement du Lac Erie procurera bien des résultats importans. Au moyen de cette prise d'eau à même le Lac, il est hors de doute que le Canal sera toujours suffisamment alimenté à l'avenir, et ce moyen est plus certain que de dépendre entièrement (comme aujourd'hui) de l'efficacité de la Chaussée de Dunville,

sorte d'ouvrage en tout tems exposé à des accidens, et qui exige des soins constans et une grande surveillance pour le tenir en bon ordre. L'eau du Lac fournira abondamment des forces pour faire mouvoir des machines tout le long du Canal, et augmentera par-là de beaucoup la valeur des vastes propriétés possédées par le Gouvernement; les Commissaires croient donc devoir recommander de poursuivre vigoureusement l'achèvement de cet ouvrage à l'époque la plus rapprochée qu'il sera possible.

La nécessité de rouvrir au commerce la route la plus courte ou de Port Colborne, devient de jour en jour plus évidente. On se plaint beaucoup du retard que l'on éprouve à passer d'un Lac à l'autre par la route du Canal alimentaire, et toute décision qui aurait l'effet de retarder l'ouverture de la route la plus courte aurait un effet très pernicieux sur le commerce et le revenu du Canal.

Bien que pour faire tout ce que M. Keefer indique on ait besoin de la somme qu'il mentionne (en sus de l'appropriation actuelle) il ne sera pas nécessaire de la dépenser maintenant; nous pensons que la somme de £82,000 suffira avec ce qui reste de l'appropriation pour terminer les parties les plus importantes de l'ouvrage.

Le Canal a été tenu en bon ordre durant la saison dernière par M. Keefer, avec l'aide d'assistans capables, depuis le mois de Juin, à l'exception de brèches très considérables survenues de la nouvelle Ecluse No. 2, au-dessous de Ste. Catherine, et à la vieille Ecluse au Port Dalhousie, par suite de l'éboulement d'un terrassement après des pluies d'une abondance extraordinaire en Novembre dernier. L'Écluse de garde construite en cet endroit par M. Power avait été représentée comme tout-à-fait insuffisante par M. Keefer quelque tems auparavant, mais il était impossible de rien faire pour en augmenter la capacité, jusqu'à ce que l'eau eût été retirée pour l'hiver. Ces dommages furent réparés avec beaucoup d'efforts, et un grand nombre de bâtimens destinés pour Oswego et d'autres ports purent parvenir à leur destination, bien que la rigueur de la saison ait fait craindre un moment que cela ne pourrait avoir lieu. L'Écluse de garde a été agrandie depuis, tant à l'Écluse No. 2 qu'au Port Dalhousie, et il est à espérer qu'avec des soins convenables de la part des surveillans, le retour d'accidens aussi sérieux n'est plus à craindre.

Le Canal a été ouvert cette année, le 14 Avril. La substitution du nouveau chemin de halage à l'ancien chemin si tortueux entre la nouvelle Écluse No. 2 et le Port Dalhousie, et l'élevation du niveau de manière à relier la vieille Écluse No. 2, sont de grandes améliorations et facilitent beaucoup le passage des vaisseaux. Depuis la jonction jusqu'à la Grande Rivière le niveau a été creusé de manière à permettre le passage de bâtimens tirant huit pieds d'eau. Le Canal de Welland a été ouvert 20 jours avant le Canal d'Erie, et le Havre de Port Maitland était libre de glaces, si bien que les bâtimens purent y entrer trois semaines avant qu'ils le purent au Havre de Buffalo, ce qui fait voir l'importance de la route de la Grande Rivière ou du Canal alimentaire pour la navigation hâtive.

Le Rapport de M. Keefer (Appendice lettre A), fournit beaucoup de renseignemens utiles; et le tableau qui y est annexé fait voir ce que l'ouvrage a coûté jusqu'à ce jour, et les sommes qui seront encore nécessaires pour le compléter.

M. Barrett, actuellement Ingénieur du Canal de Lachine, mais qui a été ci-devant employé au Canal de Welland depuis son commencement jusqu'à son achèvement par la Compagnie du Canal de Welland, et ensuite par le Bureau des Travaux Publics, fut envoyé par ordre de l'Exécutif en Janvier dernier

Appendice

Q. Q.)

12 Juillet.

pour examiner le Canal et faire rapport dans le but de s'assurer de ce qu'il y avait de mieux à faire dans l'État où se trouvaient alors les contrats, et la situation de l'ouvrage généralement. Cette tâche a été accomplie par M. Barrett, et après avoir inspecté soigneusement en personne tout l'ouvrage, en compagnie de M. Keefer, M. Page et M. Shanly, il en est venu à la conclusion, que vu les circonstances, il ne convenait pas de suspendre les travaux entrepris.

Canal de la Baie de Burlington.

Le Rapport de M. Gzowski (Appendice lettre F.) fera voir que cet ouvrage nécessite encore une somme de £6,133 9 9 pour le compléter, malgré que les sommes déjà dépensées excèdent de beaucoup le prix du contrat. Il paraît que l'Ingénieur chargé de l'ouvrage a montré beaucoup de négligence en n'insistant sur ce que toutes les caisses fussent enfoncées à la profondeur de douze pieds conformément aux spécifications; il est maintenant impossible de réparer cette omission; et il y a lieu de douter qu'une somme beaucoup plus considérable que celle qui est mentionnée par l'Ingénieur ne soit pas nécessaire pour mettre le Havre à l'abri de tout accident.

Il reste sur l'appropriation une balance de £2,869 13s. 7d., et les Commissaires recommandent que la somme entière recommandée par l'Ingénieur soit placée à leur disposition, afin de consolider l'ouvrage avant l'automne, vu qu'il n'est ni prudent ni sûr de le laisser dans l'État où il se trouve aujourd'hui.

Canaux entre Prescott et Cornwall.

Les quatre petits canaux entre Prescott et Cornwall ont été placés, depuis leur commencement, sous la direction de J. B. Mills, Ecuyer, et seront achevés dans le courant de l'été. Le Canal supérieur ou des Gallops a été ouvert au commerce le vingt-septième jour de Novembre dernier, et de nouveau ce printemps au commencement de la navigation.

On espère que les canaux de la Pointe des Iroquois et du Rapide Plat seront prêts au commencement d'Août ou plutôt s'il est possible, et le Canal le plus inférieur ou de la pointe de Farran sera ouvert la semaine prochaine. Ils auraient été terminés plutôt sans le retard extraordinaire du printemps qui a empêché de commencer les travaux aussi à bonne heure que les années précédentes de plus d'un mois.

Dans l'évaluation et les plans originaux on n'a pas prévu pour des écluses de garde à la Pointe aux Iroquois et à la Pointe de Farran, tandis qu'il en a été construit aux autres Canaux, aux Gallops et au Rapide Plat. Malgré qu'elles ne soient peut-être pas aussi nécessaires aux premiers, il serait certainement à propos d'avoir quelque moyen d'exclure l'eau en cas d'accident survenu à l'une ou à l'autre des levées du Canal ou à l'écluse d'écoulement; dans ce but une paire de portes à l'entrée de chaque Canal suffiraient, et on peut les construire pour une bagatelle comparativement à ce qu'ont coûté les écluses de garde établies aux Gallops et au Rapide Plat, ainsi qu'on le verra par l'évaluation de l'Ingénieur (Appendice lettre C). S'il survenait une brèche, il n'y a pas de moyen d'empêcher promptement une immense masse d'eau de s'y précipiter, et avant qu'on pût l'arrêter en construisant une chaussée temporaire dans le Canal, le dommage pourrait devenir très considérable, ainsi que les frais nécessaires pour le réparer. Les Commissaires recommandent donc fortement d'approprier une somme suffisante pour leur permettre de construire des portes de garde dans le cours de l'hiver prochain.

Une autre dépense que les Commissaires considèrent comme absolument nécessaire sur ces canaux, et qui, à leur avis, aurait dû être prévue dans l'évaluation primitive se rapporte à protéger les berges au moyen d'un revêtement en pierre contre la détérioration cons-

tante et rapide, à laquelle elles sont inévitablement exposées. L'évaluation des dépenses se monte à £24,616 16 8. (Voir Appendice C.)

L'hiver dernier a pleinement démontré l'absolue nécessité de faire ce revêtement sans délai. L'Ingénieur a montré, il n'y a pas longtemps, au Commissaire en chef, l'effet de la gelée pendant un hiver, et s'il continuait à se reproduire dans la même proportion pendant encore trois ans, ou même pendant une année, le coût de l'ouvrage sera non seulement beaucoup plus considérable, mais il faudra enlever, des canaux, à grands frais une quantité de terre considérable pour y maintenir la profondeur d'eau nécessaire.

L'Ingénieur chargé des travaux, prévoyant la nécessité de préparer les matériaux nécessaires pour ces ouvrages a très sagement mis en réserve toutes les pierres tirées de l'excavation des canaux qui étaient propres à cet usage, mais à moins qu'on ne les emploie de suite, il sera très difficile d'empêcher les individus de les enlever; à l'heure qu'il est, l'Ingénieur les empêche difficilement de le faire.

La détérioration des berges sera beaucoup plus considérable lorsque les canaux seront employés pour le passage des bateaux à vapeur, et afin de l'empêcher ces bateaux à vapeur devront les parcourir si doucement que leur lenteur causera du mécontentement. Ces ouvrages peuvent être faits à meilleur marché maintenant que si on en retarde l'exécution, parce qu'il y a encore dans le voisinage plusieurs bons Entrepreneurs, bien fournis de tous les outils nécessaires, et il y a des ouvriers de toutes sortes sur les lieux.

Il a été souvent question de relier ces canaux par des chemins de halage, et l'attention des Commissaires a été appelée sur ce sujet d'une manière pressante. Il est évident que l'on doit prendre quelque moyen pour acheminer les bâtimens sans délai depuis l'atterrissage de Dickinson jusqu'à une pointe au-dessus des Gallops, afin de profiter pleinement des avantages que ces canaux font anticiper; mais la dépense qu'entraînerait la construction de ces chemins de halage serait très considérable, outre que l'on ne pense pas que ce moyen serait aussi efficace que de puissans remorqueurs stationnés de distance en distance. La force du courant, à différens endroits du fleuve, est si considérable sur la rive Canadienne, que les bâtimens sont obligés de traverser de l'autre bord, et prendre avantage des remous, si bien que si les canaux étaient reliés par un chemin de halage, la dépense du halage d'un gros bateau serait très considérable par suite du nombre de chevaux nécessaires. Il ne serait pas possible de suivre le rivage parce que l'eau est très basse dans plusieurs des baies, et la construction d'un chemin de halage de pointe en pointe dans l'écor serait très dispendieuse en premier lieu, et il en coûterait ensuite tous les ans fort cher pour le tenir en état de réparation.

Un petit bateau-à-vapeur remorqué maintenant deux berges chargées en haut de la Pointe de Weaver en peu de tems, tandis qu'il est assez ordinaire de voir huit chevaux traîner difficilement une berge vide contre un courant moins fort.

Chacune des quatre écluses de ces canaux fournit des facilités pour établir des pouvoirs d'eau assez considérables. Le site des gallops fut cédé à M. Jessup avant que les Commissaires n'entrassent en fonctions. Il a été construit des écluses de garde permanentes en pierre percées de canaux pour le passage d'une quantité d'eau suffisante pour faire marcher un ou deux moulins. Si la dalle avait été continuée en maçonnerie jusqu'à l'extrémité inférieure de l'écluse, cela eût bien mieux valu, mais l'appropriation n'étant pas suffisante il fut impossible de la construire de cette manière, et la dépense devra être supportée

Appendice

(Q. Q.)

12 Juillet.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

par ceux qui loueront le site. Les Commissaires réitérent respectueusement la recommandation que les sites qui restent encore soient placés à la disposition du public, aux conditions ordinaires, vu que l'absence de moulins dans cette section du pays fait croire qu'ils peuvent être loués sans difficulté.

Le Rapport de M. Mills (Appendice lettre C) fera connaître l'état où se trouve aujourd'hui les ouvrages qu'il dirige, et quelles sommes il croit nécessaires pour les compléter.

Canal de Cornwall.

Ce Canal est en pleine opération depuis 1843, et M. Godfrey en est le Surintendant. Les frais de réparation durant l'année dernière et jusqu'à ce jour sont de £909 4s. 6d., mais une grande partie de cette somme a été consacrée à des ouvrages qui ne sont pas temporaires: les berges sur une longueur de 11,925 pieds ont été protégées par un revêtement en pierre et quelques endroits faibles ont été consolidés de manière à être sûrs pour l'avenir; le reste de berges devrait être revêtu de la même manière aussitôt que possible, non seulement pour prévenir la détérioration causée par le passage des bateaux-à-vapeur, mais également, pour leur permettre de passer plus rapidement.

Jusqu'ici de grosses sommes ont été dépensées pour refaire les berges avec de la terre là où elles étaient éboulées; mais ce n'est là qu'une réparation temporaire du dommage, outre que le Canal lui-même s'emplît et que la profondeur de l'eau diminue, mal qu'il coûterait fort cher à réparer si on le laissait durer plus longtemps.

Le mécanisme employé pour ouvrir et fermer les écluses de ce Canal, au moyen de cabestans et de barres, était très défectueux et différent du système en usage sur tous les autres canaux de la Province; il fallait quatre hommes pour ouvrir ou fermer une porte, ils étaient ensuite obligés de passer d'un côté de l'écluse à l'autre. Outre que c'était un travail fort dur pour les hommes, il s'en suivait des délais et par conséquent des plaintes de la part des patrons des bateaux qui parcouraient le Canal. L'hiver dernier, le Surintendant, M. Godfrey, a enlevé les cabestans et leur a substitué des chèvres (*crabs*) d'une construction supérieure faites d'après ses propres plans et sous sa direction. Quatre hommes peuvent maintenant ouvrir et fermer en même temps les deux battans; ce qui accélère de beaucoup le fonctionnement de l'écluse.

Le manque d'écluses de garde ou de décharge pour régler le niveau de l'eau lors du passage des bâtimens est très apparent lorsqu'il y a beaucoup de mouvement dans le parcours, et se fera nécessairement sentir plus fortement lorsque les canaux du St. Laurent seront tous terminés et que le commerce augmentera. Le Gouvernement ayant également loué des pouvoirs d'eau à des individus pour faire marcher des moulins, doit se préparer à fournir les quantités d'eau qu'il a promises, et il sera difficile sinon impossible de le faire, à moins qu'on ne construise des écluses de décharge autour des écluses. Un devis de ce qu'elles devront coûter sera préparé; elles sont en outre nécessaires pour la sûreté du Canal, particulièrement aux endroits où les berges sont hautes et où toute brèche qui s'y formerait serait suivie des conséquences les plus sérieuses. Les eaux ne sont aujourd'hui maintenues à des niveaux convenables que par l'attention continuelle des Maîtres d'écluse à surveiller les vannes de chasses pratiquées dans les portes; et la moindre négligence de leur part occasionne des délais et souvent des dommages.

A l'exception d'une résidence pour le Surintendant et le Maître d'écluse à l'extrémité supérieure du Canal, il n'y a pas d'habitations solides et convenables pour les autres Maîtres d'écluse et leurs Assistans; la nécessité s'en fait vivement sentir, et nous soumettons un devis des dépenses qu'elles nécessiteront, savoir:—

Six maisons, partie en brique et partie en pierre, avec trois chambres et une cave dans chacune, et une petite maison pour le gardien du Pont tournant, coûteraient, une fois finies, £1050.

Canal de Beauharnais.

Ce Canal est placé sous la surintendance de M. D. A. McDonell; il reçoit ses ordres directement de ce Département, et fait de tems à autre des rapports sur l'état de l'ouvrage.

La nécessité de protéger les bords de ce Canal au moyen d'un revêtement en pierre se fait sentir comme pour le Canal de Cornwall. Quelques-uns des endroits les plus faibles ont été considérés de cette manière, et l'évaluation de ce qu'il coûterait pour le reste se monte à £3,765 15s. 7d., et les Commissaires recommandent d'entreprendre et d'achever ces travaux sans délais. La surface de ce Canal n'étant pas aussi large que celle du Canal de Cornwall, les bateaux-à-vapeur le détériorent beaucoup davantage; leur vitesse est ralentie afin d'empêcher le dommage autant que possible, et comme il ne leur est pas permis de le parcourir (12 milles) en moins de tems que quatre heures et demie, il s'en suit un retard qui se fait vivement sentir, particulièrement pour les bateaux de la Malle. Si les berges étaient protégées convenablement (et cela devra être tôt ou tard) les plus gros bateaux pourraient y passer en trois heures. Un autre inconvénient très sérieux provenant de ce que les bords n'ont pas de revêtement, est que l'on ne croit pas qu'il soit prudent de maintenir l'eau à la hauteur projetée (9 pieds). Les bateaux dont on s'est servi jusqu'ici ne tiraient pas plus de six ou sept pieds d'eau, et cela ne tirait pas à conséquence, mais lorsque des bateaux-à-vapeur ou des bâtimens pesamment chargés et exigeant une plus grande profondeur fréquenteront le Canal (et ils commencent déjà à le faire) il faudra maintenir le niveau le plus élevé, autrement les retards et la difficulté du passage seront très nuisibles au commerce.

En effet les canaux destinés à l'usage des bateaux-à-vapeur dont les roues causent tant de mouvement dans l'eau n'auraient pas dû être considérés comme terminés avant que les bords fussent assurés comme nous le recommandons, et cela aurait pu être fait à bien moins de frais que les Entrepreneurs des différentes sections du Canal lorsqu'il était en cours d'exécution qu'à tout autre époque subséquente.

L'entrée supérieure de ce Canal est encore imparfaite, le chenal n'est pas droit, et il faudra une dépense considérable pour l'améliorer. Le curemôle à chevaux maintenant employé à enlever les caissons aux canaux de Williamsburg, sera transféré à ce Canal aussitôt que l'on pourra s'en passer, afin d'enlever des galets et des battures qui obstruent le chenal. Les Commissaires font marquer distinctement le chenal actuel avec des Bouées, et comme les eaux du St. Laurent sont hautes cette année, il est à espérer qu'on n'en éprouvera aucun inconvénient.

Les Commissaires considèrent qu'il est de leur devoir de représenter, qu'à leur avis, il sera nécessaire d'adopter quelque moyen d'arrêter le courant de manière à rendre l'entrée parfaitement sûre en tout tems pour tous les genres d'embarcations qui, sans aucun doute, fréquenteront ce Canal. La direction du courant qui parcourt en cet endroit environ quatre mille à l'heure n'est pas en ligne droite avec le chenal, mais il le traverse presque en quelques endroits, si bien qu'un bâtiment qui ne peut pas aller assez vite pour subir l'influence du gouvernail assez promptement, peut s'engrever. Le moyen le plus efficace, si non le seul bon, consisterait à construire une jetée ou bris-lame depuis le Canal jusqu'à l'île située au-dessous, la distance de plus de 2000 pieds; cette jetée ferait dis-

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Appendice
Q. Q.)
12 Juillet.

paraître le courant presque jusqu'au phare et l'éléverait d'environ 12 pouces. Les Commissaires ne sauraient à ce moment établir avec exactitude le coût de cette chaussée, mais elle ne coûterait pas moins de £10,000. Ils ont parlé de la nécessité probable de cette dépense en conséquence des remontrances réitérées qu'ils ont reçues de plusieurs patrons de bâtimens expérimentés sur l'état actuel de l'entrée, et sur la nécessité d'arrêter le courant.

L'Ingénieur en charge sous le dernier Bureau, prétend que si l'on exécute tout le curage projeté, une jetée ne sera pas nécessaire. Cette opération sera exécutée ainsi que nous l'avons dit, et le résultat sera bientôt connu. En attendant les Commissaires feront faire des sondages exacts depuis le Canal jusqu'à l'île de Clarke, et préparer un devis du coût d'une chaussée, dans le cas où l'on croirait nécessaire d'en construire une.

Le besoin d'écluses de décharge sur ce Canal pour régler l'élévation des eaux dans les différentes parties du Canal se fait fortement sentir, et nous donnerons une évaluation des sommes nécessaires pour les construire.

Canal de Lachine.

Le Rapport de l'Ingénieur chargé de cet ouvrage, M. Barrett (Appendice lettre A), fera connaître son état actuel, et tous les efforts possibles seront faits pour terminer tout ce qu'il reste à faire assez à tems pour l'ouverture de la navigation le printemps prochain.

Pour les causes indiquées par M. Barrett, il est évident que cet ouvrage est nécessairement conduit avec de grandes difficultés. La longueur et la sévérité du dernier hiver, jointes à l'immense quantité de neige qui est tombé, ont fait qu'il a été impossible de poursuivre les travaux avec avantage dans cette saison, et la hauteur des eaux du St. Laurent, qui empêche encore de les reprendre, ne laissera que peu de tems cette année, pour les opérations actives.

Les écluses sont toutes finies à l'exception de celle qui se trouve à l'entrée du Havre de Montréal, et à la fin de l'année dernière elle était assez avancée pour ne pas espérer qu'elle serait terminée assez tôt pour servir de bonne heure le printemps prochain.

Le Bassin de Lachine est la seule partie de l'ouvrage qui reste, et au sujet de laquelle il peut exister quelque difficulté qui empêche qu'elle soit terminée pour les affaires de l'année prochaine; tous les efforts possibles seront faits pour compléter ce Bassin, mais on ne saurait le promettre avec certitude, pour la raison que les eaux sont tellement hautes qu'il est impossible de reprendre les travaux à une époque aussi avancée que le mois de Juillet.

Il sera nécessaire de fermer le Canal à la navigation et d'en retirer l'eau au mois d'Août, et toutes les préparations seront faites pour poursuivre vigoureusement les travaux durant ce tems. Les Commissaires sont parfaitement convaincus combien il est important pour le commerce du pays que le Canal agrandi soit livré à la circulation et ils n'épargneront aucun effort de leur part pour accomplir cet objet désirable.

Canal de Chambly.

Ce Canal a été tenu en ordre par M. Borne, le Surintendant qui est très vigilant et très attentif à ses devoirs.

Il a besoin de certaines réparations qui ne peuvent être faites sans retirer l'eau pendant quelques jours durant l'été. Cela aura lieu dans le tems le plus commode pour le commerce, et en même tems les berges, qui ont besoin d'être consolidées en plusieurs endroits, seront réparées. Le quai et l'entrée du Canal à St. Jean ont besoin de réparations considérables, et un devis des dépenses sera soumis aussitôt que l'eau aura baissé jusqu'à son niveau ordinaire.

Appendice
Q. Q.)
12 Juillet.

Le transit augmente sur ce Canal, mais on ne peut s'attendre à réaliser tous les avantages qu'on a droit d'espérer de sa construction jusqu'à ce que l'écluse et la chaussée de St. Ours soient terminées, complétant ainsi la navigation depuis le Lac Champlain jusqu'au St. Laurent.

Ecluse et Chaussée de St. Ours.

Les travaux ont été suspendus par le ci-devant Bureau des Travaux Publics après un commencement d'exécution, par suite de la faillite des Entrepreneurs, et de ce que l'appropriation n'était pas considérée comme suffisante pour les compléter suivant le plan alors adopté.

Ecluse et
Chaussée de
St. Ours.

L'un des Commissaires (M. Robinson), peu de tems après sa nomination, visita l'ouvrage en compagnie de M. Barrett, l'Ingénieur du Canal de Lachine. Une grande quantité de bois pour la chaussée et les fondations de l'écluse avait été livrée; une partie avait déjà été employée pour faire des caissons et tout se détériorait par l'exposition aux injures du tems. D'autres préparatifs considérables avaient été faits par les Entrepreneurs qui avaient l'ouvrage et qui ont failli. Les Commissaires ont fait rapport de ces circonstances à l'Exécutif, et demandé la permission de donner une seconde fois l'ouvrage à l'entreprise pourvu que cette amélioration pût être exécutée pour la balance de l'appropriation restant en mains.

Des soumissions furent en conséquence demandées, par un avertissement dans les journaux, pour la construction de cet ouvrage, sous une forme modifiée que l'on crut à propos d'adopter à la suite d'un examen attentif de la part de M. Barrett, attendu que l'utilité et la durée de l'ouvrage n'en seront pas diminuées. Des soumissions furent présentées et l'entreprise fut donnée à MM. Chamberlain, Walker et Cie. pour une somme bien au-dessous de la balance de l'appropriation. Tous les matériaux fournis par les ci-devant Entrepreneurs ont été transportés à Chamberlain, Walker et Cie. aux mêmes prix qu'ils avaient coûté au public, et ils se préparent activement à commencer l'écluse.

Les batardeaux ont été réparés, et l'eau sera bientôt pompée du bassin de l'écluse afin de pouvoir placer les fondations. Le bois nécessaire pour les caisses de l'écluse est également préparé. La hauteur extrême des eaux cet été occasionne beaucoup de retard, et les travaux ne pourront être commencés et poursuivis avec avantage avant le mois de Juillet. L'ouvrage sera terminé en 1848.

Canal du Sault Ste. Marie,

DESTINÉ À RELIER LE LAC SUPÉRIEUR ET LE LAC HURON.

Les Commissaires résèrent Son Excellence au rapport de l'Hon. M. Killaly pour des renseignements détaillés concernant cet ouvrage important (Appendice lettre E). Si l'on ne jugeait pas à propos d'entreprendre la construction du Canal, les Commissaires recommandent l'amélioration moins dispendieuse qui consiste à construire un débarcadère commode et un chemin tel que recommandé par M. Killaly, et dont la dépense est évaluée à £6117 1s. 2d.

Le besoin de moyens de communication de ce genre du côté anglais, se fait vivement sentir, et ils seront encore plus nécessaires, dans le cas où les mines de cuivre du Lac Supérieur seraient exploitées en grand, ce à quoi l'on peut raisonnablement s'attendre d'après les préparatifs qui se font.

Havres.

Les Commissaires recommandent fortement l'achèvement de tous les havres qui sont maintenant en cours d'exécution sur le Lac Erio.

Canal de
Chambly.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Havre du Ron-
doau.
Havre du Port
Stanley.

Le Havre du Rondeau est presque terminé; l'eau acquiert de la profondeur entre les jetées, et il y a toute raison d'espérer que cet ouvrage répondra à l'attente qu'on s'est formée.

Les travaux nécessaires pour compléter le Havre du Port Stanley, se font vivement sentir et les Commissaires espèrent qu'ils leur sera permis de les continuer, au moins tant qu'ils le pourront au moyen de la balance de l'appropriation cet été. Le Commissaire en Chef, lorsqu'il visita cet ouvrage l'automne dernier, fit un arrangement satisfaisant avec le Colonel Bostwick, propriétaire du terrain adjacent, afin d'obtenir assez de place pour faire un bassin spacieux où les bâtimens pourront tourner; à l'heure qu'il est, ils sont obligés de sortir à reculons, manœuvre qui est accompagnée de beaucoup d'inconvéniens, et avec certains vents de quelque danger.

Havre du Port
Burwell.

Un bon havre peut être construit à Port Burwell pour la somme mentionnée par M. Gzowski, — £17,495 12 6, — et il n'est pas douteux qu'une dépense moindre faciliterait le commerce au point d'assurer la perception d'un revenu suffisant pour rendre ce havre plus parfait. Il y a au nord une contrée étendue très fertile qui a grand besoin d'un port capable de recevoir des bâtimens, et les Commissaires recommandent cet ouvrage important à la considération favorable de Son Excellence.

Le Rapport de M. Gzowski (Appendice lettre F) expose parfaitement la situation actuelle de la place et ses ressources; en conséquence les Commissaires y réfèrent respectueusement.

Havre du Port
Dover.

Les argumens que l'on peut faire valoir pour insister sur l'achèvement de ce havre sont les mêmes que pour le Port Stanley; néanmoins la somme nécessaire n'est pas aussi considérable, et comme ce port rapporte un bon revenu, les Commissaires se flattent que la petite somme de £1200 sera placée à leur disposition cette année pour creuser un bassin où les bâtimens puissent tourner, et pour finir la jetée de l'est.

Havre de Goderich.

Ce havre a été examiné par l'Hon. M. Killaly l'automne dernier, et son rapport à ce sujet (voir Appendice lettre H), qui expose en détail sa situation actuelle et ce qu'il considère nécessaire pour le mettre en bon ordre, est transmis pour l'information de Son Excellence. La somme nécessaire pour effectuer les changemens et réparations mentionnés par M. Killaly, est de £17,027 10 0.

Phares de Go-
derich.

Un extrait du rapport relatif aux réparations des Phares a été transmis à M. Gzowski, avec instruction de voir à ce que tout ce qui est nécessaire soit fait sans délai.

Havre de Toronto.

Il n'a encore été fait aucune appropriation pour ce havre. Il paraît que le ci-devant Bureau des Travaux Publics prescrivit à M. Gzowski d'en faire le relevé, ce qui fut fait suffisamment pour établir le fait que l'entrée en devient de jour en jour plus étroite; mais aucune évaluation ne fut faite du coût des travaux nécessaires pour empêcher (s'il est possible) les progrès ultérieurs de la barre vers le rivage. Les Commissaires recommandent de faire un examen sévère dans le but de faire une évaluation des travaux nécessaires pour prévenir ce qu'un grand nombre craint, le rétrécissement du chenal au point d'empêcher les bâtimens d'entrer en tout tems avec sûreté.

Havre de Windsor.

Ce havre pour lequel on a dépensé la grosse somme de £24,425 18s. 7d., a été abandonné dans un état

tel que le public n'en tire que peu d'avantages et qu'il procure peu de facilités aux bâtimens qui entrent dans le havre.

Quelques améliorations ont été faites à la jetée pour la petite somme de £150; mais ceci ne s'applique qu'aux bâtimens qui débarquent des passagers et prennent du chargement. Comme havre de refuge, destination à laquelle il paraissait très propre, il n'est guères meilleur qu'avant qu'une dépense aussi considérable eût été faite. Le creusage recommandé par M. Gzowski est indispensablement nécessaire pour faire de ce havre ce que l'on se proposait; et dans son dernier rapport M. Killaly déclare que la même somme de £3,566 18s. 9d., est encore nécessaire. Les Commissaires recommandent fortement que ce Havre soit achevé cet été; les droits de péage qu'on retirerait si le Havre et les Chemins qui y conduisent étoient améliorés, suffiraient bientôt pour rembourser la faible somme que nous demandons aujourd'hui, et à une époque assez prochaine une portion considérable de toutes les dépenses.

Havre de Cobourg.

La somme de £500 appropriée pour cet ouvrage, est tellement insignifiante pour faire quelque chose d'avantageux, que les Commissaires se sont crus justifiés de ne pas la dépenser; aussi sont-ils convaincus par toutes les informations qu'ils ont pu obtenir qu'ils feraient bien mal de recommander l'appropriation qui serait nécessaire pour creuser le Havre complètement et construire une jetée de traverse pour réunir les deux jetées principales près du rivage, ainsi qu'il a été suggéré par la Compagnie du Havre. Les Commissaires ne croient pas que cette jetée de traverse aurait l'effet qu'on anticipe, d'empêcher l'accumulation des sables dans le Havre; d'après tout ce qu'ils ont appris et observé à des endroits situés de la même manière, les sables s'avancent en faisant le tour de l'extrémité extérieure de la jetée, auquel cas la jetée de traverse ou du rivage serait de peu d'utilité. Les Commissaires recommanderaient plutôt d'abandonner le Havre à la Compagnie à des conditions très faciles, que la dépense par la Province d'une somme quelque peu considérable en la manière projetée dans l'allocation.

Le seul moyen de rendre ce Port propre à recevoir les vaisseaux en sûreté en tout tems, serait de construire un vaste brise-lame pour protéger l'entrée; même dans ce cas le Havre aurait encore besoin d'être souvent creusé, et il faudrait peser cette dépense avant d'entreprendre l'ouvrage.

Nous croyons que le ci-devant Bureau des Travaux Publics envisageait ce Havre à peu près comme nous venons de dire, mais comme il appartenait à une Compagnie particulière, dont les Directeurs rejetaient le plan proposé par le Bureau des Travaux Publics, la prolongation de la jetée de l'Ouest, comme moyen de protection, fut abandonnée, et le Havre laissé dans l'état exposé où il est maintenant. Un devis de la jetée de l'Ouest en la manière proposée sera préparé et soumis.

Havre de la Presqu'île.

Le ci-devant Bureau des Travaux Publics a recommandé la dépense de £300 pour la construction d'un débarcadère à la tête de la Baie; néanmoins, il n'a pas été fait d'appropriation.

Les Commissaires recommandent cette appropriation à la considération favorable de Son Excellence, et une dépense en sus de £200 pour placer un rang de fanaux et de bouées afin que les bâtimens puissent en tout tems entrer dans la Baie avec sûreté; ce Havre étant le seul Havre de refuge entre Kingston et Windsor.

M. Gzowski a été chargé de la direction des Travaux Publics, généralement, dans le Haut-Canada,

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

par le ci-devant Bureau des Travaux Publics. Les fonctions s'exercent depuis Kingston jusqu'à Sandwich, et vers le Nord jusqu'au Lac Huron, et sur tous les points intermédiaires où quelque dépense de deniers publics est ordonnée.

M. Gzowski a exposé clairement et longuement dans son Rapport (Appendice lettre F), qui est transmis avec les présentes, l'état de tous les ouvrages publics placés sous sa surveillance. A ce rapport les Commissaires réfèrent respectueusement Son Excellence pour bien des renseignements utiles, attendu que M. Gzowski, par suite de l'attention scrupuleuse avec laquelle il remplit son devoir, est bien informé de tout ce qui s'y rapporte. Les sommes requises pour compléter les divers travaux qui sont aujourd'hui en cours d'exécution sont indiquées dans l'une des colonnes du tableau annexé au Rapport de M. Gzowski; il comprend la balance des appropriations qui n'a pas encore été dépensée. Il sera préparé un tableau indiquant le montant qu'il sera nécessaire d'ajouter.

Le Commissaire en Chef a visité presque tous les travaux énumérés dans le Rapport de M. Gzowski, l'automne dernier, à une époque où la nécessité de les améliorer encore davantage était très évidente, particulièrement les chemins de l'Ouest et du Nord, et je puis sans hésiter corroborer tout ce qui a été dit par ce monsieur de la nécessité des nouvelles dépenses recommandées par lui.

On se plaint beaucoup de l'état du chemin de London à Sarnia, et de London à Chatham et Sandwich. Ces chemins furent seulement nivelés et fossés, et ils ont été laissés dans cet état; on n'a pas prévu aux moyens de les tenir en état de réparation, et les habitans semblent avoir considéré que, parce que les chemins avaient été faits par le Gouvernement, ils n'étaient pas obligés d'y dépenser leurs journées de corvée; la conséquence est que les fossés de travaux se sont remplis et que l'eau s'est ouvert un passage à travers les chemins en plusieurs endroits, en causant des dommages, qu'un peu d'attention et de travail fait à tems aurait pu prévenir. La partie Ouest du chemin de Sarnia est presque impraticable dans les tems de pluie; et si la faible somme de £250 recommandée par M. Gzowski peut être accordée, elle sera beaucoup de bien; la partie du chemin qui en a le plus besoin est celle où il y a le moins d'habitans. Les dépenses faites pour ces chemins ont été considérables, et comme ils ne produisent aucun revenu dans leur état actuel, la seule ressource dont on puisse disposer pour les tenir en état de réparation est la journée de corvée, à moins qu'il ne soit fait pour cet objet des allocations annuelles spéciales.

Les Commissaires recommandent fortement que le chemin de Hamilton à Caledonia (partie du chemin de Dover) soit macadamisé, ainsi que le recommande M. Gzowski, aussitôt que des fonds pourront être appropriés pour cela.

Les chemins de Amherstburg et Maidstone Cross, et Sandwich, qui ont été laissés inachevés en conséquence de la faillite de l'Entrepreneur, devraient être terminés, ou l'avantage des dépenses considérables déjà faites sera perdu.

Chemin de Dundas et d'Owen Sound.

Ce Chemin a été toisé dans un très mauvais état, les marais ne sont pas égoutés, et il n'a pas été bâti de ponts; l'Ingénieur explique, dans son rapport, pourquoi on n'a pas pu accomplir ce qu'on espérait au moyen de l'allocation; de toute la somme nécessaire pour le compléter, les Commissaires recommandent que la somme moins considérable de £1500 soit au moins placée à leur disposition pour rendre le chemin praticable.

C'est un chemin important qui conduit à une section du pays peu peuplé, mais où il y a beaucoup de terres

vacantes appartenant au Gouvernement et à des individus, lesquelles seraient prises par des émigrés si ce chemin leur en ouvrait l'accès.

La somme de £500 destinée à être dépensée pour abaisser les côtes entre Guelph et Dundas, par le chemin de Brock, a été consacrée à ouvrir le chemin d'Owen Sound, et les Commissaires recommandent l'appropriation de cette somme, en addition à celle de £1800.

Grand Chemin du Nord de Toronto au Lac Huron à Penelanguishine.

Un octroi de £30,000 sterling a été fait pour ce chemin en 1841, sur l'immense somme de £1,500,000 appropriée à cette époque pour les travaux publics; mais jusqu'en 1842 on n'a fait autre chose que le relevé. Cet ouvrage suit des progrès rapides, mais en conséquence de ce qu'une si forte proportion de la somme totale a été dépensée pour macadamiser Yonge Street jusqu'à l'atterrage de Holland, il ne reste pas assez pour améliorer la partie du chemin qui traverse le District de Simcoe. Le rapport de l'Ingénieur contient une évaluation pour le reste, et les Commissaires recommandent que la somme demandée soit accordée. La partie de ce chemin qui est terminée rapporte un revenu considérable, et il n'y a pas de doute que quand il sera fini jusqu'à l'atterrage de Holland, et que le chemin qui se prolonge au-delà sera amélioré tel que recommandé, il rapportera plus que tout autre chemin dans la Province. Les habitans qui demeurent au nord du débarcadère de Holland contribuent pour un montant très considérable aux taux qui sont perçus, et par conséquent demandent avec raison une allocation supplémentaire pour ces chemins.

Chemin de Barrie et Nottaouasaga.

Il n'y a pas d'appropriation pour ce chemin, mais le ci-devant Bureau des Travaux Publics en a ordonné le relevé et l'évaluation, et M. Gzowski fait rapport que la somme de £4805 8s. 5d., sera nécessaire pour le rendre praticable. Une somme considérable a été dépensée, il y a plusieurs années, par le Gouvernement pour ouvrir ce chemin, mais une grande partie a été dépensée injudicieusement. Les ponts sont aujourd'hui dans un état périlleux, et à moins qu'on y fasse quelque chose cette année, ils seront tout-à-fait impassables. Si ce chemin était amélioré et si les terres appartenant au Gouvernement dans la partie ouest de Simcoe étaient concédées à des conditions libérales, il pourrait s'y établir à l'aise une population considérable en peu d'années. Les terres sont en grande partie de la meilleure qualité, et les émigrés qui iraient là trouveraient peu des difficultés qu'ont eu à vaincre les premiers Colons; il y a des moulins en activité, et dans toutes les directions des établissemens prospères capables de fournir des provisions à ceux qui en ont besoin.

Sur l'ordre des Commissaires M. Gzowski est revenu de Nottaouasaga à Toronto, par les Townships de Mulmer, Melancton, Amaranth, Mono, Albion et Chinguacousy, et il décrit cette route comme très favorable pour y ouvrir un chemin, et les terres comme étant de la meilleure qualité; le chemin est presque impraticable en été. Si ce chemin était amélioré, il contribuerait beaucoup à faciliter l'établissement d'une étendue de pays très considérable que l'on pourrait obtenir à des conditions raisonnables du Gouvernement et des particuliers.

La ligne de Township entre Mono et Adjala est ouverte, mais à raison de côtes très raides, ce chemin est presque inutile; une petite somme suffirait pour l'améliorer beaucoup, et permettrait d'arriver au marché aux habitans de Toronto, Mulmer et des autres Townships au nord, qui maintenant souffrent beaucoup de l'absence d'une meilleure voie de communication. Plusieurs des côtes pourraient être évitées et une appropriation de £1,000 serait essentiellement utile à une population industrielle et méritoire.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

chemins de
Barrie, Chat-
ham et Sand-
wich.chemin de
Dover

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Chemin de Barrie au Détroit du Lac Simcoe.

Ce chemin est très nécessaire, et M. Gzowski, après avoir examiné la ligne du front et celle du centre, a décidé en faveur de cette dernière, et évalue la dépense à £2100; certaines parties sont très mauvaises, mais la dépense même d'une somme moindre pour cette année, et le reste l'année prochaine, serait d'un immense avantage pour une nombreuse population qui n'a pas d'autre moyen de parvenir au chef-lieu du District.

Le chemin du front ou du bord du Lac, s'il était ouvert tout le long depuis Barrie jusqu'au Détroit, procurerait le moyen d'établir un beau morceau de territoire, qui est encore à peu près un désert.

Chemins de York Est et Ouest.

Ces chemins font partie du grand chemin qui traverse la Province de Québec à Sandwich, et il est extrêmement désirable que l'on emploie quelque moyen pour continuer leur amélioration en les macadamisant ou les pavant de matriers. Le chemin de l'Ouest n'est macadamisé que jusqu'à la distance de 16 milles au-delà de Toronto, et entre ce point et Hamilton est la seule partie de ce grand chemin entre Toronto et Sandwich qui n'ait pas été amélioré par la dépense de grandes sommes de deniers publics. Les côtes des Ruisseaux des Douze Milles et des Seize Milles sont les plus escarpées et les plus mauvaises à tous égards de toutes celles qui se trouvent entre Québec et Sandwich. Un relevé et une estimation pour leur abaissement ont été faits par ordre du ci-devant Bureau des Travaux Publics, par lesquels il appert qu'il faudrait une somme de £14,685 13s. 11d., pour abaisser les côtes jusqu'à une pente facile et construire des ponts sur les ruisseaux. Comme ces côtes sont sur le grand chemin, et que les habitans ont à plusieurs reprises demandé de l'aide pour les améliorer, les Commissaires recommandent que le surplus des taux (après avoir retenu ce qui est nécessaire pour tenir le reste du chemin en réparation) soit appliqué à ces chemins, et consacré à macadamiser le reste du chemin entre Toronto et Hamilton; des barrières additionnelles devraient être placées aussitôt que les côtes auront été abaissées, et le montant des taxes perçues serait considérable.

Il est fort à désirer que l'amélioration s'étende de Toronto à l'ouest au-delà des seize milles déjà faits, et l'on peut se servir des mêmes argumens qui s'appliquent au chemin de York Ouest. Il n'y a pas de côtes aussi mauvaises que celles du "douzième" et du "seizième," mais il y en a plusieurs qui ont besoin d'être abaissées, et il y a des parties du chemin qui sont très mauvaises et qui pourraient être améliorées avec une dépense modique.

La Côte Rouge.

La somme dépensée pour cette côte et le pont a été considérable, et il faudra une nouvelle somme pour les achever. M. Gzowski (Appendice F) en explique la cause. Cet ouvrage a présenté bien des difficultés qui n'ont pu être surmontées que par une attention constante de sa part et de celle des personnes employées sous lui.

Chemin du Havre de Windsor au Détroit du Lac Simcoe.

L'état de ce chemin et ce qu'il exige sont exposés au long dans le Rapport de M. Gzowski et les Commissaires ont déjà recommandé à Son Excellence d'en achever la partie qui se trouve entre Windsor et le Lac Scugog, et qui a déjà été pavée en matriers en plusieurs endroits. Si cela était fait et que des péages fussent prélevés, il n'y a pas de doute que non seulement ils couvriraient les dépenses de cette partie du chemin en particulier, mais encore fourniraient les moyens de continuer l'amélioration plus au nord. Une évaluation pour couvrir de gravier ou macadamiser le

reste du chemin sera soumise d'ici à peu de jours. Un coup d'œil jeté sur la carte fera voir que cette route du Lac Ontario à un port sur le Lac Huron est la plus courte que l'on puisse trouver; qu'elle traverse une contrée dont presque la totalité (la distance de 80 milles) est susceptible d'amélioration, et dont la plus grande partie est composée de bonnes terres bien établies.

M. Gzowski évalue la dépense nécessaire pour rendre ce chemin passable depuis le Lac Scugog jusqu'au Détroit, à £3700, somme que les Commissaires recommandent d'accorder.

Quant au tracé de ce chemin, les Commissaires ont examiné alternativement les rapports et plans, et d'après des renseignemens obtenus de personnes intelligentes et désintéressées, ils n'hésitent pas à choisir la ligne relevée par M. Lyons comme la meilleure et la plus courte que l'on puisse trouver entre les deux points qu'il s'agit de réunir, le Lac Ontario et le Lac Huron. Le long de ce que l'on appelle la "ligne de District" (entre les Districts de Home et de Newcastle), le terrain n'est pas favorable pour un chemin en plusieurs endroits, et le Lac Scugog traverse cette ligne de manière à faire dévier le chemin de la ligne droite pour quelque distance.

Pont du Détroit et Chemin de ce point à la Rivière Talbot.

Le Rapport de M. Gzowski (Appendice F) fait voir qu'un changement est nécessaire dans la position du pont tournant, attaché à ce pont, et les Commissaires recommandent de faire ce changement. Les £2,000 accordés en 1845 pour le chemin de Windsor et Scugog seront employés en totalité pour la partie de ce chemin qui se trouve entre ce pont et la Rivière Talbot, la distance de 14 milles. Rien n'avait été fait pour ouvrir le chemin à travers le Township de Mara, et par suite de cette lacune le pont construit à grands frais était tout-à-fait inutile.

Chemin de Port Hope et du Lac Rice.

Les barrières de ce chemin ont été affermées, et ordre a été donné à l'Ingénieur de faire sans délai les réparations qui sont absolument nécessaires; l'empierrement n'a pas été continué jusqu'au Havre à Port Hope, mais seulement jusqu'aux limites de la ville, à la distance d'un mille; cette partie est très mauvaise et devrait être mise en aussi bon état que le reste du chemin. Le Statut empêche ce Département d'ériger des barrières dans les limites des villes incorporées; si la loi était modifiée à cet égard, les Commissaires recommanderaient de compléter le chemin jusqu'au Havre et ils croient que par ce moyen les péages augmenteraient assez pour garantir la dépense.

Il serait très avantageux à la belle contrée qui s'étend entre la terminaison de ce chemin au Lac Rice et Peterborough qu'il fût nivelé et couvert de gravier jusqu'à ce dernier endroit; on trouve en abondance de beaux graviers à des distances convenables, et l'on pense le montant du transit assurerait un bon produit en que retour de la dépense; la somme n'excéderait guères £12,000.

Péages sur les Chemins.

Les Commissaires prennent la liberté de réserver Son Excellence aux remarques faites par M. Gzowski au sujet des taux des péages et de la manière de les prélever sur les chemins du Haut-Canada. (Voir Appendice F.)

On a exprimé beaucoup de mécontentement à l'occasion des changemens faits en vertu de l'Acte de la dernière Session, et il est à désirer qu'on adopte un système qui, en même tems qu'il serait plus simple dans son fonctionnement, serait plus agréable au public.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Chemin de
Lac Rice à
PeterboroughChemin de
York Ouest.Chemin de
York Est.

La disposition du Statut qui prescrit une distance déterminée entre les barrières créera infailliblement beaucoup de confusion, vu qu'il peut être nécessaire, afin de se conformer strictement à la lettre de la loi, de placer une barrière à quelques pieds du lieu où elle aurait dû être établie pour la perception régulière des péages, et cela au grand détriment du revenu. Il y aurait moins d'inconvéniens à déclarer qu'il ne sera pas exigé plus de six barrières dans une distance de trente milles, et une égale proportion pour les routes moins longues, que de décider que deux barrières seront toujours construites à plus de six milles l'une de l'autre. Aucun mécontentement n'a été témoigné durant le grand nombre d'années où des péages ont été prélevés en vertu de la loi, qui ne parlait pas des distances. Les Commissaires qui avaient alors la charge des chemins, ont exercé une sage discrétion dans le choix des sites des barrières, de manière à faire payer tous les voyageurs; mais du moment où l'on s'aperçut, en lisant la cédula de l'Acte du Bureau des Travaux Publics, que "les péages exigés sur ces chemins se rapportent à un parcours de six milles;" il s'éleva une clameur contre ces mêmes barrières, qui avaient occupé la même place pendant des années sans exciter aucun mécontentement.

On ne devrait faire aucune différence entre les voitures qui voyagent par louage ou autrement, et les taux devraient être aussi modérés que le coût du chemin peut le permettre. Les Commissaires ont fait cette observation parce qu'ils ont été blâmés très injustement à cause du mode de percevoir les péages en vertu du présent Acte; et également parce qu'ils désirent voir établir un mode de perception plus satisfaisant et plus simple. Depuis les débuts du nouveau système, le revenu a considérablement diminué, et c'est là la meilleure raison pour faire à l'avenir de meilleurs arrangements.

Chemin de Queenston et Grimsby.

L'appropriation consacrée à ce chemin a été placée sous l'administration de M. Hall, de Ste. Catherine, par le ci-devant Bureau des Travaux Publics, et tout l'ouvrage avait été donné à l'entreprise et était fort avancé avant que les Commissaires aient pu y exercer aucun contrôle. La somme n'a pas été suffisante pour achever convenablement tout ce qui a été entrepris; le chemin n'a pas été bien nivelé ou égouté, et on n'y a mis que six pouces de cailloux. En conséquence le chemin s'est coupé la première année; et il est à craindre que la somme dépensée ne l'ait été en pure perte.

M. Hall a adopté une nouvelle ligne en passant par la vallée du Twenty-mile Creek, qui, comme elle sépare le village de Jordan de cette route, leur grande route, produisit beaucoup d'excitation et de mécontentement parmi les habitans. La nouvelle ligne présentait de plus grandes facilités pour surmonter deux côtes longues et rapides, en cet endroit, et le Pont sur le ruisseau est beaucoup moins long et moins dispendieux qu'il ne l'aurait été à l'ancien site. Les côtes ont été nivelées et le Pont construit, mais il ne restait pas de fonds pour macadamiser cette partie du chemin, et il a été peu parcouru. Depuis que le chemin est resté en cet état, grande quantité de terre, des arbres et des souches ont glissé des flancs et du sommet des côtes, à travers lesquels le chemin a été coupé et le Pont rempli; il est démontré maintenant qu'il en coûtera plus cher pour enlever ces embarras et les prévenir par la suite en construisant de forts murs d'appui, que pour revenir à l'ancienne ligne qui traverse le village, et l'améliorer.

M. Samuel Keefe, Ingénieur du Canal de Welland, a reçu l'ordre de faire l'examen de ce chemin en général, et d'en faire rapport, et de présenter une évaluation de la somme nécessaire pour mettre le chemin en bon ordre—lesquels se trouvent dans l'Appendice lettre B.

Chemin de Cooksville au Port Crédit.

M. Gzowski a fait en Mars, 1846, par l'ordre du Bureau des Travaux Publics, un relevé et un devis pour paver en madriers ou en pierre le chemin de Dundas street au Port Crédit, sur le Lac Ontario. La dépense nécessaire pour niveler et paver en madriers ce chemin de deux milles et demi de longueur, est évalué à £2,021 Os. 7d., et d'après le montant du transit vers ce port, on peut croire que si ce chemin était mis en bon état, il rapporterait un revenu suffisant pour payer les frais d'amélioration. Il n'a pas été fait d'appropriation, mais comme le relevé a été ordonné et exécuté, les Commissaires ont cru devoir en faire mention dans leur rapport.

Chemin de Kingston et Napanee.

Les Commissaires ont pris possession de ce chemin et s'occupent des arrangements nécessaires pour le mettre en bon ordre. M. Gzowski a déjà reçu des instructions à cet égard, en harmonie avec ses suggestions et son devis.

Chemin de Peterborough et Asphodel.

Le chemin que l'on propose d'améliorer, s'étend depuis Peterborough, chef-lieu de ce Comté prospère, jusqu'au village de Norwood, dans Asphodel, la distance de dix-neuf milles, suivant dans presque toute sa longueur la ligne de division entre les Townships bien peuplés de Douro, Otonabee, Asphodel et Dummer. Aujourd'hui la ligne n'est guères que tracée, et les chaussées faites en partie sont pourries et inutiles; personne n'y passe, faute de nouvelles dépenses pour compléter cette communication.

Les habitans des sections les plus reculées de ce chemin sont obligés de faire un circuit de près de trente-cinq milles pour aller au marché de Peterborough, afin d'y porter leur grain, le faire moudre et se procurer les articles dont ils ont besoin. Si ce chemin était amélioré la distance serait réduite à dix-neuf milles, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus.

L'évaluation la moins élevée pour ce chemin, est portée à £2,000, ou environ £105 par mille. Le montant de l'appropriation qui n'est pas encore dépensée ne sera pas suffisante pour compléter le chemin, mais cette somme aidera à le rendre praticable. Une évaluation des sommes qui seront encore nécessaires sera soumise à tems pour être présentée à la Législature.

Chemin de Bytown au St. Laurent.

Il n'y a peut-être pas dans la Province un lieu aussi commerçant, qui soit aussi dépourvu de chemins pour y parvenir, que Bytown. La nécessité d'un chemin jusqu'à Montréal a été démontrée. On a parlé d'un chemin qui se dirigerait du St. Laurent à Williamsburg, sur Bytown, et il en a été fait un relevé préliminaire, mais aucune appropriation n'a été votée pour cet objet. On pourrait choisir un bon tracé qui n'aurait pas plus de quarante-cinq ou quarante-huit milles de longueur; une partie de ce parcours aurait lieu à travers un pays habité, dont les habitans contribueraient pour une bonne part à l'améliorer, si le reste du chemin était rendu passable. Un ou deux ponts sur la rivière Nation sont très nécessaires et pourraient être bâtis à peu de frais. Au village de Winchester il y a des moulins où les habitans, jusqu'à une assez grande distance au Nord, sont obligés de venir pour se défaire de leurs produits, mais faute d'un Pont il est souvent dangereux de traverser la rivière pour arriver jusqu'au village.

L'un des Commissaires (M. Robinson) a traversé le pays, en Mars dernier, de Williamsburg à Bytown, et d'après ce qu'il a vu et les renseignemens qu'il s'est procurés, il lui a semblé que ce chemin était de

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

première nécessité. La somme de £3000, avec ce que les habitans fourniraient volontiers, suffirait pour bâtir un bon Pont à Winchester, la rivière n'ayant que cent cinquante pieds de large, et l'eau étant peu profonde.

Il faudrait environ £12,000 pour ouvrir et aplanir un bon chemin tout du long; même la somme de £3000, employée judicieusement, suffirait probablement pour l'ouvrir, et rendrait un immense service aux habitans. Les Commissaires recommandent fortement une appropriation de £3000 pour construire les ponts nécessaires, et ouvrir, de manière à pouvoir en faire usage, la ligne la plus courte que l'on pourra adopter après un relevé fait avec soin. Cette appropriation serait d'un grand soulagement, et concentrerait les efforts des habitans qui se divisent maintenant entre des routes rivales, et elle aurait l'effet en peu de tems, avec quelques secours du Gouvernement, d'établir un bon chemin qui irait directement du St. Laurent à l'Outaouais.

Le chemin de Prescott à Bytown est en assez bon ordre et traverse un beau pays; il est plus long de plusieurs milles que la route proposée partant de Williamsburg, mais ils sont tous essentiellement nécessaires. La somme de mille louis suffirait pour mettre le chemin de Prescott en bon état, excepté durant quelque tems en automne et en printemps. Une diligence qui voyage régulièrement sur cette route de Prescott à Bytown procure beaucoup de commodité au public. Les propriétaires se sont souvent adressés au Département dans le but d'obtenir de l'aide pour améliorer les plus mauvaises parties de ce chemin, et les Commissaires recommandent que la somme de £1000 soit appropriée pour cet objet.

Chemin de Cornwall à l'Original.

Une partie de l'appropriation a été dépensée l'année dernière, sur les parties du chemin qui en avaient le plus besoin; le reste sera dépensé dans le cours de cet été.

Ouvrages de l'Outaouais.

Ces ouvrages ont été placés sous la charge de M. T. C. Keefer, par le ci-devant Bureau des Travaux Publics, et en Octobre dernier, l'un des Commissaires (M. Robinson) a visité, accompagné de ce monsieur, toutes les localités où des ouvrages étaient en cours d'exécution, et les eaux de l'Outaouais ayant été extrêmement basses l'année dernière, on a pu enlever beaucoup de rocs et de battures, afin d'améliorer l'entrée des glissoires, au grand bénéfice du commerce.

Jusqu'à ce que les eaux de la rivière se soient abaissées jusqu'au niveau d'été, il est impossible de déterminer les réparations dont les glissoires ont besoin; elles ne sont probablement pas considérables, et la dépense peut être couverte par les péages perçus pour le passage des bois.

Comme le commerce de bois de l'Outaouais et de ses affluens est de grande importance pour le pays sous plusieurs rapports, et rapporte un revenu considérable, il semble qu'il n'est que raisonnable que le Gouvernement s'applique à le faciliter par tous les moyens dont il peut disposer. Le Rapport de M. Keefer (Appendice lettre D) qui, depuis qu'il est employé sur l'Outaouais, s'est donné bien de la peine pour se mettre au fait, par ses observations personnelles et autrement, des besoins de cette section du pays, contient plusieurs suggestions qui méritent l'attention. Les glissoires étant aujourd'hui en bon état, il n'est pas probable qu'elles nécessitent des dépenses bien considérables d'ici à plusieurs années. A l'occasion, il sera fait des évaluations et des rapports à Son Excellence touchant les autres améliorations de ce genre qui seront jugées nécessaires.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Chemin de
Bytown et
Pembroke.

Il appert par des rapports précédens du Bureau des Travaux Publics, que la somme de £37,007 13s. 9d. a été appropriée durant les deux dernières Sessions pour des glissoires sur l'Outaouais et des chemins y aboutissant. La totalité de cette somme jointe à d'autres sommes considérables déjà employées, à l'exception des frais de relevé des chemins, des paiemens faits pour du bois pour des Ponts (£130) et une petite balance qui nous reste en mains, a été dépensée pour mettre en état de servir des glissoires qui avaient été commencées, pour en construire de nouvelles, et améliorer le chenal de la Rivière en plusieurs endroits. Il ne reste donc pas assez d'argent pour ouvrir les chemins projetés, dont le relevé et les évaluations sont faites. Le rapport de M. Keefer fait voir qu'il faudra £7,960 pour ouvrir un chemin passable de Bytown à Pembroke, et en faire d'autres destinés à relier les glissoires entr'elles. Ces chemins sont indispensables et sont l'objet de demandes réitérées, et comme les glissoires auxquelles on a affecté l'argent qui était destiné à ces chemins produisent un revenu considérable, en proportion de ce qu'elles ont coûté, les Commissaires se flattent qu'ils pourront réaliser les prétentions premières de la Législature, dans le cours de l'été, si des fonds sont mis à leur disposition assez promptement. Le Département de la Poste a insisté à plusieurs reprises sur l'importance d'ouvrir un chemin de Bytown à Pembroke, et faute de ce chemin, on éprouve beaucoup de difficulté à transmettre les malles dans cette section du pays.

Le chemin de Bytown à Aylmer, sur la rive nord de l'Outaouais, la distance de sept milles, est très important et très fréquenté. Les habitans des environs et les autres personnes intéressées dans le commerce des bois ont souvent demandé qu'il fût amélioré. Vu l'abondance de la pierre, il pourrait être macadamisé pour £6,500, et alors, pense-t-on, il donnerait un bon revenu. Si le Gouvernement n'est pas disposé à s'en charger, les Commissaires recommandent d'accorder une charte à toute Compagnie particulière qui voudrait entreprendre de l'améliorer.

Chemin de
Bytown à
Aylmer.

Comme se rattachant à l'amélioration de l'Outaouais, on doit mentionner l'ouverture d'un chemin de Bytown à l'Original, complètement de la communication par terre de ce premier endroit à Montréal. Une allocation de £5,939 a été faite pour cet objet, et la ligne a été tracée et marquée par sections, par ordre du ci-devant Bureau des Travaux Publics, et l'on se disposait à commencer les travaux l'été dernier. Cependant les habitans étaient peu d'accord sur la meilleure ligne à suivre. Ceux qui habitent sur le chemin de front ou de la Rivière prétendaient que l'allocation était destinée à "améliorer ce chemin" et que par conséquent l'argent ne pouvait être appliqué à aucun autre chemin.

Chemin de
Bytown et
l'Original.

Le ci-devant Bureau des Travaux Publics a fait faire un relevé par M. T. C. Keefer, Ingénieur chargé de la direction générale des ouvrages de l'Outaouais, et cet Ingénieur a fait rapport d'un tracé meilleur et plus court, et le Conseil de District, et plusieurs habitans, se sont exprimés en sa faveur par des Pétitions. Dans ces circonstances, les Commissaires ont cru devoir soumettre l'affaire à l'Exécutif, avant d'entamer aucune partie des travaux, excepté sur les points qui étaient communs aux deux routes en question. Il est à espérer que la question sera tranchée promptement par la Législature, et alors on se hâtera d'ouvrir le chemin.

Le besoin de ce chemin se fait sentir depuis plusieurs années, et il serait à propos de faire une allocation plus considérable, pour construire une route en harmonie avec le commerce croissant de cette section du pays; il en sera préparé et transmis un devis.

L'immense valeur des affaires transigées sur l'Outaouais, à raison du commerce des bois, particulièrement à Bytown, exige absolument qu'une voie de communi-

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

cation soit ouverte durant toutes les saisons de l'année entre cette Ville et Montréal. Aujourd'hui, il y a des tems de l'année où cette communication est complètement interrompue, à moins de traverser la contrée jusqu'à Prescott, par un chemin presque impraticable à ces époques et de descendre ensuite le St. Laurent. Depuis le moment où les bateaux à vapeur cessent de naviguer sur l'Outaouais dans l'automne, jusqu'à ce que la glace soit prise, il n'existe pas de moyens directs de parvenir à Bytown; et des accidens malheureux arrivent chaque année aux voyageurs qui passent sur la glace avant qu'elle soit assez forte pour porter leurs attelages. On éprouve la même interruption de toute communication dans le printemps, après que la glace est devenue mauvaise et avant que les bateaux à vapeur ne commencent leurs voyages. Ceux qui n'en ont pas été témoins ne sauraient s'imaginer le nombre de voitures qui passent constamment des endroits situés au-dessous de Bytown, à cette Ville et plus haut, sur l'Outaouais durant l'hiver. Elles sont maintenant obligées de passer sur la glace et de suivre les détours de la Rivière, ce qui allonge beaucoup le chemin.

En déterminant le tracé d'un chemin de Bytown à Montréal, il faut par conséquent ne pas perdre de vue que ce ne sont pas seulement les habitans des environs qui en ont besoin; il faudra donc avoir soin de choisir la route la plus directe et la moins accidentée, afin que les nombreuses voitures employées pour le transport des approvisionnemens destinés au commerce des bois, puissent porter de fortes charges, sans quoi les frais de ce mode de transport seront de beaucoup augmentés.

Pont de Ste. Anne à l'Île Perrot et de l'Île Perrot à Vaudreuil.

Il n'y a pas probablement d'amélioration plus nécessaire que les Ponts mentionnés ci-dessus, vu que, sans eux, la communication entre le Bas et le Haut-Canada est imparfaite, et il est surprenant que des ouvrages aussi indispensables n'aient pas été entrepris et achevés plutôt. Des relevés et des devis du coût de ces Ponts ont été préparés, et seront soumis à la considération de Son Excellence.

Si ces Ponts étaient construits et le chemin qui traverse l'Île Perrot était amélioré, il n'y a pas de doute qu'ils rapporteraient plus que l'intérêt des sommes dépensées. Le transit vers l'Outaouais, sur la rive qui appartient au Haut-Canada, est très considérable à toutes les saisons de l'année, et l'on peut en dire autant du grand chemin du Haut-Canada le long du St. Laurent, qui passerait aussi nécessairement sur ces Ponts.

Les inconvéniens et les dangers de faire ces deux traverses au printemps et en automne ont été éprouvés par tous ceux qui ont eu occasion d'aller ou de venir du Haut-Canada à ces époques de l'année; mais ceux qui en souffrent le plus sont les habitans du Haut et du Bas-Canada qui vont vendre leurs produits au marché de Montréal. Le nombre des bestiaux que cette section du pays envoie à Montréal est très considérable, et ceux qui les conduisent sont souvent retenus aux Cascades en attendant le bateau à vapeur qui retarde à raison du mauvais tems, pendant assez longtems pour faire des dépenses qui leur semblent lourdes. On éviterait tous ces inconvéniens en complétant la communication par la construction de ces deux Ponts; et si l'on ouvrait un chemin plus court et meilleur de Ste. Anne à Montréal, ce qui pourrait sans doute se faire à peu de frais, il en résulterait de très grands avantages pour cette Ville, aussi bien que pour les habitans d'une immense étendue de pays. Cette dernière amélioration serait bientôt effectuée sans le secours du Gouvernement, si le principal obstacle était surmonté par la construction des Ponts proposés.

Rivière Trent.

Aucun ouvrage n'était en cours d'exécution quand les Commissaires sont entrés en charge, mais plusieurs personnes engagées dans le commerce des bois s'étant plaintes de certains défauts dans les glissoires destinées au passage des bois, l'un des Commissaires (M. Robinson) en compagnie de M. Lyons, Ingénieur (qui avait été employé par le ci-devant Bureau des Travaux Publics) et de M. Rannoy, le Surintendant, a examiné en Novembre dernier, toutes les chaussées et glissoires entre les rapides de Crooks et de Chisholm, et a fait les arrangemens qui lui ont paru nécessaires pour les réparer, dans le cours de l'hiver suivant.

Le tableau ci-dessous fera voir les travaux qui sont encore nécessaires, et ceux qui ont déjà été faits sous la direction de M. Rannoy, dans le cours de l'hiver dernier. Il y a encore quelque chose à faire aux chutes de Heales, ou en d'autres endroits, mais on ne peut l'entreprendre avant les basses eaux de l'été. Le coût total des réparations est évalué à £1,838 16s. 3d. La somme dépensée est de £451 17s. 3d.; laissant une balance de £1,386 19s. qui, en y ajoutant une petite somme, suffira, nous l'espérons, pour mettre les ouvrages en bon ordre, pour les objets auxquels ils sont destinés.

Bien qu'il n'y ait pas d'appropriation pour continuer les améliorations commencées sur la Rivière Trent, il y a un objet qui s'y rattache qui mérite l'attention, et auquel on devrait pourvoir.

Les propriétaires riverains présentent des réclamations considérables pour des dommages causés à leurs terres et autres propriétés qu'ils prétendent avoir été endommagées par la construction des chaussées. Il est fort à regretter que les Commissaires sous lesquels les ouvrages de la Rivière Trent ont été commencés, n'aient pas fait d'arrangemens, conformément aux Statuts en vertu desquels ils agissaient, avec les propriétaires pour les propriétés que les améliorations projetées pouvaient affecter, avant de commencer les travaux. Il est aujourd'hui beaucoup plus difficile de s'assurer de la véritable étendue des dommages; dans quelques cas, des moulins et d'autres édifices ont été enlevés et par conséquent leur valeur ne peut pas être appréciée par les arbitres eux-mêmes, mais doit être établie par des personnes qui demeurent dans le voisinage, et qui souvent ont à faire des réclamations du même genre pour leur propre compte.

La plus forte partie des dommages réclamés sont causés par la chaussée des rapides de Chisholm, à 16 milles au-dessus de l'embouchure de la Rivière Trent. La chaussée a été construite par les Commissaires nommés en vertu du Statut, et subséquemment une écluse en pierre a été construite et un canal creusé à travers le roc vif, depuis cette écluse jusqu'à la Rivière au-dessus (la distance d'environ un demimille), par le ci-devant Bureau des Travaux Publics. L'écluse a été terminée en 1845, et avec quelques réparations faites aux portes, elle est encore en bon ordre; cependant elle n'est d'aucune utilité quelconque pour le pays, et ne servira à rien jusqu'à ce que le reste de la Rivière ait été rendu navigable, moyennant des dépenses considérables. La Législature doit donc s'occuper sérieusement d'examiner s'il ne conviendrait pas de détruire une partie de la chaussée suffisante pour rendre à la Rivière son ancien niveau et retirer des terres inondées l'eau qui les rend aujourd'hui inutiles à leurs propriétaires. Il y avait antérieurement en cet endroit une chaussée, construite et possédée par un particulier, à laquelle est due suivant nous, une bonne partie des dommages dont on se plaint. Les Commissaires se feront un devoir de s'assurer jusqu'à quel point c'est là le cas, avant que les arbitres s'assemblent pour ajuster les réclamations. La chaussée n'est pas nécessaire pour le passage des bois, qui forment aujourd'hui le seul commerce de cette section du pays; et à moins que l'on ait l'intention

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Réclamations
pour domma-
ges sur la Ri-
vière Trent.chemin de Ste.
Anne à Vau-
dreuil.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

d'exécuter, dans toute leur étendue, les améliorations projetées par la Législature, il serait inutile de la conserver.

La hauteur des écluses nécessaires pour joindre le Lac du Riz au Lac Ontario est de 365 pieds; et à part l'écluse de huit pieds de hauteur au rapide de Chisholm, la seule écluse qui ait été construite est aux rapides de Crooks, à moins de sept milles du Lac Rice, ce qui laisse 349 pieds à surmonter entre ce point et le Lac Ontario, à travers un pays où toute l'excavation nécessaire pour les écluses et leurs approches devra se faire dans le roc vif. (Voir le Rapport de 1845, Appendice U.)

L'écluse des rapides de Crooks a été jusqu'ici de peu d'utilité, mais comme la chaussée de Healy à 16 milles au-dessous, rend la Rivière navigable depuis cet endroit jusqu'au Lac du Riz, au moyen de l'écluse de Crooks, elle peut avant longtemps être de quelque utilité pour les Colons de ce voisinage en facilitant leurs communications avec Peterborough, Cobourg et Port Hope. Elle serait utile également dans le cas où les mines de fer de Marmora seraient de nouveau exploitées. La chaussée de Crooks a besoin d'être resserrée, et l'on s'en occupera dans le cours de cet été.

Réclamations
pour les ou-
vrages de
Healy et de
Crooks.

Il y a également des réclamations pour des dommages aux ouvrages de Healy et de Crooks, mais leur montant est minime comparé à celui de Chisholm.

Ecluse aux rapides de Whittas.

Ecluse de
Whittas.

Cette écluse est en bon ordre et facilite le commerce entre la Ville florissante de Peterborough et les atterrages de Cobourg et Port Hope, sur le Lac du Riz, mais le revenu qu'elle produit ne vaut pas la peine d'être mentionné.

Chaussée de Bobcaygean et Buckhorn.

On prétend que ces chaussées, pour avoir été laissées incomplètes, ont eu l'effet de rendre les environs extrêmement malsains durant les mois d'été et le Gouvernement a été plus d'une fois appelé à les détruire. L'un des Commissaires (M. Robinson) les a visitées toutes deux l'automne dernier et a recommandé de les resserrer avec des graviers de manière à empêcher l'eau de s'échapper en été, et de se répandre sur une vaste étendue de terrains bas et marécageux exposés aux rayons brûlants du soleil, ce qui engendre des maladies. Ces travaux ont été autorisés et des mesures ont été prises pour les exécuter en temps convenable. En attendant on s'est efforcé, autant que possible, d'empêcher le pays d'être inondé par l'eau en ouvrant toutes les écluses de décharge, etc., etc.

Une écluse en bois a été construite à Bobcaygean, mais elle est maintenant dans un tel état de ruine qu'elle est tout-à-fait inutile et ne vaut pas la peine d'être réparée. Comme il y a dans le voisinage immédiat de la pierre d'excellente qualité, avec laquelle on aurait pu construire l'écluse, avec une dépense modique, il est beaucoup à regretter que les Commissaires ne s'en soient pas servi. La chaussée paraît bien construite, et comme une écluse placée en cet endroit servirait à relier les Lacs inférieurs avec les Lacs de l'Éturgeon et de Scugog au-dessus, et à ouvrir ainsi une voie de navigation jusqu'à 19½ milles au havre de Windsor sur le Lac Ontario. Il sera peut-être convenable, d'ici à quelque temps, de remplacer l'écluse aujourd'hui inutile par une écluse peu dispendieuse mais construite en pierre. L'évaluation s'en élève à £4000.

Au village de Lindsay, à la décharge du Lac Scugog, une autre écluse et une chaussée ont été construites en bois. L'écluse ne sera d'aucune utilité tant que la

Rivière au-dessus et au-dessous n'aura pas été débarrassée des arbres qui obstruent le chenal. La chaussée est très utile, en fournissant des chutes fort considérables, dont se sort avec avantage M. Bigelow, propriétaire entreprenant des excellents moulins récemment bâtis par lui.

Conjointement avec les glissoires de la Rivière Trent les Commissaires doivent mentionner les Chemins qui y conduisent et les relient les uns aux autres.

Bien qu'il n'ait pas été fait d'appropriation pour améliorer les chemins entre les différentes glissoires de la Rivière Trent, les Commissaires prennent la liberté de signaler la nécessité d'y faire quelques travaux. Le Commissaire en Chef, en visitant l'automne dernier les ouvrages de la Rivière Trent, a vu l'état des chemins, et plusieurs personnes l'ont prié de représenter leur condition au Gouvernement.

Une dépense de £2000, avec l'aide que fourniraient volontiers ceux qui prennent part au commerce des bois, serait d'un immense service et les rendrait praticables.

Chemins des Townships de l'Est.

Ces chemins ont été sous la charge de M. Pigney jusqu'au mois d'Août dernier, époque à laquelle il termina les relevés et les devis qui s'y rapportent; mais les Commissaires n'ayant pas en main les fonds nécessaires pour continuer les travaux, ils n'ont pu faire autre chose que de recueillir des matériaux pour en faire certaines portions.

On a l'intention de macadamiser 4½ milles du chemin de St. Athanase à Spiers Corner et de paver le reste en madriers; les matériaux nécessaires se trouvent sur les lieux. La pierre nécessaire pour en faire plus de deux milles est livrée et cassée, et elle sera placée sur le chemin sans délai. Une grande partie des madriers est également livrée, et tous les efforts seront faits pour terminer le chemin jusqu'à Spiers Corner avant l'automne. Le coût de cette partie du chemin est évalué à £9,527 3s. 8d., et vu le montant du transit sur cette route, il y a raison de croire qu'elle produira de bons revenus, au moyen de péages modérés.

L'amélioration de ce que l'on appelle le chemin de la montagne de Sutton a été évaluée à £868 1s. 5d. Les sections depuis la troisième jusqu'à la neuvième, toutes deux inclusivement, ont été données à l'entreprise l'été dernier pour la somme de £755, et une partie de l'ouvrage est faite; le reste sera terminé dans le cours de l'été si l'on a des fonds.

Le chemin de la montagne de Potton a également été examiné et évalué: et il paraît qu'il faudra £969 16s. 1d. pour l'améliorer. Le reste de l'appropriation (plus de £4000) sera employé pour aplanir et égoutter le chemin depuis Spiers Corner jusqu'à Stanstead par Broomes Corner. Le chemin actuel passe sur la montagne de Bolton, mais M. Rigney a découvert un tracé qui l'évite entièrement, et qui, suivant son rapport, peut être ouvert avec une dépense modique.

Chemin de Chambly à St. Césaire.

Cette partie du chemin est la plus mauvaise de toute la route entre Montréal et Stanstead, traversant, presque toute la distance, un pays plat de terre forte, qui est presque impassable en automne et au printemps — la distance est de quinze milles. Les madriers et les poutres sont donnés à l'entreprise pour la longueur de 12½ milles. Environ 2½ milles seront macadamisés et le reste du chemin qui passe sur des terres de sable sera aplani et égouté. Il est probable que ce chemin remboursera une partie de la dépense.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Chemin con-
duisant aux
Glissoires de la
Rivière Trent.Chemin de St.
Jean et Stan-
bridge.Chemin de la
Montagne de
Sutton.Chemin de la
Montagne de
Potton.

ppendice
Q. Q.)

2 Juillet.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Le reste de l'appropriation sera employé pour améliorer le chemin de Granby à Stanstead et Stanbridge, de la manière la plus avantageuse pour les habitants. Comme on a l'intention de placer des barrières pour y percevoir des péages entre Granby et Chambly, il est à désirer que le chemin, entre ce premier endroit et Stanstead, soit tracé de manière à éviter, autant que possible, les côtes escarpées que l'on rencontre sur le chemin suivi aujourd'hui; et dans ce but M. Rigney, après avoir attentivement examiné les localités, a trouvé qu'il était nécessaire de dévier de la ligne actuelle et de suivre les vallées, vu qu'il est impossible de réduire les côtes à un degré convenable à raison du roc vif qu'il faudrait creuser. Ce changement a causé quelque mécontentement chez les habitants qui demeurent le long du vieux chemin; mais les avantages qui doivent résulter de ce que la partie du chemin entre Granby et Chambly sera macadamisée et pavée en madriers, ne pourront être complètement réalisés que si toutes les côtes le long de la route sont abaissées de manière à permettre aux cultivateurs de transporter au marché d'assez lourdes charges pour compenser les péages. Les mêmes remarques s'appliquent au chemin entre Spier's Corner et Stanstead, par Broome's Corner. Le terrain sur lequel passent ces deux chemins, lesquels entrent dans ce qu'on appelle les Townships, est un sol de gravier; et une fois aplanis et égoutés, ce qui peut se faire à peu de frais, ces chemins seront généralement excellents.

Le pont de l'Île du Rocher, à Stanstead, est donné à l'entreprise et doit être achevé le premier Novembre prochain. Il est fort nécessaire, et coûtera, y compris la réduction de la côte, £750.

La dépense totale étant évaluée à £9,145, il restera encore une balance disponible pour les sections qui restent jusqu'à Granby, Stanstead et autres localités prévues dans l'appropriation, comme suit :

De Chambly à St. Césaire, 15 milles, pavés en madriers et macadamisés,.....	£9,145	0	0
Montant dépensé jusqu'à cette date,	1,870	16	6
Balance disponible,.....	21,873	3	8

Montant de l'appropriation, £32,889 0 0

Chemin de Kennebec.

La somme de £3000, appropriée pour réparer et améliorer ce chemin, a été dépensée par M. Baird, Ingénieur Civil; mais elle a été tout-à-fait insuffisante pour l'améliorer d'un bout à l'autre, ce qui exigerait, suivant le rapport et les devis de cet Ingénieur (voir Appendice lettre V), une somme additionnelle de £12000. Les Commissaires ne croient pas devoir recommander une dépense aussi considérable dans les circonstances actuelles; ils demandent seulement une appropriation de £299 pour réparer le pont de la Famine, et le pont près de chez Calway, et pour d'autres petits ponts sur la ligne.

Chemin d'Arthabaska et pont de Melbourne.

La somme de £15,761 a été appropriée pour ces ouvrages, et lorsque les Commissaires actuels sont entrés en charge, ils ont découvert que des travaux avaient été entrepris et s'exécutaient sur le chemin d'Arthabaska pour un montant tel qu'il ne resterait pas assez pour construire le pont conformément au plan dressé par le ci-devant Bureau des Travaux Publics. Ils ont par conséquent été obligés de changer les fondations et la structure du pont de manière à en réduire le coût; ils y sont parvenu avec assez de difficulté, et cet ouvrage est à l'entreprise et sera achevé.

Le chemin d'Arthabaska est également sous la direction de M. Baird, et est assez avancé pour être déjà très utile aux habitants. Cet Ingénieur, croyant à tort que l'on devait dépenser sur ce chemin une

somme plus forte que celle que l'on avait l'intention d'y consacrer, a passé des contrats, avant l'entrée en charge des Commissaires actuels, pour un montant plus considérable que ne comportait l'appropriation, qui a été dépassée de £898 11s. 1d. que nous demandons pour faire face à l'excédant. La construction d'un pont sur la petite Rivière Bécancour, et de huit milles de chemin au-delà de ce pont, exigera une somme additionnelle de £1,859, à laquelle il faudra ajouter £792 8s. 11d. pour couvrir les frais de surintendance et les dépenses contingentes sur toute la somme qu'il reste à dépenser. (Voir le rapport de l'Ingénieur, Appendice W.)

Les matériaux du pont de Bécancour ont été livrés et payés. Cet ouvrage et la réparation et l'amélioration de ces huit milles de chemin en particulier, pour rejoindre le grand chemin en arrière de Gentilly, sont considérés comme indispensables, vu que cette route est le débouché principal et la voie de communication directe entre la ville des Trois-Rivières, chef-lieu du District, et les Townships de Halifax, Chester, Arthabaska, Somerset, Stanfold, Bulstrode, etc., et que l'absence de ce chemin a beaucoup retardé l'établissement de ces Townships, où il se trouve d'excellentes terres. Le montant total de l'appropriation qui est maintenant requise, serait de £3,550, savoir :

Pour faire face à l'excédant des contrats actuels,.....	£898	11	1
Pour le prolongement de Gentilly et le pont de Bécancour,.....	1,859	0	0
Surintendance et dépenses accessoires sur toute la somme qu'il reste à dépenser,.....	792	8	11
	<u>£3,550</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

Pont de Peterborough.

Un pont solide sera achevé en cet endroit dans le cours de l'été; il est maintenant en cours d'exécution et bien avancé. La dépense est augmentée à raison de ce qu'il faut traverser la rivière au moyen de deux arches seulement, afin de laisser le plus d'espace que l'on peut pour le passage des bois, ou la stabilité du pont serait compromise.

Pont de la Trent.

L'arche tournante de ce pont est en si mauvais ordre qu'elle ne peut pas servir, et empêche les bâtiments et bateaux de remonter la rivière. Des ordres ont été donnés pour la réparer à même le produit des péages.

Pont de Belleville.

Ce pont est achevé, et est une construction belle et solide.

La nécessité d'une appropriation pour construire un pont à Shannonville, a été signalée à l'attention du ci-devant Bureau des Travaux Publics, et les Commissaires recommandent que la somme de £300 soit appropriée pour cet objet. Il se trouve sur le chemin de Poste entre Belleville et Kingston, et est fort nécessaire.

Pont à Shannonville.

Ponts au sud du St. Laurent.

La somme de £14,000 a été appropriée pour la construction des ponts de

- Étchemin,
- Bécancour,
- Godfroy,
- Nicolet et
- Chatoauguay

sur la rive sud du St. Laurent; et subséquemment on a ajouté un autre pont sur la Rivière du Chêne, pour

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Ponts d'Etchemin et Chateauguay achevés.

Ponts de Nicolet et de Bécancour.

Pont Jacques Cartier.

Pont du Cap Rouge.

lequel on n'a rien alloué, dans l'espoir que la somme déjà accordée suffirait.

Deux de ces ponts, savoir ;—ceux d'Etchemin et de Chateauguay sont achevés et livrés à la circulation ; les autres sont à l'entreprise et seront achevés cet automne, pour une somme moindre que l'appropriation, s'il ne survient pas de dépenses imprévues, malgré quelques dépenses inévitables pour les ponts d'Etchemin et de Chateauguay. Dans ce but, les Commissaires ont été obligés de modifier et de simplifier les plans, en ayant toujours égard à la solidité et à la durée des ouvrages.

Des différences d'opinion, dues principalement aux intérêts de parti et de localité, ont existé relativement au site convenable pour les Ponts de Nicolet et de Bécancour. Mais après avoir entendu les raisons des parties opposées, et après avoir visité personnellement et examiné les deux localités avec des Ingénieurs habiles, les Commissaires croient avoir déterminé les sites les plus avantageux pour les besoins et les intérêts du public en général. Le tableau des sommes dépensées et de celles qui sont nécessaires se trouvera dans l'Appendice lettre I.

Pont de la Rivière Chaudière.

Le pavé du pont a été complètement remis à neuf et recouvert de madriers de pin rouge de six pouces, et d'autres réparations ont été faites aux endroits où l'humidité avait détérioré des parties de la charpente.

Les poutres circulaires de l'arche et leurs appuis, sur lesquelles le pont repose entièrement, sont, suivant l'avis de l'Ingénieur, assez saines pour durer encore quelques années, mais les avenues du pont sont raides et difficiles, et leur réparation sera toujours onéreuse, particulièrement du côté est, où la chaussée du chemin assise sur du bois de corde empilé pour servir de fondation, se tasse continuellement, à mesure que le bois se pourrit et a besoin d'être constamment rempli de nouveau. Une petite somme, destinée à remédier à ce défaut pour cette année, aussi bien qu'à réparer légèrement la maison des péages, a été demandée et obtenue.

Ponts au nord du St. Laurent.

C'est avec difficulté, et en adoptant un plan plus économique, que les Commissaires sont parvenus à faire entreprendre la construction de ce pont sans dépasser la somme appropriée. Les travaux se poursuivent activement et seront terminés en Septembre prochain.

Les propriétaires de l'ancien pont ont réclamé des dommages pour la perte des péages, et d'autres personnes pour les chemins et les approches du nouveau pont ; les Commissaires n'ont pas encore pu s'assurer exactement du montant de ces réclamations.

Pont de Champlain.

La somme de £1000 a été appropriée pour la construction d'un nouveau pont en cet endroit. Il appert que dès 1841, en vertu d'un Acte de la Législature du Bas-Canada, 1 George IV, chap. 24, le nommé Michel Dubord, aujourd'hui représenté par H. Dubord, Ecuyer, obtint le privilège de construire un pont de péage sur cette rivière ; et les Commissaires voyant que M. H. Dubord ne voulait pas abandonner son privilège sans une compensation suffisante qu'ils n'étaient pas autorisés à donner, et en outre qu'aucune procédure n'avait été commencée contre lui pour le déclarer déchu de son droit, tel que prévu par l'Acte, ils n'ont pu faire aucun arrangement pour la construction du nouveau pont.

Le pont du Cap Rouge aujourd'hui sous la charge des Syndics des Chemins à barrières, est généralement parant en bon ordre ; mais les fondations du quai qui

supporte le pont-levis, ayant été détériorées en partie par le courant, il faudra une petite somme pour rétablir le véritable niveau, et rendre plus facile l'ouverture du pont-levis.

Les ponts construits sur les deux branches de la rivière Ste. Anne de la Pêrade, et celui qui traverse la rivière Batiscan, ont été, dans le cours de l'hiver dernier, rajustés et rehaussés presque au niveau régulier d'où ils avaient dévié par suite de ce que les constructions nouvelles en bois sont sujettes à s'affaisser en séchant et en forçant les écrous. On peut dire qu'ils sont maintenant en bon ordre, et tout ce qu'il reste à faire, pour les faire durer, consiste à recouvrir de planches minces les bords et les grosses pièces du pont, afin de prévenir la détérioration résultant de l'humidité qui se fait déjà sentir. A Batiscan, on a construit une nouvelle maison de péage plus commode, dans une position plus sûre.

Les ponts sur la rivière St. Maurice nécessiteront bientôt une dépense semblable à celle dont on vient de parler, pour empêcher les arches de s'affaisser davantage et les remettre à leurs places ; tous les piliers et quais de ce pont ont bien tenu jusqu'à présent.

Pont du Bout de l'Île.

Dans des rapports antérieurs du Président du ci-devant Bureau des Travaux Publics, le coût de ces ponts a été évalué à £24,277 et. Sur l'appropriation primitivement faite pour les ponts du nord du St. Laurent, il reste une somme de £6,052 12s. 7d. qui n'a pas été dépensée. Les Commissaires soumettent respectueusement à la considération de la Législature, l'urgence de faire une nouvelle appropriation pour la construction de ces ponts.

Phares.

L'efficacité et la bonne administration des phares placés dans les eaux intérieures de la Province est un objet de grande importance pour le commerce du pays, et qui exige une attention constante.

La charge d'inspecter et de réparer les phares du Haut-Canada a été confiée par le ci-devant Bureau des Travaux Publics à M. John McIntyre, bien connu pour être un navigateur expérimenté et intelligent, et qui, ayant commandé pendant plusieurs années des bâtimens sur les lacs, était bien capable d'apprécier la nécessité de tenir les phares en bon ordre, en tout tems, durant la saison de la navigation. Le Capitaine McIntyre a paru s'acquitter de sa charge à la satisfaction du Bureau des Travaux Publics, et les Commissaires l'ont employé dans la même capacité l'année dernière et cette année.

D'après un Rapport du Capitaine McIntyre, dressé à la suite d'une inspection faite en personne, les différens phares ont besoin cette année de réparations au montant de £630 7s. 0d. Une grande partie de cette somme sera employée pour des réflecteurs neufs ; ceux qui servent maintenant étant usés et ne pouvant plus servir. Les Commissaires en ont fait une commande à Boston, le seul endroit où l'on peut facilement s'en procurer de bonne qualité, et ils ne perdront pas de tems à les faire placer.

Les lampes sont d'un modèle perfectionné et uniforme, ce qui facilitera le remplacement de celles qui viendront à manquer. On en conservera de toutes prêtes à être posées sans délai, lorsqu'il sera nécessaire.

Les Commissaires sont d'avis qu'il est possible d'améliorer le mode de fournir l'huile et les autres choses nécessaires aux phares. Aujourd'hui ils sont provisionnés au moyen d'un contrat passé avec le Département de l'Inspecteur-Général, et l'expérience a fait voir que l'Entrepreneur fournit souvent des articles inférieurs, à des prix qui suffiraient pour obtenir les meilleurs articles,

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet

Ponts de Ste. Anne de la Pêrade et de Batiscan.

Pont du St. Maurice.

Les articles fournis en 1846, par contrat, ainsi que nous l'avons dit plus haut, se sont montés à £2,289 3s. 11d. Le prix en gros des meilleurs articles délivrés à Kingston aurait été de £1,701 1s. 8d. L'Entrepreneur est obligé de délivrer ses fournitures aux différents phares, ce qui entraîne beaucoup de trouble et de responsabilité, et si l'on tient compte des profits ordinaires du commerce, peut-être que les prix ne sont pas trop élevés. Mais comme le Département est souvent obligé d'envoyer le Capitaine McIntyre, ou quelqu'autre personne pour examiner l'état des phares et faire les réparations, les Commissaires pensent qu'il vaudrait mieux acheter l'huile et aux meilleures sources, la faire livrer à Kingston et Toronto, et la distribuer ensuite par les personnes ainsi employées à visiter les phares. La différence dans le prix de l'huile, etc., achetée de cette manière, aurait été en 1846 de £588 2s. 8d., somme amplement suffisante pour ce service, outre que l'on serait sûr d'avoir des huiles et des articles de la meilleure qualité.

Au sujet des phares se rattache l'indication du chenal depuis Kingston jusqu'à Lachine par des fanaux, des vigies et des bouées. Les Commissaires ont pris des informations et ont fait faire des examens dans le cours de la saison dernière et de cette année, et ils ont fait ce qui est nécessaire en ce moment, depuis Beauharnais jusqu'à Lancaster pour indiquer le meilleur chenal à travers le Lac St. François. L'extrait suivant du rapport du Capitaine McIntyre, du mois de Janvier dernier, mérite considération; et les Commissaires ont l'intention de l'employer durant l'été pour continuer ce qu'il a commencé dans le Lac St. François.

Fanaux.

" Quoique je ne sois pas appelé spécialement à traiter ce sujet, néanmoins il est, suivant moi, trop important pour l'omettre.

" Lorsque les Canaux seront achevés au-dessous de Kingston, quelques-uns des chenaux par où passent maintenant les bateaux-à-vapeur de la Malle ne conviendront pas pour les bâtimens de plus grandes dimensions qui seront employés pour le transport, parce qu'ils exigent une plus grande profondeur d'eau; et il y a peu de personnes qui soient en état de commander et piloter les bâtimens de cette classe au-dessous de Kingston. La raison qui me fait parler ainsi est que les bâtimens dont on se sert aujourd'hui ne tirent que 4 ou 5 pieds d'eau, tandis que les bâtimens de grande classe tireront de 8 à 9 pieds, et en plusieurs endroits où l'on passe aujourd'hui il n'y a pas plus de 9 pieds d'eau.

" La plupart de ceux qui connaissent le fleuve, ignorent complètement la manière de conduire les vaisseaux de plus grandes dimensions, et malheureusement ils forment une classe d'hommes peu favorable aux améliorations. En prenant toutes choses en considération, on verra qu'il y aura des difficultés considérables à surmonter à l'ouverture des canaux, de la part de ceux qui s'engageront d'abord dans le commerce de transport avec les gros bâtimens. Le bateau-à-vapeur *Ireland* en a déjà fourni un exemple. Le Capitaine m'a déclaré qu'il n'avait que peu de confiance dans l'habileté des Pilotes pour diriger des bâtimens tirant 8 ou 9 pieds d'eau. D'après ce que je viens de dire, on se pose naturellement cette question:—que faire pour y remédier? Je suggérerais respectueusement de faire placer des fanaux et des vigies afin de marquer le cours du chenal.

" En établissant ces utiles fanaux, on pourrait naviguer de nuit sur les Lacs et les Rivières au-dessous de Kingston avec la plus grande facilité et sûreté et

" avec un livre de direction se rapportant à ces fanaux; un patron intelligent, après un ou deux voyages, pourra piloter lui-même son bâtiment. Je considère l'amélioration de la Rivière comme étant de la plus grande importance, vu que de l'avis de plusieurs personnes, expérimentées dans le commerce, ce sera la facilité et la vitesse avec laquelle les bâtimens pourront voyager entre Montréal et Kingston, qui sera décider si les produits de l'Ouest s'exporteront par le St. Laurent ou par New-York."

On a suggéré aux Commissaires qu'il serait avantageux d'étendre la juridiction du Bureau de la Trinité de Montréal au Haut-Canada entre Montréal et Kingston, au moins en ce qui concerne l'examen et la nomination des Pilotes; et de commettre l'administration des phares, le placement des bouées, etc., la rédaction des cartes et des instructions relatives aux Havres des Lacs Supérieurs, à un homme intelligent et expérimenté dans la navigation, auquel on donnerait l'aide nécessaire pour approvisionner et réparer les phares, etc. Les Commissaires se procureront à ce sujet tous les renseignemens qu'ils pourront obtenir, et les soumettront pour l'information de Son Excellence.

Les Commissaires ont également pris en considération une requête de la " Société des Navigateurs du Commerce " de Kingston, demandant que des mesures soient adoptées pour subvenir à certains besoins qui se font sentir, savoir:—

1. Des vigies, et des améliorations dans le " chenal écarté," dans le Lac St. Clair.
2. Une vigie à l'embouchure de la Rivière Thames.
3. Une vigie à l'extrémité sud de la pointe de l'Île au Bois Blanc à l'entrée de la Rivière du Détroit.
4. Un phare tournant sur la Pointe Pelée, sur la rive nord du Lac Erie.
5. Le remplacement des verres blancs par des verres de couleur au phare flottant de la Longue-Pointe, afin de distinguer ses feux de ceux de la Longue-Pointe et de Port Burwell.
6. Une bouée sur la batture de Tecumseh dans le Lac Erie, au S. O. du Port Mailland.
7. Une lumière à l'extrémité est de la barre de l'Ouest à la Presqu'île, ainsi que des vigies pour marquer le chenal.
8. Une jetée et une vigie sur la batture de l'Île-aux-Serpents près Kingston.
9. Une lumière sur la batture de Guananoque.
10. Un fanal à la Baie de Fole, à environ 5 milles au-dessus de Brockville."

Les Commissaires feront faire des recherches par leurs Officiers dans les différentes parties de la Province, et en soumettront les résultats avec un avis du coût des améliorations demandées.

Lac St. Pierre.

Cet ouvrage est en cours d'exécution depuis 1844, mais il a été suspendu en Juin dernier avant que les Commissaires ne prissent la surintendance des Travaux Publics. Cette suspension des travaux avait pour objet de connaître l'opinion du Capitaine Bayfield relativement à ce qu'il y avait de mieux à faire dans l'état où les ouvrages se trouvaient alors. Le Capitaine examina avec le plus grand soin tant le chenal nouveau que l'ancien, et présenta son Rapport à l'Exe-

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

cutif en Septembre. Des ordres furent alors donnés pour continuer le creusage du chenal adopté par le ci-devant Bureau des Travaux Publics, ce qui fut fait jusqu'à la fin de la saison de 1846.

Durant l'hiver les cure-môles et les chalands furent complètement réparés, et les travaux furent commencés le 17 Mai sur la batture de St. François : cette localité étant la seule où l'eau était assez basse pour permettre aux cure-môles de fonctionner avec avantage.

Les Commissaires espèrent achever l'été prochain le Chenal de 150 pieds. La profondeur moyenne de la tranchée qu'il faut creuser depuis la sixième bouée jusqu'à l'extrémité inférieure du Canal est de deux pieds ; mais il est évident, qu'il y a beaucoup à faire au-dessus de la 6^{me} bouée, le chenal n'ayant pas la largeur complète de 150 pieds, ainsi qu'on le supposait dans toute sa longueur.

Ci-annexé est un tableau (Appendice lettre K) indiquant la totalité des dépenses jusqu'à ce jour, et une évaluation aussi précise qu'il est possible de la faire maintenant des sommes nécessaires pour compléter le chenal dans toute sa longueur, suivant les dimensions adoptées par le ci-devant Bureau des Travaux Publics ; savoir, 150 pieds de large et 14 pieds de profondeur.

Dans son rapport à la Législature en date du 2 Avril, 1846, M. Killaly prétend qu'une largeur additionnelle de 150 pieds peut être effectuée moyennant le surcroît de dépense de deux années de travail évalué à £17,000 ou £20,000."

Les Commissaires référèrent à la dépense faite jusqu'ici pour prouver que la somme indiquée par M. Killaly ne serait pas suffisante, et qu'il faudrait presque le double de la somme mentionnée par lui pour réaliser cette entreprise.

M. Rubidge, la fait monter à £38,698, 10s. 0d., et a basé ses calculs sur les sondages minutieux faits durant l'hiver à travers la glace par ordre de M. Killaly.

Il est impossible de s'assurer exactement de ce que coûtera un ouvrage fait sous l'eau, mais il est évident que £20,000 de plus seraient tout-à-fait insuffisants pour élargir le chenal jusqu'à 300 pieds.

Débarcadère de la Grosse-Ile.

Les Commissaires regrettent beaucoup qu'à raison de circonstances tout-à-fait indépendantes de leur contrôle, cet ouvrage n'ait pas été achevé, ainsi qu'ils l'espéraient dans le cours du mois de Mai dernier, vu que le besoin de cette amélioration ne s'est jamais autant fait sentir que dans cette occasion. Il a fallu de toute nécessité laisser cet ouvrage inachevé l'automne dernier, et quoiqu'en apparence l'Entrepreneur ait pris tous les moyens de le mettre à l'abri des accidents, il a souffert beaucoup de dégâts de la part des glaces et d'un fort coup de vent, au commencement du printemps, n'étant pas assez élevé au-dessus de l'eau. Cet accident joint à la difficulté de se procurer des ouvriers à la Grosse-Ile, à cause de la maladie régnante, en retardera l'achèvement jusqu'au mois d'Août prochain.

M. Laurencel, homme de beaucoup d'énergie et d'intelligence, dirige les travaux de ce débarcadère ainsi que la construction de plusieurs édifices ordonnés par le Gouvernement pour le logement des émigrés, sous la direction du Surintendant Médical de la Grosse-Ile.

Le rapport de M. Barrett et le devis de quelques améliorations nécessaires suggérées par le Dr. Douglas, se trouvent dans l'Appendice lettre F, et ces travaux sont maintenant en cours d'exécution.

Chemin de Gaspé.—Ponts de Métis et de Rimouski.

La majeure partie de la somme de £8564, appropriée pour ces chemins et ponts, a été dépensée avec beaucoup de jugement et d'économie par MM. Russell et Sims. Mais par suite de la nécessité de reconstruire plusieurs des ponts détruits par l'incendie l'été dernier, et de réparations indispensables et imprévues du chemin de Kempt, ainsi qu'il appert par le rapport de M. Sims (Appendice, lettre L,) afin de laisser ouvert ce chemin de Poste, qui est la seule voie de communication entre Québec et Gaspé, cet Ingénieur a été obligé de faire plus de dépense qu'il n'était prévu, et il a par conséquent dépassé les évaluations de la somme de £110, ce qui laisse un déficit d'autant sur la somme de £1422 10s., que devait coûter le pont de Rimouski, et qu'il faut suppléer, ensemble avec £158 13s. 6d. nécessaires pour faire face à la balance des contrats existants, et une autre somme de £203 5s. 5d. pour couvrir les frais de réparation des ouvrages détruits par l'incendie sur les chemins de Gaspé ;—en tout, la somme de £471 18s. 11d. et.

Le chemin de la Rivière Blanche, à l'anse des Sauvages, n'a pas été achevé ;—M. Sims signale son utilité et son importance, dans les phrases suivantes de son rapport du 9 Février dernier.

" Ce chemin est très nécessaire, vu que l'état incertain de la glace empêche les habitans, pendant la plus grande partie de l'hiver, d'aller au Bassin de Gaspé où sont situés le Bureau de Poste, la Douane et la Cour de Justice ; et durant l'été, ils sont obligés de faire usage du mode de transport par eau qui est à la fois incertain et dispendieux, ou bien d'attendre que la marée leur permette de suivre la grève à pied.

" Pour compléter le chemin depuis la Rivière Blanche à 1½ milles au-dessus du moulin de Masher jusqu'à l'anse aux Sauvages, la distance d'environ 16 milles, il faudrait, en sus de ce qui a été dépensé cette année, la somme de £1608 4s. 2d."

M. Sims, dans son rapport, fait quelques autres suggestions relativement à des améliorations très urgentes dans la ligne du chemin de Gaspé à Métis ; mais l'état actuel des finances de la Province, et les besoins plus pressants d'autres parties du pays, ne permettent pas aux Commissaires de recommander d'adopter actuellement ces suggestions, sauf ce qui regarde l'achèvement du chemin de la Rivière Blanche à l'anse des Sauvages, et du sentier depuis l'anse jusqu'à la presqu'île aux Griffons sur le St. Laurent, et les dépenses absolument nécessaires pour tenir l'importante et unique voie de communication entre Québec et Gaspé, et partie du Nouveau-Brunswick, en assez bon état de réparation pour pouvoir y voyager et transporter les Malles,—se montant en tout à £1808 4s. 2d.

Une communication relative à ce sujet a été adressée par le Maître-Général des Postes, accompagnée d'un rapport de W. H. Griffin, Ecuyer, Inspecteur des Postes, où il est dit :—

" Il est de mon devoir de vous représenter qu'il sera impossible à ce Département de maintenir une communication postale avec le District de Gaspé ou d'accomplir les devoirs que le Gouvernement Provincial en attend, pour le transport de la correspondance publique, papiers Parlementaires, Statuts Provinciaux, etc., etc., d'une manière satisfaisante, à moins que le Gouvernement n'accorde les sommes nécessaires pour tenir le chemin de Kempt, entre le Fleuve St. Laurent et Ristigouche en assez bon état pour être parcouru par les voitures à roues, et pour y placer un assez grand nombre de stations ou postes

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Chemin de
Rivière Blanche à l'Anse
des SauvagesChemins de
Gaspé et
Métis.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

“habités, pour rendre le trajet sûr pour le Courrier, dans les tems d'orage et de difficulté.”

En traitant cet important sujet, M. Sims, qui a succédé à M. Russell comme Surintendant des chemins de Gaspé, fait les observations suivantes :—

“ Quoiqu'aucune partie de l'appropriation ne fût destinée au chemin de Kempt, la somme de £37 18s. 9d. a été dépensée pour en enlever les arbres renversés, et réparer les fossés couverts et les autres ouvrages endommagés par l'incendie et les crues d'eau du printemps.

“ Dans certaines parties de ce chemin le passage est obstrué par des branches. Pour les couper, et réparer les détériorations qui résultent de l'usage du chemin, et rétablir le pont construit en 1831 sur la petite Rivière à 5 milles de Mistigouche, il faudrait £355 15s. 0d.

“ Le chemin de Kempt, construit par M. Russell, par ordre du Bureau des Travaux Publics en 1842-3 et 4, (quoique précédemment ouvert en partie) a 97½ milles de longueur; et dans un espace de 78 milles il n'y a que trois maisons. Il doit son importance à ce qu'il est le seul chemin qui conduise du St. Laurent au District de Gaspé, et à la partie est du Nouveau-Brunswick, et dans l'éventualité d'une guerre avec les Etats-Unis, il offrirait la seule route de communication sûre avec cette Province. Pour maintenir ce chemin en bon état, et le rendre constamment praticable, il faudrait une dépense annuelle d'environ £200, et il serait à désirer que non seulement on engageât, par tous moyens possibles, les établissemens le long de cette route, mais aussi que l'on donnât £25 par an à une personne qui résiderait à la Rivière Assametguagan, où le sol est impropre à la culture; et la même somme pendant quelques années à une autre personne qui serait stationnée au Pont de Matapédia.

“ Les Colons qui recevraient des allouances du Gouvernement devraient être tenus de débarrasser le chemin des arbres renversés. Les deux personnes que le Gouvernement subventionne maintenant sont très utiles aux Courriers et aux autres voyageurs, et elles ont contribué à sauver la vie à plusieurs personnes.”

En conséquence, les Commissaires recommandent fortement l'octroi de la somme de £355 15s. 6d., pour les réparations immédiates du chemin de Kempt et des subventions de £25 chacune pour deux autres Colons à la Rivière Assametguagan et le Pont de Matapédia, avec des concessions de terres suffisantes, sous les conditions passées par M. Sims.

Le Pont de Metis a été construit, mais le public ne peut encore s'en servir librement, à raison de ce que le passage est obstrué à son extrémité est par la dalle construite par M. Larrivé pour le transport de ses madriers au lieu d'embarquement. M. Sims a offert soixante-cinq louis pour l'enlever ou la reculer; quoique cette somme parût suffisante, M. Larrivé la refusa dans le tems, mais il l'accepterait aujourd'hui; les Commissaires recommandent respectueusement une appropriation pour cet objet, afin que ce pont puisse être livré complètement à la circulation publique.

Le Pont de Rimouski fut annoncé dans le cours de l'été dernier, et il n'a été présenté qu'une seule soumission qui ne dépassât pas les évaluations, mais le soumissionnaire n'ayant pas fourni le cautionnement requis, le contrat ne put pas être passé, et l'exécution de cet ouvrage important et nécessaire a été par conséquent retardé, au grand détriment et mécontentement des habitans de cette section du pays qui ont longtems souffert du besoin de cette amélioration.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Afin de mettre les Commissaires en état d'accepter d'autres soumissions pour la construction de ce pont, et faire face aux dépenses incidentes, ils recommandent une allocation de £100 en sus des £110 dépensés comme susdit, par M. Sims, sur les chemins, mais qu'il peut maintenant rembourser.

Conjointement avec les chemins de Metis et Gaspé, il est à propos de mentionner la nécessité de prolonger le grand chemin de la côte depuis le premier de ces endroits jusqu'à Matane, afin de faciliter l'établissement de cette partie du pays et encourager son commerce et son industrie, d'autant plus que c'est un pays boisé, avec plusieurs rivières et des chutes d'eau, et qui présente des étendues considérables où le sol est bon. Ce chemin serait aussi très utile aux marinières et à la navigation en général, à cause des fréquens naufrages qui ont lieu sur cette côte chaque automne, et plusieurs personnes y ont péri, faute de cette voie de communication.

La distance est d'environ vingt-et-un milles et demi, et le coût probable de cette amélioration serait de £2,611 2s. 9d., courant.

Chemin du Portage autour du Lac Temiscouata.

On traverse le Lac Temiscouata sur la glace en hiver; en été au moyen de bateaux à voile ou mûs par des chevaux. A l'automne et au commencement de l'hiver, avant que la glace soit assez forte, et au printemps lorsqu'elle commence à se gâter, le chemin autour du Lac est très fréquenté, faisant partie du grand portage de Temiscouata qui relie le St. Laurent avec les eaux navigables de la Rivière St. Jean, et constitue une grande route commerciale et un débouché important pour le commerce de partie du Nouveau-Brunswick. Les Commissaires ont appris qu'en 1845 une seule maison de la Rivière du Loup a expédié par cette route plus de 4000 charges de marchandises et de produits de différentes espèces—et le commerce a augmenté depuis. En outre, c'est la route directe de la Malle de Halifax. Le mauvais état de ce chemin engage les gens à se confier trop tôt à la glace dans l'automne et trop tard dans le printemps, ce qui est cause que plusieurs personnes ont péri.

La distance à partir du fond du Lac Temiscouata jusqu'à la *Dégelée* où il se termine, est de 17½ milles, dont sept milles sont en assez bon ordre; mais les dix milles qui restent sont presque impassables, n'ayant été qu'ébauchés. Il faudrait une dépense de £2,150 pour le réparer et en faire un bon chemin.

En arrière de la paroisse des Trois-Pistoles, vers le Lac Temiscouata, à la distance de 24 milles, se trouve un morceau de terre de qualité supérieure, abondant en différentes sortes de bois, et entrecoupé de plusieurs petites rivières, et sur lequel il y a déjà quelques Colons. Quelques habitans des Trois-Pistoles l'ont fait examiner, et y ont ouvert un chemin d'hiver à leurs propres frais; ce chemin, à raison de la surface plane du pays et de l'accès facile qu'il donne aux bords du Fleuve, a été très fréquenté par les habitans de Madawaska durant l'hiver dernier. Une pétition a été présentée à la Législature à sa dernière Session, dans le but d'obtenir une allouance suffisante pour faire un chemin d'été pour les voitures à roues, alléguant l'augmentation immédiate de revenu qui résulterait pour le Gouvernement à raison de la vente des terres de la Couronne et des permis de couper des bois, ce qui encouragerait à la fois les établissemens, l'agriculture, le commerce et l'industrie. Ce chemin fournirait également une communication courte et directe en tout tems avec les habitans de Madawaska et de partie du Nouveau-Brunswick. L'hon. M. Killaly, dans son Rapport du 11 Septembre dernier, recommande l'octroi de £2,500 pour faire ce chemin, et les Commissaires réfèrent la même recommandation.

Chemin de
Metis à Ma-
tane.Chemin de
Temiscouata.

Pont de Metis.

Pont de Ri-
mouski.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Si l'état financier de la Province le permet, les Commissaires recommanderaient d'ouvrir des chemins semblables jusqu'à la ligne Provinciale en arrière des paroisses de Kamouraska, Ste. Anne, l'Islet, et St. Thomas pour encourager les établissemens et faciliter le transport des approvisionnemens nécessaires au commerce des bois.

Comté de Saguenay.

Aucun Comté dans la Province n'a plus besoin d'améliorations ou n'en mérite davantage que le Comté de Saguenay. Il est séparé de tous les autres établissemens par une haute chaîne de montagnes stériles à travers lesquelles passe un très mauvais et, en quelques endroits, un très dangereux chemin appelé le "Chemin des Caps," lequel est leur seule voie de communication par terre, avec Québec en particulier où les habitans sont obligés de se rendre au marché et aux Cours de Justice.

La Rivière Saguenay, d'où le Comté tire son nom, a été le siège d'un des premiers établissemens du Canada, qui a été ensuite abandonné et concédé avec le territoire adjacent par une concession spéciale à une Compagnie de Commerçans en pelletteries, maintenant représentée par la Compagnie de la Baie d'Hudson; et jusqu'à ces dernières années, cette vaste rivière n'était fréquentée que par les Aborigines dans leurs canots d'écorce, mais maintenant elle est traversée et naviguée par des goelettes, des bateaux de rivière et des gros vaisseaux qui viennent directement des ports d'Europe pour y prendre des chargemens aux nombreux moulins à scies établis sur ses bords et sur ses affluents. Et malgré les désavantages qu'il a à combattre, cette section est devenue la partie la plus intéressante et la plus importante du pays par l'augmentation de sa population, de son agriculture et de son commerce; et elle n'attend que la bienveillance de la Législature pour donner l'importance et l'encouragement nécessaire au développement de son industrie et de ses ressources agricoles; couverte qu'elle est d'immenses quantités de bois de construction, de nombreuses rivières et de vastes terrains d'un sol excellent.

Suivant les rapports faits par H. Jessopp, Ecuyer, Collecteur des Douanes à Québec, (voir Appendice lettre M) il appert qu'en 1845, pas moins de 36 navires mesurant 13,369 tonneaux, et en 1846, 43 navires, mesurant 16,328 tonneaux sont partis du Saguenay, emportant des cargaisons évaluées à £63,365.

Will. Price, Ecuyer, Marchand de Québec, homme animé de l'esprit public et très entreprenant, est intimement lié aux établissemens du Saguenay, et peut être appelé à juste titre le père et le fondateur de cette petite Colonie, qui compte déjà environ 7000 habitans presque exclusivement Canadiens-Français. Il a placé de grands capitaux sur des moulins à scies et à farine et autres améliorations; il a fait des avances libérales aux Colons, et encourage de tout son pouvoir l'industrie individuelle.

Par l'Acte 8 Victoria, chapitre 69, la somme de £1500 a été appropriée pour l'amélioration du "Chemin des Caps," long de 29½ milles, depuis l'extrémité inférieure de la paroisse de St. Joachim, sur la rive nord du St. Laurent jusqu'à la Baie St. Paul, et la somme de £961 Os. 7d. a été dépensée par le ci-devant Bureau des Travaux Publics, sous la surintendance de M. Russell, sur 4½ milles de ce chemin et trois ponts, ce qui laisse une balance de £538 19s. 5d. pour les 25 milles qui restent. Cette somme étant tout-à-fait insuffisante, et les Commissaires, voyant qu'ils ne pouvaient trouver, l'été dernier, des ouvriers à des prix raisonnables, après s'être consultés avec les parties les plus intéressées, ont cru devoir remettre à

Chemin des
Caps.

cette année l'emploi de cette balance, espérant que dans l'intervalle la Législature accorderait un nouvel octroi pour les améliorations nécessaires sur toute la ligne qu'il faut réparer, et qui, outre la balance mentionnée plus haut, exige encore une dépense de £2000.

Un accessoire à ce chemin, est la construction d'un pont sur la Rivière du Gouffre à la Baie St. Paul, l'ancien pont ayant été emporté par une crue d'eau, il y a quelques années. Il coûtera.....£1400 0 0

Pour améliorer la descente au Cap
Corbeau..... 950 0 0

Le prolongement du grand chemin le long
du St. Laurent, depuis la Rivière
Noire jusqu'à l'entrée du Saguenay,
environ 24 milles..... 1500 0 0

Un chemin de communication entre Chi-
coutimi, au point le plus élevé de la
navigation du Saguenay et la Baie des
Ha! Ha! la distance de 11 milles,
passant à travers un marais d'un peu
plus d'un demi-mille, qui coûtera..... 1500 0 0

Et finalement un chemin de la Baie des Ha! Ha! à Ste. Agnès au-dessus de la Malbaie. Cette amélioration est extrêmement importante et indispensable, car, lorsque vient l'hiver, ces établissemens sont complètement bloqués pendant six mois de l'année et le seul moyen de transmettre ou de recevoir des nouvelles est par des Courriers ou coureurs de bois qui sont obligés de traverser les bois et suivre les traces des Sauvages. Mais les Commissaires ont appris que M. Price, ayant ouvert un chemin d'hiver, à travers les terres depuis la Rivière Noire jusqu'au petit Saguenay, les habitans ont pu, l'hiver dernier pendant quelque tems, en se confiant à la glace depuis la Baie des Ha! Ha! jusqu'au petit Saguenay (la distance de 36 milles,) communiquer avec les anciens établissemens, mais non sans un danger imminent en plusieurs occasions, lorsqu'ils étaient surpris par de grands abats de neige qui arrivent souvent en ces endroits, n'y ayant ni abris ni habitations dans toute cette distance.

Dès l'année 1843, la Législature sentit la nécessité de venir au secours de cette section du pays et elle fit un octroi de £1,500, pour examiner et ouvrir un chemin d'hiver depuis St. Urbain au-dessus de la Baie St. Paul jusqu'à la Baie des Ha! Ha! L'examen seul coûta £675, par suite des grandes difficultés que l'Arpenteur eut à surmonter, en passant à travers un pays montueux, coupé de lacs nombreux et de rivières pour la distance de plus de 60 milles jusqu'à la Baie des Ha! Ha! On dut s'en tenir là, vu qu'on s'aperçut que l'on ne pourrait tracer un chemin dans cette direction, sans de grandes dépenses, et sans l'espoir d'y pouvoir former d'établissemens. Les habitans ont, depuis cette époque, fait faire à leurs propres frais un relevé des recherches dans la direction de Ste. Agnès en arrière de la Malbaie, et elles ont été heureuses au-delà de toute espérance. La distance est calculée à 45 milles, 15 milles de moins que par St. Urbain, à travers un pays plan, possédant un bon sol, et favorable à des établissemens, qui, assure-t-on, s'y formeront si cette voie de communication est ouverte.

Le prix que coûterait un chemin ordinaire de campagne pour les voitures à roues, a été évalué par MM. Russell et Duberger, Arpenteurs à £5,500 (voir Appendice N). En prenant pour à peu près correct le rapport du relevé, et en déduisant la somme de £825 non dépensée, pour l'ouverture du chemin d'hiver de St. Urbain à la Baie des Ha! Ha! mentionné

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Chemin de St.
Agnès à la
Baie des Ha!
Ha!

Chemin de St.
Urbain à la
Baie des Ha!
Ha!

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

ci-dessus, il resterait à approprier une balance de £4,675, dont les Commissaires recommandent fortement l'octroi, en considération des graves inconvéniens dont les habitans du Saguenay ont à souffrir, et de ce qu'ils paient maintenant à la Province plus de £2,600, seulement pour des permis de couper des bois.

Il serait à désirer qu'en approchant de Ste. Agnès un embranchement de ce chemin fût dirigé sur les Eboulemens et les profondeurs de la Baie St. Paul; on établirait par ce moyen une communication directe et courte entre la Baie des Ha! Ha! et ces paroisses bien établies, aussi bien qu'avec la paroisse de St. Urbain, et l'on éviterait une route tortueuse et accidentée le long du St. Laurent. La distance ou longueur du chemin serait de 15 milles dont neuf sont déjà faits; l'ouverture des six milles qui restent, et l'amélioration de quelques parties du chemin coûterait £600.

Débarcadère
de la Malbaie.

Comme complément du chemin projeté de Chicoutimi à Ste. Agnès, un débarcadère sur le St. Laurent, à l'entrée de la Malbaie, à un endroit favorable appelé le *Grand Débarcadère* où les vaisseaux et particulièrement les bateaux-à-vapeur pourraient toucher à tous les états de la marée, serait extrêmement avantageux et commode pour les habitans et leur assurerait une communication prompte et régulière. A la demande des habitans, ce Département a fait faire un relevé dont le résultat sera donné dans un Rapport subséquent, que les Commissaires espèrent avoir l'honneur de présenter dans quelques jours: mais si les finances de la Province ne permettent pas toutes ces améliorations, les Commissaires recommandent, comme indispensables, les appropriations nécessaires pour l'amélioration du "Chemin des Caps" et l'ouverture du chemin de Ste. Agnès à la Baie des Ha! Ha! et de la Baie des Ha! H! à Chicoutimi pour lesquelles la somme de £7675 sera nécessaire, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus.

Chemin de
Tadoussac aux
Betsamites.

Les Commissaires appellent également l'attention de la Législature, à une autre partie du Comté de Saguenay, au-dessous de Tadoussac, le long du Saint-Laurent, où se trouvent, jusqu'aux Betsamites, plusieurs scieries, mais qui ne possèdent aucun chemin ni moyens de communication par terre, autres que les sentiers des Sauvages à travers les bois, et le long du rivage. Un chemin prolongé jusqu'aux Betsamites, à la distance de 75 milles de Tadoussac, serait très utile tant aux établissemens qu'aux mariniens et aux bâtimens, qui sont si souvent, particulièrement à l'automne, poussés sur cette côte déserte au-dessous de Québec, où beaucoup de personnes périssent faute de ce chemin.

Améliorations
recommandées
dans le but
d'empêcher les
naufrages.

Ce chemin, ainsi que le chemin proposé, sur la côte sud, vis-à-vis de Metis à Matano, contribuerait beaucoup à empêcher ces sinistres. Les Commissaires ont donné beaucoup d'attention à ce sujet, et ils se sont dans ce but adressés au Bureau de la Trinité et au Bureau de Commerce de Québec, pour avoir leur avis et leur coopération. Des copies de cette correspondance sont annexées à ce Rapport (voir Appendice O) et les Commissaires y appellent spécialement l'attention de la Législature. Entre autres suggestions, ils proposent plusieurs quais et débarcadères, dont les Commissaires font l'objet d'une recommandation spéciale, les considérant comme les améliorations les plus nécessaires.

Débarcadères.

De Québec, en bas, l'absence de cette commodité se fait plus vivement sentir que jamais, et elle a été le plus grand obstacle au commerce et à l'agriculture, et par conséquent à la prospérité des habitans.

Les facilités de la navigation à la vapeur, et les

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

communications journalières et économiques avec le marché de Québec sont perdues pour les habitans qui s'élèvent aujourd'hui à plus de 150,000. Jusqu'ici, dépendant uniquement des vents et des marées, ils ont fait leur commerce et transporté leurs produits au marché dans des goelettes et autres petites embarcations de rivières, pour lesquelles des débarcadères et des quais seraient d'une grande utilité, pour les mettre à couvert dans les coups de vent du printemps et de l'automne — et sauver par là la vie à beaucoup de personnes et empêcher de grandes pertes. Ils serviraient également aux mariniens qui vont en mer, qui pourraient également y trouver un refuge dans l'automne lorsqu'ils sont surpris par des coups de vent, ou sont arrêtés par les glaces.

Les Commissaires renvoient respectueusement aux différens Rapports de l'Honorable M. Killaly et de M. Rubidge (voir Appendice lettres P et Q) à ce sujet, qu'ils présentent maintenant, et qui feront voir évidemment la nécessité, de la part de la Législature, d'adopter promptement des mesures afin de faire partager à cette section importante du pays quelques-unes des améliorations si désirées et si indispensables pour le développement de ses ressources diverses, et l'encouragement de son commerce, de son industrie et de son agriculture.

Il n'est peut-être pas généralement connu qu'en 1845-46, pas moins de 139 bâtimens (tonnage 52,214) ont pris des chargemens complets de madriers aux différens établissemens situés au-dessous de Québec, et sont partis du Saguenay et de la Pointe des Pères, sans compter un grand nombre d'autres cargaisons semblables envoyées des paroisses éloignées de Ste. Anne, St. Roch, St. Jean, Cap St. Ignace, St. Thomas, St. Vallier, etc., au marché de Québec, pour y être mises à bord des bâtimens.

Commerce au-
dessous de
Québec.

Cette seule branche d'industrie est déjà évaluée à plus de £12,000 par année, ainsi qu'on le verra par les rapports fournis par H. Jessop, Ecuyer, Collecteur de Québec, auquel nous avons déjà référé.

Le relevé que les Commissaires ont ordonné de faire sur les principaux points, sur le St. Laurent au-dessous de Québec, qui offrent des facilités et des encouragemens pour y construire des débarcadères, n'ayant pas été terminé l'automne dernier, il a été continué ce printemps, et les Commissaires se flattent que d'ici à quelques jours ils pourront présenter à la Législature des rapports détaillés, sur les sites les plus éligibles, avec devis pour la construction des jetées et des débarcadères nécessaires.

EDIFICES PUBLICS

La *Douane de Toronto*, pour la construction de laquelle la somme de £2,500 a été appropriée par l'Acte 8 Victoria, chap. 69, a été achevée en Juin, 1846. C'est un édifice solide et commode, et qui offre toutes les commodités que l'on peut désirer. Elle coûte, y compris les meubles attachés à l'édifice et un appareil de chauffage, £2,560, ce qui laisse une somme de £60 non prévue, et qui est encore due à l'Entrepreneur. Ce surcroît de dépense est dû, suivant l'Architecte, à ce qu'il a fallu asséoir les fondations à une plus grande profondeur qu'on ne s'y attendait, à cause de la nature du terrain.

Les dépenses ordinaires ont été faites pour la réparation des Prisons et des Cours de Justice, dans le

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Prisons et
Cours de Jus-
tice.Prison de
Montréal.

Canada Est, mais la Prison de Montréal est tellement insuffisante, et la classification des prisonniers est si indispensable que sur des représentations adressées à ce sujet au Gouverneur-Général par le Shérif, et renvoyées aux Commissaires, ils ont jugé qu'il était nécessaire de recommander certaines réparations et améliorations immédiatement nécessaires. La plus importante est la construction d'une aile nouvelle, qui coûterait, suivant le devis de M. Rubidge, £2,720 de plus que l'acquisition ordinaire; à laquelle somme il faut ajouter la somme de £105 pour élargir les corridors de 4 à 7 pieds, non prévue dans le devis, recommandation qui a été adoptée par un ordre de Son Excellence en Conseil, du 28 Octobre dernier. Le rapport de M. Rubidge se trouve dans l'Appendice lettre S.

Palais de Jus-
tice de Québec.

Le Palais de Justice de Québec, ainsi qu'il appert par le rapport de M. Rubidge (voir Appendice lettre R), est tout dilapidé et en ruine, et exige plus que les dépenses ordinaires pour le préserver efficacement. Les dépenses les plus urgentes ont été commandées et faites l'automne dernier et ce printemps, mais un surcroît de £613 7s. 3d. (également en sus de l'acquisition) sera nécessaire pour les compléter et empêcher l'édifice de tomber en ruine. Cette dépense, sur la recommandation des Commissaires, a été approuvée par Son Excellence le Gouverneur en Conseil.

Aucun changement n'étant d'ailleurs survenu à l'égard des autres édifices publics depuis la dernière Session du Parlement, les Commissaires ne peuvent que répéter ce qui a été dit par le Président du ci-devant Bureau des Travaux Publics, dans son dernier rapport à la Législature, qu'ils approuvent entièrement:—

“ Les dépenses appliquées à l'autre classe d'édifices (les Prisons et Cours de Justice dans le Canada Est) sont de la nature la moins satisfaisante. Ainsi que j'ai déjà eu occasion d'en faire rapport, ces édifices sont tout-à-fait insuffisants pour les besoins de la population croissante du pays; et l'on peut considérer les sommes que l'on y consacre nécessairement chaque année, comme dépensées en pure perte. Les Prisons en général n'ont pas de moyens de ventilation ni de classification des prisonniers. On se plaint beaucoup du manque de logement dans les Cours de Justice (celles qui existent) et l'immense nombre d'affaires légales de cette Ville et District se font dans un vieux édifice, disposé temporairement et tout-à-fait impropre à cet usage.

“ Le non-achèvement de l'Hôpital de Québec est également un sujet de plainte, ainsi que le besoin d'un asyle des aliénés. Il existe aussi un grand désir, en cette ville, de voir consacrer la Douane actuelle à quelque autre destination, ou de la vendre et d'en consacrer le prix à la construction d'une Douane dans une situation plus commode, à portée des Banques, Bureaux, etc.

“ Les Départemens publics, malgré les loyers élevés que paie la Province, sont logés d'une façon très incommode et très insuffisante. On a proposé différents plans pour couvrir la dépense de substituer des édifices convenables à ceux dont on se sert maintenant, soit au moyen de la vente des édifices actuels, ou des terrains publics sur lesquels ils sont construits ou qui y sont adjacents, ou en les consacrant à d'autres usages, de manière à en tirer partie pour des objets rémunérateurs; et quelques-uns de ces projets méritent considération, mais jusqu'à ce que la Législature juge à propos d'en venir à une décision générale sur ce sujet, il n'est pas nécessaire d'entrer dans d'autres détails.”

Relevé de la Rivière St. Charles.

Le relevé de la Rivière St. Charles a été ordonné en 1845, mais les Commissaires n'ont rien trouvé de fait à cet égard, ni aucun document dans les archives de leur Bureau qui pût leur donner quelque renseignement à ce sujet.

Les Commissaires sont allés à Québec à la fin de l'automne dernier pour des affaires relatives à des ouvrages en cours d'exécution au-dessus et au-dessous de cette ville, et ils ont saisi cette occasion d'en parler au Maire et aux Membres de la Corporation, et à des Messieurs faisant partie du Bureau de la Trinité et du Bureau de Commerce. Ces Messieurs ont exposé les différents plans qui avaient été suggérés pour utiliser la Rivière St. Charles comme addition étendue au Havre de Québec déjà si vaste; mais il était manifeste qu'ils ne s'accordaient pas entre eux sur le meilleur moyen de réaliser cet objet. Les Commissaires étaient accompagnés de M. Barrett, Ingénieur du Canal de Lachine, homme rempli de connaissances pratiques et de beaucoup d'expérience dans sa profession. M. Barrett n'avait jamais visité Québec, et ne pouvait se décider à la hâte sur une mesure de cette importance. Néanmoins, d'après des relevés faits par le Capitaine Bayfield, et les autres renseignemens que le tems lui a permis d'obtenir, il a rédigé un rapport ci-annexé (voir Appendice lettre U), dans lequel il suggère quelques améliorations au banc de sable, à l'embouchure de la Rivière St. Charles, comme prolongement des quais actuels, depuis près de l'extrémité du quai des Indes, du côté de Beauport.

Il n'a pas été au pouvoir des Commissaires de préparer des plans et devis pour l'amélioration de la Rivière St. Charles, comme il convient de le faire avant d'en recommander quelque-une en particulier à Son Excellence pour être soumis à la Législature; ils ont été occupés toute l'année dernière, après leur entrée en charge, à inspecter les travaux commencés et à en faire entreprendre d'autres pour lesquels des appropriations avaient été faites; et M. Keefer, l'Ingénieur du ci-devant Bureau, ayant été envoyé au Canal de Welland, ils n'ont pu enlever aucun autre Officier aux ouvrages dont il était chargé, pendant assez longtems pour faire le relevé convenable.

Québec est aujourd'hui un des plus beaux ports du Continent, et toute tentative faite pour l'améliorer ne doit être décidée qu'après l'examen le plus attentif fait par des personnes capables tant ingénieurs, que navigateurs expérimentés. Il n'y a guères de doute qu'une partie des produits du Haut-Canada et des Etats de l'Ouest de l'Amérique, sera transbordé à Québec dans des navires destinés aux ports de l'Atlantique; il devra par conséquent s'y réunir un plus grand nombre de bâtimens, et si le port qui existe n'est pas assez vaste pour les contenir, il faudra faire tous les efforts possibles pour leur faire de la place.

Logement pour les Emigrés.

Depuis le mois dernier les Commissaires ont été appelés à préparer de nouveaux logemens pour les émigrés; plusieurs vastes bâtimens ont été érigés dans le plus court espace de tems possible, et on leur a préparé bien des commodités, dont il sera fourni un compte et un rapport aussitôt que les bâtimens maintenant en cours d'exécution seront terminés.

Les Commissaires ont fait établir les comptes jusqu'au 15 Mai, 1847. Cette époque n'était pas régulière, il s'en est suivi quelque retard; mais ils ont cru qu'il était nécessaire d'en agir ainsi, afin que la Législature pût être mise au fait de l'état des différens travaux.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Appendice
(Q. Q.)

publics exécutés dans la Province, jusqu'aux dates les plus récentes.

12 Juillet.

Les comptes sont aussi plus détaillés qu'ils ne l'ont jamais été, ce qui leur a également imposé plus de travail.

Les Commissaires ont signalé les améliorations qui se sont présentées à eux, dans leurs tournées d'inspection, et d'après des renseignemens provenant d'autres sources, quoiqu'il n'ait pas été fait d'appropriation pour les exécuter. Il en est beaucoup d'autres, dans les parties du pays, que les Commissaires n'ont pas encore eu l'occasion de visiter; mais ils consacreront à cette

partie de leurs fonctions tout le tems que les circonstances leur permettront d'y employer, dans le cours de cet été.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur,

Vos obéissans serviteurs,

W. B. ROBINSON,
Com. en Chef des Trav. Publics

C. E. CASGRAIN,
Com. des Trav. Publics.

TABLE DES APPENDICES DU RAPPORT PRECEDENT.

- Lettre A.—Rapport de Samuel Keefer, sur le Canal de Welland.
 B.—Rapport de Samuel Keefer, sur le Chemin de Quenston et Grimsby.
 C.—Rapport de J. B. Mills, sur les Canaux de Williamsburg.
 D.—Rapport de T. C. Keefer, sur les ouvrages de l'Outaouais et les autres ouvrages placés sous sa direction.
 E.—Rapport de A. Barrett, sur le Canal de Lachine.
 F.—Rapport de C. S. Gzowski, sur tous les ouvrages placés sous sa direction.
 G.—Rapport de l'Hon. H. H. Killaly, sur le Saut St. Marie.
 H.—Rapport de l'Hon. H. H. Killaly, sur le Havre et le Phare de Goderich.
 I.—Tableau des sommes dépensées et des sommes nécessaires pour les Ponts au sud du St. Laurent.
 K.—Rapport de M. Rubidge sur le Chenal du Lac Saint-Pierre.
 L.—Rapport du Capitaine Bayfield, sur les Chenaux du Lac Saint-Pierre,
 M.—Rapport de A. H. Sims, sur tous les travaux d'amélioration dans le District de Gaspé.
 N.—Rapport du Collecteur des Douanes de Québec, sur le commerce du Saguenay en 1845 et 1846.
 O.—Rapport de A. J. Russell, T. Simard et J. B. Duberger, sur le chemin projeté jusqu'à la Baie des Ha! Ha!
 P.—Correspondance relative aux améliorations considérées comme étant les plus urgentes pour diminuer les naufrages au-dessous de Québec.
 Q.—Rapport de l'Hon. H. H. Killaly, sur les Débarcadères au-dessous de Québec.
 R.—Rapport de F. P. Rubidge, sur idem.
 S.—Rapport de F. P. Rubidge, sur le Palais de Justice de Québec.
 T.—Rapport de F. P. Rubidge, sur la Prison de Montréal.
 U.—Rapport de A. Barrett, sur les améliorations de la Grosse-Isle.
 V.—Rapport de A. Barrett, sur le relevé de la Rivière St. Charles.
 W.—Rapport de N. H. Baird, sur le Chemin de Kennebec.
 X.—Rapport de N. H. Baird, sur le Chemin d'Arthabaska et le Pont de Melbourne.

Rapport de Samuel Keefer, sur le Canal de Welland.

BUREAU DU CANAL DE WELLAND
Ste. Catherine, 22 Mai, 1847.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de présenter, pour l'information des Commissaires des Travaux Publics, le Rapport suivant sur l'état actuel de ce Canal.

L'eau a été introduite dans le Canal, cette année, le 3 Avril, et les bâtimens sont partis de Ste. Catherine pour remonter le 11 du même mois, mais la navigation n'a été libre, d'un bout à l'autre, que le 14 Avril, c'est à dire, plus de trois semaines plus tôt que le Canal Erie.

Si notre Canal eût été complètement achevé de manière à ce que l'eau eût pu y rester tout l'hiver, on aurait gagné plus d'un mois de navigation, le Port Maitland et tout le Lac à l'ouest, étant débarrassé des glaces le 28 Mai.

L'aspect des affaires est très encourageant. Le transit a commencé activement et les péages promettent un revenu beaucoup plus considérable que l'année dernière.

Les péages perçus en 1844 se sont montés à	£25,513	3	10
“ en 1845	“	19,086	5 9
“ en 1846	“	26,524	18 9

On peut, avec certitude, s'attendre à voir augmenter progressivement les péages chaque année, maintenant que les nouvelles écluses sont presque terminées, et comme preuve de cet accroissement probable et de confiance en cet ouvrage, on peut observer que plus de cent nouveaux bâtimens ont été construits l'année dernière sur les rives des grands lacs, et qui sont tous adaptés aux dimensions de nos écluses.

Deux améliorations importantes ont été effectuées dans la ligne du Canal, durant l'hiver dernier; la première consiste à avoir livré à la circulation la *Nouvelle Ecluse No. 1*, et la nouvelle ligne de Canal entre Ste. Catherine et le Port Dalhousie, au moyen desquels on gagne trois cinquièmes de mille, on évite l'ancien chenal tortueux, et on obtient l'avantage d'une traction directe.

L'autre amélioration est le creusage de ce que l'on appelle le Canal alimentaire (*Feeder*) qui fait partie du Canal entre Marshville et Broad Creek, au moyen duquel on a obtenu la profondeur régulière de 8½ pieds dans toute la longueur du Canal. L'année dernière les bâtimens tirant 8 pieds 2 pouces passaient avec difficulté; cette année des bâtimens tirant 8 pieds 6 pouces ont pu traverser le Canal sans toucher le fond.

Quant aux nouveaux ouvrages et aux travaux nécessaires pour faire, du niveau du Lac Erie le sommet du Canal, je regrette de dire que les dépenses ayant été limitées, les progrès de tous ces travaux n'ont pas été tels qu'ils auraient pu être, ni tels que l'intérêt de ce Canal l'exige. Néanmoins, ce qui a été fait est important, et sera trouvé extrêmement utile d'ici à quelque tems.

Il ne faut pas perdre de vue que la navigation de ce Canal est maintenant dépendante de la Grande Rivière, au moyen de laquelle il faut maintenir un niveau extrême de 8 pieds au-dessus du Lac Erie. Pendant deux mois, de l'année, cette rivière ne fournit pas assez d'eau pour la navigation et les moulins, et en

conséquence on est souvent obligé d'arrêter ces derniers pour ne pas faire tort à la navigation. C'est un fait bien connu qu'à mesure que les pays nouveaux se défrichent et que la surface soumise à l'évaporation devient plus étendue, la quantité d'eau charriée par les rivières et les cours d'eau moins considérables diminue progressivement. Il est donc assez incertain que, dans vingt-cinq ans d'ici, la Grande Rivière suffise pour subvenir au Canal agrandi comme il l'est aujourd'hui et avec l'augmentation de transit que l'on peut espérer raisonnablement si non certainement. En principe également, il faut admettre que c'est un mauvais moyen de maintenir une voie de navigation au moyen d'une chaussée à travers une rivière exposée à des crues d'eaux subites et considérables.

Ces considérations importantes, ainsi que l'avantage supérieur présenté par la ligne la plus courte que l'on puisse tirer entre les deux lacs, et d'une alimentation illimitée et infailible, ont engagé à adopter ce qu'on a appelé le *niveau du Lac Erie*, ce qui veut dire le creusage du Canal entre Allenburg et Port Colborne, jusqu'à un niveau de 10 pieds plus bas que la surface ordinaire du Lac Erie. Lorsque cet ouvrage sera accompli, le Canal d'un lac à l'autre n'aura que 28 milles de longueur, avec 26 écluses. Par la ligne de navigation actuelle le Canal a 40 milles de longueur et 28 écluses d'exhaussement. Ces deux routes, néanmoins, serviront toujours suivant que les vents ou la direction du bâtiment rendront l'une ou l'autre plus avantageuse. Mais le principal avantage que l'on tirera du niveau du Lac Erie sera une *alimentation d'eau infailible, pour faire face aux exigences futures du transit.*

La dépense additionnelle nécessaire pour amener l'eau du Lac Erie est évaluée à £77,000, en sus de la construction d'un Canal de Port Colborne au niveau supérieur; ce montant étant la somme que la Province paie pour avoir une alimentation d'eau certaine. Mais en déduction il n'est que juste de tenir compte du loyer des chutes d'eau et des profits des moulins, car jusqu'à ce que l'eau du Lac Erie soit amenée jusqu'au Canal, ils ne peuvent guères être augmentés, et même il n'y en a pas suffisamment pour les établissemens durant toute l'année.

Le revenu provenant des chutes d'eau, directement et indirectement, se monte maintenant à environ £3000, mais lorsque les nouveaux travaux seront terminés, ce montant sera bientôt doublé, et rapportera près de huit pour cent, sur le coût du niveau du Lac Erie, indépendamment des avantages de la navigation.

La question de suspendre les travaux qui se rattachent au niveau du Lac Erie, ayant été examinée sérieusement par le Gouvernement depuis quelque tems, j'ai préparé les évaluations pour l'achèvement des travaux, dans lesquelles la dépense a été calculée jusqu'à la date du dernier certificat, le 10 du courant; ces évaluations sont annexées à ce rapport.

On observera que ce montant brut correspond avec celui de l'évaluation que j'ai transmise avec mon rapport d'Octobre dernier. La connaissance parfaite que j'ai de l'état des ouvrages, obtenue à la suite de ma résidence sur le Canal depuis onze mois, ne fait que me confirmer dans l'opinion qu'ils sont exacts; mais pensant qu'il était de mon devoir de soumettre aux Commissaires, à cette époque, un tableau complet de toutes les dépenses qu'entraînera nécessairement l'achèvement complet de cette grande entreprise, j'y avais compris quelques items de dépense qu'il serait peut-être désirable de retarder pendant quelques années, vu les circonstances actuelles. Pour le détail des items je prends la liberté de référer les Commissaires à l'évaluation No. 3, de l'ouvrage à l'entreprise.

Appendice (Q. Q.)

12 Juillet.

Le montant des dépenses, jusqu'au 10 du courant, sur les contrats complétés et non complétés, pour les dommages faits aux terrains, les dépenses contingentes, militaires et de police, et les frais d'Ingénieurs et de compensation aux Entrepreneurs, est de.....£707,322 0 0

Le montant nécessaire pour achever les contrats non complétés, y compris la remise due aux Entrepreneurs, et les dépenses contingentes et autres, est de..... 99,906 17 11

Coût total des travaux sous contrat, £507,228 17 11

A ajouter comme indispensablement nécessaire pour la sûreté et le bien de la navigation, la somme de.....£51,300 6 5

Et pour augmenter le nombre des passages, dans la branche du Port Colborne, 5,000 0 0
£56,390 6 5

Total indiquant le coût minimum du Canal,.....£863,529 4 4

Ajouté dans ma première évaluation, pour faire le Canal de 45 pieds de largeur, d'un bout à l'autre, ouvrage que l'on recommande maintenant de remettre pendant quelques années, la somme de.....£31,343 3 0

Et autres sommes que l'on propose maintenant d'ajouter, en n'alloquant que ce qui est absolument nécessaire pour livrer le Canal à la circulation,£22,477 13 11
£53,820 16 11

Total,.....£917,350 1 3

Conformément à mon évaluation d'Octobre dernier, en y ajoutant le montant transporté des anciens ouvrages—

Encore :—

La moindre somme que coûtera le Canal a été portée à.....£863,529 4 4

Le montant déjà dépensé est de..... 707,322 0 0

La différence,....£156,207 4 4

est encore nécessaire pour mettre les nouveaux ouvrages en pleine activité, mais de ces..... 156,207 4 4

il faut retrancher la balance de l'appropriation qui reste en main..... 79 331 2 11

Ce qui laisse..... £82,876 1 5

Appendice (Q. Q.)

12 Juillet.

pour dernier montant qu'il est nécessaire d'approprier, en addition aux octrois antérieurs pour mettre en état de servir tous les ouvrages, conformément au *plan commencé*, et suivant le principe de tirer du Lac Erie une alimentation d'eau qui ne manque jamais, pour subvenir à une navigation agrandie pour tous les tems à venir. Mais aucune partie de cette allocation additionnelle ne sera demandée cette année.

Il reste maintenant à considérer ce que l'on peut gagner en adoptant le niveau de la grande Rivière *pour les deux routes*, ou plutôt quels sont les obstacles à surmonter qui peuvent engager à abandonner un plan qui possède tant d'avantages bien reconnus, et à avoir recours à un niveau plus élevé, dont la suffisance, pour les besoins de la navigation, d'ici à 25 ans, peuvent raisonnablement être mis en doute.

La question de la suspension des travaux paraîtrait dépendre de la possibilité des éboulemens qui pourraient survenir dans les berges de la grande tranchée (*Deep cut*).

Depuis mon Rapport du mois d'Octobre, je me suis fait une idée beaucoup plus favorable du succès complet de ces travaux. D'après un examen approfondi des faits qui se rattachent à l'histoire antérieure des opérations, ainsi que d'après le succès qui en a accompagné les progrès jusqu'à cette date et l'apparence satisfaisante des travaux, maintenant que la lourde charge qui pesait sur les berges et tendait à les faire glisser a été en grande partie enlevée, j'en suis venu à la conclusion que les éboulemens sont presque impossibles, mais qu'il y a, au contraire, toute probabilité qu'ils n'auront pas lieu.

On a prétendu que parce que des éboulemens ont eu lieu ils devaient avoir lieu encore, mais l'examen des faits conduira à une conclusion toute contraire. Ayant commencé ma carrière comme Ingénieur sur le Canal de Welland, je me rappelle avoir vu plus des deux tiers de la longueur de la Grande Tranchée (*Deep Cut*) creusée jusqu'à la profondeur primitive, 8 pieds plus bas que le fonds actuel du Lac Erie. Le reste fut creusé en moyenne, environ jusqu'à la surface de la Chipouais, ce qui correspond à la profondeur actuelle du Lac Erie. Le Canal étant vide alors, il est évident que les berges devaient être plus exposées à s'ébouler qu'elles ne l'ont jamais été depuis, ou qu'elles le seront à l'avenir, parce que l'eau n'était pas encore là pour servir de contrepoids et empêcher les mouvemens de terrain. Il est également évident que lorsque les berges ont commencé à s'ébouler, les terres auraient glissé d'avantage avant de s'arrêter, que si l'eau fut restée dans le Canal. Par conséquent on peut inférer de ces faits que toutes les parties qui pouvaient ébouler se sont consolidées depuis longtems, et cet état de repos n'est près d'être troublé, à moins que l'on ne tente de creuser la tranchée jusqu'au niveau primitif de la Chipouais.

Lors des éboulemens on a observé que le fonds s'élevait à mesure que le sommet s'abaissait, le sable se soulevant et la terre allant prendre sa place. Mais en établissant le Canal suivant le niveau du Lac Erie, nous ne creusons que jusqu'à 8 pieds de sa profondeur primitive, de manière qu'au-dessous du fonds du nouveau Canal nous avons encore au moins 8 pieds de terre pressée par les plans inclinés des berges, et formant en quelque sorte une arche renversée sous le fonds pour supporter les bords.

Un autre trait important dans le plan actuel, favorable au succès de l'ouvrage, consiste à faire disparaître les berges trop droites et à réduire les pentes qui faisaient auparavant un angle de 50 degrés avec l'horizon, à un angle de 26½ degrés, en faisant de larges bermes à la surface actuelle de l'eau, afin de décharger la base d'un poids considérable.

La réduction de la pente de la berge de l'ouest fut

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

commencée à la fin de l'été de 1843. Le Canal fut mis à sec l'hiver suivant; et l'été suivant, 1844, la réduction des pentes du côté ouest fut terminée; tous les travaux jusqu'à cette époque ayant été exécutés par des ouvriers.

Dans l'été de 1844, un chenal de 12 pieds de profondeur fut commencé du côté ouest, avec l'excavateur à la vapeur, et l'hiver suivant la matière fut tirée du bateau et employée pour creuser sur les bords; mais après avoir été en activité pendant environ six semaines, il fallut s'arrêter à cause de la difficulté d'égoutter les terres. Durant tout cet hiver il n'y eut pas d'eau dans le Canal. Le chenal de 12 pieds fut continué dans le printemps de 1845, au moyen du Cure-Môle, complété cette année-là. Les passages furent faits et la navigation fut dirigée du côté ouest. En Octobre et Novembre de la même année, sous la direction de M. Power, et dans le but d'éprouver le succès des opérations, un espace de 700 pieds, dans la partie la plus profonde et celle que l'on considérait la plus dangereuse de la tranchée, fut creusé jusqu'à la profondeur du fonds du Lac Erie, sur une largeur de 26 pieds—on n'y observa aucune indication d'éboulements. L'hiver suivant (1845-6) l'eau s'échappait du Canal à travers les écluses de Allanburgh, et la surface s'abaissa jusqu'au niveau du Lac Erie, et y resta tout l'hiver. Cependant on ne vit aucune indication d'éboulement.

La brisure observée dans la berge le printemps suivant (1846), après que la brèche du Port Robinson eut fait baisser l'eau tout à coup de six pieds, se trouvait à un tout autre endroit. Mais depuis cette époque aucun changement n'est survenu là où elle avait eu lieu.

Il faut se rappeler que la réduction des pentes du côté Est n'était pas encore commencée lorsque cet essai eut lieu, et que les berges droites de ce côté existaient encore lorsque l'eau fut retirée, si bien que l'on a fait subir à l'ouvrage une très forte épreuve, qui a prouvé la stabilité de la plus mauvaise partie de la tranchée dans des circonstances très désavantageuses, pendant un espace de six mois.

Je suis, par conséquent, convaincu que les sommes dépensées jusqu'ici dans le but de se servir du Lac Erie pour alimenter le Canal, ont été bien employées; au reste, l'ouvrage est maintenant tellement avancé, qu'il en coûterait moins pour le compléter suivant le niveau du Lac Erie que suivant le niveau de la Grande Rivière, de manière que sous le point de vue économique, il n'y a rien à gagner à changer de plan.

Quant à l'état actuel des nouveaux ouvrages, en référant aux pages 2 et 3 des évaluations ci-annexées, on verra ce qu'il reste à dépenser, pour les mettre tous en état d'activité.

Le havre de Port Maitland est terminé.—Au Port Colborne, l'excavation du havre intérieur est presque complète. La jetée de l'Est, de 500 pieds de longueur, est rendue jusqu'à sa hauteur, et le bois nécessaire pour la construction de la jetée de l'Est rendu sur les lieux. Le havre intérieur sera complètement terminé le 1er Septembre. Les jetées du havre extérieur sont dans le même état qu'à l'époque de mon dernier rapport, et je ne puis y faire d'autres travaux, excepté ce qu'il faut pour leur conservation, jusqu'à ce qu'une nouvelle allocation ait été faite pour achever le havre; et nous ne saurions insister là-dessus trop fortement auprès du Gouvernement. Il faut £11,102 12s. 6d. pour compléter ce havre, en sus des appropriations antérieures.

au Port Dalhousie les jetées ont été prolongées jusqu'à 1,040 pieds du rivage, et tous les caissons ont été enfoncés dans 12 pieds d'eau, profondeur obtenue par le creusage. Un chenal de 12 pieds de profondeur et de 100 pieds de largeur a été creusé le long de la jetée de l'Ouest. Aucune partie de la superstructure n'a encore été construite, mais toutes les forces dispo-

nibles sont maintenant employées à prolonger les jetées dans le lac, aussi loin que l'appropriation actuelle le permet, afin que le nouveau havre puisse servir le plus tôt possible, si quelque accident survenu à l'ancien (ce qui n'est pas du tout improbable) le rendait nécessaire.

Dans l'automne l'entrée du vieux havre devient très dangereuse, à cause de l'existence de vents plus violents, et il est arrivé plusieurs désastres sérieux depuis que j'ai la direction du Port. Le vieux havre est en effet la partie la plus mauvaise de la ligne de navigation actuelle, et l'intérêt du pays exige que le nouveau havre soit livré au commerce sans délai. La somme nécessaire pour prolonger les jetées jusqu'à l'écor de dix pieds, et creuser le chenal et compléter le havre jusqu'à la 1^{re} écluse, en sus de l'évaluation de M. Power, est de £19,000.

Ecluse No. 1.—Les deux vannes d'écoulement au No. 1 et au No. 2, et la vanne chez Higgins, sur le niveau de Thorold, ont été achevées l'hiver dernier et des portes ont été construites au Port Robinson. La vieille écluse No. 2 a été détruite, et un beau et large chenal a été creusé entre la première et la seconde écluse.

A la grande Tranchée (*Deep Cut*) un chenal de 26 pieds de largeur, creusé jusqu'au niveau du Lac Erie, a été exécuté les deux tiers du chemin. Le chenal de 45 pieds a été creusé jusqu'à mi-chemin, dans la partie la plus mauvaise et la plus profonde de la tranchée, et la réduction des pentes du côté Est est plus qu'aux trois quarts faite. Tout ensemble, les nouveaux ouvrages et la grande tranchée, auxquels l'appropriation pourvoit, sont achevés à plus des trois quarts.

Entre Port Robinson et la jonction, les nouveaux ouvrages sont très avancés. Les sections 17, 18, 21 et 22 sont sous contrat, et presque terminés. Les sections 19 et 20 ne sont pas sous contrat, mais comme la plus grande partie des travaux a été exécutée, le reste pourrait bien être fini l'hiver prochain, si permission m'était donnée de les continuer, et vu que pour compléter cette partie du Canal entre le Port Robinson et l'aqueduc, il est nécessaire d'en retirer l'eau, on ne peut y travailler que durant l'hiver, et il faudrait par conséquent la finir aussi promptement que possible, afin qu'à l'avenir le Canal puisse être complètement rempli d'eau, ce qui est nécessaire tant pour la conservation des berges que pour la prompte ouverture de la navigation au printemps aussi bien que pour les moulins et les manufactures.

Le progrès des travaux à l'aqueduc a été jusqu'ici satisfaisant. Toutes les arches ont été tournées, les centres ont été enlevés et la maçonnerie des culées et des appuis a été élevée jusqu'au niveau des clefs de voûte. Une grande quantité de blocs pour les parapets a été préparée dans les carrières et se délivre maintenant, et la bâtisse se continue en même temps. La maçonnerie de cette construction importante sera achevée cette année, et l'on pourrait s'en servir le printemps prochain si les autres parties du Canal étaient également prêtes.

Je me suis cru obligé d'accélérer autant que possible le nouvel aqueduc, parce que l'expérience nous prouve que l'aqueduc en bois, maintenant en usage sur le niveau le plus élevé, n'est nullement aussi sûr qu'il devrait l'être, vu la fonction importante qu'il remplit.

Plusieurs suites à l'une des coulées, quelques-unes assez considérables, ont dû être réparées l'année dernière. Il est bon de se préparer contre ce qui peut arriver de pire, mais je ne doute pas que je ne puisse faire durer l'aqueduc en bois jusqu'à ce que le niveau inférieur ait été éprouvé et que l'on ait pu juger positivement de ce qui en résultera.

L'écluse de la jonction a été complétée ce printemps sauf le placement des portes.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Entre la Jonction et le Port Colborne, les travaux sur toutes les sections de terrassement (23 à 26 inclusivement) ont été suspendus depuis Septembre dernier, par suite de ce que les Entrepreneurs Higham et Cie. les ont discontinués, et qu'il ne leur a pas été permis de les reprendre sous un nouveau contrat. L'ouvrage était aux trois quarts fait. Sur la section 27, (section des Roches), il ne reste que peu de roches à enlever; l'ouvrage avance et sera terminé cette année.

Tous les matériaux de l'écluse de garde au Port Colborne ont été préparés et livrés, et les Entrepreneurs s'occupent maintenant à asseoir les fondations. L'écluse peut être terminée le printemps prochain.

En terminant mon Rapport sur l'état des nouveaux ouvrages, il ne me reste plus qu'à observer que la profondeur de l'eau dans le Canal, en passant par la Branche de Maitland, est limitée à 8½ pieds, mais lorsque la Branche du Port Colborne et le niveau du lac Erie seront achevés, la profondeur sera portée à 9½ pieds, excepté aux époques où les eaux sont très basses dans le Lac Erie. Car, quoique les écluses aient été faites pour 8½ pieds d'eau sur les portes, on peut les faire fonctionner avec 9½ pieds d'eau sans danger ni difficulté, et dans l'état ordinaire du lac le Canal lui-même aura 10 pieds d'eau. Chaque pouce d'eau que l'on ajoutera à la profondeur actuelle de 8½ pieds d'eau, correspond à une addition de 7½ tonneaux, et

cette augmentation est de telle conséquence pour les bâtimens que l'on en tirera partie sans délai. Ils éviteront ainsi, excepté les gros bâtimens, les frais de l'allégement.

L'augmentation étonnante du commerce, sur le Lac Erie, depuis quelques années, paraît justifier toutes les dépenses nécessaires pour compléter ce Canal de la manière la plus parfaite. Il semble que, depuis un certain tems, le Canal de l'Erie a été employé autant que sa capacité le permet, et que le transit y a presque atteint son extrême limite,—tellement que, suivant le cours naturel des choses, le commerce a besoin de s'ouvrir des voies nouvelles, et il n'en est pas une qui présente autant d'avantages sous le rapport de la position, de la capacité, de l'efficacité et de l'économie des transports que ce Canal en pourra offrir lorsqu'il sera terminé.

Respectueusement soumis pour la considération des Commissaires.

Par, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) SAMUEL KEEFER,
Ingénieur du Canal de Welland.

T. A. Begley, Ecr.,
Sec. du Bureau des Travaux Publics.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

TABLEAU indiquant les dépenses faites pour l'agrandissement du Canal de Welland, jusqu'au 10 Mai, 1847.

No. 1.

Ouvrage achevé.

	£	s.	d.
1 Ecluses No. 2 à 25, (toutes deux inclusivement),.....	255,444	14	5
2 Id. 29, (Port Maitland),.....	16,229	10	11
3 Vannes d'écoulement, No. 3 à 36, (toutes deux inclusivement),.....	18,063	0	1
4 Tranchée de Broad Creek,.....	18,711	9	3
5 Agrandissement du Canal alimentaire,.....	74,847	5	4
6 Canaux d'écoulement à idem,.....	2,549	8	6
7 Ecluse de garde et Pont tournant à Dunnville,.....	1,623	2	8
8 Tranchée de Chipouais,.....	1,137	18	10
9 Bassin sec à Ste. Catherine,.....	832	18	1
10 Fossés couverts et Ponts courbés,.....	828	19	9
11 Chemin à rails, Pont et Chaussée,.....	677	19	11
12 Elargissement de la petite Tranchée creuse et du Canal de Thorold à Allanburgh,.....	4,589	16	6
13 Idem du Canal au-dessous de Ste. Catherine, Section 31, et entre les Ecluses 4 et 5,	4,540	13	1
14 Diverses,.....	5,500	7	9
15 Chemin de halage de la Grand' Rivière,.....	5,301	9	0
	383,973	13	1
Dû,.....	0	8	1
	383,974	1	2

	Payé jusqu'au 10 Mai, 1847.			Restant suivant le Devis.			Coût total.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Port Dalhousie, } " Colborne, } Creusage, Phare, etc.,..... } " Maitland, }	10,070	0	0	10,630	0	0	20,700	0	0
	9,808	1	0	4,816	0	0	14,624	1	0
	17,122	16	0	2,849	17	0	19,972	13	0
Portes d'Ecluse,.....	19,337	17	0	4,859	0	0	24,196	17	0
Ecluse No. 1, Port Dalhousie,.....	20,791	0	0	1,794	0	0	22,585	0	0
" 26, Allanburgh,.....	9,250	15	2	1,040	19	0	10,291	14	2
" 28, Jonction,.....	6,844	8	8	1,668	8	10	18,512	17	6
" 27, Port Colborne,.....	6,642	0	0	9,433	2	6	6,075	2	6
Vanne d'écoulement au No. 1, et 2 Vannes au Moulin à Plâtre et chez Higgins,.....	4,334	0	3	904	7	3	5,238	7	6
Chemin de halage flottant,.....	4,916	0	0	1,110	4	0	6,026	4	0
Aqueduc,.....	25,282	0	0	10,758	1	0	36,040	1	0
Ponts tournants,.....	5,897	7	0	3,518	13	0	9,416	0	0
Elargissement, (Petite Tranchée creuse,).....	792	0	0	120	10	0	912	10	0
Do. Grande Tranchée creuse, Secs. 15 et 16,.....	27,160	0	0	8,840	0	0	36,000	0	0
Do. Du Port Robinson à la Jonction, Secs. 17, 18, 19, 20, 21 et 22,.....	27,375	11	11	3,292	15	0	30,668	6	11
Do. De la Jonction au Détour de Ramey, 23, 24, 25, et 26,.....	24,788	17	10	7,431	12	0	32,220	9	10
Section des Roches, 27,.....	35,359	0	0	9,601	13	0	44,960	13	0
Portes d'Arret, Port Robinson,.....	1,880	12	4	89	17	8	1,970	10	0
Valves et Ecrans pour les Vannes d'écoulement,.....	600	0	0	600	0	0
Canal au-dessous de Ste. Catherine,.....	2,839	0	0	3,984	6	8	6,823	6	8
Vanne d'écoulement additionnelle à l'Ecluse No. 2,.....	682	0	0	350	17	5	1,032	17	5
Diverses,.....	597	14	10	166	15	0	764	9	10
	262,371	2	0	87,260	19	4	349,632	1	4
Somme à déduire suivant certificat, et qui aurait dû être portée au Compte des dépenses contingentes, et comprise dans ce compte,.....	1,393	3	0	1,393	3	0
	260,977	19	0	87,260	19	4	348,238	18	4

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Etablissement des Ingénieurs,.....	21,189	5	11½	2,531	10	7	23,720	16	6½
Domages pour terrains, &c.,.....	13,570	11	9¼	5,995	3	2¼	19,565	15	0
Dépenses contingentes,..... £7,553 3 0½									
A déduire,..... 207 13 7									
	£7,345 9 5½			8,788	9	5½	11,977	10	4½
Id. Emis par certificat,..... 1,393 0 0									
Police et Agent moral,.....	6,638	13	9	671	13	4	7,310	7	1
Dépenses militaires,.....	2,178	10	9½	208	2	6	2,386	13	3½
	52,315	11	9¼	12,645	10	6¼	64,961	2	3¼

No. 3.—OUVRAGES qui ne sont pas sous contrat, mais qui sont nécessaires pour compléter le Canal d'une manière convenable.

	Sommes indispensables nécessaires pour la sûreté et l'utilité du Canal.			Dépenses que l'on peut remettre à une autre époque.			Coût total.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Port Dalhousie,.....	19,000	0	0	4,219	4	3	23,219	4	3
Port Colborne,.....	11,109	12	9	11,109	12	9
Bouée au Rescif de Tecumseh,.....	120	0	0	120	0	0
Vanne d'écoulement à la Jonction,.....	1,033	0	0	1,033	0	0
Id. à l'Aqueduc,.....	2,057	0	0	2,057	0	0
Ecluse de garde à Dunnville,.....	1,970	0	0	1,970	0	0
Roc composite, au Port Robinson,.....	5,000	0	0	5,000	0	0
Ecluse de garde à la Jonction,.....	1,970	0	0	1,970	0	0
Pièces de bois pour la protection des vaisseaux,.....	683	6	8	683	6	8
Élever les berges du Canal alimentaire,.....	1,828	8	0	1,828	8	0
Achever le Canal de Ste. Catherine à Thorold,.....	2,500	0	0	2,500	0	0
Réparations à la Chaussée de Dunnville,.....	1,000	0	0	1,000	0	0
Maisons des Ecluses,.....	500	0	0	4,000	0	0	4,500	0	0
Maisons des Percepteurs,.....	500	0	0	1,000	0	0	1,500	0	0
Port Dalhousie,.....	5,710	1	8	5,710	1	8
Couvertures en fonte pour les Chèvres aux Grandes Ecluses,.....	500	0	0	500	0	0
Bassin de la Baie des Gravières, Sec. 27,.....	2,877	7	0	2,877	7	0
Creusage de la Tranchée du P. Robinson, dans le Ruisseau de Chippawa,.....	200	0	0	200	0	0
Dépenses résultant de l'Octroi des Privilèges d'Eau,.....	250	0	0	750	0	0	1,000	0	0
Ecluse à l'Aqueduc,.....	5,000	0	0	5,000	0	0
	51,300	6	5	22,477	13	11	73,778	0	4

Appendice
(Q. Q.)

Appendice
(Q. Q.)

CANAL DE WELLAND de Thorold au Port Colborne, 45 pieds de largeur au fond.

12 Juillet.

12 Juillet.

	£	s.	d.
De Thorold à l'Ecluse de Allanburg, Sec.	5,400	0	0
Id. Id.	484	2	0
Grande Tranchée, Sec. 15 et 16,.....	8,000	0	0
Id. 17 et 18,.....	2,543	14	0
Id. 21 et 22,.....	500	0	0
Id. 19 et 20,.....	5,315	7	0
Id. 23, 24, 25 et 26,.....	14,100	0	0
	36,343	8	0

Ces dépenses ne sont pas immédiatement nécessaires, mais le seront d'ici à quelques années. La somme d'environ £5000 consacrée aux Sections 23 à 26 pour augmenter le nombre des passages serait très utile.

RÉSUMÉ des Evaluations, indiquant le coût total de l'ouvrage, et le montant des sommes qui y ont été dépensées.

	Montant des Paiemens.			Montant nécessaire pour compléter l'ouvrage.			Coût total suivant l'Évaluation.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1° Ouvrages terminés,.....	383,973	13	1	0	8	1	383,974	1	2
2° Ouvrages non terminés,.....	260,977	19	0	87,260	19	4	348,238	18	4
Dépenses pour Dommages aux terres, dépenses contin- gentes de Police, Militaire et des Ingénieurs,.....	52,315	11	9½	12,645	10	6¼	64,961	2	3½
	697,267	8	10	99,906	17	11	797,174	1	9
Transporté des anciens ouvrages par "Ordre en Conseil,"	10,054	16	2	10,054	16	2
	707,322	0	0	99,906	17	11	807,228	17	11
3° Travaux non sous contrat, nécessaires pour compléter le Canal,.....							73,778	0	4
De Thorold au Port Colborne, jusqu'à 45 pieds au fonds,.....							36,343	8	0
							917,350	1	3

(Signé,)

SAMUEL KEEFER,
Ingénieur, Canal de Welland.

BUREAU DU CANAL DE WELLAND,
Mai, 1847.

Memorandum :—

Montant total payé jusqu'au 11 Mai, 1847,.....	£707,322	0	0
Montant nécessaire pour payer les ouvrages sous Contrat,..	99,906	17	11
Ouvrages non sous Contrat, No. 3,.....	51,300	6	5
Passages,.....	5,000	0	0
	£863,529	4	4
Appropriation,	780,653	2	11
Montant nécessaire en sus de l'Appropriation,	£82,876	1	5

B.

Rapport de Samuel Keefer, sur le Chemin de Queenston et Grimsby.

T. A. BEGLY, ECR.,
Sec. du Bureau des Travaux Publics.

BUREAU DU CANAL DE WELAND,
Ste. Catherine, 17 Juin, 1847.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre pour l'information des Commissaires des Travaux Publics, le Rapport suivant sur l'état actuel du chemin de Queenston et Grimsby, avec un devis pour l'achèvement de la partie de ce chemin sur laquelle les améliorations ont été entreprises.

Le chemin de Queenston et Grimsby, de 31½ milles de longueur, s'étend de la Rivière Niagara à la frontière Ouest du District et comprend la principale portion du chemin de Queenston à Hamilton, qui a été déclaré chemin Provincial par l'Acte 9 Vict. ch. 37.

Une dépense considérable ayant été faite sur le chemin de Queenston et Grimsby, sous les Syndics nommés en vertu de l'Acte 7 Guil. IV, chap. 82, pour se procurer des matériaux et en compléter quelques parties, un nouvel octroi de £8,000 fut fait en 1845 pour son parachèvement, dont le coût total, depuis le moment où il est tombé sous le contrôle du Bureau des Travaux Publics, a été évalué à £24,000.

La totalité des £8,000 a été dépensée sous la direction de Francis Hall, Ecr. entre St. David et la côte ouest de la vallée de Jordan (Twenty-Mile Creek), mais le mauvais état actuel du chemin prouve que l'on a trop entrepris avec les moyens limités dont on pouvait disposer.

Depuis que ce chemin a été placé sous ma direction, en Janvier dernier, il m'a donc été impossible d'y faire autre chose que de légères réparations qui étaient indispensables et qui ont été payées à même le produit des péages.

Le chemin est aujourd'hui en très mauvais état, et exige des dépenses considérables pour être mis en bon ordre.

Cela est dû en grande partie à la manière imparfaite en laquelle il a été fait; mais comme même les meilleurs chemins exigent toujours des réparations annuelles considérables, il n'est pas étonnant que ce chemin soit en si mauvais ordre lorsqu'on considère qu'il n'y a pas d'argent pour faire les réparations nécessaires.

J'ai fait faire dernièrement un relevé, examen et évaluation de ce chemin, par M. Page, Assistant-Ingénieur, du rapport duquel j'ai fait le résumé suivant.

Les premiers 3 milles, de Queenston à St. David, ont été en premier lieu macadamisés convenablement par les Syndics des chemins, mais comme on n'y a fait aucune ou presque aucune réparation depuis lors, il s'y est formé des ornières et la chaussée ferrée est devenue très mince. Il faudrait y ajouter un lit de pierre de trois pouces, et y faire des égoûts, etc.

De St. David au Ten Mile Creek (4 milles) le chemin, généralement parlant, est trop plat et le dos d'âne n'est pas assez élevé au milieu; on y a mis une très mince couche de pierre, et l'emploi de gravier non recouvert au lieu de pierre cassée, fait que ce chemin ne vaut guères mieux en tems de pluie qu'un chemin nivelé ordinaire.

Les graviers devraient être enlevés, et la couche de pierre être rendue assez épaisse pour porter les charges; les terrassements devraient être plus larges, les fossés creusés, quelques parties nivelées de nouveau, et la surface du chemin devrait être formée et relevée convenablement.

Depuis le Ten Mile Creek jusqu'à Ste. Catherine, 2½ milles, le chemin a été bien nivelé, et quoiqu'il ne soit pas macadamisé, il est supérieur à toute autre partie du chemin, à raison de la position avantageuse sur une côte et de la nature favorable du sol. Il exige peu de réparations et n'a pas besoin d'être macadamisé pour le présent.

Dans les limites de la Corporation de Ste. Catherine, les Syndics des chemins avaient beaucoup fait avant que l'Acte d'Incorporation ne fût obtenu; mais le dernier Acte, 6 Vict. chap. 37, ne prévoit aucune nouvelle dépense d'argent dans ces limites.

De Ste. Catherine à la côte Est de la vallée de Jordan (six milles et neuf chaînes) la nature du chemin est la même qu'entre St. David et le Ten Mile Creek, décrit plus haut; mais il est en bien plus mauvais ordre; en plusieurs endroits la couche de pierre est coupée complètement. Les terrassements des Fifteen and Sixteen Mile Creeks devront être faits plus larges au moyen des terres enlevées aux côtes, des fossés ouverts et creusés, la couche de pierre mise d'une épaisseur convenable, au moins de dix pouces, et le couronnement devra être exhaussé,—quelques parties ont besoin d'être nivelées, et il faut un plus grand nombre de fossés couverts, les égoûts actuels étant insuffisants.

L'évaluation pour compléter ce chemin d'une manière convenable est comme suit:—

De Queenston à Ste. Catherine:—

Les premiers trois milles,	£852	0	0
4me et 5me milles,...	838	0	0
6me mille,.....	547	12	0
7me mille,.....	560	0	0
Partie du 8me mille,.....	133	0	0
De Ten Mile Creek à Ste. Catherine,.....	148	16	0
			£3,079 8 0

De Ste. Catherine à la Vallée de Jordan:—

1er mille,.....	£320	0	0
2me do.....	503	0	0
3me do.....	430	12	0
4me do.....	229	18	0
5me do.....	321	11	0
6me do.....	435	12	0
35 perches sur le 7me mille,.....	61	15	0
			£2,303 5 0
			5,382 13 0

Le nouveau chemin à travers la vallée de Jordan (long de 77 chaînes) a été fermé depuis le mois d'Avril dernier; il est devenu impraticable à raison d'éboulements de terres.

Il sera nécessaire d'abattre les arbres du côté sud afin d'exposer le chemin à l'influence du soleil, et faire croître du gazon pour protéger les pentes. Le chemin a été fait trop étroit en premier et les pentes trop raides, mais on peut le faire maintenant de la largeur convenable en coupant les pointes qui projettent, et en portant les terres des deux côtés sur les levées; par ce moyen le tracé sera meilleur et on évitera le danger des éboulements.

Pour mettre ce plan à exécution il sera nécessaire d'enlever 5,000 verges cubes de terre du côté est, et

Appendice (Q. Q.)

environ 12,000 verges cubes du côté ouest de la vallée, et de construire un plus grand nombre de fossés couverts.

Le bois de cet ouvrage comme suit:—

Niveler l'excavation, 17,000 verges cubes @ 8d.,.....	£566	13	4
Défricher 10 arpens @ 80s.,.....	40	0	0
Huit fossés couverts @ 100s.,.....	40	0	0
Macadamiser 304 perches @ 36s.,....	547	4	0
Land Damages, 20 acres, @ £45,....	300	0	0
	£1,493	17	4

Il appert qu'il n'a pas été payé de dommages pour terrains, et qu'il existe des réclamations pour dommages aux terrains et autres contre les anciens Syndics des chemins, dont une liste a été fournie aux Commissaires des Travaux Publics par M. Hall, et qui se montent à £336 13s. 9d. et devaient, suivant lui, être payées au moyen des péages; mais ces réclamations n'ont pas encore été acquittées.

J'ai également obtenu de M. Hall, un état des obligations résultant des divers arrangemens qu'il avait faits pour renforcer certaines parties faibles du chemin avec des pierres cassées, et en couvrir d'autres de gravier, se montant à £648 6s. 6d. qu'on aurait dû payer à même le produit des péages par termes trimestriels.

Les dépenses totales pour compléter le chemin entre Queenston et la côte ouest de la Vallée de Jordan, 17½ milles, de manière à achever d'une manière convenable ce qui a été commencé, seront par conséquent comme suit:—

De Queenston à Ste. Catherine,.....	£3,079	8	0
Ste. Catherine à la Vallée de Jordan,	2,303	5	0
Nouveau Chemin à travers la Vallée de Jordan,.....	1,493	17	4
Total pour les Ouvrages,.....	£6,876	10	4

Réclamations existantes contre les anciens Syndics des chemins, produites par M. Hall,.....	£236	13	9
Obligations contractées à la suite d'arrangemens faits par M. Hall depuis l'accomplissement du premier contrat, pour réparations au chemin, etc.,.....	648	6	6
		885	0 3
3 Maisons de péage, à £50,.....	150	0	0
Surintendance,.....	350	0	0
Total,.....	£8,261	10	7

Le tout respectueusement soumis pour la considération des Commissaires, par

Votre obéissant serviteur

(Signé,) SAMUEL KEEFER,
Ingr. du Canal de Welland,

Thomas A. Begly, Ecr.,
Secrétaire Dépt. des Travaux Publics.

Appendice (Q. Q.)

12 Juillet.

C.

Rapport de J. B. Mills, sur les Canaux de Williamsburg.

MATILDA, 15 Juin, 1847.

MONSIEUR,—En faisant ce rapport sur les Canaux de Williamsburg, je suis porté à croire, vu leur état d'avancement, qu'il n'y a pas autre chose à dire qu'à indiquer l'état actuel des travaux, et le montant qui doit être encore dépensé (eu égard à l'évaluation générale du coût des dits ouvrages, Novembre, 1845), ainsi que de faire connaître l'époque où ils seront complétés et livrés à la circulation. Il convient d'observer préalablement que comme le chenal du Fleuve St. Laurent, vis-à-vis les Canaux de Williamsburg, est assez lent et profond, et qu'il est sûr et bon pour toutes les embarcations qui naviguent sur le Fleuve, ces canaux n'ont été creusés que pour les voyages en montant seulement; ils sont par conséquent de 30 pieds moins larges que les Canaux de Lachine, Beauharnois et Cornwall, tandis que les écluses des Canaux de Williamsburg sont des mêmes dimensions que celles des Canaux de Lachine et de Beauharnois.

Afin de faire mieux connaître l'état actuel de ces Canaux, je vais référer à chacun d'eux séparément.

Canal des Galops.

Ce Canal à 2²⁸/₁₀₀ milles de longueur, il a une écluse de garde et d'exhaussement par dessus une descente de 6' 8⁷/₈". Il a été livré à la circulation en Novembre dernier, et a été constamment en usage depuis cette époque excepté durant l'hiver dernier. Bien qu'en usage, il n'est pas terminé, il y a encore quelques portions de certains ouvrages qui ne sont pas terminées. Pour le coût de ces travaux et les sommes nécessaires pour l'achever, voir le tableau ci-annexé.

Canal de la Pointe des Iroquois.

Ce Canal à 2²⁸/₁₀₀ milles de longueur, avec une écluse de 5' 6³/₄" d'exhaussement. Il n'a pas d'écluse de garde, circonstance dont je parlerai ci-après. Cet ouvrage est presque terminé et j'espère que, s'il ne survient pas d'accidens, avec les moyens disponibles il pourra être livré à la circulation le ou avant le 1er Septembre prochain. Voir le tableau ci-annexé.

Canal du Rapide Plat.

Ce canal a 3¹/₂ milles de longueur, avec une écluse de garde et une écluse d'exhaussement, pour surmonter une élévation de 11¹/₂ pieds. Cet ouvrage est également presque terminé, et en employant avec succès les forces disponibles, je crois qu'il pourra être livré à la circulation le 1er Septembre prochain. Voir le Tableau ci-annexé.

Canal de la Pointe de Farran.

Ce canal a ²⁵/₁₀₀ de mille en longueur, avec une écluse d'exhaussement de 3¹/₂ pieds. Il n'a pas d'écluse de garde. Nous espérons certainement pouvoir ouvrir ce canal au commerce, dans le cours du présent mois de Juin. Voir le Tableau ci-annexé.

TABLEAU.

	Coût total des ouvrages suivant l'évaluation de Nov., 1845.	Travaux exécutés en Mai, 1847.	Montant disponible de l'évaluation de Nov., 1845.	Déficits divers dans l'évaluation de Nov., 1845.	Évaluation des ouvrages à exécuter à partir du mois de Mai, 1847.	Remise non payée.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Canal des Galops.....	52,169 17 5 ³	48,457 17 3 ³	4,597 14 6	885 14 4	1,861 15 5	189 0 0
Pointe des Iroquois.....	47,749 16 6 ³	45,502 11 2 ³	2,780 7 5 ³	533 2 1 ³	5,025 10 2 ³	1,519 0 0
Rapide Plat.....	78,950 12 4 ³	73,272 5 9	6,598 11 10 ³	880 5 3	2,607 4 1 ³	1,150 0 0
Pointe de Farran.....	35,610 14 1 ³	33,889 9 8	1,721 4 5 ³	865 17 1 ³	283 0 0
	214,521 0 6 ³	201,122 3 11 ³	15,697 18 4	2,299 1 8 ³	10,360 6 10 ³	3,141 0 0
Chemins, ponts, et changemens aux routes,	613 14 0 ³	613 14 0 ³
Enlever les Chaussées à coffre.....	3,056 0 0	764 0 0	2,292 0 0

Il y a certains ouvrages qui ne sont pas sous contrat, mais qui sont nécessaires pour compléter les canaux. Également des ouvrages nécessaires pour réaliser les desseins et les promesses du Gouvernement, qui remontent à l'époque du premier rapport des "Commissaires pour l'amélioration de la navigation du Fleuve St. Laurent," en Décembre, 1833.

Premièrement.—Pour rendre ces ouvrages complets, pour leur conservation et leur usage, des écluses ou portes de garde sont nécessaires près de leurs extrémités supérieures. On projeta, en premier lieu, de construire des écluses de garde aux canaux des Galops et du Rapide Plat; en même tems on se décida à n'en pas établir aux canaux de la Pointe des Iroquois et de la Pointe de Farran, à cause des grandes dépenses qu'entraîneraient les canaux du St. Laurent. Mais afin de mettre le commerce du pays à l'abri de tout désastre possible, on propose maintenant de construire ces écluses; les principales raisons qui engagent à le faire, sont les suivantes:—premièrement, afin de pouvoir arrêter l'eau tout à coup, si c'est nécessaire, de prévenir les désastres autant qu'il est possible à la prudence humaine, et pouvoir réparer tout dérangement qui surviendrait entre le terminus supérieur des canaux et l'écluse d'exhaussement. Les alternatives de ces circonstances sont d'une grande importance et entraînent la perte de l'usage des canaux pendant un tems indéterminé, et de grands frais de réparation qu'autrement on éviterait; et 2o. afin d'enlever, de tems à autre, les dépôts au fonds du canal, provenant de la dégradation des berges et d'autres causes.

Les évaluations portent la dépense nécessaire pour construire ces portes de garde, telles que proposées dans le plan que j'ai transmis au Bureau des Travaux Publics, le 21 Février, 1845, à £3,147 1s. chaque, deux jeux de portes exigeant £6,294 2s.

Secondement.—Un revêtement intérieur ou mur de protection pour empêcher la dégradation des berges du Canal, par l'action de l'eau agitée par le vent ou mise en mouvement par le passage rapide des bâtimens; aussi, afin de prévenir le dérangement des berges par l'effet de la gelée. Une protection de ce genre contre les effets des agens indiqués plus haut est nécessaire à la conservation et à l'usage des canaux, aucun de ceux qui connaissent les canaux de ce pays ne le conteste, et les effets de la gelée particulièrement ont pu être remarqués ce printemps dernier, et le Commissaire a pu s'en assurer par ses observations personnelles lors de la visite qu'il vient de faire des ouvrages dont il s'agit. Je recommande au Département de construire immédiatement ce revêtement, et bien qu'au premier coup d'œil, il paraisse un expédient coûteux, sur le tout je pense que c'est encore le moins dispendieux. Suivant le document No. 2 de mon rapport du 28 Octobre, 1846, l'espèce de protection dont il s'agit ici pour les canaux de Williamsburg coûtera £24 16s. 8d.

Troisièmement.—Le premier rapport des Commissaires mentionné ci-dessus, de Décembre, 1833, signalait les avantages que les habitans pouvaient retirer de ces canaux sous le rapport des forces hydrauliques. Depuis cette époque (pendant 14 ans) les nombreuses populations qui avoisinent ces canaux ont toujours espéré ces avantages promis par le Gouvernement, et il semble que le Gouvernement manque à ses conventions, en mettant à la jouissance de ces avantages un empêchement aussi formidable que la non-construction des vannes des différentes écluses.

Je vais exposer plusieurs raisons pour construire ces vannes immédiatement et d'une manière permanente.

Premièrement.—Les vannes pour les moulins étant construites, l'eau et les sites de moulins pourraient être loués à un taux qui produirait un revenu annuel plus que suffisant pour payer les intérêts des sommes qu'aurait coûté les vannes, et en outre, leur construction mettrait, une fois pour toute, les terrains situés vis-à-vis des écluses à l'abri de tout dérangement.

Secondement.—A moins que le Gouvernement ne construise ces vannes, il s'écoulera un tems considérable avant que les sites de moulin et les chutes d'eau ne soient loués;—si, conformément aux vues du Gouvernement, ces vannes doivent être construites par les locataires, afin de desservir les habitans des environs, il y a en vérité très peu de personnes dans cette Province qui soient en état de les entreprendre et de les posséder. En conséquence, je recommanderais de construire des vannes à tous les sites, excepté à celui des Galops (dont on a déjà disposé et qui est hors des mains du Gouvernement). Les vannes dont il s'agit coûteraient:—

A la Pointe des Iroquois.....	£743 5 11 ³
Au Rapide Plat.....	743 5 11 ³
A la Pointe de Farran.....	819 9 11 ³
	£2,306 1 10 ³

Troisièmement.—Lorsque les eaux du St. Laurent sont à leur point le plus bas, on a observé qu'il était nécessaire de débarrasser ou creuser le chenal près de l'Île de la Cheminée (immédiatement au-dessous de Prescott); je crois que l'on peut le faire pour £750 ou £1000.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

J. B. MILLS.

L'hon. W. B. Robinson,

Com. en chef des Travaux Publics.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Résumé du coût des ouvrages nécessaires pour compléter les canaux de Williamsburg non sous contrat.

1o. Portes de Garde, à la Pointe des Iroquois,.....	£3,147	1	0
Do. do. à la Pointe de Furrar,.....	3,147	1	0
2o. Revêtement intérieur, ou mur de Protection,.....	24,616	16	8
3o. Vannes à moulin,.....	2,300	1	10½
4o. Creusage près de Pile de la Cheminée,.....	1,000	0	0
	£34,217	0	6½

D.

Rapport de T. C. Keefer sur les ouvrages de l'Outaouais et autres ouvrages.

BYTOWN, 1 Juin, 1847.

MONSIEUR,—En faisant rapport généralement sur les ouvrages confiés à ma charge sur l'Outaouais, je parlerai en premier lieu des ouvrages terminés et autorisés, et ensuite des "ouvrages proposés."

Des ouvrages terminés, les premiers sont :—

Les glissoires et les travaux de Rivière.

Les glissoires de la Chaudière à Bytown, commencées en Octobre, 1845, ouvertes en Mai, 1846, ont coûté jusqu'à cette dernière date, £4,639 7s. 10½d. Les recettes pour péages, pendant la saison de 1846, sont de £1,838 15s. 0d. L'amélioration du rapide de la Petite Chaudière et les canaux qui se rattachent aux glissoires au-dessus et au-dessous, l'addition à la glissoire, etc., £790 8s. 1½d., ce qui porte le coût total des ouvrages jusqu'à ce jour à £5,429 16s.

La glissoire des Chats (35 milles au-dessus de Bytown,) commencée en Octobre, 1845, ouverte en Avril, 1846, a coûté jusqu'à cette date, £4,611 5s. Les recettes provenant des péages de la glissoire se sont montées, pour 1846, à £3,123 17s. 6d. L'amélioration du rapide des Chats et le canal qui conduit à la glissoire £279 10s. 4½d., faisant un total pour ces ouvrages jusqu'à aujourd'hui de £4,890 15s. 4½d.

Les ouvrages ci-dessus ont été commencés depuis l'époque où j'ai pris la direction des ouvrages de l'Outaouais ; mais les ouvrages suivants avaient été construits dans les années 1843 et 44, mais ils étaient inachevés et ne pouvaient servir lors de mon arrivée.

Amélioration des ouvrages de la rivière Madawaska, commencés en Octobre, 1845. Glissoire ouverte en Mai, 1846 ; dépense jusqu'à cette époque, £4,270 11s. 10½d., et pour les ouvrages de la nouvelle rivière plus bas que le Lac Calabogie, £473 0s. 6d., total, £4,743 12s. 4½d. Recettes provenant des péages de la glissoire pour la saison de 1846, £501 2s. 6d. Amélioration de la "Châte de Barrotte" et travaux additionnels aux Grandes Châtes, £245 11s. 6d., ce qui fait un total de dépenses sur la Madawaska, depuis Octobre, 1846, jusqu'à aujourd'hui, de £4,989 3s. 10½d.

Amélioration des ouvrages au Calumet et à la Montagne, commencés en Octobre, 1845, suspendus en Avril, 1846 ; dépense durant cet espace de temps, £2,677 11s. 10d. Recettes provenant des péages des glissoires pour 1846, £1,509. Pour creuser l'entrée du canal, faire sauter les roches dans les rapides au-dessous des glissoires, profondeur d'eau additionnelle, etc., £840 7s. 11½d. ; ce qui porte la dépense totale sur ces ouvrages, depuis Octobre, 1845, jusqu'au 1^{er} Juin, 1847, à £3,517 19s. 9½d.

Améliorations aux ouvrages des Rapides des Joachim, (150 milles au-dessus de Bytown,) commencés en Novembre, 1846, suspendus en Mai, 1847. Dépense durant ce laps de temps, £1,232 12s. 7d. Les bois traversent maintenant ces ouvrages pour la première fois. Revenu annuel probable, £260. Jus-

qu'à ce que les bois soient passés, il est impossible de dire s'il faudra d'autres améliorations en cet endroit.

D'après ce que je viens de dire, on verra que la somme de £9739 16s. 3d. a été dépensée sur la Madawaska—le Calumet, la Montagne et le Joachim, et si l'on en déduit £473 0s. 6d., pour les nouveaux ouvrages sur la Madawaska, il reste encore plus de £9,000, qui ont été dépensés pour rendre ces ouvrages efficaces. Il n'a été fait aucune appropriation pour cette dépense dans l'hiver de 1844-45 ; parce que l'on supposait ces ouvrages complets ; jusqu'à ce que l'expérience démontra leur insuffisance au printemps de 1845. L'appropriation qui comprenait la somme destinée aux chemins était générale pour les glissoires de l'Outaouais et les chemins qui s'y rattachent. Lors donc que l'on se fût assuré en Juillet, 1845, qu'on ne pouvait faire passer des bois par aucune des glissoires du Gouvernement sur l'Outaouais ; que des parties de bois considérables avaient été retenues par l'insuccès des ouvrages de la Madawaska, et que les hommes des cages avaient été obligés de "sauter" les châtes au Calumet et au Joachim, il fut assez naturel de se décider à compléter ces ouvrages sur lesquels on avait déjà dépensé plus de £20,000. Ces exigences ont épuisé les appropriations et il n'est rien resté pour les chemins.

Chemins.

Chemin de Bytown et l'Original. — Pour cet ouvrage il avait été fait une appropriation spéciale et par conséquent elle ne fut pas affectée par les dépenses des glissoires. Ce chemin a été placé sous ma surintendance en Octobre, 1845 ; il avait été antérieurement relevé par M. West. En examinant la route tracée par M. West, j'ai cru qu'il était nécessaire de recommander au Bureau d'abandonner cette ligne, et d'en chercher une autre dans une direction que j'indiquais. Le 8 Juin, 1846, des instructions m'enjoignirent de me hâter de trouver la ligne que j'avais recommandée, entre le Ruisseau de Green et Hatfield ; cela fut exécuté, et rapport fut fait que cette partie de l'ouvrage était prête à être donnée à l'entreprise en Août, 1845. Depuis qu'elle a été relevé cette route a reçu la sanction du Conseil du District de l'Outaouais ; mais une réclamation, adressée par quelques personnes (demeurant sur la route tracée par M. West et passée sur la lettre de Poctroi) a jusqu'ici empêché la continuation de cet ouvrage. Le seul ouvrage terminé qui se rattache à ce chemin est le pont situé sur le chenal ouest de la Rivière du Rideau, qui a été construit l'été dernier au prix de £300. Ce pont a été exposé, durant le mois dernier, à une des plus fortes crues d'eau qui soient connues sur le Rideau, sans être endommagé. Aucune appropriation n'a été faite pour exhausser les approches de ce pont ; le terrain de chaque côté étant bas, est submergé le printemps et alors ce pont est impassable.

Le coût des arpentages sur ce chemin est :

Relève du chemin de front, par M. West, £151 11 9	
Examen du Chemin de Hull et de Grenville, par M. West,.....	14 0 0
Relève de la nouvelle route, du Ruisseau de Green à Hatfield,.....	76 10 0

Coût total des relevés,..... 242 1 9

Plus, le coût du Pont de Rideau,..... 300 0 0

Ce qui établit une dépense totale de £542 1s. 9d., laissant sur l'appropriation une balance de £5,396 18s. 3d.

La fourniture de bois nécessaire pour le pont sur la Rivière Nation du sud à Hatfield, ainsi que pour un pont sur le Ruisseau aux Atocas (entre Hatfield et l'Original), a été entreprise ; ces ouvrages sont situés sur la partie de la route agréée par tous les partis.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Chemin de Bytown et Pembroke.—Ce chemin, ainsi que les chemins de portage depuis le portage du fort jusqu'à la tête du Calumet, le portage de la Culbute et des Rapides des Islettes à l'Île des Allumettes, et le portage des Rapides des Joachim, ont été compris dans l'appropriation générale faite pour les ouvrages de l'Outaouais. Les sommes suivantes sont les montans que l'on propose de dépenser sur chacun de ces chemins, tels que détaillés dans le Rapport supplémentaire du Président du Bureau des Travaux Publics, du 3 Février, 1845.

Chemin de Bytown et Pembroke, longueur 85 milles,.....	£6,140	0	0
Du Portage du Fort, jusqu'à la tête du Calumet (soit 10 milles,).....	1,500	0	0
Chemin de Portage à la Culbute et aux Islettes,.....	200	0	0
Chemin de Portage aux Rapides des Joachim,	120	0	0

Le chemin de Bytown à Pembroke a été relevé, moyennant la somme de £160, et le bois nécessaire pour les ponts sur la Madawaska et la Bonnehère a été entrepris. Si les dépenses faites l'hiver dernier au Calumet et aux Joachim sont mises (ainsi que cela était entendu) à la charge des péages des glissoires, il restera sur l'appropriation une balance suffisante pour achever ces ponts. L'appropriation de £6,140 est suffisante pour compléter le chemin dans toute cette longueur; il faudrait encore £4,000 pour en faire un chemin à barrières d'un bout à l'autre, mais, ainsi qu'on le verra par mon rapport et évaluation du 23 Octobre dernier, le chemin pourrait être abattu et nettoyé, et les ponts et fossés couverts construits pour le montant de l'octroi. Cela en ferait un excellent chemin d'hiver, ce à quoi il serait principalement destiné pendant quelque tems encore; et l'augmentation des établissemens le long de cette ligne, qui résulterait de la construction de ce chemin d'hiver, suffirait, à mon avis, pour engager les habitans à le tenir ensuite ouvert comme chemin d'été. Je n'ai pas examiné les autres chemins de portage; mais d'après le rapport détaillé de M. Nagle sur ces ouvrages (Août, 1845), je pense que la somme proposée sera collectivement suffisante; le Joachim coûtera davantage et la Culbute moins.

Ouvrages proposés.

La navigation des bois sur la Rivière des Outaouais peut être considérée comme complète, vu que les trains (*cribs*) peuvent maintenant passer sans égrecner depuis le Lac Temiscaming (300 milles au-dessus de Bytown) jusqu'à Québec. Sauf quelques petites additions et les réparations annuelles, il ne reste plus rien à faire aux endroits améliorés par le Gouvernement. Au Portage du Fort, le seul rapide qui exige une glissoire et qui n'ait pas encore été mentionné, le bois passe dans de vieilles glissoires construites par des particuliers, dans la saison des hautes eaux; dans les eaux basses cette glissoire et le chenal dans lequel elle est construite ne sont pas navigables,—en cette saison, néanmoins, les hommes des cages peuvent (avec beaucoup de difficulté et de danger) sauter les chûtes entre les îles. A mesure que les chantiers s'étendront plus haut, la plupart des cages arriveront ici à l'eau basse, et éprouveront beaucoup de retard, et comme il est à désirer (afin de permettre aux cages venant du District Supérieur de parvenir au marché la même année) que la durée du transit à chacun de ces endroits soit abrégée autant que possible, je suggérerais de faire l'examen des îles et des chenaux de cette localité afin de découvrir un chenal plus sûr et qui prendrait moins de tems et dont on pourrait se servir à tous les degrés d'étiage.

Toute addition aux ouvrages de la Madawaska

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

dépendra du plan qui sera adopté par le Gouvernement pour leur administration.

Pour la protection de ces ouvrages, un fort baumo dans l'eau calme au-dessus, près des Rapides de la Chaino, devrait être construit dans une situation telle, et assez fort pour retenir tous les bois qui pourrait arriver dans la même dérive; et par ce moyen on pourrait régler la quantité de bois qui passerait par les ouvrages dans un tems donné à la sortie de ce baumo.

On a proposé d'étendre plus haut les ouvrages de la Madawaska, et de retirer les ouvrages appartenant aux particuliers des mains de ceux-ci. Il serait à désirer que ces ouvrages s'étendissent assez loin pour que les bois pussent arriver à Québec le même été. Ce point (situé à environ 10 milles plus haut) embrasserait les principales difficultés. Les vastes terres à bois dont cette rivière est le débouché, sont peut-être un motif d'étendre ces ouvrages; il est auparavant nécessaire, d'en faire un examen et une évaluation minutieuse.

Chemins.

L'exploration d'une ligne de chemins (en prolongement de la grande route de la Rivière) depuis Pembroke par la Rivière Amable du Fonds, et de là par le Lac Nipissing et la Rivière Française jusqu'au Lac Huron, est un sujet qui mérite l'attention du Gouvernement.

Egalement l'exploration de deux ou trois routes qui relieraient les terres à bois au sud de l'Outaouais avec la profondeur des Districts situés sur le Lac Ontario, si elle était suivie de leur construction, serait de la plus haute importance tant pour le commerçant en bois que pour le cultivateur des Districts reculés; en diminuant le prix des approvisionnemens pour le premier qu'en ouvrant pour l'autre une débouche à l'intérieur facile pour ses produits qui seraient payés argent comptant.

Les transports de Bytown au District des Pins Rouges de l'Outaouais Supérieur coûtent maintenant de 10s. à 15s. le quintal, ou de 20s. à 30s. le baril de farine, et de 30s. à 45s. le baril de lard. J'ai vu payer £10 par tonneau pour le foin, 6s. le minot pour l'avoine, et le même prix pour les patates au Lac Kiminiskeek, sur la Madawaska.

Quant à la réouverture d'une communication avec le Lac Huron, il appert que le transport et les droits seuls sur un quart de lard, apporté de Cleveland *via* Kingston et Bytown, et transporté ensuite sur la neige jusqu'à la Rivière Amable du Fonds, se montent à 65s par baril ou plus que le prix moyen du lard à Cleveland. Or, (suivant la nouvelle carte de M. Bouchette) ce point n'est pas à plus de 100 milles de la Rivière Française sur le Lac Huron. Si un dépôt était établi au Lac Huron, il semblerait que (en accordant 25 pour cent pour la déviation éprouvée en cherchant une route) le lard venant des Etats de l'Ouest pourrait être fourni, par la route du Lac Nipissing, à meilleur marché qu'aux taux actuels. L'exploitation des bois a aujourd'hui lieu immédiatement autour du Lac Nipissing.

Quant aux chemins se dirigeant sur la profondeur les Districts de l'Ontario, de plus hauts prix payés pour les denrées de toutes sortes, et l'occupation que leur procurera, ainsi qu'à leurs attelages, le transport des provisions et l'extraction des bois durant l'hiver, sont des raisons assez fortes pour engager les habitans des Townships situés en profondeur de ces Districts à préférer le marché de l'Outaouais; quelques Commerçans de bois entreprenans de la Madawaska Supérieure ont pénétré jusqu'aux Townships situés dans la profondeur du District de Victoria, par des chemins d'hiver, et ont par cette voie approvisionné leurs chantiers, aux prix de Bytown.

L'importance des chemins de portage sur la Rivière des Outaouais a été reconnue par l'appropriation de

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

1844-45, ces ouvrages doivent être considérés comme autorisés plutôt que comme proposés; mais comme ils n'ont pas été commencés, on peut signaler la nécessité de leur construction. Il en coûte aujourd'hui 1s. 6d. par quintal pour le transport à travers le portage actuel de 7 milles depuis le portage du fort jusqu'au haut du Calumet: ce taux équivalant à 3s. par baril de farine, à 4s. 6d. pour le lard, et à 30s. par tonneau en général, serait diminué de moitié par la construction d'un bon chemin; et la somme épargnée annuellement, sur le transport de 500 tonneaux, équivaldrait à 25 pour cent du coût de cette amélioration. Un autre avantage important qui s'en suivrait certainement de l'amélioration de ces portages, et de la construction du chemin de Bytown à Pembroke, serait l'établissement d'un bateau-à-vapeur au-dessus du Calumet, d'où il pourrait remonter pendant 42 milles jusqu'au Rapide

des Islettes, à l'Île des Allumettes, et d'un autre bateau-à-vapeur, sur le Lac d'en haut des Allumettes, naviguant depuis Pembroke jusqu'aux Joachims (50 milles) et rencontrant le bateau-à-vapeur du Calumet à la tête des portages de la Culbute et des Islettes. Aujourd'hui tous les transports par la rivière au-dessus du Calumet se font dans des canots, mode de transport si dispendieux qu'on n'y a recours que lorsque c'est inévitable; ceux d'entre les commerçans de bois qui peuvent le faire préfèrent envoyer leurs approvisionnemens par les chemins de neige, l'hiver précédent, ce qui les oblige à faire leurs achats neuf mois d'avance.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Pour apprécier correctement la valeur des améliorations que l'on pourrait proposer sur la Rivière des Outaouais, il faut considérer la valeur du commerce de bois qui se fait sur cette rivière.

TABLEAU de la quantité de bois exploité au-dessus des Chûtes de la Chaudière à Bytown, sur la Rivière des Outaouais et ses affluens, pour la saison de 1846, avec les approvisionnemens nécessaires pour cette exploitation.

Bois de toutes sortes.	Nombre d'hommes employés.	Attelages de chevaux.	Paires de bœufs.	Barils de lard.
	7,200	2,880	720	18,000
18,000,000 pieds cubes.	Barils de farine.	Tonneaux de foin.	Minots d'avoine.	Boîtes de thé.
	19,800	7,200	300,000	1,800

Outre les vêtemens, le tabac, etc.

En évaluant ces bois au bas prix de 9d. pour le pin rouge et 5d. pour le pin blanc, et à la moyenne des prix du chêne et de l'orme, leur valeur, rendus à Québec, serait de £500,000. Des susdits 18,000, 10½ millions sont de pin blanc, 6½ millions de pin rouge, et le reste de chêne, orme, etc.

L'évaluation pour les hommes et les provisions est basée sur les taux de l'exploitation du pin rouge; une grande partie du pin blanc étant plus rapprochée a probablement dû être tirée à meilleur marché; mais le coût du pin blanc est très irrégulier, et il n'y a pas d'autre moyen d'établir une évaluation.

Outre ce que je viens d'énumérer, 9,000,000 de pieds cubes (principalement du pin blanc) ont été manufacturés pour la saison de 1846 sur l'Outaouais et ses tributaires, plus bas que les Chûtes de la Chaudière à Bytown; mais j'ai borné mon tableau au territoire à bois situé plus haut que Bytown, comme se trouvant plus en rapport avec les ouvrages du Gouvernement (il n'y a pas de glissoires plus bas que Bytown).

Sur les 27 millions de pieds cubes de bois, provenant de la Rivière des Outaouais et de ses affluents, environ 4 millions ne se sont pas rendus au marché à cause des eaux basses et de la modicité des prix.

Le produit moyen de l'Outaouais peut être évalué aux deux tiers du montant extraordinaire de 1846.

La question de la durée du commerce des bois de l'Outaouais est de la plus grande importance, attendu que c'est de là que dépend la convenance de toute dépense faite pour l'avantage de ce commerce et l'étondu de cette dépense.

Il est à regretter que nous possédions si peu de renseignements statistiques sur la première époque de l'histoire de ce commerce; dans mon rapport général je me suis étendu sur cette question autant que le permettaient la nature et l'étendue de mes connaissances sur un sujet aussi incertain. C'est l'opinion de ceux que je considère comme les mieux informés que la quantité de bois qui sort annuellement de l'Outaouais

no subira aucune diminution d'ici à cinquante ans. Il a été tiré des bois de la Rivière Bonnechère (un des affluents de l'Outaouais) depuis plus de trente années, cependant la moyenne de l'exploitation des cinq dernières années s'est montée à environ 1,000,000 de pieds cubes, consistant principalement en pin rouge. Cette quantité est plus considérable que la moyenne d'aucune série de cinq années qui ait précédé celle-ci.

Un fait important qui a trait à cette question est qu'aucune des anciennes limites n'a été remise au Gouvernement comme épuisée; elles sont encore exploitées.

L'expérience de l'année dernière démontre que toute quantité quelconque de pin blanc peut être fournie lorsque les prix sont suffisans; ce bois se trouve principalement dans les Districts agricoles, où, lorsqu'il est nécessaire, toute la population peut concourir à la manufacture. D'un autre côté le commerce du pin rouge doit être comparativement restreint pour le présent, non à cause du manque de bois, mais à cause du manque de communications. Ce bois croît sur les plaines de Norvège, comme on les appelle, qui se trouvent à une grande distance du marché, et qui sont considérées comme stériles; comme il n'y a pas d'autres chemins que ceux qui sont formés par la glace et la neige, les approvisionnemens ne parviennent aux chantiers qu'après le 1er Janvier, et comme les petites rivières sont celles où la débâcle se fait le plus promptement, faute de ponts pour les traverser, les attelages employés pour charrier les billots sont obligés d'abandonner les chantiers pour s'en retourner vers le 1er de Mars, presque un mois plus tôt qu'il ne serait nécessaire, et toujours avec de grands inconvéniens pour les marchands de bois; ce qui limite le temps des travaux à à peu près deux mois ou deux mois et demi dans l'année. On sait qu'il y a une grande quantité de bonnes terres dans ce qu'on appelle "le Territoire de l'Huron et de l'Outaouais," et qu'il y a, dans les environs immédiats de ce territoire et dans ce territoire même, des forêts inépuisables, du côté sud de l'Outaouais.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

L'achèvement de la navigation par les glissoires sur la grand'Rivière permet à chaque coupeur de bois de remonter plus haut les affluents, et d'étendre la distance de son exploitation, attendu qu'il a maintenant la certitude de parvenir au marché une fois rendu à la grand'Rivière. Les coupeurs de bois pénétreront donc plus loin dans ce territoire de l'Huron et d'Outaouais; et si une voie de communication y est ouverte, elle fournira aux Emigrés et aux Colons le moyen de s'en approcher en même tems que les hauts prix payés

au comptant par les commerçans de bois les engageront à s'y fixer.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur

THOS. C. KEEFER,
Ingr. Ouvrages de l'Outaouais.

Thos. A. Begly, Ecr.,
Secrétaire des Travaux Publics, Montréal.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

TABLEAU de toutes les sommes dépensées sur chacun des ouvrages de l'Outaouais, énumérés ci-dessous, sous ma surintendance, depuis Octobre, 1845, jusqu'au 1er Juin, 1847.

Date du commencement des travaux.	OUVRAGES.				Total.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
1845.	<i>Glissoires et ouvrages sur les Rivières.</i>						
Octobre.	Glissoires de la Chaudière, Bytown,.....	5429	16	0			
"	Do. des Chats, do.	4890	15	4½			
"	Rivière Madawaska (au-dessous des Grandes Chûtes),.....	473	0	6			
"	Grandes Chûtes, Ragged Chute,.....	4516	3	4½			
"	Glissoires de la Montagne et Baume,	1237	9	4½			
"	Do. du Calumet,.....	2280	10	5			
Déc., 1846.	Do. des Joachim,.....	1232	12	7			
					20060	7	7½
	<i>Chemins et Relevés.</i>						
	Chemin de Bytown et Pembroke,.....	262	0	1			
	Chûtes de Smith, de Perth et de la Bonnechère,.....	60	0	0			
					322	0	1½
	Dépenses contingentes, y compris les salaires de l'Etablissement, la papeterie, les impressions, etc., (y compris £90 ls. pour faire sauter des roches, réparer un pont, etc.) ...	2336	15	2½	2336	15	2½
	Anciens ouvrages (anciens comptes et réparations aux anciens ouvrages,).....				638	10	11½
					23357	13	11
	Chemin de Bytown et l'Orignal, Relevés du vieux Chemin de Front,	151	11	9			
	" Hull et Grenville, ...	14	0	0			
	" Nouvelle Route,	76	10	0			
	Pont du Rideau,.....	300	0	0			
					542	1	9
					£542	1	9

Bytown, 1er Juin, 1847.

(Signé)

THOS. C. KEEFER,
Ingénieur des ouvrages de l'Outaouais.

E.

Rapport de A. Barrett, sur le Canal de Lachine.

MONTRÉAL, 4 Juin, 1847.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre, pour l'information du Département des Travaux Publics, une évaluation qui fait connaître le " *coût total*" de l'agrandissement du Canal de Lachine, " *la somme de travaux exécutés*" jusqu'ici et " *ce qui reste à faire*" pour compléter le tout, comprenant les dépenses afférentes aux préparatifs nécessaires pour fournir l'alimentation d'eau nécessaire aux privilèges de moulins, vendus et garantis aux locataires des différens

lots, et de faire un rapport succinct sur l'état des ouvrages.

La plus grande partie des travaux d'excavation est maintenant terminée, de manière à admettre des bâtimens, tirant 9 pieds d'eau, et les écluses sont assez avancées, sauf une seule, pour être de suite mises en usage lorsque l'eau sera retirée du Canal durant l'été. La plus grande partie de l'excavation qui reste à faire, entre Montréal et Lachine, est dans les sections des roches près de Lachine, comprises dans le contrat de MM. Chamberlain, Walker et Cie. Cette partie de l'excavation a été reprise l'automne dernier, à la clôture de la navigation, et l'intention était de terminer tous les travaux pour le 1er Mai de cette année on à l'ouverture de la navigation. Les Contracteurs ont commencé avec assez de vigueur et ont poussé leurs

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

travaux avec assez de zèle pour faire espérer que toutes les roches du fonds seraient extraites. Mais ce but n'a pu être accompli par suite de la rigueur et de la longueur de l'hiver, la glace et la neige étant devenues trop épaisses pour pouvoir continuer les travaux. L'excavation était d'autant plus difficile qu'elle se faisait au fonds du Canal et au-dessous du niveau de l'ancien. Cependant on a pu creuser d'un bout à l'autre un chenal de 28 pieds de la profondeur requise, en même temps qu'une grande partie de cette section est creusée dans toute la largeur (100 pieds).

Toutes les sections sont maintenant en condition d'être complétées en peu de temps, lorsque l'eau aura été retirée du Canal, durant le suspens de l'été.

Les deux principaux obstacles au passage des bâtimens sont, le bassin de Lachine et l'écluse de la Rivière et le bassin No. 1, à Montréal.

Dans le bassin situé à l'entrée supérieure, il reste à enlever environ 10,000 verges cubes de roches. Pour parvenir, avec le plus de succès, à cette excavation, l'égoûttement des sections situées au-dessous est important; et l'on pense que l'on peut l'effectuer par le chenal actuel, complètement ouvert même, à son point le plus rétréci, et qui sera élargi aussitôt que le Canal sera mis à sec, ce qui rendra l'égoûttement tous les jours plus parfait à mesure que les travaux avanceront.

On n'a pas l'intention de s'en rapporter entièrement à l'égoûttement par les sections situées au-dessous, mais de construire, partout où il sera nécessaire, des chaussées à coffre, et de pomper l'eau de manière à pouvoir enlever les roches sans délai jusqu'à une profondeur suffisante. Les Entrepreneurs ont reçu avis de se tenir prêts à commencer activement les travaux aussitôt que le Canal sera mis à sec, ce qui devra avoir lieu le 1er Août. La superstructure des jetées sera continuée aussi loin que possible, avant les autres opérations; mais quand même ces ouvrages ne seraient pas terminés, ils n'empêcheront pas de pouvoir naviguer avec succès dans les bassins.

A Montréal, l'écluse No. 1, ou l'écluse de la Rivière (mem. Harvey et Hewison, Entrepreneurs,) est assez avancée, les fondations sont placées, les murs s'élèvent à 8 pieds de hauteur dans la partie la plus basse, et une grande partie du mur de l'écluse dépasse cette hauteur. Toutes les parties de l'ouvrage qui présentaient quelque difficulté sont terminées, et le reste s'achèvera rapidement, lorsque les travaux de maçonnerie seront repris.

Principalement tous les matériaux sont préparés et rendus sur les lieux près du site de l'écluso, tout près à être mis en usage.

L'eau du St. Laurent s'est maintenue plus haute cette année que depuis longtemps, et un mois ou

davantage a dû être perdu avant qu'on pût reprendre les travaux de maçonnerie. Les Entrepreneurs sont maintenant à placer la machine à vapeur, et d'ici à quelques jours elle sera prête à commencer le dessèchement de la tranchée.

J'ai la satisfaction de déclarer que, depuis la passation du premier bâtiment à travers le Canal, ce qui eut lieu le 5 Mai, le Canal n'a été sujet à aucune brèche, et a toujours été en bon ordre.

On verra par la Cédule ci-annexée que le *coût total de l'ouvrage*, non compris les dépenses contingentes sera de.....£256,042 11 3½
Dépenses contingentes,..... 20,123 7 0

Total, non compris les dommages pour terrains et le coût des terrains, ou les dépenses de moulins, £276,165 18 3½
Travaux exécutés jusqu'au 1er Mai, 1847,..... 234,010 14 7½

Travaux qu'il reste à faire, £42,155 3 8
En addition à cette somme, on a évalué pour les dépenses nécessaires pour fournir l'eau aux différents lots de moulins qui ont été donnés à bail, une somme non comprise dans la première évaluation de..... 6,821 4 10
£48,976 8 6

Sur laquelle des travaux additionnels ont été faits au montant de la somme de..... 1,578 13 1½

Total des ouvrages encore à faire ce 1er Mai, 1847..... 47,397 15 4½

EN RÉSUMÉ.—Coût total du Canal, £276,165 18 3½
A ajouter pour les moulins,..... 6,821 4 10

Coût total,.....£282,987 3 1½
Appropriation 267,693 0 0

Excédés l'appropriation de..... £15,294 3 1½

Durant le printemps dernier, on a construit au bassin No. 2 des quais permanens sur une surface d'environ 19,800 pieds, et on a fait des excavations considérables pour en faciliter l'approche. Cette dépense, et l'attention qu'on a donnée aux chemins qui traversent la propriété du Canal, a beaucoup ajouté de commodité aux transports.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

A. BARRETT,

Ingénieur.

T. A. Begly, Ecr.,

Sec. des Travaux Publics, Montréal.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Appendice (Q. Q.)
12 Juillet.

Appendice (Q. Q.)
12 Juillet.

AGRANDISSEMENT DU CANAL DE LACHINE.

RÉSUMÉ du coût total des ouvrages; coût des ouvrages faits, et qu'il reste à faire le 1er Mai, 1847, aux prix des Contrats.

Ouvrages sous contrats et auxquels il est pourvu par l'Appropriation.

Ouvrages.	Coût total.		Valeur des ouvrages faits.				Valeur des ouvrages qu'il reste à faire.				TOTAL DES CONTRATS.								
	£		s.		d.		£		s.		d.		£		s.		d.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
Bassin et Jetée,.....	28,505	9	9	18,729	15	0	9,775	14	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecluse, No. 1,.....	10,812	10	21	10,740	1	24	72	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Section, No. 1,.....	10,885	4	7	9,855	3	4	880	10	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Section, No. 2,.....	9,006	14	11	8,039	4	2	967	10	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Division, No. 1, de la Section 3,.....	3,412	0	11	3,365	8	7 1/2	46	11	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Division, No. 2, de la Section 3,.....	3,558	1	0 1/2	3,516	17	4 1/2	41	3	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Section, No. 4,.....	14,974	1	7	14,594	18	5 1/2	79	3	1 1/2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Section, No. 5,.....	8,122	19	2 1/2	7,360	11	5	702	7	9 1/2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Section, No. 7,.....	7,332	7	6 1/2	7,053	11	1 1/2	273	16	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecluse, No. 2,.....	10,070	7	11 1/2	9,621	6	2 1/2	449	11	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecluse, No. 3,.....	8,206	4	9 1/2	8,281	13	11 1/2	14	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pont de la Côte St. Paul,.....	2,710	15	0 1/2	2,692	4	9 1/2	18	10	3 1/2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Section, No. 8,.....	4,811	4	2	4,720	15	10	90	8	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fossé couvert de la Section 9,.....	1,412	4	7	1,336	11	7	75	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Section, No. 9,.....	2,596	18	6	1,694	13	6	902	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Section, No. 10,.....	19,893	16	7 1/2	19,893	16	7 1/2													
Ecluse, No. 4,.....	19,850	17	9	19,850	17	9													
Murs de division et des ponts,.....	4,207	6	1	4,207	6	1													
Appentis,.....	1,991	4	10	1,991	4	10													
Division, No. 1, de la Section 6,.....	2,192	5	11	1,751	13	11	440	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Division, No. 2, de la Section 6,.....	3,286	8	4 1/2	2,354	10	4 1/2	931	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Division, No. 3, de la Section 6,.....	2,872	12	0 1/2	1,220	4	0 1/2	1,652	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Division, No. 4, de la Section 6,.....	1,620	0	7 1/2	1,620	0	7 1/2													
Fossé couvert de la Côte St. Paul,.....	1,870	6	5	1,870	6	5													
Vannes d'écoulement aux Sections 7 et 8,.....	1,365	1	9 1/2	1,032	1	9 1/2	333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Section, No. 11,.....	19,008	7	3	12,273	11	11	6,734	15	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecluse, No. 5,.....	32,278	8	0 1/2	22,600	13	6 1/2	9,677	14	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Appendice (Q. Q.)
12 Juillet.

Ouvrages.	Coût Total		Valeur des travaux faits.				Valeur des travaux à faire.				MONTANT DE LA SOMME À APPROPRIER.							
	£		s.		d.		£		s.		d.		£		s.		d.	
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Mur en front des chutes d'eau, sur la Section 10,.....	3,372	0	8	1,578	13	1 1/2	1,793	7	6 1/2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bassin en front des chutes d'eau de la Section 10,.....	416	10	0				416	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Portes d'écoulement et vannes au Canal de décharges, No. 1, Section 10,.....	292	14	2				232	14	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décharge du Terminus de Montréal au Bassin No. 2,.....	2,500	0	0				2,500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fossé sur la terre de Deschamps, à partir de l'ancien fossé couvert,.....	300	0	0				300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A ajouter les dépenses contingentes déjà faites,.....	666	11	11	666	11	11	666	11	11	666	11	11	666	11	11	666	11	11
Coût total des travaux primitifs,.....	5,697	19	10	615	17	9 1/2	348	2	1 1/2	0	6	0	0	0	0	0	0	0
Appropriation primitive,.....	963	9	7	1,354	9	1	1,505	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédant en sus de l'évaluation primitive des dépenses,.....	2,689	5	0	2,301	0	0	388	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Calées de ponts, Sections 8 et 10,.....	6,212	0	0	4,517	19	2	1,694	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Murs du bassin, Section 10, devant chez Gilmore,.....	360	0	0	360	0	0												
Fossé couvert de St. Pierre,.....	666	11	11	666	11	11												
Charpente des ponts,.....	6,661	4	11 1/2	6,661	4	11 1/2												
Portes d'écluses, (aux nouvelles écluses),.....	217,887	11	3 1/2	217,887	11	3 1/2												
Portes d'écluses, (aux vieilles écluses),.....	161,123	7	0	161,123	7	0												
Clôtures,.....	272,165	18	3 1/2	272,165	18	3 1/2												
A ajouter les dépenses contingentes déjà faites,.....	666	11	11	666	11	11	666	11	11	666	11	11	666	11	11	666	11	11
Coût total des travaux primitifs,.....	256,042	11	3 1/2	256,042	11	3 1/2	217,887	7	7 1/2	348	2	10 1/2	388	5	0	388	5	0
Appropriation primitive,.....	16,123	7	0	16,123	7	0												
Excédant en sus de l'évaluation primitive des dépenses,.....	297,693	0	0	297,693	0	0												
Coût total des travaux primitifs,.....	4,472	18	3 1/2	4,472	18	3 1/2	4,472	18	3 1/2	4,472	18	3 1/2	4,472	18	3 1/2	4,472	18	3 1/2

N. B.—Cette somme en excès est produite par les dépenses contingentes qui excèdent les prévisions; et de ce que l'on a compris des items non prévus dans l'évaluation primitive, savoir: Comptes de police, jusqu'au 30 Avril, 1845; Maison pour la machine; Casernes; Arpentage; Constructions temporaires pendant la confection des constructions permanentes; Vannes à moulins; et gardes à l'écluse No. 4; Chemin et pont; Brèches; Défaut d'exécution des contrats par les Entrepreneurs; Modifications apportées aux plans originaux des ouvrages; Aller et venues, et Garde des matériaux et des berges pour maintenir la navigation; Quais, etc., se montant à la somme de £7,177 10s. 5 1/2d.

OUVRAGES pour lesquels il faut une appropriation, et qui sont devenus nécessaires par suite de la construction de chutes d'eau pour des objets d'hydraulique.

Ouvrages.	Coût Total		Valeur des travaux faits.				Valeur des travaux à faire.				MONTANT DE LA SOMME À APPROPRIER.							
	£		s.		d.		£		s.		d.		£		s.		d.	
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Mur en front des chutes d'eau, sur la Section 10,.....	3,372	0	8	1,578	13	1 1/2	1,793	7	6 1/2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bassin en front des chutes d'eau de la Section 10,.....	416	10	0				416	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Portes d'écoulement et vannes au Canal de décharges, No. 1, Section 10,.....	292	14	2				232	14	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décharge du Terminus de Montréal au Bassin No. 2,.....	2,500	0	0				2,500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fossé sur la terre de Deschamps, à partir de l'ancien fossé couvert,.....	300	0	0				300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A ajouter les dépenses contingentes déjà faites,.....	666	11	11	666	11	11	666	11	11	666	11	11	666	11	11	666	11	11
Coût total des travaux primitifs,.....	5,697	19	10	615	17	9 1/2	348	2	1 1/2	0	6	0	0	0	0	0	0	0
Appropriation primitive,.....	963	9	7	1,354	9	1	1,505	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédant en sus de l'évaluation primitive des dépenses,.....	2,689	5	0	2,301	0	0	388	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Calées de ponts, Sections 8 et 10,.....	6,212	0	0	4,517	19	2	1,694	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Murs du bassin, Section 10, devant chez Gilmore,.....	360	0	0	360	0	0												
Fossé couvert de St. Pierre,.....	666	11	11	666	11	11												
Charpente des ponts,.....	6,661	4	11 1/2	6,661	4	11 1/2												
Portes d'écluses, (aux nouvelles écluses),.....	217,887	11	3 1/2	217,887	11	3 1/2												
Portes d'écluses, (aux vieilles écluses),.....	161,123	7	0	161,123	7													

*Rapport de C. S. Gzowski, sur les ouvrages placés sous sa direction.*BUREAU DES INGÉNIEURS,
Toronto, 4 Mai, 1847.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions reçues des Commissaires des Travaux Publics, je prends la liberté de soumettre le Rapport général suivant sur les ouvrages dont j'ai la direction.

Je parlerai, en premier lieu, des ouvrages qui sont achevés, en indiquant leur état actuel, leur coût primitif, et les sommes dépensées en réparations depuis leur achèvement; et secondement, les ouvrages aujourd'hui en construction, indiquant tous les travaux depuis leur commencement jusqu'au 1er du mois courant, et également les sommes nécessaires pour les compléter suivant les plans originaux.

Le premier ouvrage achevé fut:—

Le Chemin de London et Port Sarnia. Ce chemin a été achevé et livré par les Entrepreneurs en Août, 1844.

Comme il est assis sur le sol même, et n'est recouvert ni de madriers ni de pierres, on n'y a pas percé de péages; on n'a rien fait non plus pour le tenir en état de réparation.

Traversant, comme il fait, un pays extrêmement plat, il est absolument nécessaire que ce chemin soit parfaitement égouté, et faite d'attention sur ce point depuis son achèvement, il a souffert considérablement en plusieurs endroits; les cours d'eau n'ayant que peu de pente, se sont bientôt obstrués; et l'eau s'est fait un chemin à travers la route, en la gâtant beaucoup, et en gênant le passage.

Les terrassements ont souffert beaucoup par la même cause; cependant les ponts n'ont pas éprouvé de dommages considérables, mais ils ont besoin d'être examinés d'un bout à l'autre; et, s'il y manque quelque chose, il faudra les réparer incontinent, sans quoi la structure toute entière pourra souffrir faute d'une réparation légère faite en tems opportun.

Je parle spécialement du pont construit sur la Rivière Thames, sur cette route près de la Ville de London; c'est une construction de grande étendue et qui a coûté £1,613 8s. 2d.

Quelques-unes des pièces du pont, bien que de la meilleure qualité, et séchées aussi longtems qu'a pu le permettre le délai accordé aux Entrepreneurs pour terminer l'ouvrage, se sont affaïssées, et les aiseliers se sont relâchés dans les appuis de chêne; le seul remède est de relever tout le pont au moyen d'écrans et de lui rendre sa courbe primitive. Si cette opération est négligée, l'usage constant du pont le fera baisser au-dessous du niveau de la ligne droite, et il sera alors difficile de le remettre en sa première position sans l'étayer et placer des coins dans tout l'édifice.

La dépense nécessaire pour écrouer et relever le pont de manière à le remettre en sa position primitive, n'excèdera pas la somme de £15 0s. 0d.

Le coût total de la construction du chemin (la distance de 61 milles), y compris les ponts, s'est élevé à £20,121 9s. 1d.

Chemin de London et Chatham.—Ce chemin, à l'exception de deux cavées considérables près du Village de Delaware, a été complété en Décembre, 1844. Les cavées dont il s'agit ont été terminées, l'une en Juin et l'autre en Novembre, 1845.

Ce chemin est de la même description que le chemin de Sarnia; néanmoins, il traverse un pays plus peuplé, et est par conséquent beaucoup plus fréquenté; le sol sur cette ligne est généralement une riche terre végétale, et demande beaucoup de tems pour se consolider, ainsi que beaucoup d'attention pour l'égoutement.

Comme il se trouve dans la même position que le chemin de Sarnia, relativement aux réparations (n'y ayant pas de fonds appropriés pour cet objet), il est détérioré en plusieurs endroits, et je crains qu'il ne devienne impraticable durant la saison des pluies.

La formation particulière d'une partie de ce pays, à travers le Township de Mosa, dans le District de London, a rendu inévitable la construction de plusieurs ponts d'une grande élévation; et quoiqu'ils aient été construits aussi solidement que possible en grosses pièces de bois, cependant il y en a un qui, à cause de sa grande hauteur et de la pression constante de la terre contre les culées, menace de céder, et à moins qu'il ne soit bientôt réparé, ce qui peut être fait à peu de frais, il deviendra peut-être impassable.

Plusieurs des hauts terrassements sont en mauvais ordre, par l'effet des pluies, et faute de réparations.

J'ai pris la liberté de signaler à l'attention des Commissaires l'état de ces deux chemins, et la nécessité absolue de pourvoir à ce qu'ils soient réparés; premièrement, à cause des sommes considérables qu'il faudra y dépenser si l'on remet à une autre année, et parce que le sujet de la réparation de ces chemins a été porté devant les Conseils de District, et qu'ils n'ont rien fait à cet égard; et je suis d'avis qu'à moins que ces réparations ne soient faites d'une manière convenable et systématique, beaucoup plus d'argent qu'il n'est absolument nécessaire, pourra être dépensé sur ce chemin, et ce que l'on voudrait appeler des réparations pourrait peut-être le détériorer.

J'évalue la dépense nécessaire pour mettre ces deux chemins en bon état de réparation à

Pour le Chemin de London et Sarnia,	£250	0	0
“ “ Chatham,.....	500	0	0
	£750	0	0

Un pont sur la Rivière Thames, à Chatham, construit en 1838, sous la direction de Commissaires, est tombé, et le seul moyen de communication qui existait entre les deux Villages situés sur les rives nord et sud de cette rivière, est détruit.

Ce pont était également le chaînon qui reliait les deux chemins, conduisant l'un de London à Chatham, l'autre de Chatham à Sandwich et Amherstburgh.

Le pont avait été en mauvais état de réparation depuis quelque tems; et quoique je n'ai pas anticipé son écroulement à une époque aussi rapprochée, cependant, vu la manière en laquelle il était construit, et l'absence complète de protection pour sa charpente, j'étais convaincu qu'il cèderait bien plus tôt qu'on n'aurait fait un pont construit et protégé convenablement.

pendice
(Q. Q.)
12 Juill. t.

Appendice
(Q. Q.)
12 Juill. t.

Des droits de péages ont été perçus sur ce pont jusques à quelques jours avant qu'il soit tombé ; ils étaient loués pour £210 par année.

Depuis cette époque, des arrangemens ont été conclus avec une personne qui réside à Chatham pour réparer le pont ; et pour se rembourser des frais qu'il avait faits, il avait été autorisé à percevoir les péages ordinaires. Le pont fut mis en état passable, mais les crues d'eau de ce printemps, ont enlevé ses supports et il est encore impossible d'y passer ; il ne saurait subir de réparations.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire, aujourd'hui, de signaler aux Commissaires, l'absolue nécessité de construire un nouveau pont sur cette rivière, attendu que cette matière leur a déjà été soumise, et que tous les relevés nécessaires pour faire une appropriation pour cet objet ont été complétés.

Un pont solidement construit avec pont levé coûterait environ £2,000.

Le chemin de London et Chatham (la distance de 66 milles), y compris le pont sur la Rivière Thames à Delaware, a coûté £23282 4s. 9d.

Chemin de Madriers de London et Port Stanley.—Ce chemin a été achevé et livré à la circulation en Novembre, 1844.

En conséquence de plusieurs terrassements élevés qui ont demandé beaucoup de tems pour se consolider, ce chemin a exigé beaucoup de soins, et de grands travaux après avoir été recouvert.

Depuis que les terrassements se sont affaiblis à leur niveau permanent, la réparation du chemin a exigé peu de dépenses.

Tous les ponts dont quelques-uns sont très élevés se sont très bien conservés, et n'ont pas eu besoin de réparations.

Les péages ont été perçus sur ce chemin depuis Juin, 1845.

La construction de ce chemin (long de 72 milles) a coûté.....	£32,207 16 3
Total payé pour réparations, depuis la perception des taux.....	344 15 11

Chemin de London et Brantford.—Ce chemin est en partie recouvert de madriers, et en partie macadamisé ; il a été achevé en Novembre, 1844, et depuis son achèvement il n'a exigé que peu de réparations.

Le sol de la partie du chemin qui est en madriers, est très propre à cet objet ; il se compose d'une terre sablonneuse, où les madriers sont bien assis, et qui absorbe l'eau des pluies, et lui permet de s'écouler dans les fossés de chaque côté au-dessous des madriers, tandis que les terres fortes retiennent l'eau à la surface et font que les sommiers et les madriers se relâchent et s'ébranlent.

La partie macadamisée est en bon état de réparation, et les sommes payées pour cet objet sont minimales comparées à celles qui coûtent d'autres chemins durant le même espace de tems.

Les péages ont été perçus sur ce chemin depuis Juin, 1845.

La construction de ce chemin, long de 57½ milles, a coûté.....	£49,503 8 7
Total payé pour réparations, depuis la perception des taux.....	1,105 4 2

Portion du Chemin de Hamilton et Brantford, appelée

Le Chemin du Murais de la Grand'Rivière.—Ce chemin établit la liaison entre le chemin macadamisé de Hamilton et Ancaster, et le chemin de Brantford et London ; sa longueur est de 10 milles, il a toujours été considéré comme l'un des plus mauvais chemins du Canada Ouest.

Il a été donné à l'entrepriso en Juillet, 1845, et a été complété jusqu'à la Ville de Brantford en Novembre, 1846.

Le transit sur ce chemin depuis son achèvement a été très considérable ; cependant, à l'exception de quelques madriers qui sont déceloués (ce que l'on ne peut éviter entièrement dans les chemins de madriers) et l'affaïssement de quelques-uns des terrassements nouveaux, ce chemin a toujours été en bon ordre.

Depuis le point où il se termine, à la Ville de Brantford jusqu'à l'extrémité Est du chemin de London et Brantford, il se trouve un espace de 22 chaînes qui n'est pas amélioré, à raison de côtes qui se trouvent dans la Ville, et qu'il faut abaisser pour les mettre au niveau établi généralement sur cette ligne de chemin, et parce que l'abaissement de ces côtes affectera la situation du pont actuellement construit sur la Grand'Rivière à l'extrémité ouest de cette Ville.

Le pont dont il s'agit est trop bas pour répondre au niveau auquel on doit abaisser la côte qui se trouve à son extrémité Est ; il se détériore rapidement et n'est pas, à mon avis, assez sûr pour la circulation.

Il en coûterait de grosses sommes pour le réparer convenablement, attendu que non seulement des parties de la charpente ont cédé, mais encore les quais et les culées sont dans un état périlleux ; et ce pont est si bas que l'eau et la glace arrivent presque jusqu'aux pièces inférieures, et tout l'édifice est souvent en danger d'être enlevé.

Le meilleur moyen, et le plus économique, à mon avis, et celui que je recommande très respectueusement de suivre, est de construire un nouveau pont, au moins 6 pieds plus élevé que le pont actuel ; hauteur suffisante pour le mettre à l'abri de tout danger provenant des crues subites de la rivière, et du refoulement des glaces, et pour rendre beaucoup plus douce la montée vers la ville, sans exposer les maisons de cette rue à être endommagées par une cavée pratique sur leur front.

Pour construire un pont durable, avec des quais et culées en pierre, et pour abaisser les côtes, et compléter la partie du chemin qui n'a pas été touchée, en la macadamisant, il en coûtera la somme de.....	£2,500 0 0
Total dépensé sur la partie de ce chemin qui est achevée (la distance de 10 milles).....	£9,963 6 7

Chemin de Hamilton et Ancaster.—Ce chemin a été retiré des mains des Commissaires (qui en étaient chargés) par le Département des Travaux Publics en Novembre dernier.

Quoique ce chemin ait été en bon état de réparation depuis sa construction, il s'est défoncé ce printemps en plusieurs endroits, tellement que les réparations qu'il exige se monteront à une somme considérable, et beaucoup plus grande que pour toute autre partie de ce chemin entre Hamilton et London.

Les causes pour lesquelles ce chemin s'est défoncé sont premièrement, le peu d'épaisseur de la couche de

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

pierres qui était usée (presque dans toute sa longueur) jusqu'à une épaisseur n'excedant pas 5 pouces; et secondement, la plus grande pesanteur des charges transportées sur ce chemin depuis l'achèvement du prolongement de Brantford.

Chemin de Hamilton et Port Dover.—Ce chemin, à l'exception de la section de la montagne près de Hamilton, a été complété et livré à la circulation depuis 1844.

La section de la montagne a été livrée à l'usage du public au printemps de 1846; un éboulis considérable a eu lieu, sur le flanc de la montagne, et il faudra enlever les terres ébouleées qui empiètent sur le chemin et l'obstrueront complètement.

La dépense nécessaire pour enlever les terres ébouleées et en garantir le chemin pour toujours sera de £350; en sus de cette somme il est encore dû à l'Entrepreneur M. Buell une somme de £48 8s., pour balance de la commission retenu sur le contrat jusqu'au complet achèvement de la section.

La somme entière qui est par conséquent nécessaire pour terminer ce chemin est de £398 5s.

La partie macadamisée de ce chemin exigeait de grandes réparations; elle a été cependant beaucoup améliorée, et assurée de manière à n'avoir besoin de rien autre chose que les réparations ordinaires.

La partie qui est pavée en madriers, à partir des chemins macadamisés qui conduisent à Caledonia, la distance de 9 milles, a besoin de grandes réparations; en plusieurs endroits les madriers s'usent si rapidement qu'en peu de tems il faudra recouvrir à neuf toute cette partie du chemin.

J'attribue la détérioration rapide des madriers à ce qu'ils ont été mal placés en premier lieu, et à la quantité des transports qui compromettent le halage de très gros bois de construction.

Je recommanderais très respectueusement que cette partie du chemin fût macadamisée dans toute sa longueur; la dépense sera considérable, mais l'amélioration sera durable, et d'après les recettes des péages de ce chemin et l'augmentation du transit, je ne doute pas qu'on n'en tire un revenu considérable.

Pour macadamiser cette partie du chemin, en mettant en ligne de compte l'avantage de transporter la pierre sur le chemin de planche, il en coûtera £9,310.

Chemin de front de Sandwich et Amherstburg.—Une appropriation de £1000 0s. 0d. a été faite pour l'amélioration de ce chemin durant la Session Parlementaire de 1845. L'ouvrage a été terminé en Novembre, 1846.

Le montant limité de la somme octroyée a obligé de borner l'amélioration des chemins aux plus mauvaises parties seulement.

Les travaux qui ont été accomplis ont été fort utiles à ce chemin; les ponts qui étaient impassables ont été reconstruits, et les parties du chemin qui passaient dans des endroits bas et mouvans ont été exhaussées et égoutées.

La somme entière dépensée sur ce chemin s'est montée à £933 4s. 10d.

Chemins de Chatham et Amherstburg, et Maidstone Cross et Sandwich.—Les travaux sur ces chemins n'ont pas fait de progrès satisfaisans depuis un certain tems.

Les Entrepreneurs, MM. Read et Larned, ont été obligés d'abandonner l'ouvrage faute de moyens de le continuer; le bas prix pour lequel ils avaient entrepris de le compléter, et que, je crois, ils avaient fixé sans connaître les difficultés qu'ils avaient à vaincre pour égoutter cette partie du pays, et l'étendue de l'inondation à laquelle il est sujet chaque printemps et chaque automne, en addition à la hausse survenue dans la valeur de toutes les provisions, leur a fait perdre de l'argent, non seulement au point de leur faire dépenser tout ce qu'ils avaient de moyens à eux, mais aussi de compromettre leurs cautions.

L'étendue des obligations qu'ils ont contractées pour exécuter leur contrat, est très considérable; ils sont endettés pour des sommes considérables envers leurs ouvriers et conducteurs, aussi bien qu'envers les personnes qui leurs ont fourni des provisions et d'autres objets de nécessité, pour les mettre à même de continuer les travaux.

Ils ont accompli presque les quatre cinquièmes de leur contrat, et ce qu'ils ont exécuté leur fait beaucoup d'honneur, et est d'un bien inestimable pour cette partie du pays et ceux qui y sont établis; attendu que, dans la construction de ce chemin et les dessèchemens effectués en conséquence, personne n'aurait pu y résider, et on n'aurait pu y faire croître aucune espèce de grain.

Depuis la faillite des Entrepreneurs je me suis efforcé, conformément aux instructions reçues du Bureau des Travaux Publics, de faire des arrangemens avec d'autres personnes pour compléter l'ouvrage au prix du premier contrat, seulement pour le creusage de fossés de décharge et la construction de quelques fossés couverts qui étaient absolument nécessaires pour la sûreté de la partie du chemin déjà terminée.

La partie non achevée du chemin devrait être complétée, attendu que la communication entre Chatham et Amherstburg ne peut être ouverte avant que cela soit fait; la partie du chemin qui n'est pas améliorée entre Maidstone Cross et Amherstburg passe à travers les bois et est impraticable.

Somme dépensée sur ce chemin jusqu'au 1er Janvier,.....	£11,983	17	7
Commission retenue sur le contrat de Read et Larned,.....	1,252	13	6
Somme nécessaire pour compléter le chemin,.....	2,500	10	10
Coût total du chemin lorsqu'il sera complété,.....	£15,737	1	11

D'après ce tableau on voit que, pour payer aux Entrepreneurs la somme qu'on leur a retenue et pour compléter le chemin, il faudra une somme de £4,003 4s. 4d.

Chemin de Chatham et Rondeau.—Cette ligne de chemin établit une communication directe entre la ville de Chatham et le havre de Rondeau sur le Lac Eric.

Vu sa situation particulière, ce chemin était simplement destiné à conduire à un havre qui n'est pas encore complété, et qui ne sera probablement pas fréquenté avant que les ouvrages du havre soient livrés au commerce du pays, son achèvement n'a pas été considéré comme étant d'une grande importance, et les Entrepreneurs qui se sont chargés de le construire n'ont pas été pressés d'en poursuivre les travaux.

Il sera, néanmoins, tout à fait fini le 1er Septembre prochain.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Appendice (Q. Q.)	Sommes dépensées sur cet ouvrage jusqu'au 1er du mois courant,.....	£1,597 16 11
12 Juillet.	Somme nécessaire pour compléter l'ouvrage,.....	783 13 0

Coût total du chemin une fois terminé, £2,381 9 11

Je prendrai la liberté de suggérer qu'il serait à propos de paver en madriers quelques parties de ce chemin aux endroits où l'on ne peut obtenir de gravier. Il n'y a pas de doute qu'il deviendra le principal débouché de l'une des contrées du Haut-Canada qui exportent le plus de grains, et l'avantage de pouvoir les charger directement dans des bâtimens du Rondeau, qui n'est éloigné que de 10 milles de Chatham, devra faire préférer ce débouché à la route de Chatham par la Rivière Thames et le Lac St. Clair, et la Rivière du Détroit au Lac Erie, la distance de 140 milles.

Je n'hésite pas à déclarer que, si ce chemin était pavé en madriers, et s'il y était perçu des péages, il produirait un revenu considérable au Gouvernement.

La dépense de la construction d'un chemin de madriers de 8 pieds de large serait de £343 10s. par mille (on peut faire la même évaluation pour un chemin de gravier), toute la longueur coûterait £5,839 10s.

Chemin de Dundas et Owen Sound.—Une allocation de £4,000 Os. Od. a été faite durant la Session Parlementaire de 1845 pour ouvrir ce chemin, et des instructions me furent adressées par le ci-devant Bureau des Travaux Publics, prescrivant que, comme cet argent avait été octroyé pour ouvrir le chemin dans toute sa longueur, il ne pouvait être dépensé pour en améliorer quelques portions en particulier, mais qu'il devait être employé à ouvrir la ligne d'un bout à l'autre.

En conséquence, j'ai demandé, par avis public, des soumissions pour l'ouverture du chemin, et à raison de la position particulière du pays et du petit nombre de personnes résidant le long de la ligne qui pouvaient entreprendre un ouvrage de ce genre, le contrat a été donné à un taux beaucoup plus élevé que dans d'autres circonstances.

Le prix payé pour ouvrir et nettoyer ce chemin jusqu'à la largeur de 66 pieds, défricher une chaussée de 16 pieds de largeur au milieu du chemin, et couper les souches au niveau du sol sur une largeur additionnelle de 2 pieds, de chaque côté de l'espace défriché, était de £90 Os. Od.

La somme dépensée sur ce chemin a été de £4,025 1s. 3d.

Il reste dû à M. J. Watson, sur son contrat, une balance de £116 Os. Od.

Je prendrai la liberté d'exposer que, quoique la somme dépensée ait été employée de la manière la plus avantageuse, néanmoins ce chemin ne pourra être parcouru par les voitures, à moins d'une dépense additionnelle d'environ £1,500 et. En conséquence, je sou mets, pour la considération favorable des Commissaires, l'évaluation suivante pour l'amélioration du chemin :—

Pour rendre le chemin passable pour les voitures, en toutes les saisons de l'année, depuis Fergus jusqu'à Owen Sound, £1,500.

Pour construire le chemin de Fergus et Owen Sound, comme un bon chemin à barrières,	£7,550 0 0
do. do. jusqu'à Dundas,	2,000 0 0
	<u>£9,550 0 0</u>

Grand Chemin du Nord de Toronto.—Sous ce chef sont comprises trois portions du grand chemin, l'une de Toronto à Holland Landing, appelé le "*Chemin de Yonge Street* ;" une autre portion est le chemin de Holland Landing à Barrie, par le Village de Brantford appelé le "*Chemin de Brantford et Barrie*," et la troisième est le chemin de "*Barrie à Penetanguishene*." Le chemin de *Yonge Street*, la première de ces portions de chemin, était sous la charge des Commissaires, qui l'ont macadamisé, la distance de 12 milles, à partir de la Cité de Toronto.

Depuis le mois d'Octobre dernier, cette division est tombée sous le contrôle des Commissaires des Travaux Publics.

Les réparations de cette division, macadamisée par les Commissaires, sont considérables et continueront à se monter à une somme considérable annuellement, vu que ce chemin est un des plus fréquentés de la Province Supérieure, et est le principal débouché pour l'exportation des produits agricoles de toutes descriptions d'une contrée riche, très peuplée et bien cultivée.

Une section de ce chemin de 4 milles de long, au Nord de l'ancien chemin macadamisé, a été donnée à l'entreprise en Septembre, 1845; et le reste du chemin en Octobre suivant.

La première section a été terminée et retirée des mains des Entrepreneurs en Octobre, 1846; le reste du chemin a été donné à de nouveaux Entrepreneurs à trois reprises différentes. Il avait été entrepris d'abord par MM. Thomson et Cie., qui, pour avoir soumissionné à des prix très bas, et par ignorance de la manière de diriger des travaux de ce genre, ont failli après avoir travaillé au chemin seulement pendant trois mois.

Leur cautions, MM. Watson et Leslie, entreprirent de compléter l'ouvrage après eux, mais ils eurent le même sort après avoir travaillé 4 mois.

Enfin, l'entreprise fut donnée à MM. Howitt et Schram, les Entrepreneurs actuels; depuis qu'ils s'en sont chargés, l'ouvrage a avancé régulièrement et fait des progrès satisfaisans; tous les travaux de terrassements, jusqu'à 3½ milles de Holland Landing sont presque terminés, et le reste fait des progrès. Les Entrepreneurs ont déjà livré et fait casser une grande quantité de pierre et continueront à en livrer.

On a commencé à placer la pierre depuis que le terrain est en état de la recevoir.

Le chemin sera macadamisé et complété jusqu'à Holland Landing, pour le 1er Octobre prochain. Je recommanderais de retarder l'empiètement des terrassements élevés jusqu'à l'été de 1848, afin qu'ils puissent se tasser et se consolider complètement; ils peuvent être protégés temporairement en les pavant en madriers, moyennant une dépense qui n'excéderait pas £300, attendu qu'en les macadamisant on le ferait en pure perte.

Montant des travaux faits sur le chemin jusqu'au 1er Décembre,.....	£15,851 9 7
Montant nécessaire pour compléter le chemin jusqu'à Holland Landing,.....	15,008 11 9

Coût total du chemin jusqu'à Holland Landing,.....	£30,860 1 4
Montant total pour réparations depuis le 1er Novembre dernier,.....	<u>238 5 0</u>

Je ferai observer qu'il y aura une augmentation dans la dépense du chemin, à raison de la perte de la pierre, lorsqu'elle est placée sur le chemin.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

La seule pierre que l'on puisse trouver dans le pays est le galet à gros grains, qui se pulvérise et s'use tellement qu'après avoir été cassé et placé sur le chemin, la perte est de 8 à 9 pour cent.

Chemin de Bradford à Barrie.— Ce chemin est la seconde division du chemin du Nord de Toronto; il a été donné à l'entreprise en Août, 1846. Le contrat ne se rapporte qu'à des améliorations partielles, qui doivent être faites aux endroits indiqués à l'Entrepreneur.

Depuis le commencement des travaux ils se sont continués sans interruption, mais avec un petit nombre d'ouvriers; l'incertitude d'avoir à améliorer un chemin entier, et la dépense de se pourvoir d'outils et de matériaux pour chaque endroit où l'Entrepreneur devait travailler, l'ont obligé à employer un moins grand nombre d'ouvriers qu'il n'aurait fait dans d'autres circonstances.

Montant des travaux exécutés sur le chemin entre Bradford et Barrie,.....	£2,720 0 0
Montant des travaux nécessaires pour compléter convenablement ce qui a été commencé,.....	2,251 13 3
Montant des travaux nécessaires pour améliorer le chemin dans toute sa longueur entre Bradford et Barrie,.....	4,074 10 8
Coût total du chemin,.....	£9,046 10 0

Je considère qu'il est de mon devoir de suggérer très respectueusement que ce chemin soit amélioré dans toute sa longueur.

Cette ligne de chemin fait partie du grand chemin du Nord qui conduit du Lac Ontario à Toronto, du Lac Huron à Penetanguishene, et comme il traverse une contrée très peuplée et bien cultivée, d'où provient réellement la plus grande partie du revenu du chemin de Yonge Street, il est nécessaire que cette amélioration soit complétée.

Je suggérerais la convenance de prélever un droit de péage modique sur cette ligne de chemin pour le tenir en état de réparation, et former un revenu pour rembourser le coût primitif; je suis convaincu que les habitans de tout le District y consentiraient volontiers plutôt que de laisser le chemin dans l'état où il est maintenant.

Une partie de ce chemin, depuis le Village de St. Alban, (Holland Landing) jusqu'à Bradford, a été améliorée d'une manière toute particulière, il y a quatre ans, sous la charge des Commissaires, moyennant une dépense, ai-je appris, d'environ £1,050, et un péage a été établi sur ce chemin; les droits perçus à la barrière se sont montés, l'année dernière, à £145.

Ce chemin traverse la branche Ouest de la Rivière Holland, au point le plus favorable pour un atterrage et au terminus de la navigation; car, quoiqu'on ait eu le projet d'améliorer la branche Est de la Rivière, jusqu'au pied de la ligne droite de Yonge Street, des relevés et examens ont clairement démontré qu'il en coûterait davantage pour améliorer la branche Est jusqu'à l'ancien atterrage (au pied de Yonge Street) que pour construire un chemin permanent jusqu'à Bradford, la branche Ouest n'exigeant presque pas d'amélioration, à l'exception de la construction d'un quai et du creusage d'un bassin pour permettre aux bâtimens de virer de bord sans perdre de tems.

En addition à l'économie dans la construction d'un chemin permanent, indépendamment de ce que cet endroit deviendrait le lieu de débarquement, au lieu

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

d'améliorer la branche Est de la Rivière, le chemin ainsi amélioré serait d'un immense avantage pour le pays au Nord et à l'Ouest, d'où il s'exporte une grande quantité de produits; et comme ils se vendent soit à Holland Landing ou à Toronto, ils passeront par le chemin de Bradford qui est le seul débouché, et je n'hésite pas à dire que ce chemin une fois amélioré d'une manière durable, rapporterait un revenu considérable en proportion de la somme dépensée.

La dépense de macadamiser cette partie du chemin, qui a trois milles en ligne droite, serait de £3,164.

Chemin de Barrie et Penetanguishene.— Ce chemin est la dernière division du grand chemin du Nord de Toronto. Le contrat pour l'amélioration partielle de ce chemin a été donné en Septembre dernier, et depuis cette époque l'ouvrage a avancé d'une manière satisfaisante; l'Entrepreneur avançait rapidement si l'on tient compte du nombre d'ouvriers qu'il emploie.

Les mêmes remarques sur l'absolue nécessité de compléter l'ouvrage d'un bout à l'autre s'appliquent à ce chemin comme à celui de Bradford et Barrie, et on peut dire de plus que, tandis que, durant la saison d'été, les transports du Lac Ontario au Lac Huron peuvent faire usage de la navigation de la Rivière Holland et du Lac Simcoe, et par ce moyen éviter la division du chemin entre Bradford et Barrie, ils doivent nécessairement se faire par terre de là à Penetanguishene; également, les stations navales et militaires de Penetanguishene, et l'excellence et l'étendue du havre exigent que les communications avec ces endroits soient améliorées et rendues plus faciles.

Montant des travaux faits sur le chemin de Barrie à Penetanguishene jusqu'au 1er du mois courant,.....	£913 0 0
Montant des travaux faits pour compléter d'une manière convenable les portions qui ont été commencées,.....	2,973 13 2
Montant nécessaire pour compléter le chemin dans toute sa longueur,.....	9,519 10 4

Montant nécessaire pour compléter le chemin,.....	£13,406 3 6
---	-------------

Chemin de Bond Head et Barrie.— Sur la somme appropriée pour la construction du grand chemin du nord de Toronto, il a été pourvu à quelques améliorations sur les chemins de Bond Head à Barrie, ligne de chemin qui en avait extrêmement besoin, et dont certaines parties traversent des marais et sont impraticables pour les voitures.

L'ouvrage a été donné à l'entreprise en Novembre, 1845; il est maintenant complété, à l'exception de l'ouverture d'une partie du chemin de Barrie à la ligne est du Township d'Essa, ouvrage qui ne peut être exécuté d'une manière avantageuse durant l'hiver.

Ce qui a été fait est d'un grand avantage pour le chemin et le pays environnant, attendu que les habitans peuvent maintenant apporter leurs produits au marché par des endroits qui étaient impassables auparavant.

Montant des travaux faits sur ce chemin jusqu'au 1er courant,.....	£1,952 0 0
Montant des travaux nécessaires pour compléter les améliorations projetées,.....	419 3 5
Coût total des améliorations sur le chemin de Bond Head et Barrie,....	£2,371 3 5

Chemin de Barrie et Nottawasaga.— Le Secrétaire du ci-devant Bureau des Travaux Publics m'ayant donné des instructions pour examiner cette ligne de

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

chemin et faire un rapport sur l'état où il se trouvait, et faire l'évaluation de ce qu'il en coûterait pour l'améliorer, je me suis acquitté de ces devoirs dans le mois de Mars, 1846. Je me contenterai de dire maintenant que ce chemin est en très mauvais ordre, et qu'il est dangereux d'y passer dans des endroits où le Gouvernement a dépensé de l'argent il y a quelques années pour construire des ponts et des chemins de traverse; j'ai évalué les dépenses nécessaires pour améliorer toute la ligne de manière à rendre le chemin praticable dans toutes les saisons de l'année à la somme de £4,805 8s. 5d. courant.

En améliorant ce chemin, une étendue de pays considérable et importante, susceptible de la plus haute culture, serait ouverte et établie, tandis qu'aujourd'hui, le manque de chemins et l'impossibilité de transporter les produits au marché, retarde les progrès du pays et empêche qu'il ne soit promptement établi. A partir de Nottawasaga, j'ai examiné la ligne du chemin actuel à travers les Townships de Mulmer, Melanethon, Amaranth, Mono, Albion, Chinguacoucy, le Gore de Toronto, jusqu'à la Ville de Toronto.

Le territoire qui traverse cette ligne de chemin est de beaucoup le plus vaste, le plus riche et le plus propre à l'agriculture que j'aie vu dans toute la partie nord-ouest de la Province, et l'ouverture et l'amélioration d'une ligne directe de communication à travers ces Townships jusqu'à Toronto qui est le marché le plus important et le meilleur, serait non seulement un immense bienfait pour le grand nombre d'émigrés qui occupent déjà les terres, mais serait encore le moyen d'établir rapidement les parties de ces Townships qui sont encore désertes. Le chemin passant par Mono, Chinguacoucy, Albion et le Gore de Toronto, est bien ouvert et coupe un territoire bien établi et fortement peuplé; mais, comme le sol est d'une riche terre végétale, le chemin est à peine praticable, au printemps et à l'automne, et cette partie devrait, à mon avis, être améliorée d'une manière permanente, et l'on devrait y établir des péages qui, à raison de l'immense transit, se monteraient à une somme considérable; le reste du chemin jusqu'à Nottawasaga n'est qu'un chemin de bois qui a besoin, d'être ouvert, formé et égouté avant qu'on puisse s'en servir à toutes les saisons de l'année.

D'après la forme générale du pays, l'amélioration de ce chemin ne présentera aucune difficulté, mais je ne saurais évaluer exactement les dépenses avant de faire l'examen et le relevé du chemin.

Chemin depuis Barrie jusqu'au Détroit du Lac Simcoe.

Conformément aux instructions des Commissaires des Travaux Publics, j'ai examiné les différentes routes que l'on se propose d'améliorer, et après examen, j'ai trouvé que la ligne sur laquelle il convenait de faire des dépenses pour l'avantage de cette partie du pays était le *Chemin du Centre*; il passe presque par le centre des Townships d'Oro et Orillia, et lorsqu'il sera amélioré il sera, suivant moi, plus utile aux parties éloignées des Townships (en rendant les distances égales pour tous les Colons jusqu'à la ligne adoptée) que toute autre route qui pourrait être adoptée; j'évalue la dépense de l'amélioration de ce chemin en l'ouvrant d'un bout à l'autre de 66 pieds de largeur, en desséchant les endroits bas et humides, et en réduisant les plus mauvaises côtes à £2,100.

Cette section du pays fait des progrès rapides, et l'ouverture d'une ligne de communication entre Barrie et le Détroit du Lac Simcoe, de manière à permettre aux habitans d'y voyager en toute saison de l'année, serait d'un immense avantage pour cette partie du pays en général.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Chemin de York Ouest ou de Toronto et Hamilton (Dundas Street) et Chemin de York Est, ou de Toronto et Kingston.—Ces chemins font partie du grand chemin provincial de Québec à Sandwich.

Ils ont été améliorés par des Commissaires, qui les ont fait paver en madriers et macadamiser.

Le Chemin de l'Ouest est macadamisé jusqu'à la distance de 16 milles, à partir de la Cité de Toronto; et le *Chemin de l'Est* est pavé en madriers ou macadamisé environ la même distance.

Ces chemins ont été retirés des mains des Commissaires et placés sous le contrôle du Département des Travaux Publics en Octobre dernier.

Le Chemin de l'Ouest a besoin de grandes réparations; en quelques endroits le chemin est usé complètement et l'égoutement est défectueux; il y a des ponts qui sont aujourd'hui dans un état très périlleux; le pont sur la Rivière Humber est miné et détérioré au point qu'il sera enlevé par la première crue d'eau.

Il conviendrait de construire un pont dans le cours de cet éci, et pour un pont de cent pieds d'arche la dépense serait de £500.

Il y a trois autres ponts, dont l'un situé sur la Mimico devra être reconstruit immédiatement au prix de £75; quant aux deux autres, savoir: l'un sur la Rivière Crédit, long de 215 pieds, et l'autre sur le Ruissseau de Cary, de 73 pieds, quoiqu'en mauvais ordre, je recommanderais seulement de les réparer, attendu qu'on ne peut les reconstruire sans en même tems abaisser les côtes de chaque côté, lesquelles sont aujourd'hui trop escarpées, ayant une inclinaison de 1 pied sur 8; et l'amélioration entière, suivant le plan le plus économique, coûterait la somme de £1,865.

A mon avis, on peut réparer les ponts de manière à les rendre passables pendant encore un an ou deux pour £200.

Les dépenses de ce chemin, à part les réparations ordinaires, se monteront comme suit:

Pont nouveau sur la Rivière Humber,	£500	0	0
“ “ “ Mimico,	75	0	0
Pour réparer les ponts sur la Rivière			
Crédit.....	200	0	0
	<hr/>		
	£775	0	0

Le Chemin de l'Est ou de Kingston est en partie pavé en madriers et en partie macadamisé.

La partie qui est pavée en madriers exige des réparations continuelles et considérables, vu qu'il y a des sections du chemin où les madriers sont tout-à-fait usés, à raison de ce qu'ayant été posés sur la terre sans être appuyés sur des sommiers, ils ont baissé au centre et l'eau a pu y séjourner.

La partie du chemin de madriers qui avoisine la Ville est en très mauvais ordre, et demandera un grand nombre de madriers neufs.

Dans les limites du chemin retiré par le Département des Travaux Publics des mains des Commissaires, il existe un point au *Highland Creek* qui n'a pas été amélioré; cette lacune comprend un très mauvais bout de chemin et une côte très escarpée entre la partie qui est pavée en madriers et celle qui est macadamisée; je recommanderais spécialement d'amé-

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

liorer cette partie du chemin, vu que l'on a établi une barrière de péage à environ un mille et demi à l'est.

L'amélioration nécessaire consiste dans la construction d'un pont sur le *Highland Creek*, plus élevé de huit pieds que le pont actuel, et à abaisser les côtes de manière à leur donner la pente convenable; à part les réparations ordinaires du chemin, cette amélioration coûtera £1,094.

Immédiatement au-delà de la partie du chemin qui a été améliorée par les Commissaires et comme continuation du chemin de Kingston se trouvent :

Les améliorations de la Côte Rouge.—Les travaux autorisés en cet endroit ont été donnés à l'entreprise en Août, 1845; depuis cette époque, ils ont toujours avancé, mais il a fallu surmonter tous les obstacles et toutes les difficultés, qui peuvent se rencontrer dans les travaux de terrassement. En premier lieu, une grande partie de la terre qu'il a fallu déplacer était une couche de la plus grande dureté qu'il a fallu faire sauter; en second lieu, on a trouvé, au plus profond de la cavée, un lit de sable mouillé, plein de sources vives, qui a tellement retardé l'ouvrage que, pendant deux mois de travaux pénibles, le progrès était à peine sensible; des éboulemens qui se sont étendus beaucoup au-delà des limites du chemin ont dû être enlevés; enfin la position et la nature de l'ouvrage, quand même toutes les circonstances auraient été favorables (il fallait faire une cavée d'une grande longueur), sont telles, qu'on ne peut y employer qu'un petit nombre d'ouvriers, ce qui fait que son exécution exige beaucoup de tems. L'ouvrage est néanmoins très avancé.

Le pont sur la Rivière Rouge, de 170 pieds d'arche est terminé, à l'exception du revêtement extérieur et des gardes-fous, et supporte maintenant le poids des chariots qui le traversent continuellement pour transporter des terres du côté ouest au côté est de ce pont; les travaux de terrassement seront achevés cet été, et le chemin sera en état d'être livré à la circulation en Septembre prochain.

Je recommanderais respectueusement de ne pas macadamiser les levées jusqu'à l'été de 1848, vu qu'ils sont très élevés et s'affaiblissent considérablement; la dépense que l'on ferait pour les macadamiser serait une dépense à recommencer, parce que la pierre s'affaiblirait avec les terres; il faudrait la relever et une grande partie serait perdue.

Outre ces travaux une partie du chemin s'étendant à deux milles de la Côte Rouge, qui était impraticable durant le printemps et l'automne a également été améliorée, par la construction d'un pont de 60 pieds d'arche avec des culées en pierre, et l'abaissement des côtes de chaque côté.

Les dépenses faites pour ces améliorations et qui ont été couvertes par l'appropriation destinée à la côte Rouge se sont montées à..... £287 5 6
Montant des travaux faits à la côte Rouge jusqu'au 1er du courant..... 5,095 0 2
Des travaux à faire pour la compléter 2,166 14 1

Coût total des améliorations de la côte Rouge et du creux de Dunbar..... £7,548 19 9

L'augmentation de dépense est dûe au sable mouvant et aux égouts qu'il faut faire avant que cette amélioration puisse être considérée comme un ouvrage permanent, et qu'aucune indication extérieure ne pouvait faire soupçonner avant que l'ouvrage fût commencé.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Chemin de Windsor au Lac Seugog et au Détroit du Lac Simcoe.—Ce chemin a été amélioré sous la surveillance du ci-devant Bureau des Travaux Publics qui l'a fait former et niveler l'espace de 19 milles, et a fait paver en madriers seulement les parties de ce chemin qui étaient alors considérées comme les plus mauvaises.

J'ai examiné avec soin cette partie du chemin et j'ai fait rapport aux Commissaires des Travaux Publics de mon opinion sur l'absolue nécessité de le paver en madriers d'un bout à l'autre ou au moins jusqu'à trois milles au-dessous du Village de Winchester et d'y placer des barrières de péage.

L'état dans lequel se trouve aujourd'hui ce chemin fait qu'il n'est guères de service à ceux qui y passent, vu que les portions qui se trouvent entre celles qui sont pavées en madriers sont si mauvaises qu'on ne peut transporter des charges plus lourdes que par le passé; et l'on ne retire aucun revenu des dépenses faites, tandis qu'en y consacrant le montant que je propose, ces dépenses rapporteraient de gros intérêts.

Le transit sur ce chemin est très considérable et va en augmentant.

J'évalue la somme nécessaire pour compléter le chemin jusqu'à la distance de trois milles au-dessus de Winchester à £2,607 -1s. 0d.

Un octroi de £2000 a été fait dans la Session Parlementaire de 1845, pour ouvrir un chemin depuis l'extrémité du chemin de Windsor et Seugog jusqu'au détroit du Lac Simcoe.

En conséquence de contestations locales relativement à la partie du chemin qui se prolonge depuis le terminus du chemin de Windsor et Seugog jusqu'à la rivière Talbot dans le Township de Thorah, et à raison de ce qu'il y a déjà deux chemins dont on fait usage et qui traversent cette section du pays en passant par Beaverton jusqu'à la rivière Talbot, on a jugé plus à propos de commencer à ouvrir le chemin depuis la Rivière Talbot jusqu'au détroit du Lac Simcoe, vu que cette partie du pays n'a pas de chemin, et que par là on peut faire usage d'un pont considérable construit sur le détroit et qui serait inutile sans ce chemin. La distance de la rivière Talbot au détroit est de 14 milles.

La position particulière du pays qui est très plat et difficile à égouter à cause de la proximité du Lac Simcoe qui se trouve à une très petite distance de la ligne du chemin et dont la surface est presque de niveau avec celle du pays environnant, fera que les frais d'égoutement seront considérables, et l'ouverture de cette partie du chemin absorbera la totalité de l'appropriation de £2000.

Les travaux pour l'ouverture du chemin de 66 pieds de largeur, et pour défricher et nettoyer une voie au centre, de 16 pieds de largeur, ont été donnés à l'entreprise en Septembre, 1846, et ont depuis ce tems fait des progrès satisfaisans.

L'épaisseur de la neige et les hautes eaux du printemps ont forcé de les abandonner; néanmoins l'Entrepreneur a commencé l'ouvrage et le chemin sera ouvert dans toute sa longueur en Août prochain.

Montant des sommes dépensées sur ce chemin jusqu'au 1er du courant..... £600 11 5
Montant des sommes nécessaires pour ouvrir le chemin jusqu'à la Rivière Talbot..... 1,399 8 7

Coût total de l'ouverture du chemin depuis le détroit du Lac Simcoe jusqu'à la Rivière Talbot..... £2000 0 0

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

En conformité d'instructions reçues des Commissaires des Travaux Publics, j'ai examiné la ligne du chemin de Beaverton à l'extrémité du chemin du Lac Scugog, et j'ai fait rapport en faveur de l'amélioration de la ligne telle que relevée par M. Lyons sous l'autorité du ci-devant Bureau des Travaux Publics.

Le tracé qui a été relevé est de 4 milles plus court que toute autre ligne de chemin suivie aujourd'hui. Il traverse un pays très plat, tandis que les autres lignes présentent des côtes qu'il faudrait abaisser.

Il passe aussi par le centre des Townships de Reach et de Brock, et est également avantageux aux habitants de toutes les parties de ces Townships, tandis que des chemins aujourd'hui fréquentés, l'un passe près de la ligne de District à l'est du tracé nouveau et l'autre sur la limite extrême ouest des deux Townships. Pour tous ces motifs, j'ai recommandé et je prends la liberté de recommander encore que l'amélioration soit faite sur la ligne relevée par M. Lyons au lieu de suivre l'un ou l'autre des chemins pratiqués maintenant.

J'évalue les dépenses nécessaires pour ouvrir cette partie du chemin, de la même manière que se construit le chemin du Détroit à la Rivière Talbot, à £3,740.

Attenant à ce chemin, et comme prolongement se trouve le chemin du Détroit du Lac Simcoe à la Baie des Eturgeons sur le Lac Huron, qui est long de 22 milles. Ce chemin avait été complété jusqu'à la Baie des Eturgeons, sans prolonger son extrémité jusqu'au quai construit en cet endroit, ce qui obligeait ceux qui y embarquaient ou recevaient des marchandises à les décharger des voitures pour les mettre dans de petits bateaux qui les transportaient la distance d'environ 1500 pieds avant de pouvoir les charger à bord des bâtimens ou des bateaux à vapeur amarrés au quai.

L'été dernier, j'ai reçu des instructions pour construire la levée jusqu'au quai; ce qui a été exécuté pour la somme de £341 17s. 1d.

Je ferai observer que ce chemin tout entier est construit d'une manière inférieure si l'on tient compte de la somme qu'il a coûté; savoir: £7,228 12s. 11d.

Il est mal formé et égoûté, et en plusieurs endroits, au lieu d'adopter de bons moyens de dessèchement on y a substitué le système abandonné depuis longtemps des traverses.

Chemin de Port Hope et du Lac Rice. Ce chemin a été construit sous la direction du ci-devant Bureau des Travaux Publics, et a été achevé et livré à la circulation depuis 1845, mais il n'y a pas encore été perçu de péages; ce chemin est en partie recouvert de graviers et en partie macadamisé; il est maintenant en mauvais état de réparation, et pour le bien réparer il faudrait £525. Les maisons de péage construites sur cette route ne sont pas assez grandes pour loger les percepteurs, et il faudra en bâtir de nouvelles; elles coûteront £120. Une partie de ce chemin, à la tête du Lac Rice, entre le chemin macadamisé et le chemin de Peterboro, est seulement nivelé, et la chaussée n'est pas assez élevée, et elle est exposée à être inondée; elle devrait être exhaussée et façonnée à demeure. J'évalue la dépense à £165.

Montant des sommes nécessaires pour les chemins, savoir: Pour réparer le chemin,	£525	0	0
Pour construire des maisons de péage,	120	0	0
Pour améliorer le chemin à la tête du Lac Rice,	165	0	0
Somme totale nécessaire,	£810	0	0

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Chemin de Kingston et Napanee.—Ce chemin a été construit sous la direction de Commissaires des Chemins, et a été retiré de leurs mains et placé sous le contrôle du Département des Travaux Publics en Octobre dernier. En conformité d'instructions des Commissaires des Travaux Publics, j'ai inspecté ce chemin et soumis un rapport et devis des réparations.

La somme que j'ai considérée comme nécessaire pour réparer le chemin pour une année se monte à £1150. Quoique ce montant soit considérable et plus élevé en proportion que ce que l'on dépense sur les autres chemins macadamisés placés sous ma charge, cependant la situation de ce chemin est telle qu'un montant moins considérable serait insuffisant: une partie du chemin qui traverse un marais et qui a été construite d'une manière peu durable quoique dispendieuse sur un pilotis recouvert de pièces et de terre qui s'élève au-dessus de l'eau et de la surface du marais, et est exposée à se détériorer promptement, est devenue périlleuse et a besoin d'être reconstruite. D'autres parties du chemin sont mal égoûtées et formées, et leur amélioration entraînera des dépenses considérables.

On fait maintenant des améliorations pour réparer le chemin par contrat.

Le Pont-Levis sur le Détroit du Lac Simcoe, qui relie le chemin de Coldwater avec un autre chemin qu'on améliore et qui conduit à la Rivière Talbot, est un édifice d'une grande étendue.

Le pont-levis est placé dans une mauvaise position relativement au chenal qui n'est pas droit; tellement que le bateau-à-vapeur qui y passe journellement touche invariablement une des culées du pont-levis, en causant des avaries soit au pont soit à lui-même.

Le seul remède, à mon avis, est de creuser un chenal droit; ce qu'on ne peut exécuter sans construire un cure-môle et faire des frais considérables; ou enlever de toutes pièces le pont-levis actuel et une des culées, et les replacer dans une position convenable; ce dernier moyen serait, à mon avis, le moins dispendieux, néanmoins il coûterait encore la somme de £400.

Pont sur la Rivière Otomabée à Peterboro'.

La contrat pour la construction d'un pont a été donné en Novembre dernier à M. Grover, de Peterboro'. S'étant trouvé gêné dans ses affaires, il a été obligé d'abandonner l'entreprise, après avoir préparé seulement une partie des matériaux.

Depuis cette époque l'ouvrage a été continué à la journée et le pont sera achevé le mois prochain de manière à pouvoir passer dessus; il aurait été achevé plutôt sans l'élévation de l'eau dans la Rivière Otomabée, depuis le mois de Mars jusqu'à aujourd'hui, qui empêche de terminer les culées.

Montant dépensé sur le pont jusqu'au 1er Décembre,	£1,289	13	6
Montant nécessaire pour compléter le pont,	600	0	0
Coût total du pont (270 pieds de longueur),	£1,889	13	6

Pont de Belleville.—Ce pont n'a été terminé et délivré par l'Entrepreneur en Octobre dernier; c'est un des ponts de cette dimension les mieux construits dans cette partie de la Province; il a coûté £1,446 5 7.

Pont de Trent.—Ce pont a besoin de réparations considérables, et surtout le pont levis, qui est en très

Appendice
(Q. Q.)

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

Havre du Port Stanley.—Les travaux de ce port ont été terminés en Mars, 1844.

Malgré qu'ils soient très exposés, ils n'ont pas souffert de grands dommages des coups de vent ou de l'action de l'eau; le peu d'étendue des jetées actuelles et le peu de profondeur de l'eau entre ces jetées a excité beaucoup de plaintes de la part des différens propriétaires de bâtimens qui font le commerce avec ce port.

La nécessité absolue de prolonger les jetées actuelles et de construire un bassin pour donner plus d'espace aux bâtimens a été signalée à l'attention du ci-devant Bureau des Travaux Publics et des Commissaires des Travaux Publics, dans mes différens rapports; et je dois dire que si ce havre est laissé dans son état actuel, les bâtimens qui voudraient s'en servir, non seulement comme havre de refuge mais aussi pour y apporter et emporter des marchandises, ne pourraient y venir faute d'espace.

Les recettes provenant des péages de ce port sont considérables et augmenteraient bien davantage, si l'entrée était rendue plus facile, et le havre agrandi; à ce point que je n'hésite pas à dire que cet ouvrage serait un des plus profitables de cette section du pays.

Je dirai en outre que, si on le laisse tel qu'il est, les difficultés deviendront encore plus grandes, les jetées actuelles ne s'étendant pas à une distance suffisante pour empêcher la formation d'une barre qui existe tout le long du lac, à une certaine distance du rivage.

Un octroi de £1,200 a été fait durant la Session Parlementaire de 1845, pour continuer cet ouvrage; mais cette somme était tellement faible en proportion du montant nécessaire pour le compléter, qu'il n'a pas été fait autre chose que prendre des arrangemens pour faire livrer le bois nécessaire pour prolonger les jetées, et dont une petite partie est déjà rendu sur les lieux.

Le coût total des travaux déjà exécutés au Port Stanley, est de.....£16,704 4 11

Le montant réuni des sommes nécessaires pour prolonger les jetées, est de.....£4,329 3 0

L'évaluation pour la construction d'un bassin,..... 2,000 0 0

Dépense totale pour améliorer les jetées actuelles,.....£6,329 3 0

Havre du Port Burwell.—Les ouvrages construits à ce port par une Compagnie ont été remis au Gouvernement; mais il n'a été rien fait pour les améliorer, et ils sont aujourd'hui dans un tel état de dilapidation que le havre ne peut servir que pour les bâtimens de la plus petite description, et seulement dans les tems favorables.

L'embarquement des bois qui est très considérable (le pays en profondeur abondant en pins de la meilleure espèce), s'opère au moyen de bacs qui les transportent aux bâtimens et ne peut par conséquent avoir lieu que lorsque le tems est beau.

De sa nature, la position de ce havre, quoiqu'aussi favorable que celle de tout autre havre sur les bords du Lac Erie qui dépend d'une rivière venant de l'intérieur, est très exposée; il est soumis aux vents du sud-ouest, qui y arrivent après avoir parcouru une sur-

face unie de 180 milles, et demandent que les ouvrages soient d'une construction solide et durable.

La rivière est profonde et navigable pour une distance considérable.

Considérant le vaste territoire dont ce havre est le débouché naturel, et l'étendue des affaires qui s'y font même aujourd'hui, que ce port est tellement dilapidé et, je dirai, presque inabordable, il y a toute raison de croire que, si les améliorations étaient construites d'une manière durable et donnaient aux bâtimens les facilités et l'espace dont ils ont besoin, on tirerait de ce havre un revenu considérable.

D'après les examens de cet endroit faits l'été dernier et ce printemps je prendrai la liberté de soumettre le devis suivant pour sa construction:—

Pour construire des jetées de 30 pieds de largeur jusqu'à 14 pieds de profondeur d'eau,.....	£15,080 12 6
Pour améliorer les jetées intérieures existant aujourd'hui,.....	550 0 0
Pour construire un phare sur la jetée, un bassin et un endroit pour permettre aux bâtimens de tourner,	250 0 0
	1,615 0 0

Montant de l'évaluation du coût des ouvrages à construire au Port Burwell,£17,495 12 6

Havre du Port Dover.—Les ouvrages de ce havre consistent en deux jetées prolongées jusqu'à 692 pieds. La jetée de l'ouest est terminée; celle de l'est ne s'élève qu'à 2½ pieds au-dessus de l'eau, et n'est pas consolidée parfaitement.

Ce havre, comme celui du Port Stanley, n'est pas assez grand pour loger les bâtimens, situé qu'il est à l'embouchure d'une rivière; l'espace entre les jetées est étroit afin que le courant puisse enlever les dépôts qui pourraient s'y former, et quoique les vaisseaux aient assez d'espace pour entrer dans le port, ils ne peuvent virer de bord sans la construction d'un bassin; et pour sortir ils sont obligés d'aller en arrière, méthode incommode et lente en tout tems, et plus particulièrement lorsque le vent souffle dans le havre.

Ce havre étant situé au pied d'un chemin de mardiers et macadamisé en partie, qui vient de la Cité de Hamilton, et ayant un riche territoire au nord-ouest, doit, s'il est rendu commode pour le commerce qui voudra s'en servir, être un de ceux qui produiront un revenu suffisant non seulement pour couvrir les intérêts des sommes qui y ont été dépensées, mais encore pour rembourser le capital en très peu de tems.

Je prendrai la liberté de recommander très respectueusement la construction d'un bassin, au moins assez grand pour permettre aux bâtimens d'y tourner, et la consolidation de la jetée de l'est.

J'évalue la dépense nécessaire pour consolider la jetée de l'est à.....	£400 0 0
La dépense de la construction d'un bassin à.....	800 0 0

Dépense totale recommandée,.....£1,200 0 0

Somme dépensée pour les ouvrages actuels,.....£9,668 18 3

Coût total du havre du Port Dover,.....£10,868 18 3

Canal de la Baie de Burlington.—Cet ouvrage important a été donné à l'entreprise, en Mai, 1844, et a été en cours d'exécution depuis cette époque jusqu'au printemps dernier.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

L'Entrepreneur M. Russell, a laissé ce pays avant d'avoir terminé l'ouvrage et peu de tems après son départ, les travaux se sont arrêtés, et rien n'a été fait depuis lors.

Le creusage est incomplet, et pour obtenir une profondeur de 12 pieds, dans toute sa longueur, les devis exigent l'enlèvement de 18,693 verges cubes de terre.

En plusieurs cas l'ouvrage n'est pas fait conformément aux devis, qui exigeaient spécialement que les fondations de tous les caissons fussent creusés jusqu'à la profondeur de 12 pieds, ce qui évidemment n'a pas été fait, et il en est résulté que quelques-uns des caissons ayant été placés très près de la surface au lieu d'être à la profondeur nécessaire ont calé considérablement et d'une manière très inégale.

Une autre chose qui, suivant moi, a fait beaucoup de tort à l'ouvrage est qu'on a placé les pièces qui projettent au-delà du carré des caissons à trois pieds au-dessus du premier cadre au lieu de les placer immédiatement sur ce cadre, ce qui oblige les caissons à s'enfoncer de 3 pieds avant que les pièces qui projettent ne touchent la terre; la conséquence a été que, vu l'impossibilité de calculer avec exactitude jusqu'à quel point chaque crib s'enfoncera, les caissons employés dans cet ouvrage, s'enfonçant d'un côté assez pour que les pièces de projection s'appuient sur la terre, ont été soutenus par elles et que le côté opposé s'est relevé et a été exposé à être miné par dessous.

Quelques-uns des caissons, à l'extrémité extérieure de la jetée du sud, ne paraissent pas s'être enfoncés assez pour que les pièces de projection aient pu atteindre à la surface de la terre, et par suite de l'action de l'eau, le fonds du caisson a cédé et la pierre est sortie, tellement qu'aujourd'hui les caissons au lieu d'être pleins jusqu'en haut ne le sont, en plusieurs endroits, que jusqu'à 5 et 6 pieds au-dessous de la surface.

J'ai également remarqué qu'une grande partie de la pierre, au lieu d'être de l'espèce la plus lourde des pierres de carrière (pour le transport de laquelle le Gouvernement a fait construire à grands frais un chemin à lisses) n'est le plus souvent que de la pierre du lac, d'une qualité très inférieure, et beaucoup trop petite pour être employée dans aucune partie de l'ouvrage.

En enfonçant les caissons, on n'a pas pris soin de les juxta poser suffisamment, et la superstructure a été élevée sans avoir auparavant rempli et consolidé les vides; le sable s'infiltré à travers la jetée du Nord et forme des barres en dedans du Canal.

Dans un grand nombre d'endroits, les jetées se sont affaissées considérablement; la plus grande dépression se trouve dans la jetée du Nord; la partie située près de l'angle Nord-Est de la retraite s'est abaissée très inégalement, et il faudra l'exhausser de trois pieds pour la mettre de niveau. Le caisson du phare et 4 autres, dans la jetée du Sud, ont été beaucoup endommagés, et une grande quantité de pierre en est sortie.

Pour rendre ces ouvrages durables, et de service au commerce, ce qu'exige la position de ce havre et le grand nombre de bâtimens qui le fréquentent, les jetées devront être prolongées jusqu'à une plus grande profondeur d'eau, la distance de 200 pieds. Il est nécessaire aussi de construire une jetée étroite grossièrement faite, adossée à la jetée du Nord pour empêcher le dépôt qui se forme par suite des espaces laissés entre les caissons, et de nettoyer le chenal entre les jetées, de manière à avoir partout une profondeur de 12 pieds.

Il s'est formé une barre du côté du canal qui donne sur la Baie de Burlington, qui, à mon avis, peut être enlevée au moyen du cure-molo de manière à l'empêcher de se former de nouveau; et dans le cas où elle menacerait de reparaitre, il faudra prolonger une petite jetée jusqu'au-delà; je ne recommande pas néanmoins de la faire maintenant; mais l'enlèvement de la barre est un travail qu'il faudra exécuter, soit que l'on prolonge les jetées ou non.

Evaluation du coût de l'ouvrage jusqu'au 1er du courant,.....	£47,133	16	5
Evaluation du coût du prolongement des jetées jusqu'à 200 pieds,.....	3,229	3	9
Evaluation du coût de la réparation des jetées en les mettant de niveau et en remplissant les jetées extérieures avec de la pierre,.....	450	0	0
Evaluation de ce qu'il en coûtera pour combler les vides entre les caissons de la jetée du Nord,.....	500	0	0
Evaluation de ce qu'il en coûtera pour creuser le chenal jusqu'à 12 pieds de profondeur,.....	1,869	6	0
Evaluation de ce qu'il en coûtera pour creuser la barre dans la Baie,	90	0	0
Coût total de l'ouvrage,.....	£53,272	6	2

Havre de Toronto.—Des instructions me furent adressées par le ci-devant Bureau des Travaux Publics, pour faire un relevé de ce havre; en y référant on verra qu'il existe une barre à l'entrée de ce havre et qu'elle se forme dans la direction du Nord-Ouest.

D'après les données que j'ai pu obtenir de différens patrons de bâtimens qui ont des vigies permanentes (qui existent aujourd'hui) pour les guider à l'entrée et à la sortie de ce havre, je me suis assuré que depuis 7 ans la barre a avancé de 280 pieds, et a rétréci le chenal jusqu'à 250 pieds.

Il n'y a pas de doute que la formation de la barre doit être attribuée aux sables et aux graviers que les eaux et le vent enlèvent à la partie Sud de la presqu'île, qui y arrivent lorsque le vent souffle de l'Est, et qui, faute d'un courant suffisamment fort venant de la Baie, lorsque le vent tourne à l'Ouest, ne sont pas transportés au dehors, mais restent pour former la barre dont il s'agit, et qui, si on ne l'empêche en construisant des ouvrages et en augmentant et rétrécissant le courant, détruira, en très peu de tems, l'entrée du havre.

L'augmentation du commerce de ce havre exige que des mesures soient prises pour en rendre l'entrée et la sortie facile et sûre, et je prendrai la liberté de suggérer très respectueusement la convenance d'ordonner de faire un examen et un relevé du havre, accompagnés de plans et de devis pour l'améliorer d'une manière efficace, et de la manière qu'il sera le plus convenable de suivre, après avoir interrogé et pris l'avis des navigateurs qui ont suivi les différens mouvemens et changemens survenus dans la barre.

Havre de Windsor.—Les ouvrages de ce havre sont devenus tellement inutiles à la navigation durant la saison dernière, par suite du peu de profondeur de l'eau entre les jetées et dans le bassin, qu'il n'y a pas été perçu de péages depuis cette époque.

On s'est aussi beaucoup plaint de la difficulté d'embarquer les marchandises, ce qu'on ne pouvait faire qu'en les transportant dans des bateaux depuis les magasins jusqu'aux bâtimens; et pour remédier à ce mal, et mettre l'ouvrage en assez bon état pour per-

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

mettre d'y percevoir des péages, j'ai recommandé, dans mes différens rapports, aux Commissaires de construire un quai de débarquement au pied de la route qui conduit au havre, et de creuser le bassin.

Cela permettrait aux bâtimens de charger au quai où ils seront complètement à l'abri de tous les vents.

Ce havre étant le seul entre Toronto et la Longue-Pointe où les bâtimens puissent se mettre à l'abri dans les mauvais tems, devrait être assez grand pour leur permettre de venir chercher refuge et de jeter l'ancre dans le bassin sans déranger ou rencontrer ceux qui chargent ou déchargent des cargaisons.

Les affaires qui se font à ce havre sont suffisantes pour justifier un surcroît raisonnable de dépenses; si les péages avaient été perçus l'année dernière ils se seraient montés à plus de £100, et d'après les renseignements que j'ai obtenus de personnes qui y résident et s'occupent des transports, je suis certain qu'ils augmenteraient considérablement cette année, vu que la quantité de produits à apporter est beaucoup plus considérable que l'année dernière; et le montant des affaires serait encore plus grand si le havre eut été disposé de manière à ce que les bâtimens pussent venir s'amarrer près d'un quai ou d'une jetée et y charger tel qu'il est à présent; plusieurs bâtimens qui trouvent les mêmes commodités à Oshawa qu'à Windsor, prennent leur chargement au premier de ces endroits.

On évalue le montant des principaux articles qui doivent être embarqués à ce port dans le cours de la présente saison à 74,000 barils de farine, 151,000 minots de bled, 37,000 pieds de bois de chêne, 1,500,000 pieds de bois scié, et 66,000 pieds de bois de mature; ces quantités sont déjà livrées pour être embarquées, où leur fourniture a été entreprise pour un tems déterminé pendant l'été.

Le montant de l'argent dépensé dans la construction du havre est de £24,425 18s. 7d.

J'ai reçu des instructions, le 28 du mois dernier, pour faire à la construction de la jetée intérieure les changemens nécessaires pour le passage des attelages et d'y construire une place pour tourner les voitures; cet ouvrage est maintenant en cours d'exécution, et sera très utile attendu que les bâtimens pourront charger directement hors des voitures; la somme qui devra être dépensée pour cet ouvrage ne devra pas excéder £150.

Somme que je recommande de dépenser pour la construction du quai de débarquement, et pour creuser le chenal et le bassin..... £3,416 18 9

Montant total nécessaire pour améliorer ce havre,..... £3,556 18 9

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Phare de Goderich.—Le phare construit en cet endroit a été achevé par l'Entrepreneur en Juillet dernier; plusieurs coups de vent, en Novembre dernier, ont considérablement endommagé la lanterne.

Quelques réparations ont déjà été faites, et les autres réparations nécessaires le seront lorsque toutes autres pièces des grands fanaux seront posées, ce qui ne peut s'effectuer que sous la surveillance de personnes capables.

Ce Phare est d'une grande importance pour la sûreté de la navigation du Lac Huron et est le seul guide des bâtimens, dans toute la longueur de la côte.

Le montant des sommes dépensées pour la construction de ce phare est de £492 7s. 0d.

Douane de Toronto.—Cet édifice a été terminé et occupé en Juillet dernier.

Il est encore dû à l'Entrepreneur une balance pour des travaux extraordinaires, dont il a été fait rapport au Bureau des Travaux Publics, au montant de..... £119 15 3
Montant payé à l'Entrepreneur et dépenses contingentes,..... 2,417 15 10

Coût total de l'édifice,..... £2,537 11 1

En conformité d'instructions reçues du ci-devant Bureau des Travaux Publics, j'ai fait un relevé du chemin à partir de Dundas Street à Cooksville jusqu'à Port Crédit, et des côtes des Ruisseaux des Douze et Seize Milles.

J'ai transmis, le 10 Mars, 1846, des rapports et des évaluations, auxquels je prends respectueusement la liberté de vous renvoyer.

Les côtes des Ruisseaux des Douze et Seize Milles sont les endroits les plus dangereux de toute la route entre Montréal et Sandwich, et elles exigent qu'on s'en occupe et qu'on les répare immédiatement.

Ci-annexé est un rapport indiquant le montant dépensé sur chaque ouvrage jusqu'au 1^{er} du courant —les sommes nécessaires pour les compléter,—et le coût total de chaque ouvrage.

Le tout respectueusement soumis par,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. S. GZOWSKI,
Ingénieur.

Thomas A. Begly, Ecr.,
Sec. Dép. Trav. Publics,
Montréal.

Appendice
(Q. Q.)
12 Juillet.

No. 4.

TABLEAU indiquant le montant dépensé sur chaque ouvrage jusqu'au 1er du courant; le montant nécessaire pour compléter les ouvrages terminés; le montant dû aux Entrepreneurs sur les contrats exécutés; le montant nécessaire pour compléter les ouvrages entrepris et commencés; le montant nécessaire pour compléter chaque ouvrage définitivement, et le coût total de l'ouvrage lorsqu'il sera terminé.

NOM DE L'OUVRAGE.	Montant dépensé jusqu'au 1er courant.		Montant nécessaire pour réparer les ouvrages terminés.		Montant nécessaire pour compléter les ouvrages entrepris et commencés.		Montant nécessaire pour compléter chaque ouvrage définitivement.		Coût total de chaque ouvrage lorsqu'il sera terminé.		REMARQUES.
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
Chemin de London et Port Sarnie.	20,121	9 1	0	0	0	0	0	0	20,121	9 1	
Do. do. Chatham.	23,282	4 9	0	0	0	0	0	0	23,282	4 9	
Do. do. Port Stanley.	32,207	16 3	0	0	0	0	0	0	32,207	16 3	
Do. do. Brantford.	49,563	8 7	0	0	0	0	0	0	49,563	8 7	
Do. du Marais de la Grand Rivière.	9,563	6 7	0	0	0	0	0	0	9,563	6 7	
Do. de Hamilton et Port Dover.	44,568	5 1	0	0	0	0	0	0	44,568	5 1	
Do. de front de Sandwich et Amherstburgh.	823	4 10	0	0	0	0	0	0	823	4 10	Pour macadamiser jusqu'à Caledonia, voir le Rapport.
Do. de Chatham, Amherstburgh, et Maidstone Cross et Sandwich.	11,983	17 7	0	0	0	0	0	0	11,983	17 7	
Do. de Chatham et Kond eau.	1,597	16 11	0	0	0	0	0	0	1,597	16 11	
Do. de Dundas et Owen Sound.	4,025	1 3	0	0	0	0	0	0	4,025	1 3	Pour payer le chemin en madriers, voir le Rapport.
Do. de Yonges Street.	15,851	9 7	0	0	0	0	0	0	15,851	9 7	Voir le Rapport.
Do. de Bradford et Barrie.	2,720	0 0	0	0	0	0	0	0	2,720	0 0	
Do. de West Gwillimbury, de St. Albans à Bradford.	913	0 0	0	0	0	0	0	0	913	0 0	Pour macadamiser le chemin, voir le Rapport.
Do. de Barrie et Penetanguishene.	1,952	0 0	0	0	0	0	0	0	1,952	0 0	
Do. de Bond Head et Barrie.	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	
Do. de Barrie et Notawassaga.	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	Pour ouvrir le chemin.
Do. de Barrie au Détroit du Lac Simcoe.	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	Pour ouvrir le chemin.
Do. de West York ou chemin de Kingston.	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	Point nouveau sur l'Humber, et réparer deux autres ponts.
Do. de East York ou chemin de Kingston.	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	Point nouveau sur l'Humber, et réparer deux autres ponts.
Améliorations de la Côte Rouge et du Creux de Dunbar.	5,382	5 8	0	0	0	0	0	0	5,382	5 8	
Chemin du Havre de Windsor au Lac Scougog.	9,136	15 7	0	0	0	0	0	0	9,136	15 7	
Do. du Lac Scougog à la Rivière Talbot.	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	Pour améliorer la côte de Highbland Creek.
Do. de la Rivière Talbot au Détroit du Lac Simcoe.	690	11 5	0	0	0	0	0	0	690	11 5	
Do. du Détroit du Lac Simcoe à la Baie des Eturgeons.	7,228	12 11	0	0	0	0	0	0	7,228	12 11	
Pont de London, (Chemin de Sarnia).	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	Point nouveau.
Pont de Chatham.	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	Point nouveau.
Pont de Brantford.	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	Point nouveau.
Pont-levis au Détroit du Lac Simcoe.	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	Point nouveau.
Pont de Peterboro.	1,229	13 6	0	0	0	0	0	0	1,229	13 6	Point nouveau.
Pont de Belleville.	1,346	15 7	0	0	0	0	0	0	1,346	15 7	Point nouveau.
Pont de Trent.	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	Point nouveau.
Havre de Bond eau.	5,949	18 9	0	0	0	0	0	0	5,949	18 9	Point nouveau.
Havre de Port Stanley.	16,704	4 11	0	0	0	0	0	0	16,704	4 11	Point nouveau.
Havre de Port Barwell.	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	Point nouveau.
Havre de Port Dover.	9,668	18 3	0	0	0	0	0	0	9,668	18 3	Point nouveau.
Canal de la Baie de Burlington.	47,133	16 5	0	0	0	0	0	0	47,133	16 5	Point nouveau.
Havre de Windsor.	24,425	18 7	0	0	0	0	0	0	24,425	18 7	Point nouveau.
Douane de Toronto.	2,417	15 10	0	0	0	0	0	0	2,417	15 10	Point nouveau.
Phare de Goderich.	492	7 0	0	0	0	0	0	0	492	7 0	Point nouveau.
Chemin de Port Hope et du Lac du Rice.	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	Point nouveau.
Chemin de Kingston et Napanee.	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	Point nouveau.
									1,150	0 0	

* La somme de £3238 12s. 6d. a été dépensée sur ce chemin, sur les appropriations affectées aux chemins et ponts.

Appendice
(Q. Q.)
12 Juillet.

Rapport de l'Hon. H. H. Killaly, sur le Saut Ste. Marie.

MONTREAL, 30 Mars, 1847.

MONSIEUR,—En conformité d'instructions reçues du Bureau des Travaux Publics, j'ai relevé et examiné l'Île Ste. Marie, et la partie de la côte qui l'avaisine, au nord du Saut Ste. Marie, dans le but de déterminer la possibilité et le coût de construire un canal sur la rive Canadienne, au moyen duquel la navigation du Fleuve St. Laurent et des grands lacs pourrait se continuer sans interruptions jusqu'à la tête du Lac Supérieur.

Avant de faire l'examen de la côte Septentrionale, j'ai inspecté le côté américain de la rivière, de manière à pouvoir juger si les facilités naturelles qu'offrirait la construction d'un canal, pour éviter les rapides du Saut Ste. Marie, de ce côté, étaient beaucoup plus grandes que du côté canadien, car, dans ce cas, je présumerais qu'il ne serait pas expédient, quelques fussent les circonstances d'ailleurs, d'entreprendre la dépense d'un canal au nord.

Ayant appris au Détroit qu'un relevé et une évaluation pour un canal semblable avaient été faits par ordre de la Législature de l'Etat de Michigan, je me suis adressé au Bureau de l'Arpenteur Général de cette Ville, et j'ai obtenu avec bienveillance la permission d'examiner tous les documens qui s'y rapportaient.

Le rapport fait par J. Almo, Esuyer, sur ce sujet, expose en premier lieu que l'importance et l'utilité de cet ouvrage peut se déduire des preuves les plus convaincantes et les plus satisfaisantes; qu'il ne présente pas d'obstacles sérieux, que la longueur totale entre les eaux profondes au-dessus et au-dessous est de 4,560 pieds. Le montant de l'évaluation était de 112,564 piastres.

Après un examen attentif des deux rives, je suis d'avis que les facilités sont plutôt en faveur du côté canadien. De ce côté, la distance entre les eaux profondes est un peu moins que 4,000 pieds, mais on peut lui donner cette longueur. L'extrémité est ou inférieure aboutirait à une baie calme et offrant un bon ouvrage; et à l'extrémité ouest, quoiqu'il faudrait construire une jetée considérable, le canal se terminerait dans une partie de la rivière qui est bien abritée et offre un bon hivernement aux bâtimens. Aujourd'hui tous les bâtimens hivernent du côté canadien, vu qu'ils y sont à l'abri des glaces, qui se portent fortement vers les rapides du côté américain.

L'Île de Ste. Marie est très basse et plate; sa partie supérieure s'élève bien au-dessus du niveau des hautes eaux. Elle est traversée par plusieurs chenaux peu profonds, qui sont presque secs en été, mais à travers lesquels il se décharge des masses d'eau considérables au printemps.

J'ai dressé une carte de cette Île et de la côte voisine, que je transmets avec ce rapport; et sur laquelle j'ai tracé la ligne du canal projeté, dont j'ai également donné la coupe. En adoptant pour tracé du canal, le cours de l'un des chenaux dont j'ai parlé, et dont on pourrait facilement distraire l'eau au moyen d'une chaussée construite à son extrémité supérieure, on obtiendrait le minimum d'excavation, et l'on parviendrait à l'eau profonde à l'extrémité inférieure au moyen de la jetée la plus courte. Les lits de ces chenaux sont appuyés généralement sur la surface de la couche de grès (sandstone) dont se compose le *substratum* de

l'Île; mais, en certains endroits, cette assise est creusée de plusieurs pieds et les cavités sont remplies de graviers et de pierres libres; une grande partie de la section supérieure de l'Île est également de cette formation.

La chute de l'eau depuis le haut jusqu'en bas du rapide, en Octobre dernier, était de 18 pieds moins quelques décimales, et en faisant le plan du canal je propose de surmonter cette chute au moyen de deux écluses, dont la hauteur ordinaire serait de neuf pieds chaque; les murs et les portes de l'écluse supérieure seraient assez élevés pour en faire une écluse de garde en même temps qu'une écluse d'exhaussement. Les crues d'eau à la tête des rapides excèdent rarement trois pieds de hauteur.

Quand à la partie inférieure des jetées (celle qui s'élève depuis les fondations jusqu'à deux pieds au-dessus du niveau de la rivière à l'eau basse,) je propose de les construire sur les mêmes principes que ceux que j'ai suivis à la terminaison supérieure du Canal de Lachine, afin de les rendre imperméables; par ce moyen et en établissant un batardeau de la pointe d'une des jetées à celle de l'autre, l'eau qui se trouverait entre les jetées pourrait être enlevée au moyen de pompes et l'excavation poussée jusqu'à la profondeur nécessaire. Le même principe serait suivi pour la partie supérieure des jetées, mais ici, il ne serait pas nécessaire de pomper l'eau, il suffirait d'un fossé ordinaire pour la déverser vers le niveau inférieur.

L'une des considérations qui doivent naturellement servir à déterminer les évaluations de cet ouvrage est l'échelle de dimensions qu'il faudra adopter, principalement par rapport aux écluses. Dans les devis préparés par l'ordre de l'Etat de Michigan dont j'ai déjà parlé, les dimensions des écluses étaient 100 pieds pour la longueur et 32 pieds pour la largeur. Je considère que ces dimensions ne sont nullement adaptées aux bâtimens qui naviguent actuellement sur les grands lacs, et je suis sûr que le monsieur qui a préparé ce devis, ne recommanderait pas de les adopter dans les circonstances actuelles.

Ces bâtimens sont de trois classes:—1o de très gros bateaux à vapeur mus par des roues de côté; 2o des propulseurs d'un fort tonnage de plus de 300 tonneaux; 3o des goélettes très fines et d'autres bâtimens à voiles.

Ces bâtimens de ces deux dernières classes traversent les écluses du Canal de Welland qui ont 150 pieds de longueur par 26 pieds 6 pouces de largeur; et je crois que, quant aux dimensions à donner aux écluses du Canal du Saut Ste. Marie, la question est de savoir si elles seront semblables à celles du Canal de Welland ou à celles des canaux du St. Laurent à travers lesquelles passent des bateaux à vapeur de 175 pieds de longueur sur 44 pieds 6 pouces de largeur. Cette question entraîne bien des considérations, et n'est pas facile à résoudre.

En faveur de l'adoption de cette dernière échelle de dimensions, on peut dire qu'on peut les obtenir moyennant la dépense additionnelle comparativement peu considérable de £6,750; mais d'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que les bâtimens qui exigent des écluses de cette dimension devront borner leur parcours aux Lacs Supérieurs; que plusieurs des bâtimens de la première classe qui naviguent sur ces lacs ne pourraient pas traverser même des écluses de cette grandeur; et, par conséquent, que les bâtimens construits pour le service du Lac Supérieur devront être construits pour correspondre aux écluses. Dans

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

co cas, je ne vois pas pourquoi ils ne seraient pas de la classe des propulseurs, que l'expérience a fait reconnaître comme des bâtimens de fret commodes, sûrs et économiques, et auxquels conviennent les écluses moins grandes du Canal de Welland.

C'est là une question dont, suivant moi, la solution n'appartient pas tant à l'ingénieur qu'au Département, sur lequel, à cause des renseignemens qu'il possède, ou auxquels il peut avoir accès relativement au commerce, au transit, aux ressources et aux statistiques du pays, doit retomber la responsabilité de déterminer les dimensions.

J'ai établi l'évaluation de deux manières; premièrement, sur le principe qui consiste à adopter des écluses des dimensions de celles du Canal de Welland et un canal de 35 pieds de largeur au fonds avec 9 pieds d'eau, les jetées éloignées de 100 pieds dans l'un et l'autre cas; montant £56,388 9s. 0d. La seconde suppose l'adoption des dimensions des écluses des canaux du St. Laurent, fonds du canal de 45 pieds de largeur, les jetées et la profondeur d'eau comme dans le premier cas; montant £63,138 0s. 0d. Vu le peu de longueur du canal, je ne vois pas qu'il soit nécessaire, au moins pour le présent, de le faire assez large pour que les vaisseaux puissent s'y croiser; on pourra l'élargir par la suite si cela devient nécessaire.

En faisant l'évaluation j'ai compté comme si toute l'excavation devait se faire dans le roc, et j'ai ajouté une somme considérable pour faire face aux dépenses contingentes, aux dessèchemens, aux chaussées, etc., etc. Au fait, je considère l'évaluation entière comme étant *très élevée*, et je suis persuadé que l'ouvrage serait entrepris et exécuté pour des prix bien moins élevés; mais j'ai cru qu'il valait mieux établir le maximum de la somme qu'il pourrait coûter, dans les circonstances les moins favorables.

Dans le cas où la construction de ce canal serait décidée, il sera nécessaire de faire un nouvel examen de l'île, avant de déterminer définitivement le tracé et les sites précis des écluses, mais toute déviation de la ligne indiquée sur la carte n'aurait lieu que dans le but de diminuer la dépense.

Quant aux écluses on pourrait trouver la pierre nécessaire pour les construire soit à quelques milles plus bas sur la rivière, ou au-dessus sur les bords du lac. La chaussée viendrait d'en bas, le sable d'en haut, et la terre-glaise se trouverait plus facilement, je le crois, du côté américain.

J'ai compté sur 8 pieds 6 pouces d'eau à la base des portes des écluses; je considère que cette profondeur est plus grande qu'il n'est peut-être nécessaire, si l'on tient compte de la navigation du Lac George, et de partie de la rivière au-dessus du Lac Huron; et j'ai adopté cette profondeur d'eau plutôt pour se mettre en garde contre l'éventualité des grandes ratures d'eau dans le voisinage des rapides, à raison du concours de plusieurs causes dépendantes de la nature des lieux.

Sur une longueur de quelques chaînes, près de l'entrée du Lac George, il existe une barre, sur laquelle à l'époque où j'en ai fait le relevé, il ne se trouvait que six pieds d'eau, le niveau du lac étant alors très bas. Dans le devis se trouve une somme destinée à couvrir les frais de l'enlèvement de cette barre.

Les ressources minérales du territoire du Lac Supérieur, quoique développées très partiellement jusqu'ici, ont déjà attiré l'attention publique et sont la base d'un commerce important.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

La ligne de transit de ce commerce doit être les eaux du Lac Supérieur, et traverser ensuite les obstacles que présente le Saut Ste. Marie, soit qu'on les surmonte au moyen d'un canal ou d'un portage amélioré. Tous les transports qui se font maintenant s'opèrent du côté américain, et au moyen d'un chemin de portage très inférieur; l'extrémité inférieure ou orientale de ce chemin communique avec les quais du Village, le long desquels les bateaux-à-vapeur et les goëlettes peuvent se ranger, mais à son extrémité supérieure ou ouest, les bâtimens restent à l'ancre dans la rivière, au-dessus de la tête des rapides, à huit ou neuf cents pieds de la côte, et se chargent au moyen de petits bateaux. Nonobstant ces difficultés, le commerce augmente et continuera à augmenter, et le Village de Ste. Marie prendra bientôt de l'importance, tandis que, du côté canadien, il ne se fait maintenant aucune affaire, sauf celles qui se rapportent à la Compagnie de la Baie d'Hudson qui a un poste en cet endroit. Sur l'emplacement tracé dernièrement pour une ville ou un village par ordre du Département des Terres de la Couronne, il n'y a pas une seule cabane, et je ne vois pas de probabilité qu'il s'y fasse jamais aucune amélioration, à moins qu'on n'y soit engagé soit par la construction d'un canal, ou par l'amélioration du chemin du portage avec une bonne jetée à chaque extrémité, où les vaisseaux pourraient accoster et recevoir ou décharger leurs cargaisons.

Dans l'état actuel des finances de la Province, je suis d'avis, très respectueusement, que le revenu sur lequel on pourrait compter d'ici à plusieurs années, provenant du capital qui serait consacré à construire un canal des dimensions convenables, ne serait pas suffisant pour justifier cette dépense, ni même en aucun tems, si l'on ne considère que le commerce et les établissemens dont est susceptible cette partie du territoire canadien; et bien que j'aie appris que l'on propose en ce moment au Congrès de consacrer une somme d'environ \$400,000 à la construction d'un canal du côté américain, je doute fort que l'on s'embarque dans une pareille entreprise, malgré les motifs beaucoup plus engageans que présentent la quantité du transit et la vaste étendue du territoire cultivable, ou les ressources minérales du côté américain du Lac.

J'ai également fait une évaluation de ce qu'il en coûterait pour améliorer le chemin du portage, avec ou sans rails, et j'en porte la dépense, ainsi que celle de la construction d'une jetée, à chaque extrémité à £6,117. Cette évaluation est basée sur le principe de construire les jetées à l'épreuve de l'eau, dans la prévision de la construction d'un Canal à une époque ultérieure; mais si l'on se contente de jetées ordinaires la dépense serait comme suit:—

Pour la construction des jetées et l'amélioration du portage, sans rails..... £2,750

Avec des rails, il faudrait ajouter £950..... £3,700

L'emploi de cette somme de la manière que j'indique serait, à mon avis, très avantageux, et diminuerait de beaucoup les frais de transbordement. Sans ces améliorations, les entreprises individuelles ne se dirigeront pas de ce côté; il ne se formera pas d'établissmens; toutes les affaires de cette section du pays continueront toujours à se faire du côté américain, et l'emplacement réservé pour y bâtir une ville ou un village restera toujours désert comme il l'est aujourd'hui.

Je suis,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) HAMILTON H. KILLALY.

L'Hon. W. B. Robinson.

Appendice (Q. Q.)

Appendice (Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

EVALUATION pour la construction du Canal du Saut Sto. Marie :—

Bases de l'évaluation—largeur entre les jetées, 100 pieds; creusé à la profondeur de 9 pieds au-dessous de la surface des basses eaux.

Largeur de l'excavation pour le fonds du canal, 85 pieds; les écluses des mêmes dimensions que celles

du canal de Welland. Les jetées, depuis le bas jusqu'à deux pieds au-dessus de la surface de l'eau, sont formées de deux rangs parallèles de caissons de 10 pieds de large, avec un espace de six pieds entre les deux rangs, cet espace devra être bien nettoyé et rempli de bousillage. A partir de deux pieds au-dessus de l'eau jusqu'au sommet, les jetées seront formées de cadres traversant toute la largeur de 26 pieds.

1er Plan.		£	s.	d.	£	s.	d.
Excavation entre les jetées, et pour les fondations des jetées, et de là jusqu'à l'écluse, le tout au-dessous du niveau du lac, 15,155 verges cubes, à 6s. 6d.,.....		4,925	7	6			
Excavation de l'écluse, 11,500 verges, à 5s.,.....		2,875	0	0			
Placer et enlever les batardeaux,.....		250	0	0			
Dessèchement, etc.,.....		1,000	0	0			
					9,050	7	6
2me Plan.							
Excavation dans le conduit du canal et écluse, 25,375 verges cubes, à 3s. 6d.,.....		4,440	12	6			
Transports extra, et rejeter l'excavation sur les remparts,.....		500	0	0			
Bousillage,.....		300	0	0	5,240	12	6
3me Plan, (plan supérieur.)							
Excavation depuis la tête de l'écluse jusqu'à la tête de la jetée, y compris l'excavation entre les jetées et pour les fondations des jetées, 31,940 verges, à 4s. 6d.,.....		7,186	10	0			
Transports extra et rejeter l'excavation sur les remparts,.....		250	0	0			
Bousillage,.....		200	0	0			
Batardeaux, et les enlever,.....		250	0	0	7,886	10	0
					22,177	10	0
Ajoutez 10 pour cent pour la surintendance et les dépenses contingentes,.....					2,217	15	0
					24,395	5	0
Maçonnerie.							
2me écluse.—Mêmes dimensions qu'au canal de Welland; encoignures, retraites, bases des portes, etc., en pierre de taille bien dressée, murs de côté, etc., de gros blocs de pierre piquée, chaperon à deux pieds 6 pouces au-dessus de l'eau haute,		8,000	0	0			
Portes, mécanisme, etc., complets,.....		500	0	0	8,500	0	0
Bousillage.							
1re écluse.—Id. Id. les murs élevés pour agir comme écluse de garde contre les hautes eaux, avec un double jeu de coulisses pour les vannes,.....		9,000	0	0			
Portes, mécanisme, etc., complets,.....		600	0	0	9,600	0	0
Formation générale, près de l'écluse,.....					500	0	0
Bousillage,.....					300	0	0
Maison d'écluse, etc.,.....					200	0	0
					19,100	0	0
Ajoutez 10 pour cent pour surintendance et dépenses contingentes,.....					1,910	0	0
Jetées, construction déjà décrite en tête de l'évaluation, 3,168 pieds linéaires, à £2 15s.,		8,712	0	0			
Ajoutez 10 pour cent pour les dépenses contingentes,.....		871	4	0	9,583	4	0
Enlever divers cailloux,.....					300	0	0
Creusage nécessaire dans le Lac George,.....					1,100	0	0
					56,388	9	0

Coût total de la construction du canal, avec des écluses semblables à celles du canal de Welland, £56,388 9s. 0d. Un surcroit de £6,750 couvrirait les frais nécessaires pour agrandir les écluses, etc., jusqu'aux dimensions des écluses du St. Laurent, et donner une largeur proportionnée au canal, ce qui porterait le coût du canal, suivant la plus grande échelle, à £63,138 9s.

EVALUATION de ce qu'il en coûterait pour exhausser, former et améliorer le portage, en changeant le tracé de manière à ne pas traverser l'enclos de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et pour construire une jetée (telle que décrite ci-dessus) à chaque extrémité, où les vaisseaux pourront recevoir et décharger leurs cargaisons,..... £4,611 0 0
 Pour y placer des rails de fer,..... 950 0 0
 5,561 0 0
 10 pour cent pour les dépenses contingentes, etc.,..... 556 2 6
 Total,..... 6,117 2 6

(Signé,) H. H. KILLALY.

Mars, 1847.

Rapport de l'Hon. H. H. Killaly, sur le Havre et le Phare de Goderich.

MONTRÉAL, 3 Avril, 1847.

MONSIEUR,—Après avoir terminé mon relevé du Saut Ste. Marie, je me suis rendu à Goderich, afin d'examiner l'état de ce havre, conformément aux instructions que j'avais reçues du Secrétaire Provincial et de votre Département. Après avoir fait un relevé général du havre et de ses environs, et avoir examiné la nature, l'étendue et la cause de la barre, les profondeurs de l'eau, l'état des jetées, etc., j'ai maintenant l'honneur de faire rapport comme suit:—

Toute la partie de la côte est du Lac Huron qui s'étend depuis la Pointe Edouard, vis-à-vis le fort Gratiot, par 43° de latitude, jusqu'au cap Hurd (environ à 45° 15') est entièrement ouverte et exposée aux coups de vents du nord-ouest, qui fègnent souvent sur ce lac, et soulèvent fréquemment des vagues énormes. La plus grande partie de cette étendue de côte est comparativement basse; depuis la Pointe Edouard jusqu'à quelques milles au nord de Goderich, la distance d'environ 50 milles, la côte est plate avec des grèves de sable sur presque toute sa longueur, et ne présente aucun abri ni lieu de refuge pour les bâtimens qui pourraient être surpris sur cette côte par tout vent soufflant depuis le S. S. O. et par l'ouest jusqu'à nord par est. A partir du nord de Goderich jusqu'au Cap Hurd, le caractère général de la côte est bas, bordé de rochers et en plusieurs endroits il offre un mauvais fonds pour l'ancrage, jusqu'à une certaine distance au large.

A l'exception des jetées et du phare construits à Goderich, toute cette côte n'a pas une lumière au havre, ou un abri de quelque description que ce soit. Les terres qui se trouvent en arrière de la côte forment un territoire, qui, pour l'étendue, la richesse du sol, et la possibilité d'y faire des améliorations, égale toute autre section de la Province. Autour de sa partie nord le lac présente des pêcheries magnifiques, et l'attention publique et les entreprises des individus qui se dirigent vers l'exploitation des riches mines de la côte nord de ce lac sont des motifs qui seront accélérer l'établissement de cette section du pays. Néanmoins, les tentations qu'offrent ces établissemens sont, en grande partie, contrebalancées par le mauvais état de la côte, et il ne faut pas s'étonner que l'on s'en soit plaint hautement.

La Ville de Goderich, placée dans une situation charmante et possédant des pouvoirs d'eau immenses, me semble devoir être le chef-lieu du territoire que je viens de décrire. Elle est presque au centre de l'étendue de la côte dont il s'agit, et présente plus d'avantages pour la construction d'un havre que tout autre endroit que j'ai vu. C'est le débouché naturel des terres fertiles et très propres à la culture qui se trouvent en profondeur; et la Rivière Maitland qui la traverse, indépendamment des chûtes d'eau qu'elle présente, constitue un puissant auxiliaire pour la formation d'un havre dont on a tant besoin.

Je crois que des sommes considérables ont été, à diverses époques, dépensées par la Compagnie du Canada, pour la construction de jetées à l'embouchure de cette rivière, à travers laquelle s'étend une barre de sable. La rivière charrie sans doute de tems à autre une quantité de limon, mais je crois que la barre est due en grande partie, sinon tout-à-fait, au sable entraîné par le cours des eaux le long du rivage, surtout

dans les coups de vent du nord-ouest. La preuve qu'il en est ainsi est l'étendue de grève qui s'est formée au nord de la jetée du nord depuis sa construction et où il ne se transporte aucun dépôt de la rivière. La plus grande partie des sables qui se transportent le long de la grève obéit aux vents du nord-ouest; un fort vent du sud-ouest ou du sud, produit le même effet mais plus faiblement. Quand le vent est sud, le flot court sud-ouest.

Le seul remède que présentent les ressources actuelles de la Province pour faire disparaître cette difficulté naturelle est, à mon avis, le prolongement des deux jetées jusqu'à une profondeur d'eau suffisante pour placer les entrées à l'abri des influences dont j'ai parlé. C'est ce que l'on trouve sur les différens lacs de la Province à 20 ou 22 pieds et davantage. Ayant fait la traversée de la Pointe Edouard à Goderich dans un bateau de pêche durant une forte tempête du nord-ouest, j'ai eu une excellente occasion de juger de la position et de la direction des jetées, et de la distance entr'elles, et, suivant moi, ces positions et ces dimensions sont judicieusement choisies; et j'ai également pu voir le ressac produit par ces vents dominants, et juger de leurs effets sur l'entrée du havre.

En dedans des jetées, la rivière est divisée en plusieurs chenaux, à travers lesquels on a jeté, il y a quelque tems, une chaussée à quelques centaines de verges en amont de la rivière, dans le but, je m'imagine, de diriger son principal courant et le plus fort vers le côté sud, près de la ville et du quai; mais je suis porté à croire que son effet n'a pas été avantageux. Cette chaussée rejette la rivière le long d'une côte élevée de sable et de gravier que l'eau entraîne facilement et qui se déposent dans le bassin. Sauf des circonstances bien particulières, je ne préconiserai jamais le détournement d'une rivière de son cours naturel. Cette difficulté est néanmoins très peu importante, et ce sujet attirera sans doute l'attention de ceux qui sont intéressés à maintenir l'efficacité de ce havre, et si l'effet de cette chaussée est par la suite reconnu, tel que je l'apprends, elle sera enlevée. La tendance qu'a le dépôt à se faire dans le bassin, sera beaucoup moins grande lorsque des dalles pour les moulins seront établies plus haut sur la rivière.

Le chenal de la rivière du côté sud est protégé par une jetée qui, à son extrémité extérieure, est formée de caissons, et pour le reste de pilotis assez serrés, recouverts et écroués, consolidés par des solives assujetties par des traverses à un rang de pilotis, placés à 20 pieds en arrière du premier rang et à 8 pieds les uns des autres. Cette jetée, quoiqu'aujourd'hui en très mauvais état, est susceptible d'être réparée; vu sa tendance à se remplir en arrière, la partie qui est composée de pilotis ou la partie intérieure peut être réparée et conservée à peu de frais, mais la partie qui est faite de caissons ou la partie extérieure est très dilapidée et coûterait plus cher à réparer qu'à reconstruire à neuf. Le caisson extérieur est tellement penché et mal assis qu'il faudra le déplacer. Tout à côté se trouve une ouverture d'à peu près 25 pieds de large, à travers laquelle les vents du sud charrient un dépôt considérable dans le chenal. Pour mettre cette jetée en bon état, je considère qu'il faudrait enlever les caissons ruinés, creuser et niveler les fondations, reconstruire les caissons, fermer l'ouverture, et prolonger la jetée d'environ 150 pieds, au moyen de caissons de 30 pieds de largeur, appuyés sur une base solide, chevillés et liés solidement, et le reste de la section bâtie sur pilotis réparée, et mieux consolidée et appuyée.

La partie du nord, à proprement parler, a été construite beaucoup plus solidement que celle du sud, vu qu'elle était beaucoup plus exposée. La plus grande

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

partie de cette jetée n'exige que de faibles réparations, mais environ 150 pieds de l'extrémité extérieure est dans un état très imparfait et dangereux. Il est nécessaire que cette jetée soit convenablement réparée. En ce faisant on pourrait réduire de beaucoup la hauteur de la partie intérieure, au dos de laquelle la côte a été élevée considérablement au-dessus de l'eau depuis sa construction. A mon jugement, cette jetée devrait également être prolongée de 200 ou 250 pieds. Par ce moyen le courant de sable qui la contourne serait retardé de beaucoup, sinon arrêté tout à fait, et l'entrée serait rendue plus sûre. Elle devrait être terminée par un caisson de 40 pieds en carré, parfaitement coté, et construit de la manière la plus solide, et sur ce caisson il faudrait construire un phare qui indiquerait la tête de la jetée, attendu que le phare actuel situé sur la partie de la côte qui s'élève au-dessus du havre, quoiqu'indispensable pour construire le havre et pour d'autres objets généraux, est tout-à-fait insuffisant pour permettre à un bâtiment d'y entrer avec confiance et sûreté durant une nuit obscure avec une brise de terre.

Le phare de la côte est érigé dans une position excellente pour son objet spécial, mais, quoique bien construit, il a des défauts qui exigent une attention immédiate. Un fort coup de vent du mois de Novembre dernier a tellement détérioré la corniche projetante du toit de la maison qu'il a été nécessaire de la réparer incontinent. Les vitraux de la lanterne sont beaucoup trop faibles, il faudrait y substituer du crown-glass épais. Des vitraux avaient été posés sur cinq des côtés, mais ceux-ci s'étant brisés il n'y en avait plus que trois qui fussent éclairés lorsque j'étais sur les lieux, les autres côtés ayant été fermés avec des planches. En cet état la lumière était assez apparente du côté du nord, mais elle ne portait qu'à environ S. S. O. Un autre rang de vitraux devrait être éclairé du côté du sud.

La confection des barres de fer qui retiennent la lanterne est très imparfaite; il y manquait des écrous

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

et la lanterne était par conséquent fixée d'une manière peu sûre. Les feuilles de fer blanc de la coupole de la lanterne sont imparfaitement rabattues; la couverture est déjà soulevée par l'effet du vent et une autre brise un peu forte pourrait l'enlever tout-à-fait; l'intérieur du côté et demi que l'on propose de ne plus éclairer devrait être recouvert de fer blanc, et la gouttière à la base de la lanterne devrait être resserrée, attendu qu'elle laisse passer beaucoup d'eau.

J'évalue la dépense nécessaire pour réparer les parties de la jetée du sud sur lesquelles on peut compter, enlever les autres parties et les reconstruire convenablement, et prolonger la jetée comme je l'ai proposé, à..... £4,352 10 0
 Réparer les anciens ouvrages de la jetée du nord, la prolonger, coût du cure-môle et du creusage, construction du phare de la jetée, et réparation et amélioration du phare de la côte, 12,675 0 0
 £17,027 10 0

La somme ci-dessus peut être regardée comme très considérable, mais si l'on fait attention à la situation très exposée des jetées, et par conséquent à la nécessité de construire chaque partie de l'ouvrage de la manière la plus solide, je ne crois pas qu'il serait prudent d'indiquer une somme moindre pour les construire convenablement; et si l'on tient compte des besoins et des intérêts de la vaste section de pays qui dépend nécessairement de la bonne construction et conservation du Port de Goderich, je suis d'avis que la dépense de cette somme est non seulement justifiable, mais qu'elle est très urgente et due à cette section importante de la Province.

J'ai, etc.,

(Signé,) H. H. KILLALY.

L'Hon. W. B. Robinson,
etc., etc., etc.

J

ÉVALUATION des sommes dépensées et nécessaires pour les ponts au sud du St. Laurent, sur l'octroi primitif de £14,000.

Etchemin achevé a coûté	£1713 19 5	
Chateauguay " " " " " " " " " " " "	1865 0 0	3378 19 5
Nicolet—sous contrat—coûtera	£4067 10 0	
Godfroi " " " " " " " " " " " "	1700 0 0	
Bécancour " " " " " " " " " " " "	1850 0 0	
Du Chêne " " " " " " " " " " " "	1470 0 0	
		9087 10 0	
Ajoutez 10 pour cent. Surintendance, etc.,...	908 10 0	
Coût total (non compris les dommages pour terrains)	£9996 0 0	
Balance disponible le 1er Juin, 1847,	£10461 9 7	
Frais extraordinaires en moins, pour le Pont d'Etchemin,	271 13 11	
Balance actuelle,...	£10189 15 8	

Etat de la dépense totale.

Etchemin et Chateauguay, comme ci-dessus,...	£3378 19 5
Dépenses diverses,...	159 11 0
Balance, 1er Juin, 1847,	10461 9 7
		£14,000 0 0

(Signé,)

F. P. RUBIDGE,
Ing. Trav. Publics.

K.

Rapport de F. P. Rubidge, sur le Chenal à travers le Lac St-Pierre.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
31 Mai, 1847.

MONSIEUR,—Après avoir revu avec soin le rapport sur les améliorations du Lac St. Pierre, que j'ai eu l'honneur ne vous soumettre le 23 Mars dernier, et après avoir obtenu de nouvelles données pour servir de bases à mes calculs, je prends aujourd'hui la liberté de soumettre respectueusement un tableau corrigé du montant des opérations de creusage jusqu'à ce jour, depuis l'époque où elles ont été commencées en 1844, indiquant le total des sommes qui y ont été dépensées, et la quantité d'excavation qui est encore nécessaire pour compléter un chenal de 150 pieds de largeur, ainsi que pour un autre chenal de 300 pieds de largeur qui y est mentionné en détail, par lequel on verra que 520,963 verges cubes de terre et de sable ont été enlevés, au taux supposé, excédant légèrement 1s. 5½d. par verge cube, et pour la somme de..... £38,267 7 0

Et en évaluant la totalité de l'établissement mécanique des batenux-à-vapeur, cure-môles, chalands, berges, machines, aucrages, bouées, ancras, outils, etc., etc., à leur valeur réduite de 20 pour cent.... 31,606 9 3

Nous voyons qu'il a été dépensé..... £69,873 16 4

La masse d'excavation solide enlevée comme ci-dessus étant d'environ 750,000 tonneaux.

Ayant, suivant vos ordres, visité le Lac St. Pierre dernièrement ou peu de jours après avoir établi les cure-môles pour les opérations du printemps, je suis en état de décrire plus exactement la nature des bancs sur lesquels on exécute les améliorations. Le retard de la saison et les hautes eaux avaient empêché les travaux de faire des progrès rapides; le niveau du lac qui se tenait à dix pieds au-dessus de la marque ordinaire de l'eau basse empêchait les machines de travailler de la manière la plus avantageuse, excepté pour réduire les dos d'âne et autres points isolés laissés dans le cours des opérations antérieures sur le banc de St. François près des deuxième et troisième bouées, sur lesquels il y avait, à cette époque, de 17 à 20 pieds d'eau. Sur ce banc les cures-môles ont à couper un lit compacte de sable fin de 3 ou 4 pieds d'épaisseur, supporté d'espace en espace par des couches semblables du même caractère; cette matière offre beaucoup de résistance aux cure-môles; les cables se brisent souvent, ainsi que les chevilles qui lient les mailles des chaînes des seaux, et d'autres pièces de la machine se brisent en passant à travers. Plus bas, l'excavation attaque une terre molle et tenace qui se durcit promptement à l'exposition à l'air; les seaux traversent facilement ce *substratum* facile, rapportant souvent à la surface une plus grande quantité de terre que leur grandeur ne semble comporter, et la quantité de cette matière enlevée en un jour par les cures-môles, est généralement du double de la masse enlevée du lit consolidé de sable en premier lieu décrit.

Les bas-fonds inférieurs au-dessous de la sixième bouée se composent uniquement de ce fonds de terre bleue et molle, et le fait est que la principale partie de l'ouvrage qu'il reste à faire, est un argument en faveur de la rapidité et de l'économie future du creusage de ce canal.

Le creusage, jusqu'au 31 Mai de cette année, de la quantité additionnelle de 13,000 verges cubes,

qui ont été enlevées; mais ce montant n'a pas été indiqué ou déduit du tableau, par suite de ce que les déboursés du mois de Mai n'ont pas été payés jusqu'à ce jour à même la balance de l'argent en main.

A partir de la sixième bouée jusqu'à une distance à peu près égale entre la 11e et la 12e bouée, j'ai donné à l'eau une profondeur moyenne de 12 pieds, ce qui donne 2 pieds à l'excavation; je m'aperçois que les calculs des années précédentes ont supposé pour toute cette distance une profondeur moyenne de 13 pieds, ne nécessitant ainsi que 1 pied d'excavation générale, et faisant entrevoir des résultats moins formidables; mais, sur un examen plus approfondi, il faut considérer cette évaluation comme beaucoup trop basse, ainsi que le prouve l'extrait suivant d'un rapport du Capitaine Vaughan, le ci-devant Surintendant, en date du 8 Février dernier, dans lequel il dit: "il faudra creuser 3 pieds dans la terre bleue molle, depuis la bouée No. 7, jusqu'à la bouée No. 12," etc. Ce travail seul exigerait l'enlèvement de 440,000 verges cubes d'excavation, et au prix le moins élevé de 1s. 3d. par verge cube, se monterait à £27,500. Après mûre délibération, en prenant la moyenne entre les deux extrêmes, savoir: un creusage de deux pieds (ce que confirment les sondages faits par le Capitaine Bayfield), j'ai dressé le tableau ci-annexé auquel j'ai référé ci-devant.

J'attirerai ensuite votre attention à la quantité d'excavation ainsi déterminé comme nécessaire pour compléter un chenal de 150 pieds de largeur. Voir le tableau C, savoir: 374,507 verges cubes, qui au taux de 1s. 5d., sans compter la fraction, exigeraient une nouvelle somme de £26,527 11s. 7d., et suivant les progrès faits jusqu'ici, prendraient toute la saison actuelle et tout l'été de 1848, avant d'être terminés. Pour faire face à cette dépense additionnelle, il reste disponible une balance de £4,619 8s. 2d., sur les appropriations précédentes.

Les tableaux B et C indiquent également l'étendue de l'excavation qu'il faut enlever pour faire le chenal additionnel de 150 pieds de largeur, ayant 14 pieds de profondeur à l'eau basse, portée à 619,176 pieds cubes, et évaluée à £38,698 10s. 4c. L'ensemble de ces quantités et de ces dépenses, pour compléter un chenal ample et suffisant de 300 pieds de largeur, formant une masse de 993,683 verges cubes, et une dépense totale de £65,226 1s. 7d., et achever complètement la besogne, avec l'établissement actuel et le nombre d'hommes employés, exigerait une période de quatre années au-delà de la saison actuelle.

En comparant les quantités détaillées dans la feuille B, qu'il faut encore enlever pour donner au chemin une largeur additionnelle de 150 pieds, avec les quantités données comme déjà enlevées, entre la première et la seconde bouée, la faiblesse des premières comparées à la masse des dernières, devient apparente. Cette différence est due à ce que l'on trouve une plus grande profondeur d'eau dans la Baie de St. François, au sud du chenal creusé le premier, où il existe des trous, ou bien où le courant est parvenu à creuser un chenal partiel, ainsi que l'indique la carte récente du Capitaine Bayfield, confirmée par la carte des sondages déposée au Bureau de ce Département, et également à ce que les cure-môles ont souvent travaillé trop au sud. Néanmoins le nombre de verges cubes qu'il faut enlever dans le chenal du sud ou chenal additionnel, entre la première et la seconde bouée, calculé à 50,014, donnerait une profondeur moyenne de trois pieds cinq pouces à l'excavation générale. Je ferai observer que les calculs ci-dessus sont basés sur des sondages exécutés à travers la glace (non pas néanmoins par moi, mais qui sont, je crois, suffisamment exacts), ainsi que sur les livres de loc du Département.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Le but de ce rapport n'est pas d'établir la comparaison entre les mérites relatifs des chenaux rivaux, mais je ferai observer qu'en un jour calme, un courant considérable se fait sentir dans le nouveau chenal d'autant plus remarquable que ce courant a lieu dans un lac de sept milles de largeur, où l'on pourrait supposer que le courant se serait perdu dans cette vaste étendue d'eau. Quant à l'assertion que ce chenal ou cette tranchée "se remplit," je ne puis dire, d'après mes propres observations, que je partage cet avis. L'été dernier, en une occasion favorable pour les sondages, j'ai trouvé les dos d'âne bien arrêtés et distincts, avec deux ou trois pieds d'eau de plus de chaque côté. Si donc la tranchée était en train de se remplir, ces obstructions auraient arrêté naturellement le sable mouvant, et ou seraient devenues plus proéminentes ou auraient été enterrées dans le dépôt accumulé. En outre, lors du travail des cure-môles, sur les points les moins profonds durant les eaux hautes de ce printemps, la teinte plus claire des terres superficielles qui étaient enlevées, et dans laquelle les joncs croissaient en abondance, faisait voir incontestablement que le fond n'était couvert d'aucun dépôt et n'avait pas encore été dérangé. J'ajouterai que le 20 Août de l'année dernière, en un jour parfaitement calme, le "Vesper," brick de 290 tonneaux, remorqué par la "Princesse Charlotte," s'est échoué un peu au-dessous du phare flottant inférieur dans l'ancien chenal des bâtimens, quand ce brick ne tirait que 10 pieds 6 pouces d'eau; les sondages que j'ai faits alors à la poupe du brick n'ont donné que 10 pieds 2 pouces d'eau, et en me rendant de suite au nouveau chenal, les bas fonds n'ont donné en aucun endroit une profondeur moindre que 11 pieds, ce qui prouve clairement qu'il y a un peu

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

plus de profondeur d'eau sur les bancs situés au sud du chenal actuel des bâtimens. Et ici encore, sur ces bancs, dans la ligne du chenal droit, on peut s'attendre raisonnablement à "une espèce de dépôt" savoir, comme les cure-môles troublent le fonds, ils produisent un courant épais et boueux, qui est transporté par le courant le long de l'étroite tranchée, jusqu'à ce que sa rapidité s'arrête sur les bancs inférieurs, où le sol en suspension se précipite graduellement au fonds. Cet effet, à mon avis, doit se produire considérablement.

Conjointement avec le creusage du lac St. Pierre pour les bâtimens tirant 14 pieds d'eau à l'eau basse, il faut prendre en considération l'enlèvement de deux bancs à Lavaltrie, sur lesquels il n'y a que 11 pieds d'eau à l'eau basse. N'ayant pas examiné personnellement ces obstructions, mes observations sont basées sur les renseignemens que j'ai reçus d'autres personnes, et desquels je conclus que ces bancs ont 150 verges de long, et exigent par conséquent l'enlèvement de 15,000 verges cubes, en supposant que le chenal soit fait de 300 pieds de largeur avec une moyenne de 3 pieds de creusage. Cette excavation consistant de boue entremêlée de cailloux, j'ai évalué la dépense à 1s. 8d., par verge ce qui ferait une dépense additionnelle de £1,250.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) J. P. RUBIDGE,
Ingr. des Travaux Publics.

Les Honorables
Commissaires des Travaux Publics,
etc., etc., etc.

No. 1.

TABLEAU de toutes les opérations exécutées dans le nouveau chenal du Lac St. Pierre, de 150 pieds de largeur, pour obtenir 14 pieds de profondeur, à l'eau basse; avec indication du coût de l'excavation par verge cube, et la valeur actuelle de l'établissement des cure-môles appartenant à la Province.

Le curage et l'excavation, pendant les années 1844 et 1845 (suivant le tableau No. 2,) se sont montés en verges cubes à.....	406,111
Le curage et l'excavation, pendant environ trois semaines de 1836,.....	114,852
Terres enlevées en verges cubes,.....	520,963
Le coût des préparatifs et de l'achat des bateaux à vapeur, cure-môles, chalands, berges, chaînes, ancres, bouées, machines, outils, instrumens et matériaux, suivant le rapport,.....	£39,508 1 6
Dépréciation pendant trois années de service, bris et usure, soit 20 pour cent,.....	7,901 12 3
520,963 verges cubes d'excavation, à 1s. 5½d., ou soit,.....	31,606 9 3
	38,267 7 0
Etant le montant total des dépenses jusqu'au 15 Mai, 1847,.....	£69,878 16 3

(Signé,)

F. P. RUBIDGE,
Ingr. des Travaux Publics.

12 Juillet.

12 Juillet.

TABLEAU de la quantité de creusage exécuté dans le Lac St. Pierre, jusqu'à la clôture de la navigation de l'année 1845, avec les quantités qu'il faudra encore enlever pour faire un chenal de 150 pieds de largeur ; également un chenal de 300 pieds de largeur, avec 14 pieds de profondeur à l'eau basse, déterminée par des sondages exécutés à travers la glace, en 1836, et d'après le livre de loc du Surintendant jusqu'à cette époque.

Localité.	Distance.	Quantité enlevée.	A enlever pour 150 pieds de largeur.	A enlever pour 150 pieds en sus.	Total à enlever pour un chenal de 300 pieds.
Entre la 1re et la 2me bouée,	½ mille.	158,023	17,119	50,014	67,133
“ 2me “ 3me “	“	141,173	19,090	47,273	66,363
“ 3me “ 4me “	“	72,478	18,256	63,522	81,778
“ 4me “ 5me “	“	22,553	14,780	28,514	43,294
“ 5me “ 6me “	1 mille.	11,884	48,446	58,185	106,631
“ 6me “ 7me “	“	} La profondeur moyenne de ces défoncées est portée à 12 pieds d'excavation pour obtenir 12 pieds à l'eau basse.	67,576	67,576	135,152
“ 7me “ 8me “	“		67,576	67,576	135,152
“ 8me “ 9me “	“		67,576	67,576	135,152
“ 9me “ 10me “	“		67,576	67,576	135,152
“ 10me “ 11me “	“		67,576	67,576	135,152
“ 11me “ 12me “	“		67,576	67,576	135,152
A mi-distance entre la 11me et la 12me bouée,	½ mille.		33,788	33,788	67,576
8½ milles. Enlevée en 1846,.....		vgs. c. 406,111 × 114,852	489,359 114,852	619,176	1,108,535 114,852
Total jusqu'à 1847, en verges cubes,.....		520,963	374,507	619,176	993,683

* NOTE. 150 pieds × 2 pieds d'excavation = 300 pieds × 6,082 pieds ou mille nautique = 1,824,600 = 67,577 verges c.

(Signé)

F. P. RUBIDGE.

No. 3.

TABLEAU des quantités et du coût de l'excavation qu'il reste à enlever pour compléter un chenal de 150 pieds de largeur, et également un autre chenal de 300 pieds de largeur, avec 15 pieds de profondeur à l'eau basse.

Pour enlever, suivant le tableau No. 2, 374,507 verges cubes d'excavation pour le chenal de 150 pieds de largeur à soit, 1s. 5d. par verge,.....	£ s. d. 26,527 11 7
Pour enlever, suivant le tableau No. 2, 619,176 verges cubes d'excavation pour la largeur additionnelle de 150 pieds, (en supposant que les travaux se feront mieux) au taux réduit de 1s. 3d. par verge,.....	38,608 10 0
	£65,226 1 7
Pour enlever la masse de 993,683 verges cubes pour un chenal de 300 pieds de largeur avec 14 pieds de profondeur à l'eau basse, il faudrait une somme de £65,226 1s. 7d.	
Pour y faire face il reste disponible sur les appropriations précédentes, non dépensées jusqu'au 15 Mai, 1847, une balance de.....	4,619 8 2
Balance nécessaire pour un chenal de 300 pieds,.....	£60,606 13 5

(Signé)

F. P. RUBIDGE,

L.

Rapport du Capitaine Bayfield, M. R., sur les chenaux à travers le Lac St. Pierre.

A BORD DU GULNARE, LAC ST. PIERRE,
17 Septembre, 1846.

MILORD.—Ayant reçu des Lords Commissaires de l'Autorité l'ordre de me placer à la disposition du Gouverneur-Général du Canada, afin de faire l'examen du Lac St. Pierre, dans le but de déterminer dans lequel des deux chenaux il serait à propos de continuer l'excavation, et ayant, dans l'entrevue dont Votre

Excellence a bien voulu m'honorer, appris ce que Votre Excellence désirait que je fisse à cet égard, je me suis immédiatement mis en communication avec l'Hon. W. B. Robinson, Commissaire en chef des Travaux Publics, qui a mis un bateau à vapeur à ma disposition et m'a donné tous les renseignements que son Bureau contenait. Dans son Bureau j'ai également rencontré l'Hon. H. H. Killaly, qui m'a donné volontiers toutes les explications que je désirais et qui, ainsi que le Surintendant des Travaux Publics, paraissent désirer l'exploration.

Les exposés et les opinions contradictoires contenus dans les documents qui m'ont été soumis m'ont convaincu tout d'abord que rien autre chose qu'un examen du

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

lac fait par moi-même, de manière à former un jugement indépendant et impartial, pourrait me donner le moyen de remplir le devoir important dont j'étais chargé, de manière à satisfaire Votre Excellence et à être utile à la Province. En conséquence, les 10^{me}, 11^{me}, 12^{me} et partie du 14^{me} jours de ce mois, j'ai sondé avec précision les deux chenaux, avec mon principal assistant, le Capitaine Orlebar, M. R., dans le bateau à vapeur *Vulcan* et des canots du *Gulnare*, en prenant toutes les précautions nécessaires pour déterminer les profondeurs réelles et relatives, en effectuant les sondages dans les deux chenaux le même jour, et en faisant enrégistrer l'étiage de la marée heure par heure, afin qu'aucun changement dans le niveau du lac durant nos opérations ne pût échapper à nos observations. La quantité d'excavation déjà exécutée dans le nouveau chenal a été examinée avec soin ; la direction et la rapidité du courant sur divers points ont été déterminés et enfin, les sondages ainsi obtenus, les sites des phares flottans et les bouées du nouveau chenal ont été indiqués au moyen d'angles pris par moi et le Capitaine Orlebar, sur la carte originale du lac, dont copie est annexée à ce rapport.

Notre examen a eu pour résultat de déterminer les faits suivans :—

1^o. Qu'il n'est survenu aucun changement perceptible dans les profondeurs relatives du chenal actuel et du chenal proposé depuis les seize dernières années, ou depuis notre relevé exécuté en 1830, excepté à la tête du nouveau chenal, où une partie considérable du banc qui existait précédemment a été coupée par le courant, ainsi que l'indique la ligne ponctuée rouge sur la carte.

2^o. Qu'il existe (à l'exception d'un ou deux endroits de peu d'étendue où la profondeur est la même que par la route actuelle) d'un à deux pieds d'eau de plus dans la ligne du nouveau chenal proposé, à partir de la cinquième bouée en descendant jusqu'au point B, qu'il n'y en a dans la ligne de l'ancien chenal ou chenal actuel ; d'où il suit que si ces espaces de peu d'étendue étaient creusés, et la tranchée à travers le banc de St. François, depuis la première jusqu'à la cinquième bouée (deux milles), complétée, on gagnerait de suite un pied d'eau de plus.

3^o. L'excavation exécutée dans le nouveau chenal équivaut pleinement au montant indiqué dans le rapport du Président du ci-devant Bureau des Travaux Publics et porté sur le plan des sondages faits par MM. Keefor et Vaughan. S'il y a quelque différence, elle consiste dans une augmentation plutôt que dans une diminution de profondeur depuis la confection de ce plan. L'état de la tranchée de 150 pieds est précisément le même que décrit par M. Killaly ; elle est, pour la plus grande partie, de la largeur de 150 pieds et de la profondeur requise, savoir, 14 pieds, tandis qu'il y a 11 pieds d'eau sur les bancs au-dessous du phare flottant inférieur ; en quelques endroits elle est beaucoup plus large et plus profonde ; de moindre largeur en un ou deux endroits seulement ; et de moindre profondeur seulement sur les dos d'âne laissés par le cure-môle, et qui devraient, dit-on, être nivelés par le rateau.

4^o. Quoique la première tranchée de 150 pieds soit encore incomplète, et n'ait pas été exécutée beaucoup plus bas que la sixième bouée, il s'y est déjà établi un courant assez fort, au moins aussi rapide, sinon plus rapide que celui que l'on trouve dans les parties correspondantes de l'ancien chenal ; par exemple, à la deuxième bouée du nouveau chenal, la vitesse du courant était de $1\frac{1}{2}$ nœud, tandis qu'au phare flottant

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

supérieur elle n'était que de $1\frac{1}{4}$ nœud ; à la septième bouée $\frac{3}{4}$ de nœud, et au phare flottant inférieur $\frac{1}{2}$ nœud. Ces faits indiquent que dans le nouveau chenal il n'y a pas tendance à se remplir, mais que le contraire a lieu ; ainsi qu'on devait s'y attendre, lorsque l'on considère quelle serait nécessairement la direction des courans principaux du fleuve qui se réunissent à une petite distance au-dessous de l'île à la Pierre, s'ils ne trouvaient pas d'obstacles, la résolution des forces de ces courans doit évidemment se faire dans la direction du nouveau chenal, ainsi que cela se prouve clairement non seulement par le courant qui s'y est établi, mais également par le fort courant qui se dirige vers le sud, à partir de l'extrémité des marais qui s'étendent au-dessus de l'île du Moine, et enfin par l'action du courant qui coupe le banc entre la ligne ponctuée rouge et la première bouée ainsi que je l'ai déjà dit. Cette inclinaison du courant vers le sud est très importante, par rapport à la question dont il s'agit, et elle paraît avoir été une des raisons qui ont engagé à choisir la ligne qui a été adoptée pour faire l'essai décidé par la Législature.

Le but que l'on se proposait paraît avoir été non seulement la formation d'un chenal plus profond par lequel les bâtimens d'un plus fort tirant d'eau pourraient traverser le lac et monter jusqu'à Montréal, mais aussi d'effectuer *par la suite* une grande amélioration dans la navigation, par la substitution d'un chenal droit, suffisant pour tous les objets, au lieu du chenal tortueux et incommode qui existe actuellement. Or, si ce dernier but doit avoir le moindre poids, il tendra beaucoup à prouver, *en mettant de côté les considérations pécuniaires*, que le choix du nouveau chenal au lieu de l'ancien a été dicté par des vues éclairées ; et je puis ajouter que jusqu'ici les travaux ont été habilement exécutés.

Néanmoins, la formation *immédiate* d'un chenal comme celui que j'ai imaginé, nécessiterait que la tranchée à travers le banc de St. François eût au moins 100 brasses de plus large qu'on ne l'a projeté, et exigerait probablement une dépense additionnelle de £80,000 ou £90,000, à moins que le courant ne fût d'un puissant secours durant le cours des travaux. Cette dépense serait considérable, mais le résultat, j'en suis convaincu, serait la formation d'un chenal vaste et sûr, qu'il serait facile d'éclairer et de marquer avec des bouées, à travers lequel coulerait la grande masse des eaux du fleuve, et qu'on pourrait espérer de voir s'élargir tous les jours davantage.

Le coût d'un pareil ouvrage dépasserait de beaucoup l'appropriation faite par la Législature, et est tellement considérable qu'il serait peut-être imprudent de faire maintenant cette dépense, mais c'est une considération importante que la conservation de ce chenal empêcherait de perdre de vue la réalisation possible et définitive d'un but aussi désirable, par l'action graduelle du courant dont l'existence se fait sentir à son extrémité supérieure, et par une quantité de travail limitée, que l'on pourrait juger expédient d'y consacrer chaque année. Je vais maintenant examiner si cet avantage ou d'autres avantages possédés par le nouveau chenal proposé sont une compensation suffisante pour les dépenses plus considérables qu'entraîne son creusage.

Afin d'évaluer la dépense, il a d'abord fallu calculer la quantité d'excavation qui serait nécessaire pour former un chenal de 300 pieds de largeur et 14 pieds de profondeur, dans les basses eaux ordinaires de l'été, savoir, lorsqu'il y a 11 pieds d'eau sur les bancs au-dessous du phare flottant inférieur. Je l'ai fait comme suit ;—

Appendice
(Q. Q.)Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Les avantages du nouveau chenal proposé sont donc qu'il est droit d'un bout à l'autre; que, d'après la direction du courant principal de la rivière qui le traverse en ligne droite, et son action dont l'existence est déjà prouvée, il y a de fortes raisons d'espérer que ce chenal, une fois achevé, continuerait avec peu d'aide à s'élargir à la tête, et pendant les deux premiers milles, à partir de la première bouée jusqu'à la cinquième, où il traverse le banc de St. François et où seulement ses bords sont très peu profonds; pendant les 6½ milles qui restent, il aurait l'avantage d'avoir, jamais moins, et en général un ou deux pieds d'eau de plus de chaque côté qu'il n'y en aurait auprès d'une tranchée faite à travers les bancs qui se trouvent au-dessous du dernier phare. C'est seulement dans la direction du nouveau chenal que l'on peut espérer raisonnablement des améliorations dans la navigation pour les objets généraux.

Maintenant nous n'avons à opposer à ces considérations qu'un seul avantage possédé par l'ancien chenal, avantage important, qui consiste dans sa largeur jusqu'au phare flottant inférieur; avantage tel que si l'on avait l'intention de faire un chenal pour tous les objets, on ne pourrait le contrebalancer qu'en coupant à travers les bancs de St. François un chenal de 100 toises plus large que l'on ne se l'est proposé, ainsi que je l'ai déjà remarqué.

Les raisons que l'on donne contre l'ancien chenal se rapportent à sa direction tortueuse. Dans les brumes épaisses qui couvrent si souvent le lac, il est extrêmement difficile de savoir quant il faut prendre les détours, ou même quelquefois de trouver le phare flottant inférieur lorsque l'on remonte sur les bancs. Une autre objection est la moins grande probabilité, comparativement au nouveau chenal, du succès de toute tentative que l'on pourrait faire pour le creuser d'une manière permanente, à cause de la faiblesse du courant depuis le phare flottant inférieur jusqu'au point B, qu'il paraît impossible de rendre plus fort en y dirigeant une plus grande masse d'eau, et que l'inclinaison des eaux au sud, mentionnée dans une partie précédente de ce rapport, semble menacer d'une plus grande diminution.

Enfin, avant de chercher à établir la balance entre ces avantages et ces désavantages contradictoires, afin de donner l'avis que l'on attend de moi, je prendrai la liberté d'observer que la question n'est plus la même aujourd'hui qu'avant le commencement des travaux, puisqu'on y a dépensé une somme considérable, et que la formation du nouveau chenal est très avancée, et qu'on a acquis beaucoup d'expérience sur la direction du courant, etc.

Si, en premier lieu, lorsque j'ai été consulté avant le commencement des travaux, on m'eût représenté que la quantité d'excavation nécessaire pour creuser le nouveau chenal, et par conséquent la dépense, serait presque le double de ce qu'exigeait l'ancien chenal, au lieu de me dire inconsidérément, comme l'a fait une personne dont je ne pouvais mettre en doute la compétence, qu'après avoir comparé les deux chenaux on avait trouvé que la quantité qu'il fallait enlever dans le nouveau chenal "n'excédait guères celle qu'il fallait enlever dans le chenal tortueux" j'aurais pu douter que, quel qu'avantage qu'offrit le nouveau chenal, ils fussent une compensation suffisante pour une aussi grande différence dans la dépense, dans l'état embarrassé où se trouve le revenu de la Province, et j'aurais été forcé de décider que l'essai devait être fait dans la ligne de l'ancien chenal. Mais aujourd'hui que les circonstances sont changées, et considérant que £29,000 (ou, suivant M. Killaly, £23,000) ont déjà été dépensés sur cet ouvrage, et qu'il suit des progrès considérables; que l'expérience obtenue relativement à la direction du courant vers et à travers le nouveau chenal, donne une très grande probabilité,

non seulement qu'il restera ouvert, mais encore qu'il s'élargira graduellement, et amènera par la suite une grande amélioration dans la navigation, qu'on ne pourrait jamais espérer du creusement de l'ancien chenal tortueux; considérant également l'avantage d'avoir en même temps un chenal *additionnel* droit pour les gros bâtimens, avec ses nombreuses et pesantes bouées de fer en dehors du chemin des petites embarcations et des rapides bateaux-à-vapeur destinés aux passagers qui voyagent durant les nuits obscures; également la nécessité, la difficulté et la dépense de fermer le nouveau chenal, aujourd'hui qu'il est si avancé; et enfin, la faible différence, vu la grandeur de l'ouvrage, entre la dépense nécessaire pour compléter ce nouveau chenal et celle qui serait nécessaire s'il fallait l'abandonner pour reprendre l'ancien: de tout cela je conclus, je l'avoue, sans hésitation, qu'il serait inexpédient aujourd'hui de sacrifier la somme déjà dépensée et d'abandonner un ouvrage aussi avancé pour une autre route, qui, quelques grands que fussent ses avantages en premier lieu, sous le point de vue de l'économie, ne possède aucun des avantages que promet le nouveau chenal qui peuvent être considérés comme une compensation de la faible différence de dépense qui a été indiquée.

En conséquence, je sou mets très respectueusement à Votre Excellence, comme mon avis, que le nouveau chenal devrait être complété jusqu'à la profondeur requise, savoir: 14 pieds dans les eaux basses des étés ordinaires, et jusqu'à la largeur de 300 pieds; cette largeur étant, à mon avis, suffisante pour l'objet spécial et principal de permettre aux bâtimens d'un fort tirant d'eau, de traverser le lac à la remorque des bateaux-à-vapeur. Dans ce but la ligne actuelle d'excellentes bouées devrait être tenue complète, mais jusqu'à ce que ce chenal soit élargi ou s'élargisse de lui-même, il ne sera pas nécessaire de faire la dépense de l'éclairer, vu qu'on n'a pas l'intention d'en faire usage durant la nuit, tant que le chenal actuel des bâtimens continuera à suffire pour les objets généraux du commerce. Les bateaux-à-vapeur peuvent s'en servir avec avantage durant le jour, en gagnant un mille, mais il devrait être défendu aux cages d'y passer de crainte qu'elles ne brisent les bouées ou n'obstruent le chemin des bâtimens.

J'ai, etc.,

(Signé,) HENRY W. BAYFIELD.

Cap. M. R.

Chargé de faire le relevé du Golfe St. Laurent.

Au Très Honorable

Comte Cathcart, C. C. B.,

Gouverneur-Général, etc., etc.

M.

Rapport de A. H. Sims, sur les ouvrages du
District de Gaspé.

MONTRÉAL, 9 Février, 1847.

MONSIEUR, — En conformité des instructions du Département, je sou mets le court rapport qui suit sur l'état des travaux commis à ma charge, et des objets qui s'y rapportent sur lesquels on pourrait faire d'autres dépenses avec avantage.

L'appropriation destinée à ces ouvrages a été faite d'après des évaluations de M. Alexander Russell, et ils ont été exécutés par lui, entre le 1er Mai, 1845, et le 30 Juin dernier, depuis laquelle époque, les devoirs de leur achèvement me sont dévolus; par conséquent, dans ce rapport, j'aurai l'occasion de récapituler beaucoup de choses qui ont été exposées plus au long dans les rapports de M. Russell.

Les ouvrages pour lesquels la somme de £8,567 9s. 3d., a été appropriée sont, la construction d'un

chemin de Percé au Bassin de Gaspé; l'amélioration du chemin de la Tête Rouge dans le Township de Percé; la réparation du Pont de Kenmore, qui fait partie du chemin de la Petite Rivière Ristigouche, à Matapédia, et la construction de ponts sur les rivières Metis et Rimouski.

Un pont solide sur la Rivière Metis, long de 360 pieds et haut de 22, a été construit pour £452 17s. 2d. A l'extrémité est du pont le passage du pont est obstrué par une dalle qui sert à envoyer les planches du moulin à scie de Metis au lieu d'embarquement; £100 ont été demandés et l'offre de £25 refusée par la personne qui occupe le moulin pour reculer une partie de la dalle de sa position actuelle sur le bord de la côte, à l'extrémité du pont, de manière à fournir sous sa dalle un passage de 12 pieds de haut. Ce pont sera d'une grande utilité pour les habitans du voisinage et ceux de Matane, aussi bien que pour le chemin de la Poste et les voyageurs du District de Gaspé et de la partie adjacente du Nouveau Brunswick.

Quoique l'appropriation ne comportât rien pour le chemin de Kempt, la somme de £37 18s. 9d. a été dépensée pour enlever les arbres renversés et réparer les fossés couverts, et les autres ouvrages endommagés par l'incendie et les crues d'eau du printemps. Le parcours de partie de ce chemin est obstrué par un repoussis de broussailles; pour les abattre, et réparer les détériorations causées par l'usage, et rétablir le pont construit en 1831 sur la Petite Rivière, à cinq milles de la Ristigouche, il faudrait £355 15s. 6d.

Comme la somme accordée pour l'amélioration de ce chemin ne s'élevait pas à la moitié de la somme à laquelle sa construction avait été évaluée, il n'a pas été complété sur la même échelle dans toute sa longueur: pour le finir de la même manière il faudrait une dépense additionnelle de £1,224 6s.

Le chemin de Kempt, construit par M. Russell pour le Bureau des Travaux Publics en 1842, 1843 et 1844 (quoique déjà ouvert en partie), a 97 $\frac{1}{2}$ milles de longueur, sur 78 de quels il n'y a que trois maisons. Il doit son importance à ce qu'il est le seul chemin entre le St. Laurent et le District de Gaspé et la partie est du Nouveau-Brunswick, et dans le cas d'une guerre avec les Etats-Unis, ce chemin offrirait la seule communication sûre entre les Provinces. Pour maintenir ce chemin en état efficace il faudrait une dépense d'environ £200 par année, et il serait à désirer que non seulement on encourageât les établissemens sur cette ligne par tous les moyens possibles, mais encore qu'on accordât £25 par année à une personne qui résiderait à la Rivière Assametquagan où le sol est impropre à la culture, et environ la même somme pendant quelques années à une autre personne stationnée au pont de Matapédia. Ces Colons qui recevraient la subvention du Gouvernement seraient tenus de nettoyer le chemin des arbres renversés. Les deux personnes qui reçoivent aujourd'hui des subventions ont été fort utiles aux Courriers et autres voyageurs et ont contribué à sauver la vie à plusieurs personnes.

Le site du chemin depuis Nobles, à la jonction de la Causapscal et de la Matapédia, jusqu'à quatre milles de la Ristigouche, pourrait être transporté avec avantage de sa position actuelle sur les terres hautes de l'intérieur, à la vallée de la Matapédia, qui offrirait moins de côtes: et l'exploitation des bois et une moins grande quantité de neige sont des motifs qui engageraient à tenir ce chemin ouvert pour ce District durant l'hiver, ce qui n'a pas lieu sur la ligne actuelle; et un système judicieux d'établissemens contribuerait puissamment au même résultat sur d'autres portions de la même route.

La section du chemin qui serait remplacée par ce nouveau tracé est celle à laquelle on a jusqu'ici consacré la plus faible partie des appropriations, et elle exige maintenant la plus grande dépense; la distance

qu'il faudrait ouvrir a environ 34 milles de longueur, dont 9 sont établis en partie. Si l'on en juge par ce que coûtent les chemins construits dans ce District, ce changement de tracé exigerait une somme d'environ £5,100.

Il est digne de remarque que cette somme ajoutée à £5,514 18s., montant dépensé sur ce chemin sous la direction de M. Russell serait moindre que £10,875 8s. 6d., somme estimée en premier lieu pour compléter la ligne actuelle seulement, sans cette modification considérable, qui seule ferait un chemin utile, outre qu'elle augmenterait la valeur et l'utilité du chemin de Kempt. Ce changement aurait lieu à partir de la terminaison du chemin de Matapédia, décrit dans la section suivante.

Le chemin qui va de la Petite Rivière Ristigouche à la Matapédia est bien habité depuis la Pointe de la Croix, vis-à-vis Campbelltown, dans le Nouveau-Brunswick, jusqu'à sa terminaison à l'embouchure de la Matapédia; 78 milles de ce chemin ont été bien faits, de 18 pieds de largeur sur un terrain sec et plan, et de 10 à 14 pieds sur le bord des côtes, avec la construction de trois ponts d'une meilleure manière que celle qui était indiquée dans le devis, qui n'était fait que pour 6 $\frac{1}{2}$ milles seulement. Le coût, y compris le relevé et le salaire du surveillant, ne s'élève qu'à £581 1s. 9d.

L'ouverture d'un chemin sur le bord de la côte qui s'élève derrière les terres basses, et la construction d'un pont sur la Petite Rivière, n'étaient pas prévus dans la somme accordée suivant l'évaluation, mais comme ce territoire est submergé au printemps tellement que les habitans sont obligés d'en sortir, ils désirent vivement que le chemin en profondeur soit fait de manière à pouvoir servir à cette époque de l'année.

La ligne a été arpentée, et le chemin jalonné; la longueur à faire est de 1 $\frac{1}{2}$ mille, et le coût probable, y compris les ponts et l'aide pour construire un pont sur la Petite Rivière Ristigouche, serait de £350 13s.

Le chemin de Grand' Nouvelle, construit par M. Russell pour le Bureau des Travaux Publics, a 28 $\frac{1}{2}$ milles de longueur, et relie le chemin de Kempt aux établissemens de la Baie des Chaleurs; £123 16s. 8d. (auxquels l'évaluation ne pourvoyait pas) ont été dépensés pour reconstruire des ponts détruits par l'incendie et consolider la levée de celui qui traverse la rivière de la Grand' Nouvelle, faute duquel on ne pouvait faire usage du chemin; comme les habitans des environs avaient souffert de l'incendie ils n'étaient pas en état de reconstruire le pont.

L'ouverture d'un chemin depuis la Rivière du Loup sur cette route jusque près de la Pointe de la Croix, où un Bureau de Poste a été dernièrement établi, épargnerait aux habitans et aux voyageurs qui vont à Campbelltown un détour de trois milles. La distance est d'environ 1 $\frac{1}{2}$ mille, et coûterait probablement £85 en sus de ce que les habitans pourraient fournir.

Après avoir examiné le pont de Kamouraska on a trouvé qu'il était trop détérioré pour pouvoir être réparé, et comme il existait un site beaucoup plus avantageux à une petite distance en remontant la rivière, on y a construit un pont de 325 pieds de longueur et de 18 pieds d'élévation; ce qui a pu être effectué au moyen de la somme de £20, accordée pour réparer l'ancien pont, en se servant des pièces de bois qui étaient encore saines dans ce dernier.

A la suite d'une très forte crue, un baume qui servait à retenir les bois dans la petite rivière du Port Daniel a été emporté, et en bouchant la rivière une partie des eaux se sont ouvertes un chenal à travers la côte de sable, à l'extrémité ouest du pont, et il a fallu en conséquence continuer la culée et construire une aile en amont pour le protéger. Ces travaux et ceux qu'il a fallu faire pour consolider le pont de

Appendice
(Q. Q.)
12 Juillet.

l'anse à Beaufile, endommagé par la mer, ont occasionné une dépense de £41 10s. non prévue dans l'appropriation.

Dans le Township de Percé, deux milles du nouveau chemin ont été faits près de la Tête Rouge, et il a été construit dans cette distance neuf ponts de 80 à 115 pieds de longueur, et de 6 à 13 pieds de hauteur moyennant une dépense de £340 19s. 9d.

Il est à propos d'observer que certaines parties du chemin entre la Grand' Rivière et Percé sont dans le plus mauvais ordre possible pour le passage des voitures à roues et de beaucoup inférieures à toute autre partie de la route postale dans ce District.

Les endroits où il y a le plus à redire sont deux descentes dangereuses près de la Grand' Rivière, d'un dans quatre et cinq. Pour éviter ces cinq-huitièmes d'un mille, il faudrait un nouveau chemin qui coûterait probablement,..... £106 8 2
Et la construction de 1½ mille de chemin près de Percé ferait éviter le maintien de deux ponts assez dispendieux et réduirait deux mauvaises descentes, moyennant une dépense probable de..... 163 10 10
Pour assimiler cette partie de la communication aux chemins de campagne ordinaires, il faudrait dépenser entre Percé et la Grand' Rivière, en sus des sommes ci-dessus,..... 480 0 0

Total,..... £749 19 0

Le chemin entre Percé et le Bassin de Gaspé, long de 31 milles, avec le chemin qui se dirige sur la pointe St. Pierre de 2½ milles de longueur, relié ensemble des établissemens dont la valeur des exportations excède annuellement £25,000, et facilite le transport de la Mallo et la communication avec la Douane et les Cours de Justice. Cette route n'était ci-devant praticable que pour les piétons.

Ce chemin a été construit de 18 pieds de largeur, excepté sur le penchant des côtes où il n'y a que 15 pieds, et les arbres ont été abattus à 23 pieds de chaque côté, avec 22 ponts de 60 à 214 pieds de longueur et de 8 à 22 pieds de hauteur.

La construction de ce chemin y compris le relevé et la surintendance locale, a coûté £4,481 13s. 2d.

La dépense de la construction de ce chemin a été de beaucoup augmentée par suite de la destruction par l'incendie des ouvrages presque terminés, et en conséquence d'un grand abas de neige survenu le 20 et 21 Octobre dernier, les contrats passés pour l'enlèvement du bois le long de la route du côté nord de la Baie de Gaspé n'ont pu être exécutés complètement.

Pour ces raisons, il faudra une somme de £158 13s. 6d. pour régler les balances des contrats existans.

Pour compléter l'utilité du chemin de Percé au Bassin de Gaspé il serait à propos d'établir des traverses sur les rivières Malbaie et St. Jean ou Douglas, lesquelles coûteraient probablement £70 pour les bacs, et il faudrait encore £20 chaque année, outre ce que pourraient donner les voyageurs, pour engager un traversier à demeurer à la Rivière Douglas, qui coule à travers la langue de terre sablonneuse des Barachois, qui est sans habitans pendant plus de deux milles, et où les voyageurs éprouvent souvent beaucoup de retard et de difficulté à se procurer les moyens de traverser.

La traverse du Bassin de Gaspé au côté nord de la Baie est de près de 4 milles; c'est la route la plus

Appendice
(Q. Q.)
12 Juillet.

directe, et celle que l'on suivrait en hiver lorsque la glace existe, mais en été et pendant le printemps et l'automne, il serait difficile et souvent impossible d'y traverser les chevaux et les voitures.

Pour relier le chemin de Percé au Bassin de Gaspé avec le chemin de la rive nord de la Baie de Gaspé il serait nécessaire de tracer un chemin à travers la pointe de terre qui sépare les bras du nord-ouest et du sud-ouest substituant ces traverses, qui sont plus abritées du vent et qui ne sont longues que d'un demi-mille ou trois quarts de mille chacune, à celle que nous avons mentionnée, qui est beaucoup plus exposée et trois fois plus large.

La distance serait d'environ deux milles et la dépense se monterait à £165 1s.

Du côté nord de la Baie de Gaspé, 11 milles ont été relevés et la plus grande partie du bois a été enlevée au prix de £278 10s. 9d.

Pour compléter le chemin depuis White Brook à un mille et un quart au-dessus du moulin de Masher jusqu'à Indian Cove, la distance d'environ 16 milles, il faudrait, en sus du montant dépensé cette année, une somme de £1,608 4s. 2d.

Ce chemin est nécessaire parce que l'état incertain de la glace empêche, pendant la plus grande partie de l'hiver, les habitans d'aller au Bassin de Gaspé, où se trouvent le Bureau de Postes, la Douane et la Cour de Justice, et pendant l'été, ils sont forcés de faire usage de voitures d'eau incommodes et incertaines, ou d'attendre que la marée leur permette de suivre la grève à pied.

L'ouverture d'un chemin de la Baie de Gaspé à l'anse aux Griffons, et de là à la Qivière au Renard et au Cap Rosier, serait avantageuse aux habitans et à ceux qui font naufrage sur cette partie de la côte et qui souffrent de grandes incommodités et souvent perdent la vie faute de ce chemin.

De la Baie de Gaspé à l'anse au Griffon la distance est d'environ 8½ milles, et le coût probable serait,..... £1,632 5 6
De l'anse au Griffon à la Rivière au Renard, environ 6½ milles,..... 969 14 2
De l'anse au Griffon à l'établissement situé au-dessous du Cap Rosier, environ 10 milles, coût probable,..... 1,131 13 6
Total,..... £3,733 13 2

Le pont de Rimouski est le seul ouvrage compris dans l'appropriation qui n'ait pas été exécuté; sa construction aurait été livrée à la concurrence publique il y a plus de dix-huit mois, sans les objections de W. Price, Ecuyer, qui a prétendu que le site et le plan projeté gêneraient l'accès de son quai à bois.

Des soumissions pour la construction de ce pont ont été reçues en Novembre dernier, mais, comme la soumission la plus basse dépassait le montant affecté à ce service, le contrat pour la construction de ce pont n'a pas encore été donné.

Une évaluation de la dépense de la construction d'un chemin de Metis à Matane a été faite par l'ordre du Bureau des Travaux Publics en 1843. Le trafic a augmenté considérablement dans cette section depuis cette époque, par suite de la construction de plusieurs moulins à scie; l'ouverture de ce chemin faciliterait beaucoup l'établissement immédiat de cette partie de la côte; aujourd'hui les voyageurs qui vont à Matane sont obligés de suivre la grève

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

La distance est d'environ 21½ milles et la dépense serait probablement de £2,611 2s. 9d.

Les obstacles que présente le chemin entre Québec et le Bassin de Gaspé, qui n'ont pas encore été signalés dans ce rapport, sont :

La Grande Rivière Cascapédia, large de 2040 pieds à la traverse ; elle n'est pas guéable ; le coût probable d'un pont serait de £2,160.

La Petite Rivière Cascapédia, 2,100 pieds de large à la traverse, guéable au quart de la marée ; coût probable d'un pont, £2,040.

La Grande Rivière Bonaventure, traverse 2,400 pieds de large, guéable à l'eau basse ; un pont sur les Barachois coûterait probablement £1,514 1s. 0d.

La Grande Rivière du Port Daniel a une traverse guéable à l'eau basse ; longueur du pont requis 500 pieds, coût probable £840.

La Rivière du Grand Pabos, non guéable, a une traverse de 736 pieds de largeur.

La Grand' Rivière, guéable à l'eau basse ; coût probable d'un pont £660.

	£	s.	d.
La dépense totale pour ouvrage sur les diverses sections, ainsi que détaillé ci-dessus	6,358	8	0
A ajouter :			
Coût du relevé du Pont de Rimouski, site et plan du même,.....	38	4	0
Compensation pour dommages,	6	5	0
	45	9	0
Montant du salaire de A. J. Russell comme Surintendant des chemins de Gaspé, et du chemin des Caps, depuis le 1er Mai, 1845, jusqu'au 30 Juin, 1846,	£369	17	4
Montant du salaire de A. H. Sims comme Surintendant des chemins de Gaspé, depuis le 1er Juillet jusqu'au 31 Déc., 1846,	£128	0	0
	497	17	4
Moins partie de cette dépense couverte par une remise faite par les marchands sur des approvisionnements fournis aux Entrepreneurs au risque du Surintendant,.....	33	10	8
	464	6	8½
Frais de Poste des envois d'argent, lettres et comptes,.....	65	12	4½
Magasinage, loyer de Bureau, combustible et chaudières,	39	15	10
Papeterie, impressions et avertissemens,.....	32	6	3½
Frais d'encan,.....	16	17	9
Autres dépenses contin- gentes,	221	5	9
	375	18	0
Total' jusqu'au 31 Décembre, 1846, ..	£7,244	1	8½

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Les chemins, comme ci-dessus, ont été donnés à l'encan au rabais, à la personne qui demandait le moins cher et pouvait donner caution, les Entrepreneurs et les ouvriers recevant de petits paiemens à mesure que les travaux font des progrès.

Des arrangemens ont aussi été faits pour fournir des provisions à ceux qui ne pouvaient pas s'en procurer autrement.

Le nombre des contrats passés a excédé 180, et en intéressant personnellement un aussi grand nombre d'ouvriers, on s'est assuré la plus grande somme d'ouvrage possible pour la somme dépensée.

La cédule suivante qui indique les ouvrages pour lesquels il conviendrait de faire des appropriations est une récapitulation de ceux qui ont été évalués et proposés par M. Russell, avec quelques autres dont la nécessité s'est fait sentir depuis.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant dépensé sur les chemins et ponts de Kempt, Grand' Nouvelle et Port Daniel et nécessaire pour faire face à la réparation des ouvrages détruits par l'incendie sur le chemin de Gaspé,.....	203	5	5			
Nécessaire pour satisfaire les contrats non réglés sur le chemin de Gaspé,.....	158	13	6			
				361	18	11
Pour acheter des bateaux pour les traverses de Malbaie et Douglas, et ouvrir un accès au Pont de Métis,.....				170	0	0
Pour compléter le chemin de White Brook à l'Ance des Sauvages, du côté nord de la Baie de Gaspé,.....	1,608	4	2			
Pour réparer le chemin de Kempt,.....	355	15	0			
Autres améliorations au même,.....	1,224	6	0			
				1,580	1	6
Pour les réparations et l'amélioration du chemin de Percé à la Grand' Rivière, {	269	19	0			
	480	0	0			
				749	19	0
Chemin de l'Anse au Griffon à la Baie de Gaspé,	1,632	5	6			
Chemin de Metis à Matane,.....	2,611	2	9			
Ouvrir un chemin du bras nord-ouest au bras sud-ouest du Bassin de Gaspé,...	165	1	0			
Chemin en arrière des Terres Plates, près de la Matapédia,.....	353	13	0			
Chemin depuis le Chemin de Grand' Nouvelle jusqu'à l'Eglise de la Pointe de la Croix,.....	85	0	0			
Chemin pour joindre le Chemin de Matapédia au Chemin de Kempt, (près de Nobles,).....	5,100	0	0			
Chemin de l'Anse au Griffon à la Rivière au Renard et au Cap Rosier,.....	2,101	7	8			
Pont sur la Grand' Rivière,.....	660	0	0			
" la Rivière du Port Daniel,.....	840	0	0			
" la Grande Rivière Bonaventure,.....	1,514	1	0			
" la Petite Rivière Cascapédia,	2,040	0	0			
" la Grande " "	2,160	0	0			

Les ponts mentionnés dans cette liste sont placés dans l'ordre de leur utilité, comparée avec la dépense. Les ouvrages énumérés au commencement de la cédule sont de bien plus grande importance que ceux qui sont mentionnés à la fin.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

La carte ci-annexée des chemins de Kempt et de Gaspé, compilée par M. Russell, indique la position des différens ouvrages exécutés depuis 1842 jusqu'à ce jour, et ceux dont l'évaluation se trouve dans la cédule qui précède.

Je demeure, etc.,
(Signé,) A. H. SIMS.

T. A. Begly, Ecr.,
Secrétaire des Travaux Publics.

N.

Rapport sur le commerce du Saguenay.

PORT DE QUEBEC.

TABLEAU du commerce qui se fait au-dessous de Québec, le nombre et le tonnago des bâtimens qui y sont employés, et les quantités et la valeur des exportations des rives nord et sud du St. Laurent, suivant les acquits pris à la sortie du Saguenay et la Pointe aux Pères, en 1845 et 1846.

1845.

Parti du Saguenay,.....	36 vaisseaux,....	13,369 ton.
“ de la Pointe aux Pères,.....	36 “12,347 “
	72 “	26,716 “

Du Saguenay, etc.

Madriers, morceaux,.....	334,301 } ...	£	s.	d.
Bouts de madriers,.....	99,069 } ...	28,757	10	0

De la Pointe aux Pères.

Madriers, morceaux,.....	331,326 } ...	£	s.	d.
Bouts de madriers,.....	28,938 } ...	27,748	0	0
Lattes,.....	5,875 } ...	350	0	0
		£56,855	10	0

1846.

Parti du Saguenay,.....	43 vaisseaux,....	16,328 ton.
“ de la Pointe aux Pères,.....	24 “ 9,170 “
	67 “	25,498 “

Du Saguenay, etc.

Madriers, morceaux,.....	415,559 } ...	£	s.	d.
Madriers, bouts,.....	41,903 } ...	34,532	10	0
Planches,.....	3,376 } ...	75	0	0

De la Pointe aux Pères.

Madriers, morceaux,.....	241,096 } ...	£	s.	d.
Madriers, bouts,.....	18,876 } ...	20,088	0	0
Lattes,.....	3,376 } ...	202	10	0
		£54,898	0	0

La sécheresse extraordinaire de l'année dernière a empêché de marcher un grand nombre de moulins, autrement plus de 600,000 madriers auraient été ajoutés aux exportations.

Le commerce entre Québec et les localités situées au-dessous peut-être porté à plus de £120,000 par année.

(Signé,) H. JESSOPP.
Collecteur.

Douané, Québec,
6 Janvier, 1847.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

O.

Rapport sur le chemin projeté de la Baie des Ha! Ha!

Bytown, 1er Avril, 1847.

MONSIEUR,—J'ai été fort aise d'apprendre par votre lettre du 24 du mois dernier, que l'espoir de trouver une meilleure ligne de chemin pour aller au Saguenay était réalisé, car, s'il m'est permis de me servir de cette expression, je m'intéresse vivement aux établissemens qui y ont été commencés, et je connais peut-être mieux que personne la mauvaise influence que le mauvais choix des lignes de chemins exerce sur les nouveaux établissemens.

Je crains néanmoins que le rapport qui a été fait ne donne trop d'espérances quant à la brièveté de la distance, probablement parce qu'elle n'a pas été mesurée; car si je ne me trompe pas en supposant que la Baie des Ha! Ha! est la même que la Grande Baie, la distance de cet endroit à Ste. Agnès doit, suivant la géographie du pays, excéder 50 milles, même en ligne droite. La facilité avec laquelle cette route a pu être parcourue comparativement à l'autre a fait que les explorateurs ont attribué un chiffre trop faible à la distance. Pour éviter de semblables erreurs dans ces explorations, lorsque je n'ai pas réellement chaîné la distance, j'ai toujours tenu note du nombre de pas, comme pour un livre de campagne régulier, même lorsque les distances étaient plus grandes. A moins que la distance ne soit mesurée de cette manière, ou chaînée, il est impossible de ne calculer cette distance qu'à 40 milles si la Grande Baie est la Baie des Ha! Ha!

Je crois comprendre en quoi consiste la différence entre les deux évaluations. D'après ce que j'ai appris de la ligne de St. Urbain à la Baie des Ha! Ha! je n'ai aucun doute qu'elle coûterait réellement près de £20,000, pour construire un bon chemin de 18 à 20 pieds de large, bien arrondi au milieu, toutes les pierres enlevées, et les marais bien fossoyés et ompierrés, avec des fossés couverts et des ponts solides, et les crêtes des côtes bien abattues comme elles le sont dans la plupart des chemins que j'ai faits; car, dans un pays rempli de montagnes et de rochers, où il y a bien des coupes à faire dans le flanc des côtes, des rochers à faire sauter, des marais à fasciner et à ompierrer, un pareil chemin pourrait coûter £300 par mille en plusieurs endroits, dans un pays aussi difficile et aussi impraticable que celui que paraît traverser la ligne de St. Urbain; et je ne doute pas qu'un chemin comme celui que j'ai décrit doit être évalué à cette somme, et peut-être qu'après tout il s'y trouverait trop de côtes pour qu'il fût vraiment utile. Egalement la distance à laquelle se rapporte l'évaluation serait de 60 milles, tandis qu'on calcule la longueur du chemin par Ste. Agnès à 40 milles seulement (chiffre peut-être de moitié trop faible) et l'espèce de chemin dont il s'agit devra, j'en suis bien sûr, être un simple chemin d'hiver, de 10 ou 12 pieds de largeur, tortueux pour éviter les obstacles, et construit d'une manière très imparfaite, avec des pontages pour former la chaussée dans les marais. Un pareil chemin serait indubitablement très utile, car quoiqu'impraticable pour les charrettes, il ferait un bon chemin de pied, et une excellente route d'hiver, même pour les grosses charges, et c'est précisément la saison où il serait le plus nécessaire, car on été les transports peuvent se faire facilement par eau.

La somme de £2,000, avec £250 en sus pour les dépenses du relevé, suffirait pour faire un chemin de ce genre, sans construire de pont sur la rivière de la

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Malbaie ni sur aucune autre grande rivière. Mais la construction d'un chemin comme celui que j'ai décrit en premier lieu, quand même le pays serait de la nature la plus favorable, coûterait £140 par mille y compris tous les frais d'arpentage, les dépenses contingentes et la surintendance, avec de bons ponts bien solides sur tous les cours d'eau. C'est là le taux le plus bas auquel j'ai pu faire exécuter de semblables ouvrages sur des chemins d'environ 30 milles de longueur, pris dans leur ensemble, et c'est environ 20 pour cent moins que ces travaux m'ont généralement coûté dans cette Province. Rien que pour déraciner les arbres, sur une chaussée de 20 pieds de largeur, dans les bois de grosseur ordinaire, et dans une terre facile à remuer, il en coûte £50 par mille, sans former le chemin en aucune manière.

Supposé que la distance soit de 50 milles, et la dépense de £140, il coûterait £7000. En faisant le chemin de 15 pieds de large, en ne travaillant pas sur les points où le terrain est naturellement sec, et en concentrant toute la dépense sur les plus mauvais endroits, et en ne calculant la distance qu'à 50 milles, on peut construire un chemin de charrette pour £5,500 sans un pont sur la rivière de la Malbaie, c'est-à-dire si le site est aussi bon qu'on le dit.

Etant accoutumé aux travaux durs, pour les avoir faits dans ma jeunesse, et ayant en outre l'avantage de l'instruction que j'ai reçue de mon frère aîné et de son expérience dans la construction des chemins, et ayant par moi-même construit 250 milles de chemin, et ayant pris l'habitude de noter la somme d'ouvrage que les hommes peuvent faire, et les pertes, les interruptions et les dépenses auxquelles ils sont exposés par suite d'une grande variété de circonstances, et de les réduire à des chiffres, il ne serait pas naturel de supposer que l'évaluation d'une personne même intelligente qui aurait une expérience locale limitée serait exacte si elle différait beaucoup de la mienne, relativement au coût des chemins et ponts. Je suis conduit à faire cette assertion par le désir que j'ai de vous épargner les inconvénients et le désagrément que pourraient causer des évaluations trop faibles.

Si je suis bien informé la somme de £1500 a été obtenue ci-devant pour ouvrir un chemin jusqu'au Saguenay, et je crois que plus de £600 de cette somme ont été dépensés pour tracer la route de St. Urbain à la Baie des Ha! Ha! Je ne sais si cela est vrai, mais je ne crois que cette dépense d'arpentage soit aussi exorbitante qu'elle le paraît, vu la nature du pays. Sur la ligne proposée par Ste. Agnès, la difficulté sera bien moindre, mais il n'y a pas d'économie à faire des relevés précipités et imparfaits; en plusieurs cas, la Province a perdu beaucoup d'argent par des chemins mal tracés.

Il y a des hommes peu instruits dans les paroisses de la Baie St. Paul, les Eboulemens et la Malbaie, dont le Dr. Laterrière peut nommer plusieurs, qui pourraient mieux juger d'une ligne de chemin que plusieurs de nos Arpenteurs, qui ne sont pas versés dans cette branche des travaux d'art.

J'ai, etc.,

(Signé,) A. J. RUSSELL,
ci-devant Surt. des chemins de Gaspé.L'hon. C. E. Casgrain,
Commissaire des Travaux Publics.

MALBAIE, 14 Mars, 1847.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de vous adresser une lettre le 10 du présent, par des personnes qui ont dernièrement traversé de la Baie des Ha! Ha! par la ligne que je vous ai communiquée, comme étant

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

plus avantageuse pour un chemin de communication que le tracé qu'en a fait M. J. B. Duberger. Au départ des susdits explorateurs (qui sont B. Ville-neuve, E. Côté et J. Audet,) pour les Eboulemens, je ne pensais pas que l'esquisse, que nous avons fait faire de ce chemin, serait terminée; mais comme elle ne l'a été qu'à l'instant du départ des sus-mentionnés, et que ma lettre était écrite, il n'en a pas été question. Mais, à présent que vous êtes en possession de cette esquisse, je vais répondre à votre lettre du 3 du présent, dans laquelle vous me faites l'honneur de me communiquer l'intention de l'Honorable C. E. Casgrain, C. T. P., relativement aux deux chemins projetés et dont le choix ne peut être fait qu'après le rapport le plus favorable des deux.

Conformément à ce que vous trouvez nécessaire, j'ai répondu à votre lettre en forme de rapport.

1.—L'esquisse en question a été tracée d'après des distances estimées, le chemin qui y est tracé en noir est d'après des distances connues par les limites des seigneuries, et les colonnes sur les terres de la Couronne.

2.—La course générale du chemin, partant du premier pont sur la rivière de la Malbaie à gagner la Baie des Ha! Ha! est nord-ouest.

3.—De la rivière de la Malbaie où nous démontrons le chemin la traversant, à gagner les habitations de St. Urbain (Baie St. Paul) la distance peut être de neuf milles, et ce en terrain planche et fertile; les bois sont,—merisiers, bouleaux, pin (blanc et rouge), épinette, cèdres, sapins, etc., etc., et pareillement de ce point de traverse à revenir aux habitations de la Malbaie, et des terres de la Couronne.

4.—Partant de ce même point de traverse (voyez l'esquisse) à gagner la Baie des Ha! Ha! les bois sont,—érables, merisiers, bouleaux, cèdres, pins, épinettes, sapins, etc.; le sol, terre jaune et terre végétale, et ainsi, ce chemin se continuerait dans une vallée fermée par des montagnes, qui sont à une distance irrégulière les unes des autres, laissant entre elles des espaces considérables, propres à y former des établissemens avantageux.

Les montagnes, (telle que démontre l'esquisse) en quittant la rivière de la Malbaie, se rapprochent les unes des autres, mais en gagnant l'intérieur, elles s'éloignent graduellement pour ne se rapprocher qu'au petit Lac St. Jean où le passage entre des monts de granit, devient pour un court espace, très étroit; ce qui est cause que de précédents visiteurs ne pouvaient trouver un passage convenable; et ce point formait un obstacle que nos dernières recherches ont enfin fait avantageusement disparaître.

5.—Depuis le petit Lac St. Jean, à gagner la Baie des Ha! Ha! la distance est d'environ douze milles, et les montagnes, plus l'on gagne le nord-ouest, plus elles s'éloignent, laissant entre elles un vaste pays, plan et fertile, tel qu'il doit être déjà connu par de précédents rapports.

6.—Tant qu'aux différentes distances nécessaires à être connues d'un point à un autre, il vous plaira d'avoir recours à ma lettre du 10 du courant, et à l'esquisse que vous possédez, où, en basant nos estimés sur une échelle de trois milles au pouce, nous avons pris toutes les précautions possibles pour rapprocher nos distances idéales aux distances réelles.

7.—D'après ce rapport, l'on voit que la vallée dans laquelle notre ligne de chemin passerait (c'est-à-dire de la rivière de la Malbaie à gagner la Baie des Ha! Ha!) pour les trois quarts de cet espace, dans un terrain fertile et presque entièrement planche, conséquem-

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

ment avantageusement habitable, ce qui engagerait assurément des Colons à s'y fixer, et par ce moyen, la plus grande partie des difficultés, qui ordinairement accompagnent l'entretien, tant en hiver qu'en été, d'un long et nouveau chemin dans nos forêts du Canada, disparaîtraient; car, il est assez à présumer que nos cultivateurs Canadiens, désirant se fixer sur les terres de la Couronne, préféreront le faire sur un chemin passant, (quant surtout le sol y est convenable) que de s'établir comme ils le font souvent, dans des endroits où pendant plusieurs années, ils sont exposés à ne voir, ni y être vus de personne, ce qui est cause qu'assez souvent ces cultivateurs tombent dans le découragement, la misère et les dettes, et après des années de travaux, sont forcés d'abandonner des terres qu'ensuite l'on suppose n'être pas fertiles, quand le plus souvent elles le sont, mais que les forces du premier occupant manquent assez souvent au moment où il est à la veille de retirer le prix des sueurs de son front; la preuve de ce fait, c'est qu'assez souvent ce n'est que le deuxième ou troisième occupant d'une même terre qui retire les fruits que le premier n'a pu atteindre.

8.—Avant de terminer ce rapport, je me crois obligé dans l'intérêt public, de vous observer que pas même vingt mille louis suffiraient pour faire le chemin de la Baie St. Paul à la Baie des Ha! Ha! et les longs espaces que ce chemin traverse dans un sol aride et inculte, tantôt traversant des montagnes, sans autre moyen que celui d'en gravir le sommet, tantôt des plaines incultes, que l'art ne pourra jamais essorer, tel que doivent le mentionner le plan et le rapport de M. J. B. Duberger; lorsque ces choses seront prises en considération et comparées avec les avantages que le second chemin offre, je ne crois pas qu'il soit alors possible de sacrifier de nouvelles dépenses dans le premier chemin, tandis que déjà des personnes s'offrent pour deux mille louis (£2,000) à faire les explorations, plans et rapport officiel, ouverture complète du chemin que nous proposons, pour toutes saisons, et même bâtir les maisonnettes nécessaires à la suite des voyageurs.

Croyant, Monsieur, avoir rempli ce que vous exprimez comme nécessaire à vous être communiqué en forme de rapport, il me reste à vous prier de m'écrire dans le cas où ce rapport ne serait pas suffisant et que d'autres informations deviendraient nécessaires.

J'ai, etc.,

(Signé,) THOMAS SIMARD.

GRANDE BAIE, 25 Mars, 1847.

C. E. CASGRAIN, Ecr., C. T. P.

MONSIEUR, — Votre lettre du 3 du présent m'est parvenue le 22 et je m'empresse d'y répondre en vous donnant les renseignements qui sont en mon pouvoir; quoique je ne sois pas en ma demeure où se trouvent déposées mes notes d'arpentage pour y avoir référence sur les principaux points, je pense pouvoir répondre. En même tems vous trouverez ci-inclus un petit plan fait à la hâte sur du vieux papier, le seul de cette description en ma possession pour lequel je vous prie de m'excuser. Ce plan devra, d'un coup d'œil, donner une idée des chemins déjà tracés dans ces localités, ainsi que des autres seulement ébauchés. Vous me permettrez de faire quelques remarques là-dessus.

Vous me demandez, premièrement, quelle est la distance entre la Baie St. Paul à la Grande Baie ou Baie des Ha! Ha? La longueur de la route tracée par moi en 1845, partant du point de départ situé à environ 1½ mille

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

au-dessus de l'Eglise de St. Urbain, laissant 3½ lieues à gagner la mer, est de 60 milles en suivant les sinosités exprimées sur le plan. Ensuite la distance ou longueur depuis Bagot Town (connu sous le nom de Village chez Mars) à Chicoutimi, sur la ligne tracée par M. Ballantyne, Arpenteur, doit être quelque chose comme onze milles, et ce d'après les connaissances que j'ai prises en traçant une autre ligne de chemin plus à l'est du même point de départ à gagner la rivière du Moulin à son embouchure qui est de 9½ milles; ajoutant 1½ mille pour gagner Chicoutimi cela donnerait les onze milles.

Il n'est pas aisé de vous donner un aperçu du coût probable de l'ouverture de ces routes sans en avoir fait un examen tout exprès, tel que recommandé par M. Russell dans son rapport à ce sujet; quand à moi, l'idée que j'en aurais, faisant allusion à la route de la Baie St. Paul, ne serait fondée que sur une estimation moyenne qu'ont faite des gens qui y ont passés. Je pense néanmoins que leurs estimations étaient souvent exagérées, et pour cela je ferai une certaine allowance et dirai qu'avec £15,000 courant, il me semble que l'on pourrait faire une ouverture suffisante pour y passer des voitures, hiver et été. La route de M. Ballantyne à Chicoutimi est d'une nature un peu difficile à estimer, ne sachant pas ce que coûterait l'excavation profonde de fossés indispensablement nécessaire pour l'égoût de la savanne qui n'est pas de moins de 50 à 55 arpens de longueur sur cette route.

Aujourd'hui nous devons parler d'autres routes découvertes depuis l'exploration de ces deux dernières, et si nous en jugeons d'après le rapport des gens qui en ont dernièrement exploré une nouvelle, partant de la Grande Baie à la Malbaie, laquelle vous trouverez désignée sur le plan nommée "Aude's track," serait d'après ce qu'ils en disent, des plus avantageuses, et ce sous plusieurs rapports; premièrement, en ce que cette ligne serait directe à la Malbaie, passant tout le long en bois vert favorable pour l'entretien des chemins d'hiver, avec peu de côtes, et deux tiers de l'espace propres à y former des établissemens de culture, et la distance n'excéderait pas 15 lieues de la Grande Baie aux établissemens du Lac Nairne, dans la Paroisse de Ste. Agnès, joint à cela une portion de cette distance est déjà ouverte par des chemins de pinière du côté de la Malbaie qui doivent se continuer dans cette direction. Je pense que l'ouverture d'un tel chemin pour les voitures d'été n'excéderait pas la somme de £5,000 courant. Je ne dois pas omettre que la Poste, par cette route, pourra aussi toucher aux deux paroisses voisines, lesquelles par le chemin de la Baie St. Paul en seraient privées. Cette autre route, à laquelle vous faites allusion, de la Grande Baie à Chicoutimi, tracée par M. Ballantyne, est aussi désignée sur le plan. Je dois vous dire qu'elle est impraticable en fait de chemin d'été; nous nous en servons en hiver parce que la partie qui est en savanne en prend une bonne portion le fonds en étant gelé permet de pénétrer à travers, et le nombre de côtes dans les autres parties sont des plus désavantageuses à franchir, de manière qu'en considérant la nécessité qu'il y aurait de pourvoir aux savannes et les travaux ensuite nécessaires pour faire cette partie-là passable, joints au nombre de côtoyages qu'il faudrait aux côtes sont suffisants pour adopter d'autres lieux de communication. A cette fin vous trouverez une route tracée sur le plan, depuis la lettre A, comme point de départ au Village chez Mars à C, Rivière du Moulin, passant par B, C, D, laquelle offre un passage qui serait des plus faciles vu le peu de côtes sur cette ligne, qui, telles qu'elles sont, seront très aisées à franchir, et en outre la savanne en cette partie est rétrécie sur 15 à 17 arpens de longueur, et de plus l'on y trouverait le bois pour ponter si cela était jugé nécessaire. Il se trouverait seulement une route de 19½ arpens de C à D passant sur du beau

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

terrain. Ces deux diverses routes sont en ce moment considérées les plus convenables pour ces localités.

Au sujet du court trajet qu'a fait M. Blair d'ici à Québec, ce que vous avez lu sur les papiers publics en est vrai. Vous trouverez aussi désignée sur ce plan la route par laquelle il est passé, ouverte l'automne dernier par M. Alexis Tremblay dit Picotte, agent de Wm. Price, Ecr. C'est une route d'hiver seulement prenant avantage des lacs et du Saguenay, et sur ce dernier, pour une distance de 36 milles, cette route n'est propre, comme vous pouvez l'observer, que pour l'hiver, et ce pourvu que le Saguenay soit fiable et les lacs aussi. Celle-ci à sa découverte était une grande acquisition pour ces lieux, mais depuis que Audet a trouvé l'autre l'on ne s'occupe plus que de celle dernière, et les gens ici, sans savoir ce qui se passe ailleurs, ont déjà pris des mesures pour en faire de quelque manière l'ouverture. Je pense que sous peu vous en aurez quelques intelligences. Et autant que je pourrai vous être utile en ce genre, je vous prie de ne point vous gêner et je me ferai toujours un plaisir de vous donner les informations en mon pouvoir.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. B. DUBERGER.

Correspondance relative aux naufrages au-dessous de Québec.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

20 Novembre, 1846.

MONSIEUR,—Le nombre de naufrages qui ont lieu, surtout dans la saison rigoureuse de l'automne, dans la partie inférieure du fleuve, et la perte des propriétés et l'extrême souffrance des marins, qui en sont les conséquences, n'ont pas manqué d'attirer l'attention particulière de ce département, et c'est dans la vue de remédier, autant que possible, à ces maux et venir au secours des malheureux marins, que ce Département s'adresse avec confiance à votre Bureau, pour profiter de ses lumières et sages suggestions qui ne manqueront pas de contribuer beaucoup à le mettre en état d'adopter des moyens efficaces sinon pour empêcher du moins diminuer le nombre de ces calamités. Nous pensons que l'établissement de quelques autres phares, et certains lieux de dépôt et de refuge sur les côtes nord et sud du fleuve, serait du plus grand secours pour l'avantage et la sûreté de la navigation, et préviendrait grandement ces déplorables accidens.

Personne d'ailleurs n'est plus en état d'en juger que Messrs. les membres de votre Bureau et d'indiquer les places convenables à cet effet, et la manière de parvenir à ces fins, aussi bien que de donner un état approximatif du coût de ces divers établissemens, eu égard à leurs localités particulières et respectives. Information que nous désirons beaucoup avoir et que vous donnerez avec plaisir, nous n'en doutons pas.

Je suis, etc.,

(Signé,) C. E. CASGRAIN.

H. LeMesurier, Ecuyer,
Maitre de la Maison de la Trinité,
de Québec.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

MAISON DE LA TRINITE, QUEBEC.

MONSIEUR,—Le Bureau a eu sous les yeux votre lettre du 20 Novembre dernier, et nous avons reçu l'ordre de vous informer, en réponse à icelle, que dans le but de rendre plus sûre la navigation du fleuve St. Laurent, au-dessous de Québec, et prévenir, autant que possible, les lamentables accidens qui y ont lieu si souvent, le Bureau s'est dernièrement adressé au Gouvernement Exécutif pour autoriser la dépense de la somme de £6000 (à même les fonds appropriés par l'Acte Provincial, 9 V., c. 60) pour les améliorations suivantes, savoir :

La construction d'un phare sur l'Isle Rouge.

Le placement de plusieurs nouvelles bouées et ancras, afin de marquer plus distinctement le cours de la rivière.

L'éclairage de la lanterne à la pointe est d'Anticosti.

La construction d'un petit phare sur la Grande Isle de Kamouraska, etc.

L'établissement d'une station de secours sur la côte nord, dans le voisinage des bancs de Manicouagan.

Le Bureau, a en outre recommandé fortement de faire le relevé de la Pointe St. Roch, dans la traverso au sud, afin de s'assurer de la possibilité d'y construire un phare fixe au lieu du phare flottant; et le relevé de la côte du sud entre l'Isle au Bic et le Cap Chat. dans le but d'y former un havre de refuge pour les bâtimens naviguant sur le fleuve St. Laurent, le Bureau considérant ces objets comme étant de la plus grande importance pour le commerce.

Le Bureau est également d'avis qu'il serait très désirable de former des havres pour les petits bâtimens aux endroits suivans, savoir :

Berthier, Comté de Bellechasse,
L'Islet,
Pointe à l'Original, un peu au-dessous de la Rivière Ouelle, et
Rivière du Loup.

Le Bureau considère les améliorations énumérées ci-dessus comme étant celles dont on a le plus essentiellement besoin. Il ne doute pas que la navigation de la rivière et du golfe est susceptible de bien d'autres améliorations, mais comme il existe différentes opinions relativement aux points particuliers où elles doivent être effectuées, le Bureau a besoin de plus de tems et de renseignemens pour former son opinion à cet égard.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) LINDSAY & LEMOINE,
M. T. R. Q.

A l'Hon. C. E. Casgrain.

BUREAU DU BUREAU DU
COMMERCE DE QUEBEC.

Québec, 11 Décembre, 1846.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 20 Novembre dernier, dans laquelle vous demandez au Bureau du Commerce de vous suggérer les mesures qui seraient les plus propres, à son avis, à empêcher les fréquens naufrages et les misères qui en sont la suite. Après avoir pris votre lettre en sa considération, il m'a prescrit de vous répondre que, après mûre délibération, il est d'avis que les améliorations suivantes sont absolument nécessaires, et qu'une

Appendice
(Q. Q.)Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

fois complétées elles contribueraient beaucoup à obvier aux dangers de la navigation du St. Laurent, savoir :

L'éclairage du phare à la pointe est d'Anticosti.

La construction d'un phare sur l'Île Rouge.

La construction d'un petit phare (*Harbour Light*) sur la grande Île de Kamouraska.

Le placement d'une bouée sur les bancs de Manicouagan.

Et la formation de havres pour les petits bâtimens à la Pointe à l'Original ou Rivière Ouelle, et à la Rivière du Loup ou Cacouna.

Le Conseil est également d'avis que le placement de nouvelles bouées et ancrages faciliterait beaucoup la navigation du Fleuve et du Golfe St. Laurent, mais la Maison de la Trinité est mieux en état d'indiquer avec précision les endroits où ils pourraient être placés.

L'établissement de dépôts de provisions, pour le secours des naufragés près des bancs de Manicouagan, serait aussi fort à désirer.

Il y a sans doute d'autres améliorations qui se présentent, comme l'amélioration des havres naturels, partout où il s'en trouve, sur les côtes nord et sud, comme Bic, Matane, etc., mais qui ne sont pas peut-être d'une importance aussi immédiate pour le commerce et la navigation.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) W. STEVENSON,
Sec. Honoraire, du
Consl. du B. de Com. de Québec.

L'Hon. C. E. Gasgrain,
Com. Trav. Publics.

Q.

Rapport de l'Hon. H. H. Killaly, sur les débarcadères au-dessous de Québec.

MONTREAL, 11 Sept., 1846.

MONSIEUR,—Ayant eu dernièrement l'occasion de mieux connaître la partie inférieure de la Province, je prends la liberté de présenter aux Commissaires un tableau indiquant les différens items que les besoins de cette partie du pays, à mon avis, signalent comme étant ceux auxquels l'attention du Département des Travaux Publics pourrait s'appliquer, dans le but de les soumettre au Parlement afin d'en commencer l'exécution aussitôt que les circonstances financières de la Province le permettront.

Premièrement—Au nord du St. Laurent, sous le nom de District de Saguenay, je comprends toute la partie de la Province située au nord du Fleuve St. Laurent et à l'est du Cap Tourmente.

Ce District, quoique par la nature il soit de beaucoup inférieur à celui qui est situé sur l'autre rive au sud du Fleuve et quoiqu'éloigné et peu peuplé, a de grands droits à l'attention du Gouvernement. Il contribue annuellement pour un montant considérable au revenu général, et cependant on peut dire qu'il n'a eu aucune part aux dépenses faites à même ce revenu. Vu du Fleuve, il paraît peu établi, et contenir peu de terres cultivables. Cependant cette première impression disparaît en grande partie lorsque l'on parcourt l'intérieur, où se trouvent quoiqu'éloignés les uns des autres plusieurs établissemens prospères; on y trouve de

vastes étendues de terre cultivable, et les charmans Villages de la Baie St. Paul et de Murray Bay, avec les établissemens situés le long des vallées et des rivières sur lesquels ces villages sont placés, peuvent soutenir la comparaison avec ceux de l'autre rive.

J'ai eu l'honneur, il y a déjà longtems, de faire rapport des ouvrages les plus nécessaires, à mon avis, pour encourager ce District, et lui aider.

Ce sont:—

L'amélioration du chemin des Caps dans toute sa longueur.

La construction d'un pont sur la Rivière du Gouffre avec l'amélioration de la descente actuelle du Cap Corbeau, qui s'élève de 645 pieds dans une espace d'environ 60 chaînes;

Le prolongement du grand chemin, depuis la Rivière Noire jusqu'à l'embouchure du Saguenay, vis-à-vis Tadoussac;

L'ouverture d'un chemin d'hiver depuis la tête de la Baie St. Paul jusqu'aux établissemens de la Grande Baie des Ha! Ha!

L'ouverture d'un chemin d'été depuis la Baie des Ha! Ha! jusqu'à Chicoutimi. Ces deux derniers chemins seraient d'un grand avantage pour ceux qui résident dans le Saguenay et y exploitent les bois, et le premier procurerait une communication non interrompue depuis le Saguenay, à travers tous les établissemens jusqu'à Québec.

Outre les améliorations ci-dessus, je considère que la construction d'un quai à la Baie St. Paul et d'un autre quai à Murray Bay, où pourraient accoster les bateaux-à-vapeur côtiers, serait extrêmement utile.

Vu l'élévation de la marée, et la solidité avec laquelle les ouvrages de cette nature doivent être construits dans des localités paroisses, je ne puis en porter le coût à moins de £2,500 pour chaque quai.

La rive sud du Fleuve, depuis Québec presque jusqu'à Metis, présente une ligne non interrompue de pays bien cultivé et densément peuplé. L'habitant de la partie occidentale de cette Province, qui visite pour la première fois cette vaste étendue d'établissemens dans les mois de Juillet et Août, particulièrement s'il voyage par terre, ne peut contenir son admiration et son étonnement à la vue de la propreté et de l'étendue des villages qu'il rencontre, généralement à deux lieues et quelquefois à une lieue seulement les uns des autres, avec leurs grandes et belles Eglises, maisons d'école, etc. La contrée qui les environne offre à ses regards les plus riches récoltes de foin, et presque partout d'excellentes récoltes de patates, d'orge, avoine, pois, et souvent de blé, dont le surplus trouverait à Québec un marché certain et de bons prix, si les producteurs (à l'exception de ceux des paroisses qui sont immédiatement contigues à la ville) n'étaient pas privés en grande partie de ces avantages, par la longueur de la route par terre d'une part, et d'autre part par les difficultés et les retards qu'occasionnent les marées et les courants qui règnent dans cette partie de la navigation.

L'établissement d'une ligne régulière de bateaux-à-vapeur pour le marché, voyageant de deux jours l'un en montant et en descendant, et touchant à ceux des principaux villages qui offrent des sites convenables pour la construction de débarcadères seraient, à mon avis, de la plus haute importance pour cette section du pays.

La totalité des terres qui bordent la rivière étant, comme je l'ai dit, couvertes d'établissemens très denses, la population et les établissemens s'enfoncent dans l'in-

Appendice
(Q. Q.)
12 Juillet.

rière et l'extention de l'exploitation des bois, en arriè- re de ceux-ci, a dernièrement fait naître un trafic considérable. Sur le tout, je considère que les améliorations les plus nécessaires du côté du sud sont de deux genres. Premièrement, la construction de débarcadè- res où les bateaux-à-vapeur pourraient accoster en tout tems de la marée, et à l'absence desquels il faut attribuer la non existence d'une ligne régulière; et secondement l'ouverture et l'amélioration de chemins de traverse, allant des établissemens du front en profondeur.

D'après la connaissance générale que j'ai de la riviè- re jusqu'à Matane, je serais porté à recommander que les locations d'abord choisies pour y construire ces débarcadères soient:—Berthier, l'Islet, Pointe à l'Original, Rivière du Loup, et Pointe aux Pères. Le choix de ces points distribuerait assez également le long de la rivière, dans cet espace, les avantages et la commodité que procurerait le passage régulier de bateaux-à-vapeur. A chacun de ces endroits la nature a rendu possible la construction d'une jetée de longueur modérée, à laquelle un bateau-à-vapeur pourrait accoster en tout tems de la marée. Cela est indispensable pour assurer les voyages certains d'un bateau.

Les villages peuplés de St. Thomas, St. Ignace, St. Roch, Ste. Anne, St. Jean, Kamouraska, Trois Pistoles, Rimouski, etc., etc., etc., sont privés de l'es- poir de voir construire de ces jetées dans leur voisinage immédiat, à cause de la vaste étendue de grève qui s'avance vis-à-vis dans le Fleuve, mais la construction, à chacun de ces endroits, d'un débarcadère où pour- raient accoster les petites embarcations appartenant à ces localités, et où ces bâtimens pourraient toucher aux tems propices de la marée, et jeter l'ancre en sûreté, serait indubitablement d'une grande utilité, et n'entraî- nerait pas de grands frais.

Je mets Berthier en première ligne après Québec. A la vérité on pourrait choisir un site pour l'une de ces jetées un peu à l'ouest de St. Michel, mais vu sa pro- ximité de la ville et la facilité d'y aller par terre ou de monter et descendre avec la marée, je crois que, jusqu'à ce que les moyens soient plus abondans, on doit d'abord construire les jetées les plus éloignées.

Vis-à-vis les grands villages de St. Thomas, St. Ignace, etc., se trouvent l'île aux Grues et la Grosse- île, ayant une population d'environ 600 habitans et très productives. La construction d'une jetée près de chez M. McPherson, sur l'île aux Grues, serait sans contredit très utile et très commode non seulement pour les habitans de ces îles, mais encore pour ceux des vil- lages que j'ai nommés, qui pourraient traverser dans leurs petites embarcations et venir à la rencontre du bateau-à-vapeur. Et à l'automne, vu la manière dont la glace prend, et les vaisseaux se trouvent enfermés, l'existence d'une jetée en cet endroit aurait quelque im- portance.

A quelques milles au-dessous de Rimouski, à la Pointe aux Pères, il y a un établissement considérable où résident un grand nombre de pilotes, et à cause de la commodité de la position, il s'y trouve toujours un grand nombre de bateaux-pilotes. Cette partie du pays retirerait également de grands avantages de la construction d'une jetée. Elle servirait de lieu de débarquement pour Rimouski et serait très avantageuse pour les pilotes et les caboteurs, en fournissant un abri pour leurs embarcations.

Sous le second chef des améliorations nécessaires du côté sud du Fleuve, je signalerai l'amélioration du chemin qui conduit de St. Thomas à la ligne de la Province pour encourager les établissemens et faciliter le transport des approvisionnemens nécessaires aux chantiers.

L'amélioration du chemin de l'Islet en profondeur, pour les mêmes objets.

L'ouverture et l'amélioration du chemin allant des établissemens du lac Témiscouata aux Trois Pistoles, do: do.

L'amélioration de la partie du grand chemin de Kempt, qui avoisine le lac Témiscouata. Cette partie du chemin n'étant pas achevée présente, en certaines saisons de l'année, de grands obstacles à la communi- cation facile que fournit d'ailleurs le chemin de Kempt. Enfin l'extension du grand chemin de la côte jusqu'aux établissemens situés au-delà de Matane.

Les ouvrages ci-dessus sont ceux que les besoins du pays réclament comme étant les plus nécessaires, et auxquels il serait le plus utile de consacrer des deniers publics. On ne peut guères espérer, dans l'état actuel des finances, que l'on pourra trouver d'ici à quelque tems des moyens pour entreprendre toutes ces différentes améliorations, mais j'ai cru qu'il était de mon devoir de les signaler à l'attention de votre Département, afin que les réclamations et les besoins de cette partie du pays, jusqu'ici trop négligés, ne soient pas laissées de côté lorsqu'un changement favorable dans la situa- tion financière de la Province justifiera l'exécution de nouveaux travaux.

Suit un tableau sommaire des ouvrages ci-dessus mentionnés avec une évaluation approximative, dans lequel j'ai placé des chiffres devant les différens items afin d'indiquer leur ordre d'importance.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
(Signé,) H. H. KILLALY.
W. B. Robinson, Ecr.,
etc., etc., etc.

TABLEAU SOMMAIRE.

Rive nord du Fleuve.

1. Amélioration du Chemin des Caps, 29½ milles,.....	1500 0 0
2. Amélioration de la descente du Cap Corbeau,.....	350 0 0
3. Prolongement du grand chemin de la côte jusqu'au Saguenay,.....	1500 0 0
4. Ouvrir un chemin d'hiver depuis la tête des établissemens de la Baie St. Paul, jusqu'à la Baie des Ha! Ha!	3500 0 0
5. Ouvrir un chemin semblable depuis la Baie des Ha! Ha! jusqu'à Chicou- timi,.....	1250 0 0
6. Construction d'un pont sur la Rivière du Gouffre,.....	1400 0 0
7. Construction de débarcadères pour les bateaux-à-vapeur à la Baie St. Paul et à Murray Bay,.....	5000 0 0

Rive sud du Fleuve.

1. Construction de débarcadères:—	
" " à Berthier,.....	2000 0 0
" " à l'Islet,.....	2000 0 0
" " au Cap Orignaux,.....	2000 0 0
" " à la Rivière du Loup,.....	3000 0 0
" " à la Pointe aux Pères,.....	1500 0 0
2. Amélioration de la section de Témis- couata du grand chemin de Kempt,.....	2000 0 0
3. Extension du grand chemin de la côte (rive sud) jusqu'aux établissemens au-delà de Matane,.....	2066 2 9

Appendice
(Q. Q.)
12 Juillet.

4. Améliorer les chemins de traverse conduisant en profondeur des établissemens riverains de St. Thomas,.....	5051 0 0
“ “ de Pislet,.....	1500 0 0
“ “ des Trois Pistoles,..	2500 0 0
5. Construire un débarcadère à l'Isle aux Grues,.....	2000 0 0

(Signé) H. H. KILLALY.

R.

Rapport de F. P. Rubidge sur les débarcadères au-dessous de Québec.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
15 Novembre, 1847.

MESSIEURS, — En conformité de la résolution de la Législature, et en obéissance à vos instructions, j'ai exécuté, dans le mois d'Octobre dernier, les relevés nécessaires et l'examen de divers sites le long de la rive sud du Fleuve St. Laurent, au-dessous de Québec, afin de me mettre en état de faire l'évaluation de ce que coûterait la construction de "débarcadères" à certains endroits proposés, lesquels débarcadères doivent s'avancer de la côte jusqu'à une profondeur de dix pieds dans les plus basses eaux des marées du printemps.

Mais l'époque de l'année où les tempêtes surviennent généralement étant arrivée, je sus obligé, relativement aux opérations à faire sur l'eau, de différer la visite de toutes les localités comprises dans vos instructions, spécialement celles de la côte nord, la saison propice pour les sondages étant passée; et en effet les grands vents que j'ai éprouvés continuellement aux endroits désignés, m'ont forcé de m'en rapporter, pour quelques-unes des mesures que je n'avais pu établir d'une manière satisfaisante, à des arpenteurs ou des pilotes qui devaient les obtenir la première fois quo le calme le leur permettait.

Le caractère général de la côte sud du St. Laurent, depuis Québec jusqu'à l'est de l'Isle Verte, présente des rescifs continus de rochers d'ardoise peu élevés ou de grèves de sable avec de gros brisans s'avancant dans le Fleuve jusqu'à une distance qui varie de 500 pieds à plus de deux milles; par conséquent on n'y trouve pas beaucoup d'endroits favorables pour la construction de débarcadères. Ces obstacles à l'approche de tout vaisseau tirant quelques pieds d'eau, et les travaux dispendieux nécessaires pour les surmonter, ont sans doute empêché jusqu'ici les sociétés particulières de construire des débarcadères partout où les besoins des habitans sembleraient exiger ces commodités. Il suffit d'une visite personnelle dans cette partie densément peuplée et fertile de la Province, particulièrement lorsque les chemins sont mauvais, pour convaincre tout observateur du besoin urgent de ces communications avec les marchés éloignés, et du tort que fait à la prospérité des marchands et des agriculteurs cette position isolée. Si l'on procurait ces facilités aux bateaux-à-vapeur qui touchent régulièrement aux villages intermédiaires au-dessous de Québec, il n'y a pas de doute que les terres du Gouvernement situées entre le St. Laurent et la frontière Américaine, au lieu d'être complètement incultes, se "rempliraient" graduellement et seraient cultivées; et, après un chemin de fer, rien ne contribuerait davantage à relier les intérêts et les populations séparées des Provinces du Nouveau-Brunswick et du Canada. Egalement ces débarcadères sont nécessaires comme précautions militaires, outre les nombreux avantages qu'en retireraient les bâtimens atlantiques qui pourraient y prendre du fret et des provisions en montant et en descendant. On ne saurait par conséquent trop insister sur la nécessité de cette

dépense. Et si la grandeur des dépenses empêchait la Législature de commencer tous ces ouvrages à la fois, la construction de deux ou trois de ces débarcadères ne saurait être retardée plus longtemps.

Rivière du Loup. — La première localité qui a été examinée, et l'une des plus favorables pour y construire un débarcadère, est à l'embouchure de la Rivière du Loup — rivière considérable, avec des chûtes d'eau considérables, qui se décharge dans le St. Laurent à un beau village du même nom, à 114 milles au-dessous de Québec, à la terminaison du portage de Témiscouata; c'est par conséquent le point de débarquement le plus rapproché entre le Canada et la capitale du Nouveau-Brunswick. La rivière, à la marée basse, ne porte que 3 pieds d'eau, mais le fonds étant de vase molle, les goelettes et même les navires peuvent s'y réfugier à marée haute ou à trois quarts de marée, et faire côte en sûreté. Cet endroit offre donc un havre excellent pour les goelettes presque en tout tems.

La place choisie comme étant celle qui est la moins éloignée de la profondeur d'eau requise se trouve à la pointe de rochers qui s'avance dans la direction du sud-ouest, et la jetée projetée s'étendra jusqu'à la distance de 800 pieds, pour obtenir 10 pieds de profondeur à l'eau la plus basse, dans la direction de l'ouest, ou vers la tête de l'Isle aux Lièvres. La largeur de la plateforme sera de 30 pieds, les côtés inclinés en dehors de 1 sur 12. La tête de la jetée aura 80 pieds de longueur, afin de donner l'abri d'un angle rentrant aux bâtimens qui y accosteront; cette dernière aura 25 pieds de large, dont 10 pieds de chaque côté formeront des escaliers de débarquement de l'eau basse à l'eau haute. Quoique cette position ne soit pas parfaitement abritée dans les coups de vent du nord-ouest, elle est cependant la plus favorable que l'on puisse obtenir, les plus mauvais vents soufflant N. et par E. et N. N. E. et en cherchant à placer la jetée plus au sud ou tournée vers les Pélerins, il faudrait inévitablement suivre la direction de la grève, et donner à la jetée presque un demi-mille de longueur. L'élévation moyenne des marées au printemps est de 17 pieds au-dessus de l'eau basse, mais dans les gros vents de l'ouest, j'ai reconnu par des marques sur la côte qu'elles s'étaient élevées de 3 à 4 pieds plus haut; et alors la mer est trop forte pour permettre aux bateaux-à-vapeur d'accoster aux débarcadères. En conséquence j'ai placé le plancher du quai deux pieds plus haut que le point des grandes marées du printemps; vu que toute augmentation de hauteur ajouterait beaucoup à la dépense. Le coût de cette jetée, ainsi qu'il appert par l'évaluation ci-annexée, est de £7,817 13s. 8d. courant; quatre cent quatre-vingt pieds de son étendue étant construits de cadres pleins, et les quatre cents pieds restant adjacens à la côte, de cadres à jour pour diminuer la dépense.

D'après tous les renseignemens que j'ai pu me procurer dans cette localité et les environs, je vois que la glace en hiver n'affecte guères cet endroit, vu qu'elle est brisée et entraînée par l'action mutuelle des courans de la rivière et du reflux de la marée. La pointe de terre, pour la plus grande partie étroite et inculte, est actuellement la propriété de M. Beaulieu, qui a jusqu'ici fourni au public un chemin pour se rendre jusqu'au quai où accostent les bateaux-à-vapeur à l'eau haute; ce quai est éloigné d'un peu plus d'un quart de mille de la jetée projetée en dedans de l'entrée de la rivière; je pense que, de la part du propriétaire, on ne trouverait aucun obstacle à maintenir permanentement la communication avec le grand chemin.

Pointe aux Originaux. — Située à quatre-vingt-un milles au-dessous de Québec, et à trente-trois de la Rivière du Loup, la Pointe aux Originaux présente un autre site favorable pour un débarcadère; les immenses grèves de Kamouraska privant ce dernier endroit du même avantage. Une pointe de terre avancée forme

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

une vaste baie, abritée des vents d'est, où les goëlettes et les bâtimens côtiers pourraient aller chercher un refuge à mi-marée, le fonds étant de vase molle. La jetée projetée en cet endroit s'étendrait la distance de 650 pieds jusqu'à la profondeur d'eau requise, et la position est indiquée sur le plan, suivant une ligne tirant au nord-ouest. L'évaluation se monte à £6,836 7s. 6d. et la forme générale de la jetée et sa description correspondent à celle que nous avons donnée du débarcadère de la Rivière du Loup. Il faudra acheter environ 5 arpens de terre, pour former un chemin de 40 pieds de large, pour établir la communication entre la jetée projetée et le chemin fréquenté le plus voisin; cette avanco peut s'ouvrir en ligne droite, le terrain étant très favorable; il en résultera un surcroît de £50, dans le cas où les Commissaires le décideraient ainsi.

Saint-Roch.—Près de l'Eglise de la Paroisse de St. Roch, des particuliers ont construit grossièrement une jetée de 150 pieds de longueur, à partir d'un banc de galet, jusqu'à 16 pieds de profondeur d'eau aux marées du printemps; par conséquent la marée basse laisse la jetée à sec; mais elle fournit un faible abri aux bateaux-pilotes, et facilite le chargement des petites embarcations qui fréquentent les environs; mais toute jetée au moyen de laquelle on pourrait atteindre dix pieds à l'eau basse, devrait s'avancer jusqu'à trois quarts de mille, avec des rochers isolés très dangereux dans le voisinage, et seulement sept pieds six pouces d'eau, jusqu'à près de trois milles au large sur les battures de St. Roch. On ne saurait donc penser à exécuter ce projet, quelque soit le désir des habitans, mais une dépense de £500, employée pour prolonger et compléter d'autres manières la jetée actuelle, serait un bienfait pour cette population entreprenante, qui s'est déjà efforcée d'améliorer sa position au moyen de ses propres ressources.

L'Islet.—Il est également question de construire un débarcadère au village de l'Islet, à 47 milles au-dessous de Québec et à 34 milles de la Pointe des Orignaux. Le site qui se présente le plus naturellement paraît être le "Rocher du Télégraphe" qui termine une pointe de terre basse et marécageuse qui s'avance d'environ 1200 pieds en avant de la ligne ordinaire des hautes marées. A partir de ce point, il faudrait une jetée de 750 pieds de longueur pour atteindre 10 pieds d'eau, outre 140 pieds environ sur les rochers, ou en tout 870 pieds. Mais la construction d'une jetée en cet endroit imposerait aux Commissaires l'achat de terrains et la formation de terrassements considérables nécessaires pour communiquer avec le grand chemin. L'évaluation du coût de cet ouvrage, si l'on se décide par la suite à l'exécuter, se monte à £10,559 16s. 3d.

Sur le plan de la localité est indiqué un deuxième site qui mérite considération, d'autant plus qu'on améliorerait essentiellement l'excellent havre qui existe actuellement pour les goëlettes, qui chargent ou sont à l'ancre dans l'anse, en les mettant complètement à l'abri de toute mer roulant de l'ouest sous le vent de la jetée prolongée. On a tenté, je crois, de former une compagnie pour cet objet particulier, et suivant le désir des habitans, je prends la liberté de soumettre ce sujet aux Commissaires et j'ai en conséquence fait l'évaluation qui s'y rapporte. Le plan que je recommande, est celui d'une jetée pleine pendant 1200 pieds pour parvenir au fonds convenable, et placée de manière à donner une entrée de 300 pieds de largeur entr'elle et le banc de galet de l'est; il faudrait encore 700 pieds, ainsi que le plan l'indique, pour joindre cette jetée à la côte; on pourrait construire cette partie de la jetée au moyen de piles ou caisses détachées, avec des ponts en bois pour les réunir ensemble, ce qui diminuerait considérablement les dépenses. Je me suis donc décidé à recommander de construire de cette manière la partie de la jetée qui servirait à réunir le quai à la côte; l'évaluation s'élève

à la somme considérable de £14259 Os. 10d. courant. Nonobstant cela, je sou mets ces deux plans à la décision des Commissaires et de la Législature.

Ile aux Grues.—A l'établissement de l'île aux Grues la jetée aurait environ 650 pieds, et coûterait, disons £7000, dépense que l'étendue de l'établissement justifierait à peine. Près de la côte de l'île on pourrait asséoir une jetée sur des rochers brisés jusqu'à environ 500 pieds de longueur, moyennant une dépense de £6,200; mais ce site serait incommode et presque inutile aux habitans de l'île.

Berthier.—A Berthier, à 24 milles de Québec, on trouve un des sites les plus favorables et dont on a déjà pris avantage pour y construire une jetée de 140 pieds de longueur, qui se termine à peu près à la marque de la marée basse. Une jetée placée à cet endroit, qui abriterait l'entrée du trou ou havre des vents d'est, s'avancerait de 500 pieds jusqu'à la profondeur d'eau nécessaire. Je suggérerais que la jetée actuelle, de vingt pieds de largeur et remplie de pierres, fût incorporée dans la nouvelle jetée, en l'entourant de caissons à 5 pieds de distance de chaque côté afin de donner toute la largeur voulue; ces caissons seraient réunis par des traverses aux pièces de l'ancienne jetée; ils seraient remplis de pierre et le tout serait mis de niveau et ponté. Je ferai observer qu'un excellent chemin conduit directement à ce débarcadère. L'évaluation se monterait à £6,568 17s. 9d. courant.

St. Michel.—La dernière localité qui a été examinée est située à St. Michel, à environ cinq lieues au-dessous de Québec, et au centre d'un canton prospère et peuplé. La marée se retire sur une grève plate jusqu'à une assez grande distance, et il faudrait un quai d'au moins 1350 pieds pour parvenir à une profondeur de dix pieds d'eau à la marée basse.

En cet endroit le St. Laurent se trouve fort resserré entre l'île d'Orléans, située vis-à-vis, et la côte sud. Par conséquent les ouvrages qui s'avanceraient dans le Fleuve seraient plus exposés au refoulement des glaces en cet endroit, que dans les autres lieux situés plus à l'est. Il faut observer également que les habitans de cette section du pays ne souffrent pas autant que les paroisses éloignées, vu qu'ils ne sont éloignés du marché que de 15 milles, et peuvent parvenir facilement à Québec par eau en une seule marée. A un mille du village, soit à l'est soit à l'ouest, on trouverait un emplacement où l'on pourrait construire une jetée beaucoup moins longue; mais il faudrait faire l'acquisition du terrain; et les habitans désirent fortement qu'on choisisse le site qui est justement au-dessous de l'Eglise Paroissiale, formant un havre ou un abri pour les petites embarcations, et suivant leur rapport ci-annexé, ils paraissent préférer que la jetée se termine dans six pieds d'eau plutôt que de la placer ailleurs. J'ai par conséquent soumis des devis pour St. Michel, suivant trois projets différens:—

Premièrement.—Près de l'Eglise Paroissiale, depuis la côte jusqu'à une profondeur de 10 pieds d'eau, la jetée s'avancant de 1350 pieds, évaluée à £12,005 14 6

Secondement.—Depuis id. id. jusqu'à six pieds d'eau, longueur 960 pieds,..... 6,667 19 0

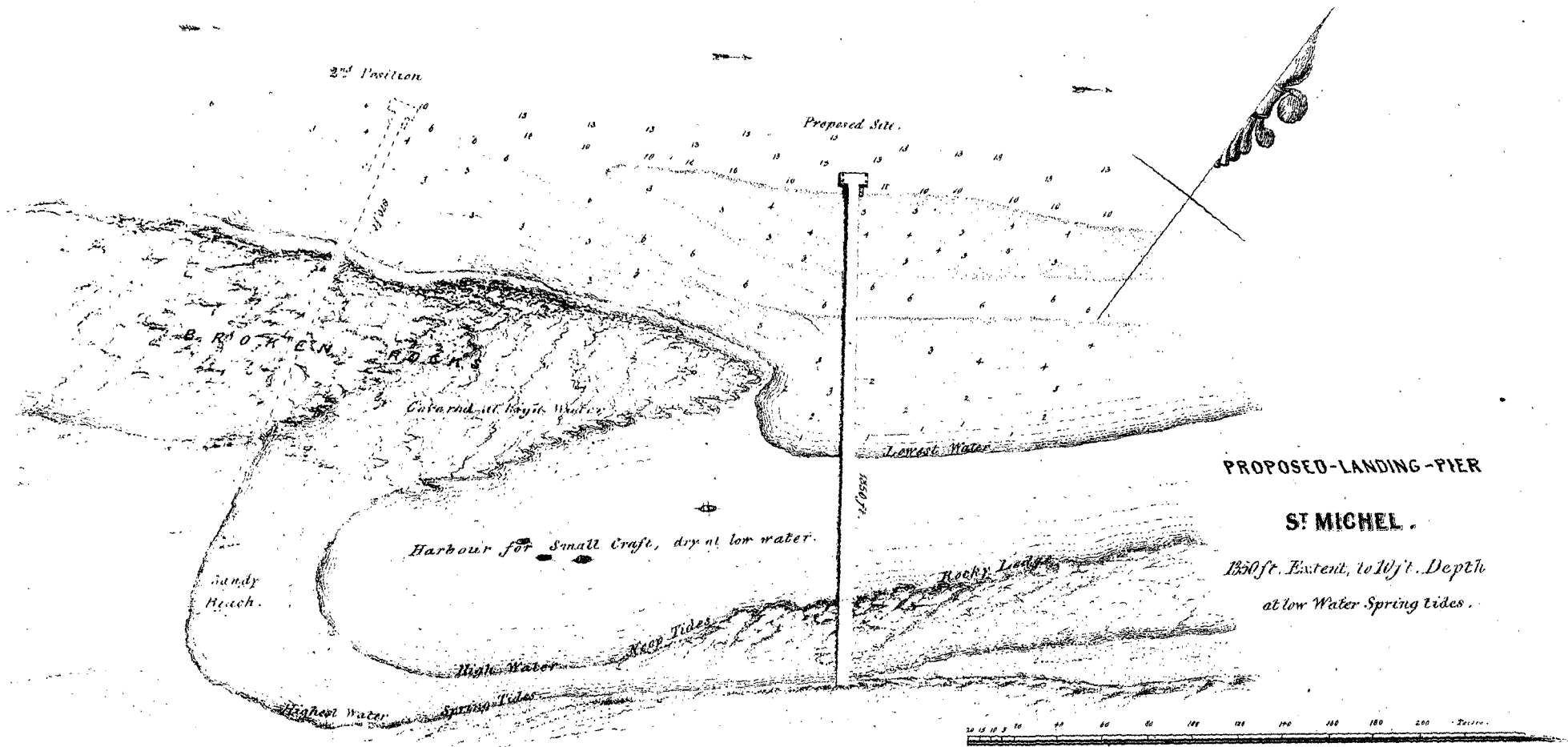
Troisièmement.—Depuis le point situé à l'ouest de celui qui est mentionné ci-dessus, jusqu'à dix pieds d'eau, jetée de 970 pieds de longueur,..... 8,014 1 3

Pour conclure, je prends la liberté de vous référer, pour plus ample information, aux plans et devis, et

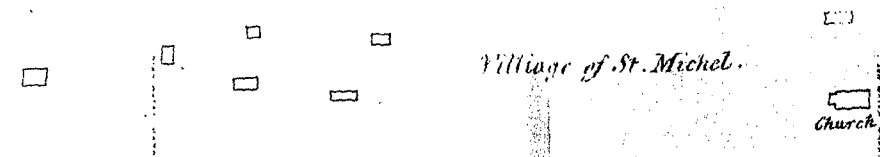
J'ai l'honneur, etc.,
(Signé,) F. P. RUBIDGE.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

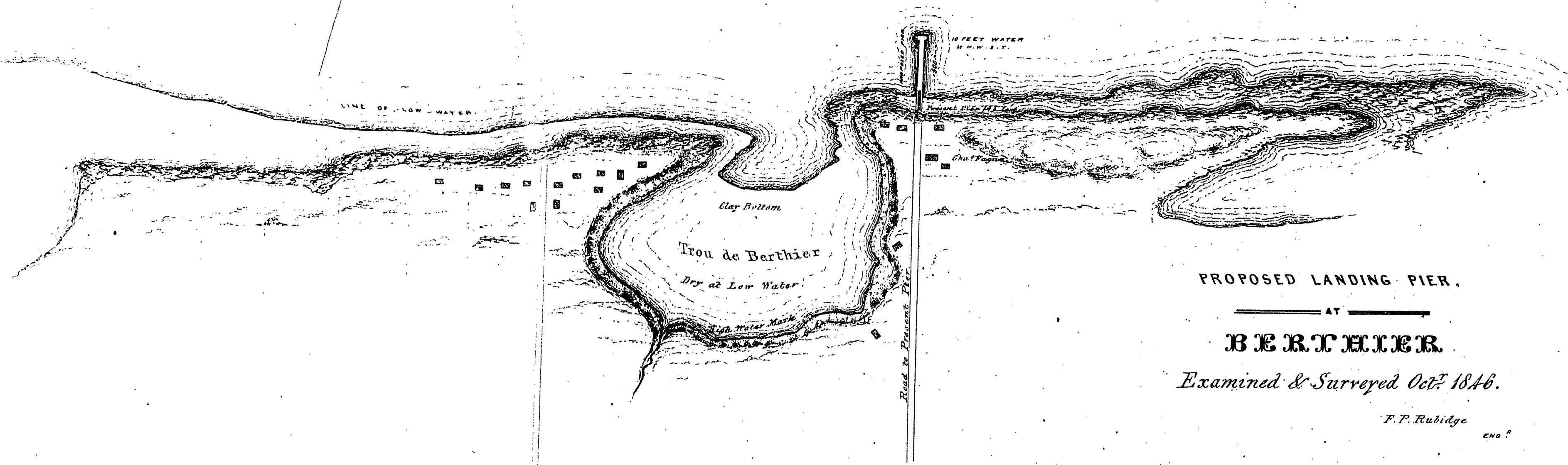
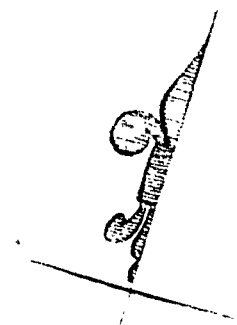


PROPOSED-LANDING-PIER
ST MICHEL.
 1350 ft. Extent, to 10 ft. Depth
 at low Water Spring tides.



Longitudinal Profile of Landing Pier. 1350 ft.

RIVER ST. LAWRENCE



PROPOSED LANDING PIER.

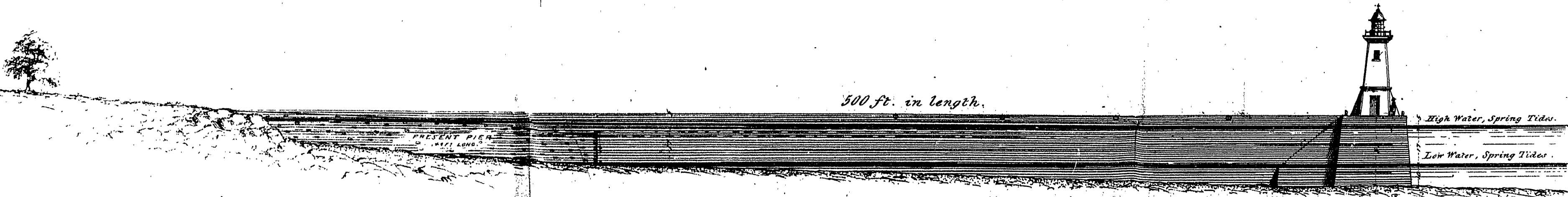
AT
BERTHIER

Examined & Surveyed Oct. 1846.

F. P. Rubidge

ENG^r

500 ft. in length.



Elevation of Projected Pier.

Office of Public Works.

R I V E R

Second Proposed Pier.

10 ft. low Water
25 ft. high

S T

L A W R E N C E

First Proposed Pier.

10 ft.

5 ft.

LINE OF LOW WATER

SPRING TIDES

Good Harbour
(with
Fine Clay bottom) for
SCHOONERS
at half Flood.

Flat Ground

TELEGRAPH ROCKS

Salt Marsh

Inundated in extreme Floods.

PROJECTED PIER,
at two several Sites
AT
L'ISLET.

Examined & Surveyed in Oct. 1841.

F.P. Kubicki,
Engr.

Scale 200 ft. to the Inch.

D. S. Ballantyne.

High Road.

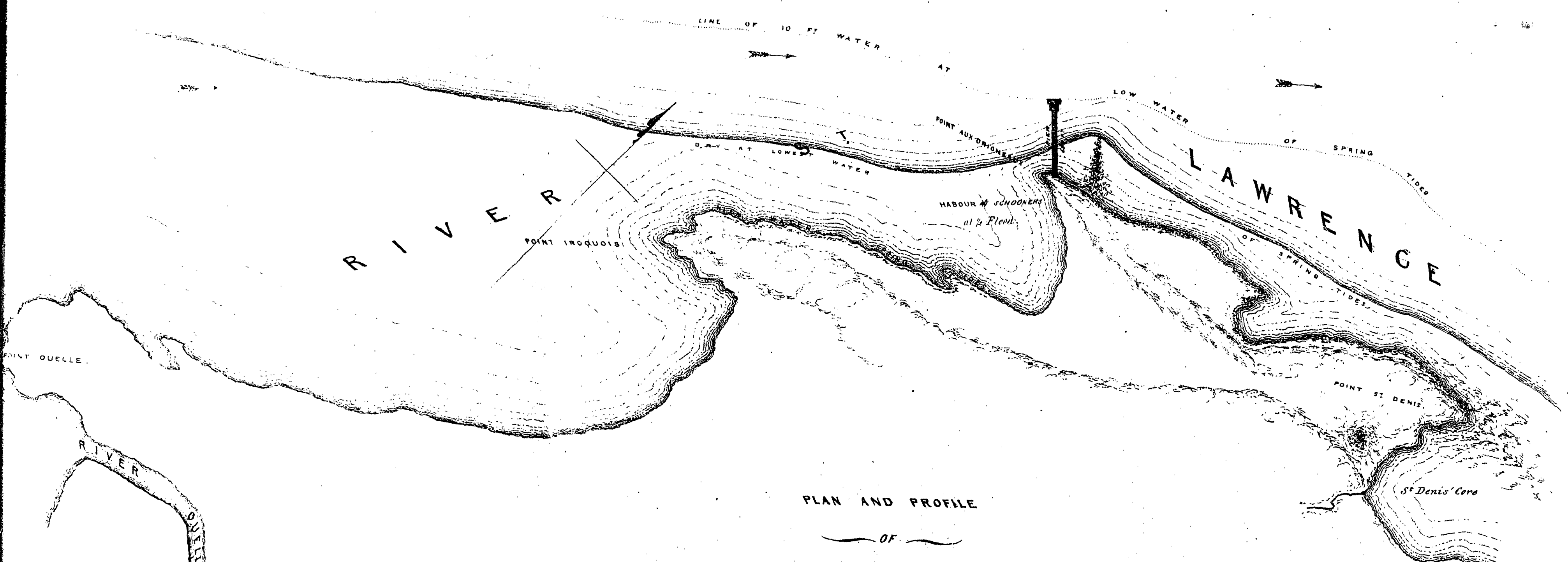
Village of L'Islet.

700 Feet

1200 Feet.

Total length of Pier to 10 ft. lowest Water. Spring Tides.
1000 FEET.

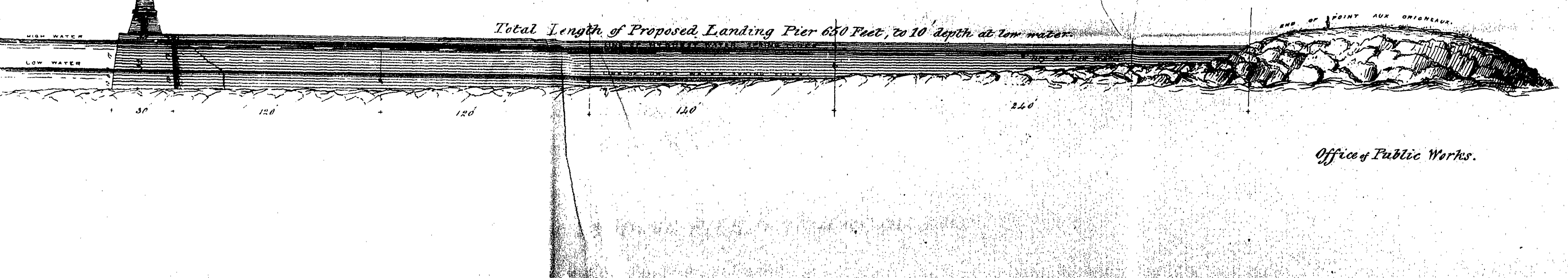
Office of Public Works.



PLAN AND PROFILE
 OF
 PROPOSED LANDING PIER
 AT
 POINT AUX ORIGINAUX.

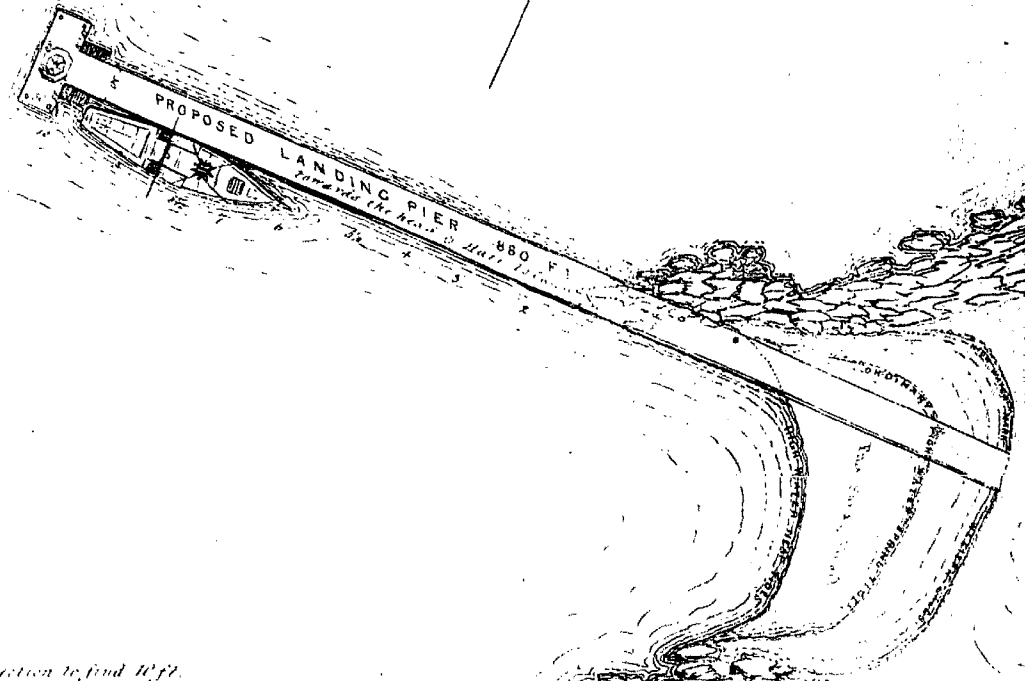
*Examined & Surveyed in Oct. 1846.
 F. P. Rubidge, Eng^r*

Total Length of Proposed Landing Pier 650 Feet, to 10' depth at low water.



Office of Public Works.

R. ST. LAWRENCE.



Bush Land

Descending Land

PRESENT ROAD TO JUNCTION

ROCKS 20 TO 25 HIGH

Navigable for Steamers at half Tide.

Channel in Riviere du Loup. Lowest Water

MUD BOTTOM

FINE HARBOUR

Descending Shore

PLAN & PROFILE OF LANDING PIER AT RIVIERE DU LOUP.

Examined & Surveyed in Oct. 1846.

Office of Public Works.
F.P. Rubidge, Eng.

SPRING TIDES RISE 17 FEET.
NEAPS 10

Bush Land

Appendice
(Q. Q.)

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

EVALUATION pour un Débarcadère à l'Islet, (Rochers du Télégraphe), ou à l'endroit projeté en premier lieu.

	£	s.	d.
Tête de la jetée, escaliers et bases, v. c. 3,712			
Jetée jusqu'à l'eau basse, $647 \times 27 \times 32 = 20,704$			
" " la terminaison, $180 \times 20 \times 31 = 4,138$			
28,549 verges cubes a 6s. 3d.....	8,920	18	9
Achat du terrain, soit.....	50	0	0
Enlever des roches,.....	100	0	0
Terrassement, 30 pds. de largeur au sommet, pente $1\frac{1}{2}$ à 1. Soit $\frac{30}{2} \times 30 = 300 \times 670 =$ v. c. 7,444			
Prisme, soit 30×20 " 5,703			
13,147 verges cubes a 1s. 6d.....	.986	0	6
	£10,056	19	3
A ajouter 5 pour cent, pour surintendance et dépenses contingentes,.....	502	17	0
	£10,559	16	3
<i>Site proposé en deuxième lieu, formant "havre."</i>			
Tête, escaliers et base, verges cubes..... 3,712			
Au-dessous de l'eau basse, $370 \times 3'1.6" \times 3'2.6" = 14,029$			
Id. id. $300 \times 26'6" \times 32 = 9,422$			
Reste, $520 \times 19.9 \times 31.6 = 12,211$			
39,374 verges cubes, a 6s. 3d.....	12,304	7	6
Jetées détachées, $31 \times 15 \times 12 \times 14 =$ " " " " a 6s. 3d..... <i>*Hauteur moyenne supposée.</i>	2,893	1	3
pouces p. c.			
Pièces de bois, $700 \times 7 = 4,900$, soit 5,000 p. c. a $7\frac{1}{2}$ d.....	156	5	0
Pavage, $700 \times 30 = 2,100$, a £8.....	168	0	0
84 écrous en fer, = 873 lbs. a 5d.....	18	3	9
Fiches, = 1,400 lbs.....	23	3	4
	£13,580	0	10
A ajouter 5 pour cent, pour surintendance et dépenses contingentes,.....	679	0	0
	£14,259	0	10

EVALUATION pour la construction d'un Débarcadère à la Rivière du Loup, longueur 880 pieds.

	£	s.	d.
Depuis l'eau basse jusqu'à 10 p. de profondeur, 450 p. de longueur $\times 32 \times 28 =$ v. c. 14,933			
Tête, escaliers et bases,..... " 3,712			
18,645 v. c. a 6s. 3d.....	5,826	11	3
Depuis l'eau basse jusqu'à la côte (caisson ouvert), $400' \times 12' \times 31' = 5,511$ v. c. a 5s. $10\frac{1}{2}$ d.	1,618	17	1
	£7,445	8	4
A ajouter 5 pour cent, pour surintendance et dépenses contingentes,.....	372	5	4
(Sans acheter de terrain,).....Coût total,.....	£7,817	13	8

EVALUATION pour la construction d'un Débarcadère à la Pointe aux Orignaux, longueur 650 pieds.

	£	s.	d.
Depuis l'eau la plus basse, $380' \times 32' \times 28'4\frac{1}{2}" =$ v. c. 12,778			
Tête, escaliers et bases,..... " 3,712			
16,490 v. c. a 6s. 3d.....	5,153	2	6
Depuis l'eau basse jusqu'à la côte (caisson ouvert), $240 \times 32'6" \times 16 =$ v. c. 4,622 a 5s. $10\frac{1}{2}$ d.	1,857	14	8
	6,510	16	9
A ajouter 5 pour cent, pour surintendance et dépenses contingentes,.....	325	10	9
(Sans terrain,).....Coût total,.....	£6,836	7	6

EVALUATION de la construction d'un Débarcadère au trou de Berthier, longueur 500 pieds.

Appendice (Q. Q.)

Appendice (Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

	£	s.	d.
Au-dessous de l'eau basse, 2,738 v. c., jetée, tête, escaliers et base, v. c. 3,689=v. c. 6,427			
Au-dessus de l'eau basse jusqu'à l'ancienne jetée, 330 × 27 × 32 =			10,560
Reste, y compris l'ancienne jetée, 143 × 18' × 31'.6" =			1,678
	v. c. 18,665	a 6s. 3d.	
	5,842	16	3
A ajouter 5 p cent, pour surintendance et dépenses contingentes,.....	292	2	9
	£6,134	19	0
Vieille jetée 20' × 12'.6" × 143 = v. c. 1,324 a 2s. 6d.....	165	10	0
	£6,300	9	0
Coût total,.....			
En se servant de l'ancienne jetée on épargnera £248 5s. Od. ct.			

EVALUATION pour un Débarcadère à St. Michel, se prolongeant jusqu'à 960 pieds, ou 6 d'eau la plus basse.

	£	s.	d.
Depuis l'eau haute sur les rochers, 216 × soit 8 × 30.6 caisson ouvert, 1,952 v. c. a 5s. 10½d.	578	8	0
Delà à 6' d'eau 744 × 22 × 31.6, v. c. 19,096 a 6s. 3d.....	5,967	10	0
	£6,540	18	0
A ajouter 5 p cent, pour surintendance et dépenses contingentes,.....	327	1	0
	£6,867	19	0
Total jusqu'à 6 pieds d'eau,.....			
Delà pour donner 10 pds. à l'eau la plus basse, toute l'étendue, 1,350 pds. 360' × 28' en moyenne × 32, v. c.....	11,946		
Tête de la jetée, escaliers, et bases, v. c.....	3,712		
	v.c. 15,658, a 6s. 3d.....	£4,893	2 6
A ajouter 5 p pour cent pour surintendance et dépenses contingentes,	244	13	0
	5,137	15	6
Total, 10 pieds d'eau,.....	£12,005	14	6

ÉVALUATION pour un Débarcadère à St. Michel.

Seconde position.

Se prolongeant depuis la pointe jusqu'à 970 pieds.			
Tête de jetée, escaliers et bases, v. c.	3,712		
940 par, soit 20 × 31'.6" =	21,933		
	v. c. 25,645, a 6s. 3d.....	£8,014	1 3

RÉCAPITULATION.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Rivière du Loup, coût.....	7,817	13	8			
Pointe aux Orignaux, coût.....	6,836	7	6			
Berthier, coût.....	6,300	9	0			
L'Islet, rocher du Télégraphe, coût.....	10,559	16	3			
	£31,514	6	5			
St. Michel jusqu'à 6 pieds d'eau,.....	6,867	19	0			
Améliorations à St. Roch,.....	500	0	0			
	£38,882	5	5			
Ou,						
Rivière du Loup, comme ci-dessus,.....	7,817	13	8			
Pointe aux Orignaux, do.	6,836	7	6			
Berthier, do.	6,300	9	0			
L'Islet, deuxième site,.....	14,259	0	10			
	£35,213	11	0			
St. Michel, jusqu'à 10 pieds d'eau,.....	12,005	14	6			
Améliorations à St. Roch,.....	500	0	0			
	£47,719	5	6			

Ou,

Soit l'un ou l'autre de ces montans et la différence dans le placement de la jetée à la Pointe St. Michel, longue de 970 pieds.

(Signé,)

F. P. RUBIDGE,
Ingénieur Civil.

Appendice
(Q. Q.)
12 Juillet.

S.

Rapport de F. P. Rubidge, sur le Palais de Justice de Québec.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
23 Octobre, 1846.

MESSIEURS,—Ayant vu M. Bourroughs, le Protho- notaire de Québec, il y a quelques jours au sujet des réparations que nécessite le Palais de Justice de cette ville, ayant visité l'édifice avec M. Patry l'architecte, employé pour faire le devis des dépenses nécessaires pour rétablir l'édifice en bon ordre, et ayant parcouru avec ce Monsieur les différens items de la dépen- projetée, et examiné en personne l'état de l'édifice d'un bout à l'autre, je prends la liberté de faire rapport comme suit :—

Le Palais de Justice de la Cité et District de Québec est, à l'heure qu'il est, dans un état de dilapidation et de ruine, et il est absolument nécessaire que l'on fasse de suite les dépenses nécessaires pour le réparer, si l'on ne veut pas être obligé d'abandonner bientôt l'édifice, qui ne conviendra plus à sa destination actuelle. Après l'ancienneté de l'édifice, les princi- pales causes de cet état de destruction doivent être indubitablement attribuées à la pluie et à l'humidité qui pénètrent par les fenêtres mal jointes et les murs lézardés, par suite de leur exposition et de la violence des orages; le mortier est tombé de la plupart des joints de la maçonno, les cadres des fenêtres sont pourris et mal clos, et le mastic a disparu du tour des carreaux. La première chose à faire sera donc de mettre ces parties, autant que possible, à l'abri des effets de la température et de les consolider; sans cela toute dépen- se à l'intérieur serait faite en pure perte. Néanmoins la saison est trop avancée pour permettre de faire les réparations aux murs extérieurs. Il faudra attendre au printemps prochain; par consé- quent il faudra également différer la plus grande partie des réparations à l'intérieur. Il y a cependant certains ouvrages indiqués ci-après, qui peuvent être commencés immédiatement, et que je recommande d'entreprendre.

Les propositions de l'architecte comprennent une restauration complète de l'intérieur et de l'extérieur des murs du corps principal de l'édifice, la réparation des cheminées et du toit, de nouveaux planchers partout où il sera nécessaire, le remplacement des fenêtres defectueuses, et les réparations générales à y faire, et également nettoyer, peindre et restaurer le tout, d'une manière convenable et appropriée aux intérêts importants qui s'y traitent, et digne des besoins croissans de ce District étendu. Ces propo- sitions ombrassent également l'examen général et la réparation des arrangemens extérieurs, tels que romises, égouts, murs de clôture, portes, etc.

Les dépenses, telles qu'évaluées par les architectes, paraissent fort élevées, mais on parcourant la liste des travaux absolument nécessaires pour rétablir l'édifice dans un état décent et sûr, je ne puis prendre sur moi d'en mettre aucun de côté, dans le but de réduire la somme, sauf deux items, qui me paraissent plutôt devoir se ranger sous le chef "d'ameublement" et non de "réparations."

Ce sont :

Items 24—1 bureau avec tiroirs,.....	£3	0	0
" 38—1000 boites de ferblanc, à 3s.	150	0	0
	£153	0	0

Quant aux armes royales, presque effacées de la Cour des Sessions Trimestrielles, dont il est parlé

Appendice
(Q. Q.)
12 Juillet.

dans le rapport de M. Patry, on pourrait les avoir plus en petit pour £15 environ; mais cet item se rattache plus strictement à l'ameublement, et je ne l'ai pas compris dans le tableau général des réparations. On pourrait aussi trouver à redire à l'item de £5 pour une cloche placée à l'extérieur, en cas d'incendie, comme faisant partie des articles d'ameu- blement, mais cette cloche me paraissant essentielle pour la sûreté de tout l'édifice, je ne l'ai pas effacé. Les prix indiqués dans l'évaluation me paraissent justes et raisonnables; nonobstant que le plâtrage soit coté à 1s. 8d. par verge, soit à cause des circonstan- ces locales ou de la quantité d'ouvrage qui occupe les plâtriers.

Les allèges des fenêtres et les linteaux étant com- posés de trois morceaux de pierre de taille, qui sont dérangés ou déplacés entièrement, et à travers les joints desquels la pluie pénètre et sature les murs ou pourrit la boiserie à l'intérieur; on propose de les réparer et repiquer, en couvrant les allèges de feuilles de zinc. Mais je ne recommande pas cette manière de faire, en tant qu'il s'agit d'employer du zinc, parce que je pré- vois qu'il sera difficile d'assujettir les feuilles à plat et solidement sur la pierre, de manière à n'être pas dérangées ni enlevées par les grands vents, lorsque les clous seront détruits par la rouille ou autrement. Au lieu de cela je suggérerais d'ôter les allèges actuelles et de les remplacer par d'autres faites d'une seule pierre taillée de manière à incliner en dehors et bien jointe; et en plaçant des larmiers en bois sur les cadres des fenêtres, on parviendra à exclure l'humidité. Cette amélioration ajoutera £27 7s. 6d. à l'évaluation telle que dressée. Il y aurait du risque à remplacer les linteaux de la même manière, ou au moins il faudra faire des frais considérables pour ébranconner les murs au-dessus. En conséquence, je me contenterais de remplir les joints avec du ciment hydraulique, en la manière proposée par l'architecte,

Je ne saurais partager l'opinion exprimée dans le rapport de M. Patry, que la menuiserie devrait être faite par des ouvriers travaillant à la journée! A mon avis, toutes les réparations et fournitures devraient être données à l'entreprise, et exécutées par une seule personne, conformément à une *spécification détaillée*, contenant l'indication en particulier de chaque chose nécessaire pour chaque partie de l'édifice et de ses dépendances.

Les ouvrages dont l'exécution devrait commencer immédiatement, ou être préparés pour le printemps prochain, sont les suivans :

	£	s.	d.
Item 1. Réparations à la cheminée et échelles nouvelles,	11	10	0
2. Placer six toises de plancher brut, joint, etc., plâtrer et réparer le belvédère, etc.,	12	10	0
4. Préparer de nouveaux chassis doubles avec les ferrures, etc.,	2	18	6
6. Préparer une grande jalousie, . . .	2	10	0
7. " " " "	2	10	0
9. " " " "	2	10	0
11. Plancher en chêne dans le passage du nord au premier étage, . .	25	0	0
14. Préparer une grande jalousie, . .	2	10	0
15. " " " "	2	10	0
16. Réparation et renouvellement des bancs,	5	10	0
17. Préparer 4 chassis doubles, . . .	11	14	0
18. Préparer une grande jalousie, . .	2	10	0
20. Plancher dans le passage du sud- ouest,	30	0	0
21. Préparer un grand chassis, . . .	2	18	6
" deux portes neuves, etc.,	4	0	0
30. Renouveler le pavé,	3	0	0

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

31. Renouveler 10½ toises de pavé, . . .	23	12	6
32. Deux paires de contrevens en fer neufs (voûtes), placer et réparer 2 id. vieux,	7	0	0
33. Fournir 6 doubles chassis neufs,	12	0	0
34. " 4 jalousies peintes, etc.,	8	0	0
36. Porte d'entrée en fer neuve, . . .	20	0	0
39. Changemens au perron de devant, etc.,	75	0	0
A ajouter pour dépenses contingentes, . .	13	9	8
	<hr/>		
	283	3	2
L'évaluation de M. Patry s'élève à . . .	979	9	1
A déduire les items 24 et 38	153	0	0
	<hr/>		
	826	9	1
A ajouter la différence sur 73 alléges de pierre, à 7s. 6d.,	27	7	6
	<hr/>		
	853	16	7
A ajouter pour surintendance,	42	13	10
	<hr/>		
	Montant total, £896	10	5
J'ai, etc.,			
(Signé,) F. P. RUBIDGE.			
L'hon. Commissaire des Travaux Publics.			

T.

Rapport de F. P. Rubidge sur la Prison de Montréal.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Montréal, 21 Septembre, 1846.

L'HON W. B. ROBINSON,
Commissaire en Chef,
Travaux Publics.

MONSIEUR,—Après avoir examiné la Prison de Montréal, par rapport à certains changemens et réparations projetées, je prends la liberté de faire rapport comme suit :—

En premier lieu, le Shérif se plaint du peu d'espace laissé pour les personnes qui viennent visiter les prisonniers, dans la salle d'entrée; et les communications parfaitement libres qui s'établissent en conséquence, rendent presque inutile la surveillance la plus sévère qu'on puisse exercer pour empêcher les visiteurs de fournir aux prisonniers les moyens de s'évader.

Pour remédier à cet inconvénient, on propose de transporter l'apothicairie de la chambre à droite à une autre chambre préparée dans l'aile de l'hôpital, et d'abattre une partie des murs et établir des arches pour supporter le plancher au-dessus, tant sur le côté qu'à l'extrémité de la pièce, et de plus en construisant des séparations au moyen de grilles de fer, avec un espace intermédiaire, afin d'empêcher toutes communications autres que les communications verbales entre les prisonniers et leurs amis. Le mur du côté de la chambre située à gauche du vestibule, employé comme Bureau de la Prison, a besoin d'être percé d'une fenêtre en arche, afin de fournir un point d'observation plus parfait durant les visites faites aux prisonniers. Ces améliorations ont donc été évaluées.

Le Shérif a exprimé le désir que la rangée de cellules fût subdivisée afin que chaque cellule contint deux chambres pour y coucher les prisonniers. L'examen du premier étage et des étages supérieurs fait voir que ces cellules n'ont que 5 pieds 5 pouces de largeur; et que si elles étaient divisées par une cloison en chêne (de 4 pouces d'épaisseur) la largeur de chaque cellule se trouverait réduite à deux pieds 6½ pouces, espace à peine suffisant pour permettre à un homme de se retourner. Considérant le coût des changemens, matériaux, grillages en fer des portes, etc., nécessaires, et le logement resserré, imparfait et malsain qu'on obtiendrait par ce moyen, je ne crois pas devoir recommander cette

subdivision des cellules, d'autant plus que les débiteurs et les personnes qui attendent leurs procès seraient obligées d'occuper ces cellules en commun avec les criminels déjà condamnés.

Dans le soubassement, les ailes de chaque côté de l'édifice central contiennent chacune 12 cellules, de 8 pieds de long, sur 11 pieds 4 pouces de large. Le soubassement de l'aile de derrière contient également 8 cellules de la même grandeur. La division de celles-ci en deux compartimens fournirait un surcroît de 32 chambres à coucher pour les prisonniers. Mais l'opinion du Dr. Arnoldi, Médecin de la Prison, paraît rendre bien douteuse l'utilité de ce changement, parce qu'il considère que les cellules du soubassement sont à peine propres à être occupées même avec leurs dimensions actuelles, et dans l'état où elles sont; tandis qu'en réduisant leurs limites à la moitié de leurs dimensions actuelles, on ne ferait qu'augmenter et retenir des vapeurs humides et malsaines, et ajouter à la difficulté de leur ventilation déjà si imparfaite—opinion que je partage complètement. Tout ce que l'on pourrait faire aux cellules pour empêcher l'absorption de l'humidité et la réflexion du froid de la maçonnerie serait de revêtir les *grands murs de refend* seulement de planches de deux pouces, en laissant un petit espace vide entre la planche et le mur.

Un mode de construction plus sain aurait consisté, dans l'origine, à placer les cellules dans le centre de l'édifice, en laissant des passages à l'intérieur des murs; par ce moyen on aurait garanti les prisonniers des effets pernicieux de la gelée et de l'humidité qui pénétront à travers les murs, mais tout changement de cette nature obligerait de défaire toute la Prison à l'exception des murs, et l'on ne doit pas y songer.

On devrait faire disparaître les cloisons du quartier de l'hôpital, qui contient plusieurs chambres, et n'en faire qu'une grande et bien aérée, avec une pièce convenable pour les opérations chirurgicales.

L'extérieur de l'édifice a aussi besoin de réparations; les joints de la maçonnerie, en beaucoup d'endroits, devront être remplis et peints à neuf, et il sera nécessaire de placer des gouttières en fer blanc partout où il en manque.

Il est également fort à désirer que les tuyaux qui servent à conduire l'eau soient isolés des murs extérieurs et placés dans un angle intérieur des différentes chambres à laver, vu qu'en hiver ils gèlent souvent et crèvent; et l'eau qui en coule le long des murs pénètre à travers les planchers voûtés, les détériore et oblige à des réparations continuelles.

A ces exceptions près, et après mûre délibération (en tenant compte du manque d'espace suffisant pour les occupants actuels, et leur nombre toujours croissant à mesure que la population augmente), j'en suis venu à cette conclusion, relativement aux changemens proposés, de ne proposer que des dépenses peu considérables sur l'édifice actuel; et de les réserver plutôt pour la construction d'une aile additionnelle, afin d'agrandir la Prison aujourd'hui encombrée; et au moyen de laquelle il serait possible d'établir une classification des prisonniers, précaution presque impossible aujourd'hui.

J'ai, en conséquence, préparé pour les joindre à ce rapport, un plan et une évaluation, aussi bien que des évaluations auxiliaires pour certaines améliorations et réparations à l'édifice actuel.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé,) F. P. RUBIDGE,
Ingénieur.

Note.—En consultant le Shérif, il a recommandé que les corridors de l'aile projetée fussent construits de sept pieds de largeur, au lieu de cinq; ce qui entraînerait un surcroît de dépense d'environ £105, en sus de l'évaluation.

(Signé,) F. P. R.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

pendice
Q. Q.)
12 Juillet.

pendice
(Q. Q.)
12 Juillet.

U.

Rapport de A. Barrett, sur les améliorations de la Grosse-Isle.

MONTREAL, 23 Octobre, 1846.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport pour l'information du Département des Travaux Publics, que, lors de ma visite à la Grosse-Isle, au-dessous de Québec, le 13 du courant, je reçus des Commissaires des Travaux Publics l'ordre d'examiner et d'évaluer les dépenses de certaines améliorations suggérées par le Dr. Douglas, le Médecin résidant, comme étant nécessaires pour la commodité et la santé des émigrés malades. Je recommande maintenant l'exécution de ces améliorations ; et ci-annexé est un tableau détaillé de ces travaux, avec un état des frais.

Premièrement.—A raison de la difficulté et même du danger de débarquer à la marée basse dans le voisinage de la demeure du Médecin résidant, la construction d'une jetée de petites dimensions est indispensable en cet endroit ; elle coûtera £148 5s.

Secondement.—Vu le manque d'une clôture de séparation entre la grève et les hôpitaux, les malades sont tous réunis pêle-mêle en débarquant, si bien qu'il est impossible de séparer ceux qui sont affligés de maladies contagieuses des autres, jusqu'à leur arrivée à leurs logemens. La conséquence est que quelques-uns de ceux qui, avec un meilleur arrangement, seraient bientôt en état de laisser l'hôpital, sont bientôt atteints de maladies plus sérieuses, qui non-seulement augmentent les frais de l'établissement, mais augmentent le nombre des décès. Le coût d'une clôture suffisante pour effectuer cette séparation nécessaire, serait de £24 4s. 6d.

Troisièmement.—Il y a besoin de remises commodes et d'un logement pour un assistant ou un homme

de Police au lieu de débarquement, qui rend important la construction d'un édifice de 48 pieds sur 16, divisé en deux appartemens, l'un pour y déposer à leur débarquement les articles lourds qu'il faut aujourd'hui charrier jusqu'aux abris et les rapporter au lieu d'embarquement, et l'autre pour l'usage de l'assistant ; ce qui placera cette personne en position de protéger en tout tems les objets ainsi remis, ainsi que de s'occuper des autres petites affaires ; et il sera également placé au point où ses services sont le plus nécessaires, et où, dans les gros tems, il ne peut demeurer dans une situation aussi exposée. Mais, comme sa présence ici ne sera nécessaire que durant les mois d'été et d'automne, un édifice des dimensions susdites, propre à ces deux objets, pourrait être construit pour £40.

Quatrièmement.—Les chemins qui conduisent aux abris et aux hôpitaux, aussi bien qu'au débarcadère du quai actuel, sont très inégaux et incommodes. Pour les mettre en bon ordre il faudrait une dépense de £7 10s.

Le montant des items précédens est de £219 19 6
En y ajoutant pour dépenses contingentes, 10 0 6
Ou environ 4½ pour cent, la dépense
totale sera de £230 0 0

Je dois ajouter qu'en dressant l'évaluation ci-dessus j'ai été aidé par le Dr. Douglas, qui m'a paru bien connaître ces matières, et par M. Patton, entrepreneur de la jetée que l'on construit maintenant à la Grosse-Isle.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) A. BARRETT,
Ingénieur Civil.

Thomas A. Begly, Ecuyer,
Secrétaire des Travaux Publics.

Evaluation du coût des améliorations de la Grosse-Isle, au-dessous de Québec, recommandées dans le Rapport qui précède.

Description, etc.	Montant.			Total.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Jetée—24 pieds × 16 pieds × 13 pieds de hauteur=	1,248					
Bois, etc.						
1,248 pieds cubes @ 1/3,.....	78	0	0			
Chaperon de chêne,.....	64	0	0			
Pierre,.....	17	5	0			
toises @ 25/.....	21	5	0			
Fer,.....	1	0	0			
tonneau.....	25	0	0			
Madriers,.....	12	0	0			
100 pieds 3 pouces.....	12	0	0			
Id. sur le dessus,.....	4	0	0			
33 " 3 pouces.....	4	0	0	148	5	0
Clôture—Madriers,.....	26	0	8			
@ 2/4.....	8	0	8			
Cèdres,.....	54	15	0			
@ 2/6.....	6	15	0			
Piquets,.....	8	18	10			
1,987 pieds B.N. @ 90/.....	8	18	10			
Clous,.....	5	10	0	24	4	6
132 lbs. @ 0/10.....	5	10	0			
Maison en bois contenant deux chambres, 48 pieds × 16 pieds, toutes deux brutes sans plancher de haut ou plafonds,.....				40	0	0
Chemins et lieu de débarquement, nivellement,.....				7	10	0
Dépenses contingentes, environ 4½ pour cent,.....				10	0	6
				£230	0	0

Rapport de A. Barrett, sur le relevé de la Rivière St. Charles.

MONTRÉAL, 21 Juin, 1847.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous annoncer pour l'information du Département des Travaux Publics, que, par ordre des Commissaires, et en compagnie de l'un de ces Messieurs, l'Hon. W. B. Robinson, j'ai fait un voyage à Québec, le 14 Octobre dernier, et que j'y ai alors passé partie de la journée. Le principal but de ma visite était d'examiner la vallée de la Rivière St. Charles à son embouchure, site où l'on propose de faire des améliorations considérables pour la commodité du commerce du Port de Québec, qui se trouve rosserré et très gêné faute de place.

Notre intention était de voir les personnes intéressées dans cette matière, et qui avaient suggéré des plans pour l'amélioration, et spécialement celles qui font partie de la Corporation de la Cité de Québec, la Maison de la Trinité, et le Bureau de Commerce,—dont plusieurs étaient absentes en ce moment.

Après avoir fait visite aux Officiers de la Corporation et de la Maison de la Trinité, nous fûmes invités à assister à une assemblée tenue dans la Salle du Bureau de Commerce; plusieurs plans furent alors produits pour les améliorations projetées; nous examinâmes ensuite rapidement "le Banc de Sablo" à l'embouchure de la Rivière St. Charles.

A la fin de Novembre, 1846, une seconde visite fut faite à Québec, en compagnie de l'Honorable C. E. Casgrain, Commissaire, suivant la promesse faite antérieurement par M. Robinson, alors que je passai une partie de la journée dans cette ville. Nous fûmes invités à nous rencontrer avec le Bureau de la Trinité; plusieurs des membres du Bureau de Commerce, et le Maire et la Corporation de Québec étaient présents.

Plusieurs projets furent présentés en cette occasion. Le Capitaine Boxer a présenté son plan, qui, je crois, est celui que préfère la Corporation, et auquel on objecta parce qu'il gênerait directement la navigation de la Rivière St. Charles, affectant surtout les embarcations du Fleuve St. Laurent, et parce qu'il causerait aux individus des dommages considérables, le long de la Rivière St. Charles, depuis le havre du Palais jusqu'au Quai des Indes. Nous examinâmes en personne les différentes localités affectées par les améliorations. Aujourd'hui, il est évident qu'on éprouve des délais et des embarras qui disparaîtraient si l'on exécutait ces améliorations sur l'échelle dont elles sont susceptibles. Nous avons jeté un coup d'œil sur les bâtimens dans le port et sur les quais, et il est évident qu'en ce moment tous les endroits où l'on peut le mettre sont occupés, et le besoin de plus d'espace qui se fera sentir bientôt ne pourra être satisfait qu'en cherchant quelque nouveau site.

Lorsque les canaux du St. Laurent seront terminés, on fera usage sur les eaux intérieures de bâtimens beaucoup plus grands, de bateaux-à-vapeur et propulseurs de plus forte chasse, et à raison de l'augmentation rapide du tonnage de l'ouest, une bien plus grande somme d'affaires se concentreront à Québec; il est par conséquent à désirer que les facilités qu'offrira ce port pour l'échange des cargaisons soient proportionnées aux besoins nouveaux du commerce.

Alors se présente la question de savoir où seront placées les améliorations projetées? L'opinion générale et dominante à Québec paraît être en faveur du plan qui embrasserait l'ensemble des facilités que peut pro-

curer le confluent de la Rivière St. Charles et du Fleuve St. Laurent.

Cet endroit paraît offrir les plus grandes commodités et tout à fait assez d'espace pour ajouter à ce port important, un havre assez grand ou des quais assez étendus pour tout accroissement que l'on puisse anticiper dans le commerce.

Le Banc de Sablo, ou "Ile" visible à la marée basse entre les deux branches de la Rivière St. Charles est assez large pour fournir tout l'espace nécessaire pour les transactions commerciales et (dans le cas où l'on trouverait convenable et utile que l'Ile fût habitée) pour recevoir un grand nombre d'habitans.

Au-dessous du Pont Dorchester la Rivière St. Charles se divise en deux branches, qui se jettent dans le Saint-Laurent sans se réunir; l'une de ces branches se dirige du côté de Beauport, l'autre coule le long du faubourg St. Roch et du Cap Diamant, et se réunit au St. Laurent au Quai des Indes; elles laissent entre elles à la marée basse "une large batture" (Flat Island) contenant de 100 à 130 arpents en superficie, composée d'un dépôt d'alluvion de 12 à 18 pouces d'épaisseur reposant sur le roc (de pierre calcaire, je crois,) qui fournirait un fondement solide pour les édifices qu'on voudrait y construire.

Dans l'anticipation de l'achèvement de la ligne des améliorations du St. Laurent, et prévoyant, d'après d'autres indications, la direction que doit prendre le commerce croissant de cette ville, en même tems que l'emploi d'un plus grand nombre de bâtimens venant du Grand Ouest, les citoyens désirent se trouver prêts à faire face à ces circonstances nouvelles avec d'amples moyens.

Quant au plan de l'amélioration, il me sera impossible de l'exposer en détail, attendu que je n'y ai passé que partie de deux jours, et que je n'ai pu faire l'examen qu'en courant pour ainsi dire, et que les plans présentés (et dressés antérieurement) diffèrent tellement les uns des autres, qu'il serait indispensablement nécessaire de passer plusieurs jours au terrain, et d'en faire le relevé avec des instrumens avant de pouvoir mûrir et proposer un plan.

Il y a un plan qui, je crois, rencontrerait l'approbation générale; ce serait de construire une jetée dans le St. Laurent, dans trois ou quatre brasses d'eau à la base de la grande Batture, où viendraient accoster les vaisseaux de mer de la plus grande classe. Ce plan paraît être le meilleur pour commencer, et pour répondre aux besoins immédiats; et ce serait le point de départ sur lequel on se réglerait pour exécuter toutes les autres améliorations, soit que l'Ile doive être occupée en tout ou en partie.

Si cette seule jetée était construite, longue de 2 à 3000 pieds, et suffisamment large pour y établir des magasins, avec des quais convenables, les besoins principaux de la place, tels qu'ils existent aujourd'hui, seraient comblés, en autant qu'il s'agit du transbordement des cargaisons.

Cette jetée étant placée dans une si grande profondeur d'eau souffrira l'approche des vaisseaux de mer, du côté de la rivière, et toutes les embarcations qui naviguent sur les eaux intérieures pourraient entrer dans le bassin formé sous le vent ou du côté intérieur de la jetée.

Ces derniers bâtimens qui sont moins propres à tenir contre la grosse mer qui s'y fait sentir, seraient entièrement à couvert et protégés par la jetée; et les transbordemens pourraient s'y faire sans interruption.

Une autre jetée, d'une construction moins dispendieuse, pourrait être placée le long de la base de l'Ile ou y être appuyée, et on laisserait assez d'espace entre

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

les deux jetées pour y former un bassin; on pourrait y établir des magasins pour la commodité des bâtimens venant d'en haut; je ne sais pas si ce bassin pourrait être employé utilement comme dépôt pour y placer les bois sciés, mais comme la jetée principale servirait de brise-lame, on pourrait mettre les cages à l'abri derrière cet ouvrage et déposer les bois tout prêts à être embarqués à une distance beaucoup plus commode qu'aujourd'hui.

Il existe un obstacle à la libre communication entre l'Île ou les jetées proposées et la ville par la Rivière St. Charles qu'il faut traverser.

Cette difficulté est due à la nécessité de laisser un passage pour les embarcations de la rivière et autres petits bâtimens qui sont aujourd'hui très nombreux et le deviendront davantage à mesure que Québec augmentera et que le pays situé au-dessous prendra de l'accroissement.

On pourrait y construire des ponts-levis qui resteraient stationnaires à la marée basse, mais le passage serait exposé à de fréquentes interruptions lorsque la marée sera haute. On ne devrait rien faire qui pût gêner l'entrée ou la sortie de cette rivière si l'on peut l'éviter.

Je me permettrai de dire un mot, en passant sur la proposition de fermer complètement ce chenal—idée qu'embrassent quelques-uns des plans d'amélioration.

Mais, indépendamment de l'importance de ce chenal pour les bâtimens de cabotage et autres, je suis d'avis que la salubrité du faubourg St. Roch ne doit pas être négligée dans la décision de cette question, et que, quelque soit le plan que l'on adopte, il faut laisser un passage par où les égouts puissent se décharger dans le St. Laurent.

Une autre question qui peut s'élever et qui se rattache à ce sujet, est de savoir s'il n'est pas important de laisser un passage libre et non interrompu aux marées et aux eaux de la rivière jusqu'au-delà du Quai des Indes, afin d'empêcher les dépôts qui autrement pourraient s'y former.

Pour en revenir à la grande jetée, je crois qu'on n'aurait pas de peine à trouver place pour une jetée de deux ou trois milles pieds de longueur dans l'eau profonde, sans obstruer aucune des branches de la Rivière St. Charles. Le meilleur mode de construction consisterait dans l'emploi de caissons solidement faits et remplis de pierres et d'autres matières communes.

On peut toujours facilement se procurer du bois à Québec; la pierre nécessaire pour remplir les caissons est également à portée.

Les bâtimens apportent tous les ans une grande quantité de lest, au point qu'il est difficile de trouver près de Québec un endroit où l'on puisse le déposer sans obstruer des chenaux importants, ou des abords dont l'intérêt général exige la conservation.

La jetée que l'on projette pourrait servir de dépôt général pour ce lest; ce qui diminuerait les frais de construction.

Il est impossible, ainsi que nous l'avons dit, de faire le plan et l'évaluation de la jetée principale et des autres ouvrages qui seraient importants pour le port de Québec, avant d'avoir fait un examen plus complet et plus approfondi.

La nature des améliorations nécessaires, aussi bien que le montant de la somme qu'il faudra y consacrer, entraînent la nécessité d'une mûre délibération et d'une inspection personnelle et minutieuse des localités.

L'importance de Québec, comme port de mer, et les avantages naturels qu'il possède par rapport au commerce, exigent que tout ce que l'on fera soit mûrement délibéré et établi, non seulement pour faire face aux besoins actuels mais encore à ceux qui se révéleront à l'avenir, de manière à augmenter, autant que possible, les avantages que l'on se promet des améliorations projetées.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ALFRED BARRETT,
Ingénieur.

T. A. Begly,
Secrétaire des Travaux Publics.

W.

Rapport de N. H. Baird, sur le Chemin de Kennebec.

MONTRÉAL, 10 Mai, 1847.

MONSIEUR,—En addition aux remarques contenues dans mon rapport général (sur tous les travaux confiés à ma charge, 30 Décembre) sur le Chemin de Kennebec, et afin de mieux vous faire comprendre la nécessité de la faible somme savoir, £299, qui est encore nécessaire en sus de l'appropriation de £3000 (8 Victoria, chap. 69) déjà dépensée en vertu des contrats passés avec feu John Rogers et Armstrong et Wilson, datés le 22 Octobre, 1845, et complétés en Novembre, 1846, je dirai que la somme demandée est destinée à couvrir la dépense de la reconstruction de la superstructure du pont de la Famine, deux arches de 50 pieds chacune, avec quelques réparations aux jetées et brise-glace, ces dépenses étant trop élevées pour les moyens de la Municipalité, et exigeant £150. A l'heure qu'il est, la superstructure est dans un état périlleux et aurait dû être condamné depuis longtemps.

L'objet qui se présente ensuite à votre attention est le pont peu élevé situé près de chez Calway, qui est impassable pendant une semaine et quelquefois davantage à l'automne et au printemps; il est alors couvert de 3 ou 4 pieds d'eau, et le public est forcé de faire un détour d'un mille par monts et par vaux; il faudra pour cet ouvrage £60.

Vient ensuite, dans St. Joseph, un grand nombre de petits ponts qui ont été reconstruits et sont suffisamment élevés au-dessus des coulées qui viennent des hauteurs; mais il reste encore trois ou quatre endroits qui exigent quelques frais et pour lesquels j'ai inscrit £50, avec £39 pour surintendance, ce qui forme le total de £299.

Je n'ai qu'à répéter les remarques par lesquelles je termine le paragraphe de mon Rapport du 30 Décembre, qui traite de cet ouvrage, pour donner une idée de l'étendue et de la nature des travaux déjà faits et de ceux qu'il reste à faire: "Que, quoique la somme dépensée, £3000, ait servi beaucoup à améliorer l'état du chemin" (en tant qu'il s'agit des ponts, terrassemens, caissons, fossés couverts, et de l'abaissement des côtes); néanmoins, ce n'est que la moitié de ce qu'il faut pour rendre le chemin seulement passable en plusieurs endroits, et particulièrement dans la partie qui traverse la Municipalité de Ste. Marguerite. Quant aux derniers 9 milles en approchant de la ligne, le chemin a été *totalemment* négligé.

Autant que j'en puis juger, et j'ai donné quelque attention à ce sujet, la somme de £12,000 serait encore nécessaire pour mettre toute la distance, 90½ milles, dans l'état où devrait être cette importante voie de communication avec les Etats-Unis, qui est la route directe entre Québec et Boston, etc., etc.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

Appendice
(Q. Q.)

19 Juillet.

J'ai raison de penser qu'une demande sera faite à la prochaine Session, pour obtenir une somme suffisante pour compléter les réparations nécessaires sur toute la distance indiquée.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) N. H. BAIRD,
I. C.

Thos. A. Begly, Ecuyer,
Secrétaire,
etc., etc., etc.

X.

Rapport de N. H. Baird sur le Chemin d'Arthabaska
et le Pont de Melbourne.

MONTREAL, 1er Avril, 1847.

MONSIEUR,—En obéissance aux instructions que j'ai reçues, je transmets, avec les présentes, les Tableaux A et B, indiquant les dépenses faites sur le Chemin d'Arthabaska, avec le montant nécessaire pour compléter les contrats existans, et la comparaison de ces sommes avec l'appropriation de £15,761 pour "le Chemin d'Arthabaska et le Pont de Melbourne."

On verra par ces tableaux qu'au moyen d'une modification apportée au devis du Pont de Melbourne (laquelle semble désirable à tous égards), on épargnera une somme presque suffisante pour payer les travaux déjà sous contrat, et les ponts nécessaires, pour la construction desquels le bois a déjà été livré et payé, savoir: sur les rivières Nicolet, Wolfe, Gosselin, le

Ruisseau de Moore, etc., dans l'item £1,870 6s. 3d. (Voir No. 1 Appendice).

Il y aura encore un déficit pour le Pont de la Rivière Bécancourt, et pour l'élargissement, la construction des ponts, et l'égoûtément des 8 milles du Chemin de Gentilly, qui se trouvent au-delà, soit £1859, pour lesquels les habitans ont l'intention de présenter une requête au Parlement à la prochain Session comme étant indispensables, attendu que ce chemin est la communication directe entre la Ville de District, Trois-Rivières, et Halifax, Chester, Arthabaska, Sommerset, Stanfold, Bulstrode, etc., etc., etc.

Il est une circonstance que je dois signaler particulièrement aux Commissaires: s'il était possible d'obtenir les moyens de compléter le Pont de la Rivière Bécancourt et les huit milles de chemin (Gentilly) cet été, on économiserait une somme considérable sur les dépenses contingentes, vu que les travaux s'exécuteraient simultanément avec les autres.

Je prendrai ici la liberté de remarquer que c'est à la dépense d'une aussi faible somme pendant l'espace de trois années, dont la première a été employée principalement à faire des relevés nouveaux et des évaluations, à raison de la faiblesse de l'appropriation pour une aussi grande étendue de chemin, qu'il faut attribuer l'excès des dépenses contingentes qu'on a été obligé de faire sur cet ouvrage, outre que celles-ci ont toutes été portées au compte de l'appropriation ainsi que les relevés et les dépenses contingentes originales, malgré que je n'ai jamais eu l'intention de les inclure dans l'évaluation.

J'ai, etc.,

(Signé,) N. H. BAIRD,
I. C. D. T. P.

T. A. Begly, Ecuyer,
etc., etc., etc.

TABLEAU des dépenses faites sur le Chemin d'Arthabaska, avec le montant des sommes nécessaires pour compléter les contrats existans.

Contrats existans.	Montant du contrat.			Montant dépensé.			Balance des contrats.		
	£	s.	d.	£	s.	d.		s.	d.
<i>Division de Somerset.</i>									
T. Devany, 8 milles	1,200	0	0	847	13	8	352	6	4
L. Gouirard, 6 "	615	0	0	286	0	0	329	0	0
<i>Branche de Gentilly.</i>									
R. Rulievic, 14½ milles.....	2,077	10	0	1,318	1	10	759	8	2
<i>Division de Kingsey.</i>									
R. Watson, ci-devant Watson et Walker, 13 milles.....	1,746	0	0	1,125	17	4	620	2	8
L. Gouirard, 11 milles.....	1,430	0	0	213	0	0	1,217	0	0
	£7,068	10	0	3,790	12	10	£3,277	17	2

Appendice
(Q. Q.)

19 Juillet.

Appendice (Q. Q.) 12 Juillet.	Montant dépensé pour formation £3,790 12 10 Id. id. pour les ponts* 1,870 6 3 Pour dépenses contingentes, relevé original, surintendance et dommages 2,093 16 4 Total dépensé jusqu'au 1er Avril, 1847 £7,754 15 5 Nécessaire pour compléter la balance des contrats existans £3,277 17 2 Total de id. £11,032 12 7 Pour compléter les ponts pour lesquels le bois est délivré et payé en item* de l'évaluation de la ligne principale £530 0 0 Dépenses Contingentes et surintendance, 15 pour cent sur £3,807 17s. Od 463 3 6 £993 3 6 £12,025 16 1	Appendice (Q. Q.) 12 Juillet.
-------------------------------------	---	-------------------------------------

(Signé)

N. H. BAIRD,
I. C.

Montréal, 1er Avril, 1847.

No. 2.

Tableau de la distribution de l'appropriation du chemin d'Arthabaska et du pont de Melbourne.....	£15,761 0 0
Montant du contrat du pont de Melbourne passé avec Chamberlain et Merryman,...	£4,212 10 0
Ajoutez pour dépenses contingentes 10 pour cent.....	421 5 0
	4,633 15 0
Balance de l'appropriation du chemin d'Arthabaska.....	11,127 5 0
	£15,761 0 0
Montant des contrats existans suivant le Document A.....	£3,277 17 2
Id. id. des ponts, id.	998 3 6
	£4,271 0 8
Montant dépensé jusqu'au 1er Avril, 1847.....	7,754 15 5
	£12,025 16 1
Balance en sus de l'appropriation.....	898 11 1
Déficit de l'appropriation du chemin d'Arthabaska (proprement dit) sous contrat sans compter le pont de la Rivière Bécancour, et 8 milles du chemin de Gentilly du 8me au 17me mille.....	1,859 0 0
	2,757 11 1
Total nécessaire en sus de l'appropriation.....	2,757 11 1
Ajoutez les frais de surintendance et les dépenses contingentes sur toute la somme à dépenser.....	792 8 11
	£3,550 0 0

(Signé)

N. H. BAIRD,
I. C.

Montréal, 1er Avril, 1846.

TABLEAU DÉTAILLÉ

DES SOMMES DÉPENSÉES POUR LES TRAVAUX PUBLICS, DEPUIS LE 15 MAI, 1847, ANNEXÉ AU RAPPORT ANNUEL DES COMMISSAIRES DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'ANNÉE 1846.

TABLEAU des Appropriations et Sommes dépensées sur les Travaux ci-dessous mentionnés, jusqu'au 15 Mai, 1847.

	NOMS DES OUVRAGES.	Appropriations en monnaie d'Halifax.			Montant dépensé 15 Mai, 1847.					
		£	s.	d.	£	s.	d.			
1	Canal de Welland,.....	780,653	2	11	709,960	11	8			
2	Canal du St. Laurent,.....				1,824	1	6			
	Canal de Lachine,.....	965,460	15	8	293,436	9	10			
	Canal de Beauharnois,.....				301,565	2	7			
	Canal de Cornwall,.....				75,300	2	2			
	Canaux de Williamsburg,.....				224,274	19	5			
3	Lac St. Pierre,.....	74,500	0	0	69,873	16	3			
4	Canal de la Baie de Burlington,....	50,000	0	0	47,130	6	5			
5	Chemin de Hamilton et Dover,....	42,068	15	9	40,164	9	4			
6	Distriet de Newcastle, etc.,.....				9,118	4	5			
	Rapides de Crooks,.....				10,465	11	6			
	Chûtes de Heely,.....				9,638	1	8			
	Chûtes de Middle,.....				5,217	7	9			
	Chûtes de Ranny,.....				11,465	18	0			
	Rapides de Harris,.....				1,647	3	3			
	Chemin du Lac Rice,.....				7,274	9	2			
	Pont de Seymour,.....	83,114	19	8	1,367	7	5			
	Pont de Buckhorn,.....				477	6	7			
	Rapides de Whitlaw,.....				6,275	4	9			
	Rapides de Chisholm,.....				7,728	2	6			
	Rapides de Scugog,.....				6,723	19	9			
	Ile de Fidler,.....				220	15	0			
	Rivière Trent,.....				338	14	0			
	Pont de Bobcaygeon,.....				221	15	8			
	Pont de Peterboro',.....				1,239	13	6			
7	Havre de Windsor,.....	119,148	13	10	24,574	18	10			
	Havre de Dover,.....				9,668	18	3			
	Phares de la Longue-Pointe,....				2,275	0	7			
	Chemin de Windsor et Scugog,...				9,136	15	7			
	Havre du Port Stanley,.....				16,704	5	0			
	Chemin du Port Stanley,.....				24,678	3	11			
	Havre du Rondeau,.....				9,188	10	9			
8	Améliorations de l'Outaouais,.....	68,118	16	0	67,194	5	5			
9	Grand chemin du Nord de Toronto,	39,833	6	8	28,662	10	0			
10	Ponts entre Montréal et Québec,...	37,777	15	6	31,662	8	9			
11	Chemin de Brantford,.....	61,111	2	3	49,503	6	5			
12	Chemin de Chatham, Sandwich, etc.,	45,077	7	7	42,973	1	4			
13	Améliorations de la Rivière Richelieu,	25,953	1	7	11,200	0	9			
14	Prisons et Cours de Justice,.....	4,594	15	10			
15	Edifices Publics,.....	2,508	12	9			
16	Chemin d'Owen Sound,.....	4,000	0	0	4,025	1	3			
17	Chemin de Scugog et Narrows,.....	2,000	0	0	593	11	5			
18	Arpentages, Canada Ouest,.....	1,000	0	0	952	8	11			
19	Arpentages, Canada Est,.....	600	0	0	458	13	3			
20	Chem. de Amherstburg et Sandwich,	1,000	0	0	929	9	4			
21	Chemin de Cornwall et L'Orignal,...	900	0	0	599	9	9			
22	Douane de Toronto,.....	2,500	0	0	2,417	15	10			
23	Chemin des Cascades,.....	20,322	2	1	20,320	18	0			
24	Chemin de Kennebec,.....	3,000	0	0	2,926	12	4			
25	Chemin d'Arthabaska,.....	15,761	0	0	7,847	8	2			
26	Ponts, Sud du St. Laurent,.....	14,000	0	0	3,489	4	8			
27	Chemin de Granby,.....	32,889	0	0	1,856	12	7			
28	Chem. du Marais de la Grand Rivière,	10,000	0	0	9,954	19	9			
29	Chemin et Pont de la Côte Rouge,	6,600	0	0	5,478	10	8			
30	Chemin de L'Orignal et Bytown,...	5,939	0	0	544	6	6			
31	Pont de Belleville,.....	1,500	0	0	1,444	18	11			
32	Chemin de Gaspé,.....	8,664	0	0	7,249	8	5			
33	Chemin des Caps,.....	1,500	0	0	961	0	7			
34	Pont de Champlain,.....	1,000	0	0	Pas de dépense.		
35	Pont de Jacques Cartier,.....	3,500	0	0	1,360	9	11			
36	Chemin de Stanstead,.....	15,800	0	0	1,528	5	8			
37	Pont de Chatham,.....	100	0	0	Pas de dépense.		
38	Chemin du Portage aux Chats,.....	1,250	0	0	49	7	2			
39	Quai de la Grosse Isle,.....	2,750	0	0	2,047	18	1			
40	Havre de Cobourg,.....	500	0	0	Pas de dépense.		
41	Phares,.....	7,900	0	0	2,526	5	1			
42	Chemin de Grimsby,.....	8,000	0	0	7,954	6	8			
43	Chemin du Rondeau,.....	1,969	1	2	1,693	11	11			
44	Chem. de Dover, Sect. de la Montagne	5,500	0	0	4,378	15	9			

Dépensé à même les Appropriations affectées par la Législature aux dépenses imprévues.

Certifié Extrait véritable des Livres du Département.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
12 Juin, 1847.

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire des Travaux Publics.

Appendice
(Q. Q.)

Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU montrant en détail les Dépenses sur les Ouvrages suivans, depuis le 1^{er} Janv. jusqu'au 15 Mai, 1847.

12 Juillet.

12 Juillet.

		£	s.	d.	£	s.	d.
Canal de Welland,.....	Entrepreneurs,.....	24,026	13	11			
	Paie-maitre, (Etablissement, Matériaux, Ouvrage, etc.)	2,866	0	4			
	Dépendé depuis Juin, 1842, jusqu'à Déc., 1846,.....*	26,891	14	3			
		683,068	17	5	709,960	11	8
Canal de Lachine,.....	Entrepreneurs,.....	11,043	13	5			
	Police,.....	661	12	0			
	Etablissement, etc.,.....	1,156	16	6			
	Terrains et Dommages,.....	1,492	13	10			
	Dépendé depuis Juin, 1842, jusqu'à Déc., 1846,.....*	14,354	15	9			
		270,081	14	1	293,436	0	10
Canal de Beauharnois,.....	Dommages aux Carrières,.....	120	0	0			
	Dépendé depuis Juin, 1842, jusqu'à Déc., 1846,.....*	301,445	2	7			
					301,565	2	7
Canaux de Williamsburg,.....	Entrepreneurs,.....	8,169	4	1			
	Police,.....	752	19	4			
	Etablissement, etc.,.....	941	4	2			
	Terrains et Dommages,.....	587	17	5			
	Dépendé depuis Déc., 1843, jusqu'à Déc., 1846,.....*	10,451	5	0			
		213,323	14	5	224,274	19	5
Lac St. Pierre,.....	Paie-maitre, (Etablissement, etc.),.....	887	11	9			
	Comptes, (Fer, Chaines, articles de marine, etc.),.....	539	10	10			
	Salaire du Surintendant,.....	250	0	0			
	Loyer du Chantier de Marine,.....	62	10	0			
	Dépendé depuis Sept., 1841, jusqu'à Déc., 1846,.....*	1,739	18	7			
		68,133	17	8	69,873	16	3
Baie de Burlington,.....	Paie-maitre, (Etablissement, Ouvrage, etc.),.....	75	0	0			
	Dépendé depuis Déc., 1842, jusqu'à Déc., 1846,.....*	47,055	6	5	47,130	6	5
Chemin de Dover (Montagne),.....	Entrepreneurs,.....	200	0	0			
	Dépendé depuis Juin, 1845, jusqu'à Déc., 1846,.....*	4,178	15	9			
					4,378	15	9
Navigation de la Rivière Trent,.....	Pont de Peterboro,.....	1,187	19	10			
	Glissoires des Chûtes de Ranny,.....	451	17	3			
	Paie-maitre,.....	78	0	0			
	Dépendé depuis Déc., 1845, jusqu'à Déc., 1846,.....*	1,717	17	1			
			8,937	4			
					10,655	1	9
Ouvrages de l'Outaouais,.....	Entrepreneurs,.....	1,523	15	3			
	Paie-maitre, (Etablissement, Ouvrage, Matériaux, etc.),.....	1,030	8	5			
	Dépendé depuis Sept., 1842, jusqu'à Déc., 1846,.....*	2,554	3	8			
		64,040	1	9	67,194	5	5
Grand Chemin du Nord de Toronto,	Barrie et Penetanguishene, (Entrepreneur),.....	849	0	0			
	Bond Head et Barrie, do,.....	275	0	0			
	Bradford et Barrie, do,.....	1,142	0	0			
	Yonge Street, do,.....	3,285	0	0			
	Paie-maitre, (pour Etablissement, etc.),.....	595	0	0			
	Dépendé depuis Déc., 1842, jusqu'à Déc., 1846,.....*	6,146	0	0			
		22,516	10	0	28,862	10	0
Ponts entre Montréal et Québec,...	Réparations,.....	100	0	0			
	Dépendé depuis Avril, 1841, jusqu'à Déc., 1846,.....*	31,562	8	9			
					31,662	8	0
Chemin de Chatham,.....	Paie-maitre, (Etablissement, Ouvrage, etc.),.....	375	0	0			
	Dépendé depuis Déc., 1842, jusqu'à Déc., 1846,.....*	35,068	9	0			
					35,443	9	0
Rivière Richelieu,.....	Entrepreneurs,.....	1,087	0	0			
	Dépendé depuis Déc., 1843, jusqu'à Déc., 1846,.....*	10,113	0	9			
					11,200	0	9
Chemin de Cornwall et L'Orignal,	Entrepreneurs,.....	66	12	0			
	Surintendant,.....	38	2	6			
	Dépendé depuis Déc., 1845, jusqu'à Déc., 1846,.....*	104	14	6			
		494	15	3	599	9	9

* Les détails de ces montans se trouvent dans le tableau suivant.

Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU des dépenses depuis le 1^{er} Janvier jusqu'au 15 Mai, 1847.—(Continué.)

Appendice
(Q. Q.)

		£	s.	d.	£	s.	d.
12 Juillet.							12 Juillet.
Chemin d'Arthabaska,.....	Paic-maitre, (pour ouvrage),.....	227	14	3			
	Ingénieur,.....	187	10	0			
	Dépensé depuis Déc., 1845, jusqu'à Déc. 1846,.....*	415	4	3	7,847	8	2
Pont, au sud du St. Laurent,.....	Chateauguay, (Entrepreneur, Etablissement, etc.),.....	817	18	11			
	Etchemin, do. do.,	643	13	3			
	Dépensé depuis Déc., 1845, jusqu'à Déc., 1846,.....	1,461	12	2	3,480	4	8
Chemin de Granby,.....	Entrepreneur,	529	3	4			
	Surintendant,	116	3	4			
	Dépensé jusqu'à Déc., 1846,.....*	645	6	8	1,866	12	7
Chemin de la Côte Rouge,.....	Entrepreneur,	808	0	0			
	Paic-maitre, (Etablissement, ouvrage, etc.),.....	160	0	0			
	Dépensé depuis Déc., 1845, jusqu'à Déc., 1846,.....*	968	0	0	5,478	10	8
Pont de Jacques Cartier,.....	Entrepreneur,.....	750	0	0			
	Surintendant,	91	0	0			
	Dépensé jusqu'à Déc., 1846,	841	0	0	1,360	9	11
Chemin de Stanstead,.....	Entrepreneur,.....	600	0	0			
	Paic-maitre, (Etablissement, ouvrage, etc.),.....	53	6	8			
	Dépensé jusqu'à Déc., 1846,.....*	653	6	8	1,528	5	8
Phares,.....	Crabbe Island,.....	47	17	9			
	Presqu'isle, (Entrepreneur),.....	105	0	0			
	Comptes, (Matériaux, Chaines, Ancres, etc.),.....	111	11	11			
	Dépensé en l'année 1846,.....*	264	9	8			
Chemin de Grimsby,.....	Entrepreneur,.....	66	0	0			
	Dépensé jusqu'à Déc., 1846,.....*	7,888	6	8			
Chemin du Rondeau,	Entrepreneur,.....	276	0	0			
	Dépensé depuis Déc., 1845, jusqu'à Déc., 1846,.....	1,317	11	11			
Havre du Rondeau,.....	Paic-maitre, (Etablissement, Ouvrage, Matériaux, etc.),.....	300	0	0			
	Dépensé depuis Déc., 1843, jusqu'à Déc., 1846,.....*	8,888	10	9			
Havre du Port Stanley,.....	Creusage,	200	0	0			
	Paic-maitre, (Etablissement, ouvrage, etc.),.....	80	18	9			
Prisons et Cours de Justice,.....	Réparations,	398	12	10			
	Dépensé depuis Déc., 1845, jusqu'à Déc., 1846,.....*	4,196	3	0			
Edifices Publics,.....	Réparations,	342	4	9			
	Dépensé depuis Juin, 1843, jusqu'à Déc., 1846,.....*	2,166	8	0			

* Les détails de ces montans sont donnés dans le tableau suivant.

Certifié extrait véritable des livres de ce Département.

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire des Travaux Publics.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
12 Juin, 1847.

ppendice
(Q. Q.)

TABEAU GÉNÉRAL des dépenses faites sur le Canal de Welland, depuis Juin, 1842, jusqu'à Décembre, 1846.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Etablissement,.....	19,755	17	9			
Plans, etc.,.....	342	14	2			
Avertissemens, impressions, etc.,.....	196	17	1			
Relevés,.....	302	2	9			
Entrepreneurs,.....	603,300	8	0			
Spécifications, contrats, etc.,.....	48	15	0			
				623,946	14	9
Port de lettres,.....	270	8	8			
Frais de voyages,.....	129	13	7			
Intérêts,.....	258	6	6			
Dépenses militaires,.....	2,689	15	9			
Police,.....	5,520	7	11			
Agent moral,.....	816	13	4			
				9,685	5	9
Prix des terrains et dommages,.....	14,018	18	2			
Comptes, (pour bois, matériaux, etc.),.....	796	5	6			
Dépenses contingentes, (ouvrage, matériaux, frais de justice, etc.),.....	3,235	16	11			
Cure-môle,.....	1,153	2	6			
Poudre,.....	102	2	4			
Main d'œuvre,.....	971	5	10			
				20,277	11	3
Ancien tracé du Canal de Welland,.....				29,284	3	2
				683,193	14	11
				124	17	6
Reçu en moins pour matériaux,.....				£ 683,068	17	5

TABEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, depuis Juin, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1845, et durant l'année se terminant le 31 Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels, et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Etablissement	Plans, etc.	Impressions et avertissemens.	Relevés.	Entrepreneurs.	Spécifications et contrats.	Total.	£	s.	d.
Montant dépensé jus- qu'au 31 Déc., 1845.	16,072 16 3	342 14 2	185 13 10	287 2 9	507,677 15 4	48 15 0	524,614 17 4			
Décembre, 1846,.....	3,683 1 6	11 3 3	15 0 0	95,622 12 8	99,331 17 5			
	19,755 17 9	342 14 2	196 17 1	302 2 9	603,300 8 0	48 15 0		623,946	14	9
	Postages.	Frais de voyage.	Intérêts.	Dépenses militaires.	Police.	Agent moral.	Total.			
Montant dépensé jus- qu'au 31 Déc., 1845.	229 18 2	119 18 7	258 6 6	2,115 8 5	4,578 13 11	616 13 4	7,918 18 11			
Décembre, 1846,.....	40 10 6	9 15 0	574 7 4	941 14 0	200 0 0	1,766 6 10			
	270 8 8	129 13 7	258 6 6	2,689 15 9	5,520 7 11	816 13 4		9,685	5	9
	Terrains et dommages.	Comptes.	Dépenses contingentes.	Cure môle.	Poudre.	Ouvrage.	Total.			
Montant dépensé jus- qu'au 31 Déc., 1845.	13,786 6 7	796 5 6	2,475 8 0	1,153 2 6	102 2 4	911 8 8	19,224 13 7			
Décembre, 1846,.....	232 11 7	760 8 11	59 17 2	1,052 17 8			
	14,018 18 2	796 5 6	3,235 16 11	1,153 2 6	102 2 4	971 5 10		20,277	11	3
Décembre, 1845.—Dépense de l'ancien tracé portée au compte du Nouveau Canal,.....								29,284	3	2
								683,193	14	11
								124	17	6
Reçu en moins pour matériaux,.....								£ 683,068	17	5

Appendice
(Q. Q.)

TABEAU des dépenses générales pour l'amélioration du St. Laurent, depuis Juin, 1843, jusqu'à Déc., 1846.

12 Juillet.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

	£ s. d.	£ s. d.
Etablissement,.....	131 4 10	795 12 10.
Main d'œuvre,.....	157 8 5	
Plans,.....	227 8 4	
Spécifications,.....	17 3 9	
Salaires des Commis, etc,.....	262 7 6	
Comptes, (matériaux, fer, etc.),.....	309 16 0	850 1 4
Avertissemens,.....	26 7 11	
Services professionnels, (Notaires, frais de justice, etc.),.....	326 17 10	
Phare de Lancaster,.....	156 19 7	
Frais de voyage,.....	30 0 0	
Port de lettres,.....	32 14 2	178 6 11.
Arbitrages,.....	93 0 0	
Relevé,.....	18 5 9	
Gardien de Phare,.....	34 7 0	
		£1,824 1 1

TABEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, depuis Juin, 1843 jusqu'au 31 Décembre, 1845, et durant l'année se terminant le 31 Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels, et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Etablissement.	Main d'œuvre.	Plans.	Spécification.	Examen des comptes, etc.,	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Montant dépensé jusqu'au 31 Déc., 1845,.....	90 9 8	157 8 5	227 8 4	17 3 9	262 7 6	754 17 8	795 12 10
31 Décembre, 1846,.....	40 15 2	40 15 2	
	131 4 10	157 8 5	227 8 4	17 3 9	262 7 6		
	Comptes.	Avertissement.	Services professionnels.	Phare de Lancaster.	Frais de voyage.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Montant dépensé jusqu'au 31 Déc., 1845,.....	295 17 6	26 7 11	212 15 0	156 19 7	30 0 0	702 0 0	850 1 4
31 Décembre, 1846,.....	33 18 6	114 2 10	148 1 4	
	309 16 0	26 7 11	326 17 10	156 19 7	30 0 0		
	Porte de lettres.	Arbitrage.	Relevé.	Gardien de Phare.	Total.		
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Montant dépensé jusqu'au 31 Décembre, 1845,....	32 14 2	68 0 0	18 5 9	34 7 0	153 6 11		178 6 11
31 Décembre, 1846,.....	25 0 0	25 0 0		
	32 14 2	93 0 0	18 5 9	34 7 0			£1,824 1 1

Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU général des Dépenses faites sur le Canal de Beauharnois, depuis Juin 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1846.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Relevés,.....	321	13	4			
Plans,.....	169	3	4			
Etablissement,.....	10,030	16	2			
Etablissement du Cure môle, (chevaux, ouvrages, etc.),.....	1,011	17	9			
Force de police,.....	2,600	15	0			
Force militaire,.....	271	2	6			
				14,405	8	1
Pour enlever les armes,.....	30	15	0			
Ouvrage,.....	28,979	6	6			
Entrepreneurs,.....	236,609	4	2			
Clôtures,.....	1,406	10	2			
Matériaux,.....	507	1	2			
Cabanes,.....	281	18	0			
				267,814	15	0
Ponts,.....	265	1	3			
Cure môle,.....	1,617	3	5			
Prix des terrains, dommages,.....	15,470	5	4			
Charroi,.....	40	18	1			
Frais de voyage,.....	540	2	9			
Diverses,.....	49	6	2			
				17,982	17	0
Préparation des documens, salaires des Commis, etc.,.....	109	11	8			
Avertissemens,.....	68	9	9			
Port de lettres,.....	94	15	3			
Comptes, travaux de forgeron, fur,.....	586	15	6			
Maîtres d'écluses,.....	330	0	4			
Chalandis,.....	53	0	0			
				1,242	12	6
				£301,445	2	7

TABLEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus depuis Juin, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1845, et durant l'année se terminant le 31 Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Relevés.	Plans.	Etablissement.	Etablis- sment du cure môle.	Force de police.	Force militaire.	Total.	
Montant dépensé jus- qu'au 31 Déc., 1845,...	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
31 Décembre, 1846,....	321 13 4	169 3 4	9,557 13 2	743 12 11	2,596 8 10	271 2 6	13,659 14 1	14,405 8 1
	473 3 0	268 4 10	4 6 2	...	745 14 0	
	321 13 4	169 3 4	10,030 16 2	1,011 17 9	2,600 15 0	271 2 6		
Pour enle- ver les armes.	Main d'œuvre.	Entrepreneurs.	Clôtures.	Matériaux.	Cabanes.	Total.		
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Montant dépensé jus- qu'au 31 Déc., 1845,...	30 15 0	28,979 6 6	231,481 13 1	1,406 10 2	507 1 2	281 18 0	262,687 3 11	
31 Décembre, 1846,....	5,127 11 1	5,127 11 1	267,814 15 0
	30 15 0	28,979 6 6	236,609 4 2	1,406 10 2	507 1 2	281 18 0		
Ponts.	Cure môle.	Prix des ter- rains et dommages.	Charroi.	Dépenses de voyage.	Diverses.	Total.		
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Montant dépensé jus- qu'au 31 Déc., 1845,...	151 2 6	1,617 3 5	14,499 1 5	40 18 1	476 5 6	49 6 2	16,833 17 1	
31 Décembre, 1846,....	113 18 9	...	971 3 11	...	63 17 3	...	1,148 19 11	17,982 17 0
	265 1 3	1,617 3 5	15,470 5 4	40 18 1	540 2 9	49 6 2		
Préparation des documens.	Avertissemens.	Port de lettres.	Comptes.	Maîtres d'écluses.	Chalandis.	Total.		
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Montant dépensé jus- qu'au 31 Déc., 1845,...	56 5 10	68 4 9	66 9 9	449 2 2	330 0 4	...	968 2 10	
31 Décembre, 1846,...	53 5 10	2 5 0	28 5 6	137 13 4	...	53 0 0	274 9 8	1,242 12 6
	109 11 8	68 9 9	94 15 3	586 15 6	330 0 4	53 0 0		£301,445 2 7

Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des Dépenses sur le Canal de Cornwall, depuis Juin, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1846.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

	£ s. d.	£ s. d.
Etablissement,.....	2,423 10 0	42,344 11 11
Matériaux,.....	2,061 10 7	
Port de lettres,.....	62 19 9	
Frais de voyage,.....	226 14 7	
Plans,.....	57 10 0	
Entrepreneurs,.....	37,512 7 0	
Avertissemons,.....	11 5 0	32,955 10 3
Main d'œuvre,.....	22,233 11 5	
Comptes, (pierre, fer, outils, etc.,).....	1,197 14 11	
Débentures,.....	7,661 6 3	
Gardiens. d'écluses,.....	1,098 17 4	
Chalands,.....	752 15 4	
		32,955 10 3
		£75,300 2 2

TABLEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus depuis Juin, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1845, et durant l'année se terminant le 31 Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Cénéral.

	Etablis- ment.	Matériaux.	Port de lettres.	Frais de voyage.	Plans.	Entrepre- neurs.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jus- qu'au 31 Déc., 1845,....	2,223 10 0	2,050 8 1	62 19 0	209 13 1	35 0 0	37,512 7 0	42,093 17 11	42,344 11 11
31 Décembre, 1846,.....	200 0 0	11 2 0	17 1 6	22 10 0	250 14 0	
	2,423 10 0	2,061 10 7	62 19 9	226 14 7	57 10 0	37,512 7 0		
	Avertisse- mons.	Main d'œuvre.	Comptes.	Débentures.	Gardiens d'Ecluses.	Chalands.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Montant déposé jus- qu'au 31 Déc., 1845,....	22,223 19 11	1,177 12 5	7,661 6 3	1,098 17 4	752 15 4	32,914 11 3	32,955 10 3
31 Décembre, 1846,.....	11 5 0	9 11 0	20 2 0	40 19 0	
	11 5 0	22,233 11 5	1,197 14 11	7,661 6 3	1,098 17 4	752 15 4		
								£ 75,300 2 2

TABEAU GÉNÉRAL des dépenses dans le Lac St. Pierre, depuis Décembre, 1841, jusqu'à Décembre, 1846.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Relevés,.....	650	2	7			
Plans,.....	76	0	9			
Etablissement,.....	15,274	10	11			
Entrepreneurs, coût des bateaux à vapeur, chalands, etc.,.....	16,224	18	4			
Port de lettres,.....	86	14	5			
				32,312	7	0
Fret et remorquage,.....	1,483	0	10			
Matériaux,.....	20,783	3	2			
Avertissemens,.....	16	6	3			
Services professionnels,.....	21	5	0			
Bois de chauffage,.....	2,195	14	8			
				24,499	9	11
Frais de voyage,.....	239	11	11			
Comptes, (fer, chaînes, peintures, etc.),.....	2,029	18	6			
Examen des comptes, etc., (salaires des Commis),.....	102	6	8			
Assurances,.....	161	2	0			
Ouvrage dans le chantier de marine, etc.,.....	2,246	13	2			
				4,779	12	3
Charbon,.....	3,862	14	9			
Bateau à vapeur Vulcan,.....	2,500	0	0			
Loyer du chantier de marine,.....	281	5	0			
Enquête,.....	11	10	0			
				6,655	9	9
				68,246	18	11
A déduire le montant reçu pour matériaux vendus,.....				113	1	3
				£68,133	17	8

TABEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus depuis Décembre, 1841, jusqu'au 31 Décembre, 1845, et durant l'année se terminant le 31 Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces déposées à l'appui au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Relevés.	Plans.	Etablissement	Entrepreneurs.	Port de lettres.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jusqu'au 31 Décembre, 1845,.....	650 2 7	56 0 9	10,723 8 11	16,224 18 4	69 12 7	27,724 3 2	
31 Décembre, 1846,.....		20 0 0	4,551 2 0		17 1 10	4,588 3 10	
							32,312 7 0
	650 2 7	76 0 9	15,274 10 11	16,224 18 4	86 14 5	...	
	Fret et remorquage.	Matériaux.	Avertissemens	Services professionnels	Bois de chauffage.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Montant dépensé jusqu'au 31 Décembre, 1845,.....	969 19 6	19,519 13 0	16 6 3	21 5 0	2,195 14 8	22,722 18 5	
31 Décembre, 1846,.....	513 1 4	1,263 10 2				1,776 11 6	
							24,499 9 11
	1,483 0 10	20,783 3 2	16 6 3	21 5 0	2,195 14 8	...	
	Frais de voyage.	Comptes.	Examen des comptes.	Assurance.	Main d'œuvre.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Montant dépensé jusqu'au 31 Décembre, 1845,.....	165 10 6	1,052 17 1	57 7 6	161 2 0	2,246 13 2	4,583 10 3	
31 Décembre, 1846,.....	74 1 5	77 1 5	44 19 2	0 0 0	0 0 0	196 2 0	
							4,779 12 3
	239 11 11	2,029 18 6	102 6 8	161 2 0	2,246 13 2	...	
	Charbon.	Bateau à vapeur Vulcan.	Loyer du chantier de marine.	Enquête.		Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.	
Montant dépensé jusqu'au 31 Décembre, 1845,.....	2,405 18 10	2,500 0 0	136 5 0	0 0 0		5,002 3 10	
31 Décembre, 1846,.....	1,456 15 11		125 0 0	11 10 0		1,593 5 11	
							6,655 9 9
	3,862 14 9	2,500 0 0	281 5 0	11 10 0		...	

A déduire pour matériaux vendus,.....

68,246 18 11
113 1 3

£ 68,133 17 8

Appendice (Q. Q.)

Appendice (Q. Q.)

TABEAU GÉNÉRAL des dépenses du Chemin de Dover et Hamilton, depuis Juin, 1842, jusqu'au 30 Juin, 1845.

	£ s. d.	£ s. d.
Relevés,	269 17 1	
Plans,	39 10 0	
Port de lettres,	85 12 1	
Dépenses de voyage,	28 3 4	
Avertissements,	51 8 10	
Entrepreneurs,	25,989 4 1	26,463 15 5
Pont de Caledonia,	2,898 19 9	
Dépenses générales, *	45 2 2	
Comptes,	118 1 0	
Etablissement,	1,514 13 9	
Halage des madriers,	1,243 9 7	5,820 6 3
Pierre livrée,	517 13 8	
Surintendance du Pont de Caledonia,	125 0 0	
Fiches,	2,107 10 9	
Examen des comptes, (salaires des Commis,)	33 17 6	
Main d'œuvre,	5,069 10 0	7,853 11 11
		£40,137 13 7

TABEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus faites durant les semestres respectifs, se terminant en Juin, 1842, Décembre, 1842, Juin, 1843, Décembre, 1843, Juin, 1844, Décembre, 1844, et Juin, 1845.

	Relevés.	Plans.	Port de lettres.	Dépenses de voyage.	Avertissements, etc.	Entrepreneurs.	Total.	£ s. d.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1842.								
Juin,	100 0 0	15 0 0	8 1 6	8 13 4	2 5 10		134 0 8	
Décembre,	111 15 0		8 7 6	14 10 0	6 19 0	1,460 0 0	1,601 11 6	
1843.								
Juin,	43 2 1	9 10 0	11 12 6	5 0 0	29 6 9	5,407 17 2	5,506 8 6	
Décembre,			13 13 6		8 12 3	11,190 17 11	11,213 3 8	
1844.								
Juin,			16 18 5		3 5 0	3,392 2 11	3,412 6 4	
Décembre,	15 0 0	15 0 0	14 4 10		1 0 0	2,802 10 11	2,847 15 9	
1845.								
Juin,			12 13 10			1,735 15 2	1,748 9 0	26,463 15 5
	269 17 1	39 10 0	85 12 1	28 3 4	51 8 10	25,989 4 1		
		Pont de Caledonia.	Dépenses générales.	Comptes.	Etablissement.	Halage des madriers.	Total.	
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
1842.		653 0 0	45 2 2	4 6 3	175 0 0		877 8 5	
Décembre,								
1843.								
Juin,		960 0 0		2 17 6	147 2 6	236 11 4	1,343 13 10	
Décembre,		1,210 6 3			267 16 3	274 15 4	1,755 15 4	
1844.								
Juin,				37 19 2	371 5 0	78 5 10	487 10 0	
Décembre,		75 13 6		66 19 4	382 10 0	653 17 1	1,178 19 11	
1845.								
Juin,				5 18 9	171 0 0		176 18 9	5,820 6 3
		2,898 19 9	45 2 2	118 1 0	1,514 13 9	1,243 9 7		
		Pierre livrée.	Surintendance du Pont de Caledonia.	Fiches.	Examen des comptes.	Main d'œuvre.	Total.	
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
1843.								
Juin,		408 6 8	76 5 0				484 11 8	
Décembre,			48 15 0	355 16 5	11 5 0	1,410 9 8	1,826 6 1	
1844.								
Juin,		72 1 2		546 4 10		783 4 5	1,401 10 5	
Décembre,		15 5 10		1,150 19 6	11 12 6	2,767 12 0	3,945 9 10	
1845.								
Juin,		22 0 0		54 10 0	11 0 0	108 3 11	195 13 11	7,853 11 11
		517 13 8	125 0 0	2,107 10 9	33 17 6	5,069 10 0		£40,137 13 7

* Faisant partie du coût de l'établissement des ouvrages de l'Ouest.

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses faites dans le District de Newcastle, depuis Juin, 1842, jusqu'en Juin, 1845.

Appendice (Q. Q.)							Appendice (Q. Q.)					
12 Juillet.							12 Juillet.					
							£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Chûtes du Mitieu.</i>												
Journées d'ouvriers,	2,784	10	3½				
Matériaux,...	1,105	18	8½				
Comptes divers,	1	11	0	3,892	0	0	
<i>Chemin de Windsor et Scugog.</i>												
Diverses,	66	12	11	
<i>Pont de Seymour.</i>												
Journées d'ouvriers,	396	4	0½				
Matériaux,...	69	14	7½	465	18	8	
<i>Rapides de Buchhorn. †</i>												
Matériaux,...	12	0	0	
<i>Rapides de Harris.</i>												
Journées d'ouvriers,	882	19	11				
Matériaux,...	764	3	6	1,647	3	5	
<i>Rapides de Whitlaw.</i>												
Journées d'ouvriers,	4,458	19	2½				
Matériaux,...	1,686	4	7				
Diverses,	17	15	0	6,162	18	10	
<i>Rapides de Chisholm.</i>												
Journées d'ouvriers,	6,380	4	11½				
Matériaux,...	1,219	9	0½	7,599	14	0	
<i>Rapides de Scugog.</i>												
Journées d'ouvriers,	5,657	16	5½				
Matériaux,...	1,015	2	11½	6,672	19	5	
<i>Chûtes de Ranny.</i>												
Journées d'ouvriers,	5,283	5	2				
Matériaux,...	2,784	2	7				
Etablissement,	233	15	7				
Diverses,	12	13	3	8,313	16	7	
<i>Ile de Fiddler.</i>												
Contrat,	153	17	6				
Journées d'ouvriers,	25	12	9	179	10	3	
<i>Chemin du Lac Rice.</i>												
Relevés,	176	13	7				
Entrepreneur,	6,465	0	5				
Journées d'ouvriers,	297	14	0				
Terrains et dommages,	62	5	0				
Diverses, (Matériaux, etc.)	44	19	11	7,046	12	11	
<i>Chûtes de Heely.</i>												
Journées d'ouvriers,	7,478	9	9½				
Matériaux,...	1,910	2	4½	9,388	12	2	
<i>Rapides de Crooks.</i>												
Journées d'ouvriers,	7,391	16	11½				
Matériaux,...	1,664	19	3				
Diverses, papeterie, etc.,	21	16	8½				
Etablissement,	12	12	11	9,091	5	10	
<i>Rivière Trent.</i>												
Journées d'ouvriers, roches éclatées à la poudre,	199	5	8				
Matériaux,...	7	10	8				
Etablissement,	53	17	1	260	13	5	
<i>Dépenses générales.</i>												
Etablissement,	4,400	11	2	4,933	14	11	
Diverses, main d'œuvre, matériaux, etc.,	533	3	9	2,976	13	2	
Reclamations contre les ci-devant Commissaires,	£68,710	6	6	

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses faites pour la navigation de la Rivière Trent, depuis Décembre, 1845, jusqu'en Décembre, 1846.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Etablissement,	877	5	4			
Port de lettres,	42	7	3			
Comptes, (papeterie, etc.,)	1	18	3			
Dépenses de voyage,	163	5	9			
Examen des comptes, etc., (salaires des Commis, etc.,)	49	7	9			
Copies de plans,	5	0	0			
				1,139	4	1
<i>Rapides de Whillaw.</i>						
Gardien de l'écluse,	27	15	0			
Main d'œuvre,	58	5	3			
Bois de construction,	15	0	0			
Comptes, (papeterie, etc.,)	3	0	0			
Matériaux,	8	5	8			
				112	5	11
<i>Chûtes de Ranny</i>						
Matériaux,	377	0	7			
Bois de construction,	668	19	11			
Etablissement,	265	8	9			
Main d'œuvre,	1,388	14	11			
				2,700	4	2
<i>Rapides de Crooks.</i>						
Matériaux,	46	3	0			
Bois de construction,	252	19	3			
Etablissement,	39	0	0			
Main d'œuvre,	1,036	3	5			
				1,374	5	8
<i>Rapides de Buchhorn.</i>						
Bois de construction,	98	16	10			
Matériaux,	57	6	1			
Etablissement,	42	10	0			
Main d'œuvre,	266	12	8			
				465	5	7
<i>Pont, baumes et jetées de Seymour.</i>						
Main d'œuvre,	451	3	11			
Bois de construction,	241	3	0			
Comptes, (ouvrage en fer, etc.,)	9	1	10			
Dommmages,	200	0	0			
				901	8	9
<i>Chûtes du milieu.</i>						
Comptes, (ouvrage en fer etc.,)	9	7	6			
Bois de construction,	313	5	4			
Main d'œuvre,	1,002	14	11			
				1,325	7	9
<i>Chemin du Lac Rice.</i>						
Entrepreneurs,	137	15	0			
Main d'œuvre,	19	14	3			
Comptes, (papeterie, etc.,)	2	17	2			
				160	6	5
<i>Chûtes de Heely</i>						
Main d'œuvre,	231	9	11			
Comptes, (ouvrage en fer, matériaux, etc.,)	17	19	8			
				249	9	7
<i>Rapides de Scugog.</i>						
Main d'œuvre,	48	13	4			
Comptes, (matériaux, etc.,)	2	7	0			
				51	0	4
<i>Rivière Trent.</i>						
Consolider la glissoire,	4	14	2			
Roches éclatées à la poudre,	73	6	5			
				78	0	7
<i>Pont de Peterboro.</i>						
Avertissement,	1	19	8			
Surintendant,	28	14	0			
Dépenses de voyage,	8	10	0			
Plans et spécifications,	12	10	0			
				51	18	8
<i>Pont de Bobcaygean.</i>						
Main d'œuvre,	166	7	7			
Bois de construction,	55	8	1			
				221	15	8
<i>Ile de Fiddler.</i>						
Roches éclatées à la poudre,						
				41	5	0
<i>Rapides de Chisholms.</i>						
Ouvrage en fer,						
				65	11	6
				£8,937	4	8

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

TABLEAU DÉTAILLÉ de la proportion des dépenses ci-dessus durant les semestres se terminant respectivement en Décembre, 1845, Juin, 1846, et Décembre, 1846, suivant les comptes et pièces à l'appui déposés au Bureau de l'Inspecteur-Général.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

	Etablissement.	Port de lettres	Comptes.	Dépenses de voyage.	Examen des comptes.	Copies de plans.	Total.		
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Décembre, 1845,.....	302 7 6	17 11 2	0 17 6	18 7 6	14 0 0	353 3 8		
Juin, 1846,.....	248 8 10	16 7 7	1 0 9	140 0 0	22 17 6	5 0 0	433 14 8		
Décembre, 1846,.....	326 9 0	8 8 6	4 18 3	12 10 0	352 5 9		
	877 5 4	42 7 3	1 18 3	163 5 9	49 7 6	5 0 0		1,139 4 1	
RAPIDES DE WHITLAW.									
	Gardien d'écluse.	Main d'œuvre.	Bois de construction.	Comptes.	Matériaux.	Total.			
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.			
Décembre, 1845,	27 15 0	4 6 7	15 0 0	47 1 7			
Juin, 1846,.....	53 18 8	3 0 0	8 5 8	65 4 4			
	27 15 0	58 5 3	15 0 0	3 0 0	8 5 8			112 5 11	
CHUTES DE RANNY.									
	Matériaux.	Bois de construction.	Etablissement.	Main d'œuvre.	Total.				
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.				
Décembre, 1845,	305 9 11	577 18 7	207 18 9	1,344 5 7	2,435 12 10				
Juin, 1846,.....	71 10 8	91 1 4	57 10 0	44 9 4	264 11 4				
	377 0 7	668 19 11	265 8 9	1,388 14 11				2,700 4 2	
RAPIDES DE CROOKS.									
	Matériaux.	Bois de construction.	Etablissement.	Main d'œuvre.	Total.				
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.				
Décembre, 1845,	39 13 5	172 15 11	39 0 0	662 1 3	913 10 7				
Juin, 1846,.....	6 9 7	80 3 4	374 2 2	460 15 1				
	46 3 0	252 19 3	39 0 0	1,036 3 5				1,374	
RAPIDES DE BUCKHORN.									
	Bois de construction.	Matériaux.	Etablissement.	Main d'œuvre.	Total.				
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.				
Décembre, 1845,	98 16 10	57 6 1	42 10 0	243 1 2	441 14 1				
Juin, 1846,.....	23 11 6	23 11 6				
	98 16 10	57 6 1	42 10 0	266 12 8				465 5 7	
PONT, BAUME ET JETÉES DE SEYMOUR.									
	Main d'œuvre.	Bois de construction.	Comptes.	Domages.	Total.				
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.				
Décembre, 1845,	124 2 2	23 1 7	147 3 9				
Juin, 1846,.....	327 1 9	218 1 5	9 1 10	200 0 0	754 5 0				
	451 3 11	241 3 0	9 1 10	200 0 0				901 8 9	
	Montant porté,.....						£	6,692 14 2	

Appendice
(Q. Q.)

Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU DÉTAILLÉ des dépenses faites pour la navigation de la Rivière Trent, etc. (Continué.)

12 Juillet.

12 Juillet.

					Montant rapporté,.....	£ s. d.	6,092 14 2
PONT DE PETERBORO.							
	Avertisse- mons.	Surintendant.	Dépenses de voyage.	Plans, etc.			
Décembre, 1846,	£ s. d. 1 19 8	£ s. d. 28 14 0	£ s. d. 8 10 0	£ s. d. 12 10 0			51 13 8
CHUTES DU MILIEU.							
	Comptes.	Bois de construction.	Main d'œuvr.	Total.			
Décembre, 1845,	£ s. d. 0 12 6	£ s. d. 296 10 4	£ s. d. 662 7 10	£ s. d. 959 10 8			
Juin, 1846,.....	8 15 0	16 15 0	340 7 1	365 17 1			
	9 7 6	313 5 4	1,002 14 11				1,325 7 9
CHEMIN DU LAC RICE.							
	Entrepre- neurs.	Main d'œuvr.	Comptes.				
Décembre, 1845,	£ s. d. 137 15 0	£ s. d. 19 14 3	£ s. d. 2 17 2				160 6 5
CHUTES DE HEELY.							
	Main d'œuvr.	Comptes.	Total.				
Décembre, 1845,	£ s. d. 116 5 10	£ s. d. 8 19 8	£ s. d. 125 5 6				
Juin, 1846,.....	115 4 1	9 0 0	124 4 1				
	231 0 11	17 19 8					249 9 7
RAPIDES DE SCUGOG.							
	Main d'œuvr.	Comptes.	Total.				
Décembre, 1845,	£ s. d. 31 11 4	£ s. d. 2 7 0	£ s. d. 33 18 4				
Juin, 1846,.....	17 2 0	17 2 0				
	48 13 4	2 7 0					51 0 4
RIVIERE TRENT.							
	Consolider la glissoire.	Roches éclatées à la poudre.					
Décembre, 1845,	£ s. d. 4 14 2	£ s. d. 73 6 5					78 0 7
PONT DE BOBCAYGEAN.							
	Main d'œuvr.	Bois de construction.					
Juin, 1846,.....	£ s. d. 166 7 7	£ s. d. 55 8 1					221 15 8
ILE DE FIDDLER.							
	Roches éclatées à la poudre.						
Décembre, 1845,	£ s. d. 41 5 0						41 5 0
RAPIDES DE CHISHOLM.							
	vrage en fer.						
Décembre, 1845,	£ s. d. 65 11 6						65 11 6
							£ 8,937 4 8

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Havre de Windsor, depuis Juin, 1842, jusqu'en Décembre, 1846.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

	£ s. d.	£ s. d.
Relevés,.....	36 11 9	
Avertissemens,.....	7 14 6	
Entrepreneurs,.....	23,518 9 0	
Surintendance,.....	814 7 11	
Matériaux,.....	128 14 2	
Port de lettres,.....	22 18 11	
Papeterie,.....	4 14 7	
Gardien de l'écluse,.....	41 8 0	
		24,574 18 10

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Havre de Dover, depuis Juin, 1843, jusqu'en Décembre, 1846.

	£ s. d.	£ s. d.
Main d'œuvre,.....	31 16 3	
Avertissemens,.....	3 4 9	
Acquisition du havre,.....	1,930 8 4	
Entrepreneurs,.....	7,332 19 9	
Ramasser les bois,.....	43 11 6	
Bois de charpente,.....	326 17 8	
		9,668 18 3

TABLEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus depuis Juin, 1843, jusqu'en Décembre, 1845, et durant l'année se terminant le 31 Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Main d'œuvre.	Avertisse- mens.	Acquisition du Havre.	Entrepre- neurs.	Ramasser les bois.	Bois de charpente.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jusqu'au 31 Déc., 1845,.....	31 16 3	3 4 9	1,930 8 4	4,798 1 6	43 11 6	326 17 8	7,134 0 0	
31 Déc., 1846,.....				2,534 18 3			2,534 18 3	
	31 16 3	3 4 9	1,930 8 4	7,332 19 9	43 11 6	326 17 8		9,668 18 3
								£ 9,668 18 3

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses pour les Phares du Havre de la Longue-Pointe, depuis Déc., 1842, jusqu'en Juin, 1845.

	£ s. d.	£ s. d.
Relevés et surintendance,.....	194 12 2	
Main d'œuvre et matériaux,.....	1,285 10 4	
Phare,.....	19 0 4	
Lampes, etc.,.....	25 0 0	
		1,524 2 10
Light Ship,.....	577 12 0	
Ancres, chaînes, etc.,.....	121 2 5	
Lest,.....	49 10 0	
Avertissemens,.....	2 13 4	
		750 17 9
		£ 2,275 0 7

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Chemin de Windsor et Scugog, depuis Juin, 1842, jusqu'en Déc., 1846.

	£ s. d.	£ s. d.
Relevés,.....	119 17 11	8,712 5 9
Avertissemens,.....	0 19 0	
Reddition des intérêts perçus sur le chemin, par la Compagnie du Havre,.....	590 15 6	
Entrepreneurs,.....	7,846 13 4	
Terrains et dommages,.....	154 0 0	
Etablissement,.....	117 5 0	424 9 10
Main d'œuvre,.....	155 14 9	
Comptes, (matériaux, papeterie, etc.),.....	8 4 6	
Fiches,.....	143 5 7	
		£9,136 15 7

TABLEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus depuis Juin, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1845, et durant l'année se terminant le 31 Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Relevés.	Avertisse- mens.	Reddition du chemin.	Entrepro- neurs.	Terrains et dommages.	Total.	£ s. d.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jusqu'au 31 Dé- cembre, 1845,.....	119 17 11	0 19 0	590 15 6	7,348 2 3	154 0 0	8,213 14 8	8,712 5 9
31 Décembre, 1846,.....				498 11 1		498 11 1	
	119 17 11	0 19 0	590 15 6	7,846 13 4	154 0 0		
	Etablis- ment.	Main d'œuvre.	Comptes.	Fiches.	Total.		
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Montant dépensé jusqu'au 31 Déc., 1845,.....	113 15 0	155 14 9	8 4 6	60 15 0	344 9 3	424 9 10	
31 Décembre, 1846,.....	3 10 0			76 10 7	86 0 7		
	117 5 0	155 14 9	8 4 6	143 5 7			£ 9,136 15 7

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Havre du Port Stanley, depuis Déc., 1842, jusqu'en Déc., 1845.

	£ s. d.	£ s. d.
Etablissement,.....	350 9 0	7,817 6 4
Relevés,.....	32 6 6	
Matériaux, etc.,.....	2,675 7 1	
Fret, etc.,.....	54 7 2	
Main d'œuvre,.....	4,804 16 7	
Entrepreneur,.....	8,450 1 8	8,605 19 10
Scows,.....	123 0 0	
Dépense générale,.....	11 3 8	
Avertissemens,.....	10 15 2	
Port de lettres,.....	8 19 4	
		£16,423 6 2

Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le chemin du Port Stanley, depuis Juin, 1842, jusqu'à Déc., 1845.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

	£ s. d.	£ s. d.
Relevés,.....	363 6 9	
Etablissement,.....	797 1 5	
Comptes,.....	65 5 11	
Main d'œuvre,.....	1,087 9 8	
Attelage, Fret, etc.,.....	25 10 11	
Bois de construction,.....	0 15 7	
Terrains et Dommages,.....	614 0 1	2,953 10 4
G. W. Boggs, pour avoir coupée la Montagne à St. Thomas,.....	216 19 5	
Chemin de sable,.....	308 14 6	
Réparations au chemin,.....	76 16 6	
Réparations aux Maisons de péage,.....	14 7 6	
Dépenses aux Maisons de péage,.....	41 7 0	
Entrepreneurs,.....	28,028 12 11	28,686 17 10
Dépense générale,.....	11 3 9	
Fiches,.....	466 5 0	
Avertissemens,.....	2 16 8	
Port de lettres,.....	19 2 8	
Collecteurs,.....	25 0 0	
Bornes milliaires et tableaux de péages,.....	43 0 0	567 8 1
	£	32,207 16 3

TABLEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, depuis Juin, 1842, jusqu'en Juin, 1845, et durant le semestre se terminant en Décembre, 1845.

	Relevés.	Etablissem.	Comptes.	Main d'œuvre.	Attelage, etc.	Bois de construction.	Terrains et dommages.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jus- qu'au 30 Juin, 1845,	363 6 9	745 1 5	65 5 11	1,087 9 8	25 10 11	0 15 7	604 0 1	2,891 10 4	
30 Déc., 1845,.....		52 0 0					10 0 0	62 0 0	2,953 10 4
	363 6 9	797 1 5	65 5 11	1,087 9 8	25 10 11	0 15 7	614 0 1		
		G.W.Boggs	Chemin de sable.	Réparations au chemin.	Réparations aux maisons de péage.	Dépenses aux maisons de péage.	Entrepreneurs.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Montant dépensé jus- qu'au 30 Juin, 1845,	216 19 5	308 14 6	50 0 0	14 7 6	12 12 6	28,028 12 11	28,631 6 10		
Décembre, 1845,.....			26 16 6		28 14 6		55 11 0		28,686 17 10
	216 19 5	308 14 6	76 16 6	14 7 6	41 7 0	28,028 12 11			
	Dépense générale.	Fiches.	Avertissemens.	Port de lettres.	Collecteurs.	Bornes milliaires et tableaux de péages.	Total.		
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Montant dépensé jus- qu'au 30 Juin, 1845,	11 3 9	466 5 0	2 16 8	19 2 8			499 8 1		
Décembre, 1845,.....					25 0 0	43 0 0	68 0 0		567 8 1
	11 3 9	466 5 0	2 16 8	19 2 8	25 0 0	43 0 0			
									£ 32,207 16 3

La somme de £7,529 12s. 4d., incluse dans le montant ci-dessus, dépensée sur la partie du chemin en commun aux chemins du Port Stanley et Chatham, a été prise sur l'appropriation de ce dernier.

ppendice
Q. Q.)

Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Havre du Rondeau, depuis Décembre, 1843, jusqu'au 31 Déc., 1846.

2 Juillet.

12 Juillet.

	£ s. d.	£ s. d.
Etablissement,.....	664 0 0	8,384 4 0
Dépenses diverses,.....	18 9 2	
Déplacer la pierre, ..	19 2 6	
Entrepreneurs,.....	7,604 0 0	
Comptes, (matériaux, papeterie, etc.),.....	78 12 4	
Phare temporaire,.....	13 5 0	122 13 8
Gardien de phare,.....	45 10 0	
Frais de voyage,...	28 9 10	
Relevés,.....	16 16 6	
Main d'œuvre,.....	18 12 4	
Port de lettres,.....	15 2 2	381 13 1
Services professionnels, (loi, etc.),.....	18 8 8	
Dépense générale,.....*	318 12 3	
Conserver les bois,	29 10 0	
	£	

TABLEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus depuis Décembre, 1843, jusqu'en Décembre, 1845, et durant l'année se terminant le 31 Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Etablis- ment.	Dépenses diverses.	Déplace. la pierre.	Entrepre- neurs.	Comptes.	Total.	£ s. d.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jusqu'au 31 Déc., 1845,.....	375 0 0	17 19 2	19 2 6	5,244 0 0	57 1 8	5,718 3 4	8,384 4 0
31 Décembre, 1846,	289 0 0	0 10 0	2,360 0 0	21 10 8	2,671 0 8	
	664 0 0	18 9 2	19 2 6	7,604 0 0	78 12 4		
	Phare temporaire.	Gardien de phare.	Frais de voyage.	Relevés.	Main d'œuvre.	Total.	£ s. d.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jusqu'au 31 Déc., 1845,.....	13 5 0	19 10 0	5 19 10	16 16 6	18 12 4	74 3 8	122 13 8
31 Décembre, 1846,	26 0 0	22 10 0	48 10 0	
	13 5 0	45 10 0	28 9 10	16 16 6	18 12 4		
	Port de lettres.	Services professionnels	Dépenses gé- nérales.	Conserver les bois.	Total.	£ s. d.	£ s. d.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jusqu'au 31 Décembre, 1845,	2 17 6	83 2 3	85 19 9	381 13 1	
31 Décembre, 1846,	12 4 8	18 8 8	235 10 0	29 10 0	295 13 4		
	15 2 2	18 8 8	318 12 3	29 10 0			
					£	8,888 10 9	

* Etant une portion du coût de l'établissement général pour les ouvrages de l'Ouest.

Appendice
(Q. Q.)
12 Juillet.

TABLEAU DÉTAILLÉ indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, depuis Décembre, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1845, et durant l'année se terminant le 31 Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels, et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

Appendice
(Q. Q.)
12 Juillet.

	Relevés.	Port de lettres.	Avortissements.	Main d'œuvre.	Pont du Déroit	Comptes.	Total.	£ s. d.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Montant dépensé jusqu'au 31 Déc., 1845,	360 16 1	48 18 7	2 0 3	3,560 4 10	1,544 5 2	120 5 1	5,636 10 0	5,949 17 7	
31 Décembre, 1846,	24 6 4	288 12 3	0 10 0	313 7 7		
	360 16 1	73 3 11	2 0 3	3,848 17 1	1,544 5 2	120 15 1			
	Assistant et gard. de pont.	Terrains et dommages.	Examen des comptes.	Frais de voyage.	Dépenses générales.	Etablissement.	Total.	£ s. d.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Montant dépensé jusqu'au 31 Déc., 1845,	129 7 0	42 18 0	22 10 0	22 10 0	110 16 4	309 11 10	637 13 2	1,278 15 4	
31 Décembre, 1846,	22 10 0	352 19 2	265 13 0	641 2 2		
	129 7 0	42 18 0	45 0 0	22 10 0	463 15 6	575 4 10			
CHEMIN DE LA RUE YONGE.									
	Entrepreneurs.	Etablissement.	Relevés.	Frais de voyage.	Total.				
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.				
Montant dépensé jusqu'au 31 Décembre, 1845,	1,397 0 0	150 0 0	157 6 3	14 7 6	1,718 13 9				
31 Décembre, 1846,	9,215 19 11	202 19 9	9,418 19 8				
	10,612 19 11	352 19 9	157 6 3	14 7 6		11,137 13 5			
	Avertissements.	Dépense générale.	Domages.	Total.					
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.					
Montant dépensé jusqu'au 31 Décembre, 1845,	6 15 6	6 15 6					
31 Décembre, 1846,	0 7 1	31 7 6	10 0 0	41 14 7					
	7 2 7	31 7 6	10 0 0		48 10 1				
CHEMIN DE BOND HEAD ET BARRIE.									
	Entrepreneurs.	Relevés.	Dépense générale.	Etablissement.	Total.				
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.				
Montant dépensé 31 Déc. 1845,	112 0 0	37 12 6	149 12 6				
1 Déc., 1846,	1,565 0 0	31 7 6	29 16 3	1,626 3 9				
	1,677 0 0	37 12 6	31 7 6	29 16 3		1,775 16 8			
CHEMIN DE BARRIE ET PENETANGUISIENE.									
	Entrepreneurs.	Relevés.	Etablissement.	Dépense générale.					
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.					
31 Décembre, 1846, ..	236 0 0	189 5 0	50 0 0	31 7 4	506 12 4				
CHEMIN DE BRADFORD ET BARRIE.									
	Entrepreneurs.	Etablissement.	Dépense générale.						
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.						
31 Décembre, 1846,	1,753 0 0	37 10 0	31 7 6	1,821 17 6					
Montant en moins reçu pour la vente des fournitures du Camp,							22,519 2 6		
							2 12 6		
							£ 22,516 10 0		

Appendice
(Q. Q.)

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

TABLERAU GÉNÉRAL des dépenses sur les Ponts entre Montréal et Québec, depuis Avril, 1841, jusqu'en Décembre, 1846.

	£ s. d.	£ s. d.
Surintendance,	1,328 17 2	
Abattre le pont,	50 0 0	
Frais de voyage,	117 15 6	
Avertissemens,	54 19 11	
Entrepreneurs,	29,313 2 4	
Port de lettres,	44 7 7	
		30,909 2 6
Plans, etc.,	181 6 6	
P. Fleming, (Ingénieur Surintendant),	360 2 9	
Relevés,	18 5 0	
Réparations, etc.,	17 10 6	
Terrains et dommages,	50 8 6	
Ponts modèles,	30 13 0	
		658 6 3
		31,567 8 9
Montant en moins reçu pour de vieux matériaux,		5 0 0
	£	31,562 8 9

TABLERAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, depuis Avril, 1841, jusqu'en Décembre, 1845, et durant l'année se terminant le 31 Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Surintendance.	Abattre le pont.	Frais de voyage.	Avertissemens.	Entrepreneurs.	Port de lettres.	Total.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jusqu'au 31 Déc., 1845,	1,328 17 2	50 0 0	96 18 4	54 5 3	29,117 18 4	41 8 3	30,689 7 4
31 Déc., 1846,			20 17 2	0 14 8	195 4 0	2 19 4	190 15 2
	1,328 17 2	50 0 0	117 15 6	54 19 11	29,313 2 4	44 7 7	30,909 2 6
	Plans, etc.	P. Fleming.	Relevés.	Réparations, etc.	Terrains et dommages.	Ponts modèles	Total.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jusqu'au 31 Déc., 1845,	181 6 6	360 2 9	18 5 0	10 0 6	18 6 0	30 13 0	618 13 9
31 Déc., 1846,				7 10 0	32 2 6		39 12 6
	181 6 6	360 2 9	18 5 0	17 10 6	50 8 6	30 13 0	658 6 3
							31,567 8 9
Montant en moins reçu pour de vieux matériaux,							5 0 0
							£ 31,562 8 9

TABEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Chemin de London et Brantford, depuis Juin, 1842, jusqu'en Décembre, 1845.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Relevés,	246	8	8			
Etablissement,	1,074	3	7			
Défrichement,	174	13	2			
Dépense générale,	1,452	17	8			
Frais de voyage,	44	10	0			
Port de lettres,	76	8	8			
				3,069	1	9
Entrepreneurs,	43,295	14	11			
Avertissemens,	1	10	10			
Plans,	26	5	0			
Examen des comptes, (salaires des Commis),	34	2	6			
Terrains et dommages,	1,404	7	0			
Potaux,	182	13	0			
				44,944	13	3
Attelage,	330	15	9			
Réparations,	862	14	1			
Ponts,	32	6	3			
Excavation et parapet,	148	4	6			
Bornes milliaires et tableaux de péage,	70	0	0			
Poëles pour les maisons de péage,	43	8	6			
				1,487	9	1
				£	49,501	4 1

TABEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, depuis Juin, 1842, jusqu'en Juin, 1845, et durant le semestre se terminant en Décembre, 1845.

	Relevés.	Etablissem.	Défrichement.	Dépense générale.	Frais de voyage.	Port de lettres.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jus- qu'au 30 Juin, 1845,	246 8 8	1,048 3 7	174 13 2	1,369 15 5	44 10 0	71 12 5	2,955 3 3	
Décembre, 1845,		26 0 0		83 2 3		4 16 3	113 18 6	
								3,069 1 9
	246 8 8	1,074 3 7	174 13 2	1,452 17 8	44 10 0	76 8 8		
Entrepreneurs.								
Avertissemens.								
Plans.								
Examen des comptes.								
Terrains et dommages.								
Potaux.								
Total.								
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Montant dépensé jus- qu'au 30 Juin, 1845,	43,295 14 11	1 10 10	26 5 0	34 2 6	1,302 4 6	182 13 0	44,842 10 9	
Décembre, 1845,					102 2 6		102 2 6	
								44,944 13 3
	43,295 14 11	1 10 10	26 5 0	34 2 6	1,404 7 0	182 13 0		
Attelage.								
Réparations.								
Ponts.								
Excavation et parapet.								
Bornes milliaires et tableaux de péage.								
Poëles pour les maisons de péage.								
Total.								
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Montant dépensé jus- qu'au 30 Juin, 1845,	330 15 9	606 9 7	32 6 3	148 4 6			1,117 16 1	
Décembre, 1845,		256 4 6			70 0 0	43 8 6	369 13 0	
								1,487 9 1
	330 15 9	862 14 1	32 6 3	148 4 6	70 0 0	43 8 6		
								£
								49,501 4 1

* Etant une partie du coût de l'établissement général sur les ouvrages de l'Ouest.

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le chemin de London, Chatham, Sandwich et Amherstburg, depuis Décembre, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1846.

	£	s	d.	£	s	d.
Relevés,	410	16	9			
Etablissement,	1,586	6	11			
Dépense générale,	2,175	9	1			
Terrains et dommages,	586	5	3			
Entrepreneurs,	20,916	5	7			
Port de lettres,	101	4	8			
				31,776	8	3
Avertissemens,	20	13	8			
Frais de voyage,	84	1	1			
Réparations au chemin,	323	2	11			
Plans,	49	5	0			
Main d'œuvre,	439	15	8			
Dépenses contingentes,	162	17	9			
				1,079	16	1
Pont de Delaware,	1,838	13	9			
Réparations du pont de Chatham,	37	3	10			
Réparations du pont de Westminster,	131	1	7			
Fiches,	149	8	10			
Percepteur du pont de péage,	45	16	8			
Tableaux de péage du pont,	10	0	0			
				2,212	4	8
				£	35,068	9 0

TABLEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, depuis Décembre, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1845, et durant l'année se terminant le 31 Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Relevés.	Etablissement	Dépense générale.	Terrains et dommages.	Entrepreneurs.	Port de lettres	Total.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jus- qu'au 31 Déc., 1845, 31 Déc., 1846,	410 16 9	1,573 19 5 12 7 6	2,111 0 1 64 9 0	586 5 3	26,425 4 0 491 1 7	84 16 0 16 8 8	31,192 1 6 584 6 9
	410 16 9	1,586 6 11	2,175 9 1	586 5 3	26,916 5 7	101 4 8	31,776 8 3
	Avertisse- mens.	Frais de voyage.	Réparations au chemin.	Plans.	Main d'œuvre.	Dépenses contingentes.	Total.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé Jus- qu'au 31 Déc., 1845, 31 Déc., 1846,	20 13 8	84 1 1	323 2 11	49 5 0	439 15 8	128 7 0 34 10 9	1,045 5 4 34 10 9
	20 13 8	84 1 1	323 2 11	49 5 0	439 15 8	162 17 9	1,079 16 1
	Pont de Delaware.	Pont de Chatham.	Pont de Westminster.	Fiches.	Percepteur du pont de péage.	Tableau de péages du pont.	Total.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé Jus- qu'au 31 Déc., 1845, 31 Déc., 1846,	1,838 13 9	37 3 10	131 1 7	149 8 10	25 0 0 20 16 8	10 0 0	2,191 8 0 20 16 8
	1,838 13 9	37 3 10	131 1 7	149 8 10	45 16 8	10 0 0	2,212 4 8
							£ 35,068 9 0

* Etant une partie du coût de l'établissement général sur les ouvrages de l'Ouest.

En addition au montant ci-dessus, la somme de £7,529 12s. 4d., a été prise sur l'appropriation pour le chemin de Chatham, et dépensé sur la partie en commun du chemin de Port Stanley et Chatham.

Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses faites pour les améliorations de la Rivière Richelieu, depuis Déc., 1843, jusqu'au 31 Déc., 1846.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

	£ s. d.	£ s. d.
Relevés,.....	75 14 0	
Frais de voyage,.....	50 15 9	
Port de lettres,.....	28 1 6	
Examen des comptes, (salaire des Commis, etc.),.....	24 2 6	
Plans, etc.,.....	104 15 11	
Imprimés et avertissemens,.....	23 19 2	
		307 8 10
Comptes, (papeterie, etc.),.....	10 2 8	
Services professionnels, (loi, etc.),.....	45 17 6	
Entrepreneurs,.....	8,875 10 7	
Terrains et dommages,.....	441 8 8	
Surintendance,.....	342 18 0	
Main d'œuvre,.....	89 14 6	
		9,805 11 11
	£	10,113 0 9

TABLEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, depuis Déc., 1843, jusqu'en Déc., 1845, et durant l'année se terminant en Décembre, 1846.

	Relevés.	Frais de voyage.	Port de lettres.	Examen des comptes.	Plans, etc.	Imprimés et avertissemens	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jus- qu'au 31 Déc., 1845,	75 14 0	31 18 5	23 5 9	24 2 6	99 15 11	14 1 7	268 18 2	
31 Déc., 1846,.....		18 17 4	4 15 9		5 0 0	9 17 7	38 10 8	
	75 14 0	50 15 9	28 1 6	24 2 6	104 15 11	23 19 2		307 8 10
	Comptes.	Services professionnels	Entrepreneurs.	Terrains et dommages.	Surintendance.	Main d'œuvre.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Montant dépensé jus- qu'au 31 Déc., 1845,	6 5 11	20 0 0	6,970 12 11	314 9 2	171 17 9	29 10 6	7,512 16 3	
31 Déc., 1846,.....	3 16 9	25 17 6	1,904 17 8	126 19 6	171 0 3	60 4 0	2,292 15 8	
	10 2 8	45 17 6	8,875 10 7	441 8 8	342 18 0	89 14 6		9,805 11 11
								£ 10,113 0 9

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses pour les Prisons et Palais de Justice, depuis Déc., 1845, jusqu'en Déc., 1846.

	£ s. d.	£ s. d.
Inspecteur,.....	60 18 0	
Réparations et matériaux,.....	4,028 18 10	
Surintendance,.....	75 17 6	
Plans,.....	30 18 10	
Avertissemens,.....	5 7 4	
Port de lettres,.....	9 2 6	
	4,211 3 0	
Reçu en moins pour du vieux fer,.....	15 0 0	
		4,196 3 0

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses pour réparations et soin des Edifices Publics, depuis Juin, 1843, jusqu'en
Décembre, 1846.

	£ s. d.	£ s. d.
Réparations et matériaux,.....	1,355 3 3	
Bois de chauffage et sciage,.....	85 12 7	
Avoir pelleté la neige,.....	47 0 0	
Soin,.....	224 16 1	
Assurance,.....	172 16 0	
Surintendant pour les réparations,.....	27 9 10	
Casernes à Monklands,.....	182 1 3	
Fourniture pour do. (réparant la vieille fourniture, la propriété de la Province,).....	80 15 10	
Services de Notaire,.....	6 2 6	
Port de lettres,.....	23 8 9	
Avertissemens,.....	9 1 11	
	2,216 8 0	
Montant en moins reçu pour la vieille école du canton,.....	60 0 0	2,166 8 0

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Chemin d'Owen Sound, depuis Décembre, 1845, jusqu'en
Décembre, 1846.

	£ s. d.	£ s. d.
Relevés,.....	109 3 10	
Dépense générale,.....*	110 16 4	
Port de lettres,.....	10 12 1	
Entrepreneur,.....	3,574 0 0	
Etablissement,.....	216 13 10	
Papeterie et imprimés,.....	3 15 2	
		4,025 1 3

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus durant les semestres respectifs se
terminant en Décembre, 1845, Juin, 1846, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et
les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Relevés.	Dépense générale.	Port de lettres.	Entrepreneur.	Etablis- ment.	Papeterie et imprimés.	Total.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Décembre, 1845,.....	109 3 10	110 16 4					220 0 2
Juin, 1846,.....			6 17 1	1,070 0 0	145 17 2	3 15 2	1,236 9 5
Décembre, 1846,.....			3 15 0	2,504 0 0	70 16 8		2,578 11 8
							4,025 1 3
	109 3 10	110 16 4	10 12 1	3,574 0 0	216 13 10	3 15 2	

* Etant une partie du coût de la dépense générale sur les ouvrages de l'Ouest.

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Chemin de Scugog, depuis Décembre, 1845; jusqu'en Décembre, 1846.

	£ s. d.	£ s. d.
Relevés,.....	54 10 2	
Port de lettres,.....	3 10 0	
Plans,.....	5 0 0	
Entrepreneur,.....	374 0 0	
Surintendance,.....	21 11 3	
		458 11 5

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se
terminant en Décembre, 1845, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à
l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Relevés.	Port de lettres.	Plans.	Entrepreneur.	Surinten- dance.	Total.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Décembre, 1845,.....	54 10 2					54 10 2
Décembre, 1846,.....		3 10 0	5 0 0	374 0 0	21 11 3	404 1 3
	54 10 2	3 10 0	5 0 0	374 0 0	21 11 3	458 11 5

Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses pour les relevés, dans le Canada Ouest, depuis Décembre, 1845, jusqu'en Décembre, 1846.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

	£ s. d.	£ s. d.
Lac Wawanosh,.....	7 5 0	
Port de lettres,.....	25 19 6	
Rivière Trent,.....	95 16 7	
Canal Desjardins,.....	9 1 3	
Canal Murray,.....	127 18 5	
Chemin de Bytown et Pembroke,.....	51 5 0	317 5 9
Chûtes de Smith à la Rivière Boucher,.....*	60 0 0	
Rapides des Chats,.....	8 0 6	
Chemin de Kingston à l'Outaouais,.....	399 7 8	
Bytown au St. Laurent,.....	60 0 0	
Plans et spécifications,.....	47 17 6	
Dundas à Crédit et 12 et 16-Mile Creeks,.....	59 17 6	635 3 2
	£	952 8 11

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se terminant en Décembre, 1845, Juin, 1846, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Lac Wawa-nosh.	Port de lettres.	Rivière Trent.	Canal Desjardins.	Canal Murray.	Chemin de Bytown et Pembroke.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Décembre, 1845,.....	7 5 0	5 17 8	18 15 0	7 17 6	10 0 0	51 5 0	101 0 2	
Juin, 1846,.....		11 9 4	77 1 7		117 18 5		206 9 4	
Décembre, 1846,.....		8 12 6		1 3 9			9 16 3	317 5 9
	7 5 0	25 19 6	95 16 7	9 1 3	127 18 5			
	Chûtes de Smith à la Rivière Boucher.	Rapides des Chats.	Chemin de Kingston à l'Outaouais.	Bytown au St. Laurent.	Plans et spécifications.	Dundas à Crédit et 12 et 16-Mile Creeks.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Décembre, 1845,.....	60 0 0	8 0 6	150 0 0	60 0 0			275 0 6	
Juin, 1846,.....			249 7 8		45 7 6	59 17 6	354 12 8	
Décembre, 1846,.....					2 10 0		2 10 0	635 3 2
	60 0 0	8 0 6	399 7 8	60 0 0	47 17 6	59 17 6		
							£	952 8 11

* St. Laurent au Rideau.

Appendice (Q. Q.)

Appendice (Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Chemin de Auherstburgh et Sandwich, depuis Décembre, 1845, jusqu'en Décembre, 1846.

12 Juillet.

12 Juillet.

Port de lettres,.....	£ s. d.	£ s. d.
Frais de voyage,.....	16 0 6	
Entrepreneur,.....	4 0 0	
Etablissement,.....	880 5 6	
	29 3 4	929 9 4

TABLEAU DÉTAILLÉ indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se terminant en Décembre, 1845, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels, et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Port de lettres.	Frais de voyage.	Entrepreneur.	Etablissem.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Décembre, 1845,.....	6 19 10	4 0 0	429 0 0	439 19 10	
Décembre, 1846,.....	9 0 8	451 5 6	29 3 4	489 9 6	
	16 0 6	4 0 0	880 5 6	29 3 4		929 9 4

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le principal chemin de Cornwall et L'Orignal, depuis Décembre, 1845, jusqu'en Décembre, 1846.

Relevés,.....	£ s. d.	£ s. d.
Port de lettres,.....	28 0 0	
Frais de voyage,.....	6 4 9	
Entrepreneurs,.....	3 0 6	
	457 10 0	494 15 3

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus durant les semestres respectifs se terminant en Décembre, 1845, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Relevés.	Port de lettres.	Frais de voyage.	Entrepreneurs.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Décembre, 1845,.....	28 0 0	28 0 0	
Décembre, 1846,.....	6 4 9	3 0 6	457 10 0	466 15 3	
	28 0 0	6 4 9	3 0 6	457 10 0		494 15 3

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses pour la Maison de Douane de Toronto, depuis Décembre, 1845, jusqu'en Décembre, 1846,

Port de lettres,.....	£ s. d.	£ s. d.
Avertissemens,.....	13 5 5	
Entrepreneur,.....	4 10 5	
Surintendant,.....	2,265 0 0	
	135 0 0	2,417 15 10

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus durant les semestres respectifs se terminant en Décembre, 1845, Juin, 1846, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Port de lettres.	Avertissemens.	Entrepreneur.	Surintendant.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Décembre, 1845,.....	6 13 5	4 10 5	1,056 0 0	85 0 0	1,102 3 10	
Juin, 1846,.....	2 17 6	500 0 0	100 0 0	602 17 0	
Décembre, 1846,.....	3 14 6	700 0 0	712 14 6	
	13 5 5	4 10 5	2,265 0 0	135 0 0		2,417 15 10

Appendice (Q. Q.)

Appendice (Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Chemin des Cascades, depuis Déc., 1842; jusqu'au 31 Déc., 1846.

12 Juillet.		£ s. d.		12 Juillet.
Etablissement,.....		974 17 7		
Main d'œuvre,.....		6,743 6 2		
Terrains et dommages,.....		2,278 9 10		
Pont de la Rivière Beaudet,.....		197 18 0		
Fiches,.....		264 17 3		
Pierres,.....		105 9 3		
			10,564 18 1	
Entrepreneurs,.....		9,193 7 3		
Avertissemens,.....		46 17 11		
Port de lettres,.....		43 12 8		
Comptes, (matériaux, outils, etc.),.....		56 16 11		
Services professionnels, (Notaire, loi, etc.),.....		415 5 2		
			9,755 19 11	
		£	20,320 18 0	

TABLEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, depuis Décembre, 1842, jusqu'au 31 Décembre, 1845, et durant l'année se terminant le 31 Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Etablissem.	Main d'œuvre.	Terrains et dommages.	Pont de la Rivière Beaudet.	Fiches.	Pierres.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant dépensé jus- qu'au 31 Déc., 1845,	880 11 4	6,738 14 2	2,200 12 4	197 18 0	264 17 3	105 9 3	10,388 2 4	
31 Déc., 1846,.....	94 6 3	4 12 0	77 17 6				176 15 9	
	974 17 7	6,743 6 2	2,278 9 10	197 18 0	264 17 3	105 9 3		10,564 18 1
	Entrepreneurs.	Avertissemens.	Port de lettres.	Comptes.	Services professionnels.	Total.		
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Montant dépensé jusqu'au 31 Déc., 1845,.....	8,830 17 3	45 5 5	37 4 0	19 17 1	377 0 2	9,310 3 11		
31 Décembre, 1846,.....	362 10 0	1 12 6	6 8 8	36 19 10	38 5 0	445 18 6		
	9,193 7 3	46 17 11	43 12 8	56 16 11	415 5 2		9,755 19 11	
						£	20,320 18 0	

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Chemin de Kennebec, depuis Déc., 1845, jusqu'en Déc., 1846.

	£ s. d.	
Port de lettres,.....	12 4 7	
Entrepreneurs,.....	2,335 3 9	
Frais de voyage,.....	14 16 4	
Comptes, (papeterie, etc.),.....	4 17 8	
		2,367 2 4
Plans, etc.,.....	17 10 0	
Relevés,.....	174 10 0	
Etablissement,.....	367 10 0	
		559 10 0
	£	2,926 12 4

TABLEAU indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se terminant en Décembre, 1845, Juin, 1846, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Port de lettres.	Entrepreneurs.	Frais de voyage.	Comptes.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Décembre, 1845,.....	1 18 4	150 13 6	5 12 10		158 4 8	
Juin, 1846,.....	4 0 3	505 15 8	9 3 6	1 2 0	520 1 5	
Décembre, 1846,.....	6 6 0	1,678 14 7		3 15 8	1,688 16 3	
	12 4 7	2,335 3 9	14 16 4	4 17 8		2,367 2 4
	Plans, etc.	Relevés.	Etablissement.	Total.		
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Juin, 1846,.....	10 0 0	169 10 0	153 15 0	333 5 0		
Décembre, 1846,.....	7 10 0	5 0 0	213 15 0	226 5 0		
	17 10 0	174 10 0	367 10 0		559 10 0	
				£	2,926 12 4	

Appendice (Q. Q.)

Appendice (Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur les Ponts au Sud du St. Laurent, depuis Décembre, 1845, jusqu'en Décembre, 1846.

12 Juillet.

12 Juillet.

	£ s. d.	£ s. d.
Plans,.....	132 10 9	
Port de lettres,.....	18 6 1	
Frais de voyage,.....	6 10 0	
Avertissemens,.....	9 4 1	
Examen des comptes, etc., (salaires des Commis, etc.),.....	44 19 2	211 10 1
<i>Pont de Châteauguay.</i>		
Frais de voyage,.....	2 5 0	
Avertissemens,.....	1 9 4	
Surintendance,.....	43 18 0	
Papeterie,.....	1 5 6	
Entrepreneurs,.....	950 0 0	998 17 10
<i>Pont d'Etchemin.</i>		
Avertissemens,.....	4 13 3	
Surintendance,.....	82 9 0	
Entrepreneurs,.....	680 0 0	767 2 3
<i>Pont de la Rivière du Chêne.</i>		
Avertissemens,.....	8 3 8	
Port de lettres,.....	0 17 6	
Frais de voyage,.....	1 8 5	10 9 7
<i>Pont de Nicolet.</i>		
Frais de voyage,.....	6 16 0	
Avertissemens,.....	7 17 6	14 13 6
<i>Pont de Godfroi.</i>		
Avertissemens,.....	5 4 4	
Frais de voyage,.....	7 11 4	12 15 8
<i>Pont de Bécancour.</i>		
Avertissemens,.....		12 3 7
		2,027 12 6

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se terminant en Décembre, 1845, Juin, 1846, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Plans.	Port de lettres.	Frais de voyage.	Avertissemens.	Examen des comptes.	Total.	£ s. d.
Décembre, 1845,....	£ s. d. 88 10 0	£ s. d. 3 19 1	£ s. d. 5 0 0	£ s. d. 7 10 11	£ s. d. 16 13 2	£ s. d. 105 0 0	
Juin, 1846,.....	3 0 0	6 18 9			26 12 1		
Décembre, 1846,....	41 0 9	7 8 3	1 10 0	1 13 2	28 5 10	79 18 0	211 10 1
	132 10 9	18 6 1	6 10 0	9 4 1	44 19 2		
PONT DE CHATEAUGUAY.							
	Frais de voyage.	Avertissemens.	Surintendance.	Papeterie.	Entrepreneurs.	Total.	
Décembre, 1845,....	£ s. d. 2 5 0	£ s. d. 1 9 4				£ s. d. 3 14 4	
Décembre, 1846,....			43 18 0	1 5 6	950 0 0	995 3 6	998 17 10
	2 5 0	1 9 4	43 18 0	1 5 6	950 0 0		
PONT D'ETCHEMIN.							
	Avertissemens.	Surintendance.	Entrepreneurs.	Total.			
Décembre, 1845,....	£ s. d. 4 13 3	£ s. d. 82 9 0	£ s. d. 680 0 0	£ s. d. 762 9 0			
Décembre, 1846,....							767 2 3
	4 13 3	82 9 0	680 0 0				
Montant porté,.....							£ 1,977 10 2

Appendice
(Q. Q.)

PONTS du Sud du St. Laurent, etc.—(Continué.)

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

				Montant rapporté,	£ s. d. 1,977 10 2
PONT DE LA RIVIERE DU CHENE.					
	Avertisse- mens.	Port de lettres.	Frais de voyage.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Décembre, 1846,	8 3 8	0 17 6	1 8 5	10 9 7	10 9 7
PONT DE NICOLET.					
		Frais de voyage.	Avertisse- mens.	Total.	
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Décembre, 1845,...		5 6 0	5 6 0	
Décembre, 1846,...		1 10 0	7 17 6	9 7 6	
		6 16 0	7 17 6		14 13 6
PONT DE GODFROI.					
	Avertisse- mens.	Frais de voyage.	Total.		
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Décembre, 1846,...	5 4 4	7 11 4	12 15 8		12 15 8
PONT DE BECANCOUR.					
	Avertisse- mens.	Total.			
	£ s. d.	£ s. d.			
Décembre, 1845,	0 15 4	0 15 4			
Décembre, 1846,	11 8 3	11 8 3			
	11 3 7				12 3 7
				£ 2,027 12 6	

Appendice
(Q. Q.)

Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Chemin de Granby, depuis Décembre, 1845, jusqu'en Déc., 1846.

12 Juillet.

12 Juillet.

	£ s. d.	£ s. d.
Port de lettres,	18 19 3	
Plans,	20 12 6	
Relevés,	375 16 4	
Comptes, (matériels, outils, etc.).....	31 3 0	446 11 1
Etablissement,	714 13 6	
Avertissemens,	32 13 8	
Frais de voyage,	17 7 8	764 14 10
	£	1,211 5 11

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se terminant en Décembre, 1845, Juin, 1846, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Port de lettres.	Plans.	Relevés.	Comptes.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Décembre, 1845,	3 14 4	5 12 6	295 14 6	5 13 9	310 15 1	
Juin, 1846,	5 16 6	15 0 0	57 1 0	16 12 7	94 10 1	
Décembre, 1846,	9 8 5		23 0 10	8 16 8	41 5 11	446 11 1
	18 19 3	20 12 6	375 16 4	31 3 0		
	Etablis- sment.	Avertisse- ment.	Frais de voyage.	Total.		
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Décembre, 1845,	178 0 2		5 8 9	183 8 11		
Juin, 1846,	386 13 4	9 4 7		395 17 11		
Décembre, 1846,	150 0 0	23 9 1	11 18 11	185 8 0	764 14 10	
	714 13 6	32 13 8	17 7 8			
				£	1,211 5 11	

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

TABEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Chemin du Marais de la Grand' Rivière, depuis Décembre, 1845, jusqu'en Décembre, 1846.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

	£ s. d.	£ s. d.
Port de lettres,.....	21 16 5	
Entrepreneur,.....	8,833 1 1	
Dépense générale,.....*	188 4 0	
Etablissement,.....	318 7 6	
Domages,.....	227 11 9	9,589 0 9
Frais de voyage,.....	14 11 9	
Examen des comptes, (salaires des Commis, et c.),.....	31 4 2	
Fiches,.....	253 11 10	
Réparations,.....	66 11 3	365 19 0
		9,954 19 9

TABEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se terminant en Décembre, 1845, Juin, 1846, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Port de lettres.	Entrepreneurs.	Dépense générale.	Etablissement.	Domages.	Total.	£ s. d.
Décembre, 1845,.....	£ s. d. 6 14 1	£ s. d. 1,840 0 0	£ s. d. 110 16 4	£ s. d. 121 0 10	£ s. d. 208 1 9	£ s. d. 2,286 13 0	
Juin, 1846,.....	6 7 4	2,425 0 0	77 7 8	112 10 0	15 0 0	2,636 5 0	
Décembre, 1846,.....	8 15 0	4,568 1 1	84 16 8	4 10 0	4,666 2 9	9,589 0 9
	21 16 5	8,833 1 1	188 4 0	318 7 6	227 11 9		
		Frais de voyage.	Examen des comptes.	Fiches.	Réparations.	Total.	
Décembre, 1845,....	£ s. d. 8 18 0	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d. 8 18 0	
Juin, 1846,.....	11 5 0	11 5 0	
Décembre, 1846,....	5 13 9	19 19 2	253 11 10	66 11 3	345 16 0	365 19 0
	14 11 9	31 4 2	253 11 10	66 11 3		
							£ 9,954 19 9

* Etant une partie du coût de la dépense générale sur les ouvrages de l'Ouest.

Appendice
(Q. Q.)

Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses pour les améliorations sur la Montagne Rouge, depuis Décembre, 1845, jusqu'en Décembre, 1846.

	£ s. d.	£ s. d.
Relevés,.....	11 16 11	
Plans,.....	10 0 0	
Port de lettres,.....	20 4 6	
Avertissemens,.....	1 14 7	
Entrepreneurs,.....	2,774 0 0	
		2,817 16 0
Dépense générale,.....	125 16 4	
Examen des comptes, (salaires des Commis, etc.),.....	27 18 4	
Frais de voyage,.....	1 0 0	
Etablissement,.....	26 10 0	
		181 4 8
<i>Pont Rouge.</i>		
Surintendance,.....	144 10 0	
Entrepreneur,.....	1,367 0 0	
		1,511 10 0
		£ 4,510 10 8

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se terminant en Décembre, 1845, Juin, 1846, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Relevés.	Plans.	Port de lettres.	Avertissemens.	Entrepreneurs.	Total.	£ s. d.
Décembre, 1845,.....	£ s. d. 11 16 11	£ s. d. 10 0 0	£ s. d. 5 12 0	£ s. d. 0 7 6	£ s. d. 408 0 0	£ s. d. 435 16 5	
Juin, 1846,.....			7 5 0	1 0 0	1,008 0 0	1,016 5 0	
Décembre, 1846,.....			7 7 6	0 7 1	1,358 0 0	1,365 14 7	
							2,817 16 0
	11 16 11	10 0 0	20 4 6	1 14 7	2,774 0 0		
		Dépense générale.	Examen des comptes.	Frais de voyage.	Etablissement.	Total.	
Décembre, 1845,.....		£ s. d. 110 16 4	£ s. d. 11 5 0	£ s. d. 1 0 0	£ s. d. 26 10 0	£ s. d. 123 1 4	
Juin, 1846,.....		15 0 0	16 13 4		26 10 0	58 3 4	
		125 16 4	27 18 4	1 0 0	26 10 0		181 4 8
PONT ROUGE.							
	Entrepreneur.	Surintendance.	Total.				
Décembre, 1845,.....	£ s. d. 309 0 0	£ s. d. 124 5 0	£ s. d. 433 5 0				
Juin, 1846,.....	216 0 0	20 5 0	236 5 0				
Décembre, 1846,.....	842 0 0		842 0 0				
							1,511 10 0
	1,367 0 0	144 10 0					
							£ 4,510 10 8

* Etant une partie du coût de la dépense générale sur les ouvrages de l'Ouest.

Appendice
(Q. Q.)Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le chemin de L'Original et Bytown, depuis Décembre, 1845, jusqu'en Décembre, 1846.

	£ s. d.	£ s. d.
Port de lettres,.....	11 9 2	
Relevés,.....	220 2 4	
Plans,.....	9 0 0	
Pont du Rideau,.....	300 0 0	
		540 11 6

12 Juillet.

12 Juillet.

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se terminant en Décembre, 1845, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Port de lettres.	Relevés.	Plans.	Pont du Rideau.	Total.	£ s. d.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Décembre, 1845,	4 8 2	156 0 6	9 0 0	300 0 0	160 8 8	
Décembre, 1846,	7 1 0	64 1 10	9 0 0	300 0 0	380 2 10	
	11 9 2	220 2 4	9 0 0	300 0 0		540 11 6

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Pont de Belleville, depuis Déc., 1845, jusqu'en Déc., 1846.

	£ s. d.	£ s. d.
Avertissemens,.....	3 6 7	
Port de lettres,.....	11 7 8	
Entrepreneurs,.....	1,151 8 6	
Frais de voyage,.....	4 0 0	
		1,170 2 9
Plans,.....	30 0 0	
Services professionnels, (loi, etc.),.....	5 0 0	
Surintendance,.....	167 15 0	
Dépense générale,.....	72 1 2	
		274 16 2
		1,444 18 11

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se terminant en Décembre, 1845, Juin, 1846, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Avertisse- mens.	Port de lettres.	Entrepre- neurs.	Frais de voyage.	Total.	£ s. d.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Décembre, 1845,	1 19 1	4 16 10	523 12 0	4 0 0	534 7 11	
Juin, 1846,.....	1 7 6	2 19 2	361 6 8		365 13 4	
Décembre, 1846,		3 11 8	266 9 10		270 1 6	
	3 6 7	11 7 8	1,151 8 6	4 0 0		1,170 2 9
	Plans.	Services professionnels	Surinten- danco.	Dépense générale.	Total.	£ s. d.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Décembre, 1845,	30 0 0		50 0 0	25 0 0	30 0 0	
Juin, 1846,.....		5 0 0	117 15 0	47 1 2	80 0 0	
Décembre, 1846,					164 16 2	
	30 0 0	5 0 0	167 15 0	72 1 2		274 16 2
						£ 1,444 18 11

* Étant une partie du coût de la dépense générale sur les ouvrages de l'Ouest.

Appendice
(Q. Q.)

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur les Chemins de Gaspé, durant l'année se terminant en Décembre, 1846.

	£ s. d.	£ s. d.
Relevés,	231 3 10	
Réparations,	112 17 2	
Entrepreneurs,	5,571 1 10	
Etablissement,	882 6 7	6,797 9 5
Port de lettres,	77 6 6	
Comptes, (matériaux, papeterie, etc.),	71 13 2	
Frais, etc., (hommes d'avitaillement, etc.),	335 17 6	
Avertissemens,	0 12 6	485 9 8
Montant en moins reçu comme escomptes,		7,282 19 1
		33 10 8
		7,249 8 6

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se terminant en Juin et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Relevés.	Réparations.	Entrepreneurs.	Etablissement.	Total.	£ s. d.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Juin, 1846,	147 17 1	112 17 2	2,039 4 3	371 14 8	2,691 12 11	
Décembre, 1846,	83 6 9		3,511 17 7	510 12 2	4,105 16 6	
						6,797 9 5
	231 3 10	112 17 2	5,571 1 10	882 6 7		
	Port de lettres.	Comptes.	Frais, etc.	Avertissemens.	Total.	£ s. d.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Juin, 1846,	35 7 0	31 17 0	120 12 6		187 17 0	
Décembre, 1846,	41 19 0	39 16 2	215 5 0	0 12 6	297 12 8	
						485 9 8
	77 6 6	71 13 2	335 17 6	0 12 6		
Montant en moins reçu comme escomptes,						7,282 19 1
						33 10 8
						£ 7,249 8 6

Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Chemin des Caps, durant l'année se terminant en Décembre, 1846.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.	£ s. d.	£ s. d.
Comptes, (matériaux, etc.).....	87 4 2	
Port de lettres.....	3 3 4	
Transport.....	83 11 0	
Provisions.....	101 9 4	275 7 10
Main d'œuvre.....	631 11 9	
Etablissement.....	46 2 6	
Relevés.....	11 3 9	688 18 0
		964 5 10
Reçu en moins pour couvertes, etc., vendues.....		3 5 3
		961 0 7

12 Juillet.

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se terminant en Juin et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Comptes.	Port de lettres.	Transport.	Provisions.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Juin, 1846,	87 4 2	1 13 4	83 11 0	101 9 4	273 17 10	
Décembre, 1846,		1 10 0			1 10 0	
						275 7 10
	87 4 2	3 3 4	83 11 0	101 9 4		
		Main d'œuvre.	Etablis- sement.	Relevés.	Total.	
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Juin, 1846,		631 11 9	46 2 6	8 13 9	686 8 0	
Décembre, 1846,				2 10 0	2 10 0	
		631 11 9	46 2 6	11 3 9		688 18 0
						964 5 10
						3 5 3
						£ 961 0 7

Appendice (Q. Q.)

Appendice (Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le Quai de la Grosse-Isle, durant l'année se terminant en Déc., 1846.

	£ s. d.	£ s. d.
Plans,	10 0 0	
Avertissements,	9 5 3	
Port de lettres,	7 12 10	
Surintendance,	21 0 0	
Entrepreneurs,	2000 0 0	
		2,047 18 1

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant le semestre se terminant en Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Plans.	Avertissements.	Port de lettres.	Surintendance.	Entrepreneurs.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	s. d.
Décembre, 1846,	10 0 0	9 5 3	7 12 10	21 0 0	2,000 0 0	2,047 18 1	2,047 18 1

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses pour les Phares, durant l'année se terminant en Décembre, 1845.

	£ s. d.	£ s. d.
Plans,	26 13 4	
Port de lettres,	4 5 0	
Surintendant,	57 10 0	
Examen des comptes, (salaires des Commis, etc.),	24 2 6	
		112 10 10
<i>Lac St. Louis.</i>		
Relevés,	£137 11 2	
Réparations des bouées,	21 17 4	
Plans,	4 1 8	
Frais de voyage,	1 0 0	
Tente,	4 0 0	
		168 10 2
Cargaison,	5 0 0	
Mats,	0 12 0	
Bouées en fer,	298 15 6	
Ancre et chaînes,	93 16 10	
		398 4 4
<i>Phare de la Presqu'isle.</i>		
Avertissements,	0 17 5	
Plans,	0 15 0	
Entrepreneur,	115 0 0	
		116 12 5
<i>Phare de Mohawk Island.</i>		
Plans,	15 0 0	
Avertissements,	0 15 4	
Entrepreneur,	400 0 0	
		415 15 4
<i>Phare de Lancaster.</i>		
Entrepreneur,	194 17 10	
Frais de voyage,	2 2 6	
		197 0 4
<i>Phare de Crabbe.</i>		
Entrepreneur,	108 0 0	
Lanternes, etc.,	76 13 6	
		184 13 6
<i>Phare de Goderich.</i>		
Phare temporaire,	8 0 0	
Entrepreneur,	484 7 0	
		492 7 0
<i>Phare du Lac Erie de la Longue Pointe.</i>		
Réparations,		5 15 0
<i>Phare de la Pointe de Gibraltar.</i>		
Réparations,		3 0 0
<i>Phare de Oakville.</i>		
Réparations,		8 8 9
<i>Lac St. François.</i>		
Ancre, chaînes, bouées, etc.,		158 17 9
	£	2,261 15 5

Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se terminant en Juin et Déc., 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

Appendice
(Q. Q.)

12 Juillet.

12 Juillet.

	Plans.	Port de lettres.	Surintendant.	Examen des comptes.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Juin, 1846,.....	26 13 4				26 13 4	
Décembre, 1846,.....		4 5 0	57 10 0	24 2 6	85 17 0	
	26 13 4	4 5 0	57 10 0	24 2 6		112 10 10

LAC ST. LOUIS.

	Relevés.	Réparations des bouées.	Plans.	Frais de voyage.	Tento.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Juin, 1846,.....	93 9 6	15 0 0	4 1 8	1 0 0		113 11 2	
Décembre, 1846,.....	44 1 8	6 17 4			4 0 0	54 19 0	
	137 11 2	21 17 4	4 1 8	1 0 0	4 0 0		168 10 2

	Cargaison.	Mats.	Bouées en for.	Ancre et chaînes.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Décembre, 1846,.....	5 0 0	0 12 0	298 15 6	98 16 10	398 4 4	398 4 4

PHARE DE LA PRESQU'ISLE.

	Avertissement.	Plans.	Entrepreneurs.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Juin, 1846,.....	0 9 6	0 15 0		1 4 6	
Décembre, 1846,.....	0 7 11		115 0 0	115 7 11	
	0 17 5	0 15 0	115 0 0		116 12 5

PHARE DE MOHAWK ISLAND.

	Plans.	Avertissements.	Entrepreneurs.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Juin, 1846,.....	15 0 0			15 0 0	
Décembre, 1846,.....		0 15 4	400 0 0	400 15 4	
	15 0 0	0 15 4	400 0 0		415 15 4

PHARE DE LANCASTER.

	Entrepreneurs.	Frais de voyage.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Juin, 1846,.....	147 0 0	2 2 6	149 2 6	
Décembre, 1846,.....	47 17 10		47 17 10	
	194 17 10	2 2 6		197 0 4

PHARE DE CRABBE ISLAND.

	Entrepreneurs.	Lanternes, etc.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Juin, 1846,.....	108 0 0	76 13 6	184 13 6	184 13 6

PHARE DE GODERICIL.

	Phare temporaire.	Entrepreneurs.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Décembre, 1846,.....	8 0 0	484 7 0	492 7 0	492 7 0

	LONGUE POINTE, LAC ERIE.	POINTE DE GIBRALTAR.	PHARE DE OAKVILLE.	LAC ST. FRANCOIS.	
	Réparations.	Réparations.	Réparations.	Ancre, bouées, chaînes, etc.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Juin, 1846,.....	5 15 0	3 0 0	8 8 9	153 17 9	176 1 6

£ 2,261 15 5

Appendice
(Q. Q.)Appendice
(Q. Q.)

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le chemin de Rondeau, depuis Déc., 1845, jusqu'en Déc., 1846.

12 Juillet.		£ s. d.	£ s. d.
Frais de voyage,		7 8 4	
Etablissement,		173 17 10	
Entrepreneurs,		970 10 11	
Port de lettres,		10 4 10	
Services professionnels, (loi, etc.),		10 10 0	
Dépense générale,*		145 0 0	
			1,317 11 11

12 Juillet.

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, durant les semestres respectifs se terminant en Décembre, 1845, Juin, 1846, et Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Frais de voyage.	Etablis- sment.	Entrepre- neurs.	Port de lettres	Services professionnels	Dépense gé- nérale.	Total.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Décembre, 1845,.....	7 8 4	20 16 8	379 9 5	407 14 5	
Juin, 1846,.....	94 4 6	225 0 0	5*13 10	10 10 0	145 0 0	480 8 4	
Décembre, 1846,.....	58 16 8	360 1 6	4 11 0	429 9 2	
	7 8 4	173 17 10	970 10 11	10 4 10	10 10 0	145 0 0		1,317 11 11

* Etant une partie du coût de l'établissement général sur les ouvrages de l'Ouest.

Appendice
(Q. Q.)
12 Juillet.

Appendice
(Q. Q.)
12 Juillet.

TABLEAU GÉNÉRAL des dépenses sur le chemin de Dover, Section de la Montagne, depuis Juin, 1845, jusqu'au 31 Décembre, 1846.

	£ s. d.	£ s. d.
Port de lettres,	21 7 2	
Matériaux,	40 4 1	
Comptes, (papeterie, ouvrage de forgeron, etc.).....	21 19 1	
Main d'œuvre,.....	67 16 1	
Etablissement,.....	723 16 4	
Maisons de péage,.....	576 0 11	1,451 3 8
Frais de voyage,	5 0 0	
Avertissemens,.....	1 0 9	
Entrepreneurs,.....	2,556 10 8	
Examen des comptes, etc., (salaires des Commis,).....	39 10 10	
Dépense générale,.....	125 9 10	2,727 12 1
	£	4,178 15 9

TABLEAU DÉTAILLÉ, indiquant la proportion des dépenses ci-dessus, depuis Juin, 1845, jusqu'en Décembre, 1845, et durant l'année se terminant le 31 Décembre, 1846, suivant les comptes semi-annuels et les pièces à l'appui déposées au Bureau de l'Inspecteur-Général.

	Port de lettres.	Matériaux.	Comptes.	Main d'œuvre.	Etablis- ment.	Maisons de péage.	Total.	£ s. d.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Montant déposé jus- qu'au 31 Déc. 1845,	6 16 2	40 4 1	4 1 8	64 15 1	460 13 0	221 13 5	798 3 5	
31 Déc., 1846,	14 11 0	17 17 5	3 1 0	263 3 4	354 7 6	653 0 3	1,451 3 8
	21 7 2	40 4 1	21 19 1	67 16 1	723 16 4	576 0 11		
		Frais de voyage.	Avertisse- mens.	Entrepre- neurs.	Examen des comptes.	Dépense gé- nérale.	Total.	
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Montant déposé jusqu'au 31 Déc., 1845,.....		5 0 0	0 12 0	1,115 14 3	11 12 6	1,132 18 9	
31 Décembre, 1846,	0 8 9	1,410 16 5	27 18 4	125 9 10	1,594 13 4	2,727 12 1
		5 0 0	1 0 9	2,556 10 8	39 10 10	125 9 10		
								£ 4,178 15 9

* Etant une partie du coût de la dépense générale sur les ouvrages de l'Ouest.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GÉNÉRAL, datée le 10 du mois dernier, demandant tous les documens et renseignemens qui pourraient être convenablement communiqués à la Chambre, relativement à l'exploration de la Rivière St. Charles, et aux améliorations projetées à cet égard.

Par ordre,

D. DALY, Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 12 Juillet, 1847. }

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Montréal, 8 Juillet, 1847.

MONSIEUR,—Conformément au désir de Son Excellence, j'ai l'honneur de vous transmettre, de la part des Commissaires, copie du Rapport de M. Barrett, Ingénieur Civil, relativement aux améliorations que l'on se propose de faire sur la Rivière St. Charles, en bas de Québec, lequel contient tous les renseignemens que le Département peut donner pour le présent sur le sujet.

J'ai aussi ordre de vous transmettre un extrait du Rapport général des Commissaires, expliquant les délais qui ont eu lieu en ce qui concerne le relevé de la Rivière St. Charles.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

L'Hon. D. Daly,
Secrétaire Provincial.

Relevé de la Rivière St. Charles.

Il a été donné ordre de faire un relevé de cette rivière, en 1845, mais les Commissaires ont constaté qu'il n'avait été rien fait à cette fin, et ils n'ont pu trouver dans le Bureau des Travaux Publics aucun document qui fût de nature à fournir des informations sur ce sujet.

Les Commissaires descendirent à Québec très tard l'automne dernier pour des affaires qui avaient rapport aux travaux commencés au-dessus et en bas de cette Cité, et prirent occasion d'aller voir le Maire et les Membres de la Corporation, et les Messieurs qui ont des rapports avec la Maison de la Trinité et le Bureau de Commerce. Ces Messieurs expliquèrent les différens plans que l'on a suggérés pour tirer partie de la Rivière St. Charles, et agrandir ainsi le magnifique havre de Québec; mais il était évident qu'il existait une diversité d'opinion sur la manière de parvenir à ce but.

Les Commissaires étaient accompagnés de M. Barrett, Ingénieur du Canal de Lachine. Ce Monsieur possède une grande connaissance pratique et beaucoup d'expérience dans sa profession. M. Barrett n'avait jamais visité Québec, et ne pouvait par conséquent prendre une décision à la hâte sur un sujet d'une aussi grande importance. Aidé cependant des relevés faits par le Capitaine Bayfield, et d'autres informations qu'il a pu se procurer, il a préparé un rapport qui est ci-annexé, dans lequel il suggère certaines améliorations à

faire sur le "Banc de Sable," à l'embouchure de la Rivière St. Charles, tel que le prolongement de la ligne actuelle des quais depuis ou près de l'extrémité du Quai des Indes, en gagnant dans la direction de Beauport.

Les Commissaires, néanmoins, n'ont pu préparer les plans et estimations des améliorations à faire sur la Rivière St. Charles, tels qu'on les demandait, avant d'en recommander aucun en particulier à Son Excellence, pour le soumettre à la Législature. L'année dernière, après leur nomination à cette charge, ils ont été constamment employés à visiter les travaux commencés et à faire entreprendre ceux pour lesquels il avait été voté des appropriations; et M. Keefer, Ingénieur du ci-devant Bureau des Travaux Publics, ayant été envoyé au Canal Welland, on n'a trouvé aucun Officier dont on pût se passer assez longtems pour faire un relevé convenable. Les Commissaires se proposent de faire, et de soumettre à Son Excellence sous le plus court délai possible, un relevé et une estimation correcte des frais de construction.

Québec possède aujourd'hui un des plus beaux ports du Continent, et l'on ne doit tenter de l'améliorer qu'après l'examen le plus soigné et le plus minutieux de la part d'Ingénieurs capables et de personnes qui possèdent des connaissances maritimes.

Il n'y a guère à douter qu'une grande partie des produits du Haut-Canada et des États de l'Ouest, seront transbordés à Québec pour les ports de l'Atlantique; et ce commerce réunira dans le port de Québec un plus grand nombre de vaisseaux pour lesquels, s'il n'existe pas assez pour le présent, on ne devrait épargner aucun moyen de créer toutes sortes de facilités.

Lettre de Alfred Barrett, Ecuyer, Ingénieur, au Secrétaire des Travaux Publics.

(Copie.)

MONTRÉAL, 21 Juin, 1847.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous annoncer pour l'information du Département des Travaux Publics, que, par ordre des Commissaires, et en compagnie de l'un de ces Messieurs, l'Hon. W. B. Robinson, j'ai fait un voyage à Québec, le 14 Octobre dernier, et que j'y ai alors passé partie de la journée. Le principal but de ma visite était d'examiner la vallée de la Rivière St. Charles à son embouchure, site où l'on se propose de faire des améliorations considérables pour la commodité du commerce du Port de Québec, qui se trouve resserré et très gêné faute de place.

Notre intention était de voir les personnes intéressées dans cette matière, et qui avaient suggéré des plans pour l'amélioration, et spécialement celles qui font partie de la Corporation de la Cité de Québec, la Maison de la Trinité, et le Bureau de Commerce, — dont plusieurs étaient absentes en ce moment.

Après avoir fait visite aux Officiers de la Corporation et de la Maison de la Trinité, nous fûmes invités à assister à une assemblée tenue dans la Salle du Bureau de Commerce; plusieurs plans furent alors produits pour les améliorations projetées; nous examinâmes ensuite rapidement "le Banc de Sable" à l'embouchure de la Rivière St. Charles.

À la fin de Novembre, 1846, une seconde visite fut faite à Québec, en compagnie de l'Honorable C. E. Casgrain, Commissaire, suivant la promesse faite antérieurement par M. Robinson, alors que je passai une partie de la journée dans cette ville. Nous fûmes invités à nous rencontrer avec le Bureau de la Trinité; plusieurs des membres du Bureau de Commerce, et le Maire et la Corporation de Québec étaient présents.

Plusieurs projets furent présentés en cette occasion. Le Capitaine Boxer a présenté son plan, qui, je crois, est celui que préfère la Corporation, et auquel on objecta parce qu'il gênerait directement la navigation de la Rivière St. Charles, affectant surtout les embarcations du Fleuve St. Laurent, et parce qu'il causerait aux individus des dommages considérables, le long de la Rivière St. Charles, depuis le havre du Palais jusqu'au Quai des Indes. Nous examinâmes en personne les différentes localités affectées par les améliorations. Aujourd'hui, il est évident qu'on éprouve des délais et des embarras qui disparaîtraient si l'on exécutait ces améliorations sur l'échelle dont elles sont susceptibles. Nous avons jeté un coup d'œil sur les bâtimens dans le port et sur les quais, et il est évident qu'en ce moment tous les endroits où l'on peut le mettre sont occupés, et le besoin de plus d'espace qui se fera sentir bientôt ne pourra être satisfait qu'on cherchant quelque nouveau site.

Lorsque les canaux du St. Laurent seront terminés, on fera usage sur les eaux intérieures de bâtimens beaucoup plus grands, de bateaux-à-vapeur et propulseurs de plus forte classe, et à raison de l'augmentation rapide du tonnage de l'ouest, une bien plus grande somme d'affaires se concentreront à Québec; il est par conséquent à désirer que les facilités qu'offrirait ce port pour l'échange des cargaisons soient proportionnées aux besoins nouveaux du commerce.

Alors se présente la question de savoir où seront placées les améliorations projetées? L'opinion générale et dominante à Québec paraît être en faveur du plan qui embrasserait l'ensemble des facilités que peut procurer le confluent de la Rivière St. Charles et du Fleuve St. Laurent.

Cet endroit paraît offrir les plus grandes commodités et tout à fait assez d'espace pour ajouter à ce port important, un havre assez grand ou des quais assez étendus pour tout accroissement que l'on puisse anticiper dans le commerce.

Le Banc de Sable, ou "Île" visible à la marée basse entre les deux branches de la Rivière St. Charles est assez large pour fournir tout l'espace nécessaire pour les transactions commerciales et (dans le cas où l'on trouverait convenable et utile que l'Île fût habitée) pour recevoir un grand nombre d'habitans.

Au-dessous du Pont Dorchester, la Rivière St. Charles se divise en deux branches, qui se jettent dans le Saint-Laurent sans se réunir; l'une de ces branches

se dirige du côté de Beauport, l'autre coule le long du faubourg St. Roch et du Cap Diamant, et se réunit au St. Laurent au Quai des Indes; elles laissent entre elles à la marée basse "une large batture" (Flat Island) contenant de 100 à 180 arpents en superficie, composée d'un dépôt d'alluvion de 12 à 18 pouces d'épaisseur reposant sur le roc (de pierre calcaire, je crois,) qui fournirait un fondement solide pour les édifices qu'on voudrait y construire.

Dans l'anticipation de l'achèvement de la ligne des améliorations du St. Laurent, et prévoyant, d'après d'autres indications, la direction que doit prendre le commerce croissant de cette ville, en même tems que l'emploi d'un plus grand nombre de bâtimens venant du *Grand Ouest*, les citoyens désirèrent se trouver prêts à faire face à ces circonstances nouvelles avec d'amples moyens.

Quant au plan de l'amélioration, il me sera impossible de l'exposer en détail, attendu que je n'y ai passé que partie de deux jours, et que je n'ai pu faire l'examen qu'en courant pour ainsi dire, et que les plans présentés (et dressés antérieurement) diffèrent tellement les uns des autres, qu'il serait indispensablement nécessaire de passer plusieurs jours au terrain, et d'en faire le relevé avec des instrumens avant de pouvoir indiquer et proposer un plan.

Il y a un plan qui, je crois, rencontrerait l'approbation générale; ce serait de construire une jetée dans le St. Laurent, dans trois ou quatre brasses d'eau à la base de la grande Batture, où viendraient accoster les vaisseaux de mer de la plus grande classe. Ce plan paraît être le meilleur pour commencer, et pour répondre aux besoins immédiats; et ce serait le point de départ sur lequel on se réglerait pour exécuter toutes les autres améliorations, soit que l'Île doive être occupée en tout ou en partie.

Si cette seule jetée était construite, longue de 2 à 3000 pieds, et suffisamment large pour y établir des magasins, avec des quais convenables, les besoins principaux de la place, tels qu'ils existent aujourd'hui, seraient comblés, en autant qu'il s'agit du transbordement des cargaisons.

Cette jetée étant placée dans une si grande profondeur d'eau souffrira l'approche des vaisseaux de mer, du côté de la rivière, et toutes les embarcations qui naviguent sur les eaux intérieures pourraient entrer dans le bassin formé sous le vent ou du côté intérieur de la jetée.

Ces derniers bâtimens qui sont moins propres à tenir contre la grosse mer qui s'y fait sentir, seraient entièrement à couvert et protégés par la jetée, et les transbordemens pourraient s'y faire sans interruption.

Une autre jetée, d'une construction moins dispendieuse, pourrait être placée le long de la base de l'Île ou y être appuyée, et on laisserait assez d'espace entre les deux jetées pour y former un bassin; on pourrait y établir des magasins pour la commodité des bâtimens venant d'en haut; je ne sais pas, si ce bassin pourrait être employé utilement comme dépôt pour y placer les bois sciés, mais comme la jetée principale servirait de brise-lame, on pourrait mettre les cages à l'abri derrière cet ouvrage et déposer les bois tout prêts à être embarqués à une distance beaucoup plus commode qu'aujourd'hui.

Il existe un obstacle à la libre communication entre l'Île ou les jetées proposées et la ville par la Rivière St. Charles qu'il faut traverser.

Cette difficulté est due à la nécessité de laisser un passage pour les embarcations de la rivière et autres.

Appendice
(R. R.)

13 Juillet.

petits bâtimens qui sont aujourd'hui très nombreux et le deviendront davantage à mesure que Québec augmentera et que le pays situé au-dessous prendra de l'accroissement.

On pourrait y construire des ponts-levis qui resteraient stationnaires à la marée basse, mais le passage serait exposé à de fréquentes interruptions lorsque la marée sera haute. On ne devrait rien faire qui pût gêner l'entrée ou la sortie de cette rivière si l'on peut l'éviter.

Je me permettrai de dire un mot, en passant sur la proposition de fermer complètement ce chenal—idée qu'embrassent quelques-uns des plans d'amélioration.

Mais, indépendamment de l'importance de ce chenal pour les bâtimens de cabotage et autres, je suis d'avis que la salubrité du faubourg St. Roch ne doit pas être négligée dans la décision de cette question, et que, quelque soit le plan que l'on adopte, il faut laisser un passage par où les égouts puissent se décharger dans le St. Laurent.

Une autre question qui peut s'élever et qui se rattache à ce sujet, est de savoir s'il n'est pas important de laisser un passage libre et non interrompu aux marées et aux eaux de la rivière jusqu'au-delà du Quai des Indes, afin d'empêcher les dépôts qui autrement pourraient s'y former.

Pour en revenir à la grande jetée, je crois qu'on n'aurait pas de peine à trouver place pour une jetée de deux ou trois milles pieds de longueur dans l'eau profonde, sans obstruer aucune des branches de la Rivière St. Charles. Le meilleur mode de construction consisterait dans l'emploi de caissons solidement faits et remplis de pierres et d'autres matières communes.

On peut toujours facilement se procurer du bois à

Québec; la pierre nécessaire pour remplir les caissons est également à portée.

Les bâtimens apportent tous les ans une grande quantité de lest, au point qu'il est difficile de trouver près de Québec un endroit où l'on puisse le déposer sans obstruer de chenaux importants, ou des abords dont l'intérêt général exige la conservation.

La jetée que l'on projette pourrait servir de dépôt général pour ce lest; ce qui diminuerait les frais de construction.

Il est impossible, ainsi que nous l'avons dit, de faire le plan et l'évaluation de la jetée principale et des autres ouvrages qui seraient importants pour le port de Québec, avant d'avoir fait un examen plus complet et plus approfondi.

La nature des améliorations nécessaires, aussi bien que le montant de la somme qu'il faudra y consacrer, entraînent la nécessité d'une mûre délibération et d'une inspection personnelle et minutieuse des localités.

L'importance de Québec, comme port de mer, et les avantages naturels qu'il possède par rapport au commerce, exigent que tout ce que l'on fera soit mûrement délibéré et établi, non seulement pour faire face aux besoins actuels mais encore à ceux qui se révéleront à l'avenir, de manière à augmenter, autant que possible, les avantages que l'on se promet des améliorations projetées.

J'ai l'honneur, etc.,

ALFRED BARRETT,
Ingénieur.

T. A. Bogly,
Secrétaire des Travaux Publics.

Appendice
(R. R.)

13 Juillet.

R É P O N S E

A UNE ADRESSE de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GÉNÉRAL, datée le 30 du mois dernier, le priant de vouloir bien faire mettre devant la Chambre " le montant détaillé de toutes les sommes dépensées pour la construction des Canaux, Chemins, Ponts et autres améliorations publiques depuis l'Union des Provinces du *Haut* et du *Bas* Canada, faisant une distinction entre le montant dépensé dans chaque Section de la Province " respectivement."

Par ordre,

D. DALY, Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 14 Juillet, 1847. }

MONTANT des sommes dépensées par le Bureau des Travaux Publics, depuis l'Union des Provinces, pour Travaux Publics, Haut-Canada.

	Appropriation.			Dépensée.			Total.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Canal de Welland,	780,653	2	11	709,960	11	5	1,010,447	13	9
Canaux du St. Laurent,	912	0	9			
Canal de Cornwall,	75,300	2	2			
Canaux de Williamsburgh,	224,274	19	5			
Canal de la Baie de Burlington,	50,000	0	0	47,130	6	5	464,145	15	6
Chemin de Hamilton et Dover,	42,068	15	9	40,164	9	4			
District de Newcastle,	83,114	19	8	80,110	14	5			
Havres, Phares et Chemins,	119,148	13	10	97,887	4	5			
Grand Chemin du Nord de Toronto,	39,833	6	8	28,662	10	0			
Chemin de Brantford,	61,111	2	3	49,503	6	5			
Do. Chatham,	45,077	7	7	42,973	1	4			
Do. Owen's Sound,	4,000	0	0	4,025	1	3			
Do. Scugog,	2,000	0	0	593	11	5			
Relevés,	1,000	0	0	952	8	11			
Chemin de Amherstburg et Sandwich,	1,000	0	0	929	9	4			
Do. Cornwall et L'Orignal,	900	0	0	599	9	9			
Douane de Toronto,	2,500	0	0	2,417	15	10			
Savane de la Grand' Rivière,	10,000	0	0	9,954	19	9			
Chemin et Pont de la Côte Rouge,	6,500	0	0	5,478	10	8			
Do. de L'Orignal et Bytown,	5,939	0	0	544	6	6			
Pont de Belleville,	1,500	0	0	1,444	18	11			
Chemin de Grimsby,	8,000	0	0	7,954	6	8			
Do. Rond'Eau,	1,969	1	2	1,503	11	11			
Do. Dover, section de la Montagne,	5,500	0	0	4,378	15	9			
Do. Sarnia,	20,121	9	1	20,121	9	1			
Do. Tecumseth,	1,007	3	3	1,007	3	3			
Havre de Cobourg,	10,379	17	9	10,499	19	11			
Pont de Gananoque,	1,006	0	7	1,006	0	7			
Do. Lancaster,	170	0	0	170	0	0			
Do. Paris,	313	16	9			
Quai de la Reine, Toronto,	331	6	5	325	8	11			
Chemin de Toronto et Sanguine,	579	1	6	579	1	6			
Do. Militaire de Lancaster,	2,823	16	6	2,823	16	6			
							464,145	15	6
							1,474,593	9	3
Phares,	1,251	1	8
							£1,475,844	10	11

Certifié extrait conforme des livres du Département.

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire, Travaux Publics.

Département des Travaux Publics,
12 Juillet, 1847.

Appendice
(S. S.)

Appendice
(S. S.)

14 Juillet.

14 Juillet.

MONTANT des sommes dépensées par le Bureau des Travaux Publics, depuis l'Union des Provinces, pour les Travaux Publics, Bas-Canada.

	Appropriations.			Dépense.			Totaux.			
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
Canaux du St. Laurent,						912	0	9		
Canal de Lachine,				965,460	15	8	293,436	9	10	
“ de Beauharinois,						301,565	2	7		
									595,913	13 2
Lac St. Pierre,	74,500	0	0			69,873	16	3		
Ponts, Montréal et Québec,	37,777	15	6			31,662	8	9		
Rivière Richelieu,	25,953	1	7			11,200	0	9		
Relevés,	600	0	0			458	13	3		
Chemin des Cascades,	20,322	2	1			20,320	18	0		
“ de Kennebec,	3,000	0	0			2,926	12	4		
“ d'Arthabaska,	15,761	0	0			7,847	8	2		
Ponts, Rive Sud du St. Laurent,	14,000	0	0			3,489	4	8		
Chemin de Granby,	32,889	0	0			1,856	12	7		
“ de Stanstead,	15,800	0	0			1,528	5	8		
“ de Gaspé,	25,248	6	9			23,933	15	2		
“ de Gosford,	11,111	2	3			10,840	13	4		
“ des Caps,	1,500	0	0			961	0	7		
Pont de Jacques Cartier,	3,500	0	0			1,360	9	11		
Quai de la Grosse-Isle,	2,750	0	0			2,047	18	1		
Pont de Bayonne,	1,328	1	3			1,319	9	3		
“ de la Chaudière,	717	2	3			717	2	3		
Réparations du Pont de la Chaudière,	307	9	3			463	12	7		
Canal de Chambly,	6,355	1	5			6,192	1	6		
Douane de Dundee,	300	0	0			300	0	0		
Canal de Missisquoi,	119	2	10			119	2	10		
Douane de Montréal,			215	0	0		
Phares du Fleuve, Port de Montréal,	1,027	15	7			949	15	0		
Ecluse et Chaussée de Ste. Anne,	22,396	6	1			22,399	6	11		
Phares,	7,900	0	0			1,275	3	5		
									224,258	11 3
									£ 820,172	4 5

Certifié extrait, conforme des livres du Département.

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire, Travaux Publics.

Département des Travaux Publics,
12 Juillet, 1847.

N. B.—Les sommes marquées d'un astérisque, sont propres aux deux Sections de la Province.

MONTANT des sommes dépensées depuis l'Union des Provinces, sur l'Outaouais.

	Appropriation.			Dépense.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Ouvrages de l'Outaouais,	68,118	16	0	67,159	11	7

Certifié extrait conforme des livres du Département.

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire, Travaux Publics.

Département des Travaux Publics,
12 Juillet, 1847.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GÉNÉRAL, datée le 18 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, " Un état indiquant les sommes dépensées pour le Département des Terres de la Couronne, pendant les années 1845 et 1846, les recettes provenant de la vente des Terres de la Couronne pendant les dites années, et les sommes payées pour les frais de port, opinions des gens de loi, et autres items:—Aussi, un état indiquant les sommes dépensées pour le Bureau du Régistrateur et tout autre Département, ou autre objet lié à la vente des terres dans aucune partie de la Province; de quelle source on prend l'argent pour suppléer au déficit et payer ces dépenses; lesquels états devront être dressés de la même manière que les états 19 et 20, lettre N. N. dans l'Appendice des Journaux de 1844."

" Aussi, de soumettre un bilan, indiquant la quantité de Scrips émis pour liquider les réclamations pour les terres, le nombre d'acres de terres donnés en échange pour ces Scrips, lequel bilan ou état devra parler des Terres de la Couronne, exclusivement."

" Aussi, un état de recettes et dépenses de chaque District séparément, indiquant distinctement les recettes provenant des Bois et du Domaine Public;—Aussi, un état du nombre d'acres de terres qui ont été octroyés pour les réclamations admises et reconnues depuis le 1er Janvier, 1843; le nombre des Scrips émis, la quantité qui reste encore à émettre, le tout devant être annexé aux Comptes Publics."

Par ordre,

D. DALY, Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 16 Juillet, 1847. }

Produits sur la réquisition de l'Honorable Assemblée Législative du 18 Juin, 1847.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Valeur du Scrip de Milice du Bas-Canada, émis de 1843 jusqu'au 31 Déc. 1846,	109,400	0	0			
Valeur du Scrip émis sur les réclamations de terres du Haut-Canada, depuis Janvier, 1843, jusqu'à Décembre, 1846,.....	76,381	4	1	185,781	4	1
Réclamations de Milice du Bas-Canada, à satisfaire en vertu des réglemens existans, et pour faire droit auxquelles il faudra émettre du Scrip—incertaines, soit,	5,000	0	0			
Valeur du Scrip due sur réclamations de terres du H.-Canada, reconnues valables,	71,532	12	0	76,532	0	0

La somme ci-dessus de £185,781 4s. 1d., représente des réclamations au montant de 928,906 arpens nominaux; pour en faire la liquidation, il faudra environ la moitié de cette quantité d'arpens.

T. BOUTHILLIER.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal.

Appendice
(T. T.)
16 Juillet.

Appendice
(T. T.)
16 Juillet.

Produit sur la réquisition de l'Honorable Assemblée Législative, datée le 18 Juin, 1847.

État des dépenses du Département des Terres de la Couronne, durant les années 1845 et 1846, et du montant total des recettes, à compte des ventes de terres de la Couronne, durant le même espace de temps.

	£ s. d.			Service.			Montant.			Argent.			Scrip de terres.			Scrip de Milice.			Remises.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1845,...	6,175	2	11	3,538	6	11	64,668	8	2	1,447	18	4	50,373	7	11	12,680	8	2	166	13	9
Frais de voyage, (des Commissaires),																					
Carte du Territoire au N. O.,				42	0	0															
Arpentages et inspections,				50	0	0															
Impressions et annonces,				3,538	6	11															
Commission, etc., accordée aux Agens,				464	4	6															
Salaire,				2,155	5	6															
Port de lettres,	999	8	1																		
Papeterie,	289	6	0																		
Frais de Bureau,	492	11	1																		
Proportion moindre portée aux comptes du Clergé et des Sauvages, environ 45 pour cent,	7,959	8	1																		
1846,...	3,602	7	3	4,357	0	10	1,368	10	7	3,863	0	5	54,912	4	1	13,381	6	11			
Inspections et arpentages,				£	19,937	0	9														
Annances,																					
Papeterie,	488	4	0																		
Cartes, plans, etc.,	16	10	0																		
Frais de Bureau,	408	9	7																		
Port de do,	1,126	10	0																		
Agence do,	27	10	6																		
Salaire,	5,843	8	9																		
Frais de voyage, (des Commissaires),	25	0	0																		
Honoraires des Registrateurs de campagne,	2	17	0																		
Compte de Commission pour l'année conrante,	7,948	9	10																		
Moins cette somme portée au débit des comptes du Clergé, savoir, 6½ pour cent. Commission sur icelle, £80,649 15 4	5,121	11	12																		
Montant des perceptions du Clergé pour l'année,	13,070	1	0																		
Do. porté au compte des terres des Ecoles, savoir, 6½ pour cent. Commission sur £1,795 10s. 1d., montant des perceptions des terres des Ecoles,																					
Do. porté au compte des bois et forêts, savoir, 4 pour cent. Commission sur £8,993 14s. 1d.,—montant des perceptions des Agens de District.																					

Not.—Il faut ajouter une vente spéciale, celle des terres des Forges de St. Maurice; le premier terme du prix de vente, se montant à £1,404 13s. 2d., a été payé.

Not.—Conformément aux termes de la requisition, les produits des ventes des terres de la Couronne seulement ont été portés à la colonne du crédit, dans l'état ci-dessus. La colonne du débit, d'autre part, comprend la totalité des dépenses du Département, et il faut remarquer qu'une grande portion de ces dépenses, n'est aucunement liée aux ventes des terres de la Couronne. Le produit total des terres de la Couronne, en 1845 et 1846, ne se monte pas à beaucoup plus du tiers des perceptions brutes de ce Département durant ces années. La différence entre l'argent comptant reçu pour les terres de la Couronne, et le montant déboursé pour les dépenses du Département, se prend sur le produit des ventes de bois.

T. BOUTHILLIER.

R É P O N S E

A UNE ADRESSE de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GÉNÉRAL, datée le 17 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre "Copies des diverses Proclamations, Ordres et Lettres d'Instruction en vertu desquels il a été perçu des péages au Havre de Windsor, pendant les années 1845, 1846 et 1847, respectivement, et des diverses Proclamations, Ordres et Lettres d'Instruction en vertu desquels les Recettes provenant de ces péages, ont été dépensées pendant chacune de ces années; ensemble avec un état indiquant les montans perçus chaque année, durant le tems que les dits Ordres étaient en vigueur; et aussi un tableau indiquant les taux de péages imposés par le Gouvernement Exécutif en vertu de la loi, sur le Canal Welland, à la Baie de Burlington, et au Havre de Windsor, pour chacune de ces années, avec des colonnes distinctes et séparées pour indiquer la différence par cent (si aucune il y a) entre les taux ainsi imposés au Havre de Windsor, et ceux du Canal Welland et de la Baie de Burlington, respectivement; et aussi, un état indiquant le montant total des deniers publics qui ont déjà été employés sur chacun de ces trois travaux; indiquant aussi le montant total des péages provenant des dits travaux respectivement."

Par ordre,

D. DALY,
Secrétaire.BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 16 Juillet, 1847.

LETTRE du Député-Inspecteur-Général, du 15 Juillet, 1847, transmettant les documents ci-annexés.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Montréal, 15 Juillet, 1847.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre les papiers suivants, conformément à l'Adresse de l'Honorable Assemblée Législative, du 17 du mois dernier:

EXTRAIT d'une lettre du Député-Inspecteur-Général au Collecteur de Douane, à Windsor, 19 Mai, 1845.

Copie de do. do. 25 Juillet, 1845.

Copie des lettres de T. W. Dunscomb, Ecr., au Collecteur à Windsor, en date du 20 Mars, 1846, et 16 Juillet, 1846.

Do. do. do. 11 Mai, 1847.

État des péages perçus au Havre de Windsor, 1845 et 1846.

Copie de la Proclamation, du 28 Avril, 1845.

Do. 4 Octobre, 1845.

Do. 7 Mai, 1846.

Do. 13 Mai, 1847.

Tarif des péages imposés par le Gouvernement Exécutif sur le Canal Welland, à la Baie de Burlington, et au Havre de Windsor, pour l'année 1845, avec les modifications introduites en 1846 et 1847, indiquant la différence *par cent* entre les taux ainsi imposés au Havre de Windsor, et ceux du Canal Welland, et de la Baie de Burlington, en 1845.

Aussi, un état du montant total des deniers publics qui ont été employés à ces travaux, avec une estimation du montant requis pour leur achèvement; ensemble, avec un état du montant total des péages qui ont été perçus.

Je prends la liberté de remarquer que l'envoi de ces papiers a été retardé, faute des renseignements indiqués au sujet de "l'estimation du montant requis pour l'achèvement des dits travaux," ces renseignements devant être donnés par le Département des Travaux Publics.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé) JOS. CARY,
Député-Inspecteur-Général.L'Hon. D. Daly,
Secrétaire Provincial.

Appendice
(U. U.)

16 Juillet.

EXTRAIT d'une lettre du Député-Inspecteur-Général à William Warren, Ecr., Collecteur de Douane, à Windsor, datée Montréal, le 19 Mai, 1845.

“ Comme il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, ordonner que le Collecteur de Douane au Port de Windsor, soit en même tems Percepteur des péages au Havre de Windsor, vous voudrez bien en conséquence, aussitôt la présente reçue, commencer à percevoir les péages indiqués dans la Proclamation du 28 Avril dernier.”

Note.—Le Percepteur était autorisé à retenir une commission de 5 pour cent.

Certifié,

JOSEPH CARY,
Député-Inspecteur-Général.

ETAT indiquant le montant des péages perçus au Havre de Windsor.

HAVRE DE WINDSOR.

Montant des péages perçus en 1845, (entre les mois de Mai et Août),.....	£178	2	6
Dépenses,	8	18	1
Net,.....	£169	4	5

Do. do. 1846, (du mois de Mars au mois d'Octobre),	£405	6	1½
Dépenses,.....	20	5	2
Net,.....	£385	0	1½

1847.—Les Rapports n'ont pas encore été transmis, Juillet, 1847.

JOSEPH CARY,
Député Inspecteur-Général.

Bureau de l'Inspecteur-Général,
Montréal, 30 Juin, 1847.

(Copie.)

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Montréal, 25 Juillet, 1845.

MONSIEUR,—Eu égard aux instructions qui vous ont été transmises dans la lettre que je vous ai adressée le 19 Mai dernier, et qui vous enjoignaient de commencer à percevoir les péages au Havre de Windsor, je dois maintenant vous prier de vouloir bien, conformément à une minute récente du Bureau des Travaux Publics, approuvée du Gouverneur-Général, cesser, jusqu'à nouvel ordre, de percevoir les péages de ce port; les travaux du havre n'étant pas encore achevés.

J'ai, etc.,

(Signé.) JOSEPH CARY,
Député-Inspecteur-Général.

Wm. Warren, Ecuyer.
Collecteur de Douane,
Windsor.

Certifié,

JOSEPH CARY,
Dép.-Insp.-Gén.

Appendice
(U. U.)

16 Juillet.

DOUANE,
Montréal, 20 Mars, 1846.

MONSIEUR,— Le Bureau des Travaux Publics ayant déclaré que les travaux à Windsor seraient assez avancés pour livrer le Havre au commerce à l'ouverture de la navigation ce printemps, j'ai ordre de vous informer qu'il a plu à Son Excellence ordonner que les fonctions de Percepteur des péages et de Surintendant du Havre seront remplies par le Collecteur des Douanes, et qu'il lui sera alloué pour ce service, cinq pour cent sur les recettes des péages.

Et comme Percepteur des péages et Surintendant du Havre, vous devrez veiller à ce que toutes les personnes qui profiteront des facilités qu'offre le dit Havre, se conforment strictement aux réglemens établis le 26 Décembre, 1845, pour le paiement des taux de péages et la conservation du Havre. Quant aux taux que vous devrez percevoir, j'ai l'honneur de vous référer à la Proclamation émanée le 28 Avril dernier.

Vous serez tenu de rendre compte des deniers qui vous seront payés, à l'Inspecteur-Général, tous les trois mois, comme pour les recettes des Douanes; et de déposer le montant perçu au crédit du Receveur-Général.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé.) T. W. DUNSCOMB.

Au Collecteur de Douane,
Windsor (Whitby).

DOUANE,
Montréal, 16 Juillet, 1846.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux du Gouverneur-Général, votre lettre du 12 courant, par laquelle vous mandez que, vu la manière dont les jetées publiques de Windsor ont été construites, il est impossible de transporter les effets dans des charrettes ou wagons, hors ou à bord des vaisseaux qui sont accostés aux quais, et que, par conséquent, le Havre n'offre pas de plus grandes facilités au commerce et aux marchands, qu'avant le commencement des travaux.

J'ai reçu ordre de Son Excellence, en conséquence, de vous enjoindre de cesser de percevoir les droits de quaiage jusqu'à nouvel ordre.

Vous transmettez, au plutôt possible, un rapport détaillé de l'état dans lequel se trouvent les quais, et vous indiquerez particulièrement les obstructions qui s'opposent au transport des marchandises dans des voitures: si ces obstructions sont de nature à disparaître à mesure que les travaux avanceront, ou si elles proviennent de quelque défecuosité dans l'ouvrage; et si elles proviennent de cette dernière cause, combien il en coûtera, selon vous, pour les faire disparaître, et le tems que cela prendra.

J'ai, etc.,

(Signé.) T. W. DUNSCOMB.

Au Collecteur de Douane,
Windsor (Whitby).

Appendice
(U. U.)

16 Juillet.

DOUANE,
Montréal, 11 Mai, 1847.

MONSIEUR,—Eu égard aux instructions qui vous ont été transmises le 16 Juillet dernier, j'ai l'honneur de vous informer que, comme il a plu à Son Excellence en Conseil, ordonner au Département des Travaux Publics d'enlever les obstructions qu'offre la jetée du Havre de Windsor, et d'ériger une plate-forme à l'extrémité d'icelle ;

Et comme le Département a fait rapport qu'il avait complété les susdites améliorations ;

Son Excellence ordonne que les péages soient maintenant perçus, d'après le tarif que je vous transmets ci-joint pour votre gouverne, et dont vous trouverez la copie dans la "Gazette" de Samedi prochain.

J'ai, etc.,

J. W. DUNSCOMB.

An Collecteur de Douane,
Windsor (Whitby).

PROVINCE DU }
CANADA.

PROCLAMATION.

Appendice
(U. U.)

16 Juillet.

Par Son Excellence le Très Honorable CHARLES THÉOPHILUS, BARON METCALFE, de Fernhill, dans le Comté de Berks, G. C. B., l'un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

A tous ceux que ces présentes verront,—

SALUT :—

ATTENDU qu'il est expédient de fournir à la perception des péages ci-après mentionnés sur les divers travaux publics faits aux dépens de la Province ;—OR, SACHEZ, que depuis et après le premier jour de Mai prochain, et jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté soit ultérieurement connu à cet égard, il sera payé, à l'usage de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, et à telle personne ou personnes qui seront dûment autorisées à les percevoir, pour droit de passage, et sous le nom de péages, les diverses sommes indiquées dans les tableaux qui accompagnent les présentes. CE DONT les bien-aimés sujets de Sa Majesté, et tous autres que les présentes pourront concerner, sont par les présentes requis de prendre connaissance, et de se guider en conséquence.

DONNÉ sous mon seing et le sceau de mes armes, ce vingt-huitième jour d'Avril, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-cinq, et dans la huitième année du règne de Sa Majesté.

METCALFE.

Par ordre,

D. DALY,

Secrétaire.

Appendice
(U. U.)
16 Juillet.

Appendice
(U. U.)
16 Juillet.

TAUX DE PÉAGES à être prélevés sur les Canaux et Havres sousmentionnés.—(Continuation.)

DESCRIPTION DES PERSONNES ET ARTICLES.	Quantité ou Poids.	Canal de Lachine.	Canal de Chambly.	Canal de la Baie Burlington.	Havre du Port Stanley.	Havre du Port Dover.	Havre du Port Maitland.	Havre du Port Colborne.	Havre du Port Dalhousie.	Havre de Windsor.
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
6.—BOIS DE CONSTRUCTION.										
Bois équarré 12 X 12 et au-dessus, en bateaux ou vaisseaux,.....	par 1000 p. c.	0 10 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0
Do. do. en radeaux,.....	do.	0 12 6	0 10 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0
Do. au-dessous de 12 X 12 pouces, bois rond ou plat, en bateaux et vaisseaux,.....	par 1000 p. lin.	0 7 6	0 3 9	0 3 9	0 3 9	0 3 9	0 3 9	0 3 9	0 3 9	0 3 9
Do. do. en radeaux,.....	do.	0 10 0	0 7 6	0 3 9	0 3 9	0 3 9	0 3 9	0 3 9	0 3 9	0 3 9
Petit bois rond de construction, flottes, traverses, en bateaux,.....	do.	0 2 6	0 2 6	0 2 6	0 2 6	0 2 6	0 2 6	0 2 6	0 2 6	0 2 6
Do. do. en radeaux,.....	do.	0 5 0	0 5 0	0 2 6	0 2 6	0 2 6	0 2 6	0 2 6	0 2 6	0 2 6
Planches, Madriers, Bois de lattage, et Bois de construction scié, en bateaux,.....	1000 p. M. T.	0 1 0	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3
Do. do. en radeaux,.....	do.	0 1 6	0 2 0	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3
Douves à pipes et fonds,.....	1000,	0 5 0	0 5 0	0 10 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0
Douves et fonds des Iles,.....	do.	0 2 8	0 2 6	0 2 1	0 2 6	0 2 6	0 2 6	0 2 6	0 2 6	0 2 6
Fonds,.....	do.	0 2 0	0 1 3	0 1 0	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3
Bardeaux,.....	do.	0 0 3	0 0 3	0 0 3	0 0 3	0 0 3	0 0 3	0 0 3	0 0 3	0 0 3
Billots,.....	chaque	0 0 2	0 0 2	0 0 2	0 0 2	0 0 2	0 0 2	0 0 2	0 0 2	0 0 2
Pieux de Cèdre,.....	par corde,	0 1 0	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3	0 1 3
Poteaux et perches pour clôtures,.....	do.	0 0 8	0 1 0	0 1 0	0 1 0	0 1 0	0 1 0	0 1 0	0 1 0	0 1 0
Quarts vides,.....	chaque	0 0 0½	0 0 1	0 0 1	0 0 1	0 0 1	0 0 1	0 0 1	0 0 1	0 0 1
7.—ARTICLES NON ÉNUMÉRÉS.										
Sur tous articles de marchandise,.....	par tonneau,	0 2 0	0 2 6	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0
Tinettes, petit quarts, ballots, etc.,.....	chaque,	0 0 1	0 0 2	0 0 1	0 0 1	0 0 1	0 0 1	0 0 1	0 0 1	0 0 1
Passagers, adulte,.....	do.	0 0 2	0 0 6	Port franc.	Port franc.	Port franc.	Port franc.	Port franc.	Port franc.	Port franc.
Do. enfants,.....	do.	0 0 1	0 0 3	Do.	Do.	Do.	Do.	Do.	Do.	Do.

NOTE.—Tout vaisseau Britannique touchant à plusieurs des Ports ci-dessus dans le cours d'un voyage, paiera d'abord les péages en plein, d'après le tarif qui précède; et dans aucun des autres Ports où il touchera, il ne paiera que le quart des droits énumérés plus haut. Le certificat du Collecteur du Port où les péages en plein ont été payés, devra être produit. Les péages imposés sur la cargaison ne devront être exigés que pour la partie qui en sera chargée ou débarquée au Port respectif suivant le cas. Tout vaisseau ayant payé les péages et obtenu son acquit d'un Port, et qui sera forcé de chercher un refuge dans le même Port ou tout autre des susdits Ports par la force du vent, le mauvais temps ou autre cause, sera exempté de payer les péages, pourvu qu'il n'y prenne ou décharge aucune partie de sa cargaison.

Par Ordre,

D. DALY,
Secrétaire.

TAUX DE PEAGES,

Imposés par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, sur les Personnes et Effets passant par le CANAL de WELLAND pendant la Saison de 1845.

DESCRIPTION DES ARTICLES.	QUANTITÉ ou POIDS.	Pour toute la ligne.		Du Port Matland, à Dunnville, et vice versa.		Du Port Matland, Dunnville et Port Colborne, au Port Robinson, et vice versa.		Du Port Robinson à Thorold, et vice versa.		De Thorold à St. Catharines, et vice versa.		De St. Catharines au Port Dalhousie, et vice versa.	
		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Sur bateaux à vapeur et bâtimens à voiles de moins de 50 tonneaux,.....	Chaque.....	0	10 0	0	5 0	0	5 0	0	2 6	0	1 3	0	1 3
Do de 50 à 75 do,.....	do.....	0	15 0	0	7 6	0	7 6	0	3 6	0	2 0	0	2 0
Do de 75 à 100 do,.....	do.....	0	15 0	0	7 6	0	7 6	0	3 6	0	2 0	0	2 0
Do de 100 à 150 do,.....	do.....	0	15 0	0	7 6	0	7 6	0	3 6	0	2 0	0	2 0
Do de 150 à 200 do,.....	do.....	0	15 0	0	7 6	0	7 6	0	3 6	0	2 0	0	2 0
Do de 200 à 250 do,.....	do.....	0	15 0	0	7 6	0	7 6	0	3 6	0	2 0	0	2 0
Do de plus de 250 do,.....	do.....	0	15 0	0	7 6	0	7 6	0	3 6	0	2 0	0	2 0
Bateaux du Canal de moins de 50 tonneaux, principalement pour passagers,.....	do.....	0	5 0	0	2 6	0	2 6	0	1 3	0	0 0	0	0 0
Bacs de Canaux, Bateaux, Allèges, etc., principalement pour fret sur cargaison,...	do.....	0	2 6	0	1 3	0	1 3	0	0 0	0	0 0	0	0 0
1.—ÉPICES ET PROVISIONS.													
Fleur,.....	par quart,.....	0	0 4	0	0 1	0	0 1	0	0 1	0	0 0	0	0 0
Lard et Beuf,.....	do.....	0	0 6	0	0 0	0	0 1	0	0 1	0	0 0	0	0 0
Eau-de-Vie, Genièvre, Rum, Whiskey, Shrub, Peppermint et Vinaigre,.....	do.....	0	0 9	0	0 0	0	0 2	0	0 2	0	0 0	0	0 0
Vin,.....	do.....	0	1 3	0	0 0	0	0 1	0	0 3	0	0 0	0	0 0
Do.....	do.....	0	2 6	0	0 0	0	0 7	0	0 7	0	0 0	0	0 0
Beurre et Saïndoux,.....	par pipe,.....	0	0 6	0	0 0	0	0 1	0	0 1	0	0 0	0	0 0
Do.....	do.....	0	0 6	0	0 0	0	0 1	0	0 1	0	0 0	0	0 0
Do.....	do.....	0	0 1	0	0 0	0	0 0	0	0 0	0	0 0	0	0 0
Do.....	do.....	0	0 1	0	0 0	0	0 0	0	0 0	0	0 0	0	0 0
Fromage,.....	par quintal,.....	0	0 1	0	0 0	0	0 0	0	0 0	0	0 0	0	0 0
Cire jaune et Suif,.....	do.....	0	0 6	0	0 0	0	0 1	0	0 1	0	0 0	0	0 0
Bière et Cidre,.....	par quart,.....	0	0 6	0	0 0	0	0 1	0	0 1	0	0 0	0	0 0
Pommes, fruits et Noix, frais et séchés, Riz,.....	do.....	0	0 4	0	0 0	0	0 1	0	0 1	0	0 0	0	0 0
Huile,.....	do.....	0	0 9	0	0 0	0	0 2	0	0 2	0	0 0	0	0 0
Poisson salé ou frais,.....	do.....	0	0 9	0	0 0	0	0 2	0	0 2	0	0 0	0	0 0
Do, sèche,.....	do.....	0	0 3	0	0 0	0	0 1	0	0 1	0	0 0	0	0 0
Jambons, Viandé séchées, Sucre,.....	par quintal,.....	0	0 3	0	0 0	0	0 1	0	0 1	0	0 0	0	0 0
Tabac en feuilles,.....	do.....	0	0 1	0	0 0	0	0 0	0	0 0	0	0 0	0	0 0
Do manufacturé,.....	do.....	0	0 2	0	0 0	0	0 0	0	0 0	0	0 0	0	0 0

Appendice
(U. U.)
16 Juillet.

Appendice
(U. U.)
16 Juillet.

Taux de Péages à être prélevés sur les Personnes et Articles passant par le Canal de Welland, pendant la Saison de 1845, — (Continuation.)

DESCRIPTION DES ARTICLES.	QUANTITÉ OU POIDS.	Pour toute la ligne.		Du Port Matland à Dunnville, et vice versa.		Du Port Matland, Dunnville et Port Robinson, et vice versa.		Du Port Robinson à Thorold, et vice versa.		De Thorold à St. Catharines, et vice versa.		De St. Catharines au Port Dalhousie, et vice versa.	
		f	d.	f	d.	f	d.	f	d.	f	d.	f	d.
Biscuit et Crackers,.....	par quart,.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Huîtres,.....	do.	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Oignons, Graines,.....	par minot,.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Son, Fournitures pour les vaisseaux,.....	par tonneau,.....	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.—PRODUITS AGRICOLES.													
Blé, Blé d'Inde, Orge, et Riz,.....	par minot,.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avoine et Patates, Fèves, Pois, Graines et végétaux de toutes sortes,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coïca cru et Laine,.....	par tonneau,.....	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Roïn,.....	do.	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chanvre et Guenilles,.....	do.	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moutons, Cochons, Veaux et Poulains,.....	chaque,.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chevaux, Bêtes à Cornes, Anes,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Graine de Lin, et toutes autres sortes de Graines en quarts,.....	par quart,.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.—FER, MINÉRAUX, PIERRES DE MINÉ, ETC.													
Sel,.....	par tonneau,.....	Free	do	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Houille,.....	do.	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gypse non moulu,.....	do.	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Do. moulu,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gypse moulu et Ciment en quarts,.....	par quart,.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Potasse et Perlasse,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bré, Goudron, Vernis, Thérébentine,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brique, Sable, Chaux, Glaise, Engrais,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pierres à affiler, Pierres taillées, Minéraux de Fer, Meules de Moulin,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fer en Saumon et Fonte cassée, Fer battu,.....	do.	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fer coulé en montant,.....	do.	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Do. en descendant,.....	do.	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charbon de mine, Américain,.....	do.	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charbon de bois, Couperose, Manganèse,.....	do.	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Piomb en Saumon et en barre,.....	do.	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Piomb manufacturé,.....	do.	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Appendice (U. U.)
16 Juillet.

Pierres brutes,.....	par corde,.....	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pois de chauffage,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecorce à tanner,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grès et Poterie,.....	par tonneau,.....	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4.—FOURURES, PELLETERIES, PEAUX, ETC.													
Peaux non tannées, provenant d'animaux domestiques et sauvages,.....	par quintal,.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fourures,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cuir tanné et Peaux,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5.—MEUBLES, ETC.													
Meubles et Bagages,.....	par tonneau,.....	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charrettes, Wagons, Sleighs, Charrues, Outils, Ustensiles d'agriculture,.....	do.	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6.—BOIS DE CONSTRUCTION, ETC.													
Bois équarri, 12 X 12 et au-dessus en bateaux ou vaisseaux,.....	par 1000 p. c.,.....	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Do. do. en radeaux,.....	do.	1	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Do. au-dessous de 12 X 12 pouces, bois rond ou plat en bateaux ou vaisseaux,.....	par 1000 p. lin.,.....	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Do. do. en radeaux,.....	do.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Petit bois rond de construction, flottes, traverses en bateaux,.....	par 1000 p. lin.,.....	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Do. do. en radeaux,.....	do.	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Planches, madriers, bois de lattage et bois de construction sciés, en bateaux,.....	1000 p. M. T.	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Do. do. en radeaux,.....	1000,.....	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Douves à pipes et fonds,.....	do.	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Douves et fonds des Iles,.....	do.	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bardoux,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Billots,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pieux de cèdre,.....	chaque,.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Poteaux et perches pour clôtures,.....	par corde,.....	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Quarts vides,.....	do.	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
chaque,.....	chaque,.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.—ARTICLES NON ÉNUMÉRÉS.													
Sur tous articles de marchandise non énumérés dans la liste ci-dessus,.....	par tonneau,.....	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tinettes, petits quarts, ballots, etc.,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Passagers, adultes,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Do. enfants,.....	do.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Par ordre,

D. DALY,
Secrétaire.

Appendice (U. U.)
16 Juillet.

Appendice
(U. U.)
16 Juillet.

Appendice
(U. U.)
16 Juillet.

TARIF DES TAUX DE PÉAGE
À ÊTRE PRÉLEVÉS SUR LES ÉCLUSES CI-APRÈS MENTIONNÉES.

DESCRIPTION DES OBJETS.	DISTRICTS DE COLBORNE ET NEWCASTLE. (Les bateaux journaliers ne paieront que la moitié des taux.)				KIVIÈRE DES OUTAOUAIS.
	ÉCLUSE DE SCUGOG.	ÉCLUSE DE WHITLAS.	ÉCLUSE DE CROOK.	ÉCLUSE DE CHISHOLM.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Bateaux-à-vapeur, sans cargaison,.....	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 10 0
Bateaux-à-vapeur, avec do.	0 10 0	0 10 0	0 10 0	0 10 0	1 0 0
Bateaux ou berges au-dessous de 20 tonneaux, avec cargaison autre que sel ou charbon de terre venus par mer.....	0 3 4	0 3 4	0 3 4	0 3 4	0 6 8
Do. do. de 20 à 40 tonneaux.....	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 10 0
Do. do. de 40 à 60 do.	0 7 6	0 7 6	0 7 6	0 7 6	0 15 0
Do. do. de 60 à 80 do.	1 0 0
Do. do. de 80 à 100 do.	1 5 3
Do. do. au-dessus de 100 tonneaux do.	1 11 6
Les bateaux ou berges vides ou chargés de sel ou de charbon de terre venus par mer, passant par l'écluse de Ste. Anne, paieront la moitié des taux ci-dessus.
Bois, (LUMBER,) BOIS DE CHAUFFAGE, ETC. Bois de toutes sortes, soit de sciage ou scié, madriers, plançons, bois d'échantillons, planches, etc., en cribs, requérant toute la grandeur de l'écluse pour passer, ou en moindre quantité,.....	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 5 0	0 7 6
Douves d'étalon, (Standard,) des Iles, et fonds par radeaux,.....	0 3 9	0 3 9	0 3 9	0 3 9	0 5 0
Do. do. en bateaux ou berges, par mille, étalon,.....	0 1 0	0 1 0	0 1 0	0 1 0	0 1 6
Do. do. des Indes, par mille,.....	0 0 4	0 0 4	0 0 4	0 0 4	0 0 6
Do. do. des fonds, do.	0 0 1	0 0 1	0 0 1	0 0 1	0 0 1½
Madriers, plançons, planches, bois d'échantillons, (scantlings) do. do. par 1000 pieds, mesure de pouces,.....	0 0 3	0 0 3	0 0 3	0 0 3	0 0 6
Bardeaux, par mille,.....	0 0 0½	0 0 0½	0 0 0½	0 0 0½	0 0 1
Bois de corde, par bateaux ou radeaux,.....	0 3 9	0 3 9	0 3 9	0 3 9	0 6 8
Ecorce à tanner, par corde,.....	0 0 1½	0 0 1½	0 0 1½	0 0 1½	0 0 2
Pieux et perches pour clôtures, par corde,.....	0 0 1½	0 0 1½	0 0 1½	0 0 1½	0 0 2

Par ordre,

D. DALY,
Secrétaire.

Appendice
(U. U.)PROVINCE DU }
CANADA. }

16 Juillet.

Son Excellence le Très Honorable CHARLES TITCOMBILUS, BARON METCALFE, de Fernhill, dans le Comté de Berks, Chevalier Grand' Croix du Très Honorable Ordre du Bain, un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral en icelles.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que par et en vertu d'un Acte du Parlement de la Province du Canada, fait et passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, chapitre trente, intitulé: *Acte pour pourvoir au prélèvement de péages sur certains Travaux Publics, et pour la régie des dits Travaux*, il est entr'autres choses statué, que depuis et après le premier Mai, mil huit cent quarante-cinq, telles parties d'aucun Acte ou Loi imposant les péages qui devront être payés sur aucun des Travaux Publics, chemins ou parties de chemins mentionnés dans la cédula au dit Acte, seront abrogées, tous et chacun desquels dits Travaux Publics sont par icelui déclarés être investis dans le Bureau des Travaux Publics; et qu'il est de plus statué en et par le dit Acte, qu'il sera loisible au Gouverneur ou à la personne administrant le Gouvernement de cette Province, par Proclamation émanée par et de l'avis du Conseil Exécutif, dans aucun tems avant ou après le dit jour, de déterminer et fixer les péages qui seront payés sur les dits Travaux Publics, ou aucun d'eux, le dit jour et depuis et après icelui, et de faire les réglemens par et en vertu desquels ils seront perçus, et pour en assurer le paiement, et d'autoriser en vertu de tels réglemens la détention, aux risques et charges du propriétaire, d'aucun vaisseau, voiture, animal, effets, ou choses sur lesquels aucun tel péage ainsi dû ne serait pas payé, et d'imposer des pénalités pour l'infraction de tels réglemens n'excédant pas cinq livres courant, pour aucune offense, qui seront recouvrables d'une manière sommaire devant tout Juge de Paix, ayant jurisdiction dans le lieu où l'offense aura été commise, et de changer, amender ou abroger de tems à autre les dits péages et réglemens ou aucun d'eux, par une semblable Proclamation, ainsi que la chose appert plus amplement dans et par le dit Acte en référant à icelui. **ET ATTENDU** que par et en vertu de trois certaines Proclamations, sous mon sceing et sceau, datées respectivement à Montréal le vingt-huitième jour d'Avril, et le sixième jour de Juin, dans la huitième année du règne de Sa Majesté, j'ai, par et de l'avis et consentement du Conseil Exécutif de Sa Majesté pour la dite Province, établi et déclaré que, jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté fût connu à cet égard, il serait payé à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, à telles personnes qui pourraient être nommées pour les recevoir, pour passage et sous le nom de péages, le long des divers Travaux Publics mentionnés dans et par la cédula accompagnant les dites Proclamations, et sur iceux, les diverses sommes conformément aux dites cédules, ainsi que la chose appert plus amplement en référant aux dites Proclamations. **ET ATTENDU** qu'il est devenu expédient d'établir des réglemens pour assurer la perception convenable des péages sur les divers canaux dans cette Province, et aussi pour la régie convenable des dits canaux; **OR, SAOIEZ EN CONSÉQUENCE** que j'ai, par et de l'avis et consentement du Conseil Exécutif de Sa Majesté pour la Province du Canada, établi et déclaré, et par ces présentes établis et déclare, que les réglemens qui accompagnent ces présentes, seront le vingt-cinquième jour d'Octobre courant, et depuis et après icelui, en force dans cette Province, pour et à l'égard de la perception convenable des péages sur les divers canaux dans la dite Province, ainsi que pour leur régie convenable. Ce dont tous les fidèles sujets de Sa Majesté, et tous ceux que ces présentes pourront con-

cerner, sont par les présentes requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

Donné sous mon Seing et le Sceau de mes Armes, à Montréal, dans la dite Province, ce vingt-quatrième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-cinq, et dans la neuvième année du règne de Sa Majesté.

METCALFE.

Par ordre,

D. DALY,
Secrétaire.

REGLEMENS

Pour assurer la perception convenable des péages sur les canaux, et la manière convenable de se servir des dits canaux.

Section 1. Qu'il soit ordonné, que tout propriétaire, maître, ou personne en charge d'aucun vaisseau, bateau ou berge entrant dans aucune écluse ou naviguant ou passant dans aucun canal, fera un rapport entier et complet du contenu de leurs cargaisons, ou à défaut de ce faire, encourra et paiera au Collecteur des péages une pénalité de pas moins de vingt chelins, ni plus de cinq livres courant. Et les Collecteurs de péages et les Surintendans de canaux sont par le présent autorisés de réquerir du propriétaire, maître ou personne en charge d'aucun vaisseau, bateau ou berge comme susdit, communication de tous manifestes, décharges, connaissements ou autres papiers ayant rapport aux cargaisons de tels vaisseaux; et toute personne refusant de les communiquer, lorsqu'elle en sera requise, encourra une semblable pénalité de pas moins de vingt chelins, et n'excédant pas cinq livres courant.

Section 2. Et qu'il soit de plus ordonné, que tout rapport qui sera fait au dit Collecteur des péages en vertu de ces réglemens, sera signé par la personne qui le fera, et elle déclarera leur exactitude devant le dit Collecteur de péages, qui est autorisé à recevoir la déclaration, et pour tout et chaque faux exposé dans tel rapport, la personne qui le fera, encourra une pénalité qui ne sera pas moins de cinq livres courant.

Section 3. Et qu'il soit de plus ordonné, que nul vaisseau, bateau, berge ou radeau ne laissera le Bureau d'aucun Collecteur sans obtenir un acquit ou permis (que les Collecteurs sont par les présentes requis d'accorder) lequel Acquit le propriétaire, maître ou personne en charge de tel vaisseau exhibera au Surintendant ou à aucun Gardien d'Ecluse, ou à aucun Collecteur de péages, lorsque et aussi souvent qu'il en sera requis par tel officier, sous une pénalité de pas moins de dix schellings, et n'excédant pas cinq livres courant, pour toute et chaque fois que tel propriétaire, maître ou personne en charge refusera de ce faire.

Section 4. Et qu'il soit de plus ordonné, que tout vaisseau, bateau ou berge naviguant dans le canal, sera muni d'un cor ou cloche qu'il sera du devoir de la personne en charge de faire sonner à la distance d'au moins vingt chaînes avant d'entrer dans une écluse, ou de passer un pont, sur les longs niveaux où l'on emploie des Gardiens de Pont ou d'Ecluse, sous une pénalité de pas moins de dix chelins, et n'excédant pas cinq livres.

Section 5. Et qu'il soit de plus ordonné, que tout vaisseau, bateau-à-vapeur, bateau ou berge allant de l'avant, ou à l'ancre, naviguant dans aucun canal, ou passant dans ou à travers aucune écluse, ou étant dans le chenal à l'entrée d'aucun canal ou écluse, à deux cents verges d'iceux, exhibera une lumière au beaupré pendant la nuit, et que

Appendice
(U. U.)

16 Juillet.

toute personne en charge d'aucun vaisseau qui négligera de faire exhiber telle lumière, encourra une pénalité de pas moins de vingt chelins et n'excédant pas cinq livres, courant.

Section 6. Et qu'il soit de plus ordonné, que les propriétaires, maîtres ou personnes en charge d'aucun vaisseau, bateau ou berge, conduiront promptement et avec toute diligence, lorsqu'ils en seront requis par le Surintendant du Canal ou autre officier dûment autorisé, tel vaisseau, bateau ou berge à tel endroit que le Surintendant ou autre officier ordonnera, soit que la chose soit nécessaire pour réparer une brèche, ou pour assurer la liberté et non-interruption de la navigation du Canal, et pour maintenir l'ordre et la régularité aux quais et places de débarquement, ou autrement, sous une pénalité de cinq livres courant.

Section 7. Et qu'il soit de plus ordonné, que nulle personne n'ouvrira ou ne fermera les grandes portes ou les paddle gates dans aucune des écluses ou des réservoirs pour laisser échapper l'eau, ou ne les abaissera ou nivellera au moyen du mécanisme ou autrement, si ce n'est du consentement et sous la direction des officiers ou de la personne en charge d'iceux; et toute personne commettant une infraction de ce règlement, ou interférant, ou opposant les Collecteurs des péages, Surintendants, Maîtres d'écluses ou personnes employées sous eux dans l'exécution de son ou de leurs devoirs, encourra une pénalité de cinq livres pour toute et chaque offense.

Section 8. Et qu'il soit de plus ordonné, que tous vaisseaux naviguant dans aucun canal auront leurs vergues assignées, leurs bouts hors poussés en dedans, ainsi que leur bâton de foc autant que possible, leurs fers de bout hors de bonnettes ôtés, les vergues de contre civadière mises à l'avant et à l'arrière; et leurs ancres arrêtées de manière à éviter de causer du dommage aux autres vaisseaux, sous une pénalité contre le maître ou personne en charge n'excédant pas cinq livres courant.

Section 9. Et qu'il soit de plus ordonné, que nul maître ou personne en charge d'aucun vaisseau, bateau, berge ou embarcation naviguant dans aucun canal, y jettera l'ancre, ou dans le chenal y conduisant, ou n'attachera ou n'arrêtera aucun tel vaisseau, bateau, berge ou embarcation étant dans le canal ou le chenal y conduisant, ou ne déchargera aucune partie de leur cargaison, ou ne prendra aucune charge sans la permission expresse du Collecteur des péages, Surintendant, Garde-quai ou Maître d'écluse à cet effet, sous une pénalité de pas moins de vingt chelins et n'excédant pas cinq livres courant, pour toute et chaque offense.

Section 10. Et qu'il soit de plus ordonné, que nulle personne ne construira ou ne réparera des vaisseaux, bateaux ou berges sur aucun terrain appartenant à un canal à moins que ce ne soit avec la permission et à tels endroits que le Surintendant pourra indiquer, sous une pénalité de pas moins de vingt schellings, et n'excédant pas cinq livres courant; et que tout maître d'aucun vaisseau, ou toute personne quelconque, qui fera bouillir ou chauffer du goudron, du brai, de la térébentine, de la rosine, ou graisse pour carêner et suiffer les vaisseaux, ou pour aucune autre fin, sur aucun terrain appartenant à un canal, si ce n'est avec la permission et à tels lieux que le Surintendant pourra indiquer, encourra une semblable pénalité de pas moins de vingt chelins et n'excédant pas cinq livres courant.

Section 11. Et qu'il soit de plus ordonné, que toute personne ou personnes qui jetteront dans le canal ou dans aucune écluse, bassin alimentaire, ou réservoir pour laisser échapper l'eau en faisant partie, ou dans le chenal ou dans l'espace de deux cents verges de l'entrée d'icelui, aucune carcasse ou animal mort ou substance putride quelconque, ou des pierres, du bois, des broussailles ou autres saletés, encourra une pénalité de pas moins de dix chelins et n'excédant pas cinq livres courant.

Section 12. Et qu'il soit de plus ordonné, qu'on ne se servira pas de perches avec des piques, ou d'instruments de métal pointus dans ou près des écluses ou du canal, sous une pénalité de cinq livres. Et tous propriétaires, maîtres

ou personnes en charge d'aucuns vaisseaux, bateaux, berges ou radeaux, seront tenus responsables pour aucun tort ou dommage fait au canal ou à ses ouvrages, ou à aucune bâtisse ou terrain contigue au canal, par les personnes à bord de leurs vaisseaux, et pourront être poursuivis pour iceux dans aucune Cour de juridiction compétente; et il sera et pourra être loisible au Collecteur des péages ou Surintendant ou autre officier du canal de saisir et détenir telle embarcation, bateau ou radeau jusqu'à ce que le dommage ainsi causé ait été réparé, ou jusqu'à ce que caution ait été donnée aux dits officiers du canal, à leur satisfaction pour tel montant qui sera accordé à raison de tel dommage.

Section 13. Et qu'il soit de plus ordonné, que tous propriétaires de moulins, ou ceux qui en auront la charge, arrêteront ou fermeront leurs portes lorsqu'ils en seront requis par le Surintendant ou la personne en charge de la partie du canal sur laquelle ils seront situés, et ne feront en aucun tems baisser le niveau de l'eau au dessous de la plus haute eau, sous une pénalité de cinq livres.

Section 14. Et qu'il soit de plus ordonné, que lorsqu'un vaisseau sera en panne, ou attendant pour entrer dans une écluse ou dans un canal, ils se tiendront sur un seul rang, et à une distance de pas moins de 300 pieds de telle écluse ou entrée, sous une pénalité de pas moins de vingt chelins, ni de plus de cinq livres, et que chaque vaisseau s'avancera pour passer dans une écluse dans l'ordre qu'il occupera dans tel rang, excepté dans le cas de bateaux-à-vapeur portant les Mallets de Sa Majesté, ou des passagers seulement, qui auront toujours le droit de passer les premiers.

Section 15. Et qu'il soit de plus ordonné, que tous vaisseaux approchant une écluse, lorsqu'un vaisseau allant dans une direction contraire y sera, seront attachés aux pitons placés à cet effet, du côté opposé à celui de sa route, et y demeurera jusqu'à ce que le vaisseau passant dans l'écluse y ait passé, sous une pénalité pour chaque telle offense de pas moins de vingt chelins ni plus de cinq livres.

Section 16. Et qu'il soit de plus ordonné, que dans tous les cas de rencontre entre des vaisseaux dans aucun canal, le vaisseau descendant gardera le chemin de touage, le vaisseau montant passera au côté extérieur, et lorsqu'un vaisseau naviguant dans le canal en rejoindra un autre qui n'ira pas avec la même vitesse, le vaisseau ainsi rejoint arrêtera au premier endroit convenable pour permettre au vaisseau allant plus vite de le passer, sous une pénalité de pas moins de dix chelins, et n'excédant pas cinquante chelins pour chaque contravention à cette section.

Section 17. Et qu'il soit de plus ordonné, qu'il ne sera permis à aucun vaisseau de passer à travers aucun canal dans un moindre espace de tems que celui fixé dans les instructions données au Surintendant ou autre officier en charge d'icelui (ce dont on pourra connaître les particularités à la première écluse en entrant dans le canal), sous une pénalité, pour chaque offense, de cinq livres courant, et sujet en outre à être retenu à la dernière écluse, jusqu'à ce que le tems limité pour passer à travers tel canal soit expiré.

Section 18. Et qu'il soit de plus ordonné, que tous bateaux ou bacs carrés à l'avant ou ayant des coins aigus, seront pourvus d'une plate-forme semi-circulaire solidement attachée à l'avant, et construite de manière à empêcher d'autres bateaux ou bacs de venir en contact avec ces coins, sous une pénalité n'excédant pas deux livres, dix chelins.

Section 19. Et qu'il soit de plus ordonné, que tout vaisseau, bateau ou berge naviguant dans aucun canal auront leurs gouvernails construits de manière à ce qu'ils n'atteignent ou ne coupent pas la corde de touage d'aucun autre vaisseau, bateau ou berge, sous une pénalité à être encourue par le propriétaire, maître ou personne en charge, n'excédant pas cinq livres courant.

Appendice (U. U.)

15 Juillet.

Section 20. Et qu'il soit de plus ordonné, que nul vaisseau ou bateau n'arrêtera, ou ne demeurera en panne, ou ne sera amarré dans l'espace de vingt perches d'aucune écluse, si ce n'est dans un bassin, ou quelque autre endroit destiné à cette fin; et les personnes en charge de tel vaisseau ou bateau le conduira, avec soin, dans, à travers et hors de chaque écluse, de manière à ne lui faire aucun dommage; et pour faciliter le passage de tous vaisseaux ou bateaux à travers aucune écluse, tous tels vaisseaux ou bateaux seront pourvus d'au moins deux bonnes luussières ou cordes pour retenir, (*check ropes*), l'une à l'avant et l'autre à l'arrière, avec un homme de l'équipage à chacune, lesquelles devront être attachées aux pitons, en entrant dans l'écluse, pour retarder la vitesse de l'embarcation et l'empêcher de frapper sur les portes ou autres parties de l'ouvrage, et pour l'arrêter pendant que l'écluse s'emplira ou se videra, les hommes ayant soin de ces cordes, devant les tirer ou lâcher suivant que le bateau s'élèvera ou baissera, et l'empêcher ainsi d'aller çà et là contre les écluses, sous une pénalité contre le maître ou la personne en charge, n'excédant pas cinq livres courant; pourvu nonobstant que si lors de l'entrée d'aucun bateau dans une écluse, le maître de l'écluse en voit un autre qui approche et à une distance raisonnable, et si à son jugement tel bateau peut être renfermé dans l'écluse avec celui qui y sera déjà, il sera de son devoir de tenir les portes ouvertes pour recevoir tel autre bateau, et de faire passer les deux bateaux à travers ensemble.

PROVINCE DU }
CANADA. }

De par Son Excellence le Lieutenant-Général le Très Honorable CHARLES MURRAY, COMTE CATHCART, de Cathcart, dans le Comté de Renfrew, G. C. B., Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, Vice-Amiral en icelles, et Commandant les Forces de Sa Majesté, dans l'Amérique Britannique du Nord.

A tous ceux qui les présentes verront, ou qu'elles pourront concerner,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que par et en vertu d'une certaine Proclamation, en date du vingt-huitième jour d'Avril de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-cinq, et dans la huitième année du règne de Sa Majesté, il a été déclaré et ordonné que jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté fût connu, il serait payé au profit de Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs, à telles personne ou personnes qui seraient dûment autorisées à les percevoir, pour droit de passage et sous forme de péages, les diverses sommes indiquées, dans les tarifs qui accompagnaient la dite Proclamation; ET ATTENDU qu'il est expédient d'amender et modifier telles parties des dits tarifs qui ont rapport au Canal de Welland: OR, SACHEZ, que depuis et après la date des présentes, et jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté soit ultérieurement connu à cet égard, les taux de péages imposés sur le maïs ou blé d'inde, le gypse non moulu, le charbon de mine américain, le plomb en saumon et en barres, la manganèse, les meubles et bagages, les charrettes, waggons, sleighs, charrues, outils et ustensiles d'agriculture, seront et sont par le présent réduits de cinquante pour cent; et les dits péages ainsi réduits seront payés d'après les taux plus particulièrement désignés dans les tarifs qui accompagnent ces présentes; ce dont tous les biens-aimés sujets de Sa Majesté, et tous autres sont par le présent tenus de prendre connaissance et de se guider en conséquence.

DONNÉ sous mon Seing et le Sceau de mes Armes, à Montréal, ce septième jour de Mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-six, et dans la neuvième année du règne de Sa Majesté.

CATHCART.

Par ordre,
D. DALY, Secrétaire.

TAUX DE PÉAGES

Imposés par Son Excellence le Gouverneur en Conseil, sur le maïs ou blé d'inde, le gypse non moulu, le charbon de mine américain, le plomb en saumon et en barres, la manganèse, les meubles et bagages, les charrettes, wagons, sleighs, charrues, outils d'artisans et ustensiles d'agriculture passant par le Canal de Welland, pour la saison de 1846.

DESCRIPTION DES OBJETS.	QUANTITÉ ou POIDS.	Pour toute la ligne.					
		Du Port Maitland à Dunnville, et vice versa.	Du Port Maitland, Dunn- ville, et du Port Col- borne au Port Robin- son, et vice versa.	Du Port. Robinson à Thorold, et vice versa.	De Thorold à Ste. Ca- therine, et vice versa.	De Ste. Catherine au Port Dalhousie, et vice versa.	
Maïs ou Blé d'Inde,.....	Minot,.....	s. d.	d.	d.	d.	d.	
Gypse non moulu,.....	Ton,.....	0 0½	7 ½	3 ½	2 ½	2 ½	
Charbon de Mine, Américain,.....	do.....	1 3	7 ½	3 ½	2 ½	2 ½	
Plomb en Saumon ou en barres,.....	do.....	1 3	7 ½	3 ½	2 ½	2 ½	
Manganèse,.....	do.....	1 3	7 ½	3 ½	2 ½	2 ½	
Meubles et bagages,.....	do.....	1 3	7 ½	3 ½	2 ½	2 ½	
Charrettes, Wagons, Sleighs, Charrues, Outils d'ar- tisans, Ustensiles d'Agriculture,.....	do.....	1 3	7 ½	3 ½	2 ½	2 ½	

Appendice (U. U.)

16 Juillet.

Appendice
(U. U.)
16 Juillet.

PROVINCE DU }
CANADA. }

De par Son Excellence le Très Honorable JAMES, COMTE ELGIN ET KINCARDINE, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral en icelles, etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront, ou qu'elles pourront concerner, SALUT:—

PROCLAMATION.

ATTENDU que par et en vertu d'une certaine Proclamation sous le seing et le sceau de Son Excellence le Lieutenant-Général Charles Murray, Comte Cathcart, alors Gouverneur-Général de la Province du Canada, datée de l'Hôtel du Gouvernement, à Montréal, le vingt-et-unième jour d'Août, dans la dixième année du règne de Sa Majesté, Son Excellence a déclaré et ordonné, qu'à dater du jour de la dite Proclamation, et jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté fût connu à cet égard il serait payé au profit de Sa dite Majesté, ses Héritiers et Successeurs, et à telles personnes ou personnes que Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs pourraient nommer pour percevoir les péages dans le Havre Windsor, dans notre dite Province, les diverses sommes indiquées dans les tarifs qui accompagnaient la dite Proclamation; Et ATTENDU qu'il est expédient de modifier les taux de péages à prélever dans le dit havre de Windsor: OR, SACHEZ, que j'ai cru devoir, de l'avis et consentement du Conseil Exécutif de Sa Majesté de la Province du Canada, faire sortir cette Proclamation, ordonner qu'à compter de la date des présentes, et jusqu'à ce que le plaisir

de Sa Majesté soit ultérieurement connu à cet égard, au lieu des taux mentionnés dans les tarifs susdits, les sommes suivantes soient payées au profit de Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, aux personnes ou personnes qui seront dûment autorisées à percevoir les péages dans le dit Havre de Windsor, conformément aux tarifs qui accompagnent les présentes: ce dont tous les bien-aimés sujets de Sa Majesté, et tous autres sont par le présent tenus de prendre connaissance et de se guider en conséquence.

DONNÉ sous mon Seing et le Sceau de mes Armes. à Montréal, ce treizième jour de Mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept, et dans la dixième année du règne de Sa Majesté.

ELGIN ET KINCARDINE.

Par ordre,
D. DALY,
Secrétaire.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Département des Douanes, 15 Mai, 1847.

AVIS est par le présent donné, qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil déclarer et ordonner qu'à dater de ce jour il sera prélevé et perçu au profit du HAVRE de WINDSOR, les diverses sommes indiquées dans le tarif ci-joint, au lieu et place de celles qui sont maintenant perçues.

Par ordre,
WM. CAYLEY,
Inspecteur-Général.

TARIF.

DESCRIPTION DES ARTICLES.	QUANTITÉ OU POIDS.			
		Par semaine.	Par demi-semaine.	Par jour.
<i>Les taxes seront prélevés sur les bateaux à vapeur ou vaisseaux entrant dans le Havre, et sur les articles mis à bord ou débarqués</i>				
Sur les bateaux à vapeur et bâtimens à voiles de moins de 50 tonneaux,.....	Chaque.....	s. d. 2 6	s. d. 2 6	s. d. 1 3
Do. do. de 50 à 75 do.,.....	do	5 0	3 9	2 6
Do. do. de 75 à 100 do.	do	7 6	5 0	2 6
Do. do. de 100 à 150 do.	do	10 0	5 0	2 6
Do. do. de 150 à 200 do.	do	10 0	5 0	2 6
Do. do. de 200 à 250 do.	do	10 0	5 0	2 6
Do. do. de plus de 250 do.	do	10 0	5 0	2 6
Bateaux du Canal de moins de 50 tonneaux, principalement pour passagers,.....	do	2 6	2 6	1 3
Bucs de Canaux, Bateaux, Alléges, etc., principalement pour fret,	do	2 6	2 6	1 3
SUR CARGAISON.				
1.—ÉPICERIES ET PROVISIONS.				
Fleur,.....	par quart,.....	£	s. d. 0 0 2	
Lard et Bœuf,.....	do	0 0	0 3	
Eau-de-Vie, Genièvre, Rum, Whiskey, Shrub, Peppermint et Vinaigre,	do	0 0	0 6	
Vin,	do	0 1	0 0	
Do.	par pipe,	0 2	0 0	
Beurre et Saindoux,.....	par quart,	0 0	0 4	
Do. do.	par barrils ou tinn.,	0 0	0 2	
Fromage,	par quintal,	0 0	0 2	
Cire jaune et Suif,	do	0 0	0 2	
Bière et Cidre,	par quart,.....	0 0	0 4	
Pommes, Fruits et Noix, frais et séchés, Riz,.....	do	0 0	0 4	
Huile, ..	do	0 0	0 6	
Poisson salé ou frais,.....	do	0 0	0 3	
Do. séché,.....	par quintal,.....	0 0	0 1	
Jambons, Viande séchée, Sucre,.....	do	0 0	0 3	
Tabac en feuilles.....	do	0 0	0 3	
Do manufacturé,.....	do	0 0	0 4	
Biscuit et Crackers,.....	par quart,.....	0 0	0 4	
Huitres,.....	do	0 0	0 4	
Oignons, Grains,	par minot,.....	0 0	0 0	
Son, Fournitures pour les vaisseaux,	par tonneau,.....	0 1	0 6	

Appendice
(U. U.)
16 Juillet.

TARIF.—Continué.

DESCRIPTION DES ARTICLES.	QUANTITÉ OU POIDS.	£	s.	d.
2.—PRODUITS AGRICOLES.				
Blé, Blé d'Inde, Orge, et Riz,.....	Par minot,.....	0	0	0½
Avoine et Patates, Fèves, Pois, Graines et végétaux de toutes sortes,.....	do.	0	0	0½
Coton cru et Laine,.....	Par tonneau,.....	0	1	6
Foin,	do.	0	1	0
Chanvre et Guenilles,.....	do.	0	1	0
Moutons, Cochons, Veaux et Poulains,.....	Chaque,.....	0	0	1
Chevaux, Bêtes à Cornes, Anes,.....	do.	0	0	6
Graine de Lin, et toutes autres sortes de Graines en quarts,.....	Par quart,.....	0	0	4
3.—FER, MINÉRAUX, PIERRES DE MINE, ETC.				
Sel,.....	Par tonneau,.....	0	1	8
Houille,.....	do.	0	1	8
Gypse non moulu,.....	do.	0	1	3
Do. moulu,.....	do.	0	1	8
Gypse moulu et Ciment, en quarts,.....	Par quart,	0	0	1
Potasse et Perlasse,.....	do.	0	0	6
Bré, Goudron, Vernis, Thérébentine,.....	Par quart,	0	0	4
Brique, Sable, Chaux, Glaise, Engrais,.....	Par tonneau,.....	0	1	3
Pierres à affiler, Pierres taillées, Minéraux de Fer, Meules de Moulin,.....	do.	0	1	3
Fer en Saumon et Fonte cassée, Fer battu,.....	do.	0	1	8
Fer coulé en montant,.....	do.	0	1	3
Do. en descendant,	do.	0	1	3
Charbon de mine, Américain,.....	do.	0	1	3
Charbon de bois, Couperose, Manganèse,.....	do.	0	3	0
Plomb en Saumon et en barres,.....	do.	0	2	6
Plomb manufacturé,	do.	0	3	0
Pierres brutes,.....	Par corde,.....	0	1	3
Bois de chauffage,.....	do.	0	0	6
Ecorce à tanner,.....	do.	0	0	7
Grès et Poteries,.....	Par tonneau,.....	0	3	0
4.—FOURRURES, PELLETERIES, PEAUX, ETC.				
Peaux non tannées, provenant d'animaux sauvages et domestiques,.....	Par quintal,.....	0	0	1½
Fourrures,.....	do.	0	0	3
Cuir tannés et Peaux,.....	do.	0	0	3
5.—MEUBLES, ETC.				
Meubles et Bagages,.....	Par tonneau,.....	0	1	6
Charrettes, Wagons, Sleighs, Charrues, Outils, Ustensiles d'Agriculture,.....	do.	0	1	6
6.—BOIS DE CONSTRUCTION, ETC.				
Bois équarri 12 × 12 et au-dessus, en bateaux ou vaisseaux,.....	Par 1000 pieds cub.	0	5	0
Do. do. do. en radeaux,.....	do. do.	0	5	0
Do. au-dessous de 12 × 12 bois rond ou plat, en bateaux et vaisseaux,.....	Par 1000 pieds lin.,	0	3	9
Do. do. do. do. en radeaux,.....	do. do.	0	3	9
Petit bois rond de construction, flottes, traverses, en radeaux,.....	do. do.	0	2	6
Do. do. do. en bateaux,.....	do. do.	0	2	6
Planches, Madriers, Bois de lattage, et Bois de construction, scié, en radeaux,...	Par 1000 pi. en m.,	0	1	3
Douves à pipes et fonds,	Par mille,.....	0	5	0
Douves et fonds des Iles,.....	do.	0	2	6
Fonds,.....	do.	0	1	3
Bardeaux,.....	do.	0	0	3
Billots,.....	Chaque,.....	0	0	2
Pieux de cèdre,.....	Par corde,.....	0	1	3
Poteaux et Perches pour clôtures,.....	do.	0	1	0
Quarts vides,.....	Chaque,.....	0	0	1
7.—ARTICLES NON ÉNUMÉRÉS.				
Sur tous articles de marchandises non énumérés dans la liste ci-dessus,.....	Par tonneau,.....	0	5	0
Tinettes, Petits Quarts, Ballots, etc.,.....	Chaque,.....	0	0	1
Passagers, adultes,.....	do.....	Expt. de droit.		
Do. enfans,.....	do.....	do.		

Appendice
(U. U.)
16 Juillet.

Appendice
(U. U.)
16 Juillet.

ÉTAT indiquant le montant total des Deniers Publics qui ont été dépensés pour les travaux du Canal Welland, de la Baie de Burlington, et du Havre de Windsor, et le montant de l'Estimation requise pour les achever; indiquant aussi le montant des péages provenant d'eux.

Transmis conformément à une Adresse de l'Honorable Assemblée Législative, du 17 Juin, 1847.

TRAVAUX.	MONTANT DÉPENSÉ.		ESTIMATION POUR ACHÉVER LES TRAVAUX.	MONTANT EN GROS DES PÉAGES PERÇUS.			
	£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.
<i>Canal Welland:—</i>							
Avant l'Union des Provinces,—							
Haut-Canada,.....	277,644	8 10	} 1,107,170 17 11	} 157,274 4 3	} 111,981 1 9	} de 1831 à 1842, inclusivement, et £89,590 10s. 10d. de 1843 à 1846, inclusivement.	
Bas-Canada,.....	25,000	0 0					
Subséquentement,—							
Jusqu'au 15 Mai, 1847,.....	709,960	11 5	} Non compris l'allocation de £16,360, et le fret de £50,000 stg. par le Parlement Impérial à la Comp. C. W.				
Fonds privés pris par la Province,...	94,565	17 8					
<i>Canal de la Baie de Burlington:—</i>							
Avant l'Union, disons,.....	23,000	0 0	} 70,130 6 5	} 6,141 19 9	} 29,222 10 10	} de 1828 à 1846.	
Subséquentement,.....	47,130	6 5					
<i>Havre de Windsor:—</i>							
Depuis l'Union,.....			24,574	18 10	3,566	18 9	588 8 7 1845 et 1846.

JOSEPH CARY,
Député-Insp.-Gén.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Montréal, Juillet 1847.

Montreal:

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON,

RUE SAINT NICOLAS.

REPOSE

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, le dix-sept du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, copies de toute la correspondance échangée entre Son Excellence ou les prédécesseurs de Son Excellence, et Samuel P. Jarvis, Ecuyer, Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, relativement aux Comptes du Département des Sauvages; aussi toute la correspondance échangée entre Son Excellence ou ses prédécesseurs, et les divers comptables qui ont été employés à examiner les dits comptes, ensemble avec le Rapport Spécial de la Commission de Kingston sur les dits Comptes. Comme aussi les divers Etats de Comptes et Rapports des comptables ci-dessus mentionnés, qui ont été soumis à Son Excellence ou ses prédécesseurs. La dite correspondance commençant à l'époque où M. Jarvis a reçu ordre de transmettre ses comptes au Bureau du Secrétaire Civil.

Par ordre,

D. DALY,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 20 Juillet, 1847.

Copie.

Bureau des Sauvages,
Kingston, 24 Novembre, 1842.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 23 de ce mois, au sujet du warrant des Sauvages, B. 112.

La convention faite avec M. Borland, que vous avez demandée, a été dressée par M. John Gwynne, Procureur de Toronto, et exécutée dans son bureau où elle est encore déposée; mais je lui écrirai par la poste de ce jour de me l'envoyer.

Quant à la partie de votre lettre qui me demande d'expliquer ce que j'ai dit dans ma note du 17 du courant, "qu'un prêt (*imprest*) de £400. avait été obtenu par warrant en Mai, 1842," comme vous savez que le Gouverneur Général n'a aucune connaissance d'avoir sanctionné l'émission de prêts de cette nature, sans qu'il soient distingués d'avec un warrant ordinaire, je ferai observer que je vois par le livre des warrans, que ce warrant était destiné à faire des distributions à la tribu; mais c'est là évidemment une erreur, attendu qu'il a été obtenu expressément pour être dépensé pour les maisons données à l'entreprise.

M. Murdoch, alors Secrétaire en chef, savait que j'avais été occupé pendant la plus grande partie de l'année 1841, et antérieurement, à surveiller la construction de maisons pour les différentes tribus de Sauvages, et je m'efforçais d'accélérer la mise en pratique d'un système qui, je le crois, sera reconnu comme le meilleur et le plus sûr pour leur faire perdre l'habitude d'errer de côté et d'autre, et les engager à avoir des habitations fixes.

La convention faite avec M. Borland, pour la construction des maisons, et pour le paiement de laquelle le warrant, ou comme je l'ai appelé le prêt (*imprest*) a été obtenu, fut conclue verbalement, au mois d'Octobre, 1841. M. Borland s'est occupé durant l'hiver à acheter les bêtes de trait, le bois de construction et les autres matériaux nécessaires, afin de les transporter à Owen's Sound, aussitôt que la navigation serait ouverte au printemps. Ce moment venu, il y achemina ses ouvriers, son bois et ses bêtes de trait, etc., etc.; et il vint lui-même à Toronto, afin de conclure un arrangement formel par écrit.

C'est dans l'anticipation d'être appelé à faire des avances sur ce contrat que le warrant en question fut obtenu. Je ne pouvais connaître le montant précis de la somme qu'il faudrait payer à M. Borland, après qu'il aurait terminé l'ouvrage qu'il entreprenait, parce que j'avais promis que les bé-

tes de trait, bois de construction et autres choses qui lui resteraient entre les mains, et qui pourraient être utiles aux Sauvages, à leur nouvel établissement, seraient pris par eux et qu'ils lui en paieraient la valeur.

Ce sont-là toutes les particularités que je puis me rappeler relativement à cette transaction.

J'ai l'honneur d'être, etc.;

(Signé,) SAMUEL P. JARVIS.

R. W. RAWSON, écr.,
Secrétaire en chef.

Bureau des Sauvages,
Kingston, 30 Novembre, 1842.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre avec les présentes, le contrat original passé entre moi et M. Andrew Borland, pour la construction de certains édifices à Owen's Sound, pour le logement des Sauvages domiciliés en cet endroit.

J'ai, etc.

(Signé,) S. P. JARVIS.
S. en C. des A. S.

R. W. RAWSON, écr.,
etc., etc., etc.

Bureau des Sauvages,
Kingston, 17 Décembre, 1842.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 15 de ce mois, par laquelle vous me demandez de déclarer pour l'information de Son Excellence, si j'ai obtenu la sanction de Son Excellence au contrat en vertu duquel des sommes ont été dépensées pour la construction de maisons à l'Isle Manitoulin, et à Owen's Sound; et pour lesquelles les warrants B. 112 et 121 ont été préparés.

En réponse je dois déclarer que je ne me rappelle pas avoir eu d'autre conversation avec Son Excellence sur ce sujet qu'une seule de nature générale, à Montréal, au com-

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

mencement du mois de Juillet dernier. En cette occasion, je fis part à Son Excellence de l'amélioration que je considérais s'être opérée dans la condition des Sauvages depuis les quatre dernières années, et du système que je suivais relativement à la construction de maisons pour leur logement à l'Isle Manitoulin, et autres stations des Sauvages, à la première desquelles j'étais alors sur le point de me rendre pour rencontrer les Sauvages.

Je dirai en outre, que par le traité du 9 Août, 1836, fait avec les Sauvages par Sir Francis Bond Head, Son Excellence après les avoir d'abord invités à s'établir d'une manière permanente à Manitoulin, s'engagea au nom du Gouvernement à leur faire construire des maisons convenables, et à leur donner les secours nécessaires pour les civiliser; et de plus que le Gouvernement les protégerait toujours contre les empiètements des blancs.

Afin de réaliser ce dessein, Son Excellence Sir George Arthur, de l'avis du Conseil Exécutif, autorisa la formation d'un nouvel établissement à Manitoulin sur une plus grande échelle, et je fus chargé d'en favoriser le succès par tous les moyens qui seraient en mon pouvoir, en encourageant les Sauvages à se fixer dans cette isle, en leur construisant des maisons, et en leur fournissant les secours qui seraient nécessaires pour les faire vivre jusqu'à ce qu'ils eussent défriché des terres et fait une récolte.

Depuis l'année 1837, environ 50 maisons, un magasin, une grange et un moulin à scie ont été construits pour l'usage des Sauvages, des officiers de l'établissement et des artisans employés sur l'isle; et je crois le Gouvernement lié par le traité du 9 Août, 1836, par lequel les Sauvages ont cédé une vaste étendue de bonnes terres, à fournir des maisons à ceux qui vont s'établir d'une manière permanente dans l'isle.

Quant aux maisons d'Owen's Sound, Sir George Arthur connaissait parfaitement les désirs des Sauvages à cet égard. Je ferai observer que ces maisons ont été construites aux frais de la Tribu, et non à même les deniers publics. Les arrangements furent faits par moi, à la demande spéciale des Sauvages, avant que Son Excellence Sir Charles Bagot arriva dans le pays.

J'ai, etc.,

(Signé,) S. P. JARVIS.
S. en C. des A. S.R. W. RAWSON, écr.,
etc., etc., etc.Bureau du Secrétaire en Chef,
Kingston, 11 Juillet 1843.

Monsieur,

Les commissaires chargés de l'enquête sur les affaires des Sauvages ayant fait rapport au Gouverneur-Général, qu'ils n'ont pu, après une intervalle de cinq mois, obtenir de vous une explication satisfaisante de votre compte de banque officiel, et qu'une lettre qu'ils ont reçue de vous le 28 Juin, n'indique aucune intention de votre part de rendre un pareil compte, j'ai reçu l'ordre de Son Excellence de vous requérir de rendre de suite aux commissaires un compte complet et détaillé de ces transactions et de toutes autres transactions monétaires auxquelles vous avez pris part officiellement, depuis que vous avez été nommé surintendant en chef.

J'ai, etc.,

(Signé,) RAWSON W. RAWSON,
Secrétaire en Chef.S. P. JARVIS, écr.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Bureau des Sauvages.
Kingston, 13 Juillet, 1842.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 11 du courant, par laquelle vous me transmettez les ordres de Son Excellence, qui me prescrivent de rendre de suite aux Commissaires chargés de l'enquête sur les affaires des Sauvages, un compte complet et détaillé de toutes les transactions monétaires auxquelles j'ai pris part officiellement, depuis que j'ai été nommé Surintendant en chef.

Je vous ai déjà déclaré verbalement et par écrit qu'il n'était pas en mon pouvoir de donner aux Commissaires l'état détaillé qu'ils exigent. Je n'ai jamais eu de comptable dans mon bureau, et les transactions monétaires du département, se sont faites en grande mesure par le commissariat, le receveur général, et le bureau des terres de la Couronne. En plus d'une occasion j'ai représenté au Gouvernement les difficultés que me causaient le manque d'un comptable, et les inconvénients qui résultaient de ce que trois autres départemens participent à des fonctions qui devraient être du ressort exclusif du département Sauvage; mais jusqu'à ce jour tous mes efforts pour mettre ce bureau sur un pied différent et plus effectif ont été inutiles.

En conformité de la requête des Commissaires, j'ai fourni il y a trois mois une copie authentique de mon compte de banque, et subséquemment j'ai expliqué ce compte aussi bien que je l'ai pu. Il m'est impossible de fournir des comptes détaillés de tous les déboursés qui ont été faits par moi depuis ma nomination; mais je crois que l'on peut présumer que les sommes obtenues de tems à autre, pour déboursés, ont été dépensées d'une manière convenable, d'autant plus qu'il n'a pas été fait de représentations au contraire par aucune personne à qui il était dû de l'argent.

Je suis prêt à expliquer en tout temps, autant que j'en suis capable, toute transaction qui se rattache à mon bureau, mais le seul compte que j'ai tenu est celui des warrans préparés pour la signature du Gouverneur; ces warrans énoncent l'objet pour lequel ils ont été préparés.

Les sommes avancées par le Receveur-général et le Commissaire des terres de la Couronne l'ont été sur des réquisitions approuvées, qui se trouveront dans ces bureaux.

Si le Secrétaire de la commission avait reçu l'ordre de m'indiquer les items au sujet desquels les Commissaires désirent des explications, je pourrais en plusieurs cas les leur donner d'une manière satisfaisante, et je ne puis faire plus qu'exprimer l'intention de m'en acquitter autant que j'en serai capable.

Mais il m'est impossible de fournir un compte détaillé de toutes les transactions monétaires auxquelles j'ai pris part officiellement depuis ma nomination, car aucun compte semblable n'a jamais été tenu dans mon bureau.

J'ai, etc.,

(Signé,) S. P. JARVIS.

R. W. Rawson, Ecr.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

A Son Excellence le Très Honorable Sir C. T. Metcalfe Bart. G. C. B., Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Les Commissaires chargés de faire une enquête sur les affaires des Sauvages du Canada, ont eu occasion, dans leur rapport général, de faire allusion à différentes irrégu-

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Appendice
V. V.)
de Juillet.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

larités qui ont existé dans l'administration du Département Sauvage dans le Haut-Canada, mais ils ont jugé à propos de réserver pour un rapport spécial certains détails, qu'on ne doit pas autant reprocher au système, qu'à la conduite de l'officier chargé du Département, et que vos Commissaires croient qu'il est de leur devoir de signaler à Votre Excellence.

Vos Commissaires regrettent d'être obligés de déclarer que leur enquête sur les affaires de cette branche du Département Sauvage, et sur ce cas particulier d'irrégularité, a éprouvé de la part du Surintendant en chef, une opposition qui a beaucoup contribué à la difficulté et au désagrément de l'enquête, et en a retardé l'accomplissement.

Peu de temps après leur nomination, les Commissaires reçurent de Son Excellence, le ci-devant Gouverneur-Général, l'ordre de faire une enquête et un rapport sur la plainte de Pantash, chef des Sauvages du Lac-Rice. Le résultat en a été soumis à Votre Excellence dans un rapport distinct, daté du 8 Avril 1843, avec des copies de la correspondance échangée entre vos Commissaires et le Surintendant en chef sur ce sujet; et vos Commissaires le citent comme une preuve des difficultés qu'ils ont eu à vaincre pour connaître la vérité relativement à certaines transactions dont il était de leur devoir de soulever le voile.

Cette correspondance, qui eut lieu durant la maladie du regretté prédécesseur de Votre Excellence, et la répugnance qu'a témoigné d'abord M. Jarvis de fournir copie de son livre de banque officielle, et ensuite de donner des explications sur les détails, ainsi que l'interprétation fautive donnée par M. Jarvis aux procédés et à l'intention des Commissaires, non seulement dans une représentation faite au ci-devant Gouverneur Général, mais encore à d'autres personnes, ont engagé les Commissaires pendant trois mois, au commencement de l'année dernière, à suspendre l'enquête jusqu'à ce que le rétablissement de la santé du ci-devant Gouverneur Général ou la nomination du successeur de Son Excellence, leur permit de la reprendre, avec la protection à laquelle ils croyaient avoir droit. Vos Commissaires rappellent ces circonstances afin d'expliquer en partie le retard qu'a éprouvé la présentation de leur rapport. La nature et l'étendue de l'enquête, la nécessité d'attendre les rapports périodiques du département du Commissariat, et les autres occupations officielles de vos Commissaires les ont empêchés de présenter plutôt leur rapport.

Dans deux rapports distincts en date du 1er Juillet et du 19 Septembre dernier, Votre Excellence a été mise au fait des difficultés qu'ont éprouvées vos Commissaires à obtenir de M. Jarvis des explications satisfaisantes, relativement à ses comptes. Vos Commissaires savent qu'il n'a pas été fait de réponse à la lettre à lui adressée par le Secrétaire en chef, en conséquence du dernier rapport, pour le requérir de nouveau de donner les explications nécessaires. Il est par conséquent nécessaire de signaler les irrégularités qui sont apparentes sur la face des comptes, et qui feront voir la nécessité de ces explications.

Vos Commissaires prennent la liberté de renvoyer à leur rapport du 1er Juillet, pour la description de la nature du compte en question, et l'étendue des sommes dont le Surintendant en chef a eu le contrôle illimité. Ils n'ont aujourd'hui à s'occuper que de transactions particulières.

1. Le premier cas d'irrégularité qui soit parvenu à la connaissance de vos Commissaires, relativement aux paiemens faits à compte des rentes viagères, (annuités) a eu lieu en 1841, peu de jours après la mort de Lord Sydenham, alors que le Surintendant en Chef obtint la signature du successeur de sa seigneurie, à deux warrants de £400 chaque, en faveur des chefs Wabatic et Mellowaub, respectivement "pour l'usage" de deux bandes de Sauvages Sagminés. Ils furent acquittés en vertu de procurations signées par ces Sauvages le 9 et le 12 Août, 1841, en faveur de M. James Henderson, agent des terres à Kingston, et M. George Walton, résidant à Toronto. Ces procurations furent obtenues

des Sauvages par M. Jarvis, lors de la visite qu'il fit cette année là à Manitoulin, et il ne paraît pas que les messieurs au nom de qui ils furent retirés, aient pris aucune part à la transaction, ou eussent connaissance de l'usage que l'on voulait faire de leurs noms: Ils versèrent de suite l'argent entre les mains de M. Jarvis, qui le déposa dans sa banque.

Vos Commissaires sont d'avis qu'il n'y avait pas raison suffisante pour retirer ces deux sommes; attendu qu'il ne pouvait pas y avoir à cette saison de l'année, un besoin immédiat de £800 pour une seule tribu; et le livre de banque de M. Jarvis ne fournit aucune explication quant à l'époque ou la manière en laquelle cette somme a été dépensée.

2. La procuration signée par le chef Wabatic, mentionnée plus haut est écrite de la main de M. Jarvis, et porte la date du 12 Août, 1841. Le même jour et de la même écriture, une autre procuration signée du même chef, a été dressée en faveur de M. Jarvis, mais elle a été postdatée du 25 Juin de l'année suivante, 1842. Un warrant de £400 a été acquitté par M. Jarvis, en vertu de cette procuration le 8 Juillet, 1842; mais le montant ne fut pas payé à sa banque, quoique M. Jarvis ait déclaré, en explication de paiemens "à compte d'un contrat pour la construction de maisons pour ces Sauvages," inscrit à la colonne du débit de son compte, que ces paiemens ont été défrayés au moyen de ce warrant.

3. Les warrants suivans qui paraissent avoir été tirés pour de grosses sommes "pour l'usage de la tribu" sans objet défini, paraissent avoir été obtenus les 14 et 16 Mai, 1842.

- | | | |
|----|--------|--|
| 1. | £500, | en faveur de M. le Surintendant Jones, pour le compte des Chippouais de St. Clair. |
| 2. | 400 do | do do M. le Surintendant Keating, do do. |
| 3. | 250 do | do do do do Clench, de Thames. |
| 4. | 400 | } en faveur du Chef Wabatic, de Saigéeh. |
| 5. | 400 | |
| 6. | 400 | |
| 7. | 300 | |
| 8. | 200 | |
| 9. | 500 | |
- £2,200

Les cinq premières sommes sont cotées "pour distribution dans la tribu;" les quatre dernières "pour l'usage de la tribu."

Toutes ces sommes ont été retirées sans aucune réquisition des chefs, et sont par conséquent irrégulières à cet égard. Mais si elles étaient destinées à être distribuées à la tribu (ce qui ne paraît pas avoir été le cas; car dans le cas du warrant de £400 pour Wabatic, M. Jarvis a déclaré dans une occasion subséquente, qu'il était destiné à être dépensé sur des édifices, et que le warrant avait été retiré erronément; et dans l'autre cas, à l'égard du warrant de £400, en faveur de M. Keating, il paraît qu'une partie considérable en a été dépensée pour liquider des dettes et acheter divers articles) cette destination était répréhensible, et personne ne l'a réprouvée plus fortement que le Surintendant en chef lui-même. L'argent donné aux Sauvages ne leur fait aucun profit, mais au contraire les entraîne à la dissipation et à une prodigalité extravagante.

Les trois premiers warrans ont été acquittés par les Surintendants en faveur de qui ils avaient été retirés. Le quatrième est le warrant dont il s'agit dans le paragraphe précédent numéro 2. Le cinquième est demeuré dans le bureau des Sauvages sans être acquitté jusqu'au 7 Juin, 1843; et ils s'y rattachent des circonstances qui méritent observation.

Dans le cours de l'enquête sur le cas de Pantash, et après que vos Commissaires eurent eu occasion de parler de l'omission de tout avis au chef de l'intention de retirer le warrant, ils s'assurèrent par hasard que M. Jarvis avait inséré dans le livre de lettres de son bureau, le ou dans les vingt-quatre heures qui ont suivi le 18 Novembre, une lettre que l'on pouvait supposer avoir été adressée par lui au chef Mellowaub, le 19 Mai de la même année, pour l'engager à venir et à acquitter un warrant de £400 retiré en sa fa-

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

veur. L'époque où cette lettre a été insérée survenue immédiatement après que l'irrégularité découverte dans le cas de Pautash, a engagé vos Commissaires à faire quelques recherches à cet égard, et ils ont des preuves satisfaisantes que cette lettre n'a jamais été écrite. Le commis du Département Sauvage en ignorait l'existence jusqu'à ce qu'elle lui eut été montrée par les Commissaires. Le maître de poste de la ville à qui elle a dû être adressée, affirme ne l'avoir jamais reçue. Le Sauvage n'est jamais venu et il assure n'avoir jamais reçu la lettre. Mais en supposant même qu'elle eut été écrite, son insertion dans le livre des lettres de mémoire, d'une lettre écrite six mois auparavant, afin de pouvoir répondre à une enquête au sujet d'un warrant irrégulier, semble mériter d'être censurée. Dans un rapport adressé par le Surintendant en chef à vos commissaires, en Novembre, 1842, cet employé a déclaré, relativement à ce warrant, que le Sauvage lui avait annoncé qu'il viendrait et l'acquitterait aussitôt les chemins d'hiver. Comme le Sauvage n'est venu qu'en Juin et a reçu par un agent, en Mai de l'année précédente, une somme de £100, et divers instrumens d'agriculture pour sa tribu, il est difficile de croire qu'il connaissait l'existence de ce warrant. Mais même ces circonstances n'ajoutent guères à l'irrégularité résultant de ce qu'un warrant est demeuré dans le bureau des Sauvages pendant treize mois sans être acquitté. Il fut finalement acquitté à l'époque que nous avons mentionnée, par le chef lui-même, qui reçut partie de la somme, et laissa le reste entre les mains de M. Jarvis, pour être employé à faire des constructions pour l'usage de sa tribu.

Le sixième warrant fut acquitté par M. Jarvis, en vertu d'une procuration en blanc, signé par le chef Yellowhead, et le montant en fut versé dans sa banque. L'inconvénient de ce mode d'acquitter les warrants déjà signalés dans le rapport général, est démontré par le fait que dans une visite récente du chef susdit à Kingston, il a nié devant les Commissaires se rappeler la procuration, ni avoir eu aucune connaissance de l'emploi projeté ou effectif de l'argent. M. Jarvis en fut informé et fut requis de s'assurer comment la signature fut obtenue, mais il ne l'a pas fait. Le chef a déclaré qu'il se rappelait avoir signé un papier, mais qu'on lui avait dit que c'était un certificat constatant la bonne construction de deux maisons qui venaient d'être terminées dans son établissement.

Les septième et huitième warrants paraissent avoir été acquittés par les Sauvages eux-mêmes, mais avoir été de suite payés à la banque au compte de M. Jarvis.

Le dernier warrant est celui qui a été obtenu dans le cas de Pautash, et fut acquitté par M. Jarvis, en vertu d'une procuration, signée par le chef, ainsi que la correspondance le fait voir, dans la conviction qu'elle se rapportait à un tout autre objet. Il fut payé à la banque le 11 Juillet, et fut dépensé dans les mois d'Octobre et Novembre suivant.

Le surintendant n'a donné aucune explication sur la manière en laquelle ont été dépensés les six derniers warrants, si ce n'est incidemment, à l'égard des deux warrants mentionnés ci-dessus.

4. M. Jarvis a reçu pour le compte des Sauvages Oneida de la Rivière Thames deux sommes d'argent se montant à £3755 qu'ils avaient apportées avec eux des Etats-Unis et confiées à sa garde, afin de payer le prix des terres qu'ils achèteraient en Canada pour s'y établir. Il reçut en Septembre, 1841, £1,505, pour lesquels les Sauvages voulaient un reçu, mais il refusa de le donner, pour le motif que la banque ne lui donnait pas de reçu pour cet argent. La somme par lui payée à la banque n'a été que de £1,178 15s., ou £326 5s. de moins que le montant ci-dessus. M. Jarvis déclare qu'il n'a tenu aucun compte de la dépense de l'argent à lui ainsi confiée; et si, comme vos commissaires ont raison de le croire, il est dû une balance à ces Sauvages, elle ne se trouvait pas à la banque au crédit du compte officiel le 31 Décembre, 1842. Vos commissaires référèrent aux deux lettres sur ce sujet, annexées à leur rapport, Nos. 1 et 2.

5. Le surintendant en chef a eu l'habitude de recevoir la paie de tous les officiers et artisans de l'établissement de Manitoulin, à l'exception de celle du surintendant, et de la leur remettre ou à d'autres personnes, suivant le désir des intéressées. La paie se retire tous les deux mois. Depuis

Octobre 1839, le surintendant a fourni des provisions, etc., à certains membres de l'établissement, à même les approvisionnements restans après la consommation annuelle, et il a communiqué avec chaque état de paie (*pay-list*) un état du montant à déduire sur le salaire de chaque personne. Ces sommes auraient dû être déduites des états de paie (*pay-list*), ou remboursées au commissariat, et portées au crédit du département, mais M. Jarvis a reçu en entier le montant des états de paie, et l'a versé dans sa banque. La somme ainsi reçue s'est montée en Novembre 1842, à £459. M. Jarvis devrait être requis de la rembourser. Vos commissaires ont appris que la balance due aux artisans, restant entre les mains de M. Jarvis à la fin de 1842, était d'au moins £600, tandis que la balance totale de son livre de compte à cette date n'était que de £441, pour faire face à cette demande et à l'autre.

6. £1300 d'intérêt ont été dépensés, sans égard au droit qu'avaient les différentes tribus de les recevoir; sans aucune autorisation des tribus ou du Gouverneur Général; et sans avoir tenu mémoire de la manière on laquelle ils ont été dépensés.

7. Dans le compte de banque de M. Jarvis, il y a des items qui sont portés à la colonne du crédit pour lesquels il a reçu des warrants distincts qui n'ont pas été payés à la banque. Ces sommes forment une nouvelle charge à ajouter à sa balance de banque.

Ces exposés suffisent pour faire voir la nécessité d'exiger du Surintendant en chef une explication de ses comptes et de mettre au jour l'irrégularité de ses actes.

Vos Commissaires doivent de plus faire rapport que l'ex-cédant des dépenses du département, au-delà de l'octroi, pendant les deux dernières années, est dû en grande partie aux actes irréguliers et non sanctionnés du Surintendant en chef.

1. En Décembre 1841, il fut défendu à M. Jarvis de délivrer des présents à une bande de Sauvages de la frontière de St. Clair, se montant, suivant son évaluation à 1200, avant qu'il se fut assuré et eût fait rapport au droit qu'ils avaient à les recevoir. Il n'a jamais fait ce rapport, bien que subséquemment il en ait été requis à trois ou quatre reprises; mais il a fait la distribution en 1842, après avoir obtenu permission de se passer de la signature du Gouverneur Général à toutes les réquisitions tendant à obtenir des présents, à la suite d'une représentation incorrecte des faits; et de plus des distributions furent faites à ces Sauvages la même année, au nombre de 422 pour 1839; et 1501 pour 1840, quoique le nombre total présent en 1842 ne fut que de 741. Le Surintendant en chef paraît avoir été disposé à encourager, plutôt qu'à restreindre l'extension des présents aux Sauvages venant des Etats-Unis.

2. £1200 furent dépensés à construire des maisons à Manitoulin, en 1842, sans la sanction ou connaissance préalable du Gouverneur Général.

3. Les réglemens accordent une certaine somme pour présents extraordinaires savoir: £9 pour 100 hommes. Dans les évaluations de deux années consécutives, M. Jarvis a exécuté ce montant de cent pour cent. La correspondance en justification de cette conduite est très peu satisfaisante.

4. M. Jarvis a renouvelé les répréhensibles distributions de bracelets et de pendants d'oreilles—brinborions qui ne sont propres qu'à favoriser la vanité et les prédilections nationales des Sauvages—dont la distribution a été expressément arrêtée il y a quelques années, et que par conséquent il n'était pas autorisé à faire revivre. Pour sa justification, il a fait rapport qu'il y avait une quantité de ces objets en magasin à Toronto, et qu'il avait été fait de ces distributions récemment. Il appert que la seule distribution de cette nature qui ait eu lieu depuis 1834, fut faite en vertu d'un ordre spécial du Lieutenant Gouverneur; et le premier motif est contredit par le fait qu'en 1842, il a demandé d'Angleterre un nouvel approvisionnement de ces articles, dans son évaluation pour cette année.

5. La dépense non autorisée et impropre faite pour les Sauvages de Manitoulin a été signalée ailleurs.

Appendice

(V. V.)

20e Juillet.

Appendice
(V. V.)

30 Juillet.

Vos commissaires doivent signaler les fréquents manquemens aux ordres de la part du Surintendant en chef, qui sont constatés par la correspondance des bureaux des Secrétaires. En 1840-1, M. Jarvis reçut l'ordre de commencer des procédures pour recouvrer de l'argent d'une certaine personne qui avait été employée pour construire des maisons pour les Sauvages. Il n'en a été rien fait, et l'argent n'a pas été recouvré. Lorsque vos commissaires ont voulu s'informer sur ce sujet au Surintendant en chef, ils furent renvoyés pour les renseignemens à un autre bureau. Un autre cas a été signalé en parlant des Sauvages de St. Clair. La correspondance relative à son compte de banque est un troisième exemple, mais il y en a bien d'autres. Cinq lettres à lui adressées par vos commissaires sont demeurées sans réponse. Il appert également qu'il se trouve dans les rapports faits à vos commissaires par cette branche du département, des inexactitudes et des omissions, pour la correction desquelles vos commissaires ont souvent été obligés d'avoir recours au Commissariat. Les erreurs plus importantes commises dans l'évaluation des terres des Sauvages, contenues dans le rapport supplémentaire du Surintendant en chef, et sur lesquelles il a basé la recommandation faite par lui pour l'abolition des présens, ont été signalées ailleurs.

En conclusion, vos commissaires doivent déclarer, qu'en conséquence de la position que le Surintendant en chef a prise vis-à-vis d'eux, avant qu'ils fussent suffisamment au fait des différentes branches de l'enquête pour profiter de ses avis, ils furent obligés de ne pas l'inviter à une interrogation personnelle. Ils ont cependant eu l'avantage de ses vues, dans le rapport supplémentaire qu'ils ont reçu de lui, en réponse aux questions à lui adressées, et qui se trouveront dans l'appendice annexé à ce rapport.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) RAWSON W. RAWSON,
JOHN DAVIDSON,
WILLIAM HEPBURNE.

Kingston, 22 Janvier, 1844.

No. 1.

Maison de la mission de Muncey,
28 Février, 1843.

Monsieur,

Les principaux chefs des Sauvages Onéidas, établis sur la rivière Thames, se sont adressés à moi, comme leur ami et pasteur, pour écrire aux Commissaires par votre intermédiaire, au sujet de leurs affaires de terres et d'argent.

Ils déclarent qu'en Juin, 1840, ils déposèrent à la banque du Haut-Canada la somme de neuf mille piastres destinées à acheter les terres sur lesquelles ils résident maintenant. Que subséquemment au mois de Septembre, ils placèrent entre les mains du Surintendant en chef des affaires des Sauvages à Kingston, la somme de six mille vingt piastres destinées au même objet, formant une somme totale de \$15,020.

Que la banque du Haut-Canada, leur donna un reçu pour les \$9,000; mais lorsqu'ils remirent les \$6,020 à M. Jarvis, celui-ci leur dit qu'il n'avait pas alors le tems de leur donner un reçu. Comme les chefs étaient obligés de laisser Kingston par le bateau à vapeur, avant d'avoir pu obtenir le reçu ou certificat, ils prièrent M. Clench (en présence de qui l'argent avait été remis à M. Jarvis) de retirer le reçu pour eux. M. C. revint à sa maison sans l'avoir obtenu, et déclara aux chefs qu'il avait demandé un reçu à M. Jarvis; ce à quoi il avait répondu que comme la banque ne lui avait pas donné de reçu, il n'en donnerait pas aux Onéidas.

Les chefs sont très inquiets de savoir quelle quantité de terre a déjà été achetée pour eux par le Surintendant en chef, et le montant de l'argent qui reste disponible.

Ils désirent également savoir dans quelle banque M. Jarvis a déposé les \$6,020, et s'il l'a fait en son propre nom ou au nom des chefs, et si la banque accorde des intérêts sur cette somme.

Les chefs déclarent de plus qu'au commencement de cet hiver, ils ont prié M. Clench d'écrire à M. Jarvis à ce sujet; ce qu'il a fait, mais qu'il n'a pas encore reçu de réponse.

Les chefs prient donc très respectueusement les commissaires d'avoir la bonté de constater l'état de leurs fonds et de leurs terres, et de les en informer aussitôt que faire se pourra.

Ils sont très désireux de connaître l'état de leurs affaires; et ils ont même parlé de descendre à Kingston aussitôt que les bateaux à vapeur commenceront à naviguer, afin de s'enquérir de ces matières. S'ils pouvaient obtenir les renseignemens qu'ils désirent sans faire la dépense d'envoyer une députation à Kingston, je crois que cela vaudrait mieux.

C'est avec plaisir que je vous annonce que les Sauvages Onéidas ont déjà fait des améliorations considérables sur leurs terres, et promettent de devenir un peuple industrieux et prospère, et méritent toute espèce d'encouragement dans leur nouvelle patrie.

J'ai, etc.,

(Signé,) PETER JONES,
Missionnaire des Sauvages.

R. W. RAWSON, Ecr.,
Secrétaire en chef,
etc., etc., etc.,
Kingston.

P. S.—Le 6 du mois dernier, j'ai transmis à votre adresse, par la poste, mes réponses aux questions à moi envoyées par les commissaires, et j'espère que vous les avez reçues.

(Signé,) P. J.

No. 2.

Département Sauvage
Delaware sur la Thames, 25 Avril, 1843.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 17 du courant, et déclare pour l'information des commissaires, que j'étais présent à l'époque mentionnée par les chefs Onéidas, et que j'ai été témoin de la remise de l'argent en question (\$6,020) à M. Jarvis, et que je crois que les chefs se trompent en disant qu'il a "déclaré qu'il n'avait pas le tems de leur donner un reçu." Je l'ai entendu leur promettre de leur donner un état de l'emploi de leurs fonds aussitôt qu'il en aurait le tems; et les chefs à leur départ de Kingston, m'ont prié de lui demander un reçu, ce que j'ai fait; et il lui a plu de refuser, disant que "comme la banque ne lui donnait pas de reçu, il ne voulait pas en donner;"—qu'à leur retour chez eux, les chefs demandèrent le reçu, et qu'alors je leur dis la raison pour laquelle il l'avait refusé, et leur assurai qu'une entrée dans les livres de la banque valait tout autant qu'un reçu; que subséquemment ils ont exprimé des craintes que leur argent ne fut pas en sûreté, et je cherchai à calmer leurs appréhensions; mais comme ils paraissaient beaucoup désirer que j'écrivisse pour avoir un reçu, je crus devoir le faire, et j'écrivis en conséquence à M. Jarvis le 3 Janvier dernier, et je n'ai pas encore eu l'honneur d'une réponse.

J'ai, etc., etc.,

(Signé,) JOSEPH B. CLENCH,
S. A. S.

G. DYER, Ecr.,
Secrétaire de la Commission.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur Général de vous transmettre la copie ci-jointe d'un rapport spécial de la commission des Sauvages sur la manière en laquelle
22 Janvier, vous vous acquitez des fonctions de votre charge ; et de vous demander une explication sur les
1844. irrégularités variées et graves que les membres de la commission ont cru de leur devoir de signaler.

Son Excellence exigera de vous un compte exact et satisfaisant de chacune des transactions qui ont attiré l'animadversion des Commissaires, et vous voudrez bien répondre aux différentes lettres qu'ils vous ont adressées, et auxquelles Son Excellence est surprise de l'apprendre, vous n'avez fait aucune attention. La commission ayant terminé des travaux, ces réponses peuvent maintenant m'être adressées.

J'ai, etc.,

(Signé,)

J. M. HIGGINSON.

S. P. JARVIS, Ecr.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Bureau des Sauvages,
Kingston, 20 Avril, 1844.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-incluse, pour être examinée par Son Excellence le Gouverneur Général, ma réponse au rapport spécial des Commissaires, qui ont siégé récemment sur les affaires des Sauvages.

J'ai, etc.,

(Signé,)

SAMUEL P. JARVIS.

J. M. HIGGINSON, Ecr.,
Secrétaire Civil,
etc., etc.

(Copie.)

Bureau des Sauvages,
Kingston, 20 Avril, 1844.

A Son Excellence le Très Honorable Charles Théophilus Metcalfe, Bart. G. C. B., Gouverneur Général de l'Amérique du Nord Britannique, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Je crains de m'exposer à être accusé de ne pas agir avec le calme convenable, en répondant au rapport des Commissaires qui ont siégé récemment sur les affaires des Sauvages, qui a été présenté à Votre Excellence un jour ou deux avant le départ de cette Province du Commissaire en chef M. Rawson, dans lequel, outre une première accusation faite contre moi à Votre Excellence lorsqu'elle a pris possession de ce Gouvernement, je suis accusé d'un manque d'intégrité, qui, s'il pouvait m'être justement attribué, me serait déclarer impropre à remplir aucun poste de confiance, et c'est un sujet d'extrême regret pour moi que je sois obligé de répondre à ce rapport spécial en l'absence de M. Rawson. Cependant je me complais dans la conviction où je suis que Votre Excellence m'excusera, si mes sentiments, affectés à un degré peu ordinaire par cette terminaison d'une enquête longue et fatigante sur les affaires des Sauvages, se trahissent par quelque expression qui pourrait attaquer sans juste cause les motifs ou les intentions de

quelqu'un des Commissaires. Ça été mon désir constant depuis que j'ai été chargé de la surintendance du Département Sauvage, de le conduire à la satisfaction du Gouvernement, et en veillant fidèlement aux intérêts du peuple commis à mes soins. Je me suis toujours efforcé d'avancer leur civilisation et d'améliorer leur condition, et en face d'obstacles presque insurmontables de protéger leurs biens de la spoliation et du pillage dont ils avaient été les victimes. Par là même, je suis que j'ai soulevé contre moi les efforts infatigables des personnes intéressées à la continuation de l'ancien système.

Jusqu'ici j'ai eu d'autant moins de difficulté à répondre aux accusations portées contre moi qu'elles provenaient de personnes intéressées ; et quoi que j'aie trop de raisons de croire que certains membres de la commission ne sont pas à l'abri d'accusations de ce genre, je ne m'attendais pas que dans un rapport public adressé à Votre Excellence, ils auraient pu apposer leurs noms à un document qui m'accuse des motifs les plus coupables dans l'introduction d'un système dans le Département dont le seul but est de promouvoir les intérêts des Sauvages, et absolument nécessaire pour atteindre ce but dans l'absence d'un système plus efficace.

Antérieurement à ma nomination, le département avait été pendant quelque temps confié à M. Hepburn, l'un des commissaires : la difficulté de le bien conduire lui était parfaitement connue. Il m'a été transféré dans un tel état de confusion que je n'ai pu me mettre au fait des devoirs qu'il comporte que longtemps après, où que j'ai pu obtenir des renseignements précis sur la condition des Sauvages. Pendant plusieurs années il n'avait été tenu aucun livre, à l'exception d'un livre des lettres imparfait, et un mémorandum des avances faites au compte des warrants. Il n'avait jamais été pourvu au salaire d'un commis chargé de tenir les comptes du département. Toutes les affaires d'argent passaient par les mains d'autres officiers. Ce n'est qu'après des supplications répétées que j'ai réussi à obtenir l'assistance d'un commis pour m'acquitter des affaires qui augmentaient et mettre en œuvre un système quelconque pour la direction des affaires des Sauvages et l'amélioration de leur condition. Quelles que soient les déficiences qui existent, et elles sont nombreuses, dans le système suivant lequel le département est conduit, elles doivent être attribuées à l'absence d'un établissement efficace, et non à moi qui me suis constamment efforcé de signaler au Gouvernement les nombreuses déficiences qui existent dans le système actuel.

Dans leur rapport, les commissaires se plaignent que je leur ai fait dès le commencement une opposition qui a augmenté les difficultés qu'ils ont rencontrées dans leur enquête. Je serais en peine de dire comment j'ai témoigné cette opposition ; car loin d'avoir eu la moindre intention d'embarrasser les commissaires dans leur enquête, je leur ai transmis volontairement tous les livres ouverts dans le département, afin de les mettre pleinement en possession de la manière en laquelle les affaires étaient conduites. Je leur ai signalé toutes les difficultés que j'avais à vaincre, et les maux du système actuel, espérant les mettre à même d'en imaginer un meilleur. Mon désir était d'appeler leur attention à chaque cas particulier propre à favoriser l'objet de la commission. Je leur ai soumis par écrit un exposé de mes propres vues, et j'ai appelé leur attention aux efforts que j'avais faits pour obtenir une amélioration du système ; je ne désirais leur rien cacher. Je considérais la nomination d'une commission comme le moyen de parvenir au but pour lequel je travaillais depuis longtemps, savoir, de placer le département sur un pied qui assurât d'une manière permanente les intérêts des Tribus Sauvages ; mais je m'aperçus bientôt que tout renseignement venant de ma part et tout offre de secours était vu de mauvais œil, et que, quoi que j'eusse droit, à ce que je pensais, à un peu de courtoisie et de confiance de la part des commissaires, comme chef du département, il existait un esprit d'hostilité contre moi personnellement ; que les renseignements même que je me faisais un devoir de fournir volontairement aux commissaires devenaient un instrument d'accusations contre moi ; que l'on témoignait le désir d'attribuer les vices du système

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

à un manque de capacité et d'intégrité de ma part; et finalement qu'au lieu de s'adresser à moi en premier lieu, comme chef du département, pour des renseignements, les commissaires ont commencé leur correspondance avec moi, par me demander dans des termes sur lesquels je ne pouvais me méprendre, de me justifier d'accusations non fondées, appuyées sur le dire de mes propres subordonnés, et de personnes qui m'étaient personnellement hostiles.

Lorsque la commission fut promulguée, j'étais absent pour le service sur le lac Huron. Avant mon retour et avant que j'eusse vu M. Rawson, j'appris de source indubitable que l'on avait secrètement formé le plan, et que l'on avait pris des mesures pour réaliser un changement d'emplois, au moyen de ma résignation, en faveur de M. Hepburne, l'un des commissaires qui avait l'emploi de greffier de la cour de chancellerie. Cette communication me fut faite par mon commis, et sa lettre dont copie est transmise avec les présentes peut servir à faire connaître à Votre Excellence l'esprit suivant lequel les commissaires ont fait leurs premières démarches. Si j'étais convenu de cet arrangement, l'intention des parties intéressées ainsi que je l'ai appris par la voie publique, était que le Département Sauvage fut annexé au bureau du Secrétaire en chef, et que par ce moyen on pourvut à la réduction de la subvention consacrée à ce bureau, que la Chambre d'Assemblée, suivant les rapports qui circulaient alors avait l'intention de réduire considérablement, sinon de l'abolir tout-à-fait. Je refusai d'entrer dans aucune correspondance ou communication pour favoriser l'objet en question ou de me prêter à aucun changement d'appointemens projetés, sans la connaissance du chef du Gouvernement.

Depuis lors j'ai eu raison de croire que ma conduite en cette circonstance avait offensé grièvement certaines personnes, vû que peu de tems après, de plusieurs côtés me sont venus des menaces, de la part de M. Hepburn, que je regretterais bientôt d'avoir frustré le projet mis en avant.

Malgré ce début de la commission, je crus qu'il était de mon devoir de mettre les commissaires en possession de tous mes livres, en la manière que j'ai déjà mentionnée, persuadé qu'aucune appréhension des conséquences qui pourraient en résulter pour moi personnellement, ne pouvait me justifier de ne pas fournir des renseignements propres à favoriser l'objet de la commission.

Relativement à la première accusation répétée dans le rapport spécial à l'égard du warrant de £500 au chef Pautash, je n'ai rien de plus à offrir que ce que j'ai déjà dit dans la réponse que j'ai eu l'honneur de faire à Votre Excellence, au rapport antérieurement présenté à Votre Excellence, relativement à ce sujet.

Le rapport m'accuse ensuite d'avoir été la cause du délai survenu dans la présentation du rapport de la commission à une époque moins avancée, par une prétendue répugnance à produire ce qui s'appelle mon compte de banque officiel. Immédiatement après que mon compte de banque eut été demandé par les commissaires, je leur répondis que j'avais écrit à la banque du Haut-Canada, à Toronto, pour le faire dresser; et je le transmis à la commission peu de tems après qu'il m'eut été fourni. Subséquentement, étant appelé à expliquer ce compte, j'adressai une lettre au Secrétaire en chef, en date du 25 Mars, 1843, contenant une explication de l'objet pour lequel il avait été ouvert; pour les raisons exposées dans cette lettre, il est vrai qu'il y a eu un peu de retard dans l'envoi de l'explication demandée, attendu que j'ai été obligé de référer à mes reçus particuliers à Toronto et ailleurs, pour les renseignements nécessaires. J'ai transmis le compte annexé à la lettre du 25 Mars, aussitôt que j'ai pu le compléter, sans manquer à l'accomplissement de mes autres devoirs officiels; mais je n'ai jamais témoigné la moindre répugnance à transmettre ce compte. Au contraire, je pris occasion d'expliquer verbalement à M. Rawson de la manière la plus complète, que ce compte avait été ouvert expressément dans le but de faire disparaître les difficultés presque insurmontables qui existaient dans le système de retirer de l'argent en faveur des Sauvages du Commissariat, et que j'avais en vue de promouvoir les intérêts des Sauvages et d'administrer des affaires du département avec un degré de précision pour

laquelle la manière ordinaire de retirer de l'argent était tout-à-fait insuffisante; que j'avais établi ce crédit à la banque pour cet objet, entièrement à mon propre risque; que ce système avait été suivi avec avantage pour les Sauvages, et à la connaissance des gouverneurs précédens. J'expliquai également à M. Rawson que bien que je désirasse le mettre en possession de tous les renseignements que je pouvais fournir, relativement à ce compte pour l'information de la commission ce compte n'était pas officiel, mais que je l'avais établi par mon crédit personnel, pour la nécessité du cas. Je me suis efforcé (et je crus que j'avais réussi) d'expliquer à M. Rawson de la manière la plus complète, que tous les contrats pour constructions, outils, etc., qui avaient été considérés comme nécessaires pour le bien-être des Sauvages, avaient été consentis par moi, et que j'y étais devenu personnellement responsable; que des avances avaient été nécessaires à plusieurs reprises; que pour en retirer l'argent pour faire face à ces dépenses, les contrats contractés par moi, et les réquisitions signés par le Gouverneur avaient été produites comme pièces à l'appui du bureau du Commissariat; et comme aucune somme d'argent ne pouvait être retirée sans ces pièces à l'appui, et que j'étais moi-même personnellement responsable envers les entrepreneurs, la garantie pour le bon emploi des deniers se trouvait, en l'absence de plainte, entre les mains des personnes qui y avaient droit; lesquelles si elles n'étaient pas payées par moi, savaient bien qu'indépendamment du recours par moyen de plainte au chef du Gouvernement, elles avaient contre moi un recours légal. Le 30 Janvier, les commissaires m'avaient promis qu'ils m'appelleraient devant eux pour être interrogé. C'était là justement ce que j'espérais, et ce que je croyais avoir le droit d'espérer; alors, néanmoins, je découvris que les commissaires ne paraissaient pas avoir l'intention de me fournir cette occasion de leur donner les explications qu'ils pouvaient désirer pour l'objet de la commission, et lorsque je vis, malgré les explications que je donnai plusieurs fois à M. Rawson, que les commissaires, encore mécontents, me demandaient de nouvelles explications, non pas tant comme renseignements, que comme justification d'une conduite impropre et coupable qu'ils m'attribuaient. Ne pensant pas qu'ils étaient chargés de s'enquérir de l'intégrité de ma conduite, je me crus en droit de m'abstenir de toute autre communication avec les commissaires sur ce point, jusqu'à ce que je fusse appelé à répondre aux plaintes qui seraient portées contre moi pour mal appropriation de fonds qui m'étaient imputés. Quant à fournir aux commissaires les moyens de comprendre la manière en laquelle le département était conduit, je leur ai donné les renseignements les plus complets, et j'ai toujours désiré donner des explications sur tous les sujets qui pouvaient se rattacher à l'objet de la commission; mais j'ai dû penser que les Commissaires, sans aucune raison m'imputaient des actes qui, s'ils étaient vrais, auraient dû être constatés au moyen de plaintes portées contre moi.

Relativement à la fautive interprétation que j'aurais donnée à Son Excellence, feu Sir Charles Bagot, du but et des intentions des commissaires, dont je suis accusé, je me contenterai de dire, que toutes mes communications avec Son Excellence ont eu lieu relativement à des accusations portées contre moi par la communication et à moi transmises par Son Excellence pour des explications; que les accusations aussi bien que les preuves qui s'y rapportent et mon explication ont été soumises en entier à Son Excellence, qui a eu les mêmes facilités que j'ai eues moi-même pour former son opinion sur les motifs qui les ont inspirés. Loin d'avoir dans cette occasion ou en d'autres tems donné cette fautive interprétation des intentions des commissaires que l'on m'attribue, je me suis non seulement abstenu de le faire, mais même j'ai eu peine à croire les rumeurs et les bruits qui m'ont été souvent communiqués de différents côtés par le public, qui était toujours informé des démarches qu'avaient faites ou que devaient faire les Commissaires (dans des matières qui m'étaient tout-à-fait personnelles) avant qu'elles me fussent communiquées, jusqu'à ce que j'eusse découvert d'après les témoignages les plus indubitables, que je n'étais que trop bien fondé à croire à l'authenticité de ces rumeurs. En effet, M. Rawson lui-même loin de m'attribuer l'origine de ces interprétations, m'a fait adresser par feu le regretté M. Cartwright, ministre de cet endroit, une communication m'éprouant le regret et la

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

craino que les rumeurs qui circulaient dans le public, relativement aux intentions et aux actes de la commission n'eussent jeté dans nos relations privées une froideur qu'il croyait remarquer dans ma conduite envers lui. Pour décider jusqu'à quel point j'étais fondé à entretenir les impressions dont se plaignent les commissaires, je prends la liberté de référer Votre Excellence à la manière et à la nature de la correspondance sur les accusations à moi renvoyées pour explication par Son Excellence feu Sir Charles Bagot. Mais j'apprends pour la première fois que les commissaires, pour les raisons qu'ils ont exposées, se sont trouvés obligés de suspendre leurs recherches à cause du manque prétendu de la protection à laquelle ils croyaient avoir droit.

La première accusation d'irrégularité mentionnée dans le rapport, se rapporte à deux warrants acquittés en partie, et à des procurations signées les 9 et 12 Août, 1841; si je comprends bien le rapport, cette accusation comporte l'imputation d'avoir obtenu mal à propos la signature du feu Lord Sydenham à ces warrants; et pour avoir retiré de l'argent en vertu de procurations, données à des personnes qui n'étaient pas intéressées dans la transaction; et pour avoir reçu l'argent, sans raison suffisante pour retirer ces deux sommes.

Je suis d'autant plus surpris de cette accusation, quo j'ai expliqué longuement aux commissaires la manière en laquelle ces warrants ont été obtenus, leur objet et leur emploi.

Lors de ma visite officielle à l'Isle Manitoulin, en l'année 1841, j'eus occasion, ainsi qu'il était de mon devoir, de visiter les Tribus Sauvages intéressées à l'emploi de ces warrants, et je tins un conseil, ainsi que c'est l'usage, afin de connaître leurs désirs et leurs besoins. A ce conseil les Sauvages exprimèrent le désir de voir faire à leurs villages respectifs des améliorations considérables en agriculture et en édifices. Le Chef Meticwaub m'informa que plusieurs de ses jeunes gens avaient acquis quelque connaissance des arts mécaniques, et suggéra d'en faire l'essai en les employant à construire des maisons au lieu d'employer des blancs. J'approuvai ce dessein, d'autant plus qu'il le conciliait avec mon désir d'améliorer la condition et encourager les habitudes industrieuses des Sauvages. En conséquence, il fut décidé qu'on emploierait un aussi grand nombre de jeunes gens de la tribu que possible, et que le Chef demanderait ou enverrait chercher de l'argent au besoin pour leur permettre de construire et achever les édifices. L'intention des Sauvages à cette époque était de commencer les travaux avec toute l'expédition possible. Par la suite (ainsi que que j'ai appris depuis) le bruit se répandit parmi eux que le gouvernement avait l'intention de les déplacer des villages où ils demeuraient, et pour cette raison, ils différèrent l'exécution des travaux projetés jusqu'à ce qu'ils eussent le lieu où ils devaient être établis. Dans le but de faire face aux dépenses attendues, et pour faciliter les quittances au Commissariat, des procurations en blanc que j'ai l'habitude de prendre pour la commodité des Sauvages, ainsi que je l'ai expliqué aux commissaires, furent dressées et datées le 9 et le 12 Août respectivement, en faveur des Messieurs nommés dans le rapport, le premier desquels avait été et est encore (ainsi que les commissaires le savent) dans l'habitude constante de s'acquitter de ce devoir dans d'autres cas. Ils furent désignés par moi pour le seul but d'acquitter les warrants, afin de me décharger de la nécessité d'employer mon tems à attendre au Commissariat. Au mois de Mai suivant, persuadé que les travaux avaient été commencés, ainsi qu'on l'avait projeté, j'écrivis à Meticwaub pour lui dire que son argent était prêt et en même tems un autre warrant destiné à faire face au reste de la dépense projetée fut préparé. Les travaux n'ayant pas été exécutés pour la raison que j'ai dite, l'argent retiré en vertu du premier warrant en sa faveur, resta à la banque à mon crédit. Subséquentement, ayant été informé du délai, et les Sauvages ayant besoin d'instruments d'agriculture, grains de semence et bestiaux, etc.; et cet argent ayant été retiré pour l'usage de sa tribu, à la demande du Chef, je fournis à ces besoins à même l'argent ainsi retiré, retenant à la balance nécessaire pour payer les maisons qui avaient été achevées depuis, et le reste de l'argent appliqué à cet objet, à la satisfaction et à la connais-

sance des Sauvages intéressés. Le rapport appuie beaucoup sur le fait que deux procurations dans l'affaire de Wabatic, ont été dressées, ainsi que le dit le rapport par moi "le même jour, avec la même plume, et signé par le même Chef, mais dont l'une prétend-on, fut postdaté du 25 Juin suivant." Il est inutile que je m'informe par quels moyens et dans quel but les commissaires ont obtenu ces renseignements, mais ils sont susceptibles d'explication, ainsi que les commissaires le savent parfaitement bien, sans qu'il existe aucun fondement à l'imputation élevée contre moi, par suite de cette circonstance. J'ai déjà exposé que pour la commodité des Sauvages et pour donner quittance au Commissariat, j'avais l'habitude de prendre des procurations en blanc. La dépense prévue par Wabatic pour ses constructions et améliorations était la même que celle de Meticwaub; qu'il était donc bien possible que les deux procurations eussent été dressées le même jour avec la même plume, qu'il soit également vrai, que l'une fut subséquentement exécutée et transmise en date du 25 Juin; mais les commissaires savent et ils n'auraient pas dû oublier, qu'avant de donner quittance au Commissariat, la procuracion n'a dû être donnée en présence de deux témoins, dont ils auraient pu trouver convenable d'obtenir le témoignage, s'il ne trouvaient pas le mien suffisant, avant de porter la grave accusation d'inconduite et d'intention sinistre qu'ils m'ont imputées. Les commissaires se trompent dans l'inférence qu'ils tirent de la circonstance que l'argent retiré en vertu du dernier de ces warrants n'a pas été payé à la banque; ils sont également dans l'erreur en alléguant qu'il appert par mon compte de banque que l'ouvrage pour lequel j'ai déclaré que ce warrant avait été donné, avait été payé par une traite sur la banque, ou que j'ai jamais expliqué qu'aucun des items portés à la colonne du débit de mon compte de banque se rapportât à ce warrant. Les items mentionnés dans mon compte de banque ont été en effet tirés de la banque, non sur le montant du warrant du 25 Juin, qui n'a jamais été déposé à la banque, et qui a été payé par moi aux personnes qui avaient droit de le recevoir; mais sur le warrant précédent exécuté pour partie du même objet, et qui avait été déposé à la banque le 18 Décembre dans un dépôt de £400 fait par moi le même jour.

Les remarques des commissaires dans leur rapport relativement à une prétendue insertion, dans mon livre de lettres, d'une lettre à Meticwaub du 19 Mai, 1842; laquelle, ils disent s'en être assuré par hasard, aurait été faite immédiatement après avoir signalé une prétendue irrégularité dans l'affaire de Pautash, et dans les 24 heures du 18 Novembre, 1842; et les démarches qu'ils ont faites subséquentement pour s'assurer de la vérité de l'impression qu'ils s'étaient formé de ma conduite, sans m'en donner avis, sont également injustifiables, injurieuses et incorrectes. Ce warrant est le même sur lequel j'ai attiré l'attention des commissaires par une lettre du 28 Mars, 1843, dans laquelle, pour expliquer la nécessité où j'avais été d'avoir un livre de banque comme je l'avais fait, et comme exemple de la difficulté et de l'inconvénient d'attendre que les Sauvages vinssent eux-mêmes acquitter leurs warrants, j'ai déclaré "qu'en ce moment il me reste entre les mains un warrant de £400, fait il y a quelque tems en faveur de Meticwaub, et qui ne peut être acquitté que par lui-même." Je ne sais pas quel est l'accident dont il s'agit dans le rapport, et au moyen duquel les commissaires ont fait cette prétendue découverte. L'accusation de post-entrée sur l'avis de la plainte dans le cas de Pautash, n'est aucunement fondée en fait. Et cette imputation n'est aucunement justifiée par les circonstances alléguées par les commissaires à l'appui de leur opinion; les commissaires auraient été mis au fait, s'ils avaient condescendu à me communiquer leurs soupçons.

Quo le commis du Bureau des Sauvages n'y ait pas fait attention avant qu'elle lui eût été montrée par les commissaires, cela est possible, attendu qu'elle est enregistrée de ma propre main. Que le maître de poste de la ville à laquelle il appert par le livre de lettre qu'elle a été adressée affirme ne l'avoir jamais reçue, cela peut être vrai. Que le Sauvage ne soit jamais venu, cela est indubitable. Qu'il déclare ne l'avoir jamais reçue, cela peut être encore vrai. Mais nonobstant toutes ces circonstances, et soit que le

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

que le Sauvage l'ait reçue ou ne l'ait pas reçue, toujours est il que cette lettre fut écrite à l'époque et pour l'objet que j'ai indiqués, et n'a pas été insérée de mémoire ou en la manière qu'on le prétend. S'il est vrai que le Sauvage ne l'a pas reçue, et si elle n'a pas été envoyée par la poste, et si le maître de poste dont il s'agit est le maître de poste de Goderich, toutes choses qui peuvent être vraies, sans se les rappeler exactement depuis si longtemps, je puis facilement expliquer toutes ces circonstances. Mes moyens de communication les plus ordinaires et les plus prompts avec les Sauvages Saugeens, sont par les Sauvages eux-mêmes, — Goderich, où se trouve le bureau de poste le plus voisin, étant éloigné de près de 60 milles; et quand je trouvais une occasion privée pour envoyer mes lettres à ces Sauvages, j'ai eu l'habitude, pour plus d'expédition, de les adresser aux soins de l'interprète de Pénétanguishine, afin qu'il les fit tenir à la première occasion par des Sauvages Saugeens, venant à Pénétanguishine.

A cette époque j'étais sur le point de partir pour me rendre parmi les Sauvages, et en effet je partis le jour suivant; et je crois qu'il est très probable que j'emportai la lettre avec moi pour l'acheminer de cette manière, au lieu de l'envoyer par la poste; mais je nie formellement l'imputation faite par les commissaires dans cette matière. Je ne puis en effet comprendre quels motifs les commissaires m'attribuent pour la conduite qu'ils m'imputent; car comme le warrant était fait en faveur de Meticwaub, ainsi que j'en ai moi-même informé les commissaires par ma lettre du 28 Mars, 1843, il ne pouvait être acquitté que par lui ou par son autorisation; et quant à son emploi, il est admis qu'une fois acquitté il fut laissé entre mes mains pour payer des constructions faites pour sa tribu. Si les commissaires m'avaient fait part de leurs soupçons, et des démarches qu'ils devaient faire pour s'enquérir de cette matière, j'aurois été en état de retracer exactement les circonstances de l'envoi de cette lettre.

Les commissaires se trompent dans ce cas comme dans celui de Wabatic quand ils disent que l'argent avancé à Meticwaub en Mai, 1842, le fut à compte de ce warrant préparé seulement alors, et qui ne fut acquitté qu'en Juin, 1843. Ce paiement fut effectué sur le warrant antérieurement fait en sa faveur, acquitté par procuration d'Aodt, 1841, et dont le montant était alors déposé à la banque; mais ils eut pu facilement tomber dans cette erreur en confondant les warrans.

A l'égard des 4me et 5me warrans mentionnés dans le rapport, savoir: les warrans préparés le 14 Mai, 1842; l'un en faveur de Wabatic, et l'autre en faveur de Meticwaub, et non les warrans précédens en faveur des mêmes parties, qui ont été retirés "pour distribution à la tribu," je dois observer, que par les réglemens du Commissariat, si un warrant a trait à des affaires de comptabilité, des pièces à l'appui (*subvouchers*) doivent être attachées au warrant en duplicata, si bien que cinquante, cent, ou même un plus grand nombre de petits comptes peuvent être nécessaires pour compléter les pièces à l'appui, avant qu'aucun argent puisse être payé par le Commissariat. Afin d'éviter cette difficulté, il a été d'usage de déclarer, dans le warrant, que le montant était "pour distribution" ou pour l'usage de la tribu. Ces warrans étant préparés pour l'usage que j'ai déclaré, furent retirés de cette manière pour en faciliter l'acquiescement, et non pour distribution à la tribu en argent, ainsi que les commissaires semblent le penser, (en contradiction directe avec mon opinion, sur la convenance de cette distribution); mais comme d'autres warrans sont préparés tous les jours, et l'ont été à la connaissance de tous les gouverneurs, depuis ma nomination pour être employé au bien-être et aux besoins réels des Sauvages, je persiste dans l'opinion, ainsi que je l'ai déclaré aux commissaires, qu'il est très à désirer qu'on abolisse complètement le système des distributions en argent, qui sont pour les Sauvages une source de gaspillage et d'ivrognerie. Il est juste de signaler à l'attention de Votre Excellence une circonstance (quoiqu'elle ne soit pas spécialement mentionnée dans le rapport,) qui se rapporte à la différence des époques auxquelles les travaux, etc., projetés en même temps par Wabatic et Meticwaub, ont été achevés et payés, les premiers à la fin de 1842 — les autres, en 1843, — ce qui peut s'expliquer par la circonstance que les travaux

de Wabatic furent donnés à l'entreprise par moi à des blancs; tandis que ceux de Meticwaub ainsi que je l'ai mentionné, ont été exécutés par sa tribu.

L'accusation qui vient ensuite, dans le rapport, est relative à d'autres warrans, qui semblaient, dit le rapport, "avoir été tirés pour de grosses sommes, sans destination définie, et paraissent avoir été obtenus les 14 et 16 Mai, 1842."

Je dois présumer que dans ce paragraphe, les commissaires, en autant qu'il s'agit du warrant mentionné par eux comme ayant été obtenu le 14 Mai, 1842, confondent encore ce warrant avec l'un des autres warrans mentionnés précédemment; car tous les autres (ainsi qu'il appert par le livre des warrans, qui étaient en la possession des commissaires) ont été émis le 16 Mai.

On allègue que "toutes ces sommes furent retirées sans aucune réquisition des chefs, et étaient par conséquent entachées d'irrégularités à cet égard."

En plus d'une occasion j'ai expliqué aux commissaires que je ne vois aucunement de la part des chefs la nécessité de signer une réquisition personnelle pour chaque article ou somme d'argent qui peut être requis pour leurs tribus, et que cet usage serait presque toujours absolument impraticable. Tous les warrans dont il s'agit furent préparés sur la réquisition et pour l'usage des Sauvages.

Le rapport remarque ensuite, que relativement aux six derniers warrans qui y sont mentionnés, savoir: en faveur de Wabatic, Meticwaub, Yellowhead, Aisance, Snake et Pautash, "le surintendant en chef n'a fourni aucune explication, sinon incidemment, relativement aux deux warrans ci-dessus mentionnés." Et à l'égard de l'un deux, savoir: celui de Yellowhead, il est dit, que le chef a nié devant les commissaires se ressouvenir aucunement de la procuration, ou avoir aucune connaissance de l'envoi projeté ou réel de l'argent. Il m'est difficile de déterminer relativement auquel des deux warrans les commissaires ont l'intention d'admettre que j'ai offert incidemment une explication. Je me suis expliqué relativement aux deux premiers en la manière que je viens de répéter. Le rapport reconnaît que j'ai donné des explications relativement au warrant de Meticwaub (quoique non satisfaisantes, à ce qu'il paraît, et dédaignées.) Je me suis expliqué de la même manière à M. le secrétaire en chef Rawson, au sujet du warrant retiré en faveur de Wabatic, et il y est également fait allusion dans mes lettres du 24 et 30 Novembre et 17 Décembre, 1844, relativement au warrant B. 112, étant pour la balance des travaux faits par Wabatic, restant après la dépense du warrant ci-dessus en sa faveur, savoir: B. 53.

Les trois warrans suivans furent obtenus pour le même objet, et employés de la même manière pour l'usage des Sauvages de ces tribus, ainsi que je l'ai déclaré à M. le Secrétaire en chef Rawson.

Le dernier warrant, ainsi que le rapport lui-même le dit, était en faveur de Pautash; l'explication relative à ce warrant, et à la manière en laquelle ce chef a subséquemment expliqué qu'il avait été conduit à faire le faux exposé qui lui est échappé, ne pouvaient avoir été oubliées par les commissaires à l'époque où ils ont porté cette accusation.

Toutes ces sommes, ainsi que je l'ai déclaré, ont été affectées à l'usage des tribus, sur la réquisition des chefs, et à la parfaite satisfaction des Sauvages intéressés.

Je puis facilement comprendre comment le chef Yellowhead a fait la déclaration qui lui est attribuée dans le rapport relativement à la procuration.

Il a été appelé à comparaître devant les commissaires, et il a été interrogé, ainsi que plusieurs autres en différentes occasions, de manière à en tirer des réponses qui pouraient être interprétées d'une manière défavorable pour moi. Cet homme simple a répondu qu'il ne se rappelait pas le fait. Cette procuration a dû néanmoins être signée en présence de deux témoins, pour être reçue au Commissariat ainsi que je l'ai déjà fait observer. Si on eut demandé au chef si des édifices avaient été construits pour la tribu,

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

si elles avaient été construites à sa demande avec sa sanction ou son approbation, et à sa satisfaction; et si elles avaient été payées à même le warrant dont il s'agit—il aurait répondu affirmativement. Mais le rapport même fait voir que le chef a communiqué aux commissaires le fait qu'il avait donné son certificat que des édifices avaient été achetés.

J'ignore qu'elle autre preuve ils pouvaient exiger de la véracité de mes avancés, ou à même quelle source ils supposaient que ces édifices avaient été payés, si ce n'est au moyen de la procuration en vertu de laquelle ce warrant fut retiré.

Le rapport m'accuse ensuite d'avoir déclaré que je n'avais pas tenu de compte des sommes qui m'avaient été confiées pour le bénéfice des Sauvages Onéidas, et que j'ai payé à la banque £326 5s. de moins, que la somme reçue par moi pour leur usage; d'où je présume que l'on veut inférer que j'ai fait un mauvais emploi de cette somme au mépris de la confiance qui m'était témoignée.

En réponse à ce paragraphe, je ferai observer que je n'ai jamais fait pareille déclaration aux Commissaires. Au contraire, je leur ai dit que la somme avait été dépensée presque en entier à acheter des terres pour ces Sauvages. La raison de la différence dans le montant, remarquée par les commissaires dans mon compte de banque, provient du livre de ces achats. Les Sauvages étaient convenus avec M. Clench d'acheter de lui un lot de terre sur lequel il avait payé un terme à la Couronne. M. Clench accompagnait les Sauvages lorsqu'ils déposèrent entre mes mains les £1,505. Avant d'aller à la banque, je payai à M. Clench la somme convenue entre les Sauvages et lui, et au commissaire des terres de la Couronne le montant dû à la Couronne, formant ensemble £326 5s, et je déposai la balance £1178 15s, à la banque. Toutes les terres achetées par moi furent préalablement choisies, et presque toutes retenues par les Sauvages eux-mêmes, et les titres en furent examinés par moi.

Tous les contrats, à l'exception d'un seul qui n'est pas encore complété, à raison de certaines procédures en Chancellerie qui sont nécessaires pour que le titre soit confirmé par un mineur, sont en ma possession. J'ai des garanties suffisantes pour l'accomplissement de ce titre, et j'ai retenu entre mes mains une partie du prix d'achat. J'ai rendu compte aux Sauvages de l'emploi de l'argent déposé entre mes mains et qui est aujourd'hui en leur possession. L'accusation portée devant les commissaires à ce sujet, fut portée par un métis Mississaga, qui n'était nullement intéressé à l'appropriation, mais qui doit avoir eu parfaite connaissance des circonstances et qui, je n'en doute pas, mu par des motifs coupables, a porté cette accusation sans la connaissance ou le consentement des parties qu'elle concerne.

Je suis bien embarrassé de découvrir de quelle source les commissaires ont appris, ainsi qu'ils le prétendent, qu'à la fin de 1842, il était dû aux artisans de l'Isle Manitoulin £600 que j'avais entre les mains. Ils ne l'ont certainement pas appris des artisans eux-mêmes. Tout ce que je puis dire c'est que cela n'était pas, ni ne pouvait être le cas; en effet il se passa à peine trois jours entre le moment où les warrans sont acquittés, et où ces personnes reçoivent leur paie, soit en personne, soit par leur agent; et je ne connais aucune plainte portée contre moi par les personnes intéressées.

A l'égard de la somme de £454, déductions prétendues, je répondrai, que ces déductions sont faites par le surintendant résidant dans l'île, au compte des émissions autorisées par lui. Je ne saurais préciser le montant de ces déductions, mais certainement elles ne s'élèvent pas au montant indiqué. Quel qu'il soit il est à la banque, pour y attendre la destination que le gouverneur voudra lui donner.

Je ne saurais non plus m'imaginer à quelle source les commissaires ont puisé leur information que £1300 d'intérêts avaient été dépensés, sans égard au droit qu'auraient eu les tribus particulières de les recevoir, et sans l'autorisation de ces tribus ou du Gouverneur-Général. Je ne puis dire autre chose, sinon que cette accusation est dénuée de tout fondement.

Les débetures qui produisent les intérêts dont il s'agit, sont déposées à la banque, en masse sans égard au droit des tribus particulières. J'ai déjà informé les commissaires, que sous le système actuel, le bureau des Sauvages ne possédait aucun renseignement qui indiquât les proportions qui reviennent aux différentes tribus, et que je me suis longtemps efforcé, quoique sans succès, d'obtenir ces renseignements.

Les intérêts (pour qu'ils puissent porter intérêt) sont de tems à autre convertis en de nouvelles débetures. La seule somme qui ait été prise à ma connaissance sur ces débetures, fut obtenue par ordre de Son Excellence feu Lord Sydenham pour payer les actions des Sauvages dans la compagnie de navigation de la Grande Rivière, afin d'en empêcher la forfaiture. Par cet ordre, je fus autorisé à convertir £6,000 de débetures en actions, dont la plus grande partie avaient déjà été payées; et la balance reste pour être appropriée de la même manière.

J'ai déjà expliqué aux Commissaires, dans ma lettre du 28 Mars, 1842, la nature de mon compte de banque; et si comme ils le disent, il se trouve à la colonne du crédit des items pour lesquels j'ai reçu des warrans non déposés à la banque, la perte ne retomberait pas sur les Sauvages, mais sur moi; car ces items représenteraient des traites sur mon propre crédit à la banque, afin de faire les avances nécessaires pour l'achat de divers articles, et faire pour les Sauvages d'autres paiemens qu'il eût été très incommode de différer jusqu'à ce qu'un warrant put être obtenu et acquitté; et en certains cas pour de faibles montans pour lesquels il eût été fatigant d'obtenir des warrans distincts.

Quant à la partie du rapport qui est relative aux présens, aux évaluations annuelles et aux prétendues "distributions répréhensibles de pendans d'oreilles et de bracelets;" m'étant, je l'espère, expliqué longuement sur ces matières dans une longue correspondance avec les commissaires et M. le Secrétaire Rawson, je prends respectueusement la liberté de référer Votre Excellence aux correspondances qui ont eu lieu à ce sujet avec des gouverneurs précédens, et avec le secrétaire d'état, et citées dans mes lettres au Secrétaire en chef et aux commissaires, portant date, les 26 et 28 Novembre, 1842; 6 Février, 4 Mars, 20 et 21 Avril, 1843; et je me contenterai d'ajouter que je me suis toujours efforcé d'agir conformément à la manière dont j'ai compris mes instructions.

Les commissaires allèguent que £1,200 ont été dépensés pour construire des maisons à Manitowaning, en 1842, sans la sanction ou la connaissance du Gouverneur Général. En réponse, je ferai remarquer que tout l'argent dépensé à Manitowaning l'a été en exécution du traité de Sir Francis Head avec les Sauvages, et par l'autorisation du Gouverneur en conseil.

Je ne sais de quelle autorité ni sur quel fondement les commissaires ont cru avoir droit de m'accuser de manquemens fréquens et signalés à mes ordres, qui paraissent inscrits, disent-ils, dans le bureau du secrétaire. J'en suis complètement ignorant et je l'apprends aujourd'hui pour la première fois. Ma conduite pendant les sept années durant lesquelles j'ai été chargé de la surintendance en chef du département, est mieux connue du Gouvernement, et je ne sache pas que j'aie encouru sa désapprobation, sous l'administration d'aucun des gouverneurs de la province durant cet espace de tems. Et je n'ai eu connaissance de cette accusation que par le rapport spécial des commissaires.

Les commissaires se seraient procuré des renseignemens plus exacts, relativement au cas qu'ils citent, s'ils avaient bien voulu recourir à mes propres livres (qu'ils ont gardés en leur possession) avec le même soin qu'ils l'ont fait pour d'autres fins.

En exécution d'instructions que j'avais reçues de poursuivre "une certaine personne" vaguement mentionnée dans le rapport, j'ai remis l'affaire entre les mains du Procureur-Général, afin qu'il intentât les poursuites nécessaires,—la correspondance qui s'y rapporte se trouve dans mes livres de lettres, ainsi que j'en ai informé les commissaires. J'avoue qu'afin de les mettre à même d'obtenir les renseignemens qu'ils désiraient sur ce point, je les ai référés au bureau du Conseil et à celui du Procureur-Général, où

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

seulement, l'on pouvait trouver les autres renseignements qui se rapportaient à l'affaire; et je serais bien en peine de dire comment ce renvoi peut devenir un sujet d'accusation contre moi.

J'ignore quelles sont "les erreurs plus importantes commises dans l'évaluation des terres des Sauvages, contenues dans le rapport supplémentaire du Surintendant en chef; et sur lesquelles il a basé sa recommandation d'abolir les présens, etc., déjà mentionnés ailleurs"—ainsi que le dit le rapport.

Dans mon rapport supplémentaire, je me suis efforcé de mettre les commissaires en possession de mes vues relativement aux améliorations à faire sur les propriétés des Sauvages, et à l'avancement de leur condition. Si donc les commissaires veulent dire que mon évaluation est différente de celle des autres messieurs qui ont été nommés depuis pour évaluer les terres des Sauvages sur la Grande Rivière, je ferai observer que mon évaluation est basée sur une computation de la valeur de toutes les terres des Sauvages en général, faite sans les avoir examinées. Et malgré la dernière évaluation, je persiste à croire que dans plusieurs cas elle est trop peu élevée, et qu'au moyen d'un établissement efficace, tel que suggéré dans mon rapport supplémentaire il serait possible de disposer des biens des Sauvages d'une manière bien plus avantageuse.

Les commissaires sont dans l'erreur, quant ils supposent que j'ai recommandé "l'abolition des présens." J'ai seulement suggéré un plan, au moyen duquel je pense qu'à une époque ultérieure on pourrait les abolir.

Telle est la réponse que j'ai essayé de faire à tout ce que contient le rapport spécial des commissaires et je répéterai seulement que j'ai constamment désiré et que je me suis toujours efforcé, tant verbalement que par écrit de mettre les commissaires en possession de tous les renseignements que je pouvais leur communiquer. Si, dans certains cas il ne m'a pas été possible d'expliquer les matières à leur satisfaction, il ne faut pas l'attribuer à des répugnances de ma part; mais à la circonstance que, sous le système actuel, il faut chercher les renseignements sur les affaires des Sauvages dans plusieurs bureaux différents, qui tous prennent part à l'administration des affaires des Sauvages.

Si les commissaires, depuis le commencement de leurs travaux, m'avaient traité avec la courtoisie due au chef d'un département, sinon à mon caractère et à mes sentiments personnels—s'ils avaient reposé en mon intégrité cette confiance, à laquelle une vie passée sans reproche dans le service public devait me donner droit; si, comme je n'en ai que trop de preuve, ils ne s'étaient pas efforcés de découvrir auprès de personnes intéressées et peu honorables des sujets d'accusation contre moi; leurs travaux auraient été moins ardues, et ils n'auraient pas éprouvé le retard qu'ils attribuent à d'autres causes; et ils auraient eux mêmes évité de tomber dans les erreurs, et de porter les accusations injustes et mal fondées qu'ils ont formulées dans leur rapport spécial.

Finalement, je ne cesse de réclamer l'indulgence de Votre Excellence; et que Votre Excellence voudra bien tenir compte des sentimens que j'éprouve, si en justification de mon caractère diffamé de cette manière, j'ai été trop chaleureux dans ma réponse à ce rapport spécial. Je me suis efforcé de demeurer calme autant que pouvait le permettre le sentiment de l'injustice qui m'était faite.

J'ai, etc.,
(Signé,) SAMUEL P. JARVIS.
S. en C. A. des S.

(Copie.)

Lettre privée.

31 Août, 1842.

Mon cher monsieur,

Je viens de recevoir une lettre de Madame Jarvis, m'informant qu'elle vous a envoyé la lettre que je vous ai écrite

précédemment à Amherstburgh, et me recommandant d'écire de nouveau à Toronto.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Ma lettre étant une lettre privée, je n'en ai pas gardé copie, mais je vais en récapituler le contenu aussi bien que possible.

Il est arrivé des ordres d'Angleterre, pour faire une enquête sur le département des Sauvages dans le but de le réduire maintenant et de l'abolir tout à fait par la suite; il a été très difficile de faire passer le vote pour la subvention parlementaire annuelle, et elle ne fut accordée que sur la promesse qu'une enquête serait commencée. Nous n'avons rien à craindre pour cette année, mais il en sera autrement l'année prochaine.

Vous avez appris que la cour de Chancellerie a reçu l'ordre de se transporter à Toronto. M. Hepburn qui en est le Régistrateur, désire fortement ne pas retourner dans cette ville; tellement qu'il ferait plutôt le sacrifice d'une partie de son salaire; il voudrait obtenir l'emploi de Greffier du Conseil Exécutif, avec les appointements de £450, et d'abandonner l'emploi qu'il a aujourd'hui. En parlant de ce sujet, il m'est venu à l'idée, que dans les circonstances actuelles, savoir: la réduction projetée du département Sauvage, et le séjour de votre famille à Toronto, vous aimeriez à occuper cet emploi, qui rapporte £600 par année et va en augmentant, outre l'avantage de vivre à Toronto—les affaires de routine peuvent être faites par un commis.

Je ne parlerai pas ici de quelques autres arrangemens qui pourraient se faire subséquemment, si cette offre vous convient; mais je dirai seulement que si vous l'acceptez, je lui serai également le Département Sauvage, car je ne crois pas que la tenure de l'emploi soit bien sûre. Néanmoins, rien ne peut être fait avant votre arrivée.—Premièrement, parce qu'il faut savoir si vous consentez;—secondement, vous devez joindre votre crédit à celui d'autres personnes pour vous arranger avec les membres du Conseil Exécutif, car il y en a qui agiront pour vous et d'autres pour l'autre partie, des choses peuvent s'arranger de cette manière, mais il faut des contraires pour qu'il y ait accord dans l'état de chose actuel. Comme de raison toute cette affaire doit rester parfaitement secrète pour le présent.

Vous voyez que le cri de honte poussé lorsque M. Lee a été placé au-dessus de moi, n'était que pour en faire accroire, et favoriser des buts particuliers. Aussitôt que je ne serai plus dans le chemin, on ne pensera plus à M. Lee; on en a fait un cheval de bataille, et je crois qu'aujourd'hui il doit être fâché d'avoir servi d'instrument.

Je n'ai pas besoin de vous engager à pousser en avant sans perdre de tems, dans le cas où ce projet vous sourirait; sinon, vous m'écrirez, comme de raison; mais il est d'importance que je sois mis au fait, dans le cas où quelque autre candidat à l'emploi de G. C. E. viendrait gêner notre affaire.

Votre très dévoué, etc.,
(Signé,) GEORGE VARDON

Bureau du Secrétaire Civil,
Kingston, 25 Avril, 1844.

Monsieur,

Le 15 du mois prochain a été fixé pour la clôture des bureaux publics ici, afin de se préparer à les transporter à Montréal, et j'ai l'ordre du Gouverneur-Général de vous informer que les arrangemens relatifs à l'administration du département des Sauvages qui devront résulter de la translation du Siège du Gouvernement dans la province inférieure commenceront de cette date.

Avant de remettre les archives à M. Vardon, il est essentiel que tous les comptes soient balancés jusqu'à la date la plus récente possible, et que les deniers qui vous restent entre les mains, soit appartenant aux Sauvages, soit destinés à être dépensés pour leur compte, soient payés entre les mains du Receveur-général avec un tableau, indiquant, quant à ces premières sommes le montant dû à chaque Tribu, et aux autres, la destination pour laquelle ces sommes

Appendice (V. V.) ont été en premier lieu retirées. Le reçu de cet officier sera une quittance suffisante pour le montant que vous aurez payé.

20e Juillet.

Vous voudrez également me fournir des renseignements sur les points suivans, dans le but de prévenir la confusion dans les comptes à l'avenir.

La balance d'argent reçue pour le compte de l'établissement de Manitoulin restant entre vos mains, les noms des individus à qui les sommes sont dues, et le montant des déductions faites pour marchandises fournies par le surintendant résidant.

Un état des différentes sommes payées par vous pour le compte des Sauvages des Six Nations pour des actions dans la compagnie de la navigation de la Grand'Rivière, avec indication des dates de paiement, et la source où l'on a puisé les deniers pour y faire face.

Un état de toutes les débetures déposées dans la banque du H. C. avec indication du montant des intérêts en provenant, et la proportion des placements à laquelle chaque tribu à droit. Egalement un compte des débetures vendues, et de l'emploi de l'argent.

Un tableau indiquant les différentes sommes reçues par vous de la tribu des Oneida, les objets auxquels l'argent a été consacré, et la balance qui vous reste entre les mains.

Le Gouverneur-Général désire que les débetures qui vous restent entre les mains soient transférées au Receveur-général, par l'intermédiaire duquel les affaires pécuniaires des Sauvages seront dorénavant administrées.

J'ai, etc.,

(Signé) J. M. HIGGINSON.

S. P. JARVIS, écuyer.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage, 8 Mai, 1844.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 20 du mois dernier, en réponse au rapport spécial de la ci-devant Commission des Sauvages, sur votre conduite officielle, dont copie vous a été transmise, avec ma lettre du 5 Mars; et j'ai reçu l'ordre de vous informer qu'après avoir donné la considération la plus attentive aux divers points signalés par les commissaires, et à vos remarques à ce sujet, le Gouverneur-Général est forcé de reconnaître que vos explications ne sont pas parfaitement satisfaisantes; Son Excellence suspend donc sa décision, jusqu'à ce que vos transactions pécuniaires avec les différentes tribus soient terminées par l'ajustement définitif de vos comptes, et que la balance de tous deniers restant entre vos mains ait été payée au receveur-général.

J'ai, etc.,

(Signé) J. M. HIGGINSON.

S. P. JARVIS, écuyer,
etc., etc., etc.

Bureau des Sauvages,
Kingston, 30 Mai, 1844.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre du 25 du mois dernier, qu'il ne me reste pas entre les mains de balance d'argent pour le compte de l'établissement de Manitoulin, due aux artisans et ouvriers; la paie de chacune des personnes employées dans cet établissement a été reçue par leurs agens respectifs, jusqu'au 30 Avril 1844.

Le montant des déductions faites pour marchandises fournies par le surintendant résidant depuis juillet 1843, est de £53 10s 1d courant, qui restent à la banque.

Les avances faites par la banque du Haut-Canada à la compagnie de la navigation de la Grande-Rivière, à compte des versements dus sur les actions des Sauvages des six nations, se montent à £3500. La première avance fut faite sur ma traite en date du 1er août 1842, en faveur de la banque de Gore (trésorier de la compagnie) pour £2000. La seconde a eu lieu sur ma traite en faveur de la banque de Gore, en date du 6 décembre 1842 pour £1500.

Ces avances furent faites par la banque du Haut-Canada, sur la garantie de certaines débetures conservées à titre de dépôt par cette institution.

La cédule ci-incluse, marquée No. 1 contient une liste des débetures qui ont été à différentes époques déposées dans la banque du Haut-Canada, pour le compte des Sauvages. Le montant des intérêts des débetures est de £1568 5s, suivant le compte du caissier; mais il n'est pas en mon pouvoir de statuer quelles sont les proportions de cette somme qui reviennent de droit à chaque tribu.

La manière en laquelle ont été tenus les comptes des ventes des terres des Sauvages par le commissaire des terres de la Couronne met toute autre personne que lui-même dans l'impossibilité de préparer un pareil tableau; les déboursés faits aux agents, les salaires des commis, la papeterie, etc., ne sont jamais passés par le bureau des Sauvages, bien que j'aie raison de croire qu'ils sont considérables, et toutes les sommes reçues par le commissaire des terres de la Couronne en paiement de terres des Sauvages, sont placées au crédit de "diverses tribus" sans désignation de la tribu pour le bénéfice de laquelle les terres ont été vendues. La cédule marquée No. 1 indiquera les débetures vendues. Le montant en a été consacré à payer les versements dus sur les actions des sauvages dans la compagnie de la navigation de la Grande-Rivière, et à la construction d'une église épiscopale à Tyendinaga.

Les sommes reçues par moi pour le compte des Sauvages Oneida, sont £2250 et £1500, formant ensemble £3750 courant. La cédule marquée No. 2, donne une liste des terres achetées pour eux, et des sommes payées; la balance reste à la Banque du Haut-Canada, pour être affectée au paiement de certaines terres, appartenant à Mr. Edouard Baby, vendues aux Sauvages par les frères et les syndics de Mr. Baby. Mr. Baby étant frappé d'aliénation mentale, est incapable par lui-même de passer un titre de la propriété, et il faut certaines procédures en Cour de Chancellerie pour autoriser ses frères à agir en son nom dans cette matière.

J'ai fourni au Receveur-général en exercice une liste des débetures déposées dans la banque du Haut-Canada, pour le compte des Sauvages, et j'ai requis le caissier de la banque de les transférer ainsi que toutes les balances d'argent déposées au nom du surintendant en chef, au nom du Receveur Général en exercice.

J'ai, etc.

(Signé)

SAMUEL P. JARVIS,
Sur. en Ch. Aff. Sauvages,

J. M. HIGGINSON, Ecr.,

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage, 13 Juin, 1844.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre de Son Excellence le Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 30 Mai, au sujet des deniers et garanties appartenant aux Sauvages qui se trouvent entre vos mains.

Un grand nombre de points donnent lieu à des observations, mais en premier lieu, je prends la liberté de vous référer à ma lettre du 25 Avril par laquelle je vous informe que Son Excellence exige "certains comptes indiquant les balances" tandis que l'état que vous avez soumis, n'est qu'une esquisse de ce que ces comptes devraient être.

Appendice (V. V.)

20e Juillet.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Vous dites que toutes les personnes qui font partie de l'établissement de Manitoulin ont été payées, et que le montant des déductions depuis Juillet 1843 (équivalent à £53 10 1d.) est déposé à la banque du Haut-Canada; il est à présumer qu'on a tenu un compte de ces paiements; et ce compte avec des pièces à l'appui aurait dû accompagner votre lettre; la même remarque s'applique au compte relatif à la construction de l'église à Tyendinaga.

Vous êtes requis d'établir le montant des déductions, antérieurement au mois de Juillet 1843. Son Excellence a raison de croire qu'une somme de £400 à £500, a été déduite, à différentes époques, des états de paie de Manitoulin; mais comme M. Anderson vous a fourni régulièrement un état détaillé du montant qu'il fallait retenir de chaque individu, vous devez être en état de donner à Son Excellence des renseignements sur ce sujet: et vous voudrez bien déclarer, en même temps, où l'argent dont il s'agit a été déposé. Vous auriez dû transmettre ce compte avec ses pièces à l'appui.

J'ai reçu l'ordre, en second lieu, d'appeler votre attention au compte des débentures que vous avez rendu, et qui ne fait connaître à Son Excellence qu'un compte courant de la banque du Haut-Canada avec le département Sauvage, savoir: que certaines débentures ont été déposées dans cette banque, dont quelques unes ont été vendues; quelles ont produit des intérêts, présentant une balance de £9,245; mais vous n'avez nullement expliqué vos propres transactions relativement à ce compte. Son Excellence m'ordonne de vous observer qu'il est nécessaire d'indiquer tous les montans reçus par vous comme balances ou sommes à placer, avec les dates de ces paiements et la manière dont vous avez disposé de ces sommes pour l'avantage des Sauvages. Son Excellence demande également une explication de la note attachée au compte des débentures, indiquant que les débentures 297 et 298 ont été vendues dans le but de défrayer les frais de construction de l'église de Tyendinaga, tandis qu'elles sont portées au crédit dans le compte. Quant aux débentures qui ont été vendues pour payer les actions de la compagnie de navigation de la Grand-Rivière, il appert que £3,756 8s. ont été portés à votre propre compte; par contre il n'a été porté que £3,500.— Il reste par conséquent une balance de £256 8s. dont il n'a pas été rendu compte.

Vous avez entièrement omis d'indiquer ce que sont devenus ces intérêts; et je dois vous signaler l'absence d'un compte de dépôt.

Il m'est également ordonné de vous dire, que quoique le sujet suivant n'ait pas été mentionné dans ma lettre du 25 Avril, Son Excellence s'attendait que vous auriez de vous même saisi cette occasion pour vous expliquer sur les sommes reçues par vous à différentes époques; explication qui vous a été demandée à plusieurs reprises, et que vous avez refusée jusqu'ici. J'ai l'honneur de vous référer à la lettre des commissaires de l'enquête sur les affaires des Sauvages, en date du 27 Juillet 1843, contenant deux papiers marqués A et B; vous êtes requis de répondre aux questions qu'ils contiennent, afin que Son Excellence puisse connaître de quelle manière les sommes reçues par vous ont été employées.

Il s'est écoulé un si long espace de temps sans pouvoir obtenir les renseignements nécessaires sur ce sujet, que Son Excellence n'est pas disposée à permettre un plus long retard; et je dois, par conséquent, vous prier de fixer l'époque la plus rapprochée à laquelle Son Excellence pourra s'attendre à recevoir de vous les comptes ci-dessus mentionnés et tous les autres renseignements relatifs à vos actes officiels, que vous avez été appelé à fournir tant par l'ordre de Son Excellence que par les ci-devant commissaires; et sans lesquels il est impossible que Son Excellence puisse vous acquitter des graves irrégularités qui vous sont imputées.

J'ai, etc.

(Signé) J. M. HIGGINSON.

S. P. JARVIS, ECR.,

4

17 Septembre 1844.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Monsieur,

Le 13 Juillet dernier, j'ai eu l'honneur de m'adresser à vous pour avoir certains comptes, et l'explication de divers points qui s'y rapportent, et de vous prier d'indiquer l'époque la plus rapprochée à laquelle ces renseignements pourraient être reçus, sans lesquels, j'ajoutais qu'il est impossible que Son Excellence puisse vous acquitter des graves irrégularités qui vous sont imputées.—Aujourd'hui, trois mois se sont écoulés; et non seulement les enseignemens demandés n'ont pas été fournis, mais vous n'avez fait aucune attention à la communication que je vous ai adressée sur l'ordre du Gouverneur Général.

Son Excellence ne se croirait pas justifiée de vous permettre de continuer à occuper votre emploi avec une pareille négligence de vos devoirs publics, et m'ordonne de vous informer qu'à moins que vous n'obéissiez incontinent aux ordres dont il s'agit, et ne vous expliquiez sur tous les points qui vous ont été signalés, Son Excellence se croira obligée, quelque pénible que soit ce devoir, de vous démettre de votre emploi de Surintendant en Chef des affaires des Sauvages, et d'adopter les mesures ultérieures qui pourront être nécessaires pour vous forcer à obéir aux ordres qui vous ont été donnés à plusieurs reprises.

J'ai, etc.

(Signé) J. M. HIGGINSON.

S. P. JARVIS, ECR.,
etc., etc., etc.Bureau des Sauvages,
Toronto, 25 Septembre, 1844.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre communication du 17 du courant; et je suis profondément peiné de voir par son contenu, que Son Excellence est disposée à donner une interprétation défavorable au retard qu'a éprouvé la préparation des tableaux demandés par votre communication du 13 Juin. Ces instructions sont sous mes yeux; et je prends la liberté de dire, que depuis longtems j'ai donné toute mon attention à l'arrangement des documents nécessaires pour l'information de Son Excellence. Je dois également assurer Son Excellence, que ce retard n'est dû à aucune répugnance de ma part à fournir les renseignements demandés, mais qu'il provient de la difficulté, vu la longueur du tems qui s'est écoulé, d'entrer dans les détails minutieux de transactions qui comprennent une période de sept années et se rapportent à l'établissement de plusieurs tribus Sauvages sur différents points des parties occidentales de la Province; à des dépenses faites pour construire des édifices, fournir des bestiaux, et faire des avances aux différents chefs, alors que dans la pluralité des cas, les besoins des Sauvages qui ne pouvaient être constatés qu'à l'époque de mes visites à leurs établissemens, exigeaient une attention et des secours immédiats.

Dans ces circonstances, le Lieutenant Gouverneur pour le tems d'alors, a sanctionné l'usage de pourvoir de suite aux besoins des Sauvages, et de subvenir aux avances par warrant accompagné de la signature du chef qui était au fait des transactions, et avait reçu les secours. Il sera plus particulièrement fait mention des warrants dans ma réponse aux cédulas A. et B, dans les comptes de l'église de Tyendinaga, et du placement des débentures etc., que j'espère pouvoir transmettre à la fin de la semaine. Pour un compte plus détaillé de plusieurs transactions qui se rattachent à ce Bureau, il sera peut être nécessaires de référer au Département des Terres de la Couronne et au Bureau du Receveur Général sur plusieurs points.

J'ai, etc.

(Signé) S. P. JARVIS.

J. M. HIGGINSON, ECR.

Appendice (Copie.)
(V. V.)

20e Juillet.

Monsieur,

Eu égard à ma lettre du 25 du courant, par laquelle je vous disais, que j'espérais pouvoir vous transmettre certaines explications concernant les affaires pécuniaires du département Sauvage, vers la fin de cette semaine, je dois maintenant vous informer que le compte des débetures que le caissier de la Banque du Haut-Canada espérait pouvoir tenir prêt pour la malle de ce jour, n'a pas encore été complété. Je vous transmets la lettre qu'il m'a adressée à ce sujet.

J'ai, etc.,

(Signé,)

SAMUEL P. JARVIS.
Sur. en Ch. Aff. Sauv.

J. M. HIGGINSON, Ecr.,
Secrétaire Civil.

(Copie.)

Banque du Haut-Canada,
Toronto, 28 Septembre, 1844.

Monsieur,

Je me suis occupé des instructions que j'ai reçues de vous hier, me demandant de vous fournir un état complet et détaillé de tous deniers placés par cette banque, d'après vos ordres, pour le compte des tribus Sauvages de cette Province, avec indication de l'époque où elles ont été achetées, et celles où elles ont été vendues, ou bien où le placement en a été changé; également le montant des intérêts qu'elles ont produits; mais je regrette de vous informer qu'il m'est impossible de faire les recherches nécessaires pour la malle de ce jour, mais je ferai tout mes efforts pour que tout soit complet au commencement de la semaine prochaine, étant dans ce moment très pressé d'ouvrage.

Je suis, etc,

(Signé,)

T. J. RIDOUT,
Caissier.

S. P. JARVIS, Ecr.
Surintendant en Chef
Affaires des Sauvages.

(Copie.)

Bureau des Sauvages,
Toronto, 4 Octobre, 1844

Monsieur,

En réponse aux questions et instructions reçues de vous, en date du 13 Juin; j'ai aujourd'hui l'honneur de vous envoyer ci-inclus les papiers énumérés ci-dessous, en obéissance aux ordres de Son Excellence.

- No. 1. Indiquant les balances sur les sommes placées pour les Sauvages.
- No. 2. Résumé des Etats de Paie (*Pay-lists*) de Manitoulin depuis 1839 jusqu'en 1843, indiquant le montant des déductions sur chaque Etat de Paie.
- No. 3. Dépenses de l'Eglise de Tyendinaga.
- No. 4. Compte de dépôts pour conversion en débetures, comprenant les intérêts reçus sur débetures, suivant l'état de la banque.
- Nos. 5, 6 et 7. Etats de banque, indiquant les placements faits par la banque, le compte des intérêts, etc.
- No. A. Réponses à la cédule A.
- No. B. Réponses à la cédule B.

Appendice (V. V.)
20e Juillet.

Au sujet de la clause (13 Juin) dans laquelle vous remarquez que des débetures (Nos. 297 et 298), quoique portées comme ayant été vendues, paraissent à la colonne du crédit du compte, il paraît que la vente en a été effectuée après la confection du tableau, et que ce fait n'est établi que par une note en marge en encre rouge. L'état que je soumetts maintenant fait voir ces débetures portées à la colonne à laquelle elles doivent être inscrites.

La clause suivante (13 Juin) relative à la différence de £256 8s. entre les débetures vendues pour payer les versements des actions des Six Nations dans la compagnie de navigation de la Grand'Rivière, et le montant qui y a été placé, est expliqué dans le tableau des dépenses de l'Eglise de Tyendinaga où cette somme est portée au crédit.

Dans le tableau des états de paie de Manitoulin, indiquant les déductions, *sciatim*, j'ai indiqué dans une note que une ou deux listes de déductions paraissent être perdues sur la liasse. Il en est de même, je regrette de le dire, à l'égard de plusieurs autres documens importants pour moi, et très essentiels à une explication claire et satisfaisante de mes relations avec ce département. L'absence de ces documens peut en partie être attribuée à la confusion presque inévitable que cause la translation des bureaux à deux reprises différentes depuis trois ans, et à l'organisation imparfaite du bureau, et à mon peu d'expérience comme comptable. Dans le but de me mettre en garde contre les irrégularités qui pourraient provenir de ces deux dernières causes, et, plus particulièrement, à raison de ce que mes fonctions comme surintendant m'éloignaient du bureau pendant plusieurs jours et même pendant des semaines entières, je me suis hasardé à plusieurs reprises à solliciter l'addition d'un comptable au département, mais on n'a pas jugé expédient de satisfaire à cette demande; et il ne me reste plus d'autre moyen que de solliciter respectueusement de Son Excellence la permission d'envoyer (à mes propres dépens) un comptable à Montréal, avec la permission de faire des extraits des warrans et des pièces à l'appui, et des autres documens qui ont rapport au Département Sauvage, qui puissent jeter de la lumière sur les transactions qui ont encore besoin d'explication, et me disculper des graves accusations mentionnées dans vos communications du 13 Juin et 17 Septembre.

J'ai, etc.,

(Signé,) SAMUEL P. JARVIS,
Surt. en chef des aff. Sauv.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage, 5 Octobre, 1844.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur-Général d'accuser la réception de votre lettre du 4 du courant, transmettant divers comptes, numérotés 1 à 7, et les tableaux A et B.

En réponse à votre demande "qu'il vous soit permis d'envoyer un comptable (à vos propres dépens) à Montréal, afin de faire des extraits des warrans et pièces à l'appui et autres documens qui ont rapport au Département Sauvage, qui puissent jeter de la lumière sur les transactions qui ont encore besoin d'explication," je dois vous informer que Son Excellence accueille votre proposition; et afin de terminer l'enquête commencée depuis si longtemps, Son Excellence nommera un comptable de la part du gouvernement, qui, conjointement avec celui qui aura été choisi par vous, examinera les comptes dont il s'agit, et établira la balance.

Je dois ajouter que Son Excellence est d'avis que ces recherches devaient être faites par les comptables dans le plus court délai possible, et désire que vous ne perdiez pas de tems à y donner effet.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. M. HIGGINSON.

S. P. Jarvis, écuyer,
etc., etc., etc.

Appendice (Copie,
(V. V.)

20e Juillet.

Bureau des Sauvages,
Toronto, 14 Novembre, 1844.

Monsieur,

Référant à votre communication du 17 du mois dernier, par laquelle vous m'informez que Son Excellence a bien voulu accéder à ma demande qu'il me fut permis d'employer un comptable pour examiner les documents relatifs aux affaires des Sauvages, je prends la liberté de vous annoncer que Mr. Henderson, maintenant à Montréal, a bien voulu se charger de cet office.

Le retard que j'ai mis à user de la permission de Son Excellence est dû à ce que n'ayant pu réussir à m'assurer les services de M. Williamson, de cette ville, à qui je me suis d'abord adressé, et éprouvant de la difficulté à obtenir les services d'une personne capable de cet endroit qui voulût se rendre à Montréal, j'ai été obligé de m'adresser à Montréal et d'attendre une réponse.

J'ai écrit à M. Henderson, par cette malle, pour le prier de se rendre auprès de vous, et de s'informer de la marche que Son Excellence désire que l'on suive relativement à cette enquête.

J'ai, etc.,

(Signé,)

SAMUEL P. JARVIS,
Sur. en chef des Aff. des Sauv.

J. M. HIGGINSON,
etc., etc., etc.

Montréal, 15 Novembre, 1844.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, que je suis assez avancé dans l'examen et le dépouillement des comptes des Sauvages qui m'ont été confiés; que je pourrais les clore et en faire rapport, si tel était le désir de Son Excellence.

Je saisis l'occasion d'observer que la balance établie maintenant du compte courant général, se monte à £9007 4s. 11d. courant, et paraît être contre le Surintendant en chef des affaires Sauvages, après avoir porté au compte du crédit de cet officier, avec le consentement et au sçu du Département Sauvage, toutes les sommes qui paraissent avoir été employées régulièrement, quoiqu'en l'absence, dans le plus grand nombre de cas, de pièces à l'appui pour indiquer qu'il en a été ainsi.

La balance mentionnée ci-dessus peut être répartie sous deux chefs, suivant le memorandum ci-annexé.

La première partie se monte à £4496 11s. 1d.; et en suivant le même mode qui a déjà été suivi pour les crédits qui ont déjà été donnés, elle peut en toute probabilité, avec aide et recherche de la part du Surintendant en chef, être éclaircie et expliquée de manière à permettre de la porter également en compte au crédit par le Département Sauvage.

Quant à la seconde partie de cette balance, se montant à £4510 13s. 11d. elle est entachée d'une plus grande incertitude; et quoiqu'elle soit encore susceptible d'explication, la vue des pièces dont je suis en possession, et les renseignements dont je puis faire usage, me porteraient à inférer que le Surintendant des affaires des Sauvages n'a pas rendu compte des différentes sommes dont se compose ce montant.

J'ai, etc.,

(Signé,)

F. FERGUSSON,

J. M. HIGGINSON.

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage, 20 Novembre, 1844.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur Général, d'accuser réception de votre lettre du 13 du courant, annonçant que vous êtes prêt à faire rapport sur l'état des comptes du Surintendant en chef des affaires des Sauvages; et de vous informer en réponse, que Son Excellence est d'avis qu'il sera mieux de retarder votre rapport jusqu'à ce que M. Jarvis ait eu l'occasion, avec l'aide de son comptable, d'examiner et réduire la balance qui ressort contre lui.

J'ai, etc.

(Signé,)

J. M. HIGGINSON.

F. FERGUSSON, Ecr.

Bureau du Secrétaire Civil,
Montréal, 21 Novembre, 1844.

Monsieur,

Relativement à ma lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous informer que M. James Henderson a été choisi par le Surintendant en chef des affaires des Sauvages pour agir en son nom comme comptable.

Vous voudrez bien vous mettre en communication avec ce Monsieur, et commencer votre enquête sur les comptes, aussi promptement que possible.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,)

J. M. HIGGINSON.

F. Fergusson, écuyer,
etc., etc., etc.

Montréal, 2 Décembre, 1844.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer, qu'après m'être informé de l'état des comptes de Samuel P. Jarvis, Ecr, avec le Gouvernement, leur dépouillement exigerait plus de temps que je n'en puis y consacrer. Je suis par conséquent forcé de refuser d'agir au nom de M. Jarvis, et je lui ai écrit dans ce sens.

J'ai, etc.,

(Signé,)

JAMES HENDERSON.

J. M. Higginson,
Secrétaire Civil.

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage, 2 Décembre, 1844.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre de Son Excellence de vous transmettre copie de la lettre de M. Henderson, datée ce jour même, à moi adressée; et de vous prier de nommer une autre personne pour le remplacer, sous le plus court délai possible, afin qu'il n'y ait plus de retard dans le règlement définitif de vos comptes.

J'ai, etc.,

(Signé,)

J. M. HIGGINSON.

S. P. Jarvis, Ecr.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 2 du courant, j'ai l'honneur de vous informer que je me suis adressé à M. Thomas Steers de Montréal, et que je lui ai demandé de suppléer M. Henderson pour régler définitivement les comptes du département Sauvage, et je l'ai prié de se rendre auprès de vous.

Je regrette le délai qui s'en est suivi, de ce que M. Henderson n'a pas voulu remplir la fonction qu'il avait entreprise.

J'ai, etc.,

(Signé,)

SAMUEL P. JARVIS,
S. C. A. S.

J. M. HIGGINSON, Ecr.

Montréal, 20 Décembre, 1844.

Monsieur,

M. Jarvis ayant requis mon assistance pour ajuster ses comptes en coopération avec une personne nommée par le gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai accédé à sa demande.

J'ai, etc.

(Signé,)

THOMAS STEERS.

J. M. HIGGINSON, Ecr.
Secrétaire Civil.Bureau du Secrétaire Civil.
Département Sauvage, 24 Décembre, 1844.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 20 du courant, m'annonçant que M. Jarvis, Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, vous a choisi comme son agent pour l'ajustement de ses comptes, et de vous informer que M. Fergusson, du Bureau de l'Inspecteur Général, a reçu l'instruction d'agir au nom du Gouvernement, et de vous fournir tous les renseignements qu'il pourra relativement à l'état des comptes en question.

Je suis, etc.

(Signé,)

J. M. HIGGINSON.

THOMAS STEERS, Ecr.
etc., etc., etc.Hôtel du Gouvernement,
12 Février, 1845.

Monsieur,

Dans l'appréhension de n'avoir pas parfaitement compris la nature de votre communication d'hier, relativement aux comptes de M. Jarvis, je vous serai obligé de la mettre par écrit, et je vous répondrai de la même manière.

J'ai, etc.

(Signé,)

J. M. HIGGINSON.

THOMAS STEERS, Ecr.
etc., etc., etc.No. 23, Rue St. Gabriel,
Montréal, 13 Février, 1845.Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 12 du courant, j'ai l'honneur de vous dire, que dans une conversation que j'ai eue hier avec vous, je vous ai demandé si je pouvais considérer les débits tels que détaillés dans le tableau fait par M. Fergusson des comptes de M. Jarvis, comme le montant des obligations dont ce Monsieur était tenu de rendre compte.

J'ai compris que vous m'aviez répondu affirmativement; ma conversation n'était pas officielle, et je n'avais pas l'intention qu'elle fut considérée comme telle. En conséquence, je considère votre réponse comme exprimant une opinion seulement.

J'ai, etc.,

(Signé,)

THOMAS STEERS.

J. M. Higginson, Ecr.
Secrétaire Civil,
etc., etc., etc.

(Copie,)

Montréal, 14 février, 1845.

Monsieur,

J'accuse la réception d'un pli contenant la lettre de M. Steers au Secrétaire Civil, datée d'hier, relative au compte de M. Jarvis sur un point important, et également la note en marge de M. Higginson, déclarant qu'il s'en tient à l'exactitude de la réponse qu'il a faite à M. Steers.

Il sera nécessaire de faire connaître à M. Higginson que le compte établi comprenait les items jusqu'à cette époque qui étaient venus à ma connaissance; mais depuis lors, j'ai examiné des documents qui font voir qu'on n'a pas porté à M. Jarvis toutes les sommes dont il paraît qu'il est tenu de rendre compte. Je fais allusion à un warrant, acquitté par M. Jarvis, le 14 Mai, 1842, pour £400, qui ne se trouve pas dans son compte de banque; également une somme que des lettres adressées par M. Jones et M. Clench à la commission siégeant sur les affaires des Sauvages, à Kingston, disent avoir été payée par les Sauvages Onéida à M. Jarvis, et qui se trouve créditée de £326 5s. en moins dans son compte de banque.

En conclusion, je puis dire que, dans les circonstances, je ne connais aucune méthode par laquelle on pourrait établir avec précision quel doit être le montant total des débits de M. Jarvis.

J'ai, etc.,

(Signé,)

F. FERGUSSON.

George Vardon, Ecr.,
etc., etc., etc.

Montréal, 24 Février, 1845.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport, pour l'information de Son Excellence, le Gouverneur Général, que j'ai examiné soigneusement les documents et papiers placés entre mes mains, relativement aux comptes du Surintendant en chef des affaires des Sauvages avec le Gouvernement; et d'après ces documents, réunis à des renseignements obtenus au Département Sauvage, j'ai établi le compte ci annexé, marqué A, qui indique une balance apparente contre le Surintendant en chef de £9733 9s. 1fd. courant.

Le compte précédent est également accompagné d'un memorandum marqué B, qui fait voir d'où provient la différence; elle est répartie sous deux chefs, dont le premier comprend £4,896 11s. 1d. J'ai eu l'honneur de déclarer par ma lettre, dans une occasion précédente, que je le croyais susceptible d'explication; et qu'il ne devrait pas être difficile de la donner; et je disais en même temps que le second chef, comprenant une somme de £4836 18s. 11d. paraissait enveloppé de plus d'incertitudes.

Parmi les papiers reçus par moi se trouve un compte tenu par la Banque du Haut-Canada avec M. Jarvis en sa capacité de surintendant en chef des Sauvages, il commence au 13 Octobre 1837 et se termine le premier Janvier 1843 et porte la signature du président de cette institution.

En transmettant ce document aux commissaires à Kingston, M. Jarvis reconnaît qu'il a été ouvert par lui avec la Banque comme surintendant en chef des Sauvages, et que l'un des objets qu'il avait en vue était de pouvoir obtenir des avances qui seraient de temps à autre nécessaires pour les besoins des tribus Sauvages, tandis que plus d'une fois dans la même lettre M. Jarvis déclare qu'il considère le compte en question comme un compte particulier à lui-même et sa propriété individuelle.

En ce qui regarde la première observation, je ne puis découvrir en parcourant ce compte que M. Jarvis fut endetté à la banque lorsque la balance mensuelle était établie, sauf en une seule occasion, et évidemment pour quelques jours seulement. Il semble difficile de comprendre comment le compte pourrait ne pas indiquer un crédit en faveur de M. Jarvis, vu qu'il paraît avoir pu commander des fonds pour le compte des Sauvages, lorsqu'il jugeait à propos de faire une réquisition pour lui.

Quant à la seconde remarque, elle paraît ne pouvoir être justifiée, pour le motif que lorsqu'un officier public est requis de rendre compte de deniers qui sont passés par ses mains et fournit volontairement certains documents (particulièrement lorsqu'ils sont de la nature de celui dont il s'agit,) on doit les considérer comme autant de preuves de transactions qui ont eu lieu en faveur de la partie qui les fournit.

Conjointement avec le compte de banque en question, deux autres ont été transmis par M. Jarvis provenant de la même institution; l'un est un compte d'intérêts indiquant le montant reçu sur l'achat de débentures pour le compte des Sauvages en général, et qui est compris dans le grand compte de banque; l'autre est un état des débentures achetées avec celles qui ont été vendues pour des destinations spéciales, et finalement, les numéros, descriptions, et montant total des débentures transportés au crédit du Receveur-Général de la Province, le 4 Juin 1844.

Ces trois comptes ont servi de base à celui que je soumetts aujourd'hui, et sans eux, il eût été impossible d'établir aucun compte entre M. Jarvis et le Gouvernement Provincial.

Tel qu'il est aujourd'hui, il n'est ni satisfaisant ni complet; attendu qu'il n'y a rien qui prouve que le compte de banque de M. Jarvis comprend toutes les sommes reçues par lui pour les différentes tribus; mais au contraire on peut voir en référant à des documents au Département Sauvage qu'un warrant a été acquitté par M. Jarvis pour le compte du Saugeen Wabatic, pour £400, le 8 Juillet 1842, lequel n'a été inscrit au compte de banque comme dépôt; par conséquent on ne peut rendre compte de l'emploi de cette somme.

Le plan suivi dans l'établissement du compte présenté aujourd'hui a été de porter à la charge de M. Jarvis toutes les sommes que la banque inscrit comme déposées, aussi bien que d'autres sommes à l'égard desquelles M. Jarvis prouve par divers mémoranda qu'il y était autorisé, et que nous croyons devoir porter à sa charge. Parmi les plus considérables de ces sommes sont les retenues sur les états de paie de Manitoulin, se montant à £595 5s. 5d, voir mémorandum no. 2. et le compte courant lettre C. mais qui est corrigé par une liste de ces retenues certifiée par M. le Surintendant Anderson, qui les porte à £609

13s. 3½d.; et cette dernière somme est celle qui est portée en compte; d'autant plus que M. Jarvis déclare que quelques uns des états de paie ont été perdus ou égarés lors de la translation du Bureau à Kingston, ce qui l'a empêché de compléter son memorandum.

Un autre item qu'il faut porter en compte est une balance non dépensée résultant de la construction de l'Eglise de Tiendinaga, qui se monte à £249 8s. 9d.; en référant au compte marqué de la lettre D, et au memorandum de M. Jarvis no. 3. on verra cette transaction en détail; les fonds destinés à construire cette église sont inscrits dans une colonne du compte et les dépenses inscrites au crédit dans l'autre colonne.

Un autre item est porté au débit de M. Jarvis; il résulte de transactions avec les Sauvages Oneida, des Etats-Unis, telles qu'expliquées par M. Jarvis dans son memorandum no. 1; la somme totale reçue par lui est inscrite à £3428 15s. dans le compte ci-joint, voir la lettre E; les items qui les forment sont à côté, et leur emploi crédité, laissant un surplus non dépensé de £430 18s. 5d, en faveur des Oneidas, qui a été depuis payé au Receveur Général de la Province le 4 Juin 1844; voir compte lettre F; on peut se demander si l'on ne devrait en justice charger M. Jarvis des intérêts sur cette balance aussi bien que sur la somme en discussion, si elle se trouve correcte, restant improductive entre ses mains depuis Septembre 1841, jusqu'en Juin 1844.

Les circonstances qui ont produit ces items sont tirées de lettres adressées aux commissaires des affaires des Sauvages qui siégeaient à Kingston et écrites par M. Jones et M. Clench, datées respectivement du 28 Février et du 25 Avril 1843. Ces deux messieurs entretiennent des relations fort intimes avec les Sauvages, s'intéressent à leur bien-être et écrivent en leurs noms et à leur demande.

D'après ces lettres il paraît que le deuxième paiement fait par les Oneidas à M. Jarvis, a eue lieu en présence de l'un de ces messieurs, et comprend la somme de \$6,020 ou £1505 courant; pour lesquelles un reçu fut demandé à M. Jarvis tant au montant du paiement qu'à une époque subséquente, mais fut refusé définitivement pour le motif que la banque ne donnait pas de reçu à M. Jarvis pour les dépôts.

Ce paiement est inscrit au compte de banque de M. Jarvis comme un dépôt de £1178 15s, c'est-à-dire, de £326 5s., moindre que la somme indiquée; cette dernière somme est portée au débit de M. Jarvis, jusqu'à ce qu'il en soit rendu compte autrement; voir le tableau général lettre Q; on peut remarquer en même temps que cet item fournit une nouvelle preuve que toutes les sommes qui sont venues aux mains de M. Jarvis, en sa capacité de surintendant en chef, n'ont pas été inscrites dans son compte de banque.

Un item qui demande explication est la débenture numéro 370 qui paraît, par le compte de banque des débentures, avoir été vendue, ou rachetée le 20 Juin, 1843; et portée en compte contre M. Jarvis, comme lui ayant été payée par la somme de £500 10s. 10d.; voir le compte lettre A; on ne trouve aucune explication sur l'emploi de cette somme.

Aussi quelque explication serait à désirer relativement à une traite reçue du Département des Terres de la Couronne, et qui a été déposée. Le montant est de £1,481 0s. 3d., qu'on suppose avoir été destiné à être placé, mais il n'est pas compris dans le memorandum de M. Jarvis, No. 4, indiquant les sommes effectuées à cette destination. Comme charge, il se trouve dans le compte général; voir lettre H.

Il faut également observer que la débenture No. 111 paraît comme rachetée, et le produit d'icelle payée à M. Jarvis; en conséquence elle est portée à son débit dans le compte général, lettre I. En référant au memorandum No. 4, on verra que M. Jarvis donne cette débenture comme faisant partie des sommes qui sont venues entre ses mains pour placement; mais sur la totalité desquelles on trouve un déficit relativement à ces items de £1,670 10s.—Voir la seconde division du memorandum, lettre J.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Comme dernière observation sur la colonne du débit du compte de M. Jarvis, il est digne de remarque, que l'on peut retracer toutes les débetures et qu'elles se trouvent régulièrement portées au crédit ou au débit dans le compte courant général; pour établir lequel il faut référer au compte de banque des débetures No. 5; et ensuite à un memorandum au bas du tableau A, et marqué K, qui indique que les montans sont les mêmes, et que les items sont régulièrement inscrits; des lettres de renvoi indiquent les endroits où on les trouve.

Il s'agit ensuite de passer en revue la colonne du crédit du compte établi, et qui est encore moins satisfaisant que la partie sur laquelle je viens de commenter. C'est ici que se rencontre la principale difficulté, parce que le compte de banque de cette colonne se compose de traites ou chèques, payables à ordre, au porteur ou au tireur, sans aucune note ou inscription sur la feuille qui indique l'objet pour lequel la traite est donnée.

Il ne me reste par conséquent qu'à déclarer que les motifs pour lesquels une grande proportion des crédits a été accordée, résultant de la connaissance qu'a le Département Sauvage que les parties ayant droit à recevoir des paiemens par l'entremise du surintendant en chef, ont été satisfaites; et dans tous les cas où l'on a pu s'en assurer aussi bien que chaque fois où il existait des doutes et de l'incertitude, la même marche a été suivie et les montans ont été portés au crédit de M. Jarvis.

Crédit a été donné pour une autre classe d'items, sur la présomption que chaque fois que le montant d'une traite correspondait avec un débit sur la colonne opposée du compte (et en plusieurs cas presque plus d'une traite est nécessaire pour prouver un montant) tous les items de ce genre ont été portés au crédit de M. Jarvis, nonobstant l'absence de pièces justificatives, livres d'entrée, ou autre compte régulier qui puisse appuyer cette manière de procéder.

La totalité des crédits donnés de cette manière se monte à £22473 9s. 3d, faisant face à £27847 12s. 7d. montant des traites suivant le livre de compte; cela donne une différence de £5374 3s. 4d, qui, lorsqu'il aura été démontré à la satisfaction du Gouvernement que cette somme a été régulièrement employée, contribuera à réduire de beaucoup le déficit apparent au débit du surintendant en chef tel qu'indiqué dans le compte ci-annexé.

Enfin, je remarquerai encore que la première division du memorandum, dont il a déjà été question devrait être susceptible d'être expliquée facilement; que la deuxième division est également susceptible d'explication, mais qu'elle est actuellement entachée de plus d'obscurité et d'incertitude que la première. Le tout respectueusement soumis par votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) F. FERGUSON.

J. M. HIGGINSON, écuyer,
Secrétaire Civil.

TABLEAU A.

W. S. JARVIS, Ecuyer, Surintendant en Chef des AFFAIRES des SAUVAGES en compte courant avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL.

		£ s. d.			£ s. d.		
		Pour les sommes suivantes déposées à la Banque du Haut Canada et placées au crédit du Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages suivant son désir, voir le compte fourni par la Banque, en date du 1er Janvier, 1843, et transmis par M. Jarvis comme partie de ses comptes rendus aux Commissaires nommés pour examiner ses comptes avec le Gouvernement Provincial.					
13 Octobre,	1837..	Par argent déposé	324	0	10		
do do	do .. do	Traite du Commissariat	10	0	0		
6 Novembre,	do .. do	do do	100	0	0		
21 do	do .. do	R. B. Sullivan	125	0	0		
22 do	do .. do	Traite du Commissariat	325	0	0		
						884	0 10
10 Février,	1838..	do do	250	0	0		
16 Mars,	do .. do	do do	46	12	7		
2 Octobre,	do .. do	Sauvages Mohawk, Baie Quinté	365	6	0		
5 do	do .. do	Révérènd M. Murray	46	7	4		
15 Novembre,	do .. do	do do	251	15	0		
22 Décembre,	do .. do	Traite du Commissariat	800	0	0		
24 do	do .. do	do do	7	10	0		
do do	do .. do	John Henry Dunn	236	2	2		
20 Mars,	do .. do	Intérèt sur Débeture No. 111	20	0	0		
						2023	13 1
26 Février,	1839...	Traite du Commissariat	23	15	5		
4 Mars,	do .. do	John Henry Dunn	1510	18	9		
28 do	do .. do	R. B. Sullivan	150	19	6		
11 Avril,	do .. do	Traite du Commissariat	125	0	0		
7 Juin,	do .. do	do do	168	1	3		
16 Juillet,	do .. do	do do	213	2	6		
1 Octobre,	do .. do	do do	534	3	1		
16 Novembre,	do .. do	do do	225	0	0		
23 do	do .. do	do do	31	0	10		
19 Décembre,	do .. do	do do	136	4	11		
Porté ci-contre			£3118	6	3	2907	13 11

ppendico
V. V.)
20 Juillet.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

W. S. JARVIS, Ecuyer, en compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL.—(Continuation.)

		Dorr.—(Continuation.)			£ s. d.			£ s. d.		
		<i>Rapport de l'autre part</i>			3118	6	3	2907	13	11
31	Décembre, 1839	Par argent déposé, intérêt sur Débenture No. 111.....	£15	0	0					
do	do	do do do Nos. 321, 298, 300	0	0	0					
do	do	do do do Nos. 216, 306, 369, 370, 217.....	66	0	0					
do	do	do Dépôt, intérêt sur Débenture No. 111.....	15	0	0					
					126	0	0			
11	Février, 1840	do déposé, Traite du Commissariat.....	159	13	6		3244	6	3	
14	do	do do R. B. Sullivan.....	100	0	0					
8	Avril, do	do do du Commissariat.....	50	0	0					
23	May, do	do do do.....	50	0	0					
28	do	do do do.....	303	5	6					
9	Juin, do	do do do.....	100	0	0					
2	Juillet, do	do do R. B. Sullivan.....	75	0	0					
10	do	do do du Commissariat.....	210	0	0					
14	do	do do 2 do.....	177	7	0					
23	Septembre, do	do do do.....	199	4	10					
do	do	do do do.....	90	0	0					
29	do	do do John H. Dunn.....	2250	0	0					
12	Octobre, do	do do du Commissariat.....	151	15	6					
15	do	do do Syndics de Peter Robinson.....	289	11	10					
10	Décembre, do	do do Traite du Commissariat.....	50	0	0					
12	do	do do do.....	12	10	0					
29	do	do do do.....	50	0	0					
								4311	8	2
31	do	do do Intérêt sur les Nos. 297, 362.....	30	0	0					
do	do	do do do 297, 362.....	30	0	0					
do	do	do do do 216, 306, 369, 217, 370.....	66	0	0					
do	do	do do do 216, 306, 369, 217, 370.....	66	0	0					
do	do	do do do 321, 298.....	30	0	0					
do	do	do do do 321, 298.....	30	0	0					
do	do	do do do 111.....	15	0	0					
do	do	do do do 111.....	15	0	0					
								282	0	0
16	Janvier, 1841	do do 2 Traités du Commissariat.....	56	5	0					
26	do	do do do.....	201	19	5					
11	Février, do	do do R. B. Sullivan.....	1685	3	11					
27	do	do do H. Glass.....	253	14	6					
11	Mars, do	do do Traite du Commissariat.....	192	9	7					
24	do	do do do.....	178	9	7					
5	Avril, do	do do do.....	47	5	0					
17	do	do do do.....	200	0	0					
20	do	do do do.....	25	0	0					
8	Juin, do	do do do.....	270	16	4					
16	Juillet, do (II.)	do do Commissaire des Terres de la Couronne.....	1481	0	3					
16	Septembre, do	do do Banque de Goro.....	822	18	3					
25	do	do do à Kingston.....	1178	15	0					
13	Octobre, do	do do Traite du Commissariat.....	400	0	0					
14	do	do do Banque Commerciale, M. Vardon.....	704	18	11					
1	Décembre, do	do do Billet de Andrew.....	16	15	0					
18	do	do do lui même à Kingston.....	400	0	0					
27	do	do do do.....	278	13	11					
do	do	do do do.....	452	10	0					
								8846	14	8
31	do	do do Intérêt sur les Nos. 297, 362.....	80	0	0					
do	do	do do do 297, 362.....	30	0	0					
do	do	do do do 321, 298.....	30	0	0					
do	do	do do do 321, 298.....	30	0	0					
do	do	do do do 316, 217, 306, 369, 370.....	66	0	0					
do	do	do do do 316, 217, 306, 369, 370.....	66	0	0					
do	do	do do do 72, 315, 335.....	43	15	0					
do	do	do do do 72, 315, 335.....	43	15	0					
do	do	do do do 111.....	15	0	0					
do	do	do do do 111.....	15	0	0					
								369	10	0
15	Janvier, 1842	do do Traite de Jackson.....	30	0	0					
5	Février, do	do do do.....	258	1	4					
29	Mars, do	do do do.....	382	15	0					
9	Avril, do	do do lui même à Kingston.....	250	0	0					
15	do	do do do.....	261	3	8					
do	do	do do do.....	52	5	0					
30	Mai, do	do do do.....	386	16	4					
4	Juin, do	do do Traite du Commissariat.....	400	0	0					
7	do	do do do de A. Shade.....	100	0	0					
11	Juillet, do	do do du Commissariat.....	500	0	0					
13	do	do do William Vernon.....	35	0	0					
30	Septembre, do	do do Traite du Commissariat.....	300	0	0					
3	Octobre, do	do do lui même à Kingston.....	514	8	11					
28	do	do do Traite du Commissariat.....	200	0	0					
2	Décembre, do	do do lui même à Kingston.....	296	18	1					
5	do	do do sur billet renouvelé.....	0	3	9					
<i>Porté ci contre</i>					£ 3967	12	1	19961	13	0

Appendice
(V. V.)

W. S. JARVIS, Ecuyer, en compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL.—(Continuation.)

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

20e Juillet.

		Doit.—(Continuation.)			£ s. d.			£ s. d.		
		<i>Rapporté de l'autre part.....</i>			3967	12	1	19961	13	0
19 Décembre, 1842..	Par argent déposé, Débentures vendues comme ci-dessous :—									
	No. 216, Chemins et Ponts... £400, intérêt £1 10 3									
	No. 217, do do .. 400, do 1 10 3									
	No. 321, Canal de Welland.. 500, do 8 7 8									
	No. 362, do do .. 500, do 12 16 5									
	No. 369, Chemin de York.... 500, do 2 17 6									
	No. 224, Kettle Creek..... 1000, do 26 9 5									
	No. 306, Chemin de York.... 400, do 2 16 8									
	(L)	£3700,	£56 8 0	3756	0	0	7724	0	1	
31 Décembre, 1842..	Par argent déposé, intérêt sur 244, 297, 362				60	0	0			
do do do ..	do do do 204, 297, 362				60	0	0			
do do do ..	do do do 12				6	0	0			
do do do ..	do do do 12				6	0	0			
do do do ..	do do do 408				1	15	0			
do do do ..	do do do 408				1	15	0			
do do do ..	do do do 321, 298				30	0	0			
do do do ..	do do do 321, 298				30	0	0			
do do do ..	do do do 216, 217, 306, 369, 370				66	0	0			
do do do ..	do do do 216, 217, 306, 369, 370				66	0	0			
do do do ..	do do do 77, 162, 243, 244, 282, 315, 335, 348.				66	5	0			
do do do ..	do do do 77, 162, 243, 244, 282, 315, 335, 148.				66	5	0			
do do do ..	do do do 366				1	5	0			
do do do ..	do do do 366				1	5	0			
do do do ..	do do do 111				15	0	0			
do do do ..	do do do 111				15	0	0			
do do do ..	do do do 115				15	0	0			
	(M)				508	13	7	507	10	0
19 Mai, 1843..	Par argent reçu, C. des T. de la Couronne Eglise de Tyendanaga..				100	0	0			
do do do ..	do do do do do do do				100	0	0			
do do do ..	do do do do do do do				100	0	0			
do do do ..	do do do do do do do				30	0	0			
19 do do ..	do do pour Débenture vendue pour l'Eglise de Tyendanaga									
	No. 297, Chemin de York..... £500 0 0									
	Intérêt, 135 jours..... £11 3 7									
	Moins ½ pour cent. d'Agence 2 10 0									
	(M)									
17 Août, 1843..	Par argent reçu pour Débenture vendue pour l'église de Tyendanaga				508	13	7			
	No. 298, Chemin de York..... £500 0 0									
	Intérêt, 140 jours..... £11 13 5									
	Moins ½ pour cent. d'Agence 2 10 0									
	(M)									
20 Juin, 1843..	Par argent reçu pour Débenture vendue, savoir :—				509	3	5			
	No. 370, Chemin de York..... £500 0 0									
	Intérêts, 36 jours..... £3 0 10									
	Moins ½ pour cent. d'Agence.. 2 10 0									
	(G, N)									
31 Décembre, 1843..	Par ce montant, étant divers articles fournis à même les provisions				500	10	10			
	du Gouvernement aux Sauvages Manatowaning, comme on									
	le voit par l'état certifié de M. le Surintendant Anderson,									
	commençant en 1839, et terminant ce jour, laquelle somme									
	est portée au débit du Surintendant en Chef, car les Warrants									
	pour les listes de paiement respectives ont été reçus en entier									
	par lui sans qu'on en ait déduit les suspensions.....				609	13	3			
	(C)									
do do do ..	Par argent pour intérêt sur No. 297.....				15	0	0	2458	1	1
do do do ..	do do do 369				15	0	0			
do do do ..	do do do 335, 315, 72, 244, 243, 162, 348, 282				66	5	0			
do do do ..	do do do 335, 315, 72, 244, 243, 162, 348, 282				66	5	0			
do do do ..	do do do 12				6	0	0			
do do do ..	do do do 12				6	0	0			
do do do ..	do do do 366				1	5	0			
do do do ..	do do do 366				1	5	0			
do do do ..	do do do 115				15	0	0			
do do do ..	Par argent reçu, intérêt sur No. 115				15	0	0			
do do do ..	do do do do 111				15	0	0			
do do do ..	do do do do 111				15	0	0			
do do do ..	do do do do 408				3	10	0			
do do do ..	do do do do 370				15	0	0			
	(I, O)							255	10	0
2 Janvier, 1844..	do pour Débenture No. 111, rachotée, savoir : Débenture de									
	la Corporation de la Cité de Toronto							500	0	0
4 Juin, 1844..	Par argent reçu, intérêt sur No. 408.....				1	15	0			
do do do ..	do do do do 12				6	0	0			
do do do ..	do do do do 335, 315, 72, 244, 243, 348				66	5	0			
	(C)							74	0	0
8 Juillet, 1842..	Par argent reçu, étant un Warrant des Saugéons Wabatic, non							400	0	0
	porté au compte de Banque									
	Porté ci-contre.....							£ 31880	14	2

S. P. JARVIS, Ecuyer, en compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL, etc.—(Continuation.) Appendice (V. V.)

		Dorr.—(Continuation.)			20e Juillet.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Rapporté de l'autre part.</i>					
25 Septembre, 1841...	Par dépôt partiel sur un paiement fait par les Sauvages Oneidas, ce jour, voir les lettres de M. Jones et de M. Clench à la Commission siégeant à Kingston, datées respectivement du 28 Février, et 25 Avril, 1843 :—savoir.				31880	14	2
	Montant payé.....	1505	0	0			
	Montant déposé.....	1178	15	0			
					326	5	0
					£ 32206	19	2
23 Février, 1845.....	Balance au débit rapportée				£ 9733	9	11
		Avoir.			£	s.	d.
		Pour les crédits suivants admis avec le consentement et à la connaissance du Département Sauvage.					
13 Octobre, 1847..	Par traite du Commissariat, supposee payée à Kondrick.....	10	0	0			
6 Novembre, do ..	Payé aux Chippaouais.....	100	0	0			
22 do do ..	do état de paie de Manitowaning.....	137	10	0			
					247	10	0
10 Février, 1838..	do mission de Kingston, Baie Quinté, maisons de bois.....	250	0	0			
24 Décembre, do ..	do traito du Commissariat.....	7	10	0			
					257	10	0
28 Janvier, 1839..	do do do achat de terres, Ramora, à Gamble et Boulton.....	800	0	0			
5 Mars, do ..	do traite de J. H. Dunn, au Commissariat, remboursement....	1510	18	10			
10 Avril, do ..	do mission de Kingston, Baie Quinté.....	125	0	0			
7 Juin, do ..	do état de paie de Manitowaning.....	168	1	3			
17 Juillet, do ..	do Gamble et Boulton, prix d'achat de terres pour les Chippaouais de Huron et Simcoe.....	213	2	6			
1er Octobre, do ..	do état de paie de Manitowaning.....	£324	19	5			
do do do ..	do do do ..	209	3	8			
		584	3	1			
16 Novembre, do ..	do Eli Smith, Montant à lui dû.....	225	0	0			
19 Décembre, do ..	do état de paie de Manitowaning.....	186	4	11			
					3712	10	7
11 Février, 1840..	do do do ..	153	13	6			
14 do do ..	do Sauvages Saugeens, traite des terres de la Couronne.....	100	0	0			
3 Avril, do ..	do Cottrell, constructions au Lac Rice.....	50	0	0			
23 Mai, do ..	do do do ..	50	0	0			
28 do do ..	do état de paie de Manitowaning.....	£127	17	0			
do do do ..	do do do ..	174	8	6			
		302	5	6			
2 Juillet, do ..	do Sauvages Saugeens, traite des terres de la Couronne.....	75	0	0			
10 do do ..	do Brough et Darling, traite du Commissariat.....	210	0	0			
3 Août, do ..	do Cottrel, édifices au Lac Rice.....	£ 50	0	0			
do do do ..	do pour matériaux à bâtir.....	127	7	0			
		177	7	0			
14 Septembre, do ..	do état de paie à Manitowaning.....	199	4	10			
12 Octobre, do ..	do do do ..	151	15	6			
10 Décembre, do ..	do Saugeen Wabatic.....	50	0	0			
12 do do ..	do Chef Chippaouais Ecarté.....	12	10	0			
29 do do ..	do Chef au Lac Rice, Pantash.....	50	0	0			
					1581	16	4
16 Janvier, 1841..	do mission de Alnwick, Dimanche.....	56	5	0			
26 do do ..	do état de paie de Manitowaning.....	201	19	5			
11 Mars, do ..	do do do ..	192	9	7			
24 do do ..	do do do ..	178	9	7			
5 Avril, do ..	do mission de Kingston, Baie de Quinté, caisse de provisions...	47	5	0			
8 Juin, do ..	do état de paie de Manitowaning.....	270	16	4			
14 Octobre, do ..	do do do ..	£238	13	9			
do do do ..	do do do ..	236	5	2			
do do do ..	do Sauvages du Lac Rice.....	230	0	0			
		704	18	11			
27 Décembre, do ..	do état de paie de Manitowaning.....	278	13	11			
					1930	17	9
1er Janvier, 1842..	do M. Vardon.....	30	0	0			
5 Février, do ..	do état de paie de Manitowaning.....	258	1	4			
15 Avril, do ..	do do do ..	261	3	8			
do do do ..	do M. Vardon.....	£32	0	0			
do do do ..	do M. Wallis.....	20	5	0			
		52	5	0			
30 Mai, do ..	do état de paie de Manitowaning, partie.....	£386	16	4			
		266	16	4			
11-Juillet, do ..	do Chef du Lac Rice, Pantash.....	500	0	0			
16 do do ..	do Whisker, pour à compte des Six Nations.....	35	0	0			
3 Octobre, do ..	do état de paie de Manitowaning.....	£255	10	7			
do do do ..	do do do ..	258	18	4			
		514	8	11			
28 do do ..	do Chef Huron, Snake.....	200	0	0			
2 Décembre do ..	do état de paie de Manitowaning.....	296	18	1			
		£2414	13	4	7730	4	8
		<i>Porté ci-contre.</i>					

Appendice
(V. V.)

S. P. JARVIS, Ecuyer, en compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL, etc.—(Continuation.)

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

20e Ju

		Avoir.—(Continuation.)						
		£	s.	d.	£	s.	d.	
		<i>Montant rapporté.</i>						
19 Décembre,	1812..	2414	13	4	7730	4	8	
		Payé ce montant prêté à la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière, avec le consentement de Sir Charles Bagot, ainsi qu'il appert par lettre de M. le Secrétaire Murdoch, sur la demande du Surintendant en Chef, à la suite de la convention que ce montant serait remboursé en une année, (voir la liste des Débentures dans l'autre colonne vendues pour faire face à cet arrangement).....						
		3500	0	0	5914	13	4	
25 Septembre,	1841..	Pour pareille somme indiquée par le Memorandum No. 1, fournie par le Surintendant en Chef destinée à l'achat de terres pour les Sauvages Oneidas, savoir :—						
		29 Septembre, 1840, traite de M. Dunn, £2250 0 0						
		25 do 1841, Dépôt, Kingston, 1178 15 0						
	(E)	Montant reçu..... 3128 15 0						
		Montant du prix d'achat..... 2997 16 7						
		Différence..... £ 430 18 5						
20 Janvier,	1843..	100	0	0	Payé à John W. Hill, à compte de l'Eglise de Tiendinaga.....			
17 Mars,	do..	100	0	0	do à Paulus Claus do do			
27 Mai,	do..	100	0	0	do à John W. Hill, do do			
do do	do..	30	0	0	do à J. W. Howard, do do			
3 Juin,	do..	do Loyalist, annonces de soumissions..... £0 10 0						
26 do	do..	do Whig, do do						
do do	do..	do Herald, do do						
do do	do..	do Statesman, do do						
15 Juillet,	do..	245	11	4	do à John D. Pringle, à compte.....			
do do	do..	64	1	3	do à A. McLeod, pour 51½ toises de pierre.....			
do Août,	do..	26	0	0	do à James Gardiner.....			
do do	do..	25	5	0	do à Henry Watson et James Clark.....			
20 Septembre,	do..	18	15	0	do à Angus McLeod.....			
30 do	do..	75	0	0	do à John W. Hill.....			
do do	do..	125	0	0	do à John D. Pringle.....			
3 Octobre,	do..	21	12	0	do à Henry Watson, transport de la pierre.....			
10 do	do..	100	0	0	do à John D. Pringle.....			
28 do	do..	26	10	0	do à Wright pour John D. Pringle.....			
10 Novembre,	do..	15	0	0	do à John Craig, vitres.....			
18 do	do..	80	0	0	do à John D. Pringle.....			
18 Janvier,	do..	16	0	0	do à George Brown, Architecte.....			
19 do	do..	50	0	0	do à John Hill.....			
16 Avril,	do..	50	0	0	do à John D. Pringle.....			
12 Mai,	do..	8	5	0	do à John Watkins, pour tuyaux de poêles.....			
24 do	do..	75	0	0	do à John Hill.....			
		Le Memorandum No. 3, du Surintendant, indique les provenances des sommes ci-dessus, comme suit :—						
		Du Commissaire des terres de la Couronne..... £330 0 0						
		Débenture No. 297, vendue..... 508 13 7						
		do 298, vendue..... 509 3 5						
		Débentures vendues pour la G. R., £3756 8 0						
		Montant placé..... 3500 0 0						
		256 8 0						
	(D)	1604 5 0						
		Dépensé comme ci-dessus..... 1354 16 3						
		249	8	9				
4 Juin,	1844..	Par les Débentures transférées au Receveur-Général du Canada au compte du Département Sauvage, savoir :—						
do do	do..	No. 335, pertes de guerre..... £1200 0 0						
do do	do..	315, do						
do do	do..	72, do						
do do	do..	12, District de Simcoe..... 200 0 0						
do do	do..	244, pertes de guerre..... 90 0 0						
do do	do..	243, do						
do do	do..	162, do						
do do	do..	348, do						
do do	do..	282, do						
do do	do..	366, do						
do do	do..	408, do						
do do	do..	115, Cité de Toronto..... 500 0 0						
do do	do..	258, do						
do do	do..	268, do						
do do	do..							
do do	do..	Pour pareil montant, balance non placée pour le compte des Sauvages Oneidas, payé à M. Turquand, Receveur-Général.....						
		4045 0 0						
		430 18 5						
22 Février,	1845..	Balance au débit.....						
		22473 9 3						
		9783 9 11						
		£ 32206 19 2						

(K)—MÉMORANDUM du compte des DÉBENTURES.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Total des Débentures suivant l'état de Banque.....				9819	15	10
(L) Vendues pour placement de la Grande Rivière, voir le compte....	3756	8	0			
(M) Vendues pour l'église de Tiendinaga do	1017	17	0			
(N) Vendues No. 370, emploi non indiquée, do	500	10	10			
(O) No. 111 achetées do do	500	0	0			
(P) Balance payée au Receveur Général, do	4045	0	0			
				£9819	15	10

TABLEAU B.

MÉMORANDUM d'items non expliqués, non portés au crédit dans le compte.

PREMIÈRE DIVISION.		£	s.	d.	£	s.	d.
1837.....	Traite du Commissariat.....	324	0	10			
	do do	£325	0	0			
	Déficit de partie des états de paie.....	137	10	0			
	Traite des Torres de la Couronne, Sauvages d'Alnwick.....	187	10	0	636	10	10
		125	0	0			
16 Mars, 1838	Traite du Commissariat.....	46	12	7			
2 Octobre, do	Argent, Mohawks, Baie de Quinté.....	365	6	0			
24 Décembre, do	Traite du Receveur Général, Mission de Manitoulin.....	236	2	2	648	0	9
26 Février, 1839	Traite du Commissariat, Sauvages de Credit.....	23	15	5			
23 Novembre, do	do do Paie des artisans.....	31	0	10			
28 Mars, do	Traite des Terres de la Couronne Mission de Manitoulin.....	150	19	6	205	15	9
9 Juin, 1840	Traite du Commissariat do Chippaouais du Lac Huron.....	100	0	0			
22 Septembre, do	do do	90	0	0	190	0	0
20 Avril, 1841	do do Mission des Lacs Rice et Mud.....	25	0	0			
17 do do	do do Chippaouais des Lacs Huron et Simcoe.	200	0	0			
13 Octobre, do	do do Saugéon Wabatic.....	400	0	0			
18 Décembre, do	Par Dépôt, lui mémo, Saugéon Motiewab.....	400	0	0			
27 do do	do do Chef Huron, partie.....	452	10	0	1477	10	0
4 Juin, 1842	Traite du Commissariat, Chef Huron, Yellow Head.....	400	0	0			
30 Septembre, do	do do do Aissie.....	300	0	0			
9 Avril, do	Par Dépôt, lui mémo.....	250	0	0			
30 Mai, do	do do	£386	16	4			
	Déficit de partie des états de paie.....	266	16	4			
		120	0	0			
1838.....	Par Dépôt, lui même	251	15	0			
1841.....	Billet de Andrews.....	£16	15	0			
	do renouvelé.....	0	3	9			
		16	18	9			
1842.....	Au Saugéon Wabatic, non porté au compte de Banque.....	400	0	0	1738	13	9
					£4896	11	1
SECONDE DIVISION.		£	s.	d.	£	s.	d.
	Lo Memorandum No. 4, fourni par M. Jarvis, indique comme ayant été reçu à différentes époques pour placement						
5 Octobre, 1838	Do M. Murray.....	46	7	4			
15 do 1840	do Syndics M. Robinson.....	289	11	10			
11 Février, 1841	do Traite des Torres de la Couronne.....	1685	3	11			
27 do do	do Traite sur M. Glass	253	14	6			
16 Septembre, do	do Traite sur la Banque de Gore.....	822	18	3			
9 Mars, 1842	do de M. Jackson.....	382	15	0			
7 Juin, do	do A. Shade	100	0	0			
5 Janvier, 1844. (I) do	do produit de la Débenture No. 111.....	500	0	0			
1844.....	do Intérêts reçus sur Débentures.....	1634	10	0	5715	0	10
4 Juin, 1844.... (P)	A réduire le montant des Débentures payées au Receveur Général le 4 Juin, 1844, porté au crédit de M. Jarvis, voir le compte.				4045	0	0
	Déficit apparent placé				£1670	0	10
1841..... (H)	Traite des Terres de la Couronne, pour placement	1481	0	3			
	(G) Débenture No: 370, vendue	500	10	10			
	(D) A ajouter Balance non dépensée, Eglise de Tiendinaga...	249	8	9			
	(E) Déficit du dépôt des Sauvages Onoidas.....	326	5	0			
	(C) Retenus de Manitoulin	609	13	3	3166	18	1
	Seconde Division, différences.....				£4836	18	11
	Première Division, différences				4896	11	1
	Différences totales, voir le compte courant.....				£9733	9	0

Appendice
(V. V.)

S. P. JARVIS, Ecuyer, en compte, avec les Différences entre les deux états fournis au Gouvernement en détail.

20e Juillet.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

		DORT.			£	s.	d.	£	s.	d.
1844.	Montant brut des différences dans les crédits indiqués par le comptable de M. Jarvis, voir l'état détaillé (H)				13887	1	9			
	Lettre S.				£ 13887	1	9			
1844.	Par balance rapportée, items non expliqués.				1873	2	2			
	Déficit charge, tel qu'indiqué ci-dessus.				7860	7	9			
	Par balance non expliquée, telle qu'indiquée dans le compte ci-dessus.				£ 9733	9	11			
		AVOIR.			£	s.	d.	£	s.	d.
1844.	Par balance au crayon, voir l'état détaillé A.				950	7	5			
	Par Warrants non portés à compte, voir lettre B.				3737	19	5			
	Par surcharge de crédit à Dorling pour partie des états de paie portés au crédit en plein, voir lettre C.				310	1	6			
(D)	Pour autant payé au Receveur Général, et non porté au compte, viz: £949 13 6									
	Déficit crédité plus haut.				4 30 18 5					
(E)	Par Débenture No. 234, crédit dans un compte précédent.				518	15	1			
	Par ce montant, comprenant diverses sommes en déficit, suivant l'état détaillé let. F.				1018	5	7			
	Par ce montant, comprenant diverses sommes en déficit, suivant l'état détaillé let. F.				1324	18	9			
	Montant total des différences en débits.				£5478	10	7			
	Déficit porté en moins.				1324	18	9			
					4153	11	10			
	(Voir l'état détaillé, lettre G.)							7860	7	9
	Par Balance, items non expliqués.							4153	11	10
								£ 1873	2	2
								£ 13887	1	9

ÉTAT DÉTAILLÉS,

DÉTAIL des Différences entre l'état fourni par le comptable de JARVIS et celui du comptable nommé par le GOUVERNEMENT.

		DORT.			£	s.	d.	£	s.	d.	
15 Novembre, 1838	..	Par argent pour l'améliorations de Wyendotte.				1545	13	3			
12 Avril, 1843	..	do dépôt fait par lui-même à Kingston.				607	8	7			
19 Juin, do	..	do do do do.				269	11	9			
17 Juillet, do	..	do Warrant B. 221.				£100	0	0			
do do do	..	do do 223.				169	8	6			
do do do	..	do do 224.				250	0	0			
29 do do	..	do Pantash.				519	8	6			
26 Août, do	..	do dépôt à Kingston.				250	0	0			
14 Octobre, do	..	do do do Par G. Vardon.				273	6	6			
12 Janvier, 1844	..	do do do do.				276	11	10			
15 Février, do	..	do do do do.				232	17	11			
28 do do	..	do do do do.				214	9	5			
22 Avril, do	..	do do do do par J. Henderson.				643	10	0			
3 Juin, do	..	do do do do.				12	10	0			
4 do do	..	Par transport suivant le compte de J. Givins.				418	2	9			
		Par argent déposé à Kingston.				215	0	1			
(G)		Différences brutes du comptable de M. Jarvis.							5478	10	7
		DÉFICIT.			£	s.	d.	£	s.	d.	
M. Jarvis ne porte pas à son débit ce qui suit:—											
15 Novembre, 1838	..	Par argent déposé suivant le compte de Banque.				251	15	0			
1 Décembre, 1841	..	Billet d'Andrews, et renouvellement.				16	18	9			
8 Juillet, 1842	..	Par argent pour le Saugéen Wabatic.				400	0	0			
21 Janvier, 1843	..	do terres de la Couronne, Eglise de Tiendinaga.				100	0	0			
17 Mars, do	..	do do do do.				100	0	0			
do do do	..	do do do do.				30	0	0			
27 Mai, do	..	do do do do.				100	0	0			
25 Septembre, 1841	..	do déficit dans le dépôt des fonds des Sauvages Onoidas, viz: Montant payé à M. Jarvis.				£1505	0	0			
do do do	..	do do do do.				1178	15	0			
do do do	..	do do do do.				326	5	0			
									1324	18	9
do do do	..	A ajouter au total des débits du comptable du Gouvernement.							(G) £ 4153	11	10
do do do	..	do do do de M. Jarvis.							32206	14	2
									£ 36360	11	0

DÉTAIL des différences, etc.—(Continuation.)

Appendice (V. V.)

Appendice (V. V.)

10e Juillet.

20e Juillet.

		AVOIR.	£	s.	d.	£	s.	d.
5 Septembre, 1837.	1837.	Par avance aux Sauvages de la Rivière Crdit.....				31	0	0
18 Juin,	1838.	Sauvages Saugéens, terres cédées	50	0	0			
5 Septembre,	do	do do do do	50	0	0			
15 Novembre,	do	Améliorations, réserve Wyendotte.....	1293	18	3			
31 Décembre,	do	Missionnaire du Manitoulin, payé à compte.....	265	3	10	1659	2	1
26 Février,	1839.	Frais de justice, Baldwin	13	17	0			
27 do	do	do do Gwyne	9	18	5			
28 do	do	Sauvages Saugéens, terres cédées	100	0	0			
28 Mars,	do	Mission de Manitoulin, pour ouvrage	150	19	6			
2 Avril,	do	Etat de paie de Manitoulin	13	10	0			
10 do	do	Mission d'Alnwick	125	0	0			
22 Mai,	do	Rév. S. Givins, à lui payé	100	0	0			
17 Juin,	do	Sauvages Saugéens, payé à Wabatic	50	0	0			
29 do	do	do do pour terres cédées.....	30	0	0			
13 Décembre,	do	Chippaouais, payé à Wawanash	1	5	0	594	9	11
9 Janvier,	1840.	Frais de justice payé à Gwynne	15	0	0			
30 do	do	Wyendottes	25	0	0			
3 Avril,	do	do	9	5	0			
29 do	do	Chippaouais, Huron, frais d'arbitrage.....	15	10	0			
14 Juillet,	do	Frais de voyage	50	0	0			
21 Septembre,	do	Sauvages Saugéens, terres cédées	200	0	0			
28 do	do	Compagnie du Canada.....	275	0	0	589	15	0
9 Février,	1841(B)	Frais de voyage, Warrant A, 32.....	56	16	3			
10 do	do	Fonds du Monument de Brock	75	0	0			
18 do	do (B)	do do do Warrant A, 30.....	10	0	0			
do do	do (B)	do do do do 34.....	7	10	0			
18 Mars,	do (B)	Frais de voyage, do 42.....	19	7	6			
10 Avril,	do	Fonds du Monument de Brock, Wyendottes	10	0	0			
19 do	do	Frais de justice, Gwynne	32	10	0			
5 Juillet,	do (B)	Gens de canot, Warrant A, 105	52	17	6			
17 Septembre,	do (B)	Frais de voyage, Warrant A, 95.....	30	0	0			
29 do	do	Sauvages Monois, payé à M. Clench.....	100	0	0			
13 Octobre,	do	Sauvages Saugéens, payé à Meticwab.....	400	0	0			
18 Novembre,	do (C)	Etat de paie de Manitoulin, Dorling, à compte comme Agent.....	310	1	6			
3 do	do	Jugo M'Lean	51	10	9			
4 do	do	Compagnie du Canada	1	8	4			
16 Décembre,	do (B)	Chippaouais, Huron et Simcoe, payé à Cottrell, Warrant A, 126...	590	0	0			
18 do	do	Sauvages Saugéens, payé à Wabatic.....	400	0	0	2147	1	10
6 Janvier,	1842	Docteur Digby, pour soins professionnels	45	10	0			
14 do	do	Tribus diverses	68	16	11			
4 Mai,	do (B)	Mississnagas, payé à la Compagnie du Canada, Warrant B, 42	87	10	6			
do do	do (B)	Frais de voyage, do 79	50	0	0			
13 do	do (B)	do do do 47	76	8	8			
14 do	do (B)	do do do 54	52	5	0			
16 do	do	Mississnagas, payé à G. S. Boulton..... £75 0 0						
25 do	do (B)	do do do Warrant B, 48..... 75 0 0						
do do	do	Chippaouais, Huron, payé à Yellow Head, Warrant B, 55	150	0	0			
10 do	do	William Higgins, Constable, dépenses payées	400	0	0			
20 do	do	William Keating, certaines dépenses en vertu de l'Acte des bois	13	12	0			
do do	do	Robert Wells, pour arpentage, £10, do £10, do £10.....	15	0	0			
29 Juin,	do	Docteur Whicker, pour soins professionnels	30	0	0			
27 Octobre,	do	Chippaouais, Port Sarnia, payé à Wawanash	35	0	0			
do do	do	do Huron et Simcoe, payé à Borland	30	0	0			
9 Décembre,	do	Docteur Whicker, pour soins professionnels	350	0	0			
21 do	do	Sauvages Saugéens, payé à Wabatic	35	0	0			
16 Octobre,	do	Titus Wilson, pour faire le chemin de Orillia à Modonta.....	25	0	0			
18 Novembre,	do	Etat de paie de Manitoulin, Henderson comme Agent	250	0	0			
			30	5	0	1744		1
5 Février,	1843	Vêtemens pour un Sauvage sortant du Pénitencier.....	5	2	6			
9 do	do	Wyendottes, pour un temple	115	1	11			
2 do	do	do Clark, interprète..... £25 0 0						
7 do	do	do do do	25	0	0			
3 Mars,	do (B)	Etat de paie de Manitoulin, Warrant B, 156	50	0	0			
16 do	do (B)	do do do 159	281	17	0			
24 do	do	Banque de Gore, escompte payé par J. H. Dunn, son acceptation.....	266	11	1			
8 Avril,	do	G. Vardon	37	14	11			
23 Mai,	do	Docteur Ironsides, pour soins professionnels	74	16	5			
do do	do	Dr. Digby	35	0	0			
19 do	do (B)	Chippaouais, Huron et Simcoe, provisions, Warrant B, 195	269	5	0			
do do	do (B)	do do do Yellow Head, do 185	56	5	0			
31 do	do (B)	Etat de paie de Manitoulin, do 194	87	1	3			
27 Juin,	do (B)	Saugéens, payé à R. M'Donnell & Cie., do 220	272	6	6			
6 Juillet,	do	Mohawks, payé à Jas. Henderson pour Jh. Hill, do 223	68	9	2			
do do	do	Saugéens, payé à do Wabatic, do 224	169	8	6			
do do	do	Mission d'Alnwick, do J. Sunday, do 221	250	0	0			
14 do	do	Lacs Rice et Mud, do Pantash, do 229	100	0	0			
22 do	do (B)	Assenack, dépenses de 2 enfans jusqu'à Manitoulin, Warrant B..... 237	350	0	0			
			10	0	0			
		Porté ci-contre.....	£2387	19	8	6755	16	11

Appendice
(V. V.)

DÉTAIL des différences, etc.—(Continuation)

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

20e Juillet.

		Avoir.—(Continuation.)					£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Rapport de l'autre part</i>					2387	19	3	6765	16	11
15 Août,	1843,(B)	Par états de puic de Manitoulin, Warrant B. 236.....				266	1	3				
26 Septembre,	do (B)	do do do do 250.....				279	7	0				
2 Octobre,	do	Par John Pringle, à compte, Eglise de Tiendinaga.....				15	0	0				
20 do	do	Par Peter John.....				7	10	0				
7 Novembre,	do	do pour divers chefs.....				17	10	0				
4 do	do	Par Robert Wells, pour arpentages.....				30	0	0				
15 Décembre,	do (B)	Par états de puic de Manitoulin, Warrant B, 273.....				235	12	9				
									3239	0	3	
22 Janvier,	1844,(B)	do do do do 299.....				217	4	3				
25 Mars,	do (B)	do do do do 325.....				217	14	2				
14 do	do	Par loyer d'un bureau à Brantford.....				20	0	0				
14 Mai,	do (B)	Par états de puic de Manitoulin, Warrant B, 336.....				219	14	6				
23 Février,	do	Par Saugéens, payé à Wabatic.....				12	10	0				
29 do	do (B)	do do file de pêche, Warrant B. 325.....				18	15	0				
8 Avril	do (B)	Par Mississagas, Lacs Rice et Mud, do 321.....				68	5	1				
15 do	do	Par Chippaonais, payé à Aissance, do 323.....				12	10	0				
9 Août,	do	Par Receveur-Général, payé en divers tems, à des Sauvages.....	£949	13	0							
	(D)	Déficit déjà porté au crédit.....	430	18	5							
						518	15	1				
									1305	8	1	
3 Avril,	1840,.	Par Docteur Whicker pour soins professionnels.....				30	3	6				
30 Décembre,	do	do do do do.....				35	0	0				
15 Octobre,	1841,(E)	Par débenture No. 244, achetée et revendue, et intérêts, £18 5s. 7d.....				1018	5	7				
25 Mai,	1842,.	Par Chippaonais, Huron et Simcoe, payé à Aissance.....				300	0	0				
29 Décembre,	do	Par intérêts sur l'avance de la navigation de la Grandq Rivière.....				47	5	0				
									1430	14	1	
						53	3	0				
18 Novembre,	1841,.	Par M. Ames, payé pour ouvrage pour les Sauvages, Snake Island.....				142	12	0				
									195	15	0	
1844.....	(A)	Par balance en crayon.....							950	7	5	
									13887	1	9	
						22473	9	3				
						9733	9	11				
									32206	19	2	
									£36360	11	0	

Montréal, 22 Mars, 1845.

Monsieur,

J'ai l'honneur de déclarer que j'ai reçu du département Sauvage un document fourni par le comptable de M. Jarvis, qui est un exposé fait par lui des transactions de ce monsieur en sa capacité de surintendant en chef des affaires des Sauvages, avec le gouvernement depuis l'année 1837 jusqu'en Août, 1844.

Je me trouve donc obligé de soumettre un appendice à mon précédent rapport sur ce sujet pour l'information du Gouverneur-Général, que je prends la liberté de soumettre maintenant comme suit :

Le premier point auquel je donnai mon attention fut de m'assurer jusqu'à quel point les états du comptable de M. Jarvis s'accordaient avec les exposés que j'ai déjà eu l'honneur de soumettre et ensuite, sous quels rapports ils différaient,

Pour le résultat de cet examen j'ai trouvé que le comptable de M. Jarvis a adopté tous les items à la charge, tels qu'indiqués dans mon compte (dont copie a été fournie à M. Steers par l'ordre du département Sauvage,) à l'exception des sommes se montant ensemble à £1324 18s. 9d., indiquées dans un tableau détaillé des différences ci-joint, marqué de la lettre S. et auquel il est renvoyé spécialement par les notes marquées F. Il faut également remarquer que deux des items comprenant le montant ci-dessus ne se trouvaient pas alors dans le compte fourni au comptable de M. Jarvis ; savoir : un warrant en faveur du Saugéen Wabatic pour £400, et la différence provenant d'un paiement fait par les Sauvages Oneidas, et de la somme déposée, soit £326 5d.

Dans le même document on verra que le comptable de M. Jarvis l'a chargé de nouveaux items qui n'avaient pas encore été portés à son débit, et qui se montent à £5478 10s. 7d. Les items qui composent ce montant sont inscrits sans explication, comme argent, et sans essayer d'indiquer de quelle manière est survenue la transaction qui motive cette charge. Voir le tableau détaillé lettre G.

A la colonne du crédit du tableau dressé par la comptable de M. Jarvis, on verra qu'il prend crédit pour toutes les sommes indiquées dans la copie du compte fourni à ce monsieur de la part de M. Jarvis ; on verra également qu'il prend crédit en sus dans ce compte pour le montant de £13887 1s. 9d. Voir le tableau des différences, lettre K.

A l'égard des items qui forment cette somme, je ferai observer qu'ils sont exposés aux mêmes objections que j'ai indiquées dans mon précédent rapport, comme n'étant appuyés par aucune preuve qui puisse autoriser un comptable à les porter au crédit de la partie qui réclame, sur la simple assertion seulement.

Dans le tableau en résumé des différences, ci-annexé marqué T, j'ai pris note de quelques-uns des principaux items qui peuvent être considérés comme régulièrement rapportés, jusqu'à ce qu'il en soit autrement rendu compte, lesquels se montent à £7860 7s. 9d. et qui avec la balance de £1873 2s. 2d. qui y est établie, composée d'items non expliqués, égale exactement le déficit apparent de £9733 9s. 11d. indiqué dans mon précédent tableau et rapport ; et le tableau actuel ne présente pas ces diverses transactions sous un point de vue plus favorable.

Je vais maintenant présenter quelques observations sur les différents montants qui semblent devoir être renversés, et qui ne peuvent être conservés comme crédits sous leur forme actuelle.

Il est à présumer que la somme écrite en crayon, de £950 7s. 3d. est admise comme une balance dont il n'a pas été rendu compte. Voir le résumé, A.

L'item suivant, est une somme de £3737 19s. 5d. et se compose de warrants pour lesquels on prend crédit ; et indiqués en détail dans le tableau sous la lettre B. mais ces warrants ne sont pas portés à la charge sur la colonne opposée du compte ; et il ne faut pas perdre de vue que ce résultat apparaît après avoir tenu compte des nouveaux items mis à la charge de M. Jarvis par son propre comptable, et qu'il ne paraît pas sur la face du compte, qu'il forme partie de l'item de £3737 19s. 5. maintenant discuté.

Indice
V.)
Juillet.

Le troisième item de £310 1s. 6d. lettre C. est une traite en ordre à compte de certains états de paie, pour lesquels dits états de paie il est pris crédit en plein précédemment; et par conséquent, aucun ordre à compte ne peut être porté comme un nouveau crédit provenant des dits états de paie. Il est incertain que d'autres sommes ne se trouvent pas dans la même position que celle dont il s'agit.

Le quatrième item est un crédit pris pour un paiement ou des paiements faits au receveur général de £949 13s. 6d; sur cette somme, il a été donné crédit pour £430 18s. 5d. dans mon compte précédent, et la différence de £518 15s. 1d. aurait du être portée à charge aussi bien qu'au crédit; ce qui ne paraît pas avoir été fait. Voir lettre D.

Le cinquième item est une débenture No. 224, se montant avec les intérêts à £1018 5s. 7d. qui a été portée une fois au débit et une fois au crédit, dans mes tableaux, et la balance du compte de débenture de £4045, payée au Receveur-Général de la Province le 4 Juin 1844, a également été portée au crédit de M. Jarvis dans les mêmes tableaux. Il paraît donc impossible de se rendre compte pourquoi cette débenture,—la seule,—soit de nouveau

portée au crédit de M. Jarvis par son comptable. Voir lettre E. dans le résumé.

Le sixième item se compose des sommes qui ne sont pas portées en compte par le comptable de M. Jarvis, et sont chargées dans les tableaux soumis précédemment; il se monte à £1324 18s. 9d. et a déjà été expliqué dans une autre partie de ce rapport. Voir le tableau détaillé lettre F. et le résumé lettre F.

Il ne me semble pas qu'il soit nécessaire de faire d'autres observations pour le présent: et je termine celles qui précèdent en les soumettant respectueusement.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur

Votre très obéissant et humble Serviteur.

F. FERGUSSON.

A. J. M. HIGGINSON.

Secrétaire Civil.

etc., etc., etc.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet

SAMUEL P. JARVIS, Ecuyer, Surintendant en Chef des Affaires Sauvages, en compte courant avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL, depuis l'année 1837 jusqu'à l'année 1844, inclusivement.

		Dort.					
		£	s.	d.	£	s.	d.
13 Octobre,	1837..	Par argent	324	0	10		
do do	do ..	do D. A. C. G. Knowles, pour payer Kendrick	10	0	0		
6 Novembre,	do ..	do payé pour le Chippouais	100	0	0		
21 do	do ..	Par traite de R. B. Sullivan, pour les Sauvages d'Alnwick	125	0	0		
22 do	do ..	Par argent et traite du Commissariat	325	0	0		
					884	0	10
2 Octobre,	1838..	do pour les Mohawks, Baie de Quinté	365	6	0		
10 Février,	do ..	Par traité du Commissariat, à payer à compte des Mohawks de la Baie de Quinté	250	0	0		
16 Mars,	do ..	Par argent et traité du Commissariat	46	12	7		
5 Octobre,	do ..	do par le Rév. Wm. M'Murray, placé en vertu de O. C. 18 Juillet, 1839	46	7	4		
15 Novembre,	do ..	do pour améliorations sur la Réserve des Wyendottes	545	13	3		
22 Décembre,	do ..	Par traité du Commissariat, pour payer Gamble et Boulton	800	0	0		
24 do	do ..	Par traite de J. H. Dunn	236	2	2		
do do	do ..	Par traite du Commissariat	7	10	0		
					3297	11	4
26 Février,	1839..	do do pour payer Baldwin et Gwynne	23	15	5		
4 Mars,	do ..	do J. H. Dunn, pour rembourser le Commissaire Général Routh.	1510	18	9		
20 do	do ..	Par 8 mois d'intérêt sur Débenture de la Cité, No. 111, jusqu'au 1 Janv.	20	0	0		
28 do	do ..	Par traite de R. B. Sullivan, Manitowanning	150	19	6		
11 Avril,	do ..	Par traité du Commissariat, pour les Mohawks, Baie de Quinté	125	0	0		
7 Juin,	do ..	do do Manitowanning	168	1	3		
29 do	do ..	Par intérêt sur Débenture, No. 111	15	0	0		
16 Juillet,	do ..	Par traité du Commissariat, pour payer Gamble et Bouton	213	2	6		
30 Septembre,	do ..	Par intérêt sur Débentures, Nos. 298 et 321	30	0	0		
1 Octobre,	do ..	Par traité du Commissariat, Warrant 229, 230 et 241	534	3	1		
16 Novembre,	do ..	do do do 250 et 251	225	0	0		
23 do	do ..	do do do	31	0	10		
6 Décembre,	do ..	Par Intérêt sur Débentures, Nos. 216, 217, 306, 369 et 370	66	0	0		
19 do	do ..	Par traite du Commissariat, Manitowanning	136	4	11		
30 do	do ..	Par intérêt sur Débenture, No. 111	15	0	0		
					3264	6	3
21 Janvier,	1840..	do do Nos. 297 et 362	30	0	0		
11 Février,	do ..	Par traité du Commissariat, Manitowanning	153	13	6		
14 do	do ..	Par traite de R. B. Sullivan, pour payer les Sauvages Saugéens	100	0	0		
13 Mars,	do ..	Par intérêt sur Débentures, Nos. 298 et 321	30	0	0		
3 Avril,	do ..	Par traité du Commissariat, pour payer John Cottrell	50	0	0		
20 Mai,	do ..	Par intérêt sur Débentures, Nos. 216, 217, 306, 369 et 370	66	0	0		
23 do	do ..	Par traité du Commissariat, pour payer John Cottrell	50	0	0		
28 do	do ..	Par 2 traites du Commissariat, Manitowanning	302	5	6		
9 Juin,	do ..	Par traite du Commissariat	100	0	0		
30 do	do ..	Par intérêt sur Débenture, No. 111	15	0	0		
2 Juillet,	do ..	Par traite de R. B. Sullivan, pour payer les Sauvages Saugéens	75	0	0		
10 do	do ..	Par traité du Commissariat, pour payer Brough et Doring	210	0	0		
14 do	do ..	Par 2 traites du Commissariat, Warrant 335 et 336	177	7	0		
24 do	do ..	Par intérêt sur Débentures, Nos. 297 et 362	80	0	0		
11 Septembre,	do ..	Par traité du Commissariat, Manitowanning	199	4	10		
18 do	do ..	Par Intérêt sur Débentures, Nos. 298 et 321	30	0	0		
		Porté ci-contre	£1618	10	10	7445	18 5

Appendice
(V. V.)

S. P. JARVIS, en compte courant avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL.—(Continuation.)

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

20e Jul

		Dort.—(Continuation.)								
		<i>Rapporté de l'autre part</i>			£	s.	d.	£	s.	d.
					1618	10	10	7445	18	5
23	Septembre, 1840.	Par traite du Commissariat			90	0	0			
29	do	do .. Par traite de J. H. Dunn, pour acheter des terres pour les S. Oneidas.			2250	0	0			
12	Octobre, do	do .. Par traite du Commissariat, Manitowanning			151	15	6			
15	do	do .. Par Syndics de feu Peter Robinson, placé en vertu de O. C. 18 Juillet, 1839			289	11	10			
16	Novembre, do	do .. Par intérêt sur Débenture, Nos. 216, 217, 306, 369 et 370			66	0	0			
10	Décembre, do	do .. Par traite du Commissariat, pour payer Wabatic			50	0	0			
13	do	do .. do do do Ecarté			12	10	0			
29	do	do .. do do do Pantash			50	0	0			
31	do	do .. Par intérêt sur Débenture, No. 111			15	0	0			
16	Janvier, 1841.	Par 2 traites du Commissariat, pour payer John Sunday			56	5	0	4593	8	2
26	do	do .. Par traite du Commissariat, Warrant A. 9			201	19	5			
11	Février, do	do .. Par traite de R. B. Sullivan, placé en vertu de O. C. 18 Juillet, 1839.			1685	3	11			
27	do	do .. Par traite sur H. Glass, pour £225, perçue à compte des terres vendues au Port Sarnia, placé en vertu de O. C. 18 Juillet, 1837			253	14	6			
26	Janvier, do	do .. Par intérêt sur Débentures, Nos. 297 et 362			30	0	0			
11	Mars, do	do .. Par traite du Commissariat, Warrant, A. 16			192	9	7			
24	do	do .. do do do 39			178	9	7			
25	do	do .. Par intérêt sur Débentures, Nos. 298 et 321			30	0	0			
5	Avril, do	do .. Par traite du Commissariat, pour payer M. Case			47	5	0			
17	do	do .. do do do			200	0	0			
30	do	do .. do do do			25	0	0			
17	Mai, do	do .. Par intérêt sur Débentures, Nos. 216, 217, 306, 369 et 370			66	0	0			
do	do	do .. do do do 72, 315 et 335			43	15	0			
8	Juin, do	do .. Par traite du Commissariat, Warrant A. 64			270	16	4			
30	do	do .. Par intérêt sur Débenture, No. 111			15	0	0			
16	Juillet, do	do .. Par traites du Bureau des Terres de la Couronne, balance des recettes sur des terres par les Six Nations, et divers Tribus, (placé en vertu de O. C., 13 Juillet, 1841,) savoir :—								
		9 Juillet 1841, Six Nations, balance	£528	3	7					
		14 do do do	178	15	4					
		12 do do Tribus diverses	677	14	2					
		13 do do do do	96	7	2					
16	Septembre, do	do .. Par produit du bois des Six Nations, placé en vertu de O. C. 18 Juillet, 1837			1481	0	3			
25	do	do .. Par argent pour acheter des terres pour les Sauvages Oneida			822	18	3			
13	Octobre, do	do .. Par traite du Commissariat, Warrant A. 111			1178	15	0			
14	do	do .. Par G. Yardon, sur la Ban. Commerciale, Warrant A. 110, 106 et 107.			400	0	0			
30	Septembre, do	do .. Par intérêt sur Débentures, Nos. 297 et 362			704	18	11			
2	Octobre, do	do .. do do 298 et 321			30	0	0			
15	Décembre, do	do .. do do 216, 217, 306, 369 et 370			30	0	0			
do	do	do .. do do 72, 315 et 335			66	0	0			
18	do	do .. Par argent, Warrant A. 113			43	15	0			
27	do	do .. do do 120			400	0	0			
do	do	do .. do pour payer des ouvriers à Manitoulin, et M. Ames			278	13	11			
31	do	do .. Par intérêt sur Débenture, No. 111			462	10	0			
					15	0	0	9199	9	8
15	Janvier, 1842.	Par argent par G. Yardon			30	0	0			
3	Février, do	do .. Par intérêt sur Débentures, Nos. 244, 297 et 362			60	0	0			
5	do	do .. Par argent, Warrant B. 15			258	1	4			
do	do	do .. Par intérêt sur Débenture, No. 12			6	0	0			
7	Mars, do	do .. do do 408			1	15	0			
29	do	do .. Par traite de M. Jackson en paiement d'un prêt fait par M. Blair, Préfet des Six Nations, à la Compagnie de la Navigation de la Grande Rivière, placé en vertu de O. C. 18 Juil. 1839.			382	15	0			
9	Avril, do	do .. Par argent, réquisition du Commissaire des Terres de la Couronne pour payer Titus Wilson			250	0	0			
15	do	do .. Par argent, Warrant B. 25			261	3	8			
do	do	do .. do do B. 54			52	5	0			
1	do	do .. Par intérêt sur Débentures, Nos. 298 et 321			30	0	0			
20	Mai, do	do .. do do 216, 217, 306, 369 et 370			66	0	0			
do	do	do .. do do 72, 162, 243, 244, 282, 315, 335 et 348			66	5	0			
30	do	do .. Par argent, Manitowanning, etc.,			386	16	4			
4	Juin, do	do .. Par traite du Commissariat, Warrant B. 55			400	0	0			
7	do	do .. Par A. Shade, placé en vertu de O. C. 18 Juillet, 1839			100	0	0			
14	do	do .. Par intérêt sur Débenture, No. 366			1	5	0			
30	do	do .. do do 111			15	0	0			
11	Juillet, do	do .. Traite du Commissariat, Warrant B. 58			500	0	0			
13	do	do .. Par William Vernon, pour payer le Dr. Whicker			35	0	0			
20	do	do .. Par intérêt sur Débentures, Nos. 244, 297 et 362			60	0	0			
1	Août, do	do .. do do 12			6	0	0			
15	do	do .. do do 408			1	15	0			
20	Septembre, do	do .. do do 298 et 321			30	0	0			
30	do	do .. Par traite du Commissariat, Warrant B. 56			300	0	0			
3	Octobre, do	do .. Par argent, Warrant B. 16 et 91			514	8	11			
28	do	do .. Par traite du Commissariat, Warrant B. 57			200	0	0			
24	Novembre, do	do .. Par intérêt sur Débentures, Nos. 72, 162, 243, 244, 282, 335 et 348.			66	0	0			
do	do	do .. do do 216, 217, 306, 369 et 370			66	5	0			
2	Décembre, do	do .. Par argent, Warrant B. 111			296	18	1			
<i>Porté ci-contre</i>					£4443	13	4	21238	16	8

pendice
V. V.)

SAMUEL P. JARVIS en compte courant avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL.—(Continuation.)

Appendice
(V. V.)

le Juillet

20e Juillet.

		Doit.—(Continuation.)						Avoir.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
19 Décembre, 1843	Par Débentures vendues pour être placées dans la compagnie de la Navigation de la Grande Rivière, savoir:	4443	13	4	21238	16	3			
	No. 216, Chemins et Ponts.....£400, Intérêt..£1 10 3									
	217, do do400, do... 1 10 3									
	321, Canal de Welland.....500, do... 8 7 8									
	362, do do500, do...12 16 5									
	369, Chemins de York.....500, do... 2 17 6									
	244, Kettle Creek.....1000, do...26 9 5									
	306, Chemins de York.....400, do... 2 16 6									
		£3700,			3756	8	0			
		£56 8 0								
23 Décembre, 1842	Par Intérêts sur Débenture, No. 366.....	1	5	0						
31 do do	do do Nos.111 et 115.....	30	0	0				8231	6	4
1 Janvier, 1843	do do No. 297.....	15	0	0						
13 Février, do	do do 408.....	1	15	0						
11 Mars, do	do do 298.....	15	0	0						
13 Avril, do	Par argent.....	607	8	7						
19 Mai, do	Par Débenture, No. 297, vendue pour l'Eglise de Tiendinaga...	508	13	7						
27 do do	Par Intérêts sur Débenture, No. 370.....	15	0	0						
do do do	do do Nos, 72, 162, 243, 244, 282, 315, 335, et 348.....	66	5	0						
19 Juin, do	Par Intérêts sur Débenture de Simcoe, No. 12, au 1er Août, 1842, au 1er Février, 1843.....	6	0	0						
do do do	Par argent.....	269	11	9						
20 do do	Par Débenture, No. 370, vendue.....	500	10	10						
21 do do	Par Intérêts sur Débenture, No. 366.....	1	5	0						
30 do do	do do 111.....	30	0	0						
17 Juillet, do	Par argent, Warrants B, 221, 223, et 224.....	519	8	6						
29 do do	do pour payer George Pandash.....	250	0	0						
1 Août, do	Par Intérêts sur Débenture, No. 12.....	6	0	0						
17 do do	Par Débenture, No. 298, vendues pour l'Eglise de Tiendinaga...	509	3	5						
18 do do	Par Intérêts sur Débenture, No. 408.....	1	15	0						
26 do do	Par argent.....	273	6	6						
14 Octobre, do	do par George Vardon.....	276	11	10						
6 Décembre, do	Par Intérêts sur Débentures, Nos. 72, 162, 243, 244, 282, 315, 335, et 348.....	66	5	0						
28 do do	Par Intérêts sur Débenture, No. 266.....	1	5	0						
30 do do	do do Nos. 111 et 115.....	30	0	0				3970	5	0
5 Janvier, 1844	Par Débenture, No. 111, rachetée.....	500	0	0						
12 do do	Par argent.....	232	17	11						
15 Février, do	do.....	214	9	5						
28 do do	do.....	643	10	0						
do do do	Par Intérêts sur Débenture, No. 408.....	1	15	0						
22 Avril, do	Par argent pour payer John Aisance.....	12	10	0						
26 do do	Par Intérêts sur Débenture, No. 12.....	6	0	0						
28 Mai, do	do do Nos. 72, 162, 243, 244, 282, 315, 335, et 348.....	66	5	0						
3 Juin, do	Par transport pour le compte de J. Givins, C. S. I. A.....	418	2	9						
4 do do	Par argent.....	215	0	1						
31 Décembre, 1843	Par retenues sur les états de paie ainsi qu'il apport par les états certifiés de M. le Surintendant Anderson.....							2310	10	2
								609	13	3
								36360	11	0
13 Octobre, 1837	Par Kendrick.....	10	0	0						
6 Novembre, do	Par les Chippouais.....	100	0	0						
4 Décembre, do	Par les Mohawks, Baie de Quinté, maisons de bois pour la mission de Kingston.....	250	0	0						
18 Juin, 1838	Par les Saugéens, à compte de terres à eux cédées—autorité, requisiion du Commissaire des Terres de la Couronne....	50	0	0						
5 Septembre, do	Par les Saugéens, à compte de terres à eux cédées—autorité, requisiion du Commissaire des Terres de la Couronne....	50	0	0						
24 Décembre, do	Par traito du Commissariat.....	7	10	0						
28 Janvier, 1839	Par Gamble et Boulton, Terres achetées pour les Sauv. dans Rama.....	800	0	0						
26 Février, do	Par Baldwin, frais de justico.....	13	17	0						
27 do do	Par Gwynne, do.....	9	18	5						
28 Mars, do	Par les Saugéens, à compte de terres à eux cédées—autorité, requisiion du Commissaire des Terres de la Couronne....	100	0	0						
10 Avril, do	Par les Mohawks, Baie de Quinté, pour la mission de Kingston...	125	0	0						
22 Mai, do	do do payer au Rév. S. Givins pour leur compte en vertu d'un ordre en Consoil du 13 Juillet, 1839—autorité, requisiion du Commissaire des Terres de la Cour..	100	0	0						
17 Juin, do	Par les Sauvages Saugéens, payé à leur chef Wabatic—autorité, requisiion du Commissaire des Terres de la Couronne ..	50	0	0						
29 do do	Par les Saugéens à compte de terres à eux cédées—autorité, requisiion du Commissaire des Terres de la Couronne....	30	0	0						
17 Juillet, do	Par les Chippouais du Lac Huron, payé à Gamble et Boulton pour terres achetées pour leur compte.....	213	2	6						
	Porté ci-contre.....	1909	7	11						

Appendice (V. V.)

S. P. JARVIS, Ecuyer, en compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL—(Continuation.)

Appendice (V. V.)

20c Juillet.

20c Juillet.

		Avoir.—(Continuation.)			£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Rapport de l'autre part.</i>			1909	7	11			
23	Décembre, 1839	Par les Chippaouais du Port Sarnia, payé à leur chef Wawanash.			1	5	0			
9	Janvier, 1840	Par Gwynne, frais de justice.			15	0	0			
6	Février, do	Par les Sauvages Saugéens, à compte des terres à eux cédées—autorité, requisition du Commissaire des Terres de la Cour.			100	0	0			
21	Avril, do	Par John Cottrell, à compte d'édifices au Lac Rice.			50	0	0			
23	Juin, do	do do do do			50	0	0			
2	Juillet, do	Par les Sauvages Saugéens, à compte des terres à eux cédées—autorité, requisition du Commissaire des Terres de la Cour.			75	0	0			
3	Août do	Par John Cottrell, à compte d'édifices au Lac Rice—autorité Warrants 335 et 336.			177	7	0			
21	Septembre, do	Par les Sauvages Saugéens, à compte des terres à eux cédées—autorité, requisition du Commissaire des Terres de la Cour.			200	0	0			
8	Décembre, do	Par les Sauvages Saugéens, payé à leur chef Wabatic.			50	0	0			
12	do do	Par les Chippaouais, payé à leur chef Ecarté.			12	10	0			
24	do do	Par les Mississagas, payé à leur chef Pantash.			50	0	0			
2	Février, 1841	Par John Sunday, à lui payé, mission d'Alnwick.			56	5	0			
18	do do	Par Colonel Bullock, souscription au Monument de Brock—autorité, Warrant A, 30.			16	0	0			
19	do do	Par Colonel Bullock, souscription au Monument de Brock—autorité, Warrant A, 34.			7	10	0			
23	Avril, do	Par les Mohawks, Baie de Quinté, M. Case pour provisions, mission de Kingston.			47	5	0			
29	Septembre, do	Par les Sauvages Monsis, payé à leur Surintendant Clench.			100	0	0			
13	Octobre, do	Par les Sauvages Saugéens, payé à leur chef Métiewaub—autorité, Warrant A, 111.			400	0	0			
14	do do	Par autant payé aux Sauvages devant le Capitaine Buchanan et M. Hartle du 93ème Régiment—Warrant A, 103.			230	0	0			
18	Novembre, do	Par M. Ames, ouvrage pour les Sauvages de l'Isle au Serpent.			142	12	0			
16	Décembre, do	Par les Chippaouais des Lacs Huron et Simcoe, payé à Cottrell, balance pour construction de maisons et granges—Warrant A, 126.			590	0	0			
18	do do	Par les Saugéens, payé à leur chef Wabatic—autorité, Warrant A, 112.			400	0	0			
20	Mars, 1843	Par les Chippaouais des Lacs Huron et Simcoe, payé à James Wallis pour filet de pêche, Warrant B, 32.			20	0	0			
4	Mai, do	Par les Mississagas, payé à la Compagnie du Canada pour 11 m. dans la 1ère con. d'Alnwick—Warrant B, 42.			87	10	6			
16	do do	Par les Mississagas, payé à G. S. Boulton pour 19 m. dans la 1ère con. d'Alnwick.			75	0	0			
25	do do	do do do			75	0	0			
	do do	(Autorité pour ces deux derniers paiements, Warrant B, 48.)								
	do do	Par les Chippaouais des Lacs Huron et Simcoe, payé à leur Chef Yellow Head, constructions, défrichement, paiement d'anciennes dettes etc., Warrant B, 55.			400	0	0			
11	Juillet, do	Par les Mississagas, payé à leur chef Pantash—autorité, Warrant B, 58.			500	0	0			
30	Septembre, do	Par les Chippaouais des Lacs Huron et Simcoe, payé à leur Chef Aisance—autorité, Warrant B, 56.			400	0	0			
27	Octobre, do	Par les Chippaouais du Port Sarnia, payé à leur chef Wawanash.			30	0	0			
28	do do	do des Lacs Huron et Simcoe, payé à leur chef John Snake, Warrant B, 57.			200	0	0			
23	Novembre, do	Par les Chippaouais des Lacs Huron et Simcoe, payé à Borland, entrepreneur, pour construction de maisons à l'Isle Beausoleil, pour Aisance et sa Tribu.			350	0	0			
31	Décembre, do	Par les Sauvages Saugéens, payé à leur chef Wabatic.			25	0	0			
19	Mai, 1843	Par les Chippaouais des Lacs Huron et Simcoe, provisions fournies aux Sauvages du Serpent, Warrant B, 193.			56	5	0			
13	do do	Par les Chippaouais des Lacs Huron et Simcoe, avancé pour provisions à Yellow Head, Warrant B, 185.			87	1	3			
27	Juin, do	Par les Sauvages Saugéens, payé à Robert McDonnell et Cie.—autorité, Warrant B, 220.			58	9	2			
6	Juillet, do	Par les Mohawks, Baie de Quinté, payé à James Henderson, Agent, pour leur chef John Hill—autorité, Warrant B, 223.			169	8	6			
do do	do do	Par les Sauvages Saugéens, payé à James Henderson, Agent, pour leur chef Wabatic, Warrant B, 224.			250	0	0			
do do	do do	Par James Henderson, à lui payé comme agent de John Sunday, mission d'Alnwick—autorité, Warrant B, 221.			100	0	0			
14	do do	Par les Mississagas des Lacs Rice et Mud, payé à James Henderson, Agent pour leur chef Pandash.			250	0	0			
22	do do	Par T. B. Asschenak, ses dépenses, et celles de 2 enfants de Toronto à Manitoulin—autorité, Warrant B, 237.			10	0	0			
23	Février, 1844	Par les Sauvages Saugéens, payé à leur chef Wabatic.			12	10	0			
15	Avril, do	Par les Chippaouais des Lacs Huron et Simcoe, payé à leur chef Aisance.			12	10	0			
8	do do	Par les Mississagas des Lacs Rice et Mud, à eux avancé—autorité, Warrant B, 321.			68	5	7			
29	Février, do	Par les Sauv. Saugéens, filet de pêche, autorité, Warrant B, 325.			18	15	0			
		Etats de paie de Manitowanning, etc., savoir :						7830	1	5.
31	Décembre, 1838	Payé à compte du missionnaire—autorité, Requisition du Commissaire des Terres de la Couronne.			265	3	10			
28	Mars, 1839	Payé pour ouvrage—autorité, requisition du Commissaire des Terres de la Couronne.			150	19	6			
2	Avril, do	Par état de paie—autorité, requisition du Commissaire des Terres de la Couronne.			18	10	0			
7	Juin, do	do			168	1	3			
		<i>Porté ci-contre.</i>			597	14	7	7830	1	5.

S. P. JARVIS, en compte courant avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL.—(Continuation.)

Appendice (V. V.)

Appendice (V. V.)

20e Juillet.

20e Juillet.

		Avoir.—(Continuation.)			20e Juillet.		
		Rapporté de l'autre part.			£	s.	d.
1er Octobre, 1839..	Par état de paie—autorité, Warrant 229.	597	14	7	7830	1	5
do do ..	do do do 240 et 241.	324	19	5			
19 Décembre, do ..	do ..	209	3	8			
11 Février 1840..	do ..	136	4	11			
28 do ..	do ..	153	13	6			
28 Mai, do ..	do ..	137	10	0			
do do ..	do ..	127	17	0			
14 Septembre, do ..	do ..	174	8	6			
12 Octobre, do ..	do ..	199	4	10			
26 Janvier, 1841..	do —Warrant A, 9	151	15	6			
11 Mars, do ..	do do 16	201	19	5			
24 do do ..	do do 39	192	9	7			
8 Juin, do ..	do do 64	178	9	7			
14 Octobre. do ..	do do 106	270	16	4			
do do ..	do do 107	238	13	9			
18 Novembre, do ..	Payé à James Darling, comme Agent, pour divers artisans et ouvriers à l'Isle Manitoulin.	236	5	2			
27 Décembre, do ..	Par état de paie—autorité, Warrant A, 120.	310	1	6			
5 Février, 1842..	do do do B, 15.	278	13	11			
15 Avril, do ..	do do do B, 25.	258	1	4			
30 Mai, do ..	do ..	261	3	8			
3 Octobre, do ..	—autorité, Warrant B, 16.	266	16	4			
do do ..	do do do 91.	255	10	7			
2 Décembre, do ..	do do do 111.	258	18	4			
18 Novembre, do ..	payé à James Anderson, Agent pour Phillip Maizo, £8 10s.; do, pour Juillet et Août, £15 10s. Phillip M'Phadden, £6 5s.	296	18	1			
3 Mars, 1843..	Par état de paie—autorité, Warrant B, 156.	30	5	0			
16 do do ..	do do do 159.	281	17	0			
31 Mai, do ..	do do do 194.	266	11	1			
15 Août do ..	do do do 236.	272	6	6			
26 Septembre, do ..	do do do 250.	266	1	3			
15 Décembre do ..	do do do 273.	279	7	0			
22 Janvier, 1844..	do do do 299.	235	12	9			
25 Mars, do ..	do do do 325.	217	4	3			
14 Mai, do ..	do do do 336.	217	14	2			
Par dépenses de l'Eglise de Tiondina, savoir :—					8004	3	0
20 Janvier, 1843..	Par J. W. Hill.	100	0	0			
17 Mars, do ..	Par P. Claus.	100	0	0			
27 Mai, do ..	Par J. W. Hill.	100	0	0			
do do ..	Par J. W. Howard.	30	0	0			
8 Juin, do ..	Par annonce de soumissions dans le Loyalist.	0	10	0			
3 Juillet, do ..	do do British Whig.	0	17	4			
24 do do ..	Par A. M'Leod, 51½ toises de pierre.	64	1	3			
19 Août, do ..	Par John Pringle.	245	16	8			
25 do do ..	Par James Gardiner.	26	0	0			
do do ..	Par Henry Watson et C. Clark.	25	5	0			
28 do do ..	Par annonce de soumissions dans le Herald.	0	10	0			
2 Octobre, do ..	Par John Pringle.	15	0	0			
4 do do ..	do do	125	0	0			
9 do do ..	Par Henry Watson, transport de pierre.	21	12	0			
16 do do ..	Par Angus M'Leod.	18	15	0			
do do ..	Par John Pringle.	100	0	0			
30 Septembre, do ..	Par John Hill.	75	0	0			
4 Novembre, do ..	Par Wright, pour Pringle.	26	10	0			
13 do do ..	Par John Craig, pour vitres.	15	0	0			
18 do do ..	Par annonce de soumissions dans le Statesman.	0	14	0			
20 do do ..	Par John Pringle.	80	0	0			
9 Février, 1844..	Par George Browne, Architecte.	16	0	0			
do do ..	Par John Hill.	50	0	0			
1er Mars, do ..	Par John Pringle.	50	0	0			
12 Mai, do ..	Par J. Watkins, pour tuyaux de poëies.	8	5	0			
24 do do ..	Par John Hill.	75	0	0			
31 Mars, do ..	Par Débentures achetées (et transportées le 4 Juin, 1844, au Receveur-Général, pour le compte du Département Sauvage,) savoir :— No. 335, pertes de guerre... £1200, intérêts... £21 0 10 315, do ... 500, do ... 0 0 0 72, do ... 50, do ... 9 18 11 Agence ¼ pour cent... 4 7 6	1785	7	3	1369	16	3
15 Octobre, do ..	Par Débenture No. 244, Kettle Creek, achetée et ensuite revendue... £1000 0 0 Intérêts... 15 15 7 Agence, ¼ pour cent... 2 10 0	1018	5	7			
28 Janvier, 1842..	Par Débentures achetées (et transportées le 4 Juin, 1844, au Receveur-Général pour le compte du Département Sauvage,) savoir :— No. 12, District de Simcoe... £200, intérêts... £5 19 0 244, pertes de guerre... 90, do ... 0 0 0	5	19	0			
Porté ci-contre.		2809	11	10	17204	0	8

Appendice (V. V.)

S. P. JARVIS, en compte courant avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL,—(Continuation.)

Appendice (V. V.)

20e Juillet.		Avoir.—(Continuation.)			£	s.	d.	£	s.	d.	20e Juillet.
		<i>Rapporté de l'autre part.</i>			2809	11	10	17204	0	8	
28 Janvier,	1842..	Par Débontures achetées (et transportées le 4 Juin, 1844, au Receveur-Général pour le compte du Département Sauvage.) savoir :—									
		No. 243, pertes de guerre...	£90,	intérêts...	£1	12	11				
		162, do	60,	do	0	0	0				
		348, do	560,	do	2	18	4				
		282, do	100,	do	0	13	9				
		366, do	50,	do	0	3	0				
		408, do	70,	do	1	4	0				
		Agence, † pour cont.			2	11	0				
					1229	3	0				
		Par Débontures achetées (et transportées le 4 Juin, 1844, au Receveur-Général, pour le compte du Département Sauvage.) savoir :—									
23 Novembre,	1842..	No. 115, Cite de Toronto...	£500	Agence...	£1	5	0				
15 Février,	1844..	258, do	75,	do	0	3	9				
16 Mai,	do ..	268, do	500,	do	1	5	0				
					501	5	0				
					75	3	9				
					501	5	0	5116	8	7	
		Par les Sauvages des Six N., comme suit, savoir :—									
5 Mars,	1839..	Par le Commissaire Général Routh, à lui remboursé par traite de J. H. Dunn.....			1510	18	10				
3 Avril,	1840..	Par le Dr. Whicker, pour soins médicaux—autorité, requisition du Commissaire des Terres de la Couronne.....			30	3	6				
30 Décembre,	do ..	Par le Dr. Whicker, pour soins médicaux—autorité, requisition du Receveur-Général.....			35	0	0				
10 Février,	1841..	Par le Fonds du Monument de Brock.....			75	0	0				
6 Janvier,	1842 ..	Par le Dr. Digby, pour soins médicaux—autorité, requisition du Receveur-Général.....			45	10	0				
10 Mai,	do ..	Par William Higgins, constable, pour bois coupé illégalement sur les terres des S. N., requisition du Receveur-Général..			13	12	0				
20 do	do ..	Par J. W. Keating, certaines dépenses, Acte des bois—autorité, requisition du Receveur-Général.....			15	0	0				
do do	do ..	Par Robert Wells, pour arpentage, savoir : 17 Février, £10 ; 9 Avril, £10 ; et 18 Mai, £10—requisition du Receveur-Général			30	0	0				
29 Juin,	do ..	Par le Dr. Whicker, pour soins médicaux—autorité, requisition du Receveur-Général.....			35	0	0				
16 Juillet,	do ..	Par le Dr. Whicker, pour soins médicaux—autorité, requisition de William Vernon.....			35	0	0				
9 Décembre,	do ..	Par le Dr. Whicker, pour soins médicaux—autorité, requisition du Commissaire des Terres de la Couronne.....			35	0	0				
5 Février,	1843.	Par vêtements pour un Mohawks sortant du pénitencier, requisition du Receveur-Général.....			5	2	6				
24 Mars,	do ..	Par escompte à la Banque de Gore sur acceptation de J. H. Dunn, pour £2294 3s. 6d., requisition du Receveur-Général..			37	14	11				
23 Mai,	do ..	Par le Dr. Digby—autorité, requisition du Receveur-Général, etc..			269	5	0				
20 Octobre,	do ..	Par Peter John.....			7	10	0				
7 Novembre,	do ..	do pour différents Chefs.....			17	10	0				
4 do	do ..	Par Robert Wells, pour arpentage.....			30	0	0				
14 Mars,	1844..	Par loyer de Bureau à Brantford, requisition du Commissaire des Terres de la Couronne.....			20	0	0				
								2247	6	9	
29 Décembre,	1842..	Par la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière, à elle prêtée pour le compte des Six Nations, du consentement de Sir C. Bagot, suivant lettre de M. le Secrétaire Murdoch, sur la demande du Surintendant en Chef des affaires Sauvages, (remboursable en une année).....			3500	0	0				
do do	do ..	Par intérêts payés sur cet avance.....			47	5	0				
								3517	5	0	
5 Septembre,	1837..	Par les Sauvages de la Rivière Crédit, à eux avancé, requisition du Commissaire des Terres de la Couronne.....			31	0	0				
6 Novembre,	do ..	Par les Sauvages d'Alnwick, payé pour terres, requisition du Lieut. Gouverneur, Warrant 49, traite de R. B. Sullivan...			125	0	0				
4 Octobre,	1839..	Par Eli Smith, contrat pour construire un moulin à scie—autorité, Warrants 250 et 251			225	0	0				
30 Janvier,	1840..	Par les Weyondottes—autorité, requisition du Commissaire des Terres de la Couronne.....			25	0	0				
3 Avril,	do ..	Par les Weyondottes—autorité, requisition du Commissaire des Terres de la Couronne.....			9	5	0				
29 do	do ..	Par les Chippouais des Lacs Simcoe et Huron, pour dépenses de Eli Beeman pour arbitrage entre MM. Bennett et Stennot—autorité, requisition du Commissaire des Terres de la Couronne.....			15	10	0				
10 Juillet,	do ..	Par Brough et Dorling, à eux payé d'avance.....			210	0	0				
14 do	do ..	Par frais de voyage, requisition du Commissaire des Terres de la C.			50	0	0				
28 Septembre,	do ..	Par la Compagnie du Canada.....			275	0	0				
9 Février,	1841..	Frais de voyage, Warrant A, 32.....			56	16	3				
18 Mars,	do ..	do do 42.....			19	7	6				
10 Avril,	do ..	Par les Weyondottes, payé au Col. Bullock, par souscription au Monument de Brock.....			10	0	0				
19 do	do ..	Par Gwynne, frais de justice.....			32	10	0				
5 Juillet,	do ..	Par homme de canot, Warrant A, 105.....			52	17	6				
17 Septembre,	do ..	Par frais de voyage, Warrant A, 95.....			30	0	0				
		<i>Porté ci-contre.</i>			1167	6	3	28115	1	0	

S. P. JARVIS, Ecuyer, en compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL.—(Continuation.)

20e Juillet.

		AVOIR—(Continuation.)					
		£	s.	d.	£	s.	d.
		<i>Porté en l'autre part</i>					
3 Novembre, 1841..	Par Juge McLean, paie de McDonald comme ouvrier à Manitoulin ..	1167	6	3	28115	1	0
4 do	do .. Par Compagnie du Canada.....	51	10	9			
14 Janvier, 1842..	Par G. Vardon.....	1	8	4			
31 do	do .. Tribus diverses, en vertu de O. C., 21 Janvier, 1842, réquisition du Commissaire des Terres de la Couronne	30	0	0			
14 Avril, do ..	Par G. Vardon.....	68	16	11			
4 Mai, do ..	Par frais de voyage, Warrant B, 79.....	32	0	0			
13 do do ..	do do do 47.....	50	0	0			
14 do do ..	do do do 54.....	76	8	8			
16 Octobre, 1841..	Par Tribus diverses, payé à Titus Wilson pour faire le chemin d'Orrilla à Medonta, O. C., 11 Janvier, 1841, réquisition du Commissaire des Terres de la Couronne.....	52	5	0			
8 Avril, 1843..	Par G. Vardon.....	250	0	0			
9 Février, do ..	Par Wyendotte, faire place pour un temple—autorité, réquisition du Commissaire des Terres de la Couronne.....	73	16	5			
2 do do ..	Par Wyendotte, payé à Clark, Interprète—autorité, réquisition du Commissaire des Terres de la Couronne.....	115	1	11			
7 do do ..	Par Wyendotte, payé à Clark, Interprète—autorité, réquisition du Commissaire des Terres de la Couronne.....	25	0	0			
23 Mai, do ..	Par Wyendotte, payé au Dr. Ironsides pour soins médicaux, réquisition du Commissaire des Terres de la Couronne	25	0	0			
29 Septembre, 1840..	Par les Sauvages Oneidas, terres achetées pour eux par traite de J. H. Dunn	35	0	0	2053	14	3
25 do 1841..	Par les Sauvages Oneidas, terres achetées pour eux par traite de J. H. Dunn.....	2250	0	0			
15 Novembre, 1838..	Par autant payé pour améliorations sur la réserve des Wyendotte, suivant le compte détaillé fourni au Secrétaire Civil.....	747	16	7	2997	16	7
9 Août, 1844..	Par la Banque du Haut Canada, payé pour le compte du Receveur Général pour les Sauvages.....				1293	18	3
	Par Balance, en sommes soumises à M. Jarvis, lesquelles seront expliquées et ensuite portées au crédit.....				949	13	6
					950	7	5
					£ 35360	11	0

Sauf Erreurs.

THOMAS STEERS.

Montréal, 14 Mars, 1845.

SAMUEL P. JARVIS, Ecuyer, Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, en compte courant supplémentaire avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL.

		DOIT.					
		£	s.	d.	£	s.	d.
		Par balance de compte courant fourni par Mr. Steers.....					
		Par sommes portées au crédit dans le dit compte, désavouées par l'arbitre M. Anderson.....					
		Par montans ajoutés au débit par déclaration de l'arbitre, lesquels ne se trouvaient pas à la colonne du débit du compte fourni par M. Steers, savoir:—					
21 Janvier, 1843..	Par J. W. Hill, Commissaire des Terres de la Couronne, église de Tiendinaga				950	0	0
17 Mars, do ..	Par Paulus Claus				2552	11	0
do do	do .. Par T. G. Howard	100	0	0			
	do .. Par Warrant du Saugéen Wabatic	100	0	0			
		30	0	0			
		400	0	0			
					630	0	0
					£4132	18	5

Appendice (V. V.) S. P. JARVIS, en compte supplémentaire avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL.—(Continuation.)

20e Juillet.		Avoir.	£	s.	d.	20e Juil.
13 Octobre, 1837.	Par les montans suivans payés par traite, à lui même, le même jour pour £190, Warrant, No. 78, savoir :—					
	Robert White	£21 13 4				
	W. White	36 5 0				
	Henry Hodgson	55 17 6				
	James Hulick	41 17 6				
	John Kendrick	34 5 0				
		£180 18 4				
13 do do	Par Lizette Roy, par White, (traite, voir livre de Banque,) Warrant 79.	1 15 0				
do do	Par Charles Thompson, Warrant 80.	19 8 0				
	do do 81.	27 4 0				
	Par Henry Hodgson do 83.	10 15 6				
	Sauvages de la Rivière Thames, par Musquinonge Canoting, Warrant 84.	75 0 0				
	Voir livre de Banque, cette somme déposée 13 Octobre, 1837.		334	0	10	
15 do do	Par John Patison, payé le 10ème versement des actions du Port Crédit, voir livre de Banque, des traites, Warrant 88.	£250 0 0				
16 Mars, 1835.	Par John Sunday, Warrant 89.	75 0 0				
	Voir le livre de Banque, cette somme déposée le 22 Nov., 1837.		325	0	0	
13 Août, do	Par le Rév. M. Mc-Murray, voir copie de lettre au Dep. A. C. G. Howe, renfermant reçu, en explication de la question du Commissariat No. 90, pièce justificative ci-annexée No. 1.		46	12	7	
23 Novembre, do	Voir livre de Banque, déposé 5 Octobre, 1838, Warrant, No. 111.		14	1	3	
22 Août, 1838.	Par Eli Beeman, services rendus par lui et 7 hommes au département Sauvage, il n'a pas été émis de Warrant, pièce justificative No. 2, ci-annexée.		31	0	10	
2 Février, 1839.	Par état de paie de Manitoulin, copie comme pièce justificative No. 3, ci-annexée, Warrant No. 253, 23 Novembre, 1839—		15	15	0	
7 do do	Voir livre de Banque, traite du Commissariat déposée 23 Mars, 1839.		112	19	7	
36 do do	Par Joseph Sawyer, paie due aux Mississagas de la Rivière Crédit, pour Décembre, 1838, assemblées par ordre de Son Excellence Sir George Arthur, 10 Novembre, 1838, pièce justificative No. 5, ci-annexée.		136	6	8	
30 Janvier, 1840.	Par état de paie, Manitowaning, payé par M. Ridout, pour lequel il n'a pas été émis de Warrant; voir copie avec certificat de M. R., attaché à la pièce justificative No. 6, ci-annexée.		8	3	11½	
6 Février, do	Par Andrew Harvey, état de paie de Manitoulin, pièce justificative No. 7, ci-annexée.		8	15	0	
30 Avrii, do	Par John Aisance et le Chef Coldwater, pour payer un billet à Francis Berrie, pièce justificative No. 8, ci-annexée.		5	0		
14 Mai, do	Par Pamatinuabe, pièce justificative principale No. 9.		1	9	4	
26 do do	Par Robert Jamieson, port de lettre à lui remboursé, pièces justificatives No. 10, ci-annexée.		61	11	6	
do do	Par John Cottrell, matériaux pour finir les intérieurs des maisons, etc., pièce justificative No. 11, ci-annexée.		25	0	0	
— Juin, do	Par George Copeway, prêt à lui fait, sanctionné par les Chefs du Lac Rice, pièce justificative No. 12, ci-annexée.		49	4	0	
3 do do	Par John Cottrell, bois de construction, pièce à l'appui No. 13, ci-annexée.		5	5	8	
9 do do	Par Warrant, balance de Warrant pour dépenses diverses, à compte du Document No. 14, ci-annexé.		20	0	0	
16 Septembre, 1840.	Par Calvin Eimes, par Snake, pour bœufs, No. 15, ci-annexé.		100	0	0	
23 do do	Par les Sauvages Chippaouais, par reçu de George Vardon, de leur Chef Alexander, sur la vente annuelle payable aux Sauvages Saugéens—voir copie de la lettre de demand, à laquelle est attachée copie du reçu, pièce, No. 16, ci-annexée.		5	0	0	
16 Février, 1841.	Par John Snake, défrichement et améliorations sur l'Île au Serpent, pièce No. 17, ci-annexée.		90	0	0	
18 do do	Par Paul Darling, à lui avancé six mois de paie, depuis Septembre, 1840, jusqu'à Février, 1841, par procuration à George Vardon, faisant partie d'une traite du 11 Septembre, 1840, pour £132 0s. 2d., -et paiement autorisé par Sir George Arthur.		10	0	0	
2 Avril, do	Pour dépôt, voir traite du Commissariat, 22 Septembre, 1840.		75	0	0	
17 do do	Par Colonel Bullock, souscription des Oneidas au fonds du Monument de Brock, pièce No. 18, ci-annexée.		17	8	10	
do do	do do do do do 19.		4	10	0	
20 do do	Par Jas. Sackville, bois de construction, Sauvages du Lac Rice, pièce No. 20, ci-annexée.		200	0	0	
12 Juillet, do	Par Ridout, Bros et Cie., payé pour Cottrell, pièce No. 21, ci-annexée.		25	0	0	
29 do do	Par John Cottrell, sur le contrat pour la construction de 19 maisons de pièces pour les Chippaouais de Huron et Simcoe, Warrant A, No. 48—pour dépôt, voir le livre de Banque, même date, pour le paiement, copie du reçu, pièce No. 22, ci-annexée.		12	10	0	
16 Décembre, 1840.	Par Pantash, salaire comme Chef, pour 1841, retiré par M. Vardon pour le Chef, qui l'a reçu en personno, étant à la ville, pièce—voir pour le dépôt, la traite du Commissariat, 20 Avril, 1841, pièce 23.		44	1	3	
	Par Jacob Cran, ordre du Chef Richard Fawn, pièce No. 24, ci-annexée.					
	Par William Solomon, gages des hommes de canot, en 1841, pour le transporter à Manitoulin, pièce 25, ci-annexée.					
	Par différence entre le second dépôt à compte des terres à acheter pour les Sauvages Oneidas, que l'arbitre prétend être reportée au crédit par M. Stoers aussi bien que par M. Ferguson, dans le tableau de M. Anderson. En référant au compte courant dressé par M. Stoers, on verra aux dates ci-dessus.					
	A la colonne du débit.	£2250 et £1178 15 0				
	A la colonne du crédit.	2250 do 747 16 7				
	Différence pour laquelle il est pris crédit par le paiement de la balance Sauvage à M. Dunn, Receveur Général.					
Septembre et Octobre 1840.	Par le Bateau à vapeur Simcoe, divers par pièce 26, ci-annexée.		8	9	7½	
16 Décembre, 1840.	Par la Banque du Haut Canada, intérêt sur l'avance faite à la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière, par pièce No. 27, ci-annexée.		47	15	0	
	Porté ci-contre		£ 1830	0	11	

S. P. JARVIS, en compte supplémentaire avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL.—(Continuation.)

			Avoir.—(Continuation.)			£	s.	d.	
			<i>Rapporté de l'autre part.</i>			1830	0	11	
— Juin,	1843.	Par état de paie de Manitoulin, voir traite à James Henderson, 21 Juin, 1843, £268 16s. 1d.; déposée 19 Juin, £269 11s. 9d. L'arbitre a supposé erroniment que cette somme était le dépôt d'où provenait la traite de £269 5s. donnée à M. Digby. Mais il paraît qu'elle a été payée sur la débenture vendue, No. 370, voir la lettre de M. le Secrétaire Rawson, (copie,) prescrivant cet emploi, pièce No. 28, ci-annexée.				268	16	1	
1 Juillet,	do	Par les Wyandottes, par George Ironsides, Surintendant des Sauvages à Anderdon, voir traite du 1er Juillet, 1843, payée par autorité de la lettre de M. le Secrétaire Rawson du 15 Juin, 1843, et avancée sur le produit de la vente de la débenture No. 370, vendue et déposée le 20 Juin, 1843, pièce No. 29, ci-annexée.				179	2	3	
3 Novembre	do	Par T. Pringle, pièce No. 30				100	0	0	
13 Décembre,	do	Par George S. Boulton, enregistrement d'un contrat, pièce No. 31 ci-annexée.				0	10	0	
23 Février,	1839.	Par Joseph Sawyer, Sauvages Mississagas, à eux dû pour le demi mois se terminant le 15 Janvier, 1839, pièce No. 31½, ci-annexée.				60	6	0	
21 Novembre,	1837.	Par les Sauvages Alnwick, payé pour bois de construction et bœufs; cette somme fut d'abord refusée, leur demande n'étant appuyée par M. Anderson, mais ce monsieur ayant ensuite conseillé de l'accorder, £75 leur furent avancés — voir traite à lui-même, 13 Octobre, 1837; balance, voir deux traites, Septembre et Octobre, 1838, la lettre de M. Anderson et la requisition, ci-annexées, No. 32 traite de dépôt, R. B. Labourdade.				125	0	0	
		Par le Saugeen Wabatic. Il faut observer que le warrant en vertu duquel cette somme fut retirée, n'a pas été émis au nom du Surintendant, mais de Wabatic, et elle a été acquittée par le Surintendant comme agent en vertu d'une procuration; en conséquence il n'est pas à proprement parler responsable comme comptable, et il ne devait pas être chargé d'une somme payée à Wabatic, particulièrement en l'absence de toute plainte.				400	0	0	
11 Novembre,	1840.	Par Andrew Anderson, couvrir une maison, etc., pièce No. 33, ci-annexée.				10	0	0	
do	do	do				4	16	0	
23	do	do				11	11	7½	
10	do	do				56	12	6	
		Par balance				1086	4	0½	
						£	4132	18	5
N. B.—Les sommes ci-dessus, au dépôt desquelles il n'est pas fait de renvoi spécial, ont été payées sur la balance du crédit général du compte des Sauvages avec M. Jarvis.									
		Par balance non encore expliquée				1086	4	0½	

Montréal, 28 Juillet, 1845.

THOMAS STEERS.

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
27 Février, 1845.

Montréal, 5 Mai, 1845.

Monsieur,

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 13 du courant, ce que j'aurais dû faire déjà; et en réponse à votre question, je dois vous observer, que je trouve après m'en être informé, que le compte dont parle votre lettre fait voir toutes les obligations du surintendant des affaires des Sauvages, qui avaient été découvertes par le comptable du gouvernement, à l'époque où il a été dressé et vous a été fourni.

Le 12 du mois dernier et à des époques subséquentes, certains comptes, papiers et documents ont été placés entre mes mains pour les examiner et faire un rapport, relativement au règlement de compte entre S. P. Jarvis, Ecr., surintendant en chef des affaires des Sauvages et le Gouvernement Provincial.

J'ai etc.,

J'ai aujourd'hui l'honneur de communiquer pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, le résultat d'un examen très minutieux et attentif de tous ces divers documents, aussi bien que de renseignements obtenus d'autres sources, et qui se trouveront en référant au compte transmis avec les présentes et marqué "Z," indiquant une balance apparente non expliquée contre M. Jarvis de £4132 18s. 5d. courant, dont le détail, avec des explications est joint aux présentes remarques "Y."

(Signé,) J. M. HIGGINSON.

THOMAS STEERS, Ecr.,
etc., etc., etc.

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
2 Avril, 1845.

Comme mon compte diffère notablement et de celui de M. Fergusson, comptable du gouvernement, et de celui de M. Jarvis, je me crois obligé d'exposer en détail les bases sur lesquelles j'ai appuyé mon compte.

Monsieur,

En commençant par les débits:

J'ai reçu du Gouverneur-Général, l'ordre de transmettre les copies ci-jointes des documents marqués 1, 2 et 3, indiquant les différences qui se trouvent dans les comptes de M. Jarvis, telles qu'établis par M. Fergusson, antérieurement et subséquentement à l'exposé que vous avez fourni sur le même sujet; et je dois vous prier de donner toutes les explications que vous pouvez sur les items qui y sont énumérés.

J'ai trouvé que M. Fergusson avait porté au débit de M. Jarvis, des sommes se montant ensemble à £32,206 19 2. Lesquelles toutes sont admises par M. Steers sauf..... 1,324 18 9

(Signé,) J. M. HIGGINSON.

THOMAS STEERS, Ecr.,
etc., etc., etc.

£30,882 0 5

Je considère donc cette somme comme établie et hors de doute, et elle forme mon premier débit.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet

J'ai trouvé ensuite que M. Steers avait mis à la charge de M. Jarvis d'autres sommes dont M. Fergusson n'avait aucune connaissance, se montant à £5478 10s. 7d. ainsi qu'on peut le voir par le tableau détaillé de M. Fergusson, qui accompagne l'appendice de son rapport, et est marqué S. Comme cette somme de £5478 10s. 7d. est mise à la charge de M. Jarvis par son propre comptable, je crois que c'est une preuve suffisante que l'argent a été reçu par lui, et par conséquent cette somme forme mon second débit.

Il me restait à déterminer quelle partie de la somme de £1324 18s. 9d. (composée de débits réclamés par M. Fergusson, mais non admis par M. Steers) devait être mise à la charge de M. Jarvis et je trouve le tableau détaillé de cette somme dans le tableau de M. Fergusson marqué "Y" déjà cité.

Le premier item de la somme susdite £251 15s. est, à ce que je vois, déjà porté à la charge de M. Jarvis par M. Steers dans ses débits extra £5478 10s. 7d. formant la différence entre le montant reçu pour les améliorations des Weyandotte le 15 Novembre 1838. £1545 13 3
Et le montant payé pour icelles, le même jour. 1293 18 3

£251 15 0

Le second item "le billet d'Andrews et renouvellement £16 18s. 9d. est à ce que je vois une erreur de la Banque du Haut-Canada, ensuite corrigée par cette institution, et n'a rien à faire avec le compte.

Le troisième item est un warrant acquitté par M. Jarvis pour £400 courant, pour le "Sangeen Wabatic" le 8 Juillet 1842; des renseignements tirés du Département Sauvage me font voir qu'il est correct, et par conséquent, je le porte à sa charge comme mon troisième débit.

Les quatrième, cinquième et sixième items, formant la somme de £230, sont de l'argent payé par le Commissaire des Terres de la Couronne dans les mois de Janvier et de Mars, pour la construction de l'église de Tiendinaga. Cette somme est inscrite au crédit comme payée par M. Jarvis, mais je ne vois pas qu'il l'ait portée à sa charge; je l'inscris donc comme mon quatrième et dernier débit.

Le septième item est une autre somme de £100 courant, que M. Jarvis déclare par un écrit de sa main et portant sa signature, avoir été payé par le Commissaire des Terres de la Couronne, le 27 Mai, 1843, à J. W. Hill, pour le compte de l'Eglise de Tiendinaga; et pour laquelle somme M. Jarvis prend crédit, sans en même temps en porter le montant à sa charge. Je ne saurais charger cette somme à M. Jarvis, malgré son admission comme ci-dessus, vu qu'après les recherches et l'enquête les plus minutieuses au Bureau des Terres de la Couronne, les employés de ce département assurent que jamais pareille somme n'a été payée par ce bureau; je suis donc forcé de croire que M. Jarvis l'a payée à même d'autre argent qu'il avait entre les mains.

Le huitième et dernier item, formant la balance de £1324 18s. 9d., est la somme de £326 5s. courant, étant, ainsi que le fait voir M. Ferguson, le déficit du dépôt des fonds des Oneidas; savoir, que M. Jarvis a reçu le 25 Septembre, 1841, la somme de. £1505 0 0
Et n'a déposé à la banque que. 1178 15 0

£326 5 0

Cela n'indique pas néanmoins que la balance n'a pas été payée pour le compte des Oneidas, et en référant à un document que j'ai obtenu du Département Sauvage portant pour endossement "No. 2, Mémo. Terres, achetées pour les "Sauvages" Oneidas; je trouve qu'il est rendu compte de la totalité des fonds de cette manière:

Montant total reçu pour être placé, £2750 0 0
Montant dépensé pour terre suivant le dit
"Mémo". 3319 1 9

£430 18 7

Cette balance a été payée au Receveur Général le 9 Août, 1844.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet

L'exposé ci-dessus a été je crois également corroboré par M. le Surintendant Clench; si bien que dans ces circonstances je dois dire qu'il a été rendu compte de tous leurs fonds. Je dois observer, que le tableau auquel il est référé ci-dessus contient les noms de toutes les personnes de qui les terres ont été achetées, le No. du lot, la Concession, le nombre d'acres et le prix; tellement que s'il existait quelque doute, il serait possible de retracer tous les détails de l'affaire.

Je dois dire, relativement à la somme susdite que M. Ferguson n'avait pas vue le "Memo." mentionné ci-dessus avant que je le lui eusse montré moi-même, alors qu'il coïncida de suite avec ma décision.

J'en viens maintenant aux crédits prétendus, et je regrette beaucoup qu'il ne soit pas en mon pouvoir de les expliquer d'une manière plus satisfaisante.

Le premier item, est la somme de £22,473 9s. 3d., formant les crédits bruts de M. Ferguson; lesquels sont, comme il le dit dans son compte, "admis du consentement et à la connaissance du Département Sauvage;" ce montant est également porté au crédit par M. Steers, en faveur de M. Jarvis, et dans ces circonstances, je prends cette somme pour mon premier crédit.

Le second item, est la somme de £4636 9s. 11d., qui est tout ce que j'ai pu retracer comme étant "à déduire" des débits extra de £5478 10s. 7d., portés contre M. Jarvis par M. Steers dans son compte.

Le troisième item, est la somme de £2771 5s. 11d., que je porte au crédit en face de dépôts se montant à £2733 7s. 1d., et que je trouve dans le "Memo." des items non expliqués de M. Ferguson, marqué "B" sous le titre de "première division."

Le quatrième item au crédit, est la somme de £1018 5s. 7d., montant payé pour la débenture de Kettle Creek, le 15 Octobre, 1841. M. Ferguson, dans l'appendice à son rapport, objecte fortement à ce crédit, mais je ne trouve pas ses raisons bien fondées; car il est parfaitement clair, que M. Jarvis, en premier, a acheté la débenture, qui lui donne droit à un crédit; il l'a revendue ensuite, et en reçoit le prix, qui est porté à sa charge, et fait un débit; il transporte ensuite le produit de cette vente avec d'autre argent, à la compagnie de navigation de la Grande Rivière, ce qui lui donne certainement droit à un second crédit; M. Ferguson dit de plus au sujet de ce crédit; "il paraît donc impossible de l'expliquer pourquoi cette débenture là, seule, soit portée une seconde fois au crédit de M. Jarvis.

La dessus je remarquerai qu'il est prouvé que M. Jarvis a acheté cette débenture—il n'y a pas de preuve à l'égard des autres, et il ne prétend pas non plus l'avoir fait.

J'en viens maintenant au cinquième et dernier item du crédit, se montant à £1958 1s. 11d., que je vais maintenant examiner conjointement avec les 3me et 4me items.

A l'égard des deux derniers, je les prends comme crédit sur le principe admis en vertu duquel les £22,473 9s. 3d. ont été crédités. De ce qu'une traite a paru correspondre à un dépôt ou de ce qu'une traite formait le montant de deux ou de plusieurs dépôts, je n'y vois pas la preuve de l'argent provenant des dites traites a été employé à l'objet auquel il était destiné. M. Jarvis ou toute autre personne peut avoir retiré l'argent, et pas un liard peut-être en être appliqué à l'objet indiqué dans la traite; en outre il est parfaitement évident que le livre de banque ne contient pas toutes les transactions du Département Sauvage; et il y a aussi des preuves qu'il contient des matières qui ne concernent nullement le département; je soutiens par conséquent que ce système de créditement une fois admis, il ne faut pas s'arrêter à mi-chemin, mais il faut l'étendre à tout autant que possible, sans égard au montant, pourvu que l'objet pour lequel ces crédits sont faits soit plausible; et je prétends qu'à l'égard de ces deux crédits, les items qui les forment sont aussi clairement définis que ceux qui sont compris dans la somme de £22,473 9s. 3d. Si l'on donne crédit pour £5 payés à un chef Sauvage, uniquement parce que une traite paraît avoir été tirée pour ce montant sur un dépôt de même valeur, le principe est admis, et s'il est admis pour £5, il doit l'être également pour £5000

pendice
(V. V.)
20e Juillet.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

Pour le dernier crédit de £1959 1s. 11d., je l'ai accepté, parce que presque à chaque item on trouve le nom de la personne à laquelle on dit que l'argent a été payé; ces items ont donc l'apparence de la réalité, et peuvent être retracés; je crois qu'il y a aussi bonne raison pour mettre ces items au crédit que bien d'autres. La seule difficulté que je vois relativement à ce dernier item, est de savoir si des warrants ont été émis pour le paiement de quelques uns des items; c'est là un point qu'il m'a été impossible de préciser, et qui demande les recherches les plus minutieuses, car s'il était reconnu que des warrants ont été émis, le montant devrait en être chargé contre M. Jarvis.

Quant à la balance non expliquée de £4132 18s. 5d., on verra en référant au tableau détaillé, marqué Y, que des warrants paraissent avoir été émis pour presque tous les items, et je ne vois pas qu'ils aient été portés en charge contre M. Jarvis.

Dans tout tableau de crédits qui pourra être par la suite transmis par M. Jarvis, il faudra beaucoup de soin et d'attention pour s'assurer contre quels dépôts ou débits ils sont réclamés comme crédits, et pour reconnaître si des warrants ont été émis pour quelques uns d'entre eux.

A l'égard du compte des débentures, je ne vois pas que je puisse donner à ce sujet d'autres explications que celles qui ont été données par M. Fergusson; s'il y avait eu quelque moyen de savoir quelles débentures M. Jarvis a reçues en entrant en charge, et les détails qui se rapportent à celles

qui ont été remises entre ses mains par les divers Commissaires des Terres de la Couronne, on pourrait peut-être en arriver à une conclusion satisfaisante; mais dans l'état de choses actuelles, il faut l'admettre comme correcte.

A l'égard des retenues de Manitoulin, £609 13s. 3½d., étant des retenues sur les états de paie, pour lesquelles des warrants ont été émis en plein, je suis d'avis qu'il faudrait y donner l'interprétation la plus favorable, savoir, qu'à l'époque où il a fait la demande des warrants, M. Jarvis ignorait le montant précis des retenues; je n'ai rien vu qui me prouve qu'il le connaît, et les différences peuvent avoir été employées en différents tems pour l'usage du Département. En exprimant ce jugement, je ne le crois pas appuyé sur des fondements parfaitement solides, mais c'est le seul que je puisse donner, et qui me paraisse plausible.

Je ne crois pas devoir ajouter d'autres remarques, et en conclusion, je dirai seulement que le compte que je sou mets est loin d'être satisfaisant à mes yeux; comme comptable, je le présente seulement comme l'explication la plus claire et la plus consciencieuse que je puisse donner des documents placés entre mes mains

J'ai, etc.,

(Signé) C. E. ANDERSON.

J. M. HIGGINSON, Ecuyer,
Secrétaire Civil,
etc., etc., etc.

SAMUEL P. JARVIS, S. C. A. S., en compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL.

		£	s.	d.	£	s.	d.
2 Février,	1845...	Pour autant mis à la charge de M. Jarvis par M. Ferguson, dans son compte de cette date, marqué D.; également chargé par M. Steers dans son compte daté du 14 Mars, 1845.....	30882	0	5
		Pour autant mis à la charge de M. Jarvis par M. Steers, dans son compte mentionné plus haut, non compris dans la somme ci-dessus de £30882 0s. 5d.....	5470	10	7
8 Juillet,	1842...	Pour montant d'un warrant acquitté ce jour par M. Jarvis, pour le Saugéens Wabatic, non chargé à M. Jarvis par M. Steers dans son compte.....	400	0	0
21 Janvier,	1843...	Pour autant payé à M. J. W. Hill, par le Commissaire des Terres de la Couronne, pour l'Eglise de Tiendinaga, que M. Steers porte au crédit comme payé par M. Jarvis.....	100	0	0		
17 Mars,	1843...	Pour autant payé à M. Jarvis par le Commissaire des Terres de la Couronne pour le compte de Paulus Claus pour l'Eglise de Tiendinaga, que M. Steers porte au crédit comme payé par M. Jarvis.....	100	0	0		
27 Mai,	1843...	Pour autant payé à J. G. Howard, pour plans, etc., pour l'Eglise de Tiendinaga, par le Commissaire des Terres de la Couronne, que M. Steers porte au crédit, comme payé par M. Jarvis.....	30	0	0		
		Montant total des débits établis contre M. Jarvis.....	36990	11	0
RÉCAPITULATION.							
		Montant total des débits établis.....	36990	11	0		
		Montant total des crédits prétendus.....	32857	12	7		
			£ 4132	18	5.		

E. E.

(Signé) C. E. ANDERSON.

Montréal, 5 Mai, 1845.

COMPTE Z.

		CREDITS.			Dépôts.						
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
22 Février,	1845...	Par au tant porté au crédit dans le compte de M. Ferguson, de cette date, marqué A; également porté au crédit par M. Steers, au nom de M. Jarvis.....	22473	9	3	
15 Novembre,	1838...	Par améliorations sur la réserve Wyendotte.....	1545	13	3	1293	18	3			
3 Mars,	1843...	Par état de paie de Manitoulin, Warrant B, 56.....	281	17	0			
16 "	"	do do do 59.....	266	11	1			
23 Mai,	"	Considéré comme dépôt, 12 Avril, 1843.....	607	8	7			
6 Juillet,	"	Par le Dr. Digby, soins médicaux.....	269	11	9	269	11	9			
	"	Considéré comme dépôt, 19 Juin, 1843.....	100	0	0			
	"	Par la mission d'Alnwick, J. Henderson pour J. Sunday.....	169	8	6			
	"	Par les Mohawks, J. Hill.....	250	0	0			
	"	Par les Saugéens, Wabatic.....	519	8	6			
14 "	"	Considéré comme dépôt, 17 Juillet, 1843.....	250	0	0			
	"	Par Laes Rice et Mud, payé à J. Henderson pour Pantash.....	250	0	0	250	0	0			
31 Mai,	"	Considéré comme dépôt, 20 Juillet, 1843.....	272	6	6			
26 Septembre,	"	Par état de paie de Manitoulin, Warrant B, 194.....	273	6	6			
	"	Considéré comme dépôt, 26 Août, 1843.....	273	7	0			
15 Décembre,	"	Par état de paie de Manitoulin, Warrant B, 250.....	276	11	10			
	"	Considéré comme dépôt, 14 Octobre, 1843.....	255	12	9			
22 Janvier,	1844...	Par état de paie de Manitoulin, Warrant B, 273.....	272	17	11			
	"	Considéré comme dépôt, 12 Janvier, 1844.....	217	4	3			
14 Mai,	"	Par état de paie de Manitoulin, Warrant B, 299.....	214	9	5			
	"	Considéré comme dépôt, 15 Février, 1844.....	219	14	6			
15 Avril,	"	Par état de paie de Manitoulin, Warrant B, 336.....	215	0	1			
	"	Considéré comme dépôt, 4 Juin, 1844.....	12	10	0			
9 Août,	"	Par les Chippouais, payé à Aisance, Warrant B, 323.....	12	10	0			
	"	Considéré comme dépôt, 22 Avril, 1844.....	518	15	1			
	"	Par autant payé à la Banque du H. C. au crédit du R. G. faisant partie des £249 13s. 6d. suivant le compte de M. Steers, la balance de £430 18s. 5d., étant comprise dans la somme de £22,473 9s. 3d. comme ci-dessus.....	643	10	0			
	"	Ce dernier crédit considéré comme partie du dépôt du 28 Février, 1844.....	£5060	7	10	4636	9	11
	"	A quoi il faut ajouter le dépôt du 3 Juin, 1844, étant un transport du compte de J. Givins, Sur. en Chef des affaires des Sauvages, et pour laquelle somme je ne puis trouver aucun crédit.....	418	2	9			
	"	Montant des débits additionnels fournis à M. Steers et en réduction desquels je ne puis retracer de crédits que comme ci-dessus, £1,636 9s. 11d.....	£5478	10	7			
31 Décembre,	1838...	Par mission de Manitoulin, payé à compte.....	265	3	10			
26 Février	1839...	Considéré comme dépôt, 24 Décembre, 1838.....	236	2	2			
	"	Par frais de justice, payé à Baldwin.....	13	17	0			
	"	do do Gwynne.....	9	18	5			
28 Mars,	"	Considéré comme dépôt, 26 Février, 1839.....	23	15	0			
	"	Par mission de Manitoulin, état de paie de même date, approuvé par Sir George Arthur.....	150	19	6			
	"	Considéré comme dépôt de cette date.....	400	0	0			
13 Octobre,	1841...	Par les Sauvages Saugéens, payé à Metiewaub.....	400	0	0	400	0	0			
18 Décembre,	"	Voir dépôt de cette date.....	400	0	0	400	0	0			
18 Novembre,	"	Par les Sauvages Saugéens, payé à Wabatic.....	400	0	0	400	0	0			
18 "	"	Voir dépôt de cette date.....	310	1	6			
	"	Payé à Dorling, pour ouvriers à Manitoulin.....	142	12	0			
	"	M. Ames, pour ouvrage pour les Sauvages de l'Île au Serpent.....	452	10	0			
25 Mai,	1842...	Considéré comme dépôt, 27 Décembre, 1841.....	400	0	0			
	"	Par les Chip. de Huron, payé à Yellowhead, Warrant B, 55.....	400	0	0	400	0	0			
	"	Considéré comme dépôt, 4 Juin, 1842.....	300	0	0			
	"	Par les Chippouais de Huron et Simcoe, payé à Aisance.....	300	0	0	300	0	0			
	"	Considéré comme dépôt, 30 Septembre, 1842.....	250	0	0			
6 Octobre,	"	Par T. Wilson, pour faire un chemin jusqu'à Or. et Med.....	250	0	0	250	0	0			
13 Mai,	"	Considéré comme dépôt, 19 Avril, 1842.....	76	8	8			
	"	Par dépenses de voyage, Warrant B, 47.....	52	5	0			
	"	do do do B. 54.....	120	0	0			
	"	Considéré comme balance déposée, 30 Mai.....	2771	5	11			
	"	Items du memorandum des sommes non expliquées de M. Ferguson, marqué B, sous le chef de la première division.....	£2733	7	1			
15 Octobre,	1841...	Par débenture de Kettle Creek, No. 244, créditée ce jour et payée par traite sur la Banque du Haut-Canada.—Voir compte de Banque.....	1018	5	7
2 Avril	1839...	Par état de paie de Manitoulin, depuis le 9 Novembre, 1838, jusqu'à Février, 1839; W. M'Phee.....	13	10	0			
22 Mai,	"	Par le Rév. S. Givins, à lui payé.....	100	0	0			
17 Juin,	"	Saugéens, Wabatic, à lui payé.....	50	0	0			
13 Décembre,	"	Chippouais Wawanash.....	5	0	0			
9 Janvier,	1840...	Frais de justice, Gwynne.....	15	0	0			
30 "	"	Wyendottes.....	25	0	0			
3 Avril,	"	do	9	5	0			
29 "	"	Chippouais de Huron, frais d'arbitrage.....	15	10	0			
		Porté ci-contre.....	£229	10	0	0899	10	8			

S. P. JARVIS, en compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL.—(Continuation.)

Appendice (V. V.)

20e Juillet.

		CREDITS.—Continuation.					
		Rapport de l'autre part.....					
		£	s.	d.	£	s.	d.
14 Avril,	1840...	220	10	0	30899	10	8
28 Septembre,	do	50	0	0			
3 Avril,	do	275	0	0			
		30	3	6			
19 do	do	10	0	0			
29 Septembre,	do	32	10	0			
3 Novembre,	do	100	0	6			
4 do	do	51	10	9			
29 Décembre,	1842...	1	8	4			
6 Janvier,	do	53	3	0			
16 Mai,	do	45	10	0			
10 do	do	75	0	0			
20 do	do	13	12	0			
20 do	do	15	0	0			
29 Juin,	do	30	0	0			
27 Octobre,	do	35	0	0			
27 do	do	30	0	0			
9 Décembre,	do	350	0	0			
31 do	do	35	0	0			
18 Novembre,	do	25	0	0			
5 Février,	1843...	30	5	0			
9 do	do	5	2	6			
2 do	do	115	1	11			
7 do	do	25	0	0			
24 Mars,	do	25	0	0			
23 Mai,	do	37	14	11			
20 Octobre,	do	35	0	0			
7 Novembre,	do	7	10	0			
4 do	do	17	10	0			
14 Mars,	1844...	30	0	0			
23 Février,	do	20	0	0			
		19	10	0			
					1958	1	11.
		<p>Les items ci-dessus formant cette somme, sont tirés des £13.887 1s. 9d. crédits réclamés par M. Steers, mais non accordés par M. Ferguson, pour les motifs sur lesquels je m'appuie pour ce faire, je renvoie à mon rapport.</p>					
		Total des crédits portés à M. Jarvis.....			£	32857	2 7

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

COMPTE Y.

TABLEAU de différence entre le compte de Thomas Steers, Ecr. au nom de M. Jarvis, en date du 14 Mars, 1845, et le compte transmis par le Soussigné, en date du 5 Mai, 1845.

Date	Description	£	s.	d.	Explication
5 Septembre, 1837.	Par les Sauvages de la Rivière Credit, avance.	31	0	0	M. Steers ne réclame pas aujourd'hui cette somme comme crédit.
18 Juin, 1838.	Par Sauvages Saugéens, terres cédées.	50	0	0	Je ne puis certifier cette somme vu que les renseignements qui s'y rapportent sont trop vagues.
28 Septembre, 1839.	do do	100	0	0	do do
10 Avril, do	do do	125	0	0	do do
29 Juin, do	Mission d'Alnwick.	30	0	0	Je trouve cette somme portée au crédit par M. Ferguson dans son compte A, et ne vois pas pourquoi un second crédit est nécessaire.
21 Septembre, do	Sauvages Saugéens, terres cédées.	290	0	0	Explication trop vague.
9 Février, 1841.	do do	56	16	3	Un Warrant paraît avoir été émis pour ce montant, je ne vois pas qu'il soit mis à la charge de M. Jarvis.
18 do do	Dépenses de voyage, Warrant A, 32	10	0	0	do do
18 do do	Fond du monument de Brock Warrant A, 30	7	10	0	do do
18 Mars, do	do do A, 34	19	7	6	do do
5 Juillet, do	Dépenses de voyage do A, 42	52	17	6	do do
17 Septembre, do	Hommes de Canot, do A, 105	30	0	0	do do
16 Décembre, do	Dépenses de voyages do A, 95	580	0	0	do do
14 Janvier, 1842.	Chippouais, Huron, et Simcoe, payé à Cottrell, Warrant A, 126	08	16	11	Explication trop vague.
4 Mai, do	Différentes Tribus	87	10	6	Un Warrant paraît avoir été émis pour ce montant, je ne vois pas qu'il soit mis à la charge de M. Jarvis.
25 do do	Dépenses de voyage, payé à la compagnie du Canada, Warrant B, 42	50	0	0	do do
8 do do	do do do B, 79	75	0	0	do do
1843.	Mississagas, payé à G. S. Boulton do B, 48	73	16	5	M. Vardon déclare qu'il a donné de l'argent pour cette traite, do
8 Avril, do	G. Vardon, par traite.	56	5	0	Un Warrant paraît avoir été émis pour ce montant
19 Mai, do	Chippouais, Huron et Simcoe, provision, Warrant B, 193	87	1	3	do do
19 do do	do do payé à Yellowhead, do B, 185	58	9	2	do do
27 Juin, do	Saugéens, payé à K. McDonnell et Compagnie, do B, 220	10	0	0	do do
22 Juillet, do	Assenack et 2 enfants, dépenses jusqu'à Manitoulin, Warrant B, 237	266	1	3	do do
15 Août, do	Etat de paie de Manitoulin do B, 236	15	0	0	M. Jarvis paraît avoir déjà eu crédit pour tout ce qu'a coûté cette église.
2 Octobre, do	J. Pringlé, à compte de l'Eglise de Tiendinaga	217	14	2	Un Warrant paraît avoir été émis pour ce montant, je ne vois pas qu'il soit mis à la charge de M. Jarvis.
25 Mars, 1844.	Etat de paie de Manitoulin, Warrant B, 309	18	15	0	do do
29 Février, do	Saugéens, pour filet de pêche, Warrant B, 325	68	5	1	do do
8 Avril, do	Mississagas des Lacs Rice et Mud, Warrant B, 321	47	5	0	Il me semble que M. Jarvis aurait dû recevoir des intérêts sur ce prêt au lieu d'en payer.
29 Décembre, 1842.	Intérêts sur l'avance faite à la compagnie de la Navigation de la Grande Rivière	950	7	5	M. Steers n'a encore donné aucune explication relativement à cet item.
	Balance non expliquée du compte de Mr. Steers	3902	18	5	
8 Juillet, 1842.	Crédits pris par Mr. Steers que C. E. A. ne peut allouer.	400	0	0	M. Jarvis n'a pas porté cette somme à sa charge, quoiqu'il ait acquité le warrant.
21 Janvier, 1843.	Montant payé au Saugéens Wabatic, Warrant de cette date.	100	0	0	Cette somme a été payée directement à J. W. Hill, par le Commissaire des Terres de la Couronne, et M. Jarvis, en a pris crédit comme payée par lui.
17 Mars, do	do do J. W. Hill par le Commissaire des Terres de la Couronne, à compte de l'Eglise Tiendinaga	100	0	0	Cette somme a été payée à M. Jarvis, par le Commissaire des Terres de la Couronne, et M. Jarvis ne la
27 Mars, do	Montant payé à Paulus Claus do do	30	0	0	portée pas à sa charge.
	do do J. G. Howard	4132	18	5	Cette somme a été payée directement à J. G. Howard par le Commissaire des Terres de la Couronne, et M. Jarvis a pris crédit comme payée par lui même.
	Montant de la balance non expliquée contre M. Jarvis.				

C. E. ANDERSON.

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
Montréal, 10 Mai, 1845.

Monsieur,

Conformément à un arrangement préalablement sanctionné par le Gouverneur Général, en conséquence de ce que vous n'avez pas rendu un compte satisfaisant de vos transactions pécuniaires, il vous fut permis de nommer un comptable pour agir en votre nom, lequel devait, conjointement avec un autre comptable nommé par le Gouverneur Général, examiner l'état de vos comptes, et faire rapport à cet égard. Ces messieurs ne pouvant s'entendre sur un rapport commun, ont fait des rapports séparés, qui différaient tellement qu'il fut nécessaire de nommer un troisième comptable, à l'arbitrage duquel il fut convenu que les deux parties s'en rapporteraient; et du consentement de tous deux, M. Anderson fut choisi comme arbitre.

J'ai maintenant l'ordre du Gouverneur Général de vous informer que M. Anderson fait rapport qu'après l'examen le plus minutieux et le plus complet, il reste une balance non expliquée contre vous, de £4132 18s. 5d. Cette lettre renferme un état détaillé de la balance, pour la liquidation de laquelle vous êtes prié d'adopter des mesures immédiates.

Le Gouverneur Général aurait du plaisir à vous voir rendre compte d'une manière satisfaisante de cette balance considérable; mais d'ici à ce que cela soit fait, Son Excellence considère que c'est pour elle un devoir pénible mais impérieux de vous suspendre de votre charge de surintendant en chef des affaires Sauvages.

Les archives de votre département seront déposées au Département Sauvage du Bureau du Secrétaire Civil; dans ce but vous voudrez bien me les transmettre par une occasion sûre le plus promptement possible.

Vous devez savoir que dans tous les cas, votre charge ne devait pas continuer à subsister sur le même pied plus tard que le 30 Juin prochain; mais le Gouverneur Général eût désiré pouvoir vous recommander au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour être nommé de nouveau à la direction de ce département; recommandation qui sera différée pendant un espace de temps raisonnable afin de vous permettre d'ajuster vos comptes d'une manière satisfaisante.

J'ai, etc.,
(Signé,) J. M. HIGGINSON.

S. P. JARVIS, Ecr.

P. S.—Vous êtes requis de faire connaître aux différentes tribus placées sous votre surintendance, qu'elles peuvent pour le présent communiquer directement avec mon bureau, jusqu'à ce qu'un arrangement plus permanent ait été établi.

(Copie.)

Bureau des Sauvages,
Toronto, 21 Mai, 1845.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 10 du courant, renfermant un état dressé par M. C. E. Anderson, présentant une balance non expliquée, contre moi de £4132 18s. 5d. courant; et me prescrivant de vous transmettre les archives du Département Sauvage par la première occasion sûre.

J'ai la conviction que je serai capable de donner des explications satisfaisantes de la plus grande partie sinon de tous les items énumérés dans le tableau, mais il faudra quelque temps pour les retracer, et cela ne peut se faire qu'en ayant recours constamment à la correspondance qui se trouve dans le bureau, et à plusieurs individus demeurant à distance, avec lesquels j'ai fait des transactions pécuniaires en ma capacité officielle de surintendant en chef.

En plaçant les archives de mon bureau hors de ma portée avant que mes recherches soient terminées, je serais virtuellement privé de la seule source au moyen de laquelle je puis espérer me décharger du discrédit qui doit s'attacher à mon caractère, dans le cas où je faillirais à donner l'explication dont il s'agit, et par conséquent j'implore respec-

tureusement et vivement Son Excellence le Gouverneur Général de permettre que le bureau reste où il est jusqu'à ce que les recherches soient terminées, ce que je vais m'efforcer de faire pour ma part avec la plus grande diligence.

J'ai, etc.,
(Signé,) SAMUEL P. JARVIS.

J. M. HIGGINSON, Ecr.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
Montréal, 27 Mai, 1845.

Monsieur,

Ayant mis votre lettre du 21 du courant sous les yeux du Gouverneur Général, j'ai reçu l'ordre de vous informer, vu les raisons que vous y exposez, que Son Excellence veut bien accéder à votre demande tendant à ce que les archives du bureau du surintendant en chef ne soient pas pour le présent transportées aux Sièges du Gouvernement, afin que vous puissiez y avoir facilement accès.

Je dois néanmoins ajouter qu'on ne peut les laisser à Toronto bien longtemps, parcequ'il est évident qu'il résultera plus ou moins d'inconvénients d'un arrangement suivant lequel les fonctions d'un office sont accomplies à Montréal, tandis que les archives en sont déposées à Toronto. Le Gouverneur Général consent néanmoins à ce que l'on se soumette pendant un certain temps à ces inconvénients plutôt que de vous voir privé des moyens que vous croyez pouvoir vous être utiles pour fournir une explication de la forte balance de compte qui se trouve à votre débit.

J'ai, etc.,
(Signé,) J. M. HIGGINSON.

S. P. JARVIS, Ecr.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Bureau des Sauvages,
Toronto, 26 Mai, 1845.

Monsieur,

A l'égard de l'état que vous m'avez transmis le 10 du courant et qui contient la balance non expliquée de £4132 18s., que M. Anderson prétend se trouver à ma charge après l'examen le plus minutieux et le plus attentif; j'ai l'honneur de vous prier de me favoriser d'une copie complète du rapport de M. Anderson aussi bien que de celui de M. Ferguson.

L'état que vous m'avez envoyé paraît être la différence entre le compte de M. Steers et le compte présenté par M. Anderson; mais il est impossible pour moi de savoir par cet état quels sont les crédits qui m'ont été accordés, et à quels items particuliers je dois faire attention.

J'ai, etc.,
(Signé,) SAMUEL P. JARVIS.

J. M. HIGGINSON, Ecr.,
etc., etc. etc.

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
Montréal, 14 Juin 1845.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur-Général, d'accuser la réception de votre lettre du 26 du mois dernier, et en réponse de vous transmettre la copie de la réponse adressée à M. Steers à l'occasion d'une demande semblable faite par lui comme votre agent.

J'ai, etc.,
(Signé,) J. M. HIGGINSON.

S. P. JARVIS, Ecr.,
etc., etc., etc.

Appendice (Copie.)
(V. V.)

20. Juillet. Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander qu'il me soit fourni des copies des documents suivants, qui ont trait aux états dressés par M. Ferguson et par moi, relativement aux comptes de M. Jarvis.

Copie de l'état de M. Ferguson.
" du compte de M. Anderson.
" du rapport de M. Anderson.

Je dois exprimer avec beaucoup de respect l'opinion que ces pièces font, à proprement parler, partie du dossier, et sont indispensablement nécessaires à toute démarche ultérieure que je pourrais faire comme représentant du M. Jarvis.

J'ai, etc.,
(Signé,) THOMAS STEERS.

J. M. HIGGINSON, Ecr.,
Secrétaire Civil.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
Montréal, 14 Juin, 1845.

Monsieur,

A l'égard de votre lettre du 30 du mois dernier, qui a déjà fait le sujet d'une communication verbale, je dois transmettre copie des remarques de M. Anderson sur la différence entre votre exposé et celui de M. Ferguson, relativement aux comptes de M. Jarvis, qui complètent la liste des documents que vous désirez que l'on vous fournisse.

J'ai reçu l'ordre de vous informer que le Gouverneur-Général a permis que ces documents vous soient fournis, non pas que Sa Seigneurie pense qu'ils soient comme vous le représentez partie du dossier, mais parce qu'il désire que M. Jarvis soit mis en possession de tous les moyens qui pourraient l'aider à expliquer la balance qui se trouve à son débit.

J'ai, etc.,
(Signé,) J. M. HIGGINSON.

THOMAS STEERS Ecr.,
etc., etc., etc.

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
16 Juillet 1845.

Monsieur,

Le porteur de cette communication, T. G. Anderson, Ecr. a été nommé par le Gouverneur Général pour remplir provisoirement les fonctions de visiteur du Département Sauvage et résider à Toronto; et j'ai reçu l'ordre de vous prescrire de lui transférer les livres et tous les autres documents du Bureau à ce poste.

A l'égard de votre lettre du 21 Mai je dois vous informer que Mr. Anderson a reçu l'ordre de vous permettre l'accès aux documents qui vous sont nécessaires pour arranger vos comptes.

J'ai, etc.,
(Signé,) J. M. HIGGINSON.

S. P. JARVIS, Ecr.

Bureau du Secrétaire Civil,
Montréal 25 Août 1845.

Monsieur,

Il s'est écoulé plus de trois mois depuis la lettre que je vous ai adressée le 10 Mai par ordre du Gouverneur Général, vous informant que sur l'examen définitif de vos comptes comme Surintendant en chef des affaires des Sauvages, une balance non expliquée de £4132 18s. 5d. courait, se trouvait à votre débit; et vous demandant un prompt règlement; et il n'en a été rien fait, et il n'a été rendu compte à ce Département d'aucune partie de la balance. J'ai reçu l'ordre de vous faire savoir que le Gouverneur Général ne croit pas qu'il soit compatible avec son devoir de retarder plus longtemps à vous demander de payer la balance apparente savoir £4132 18s. 5d. entre les mains du Receveur Général de la Province; ce que vous êtes prié de faire sans autre délai.

J'ai, etc.,
(Signé,) J. M. HIGGINSON.

S. P. JARVIS, Ecr.

Bureau des Sauvages,
Toronto, 16 Septembre 1845.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 25 du mois dernier, par laquelle je vois avec regret que Sa Seigneurie le Gouverneur Général n'a pas en connaissance de ma dernière communication, qui je l'espère, a fait voir à la satisfaction de la personne chargée par Son Excellence d'examiner mes comptes, qu'aucune balance comme celle que j'ai reçu l'ordre de payer immédiatement n'est due par moi au Gouvernement. Je suis très sensible à l'indulgence de Sa Seigneurie, qui m'était nécessaire dans les circonstances où je me suis trouvé inopinément placé, pour me permettre de détruire les impressions injurieuses qui ont pu être produites par le premier rapport. En me continuant cette indulgence pendant encore quelque temps, je me flatte qu'il sera en mon pouvoir de faire voir ce que je sais être le cas, que chaque Louis que j'ai reçu du Gouvernement comme Surintendant du Département Sauvage, pour l'usage des Sauvages, a été fidèlement dépensé pour les objets auxquels il était destiné.

Je ne puis comprendre comment il est arrivé que les explications que j'ai données n'ont pas été portées à la connaissance de Sa Seigneurie avant que votre lettre fut écrite; et j'espère que depuis elles ont été soumises à la considération de Sa Seigneurie.

En me reportant à votre dernière lettre, et à des communications antérieures qui m'ont été adressées, au sujet de ma charge et du changement projeté dans la conduite du Département Sauvage, je prendrai la liberté de dire que je suis parfaitement convaincu que lord Metcalfe ne consentira pas à me traiter avec dureté et une injustice qui causerait ma ruine.

Depuis l'année 1810, j'ai été employé au service public en diverses qualités, sans retirer de ces emplois autre chose que ce qui suffisait à peine pour faire vivre ma famille, et sans encourir aucune censure de la part du Gouvernement; au contraire j'ai reçu des assurances réitérées de sa confiance et de son approbation, et je ne suis ni persuadé que Sa Seigneurie trouvera juste, qu'après d'aussi longs services, et à l'âge où je suis, je sois privé d'emploi, sans considération pour mes longs services, et de la nécessité de faire quelque allouance pour l'avenir.

Si la difficulté que j'ai eue à rendre le compte qui m'a été demandé, a paru porter préjudice à mes droits à la considération favorable du Gouvernement, je soumettrai respectueusement qu'elle ne produise pas cet effet.

J'ai bien connu le mode suivi dans l'administration des affaires du Département Sauvage sous mes prédécesseurs, indépendamment de la connaissance que j'en ai nécessairement tiré de la longue possession que j'ai eu de leurs livres et de leurs papiers; et j'affirme sans crainte d'être contredit, que l'espèce de compte détaillé, accompagné de pièces justificatives, de l'emploi des sommes d'argent placées entre mes mains sur les requisiions des chefs Sauvages, que l'on exige de moi, n'a jamais été demandé à aucun de mes prédécesseurs. Le Surintendant a toujours été considéré comme l'ami et le représentant des Sauvages; et quand, sur les requisiions des chefs Sauvages, une somme d'argent a été placée entre ses mains elle a été considérée comme payée aux Sauvages eux-mêmes, et le Gouvernement n'a pas plus demandé un compte détaillé de l'emploi de l'argent, qu'il n'aurait fait s'il l'avait payé directement entre les mains des Sauvages. Je puis voir très clairement qu'un pareil système permettait une foule d'abus, et qu'à moins que le Surintendant eût le soin de prendre des reçus et de conserver les pièces justificatives, il pouvait, en tout tems être exposé à des soupçons et à des plaintes, dont il pourrait être incapable de se justifier; mais pendant le grand nombre d'années que ce système a été suivi, il ne paraît pas que semblables difficultés se soient élevées; et je suis entièrement persuadé que la demande que l'on me fait, après le laps de quelques années et contrairement à l'usage suivi à l'égard de mes prédécesseurs, de rendre un compte détaillé de toutes les sommes qui ont été payées entre mes mains pour le compte des Sauvages, ne provient d'aucun doute existant dans l'esprit de ceux qu'ils n'ont profité de chaque chose que j'ai reçu pour eux. J'ai entendu parler de différens côtés des efforts faits par d'autres personnes, pour des motifs peu honorables, afin d'inciter les Sauvages à faire des plaintes contre moi, lorsqu'en même tems, je suis bien certain que d'eux-mêmes ils ne croient pas avoir à se plaindre; mais je ne désire rien autre chose, sinon que chaque tribu ou toutes les tribus Sauvages de cette Province soient questionnées ouvertement en ma présence, sur ce qu'elles pensent de l'attention que j'ai portée à leurs intérêts, et sur les moyens dont on a fait usage pour les engager à porter des plaintes qu'elles savaient mal fondées, et qu'elles ont eu par conséquent en général la fermeté de refuser de faire.

Si l'on fait attention que c'est la première fois que le surintendant des affaires des Sauvages a jamais pu supposer qu'il serait requis de rendre des comptes aussi strictement qu'il était un officier du Commissariat, agissant entre le Gouvernement et les Sauvages; et que mon prédécesseur immédiat, après une carrière de service bien moins ardue que la mienne, jouit maintenant d'une belle pension de la Couronne, après avoir abdiqué son emploi, bien qu'il n'ait jamais rendu, et n'ait jamais été prêt à rendre, et n'ait jamais imaginé qu'il serait appelé à rendre l'espèce de compte que l'on exige de moi; je pense que Sa Seigneurie ne peut s'empêcher de penser que ce serait m'accorder une justice bien sévère que de faire de la difficulté que j'éprouve à rendre un pareil compte après un laps de tems aussi prolongé, un motif pour me traiter d'une manière qui serait injurieuse à mon caractère, aussi bien que ruineuse pour moi et pour ma famille.

Sa Seigneurie sait que le premier rapport fait au Gouvernement, avant que j'eusse l'occasion de m'expliquer, me représentait comme défalcatoire pour plus de £8000. Malgré que, pour les raisons que j'ai mentionnées, j'eusse le désavantage de n'être pas préparé à rendre un compte détaillé, j'ai transmis aussitôt que j'ai pu les fournir, des explications qui ont eu pour résultat de réduire cette balance supposée à un peu plus de £4,000; depuis ce tems j'ai réussi à faire voir qu'il n'y avait contre moi qu'une balance apparente de £1,100; et j'ai de bonnes raisons pour espérer que la plus grande partie de cette somme, sinon la totalité, peut encore être expliquée d'une manière satisfaisante.

Néanmoins quand même je ne pourrais pas, depuis si longtems retracer chaque paiement, je suis persuadé que ni Sa Seigneurie, ni aucune personne de bonne foi, n'en inférera que les sommes dont je ne pourrais rendre compte en détail ont été mal employées.

Après cet exposé, je me soumetts à la justice du Gouvernement, avec l'espoir que je recevrai la protection à laquelle je crois que me donne droit une longue carrière de services zélés et fidèles à la Couronne, durant laquelle j'ai la conscience que je n'ai fait de tort à personne, quoique pour m'en faire à moi, on ait fait de grands efforts pour des motifs déshonorés.

J'ai, etc.,

(Signé,) S. P. JARVIS.

J. M. HIGGINSON, écuyer,
etc., etc., etc.

Bureau du Secrétaire Civil,
Montréal, 20 Septembre, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur, par l'ordre du Gouverneur Général, d'accuser la réception de votre lettre du 10 du courant, et de vous informer en réponse, que les circonstances représentées dans votre lettre recevront en tems opportun, la considération à laquelle elles paraîtront avoir droit; mais que Son Excellence remet à donner une décision définitive sur votre conduite comme surintendant en chef des affaires des Sauvages, jusqu'au règlement de vos comptes.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. M. HIGGINSON.

SAMUEL P. JARVIS, écuyer.

(Copie.)

Montréal, 21 Novembre, 1845.

Monsieur,

Le 5 Mai dernier, j'ai eu l'honneur de transmettre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, un rapport et état de compte de Samuel P. Jarvis, écuyer, ci devant surintendant des affaires des Sauvages, avec le Département Sauvages; lequel compte présentait une balance contre M. Jarvis de £4,132 18s. 5d; j'ai établi cette balance sur le compte dressé par P. Ferguson, écuyer, comptable de la part du Gouvernement; et un autre compte dressé par Thomas Steers, écuyer, de la part de M. Jarvis; le premier ayant trouvé contre M. Jarvis une balance de £9,733 9s. 11d., et le dernier £950 7s. 5d.

La balance ci-dessus est celle que j'ai trouvée comme arbitre entre les deux.

Peu de tems après, M. Steers, de la part de M. Jarvis, a soumis un rapport supplémentaire, appuyé de certaines pièces justificatives, et réclamant crédit pour une autre somme de £3,046 14s. 4½d; et Son Excellence, alors voulut bien remettre cette matière à ma décision.

Depuis cette époque, j'ai eu en ma possession ou j'ai pu consulter tous les papiers, livres, etc., relatifs au dit compte et j'ai fait tous mes efforts pour amener l'affaire à une décision finale et satisfaisante; mais même aujourd'hui je regrette de dire que mon travail n'est nullement satisfaisant, et je ne crains pas de dire qu'il est impossible d'en venir à un exposé clair ou satisfaisant. J'ai néanmoins fait tout mon possible, et j'ai maintenant l'honneur de faire rapport, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, qu'au lieu de pouvoir diminuer la balance de mon dernier compte contre M. Jarvis, il s'est accru de £4,132 18s. 5½d. courant, à la somme de £4,254 16s. 4½d. courant, et cela en face de la réclamation de M. Jarvis, pour les crédits additionnels au montant de £3,046 14s. 4½d.

Tout cela est un point qui a besoin d'explication; je vais la donner.

Appendice
(V. V.)

222 Juillet.

Dans mon compte précédent, j'ai donné crédit à M. Jarvis pour différents montans, formant en tout le dernier crédit de mon compte de £1958 1s. 11d. courant, pour le motif que les noms des parties étaient donnés aux personnes auxquelles les paiements ont été faits ou auxquelles on a prétendu les avoir faits; et que les transactions avaient toute l'apparence de la réalité et pouvaient être retracées.

J'ai aussi déclaré dans mon rapport, que les recherches les plus minutieuses étaient nécessaires afin de s'assurer si des warrants avaient été émis pour quelques-unes de ces sommes, et si tel est le cas, elles doivent être reportées.

Lorsque les comptes sont revenus en ma possession j'ai vu que ces recherches n'avaient pas été faites; et en conséquence je fis moi-même l'examen convenable des différents livres de warrants, au Département des Terres de la Couronne; et également des Six Nations en la possession de M. Turquand.

Le résultat de cette examen a été de faire naître dans mon esprit des soupçons sur le compte tout entier, et de m'engager à remettre à la charge de M. Jarvis les £1,958 1s. 11d., et à ne lui donner crédit pour aucune somme à moins que la source d'où provenait l'argent qui a servi à la payer ne fut clairement indiquée.

J'ai trouvé que sur ce montant M. Jarvis avait reçu du Commissaire des Terres la Couronne £324 16s. 11d., qui n'ont pas été portés à sa charge.

Il a reçu la somme de £226 12s. 11d., du Receveur Général, provenant des fonds des Six Nations; et elle n'a pas été portée à sa charge. Et des warrants ont été émis pour d'autres sommes et n'ont pas été portés à son compte.

Je vois aussi, en référant au livre des warrants que M. Jarvis avait l'habitude d'avoir des warrants pour des sommes aussi faibles que £1 et £2. Et pour cette raison je ne puis me permettre de croire, que tandis qu'il obtenait des warrants pour ces sommes minimes, de grosses sommes auraient été payées sans warrants ou sans recevoir l'argent de quelqu'autre source.

Je trouve également que lorsque M. Jarvis faisait des avances, il paraît en avoir invariablement obtenu le remboursement sans délai, soit par warrant, ou du Receveur Général ou du Commissaire des Terres de la Couronne; et pour les dépenses contingentes du Commissariat.

Il me paraît assez extraordinaire que le comptable agissant pour M. Jarvis, après avoir pu consulter et avoir examiné le livre des warrants du Département Sauvage—les comptes des Sauvages dans les Bureaux du Commissaire des Terres de la Couronne et du Receveur Général, demande qu'on lui donne crédit pour certaines sommes comme payées par M. Jarvis, lorsque l'on voit si clairement que les fonds pour les payer provenaient des sources susdites.

Comme je suis entré dans beaucoup de détails dans mon compte ci-annexé, et que j'ai placé des notes presque vis-à-vis chaque somme, je ne crois pas devoir en dire d'avantage ici; mais je crois qu'il est de mon devoir de faire quelques autres remarques relativement à quelques uns des items.

J'ai reporté contre M. Jarvis la somme de £275, pré-tendue payée à la compagnie du Canada le 28 Septembre, 1840; comme il ne saurait y avoir aucune difficulté à produire les pièces justificatives qui s'y rapportent, ce montant est sans doute pour des terres achetées pour quelqu'une des tribus et comme il y a plusieurs warrants pour achat de terres qui ne sont pas portés, il n'est guères douteux que cette somme en fait partie.

J'ai également reporté la somme de £100, payée au ré-vérend S. Givins, le 22 Mai, 1839; vu que je vois que ce même jour un warrant a été émis pour M. Givins pour la somme de £125, qui sont portés au crédit de M. Jarvis dans le compte de M. Ferguson. Et il ne me paraît pas clair que M. Givins ait dû recevoir le même jour £125 par warrant et £100 sans warrant; je considère ces deux sommes comme identiques, et je ne pourrais sûrement les porter au crédit toutes les deux sans les pièces justificatives et la preuve la plus satisfaisante.

A l'égard de la somme de £350, portée comme payée à "Borland" le 27 Octobre, 1841, M. Jarvis lui-même, dans ses "réponses aux questions B" déclare que cette somme était pour construire des maisons sur l'île Beauvoileil pour Aisance et sa tribu, et termine en disant "voir livre des warrants;" ce qui, à mon sens, indique clairement que cette somme forme partie des warrants émis pour l'usage de la tribu.

Quant aux sommes peu considérables, comme les états de paie de Manitoulin, elles ne peuvent être considérées que comme des parties des états de paie déjà compris et mis au crédit de M. Jarvis. Tel est la marche suivie à l'égard des états de paie de Manitoulin; à l'arrivée de l'état de paie, un warrant était émis pour le montant en plein, généralement en faveur de M. Jarvis ou de M. Yardon; ils étaient portés à la charge de M. Jarvis, et en même tems à son crédit; et les intéressés nommés dans les dits états de paie, étant des artisans ou des journaliers, demandaient ensuite soit par eux-mêmes soit par leurs fondés de pouvoir, leurs proportions respectives et en donnaient quittance; et je considère plusieurs des items sous ce point de vue.

Il est vrai qu'en quelques cas M. Jarvis a sollicité quelques uns des états de paie, ou partie d'iceux d'avance mais il paraît avoir été invariablement remboursé par warrant, à même la subvention parlementaire annuelle. On voit également que crédit est réclamé en Février 1839, pour paie due aux Mississagas de la Rivière Crédit, assemblés par ordre de Sir George Arthur ci-devant Lieutenant Gouverneur du Haut Canada, pour des sommes se montant à £112 19s. 7d. et £60 6s; comme cela se passait durant le tems de la rebellion, il n'y a guères de doute qu'ils y auraient été réunis pour le service militaire, et ne pouvaient, comme de raison être payés à même leurs propres fonds, mais sur la caisse militaire.

Il y a plusieurs sommes, tant grandes que petites pour lesquelles on demande crédit, comme payées à des voyageurs, hommes de canot, etc., que je considère comme n'étant autre chose que des items des frais de voyage de M. Jarvis; M. Jarvis a sans doute payé ces montans, mais s'il veut qu'elles soient portées à son crédit il faut qu'il rende compte des sommes rondes passées à son crédit comme dépenses de voyage, et en quelques cas l'on verra que des warrants ont été émis précisément pour ces montans.

Il y a une somme de £44 1s. 3d., courant, pour laquelle crédit est demandé, comme ayant été payée à W. Solomon pour hommes de canot en Juillet, 1841. Je vois que le 1er. Novembre, 1841, cette somme a été remboursée à M. Jarvis par le Commissariat comme étant de £44 1s. 3d., sterling. Je m'aperçois qu'il ne faut pas donner crédit à M. Jarvis pour toutes sommes, même lorsque des pièces justificatives sont produites, attendu qu'il avait l'habitude de faire des avances aux chefs, pour le compte de leurs salaires, etc., et d'en déduire le montant lorsqu'ils étaient payés, en prenant crédit pour les salaires en entier; la même chose avait lieu pour les entrepreneurs. Et je trouve dans plusieurs cas, diverses petites sommes payées à différentes époques, et toutes comprises dans un warrant futur, et en quelques cas ce warrant même reparti entre différentes tribus tellement qu'il devient presque impossible de retracer la manière en laquelle ces warrants ont été dépensés.

Quant aux certificats énumérés dans le tableau et comprenant une somme £1642 6s. 2½d., remis entre mes mains pour les examiner, mes remarques placées vis-à-vis chacun, parlent d'elles-mêmes, et elles font voir que des warrants ont été émis presque pour chaque item les plus longs commentaires seraient donc inutiles.

Je ne sache pas que je puisse jeter sur cette matière plus de lumière que je n'ai fait jusqu'ici; et je termine intimement convaincu que l'on ne saurait jamais arriver à une décision plus favorable à M. Jarvis que celle que je soumets maintenant, et qui établit, ainsi que je l'ai déjà dit, une balance contre lui de £4254 16s. 4d., courant.

J'ai, etc.,
(Signé) C. E. ANDERSON,
Comptable.

J. M. HIGGINSON, etc., etc., etc.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

SAMUEL P. JARVIS, Ecuier, ci-devant Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, en compte avec le DÉPARTEMENT SAUVAGE.

		REMARQUES.									
£	d.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	d.
25	0	4132	18	5							
9	5										
50	0										
45	10										
35	0										
115	1										
25	0										
20	0	324	16	11							
30	3										
35	0										
13	12										
15	0										
35	0										
6	2										
37	14										
7	10										
17	10										
30	0	226	13	11							
		53	3	0							
		100	0	0							
		13	10	0							
		50	0	0							
		1	5	0							
		15	0	0							
		15	10	0							
		275	0	0							
		75	0	0							
		10	0	0							
		32	10	0							
		100	0	0							
		£5425	6	3							

Appendice (V. V.)
20e Juillet.

Les differens montans formant cette somme sont compris dans mon dernier compte dans le crédit de £1958 1s. 11d., et sont maintenant chargés de nouveau, attendu que M. J. en a reçu l'argent du Commissaire des Terres de la Couronne.

Les differens montans formant cette somme sont également compris dans mon dernier compte dans le crédit de £1958 1s. 11d., et sont maintenant chargés de nouveau, attendu que M. J. en a reçu l'argent, des fonds des Six Nations.

Cette somme a également été créditée comme susdit, et est rechargée, vu qu'il n'appert pas qu'elle ait été payée au Receveur Général.

do do rechargée comme faisant partie du Warrant No. 203 ; payée à M. G., même jour, £125 pour les Mohawks de la Baie de Quinté.

Je considère cet item comme partie d'un état de paie pour lequel un Warrant a été émis pour le montant. Payé à même la subvention Parlementaire annuelle, et a été ensuite remboursé à même les fonds des Sauvages.

Il n'y a rien qui indique que cet item n'a pas été déduit d'un Warrant émis subséquemment pour l'usage de la Tribu.

Je vois plusieurs fois des Warrants à M. G., et rien n'indique que cette somme n'en a pas été déduite.

A qui payé, la nature de l'arbitrage, et le Warrant 354 n'en fait il pas partie ?

Produisez pièce justificative de la Compagnie du Canada indiquant comment, quand, et pourquoi le paiement a été fait, et si le Warrant 355, aux Mississagas d'Alnwick, n'en fait pas partie.

Des Warrants ont été émis pour ce montant, réparti à chaque Tribu.

Produisez pièce justificative, et dites de quels fonds, et où étaient ces fonds, voir la réponse de M. Jarvis aux questions B.

Produisez pièce justificative, dites si cette somme ne fait pas partie du Warrant A, 28, et pour qu'elle A même quels Fonds, et où étaient les dits fonds ; produisez la pièce justificative de M. C. indiquant comment payée, et pour quel objet.

Porté en l'autre part,

Indice (V. V.)
Juillet

Appendice
(V. V.)

20c Juillet.

SAMUEL P. JARVIS, Ecuier, ci-devant Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, en compte avec le DÉPARTEMENT SAUVAGE.

		R E M A R Q U E S.									
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
<i>Rapport de l'autre part</i>											
3 Novembre, 1841	Juge McLean, à lui payé				5,425	6	3				Produisez pièce justificative indiquant pourquoi, vu qu'on peut croire que cette somme fait partie d'un état de paie de Manitoulin.
4 do	Compagnie du Canada, à elle payé.	51	10	9							[48. Voir question B.]
16 Mai, do	Mississagas d'Alnwick, payé à G. S. Boulton		1	8	0	0	0				Produisez pièce justificative indiquant pourquoi, et comment payé.
20 do	Robert Wells, pour arpentages.	75	0	0							do question, si cet item ne fait pas partie du Warrant No.
27 Octobre, do	Chippouais de Port Sarnia, payé à Wawanash	30	0	0							do indiquant pour quelle Tribu et comment payé.
do	do des Lacs Huron et Simcoe, payé à Borland. Voir réponses aux questions B.	30	0	0							do et à même quels fonds.
31 Décembre, do	Saugéens, payé à Wabatic.	350	0	0							do indiquant pourquoi, quand et comment payé,
18 Novembre, do	Etat de paie de Manitoulin, payé à J. Henderson pour Maire et M ^{rs} Phaiden. Voir réponses aux questions B.	25	0	0							do rien n'indique que cet item n'est pas compris dans un Warrant subséquent.
2 Février, 1843	Wywendotte, payé à Clarke, Interprète	30	5	0							do également, ne fait il pas simplement partie d'un état de paie pour lequel un également je trouve que le 7 Février, Clark a reçu £25 du Commissaire des Terres de la Couronne, comme interp:ète.
23 Mai, do	Dr. Ironsides, pour soins médicaux	35	0	0							do pour quel Tribu, comment payé et sur quels fonds.
do Février, do	Saugéens, payé à Wabatic.	12	10	0							do probablement incités dans un Warrant subséquent.
		6091	0	4							do Ce débit se compose de la balance de mon dernier compte et du dernier crédit du même compte de £1958 1s. 11s., et je vais maintenant continuer avec le compte supplémentaire rendu au nom de M. Jarvis, en lui donnant crédit pour les sommes dont la source à même laquelle elles ont été payées est indiquée.
	Avoir.										
13 Octobre, 1837	Payé à diverses personnes par traites, suivant le compte du Surin.	324	0	10							Inscrit contre dépôt de cette date. Voir compte de Banque.
15 do	do 10me. versement des actions du Port Crédit, par traite, £250										
do	do John Sunday, par traite.										
16 Mars, 1838	do Révérend M. Murray, par Warrant 111	325	0	0							do do do do 5 Octobre, 1838, suivant pièce No. 1.
23 Novembre, do	do Etat de paie de Manitoulin, do 253	46	12	7							do do do do 23 Nov. do do 3.
9 Juin, 1840	do Sauvages Chippouais, payé à leur Chef Alexander.	31	0	10							do do do do 9 Juin, 1840. do do 16.
22 Septembre, do	do Paul Daxing, six mois de paie.	100	0	0							do do do do 23 Septembre, 1840. do do 22.
17 Avril, 1841	do John Cottrell, 19 Maisons de bois.	90	0	0							do do do do 17 Avril, 1841, do do 20.
20 do	do Pantasi, salaire comme Chef	200	0	0							do do do do 20 do do.
21 Juin, 1843	do Etat de paie de Manitoulin, par traite à J. Henderson, contre le dépôt de £368 16s. 1d., 19 Juin	25	0	0							do Dans mon compte précédent, un paiement de £269 5s. au Dr. Digby, a été porté contre ce dépôt, mais il paraît que le compte du Dr. Digby a été payé sur la vente de la Débenture No. 370. Voir pièce No. 28.
1 Juillet, do	do Wywendotte, par George Ironsides.	268	16	1							do Payé sur la balance de la Débenture No. 370. Voir pièce, No. 29.
21 Novembre, 1837	do Sauvages d'Alnwick, pour bois de construction, bœufs, etc.	179	2	3							do Voir dépôt de la même date, et voir pièce No. 32.
19 Décembre, 1842	do Banque du Haut Canada, intérêt sur avances à la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière.	125	0	0							do L'avance a été faite par la Banque antérieurement aux ventes de Débentures pour remboursement.
4 Avril, 1843	do M. Vardon, son salaire.	47	15	0							do Voir pièce "Z," étant la balance de dépôt, 13 Avril, £607 8s. 7d., courant.
	do Balance non expliquée contre M. Jarvis	73	16	5							
		1836	4	5							
		4254	16	0							

Montréal, 21 Novembre, 1845.

G. E. ANDERSON,
Comptable.

Appendice
(V. V.)

20c Juillet.

Appendice
(V. V.)
30e Juillet.

Le Comptable de M. JARVIS réclame crédit pour les items suivants, que je ne puis lui accorder pour les raisons indiquées plus bas.

	£	s.	d.	REMARQUES.
23 Août, 1838..	14	1	3	Détails des frais de voyage, faisant partie d'une somme ronde créditée d'autant à M. Jarvis.
28 do ..	15	15	0	do do do
2 Février, 1839..	112	19	7	Cette somme est évidemment pour services militaires, et par conséquent elle ne pouvait être payée sur les fonds des Sauv.
23 do ..	60	6	0	do do do [a été accordé en plein.]
7 do ..	136	6	8	Cette somme ne peut être mise en face d'aucun des items non expliqués.
26 do ..	8	3	11½	Cette somme fait évidemment partie d'un état de paie mentionné dans la pièce justificative, et pour lequel un Warrant
30 Janvier, 1840..	8	15	0	Cette pièce justificative indique seulement " pension pour hommes;" question, " quels hommes," et cette somme n'a-t-elle pas été déduite de la paie d'Alsance.
6 Février, do ..	5	0	4	Qui est Pamatiwabé, et cette somme n'est elle pas comprise dans un Warrant pour l'usage de la Tribu? [lettres?]
30 Avril, do ..	61	11	6	Cette somme à sans doute été payé à M. J. mais n'a-t-elle pas ensuite été payée par le Commissariat avec d'autres ports de
14 Mai, do ..	25	0	0	Inclus dans le Warrant pour sommes rondes à lui payées, et ne peut s'appliquer à aucun des items non expliqués.
26 do ..	49	4	0	Voir Warrant 296. Cette somme est un prêt sur requisition de Chiefs, et dans le cas contraire, elle aurait dû être remboursée ou retenue sur leur paie.
do do ..	5	5	8	Cet item ne peut se rapporter à aucuns des items non expliqués, et de quels fonds provient il.
do do ..	20	0	0	do do do
do do ..	5	0	0	do do do
16 Septembre, do ..	90	0	0	La pièce justificative n'indique pas, sur sa face, que cet argent fut destiné aux Sauvages d'Oneida, et la lettre ou ordre qui l'accompagne, est datée du 15 Juillet, 1843.
18 do ..	75	0	0	Cette Somme a été payée à M. Jarvis, à même les fonds des Six Nations. [une somme ronde.]
2 Avril, do ..	17	8	10	Ne peut référer à aucun des items qui ne sont pas expliqués; on suppose que le tout est compris dans le Warrant pour
17 do ..	4	10	0	Cette pièce indique que ce montant a été payé à même le fonds de Cottrell.
12 Juillet, do ..	13	10	0	Cette pièce n'indique pas que l'argent a été payé à Crane; demande; à même quels fonds?
do do ..	44	1	3	Cette somme devrait être en argent sterling, et a été payée à M. Jarvis, le 1er Novembre, 1841, par le Commissariat pour le rembourser.
Septembre et Octobre, 1841 ..	8	9	7½	Cet item ne peut se rapporter à aucun des items non expliqués, et de quels fonds provient il.
13 Décembre, 1843 ..	0	10	0	A même quels fonds cette somme a-t-elle été payée, elle ne se rapporte certainement à aucun des items non expliqués.
11 Novembre, 1840 ..	10	0	0	do do do
do do ..	4	15	0	do do do
23 do ..	11	11	7½	do do do
10 do ..	56	12	6	do do do
3 do ..	100	0	0	Aucune pièce justificative n'a été produite à l'appui de cet item, et comme l'on présume qu'il se rapporte à l'église de Tiendinaga, le coût total en a déjà été mis au crédit de M. Jarvis.
8 Juillet, 1842 ..	400	0	0	Je refuse de donner crédit pour cet item attendu qu'aucune pièce justificative n'a été produite à l'appui. Si elle avait été payée par traite, elle aurait pu être créditée sur le principe admis, mais il n'en est pas ainsi; et quoique M. Jarvis ait acquitté ce Warrant comme procureur de Wabatic, il est néanmoins hors de doute que des procurations en blanc étaient entre les mains de M. Jarvis.
	£1984	6	9½	

21 Novembre, 1845.

C. E. ANDERSON, Comptable.

Appendice
(V. V.)
30e Juillet.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

SUBSÉQUENTEMENT à la réception du compte supplémentaire, transmis à M. Jarvis, des pièces justificatives pour les items ci-dessus, ont été placées entre mes mains pour être examinées, etc., et j'en dispose comme suit :—

		REMARQUES.	
		£	s. d.
29 Octobre, 1842.	Payé à John Snake, pour sa Tribu	37	10 0
29 Septembre, do	do John Alsance	75	0 0
13 Octobre, do	do Peter Nogue, rentes annuelles	112	10 0
30 Juin, do	do George Emes, maison de bois	33	0 0
24 do, do	do William Laughton	39	0 0
29 Octobre, do	do John Snake	6	5 0
18 Février, do	do Titus Wilson	68	16 11
29 Octobre, do	do J. Blackbird, deux maisons sur l'île au Serpent	83	0 0
11 do, do	do William Movatt, un wagon	20	0 0
7 Janvier, 1841.	do John Sunday	50	0 0
11 do, 1842.	do G. Pantash	25	0 0
29 Sept., 1841.	do M. Jones, pour les Saugtens	74	9 2
16 Février, do	do Sauvages Oneida, souscription	10	0 0
5 Sept., 1840.	do William Rolph, gens de canot	11	5 0
10 Janvier, do	do 24 haches et 1 meule		
3 Septembre, do	do Voyageurs à Manitoulin	63	1 3
23 do, 1839.	do William Solomon	2	10 0
10 Avril, do	do John Sunday	12	10 0
29 Octobre, do	do T. A. Clark, Wyendotte	5	0 0
14 do, do	do W. Solomon, gens de canot	179	16 9
8 Janvier, do	do G. Alley, peaux et mocassins	21	17 6
28 Avril, do	do James Donaldson	16	9 2
23 Septembre, do	do Metigwab	100	0 0
— Avril, 1838.	do William Solomon, voyageurs	207	4 5
— Mai, 1839.	do J. W. Gwynne	39	17 6
— Mai, 1838.	do S. Andruss, charnues, etc	11	5 0
— Mai, do	do Saugtens	50	0 0
29 Août, do	do Fushs et plomb	17	10 0
25 Septembre, 1837.	do Ridout, Freres et Cie.	21	3 8
14 Octobre, do	do Mohawks, Baie de Quinté	29	0 0
29 Novembre, do	do différents Sauvages	75	0 0
Point de date	do William Laughton	20	4 10
30 Novembre, 1843.	do Joseph Sawyer	25	0 0
	do Traite de J. D. Pringie	100	0 0
		£ 1643	6 2½

21 Novembre, 1845.

C. E. ANDERSON.

REMARQUES.

Payé par Warrant B, 204.
do do B, 56.
Présumé à déduire des Warrants pour l'usage de la Tribu.
Payé par Warrant B, 57.
do do B, 55.
do do B, 135.
M. Jarvis, dans son explication de son livre de Banque, dit que ce montant lui a été donné. Dans ce cas, où est il porté à sa charge ?
A même le Warrant pour l'usage de la Tribu.
Payé par Warrant B, 107.
do do A, 6.
do do B, 11.
do do A, 109.
do do
Inclus dans le compte supplémentaire.
do
La valeur n'est pas fixée, de sorte que je ne puis la retracer.
Payé par Warrant 342.
Voyageur, payé sur les frais de voyage.
Payé par Warrant 193.
A même quels fonds ? Probablement du Commissaire des Terres de la Couronne.
Frais de voyage, à même la subvention Parlementaire annuelle.
Depenses militaires.
Partie de l'état de paie de Manitoulin.
Cete somme provenait de la subvention Parlementaire annuelle, et a été remboursée depuis.
Payé par Warrant 229, subvention Parlementaire annuelle.
do do 136.
do do 4 Mai, 1839.
Payé à même l'ex subvention Parlementaire annuelle, et remboursé depuis.
Depenses militaires.
Pour quelle Tribu ? et à même quels fonds ?
Payé par Warrant No. 71.
Quels Sauvages ? En outre, cette pièce n'est pas un certificat de paiement.
Payé par Warrant B, 118.
Il y a plusieurs Warrants en faveur de Sawyer.
Ces pieces se rapportent à l'église de Tiendinaga, qui a été créditée en plein.

(Copie.)

Montréal, 4 Février, 1846.

Monsieur,

Le 5 Mai, 1845, j'ai eu l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence Lord Metcalfe, un rapport, accompagné d'un compte courant, relativement à certaines transactions entre Samuel P. Jarvis, Ecuyer, ci-devant Surintendant des affaires des Sauvages et du Département Sauvage. Le dit compte courant a fait voir contre M. Jarvis une balance de £4,132 18s. 5d., et a été basé sur deux comptes à moi soumis comme arbitre, savoir, l'un dressé par F. Ferguson, Ecuyer, de la part du Gouvernement, et l'autre par Thomas Steers, Ecuyer, de la part de M. Jarvis. Le premier indiquant contre M. Jarvis une balance de £9,733 9s. 11d. courant, et le dernier une balance de £950 7s. 5d. courant. Peu de temps après, M. Steers, au nom de M. Jarvis, a soumis un compte supplémentaire, avec pièces à l'appui, réclamant crédit pour une autre somme de £3046 14s. 4½d., alors que Son Excellence Lord Metcalfe voulut bien en réserver à ma décision.

Le 21 Novembre, 1845, j'eus l'honneur de vous transmettre pour l'information de Son Excellence, mon rapport sur le dit compte supplémentaire, et un autre compte courant, présentant une balance contre M. Jarvis de £4,254 16s. 4d., étant une augmentation de £121 17s. 11d. courant sur ma balance antérieure contre M. Jarvis; et cela en face de la réclamation de M. Jarvis pour des crédits additionnels au montant de £3046 14s. 4½d., courant. Pour l'explication je renvoie à mon rapport du 25 Novembre, 1845.

Le 25 Novembre, 1845, en conformité des ordres de Son Excellence Lord Metcalfe, ces comptes me furent encore renvoyés, et je fus requis en même temps d'examiner et faire rapport sur une boîte de papiers, soumis de la part de M. Jarvis, et qui, par quelques mal entendus avaient été négligés.

En parcourant ces papiers, j'ai vu qu'ils étaient de nature à changer complètement l'état de tous les comptes soumis; et j'ai, en conséquence, demandé la permission de recommencer le compte *de novo*; cette permission m'ayant été accordée, je m'y suis mis sans délai, et depuis lors, j'ai employé tout le temps dont je pouvais disposer, à donner à ce compte une forme qui peut le faire comprendre, car pour en faire quelque chose de satisfaisant, je crois que c'est impossible.

J'ai aujourd'hui, l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, le résultat de mon travail, présentant contre M. Jarvis une balance de £6375 6s. 11d., composée des items suivants :

Intérêts sur les débetures, reçus en argent.	£1709	5	10
Retenus de Manitoulin, etc.	658	15	0
Balance due aux Sauvages Oneidas.	8	10	2
" " Six Nations.	1205	13	3
" " Saugéens.	800	0	0
" " Wyendottes.	251	15	0
" " Chippaouis des Lacs H. et S.	696	12	3
" " Mississagas des Lacs R. et M.	550	0	0
" " Mississagas d'A.	125	0	0
" " Mohawks de la Baie de Quin.	391	9	9
	£6397	1	3
Moins autant payé de trop à compte des "diverses"	21	14	4
	£6325	6	11

Ainsi que je l'ai dit dans mon rapport du 21 Novembre, j'étais persuadé qu'il était impossible de faire un exposé

plus favorable à M. Jarvis que celui qui fut alors soumis; le résultat des recherches subséquentes a pleinement confirmé la vérité de cette remarque.

On verra en référant à ce compte que la totalité des débits contre M. Jarvis se montent à la somme de £44,175 11s. 5½d., tandis que le maximum des comptes précédents étaient de £36,990 11s.; ce qui présente des items nouveaux au montant de £7,185 0s. 5½d., qui n'étaient pas soumis auparavant, et que j'ai retracés dans les différents bureaux publics, aussi bien qu'au moyen des papiers contenus dans la boîte dont j'ai parlé.

En préparant le compte que je soumetts aujourd'hui, je me suis efforcé de tenir les transactions de chaque Tribu aussi distinctes et séparées que possible; et celles que je n'ai pas pu retracer je les ai placées dans le compte intitulé, "diverses." Par ce moyen, le compte est plus facile à comprendre, chaque somme peut être de suite retracée, et l'on voit de suite la somme ou les sommes impliquées qui forment la balance; cette méthode fournira peut être à M. Jarvis le moyen d'éclaircir la balance. Dans tous les cas, il pourra voir du premier coup d'œil où se trouvent les items non expliqués, et de quoi ils consistent.

Comme des remarques et des explications sont nécessaires, relativement aux divers chefs du compte, je vais de suite les donner.

INTERETS.

A l'égard de cette somme de £1,709 5s. 10d., je ne puis retracer l'emploi qui en a été fait, et elle demeure en totalité au débit de M. Jarvis.

ETAT DE PAIE DE MANITOULIN.

A l'égard de ces états de paie, j'ai trouvé qu'ils avaient été portés incorrectement dans tous les comptes antérieurs, en autant que des sommes avaient été mises au crédit de M. Jarvis, comme états de paie, qui n'en étaient point; tandis qu'il en a été omis d'autres qui auraient dû être portées à son crédit. En outre, il y a plusieurs sommes reçues pour états de paie qui n'avaient pas été mises à son débit tandis qu'il a été crédité des états de paie. La balance non expliquée de £653 15s., se compose principalement de retenues, ainsi qu'on peut le voir en référant au compte.

SAUVAGES ONEIDAS.

On verra en référant à leur compte, qu'il a été rendu compte de tous leurs fonds, à l'exception de £8 10s. 2d., et qu'il y a preuve du paiement de toutes les sommes, à l'exception de deux sommes de £75 et £150; mais comme il y a toute raison de croire que les Oneidas sont en possession des terres, et satisfaits, il n'y a guère de doute que ces sommes ont été payées.

SIX NATIONS.

A l'égard de ce compte, on verra qu'il y a été introduit plusieurs items qui ne sont pas passés directement par les mains de M. Jarvis; mais comme le comptable de M. Jarvis les a introduits comme crédit dans son compte, j'ai trouvé qu'il convenait de les mettre également en compte, afin qu'il n'en fut plus question à l'avenir. On verra que la balance non expliquée de £1,205 13s. 3d., se compose de deux sommes payées à M. Jarvis pour placement. (Voir les remarques sur les Saugéens, à la fin du rapport.)

WYENDOTTES.

M. Jarvis paraît avoir rendu compte de toutes les sommes qui leur appartenait, à l'exception de £251 15s., formant la différence entre la somme de £1,545 13s. 3d., reçue du Commissaire des Terres de la Couronne, le 24 Octobre, 1838, pour payer les améliorations sur la réserve à Amherstburg, et la somme payée pour ces améliorations, £1,293 18s. 3d. La balance ci-dessus est restée entre les mains de M. Jarvis, sans être employée depuis l'époque ci-dessus.

Appendice (V. V.)

20e Juillet.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

CHIPPAOUAIS DES LACS HURON ET SIMCOE.

La balance non expliquée de £696 12s. 3d., se compose de diverses sommes, ainsi qu'on le verra. La première est un warrant No. B. 55, en date du 16 Mai, 1842, pour £400, acquitté le 4 Juin, 1842, par M. Jarvis, comme fondé de procuration de Yellowhead. L'argent du dit warrant a été régulièrement déposé dans le compte officiel de M. Jarvis avec la Banque du Haut-Canada, et des traites ont été tirées pour le même montant; mais il n'y a rien qui indique que Yellowhead en ait reçu aucune partie; et Yellowhead nia devant la Commission de Kingston, qu'il eût aucunement connaissance de cette transaction.

Le second item est un warrant B. 56, en date du 16 Mai, 1842, pour £300, acquitté par Aisance le 1er Octobre; l'argent de ce warrant, se trouve néanmoins dans le compte de Banque de M. Jarvis comme susdit; et on n'en peut retracer que £100, comme payés à Aisance. On observera que le warrant susdit est acquitté du 1er Octobre, et que le 29 Septembre M. Jarvis a payé à Aisance £75, et pris son reçu; si, par conséquent, il lui a payé le montant du warrant en entier, comment se fait-il qu'il n'y ait ni traité ni pièce justificative pour quelque portion que ce soit autre que les £75 dont je viens de parler.

Le troisième item est la balance du warrant B. 27, £200 à John Snake, dans la même position que l'item précédent, sauf que tous les produits paraissent avoir été payés à ou pour Snake, excepté la somme de £46 10s. qui reste au débit de M. Jarvis. La balance des £696 12s. 3d., se forme de cette manière; le 16 Décembre, 1841, un warrant A. 126, £590, fut émis en faveur de M. Jarvis "pour payer la balance de Cottorell;" £452 10s. de la dite somme paraissent dans le compte de M. Jarvis, et semblent avoir été payés à Cottrell, mais la balance de £137 10s. n'a pas été déposée à la Banque; et le seul paiement que je puisse retracer contre cette balance, est un paiement de £87 7s. 9d., laissant une balance inexpliquée de £50 2s. 3d., au débit de M. Jarvis.

MISSISSAGAS DES LACS RICE ET MUD.

On verra que la balance non expliquée de £550, consiste en trois warrants pour Pantash; l'argent de ces warrants est passé par les mains de M. Jarvis, et £525 se trouvent dans son livre de compte. Il n'y a rien qui indique comment un seul denier de cette somme a été dépensé.

MOHAWKS DE LA BAIE DE QUINTÉ.

Dans ce compte il se trouve plusieurs items qui motivent des remarques. Le premier item non expliqué est le warrant 69, £150 courant, 14 Septembre, 1837, dont je ne puis retracer l'emploi. Le suivant est un dépôt de Banque de £365 6s., que, dans ses "réponses aux questions A." M. Jarvis déclare avoir été payé par cette Tribu à la Banque en billets de Banque, et il porte la somme comme "contrôle en conseil, £367 16s." Je n'ai pas pu découvrir d'où provenait cette somme, ni comment elle a été dépensée, mais il n'y a pas de doute qu'elle fait partie des fonds des Sauvages; ce compte comprend les dépenses de l'Eglise de Tiendinaga, qui diffère de l'état présenté par M. Jarvis, en autant que M. Jarvis réclame crédit pour la somme de £100 payée à J. W. Hill, par le Commissaire des Terres de la Couronne, le 20 Janvier, 1843. En référant aux livres du Département des Terres de la Couronne, je n'y trouve aucune somme payée par lui; et comme c'est le seul item qui se rapporte à cette Eglise, pour lequel il n'ait pas été produit de pièce justificative, je pense que c'est une erreur, et que pareille somme n'a pas été payée du tout. M. Jarvis paraît avoir payé à Hill £300 pour le compte de cette Eglise; cette somme est inscrite à son crédit, et prouvée par des pièces justificatives. De plus, je trouve que le premier paiement fait pour le compte de la dite Eglise et pour lequel il y a une pièce justificative a été fait en Mars, et je ne vois pas comment Hill aurait reçu £100 au mois de Janvier, lorsque Pringle, l'entrepreneur, n'a reçu le paiement de son premier terme que dans le mois d'Août; avant donc que crédit soit donné pour les dits £100, M. Jarvis doit fournir la preuve du paiement, et que Hill a reçu £400 au lieu de £300 pour la dite Eglise. Je puis également remarquer que le comptable de M. Jarvis, le 2

Octobre, 1843, réclame crédit pour la somme de £15, Appendice comme payée à John D. Pringle, à compte de la dite Eglise, (V. V.) et qui devrait être £75, laquelle dernière somme j'ai mise au crédit de M. Jarvis. 20e Jul

J'en viens maintenant aux items des dépenses de voyage, par lesquels on verra qu'entre le mois de Juillet, 1838, et Août, 1843, un espace de cinq années, M. Jarvis a reçu la somme de £924 2s. 5d. courant, pour cet objet; et tous les items détaillés qu'il a fourni de ces dépenses se montent à quelque £360. En admettant néanmoins que le tout a été employé pour cet usage, j'ai donné crédit à M. Jarvis pour la balance de £565 1s. 2d. qui doit être considérée comme faisant face à toutes réclamations pour dépenses de voyage et j'ai ainsi réglé le compte.

Me reportant maintenant au compte intitulé, "diverses," on verra qu'il se compose de matières diverses, et exige des commentaires en conséquence; les principaux items sont des sommes payées à M. Jarvis pour placement, et l'achat et la vente de débentures. Cette dernière partie du compte paraîtrait se présenter comme suit: que lo

1841,				
31 Mars,	M. Jarvis a acheté les Nos. 335,			
	315, 72.....	£1750	0	0
15 Octobre,	M. Jarvis a acheté le No. 244,			
	Débenture de Kettle Creek.....	1000	0	0
1842,				
28 Janvier,	M. Jarvis a acheté les Nos. 12,			
	244, 243, 162, 348, 282, 366, 408....	1220	0	0
23 Novembre,	M. Jarvis a acheté le No. 115.	500	0	0
1844,				
15 Février,	do do No. 258.	75	0	0
16 Mai,	do do No. 268.	500	0	0

Débentures considérées comme achetées par M. Jarvis..... £5045 0 0

1838,				
27 Mai,	M. Jarvis a placé à la Banque du Haut-Canada, No. 111.....	£500	0	0

1839,				
26 Août,	le Commissaire des Terres de la Couronne a mis entre les mains de M. Jarvis les Débentures, Nos. 216, 217, 321, 362, 369, 370, 297, 298, 306.....	4200	0	0

Total des Débentures, suivant compte de B. £9745 0 0

Il est rendu compte de toutes ces Débentures comme suit:

Nos. 297, 298,	vendus pour l'Eglise de Tiendinaga.....	£1000	0	0
Nos. 216, 217, 321, 362, 369, 244, 306,	vendus pour prêter à la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière.....	3700	0	0
No. 370,	venu pour payer le Dr. Digby, et George Ironsides.....	500	0	0
No. 111,	racheté, le produit de la vente chargé à M. Jarvis.....	500	0	0
Nos. 335, 315, 72, 12, 244, 243, 162, 348, 282, 366, 408, 115, 258, 268.	Transférés au Receveur-Général, 4 Juin, 1844.....	4045	0	0
		£9745	0	0

Ces débentures paraissent avoir été toutes mises en compte régulièrement, et le compte de Banque des Débentures est suffisamment clair à cet égard. Mais il reste encore un doute à l'égard de deux des Débentures savoir: No. 111, déposé par M. Jarvis dans la Banque du Haut-Canada, le 26 Mai,

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

1838, pour le compte des Mississagas de Kingston et de la Baie de Quinté £500 ; cette Débenture a été rachetée le 5 Janvier, 1844, et le produit chargé à M. Jarvis ; mais je n'ai pas pu retracer d'où sont venus les fonds employés pour acheter cette débenture. M. Jarvis n'a pas réclamé crédit pour cette débenture comme achetée par lui ; et il a été présumé qu'elle lui avait été remise en main soit par son prédécesseur ou par quelqu'un des départements publics, ce que toutefois il m'a été impossible de retracer. Je puis ajouter qu'à l'époque du dépôt de la dite débenture, M. Jarvis paraît n'avoir pas eu à sa disposition de fonds pour placement.

L'autre débenture à l'égard de la quelle il paraît y avoir quelque doute est le No. 115, £500, déposés par M. Jarvis le 23 Novembre, 1844 ; je trouve que le 25 Novembre, M. Jarvis a tiré un chèque pour le paiement de l'agenco sur la dite débenture £1 5s ; mais je ne vois pas comment il l'a payée (la débenture.) Il n'a pas été tiré de traite pour un pareil montant, et je ne puis découvrir qu'il lui ait été remis par aucun département ; et comme la dite débenture a été transférée au Receveur Général, je l'ai passée à son crédit comme achetée par lui.

Je ne vois pas que je puisse jeter d'autre lumière sur le compte des débentures. Deux sommes se trouvent au débit de M. Jarvis, dans le compte "diverses," savoir, £120 et £643 10s ; je trouve ces deux sommes comme dépôts dans le compte de Banque officiel de M. Jarvis ; et voyant que M. Steers les a mis au débit de M. Jarvis, comme argent des Sauvages, comme de raison j'en fais autant. Ces deux sommes sont les seules que je n'ai pas pu retracer jusqu'à la source d'où M. Jarvis les a tirées ; on verra que dans chaque cas j'ai donné le numéro du warrant, ou le département ou la source d'où il a reçu l'argent. Il est possible que M. Jarvis puisse réclamer la reddition de ces sommes, mais avant que cela lui soit accordé, il faut qu'il fasse voir comment cette erreur a pu naître, ou que ce sont des sommes qui sont portées ailleurs à son débit, ce que je puis découvrir.

En référant au folio 11 du compte soumis, on trouvera un état des traites tirées par M. Jarvis sur la Banque du Haut-Canada, se montant à la somme de £6615 2s. 1d. courant ; on verra que ces traites sont principalement payables au tireur et au porteur, et l'on ne peut en retracer aucun à quelque source liée au Département Sauvage.

On trouvera également sur les folios 12 et 13 du dit compte un détail d'environ 90 pièces justificatives, soumises pour crédit de la part de M. Jarvis. En y référant on verra que la plus grande partie de ces sommes ont été payées di-

rectement aux parties par warrants ; elles ne sont pas mises à la charge de M. Jarvis, et il n'a pas, par conséquent le droit de réclamer crédit pour ces sommes. En plusieurs cas quoique les parties aient elles mêmes obtenu le warrant néanmoins elles ont donné un reçu à M. Jarvis comme s'il leur avait payé l'argent.

On verra que vis-à-vis chaque item non crédit, j'ai donné m'a raison pour ne l'avoir pas fait, ou j'ai écrit mes remarques ; elles s'expliquent d'elles mêmes, et il n'est pas nécessaire pour moi de les répéter ici.

On verra également que plusieurs sommes ont été désallouées comme étant pour "services militaires," durant la rébellion en 1837 et 1838 ; et ayant par moi-même connaissance que pareilles sommes ont été payées à même la caisse militaire, je ne puis m'imaginer que M. Jarvis demande crédit pour ces somme comme étant payées à même les annuités des Sauvages.

Je m'aperçois que j'ai omis de remarquer, à l'égard de la balance des Saugéens de £800 qu'elle se compose de deux warrants de £400 chaque, pour Wabatic et Métigwaub ; ces sommes sont inscrites dans le compte de Banque de M. Jarvis, et il n'y a aucune explication sur la manière en laquelle elles ont été dépensées. Il est question de ces warrants dans le rapport de la commission de Kingston, et jusqu'ici, rien de satisfaisant n'a été dit, ni aucune explication n'a été donnée à cet égard et il restent par conséquent au débit de M. Jarvis.

Je prendrai, avant de terminer, la liberté de remarquer, que j'ai produit et classé toutes les pièces justificatives qui m'ont été soumises, et je les ai mises en ordre de manière à pouvoir y référer en tout tems sans délai ou difficulté ; et je suggérerais respectueusement de les conserver dans le même ordre pour y référer à l'avenir au besoin.

J'ai également l'honneur d'inclure une copie du compte pour M. Jarvis dans le cas où il la demanderait ; je ne pense pas avoir omis de faire des remarques sur aucun point qui l'exigeait, et je me souscris.

Votre, etc.

(Signé,) C. E. ANDERSON.

Comptable.

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Appendice
(V. V.)

Appendice
(V. V.)

REMARQUES EXPLICATIVES.
Les lettres Tr. et P. J. indiquant que crédit est donné parce que le paiement a été fait par traite, ou bien qu'il est prouvé par pièce justificative.

Les chiffres placés en dedans des colonnes de £ s. d., du côté du débit, sont les Nos. des warrants d'où proviennent les deniers.

Toutes les sommes qui ont paru dans le compte de la Banque du H. C. sont indiquées suivant compte de Banque. Les autres sommes au débit, ont été obtenues de diverses sources comme paiements à M. Jarvis. Les dates de la colonne du débit, sont principalement celles de l'émission du warrant.

C. E. ANDERSON, Comptable.

4 Février, 1846.

SAMUEL P. JARVIS, Ecuier, ci-devant Surintendant en Chef des AFFAIRES des SAUVAGES, en compte avec le DÉPARTEMENT SAUVAGE.

		DOIT.—INTÉRÊT.		£	s.	d.
20 Mars,	1839..	Par argent, suivant compte de Banque, sur Débentures, No. 111	111	20	0	0
29 Juin,	do ..	do do	111	15	0	0
30 Septembre,	do ..	do do	321, 298	30	0	0
6 Décembre,	do ..	do do	216, 217, 306, 369, 370..	66	0	0
30 do	do ..	do do	111	15	0	0
21 Janvier,	1840..	do do	297, 360	30	0	0
13 Mars,	do ..	do do	321, 298	30	0	0
20 Mai,	do ..	do do	216, 217, 306, 369, 370..	66	0	0
30 Juin,	do ..	do do	111	15	0	0
24 Juillet,	do ..	do do	297, 362	30	0	0
18 Septembre,	do ..	do do	321, 298	30	0	0
16 Novembre,	do ..	do do	216, 217, 306, 369, 370..	66	0	0
31 Décembre,	do ..	do do	111	15	0	0
26 Janvier,	1841..	do do	297, 862	30	0	0
25 Mars,	do ..	do do	321, 298	30	0	0
17 Mai,	do ..	do do	216, 217, 306, 369, 370..	66	0	0
do do	do ..	do do	72, 315, 335	43	15	0
30 Juin,	do ..	do do	111	15	0	0
30 Septembre,	do ..	do do	297, 362	30	0	0
2 Octobre,	do ..	do do	321, 298	30	0	0
15 Décembre,	do ..	do do	216, 217, 306, 369, 370..	66	0	0
do do	do ..	do do	72, 315, 335	43	15	0
31 do	do ..	do do	111	15	0	0
3 Février,	1842..	do do	244, 297, 362	60	0	0
5 do	do ..	do do	12	6	0	0
7 Mars,	do ..	do do	408	1	15	0
1 Avril,	do ..	do do	321, 298	30	0	0
20 Mai,	do ..	do do	216, 217, 306, 369, 370..	66	0	0
20 do	do ..	do do	72, 162, 243, 244, 282, 315, 335, 348	66	5	0
14 Juin,	do ..	do do	366	1	5	0
30 do	do ..	do do	111	15	0	0
20 Juillet,	do ..	do do	244, 297, 362	60	0	0
1 Août,	do ..	do do	12	6	0	0
16 do	do ..	do do	408	1	15	0
20 Septembre,	do ..	do do	321, 298	30	0	0
24 Novembre,	do ..	do do	216, 217, 306, 369, 370..	66	0	0
do do	do ..	do do	72, 162, 243, 244, 282, 315, 335, 348	66	5	0
19 Décembre,	do ..	do do	Vendu pour la Compagnie de la N. de la G. R.	56	8	0
23 do	do ..	do do	366	1	5	0
31 do	do ..	do do	111, 115	30	0	0
1 Janvier,	1843..	do do	297	15	0	0
13 Février,	do ..	do do	408	1	15	0
11 Mars,	do ..	do do	298	15	0	0
19 Mai,	do ..	do do	297, vendu pour l'Eglise de Tiendinaga	8	13	7
27 do	do ..	do do	370	15	0	0
do do	do ..	do do	72, 162, 243, 244, 282, 315, 335, 348	66	5	0
19 Juin,	do ..	do do	12	6	0	0
20 do	do ..	do do	370, vendu pour Mrs. Digby et Ironsides	0	10	10
21 do	do ..	do do	366	1	5	0
30 do	do ..	do do	111	30	0	0
1 Août,	do ..	do do	12	6	0	0
17 do	do ..	do do	298, vendu	9	3	5
18 do	do ..	do do	408	1	15	0
6 Décembre,	do ..	do do	72, 162, 243, 244, 282, 315, 335, 348	66	5	0
28 do	do ..	do do	366	1	5	0
30 do	do ..	do do	111, 115	30	0	0
28 Février,	1844..	do do	408	1	15	0
26 Avril,	do ..	do do	12	6	0	0
28 Mai,	do ..	do do	72, 162, 243, 244, 282, 315, 335, 348	66	5	0
Porté ci-contre.....				£1700	5	10

SAMUEL P. JARVIS, Ecuier, ci-devant Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, en compte courant avec le DEPARTEMENT SAUVAGE.

Doit.

SAUGÉENS.

Date	Description	£	s.	d.	£	s.	d.
30 Juin, 1838	Par argent, du Commissaire des Terres de la Couronne.	50	0	0	16709	5	2½
11 Sept., do	do do do	50	0	0			
28 Mars, 1839	do do do	100	0	0			
24 Juin, do	do do do	50	0	0			
1 Juillet, do	do do do	30	0	0			
14 Fév., 1840	do cpt. de B. du Commissaire des Terres de la Cou.	100	0	0			
8 Juin, do	do do du Warrant 312	100	0	0			
2 Juillet, do	do do du Commissaire des Terres de la Cou.	75	0	0			
22 Sept., do	do do du Commissaire des Terres de la Couronne.	200	0	0			
7 Dec., do	do par cpt. de B. du Warrant 386	400	0	0			
Sept., 1841	do do pour Wabatic, du Warrant A, 112	50	0	0			
13 Oct., do	do do pour Meticwaub, do A, 111	400	0	0			
1 Nov., do	do do du Warrant 109	400	0	2			
14 Mai, 1842	do do 53	74	9	2			
27 Juin, 1843	do do B, 220	58	9	2			
30 do do	do par compte de Banque, du Warrant B, 224	250	0	0			
11 Dec., do	do du Warrant B, 276	154	4	6			
39 Avril, 1844	do do B, 325	1815	0	0	2560	17	10
	Balance, £800.						

WYENDOTTES.

Date	Description	£	s.	d.	£	s.	d.
24 Oct., 1838	Par argent, du Commissaire des Terres de la Couronne.	1545	13	3			
30 Juin, 1840	do do do	25	0	0			
4 Avril, do	do do do	9	5	0			
7 Fév., 1843	do do do	25	0	0			
23 Mars, 1844	do do do	115	1	10			
29 Mai, do	do do do	35	0	0			
	Balance, £281 15s.				1755	0	1

DIFFÉRENTES TRIBUS.

Date	Description	£	s.	d.	£	s.	d.
16 Oct., 1841	Par argent, suivant requisiion, 18 Sept., pièce à l'appui, Oct. et Jan., du Com. des Terres de la Cou.	250	0	0			
31 Jan., 1842	do pour T. Wilson, du Com. des Terres de la Cou.	6816	11		31816	11	
	Porté ci-contre				21344	0	0½

AVOIR.

Date	Description	£	s.	d.	£	s.	d.
30 Juin, 1838	Rapporté ci-dessous				13127	0	11½
11 Sept., do	Payé aux Chefs, par requisiion déposée au Dépt. des Terres	50	0	0			
28 Mars, 1839	do Meticwaub, Chef Alexandre	50	0	0			
24 Juin, do	do do do	100	0	0			
15 Juin, do	do Wabatic et Yabance	50	0	0			
1 Juillet, do	do des Chefs, par requisiion déposée au Bureau des Terres.	30	0	0			
6 Fév., 1840	do Meticwaub.	100	0	0			
10 Juin, do	do Chef Alexander, voir lettre à R. A. Tucker	100	0	0			
3 Juillet, do	do Stuar et Wallis, pour filets	75	0	0			
22 Sept., do	do les Chefs, par requisiion déposée au Département des Terres	200	0	0			
7 Dec., do	do T. T. Wabatic	50	0	0			
29 Sept., 1841	do H. Dupuy, avances diverses	74	9	2			
23 Nov., 1842	do A. Boriand, pour maisons, etc., pour Wabatic et sa Tribu.	400	0	0			
27 Juin, 1843	do R. Moderveil et Cie	58	9	2			
30 do do	do James Henderson, pour Wabatic	250	0	0			
11 Dec., do	do pour diverses, voir lettre T. M. Jones, 931	154	4	6			
29 Avril, 1844	do pour un filet pour Wabatic	1815	0	0			
	Balance				3760	17	10
15 Nov., 1838	Payé pour améliorations sur la réserve, suivant le tableau transmis au Secrétaire Civil	1293	18	3			
31 Jan., 1840	do T. A. Clark, salaire comme interprète	25	0	0			
4 Avril, do	do la Tribu, par requisiion déposée au Département des Terres.	9	5	0			
7 Fév., 1843	do T. A. Clark, salaire comme interprète	25	0	0			
23 Mars, do	do temple, wagon et harnais	115	1	10			
29 Mai, do	do Dr. Ironsides, pour soins médicaux	35	0	0			
	Balance				1503	5	1
5 Oct., 1841	Payé à Titus Wilson, à compte d'un chemin entre le Détroit et Coldwater	250	0	0			
18 Fév., 1842	do do do	6816	11		31816	11	
	Porté ci-contre				16710	0	9½

pendice (V. V.) de Juillet.

pendice (V. V.) 20e Juillet.

Appendice (V. V.)
30e Juillet.

Appendice (V. V.)
30e Juillet.

SAMUEL P. JARVIS, Ecuyer, ci-devant Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, en compte courant avec le DÉPARTEMENT SAUVAGE.—(Continuation.)

Doit.

CHIPPAOUAIS DU C. ÉCARTÉ ET ST. CLAIR.		CHIPPAOUAIS DE LA THAMES.		CHIPPAOUAIS DES LACS HURON ET SIMCOE.		CHIPPAOUAIS DE LA THAMES.		CHIPPAOUAIS DE LA THAMES.		CHIPPAOUAIS DE LA THAMES.		CHIPPAOUAIS DE LA THAMES.		
£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
100	0	0	213	4	0	75	0	0	1403	2	8	75	0	0
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												
43	6	6												
100	0	0												
1200	0	0												
7	10	0												
39	16	2												
12	10	0												

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

SAMUEL P. JARVIS, Ecuier, ci-devant Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, en compte courant avec le DÉPARTEMENT SAUVAGE.—(Continuation.)

Dgr.		Avoir.		Avoir.		Avoir.		Avoir.		Avoir.	
£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
<p>MISSISSAGAS, des LACS RICE et MUD.—(Continuation.)</p> <p style="text-align: center;"><i>Rapporté de l'autre part.</i></p>											
7 Oct. 1840	906	7	6	22005	7	8½					
24 Dec. do	50	0	0								
10 Avril, 1841	50	0	0								
— Sept. do	25	0	0								
16 Mai, 1842	230	0	0								
11 Juil. 1843	500	0	0								
8 Avril, 1844	250	0	0								
26 Sept. do	68	15	1								
	18	15	0								
				2098	17	7					
				Balance. £550.							
<p>MISSISSAGAS d'ALNWICK.</p>											
24 Août, 1837	260	0	0								
21 Nov. do											
15 do do	125	0	0								
4 Dec. do	75	0	0								
10 Avril, 1839	250	0	0								
29 Mai, 1840	125	0	0								
7 Janv. 1841	37	10	0								
do do do	50	0	0								
18 Mars, do	6	5	0								
10 Mai, 1843	87	10	0								
13 do do	150	0	0								
28 Juin, 1843	100	0	0								
				1188	10	0					
				Balance, £125.							
<p>MOHAWKS de la BAIE de QUINTE.</p>											
14 Sept. 1847	150	0	0								
16 do do	29	0	0								
19 Juin, 1838	30	1	2								
12 Oct. do	365	6	0								
23 Mai, 1839	100	0	0								
19 Fév. 1841	7	10	0								
30 Juin, 1843	169	8	6								
17 Mars, do	100	0	0								
do do do	30	0	0								
do do do	500	0	0								
				1313	10	0					
				Balance, £125.							
<p>MOHAWKS de la BAIE de QUINTE.</p>											
14 Sept. 1847	150	0	0								
16 do do	29	0	0								
19 Juin, 1838	30	1	2								
12 Oct. do	365	6	0								
23 Mai, 1839	100	0	0								
19 Fév. 1841	7	10	0								
30 Juin, 1843	169	8	6								
17 Mars, do	100	0	0								
do do do	30	0	0								
do do do	500	0	0								
				1313	10	0					
				Balance, £125.							
<p>MOHAWKS de la BAIE de QUINTE.</p>											
14 Sept. 1847	150	0	0								
16 do do	29	0	0								
19 Juin, 1838	30	1	2								
12 Oct. do	365	6	0								
23 Mai, 1839	100	0	0								
19 Fév. 1841	7	10	0								
30 Juin, 1843	169	8	6								
17 Mars, do	100	0	0								
do do do	30	0	0								
do do do	500	0	0								
				1313	10	0					
				Balance, £125.							
<p>MOHAWKS de la BAIE de QUINTE.</p>											
14 Sept. 1847	150	0	0								
16 do do	29	0	0								
19 Juin, 1838	30	1	2								
12 Oct. do	365	6	0								
23 Mai, 1839	100	0	0								
19 Fév. 1841	7	10	0								
30 Juin, 1843	169	8	6								
17 Mars, do	100	0	0								
do do do	30	0	0								
do do do	500	0	0								
				1313	10	0					
				Balance, £125.							
<p>MOHAWKS de la BAIE de QUINTE.</p>											
14 Sept. 1847	150	0	0								
16 do do	29	0	0								
19 Juin, 1838	30	1	2								
12 Oct. do	365	6	0								
23 Mai, 1839	100	0	0								
19 Fév. 1841	7	10	0								
30 Juin, 1843	169	8	6								
17 Mars, do	100	0	0								
do do do	30	0	0								
do do do	500	0	0								
				1313	10	0					
				Balance, £125.							
<p>MOHAWKS de la BAIE de QUINTE.</p>											
14 Sept. 1847	150	0	0								
16 do do	29	0	0								
19 Juin, 1838	30	1	2								
12 Oct. do	365	6	0								
23 Mai, 1839	100	0	0								
19 Fév. 1841	7	10	0								
30 Juin, 1843	169	8	6								
17 Mars, do	100	0	0								
do do do	30	0	0								
do do do	500	0	0								
				1313	10	0					
				Balance, £125.							
<p>MOHAWKS de la BAIE de QUINTE.</p>											
14 Sept. 1847	150	0	0								
16 do do	29	0	0								
19 Juin, 1838	30	1	2								
12 Oct. do	365	6	0								
23 Mai, 1839	100	0	0								
19 Fév. 1841	7	10	0								
30 Juin, 1843	169	8	6								
17 Mars, do	100	0	0								
do do do	30	0	0								
do do do	500	0	0								
				1313	10	0					
				Balance, £125.							
<p>MOHAWKS de la BAIE de QUINTE.</p>											
14 Sept. 1847	150	0	0								
16 do do	29	0	0								
19 Juin, 1838	30	1	2								
12 Oct. do	365	6	0								
23 Mai, 1839	100	0	0								
19 Fév. 1841	7	10	0								
30 Juin, 1843	169	8	6								
17 Mars, do	100	0	0								
do do do	30	0	0								
do do do	500	0	0								
				1313	10	0					
				Balance, £125.							
<p>MOHAWKS de la BAIE de QUINTE.</p>											
14 Sept. 1847	150	0	0								
16 do do	29	0	0								
19 Juin, 1838	30	1	2								
12 Oct. do	365	6	0								
23 Mai, 1839	100	0	0								
19 Fév. 1841	7	10	0								
30 Juin, 1843	169	8	6								
17 Mars, do	100	0	0								
do do do	30	0	0								
do do do	500	0	0								
				1313	10	0					
				Balance, £125.							
<p>MOHAWKS de la BAIE de QUINTE.</p>											
14 Sept. 1847	150	0	0								
16 do do	29	0	0								
19 Juin, 1838	30	1	2								
12 Oct. do	365	6	0								
23 Mai, 1839	100	0	0								
19 Fév. 1841	7	10	0								
30 Juin, 1843	169	8	6								
17 Mars, do	100	0	0								
do do do	30	0	0								
do do do	500	0	0								
				1313	10	0					

SAMUEL P. JARVIS, Ecuyer, ci-devant Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, en compte courant avec le DÉPARTEMENT SAUVAGE. — (Continuation.)

Doit.

MOHAWKS DE LA BAIE DE QUINTE. — (Continuation.)		Rapport de l'autre part.		Rapport		Pièces justificat.		Tr. et P. j.	
Mois, Ann.	Objet	£	s. d.	Mois, Ann.	Objet	£	s. d.	Mois, Ann.	Objet
17 Août, 1843	Par argent suivant cpt. de B., des Débent. 379 et 298 venlues.	1481	5 8	1837	Payé à Angus McLeod, pour pierre, à compte sur l'église de Tiendinaga.	1395	17 8	1837	do do
		500	0 0		do	82	16 3		do do
	Balance, £391 9s. 9d.				do	51	5 0		do do
	FRAIS DE VOYAGE.				do	21	12 0		do do
20 Juil., 1838	Par argent à cpt. de dépenses de Manitoulin, d'après Wt. 183.	100	0 0	2 Avril, 1838	Payé à E. Beeman £14 1s. 3d.; 4 hommes de canot £15 15s.	29	16 3	1838	do do
23 Oct., do	do dépenses jusqu'à Sarnia et au retour, do 166	50	0 0	29 Sept., 1839	do Wm. Solomon, pour hommes de canot en service spécial.	207	2 9	1839	do do
6 Juil., 1839	do à compte des dépenses de Manitoulin, do 220	100	0 0	3 do 1840	do état de paie des Voyageurs.	69	3 9	1840	do do
23 Sept., do	do suivant cpt. de B. pour hommes de canot, do 229	107	3 9	do 1841	do do cette date, hommes de canot £44 1s. 3d., sterling.	52	17 6	1841	do do
14 Juil., 1840	do dépenses de voyage, Com. des Terres de la Cou...	50	0 0		Par cette somme créditée, pour être considérée comme étant contre toutes réclamations pour frais de voyages.	565	1 2		do do
1 Sept., do	do rembourser ce qui avait été payé aux voyageurs. Warrant 343.	69	3 9						
9 Fév., 1841	do frais de voyages et rations, d'après Warrant A, 32	56	16 3						
18 Mars, do	do do A, 40	19	7 6						
12 Juil., do	do do jusqu'à Manitoulin, do A, 95	30	0 0						
17 Sept., do	do do hommes de canot, do A, 105	52	17 6						
13 Mai, 1842	do do do B, 47	72	8 8						
14 do do	do do suivant cpt. de B., do B, 51	52	5 0						
21 Juin, do	do do do B, 79	50	0 0						
15 Août, 1843	do pour F. Assenack, ses dépenses jusqu'à Manitoulin avec deux enfants, Warrant B, 237.	10	0 0						
	DIVERSES.								
11 Oct., 1837	Par argent suivant compte de Banque, d'après Warrant 80	19	8 7	11 Oct., 1837	Payé à Charles Thompson, pour bois pour Manitoulin	19	8 7	1837	do do
do do do	do do do 81	37	4 0	6 do do	do do do	27	4 0	1837	do do
20 Fév., 1838	do d'après Warrant 103.	100	0 0	20 Fév., 1838	do C. Anderson, agissant comme Surintendant.	100	0 0	1838	do do
7 Mars, do	do suivant compte de Banque, d'après Warrant 111.	46	12 7	Mars, do	do Révérend William Murray.	46	12 7	1838	do do
21 Sept., 1839	do d'après Warrant 243.	5	0 0	Sept., do	do Nelson Beaver, à compte de son salaire.	5	0 0	1839	do do
7 Juil., 1840	do suivant compte de Banque, d'après Warrant 334.	210	0 0	7 Juil., 1840	do S. P. Jarvis, salaire jusqu'au 30 Juin, £175 sterling.	210	0 0	1840	do do
5 Janv., 1843	do do par George Vardon.	30	0 0	5 Janv., 1841	do George Vardon, par traite sur Toronto	30	0 0	1841	do do
9 Avril, do	do suivant compte de Banque, pour payer Titus Wilson, par Commissaire des Terres de la Couronne.	250	0 0	16 Oct. do	do cette somme a été chargée quand la traite fut accordée—voir diverses Tribus.	250	0 0	1841	do do
4 Juin, 1844	do de H. Giraigie, étant des améliorations sur des terres dans Onanaguaga.	710	0 0	4 Janv., 1844	do Receveur Général, par dépôt ce jour.	710	0 0	1844	do do
6 Oct. 1838	do suivant compte de Banque du Rév. Wm. Murray.	46	7 4	9 do 1840	do M. Gwynne, comme agent pour aller à la Grande Rivière.	15	0 0	1840	do do
4 do 1839	do par Commissaire des Terres de la Couronne.	12	10 0	6 Fév., do	do Chef Sauvage Pamatiwaube.	5	0 0	1840	do do
15 do 1840	do par compte de Banque des Syndics, par Robinson.	289	11 10						
	Porté ci-contre.	348	9 2						
		924	2 5						
		695	15 2						
		£20	0 0						
		27952	8 9						

Appendice (V. V.)
206 Juillet.

Appendice
(V. V.)
20c Juillet.

D^r. SAMUEL P. JARVIS, Ecuyer, ci-devant Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, en compte courant avec le DÉPARTEMENT SAUVAGE.—(Continuation.) Ar.

£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
<i>Rapport de l'autre part.</i>									
11 Fév., 1841	348	9	2	343	10	0	279	8	
27 do do	1635	3	11	6	0	4	0	9	
12-14 Juil. do	233	14	3	0	0	0	0	0	
20 Mai, 1842	1481	0	0	0	0	3	0	0	
7 Juin, do	120	0	0	0	0	0	0	0	
19 Déc. do	100	0	0	0	0	0	0	0	
31 Mars, 1843	3700	0	0	0	0	0	0	0	
20 Juin, do	76	0	10	0	0	0	0	0	
5 Janv, 1844	500	0	0	0	0	0	0	0	
3 Juin, do	500	0	0	0	0	0	0	0	
28 Fév., do	418	2	9	0	0	0	0	0	
Balance non expliquée, £6,375 6s. 11d. courant.....									
							9836	1	5
							£44175	11	5

Montréal, 4 Février, 1846.

RÉCAPITULATION indiquant le détail de la BALANCE.

(Signé,) C. E. ANDERSON, Comptable.

£	s.	d.	£	s.	d.
1709	5	10	125	0	0
658	15	0	391	19	9
8	10	2	£6397	1	3
1205	13	3	21	14	4
800	0	0	£6375	6	11
251	15	0			
696	12	3			
550	0	0			

4 Février, 1846

(Signé,) C. E. ANDERSON, Comptable.

Appendice
(V. V.)
20c Juillet.

ETAT des Traités qui sont portées dans le compte de S. P. JARVIS, avec la Banque du Haut Canada, en sa capacité de Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, qui ne peuvent pas être retracées jusqu'à leur source.

Date.	A qui payable.	Montant.			Date.	A qui payable.	Montant.		
		£	s.	d.			£	s.	d.
15 Novembre, 1837..	Tireur	75	0	0		<i>Rapport de l'autre colonne.</i>	2500	14	1
31 Août, 1838..	do	40	0	0	18 Mai, 1841..	Porteur	35	0	0
11 Septembre, "	do	20	0	0	2 Juin, "	do	14	10	0
5 Octobre, "	do	30	0	0	9 " "	Martin	5	0	0
24 Décembre, "	do	7	10	0	10 " "	Tireur	50	0	0
29 Janvier, 1839..	do	160	0	0	15 Juillet, "	Porteur	53	0	0
13 Mai, "	do	20	0	0	16 " "	do	25	0	0
26 " "	do	12	10	0	17 " "	do	100	0	0
3 Juin, "	do	25	0	0	17 " "	do	60	0	0
18 " "	Porteur	20	0	0	17 " "	do	90	0	0
5 Juillet, "	do	200	0	0	17 " "	do	100	0	0
17 " "	do	100	0	0	9 Septembre, "	do	25	0	0
9 Septembre, "	L'Hon. James Gordon	30	0	0	29 " "	do	100	0	0
5 Octobre, "	Tireur	225	0	0	2 Octobre, "	do	10	0	0
9 " "	Porteur	75	0	0	2 " "	Tireur	302	17	6
22 " "	Wm. Orris	60	0	0	14 " "	Porteur	25	0	0
26 Novembre, "	Porteur	20	0	0	8 Novembre, "	do	130	0	0
21 Décembre, "	do	14	8	9	8 " "	do	150	0	0
23 " "	do	8	15	4	20 " "	do	25	0	0
20 Janvier, 1840..	do	100	0	0	27 " "	do	25	0	0
6 Février, "	do	12	10	0	1 Décembre, "	do	150	0	0
14 " "	do	10	5	0	2 " "	do	24	10	0
24 " "	D. Orris	25	0	0	13 " "	Tireur	30	0	0
14 Mars, "	Porteur	19	2	6	18 " "	do	39	0	0
7 Avril, "	do	20	2	6	28 " "	do	40	0	0
11 Mai, "	do	15	0	0	10 Février, 1842..	Porteur	40	0	0
27 " "	do	15	0	0	10 " "	do	15	5	0
25 " "	do	25	0	0	21 " "	do	150	0	0
6 Juin, "	do	60	0	0	25 " "	do	225	0	0
14 " "	do	20	5	0	29 Mars, "	do	100	0	0
18 " "	do	12	10	0	15 Avril, "	do	15	0	0
7 Juillet, "	do	100	0	0	21 " "	do	20	0	0
10 " "	do	100	0	0	28 " "	do	25	0	0
14 " "	do	125	0	0	4 Mai, "	do	50	0	0
16 " "	do	32	0	0	5 " "	do	26	0	0
2 Septembre, "	do	25	0	0	7 Juin, "	do	200	0	0
10 " "	do	25	0	0	16 " "	do	25	0	0
13 " "	do	10	0	0	4 Juillet, "	do	75	0	0
29 " "	do	50	0	0	11 " "	do	100	0	0
16 Octobre, "	do	100	0	0	16 " "	do	150	0	0
25 Novembr, "	do	25	0	0	17 " "	do	100	0	0
21 " "	do	25	0	0	10 Septembre, "	do	125	0	0
28 Janvier, 1841..	do	40	0	0	30 " "	do	40	0	0
11 Février, "	do	40	0	0	15 Octobre, "	do	100	0	0
13 " "	do	20	0	0	27 " "	do	200	0	0
22 " "	do	100	0	0	3 Novembre, "	do	150	0	0
20 Avril, "	do	20	0	0	11 " "	West	213	10	0
17 " "	do	140	0	0	19 Octobre, 1843..	W. A. Powell	16	15	0
1 Mai, "	do	35	0	0	1 Mars, 1844..	Tireur	100	0	0
12 " "	do	20	0	0	25 Octobre, "	Kirkpatrick	150	0	0
<i>Porté en l'autre part..</i>		£	2500	14 1			£	6515	2 1

(Signé) C. E. ANDERSON,

Comptable.

4 Février, 1846.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

TABLEAU DES PIÈCES JUSTIFICATIVES soumis par S. P. JARVIS, Surintendant en Chef des AFFAIRES des SAUVAGES, qui n'ont pas été portées à son crédit, avec des raisons et des remarques sur icelles.

DATE.	NATURE.	MONTANT.			REMARQUES OU RAISONS POUR LESQUELLES CRÉDIT N'EST PAS DONNÉ.
		£	s.	d.	
8 Juillet, 1837.	Réquisition	125	0	0	Des Mississagas de Alnwick—l'endossement fait voir qu'elle n'a pas été accordée.
11 Septembre, do	Lettre, C. Anderson	125	0	0	£75 ont été payés, suivant la pièce justificative No. 67, 12 Février, 1837, à Jno. Simpson, directement.
20 Novembre, do	Reçu	850	0	0	Des Chippouais de St. Clair, pour marchandises.
14 Mai, 1838.	do	17	10	0	Pour carabines, fusils et poudre—la Tribu n'est pas nommée; et je les considère comme dépenses Militaires.
15 do	do	1	10	0	do
4 Juin, do	do	235	0	0	do
29 Août, do	do Riddout, freres	21	3	8	D'après Warrant 127, payable au Révérend S. Givins, directement.
1 Septembre, do	do J. G. Anderson	91	3	8	Pour ferronnerie et sel—il n'indique pas si c'est pour une Tribu, ni à qui il a été remis.
29 Novembre, do	do Jos. Sawyer	100	0	0	Avance de six mois de paie—M. Jarvis a sans doute été remboursé par M. A.
11 Décembre, do	do John Sunday				Pour 16 fusils, pour des objets militaires, devant être rendus à demande.
12 do	do Yellowhead				Pour 25 do devant être remis au Major C. Anderson.
8 Janvier, 1839.	do Gerald Alley	21	17	6	Pour 42 paires de mocassins, do pour les guerriers rassemblés aux Détroits du Lac Simcoe.
8 Février, do	do Rapport de rations	113	19	7	Pour autant payé pour do pour les guerriers commandés par Gerald Alley, à Holland Landing.
2 do	do Reçu, Jos. Sawyer	60	6	0	Pour les guerriers commandés par Gerald Alley, à Holland Landing.
23 do	do do	25	0	0	C'est la paie militaire des Mississagas de la Crédit, pour Décembre, 1838.
22 Avril, do	do John Aisance				do do do
2 Mai, do	do Compte, S. Andrews	11	5	0	Loyer des moulins de Coldwater pour un trimestre—si M. Jarvis est créditée pour cette somme, il doit être chargé pour la rente reçue de M. Stennet, locataire du moulin.
17 Juillet, do	do Route				Payé par Warrant 202 à S. Andrews, directement.
7 Septembre, do	do Reçu, D. Kennedy				Du Colonel McKenzie Fraser, pour le Colonel Sparke, 93ème, et le Colonel Jarvis—service militaire.
1 Octobre, do	do Etat de paie	204	3	4	Pour 3 Marquises, à l'usage des Colonels Sparke et Jarvis.
12 do	do Reçu, Sac. Crans	6	0	0	Payé par Warrants 237, 338, à Brough et Darling, directement.
29 do	do do T. A. Clark				Pour lard et farine—mais il ne fait pas voir que M. Jarvis a payé pour ces articles.
7 Novembre, do	do do D. Thompson	1000	0	0	Je considère cette somme comme une avance sur son salaire comme interprète des Wyendottes; et lorsque M. Jarvis lui a payé son salaire £25, le 30 Janvier, 1840, il l'a sans doute déduit.
10 Janvier, 1840.	do do Jos. Snake				Reçu pour une traite sur B. Turquand.
13 do	do Lettre	2854	2	3	Pour 40 haches et une meule, mais il n'est pas dit que M. Jarvis ait payé ces articles.
8 Avril, do	do Reçu, Député Commissaire Knowles	25	0	0	D'après le certificat donné par Snake pour prouver que le contrat de Jno. Cottrell a donné satisfaction.
26 Mai, do	do do George Copeway				Sterling. Remboursement des déboursés de la caisse militaire.
30 Janvier, do	do Benjamin T. Aisance	8	15	0	Ce reçu se rapporte à un prêt que M. Jarvis aurait dû retenir sur le Warrant 391, 24 Décembre, 1840, s'il n'a pas été rendu le 1er Décembre, suivant les termes du reçu.
30 Juin, do	do do J. H. Dunn	109	0	0	Pour pension des hommes—je considère cette somme comme dépense militaire, et si elle ne l'est pas, je trouve que le 25 Janvier, Aisance a reçu £33 6s. 8d. pour l'usage de la Tribu.
18 Juillet, do	do Etat de paie	1061	7	3	D'après Warrant 318, payé au Révérend S. Givins, directement.
1 Août, do	do do Reçu, W. Rolph	83	6	8	De Charles Bain, Député Gardien des forêts des Sauvages.
3 Septembre, do	do do do	11	5	0	Des Warrants 348, 360, à Brough et Darling, directement.

Appen
(V. V.)
20e Juil.

TABLEAU des PIÈCES JUSTIFICATIVES soumis par S. P. JARVIS, Surintendant en Chef des AFFAIRES des SAUVAGES, qui n'ont pas été portées à son crédit, etc.—Continuation.)

DATE.	NATURE.	MONTANT.		REMARQUES OU RAISONS POUR LESQUELLES CRÉDIT N'EST PAS DONNÉ.
		£	s. d.	
19 Septembre, 1840.	Ordre Snake	10	0	Payé par Warrant 352, à Old Snake—voir 2 pièces justificatives. Sterling, remboursement des déboursés de la caisse militaire.
30 do	Reçu, Commissaire Knowles	1877	13	
1 do	do do John Snake	7	10	D'après Warrant 340, à John Snake, directement.
17 Octobre,	Ordre, S. P. Jarvis	25	0	De W. B. Stennet, faveur d'Alsauc—loyer de moulins;—cet argent n'a pas été mis au débit de M. Jarvis.
10 Novembre,	Compte, William Case	56	12	Il n'en a pas été payé de reçu—je considère qu'il a été payé sur le Wt. 373, £253 0s. 4d., 25 Nov., pour payer divers comptes.
6 Juin	Traite, D. Wawanash	2	10	Ces deux montants ont été déduits par M. Jarvis, du Warrant 314, 9 Juin, 1840, ainsi qu'on le verra en référant à l'état de compte, D. D. Wawanash, d'après le dit Warrant.
23-Décembre, 1839.	do do	1	5	Je considère ces deux sommes comme partie du contrat de Cottrell, et comme payées sur le Warrant 374, £25 pour Jno. Teauchy, pour payer certains comptes—25 Novembre, 1840.
11 Novembre,	Reçu, T. Jaunchy	10	0	Considéré comme payé, d'après Warrant 373, £253 0s. 4d., 25 Novembre, pour payer divers comptes.
11 do	do A. Anderson	11	11	Payé sur le Warrant 372, à John Cottrell, directement.
18 do	do Jas. Johnson	116	0	Payé sur le Warrant 385, 5 Décembre, 1840, à S. Henderson, directement.
30 do	Compte, J. Cottrell	49	3	Cette somme a été payée directement à M. Brough, sur le Warrant 317, 12 Juin, étant sa paie pour Mai; elle a été également comprise comme payée par M. Jarvis, dans l'état de paie pour Mai et Juin, et tenue par M. Jarvis.
29 Décembre,	Traite au Commissariat remboursée, £16 13s. 4d. sterling.	20	0	
17 do	Reçu do	200	0	D'après Warrant 376, au Révd. S. Givins, directement.
23 Janvier,	do Metigwaub	100	0	D'après Warrant A. 13, à Metigwaub, directement.
29 do	Compte, Ridout Brothers	9	0	D'après Warrant A. 13, à Ridout, Bros et Cie, directement.
1 Février,	Reçu, John Sunday	165	0	Sterling, d'après Warrant A. 87, au Révd. Wm. Case, directement.
17 Avril,	do Ridout, freres	4	10	Déclaré pour le compte de John Cottrell, et sans doute déduit dans le règlement avec Cottrell.
7 Mai,	Traite Wesley	8	5	Louage de sleigh,—considéré comme dépenses de voyage, crédit en plein.
26 do	Compte, A. McMaister	9	0	D'après Warrant A. 101, à McMaister, directement.
18 Juin	do R. Fawn	12	10	Pour payer J. Crane, mais n'indique pas qu'il a été payé.
1 do	Lettre, do et S. Crane	75	0	Pas de pièce justificative, et n'indique pas qu'aucun argent ait été payé.
do	Reçu, Brant et Cie	400	0	D'après Warrant A. 51, au Révd. S. Givins, directement.
13 Juillet,	Ordre, R. Fawn	12	10	Pour payer J. Crane, mais n'indique pas qu'il a été payé.
13 Octobre,	Traite d'A. Borland	239	12	Bien n'indique à quoi cette somme était destinée, ni pour quelle Tribu; je ne puis aucunement la retracer.
23 do	Reçu, W. Laughton	6	9	D'après Warrant A. 29, à McCall, directement.
21 Décembre,	do D. McCall	220	0	D'après Warrant A. 51, à Laughton, directement.
29 do	do Mohawks de la Bate de Quinté	260	0	D'après Warrant A. 24, au Révd. S. Givins, directement.
3 Novembre,	do Titus Wilson	50	0	Considéré comme remboursé à M. Jarvis, sur les £48 16s. 11d., provenant du Département des T. de la C. pour T. Wilson.
do	Comptes et estimés, William Case	25	0	Ceci est simplement un état de l'emploi de certains deniers placés entre ses mains pour l'édifice d'Alnwick.
2 Janvier,	Reçu, Jos. Sawyer	258	1	D'après Warrant B. 7, à Sawyer, directement.
29 do	do S. P. Jarvis	198	0	Pour produits, Warrant B. 15, de M. Vardon.
10 Février,	do J. Irons	198	0	Pour ferronnerie payée, Warrant A. 96, à Watkins et Cie, directement.
28 do	do J. Sunday	32	0	D'après Warrant A. 87, au Révd. W. Case, directement.
14 Avril,	Traite à George Vardon	150	0	Pour argent payé à M. Jarvis, et qui n'est pas mis à sa charge.
13 Octobre,	Reçu, J. Crane	150	0	D'après Warrant A. 110, retiré en Septembre, dont la balance a été payée au Lac Balsam, et un reçu pris pour le montant en entier.

ppendice (V. V.) de Juillet.

Appendice (V. V.) 20e Juillet.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

TARLEAU des PIÈCES JUSTIFICATIVES soumis par S. P. JARVIS, Surintendant en Chef des AFFAIRES des SAUVAGES, qui n'ont pas été portées à son crédit, etc.—(Continuat.)

DATE.	NATURE.	MONTANT.			REMARQUES OU RAISONS POUR LESQUELLES CRÉDIT N'EST PAS DONNÉ.
		£	s.	d.	
13 Octobre, 1843.	Peter Nogue	112	0	0	D'après Warrant B, 118, remplacé.
26 do	Recu, différents Chefs.	50	0	0	D'après Warrant B, 98, à Clench, directement.
29 do	do do	6	5	0	D'après Warrant B, 43, pour Cutnose ou Blind Indian.
29 do	do do	30	0	0	Je considère cette somme comme une avance sur l'annuité pour l'année, 31 Mars, 1843, et elle aurait dû être déduite lorsque l'annuité fut payée.
.. Janvier, 1843.	Ordre, Crow et Codway	50	0	0	D'après Warrant B, 11, à Pentash, directement.
29 Novembre, 1843.	Recu, W. Laughton	20	4	10	do 18, à Laughton, directement.
4 Février, 1843.	do do	250	0	0	do 144, à Nogue, directement.
18 Mars, 1843.	do do	63	10	0	do 148, à Clench, directement.
29 Avril, 1843.	do do	12	10	0	do 174, do do
do do	do do	4	10	0	do 175, do do
do do	do do	25	0	0	do 177, do do
do do	do do	70	0	0	do 178, do do
do do	do do	75	0	0	do 180, do do
do do	do do	100	0	0	do 202, à Springer, directement.
do do	do do	50	0	0	do 230, à Clench, do
do do	do do	30	0	0	Je ne puis voir comment il est arrivé que cette somme a été payée deux fois, attendu qu'elle a déjà été portée au crédit de M. Jarvis dans le compte des Six Nations, comme payée par 3 traites de £10 chaque.—Question.—aurait-elle été remboursée.
do do	Traite pour R. Wells	48	3	6	D'après Warrant B, 253, à Clench, directement.
do do	Recu, Chefs.	168	5	0	do 261, do do
do do	do do	138	0	0	do 294, do do
do do	do do	50	0	0	do 277, do do
do do	do do	81	5	0	do 322, do do
do do	do do	225	9	6	do 335, do do

(Signé,) C. E. ANDERSON,
Comptable.

Montréal, 24 Avril, 1846.

A la demande du Capitaine Higginson, j'ai ce jourd'hui remis à l'Honorable M. Cayley, comme Agent de Samuel P. Jarvis Ecuycr, toutes les pièces justificatives auxquelles il est référé sur cette feuille, et qui portent une marque privée, la lettre E.

(Signé,) C. E. ANDERSON,
Comptable.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire Civil.
Département Sauvage, 14 Février, 1846.

Monsieur,

En l'absence du Secrétaire Civil, j'ai reçu l'ordre de l'Administrateur du Gouvernement de vous transmettre la copie de l'exposition faite par M. C. E. Anderson de l'état de vos comptes comme Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages avec une copie de son rapport sur ce sujet.

Le résultat de l'enquête fait voir une balance due par vous au Département Sauvage de £6375 6s. 11d. courant, et comme il vous a été intimé dans une lettre précédente que ce règlement serait considéré comme définitif, j'ai reçu l'instruction de Son Excellence de vous prier de payer cette somme entre les mains du Receveur Général de la Province sans délai.

J'ai, etc.

(Signé,) GEORGE VARDON.

S. P. JARVIS, Ecr.
etc., etc., etc.

No. 24.

Hôtel du Gouvernement.
Montréal, 19 Mars, 1846.

Monsieur,

Je soumets pour votre considération et vos ordres, les copies ci-incluses de correspondances et autres documents relatifs à la conduite officielle de M. S. P. Jarvis, Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, contenant le résultat de l'enquête que Lord Metcalfe a trouvé raison d'instituer sur l'état de ces comptes. Les progrès de l'enquête ont été lents, par suite du désir de procurer à M. Jarvis toutes les occasions d'expliquer les points qui en avaient besoin. Et comme les comptes s'étendaient à une série de plusieurs années, et que la manière en laquelle ils avaient été tenus était fort irrégulière, il s'en est suivi beaucoup de délais.

Le dernier rapport et état du comptable, M. Anderson, doit à mon avis, être considéré comme définitif, et M. Jarvis a été appelé à payer la balance des derniers reçus par lui, et dont le rapport déclare qu'il n'a pas rendu compte d'une manière satisfaisante, au montant de £6,375 6s. 11d. courant.

Il n'a pas été jusqu'ici d'usage d'exiger des cautionnements des Officiers du Département Sauvage, pour l'emploi régulier des deniers publics, et par conséquent le Gouvernement n'en a pas de M. Jarvis. Il sera de mon devoir d'adopter les mesures ultérieures qui me paraîtront nécessaires pour la protection des intérêts des Sauvages et de la Couronne.

Parmi les documents contenus dans cette dépêche, se trouve un rapport daté le 22 Janvier, 1844, des Commissaires chargés de l'enquête des Affaires des Sauvages, qui n'a pas été soumis à Lord Stanley avec leur rapport général, transmis avec la dépêche de Lord Metcalfe du 20 Mars, 1844, parce que ayant spécialement rapport aux actes de M. Jarvis, et contenant de graves imputations contre son caractère et sa conduite officielle, qui pourraient avoir été causés jusqu'à un certain point par la répugnance apparente de M. Jarvis, à communiquer librement avec les Commissaires, il a été considéré expédient par Lord Metcalfe de renvoyer ce rapport spécial, jusqu'à ce que l'on pût voir, si par de nouvelles recherches, M. Jarvis serait en état de donner des explications plus satisfaisantes sur les différents points signalés par les Commissaires.

Il serait convenable, à mon avis, de ne pas perdre de vue la réputation pure et irréprochable de M. Jarvis, en passant jugement sur ses transactions pécuniaires; mais avec toute la volonté à la reconnaître, et à lui tenir compte des difficultés qu'il a rencontrées, tant par suite de sa propre inex-

périence dans la manière de tenir des comptes officiels, que par suite du système inefficace et défectueux qui existait dans le Bureau du Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, lorsqu'il a d'abord assumé les fonctions de ce Département, il est néanmoins impossible d'acquiescer M. Jarvis de négligence coupable et d'irrégularité grave dans l'accomplissement des fonctions responsables dont il était chargé.

J'ai, etc.

(Signé,) CATHCART.

Au Très Honorable
W. E. GLADSTONE.
etc., etc., etc.

Bureau du Secrétaire Civil,
Département des Sauvages, 2 Avril, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre de l'Administrateur du Gouvernement d'attirer votre attention à la lettre du 14 Février dernier, à vous adressée par les ordres de Sa Seigneurie, et transmettant des copies du rapport et état définitif de votre compte par M. Anderson (le comptable) et à laquelle il n'a pas été reçu de réponse et dont vous n'avez pas accusé réception.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. M. HIGGINSON.

S. P. JARVIS, Ecuier,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Toronto, 11 Avril, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 2 du courant, référant à la lettre du 14 Février, à moi adressée, par M. Vardon, en votre absence de Montréal, et je vous prie d'offrir à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement mon apologie respectueuse, pour n'avoir pas soumis plutôt à Son Excellence ma réponse au contenu de cette lettre. Le résultat de l'enquête à laquelle cette lettre réfère qui me ferait croire défalcaire des biens des Sauvages au montant de £6375 6s. 11d., montant que j'ai été requis de payer entre les mains du Receveur Général, conformément à une décision que cette lettre me dit être finale, était d'une nature si extraordinaire que j'ai voulu faire une réponse complète et définitive à l'exposé de M. C. E. Anderson sur l'état de mes comptes comme Surintendant des Affaires des Sauvages, et à son rapport sur icelui, qui m'a été transmis en même temps. Il m'a été malheureusement impossible de le faire à ma satisfaction, ou d'une manière aussi claire et concise que possible, afin de mettre Son Excellence en possession de l'état véritable de l'affaire, sans avoir sous les yeux certains de mes papiers, que j'ai été obligé d'envoyer chercher à Montréal, et que je n'ai pas encore reçus. Vous m'obligerez en assurant Son Excellence que je ne perdrai pas de temps aussitôt que j'aurai reçu ces papiers que j'attends de jour en jour à lui présenter, ce que je ne doute pas qu'il considérera comme une réponse satisfaisante; et comme jusqu'ici dans mes diverses communications avec le Gouvernement, j'ai toujours repoussé l'occasion de défalcaire, et vu que d'après la manière en laquelle les fonds des Sauvages ont été administrés par le Département du Commissariat, il était tout-à-fait impossible que je pusse être défalcaire à un montant quelconque, quelque faible qu'il soit en la manière qu'on le dit, ou sans que mon supérieur fût en état d'indiquer le montant précis, les warrants à l'égard desquels, et la manière en laquelle la prétendue défalcaire a eu lieu, — toutes choses qui, si réellement il y avait eu défalcaire, auraient pu être faites facilement. — Je me flâte que

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Appendice
(V. V.)

Son Excellence excusera ma négligence apparente en n'ayant pas encore répondu à la lettre du 14 Février, dont il s'agit.

29e Juillet.

J'ai, etc.,

(Signé,)

SAMUEL P. JARVIS.

J. M. HIGGINSON, Ecr.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Monsieur,

Montréal, 4 Mai, 1846.

Jugeant par l'entrevue que j'ai eue avec vous le 2 du courant, que Mr. Cayley, en sa qualité de Représentant de S. P. Jarvis, Ecuier, était sous l'impression, que l'exposé de compte et le rapport fait par moi en date du 4 Février dernier, relativement à l'administration de Mr. Jarvis comme Surintendant en chef des affaires des Sauvages, avait été préparé par moi comme comptable de la part du Gouvernement seulement, et qu'à ce titre ce compte était partial, je sens que je me dois à moi-même de m'expliquer relativement à cette impression.

En premier lieu je ne saurais comprendre que quelqu'un après avoir eu communication du compte et du rapport dont il s'agit puisse en venir à cette conclusion, ou entretenir pour un moment cette impression; mais j'ai raison de penser que cet impression ne doit pas son origine à l'examen du compte et du rapport (quoique je sache que Mr. Cayley les a eus tous les deux en sa possession) mais sur la fausse interprétation et la relation d'une conversation qui a eu lieu entre moi et M. James Henderson, Ecuier, de cette ville, relativement au dit compte; conversation que je croyais avoir à peine été entendue, et je ne puis m'empêcher de déclarer que l'on n'avait certainement pas droit de le répéter.

Depuis que j'ai su que cette conversation avait été répétée et mal interprétée, je me suis adressé à M. Henderson à ce sujet et il déclare positivement, que ni la conversation dont il s'agit ni toute autre que j'ai jamais eue avec lui, ne l'a engagé à tirer cette conclusion, et qu'il n'a jamais été sous cette impression. Dès que M. Henderson sera de retour de Toronto, je me serai un devoir de vous soumettre sa relation qu'il fera par écrit de cette conversation. La conversation que j'ai eue avec M. Henderson se rapportait à ce qui suit:—Lui (Mr. H.) ayant affaire au Bureau de l'Inspecteur Général, je le fis entrer comme il passait devant la porte de mon Bureau, et je lui dis que j'étais employé pour dresser un état de compte entre Mr. Jarvis et le Département Sauvage, et que je vois par le compte de Banque de M. Jarvis que plusieurs traites lui étaient payables; que je n'avais pas d'autres renseignements relatifs à ces traites, et que je lui serais obligé de me mettre en possession des renseignements dont j'avais besoin afin de faire passer ces divers montans au crédit de M. Jarvis. Là dessus M. Henderson me demanda par qui j'étais employé, et je lui répondis, par le Gouvernement. Il me demanda ensuite qui agissait pour M. Jarvis, à quoi je répondis que M. Cayley représentait ici M. Jarvis, mais que j'avais tous les papiers, etc., en ma possession. M. Henderson me répondit alors que si je pouvais passer à son Bureau il me donnerait tous les renseignements qu'il pourrait. Je le fis en effet; et le résultat de cette entrevue fut de créditer M. Jarvis de quelques £750; ce que je n'aurais pas pu faire sans les renseignements que j'obtins de M. Henderson. Lorsque je revins au Bureau je fis part du résultat de mes recherches à la personne qui depuis a donné une fausse interprétation à la conversation dont il s'agit. Je dois remarquer ici que si j'avais agi, ou si j'avais considéré que je n'agissais que pour le Gouvernement, je ne me serais pas donné la peine de rechercher des preuves de paiement, qui en pareilles circonstances seraient restés à la charge de M. Jarvis. Je regarde ce fait seul comme conclusif.

On m'a aussi demandé pourquoi, si je me considérais comme agissant pour les deux partis, je ne me mettais pas en communication avec M. Jarvis. Pour réponse je dois

déclarer que lorsque M. Cayley me remit la valise de cuir qui contenait les pièces à l'appui, etc., appartenant à M. Jarvis, je crus certainement que c'était tout ce que M. Jarvis avait à soumettre, et l'on ne m'a jamais dit qu'il y en eût d'autres; en outre, j'avais l'interrogatoire de M. Jarvis devant la "Commission de Kingston," et ses réponses aux questions qui lui avaient été soumises par écrit, lesquelles touchaient presque à chaque item du compte, et qui dans tous les cas avaient trait aux différens items qui forment la balance; et ses réponses furent alors si précises que je ne pouvais pas concevoir qu'elles pourraient varier à une autre époque; ou si elles devaient être différentes, je considère qu'il était de son devoir ou de son représentant de m'en donner connaissance. Je pense qu'il ne s'est jamais attendu à ce que je lui écrirais pour lui demander s'il s'en tenait à certaines réponses faites par lui précédemment.

Depuis on s'est demandé si j'avais dit, que si maintenant j'agissais partiellement ou individuellement pour M. Jarvis, je pourrais déduire la balance de £6,375 6s. 11d., qui se trouve aujourd'hui à son débit.

C'est ce que j'ai déclaré, et je pouvais le faire, et dans mon rapport du 4 Février, il me semble que j'ai clairement indiqué, comme toute autre personne aurait pu faire, la même chose.—Je parle des différens items qui sont mis à la charge de M. Jarvis, et au sujet desquels je n'ai pas pu retracer la source où ils les avaient obtenus. Je les ai mis à sa charge comme je devais le faire, vu que lui-même et son agent dans des exposés préalables, les portent comme deniers des Sauvages, et s'y tiennent. Dans ces circonstances, si je ne les avais pas mis à sa charge, j'étais exposé à m'entendre dire par le Gouvernement que j'avais fait un compte partial, et que je n'avais pas même mis à la charge de M. Jarvis des sommes que lui-même (M. Jarvis et son agent) avaient positivement déclaré être des deniers des Sauvages. Je dois néanmoins remarquer ici, ainsi que je l'ai fait dans mon rapport du 4 Février, qu'une explication satisfaisante serait exigée de M. Jarvis, sur la manière en laquelle ces deniers, s'ils ne font pas partie des fonds des Sauvages, se sont trouvés mêlés si immédiatement avec son compte officiel, avant d'être passés à son crédit.

Mais ce que je considère comme la plus forte preuve que, dans mon compte et rapport du 4 Février, j'ai agi non seulement comme comptable tant pour le Gouvernement que pour M. Jarvis, c'est que dans tous les cas où il pouvait exister un doute, j'en ai donné l'avantage à M. Jarvis, dans le compte même auquel je dois renvoyer.

Premièrement en comparant mon compte avec celui de MM. Fergusson et Steers, ont verra que je lui ai donné crédit pour des sommes pour lesquelles ils ne l'avaient pas fait, quoiqu'ils en eussent la même occasion. Je réfère aux états de paie de Manitoulin, et aussi à une somme de £175, mise à la charge de M. Jarvis par M. Steers, comme reçue pour payer MM. Brough et Darling, mais qui en réalité était le propre salaire de M. Jarvis, et qui ne devait pas être mise à sa charge à moins qu'il ne reçût crédit pour le même montant ce qui n'avait pas été le cas.

De plus on verra que dans un grand nombre de cas j'ai donné crédit à M. Jarvis pour des sommes d'argent considérables sans une ombre de preuve que ces paiemens eussent été faits; plus que cela, les sommes auraient été payées à M. Jarvis pour des objets spéciaux, et en l'absence de plainte, on a présumé qu'elles avaient été affectées à leur destination; on a trouvé quelque autre raison semblable.

Je référerai particulièrement à l'item des dépenses de voyage, £924 2s. 6d. reçus pour cet objet; et tous les détails ne se rapportent qu'à £360; et malgré cela j'ai donné crédit à M. Jarvis pour la totalité, sans aucune preuve.

J'ai donné crédit pour la totalité des états de paie de Manitoulin, malgré les doutes exprimés à cet égard dans le rapport de la Commission de Kingston.

La personne qui a mal interprété ma conversation avec M. Henderson a également dit qu'elle avait compris que mon but était d'établir une charge contre M. Jarvis. Cette idée a dû certainement prendre naissance dans son propre

Appendice
(V. V.)

20e Juin

Appendice
(V. V.)

29 Juillet.

cerveau, qui vraiment paraît très fertile, car je ne saurais m'imaginer d'où elle a tiré ses conclusions; certainement elle ne les tire pas du fait que, avant de clore le compte du 4 Février, j'ai prié cette personne qui avait déjà été employée par M. Cayley dans cette affaire, de m'accompagner à ma maison et de parcourir les différens itoms et pièces justificatives qu'il avait rejetés et que je ne pouvais pas créditer; lui disant qu'elle pourrait peut-être me faire changer d'opinion à l'égard de quelques uns d'entr'eux. Elle y vint en effet, et nous parcourûmes ensemble toutes les pièces justificatives rejetées, et je lui donnai les raisons du rejet de chacune en particulier; elle donna son assentiment à toutes mes raisons et y coïncida parfaitement. Je ne vois pas quel motif j'aurais eu pour lui demander de faire cela sinon pour décharger M. Jarvis; certainement je ne le faisais pas pour établir une charge contre elle.

J'aimerais en vérité à apprendre quel objet j'aurais pu avoir en vue en établissant une charge contre un individu que je n'ai jamais vu ni connu, ou à l'égard duquel je ne pouvais avoir aucune espèce de sentiment sinon de pitié à l'occasion de la confusion qu'il a mis dans ses comptes. Je puis ajouter que si tel eut été mon dessein, j'aurais pu, comme comptable, augmenter du double la somme qui se trouve à son débit.

Je ne me suis jamais fait illusion sur les positions où je me suis trouvé depuis que le compte est entre mes mains, c'est-à-dire depuis plus de douze mois; et je les définis comme suit:

1er.—Comme arbitre entre MM. Fergusson et Steers, sur les comptes dressés par eux.

2e.—Comme Comptable pour le Gouvernement avec M. Steers, agissant pour M. Jarvis.

3e.—Enfin, comme employé du Gouvernement, mais agissant pour les deux parties, à leur demande et avec leur consentement.

Il me semble que le compte, dans son état actuel, est très simple; la balance de £6375 6s. 11d. courant est maintenant définie par certaines sommes reçues pour certaines tribus, à certains jours, et il ne devrait pas être très difficile de faire voir quelle destination ces sommes ont reçue; et s'il en est donné une explication satisfaisante, je présume que le Gouvernement n'aura pas d'objection à les passer au crédit de Mr. Jarvis, malgré que ma décision doive être considérée comme définitive.

Je me contenterai d'ajouter en conclusion que mon seul but a été de régler le compte d'une manière juste et équitable, en faisant toute allowance pour la manière peu soigneuse en laquelle Mr. Jarvis a tenu ses comptes; et si je n'ai pas réussi à donner satisfaction aux deux parties, c'est plutôt mon malheur que ma faute.

Dans le cas où Son Excellence aurait eu connaissance de l'impression existant chez M. Cayley, et mentionnée dans cette lettre, je dois vous prier de soumettre cette communication à Son Excellence.

J'ai, etc.,

(Signé,) C. E. ANDERSON,
Comptable.

J. M. HIGGINSON, Ecr.,
Secrétaire Civil.
etc., etc., etc.,

(Copie)

Montréal, 18 Mai, 1846.

Monsieur,

Me reportant à ma communication du 4 du courant, relative aux comptes de S. P. Jarvis, Ecuier, ci-devant Surintendant des affaires des Sauvages, j'ai l'honneur de transmettre ci-jointes, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, des copies d'une correspondance en

date de ce jour, relative aux dits comptes entre James Henderson, Ecuier, Agent des terres, de cette ville; Thomas Steers, Ecuier, Agent des terres, de cette ville, et moi; à la première desquelles il a été spécialement fait allusion dans ma communication du 4 du courant.

Appendice
(V. V.)

20e, Juillet.

J'ai, etc.,

(Signé,) C. E. ANDERSON,
Comptable.

J. M. HIGGINSON, Ecr.,
Secrétaire Civil.

Montréal, 18 Mai, 1846.

Cher monsieur,

J'ai eu occasion d'en référer à vous, il y a quelque temps relativement à certaines sommes d'argent qui avaient passé par vos mains et qui se rapportent aux comptes de S. P. Jarvis, Ecuier, ci-devant Surintendant en chef des affaires des Sauvages. A l'époque où je m'adressai à vous il s'en suivit entre nous une courte conversation relativement aux comptes de M. Jarvis. Cette conversation paraît avoir été répétée par une personne qui se trouvait dans le bureau lorsqu'elle eut lieu et avoir été mal interprétée par elle, probablement sans mauvaise intention; et comme cette répétition et mal interprétation peut m'être nuisible, je vous serais obligé de rapporter par écrit autant que vous pouvez vous en rappeler, la nature de ma demande, le lieu et les circonstances dans lesquels cette conversation a eu lieu; et d'après la nature de mes remarques, ou les renseignements que je vous ai demandés, pour qui vous avez été porté à croire que j'agissais relativement à ces comptes.

Je vous serais également obligé de dire quels vous a paru être mes sentiments ou mes dispositions à l'égard de M. Jarvis à propos de ces comptes, d'après toute autre conversation que j'aurais eue avec vous à ce sujet.

Je suis, etc.,

(Signé,) C. E. ANDERSON.

JAMES HENDERSON, Ecr.,
Agent des Terres.

Montréal, 18 Mai, 1846.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre de ce jour, je dois déclarer que je me rappelle que, il y a quelque temps, lorsque j'étais dans le Bureau de l'Inspecteur Général, vous m'avez demandé des renseignements relativement à certaines sommes d'argent qui étaient passées par mes mains et se rapportaient aux comptes de S. P. Jarvis, Ecr.

Il est impossible de me rappeler les termes précis de la conversation que nous eûmes ensemble, mais j'ai alors compris distinctement et clairement que vous n'agissiez pas pour les deux parties et que vous vouliez parvenir à dresser le compte d'une manière claire, et d'une manière juste et équitable; cette impression a été comprimée par d'autres demandes renseignements que vous m'avez subséquemment adressés.

Je puis ajouter qu'il m'a toujours semblé que vous aviez pour M. Jarvis les sentiments les plus amicaux, et les renseignements que vous m'avez demandés et que vous avez obtenus de moi ne pouvaient que lui être favorable.

Je suis, etc.,

(Signé,) JAMES HENDERSON,

C. E. ANDERSON, Ecr.,
Montréal.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

Montréal, 18 Mai, 1846.

Cher Monsieur,

Douze mois se sont maintenant écoulés depuis que nous nous sommes rencontrés pour la première fois relativement aux comptes de S. P. Jarvis, Ecr., en sa capacité de Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, et durant au moins six mois de cette période, vous avez agi comme l'agent spécial de M. Jarvis, par rapport à ces comptes; et comme j'étais alors comptable au nom du Gouvernement nous avons eu fréquemment des entrevues et des conversations relativement à ce compte.

Puisqu'il en est ainsi, voudriez vous avoir la bonté de me déclarer par écrit quels sentiments ou dispositions j'ai témoignés à l'égard de M. Jarvis relativement au dit compte durant l'espace de temps ci-dessus.

Depuis l'époque que vous avez cessé d'agir pour M. Jarvis à cet égard je crois que nous avons eu fréquemment des conversations qui s'y rapportaient; et je vous serais obligé de déclarer ce que vous en avez inféré relativement à la partie pour laquelle j'agissais, ou à mes sentiments à l'égard de M. Jarvis.

Je suis, etc.,

(Signé,) C. E. ANDERSON.

THOMAS STEERS, Ecr.,

Montréal, 18 Mai, 1846.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre en date d'aujourd'hui, je dois dire que dans tous mes rapports avec vous relativement aux affaires de M. Jarvis votre conduite officielle en ce qui concerne ce Monsieur, m'a parue impartiale et votre disposition bienveillante.

J'ai, etc.,

(Signé,) THOMAS STEERS.

C. E. ANDERSON, Ecr.,

Bureau de l'Inspecteur Général,
Montréal.

Hôtel du Gouvernement,
21 Mai, 1846.

Mon cher monsieur,

La question des comptes non encore réglés de M. Jarvis a été soumise au Gouverneur Général depuis que vous m'avez parlé l'autre jour à ce sujet; et Sa Seigneurie a désiré que M. Jarvis fût appelé à adopter quelque plan défini, et à indiquer le temps qui lui sera nécessaire pour préparer l'explication de la balance existant contre lui, et qu'il a été invité à payer à la réception de l'exposé du rapport du comptable.

Si vous avez raison de croire que M. Jarvis va bientôt descendre il ne me sera pas nécessaire de lui écrire à Toronto.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. M. HIGGINSON,

L'honorable W. B. ROBINSON.
etc., etc., etc.

Toronto, 28 Juillet, 1846.

Monsieur,

En préparant ma réponse au rapport et exposé du comptable M. Anderson, sur mes transactions comme Surin-

tendant en Chef des Affaires des Sauvages, il m'est avis qu'il sera nécessaire que j'aie accès aux sources où M. Anderson a puisé pour préparer son exposé; par conséquent je demande respectueusement que M. Dickenson qui a été employé par moi à préparer un contre exposé ait communication des matériaux qui ont été fournis à M. Anderson, et sur lesquels ce dernier a préparé le compte qui accompagne son rapport.

J'ai, etc.

(Signé,) S. P. JARVIS.

L'hon. D. DALY.

(Copie.)

No. 30.

Downing Street,

16 Septembre, 1846.

Milord,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre dépêche No. 24, du 19 Mars dernier, contenant le résultat des enquêtes instituées sur les comptes de M. Jarvis Surintendant en Chef des Sauvages en Canada.

Ayant renvoyé la correspondance et les documents qui se rapportent à ce sujet à la considération des Lords Commissaires de la Trésorerie, leurs Seigneuries m'ont informé que les circonstances énoncées dans le rapport des Commissaires d'audition dont je transmets copie pour l'information de Votre Seigneurie, demandent la nécessité de faire un examen plus exact des comptes de M. Jarvis qu'il ne paraît en avoir été fait jusqu'ici. Votre Seigneurie institua donc une nouvelle enquête sur cette affaire; et je dois en outre vous prescrire de vous assurer dans quels cas il pourra être nécessaire de confier des deniers publics aux Officiers du Département Sauvage et dans tous les cas semblables, vous devez exiger des parties un cautionnement suffisant.

Votre Seigneurie aura la bonté de me faire un rapport spécial sur les procédés que vous adopterez à cet égard.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Gouverneur Lieutenant Général,

Comte CATHCART, C. C. B.

Bureau d'audition, Somerset House,

19 Août, 1846.

Milords.

Nous accusons la réception de la lettre de M. Trevelyan, transmettant une lettre avec des incluses du Secrétaire d'Etat du 11 Mai précédent, et un extrait d'une dépêche de Lord Metcalfe, (No. 261,) du 27 Avril, 1845, relativement à la défalcation et à la suspension de M. Jarvis, par rapport à ses comptes en Canada, comme Surintendant en Chef des Sauvages. M. Trevelyan nous informe que Votre Seigneurie désire que nous soumettions toutes les observations que nous aurions à faire sur ces papiers relativement à une communication projetée au Gouverneur-Général sur les procédés ultérieurs qu'il serait expédient d'adopter à l'égard tant de la défalcation de M. Jarvis que des comptes futurs du Département Sauvage; et nous avons l'honneur de faire rapport qu'après avoir examiné attentivement les papiers qui nous ont été soumis, nous ne nous croyons pas en position de donner une explication satisfaisante au sujet de la défalcation de M. Jarvis d'autant que la plus grande partie de la dette portée contre lui et pour le recouvrement de laquelle on a ordonné de prendre des mesures, provient de transactions pécuniaires qui n'ont aucune relation avec les comptes de ce Bureau.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

Appendice (V. V.)
 Juillet.
 A l'égard même de la plus grande partie de cette portion de la prétendue dette qui se rattache aux avances faites par le Commissariat, en vertu de warrants du Gouverneur Général, il nous est difficile de donner notre opinion, attendu que nous trouvons des paiemens faits par le Commissariat, avec l'autorisation convenable, contestés dans le rapport des Commissaires nommés pour examiner les comptes de M. Jarvis, et désavoués par le Comptable du Gouvernement, (M. Anderson), bien qu'il soit admis qu'il y a la preuve que ces paiemens ont été acquittés par des reçus d'agens porteurs de procurations, ou des reçus directs des parties. De ce genre sont les avances à Meticwab et Wabatic, chefs des Sauvages Saugens; à Yellowhead, Aisanca, et Snake, chefs des Tribus de l'Outaouais et du Lac Huron et autres. Le désaveu dans ces cas, paraît provenir de transactions, relativement auxquelles il est impossible de former ici un jugement correct.

A l'égard de certains cas de désaveu qui se rapportent aux comptes du Commissariat, nous sommes en état de donner notre opinion avec plus de certitude.

M. Anderson met au débit de M. Jarvis, sous le chef de Manatoulin, et à la date du 3 Juin, 1839, la somme de £140 1s. 0d. sterling, convertie en £168 1s. 3d. courant; mais il ne lui est donné crédit à l'autre colonne que pour £140 1s. 0d. courant seulement. Nous trouvons néanmoins, en référant aux pièces justificatives qui se rapportent à l'avance de la somme en question par le Commissaire, et qui sont attachées aux comptes du Commissariat, que £140 1s. 0d. sterling, ont été émis par M. Jarvis pour le paiement de cette somme en monnaie sterling, et en portions diverses à certains individus, comme suit:

(Etats de paie, Mars et Avril, 1839.)

C. Brough, Missionnaire.....	£40	0	0
P. Darling, Chirurgien.....	30	0	0
P. Bailey, Maître d'Ecole.....	15	0	0
H. Hodgson, Maître Charpentier.....	15	17	8½
J. Halet, Journalier.....	8	6	8
J. McGill, Voiturier.....	8	6	8
G. McDonald, idem.....	7	10	0
James Donaldson idem.....	7	10	0
W. Wardcot, idem.....	7	10	0
	£140	1	0½

Nous supposons donc que le Comptable du Gouvernement a commis une erreur en créditant M. Jarvis de £140 1s. 0d. courant seulement; et qu'il aurait dû lui donner crédit pour le paiement d'une somme en monnaie courante équivalente à £140 1s. 0d. sterling, c'est-à-dire, pour £168 1s. 5d. courant. Dans le cas de certains paiemens faits à M. Jarvis et M. Cottrell, et avancés pour cet objet sur la caisse du Commissaire, (Compte Courant, page 4) M. Jarvis est débité de deux sommes, savoir: le 16 Décembre, 1841, de £452 10s. et £137 10s., se montant ensemble à £590 0s. 0d; en face desquelles M. Anderson accorde des crédits pour la somme la plus considérable de £452 10s; mais réduit l'autre à £87 7s. 9; tandis que parmi les pièces attachées aux comptes du Commissariat dans ce bureau, se trouve le reçu de M. Cottrell pour la somme de £590. Nous prenons la liberté de transmettre l'original de ce reçu à Vos Seigneuries.

Dans le cas de Pautash (page 5 du compte courant) M. Jarvis est débité le 27 Février, 1839, de £25 courant, pour autant dû à Pautash; mais aucun crédit correspondant pour le paiement de cette somme n'est inscrit à l'autre colonne du compte, tandis que nous trouvons annexé aux comptes du Commissariat, le reçu de Pautash pour la somme en question; nous vous transmettons également ce reçu.

Plus loin, il y a une somme de £150 au débit de M. Jarvis sous le titre de "Mohawks," page 5 du compte courant, comme lui ayant été avancée par le Commissariat le 14 Septembre, 1837, sans qu'elle soit allouée à l'autre colonne; quoiqu'il soit donné crédit à M. Jarvis dans le compte du Commissaire Général Routh, pour le remboursement de cette somme, le 16 Septembre, 1837.

Appendice (V. V.)
 20e Juillet.
 La connaissance imparfaite que nous avons des comptes du service en question, et dont la plus grande partie, ainsi que nous l'avons déjà observé, ne viennent pas à ce bureau pour être examinés, ne nous permet pas de fournir à Votre Seigneurie d'autres renseignemens au sujet de la prétendue défalcation de M. Jarvis; et pour la même raison, nous sommes incapables de donner une opinion arrêtée sur les procédés qu'il serait convenable d'adopter à l'égard des comptes futurs de ce service; mais il nous est permis d'observer qu'il serait à désirer que le Surintendant et le Comptable, si des deniers publics leur sont confiés, fussent tenus de donner caution, ce qui, d'après les papiers que nous avons sous les yeux, ne paraît pas avoir été exigé d'eux. Nous avons l'honneur de vous renvoyer les papiers qui accompagnaient la lettre de M. Trevelyan.

(Signé,) W. L. HERRIES.
 " H. F. LUTTRELL.
 " J. OSBORNE.

Bureau du Secrétaire Civil,
 Département Sauvage, 18 Septembre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur-Général d'accuser la réception de votre lettre du 28 Juillet, et de vous informer que M. Dickenson pourra avoir librement accès à tous les documents de ce Bureau qui ont rapport à ces comptes, comme Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages.

Mon absence de Montréal pour service, a été la cause du retard que j'ai mis à répondre à votre lettre.

J'ai, etc.,

(Signé,) GEORGE VARDON.

L. P. JARVIS, Ecr.,

(Copie.)

Toronto, 1er Octobre, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 20 du mois dernier, en réponse à la mienne du 10 du même mois.

Depuis la réception de votre lettre, j'ai appris que Son Excellence le Gouverneur-Général avait bien voulu autoriser la remise des mémoranda et pièces justificatives relatives aux comptes des Sauvages généralement entre les mains de M. Anderson.

Je me flatte que le résultat de cette méthode sera de convaincre le Comptable que je n'ai pu retenir un seul chelin des sommes qui m'ont été confiées; mais qu'il est possible que le manque de système m'ait conduit à faire des déboursés sommaires qui ne peuvent jamais être remboursés; et de me relever (quoiqu'il puisse ne pas établir ma réputation comme comptable) des imputations de distraction des fonds appartenant aux Sauvages, que quelques-uns des journaux ont fait contre moi.

J'ai, etc.,

(Signé,) SAMUEL P. JARVIS.

J. M. HIGGINSON, Ecr.,
 etc., etc., etc.

Montréal, 6 Octobre, 1846.

Monsieur,

Comme vous m'avez mis de nouveau la semaine dernière en possession des différents papiers, documents, etc., qui

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

sont relatifs aux comptes de S. P. Jarvis, Ecr., ci-devant Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages,—voudriez vous me dire par écrit, ce que vous voulez que j'en fasse ; si le Comptable de M. Jarvis doit me faire rapport des ces procédés directement ; et quelle marche je dois suivre à cet égard.

J'ai, etc.,

(Signé,) C. E. ANDERSON.

GEORGE VARDON, Ecr.
etc., etc., etc.

Bureau du Secrétaire Civil.
Département Sauvage,
7 Octobre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur-Général d'accuser la réception de votre lettre du 6 du courant, et de vous informer qu'il a été représenté que M. Jarvis pourrait produire des pièces justificatives au moyen desquelles la balance existant aujourd'hui à son débit se trouverait considérablement réduite. Par conséquent, Sa Seigneurie à bien voulu ordonner que les documents sur lesquels vous avez basé votre compte et rapport, seraient soumis à M. Dickenson qui a été choisi par M. Jarvis pour être son Comptable. Lorsque M. Dickenson aura terminé son examen (ce qu'il est à désirer qu'il fasse avec toute l'expédition possible) il vous fera connaître le résultat ; et vous voudrez bien la dessus faire un rapport détaillé pour l'information du Gouverneur-Général.

Votre rapport sera considéré comme définitif.

J'ai, etc.,

(Signé,) GEORGE VARDON.

C. E. ANDERSON, Ecr.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
8 Octobre, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de transmettre pour votre information la copie de la lettre de M. C. E. Anderson, (6 Oct.) et de la réponse à lui transmise (7 Oct.) par ordre du Gouverneur-Général.

J'ai, etc.,

(Signé,) GEORGE VARDON.

W. DICKENSON, Ecr.,
etc., etc., etc.

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
12 Octobre, 1846.

Monsieur,

Me reportant à la lettre que je vous ai adressée le 7 du courant, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre l'extrait d'une dépêche (16 Septembre, 1846,) du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, au Gouverneur-Général, tendant à ce qu'on accorde à M. Jarvis l'avantage de produire les pièces justificatives qui ont pu être découvertes par les officiers du Bureau d'Audition et qui n'ont pas encore été placées entre vos mains.

J'ai, etc.,

(Signé,) GEORGE VARDON

C. E. ANDERSON, Ecr.,
etc. etc. etc.

(Copie.)

Montréal, 23 Oct., 1846.

Monsieur,

M. Cayley m'informe qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de dire, que permission serait donnée au Comptable agissant au nom de M. Jarvis, de référer aux différents bureaux pour examiner les entrées d'où ont été tirés les items chargés dans le compte de M. Jarvis, afin de s'assurer des dates des paiements, du montant et de la destination des avances.

M. Jarvis m'ayant autorisé à agir comme son Comptable, j'attends qu'il plaise à Son Excellence de m'accorder l'autorisation nécessaire ; et je demande la permission d'être mis en possession des papiers et livres reçus de M. Jarvis.

J'ai, etc.,

(Signé,) WM. DICKENSON.

L'Honble. D. DALY,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

Montréal, 26 Oct., 1846.

Monsieur,

Ayant été informé, Samedi, le 24 du courant, par l'Hon. M. Cayley, que Son Excellence le Gouverneur Général avait décidé que tous les documents, pièces justificatives, etc., actuellement entre mes mains, relativement aux comptes de S. P. Jarvis, Ecr., devaient m'être retirés, et placés entre les mains du Comptable de M. Jarvis, qui doit dresser son état de compte d'après mon dernier compte et les pièces justificatives susdites ; et que mon dernier exposé devait être considéré comme le dernier que j'eusse à faire ; et ayant été informé aujourd'hui qu'une demande à l'effet susdit avait été faite par M. Jarvis ;—

Je dois, par conséquent, demander en justice envers moi-même, tant individuellement que comme Comptable, que vous voudrez bien soumettre à Son Excellence ma remontrance solennelle et en même tems respectueuse contre cette manière d'agir.

Je ne puis, pour un moment, entretenir l'idée que mon exposé soit soumis à l'inquisition du Bureau d'Audition en Angleterre, et qu'on y signale certaines inexactitudes supposées qui, de fait, ne sont pas des inexactitudes ; que M. Jarvis puisse avoir droit de scruter mon exposé depuis le mois de Février et qu'il doive maintenant soumettre une réfutation de la balance que j'ai trouvée contre lui ; et que je n'aie pas l'occasion d'examiner ces exposés et d'en faire rapport.

Toute l'affaire (*prima facie*) paraît si parfaitement déraisonnable, pour ne rien dire de son injustice, que je ne puis croire que telle soit l'intention de Son Excellence.

En outre, je ne vois pas quel serait l'objet d'examiner des pièces justificatives qui ont toutes été portées au crédit de M. Jarvis dans mon dernier compte ; toutes les pièces rejetées par moi ont été remises à M. Cayley.

Je désire que le Comptable de M. Jarvis possède tous les moyens possibles de réfuter mon exposé ; et je suis prêt tous les jours après quatre heures, à mon bureau privé, de parcourir tout le compte avec lui, de lui montrer toutes les pièces, et de lui donner toutes les explications qu'il pourra désirer ; mais je proteste solennellement qu'il serait injuste à la fois pour moi et pour le Département Sauvage, que ces pièces sortissent de la possession du Gouvernement, même pendant un seul jour.

J'ai, etc.,

(Signé,) C. E. ANDERSON.

GEO. VARDON, Ecr.,
etc., etc.

Appendice (Copie.)
V. V.)

20e Juillet.

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
Montréal, 27 Octobre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 23 du courant, adressée au Secrétaire Provincial et qui a été transmise à ce Département ; et de vous informer que le Commissaire des Terres de la Couronne, le Receveur Général et le Commissaire Général seront requis de vous fournir tous les renseignements dont vous pourrez avoir besoin relativement aux comptes de M. Jarvis.

Le Gouverneur Général suppose que ces Départemens sont les seuls dont vous parlez, attendu que vous avez déjà été informé que les archives du Département Sauvage seraient en tout tems ouvertes à votre inspection.

Eu égard au dernier paragraphe de votre lettre, je dois vous référer à celle que j'ai adressée à M. C. E. Anderson, dont copie vous a été fournie (7 Octobre, 1846). M. Anderson a été requis par cette lettre de vous soumettre tous les documens sur lesquels il avait basé son compte et son rapport. Lorsque cet examen sera terminé, vous en ferez connaître le résultat au Gouverneur Général, par l'intermédiaire du Secrétaire Civil, sans référer préalablement à M. Anderson, ainsi que cela vous a été ordonné.

J'ai, etc.,

(Signé,) GEORGE VARDON.

M. DICKENSON, Ecr.

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
27 Octobre, 1847.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur Général de vous informer que M. Dickenson a été nommé par M. Jarvis pour être son Comptable, et de vous prier de lui donner accès aux livres et documens de votre bureau qu'il désirera examiner, et de lui fournir tous les renseignements qu'il croira nécessaires relativement aux comptes du susdit comme Surintendant en chef des affaires des Sauvages.

J'ai, etc.,

(Signé,) GEORGE VARDON.

L'Honorable
Commissaire des Terres de la Couronne, et
L'Honorable
Receveur Général, etc., etc., etc.

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
27 Octobre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur Général de vous informer que M. Dickenson a été nommé par M. Jarvis pour être son Comptable, et de vous prier de lui donner accès à tous les livres et documens de votre bureau qu'il désirera examiner, et de lui fournir tous les renseignements qu'il croira nécessaires relativement aux comptes du susdit comme Surintendant en chef des affaires des Sauvages; attendu qu'il est à présumer, d'après un rapport des Commissaires d'Audition, à Londres, dont copie a été récemment transmise par le Secrétaire d'Etat pour les Colonies, que les

archives du Commissariat peuvent répandre beaucoup de lumière sur des transactions pécuniaires non expliquées du Département Sauvage dont il est question dans les comptes de M. Jarvis.

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

J'ai, etc.,

(Signé,) GEORGE VARDON.

Au Commissaire Général,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
Montréal, 28 Octobre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur Général de vous transmettre la copie d'une lettre adressée, ce jourd'hui, à M. C. E. Anderson, relativement aux documens sur lesquels il a dressé son rapport relatif aux comptes de M. Jarvis.

J'ai, etc.,

(Signé,) GEORGE VARDON.

WM. DICKENSON, Ecr.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
28 Octobre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 26 du courant, par laquelle vous demandez que les documens placés entre vos mains et relatifs aux comptes de M. Jarvis, ne soient pas retirés de votre charge pour les raisons que vous y exposez; et je dois vous observer que le Gouverneur Général est surpris de votre expostulation, attendu que Sa Seigneurie n'a pas émis d'autres instructions relativement aux dits documens subséquemment à la lettre que je vous ai adressée le 7 du courant, et que vous voudrez bien considérer comme votre guide, jusqu'à ce que vous receviez de nouveaux ordres de Sa Seigneurie, à l'exception seulement du dernier paragraphe; l'intention de Son Excellence étant que lorsque M. Dickenson aura terminé le contre exposé de la part de M. Jarvis, qu'il s'occupe, maintenant de dresser, il en fasse connaître le résultat au Gouverneur Général par l'intermédiaire du Secrétaire Civil, sans en référer préalablement à vous, ainsi que cette lettre le prescrivait.

J'ai, etc.,

(Signé,) GEORGE VARDON.

C. E. ANDERSON, Ecr.,
etc., etc., etc.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 4 Novembre, 1846.

Monsieur,

Le Comptable ayant de nouveau demandé les livres et papiers de M. Jarvis, j'ai reçu l'ordre de Son Excellence de m'informer pourquoi les instructions expresses du Gouverneur-Général sur ce point n'ont pas été exécutées.

J'ai, etc.,

(Signé,) D. DALY,
Secrétaire.

GEORGE VARDON, Ecr.,
etc., etc., etc.

Appendice
(V. V.)

20e Jullot. Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre en date d'hier, me disant que "le Comptable (M. Dickenson) a demandé de nouveau les livres et papiers de M. Jarvis, et que vous avez reçu l'ordre du Gouverneur-Général de vous informer pourquoi les instructions expresses de Son Excellence à cet égard n'ont pas été exécutées;" et en réponse, je vous prie d'informer le Gouverneur-Général, que les 27 et 28 du mois dernier, répondant aux lettres de M. Dickenson (du 23 Octobre, 1846) et de M. Anderson (28 Octobre, 1846,) j'ai communiqué à ces Messieurs l'expression de la volonté de Sa Seigneurie relativement aux documents d'après lesquels M. Anderson a dressé son rapport et son exposé de l'état des comptes de M. Jarvis; et en obéissant aux ordres de Sa Seigneurie, j'ai fourni à M. Dickenson, une copie des instructions de M. Anderson.

Depuis lors, il ne m'a été adressé aucune demande de livres ou documents; et je ne sache pas qu'aucune communication, soit écrite ou verbale, ait été faite à personne au sujet des comptes de M. Jarvis dont il s'agit ci-dessus.

J'ai, etc.,

(Signé,) GEORGE VARDON.

L'Honorable D. DALY, Ecr.,
Secrétaire Provincial.Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
Montréal, 9 Novembre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur-Général, de vous ordonner de me remettre toutes les pièces justificatives et autres documents que vous avez entre les mains, et d'après lesquels vous avez rédigé votre exposé et votre rapport sur les comptes de M. Jarvis, vu que Son Excellence considère que vos fonctions relativement à ce sujet ont cessé depuis que vous avez terminé cet exposé.

J'ai, etc.,

(Signé,) GEORGE VARDON.

C. E. ANDERSON, Ecr.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Montréal, 11 Novembre, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre communication du 9 du courant, qui m'est parvenue hier soir, et qui contient l'ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de remettre au Département Sauvage toutes les pièces justificatives et documents qui se trouvent entre mes mains, d'après lesquels j'ai dressé mon exposé et rapport du 4 Février, 1846, sur les comptes de S. P. Jarvis, Ecr., ci-devant Surintendant en Chef des Affaires des Sauvages, vu que Sa Seigneurie considère que mes fonctions relativement à ce sujet ont cessé depuis que j'ai complété cet exposé.

La nature de la communication mentionnée ci-dessus est tellement inattendue, et si directement en contradiction avec les instructions que j'ai ci-devant et dernièrement encore reçues par l'ordre de Sa Seigneurie, que je ne puis m'empêcher de croire que Son Excellence est sous l'influence de quelque malentendu à cet égard, ou bien que vous même, Monsieur, avez mal compris Sa Seigneurie.

Avant donc que de me rendre à l'ordre de Son Excellence, je crois qu'il est de mon devoir de soumettre à Son Excellence le court exposé qui suit relativement à l'affaire en question.

Le 4 Février, 1846, je remis au Département Sauvage mon dernier exposé, dont il s'agit ci-dessus, avec toutes les pièces justificatives et documents que j'ai jamais eus en ma possession.

Peu de temps après, l'Honorable M. Cayley, en sa qualité d'agent de M. Jarvis, me demanda les dites pièces justificatives, comme étant la propriété de M. Jarvis; je lui répondis que je les avais toutes remises au Département Sauvage avec mon compte, lorsque celui-ci eut été complété.

Quelques jours après, le Secrétaire Civil, le Capitaine Higginson m'envoya chercher, et me dit que Son Excellence Lord Cathcart désirait être informé s'il y avait des objections à ce que M. Jarvis ou son agent fût mis en possession des pièces justificatives et documents dont il s'agit.

Je déclarai alors qu'il ne pouvait y avoir aucune objection à ce que les pièces justificatives rejetées ou non créditées, fussent remises de suite; mais que je ne pouvais pas m'imaginer quel avantage M. Jarvis espérait ou pouvait retirer de l'examen de pièces justificatives qui étaient toutes à son crédit et de plusieurs desquelles il avait des duplicata; et que lorsque je les avais reçues en premier lieu de M. Cayley, lui-même M. Cayley en avait fait faire une liste par M. Dickenson, avec la date, la nature et le montant de chaque pièce; et que cette liste se trouvait en la possession de M. Dickenson.

Le jour suivant, le Capitaine Higginson m'informa que Son Excellence avait décidé que les pièces rejetées seulement seraient remises; et il me requit d'aller au Département Sauvage, d'en faire le triage et de les remettre à M. Cayley, ce que je fis.

En Juin, 1846, je demandai le paiement de mes services; et mon compte fut renvoyé à la Cour des Banqueroutes pour être approuvé. M. le Juge Badgley alla au Département Sauvage, examina les devoirs que j'avais accomplis, et envoya un certificat par écrit constatant que ma réclamation était raisonnable.

Malgré ce certificat, il n'a plu à Son Excellence de me retenir £50, jusqu'à ce que j'eusse examiné et fait rapport sur l'exposé qu'allait transmettre le Comptable de M. Jarvis; et mon rapport sur icelui devait être définitif.

Vers le premier Octobre, 1846, on m'envoya chercher de nouveau, et je fus mis en possession de toutes les pièces justificatives.

Et par lettre du 7 Octobre, je reçus l'ordre de les soumettre à M. Dickenson, de recevoir l'exposé de M. Dickenson, de faire un rapport détaillé sur icelui; et ce rapport devait être considéré comme définitif.

Le 24 Octobre, M. Cayley m'envoya chercher et me dit que Son Excellence l'avait chargé de me communiquer que mes services étaient considérés comme terminés, et que je devais remettre toutes les pièces que j'avais en ma possession à M. Dickenson, et que mon exposé du 4 Février, 1846, était considéré comme mon exposé final.

Comme cet ordre se trouvait en contradiction directe avec mes instructions écrites du 7 Octobre, je vous adressai, monsieur, le 26 Octobre, une lettre par laquelle je réclamaï contre ce procédé, et j'en signalais l'injustice à mon égard comme Comptable.

Le 28 Octobre, je reçus une communication d'où, je crois, qu'il vaut mieux faire l'extrait suivant: "Que le Gouverneur-Général est surpris de votre expostulation, vu que la Seigneurie n'a pas donné d'autres instructions relativement aux dits documents subséquemment à la lettre que je vous ai adressée le 7 du courant, et que vous voudrez bien considérer comme votre guide;" sauf que l'exposé

Appendice
(V. V.)

20e Jullot

de M. Dickenson doit être transmis au Gouverneur-Général par l'intermédiaire du Secrétaire Civil, au lieu de vous être adressé directement.

Le 9 Novembre, je suis informé que Sa Seigneurie considère mon rapport du 4 Février comme définitif.

Après cette information, je dois prier très respectueusement Sa Seigneurie de vouloir bien prendre de nouveau la chose en sa considération.

Mais si Son Excellence persiste dans la même opinion, je remettrai de suite les documents; mais, en même temps, je demanderais à Son Excellence la permission de conserver mon compte et mon rapport afin de les copier, vu que je n'en ai pas moi-même de copie.

Et également, la permission de retenir les livres des traites de Banque et les traites, afin d'en faire faire des copies notariées et d'en faire rapport, ce que j'ai omis jusqu'ici, et ce que je suis tenu de faire en justification de mon propre caractère comme Comptable.

Je priais également Sa Seigneurie de considérer que mon compte et rapport du 4 Février, 1846, a été dressé par moi comme Comptable à la fois du Département Sauvage et de M. Jarvis; et que de régler l'affaire sur un exposé de M. Jarvis, sans autre renvoi, n'est ni juste à mon égard comme Comptable, ni à l'égard du Département Sauvage.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. E. ANDERSON.

GEORGE VARDON, Ecr.,
Département Sauvage,
Montréal.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
14 Novembre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur-Général d'accuser la réception de votre lettre du 11 du courant, et de vous informer que Sa Seigneurie ne juge pas qu'il soit nécessaire que je réponde à vos observations sur les arrangements déjà proposés.

Le Gouverneur-Général considère que vos fonctions relativement aux comptes de M. Jarvis sont terminées; et en conséquence, un warrant a été émis en votre faveur pour la balance qui vous est due. Sa Seigneurie ne permettra donc pas que vous reteniez aucun des documents dont il s'agit; mais vous voudrez bien me les remettre sans délai.

Le Gouverneur-Général ne comprend pas pourquoi vous n'avez pas fait un rapport complet sur les comptes de M. Jarvis, le 4 Février, 1846; si néanmoins vous pouvez lui faire voir qu'il est nécessaire que vous ayez entre les mains des copies des documents et pièces sur lesquelles vous avez dressé votre rapport, Sa Seigneurie n'objectera pas à ce qu'elles vous soient fournies, après que M. Dickenson aura terminé son exposé.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GEORGE VARDON.

C. E. ANDERSON, Ecr.,
etc., etc., etc.

Montréal, 18 Octobre, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre communication du 14 du courant, qui m'est parvenue hier soir, et dans laquelle vous me déclarez par ordre de Son Excellence que Sa Seigneurie ne juge pas qu'il soit nécessaire de

répondre à mes observations sur les arrangements déjà proposés, que Sa Seigneurie considère que mes fonctions relativement aux comptes de M. Jarvis sont terminées; qu'il ne me sera pas permis de retenir aucun des documents afin de les copier; mais que si je puis démontrer à Son Excellence qu'il est nécessaire que je sois en possession de ces copies, Sa Seigneurie n'y objectera pas, après que M. Dickenson aura terminé son exposé; et que Sa Seigneurie ne comprend pas pourquoi je n'ai pas fait un rapport complet sur les comptes de M. Jarvis, le 4 Février, 1846."

En réponse à quoi, j'ai l'honneur de dire pour l'information de Son Excellence, que j'obéis sans hésiter aux ordres de Son Excellence, et que je transmets avec cette lettre tous les documents et pièces que j'ai en ma possession relativement aux comptes de M. Jarvis.

En même temps, je dois profiter de cette occasion pour faire connaître à Sa Seigneurie la raison pour laquelle j'ai omis de faire rapport publiquement sur les livres de traite mentionnés dans ma dernière communication.

En voici la raison: dans le mois de Février dernier, avant de livrer mon exposé de compte et rapport, j'eus l'honneur d'une entrevue avec le Capitaine Higginson, alors Secrétaire Civil, au sujet des livres de traite dont il s'agit; et je lui signalai alors des mutilations qui furent considérées d'une nature si grave et si sérieuse, que l'on ne jugea pas expédient d'en donner connaissance au public, et elles furent par conséquent comprises dans son rapport particulier adressé au Secrétaire Civil, qui alors approuva la conduite que j'avais tenue.

Subséquentement, j'ai dû croire que mon rapport privé avait été soumis à l'ami et agent de Mr Jarvis, l'honorable M. Cayley; telle est la raison pour laquelle j'ai voulu retenir copies des livres de traite, ce à quoi Sa Seigneurie n'a pas voulu accéder.

Je suis par conséquent obligé, pour ma propre justification, de demander que mon rapport privé sus-dit soit considéré comme faisant partie de mon rapport public, du 4 Février, 1846.

Je dois assurer Son Excellence, que je n'ai eu aucun désir ni intérêt à mettre le moindre obstacle à ce que M. Jarvis ou ses agents eussent toutes les facilités possibles pour faire disparaître la balance qui se trouve contre lui; et quant au compte préparé par moi, j'en sollicite l'examen le plus scrupuleux.

Mais si Sa Seigneurie considère que j'ai montré plus de zèle qu'il n'en fallait comme Comptable du Département Sauvage, je prie respectueusement Son Excellence de faire attention à la position officielle des Messieurs qui m'étaient opposés comme représentants de M. Jarvis, savoir: l'honorable M. Cayley, Chef du Département où j'occupe une position subordonnée; et M. Dickenson, qui est également mon Supérieur dans le même Département.

Je rappellerai aussi respectueusement à Son Excellence la conduite suivie par ses Messieurs, après que j'eus transmis mon exposé du 4 Février, 1846, comme comptable des deux parties, et qui a motivé ma communication du 4 Mai, 1846, à l'égard de laquelle Son Excellence a bien voulu exprimer son entière satisfaction.

Après cette explication, je me flatte que Sa Seigneurie reconnaîtra que j'ai été guidé par les motifs les plus purs dans l'accomplissement des fonctions compliquées et difficiles dont j'ai été chargé; et je regrette excessivement que j'aie pu en aucune manière attirer le déplaisir apparent de Son Excellence.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. E. ANDERSON.

GEORGE VARDON, Ecr.
etc., etc., etc.,
Département Sauvage.

Appendice
(V. V.)

20e. Bulletin

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
19 Novembre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur-Général de vous informer, que M. C. E. Anderson a rendu les pièces justificatives et documents sur lesquels il a dressé son rapport du 4 Février dernier; que ces documents sont maintenant à votre disposition; et que je dois les remettre entre vos mains aussitôt qu'il vous conviendra de les demander.

J'ai en outre reçu l'ordre de vous dire, que vous serez responsable des documents qui vous ont été confiés; et vous voudrez bien en faire la remise à ce Département lorsque vous transmettez votre contre-exposé, et vos rapports sur les comptes de M. Jarvis au Gouverneur-Général, conformément aux ordres de Sa Seigneurie, à vous transmis dans ma lettre du 27 du mois dernier.

J'ai, etc.,

(Signé,)

G. VARDON.

Wm. DICKENSON, Ecr.,
etc., etc., etc.

Montréal, 27 Novembre, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre communication du 19 du courant, et j'ai reçu du Département Sauvage les pièces justificatives énumérées dans la cédule qui les accompagne.

Voudriez-vous déclarer, pour mon information, si les papiers sus-dits comprennent tous les papiers, pièces justificatives, livres et mémoranda qui ont été de temps à autre transmis par M. Jarvis.

J'ai, etc.,

(Signé,)

Wm. DICKENSON.

GEORGE VARDON, Ecr.,
etc. etc., etc.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire Civil,
Département Sauvage,
Montréal, 28 Novembre 1846.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 27 du courant, que j'ai eu l'honneur de soumettre au Gouverneur-Général, je dois vous informer que je ne sache pas qu'il se trouve dans les archives de ce Département, d'autres papiers, pièces justificatives, livres ou mémoranda transmis en aucun temps par M. Jarvis ou quelqu'un de ses agents, que ceux qui vous ont été fournis le 28 du courant, sauf toujours les pièces justificatives rejetées, qui ont été livrées à M. Cayley par M. Anderson, le 24 Avril dernier.

Je dois également observer, qu'en sus des documents fournis directement par M. Jarvis, il vous a été remis d'autres reçus et pièces justificatives qui ont été découvertes dans ce bureau et ont été remis à M. Anderson, afin que M. Jarvis pût en recevoir tout l'avantage, pourvu que les sommes auxquelles elles se rapportent n'aient pas déjà été placées à son crédit.

J'ai, etc.,

(Signé,)

G. VARDON.

W. DICKENSON, Ecr.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Montréal, 18 Décembre, 1846.

Monsieur,

Je remarque dans le "Pilot" de ce matin, une communication de S. P. Jarvis, Ecr., datée de Toronto, 5 Décembre 1846; cette lettre est accompagnée d'un extrait de la dépêche, No. 30, 16 Septembre, 1846, relative aux comptes de M. Jarvis, comme ci-devant Surintendant des affaires des Sauvages.

Eu égard à cette communication, je ferai remarquer que le 12 Octobre dernier, il m'a été fourni une copie de l'extrait dont il s'agit, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général.

Et le 26 Octobre, je demandai par lettre la permission de faire rapport sur le dit "extrait" que je déclarai alors et déclare encore inexact, ce que je puis prouver sans difficulté.

Cette permission me fut néanmoins refusée; et immédiatement après, mes fonctions relativement aux dits comptes cessèrent.

Dans ces circonstances, et comme je suis d'opinion que la publication de l'extrait dont il s'agit sans réfutation, pourrait nuire beaucoup à ma réputation comme Comptable, ce qui est pour moi de l'importance la plus vitale:—

En conséquence, avant de faire aucune démarche qui pourrait être embarrassante pour Son Excellence, je solliciterais respectueusement de Sa Seigneurie la permission de répondre à la dite communication de M. Jarvis, et à l'extrait auquel elle réfère.

Je saisis également cette occasion d'informer Son Excellence, que je n'ai eu aucune connaissance de la communication signée "H," à laquelle réfère M. Jarvis, qu'après l'avoir lue dans les colonnes du Pilot.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. E. ANDERSON.

GEORGE VARDON, Ecr.,
etc., etc., etc.

Département Sauvage.

19 Décembre, 1846.

Mon cher Monsieur,

En réponse à votre lettre en date d'hier, à laquelle je ne suis pas autorisé de répondre officiellement, je me contenterai d'observer que le Gouverneur Général ne considérera pas que vous soyez appelé à répondre aux attaques des journaux, attendu que Sa Seigneurie est d'avis qu'elles ne peuvent porter aucun préjudice à votre caractère.

Je demeure, etc.,

(Signé,)

G. VARDON.

C. E. ANDERSON, Ecr.,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Rue Ste. Catherine,
Montréal, 19 Décembre, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre communication de ce matin en réponse à la mienne d'hier; et je remercie respectueusement qu'il me semble que vous avez mal compris la nature de ma demande.

J'expose respectueusement, que la publication d'un document officiel, dans les journaux publics de la province par un officier public démissionné, ne peut pas être considérée comme ce que l'on appelle ordinairement "une attaque de journal."

Appendice
(V. V.)

20e Juillet.

Et comme le Colonel Jarvis a pris sur lui de publier un document officiel qui, s'il n'est résuté, pourra être extrêmement nuisible à ma réputation comme Comptable (mon unique ressource), j'espère respectueusement qu'il me sera permis d'y répondre.

Enfin permettez moi de remarquer, que je vois dans le "Herald" de ce matin, la lettre de M. Jarvis et l'extrait de la dépêche en question, accompagnés d'une remarque éditoriale, dans laquelle je suis accusé de la manière la plus directe d'avoir refusé de donner crédit au Colonel Jarvis pour diverses sommes dont le paiement par lui est prouvé.

Il n'en est pas ainsi, et je suis prêt à le prouver; et je sollicite instamment que cet acte de justice ne me soit pas refusé.

J'ai, etc.,
(Signé,) C. E. ANDERSON.

GEORGE VARDON, Ecr.,
etc., etc., etc.
Département Sauvage.

(Copie.)

22 Décembre, 1846.

Mon cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 19, à laquelle, ainsi que je vous l'ai déjà dit, je ne suis pas autorisé à répondre officiellement, je ne puis qu'ajouter à mon observation précédente, que le Gouverneur-Général considère qu'il est inconvenant pour toute personne occupant un emploi sous le Gouvernement, de répondre aux attaques faites dans les journaux et qui ont rapport aux transactions officielles; et que toute personne qui pourrait croire que sa réputation a besoin de ce secours, perdrait beaucoup de sa confiance.

Je demeure, etc.,
(Signé,) GEORGE VARDON.

C. E. ANDERSON, Ecr.,
etc., etc., etc.

Rue Ste. Catherine,
Montréal, 23 Décembre, 1846.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre communication du 19 du courant, par laquelle vous m'informez que vous n'êtes pas autorisé à répondre officiellement à mes communications; que le Gouverneur-Général considère qu'il est inconvenant pour toute personne occupant un emploi sous le Gouvernement, de répondre aux attaques faites dans les journaux, et qui ont rapport aux transactions officielles; et que toute personne qui pourrait croire que sa réputation a besoin de ce secours, perdrait beaucoup de sa confiance.

Mon devoir m'oblige de me conformer, avec toute déférence et respect, aux vues de Son Excellence; quoiqu'il soit arrivé, même sous l'administration de Son Excellence, que des employés du Gouvernement aient répondu à des attaques de journaux qui avaient rapport à des transactions officielles, par exemple dans le cas de M. Begly.

Il me semble néanmoins, que ma position relativement au cas de M. Jarvis n'a pas été bien comprise, et que mon emploi de Comptable ou expert des comptes publics de M. Jarvis, comme Surintendant des Affaires des Sauvages, a été identifié ou confondu avec l'emploi auquel j'ai été subéquentement nommé dans le Département de l'Inspecteur Général des comptes publics. Mes fonctions en vertu du premier de ces emplois relevaient strictement de l'autorité impériale, et je n'avais aucun supérieur officiel immédiat, sauf le Département Sauvage même; tandis que le dernier de ces emplois est purement provincial, et me subordonne à un supérieur officiel par l'intermédiaire duquel doivent passer mes communications officielles avec le Gouvernement, lorsque j'écris

en ma qualité de Comptable attaché à ce Département. Je ferai respectueusement valoir cette distinction, comme étant de nature à empêcher peut-être une communication officielle d'être dérogatoire, et à engager Son Excellence à retirer l'injonction qu'il m'a faite de ne pas répondre à des attaques de journaux, qui attaquent non seulement l'intégrité des mes motifs dans l'accomplissement de la tâche ardue qui m'a été assignée, mais qui mettent même en doute mon habileté à remplir ces devoirs avec fidélité et exactitude.

Ayant reçu l'intimation, par ordre de Son Excellence, que mes fonctions relativement aux comptes de M. Jarvis avaient cessé; je ne pouvais avoir qu'un seul motif de solliciter de Son Excellence la permission de répondre à un article de journal émanant d'un officier public qui, quoique suspendu de ses fonctions, est encore attaché au Gouvernement Exécutif et placé sous son contrôle immédiat.

Ce motif est purement de délicatesse, et le profond respect pour le Gouvernement m'engageait à solliciter de Son Excellence, l'autorisation de défendre ma réputation professionnelle, autorisation que Son Excellence m'a refusée uniquement, j'en suis sûr, parce qu'elle a identifié par inadvertance l'emploi que je possède comme Comptable du Gouvernement dans le Département Sauvage, dans l'affaire spéciale de M. Jarvis, avec celui que j'occupe maintenant dans le Bureau de l'Inspecteur-Général.

Ces deux positions étant parfaitement distinctes, j'espère encore qu'il plaira gracieusement à Son Excellence de me donner l'occasion, soit publiquement ou officiellement, de défendre ma réputation comme Comptable, attaquée par un officier public suspendu des ses fonctions, et avec la sanction apparente du Bureau d'Audition en Angleterre, dont il lui a plu d'invoquer l'autorité en donnant publicité à une partie d'une dépêche officielle de ce Département.

J'ai, etc.,
(Signé,) C. E. ANDERSON.

GEORGE VARDON, Ecr.,
etc., etc., etc.

Montréal, 1er Juillet 1847.

Monsieur,

Invité par vous à faire rapport sur l'exposé dressé par le Comptable nommé pour examiner les comptes de M. Jarvis; j'ai l'honneur de vous dire que je ne suis pas encore prêt à le faire, n'ayant reçu que tout à l'heure les deux états ci-joints du Bureau des Terres et du Département du Receveur-Général: ces états font voir que sur les £4954 12s. 5d., portés par le Comptable comme avancés à M. Jarvis, il n'y a qu'un item de £250 qui soit admis ou réclamé par les Départements qui sont supposés avoir fait les avances, laissant la somme de £4954 12s. 5d. sans reçu qui la justifie.

Sans prétendre décider la manière en laquelle il convient de dresser le compte, on admettra, je pense, que jusqu'à ce que l'on démontre que ces avances ont été réellement faites à M. Jarvis, il ne saurait être tenu de rendre compte de leur emploi.

Si l'on trouve qu'une partie de ces items ne peut être prouvée, et si l'on reconnaît les warrants qui ont été régulièrement acquittés, mais qui sont portés à la charge de M. Jarvis, en sus des montans expliqués par la dépêche du Bureau Colonial, il est évident que l'état du compte sera considérablement modifié.

J'ai, etc.,
(Signé,) Wm. DICKENSON.

Major CAMPBELL,
etc., etc., etc.

(A.)

Les items suivants ayant été mis à la charge de M. Jarvis, comme avances à lui faites par le Département des Terres de la Couronne, et paraissant nécessiter quelque explication,

Appendice ils ont été soumis à ce Département par le Comptable de
(V. V.) M. Jarvis. Les explications relatives aux différens montans
ainsi chargés sont annexées ci-dessous:—

20^e Juillet. Mémoranda des sommes reçues du Département des Tra-
vaux Publics pour le compte de M. Jarvis

SAUGÉENS

30, Juin 1838. Par argent.....£50 0 0

11 Septembre, do do 50 0 0

Parcilles sommes ne se trouvant pas au compte courant,
du 30 Juin, 1837, au 30 Juin, 1838.

14 Février, 1840. Par argent.....£100 0 0

2 Juillet, do do 75 0 0

22 Septembre, do do 200 0 0

Cette sommes n'est pas au compte du 1^{er} Janvier, au
31 Décembre, 1840.

TRIBUS DIVERSES.

16 Octobre, 1841. Par argent.....£250 0 0

Payé à compte du Chémun de Portage entre les Lacs Hu-
ron et Simcoe.

4 Octobre, 1839. Par argent.....£12 10 0

Cette somme n'est pas au compte du 1^{er} Juillet au 31
Décembre, 1839.

12 Juillet, 1841. Par argent.....£1481 0 3

Cette somme n'est pas au compte du 8 Juin au 21 Dé-
cembre, 1841.

9 Avril, 1842. Par argent.....£250 0 0

Cette somme n'est pas au compte du 1^{er} Janvier au 30
Juin 1842.

M. Dean voudra bien examiner les items sus-dits et pré-
ciser autant que possible l'objet auquel ils étoient destinés;
et s'il a été reçu des sommes d'argent de M. Jarvis, par le
Département des Terres de la Couronne.

Il n'appert pas par les comptes courants que des deniers
aient été payés par M. Jarvis pour le compte des tribus
diverses.

(B.)

Dans le livre de Banque de M. Jarvis, ci-devant Surin-
tendant des Affaires des Sauvages, on trouve les items sui-
vans à son crédit comme dépôts faits par le Receveur-Gé-
néral des terres (M. Dunn); et l'on remarque les mêmes
sommes inscrites à la charge de M. Jarvis dans son compte.
M. Turquand voudra-t-il référer à ces paiements et indi-
quer les objets pour lesquels ces avances ont été faites?

24, Décembre, 1838. Traite de J. H. Dunn, £236 2 2.

29, Septembre, 1840. do. do. 2250 0 0.

Parcilles charges ne se trouvent pas dans les comptes des
Sauvages tenus par.

(Signé)

B. TURQUAND.

(C.)

Le Comptable de M. Jarvis objecte au compte, tel que
préparé au nom du Gouvernement, et daté le 4 Février,
1864, pour les raisons suivantes:

Parce que le compte n'embrasse qu'une partie des transac-
tions de M. Jarvis, et par conséquent donne lieu à beau-
coup de confusion, par suite de ce que les crédits sont mal
appliqués. Par exemple, une somme de £400, payée par
M. Jarvis le 22 Novembre, 1842, à A. Borland, pour des
maisons des Sauvages, est prise pour faire balance à une
entrée de £400, du 14 Mai, 1842, destinée à payer le Chef
Sauvage Wabatic, mais qui a été acquittée le 8 Juillet, 1842.

Parce que, la division des comptes sous les chefs des dif-
férentes tribus, est rendue très imparfaite et confuse par le
fait que sous le chef de "Tribus Diverses" on a inscrit
presque tous les déficits prétendus, et que ces recettes et
paiements se composent principalement de transactions que
l'on ne peut retracer.

Parce que, plusieurs warrants d'une valeur considérable,
excédant £2000, quoique régulièrement acquittés, sont char-
gés à M. Jarvis, et quo l'on prétend qu'on ne peut les ap-

pendice payer; et en référant à la dépêche du Bureau Colonial, on
(V. V.) verra qu'il a déjà été rendu compte de plusieurs items qui
y sont énumérés. Par exemple, voir les questions et ré-
ponses ci-annexées marquées A. et B. des Départemens
des Terres de la Couronne et du Receveur-Général. 20^e Juin

Parce que, diverses sommes formant un montant considé-
rable ont été admises comme crédits en faveur de M. Jarvis
le 5 Mai, 1845, et ont été ensuite rejetées par le même
Comptable le 4 Février, 1846, sans raisons suffisantes pour
motiver cette contradiction apparente.

Parce que, à l'égard de la débenture No. 111, pour £500;
si cette débenture a été transmise à M. Jarvis de la même
manière que les autres débentures, à son débit, comme de
raison, M. Jarvis devrait être chargé du rachat d'icelle;
mais il n'y a rien qui prouve que tel ait été le cas, et par
conséquent, jusque-là cette charge n'est pas appuyée.

Parce que, des pièces justificatives impliquant des som-
mes considérables sont rejetées par suite de ce que la nature
des paiements n'est pas indiquée, ni la tribu laquelle il
se rapportent, alors même qu'il est admis qu'il est à peu
près impossible de donner ces explications.

Parce que, plusieurs items sont tirés du livre de Banque
(Bank Pass Book); et ne sont accompagnés d'aucune note
qui indique la provenance de ces sommes, ni leur destina-
tion, en même tems que le même livre n'est pas reçu
comme fournissant des preuves de paiement par M. Jarvis.
L'on soumet que le mode de procéder devrait être uniforme,
et que le Comptable du Gouvernement devrait fournir
des preuves démontrant que ces deniers ont été réellement
reçus par M. Jarvis, en sa qualité de Surintendant des af-
faires des Sauvages.

Parce que, en même tems que l'auteur concourt à l'avis
exprimé par tous ceux qui l'ont précédé dans l'examen du
compte de M. Jarvis, qu'il semble qu'il est presque impos-
sible de faire un compte parfaitement clair; il exposerait
que lui (M. Jarvis), à plusieurs reprises, a représenté la né-
cessité d'employer un comptable dans son bureau, mais
qu'il n'a pas été tenu compte de ces représentations; et
qu'à en juger par les résultats des demandes de renseigne-
ments qu'il a adressées aux Départemens des Terres de la
Couronne et du Receveur Général, il semblerait qu'un petit
nombre d'officiers publics seraient en état de rendre un
compte de deniers exact, en remontant aussi loin que M.
Jarvis a été appelé à le faire, tant le système de comptabi-
lité de tous les départemens publics a été défectueux.

WILLIAM DICKENSON.

Montréal, 16 Juillet, 1847.

(Copie.)

Montréal, 16 Juillet, 1847.

Milord,

J'ai l'honneur de renvoyer les exposés et la correspondance
relatifs à l'enquête sur les dépenses du ci-devant Surrin-
tendant en chef des affaires des Sauvages, que votre Seigneurie
a bien voulu ordonner de me montrer. Une grande partie de
la correspondance récente entre M. Anderson et M. Var-
don ne se rapporte qu'indirectement au sujet qui a motivé
la motion de la Chambre d'Assemblée pour la production de
papiers, et ne jette aucune lumière sur l'état des affaires de
M. Jarvis. Je ne suis pas disposé néanmoins à suggérer
que cette partie de la correspondance, ni toute autre partie
d'icelle soit soustraite à l'examen du public; mais j'espère
que Votre Seigneurie ne trouvera pas mal à propos que j'at-
tire son attention sur le fait que la partie de la correspon-
dance à laquelle je réfère, paraît faire connaître les opinions et
les observations, et affecte en quelque sorte la réputation de
plusieurs personnes, qui, à une seule exception près, Lord
Cathcart, à qui sa position interdisait toute réponse, n'ont
jamais vu ces lettres, et par conséquent n'ont pas eu l'occa-
sion d'exprimer leur assentiment ou leur dissentiment au su-
jet des avancées qu'elles contiennent; et je me permettrai

par conséquent solliciter un peu de patience de Votre Seigneurie pendant que je ferai quelques commentaires sur les traits principaux de la correspondance que j'ai maintenant pour la première fois, par un effet de la bienveillance de Votre Seigneurie, l'occasion de parcourir.

Il est inutile de faire aucune remarque sur le ton que prend M. Anderson dans sa lettre du 11 Novembre, lorsqu'il parle du court délai survenu avant le dernier priement à lui fait pour services rendus au Département Sauvage, ni sur l'insinuation faite dans sa lettre du 18 du même mois, par l'expression, "si Sa Seigneurie pense que j'ai témoigné plus de zèle comme Comptable du Département Sauvage qu'il n'était nécessaire." La plainte que comporte cette remarque a reçu une réponse suffisante par le fait que Lord Cathcart avait adopté en entier le rapport définitif de M. Anderson du 4 Février précédent, et l'avait transmis aux autorités métropolitaines pour leur approbation, avec une dépêche du 19 Mars, 1846. Et à l'égard du premier point auquel j'ai fait allusion, il me semble à propos d'indiquer le montant de la rémunération que M. Anderson a reçue pour son examen des comptes des Sauvages. Il a d'abord été employé par ce département vers le milieu de Mars, 1845; et le 16 Mai, suivant il a été nommé à un emploi de £200 par année dans le bureau de l'Inspecteur Général; on peut donc dire que la totalité de son temps depuis Mars jusqu'en Mai, 1845, et ses heures de loisir subséquemment à cette époque jusqu'au 14 Novembre, 1846, où ces fonctions ont cessé, ont été à la disposition du Département Sauvage. Durant cet espace de temps, M. Anderson a préparé trois rapports sur les comptes de M. Jarvis, pour lesquels il a reçu en sus de son salaire de son emploi une rémunération de £300; tandis que M. Dickenson, employé du même département, n'a reçu que £20 pour examiner les comptes du Canal Welland, en 1843, qui embrassaient une dépense de près d'un demi-million.

J'appellerai maintenant l'attention de Votre Seigneurie sur une autre partie de la lettre de M. Anderson du 18 Novembre, dont le sens est: "que lui (M. Anderson) avait eu l'honneur d'avoir une entrevue avec le secrétaire civil d'alors, le Capitaine Higginson, au sujet des livres de traités dont il s'agissait, et qu'il avait alors signalé à M. Higginson des mutilations de ces livres d'un caractère si grave et si sérieux que l'on n'avait pas jugé à propos de les livrer à la publicité, et qu'il en avait été traité dans un rapport particulier adressé au Secrétaire Civil, qui avait alors approuvé la conduite de M. Anderson à cet égard; subséquemment M. Anderson eut des raisons pour croire que son rapport privé avait été soumis à l'ami et agent de M. Jarvis, M. Cayley; de là ses motifs pour désirer conserver copie des livres de traités, ce à quoi Son Excellence s'était refusée." Ce rapport privé, Milord, je ne l'ai jamais vu; et je ne puis m'empêcher d'exprimer ma surprise et mes doutes à l'égard de l'exactitude de cet avancé, en tant que M. Higginson y est impliqué, car je ne puis croire que, s'il eût été persuadé de la nature grave et sérieuse de l'accusation, le Secrétaire Civil en eût sanctionné la suppression, ou aurait donné son assentiment à un projet futile destiné à couvrir une personne de la culpabilité de laquelle il aurait été aussi pleinement convaincu. Un passage de l'extrait suivant d'une lettre écrite par M. Anderson le 11 Novembre, paraît en quelque sorte contredire l'avancé que je viens de citer. Extrait:—"Et aussi qu'il me soit permis de retenir les livres des traités de banque afin d'en faire des copies notariées, et faire rapport sur ceux-ci, ce que j'ai omis de faire jusqu'ici, et suis tenu de faire en justification de mon caractère comme Comptable." C'est à la suite d'une suggestion faite par moi, avant que je sois devenu Inspecteur Général, que les livres de traités furent recherchés, et remis par M. Jarvis, et transmis par ses ordres avec tous ses autres papiers au Comptable du Gouvernement, M. Anderson; et je demande aujourd'hui respectueusement, comme ami de M. Jarvis, que ces livres, dans l'état de mutilation ils sont, soient annexés aux documents que Votre Seigneurie va bientôt transmettre à l'Assemblée Législative.

Je ne puis comprendre, Milord, la répugnance extrême de M. Anderson, à remettre au Comptable de M. Jarvis, après les avoir lui-même examinés, comparés et entrés, ces livres de traités et pièces à l'appui que M. Jarvis avait volontairement et librement soumis à son inspection, d'au-

tant qu'en référant à sa lettre du 4 Mai, je trouve cette observation, "que s'il agissait alors pour M. Jarvis partiellement et individuellement, il pourrait réduire la balance de £6375 6s. 11d. qui se trouvait alors à son débit." Lorsqu'encore dans une autre partie de la correspondance, ce débit est porté contre M. Jarvis comme une balance finale et définitive que Lord Cathcart avait transmise en Angleterre, et que l'on aurait pressé M. Jarvis de payer, sans l'intervention inattendue du bureau colonial. La répugnance dont je viens de parler, est exprimée de la manière la plus forte dans le dernier paragraphe de la lettre de M. Anderson du 26 Octobre, dans les termes suivants:—"mais je proteste de la manière la plus solennelle qu'il serait injuste à la fois pour moi et pour le Département Sauvage, que ces pièces sortissent de la possession du Gouvernement même pour un jour." D'après ce produit, personne ne se douterait que le Comptable en la possession duquel ces documents devaient passer, et que le Gouvernement avait permis à M. Jarvis de choisir, était un employé du même département que M. Jarvis, plus ancien et d'un grade supérieur.

Me reportant au résumé de M. Anderson du 11 Novembre, ce monsieur déclare que son rapport définitif fut terminé le 4 Février, et que peu de temps après, je lui demandai les pièces justificatives comme appartenant à M. Jarvis. M. Anderson se trompe; ma demande fut adressée à Lord Cathcart, par l'intermédiaire de M. Higginson, Secrétaire Civil, à la requisition de M. Jarvis, ainsi qu'on peut le voir en référant à sa lettre du 11 Avril. Le ci-devant Gouverneur se refusa à ce que je lui demandai, sauf à faire rendre les pièces justificatives rejetées; et d'après la lettre de M. Anderson du 11 Novembre, ce dernier aurait suggéré cette décision, comme Comptable du Gouvernement; et M. Jarvis fut laissé sans livres, documents ou références d'aucune sorte, le tout ayant été remis à la garde du Département Sauvage ou de son Comptable, pour faire l'examen et rendre compte de cette balance finale établie contre lui, de £6375 6s. 11d.; balance que dans une lettre subséquente savoir, du 4 Mai, M. Anderson déclare qu'il pourrait réduire, s'il agissait pour M. Jarvis partiellement et individuellement--le résultat était évident--le compte ne pouvait être scruté. Le rapport fut envoyé en Angleterre; M. Jarvis fut sommé de payer la balance; et ce n'est qu'après la réception de la dépêche coloniale du 16 Septembre, ordonnant de faire un examen plus correct des comptes de M. Jarvis, que l'occasion lui fut fournie par son comptable, d'examiner les pièces justificatives et de référer aux livres. Ainsi que Votre Excellence peut le voir par la correspondance, M. Anderson s'est opposé jusqu'à la fin de la manière la plus énergique à cette marche; et elle a donné lieu à une longue discussion, à une partie de laquelle j'ai déjà fait allusion, et dans le cours de laquelle j'observai une instruction assez extraordinaire donnée à M. Anderson par M. Vardon, relativement à la manière dont on devait disposer de l'examen du nouveau Comptable. La lettre adressée à M. Anderson, le 7 Octobre, 1846, contient ces mots,—"lorsque M. Dickenson aura terminé son examen, ce qu'il est à propos qu'il fasse avec toute l'expédition possible, il vous (M. Anderson) en fera connaître le résultat, et vous vous ferez là-dessus un rapport complet, pour l'information du Gouverneur Général; votre rapport sera considéré comme définitif; on d'autres termes, l'examen fait par M. Dickenson (qui, je le fais encore observer, est le supérieur de M. Anderson,) du rapport de l'officier inférieur devait être soumis à l'approbation de l'officier inférieur, et la décision de ce dernier devait être considérée comme définitive. Simultanément avec l'envoi des instructions de Lord Cathcart, ordonnant de recommencer l'examen des comptes, il parut dans les journaux une série de lettres anonymes accusant M. Jarvis, et témoignant d'une assez grande connaissance des archives et des actes du Département Sauvage. En réponse à ces attaques, M. Jarvis publia une seule fois un contre exposé; il publia cette partie de la dépêche du 16 Septembre, qui lui avait été transmise par les ordres de Lord Cathcart, pour son usage et sa gouverne. C'était pour répondre à cette dépêche que M. Anderson, dans sa lettre du 23 Décembre, chercha à obtenir la sanction de Lord Cathcart, et que Sa Seigneurie jugea à propos de refuser. Dans sa lettre du 18 Novembre, M. Anderson signale la position officielle des messieurs qui se trouvaient opposés à lui (M. Anderson), savoir;

Appendice
(V. V.)

20e Juillet

Appendice
(V. V.)
20e Juillet.

“ L'Hon. W. Cayley, chef du département dans lequel
“ il occupait un emploi subordonné, et M. Dickenson, éga-
“ lement son Officier Supérieur dans le même Département ;
“ il signale aussi à Son Excellence la conduite suivie par
“ ces messieurs à son égard, après qu'il eut transmis son
“ exposé du 4 Février, 1846, comme Comptable des deux
“ parties, et qui a motivé sa communication du 4 Mai,”
(dans laquelle M. Anderson dit que s'il agissait pour M.
Jarvis individuellement, il pourrait réduire la balance du 4
Février,) et à laquelle il a plu à Son Excellence de donner
son approbation.

Le Département Sauvage étant en possession de toutes
les pièces, correspondances et procès verbaux, depuis le
commencement de l'enquête jusqu'à aujourd'hui, Sa Sei-
gneurie est à même de juger jusqu'à quel point le Mes-
sieur qui m'a été ainsi associé et moi, nous sommes étran-
gers à l'accusation portée par M. Anderson.

La correspondance prouve indubitablement que c'est par
mon canal que tous les papiers de M. Jarvis ont été placés
entre les mains de M. Anderson, et que c'est aussi par mon
intermédiaire, que M. Jarvis a demandé inutilement que ces
papiers lui fussent remis pour être examinés; et de plus que
j'ai communiqué à M. Anderson en Octobre dernier, la
décision de Lord Cathcart, (quoiqu'en d'autres termes,) pres-
crivant que les pièces justificatives fussent remises à M.
Dickenson. J'intervenais en cette circonstance à la de-
mande de M. Dickenson, et j'eus alors la seule entrevue que
j'ai eu l'honneur d'avoir avec Sa Seigneurie, à ce sujet.
Les devoirs d'un comptable se bornent à examiner et cal-
culer, et ne sont pas des devoirs de partisans; et par consé-
quent je ne saurais comprendre la convenance des mots
“ les messieurs qui me sont opposés.”—Dans nos relations
officielles, il y a peu de sujets d'antagonisme;—les devoirs
de nos bureaux respectifs sont tout à fait distincts, et je ne
me rappelle que deux circonstances où j'ai dû refuser d'ac-
céder aux désirs de M. Anderson.—Dans l'une, il s'agis-
sait d'une demande d'augmentation de salaire, que j'ai sou-
mise au Conseil sans commentaire;—dans l'autre, il s'agis-
sait d'une licence pour l'exploitation de mines en faveur
d'un parent ou d'un allié, qui fut accordée subséquemment,
mais qui dans le tems dû être refusée, le nombre des licen-
ces qui devait alors être accordées, ayant été limité.

Les raisons qui ont engagé M. Jarvis à demander un
nouvel examen, après le rapport du 4 Février, étaient assez
plausibles, et telles que j'y ai pleinement concouru; M.
Anderson a dressé trois rapports qui diffèrent tous l'un de
l'autre; et à l'égard du dernier, M. Anderson a admis que
s'il eût agi individuellement pour M. Jarvis, il aurait pu le
réduire, et des remarques du même genre étaient parvenues
à M. Jarvis d'autres sources; pour preuve de cette allégué, il
me transmit à une époque subséquente une lettre qu'il avait
reçue de M. Powell, du Bureau du Secrétaire Provincial, et
qu'en justice envers M. Jarvis, je me crois obligé de soumet-
tre à Votre Seigneurie; espérant que Votre Seigneurie m'ex-
cusera du trouble que je lui donne.

J'ai, etc.,

(Signé),

WM. CAYLEY.

Le très Honorable,
Le Comte d'ELGIN,
etc., etc., etc.

Appen
20e J

—

Votre Seigneurie remarquera que je me suis abstenu d'en-
trer dans aucun des détails du compte, à l'examen duquel
je n'ai pris aucune part depuis le moment où les papiers
ont été transmis à M. Anderson; mais on y référant, on y
voit un fait remarquable, c'est qu'on même tems qu'on a
porté la balance contre M. Jarvis à une somme qui varie
de £4000 à £9000, il ne s'est présenté, durant cette longue
enquête de trois ans, aucun créancier qui ait fait des récla-
mations contre M. Jarvis ou le Gouvernement pour des ser-
vices rendus ou des engagements non satisfaits; et que la
dépêche du Bureau Colonial du 16 Septembre, et le mé-
moire de M. Dickenson du 1er Juillet, relatif à certaines
réponses faites à des questions adressées aux Départements
des Terres de la Couronne et du Receveur-Général, fait
voir que ces Départements ont rejeté certains crédits à eux
assignés par le Comptable, pour un montant presqu'égal à
la totalité de la balance non expliquée.

(Copie.)

Montréal, 7 Janvier, 1847.

Mon cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre note du 29
du mois dernier, par laquelle vous me dites qu'il est venu
par hasard à votre connaissance que M. Anderson de Mon-
tréal, Commis dans le Bureau de l'Inspecteur-Général, qui
avait été nommé par M. Higginson pour inspecter les com-
ptes du Département Sauvage, et faire rapport sur iceux,
avait dans une conversation avec moi, exprimé à l'égard de
ces comptes des opinions qui différaient de ce qu'il dit dans
le rapport transmis par lui; et vous me priez de vous dire
si cette conversation a jamais eu lieu, et quel en a été le
sens exact, autant que je puis me le rappeler.

En réponse, je dois déclarer que, il y a quelque tems,
j'eus une conversation avec M. Anderson au sujet des
comptes en question. J'entamai la conversation en deman-
dant à M. Anderson quel progrès il avait fait dans leur ré-
glement, et il me répondit que le rapport avait été fait, et
qu'une balance avait été établie contre vous; mais que l'af-
faire avait été évoquée de nouveau à votre demande, et que le
résultat serait qu'une plus forte balance serait établie contre
vous, qu'on ne l'avait fait en premier lieu; et il termina en
disant que, s'il eût été votre Comptable, au lieu d'être celui
du Gouvernement, il aurait pu établir l'exactitude des com-
ptes.

Tel est le sens de ma conversation avec M. Anderson à
ce sujet; et je n'hésite pas à vous en donner communication,
avec permission d'en faire l'usage que vous voudrez.

Croyez moi, etc.,

(Signé),

G. POWELL.

S. P. JARVIS, Ecr.,
etc., etc., etc.

RAPPORT

du Conseil Spécial sur la pétition de Samuel Gamble et autres habitans des Townships de Woodhouse et Walpole, et autres renvois.

RAPPORT.

Votre Comité prend la liberté de faire rapport des témoignages reçus devant lui, et,

Que la matière en litige entraîne un si grand nombre d'intérêts contradictoires, qu'il est nécessaire de recevoir d'autres témoignages.

En conséquence, votre Comité recommande que la considération ultérieure en soit remise à la prochaine session.

Le tout néanmoins humblement soumis.

D. THOMPSON,
Président.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

15 Juin, 1847.

M. Russell est appelée et interrogé.

1. Quel emploi occupez-vous dans cette branche du bureau des Terres de la Couronne qui formait ci-devant le bureau de l'Arpenteur Général?—Arpenteur et dessinateur pour le Haut-Canada.

2. Par qui fut exécuté et à quelle époque fut commencé le premier arpentage des Townships de Walpole et Woodhouse?—Par le Député Arpenteur A. Aitken, en l'année 1795.

3. Quelle étendue M. Aitken a-t-il arpentée?—Il a arpenté les lots qui ont leur front sur le Lac, (Erié.)

4. Par qui et à quelle époque le deuxième arpentage fut-il fait ou continué?—Par le Député Arpenteur William Hambly, en l'année 1795.

5. Quels sont les parties du Township arpentées par M. Hambly?—Il a arpenté la 2^{ème}. concession et les lignes frontières E. et O. de Walpole, et le front irrégulier, la 2^{ème}. concession et partie des 3^{ème}. et 4^{ème}. concessions de Woodhouse.

6. Quand et par qui fut complété l'arpentage de ces Townships?—Par le Député Arpenteur Thomas Welch, en l'année 1798.

7. M. Welch a-t-il tracé une ligne de division entre Walpole et Woodhouse, différente de la frontière établie entre ces deux Townships par M. Hambly?—Oui.

8. La ligne de division entre ces deux Townships proposée par M. Welch, a-t-elle été adoptée par le Département de l'Arpenteur Général?—Non.

9. Quelles raisons a-t-on données pour la rejeter?—Parce qu'elle différait du premier arpentage par Hambly.

10. Si la limite proposée par M. Welch avait été adoptée, comment son adoption aurait-elle affecté les derniers lots de Woodhouse et les premiers lots de Walpole?—Elle aurait enlevé aux derniers lots de Woodhouse un morceau de 6 chaînes et 20 mailles de largeur sur le Lac Erié, et de 12 chaînes de largeur à la profondeur de la 6^{ème}. concession de Woodhouse, et l'aurait ajouté aux premiers lots de Walpole.

11. Les désignations des lots No. 24, dans les concessions respectives de Woodhouse et les lots No. 1, dans les concessions respectives de Walpole, entre le Lac Erié et Townsend, concédés par la Couronne, ont-elles été faites conformément à la limite établie par M. Hambly ou celle tracée par M. Welch?—Dans les 1^{ère}. et 2^{ème}. concessions de Walpole et dans la 2^{ème}. concession de Woodhouse elles ont été faites conformément à la limite de M. Hambly; dans les autres concessions les désignations ne s'accordent ni avec l'une ni avec l'autre limite, mais sur le tout elles se rapprochent d'avantage de celle de M. Hambly que de celle de M. Welch, excepté les lots No. 24, dans les 1^{ère}. et 6^{ème}. concessions de Woodhouse, qui sont désignés suivant la ligne de M. Welch.

12. Le gouvernement a-t-il dernièrement fait vérifier la limite établie entre ces deux Townships par M. Hambly, et ya-t-il fait placer des monuments comme étant la véritable limite entre ces deux Townships?—Oui.

13. Le Député Arpenteur qui a vérifié cette limite a-t-il proposé de faire quelque changement, et s'il l'a fait dites pour quels motifs?—Comme la ligne de M. Hambly incline à l'est, à partir de la profondeur de la 1^{ère}. concession de Woodhouse, en allant vers le nord, augmentant graduellement la largeur des lots adjacens dans Woodhouse et diminuant la largeur des lots de Walpole, le Député Arpenteur, afin d'égaliser les dimensions de ces lots, a proposé de tirer une nouvelle ligne depuis le front de la 2^{ème}. concession de Woodhouse jusqu'à la profondeur de ce Township, parallèle à la ligne ouest, ou de manière à diviser par moitié la distance entre les lignes de Hambly et de Welch à la profondeur de Woodhouse; conservant par ce moyen la direction des lignes de côté ci-devant établies dans Walpole (lesquelles seraient affectées à un degré considérable par l'établissement de la ligne de M. Hambly) et rendant justice aux propriétaires des terres situées de chaque côté de la ligne, et donnant à chaque lot toute sa largeur,—voir la ligne frontière sur la copie de ce plan.

14. Avez-vous préparé des copies des documents relatifs aux arpentages de ces Townships, pour l'usage de ce comité et quelles copies?—Oui; les extraits d'une lettre du Député Arpenteur Welch à M. David W. Smith, agissant en qualité d'Arpenteur Général, en date du 28 Février, 1798; un extrait de la réponse de M. D. W. Smith, agissant en qualité d'Arpenteur Général, à la lettre précédente en date du 11 Avril 1798; des extraits d'une lettre du Député Arpenteur, Thomas Welch, à D. W. Smith, agissant en qualité d'Arpenteur Général, en date du 16 Mai 1798; copie du rapport de l'Arpenteur, P. J. Thomas Walsh sur la vérification de l'arpentage de la ligne entre Woodhouse et Walpole, et le placement de borne sur cette ligne, en 1846; copie des réponses aux questions adressées à l'Arpenteur P. J. Thomas Walsh, par le Commissaire des Terres de la

Appendice Couronne, en date du 4 Mai 1846, relativement au changement proposé par lui dans la ligne entre Woodhouse et Walpole, et la copie du plan de vérification de l'arpentage de la ligne entre Woodhouse et Walpole par M. Walsh.

21e Juillet.

15. Avez vous examiné les instructions, livre de notes et correspondances originales sur lesquelles les Townships de Townsend, Woodhouse et Walpole ont été tirés s'ils l'ont été?—Oui.

16. Y trouvez vous quelque chose qui justifie ou prouve qu'il y a eu une déviation dans la ligne qui divise les deux premiers Townships du dernier? Les Députés Arpenteurs, Hambly et Welch rapportent tous deux l'existence d'une déviation.

17. Vu le long espace de tems qui s'est écoulé, savoir plus de quarante ans, n'est il pas probable que M. Walsh, le Député Arpenteur actuel pourrait s'être trompé sur cette ligne?—Après avoir examiné attentivement les rapports d'arpentage de M. Walsh et les avoir comparés avec ceux de Hambly et Welch, je suis convaincu qu'il ne s'est pas trompé sur la ligne.

18. La déviation qui se trouve au milieu de Walpole est elle ordinaire, ou en connaissez vous quelque autre exemple?—Lorsqu'un Township est borné sur un de ces côtés par deux autres Townships, comme c'est le cas pour Walpole, qui est borné du côté ouest partie par Woodhouse et partie par Townsend, il y a quelque fois une déviation ou un changement de direction au point, où les deux Townships adjacens se rencontrent.

19. D'après les renseignements que vous trouvez au bureau, comprenez-vous que la ligne entre Woodhouse et Walpole suit une direction différente de celle entre Townsend et Walpole?—D'après les documens conservés dans les archives, il paraîtrait que dès le commencement ces lignes devaient suivre la même direction.

20. Quelle est suivant la désignation, la largeur des lots respectifs de Woodhouse, adjacens à la ligne de Walpole, tel que donnée dans les titres respectifs de la Couronne?—Les lots No. 24 dans toutes les concessions de Woodhouse, excepté la 1ère. et la 6ème. ont été décrits comme ayant la largeur ordinaire de 29 chaînes, 80 mailles. Le lot No. 24, dans la première concession, est décrit comme ayant 23 chaînes, 53 mailles en largeur, contenant 290 acres, à cause de sa plus grande largeur. Dans les 2ème., 3ème., 4ème. et 5ème. concessions, 200 acres chaque. Le lot No. 24, dans la 6ème. concession est décrit comme ayant 23 chaînes, 25 mailles de largeur et contenant 150 acres.

21. A laquelle des deux lignes se rapportent-ils?—Dans la 2ème. concession, à la ligne de Hambly, dans la 1ère. et la 6ème. à celle de Welch; dans les autres concessions ni à l'une ni à l'autre; mais sur le tout ils correspondent plutôt à la ligne de Hambly qu'à celle de Welch.

22. Edmund Decew est-il Arpenteur Provincial et connu comme tel dans votre département?—Oui.

23. L'Arpentage ne fut-il pas complété par M. Hambly, et sinon par lui, par qui le fut il?—M. Hambly a mesuré toute la ligne entre Walpole et Woodhouse.

24. M. Hambly a-t-il placé une borne d'angle à l'extrémité de Woodhouse? (Consultez ses notes.)—Non. M. Hambly dit dans ses notes d'opérations qu'il a couru la ligne "jusqu'à 74 chaînes, dans la 6ème. concession de Woodhouse, tout près d'une côte inclinée; qu'il a laissé la ligne, connaissant le terrain, et a trouvé la borne d'angle, 3 chaînes à l'ouest, a continué sa ligne suivant des ordres, et a coupé la ligne à 74 chaînes, mais qu'il n'a fixé aucun autre angle que celui qui existait, attendant des instructions précises"

25. Comprenez-vous ou non que cet arpentage a été complété par Hambly, ainsi que vous le dites plus haut suivant ses notes?—Il fallait placer la borne de l'angle pour compléter l'arpentage.

26. Cet arpentage a-t-il été complété depuis, en vertu d'un ordre de votre département?—Par M. Thomas W. Welch, Arpenteur Provincial.

27. Les instructions subséquentes adressées au Député Arpenteur Provincial Thomas W. Welch, n'étaient elles pas fondées sur la présomption que l'arpentage avait été complété par M. Hambly?—Les instructions données à M. Welch étaient fondées sur la conviction que la ligne de M. Hambly était l'arpentage original exécuté sous les ordres de l'autorité compétente, et conformément au statut Provincial du Haut-Canada, 59 George 3, chap. 14, Section 2; la véritable frontière entre le Township de Woodhouse et Walpole.

28. Les lots No. 24, dans la 1ère. concession et jusqu'à la 6ème. concession de Woodhouse, contiendraient-ils 150 acres chacun jusqu'à la ligne ouest?—Dans la première concession le lot No. 24, contiendrait une beaucoup plus grande quantité de terre, la profondeur étant beaucoup plus grande que celle des autres concessions. Les lots No. 24 des autres concessions contiendraient plus de 150 acres.

29. Quelle quantité de terre comprendraient respectivement les lots No. 24 dans la 4ème. et la 5ème. concessions de Woodhouse, jusqu'à la ligne est?—Dans la 4ème. concession, environ 186 acres; dans la 5ème. concession, environ 234 acres.

30. Comment sont désignés les lots No. 1 depuis la 1ère. jusqu'à la 7ème. concession de Walpole?—Ils sont désignés comme ayant 29 chaînes, 80 mailles de largeur et contenant 200 acres chaque.

31. Si les lots de Walpole étaient bornés à l'est par la ligne de M. Hambly, contiendraient-ils 200 acres chaque?—Ils contiendraient ce nombre d'acres dans les 1ère. 2ème. et 3ème. mais non dans les 4ème. 5ème. et 6ème. concessions,—la 4ème, 183; la 5ème, 185; et la 6ème. environ 184 acres.

32. Quelle marche recommanderiez-vous de suivre pour rendre justice à toutes les parties?—Je recommanderais d'adopter l'amendement proposé par M. T. W. Welch à la ligne, tel qu'indiqué sur son plan, ce qui rendrait justice aux propriétaires des terres situées de chaque côté de la ligne.

APPENDICE.

Les documens suivans avaient été préparés par M. Russell, et furent soumis au comité lors de son interrogatoire, le 15 Juin.

Copie.

Réponse à des questions contenues dans une lettre à moi adressée, datée du bureau des Terres de la Couronne, le 4 Mai, 1846.

En réponse à la première question: "La ligne ponctuée marquée sur mon plan, et s'étendant depuis le front de la deuxième concession du township de Woodhouse, jusqu'à la profondeur de ce township, dérangerait-elle la possession ou les améliorations de quelques-uns des habitans de Woodhouse?—Je prends la liberté de déclarer que les améliorations faites sur le lot No. 24, dans la 2ème. concession ont été faites en dehors des limites de ce lot (du côté ouest) qui n'ont jamais été légalement définies, et les parties ont été seulement défrichées jusqu'à la ligne ouest du Township (ainsi appelé), telle que tirée par mon grand père; et les autres améliorations plus à l'ouest sont faites conformément à une subdivision de la distance jusqu'à la ligne de M. Hambly ou ligne est. Les améliorations sur le lot No.

Appendi

(W. W)

24e Juill

Appendice
(W. W.)
21e Juillet.

24, dans la 3me concession, ont été faites à peu près vers le centre du lot (quant à la largeur), attendu que les véritables limites de ce lot aussi bien que celles de plusieurs autres lots à l'ouest n'ont jamais été fixées depuis le premier arpentage, parce que les parties attendent le règlement de la ligne du township avant de faire tirer leurs lignes. Les améliorations sur le lot No. 24, dans la 4me concession, se bornent à la partie ouest de ce lot, vu que les bornes véritables de ce lot et de plusieurs autres lots, à l'ouest, ne sont pas encore définies, et que les parties ne sont pas disposées à faire la dépense d'un arpentage jusqu'à ce que la ligne du township ait été établie d'une manière permanente, afin que leurs lignes soient inaltérables.

Les améliorations sur le lot No. 24, dans la 5me concession de Woodhouse, aussi bien que les améliorations sur les lots situés à l'ouest, sont faites conformément à une subdivision jusqu'à ma ligne ponctuée. Les améliorations sur le lot No. 24, dans la 6me concession, ont été faites sans que la ligne de division entre les lots No. 23 et 24, eût été tirée. En conséquence les parties ont fait des améliorations considérables sur le lot No. 23, sans s'en douter. Les améliorations sur les lots à l'ouest, dans cette concession, sont faites conformément à la subdivision jusqu'à ma ligne ponctuée, ou autrement, dans les 5me et 6me concessions No. 24, ont été laissées de la faible largeur d'environ 24 chaînes jusqu'à la ligne ouest du township, lesquelles auraient besoin de la largeur additionnelle jusqu'à la ligne ponctuée pour en faire des lots de 200 acres.

En outre, j'observerai que les seules améliorations faites entre la ligne de M. Hambly ou la ligne est (depuis le front de la 2me concession en allant vers le nord) et la ligne ouest telle que tracée par Thomas Welch, décédé, sont un abattis de quatre ou cinq arpens sur le No. 1, dans la 4me concession de Walpole, telle que projetée; et une petite amélioration sur le lot No. 1, dans la 5me concession de Walpole, contenant peut-être deux acres, et non cloturés; également environ un acre cloturé sur le No. 1, dans la 6me concession de Walpole; si bien que ma ligne ponctuée ne troublera que l'abattis en premier lieu mentionné, et les améliorations sur les bords du lac sont faites par le propriétaire du lot No. 1, de Walpole jusqu'à la ligne ouest, mais elles ne s'étendent en profondeur que jusqu'à environ 20 chaînes des bords du lac.

Et dans la réponse à la seconde question:—
"Quelques uns des lots No. 24, ont ils été vendus par les concessionnaires primitifs; et par quelles lignes sont ils bornés dans les actes de vente?" Je prends la liberté de vous adresser ci-inclus les extraits suivants tirés des bureaux d'enregistrement de ce comté.—"Le lot numéro 24, sur le front—concedé à feu l'Arpenteur-Général du Haut-Canada, Sir David William Smith; le premier titre qui paraît par le registre se rapporter à ce lot, est daté du 22 Mars, 1833; c'est une vente par Mme Elizabeth Tylee, (fille du concessionnaire primitif) et son mari, Charles Tylee, à l'hon Wm. Allan.—Ce titre ne fait que mentionner ce lot entr'autres, comme étant le lot No. 24, dans la concession du front de Woodhouse et la vente est faite en fidéicommiss, (200 acres.) Le second titre est un marché et vente en fidéicommiss entre les mêmes parties, lequel (après avoir mentionné les autres lots) exprime, et également le lot No. 24, sur le front du Township de Woodhouse, contenant 200 acres et plus."

"Le troisième titre est un marché et vente *in fee simple* de l'hon. William Allan à Henry Forbes, se rapportant au lot No. 24 dans la concession du front ou première concession, c'est-à-dire sur le Lac Erié, commençant au front de la dite concession sur

le Lac Erié, à la limite ouest de la réserve pour le chemin entre les Townships de Walpole et de Woodhouse, quinze degrés, de là nord, quarante minutes ouest, cent vingt-quatre chaînes plus ou moins, jusqu'à la réserve du chemin en arrière de la dite concession;—de là sud, soixante-et-dix-huit degrés trente minutes ouest, vingt trois chaînes cinquante-deux mailles, plus ou moins, jusqu'à la limite entre les lots No. 23 et 24, de là sud, quinze degrés quarante minutes est, cent soixante-quatorze chaînes, plus ou moins, jusqu'au Lac Erié, de là à l'est, le long de la rive du lac jusqu'au point de départ."

"Lot No. 24, dans la 2ème concession de Woodhouse.—Un titre de marché et vente *in fee*, du 6 Juin 1801, de Mathew (autrement Mathias) Buckner, concessionnaire primitif de ce lot, à Thomas Cummings, commençant à un poteau en front de la deuxième concession, marqué 77 et allant de là nord; quinze degrés quarante minutes ouest, soixante-sept chaînes et cinquante mailles, de là nord, soixante dix huit degrés et trente minutes est, soixante neuf chaînes et quatre-vingts mailles.—de là sud, quinze degrés quarante minutes est, soixante-sept chaînes et cinquante mailles.—de là sud, soixante-dix-huit degrés trente minutes ouest, vingt-neuf chaînes et quatre-vingt mailles, jusqu'au point de départ, contenant, suivant l'arpentage, deux cents acres plus ou moins.

"Lot No. 24, 3ème concession de Woodhouse; le même concessionnaire primitif à James Lymburner. Commençant à l'angle sud-est du lot No. 23, dans la dite troisième concession, et de là allant nord quinze degrés et quarante minutes ouest, presque soixante-sept chaînes et quarante mailles, plus ou moins, jusqu'au front de la quatrième concession, de là borné par le dit front nord soixante-dix-huit degrés et demi est, vingt-neuf chaînes et quatre-vingt mailles plus ou moins, jusqu'à la ligne frontière est du dit township de Woodhouse.—De là, borné par la dite ligne sud, quinze degrés et quarante minutes est, presque soixante et sept chaînes et quarante mailles, plus ou moins, jusqu'à l'angle sud-est du dit lot No. 24, vingt-quatre; de là sud, soixante-dix-huit degrés et demi ouest, vingt-neuf chaînes et quatre-vingt mailles, plus ou moins, jusqu'au point de départ, contenant, suivant l'arpentage, deux cents acres de terre plus ou moins."

"Lot No. 24, 4me concession, Woodhouse, même concessionnaire primitif. Aucun titre translatif de la propriété n'a été enregistré; on verra les limites en référant à la patente."

"Lot No. 24, dans la 5me concession; Woodhouse; titre de marché et vente *in fee* du concessionnaire primitif, Joseph Lemon à John Fanning; commençant à un poteau en front de la dite concession marqué 23, 21; de là nord, quinze degrés et quarante minutes ouest, soixante sept chaînes et quarante mailles; de là nord, soixante huit degrés et demi est, vingt neuf chaînes et quatre-vingt mailles; de là sud, quinze degrés et quarante minutes est, soixante et sept chaînes et quarante mailles; de là sud, soixante dix-huit degrés et demi ouest, jusqu'au point de départ."

"Lot No. 24, 6me concession, Woodhouse: Legs *in fee* du concessionnaire primitif, Isaac Gilbert à Rowland Gilbert et David Gilbert, cent cinquante acres de terre faisant partie du lot No. 24, dans la sixième concession de Woodhouse susdit. Il n'y a pas de désignation; (attendu que la patente a été détruite par l'incendie) mais il est entendu que c'est la même quantité que ce qu'il avait été concédé de ce lot."

Appendice
(W. W.)
21e Juillet.

Appendice
(W. W.)
21e Juillet.

Le tout respectueusement soumis par votre très obéissant et très humble serviteur,
(Signé.) THOMAS W. WELCH.
Député Arpt. Provincial.

A l'Honorable D. B. PAPINEAU,
Com. des Terres de la Couronne, Montréal.
Simcoe, 25 Août, 1846.

Département des Terres de la Couronne, }
Montréal, 14 Juin, 1847.

Certifié vraie copie.

T. BOUTHILLIER.

A l'Honorable D. B. Papineau, Commissaire des terres de la Couronne.

Je, Thomas W. Welch, de la Ville de Simcoe. Député Arpenteur Provincial, prends la liberté respectueusement de faire rapport, pour l'information du département, que j'ai complété la vérification et le placement des bornes en pierre de la ligne de Township entre les Townships de Woodhouse et de Walpole, en obéissance aux instructions reçues du Bureau des Terres de la Couronne, et datées du 17 Septembre, 1845.

L'accomplissement de cette besogne a fait naître beaucoup d'intérêt et d'excitation parmi les personnes intéressées, en conséquence de l'existence de deux lignes de Townships entre ces Townships (telles qu'indiquées dans l'esquisse) et la ligne ouest, ou ligne fautive, par suite de ce qu'elle est en contradiction avec les dispositions de la 59me Geo. III, chap. xiv, section 2, ayant été tirée par mon grand père, feu Thomas Welch, Député Arpenteur, à partir de l'angle sud est du Township de Townsend jusqu'au Lac Érié, faute de savoir que M. Hambly avait précédemment tiré une ligne à partir de l'angle de M. Atkin, entre les Townships de Woodhouse et Walpole, sur le Lac Érié, vers le nord jusqu'à l'extrémité du Township de Woodhouse (ainsi qu'il appert par ses notes).

La ligne ouest, ainsi tracée par le dit Thomas Welch, se terminait au bord du lac à l'ouest de la borne de l'angle placée par M. Atkin, ainsi que le démontre l'extrait de ses notes d'opérations maintenant en ma possession, et reproduit dans mes notes d'opérations le font voir; et la raison pour laquelle une ligne tirée correctement à partir, de l'angle sud-est du Township de Townsend doit se terminer près du lac, à cette distance à l'ouest de l'angle primitif entre les Townships, de Woodhouse et Walpole, est que M. Atkin dans son arpentage de la ligne de base en front des cinq Townships a fait une correction dans la longueur de sa chaîne, de telle sorte que les lots qu'il a chaînés, mesurent maintenant trente chaînes de largeur, en moyenne, tandis que M. Hambly dans son arpentage du Township de Townsend n'a pas fait de correction dans la longueur de sa chaîne; en conséquence, les lots dans Townsend auront, en moyenne, environ 29 chaînes, 70 ou 75 mailles de largeur; ce qui indique une différence d'environ 25 mailles dans la largeur de chaque lot dans ces Townships, ce qui fait environ six chaînes de différence dans la largeur de ces deux Townships. Mais feu Thomas Welch ayant ensuite été informé par M. Hambly, que sa ligne était à environ cinq chaînes à l'est de l'angle sud-est de Townsend, calcula les directions et les distances à partir de la ligne de M. Hambly telle que donnée dans mes notes d'opérations, jusqu'à l'angle sud-est de Townsend, ainsi qu'il appert par ces notes.

En conséquence, il y avait deux lignes de Township et la largeur des lots a été déterminée d'après ces deux lignes, car M. Atkin en faisant l'arpentage de la ligne de base des lots de front dans les Townships de Woodhouse et Walpole a divisé les lots en prenant pour point de départ la ligne frontière en front, et M. Hambly dans son arpentage de la deuxième

concession de Woodhouse et Walpole a divisé les lots dans les deux Townships à partir de sa ligne; donc depuis le front de la deuxième concession, jusqu'au lac, la ligne est ou ligne de M. Hambly est parfaitement juste pour toutes les parties, vu que la 2ème. concession des deux Townships doit être gouvernée par son arpentage. Mais les lots situés dans les différentes concessions, depuis le front de la troisième concession de Walpole et les différents accessoires depuis le front de la troisième concession de Woodhouse, telle que mesurée par feu Thomas Welch, jusqu'à sa ligne, qui produisent un surplus chaînés dans la largeur de No. 1 dans le 3ème. 5ème. et 7ème concessions de Walpole, les quatrième et sixième concessions ayant été chaînés par lui de l'ouest à l'est plus de 30 chaînes pour chaque lot ainsi que le feront voir les extraits suivants de ses notes d'opération savoir:

No.	Chaînes.	Mailles.
No. 1. dans la 3ème. concession, mesure.....	34	63
Dito. 5ème. dito. dito. en tout.....	35	64
Dito. 7ème. dito. dito. dito.....	35	38

Lesquelles largeurs seront égales ou excéderont la distance donnée par lui; et il trouva qu'un déficit correspondant existait dans la largeur du No. 24 dans la 5ème. concession de Woodhouse, tel qu'indiqué dans ses notes d'opérations et dont on a depuis vérifié l'exactitude, savoir 24 chaînes sur le No. 24 dans la 5ème. concession, est la ligne de Township est (c'était sa ligne): et dans le mesurage des lots de la partie est, de la sixième concession de Woodhouse, j'ai trouvé que la longueur du No. 24 était de 34 chaînes 3 mailles jusqu'à que la réserve pour le chemin entre les deux Townships.

Il paraît, par conséquent, y avoir une quantité suffisante de terre pour donner à chaque Township la largeur convenable, et s'il eut été nécessaire de régler la question par une loi, il eut été nécessaire de tirer une nouvelle ligne de Township, à partir du front de la 2ème. concession de Woodhouse jusqu'à la profondeur du dit Township, qui aurait commencé à la borne en pierre érigée dans la ligne de M. Hambly à l'intersection de la dite 2ème concession de Woodhouse et qui, à partir de ce point, se serait dirigé parallèlement à la ligne ouest ou de manière à diviser également les distances entre les dites lignes à la profondeur du Township de Woodhouse, en conservant par là la direction des lignes de division ci-devant tracées dans le Township de Walpole, qui seraient affectées considérablement par la ligne maintenant établie.

Le tout respectueusement soumis par votre obéissant serviteur.

THOS. W. WELCH.
Dté. Arpt. Prov.

Simcoe, 1846.

Département des Terres de la Couronne. }
Montréal, 14 Juin, 1847.

Certifié vraie copie.

T. BOUTHILLIER.

Notes d'opérations, d'un relevé de l'about No. 24, dans les différentes concessions du Township de Woodhouse, relativement à la ligne en litige entre le dit township et le Township de Walpole.

Je trouve que le lot No. 24, dans la 1ere concession, contient 316 acres jusqu'à la ligne ouest, et 307 acres jusqu'à la ligne est; il a 131 chaînes et 46 mailles de longueur. Sa largeur est de 23 chaînes, 63 mailles, jusqu'à la ligne ouest; et 29 chaînes, 63 mailles jusqu'à la ligne est. En profondeur, il a 24 chaînes, 50 mailles jusqu'à la ligne ouest; et 30 chaînes, 73 mailles jusqu'à la ligne est.

Dans la 2me concession, à partir de la ligne ouest jusqu'à la réserve du chemin entre les lots No. 18 et 19, il y a 172 chaînes; ensuite retranchez 149 chaînes

Appendice
W. W.
21e Juillet.

pendice pour 5 lots de 29 chaînes, 80 mailles chaque, il restera pour le lot No. 24 une largeur de 23 chaînes, ce qui lui donnera 155 acres.

le Juillet.

Dans la 3^{me} concession, à partir de la ligne ouest jusqu'au poteau planté au chemin entre les lots Nos. 18 et 19, il y a 176 chaînes et 25 mailles; retranchez ensuite 149 chaînes pour 5 lots de 29 chaînes et 80 mailles chaque; il restera pour le lot No. 24, une largeur de 26 chaînes et 25 mailles, déduction faite de 1 chaîne pour un chemin.

Dans la 4^{me} concession, le lot No. 24 a 24 chaînes et 85 mailles de largeur jusqu'à la ligne ouest, et 34 chaînes, 75 mailles jusqu'à la ligne est.

Dans la 5^{me} concession, le lot No. 24 a la même largeur que dans la 4^{me}.

Ces deux lots, en mesurant jusqu'à la ligne ouest, contiendraient chacun 167 acres, ou en allant jusqu'à la ligne est, 234 acres.

Dans la 6^{me} concession, en commençant à un noyer dur qui a été récemment abattu, qu'on dit mentionné dans le titre comme l'angle sud-est du lot No. 24, et qui a été, il y a plusieurs années, plaqué sur les quatre côtés (cet arbre est placé dans la ligne ouest), delà jusqu'à un poteau entre les lots Nos. 20 et 21 il y a 114 chaînes et 60 mailles; en retranchant 89 chaînes, 40 mailles pour 3 lots de 29 chaînes, 80 mailles chaque, le lot No. 24 aura un front de 25 chaînes et 20 mailles, la distance à partir de la souche de noyer dur à la ligne est, est de 11 chaînes, ce qui donne au lot No. 24 un front (s'il s'étend jusque là) de 36 chaînes et 20 mailles.

La distance entre les lignes est et ouest à l'extrémité nord de ce lot est de 11 chaînes et 90 mailles.

Il y a également une souche de bois blanc dans la ligne ouest que l'on dit être mentionnée dans la patente de ce lot comme étant l'angle nord-est.

Donné sous mon seing à Cayuga, ce 21 Mai, 1847.

EDMUND DECEW,
Arpt. Prov.

Cayuga, 6 Mai, 1847.

Monsieur,

Ayant appris que les habitans de Walpole ont adressé une pétition à la législature pour confirmer la ligne ci-devant tracée et considérée comme la limite entre le township de Walpole et celui de Woodhouse, et sachant que toutes informations à ce sujet sont à désirer, j'ai cru qu'il était à propos de communiquer les renseignements suivans.

Et premièrement, je dirai qu'il y a plusieurs raisons pour douter que la ligne récemment relevée est ou non véritablement la ligne de Hambly; entr'autres raisons sont les suivantes:—1°. Des personnes qui ont accompagné M. Hambly ont rapporté qu'il a tiré deux lignes parce que la première ligne ne se terminait pas juste; feu M. Gilmore de Walpole l'a déclaré; il était un de ceux qui ont pris part au relevé; dans ce cas, la ligne actuelle peut être ou n'être pas la ligne dont il est fait rapport.

2°. Sa direction irrégulière fait douter qu'elle ait été tracée par un arpenteur.

3°. Elle ne se termine pas à l'angle sud-est de Townsend, mais 12 chaînes plus à l'est; ce qui produit un détour dans la 7^{ème} concession de Walpole qui n'est indiqué dans aucunes des cartes de Walpole.

4°. J'ai entendu dire que feu M. Welch n'a pas pu trouver la ligne de M. Hambly, et le long espace de tems qui s'est écoulé depuis lors fait qu'il est encore plus difficile de la trouver; et celle qui est maintenant tracée peut être ou n'être pas la véritable ligne.

5°. Par une lettre du bureau de l'Arpenteur Général à vous adressée, en date du 21 Avril, 1846, j'apprends que feu M. Welch, dans ses notes d'opérations, ne dit pas s'il a planté des chandelles dans la ligne de M. Hambly, ou dans sa ligne erronée. Ces faits pris dans leur ensemble font au moins voir qu'il y a des doutes si la ligne récemment tracée est la ligne dont M. Hambly a fait rapport comme étant la limite entre Walpole et Woodhouse.

Je vais maintenant tâcher de faire voir les difficultés que l'on évitera en établissant la ligne ouest; si elle est établie, toutes choses, c. a. d. les bornes et les lignes, demeureront comme elles sont maintenant; tous les arpentages dans les deux Townships ainsi que je le comprends, ayant été faits en suivant cette ligne.

Mais si la ligne récemment relevée est établie comme frontière permanente entre les deux Townships, que fera-t-on du terrain situé entre les deux lignes,—s'il est ajouté à Woodhouse, sera-t-il donné aux lots No. 24; ou tous les lots de chaque concession en perdront-ils une partie, ou bien tous les lots de Walpole, en perdront-ils une partie, ou les lots No. 1-seulement. Si tous les lots en perdent une partie, alors toutes les lignes de division devront être changées; et en ajoutant un morceau à chaque lot de Woodhouse, on les placera dans le même cas; par ce procédé, il arrivera dans plusieurs cas que des bâties et même des églises se trouveront occuper des terrains auxquels les propriétaires n'auront aucun titre. Le village de Nanticoke, ainsi que les titres de moulins de David Wood, seront dans cette situation. Les chemins de ligne étant déplacés, tous les travaux de corvées et l'argent qu'ils ont coûté depuis plusieurs années seront perdus.—Mais si ce terrain était ajouté aux lots No. 24, de Woodhouse, Walpole y perdrait encore beaucoup, attendu que la direction des lignes de division serait changée, la ligne en question étant la ligne dirigeante. Les personnes qui habitent la profondeur des lots seraient sérieusement affectées, et ceux qui demeurent du côté sud du chemin de Talbot sont dans ce cas. Mais je suis d'avis que, quoique la ligne ouest ne soit pas établie, néanmoins le terrain situé entre les deux lignes doit appartenir aux lots No. 1, de Walpole, quoique ce terrain se trouve dans Woodhouse; puisque le statut 59, Geo. 3, chap. 14, rend inamovibles les bornes de front de tous les lots, et qu'il peut être prouvé que la borne de front des lots No. 1, dans Walpole, était plantée dans la ligne ouest et que celle des lots No. 24, de Woodhouse, se trouvait sur la même ligne. Le même acte déclare que les lignes de concessions sont inaltérables; or les concessions de Walpole s'étendent jusqu'à la ligne ouest, et celles de Woodhouse ne s'étendaient pas au delà, par conséquent le terrain appartient aux lots No. 1, de Walpole.

Je vais maintenant essayer de faire voir que les habitans de Woodhouse ne seront pas maltraités en établissant la ligne ouest pour véritable frontière, et je ferai remarquer en premier lieu qu'aucune amélioration n'a été faite au-delà de cette ligne, mais qu'elles ont toutes été faites en ayant égard à cette ligne et dans la supposition qu'elle était la ligne véritable. En outre, Woodhouse et Townsend sont exactement de la même largeur.—On dit que Townsend a 24 lots entiers; or si Townsend est complet, Woodhouse l'est également sans traverser la ligne ouest; mais les lots No. 24, dans Woodhouse, ne sont pas destinés à être des lots entiers, vu que les anciennes patentes émises pour ces lots ne demandent pas 150 acres, excepté dans la première concession, où ce lot étant très long, il a plus que n'exige la patente en mesurant jusqu'à la ligne ouest, ce qui a été trouvé par un arpentage, ce lot ayant 23 chaînes et 63 mailles jusqu'à la ligne ouest. En le mesurant on découvre que le lot No. 24, dans la 3^{ème} concession, a 26 chaînes et 25 mailles,—Dans la 4^{ème} concession, il a 24

Appendice
(W. W.)
21e Juillet.

Appendice (W. W.) chaînes, 85 mailles,—Dans la 5ème. concession, 24 chaînes, 85 mailles,—Maintenant chacun de ces lots contiendra plus de 160 acres en venant jusqu'à la ligne ouest, et en venant jusqu'à la ligne est, ils auraient en moyenne plus de 230 acres. Quant aux 2ème. et 6ème. concessions, je n'ai pas vu d'anciens poteaux, mais je suis bien convaincu qu'il contiennent suffisamment de terrain pour faire la quantité exigée par la patente, savoir 150 acres.

21e Juillet.

Puisque, par conséquent, tant Walpole que Woodhouse, souffriraient si la ligne est était confirmée, et que l'établissement de la ligne ouest ne fera aucun tort, et vu qu'il n'est pas prouvé que la ligne est est véritablement la ligne de Hambly, et que les lots No. 24, dans Woodhouse, ont plus que leur quantité de terrain, il me semble parfaitement évident que la justice exige la confirmation de la ligne est comme frontière véritable entre Walpole et Woodhouse.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant et humble serviteur,
EDMUND DECEW,
Dépt. Arpt. Prov.

DAVID THOMPSON,
M. P. P.,
Montréal.

Mai, 21.

Monsieur,

Depuis que j'ai écrit la lettre précédente j'ai été employé par M. David Wood pour faire un nouvel examen relativement à la ligne contestée entre le Township de Walpole et ceux de Woodhouse, et je lui ai fait le rapport de tous mes arpentages qui ont trait à cette ligne et je vous l'adresserai.

Je prendrai la liberté de remarquer que relativement aux titres des lots No. 24, dans Woodhouse, que je n'ai pas vu les titres de tous ces lots, mais que les titres que j'ai vus n'exigent que 150 acres.

Et relativement à ce que les arpentages, dans les deux Townships, ont été faits d'après la ligne ouest, je n'ai pas pu apprendre qu'aucune ligne ait été tirée suivant la ligne est, excepté une seule tirée par M. Walsh à laquelle ligne on s'oppose vigoureusement parce quelle coupe des améliorations considérables; cette ligne se trouve entre les lots No. 23 et 24, dans Woodhouse.

Quant aux améliorations je crois qu'il est à propos de déclarer que bien que j'ai visité chaque concession de Woodhouse cependant je n'y ai vu aucune amélioration qui ait été faite d'après la conviction que la ligne est la ligne véritable.

Je demeure, etc.,
Monsieur,
Très respectueusement votre, etc.,
EDMUND DECEW.

A DAVID THOMPSON,
M. P. P.,
Montréal.

Extrait d'une lettre de l'extra Député Arpenteur Thomas Welch, à l'Arpenteur Général, en exercice David William Smith.

Charlotteville, 28, Février, 1798.

Monsieur,

Par la présente occasion, j'ai pris la liberté d'envoyer au bureau les plans des parties de Walpole et de Woodhouse que j'ai eu l'ordre d'arpenter, y com-

pris l'augmentation (Gore part) de Walpole que j'ai envoyé précédemment, avec les notes d'opérations et les bornes fixées de ces Townships.

21e Juillet.

La ligne tracée par M. Hambly pour la division entre Walpole et Woodhouse est marquée sur le plan en encre rouge. Elle m'a causé beaucoup d'embarras et j'espère que vous ne désapprouverez pas ma conduite en rejetant cette ligne.

J'ai l'honneur d'être,
etc. etc.,
(Signé,) THOMAS WELCH,
Extra Député Arpenteur.

A l'Honorable
DAVID WM. SMITH, Ecr.

Extrait de la réponse de l'Arpenteur Général, en exercice, D. W. Smith, à la lettre précédente.

Bureau de l'Arpenteur Général.
11 Avril, 1798.

Monsieur,

Je ne puis accepter la frontière que vous avez changée entre Woodhouse et Walpole.
Je suis, etc., etc.

(Signé,) D. W. SMITH,
Arp. Gén. en Exercice.

M. Welch, Député Arpenteur Général,

Extrait d'une lettre de l'extra Député Arpenteur Thomas Welch à l'Arpenteur Général, en exercice, D. W. Smith.

Charlotteville, 16. Mai, 1798.

Monsieur,

La ligne que j'ai fixée et dont j'ai fait rapport, entre Woodhouse et Walpole, a été ainsi tracée pour les raisons suivantes:—1. J'ai observé dans le plan de ces Townships de votre bureau que l'intention primitive était qu'une ligne tracée parallèlement à la ligne de côte est de Walpole et ouest de Woodhouse à partir de l'angle sud-est de Townsend jusqu'au Lac Erié, devait être la ligne frontière entre Woodhouse et Walpole et je l'ai ainsi fixée en supposant que Townsend et Woodhouse devaient avoir neuf milles de largeur, ce que j'ai ensuite vu à mon grand regret n'être pas parfaitement exact par l'arpentage.

J'avais fait une déviation à l'est dans la direction des lignes de concession à partir de l'angle sud-est de Townsend, 4 chaînes 30 mailles, d'où j'ai prolongé la frontière jusqu'au lac; le déficit dans les lots No. 24. de Woodhouse, aurait été comblé, mais cela aurait produit un vilain detour dans le lot No. 1, de la 7ème. concession de Walpole, et dans la ligne frontière; mais je n'ai eu connaissance du déficit dans la largeur de Woodhouse que longtemps après que j'eus terminé l'arpentage de Walpole.

Je suis, etc.
(Signé,) THOMAS WELCH.
Extra Député Arpenteur.

A l'Honorable DAVID WM. SMITH.
Département des Terres de la Couronne,
Montréal, 14 Juin, 1847.

Certifié vraie Copie.

T. BOUTHILLIER.

RÉPONSE

A UNE Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 21 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle " Une copie d'un ordre en Conseil, daté le 17 Décembre, 1845, et d'un ordre ou instruction " donné au Commissaire des Terres de la Couronne, en date du 18 Novembre, 1845, rela- " tivement aux Terres du Clergé, avec une liste des personnes qui ont acheté les Terres du " Clergé, depuis le 17 Septembre, 1845, jusqu'au 1er Avril, 1846, avec les particularités de la " règle, et si elles sont chargées de rentes ou intérêts; et en outre une copie des règles et " réglemens du Département des Terres de la Couronne, par lesquels le public est exclu des " Bureaux Publics, excepté sur demande spéciale."

Par ordre,

D. DALY,
Secrétaire.BUREAU DU SECRETAIRE,
Montréal, 21 Juillet, 1847.

CÉDULE DES DOCUMENTS CI-ANNEXÉS.

- No. 1.—Copie d'une Minute en Conseil,—18 Novembre, 1845.
No. 2.—Copie d'un Rapport du Conseil Exécutif,—17 Septembre, 1845.
No. 3.—Liste des personnes qui ont acheté des Terres du Clergé, depuis le 17 Septembre, 1845, jusqu'au 1er Avril, 1846.
No. 4.—Règles et réglemens à observer dans le Département des Terres de la Couronne.

No. 1.—Copie d'une Minute en Conseil.—18 Novembre, 1845.

EN CONSEIL, 18 Nov., 1845.

Son Excellence a mis sous les yeux du Bureau, une Minute, au sujet des ventes des Réserves du Clergé, laquelle ayant été lue, le Conseil y a donné son assentiment, et ordre a été donné d'en adresser copie au Commissaire des Terres de la Couronne, pour son instruction et sa gouverne.

(Copie.)

MINUTE.

Le sentiment que l'on prétend exister dans différentes parties de la Province, au sujet de la vente des Réserves du Clergé, et le désir qu'ont naturellement ceux d'entre les occupans qui sont en état d'acheter, d'en avoir les titres, m'engagent à recommander que le Commissaire des Terres de la Couronne soit autorisé à effectuer des ventes aux conditions suggérées dans le Rapport du Comité du Conseil Exécutif, du 17 Septembre, sauf l'approbation de la Reine, en Conseil, en faveur des changemens proposés dans les règles établies par cette autorité, pour régler la vente des Terres du Clergé.

J'ai soumis la modification suggérée à la considération favorable du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, mais comme il s'écoulera quelque tems avant que nous puissions connaître la décision du Gouvernement Impérial à cet égard, le délai qu'il paraît être désirable d'éviter, le sera par la mesure que je propose d'adopter, avec le concours du Conseil Exécutif.

(Signé,) METCALFE.

Maison du Gouvernement,
Montréal, 17 Novembre, 1845.

Certifié,

(Signé,) E. PARENT.

No. 2.—Copie d'un Rapport du Comité du Conseil Exécutif, en date du 17 Septembre, 1845, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le même jour.

Eu égard à la Pétition de John Armstrong, demandant que le montant des intérêts, pendant neuf années, sur la Réserve du Clergé, lot numéro quinze, dans la troisième Concession du Township de Landsdown, sur lequel il s'est établi et qu'il a amélioré, lui soient remis.

Le Comité a mûrement considéré une seconde fois, la plainte du Pétitionnaire, aussi bien que celles que plusieurs autres individus ont portées récemment à Votre Excellence, avec leurs représentations au sujet des réglemens existans, relativement à la vente des Réserves du Clergé.

Afin de faire connaître à Votre Excellence, les circonstances du cas qui se présente, il convient d'exposer qu'en vertu de l'autorité du Statut Impérial, passé dans les 7^{me} et 8^{me} années du Règne de Sa Majesté, le Roi George Quatre, qui règle la vente des Réserves du Clergé dans les Provinces du Haut et du Bas-Canada, Son Excellence Sir Peregrine Maitland, Lieutenant-Gouverneur du Haut-Canada, de et par l'avis de son Conseil Exécutif, le 16^{me} jour de Février, 1838, adopta certains réglemens pour la vente des Réserves du Clergé dans cette Province, dont le sixième prescrivait " Que les lots qui n'avaient pas été donnés à bail seraient vendus par vente privée. 7^e. Que le prix des lots serait payé par termes, comme suit: dix pour cent, au moment de l'achat, " et le reste, en neuf paiemens annuels égaux, avec " intérêts, chaque année, ou plutôt, au choix de " l'acquéreur." Ces réglemens n'obligent pas les occupans de terres non données à bail, de payer les arrérages d'intérêt ou de rente, et c'est durant l'époque où ces réglemens étaient en vigueur, que le plus grand nombre des plaignans se sont établis sur ces terres, et ont demandé à les acheter aux prix d'alors.

Appendice
(X. X.)

21 Juillet.

Il est bien connu qu'une grande quantité des Réserves du Clergé a été évaluée par différentes personnes, sous l'autorité du Gouvernement, long-tems avant l'Union des Provinces, et plusieurs personnes en possession des terres ainsi évaluées, ont demandé, à plusieurs reprises, au Commissaire des Terres de la Couronne de leur permettre d'acheter sous les réglemens alors en vigueur, mais à raison du nombre limité de lots du Clergé, dont cet Officier pouvait disposer chaque année, et d'autres causes inconnues au Comité, plusieurs de ces Solliciteurs ont été désappointés dans leurs efforts pour devenir acquéreurs, jusqu'au commencement de l'année 1841, époque à laquelle ont cessé toutes les ventes de Réserves du Clergé.

Le 21 Octobre de cette année, conformément à l'Acte Impérial 3 et 4 Vict., chap. 70, un Ordre fut passé par Sa Majesté, en Conseil, pour la vente des Terres du Clergé, dans cette Province, et il fut établi par les 9me et 10me Règlemens de cet ordre, que les locataires ou leurs représentans, et occupans de ces terres, auraient droit, pendant l'espace de douze mois de calendrier, après la mise en vente des terres, d'en devenir acquéreurs, et que toutes les ventes seraient faites au comptant.

Le 10 Décembre, 1842, il plut à Sa Majesté, en Conseil, de rescinder les Règlemens ci-dessus, et d'ordonner que l'Agent chargé de la vente de ces terres, accorderait le privilège de préemption aux locataires ou leurs représentans, et aux occupans, et que dans le cas de vente aux locataires ou leurs représentans ou aux occupans, les intérêts sur le prix de la vente, au taux de six pour cent par année, y serait ajoutés depuis la date de l'expiration des baux, ou depuis la date de l'occupation, suivant le rapport des Inspecteurs.

Ces derniers réglemens établissaient aussi qu'il serait donné du délai pour partie du prix d'achat, savoir : que les deux sixièmes du prix d'achat seraient payés argent comptant, et que les quatre sixièmes restant en quatre paiemens égaux, avec intérêt, au taux de six pour cent.

Le Comité voit, par les Pétitions qu'il a sous les yeux, que les locataires dont les baux sont expirés, et les occupans des Lots du Clergé, sont mécontents des conditions auxquelles ces terres sont maintenant offertes en vente, parce qu'elles sont moins favorables que les réglemens qui existaient à l'époque où ils ont pris possession, et qu'ils s'attendaient à avoir le privilège de devenir acquéreurs de leurs lots respectifs, et parce qu'on les oblige à payer la totalité du prix d'achat, dans le délai de quatre années, au lieu de dix.

Ils se plaignent de la charge *rétroactive* des intérêts sur l'évaluation actuelle des terres, et prétendent que si on leur eût permis d'acheter suivant l'évaluation antérieure, et sous les anciens réglemens, leur condition eut été bien préférable, vu que l'incertitude dans laquelle on les a tenus, les a empêché de fixer leur esprit, et de retarder leurs améliorations ; et ils prétendent en outre que l'évaluation actuelle dépasse en plusieurs cas le principal et les intérêts accumulés de l'évaluation antérieure.

Prenant en considération toutes les circonstances de cette question importante et difficile, le comité est disposé à aviser Votre Excellence de recommander à

Sa Majesté de rescinder les 9e. et 10e. Règlemens de l'Ordre de Sa Majesté du 10 Décembre, 1842, et d'y substituer les Règlemens suivans :—

Neuvièmement.—Que lorsqu'il sera offert en vente des terres de la Réserve du Clergé, qui auront été louées et dont les baux seront expirés, et que la rente n'aura pas été payée, ou qui auront été occupées sans autorité, avant le 1er Janvier, 1841, l'Agent chargé de la vente des dites terres du Clergé accordera le privilège de préemption aux dits locataires ou leurs représentans et aux dits occupans ; et dans le cas de vente aux dits locataires ou occupans, les parties en possession produiront à l'Agent ou au Percepteur des rentes du Clergé un affidavit de deux voisins, indiquant l'époque de l'occupation et la nature et l'étendue des améliorations effectuées, et le dit Agent chargé de la perception des rentes sera autorisé à fixer le montant qui devra être payé suivant le taux ordinaire de la rente des lots donnés à bail, le dit arrangement sujet à être révisé et modifié, en certains cas par le Gouverneur-Général en Conseil.

Dixièmement.—Que les dites terres de la Réserve du Clergé seront vendues aux conditions suivantes savoir : la dixième partie du prix d'achat sera payée comptant et les autres neuf-dixièmes en neuf paiemens égaux, le premier Janvier de chaque année, avec intérêts au taux de six pour cent ; le premier des dits termes écherra et sera payable le premier jour de Janvier qui suivra la dite vente. Pourvu toujours que l'acquéreur aura le droit de payer la totalité du prix d'achat, ou partie d'icelui, en anticipation des jours d'échéance.

Quinzièmement.—Que le privilège de préemption, accordé par le neuvième Règlement aux locataires et leurs représentans, dont les baux seront expirés avant le 1er Janvier, 1841, et ainsi qu'à ceux qui auront occupé des lots du Clergé sans autorité jusqu'à cette date, ne sera pas censé s'étendre aux locataires ou leurs représentans, ou aux occupans qui ne s'adresseront pas le ou avant le 1er Janvier, 1847, au Commissaire des Terres de la Couronne pour acheter les lots du Clergé qu'ils occupent respectivement, et qui n'auront pas à la même époque payé à l'Agent chargé de la perception des rentes, toutes les rentes qui pourront être dues conformément au neuvième Règlement de cette date.— (Modifié par O. C. (2860) 23 Déc., 1846.

Seizièmement.—Qu'aucune personne, qui après le 1er Janvier, 1846, s'emparera ou prendra possession sans autorité d'un lot du Clergé, ne sera considérée comme ayant droit de préemption comme acquéreur, et le Commissaire des Terres de la Couronne ne traitera pas avec le dit occupant comme s'il avait droit à quelque considération à raison de ce qu'il aura ainsi occupé un lot du Clergé.

Le Comité avise humblement Votre Excellence de représenter au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté au Département des Colonies, qu'il est probable que des acquéreurs demanderont, en 1846, à acheter plus de cent mille acres des Réserves du Clergé, et de solliciter qu'elle accorde son approbation au Commissaire des Terres de la Couronne pour en vendre une plus grande quantité si c'est nécessaire.

Certifié,

(Signé.)

E. PARENT.

Appendice
(X. X.)

21 Juillet.

Appendice (X. X.)

Appendice (X. X.)

21 Juillet.

21 Juillet.

No. 3.—LISTE DES PERSONNES qui ont acheté des Terres du Clergé, depuis le 17 Septembre, 1845, jusqu'au 1er Avril, 1846, indiquant les particularités de la vente, et si les terres étaient chargées de rentes ou intérêts, en obéissance à l'Adresse de l'Assemblée Législative, datée de Lundi, le 21 Juin, 1847.

ACQUEREUR.	Partie.	Lot.	Con.	Acres.	Prix.	Township.	Montant du Principal payé.	Montant des Rentes payées.	Montant des Intérêts payés.
					s. d.		£ s. d.	Payé à Baines.	£ s. d.
Elijah Bennett,	N. 1/4 pt.	24	5	100	16 3	Thurlow,	27 1 8	Payé à Baines,	...
D. C. Waldrin,	S. 1/4	3	7	100	8 0	Sidney,	13 6 8
James Bearman,		14	2	200	12 6	Nepean,	125 0 0	...	81 0 0
James Emmerson,	N. E.	17	12	19a 2r	25 0	Cartwright,	8 2 3
Dennis McGrath,	O. 1/2	17	8	100	10 0	Percy,	16 13 4	...	9 0 0
Wm. W. Meyers,		8	9	200	10 0	Haldimand,	33 6 8
Alex. C. Brown,		33	8	200	12 6	Malahide,	41 13 4
Dito,		31		Gorc. 56	10 0	Dito,	9 6 8
Lawson McMurray,	N. 1/4	18	2	100	8 0	N. Dorchester,	13 6 8
Richard Hughes,		2	13	200	10 0	London,	33 6 8
John McCaffery,	P. 1/4	21	10	100	8 9	Goulburn,	14 11 8	...	13 2 8
Edward Bassett, fils,		26	10	150	8 0	Dito,	20 0 0	...	10 16 0
Jas. Brown,	P. 1/4	27	4	100	8 0	Nepean,	40 0 0	...	19 4 0
Thos. Pierce,		2	3	200	10 0	Goulburn,	33 6 8	...	48 0 0
Wm. Hannab,	S. 1/4	24	8	100	8 9	Camden,	14 11 8	...	15 10 0
Jas. Sovereign,	S. 1/4	10	8	100	8 9	Windham,	29 3 4	...	5 5 0
Timothy Fairchild,	N. 1/4	10	4	100	11 3	Dito,	18 15 0	...	20 5 0
Wm. Kennedy,	S. 1/4	16	4	100	12 6	Dito,	20 16 8
David Kelso,	S. 1/4	16	5	100	12 6	Dito,	20 16 8
Wm. Blackman,	N. 1/4	2	7	100	13 9	Rainham,	22 18 4
Daniel Rose,	S. 1/4	2	7	100	13 9	Dito,	22 18 4
John Poole,		17	4	15	15 0	Ekkfid,	11 5 0	...	6 4 0
Wm. P. Cook,	S. 1/4	10	2	100	8 9	Tyendinaga,	21 17 6	Payé à Baines,	...
Daniel Galbraith,	O. 1/4	9	5	100	8 0	Ramsay,	13 6 8	...	11 8 8
Donald McArthur,	S. 1/4	9	3	100	12 6	Southwold,	20 16 8	...	5 12 6
Peter McBride,	S. 1/4	A	4	100	12 6	Dunwich,	20 16 8	...	7 10 0
Jas. McBride,	N. 1/4	A	4	100	12 6	Dito,	20 16 8	...	7 10 0
John Styles,	N. O. 1/4	12	11	100	8 0	Fitzroy,	13 6 8	...	14 8 0
Robert Park,	P. 1/4	22	6	100	11 3	Nepean,	18 15 0	...	6 15 1
Jas. McLean,	F. 1/4	21	4	100	8 0	Goulburn,	13 6 8	...	9 12 0
John Woods,		24	9	200	8 0	Huntley,	26 13 4	...	4 16 0
Daniel Kerr,	N. 1/4	3	1	100	30 0	Moungahan,	50 0 0	Payé à Baines,	1 19 0
T. H. Ketchum,	E.	8	1	95	25 0	Cramahe,	39 11 8	Payé à Baines,	0 5 10
Jas. Blaikie,		2	9	145	10 0	Hamilton,	24 3 4
Hon. Z. Burnham,		12	8	200	10 0	Haldimand,	100 0 0
Wm. Frier,		25	9	200	10 0	Dito,	33 6 8
Francis Kerr,		6	13	200	15 0	Flamboro, E.,	50 0 0
John & Jas. White,		13	7	30	17 6	Dito, O.,	8 15 0
Owen Jones,		35	10	100	10 0	Beverly,	16 13 4
John McNaughton,		1	4	200	13 9	Flamboro, O.,	45 16 8	Payé à Baines,	...
Thos. McIndoe,	N. 1/4	10	10	100	11 3	Dito, E.,	18 15 0	Payé à Baines,	...
Alex. Reid,	N. 1/4	35	8	100	13 9	Beverly,	22 18 4
Geo. Abrey,		10	8	200	17 6	Flamboro, E.,	58 6 8	Payé à Baines,	...
Thos. Larkins,	N. E. 1/4	33	4	50	25 0	Pickering,	20 16 8	Payé à Baines,	...
John Young,	N. O. 1/4	33	4	50	25 0	Dito,	20 16 8	Payé à Baines,	...
Caleb Forsyth,	O. 1/4	6	3	100	10 0	Uxbridge,	16 13 4	...	6 0 0
Neij McNeil,	O. 1/4	17	2	100	8 0	Brock,	13 6 8
Robert John Gunn,		15	5	200	11 3	Scott,	37 10 0
John Christie, père,		10	6	200	8 6	Reach,	28 6 8
Jas. Palmer,	S. 1/4	6	2	100	17 6	Scarboro,	29 3 4
Jas. M. Paterson,	E. 1/4	9	8	150	20 0	Whitchurch,	50 0 0	Payé à Baines,	...
J. W. Sharrard,	S. 1/4	20	6	100	25 0	Pickering,	41 13 4	Payé à Baines,	...
W. Proctor,		21	7	200	10 0	King,	33 6 8
Geo. Holburn, père,	N. O. 1/4	25	3	50	25 0	Gwillimsbury, E.,	20 16 8	Payé à Baines,	...
H. E. Nicholls,		8	3	200	8 0	Caledon, W. H. S.,	26 13 4
G. Porteous,	S. 1/4	2	5	100	8 0	Reach,	13 6 8
H. E. Nicholls,		2	7	200	8 0	Scott,	26 13 4
John Vanzant,	E. 1/4	20	1	100	8 0	Uxbridge,	13 6 8
John Armitage,	E. 1/4	36	3	100	12 0	Ernestown,	40 0 0	Payé à Baines,	...
Jas. Ager,	About,	39	3	60	10 0	Camden, E.,	10 0 0	...	14 8 0
Wm. Sixsmith,	S. 1/4	12	6	100	8 0	Richmond,	13 6 8
Julius B. Gloyd,		3	6	200	12 6	Rainham,	41 13 4	...	52 10 0
John Halligan,	E. 1/4	3	12	100	10 0	Walpole,	16 13 4	...	5 3 0
John Waggoner,	S. 1/4	10	4	100	12 6	Rainham,	20 16 8	...	3 15 0
Jas. Daly,		9	15	150	10 0	Walpole,	25 0 0	...	6 7 6
Mark Dawson,	N. 1/4	3	8	100	10 0	Windham,	25 0 0	...	24 0 0
Alex. Wallace,	S. 1/4	9	7	100	12 6	Dito,	20 16 8	...	22 10 0
Peter Boughner, fils,		2	6	17	20 0	Middleton,	5 13 4	...	0 12 9
John Bertram,	N. E. 1/4	17	10	50	15 0	Townsend,	12 10 0	...	8 12 6
Norman B. Schofield,		2	2	200	15 0	Middleton,	50 0 0	...	0 15 0
Ira Barber,	E. 1/4	16	9	100	18 9	Townsend,	31 5 0	Payé à Baines,	...
Michael Deady,		2	9	49 1/2	20 0	Rainham,	16 8 4
Andrew Halliday,	O. 1/4	2	7	700	12 6	Charlotteville,	20 18 8	...	0 18 9
Wm. Redpath,	E. 1/4	2	7	100	12 6	Dito,	20 16 8	...	0 18 9
John Bowman,		7	12	200	12 6	Walpole,	41 13 4	...	9 13 9
Andrew Dickson,	O. 1/4	10	12	82	10 0	Packenham,	13 13 4	...	18 15 0
Jas. Smith,	P. 1/4	22	4	100	12 6	Nepean,	31 5 0
Jas. Whitecomb,		26	4	200	8 0	March,	26 13 4
John Green,	E. 1/4	10	4	150	17 6	Rawdon,	43 15 0	...	55 2 6
Geo. Bowman,		33	8	200	10 0	Haldimand,	33 6 8	...	8 10 0
Jas. Bickett,	O. 1/4	8	1	100	8 0	Asphodel,	13 6 8
Jerem. Murphy,	O.	8	5	100	8 9	D. O.,	14 11 8
John Magner,	E. 1/4	15	5	100	10 0	Dito,	16 13 4

21 Juillet.

21 Juillet.

ACQUEREUR.	Partie.	Lat.	Con.	Acres.	Prix.	Township.	Montant du Principal payé.	Montant des Rentes payées.	Montant des Intérêts payés.
					s. d.		£ s. d.		£ s. d.
Jno. Fitzpatrick,.....	O. ½	15	5	100	10 0	Asphodel,.....	16 13 4
Dond. Campbell,.....	6	1	200	8 0	Belmont,.....	26 13 4
Wm. Foster,.....	S. ½	10	2	100	11 3	Mariposa,.....	18 15 0
Amon Powell,.....	22	10	200	12 6	Dito,.....	62 10 0	...	18 2 6
Chas. McCarthy,.....	About,	9	8	32	8 0	Monaghan,.....	12 16 0
Jno. Gilchrist, fils,.....	E. ½	8	9	100	15 0	Ottawabec,.....	25 0 0
Benj. Weller,.....	8	8	200	8 0	Belmont,.....	26 13 4
Thos. Jackson,.....	O. ½	2	9	100	8 0	Ops,.....	13 6 8
Hinckworth Tremaine,.....	20	5	200	8 0	Belmont,.....	26 13 4
Pak. O'Neil,.....	N. ½	3	10	100	8 0	Emily,.....	13 6 8
Robt. Lovett,.....	3	10	200	8 0	Walpole,.....	40 0 0
Wm. Slack,.....	O. ½	2	11	100	8 0	Dito,.....	13 6 8
Tinswood Slack,.....	E. ½	2	11	100	8 0	Dito,.....	13 6 8
Chas. Edwards <i>et al.</i> ,.....	22	6	200	10 0	Townsend,.....	50 0 0
Robt. Firby,.....	N. ½	2	8	100	8 0	Bayham,.....	13 6 8
Jacob-Cline,.....	S. ½	10	8	100	10 0	Dorchester, S.,.....	16 13 4
Dugald McKellar,.....	N. ½	10	8	100	10 0	Dito,.....	16 13 4	...	3 0 0
Wm. Petticrew,.....	6	2	200	22 6	Trafalgar,.....	112 10 0	Payé à Baines,	...
Edwd. Green,.....	P. pt.	16	9	50	10 0	Leeds,.....	25 0 0	Payé à Baines,	...
Michl. Green,.....	Com.	18,10	4	50	26 3	Elizabethtown,.....	21 17 6	Payé à Baines,	...
Denis McNamara,.....	E. ½	9	13	100	8 0	Brock,.....	13 6 8
Michl. McNamara,.....	O. ½	9	13	100	8 0	Dito,.....	13 6 8
Jno. French,.....	E. ½ de	12	1	50	10 0	Uxbridge,.....	8 6 8	Payé à Baines,	...
Alexr. Davidson,.....	O. ½								
Jno. Hyland, père,.....	Centre	15	3	100	10 0	Scott,.....	16 13 4
James Morrison, père, ...	O. ½	23	2	100	12 6	Whitby,.....	41 13 4	Payé à Baines,	...
W. Burkholder, père,.....	31	3	200	25 0	Chinguncousy,.....	20 16 8	...	15 0 0
Peter Perry,.....	S. pt.	8	B. F.	126	37 6	Pickering,.....	83 6 8	Payé à Baines,	...
Alexr. Nelson, père,.....	E. ½	8	B. F.	81½	30 0	Whitby,.....	78 15 0	Payé à Baines,	...
Alexr. Nelson, fils,.....	O. ½	8	B. F.	82½	30 0	Scarboro',.....	40 5 0	Payé à Baines,	...
Dond. McMillan,.....	O. ½	16	6	100	8 0	Dito,.....	41 5 0	Payé à Baines,	...
Cathne. McGillivray,.....	O. ½	17	9	90	8 0	King,.....	13 6 8
Saml. Livingston,.....	16	12	200	8 0	Dito,.....	12 0 0	Payé à Baines,	...
Wm. C. Birdsill,.....	23	17	150	10 0	Dereham,.....	26 13 4
Jos. Smith,.....	S. ½	19	3	100	10 0	Zorra,.....	25 0 0
Wm. Proudfoot,.....	33	18	200	11 3	Dereham,.....	16 13 4
Dito,.....	31	17	200	11 3	Zorra,.....	37 10 0
Dito,.....	33	16	200	11 3	Dito,.....	37 10 0
Dito,.....	27	16	200	10 0	Dito,.....	37 10 0
Dito,.....	12	10	200	8 9	Dito,.....	33 6 8
Dito,.....	E. ½	25	13	100	8 0	Nissouri,.....	29 3 4
Dito,.....	O. ½	31	13	100	12 6	Dito,.....	33 6 8
Dito,.....	26	11	200	11 3	Dito,.....	20 16 8
Owen Stringham,.....	S. ½	2	6	100	12 6	Norwich,.....	37 10 0
John Emigh,.....	S. E. ¼	19	1	50	20 0	Dito,.....	20 16 8
Jonathan Emigh,.....	S. O. ¼	19	1	50	20 0	Dito,.....	50 0 0	Payé à Baines,	0 3 4
Jacob Seton,.....	E. ½	25	11	100	8 0	Dito,.....	50 0 0	Payé à Baines,	0 3 4
Rueben Gleeson,.....	O. ½	25	11	100	8 0	Nissouri,.....	13 6 8
Jacob Moyer,.....	S. ½	5	5	100	8 0	Dito,.....	40 0 0
Wm. Allan,.....	N. O. ¼	12	9	50	12 6	Dereham,.....	13 6 8
Jas. Elgie,.....	S. E. ¼	31	13	50	12 6	Dito,.....	10 8 4
Wm. Baker,.....	N. ½	20	5	100	10 0	Nissouri,.....	31 5 0	...	2 10 0
Peter Fretz,.....	O. ¼	7	4	100	8 0	Richmond,.....	16 13 4	...	18 0 0
Elisha S. Ganson,.....	2	5	200	15 0	Dito,.....	13 6 8	...	38 8 0
Geo. Knowland,.....	20	4	200	8 0	Malahide,.....	150 0 0	Payé à Baines,	...
Wm. Burley,.....	N. ½	11	1	100	8 9	Williamsburgh,.....	26 13 4
Danl. McDonald,.....	F. ½	19	3	100	8 0	Hungerford,.....	14 11 8	...	7 17 6
David Spencer,.....	E. ½	27	6	100	10 0	Escott,.....	13 6 8	...	16 16 0
Richd. Coursey,.....	E. ½	30	8	100	8 0	Edwardsburgh,.....	16 13 4	Payé à Baines,	...
Jas. W. Brown,.....	E. ½	4	10	100	8 0	Dito,.....	13 6 8
Chas. Blancher,.....	O. ½	4	10	100	8 0	Yonge,.....	13 6 8
Walter H. Denant,.....	26	8	160	8 0	Dito,.....	13 6 8
Abm. Swartwort,.....	N. O. ¼	5	5	50	8 0	Bastard,.....	21 6 8
Alex. Bell,.....	S. ½	16	4	100	8 0	Dereham,.....	6 13 4
Edwd. Marigold,.....	S. ½	26	7	100	8 0	Dito,.....	13 6 8
Christn. Shantz,.....	2	9	200	8 9	Dito,.....	13 6 8
Elmer Davy,.....	S. O. ¼	6	8	50	8 0	Blandford,.....	87 10 0
Archd. Stewart,.....	16	9	200	8 9	Nissouri,.....	6 13 4	...	1 6 0
Henry W. Scott,.....	O. ½	12	6	100	8 0	Blenheim,.....	29 3 4	...	0 8 9
Chas. Congdon,.....	O. ½ de E. ¼	2	4	50	12 6	Dereham,.....	10 8 4	...	4 0 0
Albert Staly,.....	N. O. ¼								
Philip Hawkins,.....	6	8	50	8 0	Nissouri,.....	6 13 4	...	2 10 8
Pak. Magan,.....	S. ½	2	6	100	8 0	Dito,.....	26 13 4	...	0 10 8
Wm. Rootledge,.....	E. ½	27	12	100	11 3	Dereham,.....	13 6 8
Robt. Munroe,.....	S. E. ¼	27	2	50	8 9	Nissouri,.....	18 15 0
Jas. Leonard,.....	N. ½	9	8	100	8 9	Zorra,.....	7 5 10
Jas. H. Jackson,.....	36	12	43	11 3	Dereham,.....	14 11 8
Robt. Coulthard,.....	S. pt.	2	4	4	15 0	Nissouri,.....	8 1 3
Andw. Coulthard,.....	N. pt.	2	4	32	20 0	Mosa,.....	3 0 0	...	0 2 9
Valentine Switzer,.....	O. ½	9	11	100	8 0	Dito,.....	32 0 0	...	6 2 8
Saml. May,.....	S. ½	21	12	100	8 0	Goulburn,.....	13 6 8
Wm. Hopkins,.....	18	1	260	8 0	Fitzroy,.....	13 6 8	...	7 4 0
Thos. Graham,.....	13	1	130	15 0	Gloucester,.....	34 13 4	...	45 4 0
						Nepean,.....	65 0 0	Payé à Baines,	...

No. 3.—LISTE DES PERSONNES qui ont acheté des Terres du Clergé, etc.—(Continué.)

Appendice (X. X.)

Appendice (X. X.)

21 Juillet.

21 Juillet.

ACQUEREUR.	Partie.	Lot.	Con.	Acres.	Prix.	Township.	Montant du Principal payé.	Montant des Rentes payées.	Montant des Intérêts payés.
					s. d.		£ s. d.		£ s. d.
Jas. Angus,.....	E. 1/4	17	6	100	12 6	Percy,.....	20 16 8
Wm. Lisk,.....		27	10	100	10 0	Darlington,.....	16 13 4
Daniel M. Arnot,.....	N. 1/4	27	4	100	25 0	Dito,.....	125 0 0	Payé à Baines,	...
Thos. Hibbert,.....		6	10	100	8 0	Haldimand,.....	13 6 8	...	4 8 0
Wm. Gunn,.....		9	3	66	15 0	Gwillimbury, W.N.S.,	16 10 0
Stewart Wright,.....	S. 1/4	3	8	100	13 0	Innisfil,.....	21 13 4
Jno. W. Asfley,.....		16	13	144	10 0	Dito,.....	24 0 0
John Carmichael,.....	E. 1/4	3	8	100	9 6	Medonté,.....	15 16 8
Andrew Robertson,.....	E. 1/4	10	12	100	9 6	Oro,.....	23 15 0	...	0 0 6
Jas. Hardinge,.....	N. 1/4	10	12	100	8 6	Tecumseth,.....	14 3 4	...	7 13 0
Moses Hayter,.....		25	13	195	12 6	Innisfil,.....	40 12 6
Jas. Hart,.....	E. 1/4	8	7	100	8 0	Adjala,.....	13 6 8	...	7 4 0
Patrick Tracy,.....	N. 1/4	16	1	100	12 6	Tecumseth,.....	20 16 8	Payé à Baines,	...
Thos. Brown, &c.,.....	S. 1/4	17	8	100	15 0	Dito,.....	25 0 0	Payé à Baines,	...
Robt. Lilly,.....	S. 1/4	9	9	100	9 6	Dito,.....	15 16 8
Alex. Rosborough,.....		16	5	200	10 0	Smith,.....	33 6 8	Payé à Baines,	...
John Bannon,.....	O. 1/4	6	9	100	8 0	Belmont,.....	13 6 8
John McWilliams,.....	E. 1/4	6	9	100	8 0	Dito,.....	13 6 8
Robt. Atmill,.....	N. 1/4	2	5	100	10 0	Emily,.....	16 13 4	Payé à Baines,	...
Timothy Connell,.....	S. 1/4	3	10	100	10 0	Dito,.....	16 13 4
Wesley Green,.....	S. 1/4	10	4	100	11 3	Windham,.....	28 2 6	...	20 17 6
Alvagh Townsend,.....	S. 1/4	9	1	100	12 6	Dito,.....	20 16 8
Peter Cline, fils,.....		46	2	175	16 3	Middleton,.....	47 7 11	Payé à Baines,	...
Henry Yocum,.....	O. 1/4	9	1	167 1/2	20 0	Rainham,.....	105 0 0	Payé à Baines,	1 18 10
Benj. Palmerston,.....	N. 1/4	9	1	100	10 0	Charlotteville,.....	50 0 0	Payé à Baines,	0 10 0
William Orr,.....		23	3	200	8 0	Delaware,.....	53 6 8
Geo. Elliott,.....	S. E. 1/4	3	4	50	12 6	Southwold,.....	31 5 0	...	1 17 6
Christopher Ward,.....	N. pt.	3	C	97	15 0	Dito,.....	24 5 0
Daniel Wood,.....	E. 1/4	10	2	100	15 0	Huntingdon,.....	25 0 0	Payé à Baines,	...
John Henry,.....		2	6	188	20 0	Glandford,.....	62 13 4	Payé à Baines,	...
Wm. Barnes,.....	S. E. 1/4	2	12	100	15 0	Flambers, E.,.....	25 0 0	Payé à Baines,	...
John Haynes,.....	N. O. 1/4	2	12	100	15 0	Dito,.....	25 0 0	Payé à Baines,	...
Fran. Lewis,.....		3	2	200	8 0	Reach,.....	26 13 4
Dito,.....	N. 1/4	3	8	100	12 6	Dito,.....	20 16 8
Dito,.....		17	8	200	8 0	Dito,.....	26 13 4
Dito,.....		2	9	200	9 0	Dito,.....	33 6 8
Wm. Nicholls,.....	N. 1/4	31	6	50	20 0	Whitby,.....	16 13 4	Payé à Baines,	...
Christr. Row,.....	O. 1/4	29	2	100	15 0	Chinguacousy,.....	25 0 0	Payé à Baines,	...
John Wallace, &c.,.....	S. 1/4	33	2	100	20 0	Pickering,.....	100 0 0	Payé à Baines,	...
Edward Musson,.....		14	B	100	15 0	Etobicoke,.....	25 0 0	Payé à Baines,	...
David Annis,.....	N. pt.	8	B F	150	37 6	Whitby,.....	98 15 0	Payé à Baines,	...
Mathew Pinkerton,.....	E. 1/4	28	9	100	20 0	King,.....	33 6 8	Payé à Baines,	...
John Akins,.....	E. 1/4	25	3	100	10 0	Caledon, W. H. S.,	16 13 4	Payé à Baines,	...
Thos. Burnham,.....	O. 1/4	2	5	100	12 6	Scott,.....	20 16 8
Wm. Crawford,.....	E. 1/4	21	11	100	12 6	King,.....	20 16 8	Payé à Baines,	...
Edw. Hinch,.....	N. 1/4	28	4	100	8 9	Camden, E.,.....	29 0 0	...	16 15 0
Robt. Esson,.....	N. 1/4	12	9	100	8 0	Dito,.....	13 6 8	...	15 10 0
Barnd. Inglesby,.....	E. 1/4	18	6	100	8 0	Dito,.....	13 6 8	...	4 16 0
John Whalan,.....	N. 1/4	10	3	100	8 0	Dito,.....	13 6 8	...	14 8 0
Denis Lucas,.....	N. 1/4	30	8	100	10 0	Dito,.....	16 13 4	...	30 0 0
John Black,.....	N. 1/4	8	9	100	8 0	Dito,.....	13 6 8	...	7 4 0
John Adair,.....	S. 1/4	16	5	100	8 0	Dito,.....	13 6 8	...	14 8 0
John Hinch,.....	N. 1/4	24	3	100	8 0	Dito,.....	13 6 8	...	7 4 0
John Murphy,.....	N. 1/4	16	5	100	8 0	Dito,.....	13 6 8	...	4 16 0
Thos. Dunn,.....	S. 1/4	34	8	100	8 0	Dito,.....	13 6 8	...	4 16 0
Patk. Derry,.....	S. 1/4	28	4	100	8 0	Dito,.....	13 6 8	...	14 8 0
Christph. Grose,.....	O. 1/4	48	8	100	8 0	Dito,.....	13 6 8	...	7 4 0
Jas. Martin,.....	E. 1/4	3	4	100	12 6	Richmond,.....	20 16 8	Payé à Baines,	...
Jas. McKim,.....		19	4	200	12 6	Camden, E.,.....	41 13 4	...	80 0 0
Elias Clapp,.....	O. 1/4	27	4	100	17 6	Thurlow,.....	29 3 4	Payé à Baines,	...
Chas. Maguire,.....	S. 1/4	3	8	100	10 0	Hungerford,.....	16 13 4	...	12 0 0
John Wesley Mitts,.....	O. 1/4	9	7	100	8 0	Huntingdon,.....	13 0 8	...	3 0 0
Wm. Farrell,.....	E. 1/4	2	7	100	8 9	Hungerford,.....	14 11 8	...	16 8 1
Geo. Morton,.....	E. 1/4	10	12	82	8 0	Paackenham,.....	10 18 8	...	18 15 4
John McNab,.....	F. 1/4	26	10	100	9 0	Beckwith,.....	15 0 0	...	5 2 0
Reyd. M. Harris, &c.,.....	E. 1/4	27	9	100	4 0	Elmsley,.....	20 0 0	Payé à Baines,	...
Timothy Donahue,.....	O. 1/4	5	2	100	8 6	Montague,.....	14 3 4	...	22 19 0
Geo. Stanly,.....	F. 1/4	9	11	100	8 0	Drummond,.....	40 0 0	...	12 8 0
Saml. J. McCorskery,.....	P. 1/4	21	2	100	8 0	Fitzroy,.....	13 6 8	...	12 0 0
Saml. Allison,.....	P. 1/4	9	1	100	8 0	Dito,.....	13 6 8	...	16 16 0
Thos. Wilson,.....	S. E. 1/4	24	5	100	12 6	Huntley,.....	20 16 8	Payé à Baines,	1 5 0
Alex. McMartin,.....	N. pt.	14	3	100	10 0	Lancaster,.....	16 13 4
Geo. Evans,.....		12	6	200	10 0	Albion,.....	33 6 8
Thos. Brown,.....		16	8	200	20 0	King,.....	66 13 4
Jas. Marshall,.....	O. 1/4	6	6	100	8 0	Adjala,.....	13 6 8	...	4 16 0
Ebenr. Doan,.....	E. 1/4	2	3	100	20 0	Gwillimbury, O.,	50 0 0	Payé à Baines,	...
John W. Gamble,.....	S. 1/4	16	1	100	12 6	Tecumseth,.....	20 16 8	Payé à Baines,	...
John Jordan,.....	E. 1/4	10	2	100	12 6	Dito,.....	20 16 8	Payé à Baines,	...
John Percy,.....	O. 1/4	10	2	100	12 6	Dito,.....	18 15 0	Payé à Baines,	...
Alex. Austin,.....	O. 1/4	9	5	100	12 0	Dito,.....	20 0 0	Payé à Baines,	...
John Austin,.....	E. 1/4	9	5	100	10 0	Dito,.....	16 13 4	Payé à Baines,	...
Wm. Jack, fils,.....	N. 1/4	22	6	100	11 6	Innisfil,.....	19 3 4	...	8 3 0
Michl. Reynolds,.....	S. 1/4	17	4	100	11 6	Tecumseth,.....	19 3 4	Payé à Baines,	...
Ulysses McCarthy,.....	S. 1/4	3	4	100	8 0	Eauimore,.....	13 6 8
Joshua Ferguson,.....	N. de St.	3	9	50	13 9	Monaghan,.....	11 9 2

No. 3.—LISTE DES PERSONNES qui ont acheté des Terres du Clergé, etc.—(Continué.)

ACQUEREUR.	Partie.	Lot.	Con.	Acres.	Prix.	Township.	Montant	Montant	Montant
							du Principal payé.	des Rentes payées.	des Intérêts payés.
							£ s. d.		£ s. d.
David Ronan,.....	S. ¼	3	2	100	11 3	Emily,	18 15 0	Payé à Baines,
Thos. Oakes,.....		6	8	200	8 0	Asphodel,.....	26 13 4
Thos. Carr, &c.,.....	E. ¼	20	10	100	8 0	Dito,	13 6 8
Edward O'Brien,.....	O. ¼	27	8	100	8 0	Otonabee,	13 6 8
Hugh Matheson,.....	O. ¼	31	5	100	12 6	Zorra,	20 16 8	19 7 6
Wm. Murray,.....	O. ¼	33	6	100	10 0	Dito,	16 13 4	3 0 0
John Brock,.....		8	7	200	8 0	Nissouri,.....	26 13 4	5 12 0
Geo. A. McKean,.....	N. ¼	16	5	100	8 9	Blenheim,.....	43 15 0	2 12 6
Enos Nickerson,.....	O. ¼	26	11	100	12 6	Dereham,	20 16 8
Ezra Siple,.....	S. O. ¼	23	4	50	20 0	Norwich,	16 13 4	10 5 0
John McIlroy,.....	S. ¼	5	7	100	11 3	Dereham,	18 15 0	10 2 6
Hugh McKay,.....	N. ¼	25	3	100	12 6	Zorra,	20 16 8	11 17 6
John Muir,.....	N. ¼	17	4	100	10 0	Burford,	16 13 4	0 15 0
David Dingman,.....	E. ¼	31	5	100	10 0	Zorra,	16 13 4
John B. Force, &c.,.....	S. ¼	3	8	100	15 0	Oxford, E.,.....	25 0 0	Payé à Baines,	22 5 6
Jas Wright,.....	E. ¼	6	8	100	8 0	Nissouri,.....	13 6 8	6 4 0
Alex. McLeod,.....	E. ¼	8	3	100	13 9	Zorra,	22 18 4	Payé à Baines,
Robt. Campbell,.....	O. ¼	8	3	100	11 3	Dito,	18 15 0	Payé à Baines,
Paik. Mogan,.....	N. ¼	5	7	100	11 3	Dereham,	18 15 0	10 2 6
Lorain Gillet,.....	S. E. ¼	31	1	50	12 6	Zorra,	10 8 4	3 2 6
Elijah Harris,.....		5	11	200	12 6	Dereham,	41 13 4	15 0 0
Geo. McIntosh,.....	E. ¼	25	1	100	8 9	Zorra,	14 11 8	3 1 2
Enoch Hilliker,.....	E. ¼	23	4	100	18 1 ½	Norwich,	30 4 2	19 0 7
Ezra Siple,.....	E. de	2	4	50	12 6	Dereham,.....	10 8 4	4 13 9
Robt. Holmes,.....	E. ¼					23	6	100	11 3
Wm. Mooney,.....	O. ¼	25	1	100	8 0	Nissouri,.....	13 6 8	0 4 0
Jas. Gark,.....	N. ¼	12	7	100	8 0	Dereham,	13 6 8
Geo. Bruce,.....	O. ¼	15	13	100	15 0	Zorra,	25 0 0	1 10 0
Don'd. Campbell,.....	O. ¼	27	10	100	8 0	Dito,	13 6 8
John McKenzie,.....		27	14	114	12 6	Nissouri,.....	23 15 0	11 8 4
Jas. Hornback,.....	S. ¼	16	10	100	11 3	Dereham,	18 15 0	8 8 9
Silas Cook,.....	S. ¼	19	1	100	17 6	Dito,	29 3 4	Payé à Baines,
John Moses,.....	N. O. ¼	28	4	50	20 0	Norwich,	16 13 4	10 10 0
Robt. Wiggins,.....	S. ¼	17	4	100	8 9	Burford,	14 11 8	0 4 5
Hugh Baxter,.....	N. ¼	10	10	100	10 0	Blenheim,.....	16 13 4	0 5 0
Wm. Smith,.....		10	12	200	10 0	Burford,	33 6 8	0 13 4
Mary Greenwood,.....	O. ¼	30	6	100	8 0	Gwillimbury E.,.....	13 6 8	Payé à Baines,
John Clubine,.....	N. pt.	27	8	150	30 0	Whitby,	75 0 0	Payé à Baines,
Revd. J. Marsh,.....	O. pt. de N. ¼	20	6	79	35 0	Dito,	46 1 8	Payé à Baines,
David M. Peregrine,.....						16	6	200	8 0
John Webb,.....		24	4	200	16 3	King,	64 3 4	Payé à Baines,
Richd. Kidd,.....	E. ¼	32	1	50	25 0	Etobicoke,.....	20 16 8	Payé à Baines,
Jas. Russell, père,.....	O. ¼	32	1	50	25 0	Dito,	20 16 8	Payé à Baines,
Wm. Stinson, père,.....	E. ¼	21	9	100	15 0	King,	25 0 0	Payé à Baines,
Chas. Stewart,.....	O. ¼	21	9	100	15 0	Dito,	25 0 0	Payé à Baines,
Francis Brock,.....	N. ¼	19	3	100	30 0	York. E. Y. S.,.....	50 0 0	Payé à Baines,
Benj. Harnden,.....	S. E. ¼	15	9	50	22 6	Whitby,	18 15 0	Payé à Baines,
Dani. Geer,.....	N. E. ¼	15	9	50	22 6	Dito,	18 15 0	Payé à Baines,
Wm. Robinson, père,.....	N. ¼	5	9	100	25 0	King,	41 13 4	Payé à Baines,
Nicholas Howell,.....		12	6	200	21 3	Pickering,.....	70 16 8	Payé à Baines,
Chas. Fry,.....	E. ¼	11	9	100	20 0	King,	33 6 8	Payé à Baines,
Cornelius Murphy,.....	O. ¼	8	3	100	12 6	Caledon, E. H. S.,.....	20 16 8	Payé à Baines,
Jos. Randall,.....	S. ¼	31	7	100	30 0	Whitby,	150 0 0	Payé à Baines,
Ellis Hughes,.....	O. ¼	28	7	100	20 0	King,	33 6 8	Payé à Baines,
John Evans,.....		15	1	200	12 6	Scott,	62 10 0
Wm. Graham,.....	B F	28	11	25	80 0	Vaughan,	33 6 8
Thos. McAfee,.....	B F	24	12	91	8 0	King,	12 2 8	2 3 9
Rich. Martin,.....	S. O. ¼	6	8	50	17 6	Whitby,	14 11 8	Payé à Baines,
Rich. Luke,.....	N. ¼	8	5	100	25 0	Dito,	41 13 4	Payé à Baines,
Thos. G. Dunham,.....	E. ¼ de O. ¼	30	4	50	14 0	Gwillimbury, E.,.....	11 13 4	Payé à Baines,
Wm. Hookley,.....						20	5	200	10 0
John Bogart,.....	N. ¼	28	5	100	21 0	King,	70 0 0	Payé à Baines,
John Laffer,.....	E. ¼	5	5	100	28 0	Chinguncousy,.....	46 13 4
Fancs. Mooney,.....	N. ¼	2	11	100	8 0	Reach,.....	13 6 8
Wm. Stokes,.....	E. ¼	28	7	100	20 0	King,	33 6 8	Payé à Baines,
Jas. Brown, père,.....	N. ¼ de O. ¼	21	11	50	12 6	Dito,	10 8 4	Payé à Baines,
Lawrence Robinson,.....	E. ¼					28	2	50	40 0
Saml. Geo. Smith,.....		12	4	188	20 0	Glandford,.....	62 13 4	Payé à Baines,
Thos. Featherstone,.....	S. O. ¼	2	6	50	12 6	Framboro, E.,.....	31 5 0	Payé à Baines,
Andrew Hall,.....	E. ¼	2	6	100	15 0	Dito,	25 0 0	Payé à Baines,
Dugald et Donald Mc-Dougall,.....	E. ¼	10	6	100	12 6	Dito,	20 16 8	Payé à Baines,
David Cumming,.....	S. E. pt.	17	5	50	13 0	Dito, O.,.....	12 10 0	Payé à Baines,
John Pepper,.....	S. O. pt.	17	5	50	15 0	Dito, do.,.....	12 10 0	Payé à Baines,
Jas. Hunt,.....	N. E. ¼	34	3	50	16 3	Beverly,.....	13 10 10	Payé à Baines,
John Gallagher,.....		12	10	100	15 0	Haldimand,.....	25 0 0
John T. Williams,.....		9	1	200	18 9	Cavan,.....	55 16 8
Dito,.....		8	7	200	18 9	Clark,.....	62 10 0
Robert Jackson,.....		22	2	200	10 0	Alnwick,.....	33 6 8
Theo. Oakes,.....	O. ¼	9	11	100	15 0	Percy,.....	25 0 0	13 10 0
Elijah Preston,.....	O. ¼	2	7	100	10 0	Hamilton,.....	16 13 4	4 10 0

Appendice (X. X.)

21 Juillet.

Appendice (X. X.)

21 Juillet.

No. 3.—LISTE DES PERSONNES qui ont acheté des Terres du Clergé, etc.—(Continuée.)

Appendice (X. X.)

Appendice (X. X.)

21 Juillet.

21 Juillet.

ACQUEREUR.	Partie.	Lot.	Con.	Acres.	Prix.	Township.	Montant du Principal payé.			Montant des Rentes payées.	Montant des Intérêts payés.		
							£	s.	d.		£	s.	d.
Henry Rutherford.....	N.O.pt	6	4	75	n. d.	Clark.....	21	17	0	Payé à Baines,	£	s.	d.
John Rutherford.....	N.E.pt	6	4	75	17 6	Dito.....	21	17	0	Payé à Baines,
Thos. Love.....	S. 1	31	9	100	10 0	Cramahe.....	16	13	4	...	9	0	0
Henry Rinch, &c.....	C. pt	31	5	70	25 0	Clark.....	29	3	4	Payé à Baines,
John T. Williams.....	N. 1	15	7	100	15 0	Darlington.....	25	0	0	...	16	2	0
Saml. Naylor.....	S. pt.	33	4	40	25 0	Hope.....	16	13	4	Payé à Baines,
John Creighton.....		12	2	200	15 0	Hamilton.....	50	0	0	Payé à Baines,
Zadoc Harnden.....	N. O. 1	20	2	50	15 0	Cramahe.....	12	10	0	Payé à Baines,
Thos. Ventress.....	S.E.pt	20	2	55	20 0	Dito.....	18	6	8	Payé à Baines,
David Goull.....	N.E.pt	20	2	45	17 6	Dito.....	13	2	6	Payé à Baines,
John Thompson.....	E. pt.	16	13	90	15 0	Cartwright.....	22	10	0
Dito.....	S. 1	17	14	100	15 0	Dito.....	25	0	0
John Swain.....		22	14	200	10 0	Dito.....	33	6	8
Wellington Gifford.....	Pt.	33	6	70	27 6	Darlington.....	32	1	8	Payé à Baines,
Geo. McDonald.....	O. 1	17	6	100	12 6	Percy.....	20	18	8	...	6	17	6
John T. Williams.....	S. pt.	2	5	130	10 0	Seymour.....	21	13	4
Dito.....		20	10	100	8 0	Darlington.....	13	6	8
Dito.....		20	10	100	10 0	Hope.....	18	13	4
John Corscadden.....	S.E. 1	12	6	50	17 6	Clark.....	21	17	6	Payé à Baines,
Robt. Lowes.....	S. pt.	16	B F	170	27 6	Darlington.....	77	18	4	Payé à Baines,
Wm. Reid.....	S. 1	8	3	150	22 6	Clark.....	56	5	0	Payé à Baines,
Jos. A. Keeler.....		33	2	200	33 9	Cramahe.....	112	10	0	Payé à Baines,
Thos. Boles.....	N. O. 1	12	4	50	20 0	Clark.....	18	13	4	Payé à Baines,
Robt. Montgomery.....	N. 1	9	13	100	15 0	Manvers.....	25	0	0
Hugh Simpson.....	S. 1	20	6	100	30 0	Clark.....	50	0	0	Payé à Baines,
Thos. Hamilton.....	N. 1	20	6	100	30 0	Dito.....	50	0	0	Payé à Baines,
John Lightle.....	S. 1	31	5	100	15 0	Hamilton.....	25	0	0	Payé à Baines,
Robt. Hymers.....	S. 1	31	9	100	23 9	Darlington.....	39	11	8	Payé à Baines,
Robt. Crawford.....	S. 1	10	8	100	12 6	Manvers.....	20	16	8
Thos. Ormeston.....	N. 1	25	9	100	15 0	Darlington.....	25	0	0	Payé à Baines,
Benj. Perry.....	N. 1	31	9	100	10 0	Cramahe.....	18	13	4	...	9	0	0
Wm. Smith.....	S. 1	25	9	100	25 0	Darlington.....	41	13	4	Payé à Baines,
Wm. McCulloch.....	N. 1	31	9	100	18 9	Dito.....	31	5	0	Payé à Baines,
Jos. Hoover, fils.....	S. 1	3	4	100	13 9	Rainham.....	22	18	4	...	21	6	3
Titus Hoover.....	N. 1	3	4	100	13 9	Dito.....	22	18	4	...	21	6	3
Oliver Edmonds.....		9	3	200	8 9	Windham.....	29	3	4
John Bertram.....	N. O. 1	17	10	50	15 0	Townsend.....	12	10	0	...	9	1	0
Jas. Butler.....		3	8	200	8 9	Charlotteville.....	29	3	4	...	10	10	0
Henry Kitchen.....	S.E. 1	3	10	50	25 0	Townsend.....	20	16	8	...	0	7	0
Wm. Slaght.....	N. 1	17	6	100	18 9	Dito.....	31	5	0
Geo. Woodley.....	S. 1	16	7	100	18 9	Dito.....	31	5	0	Payé à Baines,
Hiram Wasley, &c.....	S. 1	17	10	100	15 0	Dito.....	25	0	0	...	18	8	2
Benj. Hayland.....	S. 1	3	8	100	10 0	Windham.....	16	13	4	...	24	10	0
Alvagh Townsend.....	N.E. 1	9	1	50	12 6	Dito.....	15	12	6	...	7	10	9
J. J. Force.....	N. 1	10	8	100	8 9	Dito.....	14	11	8
Saml. Joslin.....	N. O. 1	9	1	50	12 6	Dito.....	10	8	4	...	7	11	3
Wm. Hoshal.....	E. 1	16	13	100	10 0	Dito.....	16	13	4	...	12	0	0
Asa Bancroft.....	S. 1	17	3	100	10 0	Hawkesbury, O.....	50	0	0	Payé à Baines,	4	17	6
Patk. Mullen.....	N. O. 1	19	5	50	8 0	Dito, E.....	20	0	0	Payé à Baines,	2	3	0
Francis Larocque.....	N.E. 1	19	5	50	8 0	Dito, do.....	6	13	4	Payé à Baines,	2	3	0
Thos. Bancroft.....	N. 1	17	3	100	10 0	Dito, O.....	16	13	4	Payé à Baines,	4	17	6
John Sherman.....	E. 1	29	5	95	8 0	Dito, E.....	12	13	4
Jos. Ogden.....	O. 1	29	5	95	8 0	Dito, do.....	12	13	4
Jas. Proudfoot.....	E. 1	16	6	100	10 0	Caledonia.....	16	13	4	Payé à Baines,	5	0	0
Jas. Gibson.....	S.E. 1	6	6	50	32 6	Pickering.....	27	1	8	Payé à Baines,
Thos. Stevens.....	O. 1	30	8	100	8 9	Sydney.....	14	11	8
Jacob Eaton.....	N. pt.	17	entre 4.5	80	15 0	Tiendenaga.....	20	0	0	...	22	10	0
Jos. C. Foster.....	E. 1	11	5	100	11 3	Huntingdon.....	18	15	0	...	24	9	4
Jas. Fanning.....	S. O. 1	10	10	100	8 0	Beckwith.....	13	6	8	...	21	12	0
Thos. Hawkins.....	S. 1 de N. E. 1	10	8	50	11 3	Dito.....	28	2	6	...	15	3	9
Andrew Dickson.....	N. 1	9	9	100	8 7	Paackenham.....	14	6	1
Dito.....	S. 1	9	9	100	10 1	Dito.....	16	16	1
Renel A. Pierce.....	S.O.pt.	12	12	100	8 0	Fitzroy.....	13	6	8	...	17	18	0
Thos. James.....		2	1	200	17 6	March.....	68	6	8	Payé à Baines,	0	11	7
Bradish Billings.....	E. 1	17	Gore.	200	8 3	Gloucester.....	32	10	0	Payé à Baines,
Wm. Hedley.....	S.O. 1	17	3	100	8 0	March.....	13	0	8	...	8	12	0
John T. Williams.....		3	10	181	10 0	Cartwright.....	30	3	4	...	6	0	0
Dito.....		31	5	200	13 9	Hope.....	45	16	8
Robt. Willan.....		22	8	200	15 0	Cartwright.....	50	0	0
Saml. Buchanan.....	N. O. 1	22	6	100	15 0	Seymour.....	25	0	0	...	23	10	0
Hannah Muirhead.....	S. 1	33	4	100	25 0	Haldimand.....	63	6	8	Payé à Baines,	2	1	8
Jos. Channon.....	N. pt.	2	7	66 1/2	25 0	Darlington.....	37	8	2	Payé à Baines,
Saml. Channon.....	C. pt.	2	7	66 1/2	22 6	Dito.....	27	14	2	Payé à Baines,
Wm. Channon.....	S. pt.	2	7	67	20 0	Dito.....	22	6	8	Payé à Baines,
Jas. Ager.....		25	7	200	22 6	Hope.....	75	0	0	Payé à Baines,
Abraham Wade.....	S. 1	8	3	100	22 6	Haldimand.....	37	10	0	Payé à Baines,
Jas. Arnot.....	S. pt.	6	2	60	30 0	Clark.....	30	0	0	Payé à Baines,	0	13	2
Geo. Wylie.....	S. 1	33	8	100	25 0	Dito.....	41	13	4	Payé à Baines,	0	18	7
Louis Champine.....		12	10	100	12 6	Darlington.....	20	10	8
Stephen Clomence.....	S. 1 de N. 1	8	7	50	17 6	Dito.....	14	11	8	Payé à Baines,	0	1	8
Peter Werry.....	S. 1	27	6	100	25 0	Dito.....	41	13	4	Payé à Baines,
Robt. Parks.....	N. 1	16	5	66 1/2	16 3	Dito.....	15	1	1	Payé à Baines,

No. 3.—LISTE DES PERSONNES qui ont acheté des Terres du Clergé, etc.—(Continuée.)

Appendice (X. X.)

Appendice (X. X.)

21 Juillet.

21 Juillet.

ACQUEREUR.	Partie.	Lot.	Con.	Acres.	Prix.	Township.	Montant du Principal payé.	Montant des Reutes payées.	Montant des Intérêts payés.
					s. d.		£ s. d.		£ s. d.
John Parks,	C. 1/4	15	5	66 1/2	16 3	Darlington,	18 1 1	Payé à Baines,	...
John Elliott,	N. E. 1/4	27	6	50	20 0	Ilope,	41 13 4	Payé à Baines,	...
Rich. Trick,	N. O. 1/4	27	6	50	20 0	Dito,	50 0 0	Payé à Baines,	...
Robt. Webb,	S. E. 1/4	31	3	50	10 6	Adjala,	8 15 0	...	4 14 6
John Rush,	N. E. 1/4	31	3	50	10 6	Dito,	8 15 0	...	3 3 0
Andrew Johnston,	O. 1/4	27	2	100	9 6	Dito,	15 16 8	...	8 11 0
Selby Evans,	N. 1/4	9	7	100	15 0	Tecumseth,	25 0 0	Payé à Baines,	...
Arthur McMarten,	E. 1/4	16	2	100	8 0	Gwillimbury, O.,	40 0 0
Asa Cadman,	N. O. 1/4	7	5	50	8 0	Camden,	6 13 4	...	1 18 0
Jas. Spencer,	S. 1/4	13	4	100	8 0	Richmond,	13 6 8
Orin Jackson,	N. 1/4	38	7	91 1/2	10 0	Camden,	15 5 10	...	46 15 8
Wm. et Robt. Fairbairn,	S. 100	19	8	100	8 0	Richmond,	13 6 8	...	19 4 0
Benj. Smith,	S. 1/4	6	9	100	8 0	Dito,	13 6 8
Wm. Tremere,	N. 1/4	42	4	100	11 3	Ernestown,	18 15 0	Payé à Baines,	...
Nathl. Wilson,	N. 1/4	34	9	100	10 0	Camden,	16 13 4	...	6 0 0
Corula. Dunovan,	S. 1/4	19	5	100	8 9	Richmond,	21 17 6	Payé à Baines,	...
Jas. Richmond,	O. 1/4	6	8	100	8 0	Dito,	13 6 8	...	19 10 0
Elias et Caleb Smith,	S. E. 1/4	7	4	50	8 0	Dito,	6 13 4	...	18 0 0
Jas. McEwen,	S. 1/4	40	4	100	10 0	Ernestown,	16 13 4	Payé à Baines,	...
Corula. Alkanbrack,	E. 1/4	36	2	88 1/2	8 0	Camden,	11 15 4	...	21 3 5
Benj. Seymour,	O. 1/4	30	3	100	8 0	Dito,	13 6 8	...	12 0 0
Wm. Lacey,	S. 1/4	23	5	100	8 0	Dito,	13 6 8	Payé à Baines,	...
Jas. Williams,	O. 1/4	16	10	100	8 0	Richmond,	40 0 0
Geo. Smith,	O. 1/4	36	2	88 1/2	8 0	Camden,	11 15 4	...	21 3 5
Jarvis McCumber,	N. O. 1/4	42	8	50	8 0	Dito,	6 13 4
Edwd. McCumber,	N. E. 1/4	42	8	50	8 0	Dito,	6 13 4
John Taylor,	N. E. 1/4	7	5	50	8 0	Dito,	6 13 4
Jas. McGregor,	S. 1/4	34	9	100	8 9	Dito,	14 11 8	...	7 17 3
Jas. Walker,	N. 1/4	6	2	100	10 0	Moss, N. L. W. Rd,	16 13 4
Danl. Flurry,	N. O. 1/4	17	2	100	10 0	Southwold,	16 13 4	...	9 15 0
John Wilson,	...	16	3	200	8 0	Delaware,	26 13 4
Henry Roberts,	...	16	9	200	11 3	Dorchester,	37 10 0
Henry Kennedy,	N. 1/4	22	2	100	8 0	Delaware,	13 6 8
Thos. Maxwell,	S. 1/4	22	2	100	8 0	Dito,	13 6 8
John Best,	S. E. 1/4	3	4	100	15 0	Dito,	37 10 0	...	20 5 0
John Suttle,	N. 1/4	9	7	100	10 0	Dorchester, S.,	16 13 4
Dito,	S. 1/4	9	9	100	8 0	Dito,	13 6 8
Chas. A. O'Malley,	...	16	1	200	20 0	Aldborough,	66 13 4	...	4 0 0
Saml. Minor,	S. 1/4	2	13	100	10 0	Lobo,	16 13 4
Dito,	...	3	12	200	10 0	Dito,	33 6 8
Daniel McDewitt,	O. 1/4	2	1	100	15 0	Caledon, E. H. S.,	25 0 0	Payé à Baines,	...
John Turner,	N. O. 1/4	16	3	50	15 0	Reach,	12 10 0	Payé à Baines,	...
Robt. Dobson, père,	E. 1/4	9	9	100	15 0	Dito,	25 0 0	Payé à Baines,	...
Robt. Dobson, fils,	O. 1/4	9	9	100	15 0	Dito,	25 0 0	Payé à Baines,	...
Wm. H. Gibbs,	S. 1/4	15	7	100	25 0	Whitby,	125 0 0	Payé à Baines,	...
Thos. Nelson,	O. 1/4	27	2	100	11 3	Caledon, W. H. S.,	18 15 0	Payé à Baines,	...
Jas. Maxwell,	E. 1/4	27	2	100	12 6	Dito,	20 16 8	Payé à Baines,	...
Wm. Hill, fils,	O. pt. de O. 1/4	1	3	40	30 0	York, E. Y. S.,	60 0 0	Payé à Baines,	...
Dun. McKay,	...	6	6	200	23 1 1/2	Darlington,	77 1 8	Payé à Baines,	0 12 11
Hugh Ackland,	F. pt.	20	9	77 1/2	8 0	Augusta,	10 7 4
Jas. McKellar,	Com.	18.19	2	40	8 0	Edwardsburg,	5 6 8	...	19 4 2
Peter Davis,	F. 1/2 Com.	18.19	8	25	20 0	Elizabethtown,	8 6 8	...	24 0 0
Kenneth Kempt,	O. 1/4	2	11	100	8 0	Dummer,	13 6 8
David Burgess,	N. 1/4	20	12	80	8 0	Asphodel,	10 13 4
Dito,	About,	2	12	60	8 9	Belmont,	8 15 0
Wm. McCleod,	S. 1/4	9	15	100	8 0	Mariposa,	20 0 0	Payé à Baines,	...
Dun. Fisher,	E. 1/4	12	8	100	11 3	Ops,	28 2 6	...	30 7 6
Peter Murray,	E. 1/4	6	10	100	15 0	Dito,	25 0 0	...	22 10 0
Wm. Mann,	E. 1/4	27	8	100	8 0	Otonabee,	13 6 8
John Morrison,	E. 1/4	27	8	100	8 0	Ops,	13 6 8
John Moore,	N. 1/4	25	3	100	11 3	Dito,	18 15 0	...	9 16 10
Robt. Moore,	S. 1/4	25	3	100	12 6	Dito,	20 16 8	...	22 3 9
Geo. Leessie,	...	32	10	100	10 0	Beverly,	16 13 4	...	9 5 0
Geo. Elliott,	S. 1/4	12	9	100	15 0	Dito,	25 0 0	Payé à Baines,	...
Benj. Mathewman,	N. 1/4	1	2	100	21 3	Dito,	21 3 4	...	23 8 0
Dito,	S. 1/4	1	2	100	22 6	Nelson,	218 15 0	Payé à Baines,	...
Robt. Graham,	E. 1/4	15	5	100	13 0	Richmond,	21 13 4
Caleb Raymond,	N. O. 1/4	40	4	50	8 0	Ernestown,	6 13 4	Payé à Baines,	0 2 2
Cephas H. Miller,	S. 1/4	38	9	100	8 0	Camden,	13 6 8	...	0 12 0
Wm. Close,	N. E. 1/4	34	4	46 1/2	8 9	Dito,	6 16 4	...	7 7 0
Mathew Switzer,	N. O. 1/4	34	4	40 1/2	8 9	Dito,	17 16 6	...	6 8 0
Phillip Hall,	E. 1/4	4	9	90	8 0	Richmond,	12 0 0
Jacob Doup,	O. 1/4	23	7	100	9 0	Camden,	15 0 0	Payé à Baines,	...
Thos. Fleming,	E. 1/4	23	7	100	9 0	Dito,	15 0 0	Payé à Baines,	...
Humphry McCumber,	N. E. 1/4	7	4	50	8 0	Richmond,	6 13 4	...	18 0 0
Saml. Zavits,	N. 1/4	2	13	100	10 0	Lobo,	16 13 4
John Carson,	E. 1/4	15	5	100	10 0	Adelaide, S. E. W.,	16 13 4	...	16 15 0
John Curry,	O. 1/4	15	5	100	10 0	Dito,	16 13 4	...	18 10 0
Eleazar McCarthy,	S. 1/4	17	1	100	12 6	Dorchester, N.,	20 16 8	...	14 1 3
Jos. Walker,	S. 1/4	6	2	100	8 0	Moss, N. L. Wd. Rd,	13 6 8
Robt. Dickie,	N. 1/4	12	0	100	10 0	Bayham,	10 13 4
Jacob Cline,	S. 1/4	2	0	100	10 0	Dorchester, S.,	16 13 4
Saml. Gibbs,	E. 1/4	10	4	100	10 0	Dito,	10 13 4	...	8 13 0

No. 3.—LISTE DES PERSONNES qui ont acheté des Terres du Clergé, etc.—(Continué.)

Appendice (X. X.)

Appendice (X. X.)

21 Juillet.

21 Juillet.

ACQUEREUR.	Partie.	Lot.	Con.	Aeres.	Prix.	Township.	Montant du Principal payé.	Montant des Rentes payés.	Montant des Intérêts payés.
					s. d.		£ s. d.		£ s. d.
Nicholas Demary,	O. 1/2	10	4	100	10 0	Dorchester, S,	16 13 4		5 0 0
John Murphy,	S. 1/2	9	13	100	12 6	Lobo,	20 16 8		
Wm. Moore,	N. 1/2	9	13	100	12 6	Dito,	20 16 8		
Adam Fulton,		7	3	100	10 0	Southwold,	16 13 4		30 10 0
David Burgess,	N. 1/2	9	2	100	15 0	Yarmouth,	25 0 0	Payé à Baines,	2 11 2
Archd. McCallum,	N. 1/2	17	8	100	10 0	Dorchester, S.,	16 13 4		11 15 0
Wm. Spackman,	E. 1/2	3	6	100	15 0	Southwold,	50 0 0		20 10 2
James Hopkins,	S. 1/2	1	A	75	13 9	Dito,	17 3 9		21 12 10
Nelson D. Phelps,	N. 1/2	26	8	100	10 0	Bayham,	16 13 4		6 10
Lawrence Lawrason,	E. 1/2	6	6	100	8 0	Adelaide,	13 6 8		
Archd. Miller,	N. 1/2	9	1	100	13 9	Ekfrid,	34 7 6		
Jeremiah Robson,		22	12	200	13 9	Lobo,	45 16 8		
Edmund Westlake,		16	1	100	10 0	Yarmouth,	50 0 0		14 5 0
John Oxford,		2	1	100	15 0	Dito,	25 0 0		23 12 6
Pheneas Pressy,	N. 1/2	27	4	100	8 0	Malahide,	13 6 8		
Duncan McDougall,	S. 1/2	10	6	100	10 0	Carradoc,	25 0 0		9 15 0
Dugald McLellan,	O. 1/2	14	5	92	12 6	Southwold,	19 3 4		7 10 0
Hon. G. J. Goodhue,		13	5	200	12 6	Westminster,	41 13 4		43 15 0
Donald McCallum,	S. 1/2	16	1	100	12 6	Ekfrid,	20 16 8		12 3 9
Israel Stilwell,	S. 1/2	23	9	100	8 0	Bayham,	13 6 8		
George Allis,	S. 1/2	12	7	100	15 0	Yarmouth,	25 0 0	Payé à Baines,	0 6 6
Jane Moore,	N. 1/2	12	7	100	15 0	Dito,	25 0 0	Payé à Baines,	0 6 6
George McIntyre,	N. 1/2	5	6	100	10 0	Mosa,	16 13 4		
James Jenkins,	S. E. 1/4	A	A	100	12 6	Dunwich,	20 16 8		10 19 9
Francis J. Corperon,	S. 1/2	5	9	100	8 0	Dorchester, S.,	13 6 8		
Thomas Woodward,	N. 1/2	2	11	100	10 0	Lobo,	16 13 4		7 10 0
Christopher Corneil,	S. 1/2	2	1	100	15 0	Ekfrid, S. L. W. Rd.	25 0 0		30 0 0
Dito,	N. 1/2	2	1	100	15 0	Dito,	25 0 0		
Walter Brown,	S. 1/2	6	4	100	15 0	Malahide,	25 0 0		49 10 0
Frederick Beat,	N. 1/2	9	10	100	10 0	Bayham,	33 6 8		1 15 0
John Thornton,	N. 1/2	14	2	100	10 0	Dorchester, N.,	16 13 4		6 0 0
Caleb Robinson,	S. 1/2	9	7	100	10 0	Dito, S.,	16 13 4		25 17 6
Arscott Wannacott,		2	1	100	15 0	Yarmouth, N. E. Rd.	25 0 0		1 17 6
George Elliott,	N. E. 1/4	3	4	50	12 6	Southwold,	31 5 0		10 4 0
John Foster,	S. 1/2	31	9	100	8 0	Malahide,	13 6 8		
David Jackson,	N. 1/2	12	3	100	15 0	Westminster,	25 0 0	Payé à Baines,	
George Murray,	S. 1/2	12	3	100	15 0	Dito,	25 0 0	Payé à Baines,	
George Alway,	S. 1/2	9	3	100	12 6	Lobo,	20 16 8	Payé à Baines,	
Thomas Roberts,	O. 1/2	24	4	96 1/2	15 0	Southwold,	24 2 6		36 7 2
Donald McBean,	S. 1/2	20	13	100	10 0	Lobo,	16 13 4		0 10 6
John J. Nellis,	S. 1/2	14	5	100	10 0	Bayham,	16 13 4		0 15 0
James H. Milton,		22	4	200	8 0	Blenheim,	26 13 4		0 11 3
Abraham Carroll,	O. 1/2	8	9	100	10 0	Nissouri,	16 13 4		0 3 9
John Philips,	O. 1/2	16	7	100	15 0	Burford,	25 0 0		0 3 9
Samuel Taylor,	E. 1/2	8	5	100	8 9	Nissouri,	14 11 8		
John Fyhe,	S. E. 1/4	3	2	50	10 0	Oxford, E.,	8 6 8		
Eli Sage,	N. 1/2	19	1	100	17 6	Dercham,	29 3 4	Payé à Baines,	
Alfred Hilliker,	E. 1/2	9	10	100	8 0	Norwich,	13 6 8		
John Marshall,	O. 1/2	9	10	100	8 0	Dito,	13 6 8		
Joseph Weckes,		5	9	171	13 9	Dercham,	45 16 8	Payé à Baines,	2 1 3
Wm. Denn,	N. 1/2	19	11	100	12 6	Dito,	20 16 8		7 10 0
Robert McDonald,	S. E. 1/4	8	7	50	16 3	Zorra,	13 10 10		10 3 1
Alex. Stewart,	E. 1/2 de S.pt.	10	12	40	15 0	Townsend,	20 0 0	Payé à Baines,	
Philip Sovereign,	N. E. 1/4	2	7	50	17 6	Windham,	14 11 8	Payé à Baines,	
Wm. Hyland,	N. O. 1/4	15	3	50	22 6	Whitby,	18 15 0	Payé à Baines,	
John Dalby,		3	4	200	8 0	Reach,	26 13 4	Payé à Baines,	
Neil Bowie,	P. 1/2	8	105	8 0	8 0	Gwillimbury, N.,	14 0 0		
Archd. McCallum,	E. 1/2	16	6	100	8 0	King,	13 6 8		
Thomas McNeil,	C. pt.	2	3	80	22 6	Whitby,	60 0 0	Payé à Baines,	
Wm. Develin,	S. 1/2	8	9	50	22 6	Dito,	56 5 0	Payé à Baines,	0 2 6
Francis Rossignol,	About,	12	10	9	10 0	Whitechurch,	4 10 0		
Charles Conner,	S. 1/2	16	8	100	8 0	Dito,	13 6 8		
George Rutledge,	E. 1/2	10	4	100	17 6	Loughboro',	43 15 0	Payé à Baines,	
Wm. Meyers,	S. pt.	35	5	38 1/2	12 6	Ernestown,	8 1 6		
Charles Degroff,	O. 1/2	36	9	100	8 0	Sidney,	13 6 8		7 16 0
John Ross,	O. 1/2	24	2	100	15 0	Thurlow,	25 0 0		41 12 6
John Playfair,		21	12	165	8 0	Bathurst,	22 0 0		15 16 10
Rufus Andrews,		2	A	68	26 3	Montague,	29 15 0		28 2 2
Philip McGowan,		24	1	120	5 0	Bathurst,	10 0 0		
Simeon DeLong,	O. 1/2	83	4	100	16 3	Ameliasburgh,	81 5 0	Payé à Baines,	5 16 8
John Scott,	N. 1/2	7	4	93	8 0	Atholl,	37 4 0		10 11 9
Dito,	O. 1/2	14	4	93	9 0	Dito,	41 17 0		2 8 3
John D. Armstrong,		16	3	200	30 0	Cavan,	100 0 0	Payé à Baines,	
Israel Wilbur,	N. 1/2	33	6	50	27 6	Darlington,	22 18 4	Payé à Baines,	
Thomas Bradley, fils,	N. pt.	31	7	100	25 0	Dito,	41 13 4	Payé à Baines,	0 2 6
Alex. Cowan, père,	N. O. 1/4	15	5	50	21 3	Clark,	17 14 2	Payé à Baines,	
Charles Bellwood,	S. pt.	33	4	133 1/2	29 4 1/2	Dito,	65 5 7	Payé à Baines,	
James D. Goslic,	N. 1/2	25	1	100	27 6	Cramahe,	45 16 8	Payé à Baines,	0 16 8
Mortimer Ives,	S. O. pt	25	B. F.	57 1/2	20 0	Dito,	19 3 11	Payé à Baines,	0 7 0
Ira Brown,	S. E. pt.	25	B. F.	59 1/2	20 0	Dito,	19 17 10	Payé à Baines,	0 7 3
Charles Trick,	S. 1/2 de S. 1/2	8	7	50	16 3	Darlington,	13 10 10	Payé à Baines,	
Wm. Wille,	N. 1/2	33	8	100	15 0	Dito,	25 0 0	Payé à Baines,	0 17 0
Wm. Squeich,		2	1	200	13 9	Cartwright,	45 16 8		

Appendice (X. X.)

No. 3.—LISTE DES PERSONNES qui ont acheté des Terres du Clergé, etc.—(Continuée.)

Appendice (X. X.)

21 Juillet.

21 Juillet.

ACQUEREUR.	Partic.	Lot.	Con.	Acres.	Prix.	Township.	Montant du Principal payé.		Montant des Rentes payées.	Montant des Intérêts payés.	
							£	s. d.		£	s. d.
John Argue,	N. de S. ½	25	7	50	27 6	Darlington,	22	18 4	Payé à Baines,
George Skelding,	S. de S. ½	25	7	50	27 6	Dito,	22	18 4	Payé à Baines,
Wm. Russell,	N. E. ¼	6	4	50	20 0	Hamilton,	33	6 8	Payé à Baines,
James Heatlie,	N. pt.	27	6	50	27 6	Darlington,	22	18 4	Payé à Baines,
George Hayes,	S. ½	27	8	100	25 0	Dito,	41	13 4	Payé à Baines,	0 5 9	
Wm. Lick,	Pt.	31	7	103	25 0	Dito,	41	13 4	Payé à Baines,	0 7 0	
Wm. Jones,	S. O. ¼	8	1	42	30 0	Clark,	21	1 3	Payé à Baines,
Humphry Jones,	N. O. ¼	8	1	42	25 0	Dito,	17	11 1	Payé à Baines,
Andrew Lockhart,	E. ½	8	1	84	22 6	Dito,	31	11 11	Payé à Baines,
Alex. Smith, fils,		25	B. F.	160	25 0	Darlington,	100	0 0	Payé à Baines,
Richard Hooper,	N. ½	8	7	100	20 0	Dito,	33	6 8	Payé à Baines,	0 15 2	
Thomas Ryan,		5	10	200	8 0	Lanark,	80	0 0	...	10 10 0	
Stephen, E. of Mount-cashel,		15	2	200	10 3	Warwick,	102	16 6
James Taunton,		10	2	50	17 6	Southwold,	14	11 8
John Wilson,	O. ½	9	5	100	10 0	Dorchester, S.,	16	13 4	...	6 0 0	
Roger Patterson,	S. E. ¼	22	6	100	10 0	Dunwich,	25	0 0
Jonathan Thompson,		25	...	110	8 0	Malahide,	14	13 4	...	6 3 1	
Ephraim Haight,		16	4	200	20 0	Yarmouth,	66	13 4	Payé à Baines,
Hon. G. J. Goodhue,	N. ½	16	5	100	10 0	Dorchester, S.,	16	13 4	...	8 5 0	
Donald Ferguson,		5	12	200	17 6	Yarmouth,	58	6 8	Payé à Baines,
David Whitesell,	N. E. ¼	9	11	50	12 6	Dorchester, S.,	10	8 4	...	15 8 9	
Benjamin Willis,	E. ½	2	7	100	8 0	Dito,	13	6 8	...	2 8 0	
Hugh Osborne,	E. ½	10	2	100	12 6	Southwold,	20	16 8	Payé à Baines,
Andrew McGregor,		2	3	200	10 0	Dorchester, S.,	33	6 8
Donald Gillies,	S. ½	9	1	100	12 6	Dunwich,	20	16 8	...	4 13 9	
Dito,	N. ½	9	1	100	12 6	Dito,	20	16 8
John Leslie,	N. ½	35	6	100	15 0	Beverly,	25	0 0	Payé à Baines,
Phelps Smith,	S. O. ¼	9	7	50	12 6	Tecumseth,	31	5 0	Payé à Baines,
Frederick S. Stephens,	S. E. ¼	9	7	50	10 0	Dito,	8	6 8	Payé à Baines,
Wm. Cunningham,		3	2	200	11 3	Innisfil,	56	5 0	...	1 11 6	
Darby O'Connell,	N. ½	9	13	100	8 6	Gwillimbury, O.,	14	3 4	Payé à Baines,
Wm. Dales,	S. ½	9	13	100	8 6	Dito,	14	3 4	Payé à Baines,
Patrick Gallagher,	E. ½	31	5	100	10 6	Adjala,	17	10 0	Payé à Baines,
Joseph McGarr,	E. ½ de N. O. ¼	16	3	25	15 0	Tecumseth,	6	5 0	Payé à Baines,
George Lewis,	O. ½ de N. O. ¼	16	3	25	15 0	Dito,	6	5 0	Payé à Baines,
George Wingrove,	N. O. ¼	10	12	100	15 0	Flamboro, E.,	25	0 0	Payé à Baines,
Archd. Stewart,	N. ½	7	8	100	16 3	Dito, O.,	27	1 8	Payé à Baines,
Donald Kennedy,	N	B	100	25 0	Nepean,	125	0 0	...	105 0 0		
Joseph Nesbitt,	N. ½	22	2	100	8 0	Dito,	13	6 8
John Nesbitt,	S. ½	22	2	100	8 0	Dito,	13	6 8
Robert Gordon,	P. ½ de S. ½	29	1	50	8 0	Dito,	6	13 4	...	10 4 0	
Edward Sadler,	F. ½	9	1	100	8 0	Fitzroy,	13	6 8	...	16 16 0	
Robert Smith,	S. E. ¼	9	11	100	8 0	Huntely,	13	6 8	...	24 0 0	
William Dean,	P. ½	21	4	100	10 0	Fitzroy,	53	2 6	Payé à Baines,	0 8 9	
Dito,	O. ½	21	4	100	11 3	Dito,	53	2 6	Payé à Baines,
George Walker,	F. ½	6	4	100	12 6	Caledon, W. H. S.,	20	16 8	Payé à Baines,
William Winter,	O. ½	8	4	200	8 0	Uxbridge,	26	13 4
John Janson,	O. ½	10	10	100	12 0	Reach,	20	0 0	Payé à Baines,
James Stewart,	E. ½	23	4	100	18 9	Pickering,	31	5 0	Payé à Baines,
Andrew Brillinger,	O. ½	3	4	100	25 0	Whitchurch,	41	13 4	Payé à Baines,
Caleb Forsyth,	O. ½	2	6	100	8 0	Uxbridge,	13	6 8
Thomas Hodgins,	N. ½	12	8	100	35 0	Whitby,	58	6 8	Payé à Baines,
Michael Armstrong,	E. ½	25	1	100	8 0	Caledon,	13	6 8	Payé à Baines,
James Phillippe,	S. E. ¼	16	3	50	15 0	Reach,	12	10 0	Payé à Baines,
Hugh Mustard,	O. ½	6	6	100	15 0	Scott,	25	0 0	Payé à Baines,
Samuel Reesor,	E. ½	3	10	100	20 0	Markham,	33	6 8	Payé à Baines,
John Hill,	O. pt.	15	9	100	10 0	Whitchurch,	16	13 4	Payé à Baines,
John Pangman,		33	6	200	8 6	Scott,	70	16 8
Robert Johnson,	S. O. ¼	20	2	50	35 0	Semboro,	33	6 8	Payé à Baines,
Dito,	S. E. ¼	20	2	50	35 0	Dito,	29	3 4	Payé à Baines,
Dito,	N. ½	20	2	100	20 0	Dito,	29	3 4	Payé à Baines,
Dito,		2	13	100	8 0	Brook,	13	6 8
Joseph Shephard,	Pt. de O. ½	15	3	38	35 0	York, E. Y. S.,	22	3 4
James Stewart,	Pt.	15	3	162	35 0	Dito,	94	10 0
James Bryson,	E. ½	30	6	100	20 0	Vaughan,	66	13 4	Payé à Baines,
John Murphy,	N. ½	16	9	100	20 0	Gore of Toronto,	33	6 8	Payé à Baines,
Cornelius Murphy,	E. ½	8	3	100	11 3	Caledon, E. H. S.,	18	15 0	Payé à Baines,
Robert McCully,	N. ½	17	4	100	8 0	Brook,	40	0 0
John McEndless,	O. ½	12	1	100	23 0	Chingacousy,	38	6 8	Payé à Baines,
John McGregor,		6	4	200	30 0	Whitby,	100	0 0	Payé à Baines,
Patrick Sullivan,	E. ½	6	6	100	8 0	Douro,	13	6 8
James Thorburn,	N. ½ de S. ½	3	4	50	13 9	Mariposa,	11	9 2	Payé à Baines,
William Echane,	N. ½	9	9	100	8 0	Emily,	33	6 8	...	19 8 0	
Archibald Shearer,	O. ½	27	6	100	22 6	Otonabee,	75	0 0	Payé à Baines,	0 2 0	
Mathew McMahon,	O. ½	2	7	100	8 0	Douro,	13	6 8	...	6 12 0	
James Black,	O. ½	19	5	100	10 0	Otonabee,	16	13 4	Payé à Baines,
William Clark,	E. ½	2	16	100	11 3	Mariposa,	18	15 0	Payé à Baines,

No. 3.—LISTE DES PERSONNES qui ont acheté des Terres du Clergé, etc.—(Continuée.)

Appendice (X. X.)

Appendice (X. X.)

21 Juillet.

21 Juillet.

ACQUEREUR.	Part.	Lot.	Con.	Acres.	Prix.	Township.	Montant du Principal payé.	Montant des Rentes payées.	Montant des Intérêts payés.
					s. d.		£ s. d.		£ s. d.
Thomas Hoolehan,.....	S. 1/2	9	11	100	8 0	Emily,.....	13 6 8	...	4 16 0
Walter Turnbull,.....	N. 1/2	22	10	100	11 3	Windham,.....	18 15 0	...	8 8 9
Daniel McCall,.....	16	2	200	13 9	Middleton,.....	45 16 8
William Birkett,.....	2	13	200	10 0	Walpole,.....	33 6 8	...	5 10 0
John Richards,.....	N.E. 1/4	16	13	50	13 9	Townsend,.....	11 9 2	Payé à Baines,	...
Robert Duncan,.....	N.O. 1/4	16	13	50	13 9	Dito,.....	11 9 2	Payé à Baines,	...
Baptiste Caier,.....	E. 1/2	92	8	100	8 0	Malden,.....	13 6 8
Alexander McKay,.....	N.E. 1/2	19	...	100	8 0	Howard,.....	13 6 8
Nathan Bayington,.....	N.E. 1/2 of E. 1/2	21	4	50	15 0	Bastard,.....	12 10 0	Payé à Baines,	...
William McMartin,.....	E. 1/2	25	1	100	8 0	Nissouri,.....	13 6 8
Samuel Simmons,.....	S. 1/2	19	3	100	8 0	Norwich,.....	20 0 0	Payé à Baines,	...
Hamlet Sturdevant,.....	E. 1/2	6	6	50	8 0	Nissouri,.....	6 13 4	...	0 2 4
William Ross,.....	S.O. 1/2	27	4	50	8 0	Zorra,.....	6 13 4	...	4 1 0
John Walker,.....	S. 1/2	9	8	100	8 9	Dereham,.....	14 11 8	...	7 0 0
John McDonald,.....	N.E. 1/4	8	7	50	16 3	Zorra,.....	13 10 10	...	10 13 4
David Congdon,.....	N.E. 1/4	9	2	50	15 0	Dereham,.....	12 10 0	...	1 10 0
Robert Richardson,.....	E. 1/2	0	5	100	8 0	Mountain,.....	4 0 0	7 17 6	...
William Waite,.....	S. 1/2	10	3	50	24 0	Hawkesbury, O.,.....	60 0 0	3 14 5	...
Nicholas Ager,.....	S. 1/2	17	F	100	10 0	Clarence,.....	25 0 0	Payé à Baines,	...
John Ramage,.....	N. 1/2	17	F	100	10 0	Dito,.....	25 0 0	Payé à Baines,	...
Justiant Badore,.....	E. 1/2	37	4	100	8 0	Hawkesbury, E.,.....	4 0 0
Peter McLaurin,.....	O. 1/2	37	4	100	8 0	Dito,.....	4 0 0
Samuel Dickson,.....	E. 1/2	17	1	100	8 0	Packenham,.....	4 0 0
Robert Marks,.....	N.E. 1/2	2	5	100	8 6	Bathurst,.....	21 3 0	8 13 5	...
Robert Ferguson,.....	O. 1/2	2	11	100	8 0	Mauvers,.....	4 0 0
James Pollard,.....	17	14	200	8 0	Dito,.....	8 0 0
John C. Trull,.....	N.O.pt	25	B F	20	30 0	Darlington,.....	30 0 0	Payé à Baines,	...
Chester Draper,.....	9	11	200	12 6	Cartwright,.....	12 10 0
James Henry,.....	N.E. 1/2	15	5	50	17 6	Clark,.....	43 15 0	Payé à Baines,	...
William Holmes,.....	16	7	200	15 0	Cartwright,.....	15 0 0	19 5 0	...
John W. Nobles,.....	15	7	200	8 0	Haldimand,.....	8 0 0	3 10 0	...
John Tuttle,.....	O. 1/2	2	7	100	8 0	Dorchester, S.,.....	4 0 0
Neil McIntyre,.....	2	12	196	17 6	Yarmouth,.....	17 3 0	36 3 4	...
Jeremiah Robson,.....	N. 1/2	25	15	100	20 0	London,.....	10 0 0
William Hodgins,.....	S. 1/2	25	15	100	20 0	Dito,.....	10 0 0
Nelson Harris,.....	S. 1/2	23	8	100	8 0	Malahide,.....	20 0 0	5 5 0	...
Daniel Leach, Junr.,.....	9	1	100	17 6	Yarmouth,.....	43 15 0	17 18 9	...
Hon. G. J. Goodhue,.....	16	4	200	12 6	Dorchester, N.,.....	12 10 0	1 15 0	...
John Tuttle,.....	3	4	200	8 0	Dorchester, S.,.....	8 0 0
Dito,.....	N. 1/2	16	3	100	8 0	Dito,.....	4 0 0
Hon. G. J. Goodhue,.....	N. 1/2	16	7	100	10 0	Dito,.....	5 0 0
James Taunton,.....	10	1	4	17 6	Southwold,.....	3 10 0
Peter Keogh,.....	S. 1/2	2	7	100	12 6	Tecumseth,.....	12 10 0	1 5 0	...
Archibald Ferguson,.....	N. 1/2	22	9	100	8 6	Nottawasaga,.....	12 15 0	3 1 3	...
Isaac Wood,.....	N.E.pt	35	5	85 1/2	12 6	Ernestown,.....	16 0 6
Francis Parritt,.....	S. 1/2 & N.E. 1/2	33	2	150	20 0	Trafalgar,.....	75 0 0	Payé à Baines,	...
Simon L. Smith,.....	About.	2	8	94	18 9	Glandford,.....	17 12 6	Payé à Baines,	...
Samuel McKee,.....	8	4	188	20 0	Dito,.....	56 8 0
William Jarvis,.....	N.O. 1/2	33	2	50	20 0	Trafalgar,.....	25 0 0	Payé à Baines,	...
John Brown,.....	18	7	160	18 9	Binbrook,.....	120 0 0
John Gallagher,.....	P. pt.	23	1	100	11 6	Gower, N.,.....	17 5 0	0 7 6	...
William Neelin,.....	S. 1/2	10	2	100	8 0	Goulburn,.....	20 0 0
Patrick Durning,.....	S. 1/2	29	4	100	8 0	Gloucester,.....	4 0 0	19 13 9	...
Benjamin Rathwell,.....	19	1	260	8 0	Dito,.....	10 8 0	1 2 0	...
William Dillon,.....	N. 1/2	23	3	100	15 0	Gower, N.,.....	15 0 0	14 17 6	...
Robert Oliver,.....	O. 1/2	2	1	100	11 3	Caledon, O. H. S.,.....	16 17 6	Payé à Baines,	...
William Pherill,.....	S.E. 1/2	31	C	44 1/2	30 0	Scarboro',.....	19 18 3	Payé à Baines,	...
H. E. Nicholls,.....	2	3	200	8 0	Rench,.....	8 0 0
Abraham Reesor,.....	N. 1/2	33	2	100	20 0	Pickering,.....	30 0 0	Payé à Baines,	...
John Twohy,.....	E. 1/2	27	4	100	8 0	Ops,.....	8 0 0
Francis Fee,.....	S.E. 1/2	15	1	50	12 6	Dito,.....	6 5 0	2 1 7	...
Richard Cavanagh,.....	31	1	200	17 6	Otonabee,.....	17 10 0
Samuel Campbell,.....	N. 1/2	10	2	100	11 3	Mariposa,.....	11 5 0
Malcolm Ferguson,.....	E. 1/2	2	1	100	13 9	Dito,.....	20 12 6	Payé à Baines,	...
James Higgins,.....	15	5	100	8 9	Douro,.....	4 7 6
John Walker,.....	E. 1/2	15	7	100	11 3	Ops,.....	28 2 6	20 2 6	...
Jeremiah Carew,.....	N. 1/2	2	5	100	9 0	Ennismore,.....	4 10 0	4 7 6	...
Patrick Carew,.....	S. 1/2	2	5	100	8 0	Dito,.....	4 0 0	6 11 3	...
Daniel Doran,.....	N. 1/2	3	6	100	8 0	Dito,.....	4 0 0
Isaac Armstrong,.....	E. 1/2	25	9	100	17 6	Otonabee,.....	26 5 0	2 6 8	...
David Fleming,.....	S. 1/2	7	2	100	16 3	Smith,.....	8 2 6	Payé à Baines,	...
Thomas Little,.....	S. 1/2	22	12	100	13 9	Townsend,.....	6 17 6	18 7 6	...
Duncan Walsh,.....	E. 1/2	10	6	100	12 6	Charlotteville,.....	6 5 0
William Finch,.....	O. 1/2	10	6	100	12 6	Dito,.....	6 5 0
Anthony Steele,.....	20	3	200	8 0	Warwick,.....	8 0 0
Patrick Flynn,.....	S. 1/2	14	12	100	12 6	Harwich,.....	6 5 0
John Armstrong,.....	N.O. 1/2	10	4	100	10 0	March,.....	50 0 0	...	14 6 3
Samuel Percival,.....	P. 1/2	21	9	94 1/2	8 9	Augusta,.....	24 17 6	5 15 6	...
Timothy Leary,.....	F. 1/2	21	9	94 1/2	10 0	Dito,.....	4 14 9	12 7 6	...
Thomas Wheclighan,.....	Com.	A	3	95	26 3	Yonge,.....	24 18 9	Payé à Baines,	...
Robert Johnston,.....	29	B	91 1/2	12 6	Wolford,.....	57 3 9	8 16 11	...
David Mosier,.....	E. 1/2	4	1	100	8 9	Dito,.....	4 7 6	8 15 0	...
John Wiley,.....	O. 1/2	4	1	100	8 0	Dito,.....	4 7 6	7 0 0	...

21 Juillet.

21 Juillet.

ACQUEREUR.	Partie.	Lot.	Con.	Acres.	Prix.	Township.	Montant du Principal payé.		Montant des Rentes payées.		Montant des Intérêts payés.		
							£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
Abraham Knapp,	Com.	A	5	50	8 0	Augusta,	2	0	0	1	6	3	
Henry Smith, fils,	O. 1/4	34	5	100	10 0	Kingston,	50	0	0	Payé à Baines,			
Robert Matheson,	O. 1/4	6	8	100	12 6	Zorra,	6	5	0	21	0	0	
Archibald Weir,	N. 1/4	7	7	100	15 0	Westminster,	7	10	0	5	5	0	
Thomas Meek,		22	4	200	12 6	Delaware,	12	10	0	7	0	0	
Patrick King,		21	6	186	8 0	Elmsley,	7	8	10	11	7	6	
Duncan McLaren,	O. 1/4	24	9	100	8 0	Beckwith,	40	0	0				
William Rowat,		12	6	200	8 0	Gloucester,	16	0	0	2	6	8	
Robert Miller,	O. 1/4	10	6	100	10 0	Medontz,	5	0	0				
Charles Payfor,	S. 1/4	26	3	100	10 0	Dereham,	5	0	0				
Neil McKinnon,		22	10	200	12 6	Brock,	37	10	0	Payé à Baines,			
John Chapman,	S. 1/4	1	2	100	27 6	York from the Bay,	27	10	0	Payé à Baines,			
George Harrison,	N. 1/4	31	7	100	20 0	Pickering,	50	0	0				
Edward Pike,	S. 1/4	31	7	100	20 0	Dito,	10	0	0				
Isaac Gordon,		16	4	200	8 0	King,	40	0	0				
John Campbell,	O. 1/4	2	5	100	16 3	Nelson,	8	2	6	Payé à Baines,			
Abraham Parnell,	N. 1/4	12	11	100	8 0	Flamboro', E.,	4	0	0	Payé à Baines,			
John Trotter,	O. 1/4	8	1	100	20 0	Trafalgar,	30	0	0	Payé à Baines,			
William Chisholm,		15	3	200	19 0	Dito,	19	0	0	Payé à Baines,			
John Stout,	N. E. 1/4	8	1	50	22 6	Dito,	5	12	6	Payé à Baines,			
Elisha Dufey,	O. 1/4	2	4	100	12 6	Dereham,	20	16	8		8	18	1
Jacob Shaver,	N. O. 1/4	6	9	100	8 9	Howard,	8	15	0	1	15	0	
James Moodey,		2	1	96	10 0	Romney,	14	8	0	0	7	5	
John Reed,	N. 1/4	8	8	100	8 0	Howard,	4	0	0	0	7	3	
John Earley,		72	6	200	18 0	Malden,	18	0	0	2	2	9	
Angus Smith,	N. E. 1/4	5	...	100	10 0	{ Chemin entre } { Howard & Harwich }	5	0	0	6	2	6	
James McGregor,	S. E. 1/4	8	10	100	10 0	Howard,	15	0	0	5	2	1	
Patrick Kelly,	S. 1/4	13	13	100	12 6	Harwich,	6	5	0	10	7	1	
Patrick Flynn,	N. 1/4	14	12	100	12 6	Dito,	6	5	0				
John Crawford,		7	1	85	10 0	Oxford,	8	10	0				
James Lamb,	S. 1/4	13	12	100	12 6	Harwich,	6	5	0				
Samuel Foster,	S. 1/4	48	4	100	12 6	Camden, E.,	20	16	8			33 6 10	
Joseph Tuskey,	N. 1/4	16	7	100	9 1	Dito,	15	0	0	Payé à Baines,			
Richard Soines,		5	4	209	15 0	Richmond,	50	0	0			126 0 0	
George Lake,	O. 1/4	44	5	100	10 0	Camden, E.,	16	13	4			27 0 0	
Josiah James,	O. pt.	35	4	69	11 0	Ernestown,	12	19	0				
Lockwood Pringle,	N. E. 1/4	19	5	50	10 0	Richmond,	7	10	0	Payé à Baines,			
Conrad Timmerman,	N. O. pt.	35	4	284	12 6	Ernestown,	5	6	0				
Francis R. Wycott,	O. 1/4	33	2	100	8 0	Dito,	20	0	0	Payé à Baines,			
John Bell,	N. 1/4	8	5	100	10 0	Kingston,	10	0	0				
Dito,	E. 1/4	8	6	100	15 0	Dito,	15	0	0	Payé à Baines,			
Milton J. Williams,	N. 1/4	16	8	100	8 9	Camden, E.,	8	15	0	Payé à Baines,			
William Abbott,	N. 1/4	3	2	100	12 6	Townsend,	20	16	8			22 10 0	
James Dunn,	O. 1/4	9	4	100	32 6	Markham,	130	0	0	Payé à Baines,		1 1 9	
Isaac Cody,	S. E. 1/4	6	4	50	18 9	Zorra,	4	13	9	Payé à Baines,			
Allan Muir,	E. 1/4	22	4	100	9 0	Burford,	45	0	0	Payé à Baines,			
Peter William Salsbury,	O. 1/4	38	2	100	8 0	Camden, E.,	12	0	0			21 12 0	
Frederick Teeple,	E. 1/4	10	4	100	10 0	Oxford, O.,	15	0	0				
Peter Smith,	N. 1/4	16	2	100	17 6	Dereham,	17	10	0			21 0 0	
Eliphalet Bodwelt,	S. E. 1/4	12	1	50	17 6	Dito,	13	2	6				
Charles E. Chadwick,	S. O. 1/4	12	1	50	17 6	Dito,	13	2	6				
David McIntosh,	S. E. 1/4	27	10	50	8 0	Zorra,	10	0	0				
James Campbell,	N. E. 1/4	27	10	50	8 0	Dito,	6	0	0				
John Empey,		23	8	200	10 0	Dereham,	20	0	0			13 10 0	
Andrew Moor,	N. 1/4	23	10	100	12 6	Dito,	12	10	0			8 8 9	
John Stirton,		26	5	200	10 0	Dito,	30	0	0				
Alexander Bain,	O. 1/4	25	13	100	11 3	Nissouri,	5	12	6			22 4 4	
James Skillings,	O. 1/4	10	4	100	10 0	Oxford, O.,	15	0	0				
William McKay,	N. E. 1/4	27	2	50	8 9	Zorra,	6	11	3				
John H. Corneil,		16	10	200	15 0	Nerwich,	30	0	0			37 10 0	
James Galoway,	N. 1/4	9	5	100	10 0	Oxford, O.,	15	0	0				
Willard Scott,	S. 1/4	9	5	100	10 0	Dito,	15	0	0				
Edward Marigold,	N. 1/4	19	5	100	11 3	Dereham,	16	17	6				
Jacob Snell,	S. E. 1/4	26	5	50	13 9	Norwich,	3	8	9	Payé à Baines,		13 11 9	
Mary Wire,	S. O. 1/4	26	5	50	13 9	Dito,	3	8	9	Payé à Baines,		13 11 9	
George Lossing,	N. 1/4	16	6	100	15 0	Dito,	15	0	0			14 5 0	
Thomas Hayes,	S. 1/4	19	5	100	11 3	Dereham,	16	17	6				
Joseph Lannin,	N. 1/4	23	4	100	11 3	Dito,	16	17	6				
Thomas Varden,	S. 1/4	23	4	100	11 3	Dito,	16	17	6				
Humphries Wilson,	N. 1/4	19	3	100	10 0	Dito,	15	0	0				
James Stirton,		12	11	200	11 3	Dito,	33	15	0				
Robert Lang,	S. 1/4	23	10	100	13 9	Norwich,	20	12	6				
Andrew Martin,	S. 1/4	26	3	100	12 6	Dito,	6	5	0			20 8 4	
David Stirton,	N. 1/4	9	12	100	11 3	Dereham,	16	17	6				
Willard Scott,	N. 1/2	22	2	100	17 6	Oxford, O.,	26	5	0	Payé à Baines,			
Owen Stringham,	Pt.	Block A	...	100	8 0	Norwich,	40	0	0	Payé à Baines,		14 0 0	
W. H. Whetstone,	E. 1/4	33	12	100	11 3	Nissouri,	16	17	6				
Thomas Hughes,	N. 1/4	2	3	100	10 0	Tecumseth,	15	0	0	Payé à Baines,			
James Callaghan,	N. 1/4	3	4	100	12 6	Dito,	18	15	0	Payé à Baines,			
James Morgan,	S. E. 1/4	12	2	50	10 0	Asphodel,	7	10	0				
Jeremiah Grady,	S. O. 1/4	6	6	50	10 0	Dito,	7	10	0				
David Burgess,	S. pt.	20	12	80	8 0	Dito,	9	12	0				
George Seney,	S. O. 1/4	15	8	50	8 0	Belmont,	6	0	0				
Robert Jones,	S. E. 1/4	16	3	50	10 0	Emily,	7	10	0	Payé à Baines,			

Appendice (X. X.)

Appendice (X. X.)

No. 3.—LISTE DES PERSONNES qui ont acheté des Terres du Clergé, etc.—(Continue.)

21 Juillet.

21 Juillet.

ACQUEREUR.	Partic.	Lot.	Con.	Acres.	Prix.	Township.	Montant du Principal payé.	Montant des Rentes payées.	Montant des Intérêts payés.
					s. d.		£ s. d.		£ s. d.
George Harkness,	S. O. ¼	16	3	50	10 0	Emily,	7 10 0	Payé à Baines,
Thomas J. Brook,	S. pt.	22	14	100	11 3	Mariposa,	16 17 6
Andrew Spence,	N. ½	20	4	100	8 0	Asphodel,	12 0 0
Peter Lockie,	S. ½ de S. ½	3	9	50	13 9	Monaghan,	10 6 3
John Spence,	S. ½	20	4	100	8 0	Asphodel,	12 0 0
Brinton P. Brown,	O. ½	19	9	100	12 6	Dercham,	18 15 0	7 10 0
Philander King,	O. ½	10	4	100	10 0	Oxford, E.,	15 0 0
Wm. D. Parker,		16	12	22	10 0	King,	11 0 0
Abraham Mascarr,	E. ½	22	10	100	17 6	Townsend,	26 5 0	Payé à Baines,
Thos. Dale,	N. ½	17	2	100	16 3	Tecumseth,	24 7 6	Payé à Baines,
Geo. Lee,	S. ½	8	5	100	30 0	Whitby,	45 0 0	Payé à Baines,
Kenneth Cameron,		10	4	200	8 0	Geotgina,	24 0 0
Robert Arthur,	O. ½	5	5	100	23 0	Chinguncousy, O.H.S.,	34 10 0
Wm. Humphries,	E. ½	34	9	100	27 6	Augusta,	41 5 0	Payé à Baines,
Alex. Beckett,	Prt. ½	27	1	60	15 0	Oxford, S. D.,	13 10 0	24 6 0
Thos. Brown,	N. E. ¼	17	7	50	8 0	Dito,	6 0 0	Payé à Baines,
Francis Ballantyne,	F. ½	5	2	100	16 3	Whitby,	24 7 6	Payé à Baines,
Robert McGregor,	S. ½	16	7	100	8 0	Camden, E.,	12 0 0	Payé à Baines,
Wm. Meyers,	S. E. ¼	37	5	50	8 0	Ernestown,	6 0 0	Payé à Baines,
Alex. Woods,	S. O. ¼	42	4	50	10 0	Dito,	25 0 0	Payé à Baines,
Thomas Putnam,		4	B	200	25 0	Dorchester, S.,	75 0 0	Payé à Baines,
Mary Kehoc,	S. O. pt.	10	2	59	10 0	Bathurst,	8 17 0	14 3 4
Wm. Meyers,	N. pt.	34	4	69	13 9	Ernestown,	14 0 0	Payé à Baines,	0 13 9
John Mitten,	N. O. ¼	9	9	100	9 0	Howard,	4 10 0
Wm. Benson,	E. ½	3	8	100	8 0	Richmond,	40 0 0	21 12 0
James Duross,		12	8	50	8 6	Adjala,	6 7 6	Payé à Baines,
Nancy Reynolds,	S. ½	10	4	100	10 0	Innisfil,	15 0 0	Payé à Baines,
Robert Gregg,	N. ½	10	4	100	10 0	Dito,	15 0 0	Payé à Baines,
Jos. Laird,		8	2	165	15 0	Harwich,	37 2 6
Francis Chovan,		2	B F	108	15 0	Tilbury, O.,	24 6 0	Payé à Baines,
Hugh Cox,	S. O. ¼	2	1	100	10 0	Tecumseth,	15 0 0	Payé à Baines,	6 0 0
Wm. D. Thompson,	N. ½	25	1	94	30 0	Scarboro',	42 6 0	Payé à Baines,
Andrew D. Thompson,	S. ½	25	1	94	30 0	Dito,	42 6 0	Payé à Baines,
Robert Waddell,	N. O. ¼	2	6	50	11 3	Flamboro', E.,	28 2 6	Payé à Baines,
Thomas Ryan,	N. ½	3	2	100	8 6	Tecumseth,	12 15 0	Payé à Baines,
Wm. Allen,	O. ¼ & N. E. ¼	37	5	150	8 0	Ernestown,	20 0 0	Payé à Baines,
Robert Ross,	N. O. ¼	27	4	50	8 0	Zorra,	4 0 0	3 14 0
Wm. Tuskey,	S. E. ¼	2	9	50	12 6	Nissouri,	18 15 0	3 18 1
Wm. Brock,	N. E. ¼	2	9	50	11 3	Dito,	5 12 6	3 10 4
Horace Girman,	O. ¼	33	12	50	11 3	Dito,	5 12 6	3 7 6
Wm. McAfee,	O. ¼	31	11	100	11 3	Dito,	16 17 6	3 0 0
Henry Sigler,	S. O. ¼	12	9	50	12 6	Dercham,	6 5 0	6 6 0
Stephen Coffey,	N. E. ¼	31	13	50	12 6	Nissouri,	9 7 6	2 10 0
Allan & Robert Muir,	N. ½	2	3	100	15 0	Oxford, E.,	22 10 0	4 10 0
Hugh McDiarmid,	O. ¼	2	9	100	12 6	Nissouri,	25 0 0	8 10 0
Wm. Niles,	E. ½	23	A B	176 ½	16 6	Dorchester, S.,	14 11 3	Payé à Baines,
Silas E. Curtes, &c.,	O. ¼	23	A B	176 ½	16 6	Dito,	14 11 3	Payé à Baines,
Wm. Bowerman,	O. ¼	12	5	160	17 6	Yarmouth,	26 5 0	Payé à Baines,
Jas. Harper,	E. ½	8	10	100	8 0	Belmont,	16 0 0	4 0 6
Jos. Harrington,	S. ½	20	4	100	20 0	Scarboro',	60 0 0	1 4 0
David Cochrane,	C. ¼	6	4	100	12 0	Scott,	60 0 0	0 3 9
James Cochrane,	S. ½	6	4	100	12 0	Dito,	60 0 0	0 3 9
Robert Jardine,	S. ½	9	3	100	15 0	Westminster,	37 10 0	Payé à Baines,	1 3 9

T. BOUTHILLIER.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
16 Juillet, 1847.

Appendice
(X. X.)

21 Juillet.

No. 4.—RÈGLES ET RÈGLEMENS qui seront observés dans le Département des Terres de la Couronne :

1°. Conformément à l'ordre en Conseil du 2 Juin, 1845, chaque clerc ou autre employé du Département, insérera son nom dans un livre tenu à cet effet, en entrant et sortant du Bureau ; il indiquera aussi l'heure précise à laquelle il entre dans le Bureau, et l'heure où il en sort ; et s'il s'absente momentanément durant la journée, il indiquera combien de tems a duré son absence.

2°. Les heures de travail dans le Bureau seront depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures, P. M. ; et en conséquence, chaque employé devra se rendre au Bureau, cinq minutes avant 10 heures.

Ce deuxième règlement sera strictement observé, et quiconque l'enfreindra, sera exposé à perdre une partie de son salaire de la journée.

3°. Les personnes suivantes sont, et seront considérées comme Chefs de Bureau :—

1. Le premier Arpenteur pour le Bas-Canada.
2. Do. do. pour le Haut-Canada.
3. Le premier clerc chargé de la correspondance relative au Bas-Canada.
4. Le premier clerc chargé de la correspondance relative au Haut-Canada.
5. Le premier clerc chargé de la correspondance relative aux terres du Clergé, et à la vente d'icelles.
6. Le teneur des livres de comptes.

Lorsque le Commissaire et le Député ou l'Assistant Commissaire seront absens, le plus ancien employé des Nos. 3, 4 et 5, les remplacera, et se tiendra dans la chambre du Commissaire, afin de répondre aux personnes qui pourront avoir des affaires à transiger avec le Département.

4°. Les messagers seront sous le contrôle exclusif du Commissaire ou de l'Assistant, et, en leur absence, sous celui du plus ancien employé, conformément à la règle qui précède.

5°. Un des messagers se transportera au Bureau de la Poste ; 1°. avant l'ouverture du Bureau ; 2°. à 1h. 30m. P. M. ; 3°. à 4 P. M., ou quelque tems auparavant, afin de profiter du départ de la malle du soir pour les différentes parties de la Province.

6°. Le plus jeune clerc dans chaque branche, suivant la date de sa nomination, portera les papiers, lettres ou rapports, etc., de sa branche, au Commissaire, à l'Assistant, ou à tout autre employé auquel ils doivent être remis.

Appendice
(X. X.)

21 Juillet.

7°. Il est défendu aux officiers ou employés du Département de donner aucune information de vive-voix ou par écrit, concernant les documens qui se trouvent dans le Bureau, ou les transactions du Département avec des individus, à moins que ce ne soit du consentement ou par l'ordre du Commissaire, de l'Assistant, ou de l'employé qui préside temporairement ; et aucun étranger ne sera admis ou introduit dans l'intérieur du bureau.

8°. Les employés n'auront d'entrevues avec les personnes qui n'appartiennent pas à l'établissement, que dans l'antichambre ; et ces entrevues ne devront pas être trop fréquentes.

9°. Les papiers-nouvelles, soit qu'ils soient adressés au Département ou aux employés, seront déposés dans l'antichambre, où ils pourront être lus avant ou après les heures de Bureau ; et ceux qui appartiennent aux individus pourront être emportés après que le Bureau sera fermé.

10°. Il ne sera fait aucune dépense quelconque, soit pour ameublement, livres, outils, papeterie, etc., sans l'ordre exprès du Commissaire ou de l'Assistant, auquel on devra s'adresser pour cet objet, chaque fois qu'il sera nécessaire.

11°. Aucune conversation ne sera permise, excepté pour affaire ; et l'on devra parler alors de manière à ne pas interrompre ou incommoder les autres.

12°. Chaque fois qu'un nouveau clerc, soit permanent ou temporaire, sera admis dans le Bureau, il sera du devoir du principal employé sous les ordres duquel il sera placé, de lui donner connaissance des règles et réglemens du Département.

13°. Dorénavant, tout employé ou officier du Département qui aura encouru des dettes pour lesquelles une Saisie-Arrêt aurait été signifiée entre les mains du Commissaire, en vertu du jugement d'une Cour compétente, sera immédiatement renvoyé du Bureau.

14°. Les Chefs de Bureau auront la direction du travail des employés subordonnés, et veilleront à ce qu'ils emploient utilement leur tems, dans l'intérêt du public et du Département ; et tous les réglemens qui sont déjà, ou pourront être établis par la suite, pour la discipline intérieure et les arrangemens du Bureau, seront strictement exécutés et mis à effet.

(Signé) D. B. PAPINEAU,
G. C. C

Montréal, 14 Mai, 1847.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 15 courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre "copies de toutes les circulaires qui auraient été adressées, par ordre du Gouvernement Exécutif, aux Préfets des différens Districts de cette Province, au sujet du recensement périodique de la présente année, tel que prescrit par l'Acte 4 et 5 Vict. ch. 42; et aussi copies de tous autres documens que Son Excellence jugera à propos de communiquer, et qui seraient de nature à expliquer les motifs sur lesquels le Gouvernement s'est appuyé pour omettre de prendre les mesures prescrites par cet Acte relativement au dit recensement, ou pour ordonner de ne pas faire le dit recensement, ou pour interrompre les devoirs imposés aux Autorités locales par cet Acte."

Par Ordre,

D. DALY,
Secrétaire.BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 21 Juillet, 1847.

(Copie.)

MEMORANDUM.

En consultant l'Acte du Recensement, 4 et 5 Vict. ch. 42, on verra qu'il se rapporte à la Province entière; mais les Districts Municipaux ayant été abolis dans le Bas-Canada, cet Acte est devenu une lettre morte en ce qui concerne cette partie de la Province. La 7^e Vict. ch. 24, prescrit qu'il sera fait un recensement du Bas-Canada pour l'année 1844, mais cette Acte ne révoque en rien le Statut cité plus haut.

Si l'on ne fait un recensement que pour le Haut-Canada seulement, la confusion qui a existé à diverses époques, en calculant la population des deux Sections, se renouvellera encore; et il faudra passer une nouvelle loi pour le Bas-Canada.

La cédule qui se trouve à la fin du Bill du recensement est si longue et compliquée, les questions sont si nombreuses, il est si difficile d'y répondre, et les réponses mêmes, dans plusieurs occasions, ont été si inutiles pour servir aux fins de la statistique de la Province, qu'il serait peut-être convenable d'attendre que la Législature passât un nouvel Acte pour toute la Province, ou que le Conseil établit quelque règlement pour prescrire le mode d'obtenir les renseignemens statistiques, en attendant cette nouvelle loi.

Les frais qu'entraîne le recensement en vertu du présent Acte, sont très considérables; et il ne paraît guère nécessaire d'encourir ces dépenses pour n'obtenir que la moitié des informations requises, et laisser la Province Inférieure dans un état à nécessiter une disposition législative distincte et séparée.

(Signé) T. D. HARRINGTON.

9 Janvier, 1847.

(Copie.)

Eu égard au Mémoire de M. T. D. Harrington, dans lequel il appelle l'attention du Gouvernement sur le fait que l'Acte du Recensement, 4 et 5 Vict. ch. 42, est impérieux en ce qui concerne le Bas-Canada, par suite de l'abolition des Conseils de District, et sur d'autres matières qui se rapportent au recensement de toute la Province.

Le Comité est d'opinion qu'on ne doit adopter aucune démarche pour faire le recensement en vertu de la loi actuelle, mais que l'on doit préparer un nouveau Bill à cet effet, qui sera soumis au Parlement à la prochaine Session; et qu'il soit enjoint aux Officiers de la Couronne de dresser le projet d'une mesure qui convienne à cette partie de la Province à laquelle ils appartiennent respectivement.

(Copie.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 6 Février, 1847.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le Gouverneur-Général de vous informer que Son Excellence, en Conseil, a consulté et pris en considération l'Acte du Recensement, 4 et 5 Vict., ch. 42, et qu'il a plu à Son Excellence ordonner qu'il ne soit pris aucune démarche pour faire le recensement en vertu de la loi actuelle.

Je dois en conséquence vous prier d'intimer cet avis aux Officiers chargés de faire le recensement dans le District de _____.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY,

Au Préfet
du District de _____.

RÉPONSE

UNE ADRESSE de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 11 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre "un état du montant payé par feu Lord Dalhousie au nommé Hugh Fraser, pour les terrains possédés par les principaux Officiers du Département de l'Ordonnance à Bytown, avec copie des instructions de Lord Dalhousie au Colonel By, relativement à ces terrains, ensemble avec un état tabulaire indiquant les noms des parties auxquelles les lots de ville ont été concédés, la date des titres de concession, la grandeur des lots, le montant des rentes, la somme par laquelle la propriété absolue de chaque lot a été cédée, les noms des parties auxquelles les baux ou titres ont été consentis, les frais de chacun des dits baux ou titres et leurs dates respectives; le dit état accompagné d'une carte des dits terrains, indiquant les lots que possède maintenant le Département de l'Ordonnance dans les diverses rues de la dite Ville; ensemble avec copie des ordres en Conseil qui donnent une valeur aux lots non concédés, aux termes de l'Acte 7e Victoria, chap. 11, sect. 7."

Par Ordre,

D DALY, Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 21 Juillet, 1847.

(Copie.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 29 Juin, 1847.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le Gouverneur-Général, de vous prier de demander à Son Excellence, le Commandant des Forces, de vouloir bien me transmettre, pour l'information du Gouverneur-Général, un état du montant payé par feu Lord Dalhousie au nommé Hugh Fraser pour les terrains possédés par les principaux Officiers du Département de l'Ordonnance, à Bytown, avec copie des instructions de Lord Dalhousie au Colonel By, relativement à ces terrains, ensemble avec un état indiquant les noms des parties auxquelles les lots de Ville ont été concédés, la date de la concession, la grandeur des lots, le montant des rentes, la somme pour laquelle la propriété absolue de chaque lot a été cédée, les noms des parties auxquelles les baux ou les titres ont été consentis, les frais de chacun des dits baux ou titres, et leurs dates respectives; le dit état accompagné d'une carte des dits terrains, indiquant les lots que possède maintenant le Département de l'Ordonnance, dans les diverses rues de la dite Ville.

J'ai, etc.,

(Signé.)

D. DALY,
Secrétaire.Au Capitaine Kirkland,
Secrétaire Militaire.

(Copie.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE MILITAIRE,
Sorel, 8 Juillet, 1847.

MONSIEUR,—J'ai mis sous les yeux des principaux Officiers de l'Ordonnance votre lettre du 29 Juin, par ordre du Commandant des Forces; et j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre copie de leur réponse, et de vous prier de vouloir bien la soumettre à Son Excellence le Gouverneur-Général.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. WISEY KIRKLAND,
Secrétaire Militaire.A l'Hon. D. Daly,
Secrétaire Provincial, Montréal.

(Copie.)

BUREAU DE L'ORDONNANCE,
Montréal, 6 Juillet, 1847.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer qu'on nous a communiqué la lettre du Secrétaire Provincial du 29 du mois dernier, qui vous a été adressée, et qui nous a été soumise d'après votre minute du 1er courant, par laquelle le Commandant des Forces nous enjoint de donner les renseignements demandés dans cette lettre relativement à l'avis d'une motion donné par M. Stewart, Membre représentant Bytown, à l'effet de présenter une adresse au Gouverneur-Général, pour obtenir un état des deniers que feu le Comte de Dalhousie a payés pour le Département de l'Ordonnance à Bytown, à l'époque où il était Gouverneur-Général, et toute autre information concernant les concessions des lots de ville en icelle, par feu le Lieutenant-Colonel By, et l'établissement ou l'évaluation des lots non concédés, aux termes du Statut, 7e Victoria, ch. 11, sect. 7.

Nous prions très respectueusement le Commandant des Forces de vouloir bien représenter à Son Excellence le Gouverneur-Général l'inutilité des renseignements que l'on demande, attendu que l'établissement des lots en

question est en voie de progrès, et n'est pas encore pleinement réalisé; que le travail nécessaire pour donner ces renseignements entraînerait une grande perte de tems pour le Département, et retarderait l'établissement des dits terrains, qui se poursuit avec activité, et conformément à la lettre du Statut cité plus haut. Les deniers que le Comte de Dalhousie a payés pour les terrains qui forment maintenant partie de l'emplacement de Bytown, ont été pris dans la caisse militaire, et non dans la caisse Provinciale; il résulte que c'est aux Autorités Impériales, et non au Gouvernement Provincial, que l'on en doit rendre compte. Nous prenons de plus la liberté d'exposer, pour l'information de Son Excellence, que si ce Département venait en aucune manière à enfreindre les conditions qui lui sont imposées par l'Acte, chose qu'il n'a ni fait, ni l'intention de faire, les parties lésées ont leur recours en loi, d'après les dispositions du Statut; et nous pensons que c'est la marche que l'on devrait adopter, plutôt que de s'adresser à l'Assemblée Législative et lui demander d'intervenir dans les affaires d'un Département qui n'est pas sous le contrôle du Gouvernement Provincial,—intervention qui ne saurait avoir d'autre résultat que d'embarrasser et entraver le service public.

Si, néanmoins, Son Excellence le Commandant des Forces était d'opinion que l'on doit donner les renseignements demandés, nous suggérons alors, vu que cette matière intéresse intimement le Gouvernement de Sa Majesté, que la correspondance soit mise sous les yeux du Maître-Général et du Bureau de l'Ordonnance, en attendant leurs instructions à cet égard.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

(Signé.)

W. E. C. HOLLOWAY,
Col. Command. le Gén. R.*(Le Gardien des Magasins de l'Ordonnance
est absent en devoir.)*

F. CAMPBELL,

Colonel, Artillerie Royale.

H. H. BLENKARNE,

Dép. Gardien des Mag. de l'Ord.

EXTRAIT du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 10 Juin, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 13 du même mois, au sujet des demandes faites pour obtenir des terres. Sur la lettre du Secrétaire Militaire, du 4 Mars, 1846, accompagnée d'une communication des principaux Officiers de l'Ordonnance, au sujet des terrains vacans à Bytown, etc., avec un état des lots dont il reste à disposer, en vertu des dispositions de la 7e clause de la 7e Vict. chap. 11, indiquant la valeur assignée à chaque lot, suivant l'évaluation des principaux Officiers à Bytown, et de M. Adams, Arbitre du Gouvernement.

Considérant la longue résidence que M. Adams a faite à Bytown, la nature de son emploi, et l'obligation où il a été d'évaluer les propriétés situées sur la ligne du Canal du Rideau, le Comité repose une grande confiance dans son jugement et la connaissance qu'il a acquise de la valeur des propriétés; et en conséquence, il recommande à Votre Excellence d'approuver le tableau des évaluations qui a été dressé et préparé par ce Monsieur.

Certifié,

J. JOSEPH,
G. C. E.

RÉPONSE

À UNE ADRESSE de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, en date du 11 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre " tous les " papiers et documens relatifs aux octrois de terre, dans certaines parties du Haut-Canada, pour l'exploit- " tation des mines; ensemble avec les règles et réglemens adoptés par le Gouvernement Exécutif ou le " Département des Terres de la Couronne, concernant les dits octrois de terre."

Par ordre,

D. DALY,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 21 Juillet, 1847.

LISTE des papiers transmis à l'Assemblée Législa- tive, concernant l'exploitation des mines, con- formément à une adresse de la Chambre.

No. 1. Copies des ordres en Conseil, relatifs aux demandes de privilèges pour exploitation des mines.

No. 2. Liste des demandes relatives au Lac Supé- rieur.

No. 3. Do do Lac Huron.

N. 4. Copies des réponses du Bureau du Secrétaire Provincial aux demandes pour obtenir des licences, etc.

No. 5. Copie du rapport de M. Logan, antérieure- ment à ses explorations sur le Lac Supérieur.

No. 6. Copie du rapport de M. Logan, après ses explorations sur le Lac Supérieur.

No. 7. Copies des avis publics du 7 Novembre, 1846, et du 28 Janvier, 1847, relatifs aux sites ou arrondissement pour l'exploitation des mines.

No. 1. Copies des ordres en Conseil concernant les demandes de privilège, pour l'exploitation des mines.

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Con- seil Exécutif, daté le 1er Août, 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, le 4 du même mois.

Sur les demandes respectives de John Prince, écr., de H. D. McLean et de Platt Card, de Toledo, Ohio, aux fins de savoir si le Gouvernement serait disposé à donner à bail une certaine partie du territoire situé sur la rive nord du Lac Supérieur, à l'effet d'exploit- er les mines de cuivre et d'argent qu'on prétend exister en cet endroit;

Avant de penser à adopter aucune mesure pour l'exploitation des mines en question, le Comité est d'avis qu'il est nécessaire que le Gouvernement Exé- cutif obtienne à cet égard les renseignemens exacts et précis qu'il attend de l'exploration géologique maintenant en voie de progrès, sous la direction de M. Logan. Tout ce que l'on pourrait faire pour le présent, seront d'informer M. Logan que plusieurs demandes ont déjà été présentées à Votre Excellence

à l'égard des dites mines; et qu'il serait à désirer qu'il profitât de la première occasion qui se présente- ra, pour explorer la rive nord du lac Supérieur, où l'on prétend qu'il existe des mines de cuivre et d'ar- gent.

Il est bon de remarquer, que deux des requérans, MM. Prince et Card, se proposent d'explorer le ter- ritoire en question, s'ils obtiennent la promesse qu'on le leur donnera à bail, dans le cas où le résultat de leur exploration répondrait à leur attente; mais le Comité est d'avis que le Gouvernement ne peut agir prudemment dans cette matière, que d'après les ren- seignemens venant de personnes agissant sous sa di- rection, et dans l'intérêt public.

L'Agent du Gouvernement dernièrement nommé au Sault Ste. Marie devrait recevoir ordre d'agir avec vigilance, et de faire rapport à Votre Excellence des empiètements qu'on a lieu d'appréhender dans ces parages.

Certifié,

E. PARENT,

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 6 Août, 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 8 du même mois.

Sur une autre communication de John Prince, Ecuyer, relative aux mines du Lac Supérieur.

Le Comité a pris en considération la note explica- tive de John Prince, Ecuyer; et référant à sa minute du premier courant, il est d'opinion qu'en autorisant M. Prince, en vertu d'une licence à explorer les mi- nes et faire la recherche de minerais dans toute l'é- tendue de la région et territoire situés sur les rives nord et est du Lac Supérieur, Votre Excellence ser- virait et avancerait les intérêts de la Province, pourvu que ces recherches ou exploration n'entraînent au- cune dépense pour le Gouvernement; ces recherches et exploration devront être faites avec exactitude et fidélité, et l'on devra en transmettre un rapport au Secrétaire de la Province, pour l'information de Votre Excellence.

Si l'exploration de cette région par M. Prince pro- duisait un résultat satisfaisant, le Comité recommen-

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet.

derait alors à Votre Excellence de lui donner la préférence pour l'exploitation des mines qui seront découvertes, à telles conditions dont on pourra convenir ci-après.

Certifié,

(Signé) E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 19 Septembre, 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 22 du même mois.

Sur la demande de George Desbarats pour obtenir à bail une certaine étendue de terre sur la rive du Lac Supérieur, afin d'en exploiter les mines.

Le Comité recommande de lui accorder l'autorisation d'explorer la contrée située sur la rive nord-est du Lac Supérieur, tant en son propre nom qu'au nom d'autres intéressés, aux conditions indiquées dans la minute du 8 Août dernier, relativement à la demande de John Prince, Ecuyer.

La préférence dont il s'agit ici, doit s'entendre comme suit, savoir: que si M. Prince découvre une couche de minerai qu'il croira de son intérêt d'exploiter, il sera considéré comme ayant droit d'obtenir une licence qui lui confèrera l'autorité sur la dite étendue de terre, pour telle période et à telles conditions que le Gouvernement jugera à propos de fixer et établir, aussitôt qu'il aura obtenu de plus amples renseignements.

Le Comité recommande humblement à Votre Excellence de n'accorder aucune licence qu'à des sujets Britanniques, pour l'exploitation des mines de cette Province.

Pour prévenir tout malentendu, le Comité recommande de plus que la présente minute, ou du moins la substance en soit communiquée à M. Prince; et que A. D. McLean, dont la demande pour lui-même et pour d'autres, a été rejetée par l'ordre du Conseil du 4 Août, soit informé des vues du Gouvernement, tel qu'expliquées dans cette minute, aux fins que lui et ses associés puissent participer aux avantages qui sont maintenant offerts par le présent, et aux conditions y énoncées.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 22 Septembre, 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur la pétition de l'honorable Peter McGill et autres, demandant l'autorisation d'explorer et occuper une certaine étendue de terre sur la rive nord du Lac Supérieur, pour l'exploitation des mines, etc.

Le Comité recommande que les mêmes conditions soient imposées dans ce cas que sur la demande de George Débarats, Ecr., en vertu de l'ordre en Conseil du 22 Septembre courant.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 26 Septembre, 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 29 du même mois.

Sur la Pétition de Charles Bockus, et Donald Ross, marchands de Montréal, aux fins d'obtenir le privilège d'exploiter les mines de cuivre sur la rive nord du Lac Supérieur ou dans les environs, et le bail de cette partie du terrain dont ils auront besoin pour la dite exploitation:

Le Comité recommande que l'on accède à cette demande aux mêmes conditions qui ont été accordées à George Débarats, Ecr. par l'ordre en Conseil du 22 Septembre dernier.

Certifié.

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 15 Octobre, 1845, et approuvé par Son Excellence, le Gouverneur-Général en Conseil, le 16 du même mois.

Sur la demande de John Prince, écuyer, dans laquelle il se plaint qu'on a donné à d'autres personnes l'autorisation d'explorer certaines parties de la rive du Lac Supérieur, dans le but d'en exploiter les mines.

Le Comité a mûrement considéré la lettre de John Prince, écuyer, dans laquelle il exprime sa surprise et son désappointement de ce que Votre Excellence aurait accordé des licences à plusieurs personnes pour explorer les mines et découvrir des métaux et minerais, dans cette partie du pays qui est située sur la rive nord-est du Lac Supérieur, et cela, aux mêmes conditions que celles qui lui ont été accordées.

Il paraît au Comité que ce désappointement vient de ce que M. Prince s'est imaginé qu'on lui avait accordé le privilège exclusif de faire la recherche des minerais, bien qu'il n'en soit nullement parlé dans sa demande, quelqu'ait été d'ailleurs son intention ou son désir; et certes, le Comité n'a jamais eu la pensée qu'on s'attendait à réclamer un semblable monopole.

Dans la pétition qu'il a adressée à Votre Excellence, le 1er Juillet dernier, M. Prince déclare "qu'il désire entreprendre, avec quelques amis, et à leur propres frais, une exploration géologique d'une partie de la rive nord du Lac Supérieur; et dans le cas où il découvrirait des mines et minerais, il espère que Votre Seigneurie voudra lui en accorder un bail, à des conditions qui soient de nature à l'indemniser." Et dans un papier que M. Prince a soumis, le 2 Août suivant "il propose que le gouvernement lui accorde à titre de bail, pendant vingt et un ans, vingt et un mille quarrés du territoire par lui ainsi exploré dans le seul but d'en exploiter les mines, soit en un seul bloc, ou en plusieurs blocs de la grandeur dont il aura besoin, et qu'il pourra choisir lui-même."

Dès avant que Mr. Price eût présenté sa pétition au Secrétaire de la Province, A. D. M'Lean, de Chatham, et Platt Card, de Toledo, Ohio, avaient déjà présenté chacun une demande semblable à Votre Excellence, et d'après la minute approuvée du 14 Août, on avait fait le rapport suivant sur ces deux demandes, ainsi que sur celle de Mr. Prince:—"Il est à re-
" marquer que deux des requérans, Messrs. Prince et
" Card, se proposent d'explorer le territoire en ques-
" tion, à leurs propres frais; s'ils obtiennent la pro-
" messe qu'on leur en accordera un bail. Mais le
" Comité est d'opinion que le gouvernement ne saurait
" agir prudemment dans cette affaire, que d'après les
" renseignemens de personnes agissant sous ses direc-
" tions, et dans l'intérêt du public."

C'est après ce refus de la part de Votre Excellence en Conseil, que le papier de Mr. Prince, du 4 Août, a été soumis à Votre Excellence, et que la minute du 6 du même mois a été conçue et arrêtée dans les termes même de sa demande; et ni le papier, ni la demande ne contiennent une seule expression qui dénote que Mr. Prince pût s'attendre à posséder le droit exclusif d'exploiter les mines en question, dans le cas où les explorations des divers requérans obtiendraient un plein succès.

Le Comité ignorait de plus que Mr. Prince, avant de présenter sa demande, "eût embarqué un capital de plus de deux cent cinquante louis, dans une exploration qui a eu pour résultat la découverte des "minerais" dont il a transmis des échantillons au gouvernement; et il ne l'a appris que par sa lettre qui est maintenant sous considération.

Mr. Prince ne peut être privé du privilège d'exploiter les mines qu'il a ainsi découvertes, par aucune autorisation donnée à d'autres individus dans le même but, tel que cela est clairement exprimé dans la minute approuvée du 22 Septembre dernier, relativement à la pétition de George Desbarats et autres. Le Comité recommande respectueusement à Votre Excellence de donner ordre de transmettre la substance de cette minute à M. Prince, et de l'informer, que dans la minute faite sur la pétition de George Desbarats, écuyer, les mots "ou couches" devraient être insérés après le mot "couche," dans le second paragraphe. Cette modification dans la licence de M. Prince, le mettra en état de s'assurer la préférence pour l'exploitation des couches ou couches de minerais qu'il pourra avoir découvertes, aux conditions dont il sera convenu ci-après.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 17 Octobre, 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 18 du même mois.

Sur la demande d'une licence de la part de Samuel B. Harrison, écuyer, aux fins d'explorer les mines et minerais de la rive nord du Lac Supérieur, etc.

Le Comité recommande que les mêmes conditions soient accordées que celles qui l'ont été relativement

aux demandes de John Prince, George Desbarats, Appendice
écuyers, et l'Hon. Peter McGill et autres. (A.A.A.)

Certifié,

E. PARENT.

Copie d'un rapport du Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 22 Octobre, 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 23 du même mois.

Sur le mémorial de John Stuart, aux fins d'obtenir la permission d'explorer les mines et minerais sur la rive nord de Lac Supérieur,—et s'il en découvre; d'en obtenir un bail aux conditions, et pour telle époque que l'on jugera à propos de fixer.

Le Comité recommande d'accueillir sa demande aux mêmes conditions que celles qui ont été accordées à d'autres, dans les mêmes circonstances.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 27 Octobre, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 28 du même mois.

Sur le mémorial de Arthur Rankin, du Township de Sandwich, aux fins d'obtenir la permission de faire une exploration géologique, et demandant qu'une certaine étendue de terre sur le Lac Supérieur lui soit donnée à bail, pour l'exploitation des mines qui s'y trouveront.

Le Comité recommande que l'on accueille cette demande aux mêmes conditions que celles qui ont été accordées aux autres personnes qui ont déjà fait une demande semblable.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 27 Octobre, 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 28 du même mois.

Sur les lettres de William Hamilton Merritt, écuyer, et de l'Honorable James Kerby, transmettant une demande de George K. Smith, aux fins d'explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Supérieur:

Il paraît que M. Smith réside à St. Joseph, dans le Michigan, bien que M. Merritt prétende qu'il soit sujet britannique; il déclare dans sa lettre "qu'il s'organise maintenant une compagnie dans cette place, et que plusieurs de ses membres sont des personnes qui possèdent de l'influence dans les cités qui bordent l'Atlantique;" il est évident par là que cette compagnie devra se composer en partie, sinon entièrement, d'étrangers.

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet.

Le Comité ne peut recommander que l'on accorde de licence à aucune personne qui ne réside pas dans la Province, et il doit déclarer qu'en accordant une licence pour explorer, il ne suit pas qu'il sera donné permission d'exploiter les mines à d'autres que des sujets britanniques.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 5 Novembre, 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le sixième jour du même mois.

Sur le mémorial de John Ewart, de la Cité de Toronto, et James Hopkirk, de la Cité de Montréal, écuyers, aux fins d'obtenir la permission d'explorer les mines sur les rives du Lac Supérieur :

Tout en recommandant d'accueillir cette demande et celle de James Woods, écuyer, de Chatham, le Comité est d'opinion que l'on ne devrait plus accorder de licence pour explorer les mines, jusqu'à ce qu'on ait reçu les rapports des explorations qui ont été permises et commencées, attendu qu'il pourrait s'élever des difficultés par la suite relativement à l'exploitation des dites mines.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 13 Novembre, 1845, et approuvée par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 15 du même mois.

Après avoir de nouveau considéré les minutes du 6 du courant, par lesquelles il est recommandé à Votre Excellence d'accorder une licence à John Ewart et James Hopkirk, écuyers, aux fins d'explorer les mines qui se trouvent sur la rive nord du Lac Supérieur.

Le Comité est d'opinion qu'il ne convient pas d'accorder une semblable autorisation à un officier du Gouvernement, qui occupe la charge confidentielle de Mr. Hopkirk, et il recommande en conséquence que son nom ne soit pas compris dans la dite licence.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 14 Novembre 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 17 du même mois.

Sur les diverses applications de messieurs T. Ferrer, S. Derbyshire, Allan M'Donell, et W. C. Mere-

dith, aux fins d'obtenir l'autorisation d'explorer les mines sur la rive nord du Lac Supérieur.

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet.

Ayant constaté que les pétitionnaires et autres, en s'adressant personnellement aux membres du Gouvernement, avaient été portés à croire qu'ils pourraient en aucun tems obtenir une licence pour explorer les mines sur la dite rive du Lac Supérieur, le Comité recommande humblement à Votre Excellence de révoquer la minute du 6 Novembre courant, en ce qu'elle se rapporte aux demandes qui seront faites à l'avenir, et d'accorder des licences aux pétitionnaires, aux conditions ordinaires.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 18 Novembre 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 19 du même mois,

Sur les Pétitions respectives de William Hamilton Merritt, de Ste. Catherines, District de Niagara; James Hamilton, de la ville de London; John Douglas, du Fort Erié, dans le Township de Berthie; Angus Duncan McDonell, de la Cité de Toronto; Thomas Ryan, de la Cité de Montréal; Edward Ryan, de la Cité de Québec, écuyers; aux fins d'obtenir la permission d'explorer les mines de cuivre et autres, sur les rives du Lac Supérieur.

Le Comité recommande à Votre Excellence d'accéder à la demande des dits pétitionnaires, aux conditions ordinaires.

Certifié.

E. PARENT.

Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 22 Novembre, 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur les Pétitions de James Bell Forsyth, de la Cité de Québec; de S. Jones Lyman, de la Cité de Montréal, respectivement, aux fins d'obtenir des licences pour explorer les mines sur les rives du Lac Supérieur.

Le Comité recommande à Votre Excellence d'accéder à la demande des dits pétitionnaires, aux conditions ordinaires.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 10 Décembre, 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 12 du même mois.

Sur les Pétitions de Charles Jones, Robert T. Turner, William B. Jarvis, et autres, de la Cité de To-

codice
A.A.)
Juillet.

ronto, Abner et Stanley Bagg de la cité de Montréal, et le Dr. James Wilson, de la ville de Perth, aux fins d'obtenir des licences pour explorer les mines sur les rives du Lac Supérieur :

Le Comité recommande à Votre Excellence d'accueillir favorablement la demande des pétitionnaires, aux conditions ordinaires.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 10 Décembre, 1845, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, le 12 du même mois.

Sur les diverses demandes qui ont été présentées pour obtenir des baux afin d'occuper certaines étendues de terres pour l'exploitation des mines sur les rives du Lac Supérieur et lieux environnants, et les licences accordées pour en permettre l'exploitation ;

Plusieurs personnes résidant dans cette Province, ayant obtenu la permission de faire des recherches pour découvrir les minerais sur la rive nord du Lac Supérieur, avant d'obtenir des licences qui leur permettent d'exploiter des veines et couches qui pourront être découvertes dans le cours des diverses explorations, et cela, aux conditions que Votre Excellence jugera à propos d'établir par la suite ; le Comité soumet respectueusement que les mémoranda suivans soient communiqués aux diverses personnes qui ont obtenu la permission d'explorer, comme étant la base d'après laquelle Votre Excellence devra prendre des mesures ultérieures pour mettre à effet les propositions émises plus haut, aussitôt que les premières conditions auront été remplies et exécutées.

Comme le fait d'une exploration antérieure devra former la base de toute demande pour occuper ou ouvrir les mines, chaque partie devra fournir un état détaillé de la dite exploration ; des démarches qu'elle aura prises pour obtenir ses renseignements ; du résultat de ses découvertes ; de la nature des diverses veines et couches de minerais ; de leur quantité ou richesse probable, et tels autres renseignements et particularités que l'on doit attendre d'une exploration géologique faite par un homme de l'art.

Le Comité est aussi d'opinion que l'on pourrait maintenant avec avantage prendre des mesures pour empêcher que les intentions du gouvernement en accordant ces licences, ne soient frustrées ; dans cette vue, les requérans devraient être tenus de fournir une liste des noms de toutes les personnes qui forment partie de l'association ; on devrait les informer qu'il ne sera plus accordé de licences à d'autres qu'à des sujets britanniques, et qu'il ne sera permis de faire aucun transport ou transfert de parts ou d'intérêt, ou d'augmenter l'association, sans la sanction du gouvernement, à moins que les parties ne soient sujets britanniques.

Le Comité recommande de plus, qu'il ne soit accordé aucune licence ou permis d'occupation, qu'après que le géologue provincial, ou quelque autre agent du gouvernement, aura eu l'occasion de fixer les bornes des divers arrondissemens, et examiner les rapports d'exploration, transmis par les diverses parties ; et avant qu'un rapport général ait été dressé pour l'information et la gouverne de Votre Excellence. Et en attendant, le Comité recommande à Votre Ex-

cellence de n'accorder aucune nouvelle licence pour l'exploration des mines, de peur que l'accroissement du nombre de celles qui ont déjà été accordées ne donne lieu à des difficultés et des malentendus, non seulement entre les parties elles-mêmes, mais encore entre elles et le gouvernement.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 6 Avril, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 7 du même mois.

Sur les diverses demandes d'individus qui ont obtenu des licences pour explorer les rives nord du Lac Supérieur, et aussi sur le rapport de W. E. Logan, écr., géologue provincial :

Le Comité est d'opinion, dans le but de faciliter les opérations de ceux qui sont prêts à commencer l'exploration des mines de cuivre ou autres mines dans cette partie de la Province, qu'il importe que M. Logan se transporte au Lac Supérieur, aussitôt possible, accompagné d'un Député Arpenteur Provincial, et d'un nombre suffisant d'engagés, pour marquer et définir les limites de certaines couches de minerai, que ceux qui tiennent ces licences prétendent avoir découvertes. Le Comité n'est pas prêt de recommander à Votre Excellence d'ordonner à M. Logan, relativement à l'exploration des rives du Lac Supérieur, de faire plus par le présent que d'examiner les localités indiquées par les requérans, et de tracer et désigner pour chacun d'eux, un arrondissement ou étendue de terre, d'un mille de front sur cinq milles de profondeur, contenant les couche ou couches de minerai qu'il désire exploiter.

Le Comité recommande humblement à Votre Excellence, d'ordonner au Commissaire des Terres de la Couronne, de donner à M. Logan des instructions pour lui servir de guide et d'autorisation, dans le but non seulement d'établir et fixer les dites limites, mais aussi de constater la nature et la valeur des minerais en question.

En attendant que Votre Excellence ait reçu le rapport de M. Logan, sur la nature et la valeur des minerais, le Comité pense que l'on pourrait informer les divers requérans, que le droit d'exploiter les mines sera conféré incontinent, aux termes et conditions que le Gouvernement jugera ci-après nécessaire d'imposer ; et si l'on se décide à accorder des baux, ils peuvent compter que ces baux ne dureront pas moins de vingt-et-un ans.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 18 Avril, 1846, et approuvé par Son Excellence, le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur la pétition de l'honorable Peter McGill, et autres intéressés à l'exploitation des mines du Lac Supérieur, représentant l'insuffisance du front des limites fixées par l'ordre en Conseil des 6 et 7 Avril, courant ;

Appendice (A.A.A.) Le Comité recommande que les dites limites soient prolongées jusqu'à deux milles de front sur l'ancienne profondeur, savoir : cinq milles.

21e Juillet.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 4 Mai, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le cinq du même mois.

Sur la demande de l'honorable Peter McGill, tant en son nom qu'au nom de ses associés, d'une plus grande étendue de terre pour exploiter les mines, en vertu de la licence émanée en leur faveur.

Le Comité ne peut recommander cette demande.

Certifié,

E. PARENT.

(Copie.)

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 9 Mai, 1846.

Présent :

Son Excellence le Gouverneur Général, en Conseil.
Approuvé.

(Signé,) C.

Il a plu à Son Excellence de mettre devant le bureau les réglemens suivans, au sujet de l'octroi des arrondissemens qu'on se propose de faire pour l'exploitation des mines sur les rives du Lac Supérieur ; et les dits réglemens ayant été approuvés, il a été donné ordre de les entrer sur les livres des registres du Conseil Exécutif.

ARRONDISSEMENS POUR L'EXPLOITATION DES MINES.

10. Chaque licence d'exploration désignera et comprendra un local ou arrondissement.
20. Un arrondissement se composera de cinq milles de longueur sur deux de largeur.
30. L'intention est que la longueur suivra le cours de la veine minérale. Le requérant sera tenu d'indiquer le cours de la veine.
40. Si plusieurs individus des arrondissemens voisins indiquent différens cours, alors le géologue décidera la direction qui convient le mieux.
5. Si plusieurs sites ou arrondissemens sont réclamés près les uns des autres, le géologue déterminera si, en traçant leurs limites, on observera une direction uniforme.
6. Larpenteur mesurera la largeur des arrondissemens, et indiquera les terminaisons des lignes latérales sur la rive ; ou bien, il mesurera la longueur de l'arrondissement et indiquera les terminaisons des lignes de l'extrémité, selon qu'il sera plus convenable. Il indiquera nom-

mément les autres lignes des limites. Il décrira la position générale de l'arrondissement par des objets naturels, et l'indiquera sur la carte générale du Lac, eu égard à la longitude et à la latitude, et il transmettra cette description au Gouvernement.

7. La priorité de découverte au moyen d'une exploration, donnera un droit ou privilège pour réclamer un local ou arrondissement.

8. Les rapports faits par écrit au Gouvernement, ou au Géologue Provincial, indiquant et choisissant un site ou arrondissement, seront classés suivant la date de leur réception, et seront la meilleure preuve de la découverte.

9. La meilleure preuve ensuite, sera la possession, en construisant ou occupant une hutte. Une hutte non occupée, sera censée avoir été abandonnée ; et il ne sera permis à qui que ce soit d'occuper plusieurs huttes à la fois, pour marquer la prise de possession d'un arrondissement.

10. La meilleure preuve après cela, sera la priorité de la date de la demande.

11. Les susdits réglemens se rapporteront exclusivement aux individus ayant des licences, et le Secrétaire Provincial sera tenu d'en fournir une copie à chacun d'eux.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 1er Juin, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général, le même jour.

Sur la lettre de Joseph Woods, écuyer, renouvelant la demande de son frère, Robert Stuart Woods, aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines sur les rives du Lac Supérieur, avec un mémorandum de M. l'assistant Secrétaire Hopkirk sur le sujet :

Le Comité recommande à Votre Excellence, de vouloir bien accueillir favorablement cette demande pour les motifs énoncés dans le mémorandum de M. l'Assistant Secrétaire Hopkirk, du 28 Mai, 1846, savoir :— " Comme il y a tout lieu de croire que la demande de M. Woods, au nom de son frère, a été faite avant le 6 Novembre, et qu'il était prêt à cette époque de la transmettre au Bureau du Secrétaire, s'il eut su que la chose était nécessaire."

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 8e jour de Juin, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 10 du même mois,

Sur l'application de W. H. Boulton, écuyer, demandant un local ou arrondissement séparé pour l'exploitation des mines sur les rives du Lac Supérieur :

Le Comité ne peut recommander cette demande à la considération favorable de Votre Excellence.

Certifié,

E. PARENT.

pendice
(A.A.A.)
21e Juillet.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 13 Juin, 1846, et approuvé par son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 15 du même mois.

Sur la pétition de George Desbarats, écuyer, demandant que les deux compagnies formées par lui pour l'exploitation des mines sur les rives du Lac Supérieur, ne soient pas bornées à un seul arrondissement pour les deux :

Le Comité ne peut recommander à Votre Excellence d'acquiescer à la demande du pétitionnaire.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 31 Juillet, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur la lettre de James Henderson, Ecuyer, comme Agent d'Henry Jones, Ecuyer, de Sarnia, renouvelant la demande d'une licence pour explorer les mines du Lac Supérieur, attendu que la demande d'Henry Jones, Ecuyer, a été reçue par le Secrétaire Provincial, antérieurement à la minute du 12 Décembre, dernier; le Comité recommande respectueusement à Votre Excellence, d'émaner une licence en sa faveur.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 31 Juillet, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 31e jour du même mois.

Sur la pétition de William Elliot, Ecuyer, renvoyant à une demande antérieure, aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines sur les rives du Lac Supérieur, en date du 12 Septembre, 1845, mais qui n'est parvenu au bureau du Secrétaire que le vingt du même mois ;

Le Comité ne peut recommander cette demande pour le présent.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 31 Juillet, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur le mémorial de James Hopkirk, renouvelant sa demande aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines sur les rives du Lac Supérieur ;

Le Comité recommande à Votre Excellence d'accéder à la demande, du pétitionnaire, attendu qu'il n'exerce plus la charge confidentielle qui a engagé Lord Metcalfe à révoquer l'ordre émané pour lui accorder une licence dans le mois de Novembre dernier.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 6 Août, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le sept du même mois.

Sur le mémorial de Pierre Hector Morin, Ecuyer, de Sandwich, exposant qu'il a présenté un mémorial le 27 Novembre, 1845, aux fins d'obtenir une licence pour explorer et exploiter les mines sur les rives du Lac Supérieur; que le 9 Décembre suivant, le Secrétaire Provincial lui fit réponse que l'intention du Gouvernement était de ne plus accorder de licences jusqu'à ce qu'on eut reçu les rapports des explorations déjà faites; que l'ordre en Conseil qui fait défense d'accorder des licences n'a été passé que trois jours après la réception de son mémorial; et demandant qu'il lui soit accordé une licence ;

Le Comité recommande respectueusement à Son Excellence d'accéder à la demande du pétitionnaire pour les raisons indiquées dans la minute du 31 Juillet dernier, relativement à la pétition de H. Jones, Ecuyer, savoir : que cette première application avait été faite antérieurement au 12 Décembre dernier. Quelques remarques dans cette pétition doivent porter le Comité à informer Votre Excellence, qu'à l'exception de George Desbarats, Ecuyer, auquel il a été accordé une licence, aucun Canadien Français n'en a demandé antérieurement au 6 Novembre, 1845, alors que l'ordre en Conseil a été adopté, qui fait défense d'accorder de nouvelles licences. M. Morin a présenté sa demande le 9 Décembre, après la promulgation de cet ordre, et il a reçu précisément la même réponse que l'on a donnée aux autres requérans après cette date.

Un autre Canadien Français a depuis demandé une licence : mais sa demande était postérieure au second ordre en Conseil du 12 Décembre, et elle attend comme bien d'autres la décision de Votre Excellence. Il n'est guère besoin d'informer Votre Excellence qu'il n'a été fait aucune distinction entre les canadiens français et les requérants d'une autre origine.

(Certifié)

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 10 Août 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil le même jour.

Sur le mémorial de John Edward Rankin, renouvelant sa demande aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines et minerais sur les bords du Lac Supérieur :—

Le Comité recommande respectueusement à Votre Excellence d'accéder à cette demande pour les motifs indiqués dans la minute du 31 Juillet dernier re-

pendice
(A.A.A.)
21e Juillet.

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet.

lativement à la pétition de Henry Jones écuyer, savoir, que sa première demande a été présentée antérieurement au 12 Décembre dernier.

(Certifié,)

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 13 Août, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 24.

Sur les lettres de George Desbarats, écuyer, exposant que Mr. Logan avait refusé de reconnaître les droits d'une des compagnies formées en vertu de sa licence pour explorer les mines, et que ce refus l'exposait lui et ses associés à souffrir des pertes, attendu que les travaux avaient été commencés depuis quelque tems, et qu'on avait même poussé les fouilles à une profondeur considérable ;

Le Comité recommande, vu les circonstances particulières, qu'il soit donné ordre à Mr. Logan de ne pas tracer les limites de l'arrondissement qui est maintenant exploité par Mr. McLeod jusqu'à nouvel ordre, afin que Votre Excellence puisse obtenir de plus amples renseignements.

(Certifié,)

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 13 Août 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 14.

Sur la lettre de W. Elliott, écuyer, renouvelant sa demande aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines et minerais sur les rives du Lac Supérieur :

Comme il appert par le certificat de Mr. Anderson que le pétitionnaire a présenté sa demande antérieurement au 12 Décembre dernier, le Comité recommande qu'il soit émané une licence en sa faveur, comme dans le cas de H. Jones, écuyer.

(Certifié,)

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 13 Août, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 14.

Sur les lettres respectives de l'honorable George Moffatt, tant en son nom qu'au nom d'autres intéressés ; de John Ewart, S. B. Harrison, et A. et S. Bagg,—toutes datées du 28 Juillet, 1846, contenant le choix d'un local ou arrondissement pour l'exploitation des mines sur les rives du Lac Supérieur, et demandant s'il y aura aucune objection de la part de Gouvernement, à la formation d'une compagnie composée d'individus possédant des licences, dans la vue de mieux atteindre, par la réunion des capitaux de l'art et du travail, le but commun pour lequel ces licences ont été accordées ;

Le Comité ne voit aucune objection à la formation d'une compagnie, telle que demandée.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 15 Août, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 17.

Sur une lettre de Thomas Ryan, transmettant le rapport d'une exploration sur le Lac Supérieur, par L. H. Thompson, Procureur de James Bell Forsyth, auquel une licence a été accordée ;

Le Comité est d'opinion que cette demande aurait dû être transmise au géologue provincial qui est maintenant sur le Lac Supérieur, dans le but d'entendre les réclamations des individus qui ont des licences, et de décider et régler leurs prétentions. Le Comité croit devoir appeler l'attention de Votre Excellence sur le fait suivant : plusieurs rapports de personnes qui ont exploré la rive nord de ce lac, par ordre de ceux qui avaient obtenu des licences à cet effet, sont accompagnés de cartes ou d'esquisses de certaines pointes de terre et îles déjà tracées par le Capitaine Bayfield, auxquelles ils ont donné des noms à leur fantaisie. La reconnaissance de ces noms entraînerait des inconvénients graves et de la confusion ; et l'on suggère en conséquence que M. Logan ait ordre de ne faire aucune attention aux dits noms, et d'en proposer d'autres pour être soumis à l'approbation de Votre Excellence en Conseil,

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 15 Août, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 17.

Sur la lettre de T. L. Ritter, renouvelant sa demande aux fins d'obtenir une licence pour explorer les rives du Lac Supérieur et découvrir des mines et des minerais :

Le Comité recommande qu'une licence soit accordée à M. Ritter, sa première demande ayant été reçue au bureau du Secrétaire Provincial antérieurement au 12 Décembre dernier.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 15 Août, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, le 17.

Sur la pétition de John Prince, écuyer, demandant à Votre Excellence de vouloir bien lui accorder le privilège exclusif d'exploiter toute la mine ou veine qui a été découverte par lui et ses agents, bien qu'elle s'étende au delà de cinq milles en profondeur, et qu'elle soit comprise dans le titre qui lui sera consenti par le Gouvernement, et que le dit titre lui soit accordé incontinent ;

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet.

pendice
(A.A.)
21e Juillet.

Le Comité ne voit pas comment il pourrait recommander à Votre Excellence d'accéder à la demande de John Prince, écuier, sans établir un précédent dangereux qui, dans le fait, étendrait indéfiniment le privilège de l'exploitation des mines. Quant à la demande de Mr. Prince, de lui passer immédiatement un titre pour définir les limites de son arrondissement, le Comité considère que cela n'est pas possible, attendu que Mr. Logan n'a pas encore fait un rapport pour indiquer les limites du dit arrondissement ; et aussi parce que Son Excellence n'a pas encore décidé si les arrondissemens pour l'exploitation des mines seront concédés à titre de bail, ou vendus en pleine propriété. Le Comité est d'opinion qu'on ne devrait octroyer pour le présent qu'une seule rangée d'arrondissemens, à partir du Lac.

(Certifié,)

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 21 Août, 1847, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le même jour.

Sur les demandes de Lawrence Hill, junior, et James Webster, écr., aux fins d'obtenir des licences pour explorer les mines et minerais sur les rives nord du Lac Huron, aux mêmes conditions que celles qui ont été accordées pour explorer les rives du Lac Supérieur :

Le Comité ne peut recommander à Votre Excellence d'accorder de nouvelles licences d'exploration, jusqu'à ce que le géologue provincial ait fait un rapport au sujet des terres minérales de la partie ouest de la province.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 28 Août, 1846, et approuvé par Son Excellence en Conseil, le même jour.

Sur la demande de George H. Ryland, écr., aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines sur la rive nord du Lac Supérieur.

Le Comité ne peut pour le présent recommander cette demande à Votre Excellence, pour les raisons expliquées dans la minute du 21 Août courant, savoir : jusqu'à ce que le géologue provincial ait fait un rapport sur les régions minérales de la partie ouest de la province.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 2 Septembre, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

pendice
(A.A.A.)
21e Juillet.

Sur la demande de Edmund Burke Donnelly, renouvelant sa demande aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines du Lac Supérieur :

Lorsque le Comité a recommandé à Votre Excellence, dans des occasions récentes, d'accorder des licences à quelques individus qui avaient présenté leurs demandes antérieurement au 12 Décembre, 1845, il l'a fait, parce qu'il avait été informé par le greffier que d'autres ne pourraient pas présenter de réclamations, et dans l'espoir que cela n'entraverait pas les instructions données au géologue provincial ; mais comme on s'attend maintenant à recevoir d'heure en heure le rapport de cet officier, et que l'octroi de nouvelles licences pour autoriser des explorations, pourrait retarder matériellement l'ajustement des conditions définitives auxquelles Votre Excellence jugera à propos de permettre l'exploitation des mines qui sont déjà découvertes, le Comité ne croit pas devoir recommander à Votre Excellence d'accorder de nouvelles licences pour le présent.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 2 Septembre, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur la demande de James M'Kay, renouvelant sa demande aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines du Lac Supérieur :

Si le Comité recommandait à Votre Excellence d'accéder à la demande du pétitionnaire, il serait ce qu'il s'est efforcé jusqu'à présent d'empêcher, savoir : de faire l'octroi de deux licences en vertu d'une seule et même demande, car la première demande du pétitionnaire avait été présentée conjointement avec P. H. Morin, qui a depuis renouvelé la demande le 27 Novembre, 1845, et qui a obtenu sa licence ; et il est à présumer que ce dernier n'a aucun intérêt à éliminer son associé. Pour ces raisons, le Comité ne croit pas devoir recommander que la demande actuelle soit favorablement accueillie.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 9 Septembre, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur le mémoire de Jean Baptiste Maçon, aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines et minerais sur les rives du Lac Supérieur :

Le Comité ne croit pas devoir recommander la demande du pétitionnaire, pour les raisons expliquées dans la minute du 2 courant, relativement à la demande de Edmund Burke Donnelly.

Certifié,

E. PARENT.

Appendice (A.A.A.)
21e Juillet.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 14 Septembre, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur une nouvelle demande de la part d'Edmund Burke Donnelly, James M'Kay, Jean-Baptiste Maçon et G. H. Ryland, aux fins d'obtenir des licences pour explorer les mines sur le Lac Supérieur :

Dans sa minute du 12 Décembre dernier, le Comité a indiqué les conditions auxquelles les parties qui ont des licences, seraient tenues de se conformer, pour obtenir le droit de priorité ou de préemption relativement à l'octroi d'un local ou arrondissement pour l'exploitation des mines. Entr'autres choses elles devaient fournir un rapport détaillé de leurs explorations, et indiquer les mesures qu'elles auraient prises pour obtenir des renseignements,—le résultat de leurs découvertes, et la nature des veines ou couches de minerais, afin de mettre le géologue provincial en état de tracer les limites de chaque arrondissement et de faire un rapport général et exact.

Le Comité était d'opinion alors que l'on ne devait pas accorder de nouvelles licences, bien que l'on ne se soit pas strictement conformé à sa recommandation. Les personnes qui ont obtenu des licences, mais qui n'ont pas rempli ces conditions, n'auraient évidemment aucun droit de préférence dans le choix d'un local ou arrondissement.

Le Comité conçoit qu'aucun de ceux qui obtiendraient maintenant des licences pour explorer, ne pourrait remplir ces conditions assez à tems pour faire les communications nécessaires au géologue provincial, dont le rapport, le Comité l'espère, sera bientôt présenté à Votre Excellence.

Le refus d'une licence d'exploration afin d'obtenir la préférence du choix d'un arrondissement, ne comporte nullement le refus d'une licence ou autre autorisation pour exploiter les mines. Aussitôt que Votre Excellence, après avoir reçu le rapport et les renseignements nécessaires, aura réglé et déterminé les conditions auxquelles il sera permis d'exploiter les mines, soit que les lots ou terrains soient vendus en pleine propriété, ou donnés à bail pendant un certain nombre d'années; le Comité présume que le public aura une occasion de louer ou acheter; le choix du local ou arrondissement étant donné au possesseur d'une licence, qui aura rempli les conditions d'exploration et donné les renseignements nécessaires.

L'octroi de nouvelles licences dans le moment actuel, serait inutile aux parties elles-mêmes, vu qu'elles ne pourraient se conformer aux conditions requises assez tôt pour s'en prévaloir, ou ne ferait que retarder le rapport du géologue provincial, et le règlement de la question, jusqu'à ce que ces dernières parties eussent aussi terminé leurs explorations, et rempli les conditions requises.

Le Comité est d'avis par conséquent qu'on ne devrait accorder aucune nouvelle licence pour autoriser l'exploration des mines.

(Certifié,)

F. PARENT.

En Conseil, le 14 Septembre, 1845.

(Copie.)

Approuvé,

(Signé,) C:

Présent :

Son Excellence le Gouverneur Général.

Il a plu à Son Excellence appeler l'attention du Conseil sur la lettre de P. H. Morin, Ecuyer, qui, par l'entremise de son agent, R. S. M. Bouchette, refuse de permettre à James M'Kay, de participer aux avantages résultant d'une licence qu'il a obtenue pour explorer les mines du Lac Supérieur,—licence accordée au dit Morin qui en avait fait la demande conjointement avec M'Kay, et qui ne lui a été accordée par le Gouvernement que par la seule raison qu'il en avait fait la demande, conjointement avec lui.

Pourquoi Son Excellence en Conseil a bien voulu ordonner que la dite licence soit annullée.

Certifié,

E. PARENT.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, daté le 7 Octobre, 1846, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur la demande de l'honorable George Moffat et W. C. Meredith, Ecuyer, pour régler les conditions auxquelles il leur sera permis de prendre possession de leurs arrondissement.

Le Comité a mûrement délibéré sur le sujet, dans la vue de promouvoir les intérêts de la Province, et d'encourager les personnes qui désirent employer leurs capitaux à l'exploitation des mines que l'on prétend se trouver en abondance sur les rives du Lac Supérieur; et il recommande humblement à Votre Excellence de donner ordre au Commissaire des Terres de la Couronne d'informer ceux qui tiennent des licences, qu'il leur sera permis d'exploiter les mines en vertu des licences qu'ils possèdent maintenant, avec la faculté d'acheter maintenant ou en aucun tems d'ici à deux ans, un arrondissement de dix milles carrés, moyennant 4s. l'acre, un cinquième payable sur le champ, et la balance en cinq paiemens annuels, avec intérêt.

Aussitôt que les licences qui ont été émanées auront toutes été établies, le Comité est de plus d'opinion que les terres situées sur le Lac Supérieur et sur le Lac Huron, soient immédiatement mises en vente, moyennant 4s. l'acre, (prix de départ) en blocs de dix milles carrés, qui seront tracés et désignés par un arpenteur provincial, en la manière maintenant pratiquée par M. M'Naughton, et aux conditions ci-dessus.

Certifié,

E. PARENT.

Département des Terres de la Couronne,
Montréal, 19 Juillet, 1847.

Certifié vraie copie.

Appendice (A.A.A.)
21e Juillet

Appendice
(A.A.A.)
11e Juillet.

N° 2.

Appendice
(A.A.A.)
21e Juillet.

LISTE des DEMANDES qui ont été présentées aux fins d'obtenir des sites ou arrondissemens pour l'exploitation des mines sur les rives du Lac Supérieur et du Lac Huron.

LAC SUPÉRIEUR.

Noms des requérans.	Date de la demande.	Local ou arrondissement demandé.	Dépôt.
John Prince.....	1 Juillet, 1845	Isle Sparr.....	£150
A. D. McLean.....	17 Juillet, 1845	Environ 8 milles au nord de la Baie des Pigeons	150
Thomas A. McLea.....	12 Nov., 1846 Point d'appropriation	
Allan McDonell.....	13 Nov., 1845	Cap Mamainse.....	£150
W. C. Meredith et Hon. G. Moffatt	14 Nov., 1845	Mamainse.....	150
James Ferrier.....	12 Nov., 1845	Partie nord de l'Isle St. Ignace.....	150
John Ewart.....	5 Nov., 1845	Partie sud ouest de la Baie de Neepigon.....	150
James Hopkirk.....	5 Nov., 1845	Voisin des Isles Fluor.....	150
George K. Smith.....	14 Octob., 1845	Partie sud de l'Isle St. Ignace.....	150
Arthur Rankin.....	29 Octob., 1845	Mamainse.....	150
John Stuart.....	20 Octob., 1845	Rivière aux Pigeons.....	150
S. B. Harrison.....	17 Octob., 1845	Partie nord-est de l'Isle St. Ignace.....	150
Charles Bockus et Donald Ross..	25 Sept., 1845	Baie des Eturgeons.....	
Thomas Ryan.....	15 Nov., 1845	Cap Gargantua.....	150
William H. Merritt.....	15 Nov., 1845	Partie nord-ouest de l'Isle St. Ignace.....	150
J. B. Maçon.....	27 Août, 1846 Point d'appropriation	
P. H. Morin.....	27 Juillet, 1846	Au nord du Cap Gargantua.....	
James McCay et P. H. Morin....	27 Août, 1846 Point d'appropriation	
E. B. Donnelly.....	26 Août, 1846 Point d'appropriation	
A. et S. Bagg.....	10 Nov., 1845	Côté est de la terre ferme adjoignant l'Isle St. Ignace.....	£150
William Elliott.....	13 Juillet, 1846	Isle de Michipicoten.....	150
John E. Rankin.....	28 Déc., 1846 Point d'appropriation	
George H. Ryland.....	24 Août, 1846	A Mamainse.....	Point d'appropriation
Joseph Woods.....	4 Nov., 1846	Partie nord-est de la Baie du Tonnerre.....	£150
Platt Card.....	10 Juillet, 1845 Point d'appropriation	
Edward Ryan.....	13 Nov., 1845	A Mamainse.....	£150
James Bell Forsyth.....	17 Nov., 1845	Terre ferme, environ 6 m. au N.E. de la Baie des Pigeons	150
Honorable Peter McGill et autres	18 Nov., 1845	Partie sud de l'Isle Simpson.....	150
Henry Jones.....	1 Juillet, 1846	Pointe Magnet.....	Point d'appropriation
Stewart Derbishire.....	11 Nov., 1845	Pointe Porphyre et îles adjacentes.....	£150
G. E. Aylmer.....	29 Octob., 1846	A Mamainse.....	Point d'appropriation
George L. Ward.....	1 Déc., 1846	Partie sud-est de l'Isle St. Ignace..	Point d'appropriation
Henry Mount, M. D.....	20 Octob., 1846	Tête de la Rivière à l'Outre.....	Point d'appropriation
John Ballendón et John Swanston	17 Nov., 1846	Havre de Michipicoten.....	Point d'appropriation
William M. Steers.....	4 Déc., 1846	En-arrière de l'arrondissement du Col. Prince, Isle Sparr	do
James Gilmour.....	23 Octob., 1846	Vis-à-vis l'Isle à la Tortue.....	Abandonné.
A. Wilkinson.....	16 Nov., 1846	Terre ferme au nord de l'Isle de Michipicoten	Point d'appropriation
S. Jones Lyman.....	18 Nov., 1846	Terre ferme vis-à-vis l'Isle Verte.....	£150
Compagnie de Québec, pour l'exploitation de mines du Lac Supérieur, John Bonner, Secrétaire	24 Octob., 1846	Partie de l'Isle de Michipicoten.....	
William McCoy.....	30 Octob., 1846	Isle de Michipicoten.....	Point d'appropriation
Louis T. Drummond.....	24 Octob., 1846	Terre ferme au nord de l'Isle de Michipicoten	Point d'appropriation
Thomas Proctor.....	2 Déc., 1846	Partie nord de l'Isle à l'Outre.....	Point d'appropriation
James Little.....	11 Nov., 1846	Terre ferme au nord de l'Isle de Michipicoten	Point d'appropriation
J. V. Delorme.....	28 Octob., 1846	do do do do	Point d'appropriation
P. D. Salter.....	6 Octob., 1846	do do do do	Point d'appropriation
A. P. Salter.....	6 Octob., 1846	do do do do	Point d'appropriation
William N. Crawford.....	2 Déc., 1846	do do do do	Point d'appropriation
Henry B. Ritchie.....	20 Nov., 1846	do à l'est de l'Isle à la Tortue	Point d'appropriation
William Youell.....	14 Nov., 1846	do au N. de l'Isle de Michipicoten.	Point d'appropriation
A. F. Sabine.....	4 Déc., 1846	Isle au Pâté.....	Point d'appropriation
William B. Jarvis.....	1 Mai, 1846	Terre ferme vis-à-vis l'Isle Victoria.....	£150
George Bent.....	28 Octob., 1846	Baie Noire.....	Point d'appropriation
William Rainsford.....	6 Octob., 1846	Isle au Pâté.....	Point d'appropriation
Robert Romaine.....	6 Nov., 1846	Baie des Eturgeons.....	Point d'appropriation
Augustus Jukes.....	19 Octob., 1846	do do.....	Point d'appropriation
Robert G. Dalton.....	6 Octob., 1846	do do.....	Point d'appropriation
A. W. Schwiezer.....	9 Octob., 1846	do do.....	Point d'appropriation
Archibald J. McDonell, jeune....	10 Nov., 1846	do do.....	Point d'appropriation
William D. Powell.....	23 Octob., 1846	Terre ferme à l'est de la Baie Noire.	Point d'appropriation
William Reynolds.....	24 Octob., 1846	do do do do	Point d'appropriation
Thomas Grain.....	26 Octob., 1846	do do do do	Point d'appropriation
Robert P. Crooks.....	22 Octob., 1846	do do do do	Point d'appropriation
C. Dorwin.....	8 Octob., 1846	do do do do	Point d'appropriation
Alexander Bell.....	26 Nov., 1846	Au nord de la Pointe aux Mines...	Point d'appropriation
Henry E. Nicolls.....	15 Octob., 1846	do do do do	Point d'appropriation
William M. B. Hartley.....	26 Octob., 1846	Partie nord de l'Isle St. Ignace....	Point d'appropriation
George H. Parke.....	23 Nov., 1846	Point d'appropriation
John Douglas.....	5 Nov., 1845	A Mamainse.....	£150
Alexander McDonell.....	6 Juin, 1846	Partie centrale de l'Isle de Michipicoten.....	150
James Hamilton.....	7 Nov., 1845	Partie sud-est de l'Isle St. Ignace.....	150
Charles Jones.....	1 Nov., 1845	Partie sud-ouest de l'Isle de Michipicoten.....	150

LISTE des DEMANDES pour l'exploitation de mines—LAC SUPÉRIEUR.—Continuation.

Appendice
(A.A.A.)Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet.

21e Juillet.

Noms des requérans.	Date de la demande.	Local ou arrondissement demandé.	Dépôt.
Wharton Metcalfe.....	6 Juin, 1846	Partie de l'Isle de Michipicoten.....	£150
Angus D. M'Donell.....	1846	Partie est de do do	150
Compagnie de la Baie d'Hudson, par l'entremise de Sir G. Simpson....	16 Nov., 1846	Rivière Michipicoten.....	Point d'appropriation
John M'Nab, par l'entremise de A. M'Nab	20 Oct., 1846	Extrémité est du village du Sault Ste. Marie, vers le Lac George.....	Point d'appropriation
Theodore Lyman.....	9 Déc., 1846	Partie est de la Baie du Tonnerre.....	Point d'appropriation
L'Hon. George Pemberton, par l'entremise de E. H. Thornton.....	26 Déc., 1846	Terre ferme à l'ouest de l'Isle Fluor.....	Point d'appropriation
John Redpath.....	30 Nov., 1846	Sur la Rivière Kaminisquina.....	Point d'appropriation
John E. Thompson.....	15 Oct., 1846	Terre ferme au nord de la Roche de Bout.....	Point d'appropriation
Robert J. Turner.....	21 Nov., 1845	Partie nord-ouest de l'Isle Simpson.....	£150
Samuel S. M'Donell.....	14 Oct., 1846	Ile à l'Ardoise.....	Point d'appropriation
John Simpson.....	19 Oct., 1846	Ile Fluor.....	Point d'appropriation
C. H. Castle.....	16 Oct., 1846	Terre ferme au nord de l'Isle à l'Ardoise....	Point d'appropriation
P. De Martigny.....	14 Nov., 1846	Côté de la Baie Noire.....	Point d'appropriation
Robert Richardson.....	22 Oct., 1846	Terre ferme à la Roche de Bout.....	Point d'appropriation
Robert Easton.....	27 Oct., 1846	do Côté sud de la Baie de Batchewaunang do	do
Alexander Simpson.....	17 Oct., 1846	do do nord do do do	do
William H. Boulton.....	23 Avril, 1846
T. L. Ritter.....	10 Août, 1846	Arrondissement non spécifié.....	Point d'appropriation
Duncan Sinclair.....	11 Nov., 1846	Roche de Bout.....	Point d'appropriation
Francis Belanger.....	30 Oct., 1846	Terre ferme au nord de l'Isle à l'Ardoise....	Point d'appropriation
Charles John Ford	28 Oct., 1846	Environ 14 milles à l'O. du havre de Michipicoten do	do
James Gibson.....	14 Nov., 1846	Au Cap Gargantua.....	Point d'appropriation
William A. Townsend.....	4 Nov., 1846	A l'ouest de l'Anse à la Bouteille.....	Point d'appropriation
John Francis Smith.....	14 Nov., 1846	Terre ferme au nord de l'Isle de Michipicoten.	Point d'appropriation
Thomas Steers.....	14 Nov., 1846	Terre ferme au N. O. de la Baie du Tonnerre do	do
Richard P. Welbe.....	8 Oct., 1846	Non spécifié.....	Point d'appropriation
Joseph Wilson.....	1846	do	Point d'appropriation
Peter H. Hamilton.....	1 Nov., 1846	A la Pointe aux Mines.....	Point d'appropriation
John F. Elliott.....	22 Sept., 1846	Non spécifié	Point d'appropriation
James M. Ferres.....	15 Déc., 1846	do	Point d'appropriation
Robert W. Harris et Henry M'Kinstrey	22 Déc., 1846	Terre ferme au nord de l'Isle à l'Ardoise....	Point d'appropriation
H. B. Willson.....	27 Oct., 1846	Au nord du Cap Gargantua.....	Point d'appropriation
James Wilson.....	6 Déc., 1845	L'Isle au Cuivre.....	£150
L'Honorable John Wilson.....	31 Oct., 1846	Rivière Pio.....	Point d'appropriation
Compagnie des mines du Canada, par l'entremise de F. Hincks.....	19 Oct., 1846
Les individus suivans constituent la compagnie des mines du Canada :—			
Sir Allan N. M'Nab.....		Isle du Prince Albert et terre ferme.	
John E. Mills.....		Gros Cap.	
R. B. Sullivan.....		do	
Thomas A. Stayner.....	Droit transporté à D. Torrance.	Vein Island et terre ferme N.E. de la Baie de Neepigon	£150
Thomas G. Ridout.....		Ile à la Tortue.	
Benjamin H. Lemoine.....	Abandonné et trpté. à A. Shaw	Ile de la Pointe Zéolite.....	150
Frederick S. Jarvis.....		Terre ferme au nord de l'Isle de Michipicoten.	
Benjamin Holmes.....		Ile Legrange, Baie de Neepigon.....	150
James H. Price.....		Baie des Eturgeons.	
J. W. Gwynne.....		Terre ferme au nord de l'Isle à l'Ardoise.	
Francis Hincks.....		Ile à l'Ardoise.....	150
Henry Sherwood.....		Rivière Rouge.	
H. H. Killaly.....		Cap Gargantua.	
Clarke Gamble.....		Terre ferme au nord de l'Isle de Michipicoten.	
L. H. Holton.....		Baie de Neepigon.	
J. M'Gill Strachan.....		Iles Fluor.	
John Young.....		Une petite Ile près Legrange et terre ferme, au nord ouest de la Baie de Neepigon.....	150
Charles Wilson.....		Baie de Neepigon.....	150
George E. Carter.....		Arrondissement, Ile à l'Outre.	
William B. Jarvis.....	17 Nov., 1845	Terre ferme vis-à-vis l'Isle Victoria.....	150
William H. Boulton.....		do do do	
W. B. Robinson.....		do do do	
W. C. Gwynne.....		do do do	
F. W. Jarvis.....		do do do	
George Desbarats.....	Transporté à Wm. H. Griffin.	Près de la Baie des Eturgeons, rive nord de l'Isle du Prince Albert.....	150
Robert S. Woods.....		Voisin de l'Isle Fluor.....	150
Joseph H. Daly.....	17 Avril, 1847	Territoire abandonné par l'hon. F. Hincks..	Point d'appropriation
Theodore Hart.....	27 Avril, 1847	Une petite Ile au Sault Ste. Marie.....	Point d'appropriation
Francis Hincks.....	27 Avril, 1847	Ile Ste. Marie, do do	Point d'appropriation
Robert M'Nab, par l'entremise de James Henderson.....	22 Avril, 1847	Une Ile près du Sault Ste. Marie	Point d'appropriation
John R. Livingston.....	22 Avril, 1847	Certaines Iles près du Sault Ste. Marie....	Point d'appropriation
James B. Ewart.....	29 Juin, 1847	Entre la Baie de Batchewaunang et la Baie de Goulais	£150
Thomas Brunskill.....	5 Juillet, 1847	A Maminse.	

No 3.

LISTE des DEMANDES faites pour l'exploitation des Mines.—(Continuation.)

LAC HURON.

Noms des Requéranrs.	Dates des demandes	Local ou Arrondissement demandé	Dépôt.
John Bonner	29 Sept., 1846	Point d'appropriation.
John Ewart	1er Octob., 1846	Rivière Française	Do Do.
John Stewart	18 Déc., 1846	Au Nord de l'Isle St. Joseph	£150
James Cutlibertson	29 Sept., 1846	Baie du Cuivre	£150
J. W. Keating	Baie du Cuivre	£150
Robert Ironside	2 Mars 1846	Point d'appropriation.
James Ironside	25 Déc., 1846	Do Do.
Peter Paterson	30 Sept., 1846	Do Do.
Michael Reynolds	18 Déc., 1846	Havre près de Portlock	£150
George Benson Hall	30 Sept., 1846	Point d'appropriation.
Lawrence Hill	11 Août, 1846	A l'ouest de l'Isle St. George	Do Do.
Thomas William Lloyd	30 Sept., 1846	Do Do.
Thomas G. Hurd	6 Octob., 1846	Do Do.
M. Meighan	18 Déc., 1846	A l'est de la Rivière d'Espagne	Demande retirée.
E. Colville, E. Collingwood, et James Gilmour	14 Janv., 1847	En arrière de l'Isle St. George	Point d'appropriation.
S. Derbishire	1er Octob., 1846	Do Do.
Robert McClure	26 Déc., 1846	Do Do.
William Price	30 Sept., 1846	Do Do.
L'Honorable Peter McGill	28 Nov., 1846	Pointe Thessalon	Point d'appropriation.
William Wilson, par l'entremise de Francis Hincks	18 Déc., 1846	Baie du Cuivre (Droit transporté à Henry Starves, 27 Avril, 1847.)	£150.
G. Hendry	18 Déc., 1846	Au nord de l'Isle St. Joseph	£150.
William Hutton	18 Déc., 1846	Au nord de La Cloche
John Ross	18 Déc., 1846	Au nord de La Cloche
Alexander et John M'Nabb	26 Sept., 1846	Au nord ouest de l'Isle St. George
William Potry	30 Sept., 1846	Point d'appropriation.
Henry Atkinson	29 Sept., 1846	A l'est de la Rivière d'Espagne
James Webster	18 Août, 1846	Rive sud de la rivière Saugeen	Point d'appropriation.
Edward Davis	13 Octob., 1846	Au nord de l'Isle St. Joseph
Henry LeMesurier	1er Octob., 1846	Point d'appropriation.
Robert M'Nabb	6 Octob., 1846	Do Do.
Samuel Handy et John Wilson	22 Nov., 1846	Lac Echo	£300
William N. Crawford	29 Sept., 1846	Point d'appropriation.
Hamilton H. Killaly	14 Déc., 1846	Lac Echo	£150
David Davidson et R. S. M. Bouchette	17 Déc., 1846	Au nord de l'Isle La Cloche, en arrière de l'Isle St. Joseph	£300
George Desbarats	5 Nov., 1845	Havre de Portlock	£150.
M. Samuel David	10 Mars, 1847	Près du Havre de Portlock
John Simpson et B. H. LeMoine	22 Mars, 1847	Au nord de l'Isle St. George	£300
Horace Keating	7 Mai, 1847	Point d'appropriation.
J. V. Delorme	25 Mai, 1847	A l'ouest de la Pointe Thessalon	£150
L. T. Drummond	30 Mars, 1847	Lac Echo	£150
Henry Chapman	27 Avril, 1847	Rivière d'Espagne	£150
G. S. Tiffany et Thos. Brondgeest	19 Juin, 1847	Rivière d'Espagne	£300
James Ferrier et George Ferrier	28 Juin, 1847	Près de la Pointe Thessalon	£300
Thomas S. Judah	16 Juin, 1847	Au nord de l'Isle St. Joseph	Point d'appropriation.
Charles J. Ford	10 Juin, 1847	Do Do.
Francis Hincks	13 Juillet, 1847	Voisin du terrain de H. Chapman, Rivière d'Espagne	£150
Robert Richardson	21 Mai, 1847	Havre de Portlock	£145

Appendice
(A.A.A.)

No. 4.

Copie des réponses du Bureau du Secrétaire en chef
aux demandes de licences pour l'exploitation des
mines, etc.Bureau du Secrétaire,
8 Août, 1845.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence en Conseil a pris en considération la demande que vous avez faite du bail d'une certaine partie du territoire situé sur la rive nord du Lac Supérieur, aux fins d'exploiter les mines d'argent et de cuivre que l'on prétend exister dans cette contrée, ainsi que votre note explicative sur le même sujet; et croyant servir les intérêts de la Province en vous donnant l'autorisation d'explorer les mines, et faire des fouilles dans la région et sur le territoire situés sur les rives nord et est du Lac Supérieur, en par vous faisant une exploration fidèle, sans frais pour le gouvernement, et m'en transmettant un rapport avec toute la diligence convenable, Son Excellence a daigné ordonner de préparer une licence en votre faveur qui vous sera transmise aussitôt possible, afin de vous mettre en état de faire la dite exploration.

Je dois ajouter que si l'exploration que vous devez faire de la région en question, obtient un heureux résultat, Son Excellence croira devoir vous accorder la préférence pour l'exploitation des mines que vous découvrirez, et cela aux conditions qui seront indiquées ci-après.

J'ai, etc.,

(Signé,) D. DALY,
Secrétaire.

JOHN PRINCE, Ecuyer.

Bureau du Secrétaire,
27 Sept., 1845.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général, d'accuser la réception d'une pétition de vous et autres intéressés, pour obtenir la permission d'explorer une certaine étendue de terre située sur la rive nord du Lac Supérieur dans le but d'exploiter les mines qui peuvent s'y trouver; et je dois vous informer en réponse que Son Excellence est disposée à vous accorder une licence pour explorer les mines qui peuvent se trouver dans la région et la contrée situées sur les rives canadiennes du Lac Supérieur, et cela, aux mêmes conditions que celles qui ont été accordées au Colonel Prince et autres, savoir: que vous ferez une exploration exacte et fidèle, sans frais pour le gouvernement, et que vous me transmettiez, sans retard, un rapport du résultat de vos recherches, pour l'information de Son Excellence.

Si cette exploration réussit, c'est-à-dire, si vous découvrez dans la région en question une couche de minerai que vous jugiez de quelque utilité pour vous d'exploiter, vous serez considéré comme ayant droit d'obtenir une licence pour occuper la dite étendue de terre, pendant telle période, et à telles conditions que le gouvernement jugera à propos de fixer et établir, aussitôt qu'il aura obtenu de plus amples renseignements. Si donc vous désirez obtenir une licence pour vous autoriser à faire la dite exploration, à ces

conditions, vous voudrez bien m'en informer, et l'ordre sera sur le champ donné de faire sortir une licence en votre faveur.

J'ai, etc.,

(Signé,) D. DALY.

L'Hon. PETER MCGILL,
Montréal.Bureau du Secrétaire,
27 Septembre, 1845.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 17 courant, dans laquelle vous demandez s'il sera permis à vous et à vos associés d'explorer certaines parties du Lac Supérieur aux fins d'obtenir du Gouvernement Provincial, une licence pour l'exploitation des mines; et je dois vous informer en réponse, que Son Excellence consentira à vous accorder une licence pour explorer les mines et découvrir les minerais qui pourront se trouver dans la région et contrée situées sur les rives canadiennes du Lac Supérieur, et cela aux conditions qui ont été accordées au colonel Prince et à d'autres, savoir: que vous ferez une exploration fidèle, sans frais pour le gouvernement, et m'en transmettiez un rapport avec toute la diligence possible:

Si cette exploration de la région en question obtient un heureux résultat, c'est à dire, si vous découvrez une couche de minerai que vous croyez qu'il soit de votre intérêt d'exploiter, vous serez considéré comme ayant droit d'obtenir une licence pour occuper la dite étendue de terre, pendant telle période, et à telles conditions que le gouvernement jugera à propos de fixer et établir, aussitôt qu'il aura obtenu de plus amples renseignements. Si donc vous désirez obtenir une licence qui vous autorise à faire la dite exploration à ces conditions, vous voudrez bien m'en informer, et l'ordre sera aussitôt donné de faire sortir une licence en votre faveur.

J'ai, etc.,

(Signé,) D. DALY.

GEORGE DESBARATS, Ecr.,
Montréal.Bureau du Secrétaire,
27 Septembre, 1845.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence a de nouveau pris en considération votre lettre du 17 de Juillet dernier aux fins de connaître les conditions auxquelles vous pourrez obtenir un bail des mines d'argent et de cuivre sur les rives du Lac Supérieur, si l'on en trouve: je dois vous informer en réponse, que Son Excellence n'a pas d'objection de vous accorder une licence pour explorer les mines et découvrir des minerais dans toute l'étendue de la région et du territoire situés sur les rives canadiennes du Lac Supérieur, et cela, aux mêmes conditions que celles qui ont été accordées au colonel Prince et autres, savoir: que vous serez tenu de faire une exploration fidèle, sans frais pour le gouvernement, et de me transmettre un rap-

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet.

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet.

port du résultat de vos opérations, avec toute la diligence possible, pour l'information de Son Excellence.

Si cette exploration de la région en question obtient un heureux résultat, c'est à dire, si vous découvrez une couche de minéral que vous croyez qu'il soit de votre intérêt d'exploiter, vous serez considéré comme ayant droit d'obtenir une licence pour occuper la dite étendue de terre pendant telle période et à telles conditions que le gouvernement jugera à propos de fixer et établir, aussitôt qu'il aura obtenu de plus amples renseignements. Si donc vous désirez obtenir une licence et faire la dite exploration à ces conditions, vous voudrez bien m'en informer, et l'ordre sera aussitôt donné de sortir une licence en votre faveur.

J'ai, etc.,

(Signé)

D. DALY.
Secrétaire.

A. D. McLEAN, Ecr.,
Chatham, C. O.

Bureau du Secrétaire,
27 Septembre, 1845.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence en Conseil a pris en considération les diverses demandes qui ont été présentées aux fins d'obtenir des baux de certaines étendues de terre, pour l'exploitation des mines sur les rives du Lac Supérieur; et qu'il a plu à Son Excellence donner l'autorisation à divers individus d'explorer certaines parties du territoire situé sur les rives de ce lac, aux mêmes conditions que celles qui vous ont été accordées par votre licence.

Je dois ajouter en explication de ma lettre du 8 Août dernier, que la préférence dont il s'agit doit s'entendre en ce sens, que si vous découvrez une couche de minéral que vous croyiez de votre intérêt d'exploiter, vous serez considéré comme ayant droit d'obtenir une licence pour occuper la dite étendue de terre, pendant telle période et à telles conditions que le gouvernement jugera à propos de fixer et établir, aussitôt qu'il aura obtenu de plus amples renseignements à cet égard.

J'ai, etc.,

(Signé)

D. DALY.
Secrétaire.

JOHN PRINCE, Ecr.,
Sandwich.

Bureau du Secrétaire,
29 Octobre, 1845.

Monsieur,

J'ai reçu l'ordre du Gouverneur Général, d'accuser la réception de votre lettre du 4 courant, au sujet des licences qui ont dernièrement été accordées à divers individus, aux fins d'explorer certaines parties de la rive nord-est du Lac Supérieur, pour y découvrir des mines et minerais.

Son Excellence en Conseil a mûrement considéré les raisons qui vous portent à désapprouver la manière dont on a accordé des licences à d'autres personnes, postérieurement à la date de votre demande; elle présume que cela vient de la croyance, où vous êtes, qu'en vous accordant cette licence, on entendait par là vous conférer le privilège exclusif d'ex-

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet

plorer ces mines, bien qu'en consultant votre demande, il ne paraît pas que vous ayez demandé ce privilège exclusif; et en vous l'accordant, Son Excellence n'a jamais pensé que vous fussiez en droit d'exercer un monopole à cet égard.

J'ai ordre en outre de vous déclarer, relativement à ma lettre du 27 du mois dernier, qu'après le mot "couche," dans le deuxième paragraphe les mots "ou couches," devraient être insérés; cette modification dans les termes de votre licence, vous mettra à même de vous assurer la préférence pour l'exploitation des couche ou couches de minerais que vous pourrez avoir découvertes, et cela, aux conditions dont il sera convenu ci-après.

J'ai, etc.,

(Signé) JAMES HOPKIRK.

J. PRINCE, Ecr., M. P. P.
Sandwich, C. O.

Bureau du Secrétaire,
30 Octobre, 1845.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre du Gouverneur Général, une licence pour vous autoriser à explorer le territoire, etc., pour l'exploitation des mines et minerais près du Lac Supérieur, aux conditions y indiquées.

J'ai, etc.,

(Signé) JAMES HOPKIRK.

L'Hon. S. B. HARRISON,
etc., etc., etc., Toronto.

Bureau du Secrétaire,
12 Nov., 1845.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 18 du mois dernier, avec une demande de la part de M. George K. Smith, aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines sur la rive nord-est du Lac Supérieur.

Je dois vous informer en réponse, qu'il appert d'après la déclaration de M. Smith, "qu'il réside dans le Michigan, bien qu'il soit représenté dans cette lettre comme un sujet britannique;" il déclare dans sa lettre "qu'il s'organise maintenant une compagnie à St. Joseph, composée entre autres de plusieurs messieurs possédant de l'influence dans les villes qui bordent l'Atlantique;" d'où il résulte que la compagnie qui est sur le point de se former devra se composer en partie, sinon entièrement, d'étrangers.

Son Excellence ne pense pas qu'il soit convenable d'accorder une telle licence à une personne qui ne réside pas dans la province, et Son Excellence ne veut pas non plus encourager l'idée, qu'en accordant une licence pour explorer, il sera permis à d'autres qu'à des sujets de Sa Majesté, d'exploiter les mines.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

L'Hon. JAMES KERBY,
Fort Erie, C. O.

Appendice
(A.A.A.)

Bureau du Secrétaire,
12 Nov., 1845.

21e Juillet. Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 18 du mois dernier, avec demande de la part de M. George K. Smith, aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines sur la rive nord-est du Lac Supérieur.

Je dois vous informer en réponse, qu'il appert d'après la déclaration de M. Smith, "qu'il réside dans le Michigan, quoiqu'il soit représenté comme un sujet Britannique;" il déclare dans sa lettre, "qu'il s'organise maintenant une compagnie à St. Joseph, composée de plusieurs messieurs possédant de l'influence dans les villes qui bordent l'Atlantique;" d'où il résulte, que la compagnie qu'est sur le point de se former, devra se composer en partie, sinon entièrement, d'étrangers.

Son Excellence ne pense pas qu'il soit convenable d'accorder une telle licence à une personne qui ne réside pas dans la Province, et Son Excellence ne veut pas non plus encourager l'idée, qu'en accordant une licence pour explorer, il sera permis à d'autres qu'à des sujets de Sa Majesté, d'exploiter les mines.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY,
Secrétaire.

W. H. MERRITT, Ecuier,
Stc. Catherine.

Bureau du Secrétaire,
1er Décembre, 1845.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre du Gouverneur Général, une licence pour vous autoriser à explorer le territoire, aux fins d'exploiter les mines et minerais près du Lac Supérieur, aux conditions y indiquées.

J'ai, etc.,

(Signé) JAMES HOPKIRK.

J. B. FORSYTH écuier,
Québec.

Lettre semblable adressée à
STEPHEN J. LYMAN, Ecuier,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
2 Décembre, 1845.

Monsieur,

J'ai reçu ordre de l'Administrateur du gouvernement d'accuser la réception de votre mémorial, aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines et minerais sur les rives nord et nord-est du Lac Supérieur; et je dois vous informer en réponse, que l'intention est de ne plus accorder de licences dans ce but, jusqu'à ce qu'on ait reçu les rapports des ex-

plorations pour lesquelles il a déjà été accordé des licences, et qu'on ait réglé et déterminé les conditions auxquelles il sera permis d'exploiter les dites mines.

21e Juillet.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

Mr. L. T. RITTER,
Aux soins de THOMAS STEERS, Ecr.,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
9 Décembre, 1845.

Monsieur.

J'ai reçu ordre de l'Administrateur du gouvernement d'accuser la réception de votre mémorial, aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines et minerais sur les rives nord et nord-est du Lac Supérieur; et je dois vous informer en réponse, que l'intention est de ne plus accorder de licences dans ce but, jusqu'à ce qu'on ait reçu les rapports des explorations pour lesquelles il a déjà été accordé des licences, et qu'on ait réglé et déterminé les conditions auxquelles il sera permis d'exploiter les dites mines.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

R. STUART WOODS, Ecr.,
Sandwich.

Lettre semblable adressée à

Messieurs P. H. MORIN, et JAMES M'KAY,
Sandwich.

HENRY JONES, Ecuier, M. R.
Sarnia, C. O.

M. WHARTON METCALFE,
Hambro' Est.

10 Décembre,
E. B. DONELLY, Ecuier,
Aux soins de L. T. DRUMMOND, Ecuier,
Montréal.

10 Décembre,
ALEXANDER DOUGLAS, Ecuier,
Fort Erié.

ALEXANDER M'DONNELL.

Bureau du Secrétaire,
11 Décembre, 1845.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre de l'Administrateur du Gouvernement, une licence pour vous autoriser à explorer les mines sur les rives nord et nord est du Lac Supérieur.

J'ai, etc.,

(Signé) D DALY,

ALEX. D. McLEAN, Ecr.,
Chatham.

Appendice
A.A.A.)

Bureau du Secrétaire,

17 Décembre, 1845.

Monsieur,

J'ai reçu ordre de l'Administrateur du Gouvernement de vous informer, que Son Excellence en Conseil a pris en considération votre lettre du 19 du mois dernier, aux fins d'obtenir l'autorisation de commencer les fouilles sur l'Isle de Michipicoten, dans le Lac Supérieur; votre lettre du 18 du mois dernier, demandant l'autorisation de commencer les fouilles sur la péninsule de "Schoonea" et l'Isle de Barclay ou St. Ignace, et sur diverses autres petites isles du Lac Supérieur; ainsi que vos lettres des 5, 6, 7 et 18 du mois dernier, aux fins d'obtenir l'autorisation d'entreprendre l'exploitation d'une certaine étendue de terre sur la rive du Lac Huron; et Son Excellence en Conseil a cru devoir communiquer aux diverses personnes qui ont obtenu la permission d'explorer les mines, les mémorandas suivans, comme la base d'après laquelle Son Excellence serait disposée à prendre telles mesures ultérieures pour donner suite aux dites demandes, selon qu'elle le jugera convenable, aussitôt que la première condition aura été remplie:—

Comme le fait d'une exploration antérieure doit former la base de toute demande aux fins d'obtenir une licence pour occuper et ouvrir les mines, Son Excellence en Conseil est d'opinion, que chaque partie devra fournir un état détaillé de la dite exploration, indiquant les démarches prises pour obtenir des renseignements, le résultat des découvertes, la nature et la qualité des diverses veines ou couches de minéral, leur quantité et richesse probable, et tels autres renseignements que l'on doit attendre d'une exploration géologique faite par un homme de l'art.

Son Excellence en Conseil croit aussi devoir, (afin d'empêcher que les intentions du Gouvernement en accordant ces licences, soient perverties,) exiger que les requérans soient tenus de fournir une liste des noms de toutes les personnes qui formeront partie de l'association, et les informer qu'il ne sera accordé de licence pour le présent qu'à des sujets britanniques, et qu'il ne sera permis de faire aucun transport des parts ou actions, ou d'étendre la dite association, sans avoir au préalable obtenu la sanction du Gouvernement, à moins que les parties ne soient sujets britanniques.

Je dois ajouter que Son Excellence en Conseil n'est pas disposée à accorder de licence ou permis d'occupation, sur aucune partie du territoire en question, qu'après que le Géologue Provincial, ou quelque autre agent scientifique du Gouvernement aura eu occasion de fixer les bornes des divers arrondissemens, et d'examiner les divers rapports d'exploration transmis par les parties, soumettre ses observations à cet égard, et dresser un rapport général, pour l'information et la gouverne de Son Excellence.

J'ai, etc.,

(Signé.) D. DALY,

S. DERBISHIRE, Ecr.,
Montréal.Lettre semblable adressée aux messieurs suivans, Appendice
savoir:— (A.A.A.)

L'Hon. P. M'GILL et GEO. DESBARATS, Ecr.

L'Hon. S. B. HARRISON,
Toronto.J. RAJNCE, Ecuyer,
Sandwich.JOS. WOODS,
Chatham.CHAS. BOCKUS et DONALD ROSS,
Montréal.JOHN STUART,
Buffalo.ARTHUR RANKIN,
Chatham.JOHN EWART,
Toronto.ALLAN M'DONNELL,
Buffalo.J. FERRIER,
Montréal.W. C. MEREDITH,
Montréal.W. H. MERRITT,
Chatham.JOHN DOUGLAS,
Fort Erio.J. HAMILTON,
London.

ANGUS D. M'DONELL.

EDWARD RYAN,
Québec.THOMAS RYAN,
Montréal.S. JONES LYMAN,
Montréal.CHARLES JONES,
Toronto.J. B. FORSYTH,
Québec.

ROBERT J. TURNER,

J. HENDERSON,
Montréal.AND. D. M'LEAN,
Chatham.WM. B. JARVIS, et autres,
Toronto.JAMES WILSON,
Perth.A. et S. BAGG,
Montréal.

21e Juillet

Appendice
(A.A.A.)

Bureau du Secrétaire,
22 Décembre, 1845,

21e Julliet.

Monsieur,

Je suis chargé par l'Administrateur du Gouvernement de vous transmettre la licence ci-jointe pour vous autoriser à explorer les rives nord et nord-ouest du Lac Supérieur, et faire la recherche de mines et minerais, etc.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

MM. A. et S. BAGG,
Montréal.

Bureau du Secrétaire.

Monsieur,

Je suis chargé par l'Administrateur du Gouvernement de vous transmettre avec la présente, une licence pour vous et d'autres, par laquelle vous êtes autorisé à explorer les rives nord et nord-est du Lac Supérieur pour y découvrir des mines et minerais.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

D. W. JARVIS, Ecuyer,
Toronto.

Bureau du Secrétaire,
23 Décembre, 1845.

Monsieur,

J'ai reçu ordre de l'Administrateur du Gouvernement, d'accuser la réception de votre mémorial du 13 courant, aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines et minerais sur les rives du Lac Supérieur.

Je dois vous informer en réponse, que l'intention est de ne plus accorder de licences jusqu'à ce qu'on ait reçu les rapports du résultat des explorations qui ont été autorisées, et qu'on ait réglé et déterminé les conditions auxquelles il sera permis d'exploiter les mines.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

Monsieur EDW. MASSE,
Bytown.

Lettre semblable adressée à
SAMUEL S. M'DONALD,
Toronto, C. O.

ROBERT IRONSIDE,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
29 Décembre, 1845.

Monsieur,

J'ai reçu ordre de l'Administrateur du Gouvernement, d'accuser la réception de votre lettre du 25

courant, demandant que l'autorisation d'explorer les mines et minerais sur les rives du Lac Supérieur, que vous avez demandée, soit de nouveau prise en considération.

Appendice
(A.A.A.)

21e Julliet.

Je dois vous informer en réponse, que tout en regrettant les inconvénients auxquels vous pourrez être exposé en ne recevant pas de licence, Son Excellence ne croit pas néanmoins devoir se départir de la règle qu'elle a établie et suivie dans d'autres cas relativement au projet de refuser de nouvelles licences, attendu qu'une déviation de cette règle en votre faveur, porterait naturellement les autres personnes dont on a rejeté les demandes, à espérer qu'on leur accordera la même indulgence.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

A. R. IRONSIDE, Ecr.,
Hôtel de Rasco,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
8 Janvier, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre de l'Administrateur du Gouvernement, d'accuser la réception de votre mémorial du 23 du mois dernier, aux fins d'obtenir l'autorisation d'explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Supérieur, et de vous informer que l'intention est de ne plus accorder de licence à cet effet jusqu'à ce qu'on ait reçu les rapports et états indiquant les résultats des explorations qui ont été faites par les personnes qui en ont déjà obtenu l'autorisation, et que l'on ait réglé et déterminé les conditions auxquelles il sera permis d'exploiter les mines à l'avenir.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

F. CARON, Ecuyer.

Lettre semblable adressée à

JOHN B. LAHTERLY,
Amherstburgh, C. O.

Bureau du Secrétaire,
23 Janvier, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre de l'Administrateur du Gouvernement, d'accuser la réception de votre lettre du 22 courant, aux fins d'obtenir l'autorisation d'explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Supérieur; je dois vous informer que l'intention est de n'accorder aucune nouvelle licence de cette nature, jusqu'à ce qu'on ait reçu les rapports indiquant les résultats des exploitations faites par les personnes qui ont déjà obtenu des licences, et qu'on ait réglé et déterminé les conditions auxquelles il sera permis d'exploiter les mines qui peuvent avoir été découvertes.

J'ai, etc.,

(Signé) JAMES HOPKIRK.

S. B. CAMPBELL.

Lettre semblable adressée à

WM. JAFFRAY.
Favcur de Hy. E. RAWSON.

Appendice
(A.A.A.)
21e Juillet.

Bureau du Secrétaire,
18 Février, 1846.

Monsieur,

Refus d'accorder une licence pour explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Supérieur, (voir page 173.)

J'ai, etc.,

(Signé)

D. DALY.

R. EASTON, Ecuyer,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
16 Mars, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre de l'Administrateur du Gouvernement, d'accuser la réception de votre mémorial du 2 courant, aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Huron.

Je dois vous informer en réponse, que les objections qui s'opposent à l'octroi de nouvelles licences dans ce but, telles que je vous les ai communiquées par ma lettre du 23 Décembre dernier, s'appliquent autant au Lac Huron qu'au Lac Supérieur; et que Son Excellence regrette de ne pouvoir accéder à votre demande.

J'ai, etc.,

(Signé)

D. DALY.

ROBERT IRONSIDE, Ecuyer,
Amherstburgh.

Bureau du Secrétaire,
25 Mars, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du courant, dans laquelle vous demandez une désignation des diverses Localités qui sont réclamées pour l'exploitation des mines, et que j'ai présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement; et je dois vous informer en réponse, que pour le présent, et jusqu'à ce qu'il ait été pris quelque décision relativement aux mesures que Son Excellence pourra adopter pour régler le droit d'extraire le minerai dans les localités en question, Son Excellence ne croit pas devoir accéder à votre demande.

J'ai, etc.,

(Signé)

JAMES HOPKIRK.

GEORGE DESBARATS, Ecr.,
Montréal.

Lettre semblable adressée à

S. JONES LYMAN, Ecr.,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
25 Mars, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 23 du courant, transmettant des échantillons des minerais qui ont été découverts par vos agents sur la

rive nord du Lac Supérieur, avec une carte des régions minérales dont il est parlé dans le rapport du professeur Mather, et les communications de Messrs. Kenzie et Grant que vous avez transmises le 9 du mois dernier; et je dois vous informer que j'ai soumis le tout à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement.

J'ai, etc.,

(Signé)

D. DALY.

JOHN PRINCE, Ecr.,
M. P. P.

Bureau du Secrétaire,
4 Avril, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre de l'Administrateur du Gouvernement, d'accuser la réception de votre lettre du 31 du mois dernier, exposant la nécessité de nommer un agent résident du gouvernement au Lac Supérieur, dans le cas où l'on autoriserait l'exploitation des mines dans les environs, et offrant vos services comme tel.

Je dois vous informer en réponse, que s'il est jugé nécessaire de nommer un tel officier, Son Excellence ne manquera pas, en faisant cette nomination, de s'occuper de votre demande, conjointement avec celles qui lui ont déjà été adressées sur le même sujet.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

W. KEATING, Ecuyer,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
4 Avril, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre de l'Administrateur du Gouvernement, d'accuser la réception de votre lettre du 31 du mois dernier, avec une pétition signée par l'honorable M. McGill, M. Moffatt et vous même; demandant qu'il soit passé un acte d'incorporation, pour vous autoriser à exploiter les mines situées sur les rives du Lac Supérieur; et je dois vous informer en réponse, que dans le cas où les autres branches de la Législature jugeraient à propos de passer un tel acte, le sujet ne manquera pas d'attirer l'attention de Son Excellence.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

JAMES LOGAN, Ecuyer,
Montréal.

Bureau du Secrétaire
4 Avril, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre de l'Administrateur du Gouvernement, d'accuser la réception de votre lettre du 31 du mois dernier, exposant la nécessité de nommer un agent résident du gouvernement au Lac Supérieur, dans le cas où l'on accorderait une licence pour l'ex-

Appendice (A.A.A.) exploitation des mines dans les environs, et offrant vos services en cette qualité.

21e Juillet.

Je dois vous informer, si l'on juge nécessaire de nommer un tel officier, que Son Excellence, en faisant cette nomination, ne manquera pas de faire attention à votre demande.

J'ai, etc.

(Signé) D. DALY.

J. W. KEATING, Ecuyer,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
8 Avril, 1846.

Monsieur,

Eu égard à votre lettre du 2 courant, laquelle en contenait une autre de M. John Stuart, j'ai l'honneur de vous informer qu'elle n'était pas accompagnée des cartes et désignations des autres localités comprises dans la licence de ce monsieur, pour explorer les mines sur les rives du Lac Supérieur.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

Sir ALLAN N. McNAB,

Appendice (A.A.A.) Son Excellence ne croit pas devoir ordonner autre chose à M. Logan pour le présent que d'examiner les localités indiquées par les requérans, et de désigner et mettre à part un arrondissement pour chacun d'eux, de un mille de front sur cinq milles de profondeur, embrassant la couche ou les couches de minerais dont le requérant désirera commencer l'exploitation.

21e Juillet.

Son Excellence m'a de plus chargé de vous ordonner de vouloir bien préparer des instructions qui devront servir de guides à M. Logan, dans le but non seulement de fixer les limites des dits arrondissements, mais encore de constater la nature et la richesse des minerais en question.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

L'Hon. D. B. PAPINEAU,
Commissaire des Terres de la Couronne.

Bureau du Secrétaire,
13 Avril, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre de l'Administrateur du Gouvernement, que Son Excellence en Conseil a pris en considération votre demande et celles d'autres individus aux fins d'obtenir des baux des couches de minerais situées sur le Lac Supérieur; et que Son Excellence...

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet.

ARTHUR RANKIN,
Chatham.JOHN EWART,
Toronto.ALLEN M'DONNELL, écuyer,
Buffalo.J. FERRIER,
Montréal.W. C. MEREDITH,
Montréal.W. H. MERRITT,
Stc. Catherine.JOHN DOUGLAS,
Fort Erié.JAMES HAMILTON,
London.ANGUS D. M'DONELL,
Toronto.EDW. RYAN,
Québec.

THOMAS RYAN

à Son Excellence donner aux dites limites deux mil- Appendice
les de front, sur l'ancienne profondeur, savoir:—cinq (A.A.A.)
milles.

J'ai, etc.

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

L'Honorable PETER M'GILL
Montréal.Bureau du Secrétaire,
22 Avril, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre de l'Administrateur du Gouverne-
ment, d'accuser la réception de votre pétition aux fins
d'explorer les rives du Lac Huron et faire la recherche
de mines et minerais; et je dois vous informer que
l'intention est de n'accorder aucune nouvelle licence
à cet effet, jusqu'on ait reçu les rapports et explora-
tions des parties qui ont obtenu des licences, et que
les conditions auxquelles il sera permis d'exploiter les
mines qui auront été découvertes, soient réglées et
déterminées.

J'ai, etc.

(Signé,) D. DALY.

21e Juillet

Appendice
(A.A.A.)

18^e Juillet.

W. ELLIOT, Ecuier,
Sandwich.

JOHN JACOB, Ecuier,
Chatham.

JOHN A. WILKINSON, Ecuier,
Sandwich.

M. THOMAS M'KEE,

JAMES CUTHBERTSON, Ecuier,
Montréal.

WM. GASPE HALL, Ecuier,
May, près Sandwich.

W. DUFF, Ecuier,
Township de Colchester,
District de l'Ouest.

JOSHUA CHAMBERLAIN, Ecuier
Freligsburgh, C. E.

Aux soins de T. M. FERRES, Ecuier,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
7 mai, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 4 courant, aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines etc.; et je dois vous informer, que si l'on se décide à accorder de nouvelles licences de cette nature, votre demande ne manquera pas d'occuper l'intention de Son Excellence.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

W. N. CRAWFORD, Ecuier,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
8 Mai, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 6 du mois dernier, renouvelant la demande que vous avez présentée au nom de M. H. E. Rawson, aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Supérieur; et je dois vous informer en réponse, que Son Excellence ne peut changer la nature de la décision qu'elle a prise, et qui vous a été communiquée par ma lettre du 3 Février dernier, qui est de ne plus accorder de licences d'exploration jusqu'on ait reçu les rapports des parties qui en ont déjà obtenu, et que les conditions auxquelles il sera permis d'accorder des licences pour exploiter les mines qui seront découvertes, aient été réglées et déterminées.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

WILLIAM JAFFRAY, Ecuier,
Banque de l'Amérique Britannique du Nord,
Toronto.

Bureau du Secrétaire,
26 Mai, 1846.

Monsieur,

J'ai ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 23 courant, où il est parlé des conditions contenues dans la lettre circulaire du 17 Décembre dernier, et imposées aux personnes qui ont obtenu des licences pour découvrir des minerais sur les rives du Lac Supérieur, et dans laquelle vous dites que vous comprenez que la défense faite à ces personnes de s'associer avec d'autres qu'à des sujets britanniques ou de transporter leurs intérêts à des aubains, ne se rapporte qu'à la direction et à l'administration des travaux pour exploiter les mines en vertu de ces licences, et ne défend pas d'ailleurs aux étrangers de prendre des parts dans les fonds d'une compagnie canadienne exclusivement régie par des sujets britanniques.

Je dois vous informer en réponse, que l'intention de cette circulaire était de refuser des licences ou des baux à tous ceux qui ne seraient pas sujets britanniques; Son Excellence étant d'opinion que le gouvernement, dans toutes les transactions qui se rattachent à l'exploitation des mines, ne devrait traiter qu'avec des sujets britanniques seulement.

Quant aux arrangements que les personnes qui tiennent des licences, pourraient faire avec d'autres dans la vue d'obtenir des capitaux pour conduire leurs opérations, comme le gouvernement n'est pas censé devoir en prendre connaissance, il ne croit pas qu'il y ait de sa part aucune nécessité d'intervenir, pourvu toujours que dans toutes les transactions avec le gouvernement, les personnes qui traitent avec lui, soient des sujets britanniques.

J'ai, etc.,

(Signé)

D. DALY.

S. DERBYSHIRE, Ecr.,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
16 Juin, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence en Conseil a pris en considération votre pétition, demandant que les deux compagnies qui ont été formées sous vos auspices pour l'exploitation des mines sur les rives du Lac Supérieur, obtiennent chacune un arrondissement séparé; et que Son Excellence est avisée de ne pas accéder à votre demande.

J'ai, etc.,

(Signé)

JAMES HOPKIRCK.

GEORGE DESBARATS, Ecr.,

Bureau du Secrétaire,
17 Juin, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence en Conseil a pris en considération votre demande aux fins d'obtenir un arrondissement séparé pour l'exploitation des

Appendice
(A.A.A.)

21^e Juillet.

Appendice (A.A.A.) mines sur les rives du Lac Supérieur, et que Son Excellence est avisée de ne pas accéder à votre demande.

21e Juillet.

J'ai, etc.,

(Signé,)

D. DALY.

Wm. H. BOULTON, Ecr.
Toronto.

Bureau du Secrétaire,
2 Juillet, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 29 Juin, avec copie du rapport de messieurs Wilcox et Latter, dans lequel ils prétendent avoir découvert certaines veines de minerais, etc., en vertu de la licence qui vous a été accordée pour explorer les mines, etc. sur les rives du Lac Supérieur, et demandant que l'exploitation des dites veines leur soit accordée et garantie; et je dois vous informer que le tout a été mis sous les yeux de Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil.

J'ai, etc.,

(Signé,)

D. DALY.

A. RANKIN, Ecr.,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
3 Juillet, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général, d'accuser la réception de votre lettre du 16 du mois dernier, renouvelant la demande que vous avez présentée aux fins d'obtenir une Licence, à raison de ce que votre première demande serait parvenue à Montréal le 20 Décembre dernier.

Je dois vous informer en réponse que le Conseil ayant résolu par un ordre en date du 6 Novembre dernier, de ne plus accorder de licences aux personnes qui n'auraient pas présenté leurs demandes avant cette date; et les licences qui ont été accordées depuis, ne l'ayant été qu'en faveur de ceux qui avaient présenté leurs demandes avant cette époque; et un ordre subséquent émané le 12 Décembre, faisant défense expresse d'accorder aucune nouvelle licence, Son Excellence ne peut maintenant accéder à votre demande.

J'ai, etc.,

(Signé,)

D. DALY.

Lt. Col. ELLIOTT,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
3 Juillet, 1846.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 1er courant, dans laquelle vous dites que vous apprenez que le gouvernement se propose d'accorder des licences aux personnes qui désirent explorer les rives nord et est du Lac Supérieur, pour faire la recherche de mines et minerais, et que vous désirez obtenir une licence; Son Excellence me charge de vous informer, que l'in-

Appendice (A.A.A.) tentation est de n'accorder aucune nouvelle licence, et que Son Excellence ne peut en conséquence accéder à votre demande.

21e Juillet.

J'ai, etc.,

(Signé,)

D. DALY.

A. F. SABINE, Ecuyer,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
6 Juillet, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 25 du mois dernier, avec un rapport de l'exploration entreprise par Messrs. Douglas, A. D. McDonnell et vous-même, en vertu d'une certaine licence; et de vous informer que le tout a été soumis à la considération de Son Excellence en Conseil.

J'ai, etc.

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

ALLAN M'DONNELL, Ecuyer,
Fort Erié.

Bureau du Secrétaire,
6 Juillet, 1846.

Monsieur,

J'ai ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre memorandum du 6 courant; et de vous informer en réponse que le motif pour lequel il a été accordé, il y a quelque temps, une licence à M. Woods, c'est qu'il en avait fait l'application par l'entremise de son frère, antérieurement au premier ordre en Conseil du 6 Novembre, qui fait défense d'accorder de nouvelles licences.

Je dois ajouter, que Son Excellence en Conseil, après mûre délibération sur la matière, a décidé qu'il était inutile d'accorder de nouvelles licences jusqu'à ce qu'on eût reçu les rapports des découvertes qui ont déjà été faites, et réglé et déterminé les conditions auxquelles il sera passé des baux aux personnes qui ont déjà obtenu des licences.

J'ai, etc.,

(Signé,)

Col. ELLIOTT,
Bureau des Postes, Montréal.

Bureau du Secrétaire,
10 Juillet, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que les rapports des explorations faites par Messrs. M'Donnell et Rankin, en vertu de la licence qu'ils ont obtenue pour explorer les mines et faire la recherche de minerais sur le Lac Supérieur, ont été reçus à ce bureau le 30 du

Appendice (A.A.A.) mois dernier, et le 4 courant: et conformément au désir exprimé par ces messieurs, je vous en transmets copie ci-jointe.

21e Juillet.

J'ai, etc.,

(Signé,) D. DALY.

W. E. LOGAN, Ecuier,
Géologue Provincial.

Bureau du Secrétaire,
3 Août, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence a pris en considération votre nouvelle demande aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Supérieur, avec un mémoire explicatif de votre part; et je dois vous informer en réponse, que Son Excellence ne peut convenablement se départir de la décision qu'elle a déjà prise à votre égard, et qui vous a été communiquée par ma lettre du 7 du mois dernier.

J'ai, etc.,

(Signé,) D. DALY.

Le Colonel ELLIOT,
Montréal,

Bureau du Secrétaire,
3 Août, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence en Conseil a pris en considération votre demande et celle d'autres intéressés, aux fins d'obtenir des licences pour explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Supérieur; et que Son Excellence en Conseil en est venu à la décision de ne plus accorder de licences pour le présent, jusqu'à ce qu'on ait reçu les rapports des découvertes qui ont déjà été faites, et qu'on ait réglé et déterminé les conditions auxquelles il sera permis à l'avenir d'accorder des baux aux personnes qui ont déjà obtenu des licences.

J'ai, etc.,

(Signé,) D. DALY.

W. M. KELLY, Ecuier,
Montréal.

Lettre semblable adressée à

JOHN PRINCE, Ecr.,
Sandwich.

EBERTS, WADDELL et Cie,
Chatham.

P. H. MORIN, Ecr.,
Aux soins de R. S. M. BOUCHETTE, Ecr.
Montréal.

17 Août.

M. J. THOMPSON,
Montréal.

R. S. BOUCHETTE, Ecr.,
Montréal.

12 Août.

M. ANDREW M'FARLANE,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
4 Août, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence en Conseil a de nouveau pris en considération la demande que vous avez présentée au nom de Henry Jones, Ecuier, aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Supérieur; et comme il y a tout lieu de croire que cette demande a été présentée, par l'intermédiaire de ce bureau, avant la promulgation de l'ordre en Conseil qui fait défense d'accorder des licences, Son Excellence en Conseil a bien voulu accéder à votre demande.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

JAMES HENDERSON, Ecr.
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
13 Août, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 7 courant, par laquelle vous demandez le privilège exclusif d'exploiter la totalité d'une mine que vous avez découverte en vertu de la licence qui vous a été accordée pour explorer les mines sur la rive Nord du Lac Supérieur; et je dois vous informer, que votre demande a été mise sous les yeux de Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

JOHN PRINCE, Ecr., M. P. P.
Sandwich.

Bureau du Secrétaire,
15 Août, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence en Conseil a pris en considération les lettres des diverses personnes qui ont obtenu des licences séparées pour explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Supérieur, savoir:—vous même, l'honorable P. M'Gill et autres, l'honorable S. B. Harrison, John Ewart, Ecuier, et Messrs A. et S. Bagg; l'on indique dans ces lettres le choix de certaines localités ou arrondissemens pour l'exploitation des mines, et l'on demande s'il y aurait aucune objection de la part du Gouvernement, à la formation d'une compagnie composée d'individus qui ont obtenu des licences, afin de mieux attendre, par la réunion des capitaux, de l'art et du travail, le but commun pour lequel les dites licences ont été accordées; et je dois vous déclarer que Son Excellence, sur l'avis de son Conseil, ne voit aucune objection à ce que ces divers individus se forment en une association pour accomplir l'objet qu'ils ont en vue.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK

L'Honorable GEORGE MOFFAT,
etc., etc., etc.

Bureau de la Compagnie des Mines de
Montréal.

Appendice (A.A.A.)

21e Juillet.

Appendice
(A. A. A.)

21e Juillet

Bureau du Secrétaire,
17 Août, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général de vous informer, que Son Excellence en Conseil a pris en considération votre lettre du 13 courant, exposant que Mr. Logan avait refusé de reconnaître les droits d'une des compagnies formée sous vos auspices, aux fins d'explorer les mines; et que ce refus vous exposait vous et vos associés à souffrir des pertes, attendu que les travaux et les fouilles sont commencés depuis quelque tems, et ont même été poussés à une profondeur assez considérable.

Vu les circonstances particulières, il a plu à Son Excellence ordonner à Mr. Logan de ne pas circonscire les bornes des limites qui sont maintenant exploitées par M. McLeod, jusqu'à nouvel ordre, et jusqu'à ce que Son Excellence ait obtenu de plus amples renseignements à cet égard.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

G. DESBARATS, Ecuyer.

Une lettre conçue dans les mêmes termes a été adressée au Géologue Provincial.

Bureau du Secrétaire,
17 Août 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général de vous transmettre copie ci-jointe d'une lettre de Mr. G. Desbarats, dans laquelle il se plaint que Mr. Logan a refusé de reconnaître les droits de l'une des compagnies formée sous ses auspices pour explorer les mines, et copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, avec ordre de transmettre à Mr. Logan les recommandations y contenues, par l'intermédiaire de votre Département qui est celui dont ce monsieur a reçu ses instructions.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

Au Commissaires des Terres de la Couronne.

Bureau du Secrétaire,
19 Août, 1846.

Monsieur,

Le Gouverneur Général me charge de vous informer que Son Excellence en Conseil a pris connaissance de plusieurs rapports d'individus qui ont exploré la rive sud du Lac Supérieur, par ordre de personnes qui avaient obtenu des licences à cet effet; et que ces rapports sont accompagnés de cartes ou d'esquisses de certaines pointes de terre, îles, et promontoires déjà tracés sur la carte du Capitaine Bayfield, auxquels on a bien voulu donner des noms suivant la fantaisie de ces messieurs.

Son Excellence est d'avis que la reconnaissance de ces noms entraînerait des inconvéniens et de la con-

fusion; et elle m'a ordonné de vous charger de n'y faire aucune attention, et d'en proposer d'autres pour être soumis à l'approbation de Son Excellence en Conseil.

Appendice
(A. A. A.)

21e Juillet.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

W. E. LOGAN, Ecr.,
Géologue Provincial,
Lac Supérieur.

Bureau du Secrétaire,
19 Août 1846.

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence en Conseil a pris en considération la pétition par laquelle vous demandez le privilège exclusif d'exploiter toute la mine ou veine qui a été découverte par vous ou vos agens, bien qu'elle s'étende plus de cinq milles en profondeur; vous demandez aussi que la dite mine ou veine soit comprise dans le titre qui sera accordé par le Gouvernement, et que ce titre vous soit passé immédiatement.

Je dois vous informer en réponse que Son Excellence est informée qu'elle ne saurait accéder à votre première demande, sans établir un précédent très dangereux qui, dans le fait, étendrait indéfiniment le privilège de l'exploitation des mines.

Quant à la demande de vous accorder immédiatement un titre pour définir vos limites, Son Excellence est d'opinion que la chose est impossible, attendu que Mr. Logan n'a pas encore fait de rapport indiquant les limites de l'arrondissement en question, et attendu que Son Excellence n'a pas encore décidé si les arrondissemens pour l'exploitation des mines seront concédés à titre de bail, ou vendus en pleine propriété.

Son Excellence a de plus ordonné en Conseil, qu'un seul rang d'arrondissemens pour l'exploitation des mines, à partir des bords du Lac, serait concédé pour le présent.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

JOHN PRINCE, Ecuyer,
Sandwich.

Bureau du Secrétaire,
20 Août 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, qu'il a été émané une licence en faveur de William Elliott, écuyer, pour l'autoriser à explorer les mines et minerais sur les rives du Lac Supérieur, aux mêmes conditions auxquelles il a déjà été accordé des licences à d'autres, et à raison de ce qu'il aurait présenté sa demande avant la promulgation de l'ordre en Conseil qui fait défense d'accorder aucune nouvelle licence.

Appendice (A. A. A.) Cette licence vous sera remise, comme procureur de M. Elliott, ou à toute autre personne par vous autorisée à cet effet.

20 Juillet.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

C. E. ANDERSON, Ecuyer,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
4 Septembre 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence a pris en considération la demande que vous avez présentée aux fins d'obtenir une licence pour explorer les rives du Lac Supérieur, dans le but d'y découvrir des mines ; et que Son Excellence en Conseil est d'opinion qu'il n'est pas expédient pour le présent d'accorder de nouvelles licences pour l'exploitation des mines.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

G. RYKERT, Ecuyer,
St. Catherines.

Bureau du Secrétaire,
8 Septembre 1846.

Monsieur,

Eu égard à la licence qui a été dernièrement accordée à M. P. H. Morin, à raison de ce qu'il en aurait demandé une avant que le Conseil eût fait certaines défenses à cet égard, j'ai reçu ordre du Gouverneur Général de vous informer, que Son Excellence a constaté, après mûr examen, que cette demande a été présentée dans le principe conjointement avec Mr. M'Kay ; et y eût-on accédé alors, que l'on n'aurait émané qu'une seule licence pour les deux.

D'après la demande de Mr. M'Kay, il paraîtrait maintenant que ce dernier désire lui aussi obtenir une licence ; et comme en accordant une licence à M. Morin, en vertu de la demande qu'il en avait préalablement faite conjointement avec M. M'Kay, Son Excellence a pensé qu'ils y étaient tous deux également intéressés, il faudra que Mr. Morin fasse part à Mr. M'Kay des avantages résultant de la licence qui lui a été accordée, ou qu'il s'arrange avec lui de toute autre manière.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

R. S. M. BOUCHETTE, Ecuyer,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
9 Septembre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre, par laquelle vous demandez que certaines îles dans le Lac Supérieur, connues sous le nom de "Point Porphyry Group" vous soient concédées pour l'exploitation des mines qui s'y trouvent ; et je dois vous informer que vous devrez

vous adresser à Mr. Logan qui se trouve maintenant sur les lieux, dans le but de faire ces concessions.

Appendice (A. A. A.)

21e Juillet.

Quant à cette partie de la lettre qui dit que vous désirez vous associer avec d'autres qui ont déjà obtenu des licences, afin de mieux atteindre le but que l'on avait en vue en accordant ces licences, je dois vous informer que le Gouvernement ne s'oppose nullement à ce que vous vous associiez dans ce but avec d'autres personnes qui ont déjà obtenu des licences du Gouvernement.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

S. DERRISHIRE, Ecuyer,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
9 Septembre 1846.

Monsieur,

Je suis chargé par le Gouverneur Général de vous informer, que Son Excellence en Conseil a pris en considération la demande que vous avez présentée au nom de Mr. James M'Kay de Sandwich, dans la vue d'obtenir une licence pour explorer les rives du Lac Supérieur, aux fins d'y découvrir des mines et minerais ; vous donnez, comme motif de cette demande, le fait que vous avez demandé cette licence avant la promulgation de l'ordre en Conseil, du 12 Décembre dernier, qui fait défense d'accorder de nouvelles licences.

Son Excellence a constaté, que Mr. M'Kay et Mr. Morin avaient conjointement demandé une licence, le 27 Novembre dernier ; et, eût on accédé à leur demande, l'on n'aurait émané qu'une seule licence en leur faveur. Son Excellence a néanmoins constaté, que Mr. Morin avait depuis fait une nouvelle application, et obtenu une licence à laquelle Mr. M'Kay a droit de participer, puisqu'elle n'a été accordée que sur leur demande conjointe, à moins que Mr. M'Kay n'ait disposé de sa part en faveur de Mr. Morin.

Dans ces circonstances, Son Excellence ne saurait accorder une nouvelle licence en faveur de M. McKay ; il ne lui reste donc qu'à obtenir de M. Morin, la part d'intérêt qu'il aurait droit de réclamer, si la licence eût été accordée dans le principe suivant la teneur de la demande qu'ils en ont faite conjointement.

J'ai, etc.

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

JAMES HENDERSON, Ecuyer,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
15 Septembre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général, d'accuser la réception de votre lettre de cette date, dans laquelle vous demandez s'il a été accordé de nouvelles licences pour explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Supérieur ; sinon, pourquoi elles ont été refusées.

Je dois vous informer en réponse qu'il a été récemment présenté plusieurs demandes aux fins d'obtenir des licences, et qu'elles ont été prises en considération par Son Excellence en Conseil.

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet

L'ordre en Conseil du 12 Décembre dernier indiquait les conditions auxquelles ceux qui avaient obtenu des licences, seraient tenus de se conformer, afin d'obtenir une préférence, ou droit de préemption, relativement à l'octroi d'une localité pour l'exploitation des mines. Entr'autres choses, il était arrêté que les parties seraient tenues de donner un état détaillé de leurs explorations, et d'indiquer les mesures qu'elles auraient prises pour obtenir leurs renseignements, le résultat de leurs découvertes, et la nature des veines ou couches de minerais. Ces renseignements devaient en être transmis au Géologue Provincial, pour le mettre en état de tracer les limites de chaque arrondissement, et faire un rapport général et exact.

A cette époque, Son Excellence en Conseil avait arrêté qu'il ne serait plus accordé de nouvelles licences, bien qu'on ne se soit pas rigoureusement conformé à cette décision.

Son Excellence est d'avis que ceux qui obtiendraient maintenant une licence pour explorer les mines, ne pourraient en remplir les conditions assez à temps pour donner les renseignements nécessaires au Géologue Provincial dont son Excellence s'attend à recevoir les rapports sous peu.

Le refus d'une licence d'exploration dans le but d'obtenir la préférence dans le choix d'une localité ou arrondissement, ne comporte nullement le refus d'une licence ou autre autorisation pour exploiter les mines.

Aussitôt que Son Excellence, après avoir reçu les rapports et renseignements nécessaires, aura réglé et déterminé les conditions auxquelles il sera permis d'exploiter les mines, soit que les lots ou arrondissements soient vendus en pleine propriété, ou donnés à bail pendant un certain nombre d'années, l'occasion sera probablement donnée au public de louer ou d'acheter; et le choix d'un local ou arrondissement sera donné à celui qui, possédant une licence, aura rempli les conditions d'exploration, et communiqué les renseignements nécessaires.

L'octroi de nouvelles licences dans le moment actuel, serait inutile aux parties, attendu qu'elles ne pourraient remplir les conditions requises assez tôt pour en profiter, ou que cela ne ferait que retarder le rapport du Géologue Provincial et le règlement de la question, jusqu'à ce que ces dernières eussent aussi terminé leurs explorations, et rempli les conditions qu'on exige d'elles. Dans ces circonstances, Son Excellence est d'avis, qu'il n'est pas expédient d'accorder des licences pour explorer les mines.

J'ai, etc.

(Signé.) JAMES HOPKIRK,

L'honorable GEORGE MOFFATT,
Président de la Compagnie
des Mines de Montréal.Bureau du Secrétaire,
16 Septembre, 1846,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence en Conseil a pris en considération la nouvelle demande que vous avez présentée aux fins d'obtenir une licence pour explorer les mines du Lac Supérieur.

L'ordre en Conseil du 12 Décembre dernier, indiquait les conditions auxquelles ceux qui ont obtenu

des licences seraient tenus de se conformer pour obtenir la préférence, ou droit de préemption, relativement à l'octroi d'un local ou arrondissement pour l'exploitation des mines. Entr'autres choses, il était arrêté que les parties seraient tenues de donner un état détaillé de leurs explorations, et d'indiquer les mesures prises pour obtenir leurs renseignements, le résultat de leurs découvertes, et la nature des veines ou couches de minerais. Ces renseignements devaient être transmis au Géologue Provincial, afin de le mettre en état de tracer les limites de chaque arrondissement, et faire un rapport général et exact.

A cette époque, Son Excellence en Conseil avait arrêté qu'il ne serait plus accordé de licences, bien qu'on ne se soit pas rigoureusement conformé à cette décision. Les personnes qui ont obtenu des licences mais qui n'ont pas rempli ces conditions, ne peuvent réclamer aucun privilège ou droit de priorité dans le choix d'un local ou arrondissement.

Son Excellence est d'avis que ceux qui obtiendraient maintenant une licence pour explorer les mines, ne pourraient en remplir ces conditions assez à temps pour donner les renseignements nécessaires au Géologue Provincial dont Son Excellence s'attend à recevoir les rapports sous peu.

Le refus d'une licence d'exploration, dans le but d'obtenir la préférence ou le choix d'un local ou arrondissement, ne comporte nullement le refus d'une licence ou autre autorisation pour exploiter les mines.

Aussitôt que Son Excellence, après avoir reçu les rapports et renseignements nécessaires, aura établi et déterminé les conditions auxquelles il sera permis d'exploiter les mines, soit que les lots ou arrondissements soient vendus en pleine propriété, soit qu'ils soient donnés à bail pendant un certain nombre d'années, l'occasion sera probablement donnée au public de louer ou d'acheter; et le choix d'un local ou arrondissement sera donné à celui qui, possédant une licence, aura rempli les conditions d'exploration, et communiqué les renseignements nécessaires.

L'octroi de nouvelles licences dans le moment actuel serait inutile aux parties, attendu qu'elles ne pourraient remplir les conditions requises assez tôt pour en profiter, ou que cela ne ferait que retarder le rapport du Géologue Provincial et le règlement de la question, jusqu'à ce que ces dernières parties eussent aussi terminé leurs explorations, et rempli les conditions qu'on exige d'elles.

Dans ces circonstances, Son Excellence est d'avis qu'il n'est plus expédient d'accorder des licences pour explorer les mines.

(Signé.) JAMES HOPKIRK,

H. RYLAND, Ecr.,
Montréal,

Lettre semblable adressée à

JEAN B. MAÇON, Ecr.,
Comme procureur de
EDWARD B. DONNELLY, Ecr.Bureau du Secrétaire,
16 Septembre, 1846,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence en Conseil a pris en considération votre lettre, par laquelle vous

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet.

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet.

refusez au nom de P. H. Morin, Ecuyer, de permettre à James McKay de participer aux avantages résultant d'une licence pour explorer les mines du Lac Supérieur, accordée à M. Morin qui en avait précédemment fait la demande conjointement avec M. McKay,—demande qui était l'unique motif qui avait engagé le Gouvernement à accorder la dite licence. Dans ces circonstances, Son Excellence n'a d'autre alternative que de donner ordre que la dite licence soit annullée.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

R. S. M. BOUCHETTE, Ecr.,
Montréal.Bureau du Secrétaire,
16 Septembre, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que comme la licence pour explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Supérieur, qui a été accordée à P. H. Morin, Ecuyer, ne l'a été que par le motif qu'il l'avait demandée conjointement avec James McKay, Ecr.; et comme M. Morin a refusé de laisser M. McKay participer aux avantages qui devaient en résulter, Son Excellence n'a d'autre alternative pour le présent, que d'ordonner que la dite licence soit annullée.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

ROBERT M'KAY, écr.,
Procureur de JAMES M'KAY, écr.,
Montréal.Bureau du Secrétaire,
17 Septembre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 20 du mois dernier, demandant qu'il soit accordé une licence au Dr. S. C. White, aux fins d'explorer les mines sur les rives du Lac Supérieur dans le cas où il en serait encore émané; et je dois vous informer, que Son Excellence en Conseil ne considère pas qu'il soit à propos maintenant d'accorder des licences à qui que ce soit, mais qu'aussitôt qu'elle aura reçu le rapport de M. Logan et obtenu les renseignements nécessaires, Son Excellence arrêtera les conditions auxquelles il sera permis d'exploiter les mines du Lac Supérieur, et décidera si les lots ou arrondissemens seront donnés à bail ou vendus en pleine propriété; et le public aura probablement alors une occasion de les louer ou acheter; et que chaque possesseur d'une licence, qui aura rempli les conditions auxquelles la licence a été accordée, savoir, d'explorer et transmettre les renseignements requis, aura le choix d'un seul et unique local ou arrondissement.

Quant au paiement des pertes occasionnées par la rébellion, je dois vous dire qu'ayant maintenant reçu

tous les rapports des arbitres, Son Excellence se propose de prendre sans retard les arrangements nécessaires pour liquider ces réclamations.

J'ai, etc.

(Signé,) D. DALY.

JOHN PRINCE, Ecuyer,
Sandwich.Bureau du Secrétaire,
22 Septembre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 28 du mois dernier, demandant une licence aux fins d'explorer les mines du Lac Supérieur; et je dois vous informer que l'intention de Son Excellence est de ne plus accorder de licence jusqu'à ce qu'on ait reçu les rapports de ceux qui ont obtenu des licences, et que l'on ait réglé et déterminé les conditions auxquelles il sera permis d'exploiter ces mines.

J'ai, etc.

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

GEORGE DUNHAM, Ecuyer,
Brockville.Bureau du Secrétaire,
26 Septembre, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence a pris en considération votre lettre du 13 courant, dans laquelle vous demandez si une licence pour explorer les mines accordée avant l'Union des Provinces, sera reconnue par le Gouvernement actuel, et si elle confère le même droit d'explorer ou de faire des fouilles sur les rives du Lac Supérieur que celles qui ont été tout récemment accordées à d'autres; je dois vous informer que Son Excellence, en Conseil, ne peut reconnaître un droit semblable.

J'ai, etc.

(Signé,) D. DALY.

W. H. BOULTON, Ecr., M. P. P.
Toronto.Bureau du Secrétaire,
29 Septembre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 23 courant, demandant une licence pour explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Supérieur; et je dois vous informer en réponse que l'intention est de ne plus accorder de semblables licences à l'avenir, jusqu'à ce qu'on ait reçu les rapports des personnes qui ont déjà obtenu des licences, et que l'on ait réglé et déterminé les conditions auxquelles il sera permis d'exploiter les mines.

J'ai, etc.

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

GEORGE DUCK, junior, Ecr.,
Chatham, C. O.Lettre semblable adressée à
WALTER EBERTS, Ecr.,
Chatham.Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet.

Appendice
(A. A. A.)Bureau du Secrétaire,
5 Octobre, 1846.

21e Juillet Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 3 courant, aux fins de savoir si l'on accordera de nouvelles licences pour explorer les mines et faire la recherche de minerais sur les rives du Lac Supérieur.

Je dois vous informer, en réponse, qu'il a été présenté plusieurs demandes semblables depuis quelque tems, et qu'elles ont été mises sous les yeux de Son Excellence en Conseil.

L'ordre en Conseil du 12 Décembre dernier, indiquait les conditions auxquelles ceux qui obtiendraient des licences, seraient tenus de se conformer pour obtenir un droit de priorité ou de préemption, relativement à l'octroi d'un local ou arrondissement. Entre autres choses, il était arrêté que les parties seraient tenues de donner un état détaillé de leurs explorations, et d'indiquer les mesures prises pour obtenir leurs renseignements, le résultat de leurs découvertes, et la nature des veines ou couches de minerais. Ces renseignements devaient être transmis au Géologue Provincial, afin de le mettre en état de tracer les limites de chaque arrondissement, et de faire un rapport général et exact.

A cette époque, Son Excellence en Conseil avait arrêté, qu'il ne serait plus accordé de nouvelles licences, bien qu'on ne se soit pas strictement conformé à cette décision. Il est évident que les personnes qui ont obtenu des licences, mais qui n'ont pas rempli ces conditions, n'ont aucun droit de réclamer un droit de priorité relativement au choix d'un local ou arrondissement.

Son Excellence est d'avis, que ceux qui obtiendraient maintenant une licence pour explorer les mines, ne pourraient remplir ces conditions assez à tems pour donner les renseignements nécessaires au Géologue Provincial dont Son Excellence s'attend à recevoir les rapports sous peu.

Le refus d'une licence d'exploration, dans le but d'obtenir la préférence du choix d'un local ou arrondissement, ne comporte nullement le refus d'une licence ou autre autorisation pour l'exploitation des mines.

Aussitôt que Son Excellence, après avoir reçu les rapports et renseignements nécessaires, aura réglé et déterminé les conditions auxquelles il sera permis d'exploiter les mines, soit que les lots ou arrondissemens soient vendus en pleine propriété, soit qu'ils soient donnés à bail pendant un certain nombre d'années, il sera probablement donné une occasion publique de louer ou d'acheter; et le choix d'un local ou arrondissement sera donné à celui qui, possédant une licence, aura rempli les conditions d'exploration et communiqué les renseignements nécessaires.

L'octroi de nouvelles licences dans le moment actuel serait inutile aux parties, attendu qu'elles ne pourraient remplir les conditions requises assez tôt pour leur donner une préférence, ou que cela ne ferait que retarder le rapport du Géologue Provincial et le règlement de la question, jusqu'à ce que ces dernières parties eussent aussi terminé leurs explorations, et rempli les conditions qu'on exige d'elles.

Dans ces circonstances, Son Excellence est d'avis qu'il n'est pas expédient d'accorder de nouvelles licences pour explorer les mines.

(Signé) JAMES HOPKIRK.

GEORGE DESBARATS, Ecr.,
Montréal.Bureau du Secrétaire,
6 Octobre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général d'accuser la réception de votre pétition du 30 du mois dernier, renouvelant la demande que vous avez déjà présentée aux fins d'obtenir une licence pour explorer les rives du Lac Supérieur, dans le but de découvrir des mines et minerais; et je dois vous informer que l'intention est de ne plus accorder de licences de cette nature jusqu'à ce qu'on ait reçu les rapports, etc., des personnes qui ont déjà obtenu des licences, et qu'on ait réglé et déterminé les conditions auxquelles il sera permis à l'avenir d'exploiter les mines qui auront été découvertes.

J'ai, etc.,

(Signé) D. DALY.

FRANÇOIS CARON,
Montréal.Bureau du Secrétaire,
9 Octobre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre du 7 courant, par laquelle vous demandez au nom de M. James Cuthbertson, qu'avant de faire aucune démarche pour accorder des licences ou baux pour exploiter les mines et minerais sur les rives du Lac Huron, il lui soit permis de soumettre un rapport détaillé de l'exploration géologique et de certaines découvertes qu'il prétend avoir faites.

Quant à cette partie de votre lettre dans laquelle vous dites que M. Cuthbertson avait découvert une mine de cuivre et avait fait une exploration de la côte, par suite d'une intimation que je lui avais donnée de vive voix dans une entrevue, au commencement de l'été dernier, en vertu de laquelle M. Cuthbertson serait autorisé de l'exploiter sans une licence spéciale à cet effet, je vous prie de remarquer que vous avez été dans l'erreur au sujet de ce que je vous ai dit. Je vous déclare que le Gouvernement n'était pas alors disposé à donner des licences pour explorer les rives du Lac Huron pour y découvrir des mines; mais qu'il ne s'opposait pas à ce qu'on fit des offres au Gouvernement pour acheter ou louer les sites que l'on désirait obtenir, et que le Gouvernement ne manquerait pas de s'occuper de ses offres en tems et lieux. Je ne pouvais néanmoins, ni n'ai jamais autorisé M. Cuthbertson à faire une exploration; et je ne lui ai donné aucun espoir qu'on accueillerait favorablement la demande de s'approprier ses découvertes.

Appendice
(A.A.A.)

31e Juillet.

Dans ces circonstances, je dois déclarer que la demande de M. Cuthbertson d'acheter les mines qu'il peut désirer obtenir, sera réglée d'après les conditions qui ont été accordées à d'autres, et que ces conditions seront transmises et communiquées avant peu au Commissaire des Terres de la Couronne, pour l'information du public.

J'ai etc.,

(Signé,) D. DALY.

W. N. CRAWFORD, Ecuyer,
Montréal.

Bureau du Secrétaire,
9 Octobre, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 26 du mois dernier, en réponse à la mienne du 19 du même mois, au sujet des mines du Lac Supérieur, et de vous informer que je l'ai mise sous les yeux de Son Excellence le Gouverneur-Général.

J'ai, etc.,

(Signé,) D. DALY.

JOHN PRINCE, Ecr., M. P. P.,
Sandwich.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 12 Octobre, 1846.

Monsieur,

Eu égard à l'ordre du Gouverneur-Général en Conseil, qui fixe les conditions auxquelles ceux qui possèdent des licences devaient obtenir un local ou arrondissement pour l'exploitation des mines, j'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence ordonner, qu'aussitôt qu'on aura reçu le rapport de M. Logan, il sera donné un certificat à chaque possesseur d'une licence, désignant l'arrondissement qu'il réclame et qu'il a droit d'obtenir, et indiquant les limites; et qu'alors, le requérant sera tenu de payer au Gouvernement une somme égale aux frais d'arpentage des limites du dit arrondissement, laquelle sera retenue par le Gouvernement dans le cas où le possesseur de la licence ne consentirait pas à acheter le dit local ou arrondissement à l'expiration de deux années; mais il lui en sera donné crédit à compte du prix d'achat à 4s. l'acre, dans le cas où il consentirait à compléter l'achat de l'arrondissement qu'il aura demandé.

En conséquence, vous voudrez bien ajouter ce règlement à ceux de l'ordre en Conseil, et le communiquer aux parties intéressées.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

Au Commissaire des Terres de la Couronne.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 12 Octobre, 1846.

Appendice
(A.A.A.)

31e Juillet.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser, la réception de votre lettre de ce jour, par laquelle vous demandez les conditions auxquelles il sera permis à ceux qui ont obtenu des licences aux fins d'explorer les mines sur les rives du Lac Supérieur, de prendre possession de leurs arrondissements.

Je dois vous informer en réponse, que Son Excellence en Conseil, a donné toute son attention à cette matière, en vue des intérêts de la Province, etc., (tel qu'exprimé dans la lettre adressée à monsieur Moffatt, du 8 courant, avec l'addition du paragraphe suivant.)

Je dois ajouter, qu'avant de recevoir un certificat indiquant les divers arrondissements qui pourront avoir été mis à part pour eux, les possesseurs de licences seront tenus de payer au Gouvernement les frais d'arpentage de leurs limites; lesquels seront retenus par le Gouvernement dans le cas où ils abandonneraient leurs lots, après l'expiration de deux années; mais il leur en sera tenu compte sur le prix d'achat à raison de 4s. l'acre, dans le cas où ils consentiraient finalement à acheter les arrondissements qui leur auront été accordés.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

S. DERBINHIRE, Ecr.,
Sec. de la Compagnie des Mines de Montréal.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 12 Octobre, 1846.

Monsieur,

Eu égard à la lettre de monsieur Daly, du 8 courant, dans laquelle on explique, pour l'information de monsieur Meredith et la vôtre, les conditions auxquelles il sera permis aux possesseurs de licences d'obtenir leurs arrondissements; j'ai l'honneur de vous déclarer, par ordre du Gouverneur-Général, qu'il a plu à Son Excellence ordonner, qu'aussitôt qu'on aura reçu le rapport de monsieur Logan, il sera donné un certificat à chaque possesseur de licence indiquant l'arrondissement qu'il réclame et auquel il a droit, et spécifiant ses limites, en par le requérant payant au Gouvernement une somme égale aux frais d'arpentage du dit arrondissement; laquelle somme sera retenue par le Gouvernement dans le cas où il abandonnerait son lot, à l'expiration de deux années; mais il lui en sera tenu compte sur le prix d'achat à raison de 4s. l'acre, dans le cas où il consentirait finalement à compléter l'achat de l'arrondissement qui lui aura été accordé.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

L'Honorable GEORGE MOFFATT,
Montréal.

Lettre semblable adressée à
GEORGE DESBARATS, Ecr.,

ppandice
A.A.A.)

21e Juillet.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 13 Octobre, 1846.

Monsieur,

J'ai ordre du Gouverneur-Général d'accuser la réception de votre lettre du 9 courant, aux fins d'obtenir l'autorisation d'exploiter les mines de l'Isle Michipicoten, sur le Lac Supérieur; et je dois vous informer en réponse, que les conditions auxquelles le Gouvernement permettra l'exploitation des mines sur les rives ou les Isles des Lacs Huron et Supérieur, sont les suivantes :—

Aussitôt que les parties qui ont des licences auront été établies, (et Son Excellence espère que cela sera prochainement,) en recevant une demande quelconque indiquant l'arrondissement que le requérant désire obtenir, il sera donné ordre d'arpenter l'arrondissement désiré, qui ne devra pas avoir moins de dix milles d'étendue; et la partie sera tenue de payer les frais d'arpentage avant de recevoir un certificat constatant son droit de l'exploiter.

Ces frais payés, et le certificat obtenu, le requérant aura droit de prendre possession du dit arrondissement, et d'en exploiter les mines pendant deux ans; et à l'expiration de ce terme, il aura le choix d'acheter le lot, moyennant quatre chelins l'acre, dont une cinquième de suite, et le reste en cinq paiemens annuels, avec intérêt; le montant payé pour frais d'arpentage étant crédité en sa faveur comme partie du paiement.

En conséquence, toute demande que vous pourrez présenter au Commissaire des Terres de la Couronne, indiquant le local ou arrondissement que vous désirez obtenir sur l'Isle Michipicoten, sera prise en considération par cet Officier.

J'ai, etc.

(Signé,) JAMES HOPKIRK.

C. COLLINGWOOD, Ecr.,
Beauharnois.Lettre semblable adressé à
E. COLVILLE, Ecr., M. P. P.,
Beauharnois.

Et à F. G. Johnson, Ecr., en réponse à la demande par lui présentée, au nom de J. Jones, Junior, aux fins d'exploiter les mines des Lacs Huron et Supérieur.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 27 Octobre, 1846.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception de votre lettre de cette date, demandant des renseignemens relativement à la disposition des régions minérales sur le Lac Supérieur.

Je dois vous informer, en réponse que Son Excellence a donné toute son attention à cette matière, en vue des intérêts de la Province, etc. (tel qu'exprimé dans la lettre à M. Moffatt, du 8 courant, avec l'addition du paragraphe suivant.)

Je dois ajouter, qu'avant de recevoir leurs certificats, les parties seront tenues de payer une somme égale aux frais d'arpentage, laquelle sera retenue par le Gouvernement dans le cas où elles n'achèteraient pas définitivement les lots où arrondissemens qu'elles ont

demandés; mais dans le cas où elles achèteraient, la dite somme sera créditée en leur faveur sur le prix d'achat.

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet

J'ai, etc.,

(Signé,) D. DALY.

A. RANKIN, Ecuyer,
Montréal.Bureau du Secrétaire,
Montréal, 14 Décembre, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 26 du mois dernier, demandant copie de l'ordre en Conseil qui a été passé, ainsi que vous l'avez appris, et qui autorise l'octroi des licences qui ont été demandées pour l'exploitation des mines entre le 6 Novembre et le 12 Décembre 1845; et je dois vous informer en réponse, qu'il n'a été donné aucun ordre semblable.

J'ai, etc.,

(Signé,) D. DALY.

Mr. T. L. RITTER,
Niagara,Certifié vraies copies.
Département des Terres de la Couronne.
Montréal, 17 Juillet, 1847.

No. 5.

COPIE DU RAPPORT DE M. LOGAN, AVANT SES EXPLORATIONS SUR LE LAC SUPÉRIEUR.

Remarques sur la région minérale que l'on suppose exister sur le Lac Supérieur, adressées au Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, par W. E. Logan, Géologue Provincial.

Montréal, 24 Mars, 1846.

Si j'ai bien compris les questions qui m'ont été faites par l'Honorable Conseil Exécutif, concernant la région minérale du Lac Supérieur, je conçois que le Gouvernement désire que je lui exprime mon opinion quant aux données sur lesquelles il serait judicieux de procéder, pour constater la valeur du District Minéral en question; et aux principes qui devraient être pris en considération, en le partageant en lots ou arrondissemens.

Il a été fait allusion à la possibilité de l'existence d'une région minérale de quelque valeur sur le rivage septentrional du Lac Supérieur, dans le rapport que j'ai eu l'honneur de soumettre au Gouvernement, du progrès fait dans l'exploration géologique de la province, en 1843; et en supposant son importance probable, je me sens moins influencé par les bruits qui ont été si diligemment répandus depuis le commencement de l'espèce d'enthousiasme pour l'exploitation des mines qui existe maintenant dans les Etats-Unis, que par le compte rendu impartial concernant les richesses minérales du rivage méridional, fourni à la Législature du Michigan, par feu M. Douglas Houghton, en 1841, dans son rapport sur la structure géologique de la péninsule supérieure de l'Etat.

La géologie du Michigan a occupé l'attention de M. Houghton pendant dix-huit années; les huit dernières, comme employé officiellement par son Gou-

Appendice
(A.A.A.)

31e Juillet

vement, pour en explorer les ressources minérales ; et ce fut en remplissant ses devoirs comme Géologue de l'Etat, qu'il perdit la vie, l'automne dernier. Sa réputation est grande parmi ceux qui se sont occupés de la même branche de science ; et ses rapports sont caractérisés par beaucoup de prudence et de modestie dans l'exposition de ses opinions. On croit qu'il a visité les rivages britanniques du Lac Supérieur, et qu'il en a considéré le caractère minéralogique comme étant à peu près le même que celui des rivages américains, bien que je crois qu'il n'a rien publié à ce sujet.

Quelle peut être l'étendue de la région à mines, du côté britannique du Lac, et jusqu'où et dans quelle direction elle peut pénétrer dans l'intérieur, c'est ce qui ne pourra être constaté que par une investigation soignée et prolongée ; et il est impossible de dire, sans quelque espèce de reconnaissance faite préalablement, quelle longueur de temps il faudra pour en compléter l'exploration ; mais on doit présumer que la chose dépendra du degré de précision auquel sa valeur supposée pourra rendre expédient de porter l'examen.

Les incertitudes quant à l'exploitation des mines sont si grandes, que même après une examen soigneux à la surface, il est souvent très difficile d'estimer avec précision la valeur probable des produits minéraux. L'opinion qu'on peut s'en former doit être naturellement basée sur la quantité du minéral, le coût de le tirer de la carrière et de l'amener à la surface, de le dégrossir ou apprêter pour un marché, et de l'y transporter, comparé au prix qui en peut-être obtenu, après qu'il y est arrivé. On n'éprouvera peut-être en aucun cas, une bien grande difficulté à vérifier tous les élémens du calcul, à l'exception du premier, c'est-à-dire, de la quantité. A l'égard des minéraux qui sont disposés avec régularité, la quantité peut en être reconnue avec facilité : par exemple, dans le cas du charbon, qui est presque toujours déposé en feuillets étendus d'une épaisseur assez uniforme, la règle est qu'il en peut être obtenu 1,000 tonneaux de chaque pied d'épaisseur de chaque acre superficiel d'une couche. Mais il n'en est pas ainsi à l'égard des filons minéraux, qui sont la forme la plus ordinaire dans laquelle se présentent les minerais métallifères.

Les veines minérales, en tant que distinguées des dépôts minéraux, occupent généralement ce qu'on suppose être des crevasses dans les roches de la contrée ; et ces crevasses sont regardées comme le résultat de forces soulevantes qui auront rompu la continuité de la roche. La crevasse est ordinairement accompagnée d'un glissement, ou d'une dislocation plus ou moins considérable, par laquelle des parties qui, dans le plan de la crevasse, ne se placent pas convenablement, sont amenées vis-à-vis l'une de l'autre, laissant un espace pour la sécrétion de la matière minérale. Il est évident qu'une fissure de cette sorte, dans laquelle les parties saillantes sur les côtés opposés se toucheraient, et où les parties rentrantes s'éloigneraient l'une de l'autre, produirait un moule très irrégulier, et que le filon minéral qui le remplirait exactement contiendrait une quantité de minerai qu'aucun raisonnement *a priori* ne pourrait déterminer avec précision.

Les veines minérales peuvent être divisées en deux sortes par le mode supposé, suivant lequel les crevasses peuvent avoir été remplies. La matière minérale peut avoir été injectée de dessous dans le moule, dans un état de fluidité causé par la chaleur ; et dans ce cas, ce serait une *digue*, et la qualité serait probablement uniforme à un haut degré ; ou elle peut avoir été sécrétée au moyen d'un dépôt d'infiltrations fluides, contenant la substance minérale en

solution, ou par l'agence de l'électricité qui la tirerait de l'intérieur de la roche de la contrée, ou de partout où elle pourrait s'être trouvée sous l'influence du courant électrique, pour la porter au réceptacle du filon, ou par la combinaison de ces deux causes. Dans ce cas, la modification presque infinie des forces agissantes peut avoir produit une variation presque infinie dans l'arrangement de substances minérales, tant à l'égard de leur qualité que de leur distribution ; et les irrégularités ainsi occasionnées augmenteraient beaucoup la difficulté d'estimer la quantité de la partie productive d'un filon minéral. Ces théories sont, non pas tant pour affirmer qu'elles sont bien fondées, que pour faire allusion à la généralisation des faits qui en ont motivé l'adoption.

Les veines minérales métallifères, ou les *gîtes* métallifères, comme s'expriment les mineurs, sont de la nature compliquée mentionnée en dernier lieu. Ils sont quelquefois perpendiculaires, mais ordinairement à des angles élevés d'inclinaison ; et en général, ils sont remplis en partie par des minéraux métalliques, et en partie par des minéraux terreux ; les proportions, dans lesquelles se trouvent entre eux ces minéraux, étant très différentes, dans des cas différents, et souvent dans des parties séparées du même *gîte*. Il arrive souvent que dans une partie d'un *gîte*, il y a un grand déficit de matière productive tant horizontalement que verticalement, donnant des intervalles de terrain perdu.

Dans un grand district minéral, tel que les Comtés de Cornwall et de Devon, en Angleterre, où 30,000 habitans sont occupés à travailler dans plus de 160 mines, et où la valeur des métaux extraits annuellement excède £1,500,000, ce qui est plus de la moitié de la valeur de tous les produits métalliques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, à l'exception du fer, qui a donné en 1838, d'après le rapport de Sir H. T. De la Beche, la somme de £8,000,000, et qui en donne sans doute maintenant une plus forte, les connaissances abondent dans le public, à l'égard de presque tous les *gîtes* métallifères, même dans leurs parties les plus intimes ; et tant d'analogies pour la solution des cas du voisinage ont été établies par les faits les mieux constatés, dans une suite aussi étendue d'excavations qui, dans quelques-unes des grandes mines prises individuellement, en y comprenant les niveaux d'entrée, les galeries horizontales et les puits verticaux, égalent soixante milles, qu'on peut souvent deviner juste, après un examen soigneux de la surface, ce que peuvent être les contenus productifs d'un filon. Cependant, dans Cornwall même, les espérances du mineur sont très souvent frustrées ; et dans une mine nouvelle, les entrepreneurs sont rarement très sûrs de leurs opérations, avant qu'un essai fait de niveau n'ait été poussé longitudinalement dans le *gîte*, et que plus d'un essai par puits n'ait été conduit verticalement, pour s'assurer de faits sur lesquels puisse être basé le calcul de ce que peut être le produit de la mine entière.

Dans Cornwall pourtant, la qualité productive ou richesse minérale a été assez bien constatée, pour que le droit seigneurial moyen, ou la rente moyenne à payer au propriétaire du terrain minéral, soit passablement bien établi ou déterminé. Pour les terrains à cuivre et à étain, les droits seigneuriaux varient de quatre à six pour cent du produit brut de la mine. Si le terrain minéral est également productif, les mines profondes paient moins que celles qui ne le sont pas. Il est généralement entendu que la rente ne court pas avant que la mine ait commencé à payer ses dépenses ; car il est grandement de l'intérêt du propriétaire de faciliter autant que possible l'ouverture des *gîtes*, et de s'assurer ainsi de leur vrai caractère qui, s'il est d'une nature favorable, peut lui procurer un revenu pour un long espace de temps.

Appendice
(A.A.A.)

31e Juillet

Appendice (A.A.A.) Environ 14 des 76 mines ci-dessus donnent, avec le cuivre, de l'étain, dont on ne tient pas compte dans la liste, mais qui sert à améliorer l'aspect de ce nombre de mines : ce sont celles principalement qui produisent une quantité considérable de cuivre. La valeur de la quantité totale de l'étain tiré, en 1837, de 72 mines, y compris les 14 ci-dessus qui pouvaient fournir environ £25,000 du montant, a été de £363,322.

21e Juillet

Les minéraux ayant une valeur économique, que l'on rencontre sur les rivages du Lac Supérieur, sont les minerais de cuivre; et bien que M. Houghton mentionne que ces minerais sont parfois associés avec des minerais de zinc, de plomb, de fer, de manganèse et d'argent, les minerais de cuivre semblent être ceux qui, à son avis, rendent la région digne d'attention comme terrain à mines. La principale difficulté à obtenir les élémens d'un calcul capable pour faire connaître la valeur de la partie canadienne de la région, sera donc de déterminer la quantité de ces minerais; et les seules données sur lesquelles on puisse baser l'estimation, sont le nombre de veines ou filons contenant des minerais, l'étendue par laquelle elles courent, et la quantité de minerais que chacune peut fournir.

Ce ne sera pas avant que les rivages du Lac Supérieur aient été exploités pendant un nombre considérable d'années, comme district à mines, qu'on pourra obtenir quelque chose d'approchant d'une connaissance exacte de ces faits; pourtant, par un examen soigneux à la surface, on pourra se faire une idée imparfaite, mais au moins approximative, de ce que pourront produire certaines parties. L'examen devrait nécessairement être tel que le ferait un mineur, à la recherche de veines de cuivre, dans l'intention de les exploiter.

Il faut d'abord découvrir les veines, puis les suivre, afin d'en constater la direction et l'étendue, et faire le calcul de la quantité approximative qu'elles peuvent contenir, en prenant ce qui est vu à la surface dans autant de parties que possible du cours de chaque veine, comme la pierre de touche de sa qualité intérieure, tant horizontalement que verticalement.

Mais comme aucun examen à la surface ne peut équivaloir à des essais par galeries et puits dans les filons, il serait de l'intérêt du Gouvernement, comme Seigneur et propriétaire des gîtes, d'encourager jusqu'à un certain point, l'exploitation de quelques unes par des compagnies de particuliers respectables, qui voudraient risquer leur capital dans de telles entreprises, ayant particulièrement soin, en accordant des locations pour mines, de s'assurer qu'ils ont réellement l'intention d'exploiter les minéraux, et d'éviter de donner de l'encouragement à de pures spéculations de brocantage. Un moyen judicieux de parvenir à cette fin serait, selon moi, de ne point accorder de locations pour mines dont l'étendue serait disproportionnée au montant des fonds que les entrepreneurs ou aventuriers pourraient employer. Il serait sans doute d'une bonne politique que les premiers aventuriers obtinssent leurs locations aux conditions les plus libérales; mais, à mon humble avis, le Gouvernement n'agirait pas non plus impolitiquement, en stipulant et exigeant qu'un certain nombre d'ouvriers mineurs fussent employés sur chaque location. Pour conduire une galerie avec vigueur, il faudrait six mineurs, qui travaillant deux à deux, pendant des espaces ou périodes de huit heures, occuperaient toute la journée.

Le caractère minéral des deux côtés du Lac étant à peu près le même, les opérations de mine qui sont présentement en progrès sur la côte américaine, à la pointe Keweenaw, serviront essentiellement à faire connaître à quoi on peut s'attendre sur le côté cana-

Appendice (A.A.A.) dien; et les connaissances qui résulteront de ces épreuves, dont sans doute un grand nombre ne seront pas accompagnées de succès, pourront devenir un moyen de faire moins de dépenses inutiles de capitaux pour éprouver le terrain provincial, et diminuer la nécessité d'étendre l'échelle des présentes aventures provinciales.

21e Juillet

Dans quelques uns des comptes-rendus Américains qui ont été publiés, il est dit qu'entre 300 et 400 espaces de terre, en locations, ont été affermés, mais qu'il n'y en a qu'un petit nombre qui aient été examinés à fond; et l'on n'y donne les noms de 24 compagnies comme étant à l'œuvre, et employant sur les lieux environ 500 mineurs.

Dans le système américain concernant la disposition des terres publiques, après qu'elles ont été vendues par le Gouvernement Général, à un prix de départ, pour l'avantage général, elles deviennent sujettes aux lois de l'état particulier dans le territoire duquel elles sont situées; mais le Gouvernement Général réclame aussi le droit de louer ou affermer les terres publiques à minéraux, pour l'avantage public; et dans ce cas, si je suis bien informé, quoique la protection de la loi de l'Etat particulier dans lequel elles sont situées, s'étende à ceux qui les occupent, il est douteux que ces terres puissent être taxées pour leur part des dépenses de l'Etat.

Les locations pour mines, dans la Péninsule Septentrionale de Michigan, ont été accordées d'après des baux de cette sorte, donnés pour trois ans, moyennant une rente de 6 pour cent, à ce que j'apprends, sur la valeur des minerais fondus; ce qui sans doute était regardé comme équivalant à 6 pour cent, soit du produit brut de la mine, après la réduction des minerais à une forme convenable pour le marché; soit, (ce qui serait un taux plus considérable) du métal pur, après qu'il a été extrait des minerais. Dans le premier cas, on a donné, sans trop de réflexion, aux locations, une étendue de 9 milles carrés; mais les demandes devinrent si nombreuses, qu'on jugea convenable, subséquemment, de les restreindre à un mille carré. La première démarche pour obtenir le bail d'une location, semble avoir été de se procurer une licence ou permission d'explorer, laquelle demeurait en force pour le tems d'une année, au bout de laquelle, l'impétrant faisait choix d'un lot non affermé qui lui était accordé aux conditions accoutumées. Il n'a pas été accordé de licences d'exploration, à ce que j'apprends, depuis Mai, 1845; de sorte que toutes les licences seront expirées d'ici à un peu plus de trois ans.

Le système ou mode de location ne paraît pas fonctionner avec harmonie entre le Gouvernement Général et l'Etat particulier; et l'on semble s'attendre qu'à l'expiration des présens baux, les locations seront vendues au prix ordinaire des terres publiques; et alors sans doute, les présens locataires ou occupants auront, comme il n'est que juste, droit de préemption. Aucun revenu, autant que j'en suis informé, n'a été retiré de ces baux, n'y ayant pas eu encore d'établissements de formés pour la fonte des minerais; mais des officiers ont été nommés et placés dans le voisinage des mines, pour percevoir les droits du Gouvernement, et ces officiers n'ont rien fait autre chose que de signer des permissions pour le transport des minerais à Boston et autres lieux éloignés. Il paraît qu'à l'expiration des baux, la seule opération qui en sera résultée, sera d'avoir accordé aux aventuriers trois années pour éprouver ou essayer leurs mines.

Ceux qui ont fait d'heureux choix deviendront les acquéreurs de leurs locations; ceux, au contraire, qui auront mal choisi, les abandonneront, et en seront quittes pour les frais de leur essai.

Appendice
A.A.A.)

le Juillet

Si le Gouvernement Provincial adoptait un système de louage, les baux devraient, suivant moi, être à long terme. Je ne me sentirais pas disposé à mettre beaucoup de confiance dans l'intention réelle d'exploiter une mine d'une compagnie d'aventuriers qui en voudraient prendre pour un court espace de temps. A moins qu'une mine ne fasse exception à la règle, on ne peut l'exploiter convenablement sans faire des dépenses considérables, pour la mettre dans une condition productive, particulièrement dans une localité nouvelle, à une grande distance d'une contrée bien établie et d'un marché avec lequel on puisse établir un commerce; et il n'est que raisonnable que les aventuriers aient suffisamment de temps pour être remboursés de leurs avances, avec un surcroît considérable comme rémunération de leur esprit d'entreprise.

Les baux de Cornwall sont ordinairement accordés pour le terme de 21 ans, à ce que je crois, avec le droit perpétuel de renouvellement. La rente, comme il a déjà été mentionné, est de quatre à six pour cent du produit en gros des minerais vendus; et il y a toujours dans le bail quelque stipulation portant qu'il sera fait une certaine quantité d'ouvrage, par l'emploi d'un certain nombre de mineurs, ou par l'opération d'un ou de plusieurs engins à vapeur, suivant l'étendue du terrain à mines affermé. Un mille carré serait regardé comme une étendue ou location considérable. La location de Dolcoath, d'après un plan de surface donné dans le rapport de Sir H. T. De La Beche, a environ 1200 verges dans la direction des gîtes, et 800 verges par leur travers. Cette mine a environ 200 brasses de profondeur. En 1815, elle a produit des minerais de cuivre pour la valeur de £60,830. Dans la liste des minerais de cuivre vendus dans l'année terminée le 30 Juin, 1838, donnée ci-dessus, la valeur de ces minerais est portée à £13,787. L'étendue de la mine consolidée de Fowey, comme déjà mentionnée, est donnée par Sir H. T. De La Beche, comme étant de près de deux milles dans le sens des gîtes, qui sont nombreux, sur environ 500 verges transversalement, autant qu'on en peut juger d'après son plan de la mine. La profondeur de cette mine, telle que mentionnée ci-dessus, est d'environ 100 brasses. La valeur des minerais qui en ont été tirés en 1837, a été de £80,063; la valeur de ces minerais dans la liste de ventes par soumissions écrites pour l'année finissant le 30 Juin, 1838, est portée à £85,434; plus de 1700 personnes y étaient alors employées. Les mines consolidées, qui sont probablement les plus grandes de Cornwall, comme il a déjà été dit, ont une longueur de près de deux milles; j'ignore quelle en est peut-être la largeur; mais je suis persuadé qu'on exagère, en la faisant d'un demi mille; un espace beaucoup moindre inclurait probablement tous les gîtes parallèles. La plus grande profondeur est de 300 brasses; et Sir H. T. De La Beche affirme que durant 20 années à venir à 1838, des opérations souterraines verticales et horizontales, principalement dans le roc solide, faites comme reconnaissance, ou pour découvrir seulement, ont été exécutées dans la mine, à l'équivalent d'environ 55,000 brasses, ou environ 13 milles, à des frais qui n'ont pu être au dessous de £300,000.

Si le Gouvernement, afin d'éprouver une partie des gîtes, poursuit le plan d'accorder un nombre limité des locations à mines, en tenure franche, à un prix fixe, dans l'attente que les parties seront portées par leurs propres intérêts à exploiter les mines, il est absolument impossible de se faire une idée juste de leur vraie valeur. Un prix très bas pourrait être trop, et un prix très élevé être trop peu; mais ce ne serait, selon moi, que dans quelque cas extraordinaire qu'un mineur prudent serait justifiable de payer comptant une forte somme pour une mine éloignée, dans son

état brut. Dans ces ventes de locations, il faut se rappeler que tout contrôle sur l'exploitation et l'épreuve des mines, doit être abandonné par le Gouvernement; et les intérêts privés des parties pourraient, dans quelques cas, ne les pas porter au-delà de l'établissement d'une compagnie, dans le but de faire un trafic des parts ou actions; tandis que d'autres, d'un caractère moins confiant que leurs voisins, pourraient attendre patiemment pour observer le succès ou l'irréussite des plus aventureux.

Dans quelques uns des documens qui m'ont été mis entre les mains par le Comité du Conseil, je remarque que de simples particuliers, en demandant des locations à mines, ont en vue une étendue de terrain minéral qui équivaldrait à près d'un tiers de tout le bon terrain minéral de Cornwall et de Devon, lequel, autant que j'en puis juger d'après l'étendue des six districts dans lesquels Sir H. T. de LaBeche le divise, après les avoir suivis sur l'Index des Cartes Géologiques de l'Ordonnance des ces Comtés, (lequel index joint au rapport, est néanmoins sur une très petite échelle,) comprend une aire d'environ 700 milles carrés. Des demandes aussi extraordinaires ne peuvent être dues, suivant moi, qu'à une exploration imparfaite. Le particulier n'a peut-être pas déterminé exactement à sa satisfaction, le point précis qu'il choisirait pour ses opérations; et il préfère demander d'abord un grand espace, ou plusieurs grands espaces de terre contenant des indices de gîtes minéraux, afin de s'assurer assez de surface pour y choisir une bonne localité, sans gêne ou intervention étrangère, à un moment de plus grand loisir. Il est à peine nécessaire de dire qu'il paraît absolument impossible que d'aussi immenses espaces de terre puissent être exploités, avec avantage pour le public, par un simple particulier; et s'il en devenait l'acquéreur, la chose aurait tout l'air de devoir être un monopole.

J'apprends que sur le côté américain du Lac, il est résulté beaucoup d'embarras; il a été éprouvé beaucoup d'inconvenient, et il s'est élevé plusieurs querelles, en conséquence de ce que les locations ont été prises avant qu'un arpentage linéaire n'ait été fait pour déterminer les bornes. Il me semble qu'il serait de l'avantage public, sur le côté canadien, que quelque plan de division systématique en lots pour locations à mines, fût mis à exécution, avant que plusieurs de ces locations eussent été concédées. Le devoir de tirer les lignes serait du ressort d'un arpenteur juré provincial; mais la direction convenable à leur donner, et la forme la plus avantageuse des lots, pourraient être liées avec des considérations d'un caractère géologique.

Les crevasses ou dislocations qui sont devenues le site de veines minérales, paraissent en général couvrir dans l'une ou l'autre de deux directions. L'une est parallèle au cours général des masses rocheuses, et l'autre lui est transversale. Dans Cornwall, les filons métallifères paraissent être dans le sens de la roche; la direction générale variant de 20° Nord à 20° Sud d'Est et Ouest. Sur le Lac Supérieur, ils courent transversalement à la direction des masses rocheuses, et approchent de Nord 15° à 25° Ouest, et de Sud 15° à 25° Est. C'est-là pourtant ce qui ne doit pas être pris pour accordé. En jettant les yeux sur la carte du Lac, du Capitaine Bayfield, on observera que la rive septentrionale, dans toute la distance, à partir de l'extrémité supérieure, jusqu'à l'Isle Fluot, l'Isle Royale, et la pointe Kowanaw, sur le côté méridional, sont brusquement parallèles l'une à l'autre; il est probable que ce trait géographique se trouvera résulter du gisement des masses rocheuses, et il ne paraît pas improbable que les filons métallifères ne se présentent généralement dans une direction à angle droit avec ce gisement.

Appendice
A.A.A.)

21e Juillet.

Appendice
(A. A. A.)

12e Juillet.

La direction convenable à donner aux lignes de côté ou limites longitudinales, devrait être parallèle au gisement moyen des filons. Il y a peu à douter que ce ne fût la direction dont les entrepreneurs de mines s'accommoderaient le mieux ; et si l'aïre superficielle était une quantité fixe, il serait grandement de leur avantage que la forme en fût plus étendue dans le sens des veines que par leur travers. Le gisement général ou moyen des veines ne peut être déterminé que par un examen ; et ce ne sera pas par l'inspection d'une, de deux, de trois, ou d'une douzaine de veines, qu'il sera suffisamment constaté. Il faudra un examen prolongé d'une vaste collection de veines, et cela à quelque distance sur leur cours, pour parvenir à quelque chose d'approchant de la précision ; et il faudra conséquemment que plusieurs mois se soient écoulés, après que l'examen aura été commencé, avant que la direction convenable à donner aux côtés puissent être déterminée. Le parallélisme des veines minérales ne se trouvera pourtant pas si précis, qu'une direction quelconque à laquelle on se sera arrêté, ne puisse servir pour tous les cas. Quelque direction qu'on adopte, elle ne sera pas dans le cours des filons dans tous les cas. La tâche sera de choisir une direction telle, que les interpositions ou irrégularités soient aussi rares que possible. Dans une longueur aussi étendue que celle que présente le Lac Supérieur, le cours des masses rocheuses peut changer graduellement de direction. Le cours des veines minérales pourrait probablement changer aussi dans le même sens ; et il pourrait en conséquence devenir expédient d'adopter pour les côtés des directions qui différeraient jusqu'à un certain point dans des districts séparés l'un de l'autre par de grands intervalles.

La direction des lignes une fois déterminée, il deviendrait du ressort d'un arpenteur provincial expérimenter d'indiquer la manière la plus convenable et la plus économique d'effectuer les divisions. Il me paraît beaucoup plus aisé de trouver à redire à tout mode quelconque que j'aie entendu proposer, qu'il d'en suggérer un qui soit satisfaisant. Toute tentative de régler les divisions sur les latitudes et les longitudes avorterait incontestablement. Il en résulterait des disputes et des altercations sans fin ; car il arrive rarement que deux observateurs quelconques fassent la latitude et la longitude d'un lieu exactement les mêmes, ou qu'un observateur quelconque parvienne au même résultat, à différentes époques d'observation. Des points marqués le long de la côte pourraient être pris arbitrairement comme départ des lignes de séparation ; mais avec un front aussi accidenté que celui que présente le rivage du Lac Supérieur, les points ne pourraient être choisis de manière à maintenir quelque chose d'approchant de l'uniformité dans la grandeur et la forme des lots ; et à moins de dresser une carte de la côte, il serait impossible de calculer, même approximativement, la largeur ou la surface d'aucun de ces lots. Si l'on traçait des lignes sur une carte déjà construite, dans la vue d'identifier leur aboutissement sur la côte, la difficulté serait encore plus grande. Il serait moins long de tracer une carte de la côte, que de chercher les points. Peut-être que le meilleur plan à suivre, serait de tracer une ligne générale par les bois, à une certaine distance moyenne du Lac, dans une direction transversale aux filons minéraux, quand le gisement de la côte serait par leur travers, faisant des équerres ou départs dans le cours des lignes de côtés, saillants ou rentrants, selon que l'exigerait la variation de sa distance générale de la côte ; et négligeant tous les détours qui ne seraient pas importants. Lorsque la côte et le gisement des filons seraient plus approximativement parallèles, on tracerait la ligne générale dans la direction des filons, et les équerres transversalement. Sur cette ligne générale, on pourrait marquer et numéroter soigneusement les côtés des locations, lorsqu'elle se-

rait transversale aux filons, et les bouts, lorsqu'elle leur serait parallèle ; et il serait du devoir de quiconque réclamerait une location d'en identifier la position, au moyen de cette ligne générale tracée par le Gouvernement. La distance la plus convenable de la côte à donner à cette ligne générale, serait un sujet digne de considération. Elle devrait être assez éloignée pour éviter l'interruption de toutes les baies et entrées de peu d'importance, et assez rapprochée pour obvier à tout montant extraordinaire de dépense et de difficulté de la part de ceux qui auraient à tirer leurs localités, en traçant leurs bornes jusqu'à cette ligne. Pour tracer les lignes générales convenablement, il ne faudrait pas moins que l'habileté des meilleurs arpenteurs de la province ; car la direction de chacune d'elle, avait à être déterminée astronomiquement, attendu qu'il n'y a pas, m'assure-t-on, à compter sur l'aiguille aimantée, en conséquence de la grande variation que lui fait éprouver l'attraction locale, dans toutes les parties du pays.

Si l'on objectait à ce plan, ce serait probablement à raison des dépenses qu'il occasionnerait ; et ce serait au Gouvernement à considérer s'il serait justifiable de faire les avances nécessaires, avant qu'il eût été prouvé que les rivages du Lac Supérieur doivent devenir une grande et permanente région à mines.

Dans ces circonstances, afin de fixer les bornes de ce nombre limité de locations que le Gouvernement peut juger prudent d'accorder, dans la vue d'avancer les preuves du caractère minéral de la contrée, il pourrait devenir expédient d'adopter un procédé qui se réduirait à une modification du plan. Ce serait d'abord de déterminer aussi approximativement que possible, dans chaque location séparément, le gisement de la veine minérale, et d'adapter à ce gisement les directions des lignes ; de tracer ensuite une ligne à travers la largeur du lot, et de déterminer et marquer, au moyen de cette ligne, où les lignes de côté sont arrivées sur la côte. Si la côte était oblique à la ligne mesurée à travers le lot, alors la longueur du lot pourrait être désignée comme partant de l'aboutissement de l'une ou de l'autre des lignes de côté, selon qu'elle paraîtrait donner plus approximativement l'entière quantité du gîte. Ces locations pourraient sans doute mettre obstacle à la symétrie de tout plan général de divisions, adopté subséquemment ; mais il me paraît que cette circonstance serait d'une bien faible importance dans la pratique.

Le Comité de l'Honorable Conseil Exécutif me fera la faveur de considérer, que dans ce que j'ai dit des rivages du Lac Supérieur, j'ai parlé d'un pays dont je n'ai encore aucune connaissance personnelle. Toutes les idées que j'en ai, sont fondées sur les renseignements d'autrui ; en le voyant de mes propres yeux, peut-être me deviendra-t-il nécessaire de modifier quelques-unes de ces idées. Il me paraît expédient qu'il en soit fait un examen géologique aussitôt que la chose sera praticable ; et en me proposant de le visiter, l'été prochain, je comprends que j'agirai conformément aux désirs du Gouvernement.

Le Comité, lorsque j'eus l'honneur de me rendre auprès de lui, m'a semblé marquer le désir que j'aidasse à déterminer les bornes de tels lots à mines d'épreuve que le gouvernement jugerait expédient d'accorder présentement. Si l'aide qu'il serait en mon pouvoir de donner nuisait essentiellement à la rapidité nécessaire pour effectuer un examen général du rivage canadien durant la saison, la chose dépendrait du nombre de ces lots et des dimensions de chacun d'eux ; mais il y aurait, à mon avis, un bon résultat pour le service public, et le tems serait économisé, si un arpenteur provincial et ses assistans m'étaient adjoints pour l'expédition. Après que la direction des lignes aurait été déterminée, l'arpenteur pourrait tirer toutes

Appendice
(A. A. A.)

21e Juillet.

celles dont il serait besoin, et pendant qu'il serait ainsi employé, l'examen du caractère géologique des environs pourrait occuper mon attention. Les services d'un Arpenteur-juré Provincial deviendraient de plus de valeur encore par le fait, que son travail pourrait en cas de besoin, être reconnu comme de quelque poids dans une Cour de Justice; et si des minéraux de prix étaient découverts et exploités sur une location accordée, une désignation stricte et légale de ses limites, faite dans les formes voulues, pourrait être de quelque conséquence.

D'après les meilleurs renseignements que j'ai pu me procurer, les frais de navigation sur le Lac Supérieur seront plus considérables qu'ils ne l'ont été dans d'autres parties de la Province. Le défaut de commerce rendra difficile le transport des échantillons qui seront nécessaires pour faire connaître la géologie du pays, et de ceux qui demanderont à être analysés, afin de constater des résultats économiques. Une place dans nos canots, ou autres embarcations qui pourront être employées, sera donc de prix pour nous; et il me paraît raisonnable que les frais qu'occasionnera le transport des arpenteurs ne tombent pas sur les fonds alloués par la Province pour la partie géologique du travail.

Les expériences en fait de mines qui sont maintenant en progrès à la Pointe Keweenaw, dans le Michigan, offriront sans doute des faits qu'il serait d'une grande importance de connaître; et il me paraît qu'une visite sur les lieux faciliterait beaucoup l'examen subséquent du rivage canadien. Dans les instructions dont je pourrai être favorisé, il serait peut-être avantageux de laisser à ma discrétion d'effectuer une telle visite, si elle était jugée utile, et qu'elle pût être faite sans y employer trop de tems.

(Signé.)

W. E. LOGAN,
Géologue Provincial.

No. 6.

COPIE DU RAPPORT DE M. LOGAN, APRÈS SES
EXPLORATIONS SUR LES RIVAGES DU LAC SUPÉRIEUR.

Montréal, 12 Janvier, 1847.

Monsieur,

Conformément aux instructions que vous me fîtes l'honneur de me transmettre, le 12 Mai dernier, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur-Général, je me mis en route, vers la fin du mois, pour le Lac Supérieur, afin de faire une inspection géologique générale de ses rivages britanniques, et d'aider à placer telles locations à mines qui pourraient être réclamées en vertu des diverses licences d'exploration, au nombre de vingt-sept, dont la liste accompagnait votre communication.

Accompagné de mon assistant, M. Murray, et de M. McNaughton, l'Arpenteur Provincial nommé par vous pour déterminer les mesurages, et tracer et d'écrire géographiquement les locations, le parti arriva au Saut Ste. Marie, le 11 de Juin. Ayant résolu de commencer les opérations sur le point le plus élevé du Lac où des locations pourraient être réclamées, et de travailler en descendant afin de nous rapprocher de nos foyers, à mesure que la saison avancerait, la plus grande partie de nos hommes furent envoyés au Fort William dans le "White Fish," goëlette appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson, tandis que nous nous arrangions pour nous transporter au même point, passant dans un bateau-à-vapeur à Copper Harbour, sur le côté du Sud, où nous nous flattions d'avoir l'occasion d'examiner quelques-unes des mines de cuivre de Michigan, et de là, dans un vaisseau à travers le Lac. Nous parvînmes à notre destination sur le côté Britannique, le 10 Juillet, quelques jours seulement après l'arrivée du "White Fish," et nous

nous mêmes aussitôt à travailler à la tâche qui nous était assignée.

Une description du caractère géologique du pays sera fournie ci-après au Gouvernement, dans le rapport de progrès de l'exploration de la Province, qu'il est de mon devoir de mettre annuellement devant Son Excellence, le Gouverneur-Général. On trouvera une délimitation topographique des locations mesurées et assignées aux impétrans; dans le diagramme de M. McNaughton (qui vient d'être reçu) accompagnant cette communication. Les notes couchées sur son canovas, et la description qu'il a faite des objets remarquables propres à faire reconnaître les aboutissements des bornes sur la côte, seront transmises aussitôt qu'elles me seront parvenues.

Le devoir dont j'avais à m'acquitter, en plaçant ces locations, était plus immédiatement lié aux faits géologiques qui pourraient se rattacher à la direction probable de leurs bornes, que, dans des cas de collision ou d'interposition dans les locations voisines, il était laissé à ma discrétion d'ajuster de la manière, qu'à mon jugement, je croirais, d'accord avec l'intérêt général.

Le Gouvernement ayant décidé que chaque location consisterait en une aire de dix milles carrés, lui assigna une longueur de cinq milles sur une largeur de deux, dans l'intention que la longueur de la location coïncidât autant que possible, avec la direction des veines minérales, considérant apparemment qu'il est de l'intérêt de ceux qui les découvriront, comme il l'est en effet, d'obtenir une plus grande étendue dans le sens de leurs gîtes que transversalement. Dans la persuasion que chaque impétrant aurait suffisamment à cœur ses propres intérêts pour constater les faits qui lui étaient particuliers, on s'attendait qu'il serait prêt à indiquer le cours des filons qui se trouveraient sur sa location, et d'aider ainsi à son examen géologique; et concluant que, comme dans d'autres pays, il se trouverait que les filons métallifères découverts possèdent un degré moyen d'uniformité dans leurs cours et leur parallélisme, on conçut que les faits qui pourraient être constatés fourniraient quelque règle par laquelle on pourrait établir par la suite la meilleure direction pour les lignes de démarcation, dans une division générale et symétrique de la région en locations à mines, s'il se trouvait que son importance minérale fût suffisante pour autoriser la dépense.

On verra par les cartes de M. McNaughton, qu'en commençant à la frontière britannique, sur la rivière aux Tourtres, sept locations ont été placées entre ce point et le Fort William. Dans l'ordre dans lequel elles se succèdent l'une à l'autre sur la côte, ce sont les locations de; 1ere. John Stuart; 2ème. James B. Forsyth; 3ème. A. D. McLean; 4ème. W. B. Jarvis et autres; 5ème. John Prince; 6ème. Charles Bochus et Charles Ross; * 7ème. George Desbarats.

Plusieurs de ces locations se joignent, et elles sont toutes parallèles l'une à l'autre. Toutes les parties qui les réclament se sont accordées précisément dans la direction longitudinale indiquée comme coïncidant avec les veines minérales; et il fut conséquemment jugé expédient de regarder cette direction comme correcte. Elle fait à peu près un angle droit avec le gisement général de la côte; et si elle l'avait fait précisément, elle serait probablement plus rapprochée de la vérité, à l'égard du système de veines minérales sur lequel les impétrans paraissent fonder principalement leur attente d'obtenir des résultats métallifères.

Le District dans lequel ces locations sont situées consiste en schistes ou ardoises argileuses, recouvertes par un épanchement de trapp, le tout déployant un plongement général d'environ 5°, vers la côte. L'ardoise et le trapp superposé sont coupés par un grand nombre de digues de trapp parallèles; courant

* Le nom est "Donald" Ross.

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet

avec la direction, ainsi qu'avec la côte dont elles ont modifié la forme, et déterminé la direction générale, qui est d'environ 35° au Nord de l'Est; et en coïncidence avec le gisement de ces digues, il y a une suite de filons dont une partie paraît contenir accidentellement quelques-uns des minerais de cuivre. Ces digues et ces filons sont coupés transversalement par un système très remarquable de veines spathiques, consistant ordinairement en une combinaison de calcaire spathique, de barytine et de quartz violet; et c'est sur le cours de ces veines que les locations ont été placées longitudinalement. Une de ces veines spathiques est décidément métallifère; et elle est fortement marquée, en remontant jusqu'à la surface, par la présence de quelques-uns des minerais de cuivre. C'est le caractère de cette veine qui a attiré l'attention sur celles qui lui sont parallèles. La combinaison des minéraux terreux étant la même dans la totalité, on en infère qu'elles se trouveront toutes semblablement métallifères. Mais l'absence d'indications très marquées à la surface dans toutes, excepté une seule, (bien qu'on voie accidentellement des points ou minimes lambeaux de minerai de cuivre dans quelques-unes d'elles,) suggère qu'il est possible que cette veine soit une exception plutôt qu'un indice ou un échantillon des autres; et porte à hésiter de recommander le cours de ces veines, pour la direction longitudinale des locations de cette partie du pays, dans tout plan général de division future, avant qu'un essai plus prolongé et plus profond n'y ait été effectué par les opérations du mineur. Les faits constatés jusqu'à présent concernant ces veines, ne sont pas tout à fait suffisants pour autoriser soit à affirmer, soit à nier qu'elles soient d'une qualité généralement métallifère, ou à dire si les veines moins remarquables qui courent avec les digues ne se trouveraient pas, après nouvelle épreuve, être le vrai cours métallifère; et dans ce cas, la direction longitudinale qu'il conviendrait de donner aux locations, serait en suivant la côte, et à peu près à angle droit avec celles qui ont été arpentées dans cette partie du pays.

En avançant le long de la côte, la deuxième série de locations sont celles de: 8ème. Joseph Woods; 9ème. Stewart Derbishire; 10ème. Abner Bagg et Stanley Bagg; 11ème. John Ewart; 12ème. W. H. Merritt; 13ème. S. J. Lyman.

La direction longitudinale de toutes ces locations, à l'exception du No. 8, et de No. 9 qui est restreint à un petit groupe d'îles, fait à peu près un angle droit avec la série ci-dessus mentionnée.

L'ardoise de la Rivière aux Tourtres, et le trapp qui la recouvre, sont coupés soudainement, à environ cinq milles à l'est du Cap du Tonnerre, par une dislocation transversale; et la dernière formation, consistant en grès calcaire et marne durcie interposés dans le trapp, ou superposés à cette roche abaissée par cette dislocation, constitue la côte et les îles situées au nord-est. Comme dans le cas de la formation inférieure, ces roches sont coupées par une multitude de digues trappéennes, qui sont une continuation de celles du nord-ouest, courant à peu près parallèlement au gisement général de la côte. Dans ce cas pourtant, les gîtes métallifères paraissent clairement coïncider, quant à la direction avec les digues et la direction des couches, à l'exception de celui qui se trouve sur la location No. 8. La chose se rattache un peu probablement à la dislocation mentionnée ci-dessus. Elle appartient en apparence au système de filons spathiques de la Rivière aux Tourtres, et le cours, qui leur est parallèle, se dirige vers le nord-ouest, pourtant la direction longitudinale de la location, telle que réclamé et arpentée, n'a pas été dirigée de manière à coïncider avec le cours, soit de cette veine, soit de celles qui ont guidé dans la direction des locations numérotées ensuite; elle fut tirée en partie obli-

quement à l'une et aux autres, dans le gisement d'un fragment de cinq milles de la côte, à l'extrémité de la presqu'île de Népigon, en dehors du grand cours général, à un angle aigu avec les digues et la direction des couches. Mais comme il n'était pas réclamé de locations auprès, pour en déranger les bornes, je ne me crus pas autorisé par mes instructions à effectuer quelque changement dans sa direction.

La longueur des locations, depuis le No. 10 jusqu'au No. 13, inclusivement, court avec les filons métallifères, et est parfaitement en harmonie avec l'intention du gouvernement.

Le groupe qui vient ensuite se compose des locations de:

14ème. James Ferrier; 15ème. S. B. Harrison; 16ème. James Hamilton; 17ème. Peter McGill et autres; 18ème. R. J. Turner; 19ème. James Wilson.

La contrée sur laquelle s'étendent ces locations est une continuation de la même série de roches arénacées, calcaires et ignées, qui supportent le groupe précédent. Mais le présent groupe est classifié séparément, en conséquence d'une courbure qui se présente dans la direction des digues, des couches sédimentaires et ignées, et de la côte, qui, en totalité, conservent entre elles leur parallélisme. Depuis la Rivière aux Tourtres jusqu'à un point situé à environ cinq milles à l'est de l'extrémité supérieure de l'île St. Ignace, le cours de ces roches est à peu près nord 55° Est. Elles se courbent ensuite pour prendre une direction à peu près vrai Est. Les filons cuprifères tournent avec elles, et les lignes de borne des locations ont été modifiées en conséquence dans leur gisement, par les impétrans. Mais la direction longitudinale des Nos. 15 et 16 sur l'île St. Ignace, et celle du No. 18 sur l'île Simpson, ont été choisies transversalement aux filons. Cette direction, pourtant, s'accorde bien avec la configuration et les dimensions des îles.

Depuis le No. 19 qui est sur l'île du milieu du Groupe de la Bataille, il n'a pas été réclamé de locations avant d'arriver à l'île de Michipicoten. Sur cette île, il en a été arpenté deux, une à chaque extrémité, savoir: celles de No. 20, Charles Jones, et No. 21, Angus McDonnell.

L'île de Michipicoten, ainsi que la presqu'île de Népigon, et l'archipel qui lui est adjacent, sont composés de grès passant accidentellement à des conglomérats, avec lits de trapp interposés ou superposés. On n'y rencontre que peu ou point de digues trappéennes. Le plongement général des couches est un peu à l'Est du Sud, et les filons métallifères paraissent courir, pour la plupart, à peu près à angle droit avec la direction. Les directions de la ligne de borne des deux locations ayant été demandées obliques l'une à l'autre, sur les côtés opposés d'une ligne Nord et Sud, en vue d'une division symétrique future de l'île, M. McNaughton a eu instruction de les faire courir Nord 5° Ouest, et Ouest 5° Sud; mais la longueur du No. 21, à l'extrémité inférieure, est transversale aux cours métallifères apparents. Néanmoins, la largeur de l'île étant en cet endroit, de moins de cinq milles, je n'ai pas regardé la chose comme étant d'une assez grande importance pour exiger quelque changement.

Les locations qui restent, peuvent être classées ensemble. Ce sont celle de—

No. 22, Thomas Ryan; No. 23, Arthur Rankin; No. 24, Edward Ryan; No. 25, John Douglas; No. 26, Allan McDonnell; No. 27, W. C. Meredith.

La première de ces locations est réclamée au Cap Gargantua, et les autres, à la Pointe aux Mines et à Mamansc. Aucune n'a été définitivement arpentée et octroyée. Le Cap Gargantua a été visité tant par mon parti que par celui de l'Arpenteur Provincial,

Appendice
(A.A.A.)

21e Juillet

Appendice A.A.A.)
21e Juillet

avant que la demande du No. 20 ait été faite, cette demande ne m'ayant pas été présentée avant mon retour au Saut Ste. Marie; tandis que par rapport aux locations réclamées dans le voisinage de la Pointe aux Mines et de Mamainse, diverses circonstances ont conspiré à amener pour leur ajustement final un retard, non seulement expédient, mais inévitable.

Telles que désignées par les requérans, plusieurs des locations se prolongent ou entrent en partie l'une dans l'autre, et il a été donné des cours différents à la direction longitudinale de toutes les cinq. La nécessité d'ajuster les réclamations était très évidente; mais à l'égard de trois d'entre elles, savoir: Nos. 25, 26 et 27, il n'y avait pas sur les lieux d'agens d'assez d'autorité pour discuter le sujet, et pour indiquer qu'elles parties des locations étaient considérées comme les plus importantes. Quant à deux d'entre elles, Nos. 25 et 26, bien qu'une esquisse prise de la carte de Bayfield sur une petite échelle, sans mesurages actuels, eût été fournie, il n'avait point été indiqué de point de départ dans la désignation, pour mettre l'arpenteur en état de comprendre où les lignes devaient commencer; et puis la saison étant déjà avancée, avant que l'arpenteur eût atteint les environs, je lui donnai instruction de borner son travail à un mesurage de toute la côte, en y comprenant les locations, et de marquer aussi exactement qu'il le pourrait, les points où les différentes lignes de démarcation aboutissaient sur la côte, dans l'intention qu'il pût être dressé une carte correcte pour aider à diviser la surface, et à parvenir à l'ajustement des réclamations, de la manière que le Gouvernement le trouverait juste et convenable.

Les roches qui composent le cap Gargantua et la côte adjacente à la Pointe aux Mines et à Mamainse, sont à peu près de la même qualité dans les deux localités. Elles sont d'une espèce granitique ou gneissoïde à la base; et sur le granite reposent des conglomérats et des pavés de trapp, interposés ou superposés. Il se rencontre des digues de trapp qui coupent le tout; mais il y a assez d'irrégularité pour qu'il devienne difficile de dire quel est leurs cours principal.

Celles que j'ai eu occasion d'observer m'ont paru avoir deux directions dominantes, l'une à l'Ouest de Nord, et l'autre au Sud d'Ouest, la dernière étant dans l'inclinaison des couches, qui sont relevées à un angle considérable.

Il n'est pas surprenant qu'il y ait quelque différence dans les lignes de bornes réclamées pour les locations; car les filons métallifères de ce côté-ci du Lac, offrent un peu plus de complication qu'en d'autres endroits. Un filon bien marqué à côté d'une digue de trapp, court à l'Ouest de Nord, à peu près dans la direction de la stratification voisine. Le cours des autres est partiellement oblique à la direction, par de courts intervalles; mais il me parut que le gisement dominant des principaux gîtes était dans le plongement et le relèvement des couches, courant à peu près Nord, 70° à 75° Est.

Quelques-unes des locations furent réclamées avec leur longueur sur ce gisement (N. 73° E.); et comme cet arrangement serait en harmonie avec l'intention du Gouvernement, et avec telle division de la surface qui donnerait à tous les impétrans assez de place pour que leurs locations aboutissent sur la côte, il me paraît être le plus d'accord avec l'intérêt général.

Dire que les cours métallifères donnés comme se rattachant aux vingt-sept locations dont j'ai eu à m'occuper, d'après mes instructions, sont un indice infallible des directions que les veines cuprifères offriront, partout où elles existeront sur les rivages britanniques du Lac, ce serait hasarder plus que ne le permet la nature de l'examen nécessairement ra-

Appendice A.A.A.)
21e Juillet.

pide qui en a été fait. Les locations n'ont encore été que partiellement explorées; et, généralement, il n'y a que la portion de ces locations joignant l'eau qui ait été soumise à quelque investigation. Pourtant, rien de sérieusement contradictoire aux preuves qu'elles fournissent n'a été observé sur d'autres parties de la côte dont la totalité a été inspectée à la hâte; et il me paraît qu'on a pu en apprendre assez pour qu'il soit probable qu'on pourra prévoir et prédire quelque chose d'approchant du vrai cours moyen des gîtes. En partant de la Rivière aux Tourtres, ils semblent courir environ 35° au Nord Est, jusqu'à l'île St. Ignace; ils prennent ensuite une direction à peu près vrai Est, qu'ils conservent jusqu'à l'île la plus orientale de l'archipel de Népigon; tandis que du côté de l'Est du Lac, ils tournent en remontant, à environ 20° au Nord Est. Quand il se rencontre des exceptions à ces directions, les gîtes font avec elles des angles droits.

J'ai, etc.,

(Signé.)

W. E. LOGAN,
Géologue Provincial.

Les plans des Nos. 1, 8, 20 et 21 sont encore incomplets. Ils seront transmis, des qu'ils auront été reçus.

Montréal, 26 Février, 1847.

Monsieur,

Pour me conformer à la demande que vous me fîtes hier, d'exprimer mon opinion à l'égard du cours des filons métallifères des environs de l'île Verte, sur le rivage de la Baie du Tonnerre, dans le Lac Supérieur, j'ai l'honneur de vous informer, que les filons contenant du métal, que j'ai eu occasion d'observer dans ce voisinage, m'ont paru courir N. 50° E; ou généralement parlant, avec la côte, en prenant la carte de Bayfield comme représentant véritablement les rivages de la Baie.

Ils me paraissent appartenir à ce système de filons, ou veines qui, dans le rapport général que j'ai eu l'honneur de vous transmettre sur les locations à mines du Lac Supérieur, est décrit comme coïncidant avec les digues et la stratification, depuis la Rivière aux Tourtres jusqu'à l'île St. Ignace, dont le cours moyen est regardé comme étant à peu près de trente cinq degrés au Nord Est.

J'ai, etc.,

(Signé.)

W. E. LOGAN,
Géologue Provincial.

A l'Hon. D. B. PAPINEAU,
Commissaires des Terres de la Couronne.

Certifié vraies copies.

Département des Terres de la Couronne,
Montréal, 17 Juillet, 1847.

No. 7.

Copies des annonces publiques du 7 Novembre, 1846, et du 28 Janvier, 1847, — relatives aux mines.

Département des Terres de la Couronne,
Montréal, 7 Novembre, 1846.

AVIS PUBLIC.—Les extraits suivans d'une minute du Conseil du 2 courant, sont publiés, pour l'information des parties qui ont demandé des licences pour l'exploitation des mines sur les Lacs Supérieur et Huron:

Appendice
(A. A. A.)

21e Juillet

1.—Chaque personne ayant une licence dont le local ou arrondissement sera désigné par le Géologue de la Province, aura droit d'obtenir un certificat pour tel local de la part du Commissaire des Terres de la Couronne, en payant à cet officier la somme de £150 pour défrayer les frais d'exploration et autres dépenses contingentes. Cette somme devant être portée au crédit du locataire comme une partie du premier versement, lorsque la vente sera confirmée; et dans le cas où elle refuserait de faire l'acquisition du local aux termes de la dite minute, ou à défaut par elle de payer le premier versement dans l'espace de deux années, la susdite somme de £150 sera confisquée, au profit du Gouvernement, et la terre sera offerte en vente à toute autre personne le requérant.

2.—Toutes personnes faisant des demandes pour un local auront aussi droit d'acquérir en vertu de l'autorité, et sous les conditions de la minute du 7 Octobre; et elles auront aussi droit à un certificat pour un local, aussitôt que le Député Arpenteur Provincial employé par le Gouvernement à cet effet, aura fait rapport au Commissaire des Terres de la Couronne des bornes du dit local respectivement, et en par elle payant à cet officier la somme de £150 pour être employée, mise en compte ou confisquée, suivant les dispositions du règlement précédent:

“ Les conditions de la minute du 7 Octobre dernier, auxquelles il est fait allusion ci-dessus, sont que les divers possesseurs de licences auront la permission d'exploiter les mines sous l'autorité de la licence qu'ils possèdent maintenant, avec l'option d'acquérir, soit maintenant, soit à aucune époque dans l'espace de deux années, un local ou arrondissement de dix milles quarrés (2 sur 5) à raison de 4s. l'acre, payable un cinquième comptant, et la balance en cinq paiemens annuels, avec intérêt.

“ Que lorsque les licences qui auront été émanées seront toutes employées, les terres sur les Lacs Huron et Supérieur soient immédiatement mises en vente aux prix minimum de 4s. l'acre, en étendues de dix milles quarrés (2 sur 5), désignées par un Arpenteur Provincial, aux conditions précédentes.”

3. Qu'avant qu'aucun local ou arrondissement soit exploré, le Commissaire des Terres de la Couronne requerra de chaque personne en faisant la demande, qu'elle désigne sur la carte de Bayfield, la situation de la terre quelle désirera acquérir; et aussi de recevoir d'elle la somme de £150 ci-dessus mentionnée, lorsque ce officier ordonnera à l'arpenteur de procéder à l'exploration du local ou arrondissement demandé et ainsi désigné.

4. Que le Commissaire des Terres de la Couronne

fera un rapport et un plan du meilleur mode de tracer les arrondissemens ou localités pour l'exploitation des mines dans l'étendue de pays sous considération, ayant égard à la manière dont celles pour la présente saison ont été décrites, et à l'uniformité de ses subdivisions géographiques pour l'avenir.

5. Que tous octrois seront sujets à tels réglemens que le Parlement pourra ci-après adopter pour assurer l'exploitation des mines.

On ne peut donc donner aucune réponse ultérieure à ceux qui ont fait des demandes sur le Lac Supérieur jusqu'à la réception du rapport de Mr. Logan, et celui de l'exploration de Mr. McNaughton.

Un arpenteur sera nommé pour établir les limites pour l'exploitation des mines sur le Lac Huron, aussitôt que ceux qui les demandent se seront conformés aux requisitions précédentes.

D. B. PAPINEAU,
Commissaire des Terres.

Département des Terres de la Couronne.
Montréal, 29 Janvier, 1847.

LOCALITÉS OU ARRONDISSEMENS POUR L'EXPLOITATION
DES MINES SUR LES LACS HURON ET SUPÉRIEUR.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les parties auxquelles ont été assigné un local ou arrondissement pour l'exploration des mines, ou qui ont fait des demandes pour des étendues disponibles, sont requises de payer à ce bureau le ou avant le **VINGT-HUIT FÉVRIER**, mil huit-cent quarante-sept, le dépôt de £150 courant, auquel il est fait allusion dans la Gazette du 7 Novembre dernier.

Les personnes faisant défaut de payer le montant requis par le présent, seront censées avoir abandonné leurs réclamations aux étendues de terres qu'elles auront demandées; et elles seront considérées comme étant en disponibilité, et accordées aux parties qui se conformeront aux réglemens établis.

A l'égard des demandes faites à compter de cette date, il doit être entendu qu'un dépôt de £150 devra être fait lorsque la demande sera faite et inscrite; mais qu'il sera remis à celui qui fera la demande si quelques circonstances empêchaient que le local ou arrondissement pût lui être accordé, et de la même manière, il sera approprié comme partie du premier versement d'après le 1er article de l'avis public du 7 Novembre dernier.

D. B. PAPINEAU,
Commissaire des Terres.

Appendice
(A. A. A.)

12e Juillet

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE

DES

COMMISSAIRES DES TRAVAUX PUBLICS,

ADRESSÉ À

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

EN DATE DU 15 JUILLET, 1847.

TRAVAUX PUBLICS,
Montréal, 15 Juillet, 1847.

MONSIEUR,—Dans leur rapport général du 21 du mois dernier auquel ils prennent respectueusement la liberté de vous référer, les Commissaires ont eu occasion de signaler l'urgente nécessité de construire des quais et des débarcadères sur le St. Laurent au-dessous de Québec,—mais ils n'étaient pas alors en état de soumettre à Votre Excellence les résultats complets des relevés qu'ils ont donné l'ordre de faire, des localités les mieux appropriées pour cet objet, sur les rives nord et sud du St. Laurent jusqu'à la Pointe aux Pères,—le rapport et l'évaluation de M. Rubidge touchant quelques-unes de ces améliorations sont tout ce qu'ils ont alors pu donner. Dans le cours du dernier mois les relevés ont été complétés par M. Stewart, un des employés de ce Département et les Commissaires soumettent aujourd'hui les sections, rapports et évaluations dressés par cet Officier.

Les Commissaires, prévenus des avantages que produirait la construction d'un débarcadère, particulièrement pour les bateaux-à-vapeur, à un endroit appelé Rivière Livrand, dans la Paroisse de St. Pierre les Becquets, à trente-deux milles au-dessous des Trois-Rivières, ont fait examiner cette localité, et il en résulte qu'on pourrait y construire un quai à peu de frais: pour un exposé de l'utilité et du coût de cette amélioration, les Commissaires réfèrent au rapport de M. Rubidge à ce sujet, qui se trouve ci-inclus.

Les Commissaires ne s'attendent pas que la Législature, dans l'état actuel des Finances de la Province, autorisera les dépenses considérables qu'exigerait la construction de tous les quais et débarcadères indiqués; mais, si les moyens suffisants étaient disponibles, ils recommanderaient respectueusement de commencer la construction de ceux qui sont le plus nécessaires; savoir:—

	£	s.	d.
Rivière du Loup,.....	7817	13	8
Pointe aux Orignaux,.....	6836	7	6
L'Islet, (pour former un havre,).....	14250	0	0
Berthier,.....	6300	10	0
Malbaie, à la Pointe au Gaz,.....	4131	0	0
Rivière à Lafleur, (Isle d'Orléans,)...	8157	0	0
St. Michel, 6 pieds, ou eau basse,.....	6867	19	0
Do. do.	12005	10	6

Les Commissaires recommandent également un octroi de £500, pour réparer et autrement améliorer le quai déjà existant à St. Roch des Aulnets, et ils réfèrent à l'extrait suivant de leur rapport sur la Pétition des habitans, qu'ils ont eu l'honneur de soumettre le 17 du mois dernier.

Les Commissaires recommandent la Requête des Pétitionnaires à la considération favorable de Son Excellence, et demandent que la somme de £500 soit placée à la disposition de ce Département pour réparer et autrement améliorer le quai déjà existant et construit par les habitans de la paroisse, auxquels il est

d'un grand usage, comme leur procurant un abri pour leurs nombreuses embarcations qui transportent des produits, des planches et des madriers au marché de Québec. Eu égard aux moyens de la population, les Commissaires sont d'avis qu'on doit leur tenir compte de la construction de ce quai et qu'ils ont droit à de l'aide de la part de la Législature pour le réparer et le tenir en bon ordre. M. Rubidge, Ingénieur de ce Département, a fait le relevé de cette partie du St. Laurent durant l'automne dernier, et recommande fortement d'accorder quelque aide aux habitans de cette paroisse.

Les Commissaires transmettent également des évaluations des ponts projetés à Vaudreuil et Ste. Anne, mentionnés dans leur rapport général.

Le tout respectueusement soumis par,
Monsieur,
Vos très obéissans serviteurs,

(Signé,) W. B. ROBINSON, } Commissaires des
C. E. CASGRAIN, } Travaux Publics.

L'Hon. D. Daly,
Secrétaire Provincial.

MONTRÉAL, 7 Juillet, 1847.

MONSIEUR,—En obéissance à des instructions reçues des Commissaires des Travaux Publics, j'ai examiné et dressé des plans des différens sites indiqués pour des ponts sur les branches de la Rivière des Outaouais à Vaudreuil et à Ste. Anne, et je prends la liberté de soumettre l'évaluation suivante qui comprend l'ensemble des dépenses de l'ouvrage:—

Pour construire des ponts et compléter un chemin aux deux branches, sur les chenaux et l'île, de terre-ferme à terre-ferme,..... £15,865 3 0

A ajouter pour surintendance et dépenses contingentes, soit 15 pour cent,..... £2,397 15 0

£18,262 18 0

Le coût probable de l'amélioration du chemin de l'île Perrot, afin d'en faire un bon chemin ordinaire,..... 1,000 0 0

Total..... £19,262 18 0

Si l'on jugeait à propos de ne pas construire un toit, on économiserait 1,641 0 0

La dépense ne serait alors que de.... £17,621 18 0

Les sites des différens ponts sont bien choisis, en tant qu'il s'agit de l'élévation des eaux et des effets du mouvement des glaces.

Côte de Vaudreuil.

Description du pont.—La culée de Vaudreuil est placée au point A. (Voir le plan du chenal de l'ouest.)

La culée appuyée sur l'île Perrot est placée à un arbre représenté sur le plan, à 76 pieds à l'ouest du point N, et environ à 40 pieds à l'ouest du chemin.

Les approches à chaque extrémité devront avoir 18 pieds de largeur au sommet, et la pente sera de 1 sur 10, sur la côte de Vaudreuil; 27 perches de chemin nouveau sont nécessaires pour rejoindre le chemin actuel, près du point O.

La rivière est traversée par 8 arches, 175 pieds, supportées par sept piles et les culées; les piles seront faites de caisses de bois remplies de pierre, et protégées contre l'action des glaces par quatre caisses brise-glaces détachées et placées à 20 pieds de distance vers le courant; les caisses brise-glaces auront une pente de 2 dans 1 du côté d'en haut et s'élèveront de 4 pieds au-dessus des eaux hautes. La superstructure sera construite suivant le plan de Burr, avec toit, et la chaussée aura 15 pieds de large en dedans, et sera élevée de 12 pieds au-dessus de la marque des hautes eaux, laissant aux arches une élévation de 3 pieds au-dessus des hautes eaux, pour les mettre à leur épreuve.

Chemin de l'île Perrot jusqu'au 1er chenal qui la sépare de l'île Valquette, etc.—Ce chenal, qui sépare l'île Perrot de l'île Valquette est traversé par 2 arches de 120 pieds chacune, appuyées sur des culées et une pile en bois. La superstructure est construite suivant le plan de Howe, sans toit, avec une chaussée de la même largeur que le pont du chenal ouest. A partir du point X, indiqué sur le plan, où se termine le pont en dernier lieu mentionné, jusqu'au point Z, où commence un autre pont, il faudra construire un pont de 24 pieds de largeur, élevé d'environ 4 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux; la longueur de ce chemin est de 72 perches.

Depuis Z jusqu'à E, la distance de 490 pieds, il faudra construire un pont sur des doublés et en pente du côté d'amont pour former des brise-glaces; la superstructure portée sur des arches de 75 pieds sur le principe du ponton d'appui (Kingpost truss); le chemin de 15 pieds de largeur, et élevé depuis 4 pieds au-dessus des hautes eaux, à Z jusqu'à 12 pieds à E, afin qu'à ce dernier point les sommets des arches s'élèvent de 3 pieds au-dessus de l'eau, pour sa sûreté.

A partir du point E, en traversant le bras est de l'Outaouais jusqu'au bassin sur le côté ouest de l'écluse et à 45 de son front, la rivière est traversée par 4 arches de 175 pieds chacune, appuyées sur trois piles et des culées en pierre, toutes construites sur le même plan qu'un chenal de l'ouest, pour les culées, piles, brise-glaces, et la superstructure; à partir de ce point jusqu'au front de l'écluse, l'espace de 45 pieds est occupé par la maçonnerie du pont tournant. Un pont tournant devra traverser l'écluse, et sur la jetée en pierre qui sera nécessaire du côté de l'ouest viendra s'appuyer le pont. Le pont tournant aura 47 pieds d'arche; ensuite un pont avec une arche de 94 pieds, suivant le plan de Howe, termine la série des ponts au point A, où se trouve une culée en pierre prévue dans l'évaluation; à partir de la culée se trouve une levée en terre, descendant jusqu'au chemin par une pente de 1 dans 10.

L'importance d'un bon chemin, toujours entre Ste. Anne et Vaudreuil, reliant des Districts aussi importants (l'île de Montréal avec la partie du pays situé à l'ouest de Vaudreuil, et même avec la plus grande partie du Haut-Canada), paraîtra évidente à tous ceux qui connaissent le pays. Les améliorations auxquelles se rapportent l'évaluation auraient l'effet, pensons-nous, d'augmenter immédiatement le transit durant l'été au

moyen de ce pont, et les avantages s'en feraient sentir surtout à la clôture et quelque temps avant l'ouverture de la navigation des lacs et des rivières, et l'on ne tarderait pas à apprécier la commodité et la sûreté de la communication entre le haut de l'île et la partie ouest du pays.

Lorsque les bateaux-à-vapeur ont cessé leurs trajets, les voyageurs sont obligés de passer par une route et sur un chemin qui ne correspond aucunement à l'importance de la ligne de communication, ou aux facilités que les voyageurs trouvent généralement dans tout le Canada sur les grandes routes.

(Signé,)

A. BARRETT,
Ingénieur Civil.T. A. Begly, Ecuyer,
Secrétaire des Travaux Publics.BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
MONTRÉAL, 7 Juillet, 1847.

MESSIEURS,—Ayant reçu l'ordre de visiter la Pointe Livrand, du côté sud du St. Laurent, et presque vis-à-vis Ste. Anne de la Pérade, afin d'examiner et faire le relevé de ce site où l'on projette de construire un débarcadère pour les bateaux-à-vapeur et autres embarcations, je me suis rendu sur les lieux pour cet objet, il y a quelques jours, après avoir vu M. Méthot, M. P., le Capitaine Beaudette, et d'autres personnes intéressées à cette amélioration.

Environ à 180 pieds de la côte, qui est très escarpée, j'ai trouvé une jetée analogue, commencée il y a six ans par des particuliers. A l'époque des eaux les plus basses, durant l'été, m'a-t-on dit, cette jetée se montre à sec et de niveau avec le Fleuve, mais à l'époque de ma visite, la marée étant haute, elle était recouverte de 8 pieds 4 pouces d'eau; je dus m'en faire donner les dimensions par le Capitaine Beaudette, qui l'a construite; savoir: 70 pieds de longueur, sur 25 de largeur et de 5 pieds 9 pouces à 6 pieds de hauteur.

Cette position a été indiquée comme étant très appropriée pour une jetée de ce genre par des autorités compétentes; et en effet, d'après ma connaissance personnelle, je suis porté à croire que c'est le point le plus rapproché de la côte, où un bateau-à-vapeur tirant 6 pieds d'eau puisse accoster, ayant moi-même, l'été précédent, longé la côte sud dans un bâtiment à voiles tirant 4 pieds 6 pouces d'eau, et ayant reconnu, non sans danger, les rochers dangereux et les battures qui existent entre ce point et la Rivière du Chêne.

Une jetée placée en cet endroit serait certainement un grand bienfait pour les habitants de la rive sud, attendu qu'il n'y a aucune commodité pour débarquer entre le pont St. François et le quai nouvellement construit à la pointe du Platon, par un particulier entreprenant; en outre, lorsque le vent est trop fort pour toucher au quai de Bastican situé de l'autre côté, on pourrait profiter de l'avantage de pouvoir aborder au quai proposé sous le vent de la côte élevée de la Pointe Livrand.

Pour établir en cet endroit un débarcadère dans le tems des plus hautes eaux, on propose donc d'exhausser la tête de la jetée actuelle d'environ 12 pieds, et de construire une jetée solide de là à la côte, éloignée d'environ 180 pieds. Par ce moyen, dans les eaux les plus basses de l'été on trouverait environ 6 pieds de profondeur en dehors de la jetée actuelle; et comme les bateaux-à-vapeur passent à environ un demi-mille au large, et que la profondeur de l'eau y est peu différente de ce qu'elle est à la tête de la jetée, il ne paraît pas nécessaire de la prolonger davantage.

Appendice (B. B. B.)

Cet ouvrage entraînerait les dépenses suivantes :—

Pour exhausser la tête de la jetée 70 × 25 × 12,.....	£243	2	6
De là à la côte 180 × 25 × 14 moyenne	729	1	3
	£972	3	9
10 pour cent pour dépenses contingentes,	97	0	0
	£1069	3	9
A ajouter pour droit de chemin et l'achat de la jetée actuelle,.....	60	0	0
Coût total du débarcadère...	£1129	3	9

M. Méthot m'a demandé de faire rapport sur un projet relatif à un autre débarcadère, à trois milles plus haut sur le Fleuve, au village de St. Pierre, vis-à-vis Batiscan, endroit où se trouve une grande batture, qui s'étend à plus d'un mille au large.

La proposition qui m'a été faite consiste à placer une jetée isolée d'environ 200 pieds de longueur, au bord du chenal des bateaux-à-vapeur, ou dans 8 pieds d'eau, d'où des bateaux et des canots pourraient transporter les voyageurs et les effets à terre, à trois quarts de mille ou un mille de distance.

Appendice (B. B. B.)

21 Juillet.

Ce projet est exposé à des objections sous plusieurs points de vue: en premier, cette jetée étant située près du chenal, il faudra y tenir constamment une lumière, aux frais du public; en outre, comme les bateaux-à-vapeur ne toucheraient à ce quai que tard le soir ou de grand matin, l'incertitude de trouver les moyens de débarquer les passagers, et les difficultés auxquelles ils seraient exposés une fois débarqués rendraient ce quai presque inutile. De plus, il ne pourrait soutenir la concurrence avec tout autre atterrage situé dans les environs, qui rejoindrait la côte; et comme il serait placé exactement vis-à-vis les quais de Batiscan, il n'est pas probable que les bateaux-à-vapeur se détourneraient pour toucher au débarcadère de St. Pierre, pour traverser ensuite en droite ligne au quai de Batiscan, sans parler de l'obstacle qu'il présenterait aux glaces et du danger d'être renversé par celles-ci, etc. En égard à ces circonstances, je ne puis recommander cette dépense, en préférence au projet plus facilement exécutable de la jetée de la Pointe Livrand, vu que la première de ces jetées, avec la maison de refuge qu'il faudrait y construire, coûterait environ £400 de plus que le dernier.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) F. P. RUBIDGE,
Ingénieur des Travaux Publics.

Aux Hon. Commissaires des Travaux Publics.

TABLEAU du coût des jetées mentionnées dans le Rapport qui suit :

	Jusqu'à quelle profondeur d'eau en pieds.	Longueur de la jetée en pieds.	Coût de la jetée si elle n'est pas prolongée jusqu'à l'eau profonde, mais toute de niveau.	Coût de la jetée, 1er Projet.	Coût de la jetée, 2me Plan.	Coût des chemins, etc.	Coût total suivant le 1er Plan. Jetée de niveau toute sa longueur.	Coût total suivant le 2e plan. Jetée inclinée en partie.	Remarques.
			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Ile de Orléans,—									
1o Près l'Eglise de St. Jean,	10	813	...	5,340 0 0	4,600 0 0	100 0 0	
2o A la Rivière Lafleur,.....	10	910	...	8,007 0 0	6,401 0 0	150 0 0	8,157 0 0	6,551 0 0	
Cap St. Ignace,.....	9	2,300	...	27,307 0 0	21,017 0 0	100 0 0	27,407 0 0	21,117 0 0	
id. id.	1	900	...	7,303 0 0	
id. id.	Eau basse	650	4,427 0 0	
Ile aux Grues.....	10	832	...	5,001 0 0	4,130 0 0	150 0 0	5,151 0 0	4,280 0 0	
id. id.	1½	732	3,600 0 0	
Kamouraska, Ile Brulé.....	10	188	...	2,167 0 0	...	250 0 0	2,417 0 0	2,417 0 0	Le 2d plan n'est pas recommandable ici.
Pointe aux Pères,.....	10	955	...	8,591 0 0	7,003 0 0	100 0 0	8,691 0 0	7,103 0 0	
Malbaie—1o Point au Gaz.....	10	452	...	3,631 0 0	2,780 0 0	500 0 0	4,131 0 0	3,280 0 0	
2o Pointe à la Baleine.....	10	1,030	...	8,037 0 0	6,386 0 0	350 0 0	
3o Pointe au Pic, (Grand Débarquement,.....	10	164	...	1,482 0 0	...	550 0 0	Le 2d plan n'est pas applicable ici.
4o id.	10	380	...	3,100 0 0	2,346 0 0	500 0 0	
Petite Rivière Malbaie,.....	10	636	...	6,079 0 0	4,654 0 0	100 0 0	
id. id.	3	420	3,073 0 0	
id. id.	Eau basse	350	2,290 0 0	
Les Eboulemens,.....	10	930	...	8,496 0 0	6,668 0 0	400 0 0	8,896 0 0	7,068 0 0	
Baie St. Paul.....	10	1,215	...	11,726 0 0	9,063 0 0	750 0 0	
Chateau Richer,.....	10	1,800	...	13,891 0 0	14,565 0 0	100 0 0	13,491 0 0	14,665 0 0	Le 1er plan devra être de l'ouvrage à jour.
id. id.	3	1,460	10,488 0 0	
id. id.	Eau basse	1,100	7,773 0 0	
						£4,100 0 0	78,341 0 0	66,481 0 0	

(Signé,)

JAMES STEWART.

Montréal, 14 Juillet, 1847.

Appendice
(B. B. B.)

21 Juillet.

MONTRÉAL, 6 Juillet, 1847.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous dire, pour l'information des Commissaires des Travaux Publics, que conformément à leurs instructions, je suis parti de Montréal le 26 du mois dernier afin d'examiner certaines localités de la côte sud du Fleuve St. Laurent, situées entre Québec et la Pointe aux Pères; et d'autres sur la côte nord, entre Québec et la Malbaie, afin de m'assurer des avantages qu'offrent chaque site pour la construction de débarcadères. Je prends la liberté de faire à ce sujet le rapport suivant :—

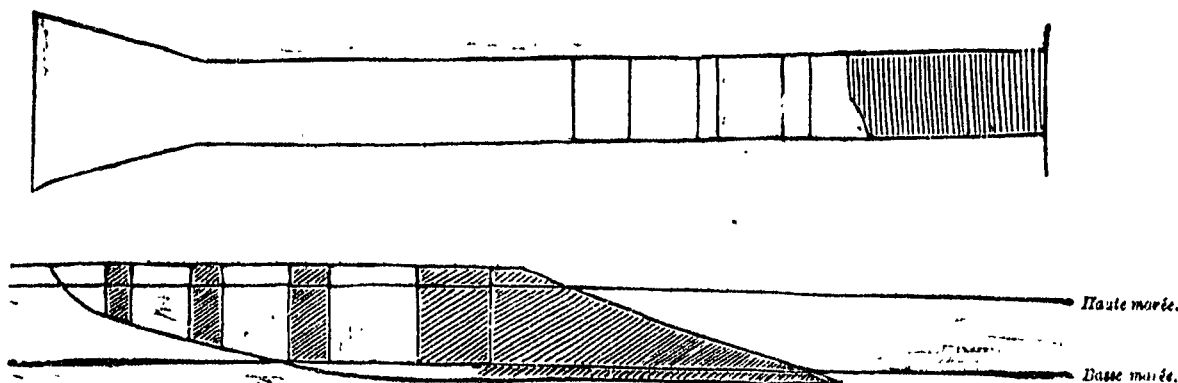
Les lieux sont indiqués suivant l'ordre dans lequel ils ont été visités, et les distances qui les séparent sont celles qui m'ont été indiquées par des personnes demeurant dans les environs; ces distances, quoique probablement elles ne soient pas parfaitement exactes, le sont néanmoins assez pour l'objet dont il s'agit.

Les jetées doivent être élevées de 5 pieds au-dessus des hautes marées et, dans la plupart des cas, atteindre une profondeur de 10 pieds d'eau aux basses marées ordinaires du printemps. L'évaluation que je soumettrai par la suite s'appliquera à la nature particulière de ces jetées et à un genre de construction dispendieux à la vérité, mais que l'on ne peut éviter avec sûreté vu les circonstances locales. Mais je présenterai des évaluations suivant un autre plan, dont j'annexe ici un croquis, où, bien que le genre de construction soit le même, les dépenses sont réduites de beaucoup. Cette jetée au point où elle part de la côte, est, comme dans l'autre plan, élevée de 5 pieds au-dessus des hautes marées du printemps, et continue

à avoir la même élévation, jusqu'à ce qu'elle ait 20 pieds au-dessus de la grève; à partir de ce pont elle a une inclinaison presque parallèle à la grève jusqu'à 60 pieds de l'extrémité extérieure; ces 60 pieds sont ensuite de niveau. La partie qui se trouve de niveau près de la côte est construite à jour de 24 pieds de large sur la chaussée. Le plan incliné a également 24 pieds de largeur; mais cette partie doit être pleine, autrement la glace qui refoulerait dans les espaces vides sous le plancher soulèverait la superstructure à mesure que l'eau s'élèverait par-dessus. La partie pleine et de niveau qui forme la terminaison de la jetée augmente en largeur depuis 24 pieds, au point où cesse le plan incliné, jusqu'à 50 pieds à l'extrémité; elle a 60 pieds de longueur, et est élevée de 10 pieds au-dessus de la basse mer, ce qui donne une hauteur de 20 pieds au-dessus du fonds. Dans les hautes eaux des marées du printemps, cette partie de la jetée sera recouverte à une profondeur variant depuis 4 pieds à la Pointe aux Pères jusqu'à 8 pieds à l'Île aux Grues. Ce plan n'est pas recommandé comme le meilleur que l'on puisse adopter, mais comme offrant de grandes facilités à moins de frais; et l'ouvrage peut être construit de manière à ce que la partie à jour puisse être remplie, et que la partie la plus basse puisse être élevée de niveau avec la plus haute; par ce moyen on aurait un quai solide et de niveau dans toute sa longueur, si par la suite on jugeait à propos de lui donner cette forme. La principale objection à cette espèce de jetée est le danger auquel serait exposé le plan incliné de la part des glaces qui passeraient par-dessus dans le flux et le reflux de la marée.

Appendice
(B. B. B.)

21 Juillet.



Ile d'Orléans.

J'ai examiné deux sites sur cette île, l'un un peu au-dessus de l'Eglise de St. Jean, presque vis-à-vis la maison du Docteur Lachance, et environ à 18 milles de Québec—l'autre à la Rivière Lafleur, presque deux milles plus haut. Les environs sont riches et très peuplés, et un quai placé à l'un ou l'autre de ces endroits serait de grande utilité pour les pilotes des environs et généralement pour les habitans de la partie inférieure de l'Île d'Orléans.

Dans ce canton le vent d'est est très fort, et lorsqu'il souffle en même temps que la marée remonte, on y éprouve une grosse mer. Les vents d'ouest soulèvent moins la mer, mais ils soufflent quelquefois si fort qu'il serait difficile sinon impossible de débarquer au vent de la jetée.

Au 1er site la jetée aurait environ 790 pieds de longueur. Du côté de l'est le fonds est généralement d'un roc si dur que les bâtimens ne pourraient se tenir de ce côté de la jetée qu'à flot, à moins de rester à la distance d'environ 150 pieds en dedans de son extrémité, où le fonds est mou. A l'ouest il y a un petit morceau de bonne grève, dont le fonds est de gravier sablonneux et de pierres unies, où les petits

bâtimens pourraient s'échouer en sûreté. Il n'y aurait que 100 pieds de chemin nouveau à faire depuis la jetée jusqu'au grand chemin, sur un terrain uni et cultivé.

A la Rivière Lafleur, la jetée aurait 910 pieds de longueur; à l'ouest de cette jetée, la distance de 300 pieds, il y a une bonne grève molle, où les vaisseaux pourraient se tenir avec sûreté à l'eau basse, après avoir enlevé quelques roches; à l'est se trouve encore une grève de la même espèce, mais moins étendue. Ce site a, par conséquent, sur le premier l'avantage d'une bonne grève de chaque côté de la jetée, outre que du côté ouest qui sera le plus fréquenté, la rivière forme à son embouchure une bonne anse, et que la grève est plus étendue qu'au premier site. Il faudra un nouveau chemin de 200 pieds de longueur, sur un terrain uni et cultivé.

Coût du quai chez le Dr. Lachance.		Coût du quai à la Rivière Lafleur.	
1er Plan, . . .	£5440	1er Plan, . . .	£8157
2me Plan, . . .	4700	2me Plan, . . .	6551

Cap St. Ignace, (rive sud du St Laurent.)

Le site dont il s'agit ici est à environ 2 milles au-dessous du village, et 45 milles plus bas que Québec;

Appendice
(B. B. B.)
21 Juillet.

la contrée environnante est riche et bien peuplée à la distance de plusieurs lieues de la côte, et au-delà il y a quantité de terres non concédées propres à la culture; un chemin s'avance dans l'intérieur jusqu'à 12 ou 15 lieues; il y a sept moulins à scie dans les environs, et j'ai entendu dire qu'on avait exporté l'année dernière une grande quantité de madriers et de bois de corde. Les habitans communiquent avec Québec par un chemin, qui est bien bon dans les tems secs, et je crois qu'ils demandent un quai, autant pour la commodité du commerce que pour les passagers.

La longueur totale de la jetée, à partir d'un point situé à 40 pieds au-dessus de la petite auberge de M. Talbot, aurait 2,300 pieds pour se terminer dans 9 pieds d'eau; mais une jetée de 900 pieds aurait son extrémité dans un pied d'eau aux plus basses marées du printemps, tandis qu'une autre de 650 pieds atteindrait la ligne de la marée basse; et, si je ne me trompe pas en pensant que les habitans demandent cette jetée plutôt pour la commodité du commerce que pour celle des passagers, je ne doute pas qu'ils considéreraient l'une ou l'autre de ces ouvrages comme un immense avantage. De chaque côté de la jetée, il y a un bon fonds mou, avec un petit nombre de rochers qu'on pourrait enlever à peu de frais. Une partie de la grève du côté Est est bien protégée par un banc de rochers qui s'avance de la côte, à la distance de 350 pieds, et qui est à sec à l'eau basse, et en partie découvre à mi-marée, et formerait un petit anse entre le rocher et le quai. Un morceau de terre de 20 pieds de longueur est tout ce qui serait nécessaire pour un chemin, et il coûterait peu ou rien, soit pour l'acquisition soit pour la construction.

Dépense du quai, suivant le 1er Plan.....	£27,407
" " " 2me "	21,117
" " " 1er " prolongé jusqu'à 1 pied d'eau.....	7,303
" " " 2me "	6,892
" " " 1er " prolongé jusqu'à l'eau basse.....	4,427
" " " 2me "	4,352

Ile aux Grues, (vis-à-vis le Cap St. Ignace.)

Cette île est éloignée de 3 ou 4 milles de la côte sud du St. Laurent; elle est peu étendue et ne contient qu'une faible population, dont la grande partie habite la côte de l'ouest. Le site qui a été examiné est un endroit fort exposé situé du côté est près du bas de l'île, précisément vis-à-vis la maison de J. Macpherson, Beyer, qui l'a indiqué. La distance de l'église, par le chemin qui est bon d'un bout à l'autre, me paraît être d'à peu près un mille. La grève vis-à-vis la demeure de M. Macpherson, et à quelque distance au-dessus et au-dessous, est un plan incliné de rochers depuis la marque des hautes mers jusqu'à celle des basses marées; après quoi c'est un fonds mou. Le rocher n'est pas inégal à sa surface, mais il n'est pas assez uni pour fournir un bon atterrage pour les bateaux, même dans les tems calmes, et lorsque la mer est soulevée par un fort vent du N. E., un débarquement doit être impossible. C'est donc on partie, sinon principalement, pour faire disparaître cette difficulté qu'on a demandé un quai, et bien qu'on ait prétendu que cet ouvrage serait fort utile pour les petits bâtimens qui naviguent sur le St. Laurent, on leur fournissant un abri dans les tempêtes, je ne puis partager cette opinion, et je considère cette question comme n'intéressant que la commodité et le bien-être des habitans de l'île.

Il faudrait que la jetée eût 832 pieds de longueur pour atteindre une profondeur de 10 pieds à la marée basse. Mais une jetée bien moins longue satisferait peut-être les desirs des habitans, et remplirait le but qu'ils ont en vue. Le chemin conduisant de la jetée au grand chemin suivrait la grève justement au-dessus de la marque des hautes marées. Ce chemin est en usage maintenant, et au moyen d'une dépense peu considérable, on le rendrait assez bon pour le trafic

Appendice
(B. B. B.)
21 Juillet.

peu considérable qui devra probablement y passer; j'ajouterai que M. Macpherson est d'avis que, si le Gouvernement veut avancer une partie de la somme nécessaire pour construire le quai, par exemple la moitié, les habitans des environs pourraient fournir le reste.

On m'a parlé d'un site qu'on dit plus favorable et moins exposé que celui dont je viens de parler, du même côté de l'île, environ à 2 milles plus loin, mais si une jetée était placée en cet endroit il serait nécessaire de faire un chemin sur l'île jusqu'à l'église.

Coût suivant le 1er plan.....	£5,151
Ditto. 2me do.	5,280
Ditto. 1er do. jusqu'à 1½ p. d'eau,	3,600

Kamouraska.

Autour du village, situé à environ 90 milles de Québec, et à plusieurs milles de chaque côté, le pays est fertile et peuplé; mais la grève est si étendue que la construction d'une jetée destinée à atteindre au niveau des basses marées et partant de la côte, serait trop dispendieuse, et ce projet paraît avoir été abandonné même par ceux qui sont le plus intéressés à son exécution. Une des îles situées vis-à-vis le village ayant été indiquée comme un site plus favorable, je m'y suis rendu avec deux Messieurs de l'endroit pour l'examiner, et conformément à mes instructions, j'ai touché d'abord à l'île aux Corneilles, qui, cependant, n'offrirait aucune facilité pour cet objet, mais à laquelle on n'avait pensé qu'à cause de sa plus grande proximité du village. L'endroit le plus éligible, parce qu'il réunit le plus d'avantages, est le haut de l'île Brulée, éloignée, suivant la carte du Capitaine Baysfield, de 1½ mille nautique, ou d'environ 2½ milles anglais (statute miles) de l'église, où l'on peut se rendre par un chemin tracé sur une grève dure et qui serait praticable pendant au moins une heure avant et une heure après la marée basse. Dans les autres tems la communication aurait lieu par des bateaux, qui, à raison du peu de profondeur de l'eau sur la grève, ne pourraient, suivant moi, être employés commodément que pendant quatre heures à chaque marée, savoir, deux heures avant et après la marée haute. Sous ce rapport, l'île aux Corneilles ne posséderait aucun avantage, et bien que la plus courte distance entre la tête de cette île et l'église ne soit que 1½ mille anglais, on ne pourrait faire un chemin pour y conduire aussi bon que celui qui mènerait à l'île Brulée à moins de lui donner un mille et demi de longueur.

La jetée s'avancerait depuis l'île dans la direction de l'Ouest, la distance de 188 pieds. En dedans de cette jetée et protégée par un flot de rochers, il y a un anse dont le fonds, dans toute son étendue, est de vase, sable et gravier; un petit espace du côté Est est encombré par des rochers, mais on pourrait les enlever à peu de frais. Le mouillage le long du quai se bornerait à un espace de 100 pieds à partir de son extrémité, le reste de la jetée pendant 88 pieds reposant sur un fonds de roches. Du côté sud ou intérieur, les bâtimens pourraient mouiller à l'endroit indiqué en tous tems; mais du côté nord ils ne sauraient stationner en aucun point du nord-est à l'Ouest dans les gros vents. Si, cependant, la jetée était prolongée jusqu'à 150 pieds plus au large que je ne l'ai proposé, non seulement elle donnerait beaucoup de place, mais servirait encore à abriter davantage l'anse, et formerait un excellent petit havre. La seule objection nautique que je trouve à ce site, est qu'à mi-marée un fort courant sort de l'anse, occasionné probablement par la configuration de la grève et la position des îles voisines; et ce courant pourrait déranger un bâtiment mouillé à l'extrémité du quai. Comme dépendance du quai, il faudrait construire un magasin sur l'île, pour y recevoir les marchandises débarquées des bâtimens et celles qui doivent être mises à bord. Il faudrait environ 300 pieds de chemin,

Appendice
(B. B. B.)
21 Juillet.

conduisant du quai à une petite anse qui se rattache de l'anse principale, où les voitures venant de la côte sud viendraient faire le débarquement sur l'île. Ce chemin coûterait fort cher en proportion de sa longueur, mais il est si court que cette dépense ne doit guère influer sur la décision de la question principale. Ici comme à l'île aux Grues, les habitans sont si désireux d'avoir un quai, que si le Gouvernement voulait avancer une partie de la somme, ils s'efforceraient de la compléter entre eux.

Coût suivant le 1er plan,.....£2,417
Do. si la jetée est prolongée de 150 pieds plus au large,..... 5,018

Ste. Cécile ou le Bic.

En passant par cet endroit qui est situé à 10 ou 12 milles au-dessus de Rimouski, j'ai entendu dire à une personne demeurant dans les environs, que cet endroit offrait un excellent site pour un quai, et qu'il était fort nécessaire par suite du commerce croissant des environs. Je n'ai vu la localité dont il s'agit qu'à distance, mais elle m'a paru assez favorable pour mériter d'être examinée, surtout sous le point de vue de son utilité pour le commerce du Village de Rimouski et de ses environs. Le chemin qui conduit de Rimouski à cet endroit n'est pas bien bon, le pays n'est pas non plus très-peuplé, non plus qu'autour du Bic. Au-dessus du Bic, les établissemens sont encore moins nombreux, et ils deviennent encore plus rares vers cette partie du chemin qu'on appelle "le portage," où cependant il règne une grande activité dans la préparation des terres pour de nouveaux établissemens.

Pointe aux Pères.

La Pointe aux Pères est située à 7 ou 8 milles au-dessous de Rimouski, et à environ 190 milles plus bas que Québec. Le chemin depuis Rimouski est bon, et les environs sont fertiles mais peu peuplés. En visitant cet endroit, ainsi que la plupart des autres localités à une époque où les pilotes étaient à la mer, j'ai été privé de bien des secours, et dans ce cas-ci, de renseignemens qu'aucune autre personne n'a pu me donner. Je crois, néanmoins, qu'un quai placé à la Pointe aux Pères serait utile à un vaste territoire, où il y a plusieurs moulins à scie, et où il se fait un grand commerce de bois, depuis quelque distance au-dessus du Village de Rimouski au sud, jusqu'à Matane au nord; et, qu'en outre, ce quai servirait aux voyageurs qui parcourent un territoire beaucoup plus étendu, situé le long du grand chemin venant de l'intérieur et qui se termine à Métis. Il y a également dans cette partie de la Province de vastes étendues de bonne terre, appartenant tant au Gouvernement qu'aux Seigneuries, qui ne sont pas encore établies.

La jetée aurait 955 pieds de longueur et avec un banc de rochers, et s'avancant de la côte dans la direction du nord-est, et en partie à sec à la haute marée, elle formerait une bonne anse avec un fonds de sable et de galets unis, semé de quelques roches. A l'est de la jetée, le passage serait mauvais, attendu que le fonds est trop inégal pour que les vaisseaux puissent y reposer, et ils ne pourraient mouiller à flot que dans les beaux tems. Je n'ai pas appris qu'il y eût du danger à redouter des glaces, et il n'y aurait pas de chemin à faire.

Dépense du 1er plan,.....£8,691
Do. 2me do. 7,103

Malbaie ou Marray Bay, (sur la rive nord du St. Laurent.)

J'ai traversé le St. Laurent de Kamouraska à la Malbaie, située à 90 milles au-dessous de Québec. Il y a un chemin pendant toute la distance, mais il traverse un pays très montagneux pendant 60 milles

Appendice
(B. B. B.)
21 Juillet.

environ, et il a besoin de réparation sur plusieurs points. Des 30 milles situés entre la Malbaie et la Baie St. Paul, il y en a au moins 10 qui sont très mauvais. Au-dessus de la Baie St. Paul, il y a plus de 9 milles qui sont tellement couverts et encombrés de rochers qu'ils sont presque impraticables, et il faut de grandes réparations l'espace de plusieurs autres milles. Je ne pense pas que plus de la moitié du chemin soit réellement en bon ordre; et personne n'y passeroit, s'il ne l'évitait. Même on préfère les petits bâtimens côtiers pour se rendre à Québec, quoiqu'ils mettent souvent une semaine à faire le trajet.

La Malbaie, dont la paroisse contient environ 5000 habitans, est située au milieu d'un bon territoire, et fait un commerce considérable particulièrement de bois scié. On dit que pas moins de quinze gros bâtimens ont pris des chargemens à ce village en une seule année; les bois qui descendent la Rivière Malbaie, étant mis sur des goëlettes à son embouchure, et transportés par ces embarcations jusqu'au mouillage des gros vaisseaux. On n'anticipe pas un grand changement dans ce commerce par la construction d'une jetée. Elle servirait principalement pour les bateaux à vapeur et les bâtimens qui font le cabotage du Saguenay et des rives du Fleuve.

A la Malbaie, j'ai examiné quatre sites dans l'ordre suivant; savoir:—

- 1° A la Pointe au Gaz, à presque 2 milles au-dessous du village, site qui m'a été recommandé par d'anciens navigateurs, comme préférable aux autres sites.
- 2° A la Pointe à la Baleine, presque 1 mille au-dessous du village.
- 3° A la Pointe au Pic ou au "Grand Débarquement," à environ 2½ milles au-dessus du village.
- 4° Au même endroit, à environ un huitième de mille plus près du village que le No. 3.

1° A la Pointe au Gaz, la jetée aurait 452 pieds de longueur et sa direction serait presque S. S. E. suivant le compas. Du côté est le fonds serait assez net dans toute sa longueur, et assez bien abrité des vents d'est, par une pointe située au-dessous à une distance assez considérable. Du côté ouest le fonds net le long du quai ne s'étendrait pas au-delà de 200 pieds et serait exposé à tous les vents depuis S. S. E. jusqu'à O par S. Mais les vents du sud ou de l'ouest, qui soulèvent peu les vagues, sont beaucoup moins à craindre que les vents d'est. Bien qu'il y ait quelque danger à redouter des glaces, ce site y serait moins exposé que les trois autres. Le nouveau chemin nécessaire pour se rendre au grand chemin coûterait cher et ne serait pas bien bon; à partir de l'extrémité intérieure de la jetée, sa longueur totale serait de 1800 pieds, dont la première partie, pendant 230 pieds, s'élèverait sur une côte escarpée couverte de bois; la portion suivante traverse un terrain défriché mais non cultivé, la distance d'environ 1300 pieds, avec une bonne pente, mais deux brusques détours, et le reste passe sur un terrain cultivé de bonne qualité, en ligne droite, avec une pente favorable. La hauteur totale à laquelle il faut l'élever ne peut être moindre que 150 pieds. Ce chemin depuis le village jusqu'à la jonction, la distance de plus d'un mille et demi, est en bon ordre.

2° A la Pointe à la Baleine, la jetée aurait une longueur de 1030 pieds. L'immense longueur de cette jetée comparée à celle des autres, paraissait empêcher les principaux habitans de la Malbaie d'en recommander la construction, et je suis demeuré moins de tems en cet endroit qu'autrement je ne l'aurais fait. La direction de la jetée serait presque S. S. E. comme dans le premier cas, et le fond est généralement uni des deux côtés. Il y a plus à craindre ici de la glace qu'à la Pointe au Gaz. Pour se rendre au grand chemin, j'ai choisi deux routes, qui traversent toutes deux la pro-

Appendice
(B. B. B.)

21 Juillet.

le site est excellent, mais il est plus difficile de décider de l'étendue de la contrée et du nombre de la population que cette jetée desservirait. Le village des Eboulemens est tout petit et la contrée environnante est peu peuplée. Le Village de la Baie St. Paul est à une distance considérable de ce point par le chemin actuel, et bien qu'il n'en soit éloigné que de 7 milles en suivant la grève, j'ai entendu dire par des habitans de la Baie, qu'une partie de la grève près du cap Corbeau est si mauvaise, qu'ils ne peuvent se servir de cette voie plus courte. Mais si le chemin existant était réparé, ce dont il a bon besoin, particulièrement à l'extrémité la plus rapprochée de la Baie St. Paul, il n'y a pas le moindre doute que cette jetée serait très utile à cette partie du pays en facilitant les communications par terre et par eau. Elle serait également très avantageuse pour les habitans de l'Île aux Coudres, quoique non placée dans l'endroit le plus commode pour eux, ainsi que j'aurai par la suite occasion de le dire. La population qui en retirerait des avantages, sans compter celle de Ste. Irène, s'élèverait à 7000, dont la Paroisse des Eboulemens contient environ 2000, celle de la Baie St. Paul, 4,500, et l'Île aux Coudres, 500.

La longueur du quai est de 930 pieds,—du côté d'en haut le fonds est de boue, semé de quelques roches, la distance de 300 ou 400 verges, après quoi il est mauvais. Du côté d'en bas le fonds est de boue, avec bon nombre de roches, la distance d'environ 200 verges, au-delà il est mauvais. Une dépense modique suffirait pour nettoier le fonds, de manière à ce que les vaisseaux pussent mouiller en sûreté tout le long du quai, à tout état de la marée. On semble ne rien craindre de la glace, et cependant à l'extrémité de la jetée, à mi-marée le courant a une rapidité d'au moins 4 nœuds à l'heure; il faudrait faire environ 2000 pieds de chemin nouveau sur un terrain appartenant à Siméon Bondeau, sur lequel il y a un assez grand nombre d'endroits où il faudra creuser un peu. De cette distance 900 pieds traversent un bois, 550 pieds passent dans des pâturages, où les souches n'ont pas été arrachées, et 1,350 pieds dans des terres cultivées. La communication entre ce point et le grand chemin qui va de la Malbaie à Québec, se ferait par un chemin déjà en usage, de plus de 2 milles de longueur, qui passe pendant le premier mille sur un terrain planche, près de la grève; il est mauvais dans les tems de pluie, et aurait besoin d'être réparé; il commence ensuite à s'élever sur les côtes et avant d'atteindre le grand chemin il y a deux ou trois endroits où il est très escarpé et mauvais; mais il n'est pas plus mauvais, ni sous le rapport de la pente ni sous celui de la surface, qu'une partie du grand chemin, immédiatement au nord de la Baie St. Paul. Il n'en coûterait pas bien cher pour remettre ces parties qui sont mauvaises en bon ordre; mais je ne crois pas que l'on puisse améliorer les pentes moyennant des dépenses raisonnables.

Ce chemin serait fréquenté par le trafic des Eboulemens et de la Baie St. Paul, excepté lorsque celui de ce dernier endroit se ferait par eau ou le long de la grève; aujourd'hui un cheval ordinaire est bien chargé, pour les parties les plus escarpées, avec 600 lbs. en été et 800 lbs. en hiver; quoique l'on dise qu'un cheval a pu y monter 1800 lbs. en hiver.

Dépense suivant le 1er plan, £8,896
" " 2me plan, 7,068

Baie St. Paul.

En arrière de la Baie St. Paul, une étroite vallée très riche et peuplée s'avance dans l'intérieur jusqu'à plusieurs lieues. A son extrémité inférieure, dans les environs du village, elle est bornée de chaque côté par des côtes élevées, qui deviennent plus hautes et plus abruptes à mesure qu'elles s'éloignent de la côte, et à quelques lieues, se changent en montagnes. Le long de la côte vers le nord, le pays n'est

Appendice
(B. B. B.)

21 Juillet.

pas à beaucoup près aussi riche, étant du même nature que dans les paroisses des Eboulemens et de Ste. Irène; tandis que, vers le sud, les habitations deviennent moins nombreuses et finissent par disparaître tout-à-fait. Il paraît se faire un trafic considérable par le village qui est situé à 60 milles de Québec et à environ dix milles de l'Église des Eboulemens. Il y a dans les environs trois moulins à farine et quinze moulins à scies, et plus de dix mille minots de bled et de farine ont été exportés en une année. Le commerce du bois est néanmoins sur le déclin, parce que le meilleur est devenu d'un accès difficile. Je dois mentionner que tant ici qu'aux Eboulemens, il y a des sources dont l'eau est fortement imprégnée de soufre, et dont la médecine pourrait tirer un parti utile, si elles étaient plus accessibles; et des personnes du village de la Baie St. Paul affirment positivement qu'il y a du fer et d'autres minéraux dans les environs.

Le seul site que j'ai visité ici est à environ trois milles du village près du Cap de la Baie. La longueur du quai serait de douze cent quinze pieds, dans une position entièrement abritée de tous les vents dangereux, et où la mer ne serait jamais grosse. Jusqu'à la distance de six cents pieds de la côte, tant au-dessus qu'au-dessous de la jetée, le fonds est de boue, avec un assez grand nombre de roches, particulièrement du côté d'en bas, où il faudrait faire jouer la mine pour les enlever. Au-delà il y a un bon fonds. Un quai placé en cet endroit serait éloigné d'environ treize milles du village des Eboulemens, mais il serait, dit-on, plus commode pour la population de l'Île aux Coudres que pour toute autre, attendu que les bâtimens appartenant à cette île se tiennent principalement dans une anse, près du Cap à la Branche, tout vis-à-vis. L'objection la plus sérieuse à ce site est la nécessité de construire un chemin depuis la jetée pour rejoindre un autre chemin déjà fréquenté, en un point éloigné d'environ deux milles du village. Il y aurait environ un mille de ce chemin à former, à travers des terrains boisés appartenant à quatre propriétaires, savoir: Le Séminaire de Québec, M. Chaperon, M. Boily et M. Chaperon. Jusqu'à mille pieds du quai, il passerait entre la grève et la côte, immédiatement au-dessus de la marée de la haute marée, et coûterait peut-être assez cher à construire; ensuite il s'élèverait sur un plateau sur le bord d'une côte escarpée jusqu'à au moins cent pieds au-dessus de l'eau, et continuerait à ce niveau le reste de la distance. Je crois que la construction de ce chemin serait dispendieuse, et qu'il faudrait également faire quelque dépense pour réparer environ un mille du chemin qui conduit actuellement au village.

Quoique j'aie examiné ce site à la suggestion de certaines personnes demeurant à la Baie St. Paul, je ne suis pas convaincu qu'il soit le meilleur. En revenant au village, lorsque la marée était presque au plus bas, j'ai remarqué un endroit situé exactement au point où se termine le chemin actuel, et qui m'a paru presque aussi avantageux, quant à la longueur, que celui que je venais de laisser. La grève ne contenait pas autant de roches; il n'y aurait pas de chemin nouveau à faire; ce site est également commode pour l'Île aux Coudres, et il est d'un mille plus rapproché du village de la Baie St. Paul et des Eboulemens. Les dés-avantages apparemment sont que la pierre nécessaire pour remplir les caissons serait un peu plus éloignée qu'au premier endroit, et que le courant serait plus fort à l'extrémité de la jetée. Il n'y a aucun danger à appréhender des glaces, ni à l'un ni à l'autre de ces sites.

Quant à ce qui concerne la commodité du District en général, il est difficile de décider si un quai placé près du Cap de la Baie, ou à la grande Pointe des Eboulemens, serait le plus avantageux. Aux Eboulemens le quai servirait aux populations situées des deux côtés.

Appendice
(B. B. B.)
21 Juillet.

Appendice
(B. B. B.)
21 Juillet.

Au cap de la Baie, il serait placé à une extrémité de la population, vu qu'il y a peu d'établissements au sud jusqu'à la distance de plusieurs milles. Mais il n'est pas difficile de s'apercevoir qu'une jetée placée au Cap Corbeau serait mieux située qu'aux deux autres endroits; et par conséquent j'aurais désiré m'assurer des difficultés locales que l'on pouvait rencontrer dans ce canton. Malheureusement les seules personnes auxquelles j'ai pu demander des renseignements, ne connaissent pas parfaitement la localité. Elles m'ont dit, cependant, qu'une jetée prolongée jusqu'à dix pieds d'eau y serait plus courte qu'au Cap de la Baie; mais que le plus grand obstacle serait la construction d'un chemin pour y descendre, et quo c'était là la seule raison pour laquelle ce site ne m'avait pas été indiqué comme le plus convenable.

Dépense suivant le 1er plan,	£12,476
" 2e "	9,813

Château Richer.

Le village du Château Richer est situé à environ 15 milles plus bas que Québec, et le chemin qui y conduit est en assez bon ordre jusqu'au Saut de Montmorency; ensuite il est excellent. La contrée qui longe le St. Laurent est fertile et populeuse, et ce village exporte beaucoup de bois et de chaux à Québec. C'est en effet pour recevoir les bâtimens qui transportent ces denrées qu'un quai est nécessaire en cet endroit, et la commodité à cet égard devrait déterminer sa position et ses dimensions. En conséquence j'ai consulté le Conseil Municipal au sujet du site qui convenait le mieux; et le Conseil, sans s'occuper de décider quelle localité serait la plus avantageuse pour la paroisse du Château Richer, conjointement avec les paroisses voisines de St. Joachim, Ste. Anne, l'Ange Gardien et l'Isle d'Orléans, décida que dans l'espace qui s'étend jusqu'à un mille de chaque côté de l'Eglise du Château Richer, l'endroit le plus convenable était vis-à-vis la Maison d'Ecole. Comme ce point correspondait au site indiqué dans mes instructions, je l'ai examiné et j'ai trouvé qu'une jetée prolongée jusqu'à 10 pieds d'eau aurait 1800 pds. de longueur, jusqu'à 3 pds. d'eau 1460 pieds de longueur, et jusqu'à la ligne de la basse marée 1100 pieds de longueur. Jusque près de la limite de la basse marée le fond est de vase avec quelques roches; au-delà il est également de vase avec un plus grand nombre de roches, dont quelques-unes montrent leur sommet loin de l'extrémité de la jetée, mais non dans la direction de son prolongement. Il faudrait faire quelque dépense pour les enlever jusqu'à la distance

d'environ 150 pieds de chaque côté de la jetée, mais elle ne serait pas considérable; il ne faut que 70 pieds de chemin nouveau. Abrisée comme l'est cette position, par l'Isle d'Orléans, aucun vent n'est à redouter et il n'y a rien à craindre des glaces.

J'ai entendu parler de deux autres sites favorables près du Château Richer, l'un situé à deux milles au-dessus du village, et l'autre à deux ou trois milles plus bas. Une jetée placée en ce dernier endroit, pense-t-on, serait plus courte qu'en aucun autre endroit des environs, et serait également plus commode pour les habitans de St. Joachim et Ste. Anne, mais le serait moins pour ceux de l'Ange Gardien et pour l'embarquement du bois de chauffage et de la chaux du Château Richer.

Dépense du 2d plan jusqu'à 10 p. d'eau,	£14,665
" " 3 "	11,617
" " marée basse,	8,389
Quoi vide jusqu'à 10 pieds d'eau,	13,491
" " 3 "	10,488
" " marée basse,	7,773

Ma mission a dû se terminer après l'examen du Château Richer; et en soumettant le rapport qui précède à la considération des Commissaires, je dois mentionner que, dans tout le cours de ma tournée, j'ai obtenu toutes les attentions et l'assistance que les circonstances permettaient; que les personnes que j'ai cru devoir consulter m'ont témoigné généralement beaucoup de franchise et de candeur, et que partout paraît exister un grand désir des améliorations dont l'examen était l'objet de ma visite.

Je prends la liberté d'ajouter que, mon rapport ayant été écrit avant qu'aucun des plans eût été préparé, il est peut-être moins complet que je l'aurais désiré, et qu'il pourra être susceptible de quelques légers changemens dans la description de l'emplacement de quelques-unes des jetées lorsque les plans des localités seront dressés; et que les plans et les évaluations vous seront transmis aussitôt qu'ils pourront être prêts.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) JAMES STEWART.

T. A. Begly, Ecr.,
Secrétaire, Bureau des Travaux Publics.

DISTRIBUTION DES STATUTS DU CANADA, DANS LE HAUT-CANADA.

9 VICTORIA, 2 ^E SESSION, 2 ^E PARLEMENT.		Statuts.	
		Anglais.	Français.
Le Solliciteur-Général, ...		1	1
Le Surintendant des Ecoles, ...		1	
Six Juges des Cours de Justice, ...		36	
Vingt-six Juges, un exemplaire chaque, en feuilles,		26	
Les Membres du Conseil Législatif, ...		170	
Les Membres de l'Assemblée Législative, ...		410	
Les Greffiers de District, ...		635	
Les Greffiers de la Paix, ...		1871	
Le Greffier de la Couronne, ...		2	
Les Députés-Greffiers de la Couronne, ...		19	
Le Régistrateur et Maître en Chancellerie, ...		1	
Le Maire et la Corporation de Toronto, ...		3	
Do. do. Kingston, ...		3	
Do. do. Hamilton, ...		3	
Do. do. Cornwall, ...		3	
Les Bureaux de Police, ...		20	
Six Bibliothèques et Collèges, ...		12	
Quarante-trois Collecteurs de Douanes, ...		86	
District de l'Ouest, ...			100
DANS LE BAS-CANADA.		3202	101
Le Conseil Exécutif, ...		12	12
Le Secrétaire Provincial, ...		21	6
Le Secrétaire Civil, ...		12	
Le Receveur-Général, ...		3	
L'Inspecteur-Général, ...		3	
Le Commissaire des Terres de la Couronne, ...		3	3
Le Département des Travaux Publics, ...		6	4
Le Régistrateur de la Province, ...		1	1
Le Procureur-Général, Bas-Canada, ...		3	3
Do. Haut-Canada, ...		3	1
Le Solliciteur-Général, Bas-Canada, ...		2	2
Le Surintendant des Ecoles, ...		1	1
L'Adjudant-Général des Milices, ...		3	3
Les deux Députés Adjudans-Généraux des Milices, ...		2	2
Le Greffier de la Couronne en Chancellerie, ...		1	1
Le Département des Douanes, ...		1	1
Le Commissaire des Biens des Jésuites, ...		1	1
Le Traducteur des Lois, ...		5	2
Les Juges des Cours de Justice, ...		57	57
Le Commissaire des Cours de Banqueroutes, Trois-Rivières, ...		3	3
Le Greffier de la Cour d'Appel, ...		3	3
Les Protonotaires, ...		18	18
Les Greffiers de la Couronne, ...		18	18
Les Greffiers de la Paix, ...		15	15
Le Greffier de la Cour de Vice-Amirauté, ...		3	3
Les Greffiers des Cours de Circuit, ...		31	31
Les Shérifs, ...		5	5
Les Coronaires, ...		6	6
Les Cours des Petites Causes, ...		175	158
Les Juges de Paix, ...		803	699
Les Membres du Clergé, ...		322	333
Le Séminaire de Montréal, ...		4	4
Les Conseils Municipaux, ...		346	346
Le Bureau des Commissaires d'Ecole, ...		333	333
Les Régistrateurs de Comté, ...		38	38
Les Collecteurs et Inspecteurs des Douanes, ...		25	25
Les Inspecteurs de District, ...		3	3
Les Bibliothèques et Collèges, ...		15	15
Les Maisons de Trinité de Montréal et Québec, ...		2	2
Les Officiers de Milice, ...		77	77
George R. Young, Ecr., Halifax, ...		1	
G. B. Faribault, Ecr., ...		1	
M. A. Houd, ...		1	
Les Membres du Conseil Législatif, ...		170	160
Do. de l'Assemblée Législative, ...		430	420
Le Greffier du Conseil Législatif, ...		50	50
Le Greffier de l'Assemblée Législative, ...		50	50
Le Secrétaire Civil des Provinces Inférieures, ...		5	
Distribution dans le Haut-Canada, ...		3092	2916
En main, ...		3202	101
		6294	3016
		2206	1484
		8500	4500

	Statuts du Canada. 9 Vict.		Statuts du Canada. 8 Vict.		Statuts révisés et Tables.			
	Anglais.	Français.	Anglais.	Français.	Anglais.		Français.	
					Statuts.	Tables.	Statuts.	Tables.
En main, 15 Juin, 1847,	2206	1484	503	49	431	1464	1041	1092

De la 9^e Victoria, il faut environ 1250 exemplaires français et anglais pour compléter le nombre à distribuer à l'Etat Major et aux Officiers de Milice, aussitôt que les listes requises auront été reçues.

R A P P O R T

DU COMITÉ SPECIAL auquel a été renvoyée la Pétition de GUILLAUME ROBITAILLE, et autres, de la Paroisse de l'Ancienne Lorette, demandant une Enquête sur la conduite des Commissaires des Chemins à Barrières de Québec.

Votre Comité a l'honneur de faire rapport : Qu'après avoir fait une Enquête aussi minutieuse que possible sur les matières à lui référées, Votre Comité regrette de dire que les Syndics des Chemins à Barrières de Québec ne lui paraissent pas exempts de tout blâme, au sujet des plaintes portées contre eux.

Votre Comité regrette que le Chemin de la rive Nord de la Rivière St. Charles ait été macadamisé de préférence à celui de Champigny, surtout lorsque les circonstances sont telles que le public a droit de soupçonner que l'on a eu pour objet de favoriser un des Membres de la Commission.

Mais Votre Comité est d'avis que tous les abus dont on se plaint dépendent plus encore du système maintenant en opération que des individus chargés de le mettre à exécution.

Votre Comité recommande de substituer à la Commission, un ou plusieurs Officiers salariés et responsables au Gouvernement.

Votre Comité regrette que le Gouvernement n'ait pas jugé à propos de recommander dans la présente Session un vote de crédit public, afin de compléter les Chemins dans les environs de Québec, et rendre plus utile au public, et plus profitable sous le rapport du revenu, l'institution des Chemins à Barrières.

Votre Comité regrette encore davantage que le Gouvernement n'ait pas jugé à propos de recommander l'achat du Pont Dorchester, dans le but de le mettre sous la régie des Syndics des Chemins à Barrières de Québec, d'après les recommandations faites à plusieurs reprises par des Comités à Votre Honorable Chambre.

Votre Comité se flatte que le Gouvernement s'occupera de ces sujets importants dans la prochaine Session du Parlement, rendra justice aux justes demandes des habitans du Comté de Québec, et introduira une loi améliorant le système actuel de manière à remédier aux abus que Votre Comité a constatés.

Le tout humblement soumis.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Président.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

1er Juillet, 1845.

M. W. Mick est appelé et interrogé :—

1. Dites ce que vous pensez des Chemins à Barrières de Québec?—En 1842, mon père et moi, nous entreprîmes de macadamiser le Chemin de la rive Nord de la Rivière St. Charles qui conduit dans la direction de la propriété de M. Black; et en 1844, nous passâmes un autre marché pour fournir 3000 boîtes de pierre, livrables à l'Ouest de la propriété de M. Black, pour continuer le même Chemin; mais nous ne pûmes remplir notre marché, vu que le contrat nous a été donné très tard dans l'automne. Les Commissaires protestèrent contre nous, et achetèrent environ 1500 boîtes de pierre, quantité qu'il nous restait à fournir; ils employèrent cette pierre à l'Est de la propriété de M. Black, au lieu de la déposer à l'Ouest, suivant le contrat, où l'on en avait besoin, ce qui nous causa une perte de deux sols par boîte. On a mis une couche de pierre sur le Chemin, d'environ dix pouces d'épaisseur, en comptant l'ancienne pierre; car le Chemin avait déjà été macadamisé: une légère dépenso annuelle suffirait pour l'entretenir en bon ordre.

2. Avez-vous connaissance que les Commissaires aient encore déposé de la pierre sur le même Chemin, après que vous l'avez achevé; et dites quelle quantité?—Oui; mais je ne puis dire la quantité.

3. Savez-vous quelle est l'épaisseur de la couche de pierre qu'on a mise sur le Chemin du Cap Rouge?—Environ dix pouces.

M. B. Vohl est appelé et interrogé :—

4. Avez-vous connaissance que la Commission des Chemins à Barrières de Québec, ait diverti ou dilapidé les deniers publics?—Je réside dans la Paroisse de l'Ancienne Lorette, et je vais presque tous les jours en ville pour mes affaires. Je passe en général du côté Sud de la Rivière St. Charles; je voyage aussi très souvent du côté Nord, et je connais bien par conséquent l'un et l'autre Chemin. L'opinion générale est que le sol est à peu près le même. Lorsque ces Chemins ont été macadamisés la première fois par les Commissaires, on a mis une couche de pierre sur chaque, et le public considérait cela comme suffisant; l'année dernière, on a déposé une nouvelle couche de pierre sur le Chemin Nord de la Rivière St. Charles, depuis le Pont de Scott, jusqu'à

Appendice
(D. D. D.)

22 Juillet.

la propriété de M. Black, ce qui doit avoir coûté environ £500, et dont on n'avait pas besoin. Le bruit court que cette dernière dépense a été faite pour l'avantage de M. McPherson, l'un des Commissaires, qui réside et possède une propriété dans cette localité. Depuis la fonte des neiges jusqu'au 15 Mai dernier, on a mis un autre couche de pierre sur le même Chemin, depuis le Pont de Scott, jusqu'à la maison de M. McPherson ; mais l'on n'a travaillé au Chemin du Sud que vers le 18 Juin dernier, et cela après que je me fus plaint à M. Desbarats, l'un des Commissaires, que la gelée avait soulevé la terre et que le Chemin avait besoin de réparations. M. Desbarats ordonna immédiatement de le réparer, mais il n'y fit pas mettre de pierre.

5. Connaissez-vous l'ancien Pont de Scott ; et croyez-vous qu'il aurait suffi aux besoins du public, si on l'eut réparé ?—Je crois sincèrement que si l'on eut dépensé £200 sur l'ancien Pont, il aurait été aussi bon et peut-être meilleur que le Pont actuel qui coûte environ £1000 ; et l'on pense qu'il ne durera pas bien longtemps, car les fondemens sont ébranlés, et les piliers enfoncent.

6. Connaissez-vous le Pont de Raudot ?—Oui ; d'après l'état donné par les Commissaires en 1846, je vois que ce Pont a coûté £200 2s. 11d. Après un orage, ce Pont a aussitôt besoin de réparations qui doivent coûter de quatre à cinq piastres ; et pendant ce tems-là, il est dangereux pour le public d'y passer. M. Desbarats m'a avoué que les jetées auraient besoin d'être de nouveau remplies de pierre, ce qui devra nécessairement entraîner une nouvelle dépense.

7. Connaissez-vous le chemin de Champigny, et pouvez-vous donner au Comité aucune information quant à l'administration de ce chemin ?—Oui, je connais le chemin en question, et il y a (près de la propriété de M. Gauvin, qui est un des Contracteurs,) un ruisseau avec une côte de chaque côté que l'on a fait disparaître. Le Pont qui traverse ce ruisseau a été commencé en pierre, mais comme on a vu qu'il coûterait environ £15 ou £16 de plus qu'il n'a coûté en le faisant tout de pierre, on l'a tout fait de bois, et l'on a charrié plusieurs milliers de voyages de terre pour le mettre de niveau avec la Côte. Si ce bois ne tient pas, il coûtera à la Province dix fois autant pour le rebâtir, ce qui aurait été épargné s'il eût été fait convenablement d'abord.

8. Connaissez-vous que les Commissaires aient négligé de finir le Chemin depuis le Pont des Commissaires jusqu'à la Côte de Champigny, au grand détriment du public ?—Ce Chemin aurait dû être fait immédiatement après la passation de la loi qui mettait ce Chemin sous le contrôle des Commissaires des Chemins à Barrières près de Québec, par la raison que ce Chemin intercepte la communication, et que ce Chemin est en si mauvais état, que, dans certaines saisons de l'année, le public éprouve beaucoup de difficultés à y passer. Et je suis presque persuadé que si le Chemin en question eût été fait après la passation de la loi, la Barrière St. Charles rapporterait un tiers de plus qu'elle ne le fait actuellement, vu que les habitans éloignés seraient venus plus souvent à la ville vendre leurs produits, et qu'ils en sont empêchés par le mauvais état de ce Chemin en certains tems de l'année ; lequel Chemin les Commissaires ont négligé et refusé de faire au grand détriment du public.

9. Avez-vous eu connaissance qu'une Requête de la part des habitans de Lorette demandant aux Commissaires de faire macadamiser immédiatement le Chemin en question suivant la loi, leur ait été présentée dans le printems de 1846 ?—Oui, j'étais moi-même un des Pétitionnaires ; cette Requête exposait aux

Commissaires le mauvais état de ce Chemin et les grands inconvéniens que le public rencontrerait à y passer dans le printems et l'automne ; et cette Requête demandait aux Commissaires de faire macadamiser immédiatement le dit Chemin suivant la loi. Les Commissaires, après avoir pris la Requête en considération, ont voté une somme de £300 pour commencer à macadamiser le Chemin en question, et ont même demandé des propositions sur les journaux pour macadamiser la partie de ce Chemin qui s'étend depuis la Route de St. Ambroise à la Route de Montreuil, c'est-à-dire environ un mille ; et à ma connaissance, ils ont fait chaîner cette partie du Chemin. J'ai été informé quelque tems après, que M. McPherson, l'un des Commissaires, avait fait rescinder cette résolution ; et en conséquence l'ouvrage a été suspendu, et le Chemin est resté dans le même état qu'il était, sans aucune réparation.

10. Quelle est la longueur de chemin macadamisé, par la Barrière de la Petite Rivière St. Charles ?—Je crois qu'il y a environ cinq milles de chemin macadamisé, tandis que les autres Chemins à Barrières dans le District de Québec sont macadamisés pour un espace de plus de neuf milles ; et les habitans qui passent par la Barrière de la Petite Rivière sont obligés de payer le même taux qui est payé aux autres Barrières, quoiqu'ils n'aient qu'une distance d'environ cinq milles de chemin macadamisé.

11. Qu'avez-vous à dire par rapport à la commutation des Chemins à Barrières ?—Je penso qu'il serait bon que la loi de la Commutation fût expliquée d'une manière plus claire, par la raison que le Secrétaire de la Commission donne une carte d'abonnement pour un an sur une voiture d'été, et qu'il fait payer en conséquence pour un an d'abonnement ; tandis que cet abonnement ne doit durer que la saison d'été, tout au plus six mois, vu qu'après ce tems, on est obligé de se servir de la voiture d'hiver, pour laquelle il nous oblige à payer de nouveau, quoique l'année d'abonnement portée dans le *Ticket* ne soit pas expirée, et qu'il reste presque encore autant de tems à s'écouler.

12. Pensez-vous qu'il serait bon de changer le système actuel de la Commission des Barrières pour le District de Québec ?—Vu l'irresponsabilité des Commissaires actuels, la mauvaise administration de leur département, et la dilapidation par eux des deniers publics, telle que ci-dessus mentionnée, je pense qu'il serait plus avantageux pour le public et la Province, de dissoudre cette Commission, et d'appointer un Surintendant des Barrières près de Québec, avec un salaire fixe sous le contrôle du Bureau des Travaux Publics. Les Commissaires actuels ne recevant aucun salaire, ne prennent pas assez d'intérêt et de précaution dans l'exercice de leur charge, et ne consultent ni l'intérêt public ni l'économie des deniers publics. Sous le système actuel, les Commissaires ne cherchent que leur intérêt particulier et ne s'appliquent qu'à faire macadamiser et tenir en réparation continuelle les Chemins qui conduisent à leurs propriétés, et ne cessent en conséquence d'améliorer leurs propriétés privées avec les deniers publics.

13. Pensez-vous qu'il serait plus avantageux d'affermir les Barrières que de les laisser comme elles sont actuellement ?—Je pense qu'il serait bien mieux d'affermir les Barrières que de les laisser comme elles sont actuellement, et que les revenus seraient plus considérables ; je suis d'opinion que le tarif devrait être augmenté pour les charrettes à ressort de fer, les charrettes à ressort de bois exceptées, vu que les bourgeois se servent actuellement de charrettes à ressorts, au lieu de gigs et calèches, etc., et ne paient que 3d. pour passer la Barrière, ce qui diminue le revenu considérablement.

Appendice
(D. D. D.)

22 Juillet.

3 Juillet, 1847.

John Porter, écuyer, Secrétaire et Trésorier de la Commission des Chemins à Barrières de Québec, est appelé et interrogé :

14. Quelqu'un des Commissaires s'est-il opposé à la dépense qu'on a faite pour mettre une nouvelle couche de pierre sur le chemin de la rive nord de la Rivière St. Charles?—Pendant que les travaux se poursuivaient, M. Desbarats fit convoquer une assemblée des Commissaires, et s'opposa à cette dépense. M. McPherson qui était alors absent de la ville, ne put assister; et l'on donna ordre de discontinuer l'ouvrage sur le chemin nord de la Rivière St. Charles, entre la propriété de James Black et le Pont de Scott, jusqu'au retour de M. McPherson. A une assemblée subséquente le sujet fut remis sur le tapis, et il fut résolu que les Commissaires s'assembleraient de nouveau le Lundi suivant et visiteraient la localité dans le but d'en venir à une décision sur la nécessité de continuer l'ouvrage. Dans une assemblée suivante, et après avoir visité les travaux, l'ordre fut donné de réparer le chemin nord de la Rivière St. Charles lorsqu'il serait nécessaire, et suivant le jugement de l'Inspecteur.

15. M. Desbarats a-t-il acquiescé à cette décision de ses collègues?—La plus grande partie des travaux était achevée lorsque M. Desbarats fit convoquer l'assemblée, pour s'opposer à leur achèvement; il n'a pas protesté contre la décision de ses collègues, et il n'a fait aucune démarche quelconque qui pût faire voir s'il approuvait cette décision, ou s'il s'y opposait.

16. Dans quel état se trouve actuellement le Pont de Scott —Le Pont est neuf, mais il a été mal bâti.

17. Qui a surveillé la construction de ce Pont?—M. M. Hacker et Stanby.

18. L'ancien Pont, si on l'eut réparé, n'aurait-il pas suffi aux besoins du public?—Je ne le crois pas: les Commissaires l'ont examiné à plusieurs reprises, et ont déclaré qu'ils le regardaient comme dangereux.

19. Combien a coûté ce Pont?—Le contrat a été passé pour £850.

20. A combien l'avez-vous évalué dans la Pétition que vous avez adressée au Gouvernement?—Nous avons évalué la dépense à £550.

21. Pour quelle raison les Commissaires ont-ils pris sur eux de dépasser cette estimation?—Les deux grands incendies qui ont éclaté à Québec la même année, avaient tellement élevé le prix de la main d'œuvre et des matériaux, qu'on n'a trouvé personne qui voulût le construire à plus bas prix.

22. Est-ce qu'il n'y a pas un procès en litige entre les Commissaires et l'Entrepreneur?—Oui; les Commissaires se sont opposés à sa réclamation, par le motif que l'ouvrage n'est pas bien fait.

23. Combien de fois les Commissaires se rassemblent-ils dans le cours de l'année, pour la transaction des affaires?—Cela dépend des affaires qu'ils ont à expédier. Je les ai vus s'assembler plusieurs fois dans une semaine; quelquefois ils ne se réunissent qu'au bout de quinze jours; en sorte qu'il m'est impossible d'indiquer la moyenne de leurs réunions.

24. La route qui mène à la Côte de Champigny, n'est-elle pas une route importante; et n'est-ce pas la voie de communication qui conduit aux établissemens de Valcartier et Fossambault?—Oui; c'est la grande voie de communication qui conduit à ces nouveaux établissemens.

25. Lequel des deux chemins de la Rivière St. Charles est le plus fréquenté, le chemin nord ou le chemin sud?—Le chemin sud, je crois.

26. Sur lequel de ces chemins réside M. McPherson?—Sur le chemin nord.

27. Combien de milles a-t-on macadamisé dans la direction de Champigny?—Environ cinq milles de chaque côté de la Rivière St. Charles.

28. Jusqu'où les Commissaires ont-ils macadamisé les autres lignes de chemin?—Le chemin de Beauport est macadamisé sur une longueur de 6 milles et demi; le chemin du Cap Rouge, 7 milles; le chemin de Ste. Foi, 9 milles et demi.

29. Le chemin de Champigny ne relie-t-il pas le chemin de la Rivière St. Charles avec celui de Ste. Foi?—Oui; il y a une interruption de deux milles et demi qui n'est pas macadamisée sur la route de la Rivière St. Charles, entre deux morceaux de chemin qui le sont. Si l'on achevait cette partie, on aurait alors un chemin macadamisé de dix milles de longueur, à partir de Québec jusqu'à la ferme de Hough.

30. N'était-il pas plus important d'achever ce morceau de route, que de réparer le chemin nord de la Rivière St. Charles?—Si on l'eut fait, on aurait peut-être retiré plus de revenus.

31. Le système actuel de nommer des Commissaires, ne tend-t-il pas à créer une forte impression dans l'esprit du public que l'amélioration de certaines parties de chemins qui se trouvent sous leur contrôle, est livrée au favoritisme?—On pense généralement que chaque Commissaire prend soin des intérêts de sa propre localité, mais sans porter préjudice aux intérêts généraux de la Commission.

32. Ne s'est-on pas plaint hautement durant la dernière saison, des chemins d'hiver, et surtout du chemin de Beauport?—Il y a eu plusieurs plaintes relativement à une partie du chemin de Beauport; mais je crois, en général, que les chemins sont tenus en bon ordre. Il est très difficile de maintenir le chemin de Beauport dans un bon état pendant la saison de l'hiver.

33. Tous les Commissaires assistent-ils avec la même ponctualité aux assemblées pour la transaction des affaires?—Je pense que oui.

34. Ne serait-il pas mieux de remplacer le Bureau des Commissaires par un Officier salarié, responsable au Gouvernement?—Je n'ai pas assez réfléchi sur le sujet pour pouvoir donner une opinion.

5 Juillet, 1847.

John Porter, écuyer, interrogé de nouveau.

35. Les habitans de Lorette n'ont-ils pas présenté une Pétition à la Commission des Chemins à Barrières dans le cours du printemps 1846, pour la prier de macadamiser le chemin depuis le pont des Commissaires jusqu'à la Côte de Champigny, tel que prescrit par la loi?—Oui; après avoir pris cette Pétition en considération, les Commissaires se décidèrent à dépenser une somme de £300 pour améliorer cette partie de chemin; on publia des annonces dans les feuilles publiques demandant des soumissions pour la confection de cet ouvrage, mais on trouva que les soumissions étaient trop élevées; enfin, après avoir de nouveau mûrement

Appendice (D. D. D.)

22 Juillet.

Appendice
(D. D. D.)

22 Juillet.

considéré le sujet dans une assemblée subséquente, les Commissaires déclarèrent que les moyens qu'ils avaient à leur disposition ne leur permettaient pas de faire cette dépense pendant cette saison.

36. Avez-vous connaissance que M. Laurin, en sa qualité de Membre du Parlement Provincial, ait adressé, dans le même tems, une lettre aux Commissaires, par laquelle il les informait qu'il avait fait une motion en Chambre demandant une somme de £2000 afin de macadamiser ce chemin, et qu'il avait retiré cette motion à la demande de M. le Procureur-Général Smith qui était alors considéré comme le chef de l'Administration pour le Bas-Canada, et qui autorisa M. Laurin de donner ordre aux Commissaires d'employer l'intérêt des recettes des péages à macadamiser le chemin en question?—Oui.

37. Pourquoi les Commissaires n'ont-ils pas obtempéré à l'ordre de M. le Procureur-Général Smith?—Les Commissaires avaient déjà passé des marchés pour achever les travaux sur d'autres chemins, et comme les revenus de l'année se trouvaient grevés d'autant, il leur était impossible de prendre de nouveaux engagements.

38. Au lieu d'employer les péages du chemin de St. Charles à macadamiser ce chemin, les Commissaires n'ont-ils pas employé ces mêmes péages à macadamiser le chemin du Cap Rouge et autres chemins?—En consultant les comptes qui sont produits, on verra que les recettes de la Barrière St. Charles ont été employées à l'entretien des chemins nord et sud de la Rivière St. Charles, et à la construction du Pont de Scott. La même année, une partie des revenus de la Commission a été employée à macadamiser le chemin St. Louis, et le chemin que conduit à la ferme de Hough.

39. La Législature n'a-t-elle pas voté la somme de £8,882, en 1845, pour macadamiser le chemin St. Louis et autres, conformément à l'évaluation des Commissaires?—Oui.

40. Cette somme a-t-elle été dépensée en totalité pour macadamiser les chemins désignés dans l'estimation?—Oui; tous les chemins et travaux indiqués dans l'estimation sont maintenant achevés, excepté une faible partie du chemin St. Louis, et la côte du Cap Rouge. Toute la somme allouée à cet effet a été dépensée.

41. Outre les £8,882 qui ont été dépensés pour macadamiser les chemins en question, les Commissaires n'ont-ils pas encore employé les recettes des Barrières pour continuer ces travaux?—Oui; l'excédant des recettes, déduction faite des frais d'entretien, a été employé à l'amélioration des chemins non achevés.

42. A combien s'est élevé cet excédant?—A environ £1000 à £1200, en 1845, et à peu près la même chose, en 1846.

43. Quel est le revenu annuel que rapportent les Barrières; et à combien se montent annuellement les frais d'entretien des Chemins à Barrières?—L'année dernière, les recettes ont été de £2560; les frais d'entretien se montent à environ £1200 tous les ans.

44. A combien se monte la dépense du Bureau de la Commission des Chemins à Barrières, y compris les salaires des officiers permanens, et des gardiens des Barrières?—A £700 environ tous les ans.

45. Pourquoi les Commissaires n'achèvent-ils pas le chemin St. Louis, et la côte du Cap Rouge?—Les Commissaires doivent maintenant à différens individus, une somme de près de £600; dans ces circonstances,

ils ne peuvent continuer les travaux; et tout ce qu'ils peuvent faire c'est d'entretenir les chemins qui sont achevés.

46. Pensez-vous que les revenus des Barrières augmenteraient, si elles étaient affermées?—Lorsqu'on aura finalement établi le tarif, il serait bon de les affermer. Les revenus des Barrières ont diminué depuis l'année dernière en conséquence du changement qui a été fait relativement aux charrettes à ressorts. Les charrettes à ressorts d'acier sont plus en usage parce qu'il leur est permis de passer les Barrières pour 3d. au lieu de 5d. conformément à l'ancien tarif.

6 Juillet, 1847.

M. Louis Lapointe, maître menuisier de la Paroisse de St. Ambroise, du District de Québec, est appelé et interrogé.

47. Connaissez-vous les Chemins à Barrières, de la petite Rivière St. Charles, près de Québec?—Je les connais des deux côtés, pour y avoir passé fréquemment.

48. Savez-vous s'il a été mis une plus grande quantité de pierre sur le Chemin nord de la Rivière St. Charles que sur celui du côté sud de la dite rivière?—Oui, sur une partie seulement du Chemin du côté du nord, c'est-à-dire depuis le pont de Scott jusqu'à la terre de M. Black. Les Commissaires ont fait mettre sur ce Chemin, dans une espace d'environ 15 arpens, c'est-à-dire depuis la propriété de M. McPherson, l'un des Commissaires, jusqu'à la propriété de M. Black, une épaisseur d'environ 8 à 9 pouces de pierre cassée; quoiqu'avant cette époque, cette partie du Chemin avait reçu une quantité suffisante de pierre, et se trouvait dans un très bon état: je soutiens conséquemment qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter à cette partie du Chemin une nouvelle couche de pierre, et que c'était une dépense inutile.

49. N'avez-vous pas vous-même construit le Pont de Scott?—Oui.

50. Quel était le prix du contrat pour la construction de ce Pont?—£850 courant.

51. Avez-vous été payé de cette somme, après la construction du Pont de Scott?—J'ai reçu une somme de £800 à compte; et la balance m'a été refusée, ainsi que les augmentations qui se montaient à £83, 3s. 9d., les Commissaires alléguant, pour raison de leur refus du paiement, que l'ouvrage n'était pas fait suivant le contrat. Il était expressément convenu dans ce contrat, qu'un architecte serait nommé par les Commissaires pour surveiller et conduire les ouvrages du dit Pont, et que les ouvrages devaient être faits et finis suivant sa direction et à sa satisfaction. M. Hacker a été nommé par les Commissaires pour remplir cette charge de surveillant; et il a approuvé et reçu les ouvrages du dit Pont immédiatement après sa construction, tel qu'il y était autorisé par le susdit contrat; et nonobstant le certificat du dit architecte, qui constatait son acceptation des susdits ouvrages, les Commissaires ont refusé de me payer la balance qui m'était due, et même la somme de £83 3s. 9d., susmentionnée pour les augmentations. Vu leur refus de me payer, j'ai intenté une action contre eux au Terme Supérieur de la Cour du Banc de la Reine du District de Québec, en 1846; l'action est encore pendante. Ayant été obligé de me soumettre à tous les ordres de l'architecte préposé par les Commissaires pour la confection des dits ouvrages, je me suis cru déchargé de toute

Appendice
(D. D. D.)

22 Juillet.

responsabilité quelconque, et j'ai cru devoir suivre sa direction; et si le Pont n'est pas fait d'une manière aussi solide et aussi convenable qu'il aurait dû l'être, c'est la faute de l'Architecte qui a conduit les ouvrages en question. Lorsque je faisais quelques observations, relativement aux ouvrages du Pont, à M. McPherson ou à M. Porter, le Secrétaire de la Commission, ils me répondaient que ce n'était pas leur affaire et me disaient de suivre les ordres de l'Architecte.

52. M. McPherson ne vous a-t-il pas fait faire des réparations à un quai et à un canal qui se trouvaient sur sa propriété du côté Nord de la Rivière Saint-Charles?—Oui.

53. Quelle somme avez-vous chargée pour ces réparations?—J'ai chargé £1 8s. 1½d., pour avoir travaillé conjointement avec d'autres ouvriers à faire ces réparations à deux différentes reprises, avec une voiture qui était nécessaire pour transporter les matériaux pour ces réparations.

54. Ces ouvrages n'étaient-ils pas pour l'usage privé de M. McPherson et non pour l'usage public?—Oui, ils étaient pour son usage privé et non pour l'usage public; ces ouvrages se trouvant sur sa terre à environ ¼ d'arpent du chemin.

55. M. McPherson vous a-t-il payé cette somme de son propre argent, ou avec l'argent des Barrières?—M. McPherson m'a dit de porter le montant de ces réparations dans le compte des réparations du Pont de Scott pour être le tout payé par la Commission des Barrières; et mon compte pour les réparations du Pont de Scott et celles faites au quai et au canal sur la terre de M. McPherson, m'a été payé par le Secrétaire de la Commission des Barrières.

Jos. Oudrard dit Laperrière, charpentier, de la Cité de Québec, est appelé et interrogé :—

56. Connaissez-vous les Chemins à Barrières de la Rivière St. Charles?—Oui: je les connais très bien pour y avoir travaillé fréquemment; et en 1833 j'ai eu du Gouvernement un contrat pour macadamiser les Chemins en question, c'est-à-dire les Chemins Nord et Sud de la dite Rivière St. Charles.

57. N'a-t-il pas été placé, par l'ordre du Commissaire des Barrières, une plus grande quantité de pierre sur le Chemin Nord de la Rivière St. Charles, que sur celui du Sud?—Oui: le Chemin Nord de la Rivière St. Charles a été doublé trois fois en pierre l'espace d'environ deux milles et demi, c'est-à-dire, depuis la terre de Madame Hunt jusqu'à celle de M. Henderson; et avant d'y avoir mis cette pierre le fond du Chemin du Nord était plus ferme que celui du Chemin du côté Sud, et il était inutile de mettre deux nouvelles couches de pierres sur la susdite partie de Chemin du côté Nord de la Rivière St. Charles; je considère que les Commissaires ont gaspillé par ces ouvrages inutiles une somme d'environ £1200.

58. Lequel des deux Chemins est le plus fréquenté par le public?—Le Chemin du côté du Sud est beaucoup plus fréquenté par le public que celui du côté du Nord; et il passe trois fois plus de voitures par le Chemin Sud que par le Chemin Nord.

M. François Nadeau, maître menuisier, et architecte, de la Cité de Québec, est appelé et interrogé :—

59. Avez-vous connu l'ancien Pont de Scott?—Oui: j'ai, depuis 35 ans, eu occasion de passer assez souvent sur l'ancien Pont de Scott; et lorsque ce Pont a été

ainsi démolé par l'ordre des Commissaires des Chemins à Barrières de Québec, il était susceptible de réparations; et je suis d'opinion, et positif à dire qu'avec des réparations pour un montant de £200 à £250 au plus, le dit Pont aurait pu durer plus de 20 ans; et ce Pont ainsi réparé aurait été infiniment meilleur et plus solide que le Pont actuel, qui a été construit à grands frais, d'après un plan peu considérable; lequel Pont se trouve déjà en défectuosité et menace ruine. Après avoir été sommé de comparaître ici comme témoin, je me suis transporté sur les lieux, et j'ai examiné le Pont actuel de Scott; et j'ai remarqué qu'il balance beaucoup lorsque les voitures passent dessus, et qu'il plie sous le poids des voitures, par la raison que les piliers sont trop étroits et que la distance entre les piliers est trop grande, ce qui ôte entièrement la force et la solidité du Pont en question. Avec la somme de £500, (estimée du dit Pont avant sa confection) on pouvait faire un Pont plus solide, meilleur et plus convenable que le Pont actuel; en un mot, on pouvait faire un bon Pont, suffisant pour l'usage public, et qui aurait duré un tems indéfini. On pouvait même se servir d'une grande partie des matériaux de l'ancien Pont pour la construction du Pont actuel. Les quais du Pont ont été remplis en partie avec de la terre, tandis qu'ils auraient dû être remplis avec de la pierre pour leur donner de la durée et de la solidité.

Edouard Desbarats, Ecuyer, l'un des Commissaires des Chemins à Barrières près de Québec, est appelé et interrogé :—

60. N'a-t-il pas été fait quelque opposition par quelques Commissaires des Chemins à Barrières de Québec, pour prévenir les dépenses faites pour une nouvelle couche de pierres sur le Chemin Nord de la Rivière St. Charles?—Oui, par moi seul; en 1845, demeurant sur le côté Sud de la Rivière St. Charles, et n'ayant pas occasion de visiter le côté Nord de la dite rivière, qui est principalement sous les soins de M. McPherson, je fus surpris d'apprendre que ce Monsieur faisait faire des travaux considérables sur ce côté de la rivière qui était incontestablement un des plus beaux Chemins dans les environs de Québec; ces travaux me paraissaient d'autant plus inutiles, que le Chemin venait pour ainsi dire d'être achevé, et avait été fait avec toutes précautions possibles et avec la quantité ordinaire de pierre, à l'exception néanmoins d'un bout de chemin de 5 ou 6 arpens de long entre le côté Sud-Ouest de la propriété de M. Black et celle de M. Henderson, jusqu'à la Barrière inclusivement; je fis immédiatement convoquer une assemblée des Commissaires, et là, je leur exposai l'inutilité de ces travaux; M. McPherson était alors absent, mais je l'ignorais; je voulais m'assurer à cette assemblée, si M. McPherson ordonnait ces travaux en vertu de quelques résolutions, ou si c'était de son chef. Les Commissaires furent d'opinion que ces travaux n'étaient pas nécessaires et trop considérables pour tomber sous la dénomination des réparations; et ils en ordonnèrent la suspension sur ma motion à cet effet. Ces travaux furent suspendus en conséquence, jusqu'au retour de M. McPherson qui arriva quelques jours après. La procédure qui a eu lieu à l'assemblée où j'étais est par écrit, et paraît sur les registres de la Commission des Chemins à Barrières de Québec. Après cela, je m'absentai de Québec l'espace de près de deux mois; pendant ce tems, et presque aussitôt après son retour, M. McPherson convoqua une assemblée des Commissaires relativement à la suspension des travaux, et obtint des Commissaires, après un examen du local par eux fait, un ordre que le Chemin du Nord de la Rivière St. Charles serait réparé au besoin, suivant le jugement de l'Inspecteur; à cette époque, les travaux en question comprenaient cette partie du Chemin entre la ligne Sud-Ouest de la

Appendice
(D.D.D.)

22 Juillet.

propriété de M. Black et la propriété de M. Paul près de la ligne qui la sépare de celle de M. McPherson. En vertu de cet ordre pour réparer le Chemin au besoin, ces travaux ont été continués jusqu'au Pont de Scott, sur un pied moins dispendieux, a-t-on dit ; mais, malgré tout, sans plus de nécessité qu'en première instance.

61. Avez-vous enfin consenti à la décision adoptée par les Commissaires de faire continuer les ouvrages en question ?—Non : je n'ai jamais acquiescé ni directement ni indirectement à cette dépense ; au contraire, je l'ai toujours condamnée, j'ai eu occasion, après que ces travaux ont été continués en vertu de l'ordre obtenu des Commissaires par M. McPherson, de me plaindre à M. Sheppard, un des Commissaires, de ce que l'esprit et le sens de cet ordre avaient été pervertis, en autant qu'il avait rapport seulement à des réparations nécessaires, et non à de nouveaux travaux. M. Sheppard m'a dit qu'il était fâché de voir que l'ordre n'avait pas été compris par M. McPherson.

62. A quelle somme évaluez-vous la dépense inutile faite sur le Chemin Nord de la Rivière Saint-Charles à partir du Pont de Scott à aller à la terre de M. Henderson où Hough a terminé son contrat ?— Dans l'état des dépenses qui a été publié pour 1845 qui comprenait toute cette distance là, il paraît avoir été dépensé £200 dont il faut déduire la dépense pour la partie du Chemin dont j'ai déjà parlé ; savoir, à partir de la ligne Sud-Ouest de la propriété de M. Black jusqu'à la terre de Henderson où Hough a achevé ses travaux, environ 6 à 8 arpens.

63. Dans quel état est maintenant le Pont de Scott ?— Le Pont de Scott est neuf, et en bon état ; néanmoins beaucoup de personnes sont d'avis que le principe de la construction est mauvais, et il plie plus ou moins entre les arches ; cela est causé par la grande pesanteur des matériaux, dont la proportion n'était pas adaptée à un Pont de cette longueur. Je ne crois pas que le Pont soit dangereux.

64. Qui a dirigé les ouvrages de ce Pont ?— C'est M. Hacker l'architecte, qui est décédé. Ce Monsieur fut nommé par les Commissaires.

65. L'ancien Pont de Scott n'aurait-il pas été suffisant avec de certaines réparations ?— Les réparations qu'il aurait fallu faire à ce Pont auraient coûté aussi cher, que la construction d'un Pont neuf de la même sorte.

66. Le plan de l'ancien Pont de Scott n'aurait-il pas été plus convenable que le plan du Pont actuel, et n'aurait-il pas été moins dispendieux ?— Oui, je me suis toujours opposé à la construction du Pont de Scott sur le plan actuel de sa construction, parce que d'abord, il devait être plus dispendieux que l'ancien plan, moins solide et moins convenable à l'endroit, dont les facilités naturelles nous dispensaient d'adopter un plan qui ne convenait qu'à des rivières bien creuses et où il était difficile de construire des quais ou des piliers proche à proche.

67. Combien a coûté le Pont actuel de Scott ?— Le contrat était de huit cent cinquante louis ; mais il y a eu des augmentations et des dépenses incidentes à la construction du Pont et à part du contrat, qui forme maintenant la matière d'un procès, qui est pendant en Cour, entre les Commissaires et l'Entrepreneur. Les réclamations de l'Entrepreneur, si elles sont soutenues, et les charges extra déjà admises, devront former toutes ensemble une couple de cents louis, au meilleur de ma connaissance, car j'en ignore les détails. Il y a aussi une réclamation, pour la balance

du prix du contrat, qui fait partie de la matière du procès en question.

68. Quel était le montant des estimés de ce Pont dans la Pétition adressée au Gouvernement par les Commissaires ?—Le montant des estimés était de cinq cent cinquante louis.

69. Sur quel principe les Commissaires ont-ils pris sur eux d'excéder l'estimé ?—Je n'en sais rien ; à moins que ce fût parce qu'ils pensaient que le plan qu'ils avaient sous la vue, serait un Pont plus solide et plus beau. Tant qu'à moi, j'étais d'opinion contraire ; et je n'ai pas voulu me mêler des contrats.

70. Pourquoi les Commissaires ont-ils refusé de payer à l'Entrepreneur la balance qui lui était due ?—Parce qu'ils étaient d'avis que l'Entrepreneur n'avait pas complété les ouvrages qu'il était obligé de faire par son contrat, et généralement parce qu'il n'avait pas bien exécuté les obligations du contrat.

71. Etes-vous vous-même d'opinion que l'Entrepreneur n'avait pas bien exécuté les obligations du contrat ? Je ne crois pas que, strictement parlant, l'Entrepreneur ait exécuté à la lettre toutes les obligations du contrat, quant à une partie de ses obligations. Celle qui a rapport à la complexion des avenues du Pont, des deux côtés, il est bien certain, suivant moi, que l'Entrepreneur était en défaut, les Commissaires ayant été eux-mêmes obligés de les achever, l'Entrepreneur les ayant laissés dans un très mauvais état. Le Pont lui-même, suivant moi, est aussi bien construit qu'il était possible de le faire avec les matériaux employés qui étaient d'une bonne qualité. Si le Pont a plié, c'est par la pesanteur des matériaux, plutôt que par aucune autre cause. Je dois remarquer, pourtant, que les côtés du Pont ne sont pris que par un seul lien de fer au lieu de deux, indiqués sur le plan ; et qui, j'ai compris, n'étaient pas de l'épaisseur stipulé par le contrat. Sur la question du double lien, quelques-uns des Commissaires, aussi bien que deux architectes, l'un M. Hacker, et l'autre un M. Marsh, qui nous a été recommandé par le Département des Travaux Publics, se sont trompés ; ils ont été d'opinion que le plan n'indiquait qu'un seul lien de fer au lieu de deux : au reste, l'Entrepreneur paraît avoir suivi les directions de M. Hacker, architecte, que nous avions nommé pour surveiller cet ouvrage, et j'étais d'avis que, sous ces circonstances, s'il y avait des erreurs commises dans la manière de la construction, ou la qualité des matériaux, nous devions en imputer la faute à l'architecte qui nous représentait, et non à l'Entrepreneur qui avait suivi ses directions.

72. Le chemin qui conduit du Pont des Commissaires à la Côte de Champigny, n'est-il pas d'une grande importance et n'est-il pas le Chemin de communication pour les établissemens de Fossambault et de Valcartier ?—Oui : ce chemin est de la plus grande importance pour ces établissemens, et est la seule communication pour les habitans de ces endroits.

73. Lequel des deux Chemins de la Rivière St. Charles est le plus fréquenté, du chemin Nord ou du chemin Sud ?—Le chemin Sud est beaucoup plus fréquenté que le chemin Nord.

74. Combien y a-t-il d'espace de chemin macadamisé sur le chemin de la Rivière St. Charles, en gagnant la Côte de Champigny ?—La distance, à partir des limites de la Cité à aller jusqu'au pied de la Côte de Champigny, est à peu près de deux lieues et demie. Il peut y avoir, de ce chemin, à peu près entre quatre et cinq milles de macadamisé, du côté Sud de la Rivière St. Charles ; et du côté Nord le chemin

Appendice
(D.D.D.)

22 Juillet.

est macadamisé depuis le Pont de Scott, jusqu'au-delà du Pont des Commissaires, formant un espace d'environ trois milles.

75. Sur lequel des deux chemins, se trouve la propriété de M. McPherson?—Sur le chemin du côté Nord de la Rivière St. Charles.

76. Pour quelle étendue les Commissaires ont-ils macadamisés les autres chemins à Barrière?—Le chemin de Beauport est macadamisé pour une étendue d'environ sept milles, c'est-à-dire jusqu'au Sault Montmorency; le chemin du Cap Rouge, environ sept milles, et le chemin de Ste. Foi, en y comprenant la Suède jusqu'à la terre de Hough, est macadamisé pour un espace d'entre neuf et dix milles.

77. Le Chemin de Champigny ne joint-il point le chemin de la Rivière St. Charles avec le chemin de Ste. Foi, au pied de la Côte de Champigny?—Oui; il peut y avoir deux milles et demi entre l'extrémité du chemin macadamisé de la Rivière St. Charles, en gagnant l'Ancienne Lorette, et le pied de la Côte de Champigny, qui frappe la Route de la Suède, qui est macadamisée, et qui conduit tant chez Hough qu'à Ste. Foi. Il serait bien à désirer que le bout de chemin en question fût macadamisé aussi, vu que cela compléterait le circuit des chemins macadamisés, en partant de Ste. Foi, et revenant à Québec par la Petite Rivière. L'état actuel de ce chemin cause une interruption sérieuse à la communication de ce Chemin, en toutes saisons et particulièrement l'automne et le printemps, saisons pendant lesquelles il est presque impossible d'y passer.

78. N'était-il pas plus important de compléter ce chemin que de faire des réparations au chemin Nord de la Rivière St. Charles?—Oui, d'autant plus que le chemin Nord de la Rivière St. Charles n'a jamais eu besoin de réparations, à l'exception des réparations purement d'entretien; et je suis d'opinion que, si ce chemin eut été complété, le revenu des Barrières en aurait beaucoup été augmenté.

79. Le présent système de nommer des Commissaires ne tend-il pas à créer une forte impression dans l'esprit public, de favoritisme dans les améliorations et l'administration de certaines parties des chemins sous le contrôle des Commissaires?—J'ai raison de croire qu'en maintes occasions, les Commissaires ont été sujets à des soupçons de partialité en faveur des localités de leur résidence; mais, j'ai aussi raison de croire, et je suis intimement convaincu que ces soupçons n'étaient nullement fondés. J'en n'ai jamais pu m'apercevoir que dans l'administration des Barrières, les intérêts des communications, en général, aient été le moins négligés en faveur d'aucune localité particulière. Les dépenses qui ont été faites du côté Nord de la Rivière St. Charles, et que j'ai fortement désapprouvées, ont probablement eu l'effet d'élever les soupçons en question, et de susciter des pourparlers dans le public, défavorables au Commissaire, qui réside en cet endroit. Mais pour le peu qu'il se soit fait des améliorations dans le voisinage de la résidence d'aucun des Commissaires, il n'a pas manqué de personnes qui y ont trouvé à redire, sans beaucoup s'occuper de la question de savoir si ces réparations étaient nécessaires ou non. Je ne connais pas une seule partie des chemins dans toute leur longueur qui soit meilleure dans un endroit que dans l'autre. Tant qu'à la partie qui est près de chez moi, c'est celle où il a été mis moins de pierres qu'ailleurs. Je voudrais que les Commissaires fussent jugés par leurs actes, sans entrer dans la considération de leurs motifs, qu'il est facile souvent de mal interpréter.

80. N'y a-t-il pas eu des plaintes par rapport aux chemins d'hiver, particulièrement au chemin de Beauport, pendant la dernière saison?—Oui, il y a eu des plaintes par rapport au chemin de Beauport, non

seulement l'année dernière, mais tous les ans. Les Commissaires ont fait les contrats pour l'entretien de ce chemin, et malgré toutes les précautions possibles, tant par la négligence des Entrepreneurs, que par l'impossibilité, à certaines époques de l'hiver, d'entretenir le chemin en bon état, il a été fait des plaintes, et les chemins, en effet, ont été quelquefois mauvais. Il arrive quelquefois qu'il est impossible, quelque effort que l'on fasse, d'avoir de bons chemins.

81. Les Commissaires assistent-ils régulièrement aux assemblées pour la transaction des affaires?—A l'exception de l'occasion récente, il est rare qu'on se soit ajourné faute de quorum. Depuis l'ouverture de la navigation, nous avons manqué de quorum environ quatre fois, ce qui nous a privé de procéder aux affaires, qui n'étaient pas de grande importance dans le moment.

82. Ne serait-il pas préférable et plus avantageux pour le public, que la Commission des Barrières fût annulée, et qu'un Officier salarié, responnable envers le Gouvernement, fût chargé de l'administration des Chemins à Barrières près de Québec?—Il est difficile pour moi de répondre à cette question; je dirai néanmoins que je préfère le système actuel à celui proposé dans cette question.

83. N'a-t-il pas été présenté une Pétition aux Commissaires dans le printemps de mil huit cent quarante-six, de la part des habitans de l'Ancienne Lorette, les priant de faire macadamiser le Chemin qui s'étend depuis le Pont des Commissaires à la côte de Champigny, tel qu'ordonné par la loi?—Oui; après la réception de cette requête, les Commissaires ont demandé des propositions dans les Gazettes pour faire ce Chemin. Des propositions ayant été reçues, les Commissaires ont jugé qu'il ne convenait pas de commencer ce Chemin, vu que les fonds étaient insuffisants pour l'achever de bout en bout. Subséquentement, je proposai aux Commissaires, à une assemblée, d'approprier trois cents louis afin de commencer le Chemin et le faire jusqu'à la route de Montréal, qui n'est pas tout-à-fait à un mille de distance, vu que les habitans le demandaient avec urgence, et qu'on pouvait avoir la pierre à bon marché, à l'endroit même où on demandait le Chemin. Les Commissaires y consentirent et les trois cents louis furent accordés et l'entrée faite dans le registre en conséquence. A une assemblée subséquente, les Commissaires ont rescindé cette appropriation, sur le principe qu'il n'y avait pas de fonds. J'ai voté pour le maintien de la première résolution et contre la dernière proposition.

84. Avez-vous eu connaissance que M. Laurin, en sa qualité de Membre du Parlement, a adressé, dans le même tems, une lettre aux Commissaires, les informant qu'il avait fait une motion en Chambre demandant une somme de £2000 pour macadamiser ce Chemin, et qu'il avait retiré sa motion à l'instance de M. le Procureur-Général Smith (censé alors le chef de l'administration pour le Bas-Canada) et qui autorisa M. Laurin à dire aux Commissaires d'appliquer les revenus des Barrières et l'intérêt, à macadamiser le Chemin en question?—Je ne me rappelle pas avoir vu cette lettre, mais je me rappelle que M. Laurin a fait cette déclaration verbalement devant l'assemblée des Commissaires, au meilleur de ma connaissance.

85. Pourquoi les Commissaires ne se sont-ils pas soumis à l'ordre de M. le Procureur-Général Smith?—Dans la discussion qui a eu lieu à cette assemblée, je ne me rappelle pas que le nom de M. Smith; ci-devant Procureur-Général, ait été mentionné.

86. Les Commissaires, au lieu d'employer le revenu des Barrières à macadamiser le Chemin en question, n'ont-ils pas employé le revenu à macadamiser le chemin du Cap Rouge, et d'autres chemins?—A cette époque, le chemin du Cap Rouge, à ce qu'il me

Appendice
(D. D. D.)

22 Juillet.

semble, était presque fini. Il ne reste maintenant à achever, que la côte du Cap-Rouge et le nouveau bout de chemin qui conduit à la côte. Cette partie du chemin et la côte du Cap-Rouge sont encore à faire. Il y avait aussi des vieux contrats pour de la pierre qui ont mangé une partie de l'argent. Je ne crois pas qu'il ait été macadamisé d'autres chemins, toujours est-il vrai de dire que tous les deniers ont été employés ailleurs que sur le chemin de Champigny.

87. Pensez-vous que le revenu des Barrières serait plus considérable, si elles étaient affermées?—Si les taux étaient établis sur une échelle permanente et que les moyens d'évader les péages fussent moins faciles, il est probable que ce serait un avantage d'affermir les Barrières. La variation qui a eu lieu dans les taux jusqu'à présent, a fait qu'il a été difficile de former une estimation correcte de la valeur annuelle des Barrières, surtout si l'on ajoute à cela la facilité avec laquelle, au moyen des nouvelles rues qui s'ouvrent de jour en jour dans le voisinage des Barrières, on peut évader le péage.

88. Le Bureau des Commissaires n'employait-il pas un Notaire, et quel était ce Notaire, depuis l'existence du Bureau?—Oui, c'était M. Edouard Glackemeyer qui était Notaire de ce Bureau, jusqu'à il y a un an et demi.

89. Quel est le Notaire actuel du Bureau?—C'est M. Louis Prévost.

90. Ce Monsieur n'est-il pas employé par M. McPherson l'un des Commissaires, comme Notaire, et ne travaille-t-il pas dans le Bureau de M. McPherson?—Oui.

91. Comment a-t-il été nommé comme Notaire du Bureau?—Je ne me rappelle pas comment M. Prévost a été nommé, et s'il a été nommé par le Bureau, mais je sais que c'est lui qui passe actuellement les Actes du Bureau.

13 Juillet, 1847.

L. P. McPherson, Ecuyer, l'un des Commissaires des Chemins à Barrières de Québec, est appelé et interrogé:—

92. Vous avez lu les témoignages qui ont été donnés devant le Comité jusqu'à ce jour;—avez-vous quelques explications à offrir sur les points qui vous regardent et où votre nom est mentionné. Si cela est, veuillez donner ces explications au Comité?—Je n'ai jamais ordonné de travaux comme Commissaire, sur le Chemin Nord de la Rivière St. Charles où je réside. Je n'ai jamais donné aucun ordre quelconque relativement à ces travaux. Tous les travaux entrepris dans la localité où je réside, ont été faits par ordre d'un quorum des Commissaires, quatre sur six. Le Secrétaire tenait la main à son exécution, et l'Inspecteur exécutait l'ordre en la manière ordinaire. Les travaux dont on s'est plaint, étaient nécessaires dans l'intérêt public, et rien n'a été fait pour mon utilité particulière. J'ai été absent de chez moi une grande partie du temps, pendant lequel ces travaux ont été exécutés. Tout l'ouvrage qui a été fait, était autorisé par la loi, et était nécessaire. Le Chemin qui a été fait et réparé sur la rive Nord de la Rivière St. Charles peut encore être visité et examiné à présent tout aussi bien que lorsqu'il a été achevé; et après un tel examen, on trouvera qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans ces travaux, que l'on n'a pas employé plus de pierre ou d'autres matériaux qu'il n'était absolument nécessaire, et que l'ouvrage a été fait à un taux modique et raisonnable. M. Louis Prévost est le Notaire de la Commission; les Actes qu'il passe pour elle, il les passe pour lui-même, et pour son propre compte et profit. Je n'y ai aucun intérêt quelconque,

Appendice
(D. D. D.)

22 Juillet.

soit directement ou indirectement. M. Prévost travaille dans mon Bureau, tous les après-midi; moyennant un salaire fixe; les matinées sont à lui; il les emploie pour son propre compte, travaille alors pour la Commission, ou toute autre personne qui veut bien l'employer. Le Canal qui a été réparé par Louis Lapointe, et dont il fait monter la dépense à £1 8s 1½d, se trouve en grande partie sur la terre de Madame veuve Sewell; c'est un ouvrage public qui traverse le grand Chemin et se décharge dans la Rivière Saint-Charles; ce Pont couvert est nécessaire pour égoutter le grand Chemin; il est sous la charge des Commissaires, et est entretenu aux frais de la Commission. Le Pont de Scott était encore un ouvrage nécessaire et d'une grande utilité publique; sa construction était autorisée par la loi: on a publié des annonces dans les feuilles publiques, et l'on a accepté les soumissions les plus basses; mais ce Pont a été mal construit par Pierre Lapointe. Si l'on a des doutes sur l'explication qui précède, je suis prêt à produire des preuves suffisantes à l'appui de ce que j'avance. Les Commissaires ont déclaré, dans la lettre qu'ils ont adressée à M. Daly, en date du 20 Octobre dernier, les motifs pour lesquels ils n'ont pu entreprendre le Chemin de Champigny: on trouvera cette lettre parmi les Documents qui ont été soumis à ce Comité, et je prends la liberté d'y référer. J'ajouterai que les Commissaires ont rempli honnêtement et fidèlement les devoirs qui leur étaient imposés; et cela, bien souvent, non sans beaucoup de peine et de désagrément. Les Commissaires sont l'Hon. W. Sheppard, James Gibb, Ecuyer, de Ste. Foi, le Dr. Douglas, M. Buchanan, Agent des Emigrés, M. Desbarats et moi-même: quatre des membres forment un quorum pour l'expédition des affaires, et nous nous assemblons au Bureau de la Commission, sur avis du Secrétaire, aussi souvent que les affaires requèrent notre présence.

93. Ne pensez-vous pas que le moyen d'augmenter les revenus des Barrières serait de les affermer?—Oui, je crois que ce plan serait avantageux pour la Commission, et éviterait beaucoup de dépenses inutiles.

Le Lt. Colonel *Wolfe*, de Valcartier, District de Québec, est appelé et interrogé:—

94. Connaissez-vous les Chemins à Barrières qui se trouvent sur les rives de la Rivière St. Charles?—Oui.

95. Lequel des deux Chemins est le plus fréquenté?—Je crois que le Chemin de la rive Sud est le plus fréquenté.

96. Combien y a-t-il de milles de macadamisé dans la direction du Chemin de Champigny?—Environ cinq milles de chaque côté de la Rivière.

97. Les péages qu'on exige à la Barrière Saint Charles ne sont-ils pas les mêmes qu'aux autres Barrières?—Nous payons les mêmes taux qu'aux autres Barrières, ce que je regarde comme une injustice, car nous n'avons que cinq milles de Chemin macadamisé, tandis que les autres Chemins en ont neuf milles et demi.

98. Pensez-vous que la Commission retirerait plus de revenus, si elle louait les Barrières?—Oui; je le crois.

99. Pensez-vous que l'on devrait macadamiser le Chemin de l'Ornière jusqu'à l'Eglise de Saint-Ambroise?—Je pense qu'on devrait macadamiser ce Chemin pour rendre justice au public; car s'il était macadamisé on aurait alors neuf milles de bon Chemin, et l'on mettrait par là les habitants qui passent par cette route sur un pied d'égalité avec ceux qui résident sur les autres Chemins macadamisés de la Commission.

R A P P O R T

DU Comité Spécial nommé pour s'enquérir de la manière dont les affaires de la Seigneurie de Lauzon ont été gérées, depuis que la Province en a fait l'acquisition, conformément à un Acte de la Législature pour payer partie de la défalcation du ci-devant Receveur-Général de cette Province, Sir John Caldwell,—des frais annuels de régie,—du droit que réclame le Gouvernement Exécutif, d'en disposer sans une autorisation d'un Acte du Parlement,—des recettes annuelles et des dépenses de la dite Seigneurie, pendant les cinq dernières années, ensemble avec un état détaillé de ses ressources en général, autant qu'on a pu les constater; si les dites ressources ont été dissipées depuis l'acquisition de la dite Seigneurie, désignant comment et jusqu'à quel point ces dilapidations ont eu lieu; l'étendue et la valeur des terres non concédées dans la dite Seigneurie, leur localité, leur valeur probable; la convenance de les octroyer en franc et commun soccage; l'étendue de la valeur probable des grèves ou lots de grèves, ou privilèges d'eau, au front de la dite Seigneurie sur le Fleuve St. Laurent; et toute autre information statistique y relative, qu'il sera nécessaire, dans l'opinion du Comité, de recueillir et mettre devant cette Honorable Chambre, dans le but de la mettre en état de former une juste appréciation de la valeur et de l'importance de la dite Seigneurie, et de la convenance de présenter une Adresse à Son Excellence pour arrêter la vente projetée de la Seigneurie de Lauzon, jusqu'à ce que Son Excellence décide, après s'être consultée, ce qu'il convient mieux de faire à cet égard; avec instruction au dit Comité de s'enquérir et faire rapport s'il convient, ainsi que le Gouvernement Exécutif en a le projet, de vendre et aliéner définitivement la dite Seigneurie de Lauzon, ou de la conserver comme partie du Domaine de Sa Majesté en cette Province et d'en approprier les revenus aux fins de l'éducation générale dans le Bas-Canada; et aussi de constater la balance qui peut rester due sur la défalcation de feu Sir John Caldwell, comme Receveur-Général du Bas-Canada, les biens mobiliers qui sont affectés au paiement d'icelle, et la convenance de prendre des mesures en loi pour réaliser cette balance à même le résidu des dits biens, en autant qu'ils seront disponibles sur le sujet, —et sur le tout faire rapport.

MEMBRES DU COMITÉ:

M. CHRISTIE, *Président*;
 M. HALE,
 L'Hon. M. AYLWIN,
 M. LANTIER,
 M. GOWAN,
 L'Hon. M. MORIN,
 M. STEWART, (de Bytown,)
 M. WILLIAMS,
 M. DEWITT.

R A P P O R T.

Après avoir appelé et interrogé plusieurs personnes qui résident dans la Seigneurie de Lauzon, et connaissent les affaires de la dite Seigneurie, votre Comité a recueilli les renseignements qui lui ont été donnés, et il a maintenant l'honneur de les présenter à votre Honorable Chambre.

Votre Comité a constaté que la dite Seigneurie, acquise au nom de Sa Majesté à la vente du Shérif, à Québec, le 17 Mars, 1845, conformément à l'Acte du Parlement de cette Province, 7e Victoria, chap. 26, moyennant £45,000 courant, pour payer partie de la défalcation de feu Sir John Caldwell, Receveur-Général du Bas-Canada, qui se montait à la somme de £106,797 6s., a rapporté, durant les dix dernières années, un revenu moyen de £2,577 par année; les recettes annuelles donnant de £2,341 en 1837, à £3,323 en 1846.

On a récemment dépensé beaucoup d'argent pour réparer plusieurs des Moulins à Farine et à Scie appartenant à la Seigneurie; ces réparations ne paraissent pas avoir été faites avec tout le discernement et l'économie qu'on aurait pu désirer, mais vu l'importance générale de la matière à lui référée, votre Comité ne croit pas devoir s'occuper de cette partie du sujet, qui est d'un intérêt très secondaire, comparativement parlant.

Votre Honorable Chambre verra, en consultant les divers témoignages qui ont été recueillis par votre Comité, que les revenus actuels de la Seigneurie sont susceptibles d'un grand accroissement, et peuvent même doubler et tripler dans le cours de peu d'années; qu'il a été commis et qu'il se commet encore beaucoup de dégâts et de déprédations sur les terres non concédées, dont la valeur se trouve par conséquent considérable.

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

ment dépréciée; mais votre Comité n'a pu constater précisément quelle était l'étendue de ces terres, ni les dommages qui y ont été causés.

Votre Comité est d'opinion que l'on devrait à l'avenir octroyer les terres non concédées, soit en *roture*, soit en franc et commun socage, au désir des requérans; et que les revenus de la dite Seigneurie, et tous les deniers provenant de la concession des dites terres en franc et commun socage, ou des commutations de tenure, tel que permis par le Bill que votre Honorable Chambre a passé dans la présente Session, pour faciliter les dites commutations en franc et commun socage dans le Domaine du Roi, soient placés à intérêt dans quelques fonds publics, pour que la Législature en dispose à l'avenir comme bon lui semblera; et pareillement, que les deniers provenant de la vente, concession ou bail des lots de grève situés sur le front de la Seigneurie, que l'on représente comme d'un grand prix, et dont la valeur augmente tous les jours, (et surtout ceux qui se trouvent dans le Port de Québec,) soient inscrits comme faisant partie du dit fonds.

Votre Comité a constaté que le Gouvernement avait l'intention de se dépouiller de cette Seigneurie précieuse et de l'offrir en vente; mais votre Comité doute que les dispositions de l'Acte de 1841, pour disposer des terres publiques, puissent s'appliquer à une propriété qui a été acquise depuis cette époque, en vertu d'un Acte spécial de la Législature, et alors que cet Acte déclare qu'elle sera affectée aux besoins publics de la Province; et il doute en même tems que l'Exécutif ait le droit de l'aliéner sans une disposition spéciale à cet effet. En l'absence de toute explication, de la part de l'Exécutif, des raisons qui ont motivé sa détermination et sa politique, (laquelle est très imprévoyante selon votre Comité,) votre Comité est humblement, mais fermement d'opinion que cette mesure n'est utile ni avantageuse.

Votre Comité prend ici la liberté de signaler à l'attention de l'Exécutif, la suggestion de M. Stewart,

membre de ce Comité, qui recommande qu'une partie de la grève devant la Pointe Lévi, immédiatement au-dessous de la Rivière Etchemin, et qui ne se trouve pas occupée, soit mise à part pour servir de Dépôt ou de Chambre Publique, pour la convenance des Marchands de bois: votre Comité est d'avis qu'une telle mesure faciliterait non seulement le commerce, mais accroîtrait même de plus en plus les revenus de la Seigneurie. Cette suggestion a été applaudie par plusieurs, et notamment par le Capitaine Boxer, M. R., Capitaine du Port, qui la recommande fortement comme une mesure d'un grand intérêt pour le commerce et les Marchands de bois, et comme méritant d'appeler l'attention immédiate de l'Exécutif.

Votre Comité est d'opinion qu'on devrait, dans l'intérêt du pays, employer les revenus de cette Seigneurie aux fins de l'éducation; et qu'ils pourraient être mis à part, jusqu'à ce qu'il ait été passé un Acte à cet effet.

Votre Comité recommande qu'il soit présenté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien refuser de donner son assentiment à toute proposition qui aurait pour but d'aliéner la dite Seigneurie, ou d'en disposer, comme préjudiciable aux intérêts publics, et contraire aux vœux des habitans de cette Province;—et aussi, de vouloir bien veiller à ce que la régie et l'administration de la dite Seigneurie soient conduites avec toute l'efficacité et l'économie désirables.

La balance due par feu Sir John Caldwell, comme Receveur-Général du Bas-Canada, est de £37,667; votre Comité recommande qu'il soit pris des mesures, aussitôt possible, pour recouvrer cette balance, à même le résidu de ces biens qui consistent et se composent principalement, ainsi que votre Comité l'a appris, des terres qui lui appartenaient dans les Townships de l'Est.

Le tout néanmoins humblement soumis.

ROBERT CHRISTIE,
Président.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

L'Hon. D. B. Papineau, Commissaire des Terres de la Couronne, est appelé et interrogé:—

1. Veuillez mettre devant le Comité, copie de l'Octroi ou concession primitive de la Seigneurie de Lauzon, par la Compagnie de la Nouvelle-France au Sieur Simon LeMaître, le 15 Janvier, 1636. Si le titre ci-dessus a été en aucune manière changé ou modifié, postérieurement à cette date, donnez-en connaissance au Comité, et produisez l'Acte en vertu duquel cette modification a eu lieu?—Je produis copie de la concession primitive de la Seigneurie de Lauzon au Sieur Simon LeMaître, en date du 15 Janvier, 1636.

2. La date du jour où l'Exécutif a fait l'acquisition de la Seigneurie de Lauzon, à la vente du Shérif, en paiement de la défalation de feu Sir John Caldwell, Receveur-Général du Bas Canada, et le prix d'achat? La Seigneurie a été adjugée aux Commissaires nommés en vertu de l'Acte Provincial, 7 Victoria, chap. 26, le 17 Mars, 1845, moyennant £40,500, courant.

3. Un état du revenu annuel de la dite Seigneurie pendant les dix dernières années, indiquant le loyer des moulins à scie et à farine, les dépenses faites pour réparer et améliorer ces moulins, le montant des droits payés pour la coupe du bois et des billots dans la Seigneurie, les recettes provenant des lots de grève dans le port de Québec sur le front de la dite Seigneurie, depuis la Pointe-Lévi en remontant;—indi-

quant aussi en vertu de quels titres les occupants en sont en possession, le noms des divers occupants, l'étendue que chacun occupe, et la rente ou loyer qu'ils paient à la Couronne?—Le revenu annuel de la dite Seigneurie pendant les dix dernières années, a été comme suit: 1837, £2,341 19s. 9d., ce qui comprend pour quatre moulins.

Moulin à Scie d'Etchemin,.....	£575	0	0
Moulins à Farine et à Scie de St. Nicolas;			
Moulins à Farine de St. Henri et du			
Trait Quarré, et Ferme du Domaine,	370	7	3
Moulin à Farine de la Pointe Lévi,.....	45	0	0
Quai de Lauzon,.....	30	0	0
	£1,020	7	3

1838—£2,590 8 2½, ce qui comprend pour les Moulins, etc.

Moulins à Scie d'Etchemin, et Moulin à			
Scie et à Farine de St. Nicolas,.....	£750	0	0
Moulin à Farine de St. Henry,.....	180	3	1
Moulin à Farine de la Pointe Lévi,.....	61	17	6
Moulin à Farine du Trait Quarré,.....	66	5	0
Ferme du Domaine,.....	38	3	10
Quai de Lauzon,.....	30	0	0
	£1,136	9	5

Appendice (E. E. E.)

23 Juillet.

1839—£2,701 17 9, ce qui comprend pour les Moulins, etc.

Moulins d'Etchemin et St. Nicolas,.....	£750 0 0
Moulin, à Farine de St. Henri et du Trait Quarré,.....	119 19 8
Moulin à Farine de la Pointe Lévi,.....	45 0 0
Ferme du Domaine,.....	57 18 10
Quai de Lauzon,.....	30 0 0
	<hr/>
	£1,002 18 6

1840—2,908 12 10½, ce qui comprend pour les Moulins, etc.

Moulins d'Etchemin et de St. Nicolas,...	£750 0 0
Moulin à Farine de St. Henri et du Trait Quarré,.....	126 5 5
Moulin de la Pointe Lévi,.....	35 0 0
Do Larochelle,.....	56 5 3
Ferme du Domaine,.....	51 5 0
Quai de Lauzon,.....	30 0 0
	<hr/>
	£1,018 15 8

1841—£2,487 11 1½, ce qui comprend pour les Moulins, etc.

Moulins de St. Nicolas et d'Etchemin,...	£625 0 0
Do St. Henri et du Trait Quarré,.....	33 9 4
Do Pointe Lévi,.....	30 0 0
Ferme du Domaine,.....	50 0 0
Quai de Lauzon,.....	30 0 0
Quai de la Chaudière,.....	10 0 0
	<hr/>
	£778 9 4

1842—£2,442 12 8, ce qui comprend pour les Moulins, etc.

Moulins d'Etchemin et de St. Nicolas,...	£500 0 0
Moulins à Farine de St. Henri, Goulet et Plante,.....	213 1 8
Moulin à Farine du Trait Quarré,.....	47 5 0
Do Pointe Lévi,.....	27 10 0
Quai de Lauzon,.....	30 0 0
Quai de la Chaudière,.....	10 0 0
Ferme du Domaine,.....	40 0 0
Pesche,.....	5 0 0
	<hr/>
	£873 6 8

1843—£1,923 12 9½, ce qui comprend pour les Moulins, etc:

Etchemin et St. Nicolas,.....	£250 0 0
Moulin à Farine de St. Henri,.....	85 12 0
Do Trait Quarré,.....	14 4 9
Do Pointe Lévi,.....	25 0 0
Ferme du Domaine,.....	40 0 0
Pesche,.....	3 5 0
Privilèges d'eau,.....	5 0 0
Quais de Lauzon et de la Chaudière,....	40 0 0
	<hr/>
	£463 1 9

1844—2,608 4 0½, ce qui comprend pour les Moulins, etc.:

Moulins d'Etchemin et de St. Nicolas,...	£300 0 0
St. Henry,.....	94 14 0
Trait Quarré,.....	23 11 4
Pointe Lévi,.....	27 10 0
Ferme du Domaine,.....	40 0 0
Quai de Lauzon,.....	30 0 0
Quai de la Chaudière,.....	10 0 0
Privilège d'eau,.....	5 0 0
Pour la Coupe de Billots,.....	37 11 7
	<hr/>
	£568 6 11

1845 jusqu'au 17 Mars—£2,454 0s 2d, ce qui comprend pour les Moulins, etc.:

Etchemin et St. Nicolas,.....	£300 0 0
St. Henri et Trait Quarré,.....	79 18 11
Larochelle,.....	43 18 1
Pointe Lévi,.....	27 10 0
Ferme du Domaine,.....	40 0 0
Quai de la Chaudière,.....	10 0 0
	<hr/>
	£500 2 0

Appendice (E. E. E.)

23 Juillet.

1846—Arrérages payés à l'Agent, £1,312 11s 5½d, ce qui comprend pour les Moulins, etc.:

Moulin à Farine de St. Henri,.....	£28 0 0
Do do de Larochelle,.....	63 1 9
Do do de Louis Plante,.....	29 8 0
Co do de P. Bussière,.....	3 0 0
Quai de Lauzon,.....	30 0 0
	<hr/>
	£153 9 9

Recettes depuis que la Seigneurie a été adjugée à la Couronne:—

1845, du 17 Mars au 31 Déc.—

Moulin à Scie d'Etchemin,.....	£125 0 0
Moulin à Farine de St. Nicolas,.....	50 0 0
Do do de St. Henri,.....	122 1 7
Do do du Trait Quarré,.....	10 18 3
Do do de la Pointe Lévi,.....	50 0 0
Ferme du Domaine,.....	40 0 0
Quai de Lauzon,.....	30 0 0
Quai de la Chaudière,.....	10 0 0
Commune,.....	10 0 0
Pour la Coupe de Billots,.....	50 0 0
	<hr/>
	£497 19 10

Cens et rentes et autres redevances Seigneuriales dues,.....

356 14 1

£854 13 11

1846—Moulin à Scie d'Etchemin,..... £1,778 0 0

Moulins à Scie et à Farine de St. Nicolas,.....	450 0 0
Moulin à Farine de St. Henri,.....	100 0 0
Do do du Trait Quarré,.....	50 0 0
Do do de la Pointe Lévi,.....	175 0 0
Ferme du Domaine,.....	20 0 0
Quai de Lauzon,.....	30 0 0
Do de la Chaudière,.....	10 0 0
Commune,.....	10 0 0
Moulins de Larochelle pour 1845,.....	37 1 2
Do de Plante pour 1845,.....	8 0 0
	<hr/>
	£2,668 1 2

Cens et rentes et autres redevances Seigneuriales jusqu'au 31 Déc,.....

655 16 6

£3,323 17 8

Memorandum:—Les cens et rentes annuels, (sans y comprendre les lods et ventes) sont de, ct.,.....

£1,388 4 7

Nouvelles Réparations:— Moulin de la Pointe Lévi—Nouvelle Chaussée—Moulin changé et réparé, avec nouvelles Machines, et Meules,..... 2,068 16 6

Pour réparer un Grand Hangar,.....	170 11 10
Pour réparer un Quai,.....	106 0 0
Pont et Chemin,.....	70 0 0
	<hr/>
	£2,415 8 4

Moulin de St. Henri:— Contrat pour bâtir un nouveau Moulin et Four à Chaux,.....

£1,927 0 0

Autres ouvrages,.....

7 15 0

Pour une nouvelle maison pour le Meunier,.....

50 0 0

£1,984 15 0

Moulin de St. Nicolas:— Contrat pour un nouveau Jeu de Mécanisme, y compris les matériaux,.....

£501 17 0

Pierres à moulange,.....

45 0 0

£546 17 0

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

Moulin du Trait Quarré:—1845—Con- trat pour les réparations et change- mens,.....	£100 0 0
Ouvrage de maçonnerie,.....	6 10 0
Une paire de nouvelles pierres à mou- langes,.....	50 0 0
Bois,.....	10 0
	<hr/>
	£167 0 0

Moulin à Seie d'Etehemis:— Répara- tions et changements,	£3,834 2 5
Lots de Grève:—Geo. Taylor et autres, Lettres Patentes, en date du 27 Janv., 1838, eau profonde,	£35 19 1½
Représentans de H. J. Nond:— W. Philips, 21 Août, 1835, do,.....	1 0 0
James Tibbits, 2 Juillet, 1838, do,.....	0 5 0
Robt. Sample, 31 Déc., 1840, do,.....	20 1 6
Wm. Price et autres, 21 Mai, 1838, do,...	19 15 0

On verra par les Lettres Patentes, dont il n'y a pas de copies dans mon Bureau, jusqu'où s'étendent ces octrois.

4. Quelle quantité de terres non concédées reste-t-il dans la dite Seigneurie, autant que vous avez pu le constater, et où sont-elles situées?—Les terres non concédées dans la dite Seigneurie sont principalement situées dans la profondeur de la Paroisse de St. Nicolas, on peut les estimer à environ vingt mille arpens en superficie, la plus grande partie, les trois quarts au moins ne sont pas susceptibles de culture, elle sont marécageuses ou rocheuses, et ne servent que pour le bois. Dans d'autres paroisses, il y a encore quelques lots non concédés dans plusieurs concessions; il y en a environ vingt-et un dans St. Isidore, et environ seize dans St. Jean Chrysostôme, indépendamment des lots sur lesquels des personnes se sont établies, sans titres, et auxquelles on a intention d'en accorder, si elles se sont établies de bonne foi, et y ont fait des améliorations.

5. Quelles sont les dépenses annuelles de l'agence ou l'administration de la dite Seigneurie?—Durant l'agence de A. A. Parant, Ecuyer, soit comme agent de sir John Caldwell, ou comme curateur à sa succession vacante, il recevait dix pour cent sur les recettes brutes de la dite Seigneurie, outre ses frais de voyage. Depuis l'adjudication de la Seigneurie au profit de la Couronne, le sous-agent, qui est chargé de percevoir les cens et rentes, les lots et ventes et autres red vances Seigneuriales, (sans parler des Moulins, etc., qui sont loués) reçoit pareillement dix pour cent sur les recettes brutes. Le Commissaire de la Seigneurie réclame la même rémunération sur le résidu des recettes comme étant le taux auquel il a entrepris de se charger de l'agence qui lui a été offerte dans le mois d'Avril, 1845; il a été informé dans le mois de Mars, 1846, que l'intention était de ne lui accorder que deux et demi pour cent et cela pour une année seulement; là-dessus, il a fait des remontrances, mais il n'a pas reçu de réponse à cet égard depuis. Il est encore d'autres dépenses incidentes pour réparer les chemins et surveiller les bois des forêts et pour les Ecoles, qui peuvent se monter de £50 à £60 par année.

6. Vous avez déclaré, en répondant à une question qui vous a été faite en plein Parlement, que l'intention du Gouvernement était d'offrir la Seigneurie de Lauzon en vente; avez-vous quelque objection à expliquer les raisons qui ont motivé cette détermination, et l'emploi qu'on désire faire des deniers provenant de la vente de la dite Seigneurie?—La production d'une copie des ordres en Conseil relatifs à la Seigneurie de Lauzon, sera considérée, je l'espère, comme une réponse suffisante à la première partie de cette question, quant à la seconde partie, je dirai que j'ai eu l'intention de recommander que le produit de la vente de cette Seigneurie fût placé dans les fonds, pour servir de capital afin de rapporter un revenu annuel à la Province, au lieu du revenu que donne cette Seigneurie actuellement.

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

Copie de l'Octroi ou Concession primitive de la Seigneurie de Lauzon, en date du 16 Janvier, 1636, à laquelle il est fait allusion dans le témoignage qui précède.

La Compagnie de la Nouvelle France à tous présent et à venir,—SALUT:—

Le désir que nous avons d'accroître la Colonie en la Nouvelle-France nous faisant recevoir ceux qui peuvent nous assister en cette louable entreprise et voulant, afin de les y inciter davantage, les gratifier de quelques portions de terres à nous concédées par le Roi après avoir été certifiés des bonnes intentions de noble homme Messire Simon Lemaître, Conseiller du Roi, Receveur-Général des deniers en Normandie, à lequel pour ces causes et autres à ce nous mouvant et en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, l'étendue et consistance des terres ainsi qu'il en suit, c'est-à-savoir: La Rivière Bruyante située au dit pays de la Nouvelle France avec six lieues de profondeur dans les terres, et trois lieues à chaque côté de la dite Rivière pour en jouir par le dit Sieur Lemaître, ses successeurs ou ayans cause en toute propriété, justice et Seigneurie à perpétuité, tout ainsi et à pareils droits qu'il a plu à Sa Majesté donner le pays de la Nouvelle France à la dite Compagnie, à la réserve toutefois de la foi et hommage que le dit Sieur Lemaître, ses successeurs ou ayans cause seront tenus de porter au Fort St. Louis de Québec ou autre lieu qui leur sera désigné par la dite Compagnie, par un seul hommage lige à chaque mutation de possesseur des dits lieux avec une maille d'or du poids de demie once et le revenu d'une année de ce que le dit Sieur Lemaître se sera réservé après avoir donné en fief ou à cens et rentes tout ou partie des dits lieux; et que les appellations du Jugo des dits lieux ressortiront pardevant le Prevost ou Bailli qui sera établi par la Compagnie à Québec, et auquel Prevost ou Bailli les appellations ressortiront pardevant les Juges Sommaires qui seront établis au dit Québec ou autres endroits, que les hommes que le dit Sieur Lemaître et ses successeurs feront passer en la Nouvelle France, tourneront à la décharge de la dite Compagnie et seront réputés du nombre de ceux qu'elle y doit faire passer suivant l'édit de son établissement, et à cet effet ceux qui en feront les embarquemens seront tenus de remettre tous les ans au Bureau de la dite Compagnie le Rôle des hommes qui s'embarqueront dans les vaisseaux pour aller habiter au dit pays, afin que la dite Compagnie en soit certifiée, sans toutefois que le dit Sieur Lemaître, ses successeurs ou ayans cause, ni autres qu'ils auront fait passer au dit pays puissent traiter avec les Sauvages des peaux et pelleteries autrement qu'aux conditions du dit édit, et en cas que le dit Sieur Lemaître veui le faire porter à la dite étendue de terre quelque nom et titres plus honorables, il se retirera à cet effet pardevant le Roi et Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu, Pair de France, Grand Maître, Chef Surintendant-général de la navigation et commerce du Royaume, pour lui être pourvu conformément au dit édit: MANDONS au Sieur de Montmagny, Chevalier de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem, Gouverneur pour la dite Compagnie sous l'autorité du Roi et de mon dit Seigneur Cardinal Duc de Richelieu, de Québec et des autres lieux et places étant sur le Fleuve St. Laurent, que de la présente il fasse et souffre jouir le dit Sieur Lemaître, lui assignant les bornes et limites des choses ci-dessus ainsi qu'il appartiendra.

Fait en l'Assemblée Générale de la Compagnie de la Nouvelle France, tenue à Paris en l'Hôtel de M. de Lauzon, Conseiller du Roi en ses Conseils, Intendant de la dite Compagnie, le quinziesme jour de Janvier, mil six cent trente-six.

Signé par la Compagnie de la Nouvelle France.

LAMY (avec paraphe).

RAPPORT sur la convenance d'ajourner la vente de la Seigneurie de Lauzon, et d'en changer les conditions.

A Son Excellence le Très Honorable Comte d'Elgin et Kincardine, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

MILORD,—Le soussigné, Commissaire des Terres de la Couronne, expose respectueusement :

A l'égard de l'Ordre en Conseil du 24 Février dernier, que Votre Excellence a bien voulu approuver, et qui autorise la vente de la Seigneurie de Lauzon, moyennant un prix de départ suffisant pour donner une somme de soixante mille louis, payable comme suit : un cinquième lors de la vente, et la balance en quatre paiemens annuels, avec intérêt à compter du jour de la vente qui devait avoir lieu à Québec le second Mercredi du mois de Juin prochain ;—le soussigné doit remarquer que les divers renseignemens et préparatifs nécessaires pour donner à la dite vente toute la publicité nécessaire l'ont empêché jusqu'à présent de faire les annonces publiques requises.

Qu'après mûre délibération, il en est venu à la conclusion qu'il était nécessaire de donner au public avis suffisant du jour de la vente, afin de permettre aux capitalistes de réaliser les sommes requises pour l'achat d'une propriété d'une aussi grande valeur que la Seigneurie de Lauzon ; et que, dans l'intérêt de la Couronne, la vente de la dite Seigneurie de Lauzon devrait être remise jusqu'à Mercredi, le premier jour de Septembre prochain ; que les termes de paiemens devraient être changés ; et qu'on ne devrait exiger de l'acquéreur, au tems de la vente, qu'un dixième du prix d'achat, et la balance, en neuf paiemens annuels égaux, en par ce dernier donnant de bonnes et suffisantes garanties au Département ; et qu'afin d'éviter les dépenses qu'entraînerait cette vente, si elle avait lieu à Québec, soit pour payer la commission, ou les frais de voyage, ou la présence du soussigné à Québec, ou de toute autre personne dûment autorisée à cet effet lors de la vente, afin de donner les explications requises, ou pour d'autres objets imprévus, la dite vente ne devrait pas avoir lieu à Québec, mais à Montréal, qui est le centre du Commerce et la Capitale de la Province, et qui n'est éloigné de Québec, en été, que de quelques heures de trajet.

Le tout néanmoins humblement soumis.

(Signé.)

D. B. PAPINEAU.

(Copie.)

RAPPORT où l'on suggère la vente de la Seigneurie de Lauzon.

A Son Excellence le Très Honorable Comte d'Elgin et Kincardine, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique Septentrionale, etc., etc., etc.

MILORD,—Je prends la liberté d'appeler l'attention de Votre Excellence sur la convenance de vendre la Seigneurie de Lauzon.

Avant d'exposer les raisons qui militent en faveur de cette démarche, il ne sera peut-être pas inutile de remarquer qu'à la suite de la défection qui a eu lieu dans la Caisse Provinciale, lorsque Sir John Caldwell était Receveur-Général du Bas-Canada, on institua certaines poursuites en loi contre lui, et que la Seigneurie de Lauzon qui lui appartenait alors, fut saisie avec un certain nombre de lots de terre éparés dans les Townships, en exécution d'un Jugement rendu contre lui.

Afin d'empêcher que la Province n'éprouvât une perte trop considérable, le Parlement Provincial passa un Acte pour autoriser des Commissaires à en faire l'acquisition au nom de la Province, pourvu que le prix de vente ne s'élevât pas à plus de £80,000 ; cette mesure reçut son exécution en 1844. Les lots de terre dans les Townships n'ont pas encore été vendus, mais l'affaire a été remise entre les mains de M. le Procureur-Général Smith, qui a commencé des poursuites à cet effet.

Une des principales raisons qui m'ont engagé à recommander la vente de la Seigneurie de Lauzon, c'est que le Gouvernement est sans cesse obligé de faire de fortes dépenses et des réparations dispendieuses aux moulins, aux quais et aux autres propriétés ; que ces réparations ne peuvent se faire avec l'économie et le soin qu'on doit attendre d'individus intéressés comme propriétaires : et que tout cela finira par rendre cette propriété plus onéreuse que profitable pour la Province.

En outre, j'ai eu occasion de me convaincre, dans le cours d'un voyage que j'ai fait à la Seigneurie et à Québec, à la demande de mes honorables collègues, dans le mois d'Octobre dernier, au sujet de certaines affaires qui se rattachent à mon Département, qu'on ne veillait pas suffisamment aux besoins des Censitaires par rapport à la mouture de leurs grains ; et que les personnes qui avaient pris les moulins à bail, avaient plus à cœur de réparer et reconstruire les moulins à scie que les moulins à farine ; et cependant un des premiers devoirs et l'une des obligations les plus formelles des Seigneurs est de fournir de bons moulins à farine aux Censitaires, et cette condition doit être exécutée par eux avant de pouvoir se prévaloir des pouvoirs d'eau, car les Censitaires sont prohibés par leurs titres, et aussi, très souvent, par la loi, d'utiliser ces pouvoirs d'eau en y construisant des moulins, sauf le consentement des Seigneurs.

A présent que le Gouvernement est le Seigneur immédiat de cette Seigneurie, c'est à lui de veiller à pourvoir à ces besoins ; et je suis humblement d'avis qu'il ne peut le faire avec efficacité, sans encourir plus de perte que de profit.

Je pourrais offrir plusieurs autres suggestions à cet égard ; mais je considère que les raisons que j'ai données plus haut suffiront pour engager Votre Seigneurie à adopter quelques mesures pour donner suite à ma suggestion.

Je remarquerai aussi qu'on pourrait facilement diviser cette Seigneurie en plusieurs parties, que l'on vendrait comme autant de Seigneuries ; et qui serait le moyen d'exercer une plus grande concurrence, puisque l'acquisition de ces lots serait plus facile que si la Seigneurie était vendue en un seul bloc.

Le tout néanmoins humblement soumis.

(Signé.)

D. B. PAPINEAU.

Bureau des Terres de la Couronne,
Montréal, 17 Février, 1847.

19 Juin, 1847.

Pierre Lambert, Ecuyer, arpenteur, de la Paroisse de St. Jean Chrysostôme, dans la Seigneurie de Lauzon, est appelé et interrogé.

7. Combien d'années avez-vous résidé dans la dite Seigneurie de Lauzon?—Je réside dans la Seigneurie de Lauzon depuis l'année 1809. J'ai été employé par M. Caldwell, comme arpenteur, depuis cette année-là jusqu'en 1835 ; et j'ai une connaissance particulière de la dite Seigneurie.

8. Quelle quantité de terre reste-t-il à concéder dans la dite Seigneurie?—Il y en a environ un huitième, dont la plus grande partie se trouve dans les Paroisses de St. Idore et St. Nicolas ; mais quantité de ces terres non concédées sont occupées par des gens qui en ont pris possession sans titre ; généralement les terres qui restent non concédées ne sont pas bien bonnes.

9. Y a-t-il considérablement du bois sur ces terres non concédées?—Non ; il n'y en a pas beaucoup à présent ; la plus grande partie en a été enlevé ou volé par les occupants ou par d'autres qui ne les occupaient pas ; et la déprédation se continue encore.

10. Aux soins de qui est la Seigneurie à présent?—Elle se trouve actuellement aux soins de M. Primrose, autant que je puis voir ; quant aux lots et ventes et cens et rentes, c'est M. Pierre Paradis, Notaire, résidant à St. Henri,

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

dans la dite Seigneurie qui les perçoit ; ce dernier n'a pas d'autres charges. M. Primrose est Inspecteur-Général du Domaine de Sa Majesté.

11. Est-ce M. Primrose qui perçoit les rentes des moulins, et quel en est le montant?—Au meilleur de ma connaissance, oui, c'est lui ; et je crois que ce revenu est de £2400 environ.

12. N'avez-vous pas vous-même géré la dite Seigneurie, et combien d'années?—Oui ; je l'ai gérée depuis environ 1814 ou 1815 jusqu'à 1835.

13. Quels en étaient les revenus annuels dans cette espace de temps?—Les revenus annuels pouvaient être, par année, entre £1200 à £1400, sans compter les revenus des moulins à bois et à farine, qui étaient entre les mains de M. Caldwell, Seigneur d'alors.

14. Considérez-vous la Seigneurie bien gérée sous le système actuel?—Non ; et ce par rapport aux déprédations qui se continuent depuis plusieurs années et qui se font actuellement.

15. A quelles déprédations faites-vous allusion?—Je fais allusion aux déprédations qui se font par rapport au meilleur bois qui se trouve sur les terres non concédées, qui est enlevé et volé.

16. M. Primrose peut-il ignorer ces déprédations?—Je crois qu'il ne les ignore pas, parce que j'ai connaissance que des gens m'ont dit qu'ils l'avaient prévenu.

17. Avez-vous connaissance que M. Primrose ait pris des mesures pour arrêter ces déprédations?—Non, pas lui ; mais M. Parent en a pris avant que M. Primrose en ait eu la gestion.

18. Quelle est l'étendue de la dite Seigneurie, et combien de Paroisses comprend-elle?—Par son titre elle doit contenir six lieues de front sur six lieues de profondeur, c'est à-dire, une superficie de trente-six lieues ; mais je sais qu'elle en contient trente-neuf en superficie, ou environ ; elle renferme six Paroisses, savoir : La Pointe Lévi, St. Jean Chrysostôme, St. Nicolas, St. Henri, St. Anselme, et St. Isidore.

19. Toutes ces Paroisses sont-elles bien considérables ou bien peuplées?—Oui, elles sont considérables, et les moindres, savoir : St. Isidore et St. Jean Chrysostôme, contiennent 1500 communians chacune ; et la Pointe Lévi contient seule plus de 2500 communians.

20. Quelle est la population de la dite Seigneurie de Lauzon à votre estimation?—Le recensement pourra donner le chiffre ; pour moi je ne puis pas le dire au juste, non plus qu'approximativement.

21. La dite Seigneurie n'est-elle pas traversée par des rivières considérables, et quelles sont-elles?—Oui, elle est traversée par la Rivière Etchemin, par la Rivière Bruyante ou Chaudière, et par la Rivière Beauvillage ; ce sont des rivières considérables, particulièrement les deux premières.

22. N'abondent-elles pas en situations propres pour des moulins?—Chacune de ces rivières offre plusieurs places pour des moulins, indépendamment des moulins déjà existans.

23. Pensez-vous que la vente de ces places pour des moulins contribuerait au bien public de la dite Seigneurie?—Oui ; je pense que cela contribuerait au bien-être public, en autant qu'il s'y bâtirait des moulins de diverses espèces et des manufactures, ce qui mettrait un plus fort capital dans la dite Seigneurie.

24. Pensez-vous que parmi les habitans de la dite Seigneurie, il y en ait qui aimeraient à commuer leurs terres en franc et commun socage ou franc alev roturier?—Je ne pense pas qu'il y en ait, ou s'il s'en trouve, ils sont en petit nombre.

25. Pensez-vous que cette faculté de commuer en franc et commun socage ou franc alev roturier, soit un avantage

public?—Je pense que ce serait un avantage en autant que les habitans seraient libres de le faire ou non.

26. Est-il à votre connaissance que quelques individus se soient mis en possession de quelques places pour bâtir des moulins à bois ou à farine, sans aucune autorité?—Oui.

27. Spécifiez les places, les personnes et les époques où ils en ont ainsi pris possession.—Le nommé Pierre Lambert, de la paroisse de St. Nicolas, a bâti deux moulins à scie depuis environ quatre ou cinq ans sur la Rivière Beauvillage, dans la dite paroisse de St. Nicolas ; un nommé Pierre Bussières, de la dite paroisse de St. Henri, a bâti, depuis environ aussi quatre ou cinq ans, un moulin à farine sur la Rivière nommée le Bras, en la paroisse de St. Isidore, et un moulin à carder sur la Rivière nommée la Fourchette, en la dite paroisse de St. Henri ; et un autre, dont je ne me rappelle pas le nom, a bâti un moulin à farine sur un ruisseau, dans le premier Rang de la paroisse de St. Joseph de la Pointe-Lévi. MM. King et Breaky bâtissent actuellement un moulin à scie, sur une grande échelle, d'une valeur d'au moins £1000 à £5000 sur la Rivière la Chaudière, dans la paroisse de St. Jean Chrysostôme, à une distance de deux lieues environ du Fleuve St. Laurent.

28. Connaissez-vous en vertu de quelle autorité ces derniers bâtissent ainsi?—Non : je ne sais pas en vertu de quelle autorité.

29. D'où prennent-ils le bois pour ces moulins à scie?—Ils le prennent, partie dans la Seigneurie de Lauzon, et partie dans la paroisse de la Beauce.

30. Est-ce sur les terres concédées ou non concédées qu'ils prennent ainsi leur bois?—Ils le tirent sur les unes et les autres.

31. Avez-vous connaissance que ces personnes prennent des licences, ou paient pour les bois pris sur les terres non concédées?—Je n'en ai pas connaissance.

32. Les moulins à farine dont vous avez parlé, qui sont ainsi bâtis sans aucune autorité, doivent-ils nuire aux profits de la dite Seigneurie?—Oui : sans doute, à moins qu'ils ne paient une indemnité aux Seigneurs.

33. Avez-vous connaissance que ces individus paient cette indemnité?—Je n'ai pas une connaissance positive ; mais le nommé Bussières m'a dit qu'il en payait une. J'ai entendu dire aussi que le Lieutenant-Colonel Robertson et un nommé Jean-Baptiste Carrier, marchand, faisaient des préparatifs pour bâtir un moulin à farine sur la dite Rivière Etchemin, dite paroisse de St. Anselme, et même avaient commencé la construction de ce dit moulin, mais j'ignore par quelle autorité.

34. N'est-il pas à votre connaissance qu'une grande partie de la devanture de la dite Seigneurie est occupée par des haïmes?—Oui.

35.—Par qui principalement et par quel titre?—Par plusieurs marchands de bois et entr'autres par MM. Tibbitts, Patton, Price, Hamilton, Benson, et quantité d'autres en payant une certaine somme aux habitans occupans riverins.

36. Combien paient-ils à chaque propriétaire ou occupant?—C'est suivant l'étendue du terrain occupé, depuis £15 jusqu'à £150.

37. Les propriétaires ou les occupans de ces devantures ont-ils des constructions pour la sûreté de leurs haïmes?—Tous ont des quais, à peu d'exception, pour protéger leurs haïmes.

38. Ont-ils obtenu des titres de la Couronne pour ces constructions?—Je n'ai pas connaissance qu'ils en aient pris.

39. Paient-ils quelque chose à la Couronne pour le privilège de ces quais et de ces haïmes?—Je pense qu'ils ne paient rien.

40. Le privilège d'occuper ainsi des devantures ne doit-il pas valoir beaucoup?—Oui, sans doute, à en juger par les sommes qui sont payées aux propriétaires ou occupans riverins.

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

41.—Ne pensez-vous pas que les revenus que la Couronne pourraient percevoir par la vente ou concession de ces devantures ainsi occupées sans titre, n'égaleraient pas et même n'excéderaient pas tous les autres revenus de la dite Seigneurie?—Je pense que la somme qui en proviendrait excéderait de beaucoup les autres revenus de la dite Seigneurie.

42. Quelle est l'étendue de la dite devanture de la dite Seigneurie qui pourrait être profitablement vendue ou concédée pour des baumes ou quais?—Depuis la Rivière Chaudière jusqu'à l'Eglise de la Pointe-Lévi, et même un peu plus bas, ce qui forme une étendue de plus de deux lieues.

43.—A combien évaluez-vous le revenu que la Couronne pourrait retirer de cette dite étendue de la dite devanture vendue ou concédée à un taux raisonnable, d'après une estimation de la valeur actuelle?—C'est bien difficile pour moi de faire cette évaluation.

44. L'évaluez-vous à £2,000 par année?—Je ne puis l'évaluer moins; et même par la suite je considère que cela vaudra beaucoup plus.

45. Seriez-vous d'avis que ce fût un avantage public de vendre cette Seigneurie ou de la conserver?—Je suis d'avis qu'il serait plus avantageux au public de la conserver, parce que le montant de la vente serait beaucoup moindre que les profits que le public pourra en retirer par la suite; la grève et les moulins seront des sources de grands revenus par la suite.

46. A combien évaluez-vous la Seigneurie telle qu'elle est à présent en y comprenant la grève?—La Seigneurie vaut beaucoup; mais j'évalue la grève et les moulins à deux fois plus que la Seigneurie elle-même.

47. A combien évaluez-vous la dite Seigneurie, y compris les rentes, lots et ventes, les moulins et la grève?—J'évalue le tout à £150,000 pour le moins.

48. Connaissez-vous quelle est l'étendue de terre que la succession Sir John Caldwell possède dans les Townships?—Je connaissais ce qu'il possédait il y a vingt ans, mais je n'ai pas le plan ou la spécification à présent avec moi ici; mais je donnerai toutes les informations qu'il me sera possible de donner sur ce sujet, si toutefois le Comité en a besoin.

49. Avez-vous d'autres connaissances personnelles concernant la dite Seigneurie de Lauzon que vous pourriez communiquer au Comité et qui pourraient être de quelque utilité?—Je considère qu'il serait de première nécessité et très urgent de faire un terrier nouveau, vu la grande confusion et le grand embarras qui règne dans les affaires de la dite Seigneurie; et vu que les terriers, originaux et copies qui ont été faits en 1822, 1826 et 1827, ont été entièrement détruits par le feu en 1834. Il y a une dizaine de terres qui ont été abandonnées qui devraient être réunies au Domaine.

50. Ne considérez-vous pas la propriété de la Seigneurie de Lauzon comme la plus importante et la plus profitable du pays et comme celle qui promet un revenu très progressif?—Oui, sans doute, par sa proximité de la ville et sa position marquante, la plus importante du pays, faisant partie du port de la ville de Québec.

25 Juin. 1847.

M. E. Dalair est appelé et interrogé:—

51. Résidez-vous dans la Seigneurie de Lauzon; dans quelle paroisse, et depuis combien de temps, y résidez-vous?—Oui. Je réside dans la Paroisse de la Pointe-Lévi. J'y suis né, et j'y ai résidé constamment depuis 1823.

52. Connaissez-vous les ressources de la Seigneurie?—Oui, je connais généralement les ressources de la Seigneurie de Lauzon.

53. Quelle est l'étendue de la dite Seigneurie?—Trente-six lieues carrées.

54. Pensez-vous que la valeur actuelle de la Seigneurie de Lauzon soit susceptible d'un grand accroissement?—Je le crois, sous le rapport de la population et des revenus. Je possède un petit morceau de terre dans la première concession de la Pointe-Lévi, que j'ai acquis en 1820, et payé £70; je l'ai depuis divisé en lots, et concédé; et il me rapporte £85 10s. par année. Il est à ma connaissance que M. Lemieux a vendu un morceau de terre, avec le droit de grève, moyennant £700, il y a environ un mois, et dont il n'aurait pu retirer £200, il y a deux ans. J'ai acquis, en 1843, un morceau de terre près du Fleuve St. Laurent, pour lequel j'ai payé £150; et M. Patton m'a dit que dix ans auparavant, il avait refusé d'en donner dix louis. Je cite ces faits pour prouver l'augmentation qui a eu lieu dans la valeur des propriétés dans cette localité.

55. Qui est chargé de l'administration de la Seigneurie à présent?—C'est M. Primrose; mais M. Paradis reçoit les lots et ventes, et les cens et rentes.

56. Considérez-vous que les affaires de la Seigneurie soient administrées avec prudence et économie?—Non.

57. A combien peut s'élever la population de la Seigneurie de Lauzon?—Je ne puis dire; mais la Paroisse de la Pointe-Lévi contient plus de 4000 habitants.

58. Pensez-vous qu'il serait de l'intérêt de la Province de vendre cette Seigneurie, et d'en placer les deniers dans les fonds publics?—Non; je pense qu'on ne doit pas la vendre; et je suis d'opinion que la valeur en augmentera considérablement.

59. A quel objet croyez-vous qu'il serait bon d'employer les revenus de la Seigneurie de Lauzon?—Je crois qu'il serait très à propos de l'employer à promouvoir l'Education dans le Bas-Canada.

60. Croyez-vous que cette opinion soit généralement partagée dans le pays?—Oui.

61. Avez-vous connaissance qu'on se soit mis en possession de places de moulin sur les rivières ou cours d'eau de la dite Seigneurie, sans autorisation?—Il y a plusieurs places de moulin très précieuses sur les différentes rivières de la Seigneurie, qui rapporteraient un revenu considérable, j'en suis convaincu, si elles étaient vendues par vente publique. Je ne connais personne qui en ait pris possession sans autorisation.

62. Pensez-vous que les habitants en général désirent commuer leurs terres en franc alevé roturier?—Non, je ne pense pas qu'ils s'en soucient beaucoup; cependant, je crois qu'on devrait leur en donner l'option.

63. Quelle est la valeur actuelle de la dite Seigneurie de Lauzon?—Je n'en ai aucune idée; mais elle doit être d'une grande valeur.

64. Croyez-vous que les privilèges d'eau qui se trouvent sur la devanture de la Seigneurie, soient d'une grande valeur?—Oui; et je les crois susceptibles d'un accroissement prodigieux, surtout dans le havre de Québec.

65. Les moulins de la Seigneurie sont-ils généralement en bon ordre?—Je ne les ai pas visités, mais on y a dépensé beaucoup d'argent dernièrement, et j'ai entendu dire aux habitants qu'ils sont en très bon ordre.

66. Sous la direction de qui les moulins ont-ils été réparés?—Sous la direction de M. Primrose, Inspecteur du Domaine de la Reine.

67. N'y a-t-il pas un grand nombre de personnes qui ont placé des baumes dans le Fleuve St. Laurent, sur la devanture des terres de la dite Seigneurie?—Oui; Messieurs Price, Patton, Tibbitts, Hamilton et plusieurs autres.

68. En vertu de quel titre sont-ils en possession?—Je l'ignore.

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

69. Est-il à votre connaissance que la Province en retire aucun revenu?—C'est ce que j'ignore.

70. Quelle peut être la valeur annuelle, en somme, des espaces occupés par ces individus au meilleur de votre connaissance?—Je ne puis le dire; mais ils doivent être d'une grande valeur.

71. Pensez-vous que tout le terrain occupé depuis vis-à-vis l'Eglise de la Pointe-Lévi jusqu'à la Rivière Chaudière, ce qui comprend un espace de plus de deux lieues, vaille moins de £10,000, en supposant que toute la valeur des lots soit versée dans la Caisse Publique?—Je ne crois pas qu'il puisse valoir moins; mais j'apprends que les occupants des lots de grève ne paient rien au Gouvernement.

72. N'y a-t-il pas un lopin de terre près de l'Eglise Anglaise de la Pointe-Lévi, connu sous le nom de Commune, et qu'elle en est l'étendue?—Oui, je ne puis en décrire l'étendue, mais elle est considérable,—disons, trente arpens environ.

73. Est-il de quelque valeur; et combien rapporterait-il annuellement, s'il était divisé en lots et concédé?—S'il était concédé, je pense qu'il rapporterait de £1000 à £2000 par an.

74. Pourquoi n'a-t-il pas été concédé jusqu'à ce jour?—Je ne saurais dire pourquoi. Je me suis plusieurs fois adressé à M. Primrose depuis les derniers douze mois, pour lui demander de m'accorder un morceau de ce terrain, et il m'a répondu qu'il n'avait reçu aucune communication du Gouvernement au sujet de certaines réserves qu'il prétend faire de ce terrain; mais qu'au-sitôt que le Gouvernement aurait pris une décision à cet égard, il me rendrait réponse; et cette réponse est encore à venir, quoique j'aie renouvelé ma demande il y a environ quinze jours.

75. Le Gouvernement tient-il encore d'autres terres en réserve à la Pointe-Lévi, et où?—Je n'en connais pas d'autre que le Domaine.

76. Dans quel état est le Domaine?—Je l'ignore. La maison tombe en ruine; les clôtures sont abattues; en un mot, il semble qu'il soit totalement négligé. Ce n'est qu'en passant que j'ai remarqué cela.

77. La ferme dont il a été parlé plus haut, est-elle d'une valeur considérable?—Oui, elle aurait quelque valeur, si elle était tenue en bon ordre; mais depuis que M. Caldwell la laissée, tout est tombé en ruine.

78. Y a-t-il un agent résidant dans la paroisse de la Pointe-Lévi?—Il n'y a pas d'agent résidant à la Pointe-Lévi; mais il y en a un pour toute la Seigneurie à St. Henry, M. P. Paradis.

79. Outre ce que vous avez dit, connaissez-vous quelque autre chose relativement à la dite Seigneurie, qu'il serait convenable de communiquer au Comité, pour l'information de la Chambre d'Assemblée et du Gouvernement Exécutif?—Non; mais je ne puis m'empêcher de répéter que ce serait un acte très peu sage de la part de l'Exécutif, de vendre cette Seigneurie. Cette mesure serait vue d'un très mauvais œil par le pays. Je dois remarquer ici, par rapport aux terres non concédées ou en bois debout, que j'ai entendu dire que les plus beaux cèdres avaient été coupés par différents individus sans aucune autorisation, et vendus aux habitans pour faire des clôtures. J'ai aussi entendu dire que l'on abat et enlève une grande quantité d'autres bois.

80. Connaissiez-vous quelqu'autre Seigneurie qui soit d'une aussi grande importance que la Seigneurie de Lauzon?—Je n'en connais pas une dans la Province, qui soit vraiment, ou qui promette de devenir d'une aussi grande importance. Comme preuve de cela, je dirai que des Notaires qui résident à la Pointe Lévi, m'ont déclaré qu'il avait été passé plus de deux cents titres de concession dans la première concession de la Pointe Lévi; et j'ai appris du Curé de la Pointe Lévi, M. Deziel, que tous les lots de la commune située près de l'Eglise Anglaise

et dont j'ai déjà parlé, sont déjà retenus aussitôt que le Gouvernement aura donné ordre de les concéder. J'en ai moi-même concédé quelques lots moyennant £3 par lot de 50 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, mesure anglaise. J'ai entendu dire que des petits lots sur le devant du fleuve, de 24 pieds carrés, au pied de la côte qui avoisine les propriétés de M. Patton et de M. Tibbets, avaient été concédés à raison de £3 par année.

81. Est-il nécessaire, selon vous, d'établir un baume ou dépôt public pour mettre les radeaux en sûreté, dans le Havre de Québec?—Je suis d'avis que ce serait là un bon projet; mais comme je ne fais pas moi-même le commerce de bois, je ne puis pas en parler avec connaissance de cause. Un tel projet pourrait rapporter des revenus à la Province et serait peut-être très utile aux commerçans qui descendent des radeaux d'en haut. J'en ai souvent vu qui ont été brisés et perdus par la violence du vent, et qu'on aurait pu sauver, si l'on avait établi un tel baume ou place de dépôt.

82. Pensez-vous qu'on puisse trouver une place convenable pour établir un baume ou dépôt public, sur la devanture de la Seigneurie de Lauzon, et où?—Il y en a plusieurs, mais elles sont occupées à présent, excepté dans les environs de la rivière Etchemin, où il y a une place vacante qui serait bien adaptée pour un baume public, attendu qu'il est hors du chemin des vaisseaux, et se trouve à l'abri des vents d'Est.

30 Juin, 1847

Siméon Larochelle, Ecr., Ingénieur et Mécanicien, de la paroisse de St. Anselme, de la Seigneurie de Lauzon, est appelé et interrogé.

83. Depuis quelle époque résidez-vous dans la Seigneurie de Lauzon?—J'y réside depuis l'année 1831.

84. Quelle est votre profession?—Je construis des moulins de diverses espèces: des moulins à farine, à scie et à carder, et plus particulièrement de ces derniers.

85. Connaissiez-vous bien les localités de la Seigneurie de Lauzon, les rivières et les cours d'eau qui la traversent et ces rivières et ces cours d'eau sont-ils avantageux pour y construire des moulins?—Oui; je connais parfaitement les localités de la Seigneurie de Lauzon et les rivières qui la traversent.

86. Quelles sont les paroisses et les principales rivières que comprend la Seigneurie de Lauzon?—La Seigneurie de Lauzon comprend les paroisses suivantes, savoir: la Pointe Lévi, St. Jean Chrysostôme, St. Nicolas, St. Henri, St. Anselme et St. Isidore, et les principales rivières qui la parcourent sont: la rivière de la Chaudière, la rivière Etchemin et la rivière Beauvillage, et plusieurs qui sont inférieures à ces dernières et avantageuses à la construction des moulins, telles que la rivière communément appelée le Bras, et la rivière la Fourchette qui parcourent les paroisses St. Henri et St. Isidore.

87. Toutes ces paroisses ne sont-elles pas bien considérables et bien peuplées?—Oui; principalement la Pointe Lévi, St. Henri, St. Anselme et St. Jean Chrysostôme, qui augmentent considérablement par les grands chantiers qu'il y a sur la grève de la Seigneurie de Lauzon.

88. Quelle est la population de la dite Seigneurie?—Je ne puis le dire: le recensement est le meilleur moyen de pouvoir la connaître; je puis dire que la paroisse de la Pointe Lévi a une population très considérable, vu sa grandeur en y comprenant la grande quantité de maisons bâties sur la grève de la frontière de la Pointe Lévi.

89. Connaissiez-vous les moulins qu'il y a de bâtis maintenant en la dite Seigneurie, appartenant à la dite Seigneurie, soit à farine, soit à scies?—Oui; je les connais tous.

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

Appendice
E. E. E.)

28 Juillet.

90. Où sont-ils bâtis, et en quel état sont-ils?—Il y a un moulin à farine à St. Nicolas qui était, l'automne dernier, dans un bien médiocre état lorsque je l'ai vu; M. Ross, bailleur de ce moulin et du chantier qu'il y a dans le même lieu, communément appelé "le chantier St. Nicolas," a fait bâtir un très beau moulin à scies sur une grande échelle. A St. Jean Chrysostôme, la grande scierie construite par M. Caldwell a été rebâtie en neuf depuis 1845 et 1846, par le Gouvernement, sur un plan considérable.

91. La scierie dont vous venez de faire mention ne procure-t-elle pas plus d'avantage que les autres moulins?—Oui; elle possède une belle écluse, des baumes et un réservoir pour recevoir les billots, tant ceux qui descendent par la Rivière que ceux qui descendent par le Fleuve St. Laurent; à mer haute les eaux du Fleuve entrent dans ce réservoir; de plus il y a plusieurs maisons dépendantes de cette scierie.

92. N'y a-t-il pas d'autres moulins dans la Seigneurie de Lauzon?—A la Pointe Lévi, il y a un grand moulin à farine qui a été réparé l'année dernière, dont l'écluse et la dalle qui sont neuves, et les mouvemens qui sont en fonte, sont en bon état et propre pour moudre les grains des habitans et pour faire de la farine fleur; il y a aussi des hangars pour y déposer les grains qui lui viendraient par la voie du Fleuve St. Laurent.

93. Est-il à votre connaissance qu'il y ait quelque autre propriété considérable appartenant à la dite Seigneurie?—Je sais qu'il y a la belle et grande propriété communément appelée le Manoir, consistant en une grande étendue de terre le long du Fleuve et une très belle bâtisse où se logeait feu Sir John Caldwell, et les dépendances; j'ai entendu dire qu'il y a aussi des propriétés considérables contenant un terrain spacieux sur la grande côte près du grand chemin et de la traverse de la Pointe Lévi de l'Eglise Anglaise, et il y a aussi un quai.

94. Croyez-vous que la vente du terrain dont vous venez de faire mention donnerait un grand profit à la Seigneurie?—Oui, j'en suis certain, car il est à ma connaissance qu'un emplacement qui se trouve près de ce terrain vient d'être vendu à M. Laurent Lemieux qui a payé un fort prix; il m'a dit lui-même que s'il voulait le revendre il en pourrait avoir une plus forte somme encore.

95. Y a-t-il d'autres propriétés dans la paroisse de la Pointe Lévi appartenant au Gouvernement?—Il n'y en a pas à ma connaissance.

96. Voulez-vous continuer pour ce qui concerne les moulins?—Il y a deux autres grands moulins à farine dans la paroisse de St. Henri, dont l'un a été réparé passablement et l'autre refait à neuf l'année dernière convenablement, et avec un soin plus que nécessaire.

97. Qu'entendez-vous par "plus que nécessaire"?—Je veux dire que plusieurs petits mouvemens qui se trouvent dans le mécanisme de ce moulin, servent plutôt à nuire qu'à être utiles; et, dans mon opinion, la place qu'ils occupent serait mieux utilisée en laissant cette place vacante pour quelque autre usage; tout cela aurait l'effet de coûter moins d'argent. Je ne dirais pas la même chose si ce moulin était bâti sur le bord du Fleuve; il aurait alors l'avantage de moudre du grain de commerce.

98. Est-il à votre connaissance qu'il y ait quelque autre moulin appartenant à quelqu'individu?—Oui; moi-même j'en ai un que j'ai bâti en 1838; je n'avais pas de permission dans le moment que je l'ai bâti; quelques mois après, j'ai obtenu une permission temporaire de l'Agent de M. Caldwell, en payant à ce dernier ou à ses représentans une part des revenus.

99. Qu'entendez-vous par une permission temporaire?—C'est à dire que M. Caldwell ou ses représentans pourront reprendre le droit de banalité quand bon leur semblera. Je connais aussi que M. Louis Plante possède un moulin à farine qu'il a aussi bâti dans cette paroisse, à ses frais, et qu'il a obtenu un droit de banalité de M. Caldwell, en payant à ce Monsieur 100 minots de bled par année; il y a aussi un petit moulin à farine dans la paroisse de St. Isidore, appartenant à un nommé Pierre Bussière qui n'avait aucune permission lorsqu'il a bâti ce

moulin; l'année dernière il a fait des arrangemens temporaires et verbaux avec M. Primrose en payant au Gouvernement une part des revenus de son moulin.

100. Comment savez-vous cela?—Je le sais de lui-même, le dit Pierre Bussière, qui me l'a dit.

101. Connaissez-vous d'autres moulins de cette espèce dans la dite Seigneurie?—Oui; il y en a deux à la Pointe Lévi, un appartenant à M. Robertson, et l'autre à M. Magloire Lemieux et son associé.

102. Savez-vous s'ils paient quelque chose au Gouvernement?—Je ne crois pas; M. Robertson prétend avoir le droit de construction de ce moulin qu'il a bâti dans un petit fief qui lui appartient. Je ne pense pas que M. Lemieux paie quelque chose au Gouvernement pour son moulin qu'il a construit sans permission.

103. Les moulins dont vous venez de parler doivent-ils nuire aux profits du Gouvernement?—Oui; ceux qui ne paient rien au Gouvernement doivent lui nuire.

104. Serait-il avantageux pour le bien-être de la Seigneurie, que ces moulins payassent une indemnité?—Oui; ce serait un grand avantage pour la Seigneurie et pour les Censitaires.

105. Savez-vous s'il y a besoin d'un moulin à farine dans quelques localités, et des places avantageuses pour en bâtir?—Oui; la paroisse de St. Isidore et une partie du côté sud-ouest de la Rivière Etchemin, en la paroisse de St. Henri et St. Anselme en ont besoin d'un; ces deux dernières paroisses en ont plus particulièrement besoin, en ce qu'elles sont gênées par la Rivière l'automne et le printemps; la Rivière le Bras, en la paroisse de St. Isidore, serait une place où on pourrait en mettre un; mais je ferai remarquer qu'il manquerait d'eau, je crois, dans les toms de sécheresse; une autre place qui conviendrait bien pour rencontrer le besoin des Censitaires de la dite Seigneurie serait sur la Rivière Etchemin, sur la terre d'un nommé Boulanger, du côté sud-ouest de la susdite Rivière; lequel moulin les Censitaires de la localité sus-mentionnée ont demandé par une requête dans le courant de l'hiver dernier.

106. Y a-t-il d'autres moulins dans ces diverses paroisses, appartenant à quelqu'autre individu, tels que des moulins à scie, à carder ou à fouler?—Oui; je sais qu'un nommé Desroches possède un moulin à carder dans la paroisse de St. Nicolas; que M. Lambert en possède deux à scie aussi dans la paroisse de St. Nicolas, sur une échelle assez considérable, sur la Rivière Beauvillage; et que M. Buky est propriétaire d'un moulin à scie, sur un plan considérable, dans la paroisse de St. Jean Chrysostôme sur la Rivière Chaudière.

107. Savez-vous où ils prennent le bois qu'ils font scier à leurs moulins?—Ils en prennent une partie sur le haut de la Seigneurie, et la plus grande partie en dehors de la Seigneurie, tel que dans la paroisse de la Beauce, dans St. Sylvestre.

108. S'il vous reste quelques moulins dont vous n'avez pas parlé, vous pouvez continuer?—Je sais que M. Antoine Nadeau possède un moulin à scie, dans la paroisse de St. Isidore construit sur la Rivière le-Bras; ce moulin est assez bon. Il y a aussi plusieurs autres petits moulins qui sont construits dans différentes concessions, servant à scier de la planche pour l'usage des Censitaires; je sais qu'un nommé Turgeon possède un moulin à carder dans la paroisse de St. Isidore; il y en a un autre dans la paroisse de St. Henri appartenant à un nommé Pierre Bussière; et un dans la paroisse de St. Anselme qui m'appartient, avec aussi dans la même paroisse un moulin à scie.

109. Est-il à votre connaissance que quelques individus aient en contemplation de construire des moulins à farine, dans la Seigneurie, sans permission?—Oui; je sais que M. Robertson, Jean Baptiste Carrier et Charles Bernier ont en contemplation de bâtir un moulin à farine dans le bas de la paroisse de St. Anselme du côté nord de la Rivière Etchemin; je sais aussi qu'un nommé F. X. Beaudouin, de la paroisse de St. Isidore, en construit actuellement un, sans permission; et il est sur le point de commuer les droits seigneuriaux de sa terre.

Appendice
E. E. E.)

28 Juillet.

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

110. Pensez-vous que ces deux moulins feront un grand dommage aux autres moulins de la Seigneurie?—Oui, un très grand dommage, vu que toute la paroisse de St. Isidore et une partie de la paroisse de St. Henri iront à ces moulins-là.

111. Outre les moulins que vous venez de mentionner, n'y a-t-il pas une grande quantité de places avantageuses à la construction de manufactures de toutes espèces?—Les places de moulin sont abondantes dans la Seigneurie, particulièrement sur la Rivière Etchemin.

112. Si toutes ces places de moulin étaient vendues ou louées, donneraient-elle un revenu considérable à la Seigneurie?—Oui, très considérable.

113. Tous ces divers moulins que vous venez de mentionner dans les différentes paroisses, paient-ils quelque chose au Gouvernement?—Non: je sais seulement que M. Caldwell exigeait une rente de trois louis par année, pour le moulin à carder qu'il y avait de bâti à la Pointe-Lévi; il m'avait aussi permis à moi de me servir de l'eau de la Rivière Etchemin pour mon moulin à carder, en lui payant deux louis par année, ce que je faisais depuis 1831 jusqu'au premier Octobre, 1846; à cette époque me voyant seul dans la dite Seigneurie, qui payais pour l'usage de l'eau pour mon moulin à carder, je fis application au Gouvernement et lui fis la remarque ci-dessus; trois semaines après j'eus la satisfaction de recevoir une lettre de l'Agent qui m'informait être chargé du Gouvernement de me dire que la rente ci-dessus précitée ne serait plus exigée.

114. Pensez-vous que ce soit un avantage public de laisser bâtir des manufactures sur les diverses places dont vous avez fait mention ci-haut, sans en exiger une indemnité pour le profit de la Seigneurie?—Oui: je pense que ce serait un avantage public, étant le moyen d'encourager l'industrie, en mettant beaucoup de manufactures à la commodité des Censitaires de la Seigneurie, et en outre que cela mettrait un plus grand capital dans la dite Seigneurie; et là où il y aurait de grandes manufactures, il se bâtirait de petits villages, ce qui donne toujours de grands profits à la Seigneurie par les lods et ventes qui auraient lieu par la vente de ces places.

115. N'est-il pas à votre connaissance qu'une grande partie de la grève de la dite Seigneurie est occupée par des baumes?—Oui.

116. Par qui principalement et par quelle autorité?—Par plusieurs marchands de bois de Québec, tels que MM. Tibbets, Patton, Price, Honoré MacKay et quantité d'autres qui ont acheté ou loué la grève des propriétaires riverains de cette grève.

117. L'agence de la Seigneurie est-elle bien conduite?—Je crois qu'elle est passablement bien gérée.

118. Serait-il avantageux aux Censitaires de la dite Seigneurie et au public en général de vendre cette Seigneurie?—Non: je considère qu'il n'y aura pas de Seigneur plus libéral que le Gouvernement.

119. Pensez-vous que les censitaires de cette Seigneurie désiront commuer leurs terres en général en franc alev roturier ou commun socage?—Non; je ne le crois pas, si ce n'est quelques-uns; mais il serait bon qu'ils en eussent le choix et le privilège.

120. Considérez-vous que les revenus de cette Seigneurie soient susceptibles d'accroissement?—Oui, à cause des moulins, des chantiers près du fleuve et des villages qui se bâtissent dans les paroisses, et aussi par la concession des terres non concédées.

121. Y a-t-il beaucoup de terres non concédées?—Il y a encore plusieurs terres non concédées dans le haut de la paroisse de St. Nicolas et St. Isidore; je ne connais pas la valeur de celles de St. Nicolas; celles de St. Isidore sont passablement bonnes.

122. Le fronton de la dite Seigneurie entre l'Eglise de la Pointe Lévi et le pont de la Chaudière pourrait-il donner un grand revenu, si ces grèves étaient concédées?—Oui: elles peuvent donner un grand revenu à cause de

leur importance pour les chantiers qui y sont établis et qui peuvent s'y établir par la suite.

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

123. Le Gouvernement concède-t-il les terres non concédées à la demande des individus?—Je sais que les Agens ont refusé jusqu'à l'hiver dernier; mais depuis, je n'en sais rien.

2 Juillet, 1847.

Charles Robertson, Ecuyer, est appelé et interrogé:—

124. Depuis combien de tems résidez-vous dans la paroisse de la Pointe-Lévi?—J'y réside depuis vingt-sept ans.

125. Quel est votre état?—Je suis cultivateur, et je suis aussi propriétaire du fief de St. Villmay.

126. Connaissez-vous les ressources de la Seigneurie de Lauzon?—Oui, parfaitement, ayant résidé depuis si longtemps dans la Seigneurie.

127. Quelle est l'étendue de la dite Seigneurie?—Je crois qu'elle a six lieues de front, sur six lieues de profondeur.

128. Pensez-vous que la valeur actuelle de la Seigneurie de Lauzon soit susceptible d'un grand accroissement?—Oui certes; je suis d'opinion, que cette Seigneurie augmentera considérablement en valeur, et surtout, les grèves qui se trouvent sur les bords du St. Laurent.

129. Quelles sont les paroisses, et les principales Rivières que renferme la Seigneurie de Lauzon?—Cette Seigneurie comprend les paroisses de la Pointe-Lévi, St. Jean Chrysostôme, St. Nicolas, St. Henri et St. Isidore. Les principales Rivières qui traversent la Seigneurie, sont les Rivières Etchemin, Chaudière et Beaurivage. Il y a encore plusieurs autres petites rivières telles que la Rivière la Fourchette, la Rivière le Bras et la Rivière à la Scie.

130. Qui est maintenant chargé de l'agence de la Seigneurie?—M. Primrose, Inspecteur du Domaine et M. Paradis, Sous-Agent.

131. Pensez-vous que les affaires de la Seigneurie de Lauzon soient gérées avec prudence et discernement?—Il me semble qu'elles n'ont pas été bien administrées depuis quelque tems. Nombre de personnes ont demandé des terres non concédées, sans résultat; et la valeur de ces terres a grandement diminué, par suite des déprédations qui y ont été commises, et de la quantité de bois qu'on en a enlevé. Plusieurs des moulins banaux ont été reconstruits d'une manière et à des frais extravagants, et ne répondent ni au but qu'on avait en vue, ni à la convenance des Censitaires; et je pense que les revenus qu'ils rapportent, après toutes ces réparations, ne suffiront pas pour payer l'intérêt de l'argent qu'on y a dépensé.

132. Sous la surveillance de qui ces réparations ont-elles été faites?—Sous la surveillance de M. Primrose, je crois.

133. Pouvez-vous dire quels conseils et avis il a pris pour faire fuir ces réparations?—Je l'ignore.

134. Pensez-vous que M. Primrose ait une connaissance suffisante du mécanisme et de la construction des moulins pour juger, par lui-même et sans aucune assistance, des réparations qu'il convenait de faire à ces moulins?—Non certes, si j'en juge d'après ce qui a été fait.

135. Etes-vous d'avis qu'il serait dans l'intérêt de la Province que la Seigneurie de Lauzon fût vendue, et que les deniers provenant de la vente fussent placés dans les fonds publics, pour les besoins de la Province?—J'é pense qu'il serait de l'intérêt de la Province de la conserver encore quelque tems, pourvu qu'elle soit bien administrée; mais si l'on se décide à la vendre, je suis d'opinion que la Seigneurie devrait être divisée.

136. Avez-vous connaissance que des personnes aient pris possession de places de moulin sur les rivières ou cours d'eau de la dite Seigneurie sans l'autorisation nécessaire?—Je sais qu'il a été pris possession dernièrement de plusieurs sites de moulin; mais j'ignore si ces personnes en avaient l'autorisation ou non.

137. Pensez-vous que les habitans en général désirent commuer leurs terres en franc alev roturier ou franc et commun soccage?—Je pense qu'ils s'occupent peu de cette matière en général, et que ceux qui le désirent, n'y consentiraient qu'à des conditions avantageuses pour eux-mêmes; je crois néanmoins, qu'il en est autrement dans les villages peuplés.

138. Quelle peut être la valeur actuelle de la Seigneurie de Lauzon?—Sa proximité de Québec lui donne une grande valeur. Je suis d'opinion, que c'est une des Seigneuries les plus importantes de la Province, vu l'accroissement rapide de sa population sur les bords du St. Laurent.

139. Pensez-vous que les privilèges d'eau qui se trouvent sur la devanture de la dite Seigneurie, soient d'une grande valeur?—Oui, d'une valeur incalculable; mais il serait impossible pour moi, et pour tout autre, de dire combien, jusqu'à ce qu'ils soient mis en vente séparément.

140. Les moulins de la Seigneurie sont-ils généralement en bon ordre?—Non, ils ont généralement été dans un mauvais ordre.

141. Plusieurs personnes n'ont-elles pas des baumes dans le Fleuve St. Laurent, sur la devanture des terres de la dite Seigneurie?—Le commerce des bois a pris une grande extension depuis quelques années; et il me semble que ce n'est que dernièrement qu'on a découvert que les grèves de ce côté du Fleuve sont admirablement adaptées pour ce commerce, à raison de l'accroissement rapide des affaires de ce côté de la rivière.

142. En vertu de quels titres sont-ils en possession? Je considère qu'ils sont mis en possession par les propriétaires riverains de la concession primitive, qui se regardent comme propriétaires de la grève jusqu'à marée basse; mais j'ignore entièrement si c'est à tort ou à raison.

143. La Province en retire-t-elle quelque revenu à votre connaissance?—La Province étant propriétaire de la Seigneurie, retirerait les lods et ventes à chaque mutation.

144. Quelle peut être la valeur annuelle des lots de grève qu'ils occupent au meilleur de votre connaissance?—Je ne suis pas prêt à répondre à cette question.

145. Croyez-vous que tout le terrain occupé depuis l'Eglise de la Pointe-Lévi jusqu'à la Rivière. Chaudière, vaudrait moins de £10,000 par an, si la valeur réelle des lots était versée dans la Caisse Publique?—Je n'en n'ai aucune idée.

146. N'y a-t-il pas un terrain près de l'Eglise Anglaise à la Pointe-Lévi, connu sous le nom de la Commune; et quelle est son étendue?—Je sais qu'il existe un tel terrain; mais je n'en puis dire l'étendue.

147. Est-il de quelque valeur, et s'il était concédé en lots ou emplacements, combien rapporterait-il annuellement?—Je considère que ce terrain est d'une grande valeur, et; comme de raison, sa valeur en augmenterait, s'il était divisé en lots et offert en vente.

148. Pourquoi n'a-t-il pas été concédé jusqu'à présent?—Je l'ignore.

149. Le Gouvernement a-t-il d'autres terres en réserve à la Pointe-Lévi, et où?—Je n'en connais pas d'autres, si ce n'est le Domaine.

150. Dans quel état est le Domaine?—Je crois qu'il est dans un très mauvais état.

151. La ferme dont vous avez parlé plus haut est-elle d'une grande valeur?—Dans l'état où elle se trouve actuellement elle n'est pas d'une grande valeur; je ne puis rien préciser à cet égard.

152. Y a-t-il quelqu'un qui réside dans la paroisse de la Pointe-Lévi?—Pas que je sache.

153. Comme Seigneur du Fief Vilmay, possédez-vous quelques moulins dans le dit Fief, ou ailleurs dans la Seigneurie de Lauzon?—Je possède un moulin dans mon Fief, et j'ai aussi une place de moulin dans la paroisse de St. Anselme, en société avec deux autres personnes. J'ai demandé à M. Primrose, l'Agent du Gouvernement, d'acheter de moi cette place de moulin, ou de me donner la permission de bâtir, en payant au Gouvernement une proportion de la rente, comme font plusieurs autres personnes dans la Seigneurie. J'ai fait cette demande à la réquisition d'un grand nombre d'habitans des environs, qui sont hors d'état de faire moudre leurs grains dans certaines saisons de l'année, faute d'un moulin convenablement situé par rapport à l'eau;—de manière à pouvoir moudre dans toutes les saisons de l'année; et je dois dire que je n'ai jamais reçu de réponse précise à ma demande.

154. Outre ce que vous venez de dire, connaissez-vous quelque chose au sujet de la dite Seigneurie, qu'il serait bon de communiquer au Comité, pour l'information de la Chambre d'Assemblée et du Gouvernement Exécutif?—Je remarquerai ici, à l'égard de la grève sur la devanture de la Seigneurie, que, comme il paraît exister une diversité d'opinion entre les Censitaires de la première concession, et M. Primrose, l'Inspecteur-Général du Domaine de la Reine, sur la question de la propriété de cette partie de la grève qui se trouve entre la haute et basse marée, il serait convenable de régler cette question au plutôt, s'il est possible, afin d'éviter le trouble et les procès qui devront en résulter, si la Seigneurie vient à passer dans d'autres mains.

5 Juillet, 1847.

William Stewart, Ecuyer, Membre du Comité, est interrogé:—

155. Vous avez recommandé à ce Comité de réserver une certaine partie de la grève de la Seigneurie de Lauzon afin d'y établir un baume public, pour la sûreté des radeaux; pour quelles raisons avez-vous fait cette recommandation?—Par la raison que toutes les grèves dans les environs de Québec sont possédées par des individus, et employées pour l'usage des bâtimens; que ces personnes n'ont pas de baumes assez spacieux pour admettre les radeaux de bois; et que par conséquent, lorsqu'elles permettent de les attacher à leurs baumes, les radeaux sont obligés de rester en dehors, et sont exposés au vent et à la violence des courans.

156. Avez-vous connaissance qu'une quantité de bois ait été perdu, chaque année, par cette cause?—Je suis dans l'habitude de visiter Québec tous les ans depuis les vingt dernières années, étant engagé dans le commerce de bois; et je n'ai pas connaissance qu'il se soit passé une seule saison sans que les radeaux n'aient éprouvé des accidens graves, et sans que plusieurs personnes aient été ruinées en conséquence.

157. Ne croyez-vous pas qu'on pourrait trouver une place pour établir un baume ou dépôt public qui conviendrait mieux que la grève de la Seigneurie de Lauzon?—Pas, selon moi. J'ai lu avec attention toutes les discussions qui se sont élevées dans les feuilles publiques à ce sujet, dans lesquelles les uns donnaient la préférence à la Rivière St. Charles, et les autres au Cap Rouge. Cette première place ne conviendrait assurément pas, attendu qu'il faut absolument deux marées pour entrer et sortir le bois; que le risque et l'inconvénient de conduire et diriger les radeaux à travers la flotte des bâtimens, augmenteraient et doubleraient même les frais de remorquage; que cela nuirait et causerait des dommages aux proprié-

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

taires des anses et chantiers de la Rivière St. Charles; qu'il on coûterait beaucoup trop pour acheter leurs intérêts; et finalement, que le lit de la Rivière est trop uni et trop peu profond, et qu'il laisse écouler ses eaux trop rapidement, pour convenir à la nature de ce commerce. On peut rendre le Cap Rouge plus sûr et plus facile, et cette place est bien préférable à la Rivière St. Charles; la seule objection, c'est son éloignement de la Cité, et du centre des affaires. Au contraire, la Seigneurie de Lauzon où je voudrais établir un baume public, savoir: depuis le moulin d'Etchemin jusqu'à l'extrémité inférieure de l'Anse de Hadlow, est située dans un endroit qu'on peut regarder comme le centre du commerce du havre; elle est protégée contre les vents d'Est, qui causent tant de naufrages et d'accidens parmi les radeaux; elle se trouve au-delà du mouillage des vaisseaux; et elle est capable de contenir tous les radeaux qui ont occasion de s'accumuler parfois. Les radeaux trouveraient là assez d'eau pour accoster aux quais, sans l'aide des bateaux à vapeur. Cette propriété appartient à la Province, et les seules personnes dont les intérêts se trouveraient froissés, sont Wm. Price et Cie., et Ross et Shuter.

158. Comment et d'après quel principe pensez-vous que ce baume devrait être établi et administré?—Je propose que ce baume devienne la propriété de la Province, et que les jetées soient construites par le Bureau des Travaux Publics. On pourrait en donner la surveillance à une seule personne, ce qui serait plus économique, et établir un tarif de tant par morceau ou par pied au mois.

159. Etes-vous convaincu que ce baume rapporterait un intérêt suffisant pour couvrir les dépenses?—Je suis convaincu que ce baume paierait non seulement l'intérêt, mais qu'il rembourserait toutes les dépenses dans bien peu d'années, et qu'il deviendrait une source de revenus pour la Province.

160. Le baume que vous proposez d'établir affecterait-il les intérêts des propriétaires actuels des anses?—Nullement.

161. Expliquez cela au Comité?—Je réponds que les anses servent maintenant à tirer, piler, tourner et embarquer le bois à bord des vaisseaux; que le baume en question serait exclusivement destiné à mettre le bois en sûreté; qu'au lieu de faire du tort, cela ne ferait que du bien aux propriétaires des anses, attendu qu'on amarre maintenant les radeaux à leurs jetées et à leurs baumes, ce qui retarde l'écoulement des bois, et présente beaucoup d'autres obstacles, sans rapporter aucun profit aux occupants des anses; que lorsqu'une vente aura lieu au baume public, le radeau pourra aussitôt être remorqué à l'endroit où l'acquéreur fait ses affaires.

162. L'arrangement proposé aurait-il l'effet de nuire en aucune manière aux marchands qui achètent?—Nullement; je crois au contraire qu'il leur serait d'une grande utilité de pouvoir inspecter, en tout tems le bois dans un grand chantier, au lieu d'être obligés de courir pour cet objet dans différentes directions, des deux côtés du Fleuve, comme ils le font à présent.

8 Juillet, 1847.

Le Capitaine *Boxer* est appelé et interrogé :—

Après avoir entendu lire le témoignage de W. Stewart, Ecuyer, il déclare qu'il partage pleinement ses sentimens; que rien n'est plus nécessaire qu'un baume public, pour la sûreté et la conservation du bois qui descend d'en haut, surtout par suite de l'accroissement du commerce de Québec; qu'il arrive souvent que les vaisseaux sont détenu plusieurs jours, et qu'ils ne peuvent prendre leur chargement aussitôt qu'ils le voudraient, parceque les radeaux leur bouchent le passage.

163. Les frais dépensés pour l'établissement d'un tel baume n'auraient-ils pas pour résultat de rapporter un certain revenu à la Province?—Comme cette propriété appartient à la Couronne, et que la dépense serait minime, je conçois que l'établissement de ce baume aurait l'effet de produire un revenu considérable.

164. Pensez-vous, si les lots de grève depuis l'Eglise de la Pointe Lévi jusqu'à la rivière Etchemin, étaient

concedés ou vendus par la Couronne, qu'ils rapporteraient un revenu à la Province?—Oui, certes, et je pense qu'il est absolument nécessaire, pour faciliter le commerce de Québec, de construire des quais de ce côté du Fleuve, d'après un plan régulier, qui ne s'étendent pas moins de vingt-trois pieds au large, dans les plus basses eaux du printemps, et qu'il ne devrait être permis à personne d'en bâtir à d'autres conditions.

165. Ne serait-il pas à propos, maintenant que la Couronne possède la presque totalité de la devanture de Lauzon sur le Fleuve St Laurent depuis l'Eglise de la Pointe Lévi jusqu'à la Chaudière, qui forme partie du port de Québec, d'adopter quelque plan d'amélioration pour l'avenir, en construisant des quais ou jetées pour les baumes de ce côté du Fleuve, et cela d'après un plan régulier ou systématique?—Oui, et il sera avant peu soumis quelque plan semblable au Gouvernement par les Commissaires chargés de l'amélioration du Havre de Québec, dont je suis membre.

9 Juillet, 1847.

L'Hon. M. *Primrose* est appelé et interrogé :—

166. Le Comité a appris que vous étiez chargé de l'administration générale de la Seigneurie de Lauzon; si cela est, depuis quand la gestion vous en a-t-elle été confiée, et en vertu de quelle autorisation?—Oui, je suis chargé de la régie et administration de la Seigneurie de Lauzon. Je tiens une Commission comme Commissaire, datée le 1er Août, 1846.

167. Avez-vous aussi l'administration des moulins, ou sont-ils sous la charge d'un Agent local?—J'en ai l'administration immédiate; mais, lorsqu'il est nécessaire, je me fais aider par un Agent local.

168. N'a-t-on pas dernièrement fait des réparations considérables à ces moulins; combien ont coûté ces réparations, et dans quels moulins ont-elles été faites?—Oui, il a été fait des réparations considérables; et j'en ai transmis un compte détaillé au Commissaire des Terres de la Couronne.

169. Ces moulins sont-ils loués,—pour quelle période de tems le sont-ils,—et quelle est le prix de loyer?—Oui, ces moulins sont loués; j'ai fourni un état qui indique le prix pour lequel chaque moulin est loué; les moulins d'Etchemin, de St. Nicolas, et du Trait Quarré, sont loués pour un terme de dix années, à commencer du mois de Janvier, 1846. Les moulins à farine de la Pointe Lévi et de St. Henri sont loués pour trois ans, à dater du mois de Mai, 1847. D'après les informations que je possède, je crois qu'il est mieux de les louer pendant 7 ou 10 ans, que pour une plus longue période de tems.

170. Est-il à votre connaissance qu'on enlève le bois sur les terres non concedées de la Seigneurie, et qu'on le transporte aux moulins, sans la permission du Gouvernement?—Il est très difficile d'empêcher les déprédations; on emploie des personnes pour veiller à la conservation du bois; j'ai permis aux locataires des moulins d'Etchemin et de St. Nicolas de couper du bois sur les terres non concedées, en payant un certain taux au Gouvernement, et à la condition qu'ils n'en prendraient qu'une certaine quantité chaque année, et dans les localités qui leur seraient désignées.

171. Est-il à votre connaissance qu'on se soit établi sur ces terres, et qu'on en ait pris possession sans titre ou autre autorisation quelconque?—Lorsque la Seigneurie a été adjugée à la Couronne, un bon nombre de personnes, 300 ou 400 peut-être, s'en étaient mis en possession sans titre, et les avaient occupées depuis deux jusqu'à douze années, avec l'entendement, de la part du curateur de la succession, qu'elles obtiendraient un titre aussitôt qu'il y aurait une autorité compétente pour leur en donner. Je leur ai donné à entendre que tous ceux qui s'étaient établis de bonne foi obtiendraient leurs titres. Je fais tout ce qu'il est en mon pouvoir pour empêcher les personnes de prendre possession de ces terres sans autorisation, étant disposé à concéder les terres incultes à tous ceux qui désirent s'y établir de bonne foi.

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

Appendice (E. E. E.)

23 Juillet.

Appendice (E. E. E.)

23 Juillet.

172. Connaissez-vous les diverses rivières, cours d'eau et places de moulin de la dite Seigneurie?—Oui, en général.

173. S'est-on adressé à vous pour demander des places de moulin?—Oui, plusieurs fois, et particulièrement pour bâtir un moulin à farine à St. Isidore; toutes ces demandes sont sous considération, car il est difficile de décider quelle est la place la plus convenable pour les habitans.

174. Le Gouvernement souffre-t-il qu'on se serve des privilèges d'eau qui se trouvent dans la Seigneurie, ou sont-ils monopolisés par la Couronne?—Jusqu'à présent, le Gouvernement n'a accordé aucun privilège pour bâtir des moulins; il a trouvé qu'on avait accordé, dans quelques circonstances, des privilèges temporaires ou permanens pour établir des moulins à farine; et il n'a pas encore retiré ces privilèges. Je conçois qu'il ne conviendrait nullement de construire de nouveaux moulins à farine aussi près des moulins banaux existant, attendu que cela affecterait les intérêts des locataires et de la Couronne; mais chaque fois que la population augmentera dans les localités trop éloignées des moulins actuels, je n'hésiterai pas à construire de nouveaux moulins, ou à accorder des privilèges d'eau, comme on a l'intention de le faire pour la paroisse de St. Isidore.

175. Le Gouvernement encourage-t-il les Censitaires de la Seigneurie à commuer la tenure de leurs terres en roture, en celle de franc et commun soccage; et ces commutations sont-elles fréquentes?—Oui; mais il a été présenté peu de demandes à cet égard jusqu'à ce jour.

176. Vous a-t-on demandé des lots de grève du côté de la Pointe Lévi, dans le Havre de Québec?—Oui; on a plusieurs fois demandé des lots de grève.

177. Le Gouvernement a-t-il disposé d'aucun lot de grève dans cette localité, et en faveur de qui?—Je crois qu'il n'a été émané aucune patente depuis que la Seigneurie a été adjugée; mais je crois qu'il y a eu des demandes à cet égard.

178. De quel droit, ou en vertu de quel titre, ceux qui occupent des lots de grève, c'est à dire, le terrain qui se trouve entre la haute et la basse marée, du côté de la Pointe Lévi, sont-ils en possession; et paient-ils quelque reconnaissance à la Couronne pour ces lots?—Les détenteurs possèdent ces lots avec droit de chasse et de pêche, au devant, et en dedans; ils ne sont tenus à aucune reconnaissance envers la Couronne, excepté la redevance d'une certaine partie de leur pêche.

179. A-t-il été pris des mesures en loi pour obliger les personnes qui occupent des grèves à la Pointe Lévi comme lieux de dépôt pour le bois, à prendre des titres, ou à payer une rente?—Il n'a été pris aucune mesure, que je sache, pour obliger les personnes qui occupent des grèves à prendre des titres; mais la matière est maintenant sous la considération du Gouvernement, en conséquence des demandes qui ont été faites à ce sujet.

180. Pensez-vous que le droit de pêche et de chasse dont vous avez parlé, soit de nature à autoriser les propriétaires riverains à construire les jetées ou à établir les beaumes permanens qui se trouvent sur ces grèves pour les fins du commerce?—Non, je ne le pense pas.

181. Si les grèves ou lots de grève sur la devanture de la Seigneurie étaient vendus ou concédés, croyez-vous que les deniers ou revenus provenant de cette vente appartiendraient à la Couronne, comme Seigneur de Lauzon, ou de son propre droit, indépendamment de cette qualité?—Quant à ces lots de grève, je conçois que la Couronne pourrait confirmer le titre de chaque propriétaire riverain jusqu'à marée basse, et en faire une partie accessoire de sa propriété qui ne serait possédée qu'aux mêmes conditions que le titre original, c'est à dire en roture, et dépendant de la Seigneurie tout comme si elle y était comprise; ces lots rapporteraient ainsi des lofs et ventes, et ces revenus appartiendraient à la Couronne, comme propriétaire de la Seigneurie de Lauzon. D'un autre côté, si la Couronne considère que ces grèves sont entièrement hors de la Seigneurie de Lauzon, et les vend en franc et

commun soccage, soit pour une somme fixe, soit moyennant une rente perpétuelle, je conçois alors qu'elles devraient former partie des revenus ordinaires de la Couronne. Quant aux lots de grève qui s'étendent au-delà de la marée basse, je crois que les revenus en doivent appartenir à la Couronne, indépendamment de sa qualité de propriétaire de Lauzon.

182. Y a-t-il quelque espace vacant sur la grève, appartenant à la Couronne, depuis l'Eglise de la Pointe Lévi et l'embouchure de la Chaudière, que l'on pourrait mettre à part afin d'établir un baume public, pour la sûreté des radeaux qui arrivent d'en haut, et pour la sûreté du commerce des bois à Québec?—La seule place qui conviendrait pour cet objet est la devanture de la ferme du Domaine, qui offre un espace de dix à douze arpens.

183. Croyez-vous qu'il y aurait quelque inconvénient à employer cet espace pour un semblable projet d'utilité publique?—Aucun.

184. Le Comité vous prie de lire les témoignages qu'il a reçus, et de lui présenter à cet égard telles observations que vous jugerez utiles ou nécessaires.—Je ne vois pas qu'il soit nécessaire pour moi de faire aucune observation sur ces témoignages.

Joseph Cary, Député-Inspecteur-Général, est appelé et interrogé:—

185. Pouvez-vous dire au Comité quelle est la balance qui reste due à la Province par la succession de feu Sir John Caldwell, par suite de sa défection comme Receveur-Général du Bas-Canada?—Voici un état qui indique la dette due à la Couronne par feu Sir John Caldwell, Receveur-Général du Bas-Canada, ainsi que la balance qui n'a pas été payée.

D'après un jugement rendu par la Cour du Banc de la Reine à Québec, le 20 Octobre, 1825, la dette principale était de.....£106,797 6 8

Sur cette somme, d'après un arrangement avec le Gouvernement, Sir John Caldwell devait payer £2000 par année; à venir jusqu'au mois de Décembre, 1835, il a payé..... £19,000 0 0

Après cela, A. A. Parant a été nommé pour percevoir les rentes et redevances de la Seigneurie de Lauzon, et il a payé au Receveur-Général—

En 1847, la somme nette de £2,107 13 9
1838, 2,312 10 8
1839, 2,426 5 8
1840, 2,275 7 8
1841, 2,223 8 11½
1842, 2,075 4 11
13,420 11 7½

Et le 31 Décembre, 1845, le Shérif de Montréal a payé, suivant la sentence rendue par un jugement de distribution,..... 441 2 3
Total payé..... 32,861 13 10½

Laissant une balance due de..... £78,935 12 9½
Pour laquelle balance il a été rendu un jugement par la Cour du Banc de la Reine à Québec, le 9 Juin, 1843,

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

contre A. A. Parant, comme curateur à la succession vacante de feu Sir John Caldwell; cette balance est aussi reconnue par l'Acte de la Législature, de la 7e Vict. chap. 26.

En vertu de ce dernier jugement, la Seigneurie de Lauzon a été saisie comme partie de la succession, et vendue par le Shérif, le 20 Mars, 1845, et elle a été achetée au nom du Gouvernement, moyennant.....£40,500 0 0

Par le jugement de distribution de la Cour, du 31 Mai, 1845, le prix de vente a été distribué comme suit, savoir:

A divers indiv. comme créanciers privilégiés, £5,353 7 2

Au fonds des biens des Jésuites, étant la balance due à ces fonds, en vertu d'un jugement, avec intérêt,.....2,182 18 7

Et la balance est portée au crédit de la succession de feu Sir John Caldwell,..... 32,963 14 3

Laisant une balance due par la succession, de.....£40,971 18 6

Le 24 Juillet, 1846, postérieurement à la date du susdit jugement de distribution, le Protonotaire du District de Québec a payé au Receveur-Général, en vertu d'un jugement de distribution, comme reçue de A. A. Parant, curateur à la succession de Sir John Caldwell, la somme de.....£1,075 5 2

Et il paraît que les sommes d'argent accordées par divers jugemens de distribution, à compte de la dette due par Sir John Caldwell au fonds des biens des Jésuites, excèdent la balance due pour cet objet, avec l'intérêt, lequel excédant doit être porté au crédit de la dette principale. L'excédant est de..... 2,229 13 3

3,304 18 5

Ce qui réduit la somme due à.....£37,667 0 1

186. Ne devait-il pas des arrérages au fonds des biens des Jésuites; à combien se montent-ils, et ce montant a-t-il jamais été versé dans ce fonds mis à part en faveur de l'Éducation, par un Acte de la Législature du Bas-Canada, qui a depuis été confirmé dans la dernière Session de la Législature Provinciale, par l'Acte 9 Vict. ch. 59.

187. Quelle commission les Agens et le Commissaire de Lauzon reçoivent-ils pour la perception des rentes, lods et ventes, et autres redevances seigneuriales, y compris les loyers des moulins de la Seigneurie; dans quelle proportion et à qui sont-ils payés?—L'agence ou la commission allouée au Commissaire de Lauzon, est de 2½ pour cent, sur le montant des propriétés louées; et 10 pour

cent, au sous-agent, sur les rentes, lods et ventes, et autres redevances seigneuriales.

Appendice
(E. E. E.)

23 Juillet.

188. Savez-vous s'il y a d'autres propriétés ou terres dans les Townships qui appartiennent à la succession de feu Sir John Caldwell; où sont-elles situées, et donnez-en un état au Comité?—J'apprends qu'il y a une quantité de terres dans les Townships qui dépendent de cette succession. Elles ont été saisies et annoncées par le Shérif des Trois-Rivières, dans la Gazette de Québec, publiée par autorité, du 8 Octobre, 1840, mais elles n'ont pas été vendues; et je prends la liberté de renvoyer à cette feuille où l'on en trouvera une désignation détaillée.

Félix Tétu, Notaire Public, de la paroisse St. Jean Chrysostôme, Seigneurie de Lauzon:—

Je connais bien cette Seigneurie, dans toutes ses parties, j'ai eu toutes les occasions d'en examiner et suivre les progrès, améliorations et augmentations depuis plus de cinquante ans; employé comme Notaire par l'Honorable Henry Caldwell, père de Sir John Caldwell, alors propriétaire de Lauzon, et par ce dernier après la mort de son père, pour la rédaction, notamment, de tous les titres, concernant les affaires de cette Seigneurie. Pendant la vie du dit Henry Caldwell, Sir John Caldwell son fils, vers l'époque où le paiement des cens et rentes et autres droits Seigneuriaux devenaient dus, on faisait ordinairement la recette, et pour en faciliter le paiement aux Censitaires, on se transportait à des jours fixes, dans chacune des paroisses d'alors de cette Seigneurie, et toujours je l'accompagnais aux fins d'ajuster les droits dus, et rédiger les transactions que les circonstances nécessitaient ou rendaient convenables. En procédant ainsi, j'ai eu occasion d'apprécier les augmentations qui avaient lieu annuellement. J'ai souvent visité avec lui les différentes places où se trouvent des chutes et rapides qui sont en grand nombre, dans chacune des grandes rivières, nommément, la rivière Bruyante ou Chaudière, la rivière Etchemin et la rivière Beauvillage, ainsi que les autres de moindre grandeur, la Seie, le Bras, la Fourchette, tributaires des premières; lesquelles rivières qui arrosent et traversent cette grande Seigneurie, dans différentes directions, offrent de nombreux sites pour des moulins et pour des manufactures de presque toutes descriptions. Cette Seigneurie qui par son titre ne doit avoir que trente-six lieues en superficie,—trois lieues de front de chaque côté de la rivière Bruyante et six lieues de profondeur,—contient néanmoins, dans ses bornes actuelles, trente-neuf lieues en superficie, et plus, si les trois lieues de front au côté sud-ouest de la rivière Bruyante, étaient mesurées en soumission ou en conformité au titre primitif de cette Seigneurie. Cette Seigneurie, par sa proximité de la Cité de Québec et à raison de son étendue, fournit actuellement un revenu qui se doublera et même se triplera en bien peu d'années, par ses revenus casuels seulement, si une attention suivie est portée à son administration, qui demande et demandera au moins tout le tems d'une personne intelligente et d'une réelle activité, si elle veut rendre justice à la charge qui lui sera confiée. M. Primrose dit avoir donné la permission aux locataires des moulins à seie d'Etchemin et St. Nicolas de couper des bois de sciage dans certaines limites assignées dans la licence de couper ou faire couper ces bois. Pendant la saison d'hiver en 1845 et 1846, deux hommes nommés Topping et Gosselin, de réputation au-dessous de la commune, furent engagés, par un nommé Smith, aubergiste à la Pointe Lévi, faisant pour les locataires des moulins d'Etchemin, à couper et faire des bois de sciage sur les bords de la rivière Bruyante ou Chaudière; ces nommés Topping et Gosselin avaient avec eux 40 à 50 bucherons. Chacun sait et connaît les dommages que causent telles coupes de bois, par des personnes qui n'ont d'autre intérêt que de tirer parti de ce qui leur tombe sous la main. Les personnes même d'un peu d'expérience conviendront que la coupe de ces bois, laissé au caprice ou à la cupidité de personnes non intéressées à la propriété ou au fonds, sur lequel ces bois sont coupés, en détruit ou au moins en diminue considérablement la valeur, par les embarras que cause la coupe de ces bois et la destruction d'autres bois pour l'ouverture des chemins dont ils ont besoin pour les sortir

de la forêt. Si cette Seigneurie doit être gardée pour former des établissemens pour des fermiers et leurs descendants, il serait très urgent qu'elle fut commise aux soins de quelqu'un qui en ferait immédiatement sa principale occupation, visiterait les lieux où se sont commis et se commettent des déprédations qui se continuent et vont indubitablement s'augmenter, à raison des grands chantiers de construction de vaisseaux déjà ouverts et qui s'ouvrent encore actuellement sur les bords du Fleuve. Le rapport par M. Lambert et autres, quant aux différens sites de moulins pris et possédés par les nommés Bussière, King et Brenkey, Pierre Lambert, et autres dénommés dans leurs déclarations, est correct. Je me permettrai d'ajouter que les moulins à scie de Pierre Lambert, de St. Nicolas, ont contribué en majeure partie, à détruire la valeur des terres des concessions à la proximité de ces moulins, où il ne reste presque plus une seule pièce de bois propre à construire les bâtimens nécessaires sur la terre d'un cultivateur. Et pour en donner une juste idée, c'est qu'une terre à proximité de ces moulins, de 90 arpens en superficie, payant 22s. 9d. de cens et rentes a été vendue par décret et adjugée pour quinze chelins. D'après ces faits je crois juste de déclarer que la surveillance et garde de la forêt, demande sans délai une stricte attention. Supposer qu'en nommant plusieurs surveillans dispersés en plusieurs quartiers, qui sauront n'être point eux-mêmes surveillés, vous parviendrez à arrêter les déprédations, serait bien peu connaître les gens, qui veulent bien entreprendre la charge de dénonciateurs. Pour prouver mon avancé, c'est qu'un homme intelligent qui était recommandé et se nommait *Lavertu* ayant été chargé de surveiller les déprédations et en faire rapport de tems à autre, et pour lequel trouble il était payé à raison de ses démarches, après avoir fait des dénonciations qui donnèrent occasion d'arrêter dix-neuf personnes dans le même jour, qui se confessèrent coupables de déprédations, finit par permettre l'entrée et vendre lui-même les bois à la conservation desquels il était nommé. Ayant lu et pesé les questions faites à M. Robertson et ses réponses concernant les réparations et constructions des moulins, je demeure d'accord avec lui que les améliorations qui ont été faites, n'ont pas été suivies et conduites avec soin, connaissance et économie. Cette Seigneurie a été vendue et adjugée le 17 Mars, 1845. Et ce n'est que dans la saison bien avancée de l'été que la démolition en partie des ouvrages inutiles des moulins à scie d'Etchemin et le changement et rétablissement des dits moulins à scie trouvés nécessaires, ont été commencés, ce qui a nécessité l'emploi des ouvriers à continuer ces ouvrages pendant la saison d'hiver, afin de pouvoir les livrer, savoir, le 10 Mai ensuivant, dans l'état requis. Et chacun sait ce que peut faire avec avantage un ouvrier tenu de travailler en plein air, pendant les jours courts des saisons d'automne et d'hiver. J'ai vu et visité les ouvrages du moulin de St. Henry, peu de tems après qu'une partie des murs s'était écroulée en les élevant; l'ouvrage m'a paru assez proprement fait, en égar à la pierre employée à leur construction. L'attention des marchands de bois et des constructeurs de vaisseaux ayant été portée au côté sud-est du Fleuve, et y ayant trouvé, sinon plus au moins autant d'avantage que du côté nord-ouest, ils y ont établis des chantiers considérables et formé à grands frais des établissemens d'une nature à montrer l'importance qu'ils donnent au local. Ces grands établissemens, en nécessiteront d'autres de moindre valeur, qui par la division et subdivision des terrains à proximité de ces grands chantiers, fourniront indubitablement un revenu casuel vraiment considérable. La seule maison de commerce, *Benson*, qui représente MM. Price et M^cGill à New-Liverpool, a, cette année seulement, construit à cette place des maisons pour y loger 500 à 600 personnes, et par la disposition de ce qui est fait, paraît disposée à continuer ces établissemens. Je concours cordialement avec tous ceux qui ont comparu devant ce Comité dans les réponses qu'ils ont données, quant au revenu probable que donnerait la grève en front de cette

Seigneurie, si elle y était annexée, comme partie d'icelle, jusqu'à basse marée; sur laquelle grève les anciens Seigneurs de Lauzon, ont pris sur eux d'accorder aux concessionnaires des terres qui bordent le Fleuve, le droit de pêche, en leur payant le onzième de tous poissons qui seraient pêchés en front de cette concession. Je pourrais montrer que la prétention des premiers et anciens Seigneurs sur cette grève de Lauzon, était telle qu'ils ont fait des concessions de cette même grève en quelque endroit, non jusqu'à basse marée, mais jusqu'au milieu du Fleuve. Je connais bien la portion de terre au-dessus de la côte en arrière de l'Hotel de Lauzon, paroisse St. Joseph de la Pointe-Lévi, au côté nord de la route qui conduit du Fleuve St. Laurent au chemin de front du premier rang des concessions. Cette portion de terre n'a jamais été établie comme commune; c'est une certaine étendue de terre, formée de différens lots acquis de différentes personnes, par Sir John Caldwell, dans l'intention avouée de la subdiviser en différens lots pour les concéder et en former un bourg ou ville sous le nom d'Aubigny. Je crois qu'une partie de cette portion de terre est promise pour l'érection d'une Eglise Anglicane et cimetièrre et qu'une autre partie est aussi demandée pour bâtir une Eglise Romaine. La grève en front du Domaine, à partir de la rivière à la Scie ou du moulin à farine de la paroisse St. Joseph de la Pointe-Lévi jusqu'à la rivière Etchemin, offre une étendue de grève qui pourrait être préparée à peu de frais, à raison du bas prix des bois propres aux améliorations convenables à ce projet, et de la quantité de pierre sur les lieux, et pourrait recevoir et tenir en sûreté une quantité de bois. Ces améliorations ayant lieu, le besoin de bras se ferait aussitôt sentir à cette place, et le terrain ou sol serait très avantageux pour y ériger des maisons et autres bâtimens de toutes descriptions, tant au pied de la côte qui borde le Fleuve, qu'au-dessus de cette côte et sans empiéter ni toucher au lot de terre occupé par la maison et les dépendances ci-devant la demeure de Sir John Caldwell, qui sont actuellement dans un état de détérioration complète. Le tout près des moulins à farine et à scie, ayant au moyen de ce dépôt, bois et pierre qui seraient la base de la formation d'un village bien considérable dans le cours de peu d'années, payerait à la recette du Domaine plus de livres courant, que le Domaine ou ferme, avec ses dépendances ne pourra jamais payer de chelins par chacune année. D'après les différens témoignages donnés devant le Comité, sur la valeur réelle et intrinsèque de la dite Seigneurie de Lauzon, je me crois obligé de reconnaître et déclarer qu'il est, à mon propre jugement, de l'intérêt de la Province de la conserver intacte, et que les revenus et profits en provenans devraient demeurer exclusivement au profit de cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas Canada, parce que sa valeur actuelle et future, ne représente que partie de ce qui demeure dû à cette partie de la dite Province du Canada; la partie d'icelle appelée le Haut Canada n'ayant rien perdu par le déficit de la Caisse du Receveur-Général Sir John Caldwell.

189. Pouvez-vous dire au Comité si les cens et rentes et les lods et ventes perçus par le Sous-Agent de la Seigneurie, sont payés par lui au Receveur-Général ou à M. Primrose?—A. M. Primrose.

190. Ce dernier a-t-il donné un cautionnement pour garantir la remise de ces deniers à la Caisse Publique; entre les mains de qui, et pour quel montant a-t-il donné ce cautionnement?—Je l'ignore.

191. Savez-vous si M. Primrose a donné quelque obligation ou reconnaissance pour l'accomplissement fidèle des devoirs de sa charge, et pour quel montant?—Je l'ignore.

192. Ne reçoit-il pas aussi le prix des baux ou loyers des moulins; quel peut en être le montant?—Oui; et ils peuvent se monter à environ £2,500.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, en date du 7 courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre " Copie de l'acte d'accusation présenté aux dernières Assises du District de l'Ouest, et des procédures y relatives, contre le nommé Martin R. White, ensemble avec la " sentence rendue par la dite Cour, après la conviction du dit prisonnier."

Par ordre,

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 23 Juillet, 1847.D. DALY,
Secrétaire,

CANADA, } Les Jurés de Notre Souveraine
District de l'Ouest, } Dame la Reine, déclarent sous ser-
Savoir: } ment:—que *Martin Robert White*,
ci-devant du Township de Maidstone dans le District
de l'Ouest, cultivateur, a, le dix de Juin, dans la neu-
vième année du règne de la Reine Victoria, dans les
Township et District susdits, pris, volé et emporté félo-
nieusement vingt minots de farine de blé de la valeur de
cinq louis, une selle de la valeur de un louis, dix
chelins, un habit de drap de la valeur de deux louis, et
un morceau de fer de la valeur de cinq chelins, des biens
et effets appartenant au nommé *Joseph Alexander Ray*,

JOHN PRINCE,
Conseil de la Couronne.

Copie des Notes de l'Honorable M. le Juge McLean.

La Reine, }
vs. } Larcin—Défense;—non coupable.
Martin R. White. }

Josh. A. Ray réside à la Belle-Rivière, et est un cultivateur. Dans le mois de Juin dernier, le témoin se transporta à Sandwich avec un bateau chargé de bois, et dans lequel il avait mis seize minots de blé pour faire moudre au moulin; après avoir fait moudre son grain, il le mit à bord du bateau, pour le remporter chez lui. Le témoin avait acheté une selle neuve qu'il porta aussi à bord du bateau, avec un morceau de fer en barre, un habit et divers autres articles. En attendant que le vent changeât pour partir, il se transporta au moulin à vapeur. Tandis qu'il était là, il vit une voiture à côté du bateau, et un homme qui était occupé à enlever les sacs du bateau, et à les transporter dans sa voiture. Le prisonnier est la personne qu'il vit alors. Le témoin descendit au bateau pour voir ce que faisait cet homme, et

il le rencontra qui s'en venait dans sa voiture. Le témoin crut reconnaître un de ses sacs dans la voiture, et afin d'être plus sûr, il alla voir au bateau, il s'aperçut aussitôt que sa farine avait été volée; et revenant sur ses pas, il se mit à courir après la voiture du prisonnier. Il l'appela, et aussitôt le prisonnier se mit à fouetter ses chevaux, mais comme ils étaient paresseux, le témoin les gagna de vitesse, et saisit les chevaux par la bride. Le témoin accusa le prisonnier d'avoir volé sa farine; ce dernier dit qu'il ne l'avait pas volée, qu'il avait été envoyé la chercher par un homme. Le témoin lui arracha les rênes des mains, et le prisonnier dit qu'il l'arrêtait sur le chemin public, qu'il allait se rendre à Sandwich, et lever un warrant contre lui. Il se dirigea du côté de Sandwich, et avant d'arriver en ville, il prit le bois et s'évada. Le témoin le poursuivit, mais ne put le rattrapper. Le prisonnier avait mis dans un sac, qu'il trouva dans le bateau, la selle, l'habit et la barre de fer; le témoin les trouva dans la voiture du prisonnier, ainsi que la farine; ces effets appartiennent au témoin, excepté deux sacs. Le témoin est sûr que le prisonnier est celui qui a volé sa farine. Le témoin ramena les chevaux en ville, ainsi que la voiture qui fut réclamée par une personne qui était à la taverne de Hale; cela s'est passé le 10 Juin dernier.

Daniel Sageman se trouvait à Sandwich avec ses chevaux et sa voiture, et après avoir déchargé du tan, il entra dans la taverne de Hale; tandis qu'il y était, ses chevaux et sa voiture furent volés par quelqu'un, comme il en fut informé par le fils de Hale. Le témoin trouva ensuite les chevaux en la possession de Ray, et les réclama comme siens. Le témoin a connu le prisonnier, lorsqu'il travaillait pour le nommé Overton. Il demanda au témoin sa voiture pour aller en ville, et le témoin la lui donna, le jour où le témoin prit ses chevaux sans permission.

Rapport du Jury:—Coupable; sentence le 8 Mai, 1847, Pénitenciaire Provincial, 3 ans.

Montréal:

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON,

RUE ST. NICOLAS.

RÉPONSE

A une ADRESSE de L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GÉNÉRAL, datée le 21 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, un état des dépenses encourues sur le Canal Welland depuis la fin de la première Session du présent Parlement, indiquant la proportion qui a été dépensée entre l'Écluse No. 18, et le Port Dalhousie, et pour l'amélioration de ce même port; y compris les sommes dépensées pour creuser diverses seignées destinées à faire venir l'eau du Lac Érié, lesquelles qui ont été avancées jusqu'à un certain point, et ensuite abandonnées.

Par ordre,

D. DALY,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
23 Juillet, 1847.

ÉTAT des dépenses encourues sur le Canal Welland depuis la fin de la première Session du présent Parlement, indiquant quelles sommes ont été dépensées entre l'Écluse No. 18, et le Port Dalhousie, ainsi que celles qui ont été dépensées pour l'amélioration de ce port.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant dépensé depuis le 28 Mars 1845, jusqu'au 1er Juillet, 1847.	281343	0	8
Jetées, Port Dalhousie	6560	0	0			
Pour creuser la Section d'entrée	4868	0	0			
do et Phare	2908	0	0			
do le Bassin de sortie	50	0	0			
Écluse No. 1, Port Dalhousie	14318	0	0	28764	0	0
do 2,	11985	1	0			
do 4, 5, 6, 7	5641	11	5			
Avenues et caissons pour ces dernières						
Écluses Nos. 8 et 9	1221	5	10			
Avenues et caissons pour ces dernières						
Écluses Nos. 10, 11, 12, 13, 14 et 15	5471	5	5			
do 16	849	5	5			
do 17	772	11	4			
Vanne de décharge No. 1	2788	5	7			
Fondations de do	283	14	8			
Vanne de décharge No. 2	1482	0	0			
do No. 16	77	4	5			
do No. 17	64	18	7			
Sentier flottant de hâlage	5136	0	0			
Section No. 31	903	1	2			
Portes d'Écluses Nos. 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	4008	9	10			
Bassin sec	423	18	1			
Caissons près do	126	1	11			
Chenal entre Twelve Mile Creek et le Pont	50	1	10			
Digue au-dessous de No. 7	89	7	11			
Canal souterrain do do, et vannes pour fermer les écluses	96	1	1			
Vanne de décharge No. 2. (Tail Race)	10	0	0			
Second et troisième ponts au-dessus du No. 4	1764	0	0			
Ponts tournans	2155	0	0			
				45999	5	6
				£74763	5	6

Appendice
(H.H.H.)

28e Juillet.

RÉPONSE

Appendice
(H.H.H.)

28e Juil.

A une ADRESSE de L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, datée le 23 Juin dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, les noms des Commissaires nommés en vertu de la 9ème. Victoria, chap. 62; la date de leur nomination, une copie des instructions qui leur ont été données par le Gouvernement Exécutif; copie de la correspondance échangée entre l'Exécutif et les dits Commissaires, et copie du rapport adressé par les Commissaires au Gouvernement Exécutif, si toutefois il y en a eu un; ensemble avec une copie des réglemens que les dits Commissaires ont adoptés pour la distribution des deniers mentionnés dans le dit Acte.

Par ordre.

D. DALY,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,

Montréal, 23 Juillet, 1847.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 4 Novembre, 1846.

Monsieur,

Je suis chargé par le Gouverneur-Général de vous offrir, conjointement avec l'Honorable A. W. Cochran, la charge de Commissaire, en vertu de la 9ème. Vic., chap. 62, aux fins de secourir les personnes qui ont souffert des pertes par suite des grands incendies qui ont éclaté dans la Cité de Québec. Son Excellence se propose de fixer les émolumens de chaque Commissaire à un louis par jour, tant qu'ils seront occupés à gérer les affaires de la Commission.

Je dois vous prier de vouloir bien me donner une réponse au plus vite, si vous acceptez ou non cette nomination.

J'ai, etc.,

(Signé)

D. DALY,
Secrétaire.L'honorable LOUIS PANET,
etc., etc., etc.
Québec.

(Une lettre semblable a été adressé à l'honorable M. Cochran.)

Ces deux messieurs ont accepté, et ci suit copie de l'instrument qui les nomme Commissaires.

(Copie.)

Province du Canada.

(L. S.)

Son Excellence le Très Honorables Charles Murray,
Comte Cathcart, Gouverneur-Général,
etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes, verront, etc.

Attendu que par et en vertu d'un Acte du Parlement de la Province du Canada, passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour autoriser Sa Majesté à ordonner l'émission de "débentures, pour venir en aide à la Cité de Québec" il est entr'autres choses statué, qu'il sera loisible au Gouverneur de la dite Province, de nommer deux ou plusieurs Commissaires, mais pas plus de trois, aux fins d'avancer et prêter des sommes d'argent en vertu des dispositions du dit Acte, moyennant les garanties, aux termes et conditions, et sujet aux réglemens indiqués dans le dit Acte; et que dans le cas où aucun des dits Commissaires viendraient à décéder, seraient destitués, refuseraient ou seraient incapables d'agir, il sera loisible au dit Gouverneur de nommer quelqu'autre personne ou personnes, Commissaire ou Commissaires, pour exécuter la dite Commission, ainsi qu'il appert plus amplement en consultant le dit Acte: Or, sachez que moi, le dit Lieutenant-Général, Très-Honorable Charles Murray, Comte Cathcart, etc., etc., etc., ayant pleine confiance dans l'habileté, le caractère et la capacité de l'Honorable Andrew William Cochran et l'Honorable Louis Panet, de la Cité de Québec, j'ai nommé par les présentes, en vertu des pouvoirs dont je suis investi par le dit Acte, les dits Andrew William Cochran et Louis Panet, Commissaires, aux fins d'avancer et prêter des sommes d'argent en vertu des dispositions du dit Acte, moyennant les garanties, aux termes et conditions, et sujet au réglemens indiqués dans le dit Acte. Pour par les dits Andrew William Cochran et Louis Panet, exercer la dite charge de Commissaires, et en jouir, durant bon plaisir; ensemble avec tous les droits, pouvoirs, privilèges, profits et émolumens qui en dépendent.

Donné sous mon seing, et le sceau de mes armes, à l'Hôtel du Gouvernement, en la Cité de Montréal, ce 16ème. jour de Novembre, en l'année de notre Seigneur, 1846, et dans la dixième du règne de Sa Majesté.

(Signé)

CATHCART.

Par ordre de Son Excellence,

D. DALY,
Secrétaire

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 24 Novembre, 1846.

Monsieur,

Eu égard à la lettre du 4 courant, que je vous ai adressée, ainsi qu'à l'Honorable Louis Panet, j'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre du Gouverneur Général, le document ci-joint par lequel vous êtes nommé Commissaire, conjointement avec M. Panet, en vertu des dispositions de l'Acte de la 9me Vict., chap. 62.

J'ai, etc.,

D. DALY,
Secrétaire.

L'Honorable A. W. COCHRAN,
etc., etc., etc.,
Québec.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 24 Novembre, 1846.

Messieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre du Gouverneur Général, la copie ci-jointe d'une réponse qu'il a plu à Son Excellence faire aux questions qui lui ont été faites récemment, relativement aux sommes que l'on devra prêter aux incendiés de la Cité de Québec, en vertu des dispositions de la 9me Victoria, chap., 62.

J'ai, etc.,

D. DALY,
Secrétaire.

Les Honorables MM. A. W. COCHRAN
et LOUIS PANET,
etc., etc., etc.,
Québec.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 19 Novembre, 1846.

Messieurs,

En réponse à vos lettres dans lesquelles vous demandez quelles démarches ont été, ou vont être prises par l'Exécutif pour donner effet à l'Acte de la 9me Victoria, chap., 62, pour aider et assister les personnes qui ont souffert des pertes par suite des grands incendies qui ont éclaté dans la Cité de Québec; j'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence en Conseil a délibéré sur cette matière avec toute l'attention que réclamait l'importance du sujet, et les divers intérêts qui s'y rattachent. Autant que les circonstances ont pu le permettre, les dispositions de l'Acte ont été mises à effet, en nommant des Commissaires chargés de faire rapport de la perte totale occasionnée par la destruction des bâtimens qui ont été incendiés, et de la part de secours et d'assistance auxquels les personnes qui rebâtissent auront droit de prétendre. Jusqu'à ce que ces questions aient été clairement réglées et déterminées, l'Exécutif ne se croit pas autorisé à mettre en circulation les débetures qui ont été promises à cet effet.

Son Excellence n'a reçu, depuis quelque tems, aucun rapport officiel indiquant la valeur courante des débetures coloniales, sur les marchés anglais; mais il est clair que cette valeur doit suivre le cours des autres fonds et garanties, sur les mêmes marchés, et qu'elle doit hausser et baisser d'après l'effet des mêmes causes générales.

Ce serait donc une entreprise prématurée que de vouloir faire une estimation de la valeur de ces débetures, à l'époque où l'émission devra s'en faire; mais Son Excellence croit devoir informer de suite les parties intéressées qu'elle ne pense pas que l'Exécutif soit autorisé par l'Acte, à disposer d'aucune partie des débetures, au-dessous du pair.

S'il paraissait donc, après que les Commissaires auront fait leur rapport, et lorsque le partage sera sur le point de se faire, qu'on ne peut disposer de ses débetures au pair ou au-dessus du pair, il ne sera pas possible pour l'Exécutif de faire autre chose pour les intéressés, que de leur offrir l'alternative d'attendre une occasion plus favorable pour la vente des dites débetures, ou de les recevoir au pair, jusqu'à concurrence de leurs réclamations respectives.

J'ai, etc.,

D. DALY,
Secrétaire.

L'hon. T. C. ALWIN, M. P. P.
J. CHABOT, Ecuier, M. P. P.
J. O. CHAUVEAU, Ecuier, M. P. P.
etc., etc., etc.

Québec, 30 Décembre, 1846.

Monsieur,

Après avoir pris en considération les demandes qui ont été présentées pour obtenir des avances d'argent, en vertu de l'acte, Victoria, ch. 62, passé pour venir au secours des incendiés de la Cité de Québec, nous voyons d'après la lettre de l'Acte, et dans la préambule et dans les 13e et 16e clauses, que les avantages qu'on entendait conférer par cet Acte semblent être restreints aux personnes seulement qui n'ont pas encore rebâti leurs maisons; et ne paraissent pas s'étendre à celles qui ont déjà rebâti, soit en totalité ou en partie. Il peut s'élever des doutes, si nous sommes autorisés à prendre en considération les réclamations de cette nature. Quelque soit notre opinion individuelle relativement au sens et à l'esprit de cet Acte, nous croyons qu'il est plus convenable pour nous de ne pas assumer la responsabilité de décider ce point; et nous prions en conséquence Son Excellence le Gouverneur Général, de vouloir bien nous transmettre des instructions qui puissent nous servir de guide à cet égard.

Plusieurs classes de personnes pourraient se trouver affectées par la décision de cette question.

1re.—Plusieurs personnes ont rebâti et achevé leurs maisons avec des matériaux incombustibles, à leurs propres frais et dépens, et se trouvent encore avoir les moyens de vivre.

2e.—D'autres ont rebâti et achevé leurs maisons (de la même manière); mais ils ont emprunté l'argent pour la faire.

3e.—D'autres ont rebâti leurs maisons en partie (de la même manière) avec leurs propres deniers; ou en partie avec leurs deniers, et en partie au moyens d'emprunts, et prétendent être hors d'état de les achever.

Appendice
(H.H.H.)

23e Juillet.

Nous avons reçu jusqu'à ce jour 318 réclamations, formant un montant total de £98,500. Nous avons tout lieu de croire que nous avons encore au moins 200 demandes à recevoir ; et que la somme totale demandée excédera de beaucoup la somme limitée par l'acte : il faut bien se rappeler, qu'il est tout probable qu'on ne pourra même pas réaliser cette somme au moyen d'un emprunt ; et que de quelque manière qu'on jete sur les marchés des débentures portant un intérêt de cinq pour cent, on ne peut guère s'attendre qu'elles produisent pour les personnes en faveur desquelles elles seront émises, une somme au delà de £80,000.

Il est en conséquence très important que nous sachions si les officiers en loi du Gouvernement sont d'opinion que les catégories citées plus haut tombent ou non sous l'opération de l'Acte, attendu que le fonds à partager sera augmenté d'autant.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur,
Vos très obéissants serviteurs,

A. W. COCHRAN,
LOUIS PANET,
Commissaires.

L'hon. D. DALY,
Secrétaire Provincial,

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 22 Février, 1847.

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 30 Décembre dernier, j'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur Général, que Son Excellence est avisée que bien qu'il puisse s'élever des doutes, d'après les 13e. et 17e. clauses de l'Acte 9e., Vict., chap. 62, qui se rapportent, d'après le texte, aux personnes seulement qui ont encore à rebâtir, il est évident néanmoins que l'esprit et le sens de l'Acte étaient de donner de l'aide et de l'assistance aux incendiés dont les bâtisses ont été détruites par le feu ; et de ce que plusieurs ont rebâti avec leurs propres deniers, comptant sur les secours qu'ils espéraient obtenir en vertu de l'Acte, cette circonstance ne doit pas les empêcher d'obtenir l'assistance qu'ils auraient clairement eu droit de réclamer, s'ils eussent attendu la distribution des deniers votés par l'Acte de la Législature.

Je dois néanmoins ajouter que, bien qu'elle soit d'opinion que les classes de personnes dont vous parlez dans votre lettre, ont droit de participer aux avantages conférés par le dit Acte, Son Excellence désire vous faire remarquer qu'il est d'autant plus nécessaire pour vous d'examiner et peser mûrement, en vertu des pouvoirs dont vous êtes investis par la 16e. section de l'Acte, les réclamations qui vous sont présentées aux fins d'obtenir des prêts d'argent.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,

D. DALY,
Secrétaire.

Les honorables A. W. COCHRAN,
et
LOUIS PANET,
Commissaires, etc., etc., etc.
Québec.

Québec, 6 Juillet, 1847.

Monsieur,

En obéissance aux ordres de Son Excellence le Gouverneur Général, que contenait votre lettre du 28 courant, et qui nous prescrivait, conformément à une adresse de l'Assemblée Législative, de lui transmettre copie des règles et réglemens que nous avions adoptés pour nous servir de guide, tel que prescrit par la 16 section de la 9me Victoria, chap., 62 ; nous avons l'honneur de vous transmettre copie des règles et réglemens qui nous ont servi de guide pour le partage et la distribution des deniers qui devront être avancés et prêtés, en vertu de l'Acte, aux personnes qui se sont adressées à nous pour obtenir des secours en argent.

Nous sommes sur le point de terminer notre premier rapport, que nous espérons pouvoir envoyer dans deux ou trois jours, avec un tableau des sommes que nous avons allouées aux requérans, dont notre clerc est maintenant occupé à vérifier les calculs.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur,
Vos très humbles et obéissans serviteurs,

(Signé,) A. W. COCHRAN,
LOUIS PANET,
Commissaires.

L'Honorable D. DALY, Secrétaire,
etc., etc., Montréal.

NOTE. — Le rapport des Commissaires n'a pas encore été reçu.

Bureau du Secrétaire, 23 Juillet, 1847.

1er. Aucune réclamation ne sera reçue, à moins que la personne ne se propose de rebâtir, ou n'ait déjà commencé à bâtir, et n'achève sa maison soit en brique ou en pierre, suivant la loi.

2e. On n'aura aucun égard aux réclamations des personnes qui ont rebâti en bois contrairement aux réglemens de la Corporation, à moins qu'elles ne consentent à démolir les bâtimens ainsi construits.

3e. Les personnes qui s'adresseront pour obtenir de l'argent, et qui ont acheté des lots dont les bâtimens ont été détruits par les flammes, seront représentées comme les propriétaires primitifs, suivant l'intention de la loi.

4c.—Il sera donné une garantie foncière jusqu'à concurrence des deux tiers environ de la somme avancée, et l'on exigera de nouvelles sûretés chaque fois que cette garantie ne sera pas jugée suffisante.

5e.—Il sera fait chaque fois une inspection de la propriété donnée en garantie ; et il sera fait une estimation, (y compris le terrain) de ce qu'elle valait lors de l'incendie, et de ce qu'elle vaudra alors ; ainsi que des bâtisses commencées ou achevées, ou que l'on propose de finir ; et les rapports des inspecteurs ou experts seront vérifiés sous serment, lorsqu'il y aura du doute.

6.—Il ne sera pas accordé plus de £750 à aucun des requérans.

7.—Les réclamations qui seront admises pour des sommes n'excédant pas £200, ne seront sujettes à aucune réduction ; mais si le montant des réclamations présentées et admises au dessus de cette somme excède le résidu de la somme totale accordée par la législature, les sommes allouées seront réduites proportionnellement.

Appendice
(H.H.H.)

23e Juillet

RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE

A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE À SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, datée le 23 Juin dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, les noms des Commissaires nommés en vertu de la 9^{me} Victoria, chapitre 62 ; la date de leur nomination ; copie des instructions qui leur ont été données par le Gouvernement Exécutif ; copie de la correspondance échangée entre l'Exécutif et les dits Commissaires ; et copie du rapport adressé par les Commissaires au Gouvernement Exécutif, si toutes fois il y a eu un tel rapport ; ensemble avec une copie des réglemens que les dits Commissaires ont adoptés pour la distribution des sommes d'argent mentionnées dans le dit Acte.

Par ordre,

D. DALY,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 27 Juillet, 1847.

A Son Excellence le Très Honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les Commissaires soussignés, nommés en vertu d'un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour autoriser Sa Majesté à ordonner l'émission de Débentures, pour venir en aide à la Cité de Québec," avons l'honneur de faire rapport de nos procédés à venir jusqu'au moment actuel, comme suit :—

1. Aussitôt après avoir reçu notre commission, et prêté le serment requis par la loi, nous les fîmes enregistrer dans un registre. Nous fîmes publier dans les principaux journaux de cette ville, une annonce dans les deux langues, requérant toutes les personnes qui avaient essuyé des pertes par suite des incendies du 28 Mai, et du 28 Juin, 1845, ou qui désiraient obtenir des avances ou prêts d'argent pour les aider à rebâtir, de nous transmettre un état détaillé de leurs pertes, indiquant le nom et la résidence du requérant ; la date de la perte ; la désignation et description de la propriété ; sa valeur ; la désignation et emplacement des bâtimens à construire, ou déjà construits ; leur valeur ; la somme qu'on désirait emprunter, et la garantie qu'on entendait offrir ; et nous fournîmes en même temps à tous ceux qui en demandèrent, une formule imprimée qui devait leur servir de guide en présentant leurs réclamations.

2. Après avoir reçu un certain nombre de réclamations, nous jugeâmes à propos de nommer des personnes pour évaluer (sous serment, s'il était nécessaire) les propriétés qu'on offrait comme garantie des emprunts qu'on entendait effectuer, consistant en maisons déjà rebâties, ou en bâtimens que l'on se proposait de construire, avec indication de la valeur des emplacements sur lesquels ils devaient être bâtis ; ainsi que toute autre propriété foncière qu'on pourrait offrir en garantie. Pour faire ces estimations, nous employâmes dans chaque faubourg, quatre personnes recommandables et dignes de confiance, connaissant la valeur des propriétés dans chaque localité, et en état d'apprécier les frais de construction.

3. Tout l'hiver fut employé à recevoir et considérer les réclamations, et à faire les estimations nécessaires ; la dernière réclamation a été reçue le 7 Juin, et la dernière évaluation a été faite le 14 Juin. Il n'est guère besoin de remarquer que nous n'avons pu rien régler ou décider, qu'après avoir reçu toutes les réclamations qui devaient être présentées, et constaté leur somme totale.

4. A l'égard des réclamations que nous avons ainsi reçues et enregistrées (avec la substance des rapports des évaluateurs) dans des registres tenus à cet effet, nous avons inscrit nos décisions, avec nos signatures, en regard de chaque réclamation, avec les motifs de notre décision, lorsque la réclamation a été rejetée ; et une note des conditions imposées, chaque fois qu'il a été jugé nécessaire d'imposer de telles conditions.

5. Ayant donné avis public le 15 Mai, que nous ne recevions plus de réclamations après le 15 Juin, nous nous mîmes en frais, aussitôt après cette dernière date, de considérer les réclamations qui avaient été reçues et enregistrées jusqu'alors, ainsi que les rapports des experts.

Le nombre des réclamations est de 640, dont 349 sont celles des personnes qui ont rebâti en totalité ou en partie, et 291 de personnes qui se proposent de rebâtir.

Le montant des réclamations actuelles s'élève à la somme de £212,979, dont £116,480 sont pour les réclamations des personnes qui ont rebâti, et qui offrent des hypothèques sur des biens-fonds jusqu'à concurrence de £270,886 ; et £96,499 sont de personnes qui se proposent de rebâtir et qui offrent des garanties sur des propriétés foncières, jusqu'à concurrence de £62,689.

6. Nous avons déjà transmis au Secrétaire de Votre Excellence, conformément à son ordre, et à l'Adresse de l'Assemblée Législative, copie des règles et réglemens que nous avons adoptés et suivis, pour en venir à une décision sur les réclamations qui nous ont été présentées.

Appendice
(H.H.H.)

27e Juillet.

7. Nous nous sommes trouvés dans la nécessité de rejeter quelques réclamations, soit parce que les requérans ont bâti en bois contrairement à la loi, et refusé d'abattre et enlever ces bâtimens ; soit parce qu'elles ont déclaré leur intention de rebâtir en bois ; soit parce que leurs propriétés n'étaient pas situées dans les localités incendiées. Chaque fois que les requérans ont consenti à enlever les bâtimens qu'ils avaient érigés en bois, contrairement aux réglemens de la Corporation, nous avons admis leurs réclamations, mais à la condition qu'ils enlèveraient leurs bâtimens avant de pouvoir rien recevoir. Dans un grand nombre de cas, la garantie offerte ne paraissant pas suffisante, nous n'avons admis ces réclamations qu'à la condition de donner de plus amples suretés.

8. Nous avons établi comme règle générale, que la garantie devait s'élever jusqu'à concurrence des deux tiers de l'emprunt demandé ; et nous avons réglé les diverses réclamations d'après ce principe. Et dans tous les cas où les parties n'ont pas encore rebâti, nous entendons profiter de l'autorisation qui nous est donnée par l'Acte en vertu duquel nous avons été nommés Commissaires, pour diviser l'emprunt par versemens qui seront payés à mesure que les constructions avanceront.

9. Les montants des réclamations que nous avons reçues, varient depuis £3000 jusqu'à £25 ; et la somme totale (£212,979) ayant grandement dépassé l'allocation de la Législature, nous avons jugé nécessaire d'établir comme règle, qu'aucune réclamation pour plus de £750 ne serait reçue ; mais qu'il était juste d'accorder la somme entière aux personnes dont les réclamations se montaient à moins de £200, attendu que nous pensions en général que l'avance d'une somme moindre serait insuffisante pour les mettre à même de se conformer aux vues de la Législature, qui sont de rebâtir en brique ou en pierre.

10. Lorsque nous examinâmes pour la première fois les réclamations qui nous avaient été présentées, nous réduisîmes la somme totale de celles dont nous reconnûmes la validité, à £125,370 ; mais comme ce montant excédait encore d'un quart l'allocation de la Législature, nous reprîmes notre examen, et réduisîmes encore les réclamations au delà de £200, de 25 pour cent ; et malgré cette réduction le montant total est encore de 106,908 ; mais nous croyons qu'on pourra rencontrer cet excédant de £6,908 en sus de l'allocation de la Législature, au moyen des épargnes obtenues dans plusieurs cas, — en conséquence de ce que les réclamations ont été, ou vont être retirées, — ou de ce que les parties ne réclameront pas les sommes qui leur ont été allouées, parce qu'elles sont insuffisantes pour leur objet, — ou en conséquence de ce qu'elles seront hors d'état, ou ne voudront pas donner de plus amples garanties ou suretés, ou remplir les conditions qui leur sont imposées.

11. Nous considérons, néanmoins, que notre première estimation (£125,370) ne dépasse pas de beaucoup le montant au moyen duquel seul on pourra atteindre le but que la Législature avait en vue, qui est d'aider et assister les incendiés à rebâtir avec des matériaux incombustibles.

En conséquence, nous avons dressé, d'après le registre des réclamations approuvées, des listes indiquant les noms des requérans auxquels nous recommandons d'avancer de l'argent, avec deux colonnes, dont la première indique la somme plus forte que les parties auraient droit de réclamer, selon nous, si le Gouvernement et la Législature jugeaient à propos d'augmenter l'allocation primitive jusqu'à concurrence de £125,370 ; et la seconde, les montants auxquels nous avons réduit les réclamations, ainsi que nous l'avons dit plus haut, afin de co-ordonner et restreindre le tout dans les limites de la somme votée par la Législature.

Si le Gouvernement Provincial ne recommande pas d'augmenter cette allocation, la seconde colonne ser-

vira alors à indiquer les montants pour lesquels nous serons prêts à accorder des certificats aux parties. (H.H.H.)

Appendice
(H.H.H.)

27e Juil.

12. Nous demandons en conséquence que les listes nominales que nous avons ainsi préparées et signées, soient considérées comme formant partie de ce rapport.

13. Il nous reste à déclarer, relativement aux réclamations qui nous ont été présentées de la part d'Institutions publiques de bienfaisance ou d'éducation, pour les aider à rebâtir les édifices qui ont été détruit par les flammes ; qu'il s'est élevé des doutes, si ces réclamations étaient comprises dans la catégorie de celles que la Législature avait en vue, tel qu'indiqué par le préambule, et par certaines expressions qui se rencontrent dans la clause de l'Acte en vertu duquel nous avons été nommés.

Quoique le premier des soussignés soit d'opinion que ces réclamations n'entrent pas, à proprement parler, dans la catégorie de celles qui ont été prévues par l'Acte, elles ont néanmoins été approuvées et admises ; mais nous laissons à Votre Excellence à régler cette question d'une manière définitive, après avoir consulté ceux qui sont en droit d'émettre une opinion sur le sujet.

Le tout néanmoins humblement soumis.

(Signé.)

A. W. COCHRAN,
LOUIS PANET,
Commissaires.

Québec, 23 Juillet, 1847.

Québec, 23 Juillet, 1847.

Monsieur.

Outre le premier rapport que nous avons transmis ce jour, comme Commissaires nommés en vertu de l'Acte qui autorise de faire des prêts d'argent aux personnes dont les propriétés ont été détruites par les incendies qui ont éclaté à Québec, en 1845, nous désirons appeler l'attention de Son Excellence le Gouverneur en Chef, sur un sujet de grande importance, afin de prévenir le retour de semblables calamités à l'avenir ; sujet dont nous avons dû nous préoccuper vivement, en délibérant sur les réclamations qui nous ont été présentées.

Il existe dans l'Acte, une clause qui nous prescrit d'exiger des parties qui désirent obtenir un emprunt la promesse qu'elles emploieront cet argent à bâtir en pierre ou en brique. Depuis le dernier grand incendio de 1845, la Corporation de cette Cité a établi un réglemant, qui fait défense de bâtir de toute autre manière, excepté de petits bâtimens temporaires ; et qui prescrit aux parties qui construiront ces bâtimens temporaires, de les démolir et enlever avant le mois de Septembre, 1847.

Il est notoire que, malgré cette défense, on a construit en bois des maisons et autres bâtimens plus considérables ; et dans un nombre de cas qui sont venus à notre connaissance, les personnes qui ont ainsi rebâti, ont refusé d'accepter l'argent à la condition de se conformer au réglemant, et de démolir et rebâtir en pierre ou en brique ; et l'on nous l'assure positivement, que plus de deux cents maisons ont été rebâties en bois, cet été, dans le seul Faubourg St. Jean, par les personnes qui ont demandé des avances d'argent. Il est bien connu en outre qu'on a résisté aux tentatives qui ont été faites, par ordre de la Corporation, pour mettre à effet le dit réglemant au moyen de procédure légale, et obliger les recalcitrans à payer l'amende et la pénalité résultant de son infraction, et que les poursuites ont été déboutées.

Appendice
H.H.H.)
7e Juillet.

Cette opposition étant fondée sur le motif que la Corporation n'a pas le droit de faire un tel règlement, il est évident que l'inefficacité de ce règlement ne laisse aucune garantie contre le retour des calamités qu'il avait pour but de prévenir; et l'on n'accomplira jamais cet objet que d'une manière imparfaite et douteuse, par la stipulation de rebâtir avec des matériaux incombustibles que les Commissaires sont en droit d'imposer aux parties, puisque le nombre total des personnes qui ont demandé des emprunts s'élève à peine au tiers de celles dont les propriétés ont été détruites par le feu.

Nous espérons en conséquence, que l'on voudra bien croire que nous n'avons pas l'idée d'outrepasser les bornes de notre devoir, en soumettant respectueusement à Son Excellence la convenance de saisir la

première occasion d'introduire dans le Bill qui est maintenant devant la Législature pour venir au secours des incendiés de Québec, quelque disposition déclaratoire de nature à dissiper tous les doutes qui existent relativement au droit de la Corporation d'établir le règlement de 1845, et à l'investir de pouvoirs plus efficaces pour le mettre à effet.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur,
Vos très humbles et obéissants serviteurs.

(Signé,) A. W. COCHRAN,
LOUIS PANET,
Commissaires.

L'Hon. D. DALY, Secrétaire,
etc., etc., etc., Montréal.

Appendice
(H.H.H.)
27e Juillet.

(Copie.)

LISTE DES ADJUDICATIONS faites par les Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la 9e Vict., Chap. 62, sur les réclamations présentées par les personnes dont les propriétés ont été détruites par le feu à Québec, le 28 Mai, et le 28 Juin, 1845.

(Signé,) A. W. COCHRAN,
LOUIS PANET,

Québec, 23 Juin, 1847.

Commissaires.

No.	NOMS.	PROFESSION ou MÉTIER.	FAUBOURG ou QUARTIER.	PREMIÈRE RÉDUCTION.			RÉDUCTION FINALE.		
				£	s.	d.	£	s.	d.
1	John McKenna	Journalier	Faubourg St. Jean	100	0	0	100	0	0
2	John Vanderhoyden	Marchand	Quartier St. Pierre	500	0	0	425	0	0
3	Ignace Brémont	Maçon	Faubourg St. Roch	200	0	0	200	0	0
4	Veuve Cazeau		do do	175	0	0	175	0	0
5	Clément Cazeau	Instituteur	do do	175	0	0	150	0	0
6	Charles Lortie	Tonnelier	do do	300	0	0	225	0	0
7	Michael M'Garvey	Cultivateur	Faubourg St. Jean	200	0	0	200	0	0
8	Charles Doddridge	Marchand	Faubourg St. Roch	200	0	0	200	0	0
9	Edvard Carrol	Commis	do do	400	0	0	300	0	0
10	Bénoni Millor	Tailleur	do do	275	0	0	200	0	0
11	Pierre Picard	Charpentier	do do	300	0	0	225	0	0
12	Louis Falardeau	do	do do	200	0	0	200	0	0
13	Thomas Le Vallée	Marchand	do do	150	0	0	150	0	0
14	James Dareau	Charpentier [Gingembre]	Faubourg St. Jean	150	0	0	150	0	0
15	Olivier Martel	Fabricant de bière de	do do	100	0	0	100	0	0
16	Simon Bédard	Forblancier	Quartier St. Pierre	400	0	0	300	0	0
17	Thomas Bottonill	Charpentier	Faubourg St. Jean	150	0	0	150	0	0
18	Succession Dupuis		Faubourg St. Roch	100	0	0	100	0	0
19	John M'Laren	Géolier [Gingembre]	Faubourg St. Jean	400	0	0	300	0	0
20	Jacques Rheaume	Fabriquant de bière de	Faubourg St. Roch	300	0	0	225	0	0
21	Joseph Adam	Charpentier	do do	250	0	0	200	0	0
22	Philip M'Kennu		Faubourg St. Jean	100	0	0	100	0	0
23	François Jobin	Cordonnier	do do	200	0	0	200	0	0
24	Adolphi Joleau	Marin	Faubourg St. Roch	100	0	0	100	0	0
25	Jean Baptiste Boivin	Boulangier	Faubourg St. François	300	0	0	225	0	0
26	Olive Gagné		Faubourg St. Jean	100	0	0	100	0	0
27	Sophie Robitaille		do do	50	0	0	50	0	0
28	William Cross	Forgeron	do do	70	0	0	70	0	0
29	Jean Delage	Boulangier	Faubourg St. Roch	225	0	0	200	0	0
30	Michel Montminy	Commerçant	do do	250	0	0	200	0	0
31	Joseph Prétalboire	Cordonnier	do do	300	0	0	225	0	0
32	J. O. Vallière	Meblier	do do	300	0	0	225	0	0
33	Charles Fouchotte	Charpentier	do do						
34	Antoine Lapointe	do	do do	250	0	0	200	0	0
35	Pierre Labbé	do	do do	250	0	0	200	0	0
36	Michel Vézina	Forgeron	do do	150	0	0	150	0	0
37	Régis Lapointe	Charpentier	do do	175	0	0	175	0	0
38	John Kelly	Commerçant	Faubourg St. Jean	200	0	0	200	0	0
39	Catherino M'Kennu		do do						
40	Veuve Jean Bte. Rochotte		Faubourg St. Roch	100	0	0	100	0	0
41	Edward M'Kennu	Charretier	Faubourg St. Jean	100	0	0	100	0	0
42	Jean Guérard	Charpentier	Faubourg St. Roch	250	0	0	200	0	0
43	Ignace Popin	do	do do	200	0	0	200	0	0
44	Jean Bis. Bernier	Tonnelier	do do	200	0	0	200	0	0
45	Joseph Picard	Charpentier	do do	150	0	0	150	0	0
46	Joseph Cantin	Boulangier	do do	200	0	0	200	0	0
47	A. J. Thomas	Commis	Faubourg St. Jean	50	0	0	50	0	0
48	Louis Prévost	Notaire	Faubourg St. Roch	250	0	0	200	0	0
Porté en l'autre part.				£9545	0	0	8295	0	0

Appendice
(H.H.H.)

LISTE DES ADJUDICATIONS, etc.—(Continuation.)

Appendice
(H.H.H.)

27e Juillot.	No.	NOMS.	PROFESSION OU MÉTIER.	FAUBOURG OU QUARTIER.	PREMIÈRE RÉDUCTION.			REDUCTION FINALE.			27e Juillot.
					£	s.	d.	£	s.	d.	
				<i>Rapport de l'autre part.</i>	9545	0	0	8295	0	0	
49		Veuve P. Latouche		Faubourg St. Roch	250	0	0	200	0	0	
50		Joseph Picard	Marchand	do do	250	0	0	200	0	0	
51		Joseph Allard	Charpentier	do do	375	0	0	275	0	0	
52		A. Vocelle	Bourgeois	Quartier St. Pierre	250	0	0	200	0	0	
53		Joseph Rousseau	Marchand	Faubourg St. Roch	501	0	0	375	0	0	
54		Béatrix Dupuis		Quartier St. Pierre	300	0	0	225	0	0	
55		Michel Tessier	Notaire	Faubourg St. Jean	250	0	0	200	0	0	
56		André Picard	Charpentier	do St. Roch	150	0	0	150	0	0	
57		Jean Cloutier	do	do do	250	0	0	200	0	0	
58		Ignace Fortier	Imprimeur	do St. Jean	200	0	0	200	0	0	
59		Benoit Marcoux	Charpentier	do do	125	0	0	125	0	0	
60		John Harwood	Imprimeur	do do	250	0	0	200	0	0	
61		Louise Reid	do	do St. Roch	100	0	0	100	0	0	
62		Edouard Thivierge	Tailleur	do do	500	0	0	375	0	0	
63		Aug. Blais	Marin	do do	200	0	0	200	0	0	
64		Charles St. Pierre	Charpentier	do St. Jean	400	0	0	300	0	0	
65		John Lano	Cultivateur	do do	250	0	0	200	0	0	
66		Charles Chamberland	Boulangier	do St. Roch	150	0	0	150	0	0	
67		Ignace Barbeau	Peintre	do St. Jean	200	0	0	200	0	0	
68		Patrick Lawler	Aubergiste	do St. Roch							
69		Joseph Picard	do	do do	100	0	0	100	0	0	
70		Joseph Laurin	Notaire	do do	200	0	0	200	0	0	
71		Frs. Laroche	Mesureur de bois	do St. Jean	225	0	0	200	0	0	
72		Pierre Rontier	Boulangier	do do	350	0	0	250	0	0	
73		Prisque Marois	Charpentier	do do	150	0	0	150	0	0	
74		Didace Morissette	Epicier	do do	150	0	0	150	0	0	
75		Louis Patry	Charpentier	do do	300	0	0	225	0	0	
76		Ed. Robitaille	Ferblancier	do do	400	0	0	300	0	0	
77		Frs. Ratté	Forgeron	do St. Roch	100	0	0	100	0	0	
78		Gaspard Garneau	Marchand	do do	500	0	0	400	0	0	
79		Pierre Trudel	Charpentier	do St. Jean	250	0	0	200	0	0	
80		Marc Giroux	Scieur	do do	100	0	0	100	0	0	
81		Edouard Raby	Charpentier	do do	100	0	0	100	0	0	
82		Anicet Matté	Vendeur de lait	do do	150	0	0	150	0	0	
83		Joseph Rousseau	Journalier	do do							
84		Henry Loith	Tailleur	do St. Roch	200	0	0	200	0	0	
85		Patrick Doherty	Menuisier	do St. Jean	50	0	0	50	0	0	
86		Pierre Marois	Charretier	do do	75	0	0	75	0	0	
87		John Coote	Menuisier	do do	50	0	0	50	0	0	
88		Veuve Jacques Audy		do do	100	0	0	100	0	0	
89		Joseph Corbin	Charpentier	do do	150	0	0	150	0	0	
90		D. Grant	do	do do							
91		Frederick Hesse	Feseur de saucisse	do do	400	0	0	300	0	0	
92		Charles Derouin	Charpentier	do do	100	0	0	100	0	0	
93		J. Bte. l'Heureux	Cordonnier	do St. Roch	150	0	0	150	0	0	
94		F. X. Béland	Charpentier	do St. Jean	150	0	0	150	0	0	
95		J. Baptiste Pepin	Charpentier	do St. Roch	200	0	0	200	0	0	
96		Frs. Barbeau	Peintre	do St. Jean	200	0	0	200	0	0	
97		Alexis Lortie	Charron	do do	200	0	0	200	0	0	
98		Jean Belanger	Ferblancier	Quartier St. Pierre	500	0	0	375	0	0	
99		M. McKenzie	Pensionnaire	Faubourg St. Jean	300	0	0	225	0	0	
100		J. Bte. Nadeau	Charpentier	do do	200	0	0	200	0	0	
101		P. Trudel	Maçon	do St. Roch	100	0	0	100	0	0	
102		Aug. Mahon	Epicier	do do	300	0	0	225	0	0	
103		Ellen Willock	do	do do							
104		John Burke	do	do St. Jean	150	0	0	150	0	0	
105		John Smith	do	do do							
106		Louise Larose	do	do do	150	0	0	150	0	0	
107		Gervais Emond	do	do St. Roch	250	0	0	200	0	0	
108		Aug. Larivière	Epicier	do do	250	0	0	200	0	0	
109		William Taylor	Cordonnier	do St. Jean	100	0	0	100	0	0	
110		Ambroise Leclerc	Charpentier	do St. Roch	200	0	0	200	0	0	
111		J. Bte. Bureau	Charron	do St. Jean	350	0	0	250	0	0	
112		Félix Bigaouette	Cultivateur	Quartier St. Pierre	500	0	0	450	0	0	
113		Abraham Amiot	Charpentier	Faubourg St. Jean	500	0	0	450	0	0	
114		Joseph Ratté	do	do St. Roch	200	0	0	200	0	0	
115		Jean Lefrançois	do	do St. Jean	250	0	0	200	0	0	
116		Owen McKenna	Vendeur de lait	do do							
117		Charles Noveau	Horloger	do St. Roch	200	0	0	200	0	0	
118		André Mathieu	Charpentier	do do	100	0	0	100	0	0	
119		Edouard Dostie	Boulangier	do do	400	0	0	300	0	0	
120		Aug. Gauthier	Commis	do do	200	0	0	200	0	0	
121		Charles Audy	Forgeron	do do	200	0	0	200	0	0	
122		Pierre Allard	Boulangier	do do	400	0	0	300	0	0	
123		Réné Emond	do	do do	200	0	0	200	0	0	
124		Frs. Lafleur	do	do do	150	0	0	150	0	0	
125		Pierre Lapointe	Charpentier	do do	400	0	0	300	0	0	
126		Jean Grenier	Charretier	do St. Jean	100	0	0	100	0	0	
127		Joseph Barbeau	Cordonnier	do do	200	0	0	200	0	0	
				<i>Porté en l'autre part.</i>	£26445	0	0	22845	0	0	

LISTE DES ADJUDICATIONS, etc.—(Continuation.)

Appendice (H.H.H.)

27e Juillet.

No.	N O M S .	PROFESSION ou MÉTIER.	FAUBOURG ou QUARTIER.	PREMIÈRE RÉDUCTION.			RÉDUCTION FINALE		
				£	s.	d.	£	s.	d.
			<i>Montant rapporté..</i>	26445	0	0	22845	0	0
128	François Béland	Charpentier	Faubourg St. Jean	250	0	0	200	0	0
129	Edouard Lavoie	do	do St. Roch	200	0	0	200	0	0
130	Louis Gauthier	Forgeron	do do	300	0	0	225	0	0
131	Jean Bte. Sansfaçon	do	do do	150	0	0	150	0	0
132	Aug. Denis	Sellier	do St. Jean	100	0	0	100	0	0
133	Frédéric Richard	Maçon	do do						
134	Prudent Gervais	Aubergiste	do do	300	0	0	200	0	0
135	Théop. Fortin	Journalier	do do	150	0	0	150	0	0
136	P. M. Paquet	Mesureur de bois	do St. Roch	250	0	0	200	0	0
187	Charles Dubuc	Charpentier	do St. Jean	150	0	0	150	0	0
138	Joseph Pepin	Forgeron	do St. Roch	375	0	0	250	0	0
139	Claude Caron	do	do do	350	0	0	250	0	0
140	Anable Pelton	Epicier	Quartier St. Pierre	250	0	0	200	0	0
141	Charles Huot	Charpentier	Faubourg St. Roch	400	0	0	300	0	0
142	François Cantin	do	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
143	Paul Julien	do	do St. Roch	200	0	0	200	0	0
144	John Houghton	Maréchal vétérinaire	do St. Jean	300	0	0	200	0	0
145	Auselme Martel	Cordonnier	do do	100	0	0	100	0	0
146	Joseph Gaboury	Journalier	do do	200	0	0	200	0	0
147	Olivier Blais	Marin	do St. Roch	300	0	0	225	0	0
148	Philip Lesneur	Epicier	do do	300	0	0	225	0	0
149	Scrapihin Aree	Boucher	do do	100	0	0	100	0	0
150	Marcel Lacroix	Cordonnier	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
151	Edouard Gaboury	Charpentier	do St. Valier	150	0	0	150	0	0
152	Dem. Langlais	do	do St. Jean	50	0	0	50	0	0
153	Michel Moisan	Charpentier	do do	100	0	0	100	0	0
154	Aug. Huot	do	do do	250	0	0	200	0	0
155	Pierre Vachon	do	do St. Roch	150	0	0	150	0	0
156	Noël Lépino	Charretier	do do	100	0	0	100	0	0
157	Joseph Dion	Boulangier	do do	150	0	0	150	0	0
158	P. X. Fournier	Cordonnier	do do	200	0	0	200	0	0
159	Louis Fournier	do	do do						
160	Magloire Gingue	do	do do	300	0	0	225	0	0
161	Jean Deblois	Maçon	do do	200	0	0	200	0	0
162	Jacques Chartrin	Marchand	do do	150	0	0	150	0	0
163	Réné Polchat	Charpentier de navire	do do	300	0	0	225	0	0
164	Dominique Vachon	do do	do do	200	0	0	200	0	0
165	Muldah Burke	do	do do	250	0	0	200	0	0
166	Louis Moisan	Charpentier	do do	200	0	0	200	0	0
167	Louis Maingué	Forgeron	do St. Jean	75	0	0	75	0	0
168	Jean Paquet	Charpentier	do do	400	0	0	300	0	0
169	Robert Ward	Commerçant	do St. Roch	250	0	0	200	0	0
170	John Baker	Boucher	do do	200	0	0	200	0	0
171	Jean Dion	Charpentier	do do	150	0	0	150	0	0
172	George Bigaouette	Meublier	do do						
173	Olivier Bigaoutto	Charron	do do	400	0	0	300	0	0
174	Joseph Legaré	Bourgeois	do St. Jean	400	0	0	300	0	0
175	Thomas LaRivière	Meublier	do St. Roch	300	0	0	225	0	0
176	Charles Mailloux	Charpentier	do St. Jean						
177	François Tessier	Charretier	do do	300	0	0	225	0	0
178	Prudent Vallée	Charpentier	do St. Roch	100	0	0	100	0	0
179	Pierre Dion	do	do do	200	0	0	200	0	0
180	Louis Claise	do	do St. Valier	200	0	0	200	0	0
181	Veuve Etienne Moisseau	do	do St. Roch	300	0	0	225	0	0
182	Pierre Laberge	Charpentier	do do	150	0	0	150	0	0
183	François Audry	do	do do	250	0	0	200	0	0
184	Prisque Tremblay	do	do do	300	0	0	225	0	0
185	Veuve Etienne Bourbeau	do	do do	250	0	0	200	0	0
186	Veuve Charles Lemieux	do	do do	500	0	0	425	0	0
187	Michel Paquet	Marchand	do do	300	0	0	225	0	0
188	Robert Brown	do	do do						
189	Aug. Delisle	Charretier	do St. Jean	150	0	0	150	0	0
190	James Olone	Charpentier	do do	200	0	0	200	0	0
191	George Reynar	Cordonnier	do do	500	0	0	425	0	0
192	Joseph Norrand	Charpentier	do St. Roch						
193	Frédéric Auger	Vendeur de lait	do St. Jean						
194	Aug. Prudhomme	Aubergiste	do do	300	0	0	200	0	0
195	Joseph Pain	Charpentier	do do	300	0	0	200	0	0
196	F. X. Dion	Marchand	do do	300	0	0	225	0	0
197	Michel Robitaille	Charpentier	do do	300	0	0	225	0	0
198	François Joseph Parant	Marchand	Quartier St. Pierre	500	0	0	400	0	0
199	Jean Bte. Hallé	Tanneur	Faubourg St. Roch	100	0	0	100	0	0
200	Edouard Dorion	Charpentier	do do	75	0	0	75	0	0
201	Pierre Lavoie	do	do do	400	0	0	300	0	0
202	Félix Lavoie	Marchand	do do						
203	Charles Crepin	Charpentier	do do	200	0	0	200	0	0
204	Jane Haslett	do	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
205	François Ledroit	Charpentier	do St. Roch	200	0	0	200	0	0
206	Thomas Delamare	Marchand	do do	400	0	0	300	0	0
			<i>Porté en l'autre part.....</i>	£ 43470	0	0	37095	0	0

Appendice
(H.H.H.)

LISTE DES ADJUDICATIONS, etc.—(Continuation.)

Append
(H.H.H.)

27e Juillet.

27e Juill

No.	N O M S .	PROFESSION OU MÉTIER.	FAUBOURG OU QUARTIER.	PREMIÈRE RÉDUCTION.			RÉDUCTION FINALE.		
				£	s.	d.	£	s.	d.
			<i>Montant rapporté..</i>	13470	0	0	37095	0	0
207	William Mountain	Charpentier	Faubourg St. Roch						
208	Louis Dery	do	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
209	Veuve Walsh	do	do do	100	0	0	100	0	0
210	Antoine Sansfaçon	Tanneur	do do	250	0	0	200	0	0
211	Zacharie Chabot	Charpentier	do do	100	0	0	100	0	0
212	Louis Amiot	do	do do	400	0	0	300	0	0
213	Joseph Jolin	Avocat	do St. Roch	150	0	0	150	0	0
214	Charles Lapointe	do	do St. Jean	300	0	0	225	0	0
215	Jean Langlois	do	Quartier St. Pierre						
216	Pierre Sylvain	Commerçant	Faubourg St. Roch	400	0	0	300	0	0
217	Germain Guay	Notaire	do do	250	0	0	200	0	0
218	John S. Hill	Huissier	do St. Jean	500	0	0	425	0	0
219	Joseph Verrette	Aubergiste	do St. Roch	300	0	0	225	0	0
220	Jean Jobin	do	do do	100	0	0	100	0	0
221	Frédéric Chrétien	Marchand	do St. Jean	100	0	0	100	0	0
222	Joseph Hamel	Arpenteur	do do	500	0	0	425	0	0
223	Simon Hébert	Bourgeois	do do				150	0	0
224	Henry Cadoret	Meublier	do St. Roch	100	0	0	100	0	0
225	Thomas Scott	Charretier	do do	200	0	0	200	0	0
226	Aug. Emond	Charpentier	do do	200	0	0	200	0	0
227	Raphaël Martin	Bedeau	do St. Jean	200	0	0	300	0	0
228	Joseph Breton	Bourgeois	do St. Roch	225	0	0	200	0	0
229	John Hethrington	do	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
230	Theodore Moffet	Etudiant en droit	do do	150	0	0	150	0	0
231	Pierre Lavoie	Marchand	do St. Roch	300	0	0	225	0	0
232	Veuvo Jane Kenny	do	do do	200	0	0	200	0	0
233	F. X. Gingras	Charpentier	do St. Jean	300	0	0	200	0	0
234	Antoine D'Enstol	Constructeur de navire	do do						
235	Edouard Moffet	Epicier	do do	300	0	0	200	0	0
236	Joseph Carrier	Cordonnier	do St. Roch	200	0	0	200	0	0
237	Jean Vésina	Charpentier	do St. Jean	100	0	0	100	0	0
238	Michel Fiset	do	do St. George	200	0	0	200	0	0
239	Michel Schambior	Marchand	do St. Jean	300	0	0	225	0	0
240	Flavien Trudel	Charron	do do	100	0	0	100	0	0
241	Toussaint Vézina	Charpentier	do do	300	0	0	225	0	0
242	Frs. Bertrand	Forgeron	do do	300	0	0	200	0	0
243	J. Bto. Gingras	Charretier	do do	300	0	0	225	0	0
244	Isidore Amiot	Boulangier	do do	300	0	0	225	0	0
245	John H. Orkney	Bourgeois	do do	500	0	0	425	0	0
246	Joseph Soulard	Charron	do do	100	0	0	100	0	0
247	La Société d'Education	do	do do						
248	Ed. Gingras	Charron	do do	100	0	0	100	0	0
249	Jean Rochette	Charretier	do do	150	0	0	150	0	0
250	Ignace A. Dorwal	Moureur de bois	do do	300	0	0	225	0	0
251	Pierre Gingras	Bourgeois	do do	200	0	0	200	0	0
252	Ed. Gingras et M. Gauvin	do	do do						
253	Philip Plamondon	Charpentier	do do	200	0	0	200	0	0
254	Pierre Dasilva	do	do St. Roch	300	0	0	200	0	0
255	Louis Fiset	Protonotaire	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
256	Pierre Gauvreau	Architecte	do do	300	0	0	225	0	0
257	Pierre Gauvreau	Charretier	do do	250	0	0	200	0	0
258	Louis Chevrette	Bourgeois	do do	300	0	0	225	0	0
259	Et. Doré	Charpentier de navire	do do	300	0	0	200	0	0
260	Frs. Belleau	Charpentier	do do	200	0	0	200	0	0
261	Joseph Johnstone	Bourgeois	do St. Roch	150	0	0	150	0	0
262	John Carr	Tailleur	do St. Jean						
263	Peter Quinn	do	do do						
264	Frs. Robitaille	Bourgeois	do do	200	0	0	200	0	0
265	Joseph Paynet	Marchand	do St. Roch	300	0	0	225	0	0
266	J. Bto. Rouillard	Marin	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
267	Antoine Dery	Marchand	do do	100	0	0	100	0	0
268	Thomas Verrette	Epicier	do do	300	0	0	225	0	0
269	Nicholas Julien	Charron	do do	100	0	0	100	0	0
270	Veuve Frs. Richard	do	do do	200	0	0	200	0	0
271	Veuve Sophie Routier	do	do do						
272	F. X. Drolet	Meublier	do do	200	0	0	200	0	0
273	Joseph Boily	Cordonnier	do St. Roch	200	0	0	200	0	0
274	Ignace Kilbury	Marchand	do St. Jean	150	0	0	150	0	0
275	John Bethel	Cordonnier	Quartier St. Pierre	300	0	0	225	0	0
276	Vincent Tessier	Commerçant	Faubourg St. Roch	200	0	0	200	0	0
277	Joseph Baker	Maçon	do do	100	0	0	100	0	0
278	Ed. Langlois	Charpentier	do do	200	0	0	200	0	0
279	Olivier Perrault	Brasseur	do do	250	0	0	200	0	0
280	P. Boivin	Charpentier de navire	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
281	Veuve Bilodeau	do	do do	100	0	0	100	0	0
282	Bernard Perrault	Maçon	do do	100	0	0	100	0	0
283	Joseph Maloin	Charpentier	do do	100	0	0	100	0	0
284	Olivier Lépine	Marchand	do do	100	0	0	100	0	0
285	Pierre Dery	Charron	do do	300	0	0	200	0	0
			<i>Porté en l'autre part.....</i>	£ 59045	0	0	50595	0	0

LISTE DES ADJUDICATIONS, etc.—(Continuation.)

Appendice (H.H.H.)

pendice (H.H.H.)

27e Juillet.

27e Juillet.

No.	NOMS.	PROFESSION OU MÉTIER.	FAUBOURG OU QUARTIER.	PREMIÈRE RÉDUCTION.			RÉDUCTION FINALE.		
				£	s.	d.	£	s.	d.
			Montant rapporté...	59045	0	0	50595	0	0
286	Bazile Monier	Charpentier	Faubourg St. Jean						
287	Vc. Benoni Coulombe	do	St. Roch	300	0	0	225	0	0
288	Pierre Guilmet	Charrotier	do do	400	0	0	300	0	0
289	Joseph Cloutier	Charpentier	do do	150	0	0	150	0	0
290	Thomas Bodard	Forgeron	do do	200	0	0	200	0	0
291	Jamés Miller	Fab. de bière de ging.	do do	150	0	0	150	0	0
292	Jacques Richard	do	do do	150	0	0	150	0	0
293	Louis Iespérance	Bourgeois	do do	150	0	0	150	0	0
294	Alexandre Beaulé	Maçon	do do	200	0	0	200	0	0
295	Louis Rhéaume	Epicier	do do	300	0	0	225	0	0
296	Michael Ryerton	Maçon	do St. Jean	250	0	0	200	0	0
297	Benjamin Denis	Cordonnier	do do	200	0	0	200	0	0
298	Joseph Vézina	Charpentier	do do	200	0	0	200	0	0
299	Charles Chateaufort	Forgeron	do do	300	0	0	225	0	0
300	Benjamin Vohl	Marchand	do do	300	0	0	200	0	0
301	Olivier Robitaille	Médecin	do do	350	0	0	250	0	0
302	Augustus Doroché	Charpentier	do do	175	0	0	175	0	0
303	Hyp. Suzor	Marchand	do do	400	0	0	303	0	0
304	Jamés Little	Tonnellier	do St. Roch	90	0	0	75	0	0
305	Vc. François Pepin	do	St. Jean	200	0	0	200	0	0
306	F. O. Boulet	Charpentier	do do	225	0	0	200	0	0
307	Thomas Simard	Pilote	do St. Roch	200	0	0	200	0	0
308	James Johnstone	Cultivateur	do do						
309	Etienne Caron	Journalier	do St. Jean	100	0	0	100	0	0
310	Charles Côté	Maçon	do do	50	0	0	50	0	0
311	John Heath	Notaire	do do	400	0	0	300	0	0
312	John Lemelin	Charpentier	do St. Roch						
313	Michael Green	Commerçant	Quartier St. Pierre	300	0	0	200	0	0
314	Louis Poulin	do	Faubourg St. Roch	100	0	0	100	0	0
315	John Boomer	Commis	do St. Jean	400	0	0	300	0	0
316	Louis Morasotto	Maçon	do do	50	0	0	50	0	0
317	Jean Lemelin, jr.	Charpentier	do St. Roch	300	0	0	225	0	0
318	Magloire Garon	Meublier	do do						
319	Edward Sweetman	Arrimeur	Quartier St. Pierre						
320	François Moiseau	Charpentier	Faubourg St. Jean	100	0	0	100	0	0
321	Edouard Lemieux	Tanneur	do St. Roch	400	0	0	300	0	0
322	John Shea	do	St. Jean	150	0	0	150	0	0
323	Philip Piton	Epicier	do St. Roch	200	0	0	200	0	0
324	John Stonehouse	Voilier	do do	250	0	0	200	0	0
325	Charles McDonald	Peintre	do St. Jean	300	0	0	225	0	0
326	Charles Vézina	Forgeron	do St. Roch	200	0	0	200	0	0
327	Charles St. Michel	Imprimeur	do do	100	0	0	100	0	0
328	George Young	Commerçant	do do	500	0	0	400	0	0
329	Simon Peters	Constructeur	do do	350	0	0	250	0	0
330	Pierre Fournier	Meublier	do do	200	0	0	200	0	0
331	Pierre Gagnon	Forgeron	do do	400	0	0	300	0	0
332	François Turgeon	do	do do	300	0	0	225	0	0
333	Jean Trudel	do	do do	200	0	0	200	0	0
334	Veuve Joseph Chalifoux	do	do do	50	0	0	50	0	0
335	Joseph Bodard	Ferblantier	do do	200	0	0	200	0	0
336	Veuve P. Murphy	do	Quartier St. Pierre	100	0	0	100	0	0
337	Veuve Etienne Movielle	do	Faubourg St. Roch	200	0	0	200	0	0
338	Prisquo Guilmin	Brasseur	do do	150	0	0	150	0	0
339	Jean Bto. Dussault	Charpentier	do do	100	0	0	100	0	0
340	François Julien	do	do do	200	0	0	225	0	0
341	François Vézina	do	St. Jean	200	0	0	200	0	0
342	Veuve P. Oclere	do	do do	150	0	0	150	0	0
343	François Vézina	Boulangier	do do	150	0	0	150	0	0
344	Jean Bto. Moffatt	Boucher	do do	100	0	0	100	0	0
345	Etienne Letellier	Charpentier	do do						
346	Joseph Lamotte	do	St. Roch	100	0	0	100	0	0
347	F. X. Martinette	Meublier	do do	250	0	0	200	0	0
348	Alexis Matté	Forgeron	do St. Jean	100	0	0	100	0	0
349	Jacques Plante	Marin	do St. Roch	150	0	0	150	0	0
350	William Drum	Meublier	do do	500	0	0	400	0	0
351	Louis Langlois	Marchand	do do	400	0	0	300	0	0
352	Toussaint Blais	Journalier	do St. Jean						
353	Ignace Paré	Charretier	do St. Roch	150	0	0	150	0	0
354	Jean Mahou	do	do do	250	0	0	200	0	0
355	Robert Flukes	do	St. Jean	100	0	0	100	0	0
356	Jean Besseau	Charpentier	do St. Roch	250	0	0	200	0	0
357	Marie A. Mahou	do	do do	200	0	0	200	0	0
358	Charles Lortie	Bourgeois	do St. Jean	175	0	0			
359	Prisquo Letarte	Marchand	do do	250	0	0	200	0	0
360	Michel Routier	Forgeron	do do	100	0	0	100	0	0
361	F. X. Tessier	do	do do	100	0	0	100	0	0
362	Pierre Ampleman	Charpentier	do St. Roch	100	0	0	100	0	0
363	François Rousseau	Cordonnier	do St. Jean	300	0	0	225	0	0
			Porté en l'autre part.....	£ 74360	0	0	63598	0	0

LISTE DES ADJUDICATIONS, etc.—(Continuation.)

Appendice (H.H.H.)

Appendice (H.H.H.)

No.	NOMS.	PROFESSION ou MÉTIER.	FAUBOURG ou QUARTIER.	PREMIÈRE RÉDUCTION.			RÉDUCTION FINALE.		
				£	s.	d.	£	s.	d.
				74360	0	0	63598	0	0
			<i>Montant rapporté</i> . . .						
			Faubourg St. Roch	300	0	0	225	0	0
			do St. Jean	200	0	0	200	0	0
364	J. Bte. Lapointe	Marchand	do do						
365	Noël Petit	do	do do						
366	Christian Hoffman	do	do do						
367	Louis Mailloux	Commerçant	do do	400	0	0	300	0	0
368	Veuvo Joseph Langlois	do	do do	200	0	0	200	0	0
369	Jacques Rinfret	Maçon	do do	250	0	0	150	0	0
370	Olivier Rouillard	Charpentier	do do						
371	André Collard	do	do do	100	0	0	100	0	0
372	Louis Voyer	Charron	do do	200	0	0	200	0	0
373	Joseph Pichette	Charpentier	do do	75	0	0	75	0	0
374	Henri Roy	do	do do	50	0	0	50	0	0
375	William Day	do	do do	100	0	0	100	0	0
376	Anselme Marman	Pilote	do St. Roch	100	0	0	100	0	0
377	Richard Lee	Forgeron	Quartier St. Pierre	400	0	0	300	0	0
378	John Childs	Notaire	Faubourg St. Roch	400	0	0	300	0	0
379	Hypolite Bertrand	Forgeron	do St. Jean	400	0	0	300	0	0
380	Aug. Maxwell	do	do do	100	0	0	100	0	0
381	Patrick McGarvey	Epicier	do do	300	0	0	200	0	0
382	Ve. Joseph Daigle	do	do St. Roch	60	0	0	60	0	0
383	John Ryan	Agent	do do	250	0	0	200	0	0
384	J. Bte. Dussault	Maçon	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
385	Frs. Braun	do	do do	100	0	0	100	0	0
386	Frs. Vezina	Vendeur de lait	do do	75	0	0	75	0	0
387	Pierre Labadie	Charpentier	do do	150	0	0	150	0	0
388	Toussaint Chapelleau	Maçon	do do	150	0	0	150	0	0
389	Joseph Cantin	Marchand	do do	300	0	0	200	0	0
390	Jean Paquet	Constructeur	do St. Roch	400	0	0	300	0	0
391	François Beaumont	Charpentier	do St. Jean	125	0	0	100	0	0
392	R. X. Bigaouette	do	do St. Roch	150	0	0	150	0	0
393	Grégoire Darveau	Charpentier	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
394	Frs. Lessard	Charretier	do St. Roch	350	0	0	250	0	0
395	Louis Jacob	Peintre	do do	150	0	0	150	0	0
396	Messrs. Lloyd et Lepper	Brasseur	Quartier St. Pierre	350	0	0	300	0	0
397	Louis Plamondon	Avocat	Faubourg St. Jean	300	0	0	225	0	0
398	Pierre Robitaille	Vendeur de lait	do do	100	0	0	100	0	0
399	François Proulx	Charretier	do St. Roch	250	0	0	200	0	0
400	Daniel Fitzpatrick	do	do St. Jean	75	0	0	75	0	0
401	W. A. Leggo	do	do do	400	0	0	300	0	0
402	John Brown	Charretier	do do	150	0	0	150	0	0
403	F. X. Dumontier	Tonnellier	do St. Roch	100	0	0	100	0	0
404	Antoine Lapre	Meublier	do St. Jean	225	0	0	200	0	0
405	Hyp. Cloutier	Commerçant	do St. Roch	250	0	0	200	0	0
406	Louise Robitaille	do	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
407	Pierre Laberge	Charpentier	do St. Roch	150	0	0	150	0	0
408	Siméon Marnette	Meublier	do do	200	0	0	200	0	0
409	Charles Mailloux	Charpentier	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
410	Joseph Leblond	do	do St. Roch	300	0	0	200	0	0
411	Joseph Magnan	Charretier	do do						
412	Veuvo William Donaldson	do	do do	150	0	0	150	0	0
413	Louis Turgeon	Marchand de bois	do do	300	0	0	225	0	0
414	Joseph Rousseau	Maçon	do St. Jean						
415	Pierre Huot	Marchand	do St. Roch	500	0	0	400	0	0
416	Frs. Clout	Charretier	do do	150	0	0	150	0	0
417	Veuvo Gabriel Gagnon	do	do do	150	0	0	150	0	0
418	Frs. Darveau	do	do St. Jean	100	0	0	100	0	0
419	Henry Bolduc	Charpentier	do do	300	0	0	200	0	0
420	F. Carrier	Marchand	do St. Roch	250	0	0	200	0	0
421	W. H. Roy	do	do St. Jean	300	0	0	200	0	0
422	Joseph Moisan	do	do do	150	0	0	150	0	0
423	Antoine Montminy	Maçon	do do						
424	Romain Vallière	Charpentier	do do	150	0	0	150	0	0
425	Aug. Danielson	Tonnellier	do St. Roch	150	0	0	150	0	0
426	Louis Lépine	Charpentier	do do	200	0	0	200	0	0
427	Charles Godbout	do	do do	300	0	0	200	0	0
428	John Talland	Aubergiste	do St. Jean						
429	David Lecours	do	do do	300	0	0	225	0	0
430	William Landrygan	Pointre	do do						
431	Louis Julvin	do	do do	100	0	0	100	0	0
432	André Lespérance	Monnisiar	Quartier St. Pierre	100	0	0	100	0	0
433	Olivier Vachon	Charpentier	Faubourg St. Roch	200	0	0	200	0	0
434	David Dion	Boulangier	do do	350	0	0	150	0	0
435	Joseph Latouche	Maçon	do do	150	0	0	150	0	0
436	Joseph Parant	Brasseur	do do	150	0	0	150	0	0
437	Gabriel Rochette	Vendeur de lait	do St. Jean	100	0	0	100	0	0
438	Alexis Trepannier	Maçon	do do	150	0	0	150	0	0
439	Charles De Varennes	Charpentier	do do	100	0	0	100	0	0
440	Félicite Lachance	do	do St. Roch	500	0	0	400	0	0
441	Ambroise Verret	Charron	do St. Jean	300	0	0	200	0	0
			<i>Porté en l'autre part.</i>	£ 89495	0	0	76233	0	0

LISTE DES ADJUDICATIONS, etc.—(Continuation.)

Appendice
(H.H.H.)
27e Juillet.

No.	NOMS.	PROFESSION OU MÉTIER.	FAUBOURG OU QUARTIER.	PREMIÈRE RÉDUCTION.			RÉDUCTION FINALE.		
				£	s.	d.	£	s.	d.
			<i>Rapport de l'autre part..</i>	891	0	0	76233	0	0
442	Isidore Bernier.....	Charpentier.....	Faubourg St. Roch	150	0	0	150	0	0
443	Abraham Durand.....	Marchand.....	do St. Jean	300	0	0	200	0	0
444	Pierre Vocello.....	Maçon.....	do do	100	0	0	100	0	0
445	Michel Matte.....	do.....	do do	50	0	0	50	0	0
446	Grigoire Dosnoau.....	do.....	do St. Roch	150	0	0	150	0	0
447	H. O'Connor.....	Epicier.....	do St. Jean	400	0	0	300	0	0
448	Elonore Lortie.....	do.....	do do	100	0	0	100	0	0
449	Joseph Mathieu.....	Charpentier.....	do do	150	0	0	150	0	0
450	George Henderson.....	Epicier.....	do do	300	0	0	225	0	0
451	Ers. Corbin.....	Charpentier.....	do do	150	0	0	150	0	0
452	Louis Jenois.....	do.....	do do	75	0	0	75	0	0
453	Paul Marois.....	Charretier.....	do do	100	0	0	100	0	0
454	Veuve Jean Gagné.....	do.....	do do	300	0	0	200	0	0
455	Gormain Ruby.....	Maçon.....	do do	100	0	0	100	0	0
456	Louis Côté.....	Charpentier.....	do St. Roch	125	0	0	125	0	0
457	William Campbell.....	Journalier.....	do St. Jean	100	0	0	100	0	0
458	J. Be. Amiot.....	Marchand.....	do do	250	0	0	200	0	0
459	Michel Gauvreau.....	do.....	do do	100	0	0	100	0	0
460	Aug. Trepanier.....	Tailleur de pierre.....	do do	200	0	0	200	0	0
461	Zéphirin Chartre.....	Ferblancier.....	do do	400	0	0	300	0	0
462	George A. Allsopp.....	Médecin.....	do do	400	0	0	300	0	0
463	Antoine Guillot.....	Charpentier.....	do do	50	0	0	50	0	0
464	Jean Noroau.....	Peintre.....	do St. Roch	200	0	0	200	0	0
465	Jean Couturo.....	Charretier.....	do St. Jean	300	0	0	225	0	0
466	R. McGillis.....	Mesureur de bois.....	do do	200	0	0	200	0	0
467	James O'Brien.....	Charretier.....	Quartier St. Pierre						
468	Jonnet Ritchie.....	do.....	Faubourg St. Jean	250	0	0	200	0	0
469	Patrick Shury.....	Charretier.....	do do	100	0	0	100	0	0
470	Margdeleine Jobin.....	do.....	do do	200	0	0	200	0	0
471	Jean Papillon.....	Maçon.....	do do	200	0	0	200	0	0
472	Pierre Bouchard.....	Charpentier.....	do St. Roch	250	0	0	200	0	0
473	H. et T. Lenfesty.....	Epiciers.....	do St. Jean	250	0	0	200	0	0
474	C. A. Toupin.....	Modiste.....	do St. Roch	200	0	0	200	0	0
475	Louis Blound.....	Charpentier.....	do do	100	0	0	100	0	0
476	David White.....	Epicier.....	do St. Jean	250	0	0	200	0	0
477	Chalmers et Cie.....	Charrons.....	do St. Roch	300	0	0	225	0	0
478	Olivier Belleau.....	Boulangier.....	do St. Jean	300	0	0	225	0	0
479	Et. DeFoy.....	Bourgeois.....	do do	300	0	0	200	0	0
480	Ers. Laberge.....	Charpentier.....	do do	75	0	0	75	0	0
481	Joseph LeBel.....	Bourgeois.....	do do	500	0	0	400	0	0
482	John Jordan.....	Forgeron.....	do do	250	0	0	200	0	0
483	Pierre Merteau.....	Marchand.....	do St. Roch	250	0	0	200	0	0
484	Pierre Fortier.....	do.....	do do	200	0	0	200	0	0
485	Matthew Graham.....	do.....	do do	50	0	0	50	0	0
486	Flavien Tremblay.....	Avocat.....	do do	100	0	0	100	0	0
487	Charles Laveau.....	do.....	do do	100	0	0	100	0	0
488	Ellen Willock.....	do.....	do do						
489	Ignace Adam.....	Pilote.....	do do	250	0	0	200	0	0
490	Pierre Lacombe.....	Marin.....	do do	200	0	0	200	0	0
491	Pierre Drouud.....	Moublie.....	do do	200	0	0	200	0	0
492	Jacques Julien.....	Charpentier.....	do do	200	0	0	200	0	0
493	Paul Julien.....	do.....	do do	200	0	0	200	0	0
494	Joseph Marmette.....	Mesureur de bois.....	do do	400	0	0	300	0	0
495	Pierre Giroux.....	Forgeron.....	do do	250	0	0	200	0	0
496	Lucie Marmette.....	do.....	do do	200	0	0	200	0	0
497	Honoré Monière.....	Charron.....	do St. Jean	300	0	0	200	0	0
498	Pierre Drolot.....	Marchand.....	do do	100	0	0	100	0	0
499	Charles Touchette.....	Charpentier.....	do St. Roch	150	0	0	150	0	0
500	P. Sinclair.....	Commis.....	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
501	Léon Hamol.....	do.....	do do	250	0	0	200	0	0
502	François Pajean.....	Charpentier.....	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
503	Veuve Michel Tessier.....	do.....	do do	500	0	0	450	0	0
504	William Brown.....	Marchand.....	do St. Roch	500	0	0	400	0	0
505	René Malouin.....	Maçon.....	do St. Jean	100	0	0	100	0	0
506	William Wood.....	do.....	do do						
507	Marie Huot.....	do.....	do do	150	0	0	150	0	0
508	Joséph Pottclerc.....	do.....	do do	125	0	0	125	0	0
509	Louis Mirian.....	Mesureur de bois.....	do do	250	0	0	200	0	0
510	Veuve Ann Glass.....	Boulangier.....	do St. Roch	250	0	0	250	0	0
511	Hugh McLanghlin.....	Charretier.....	do do	250	0	0	200	0	0
512	Louis Rouleau.....	do.....	do do	200	0	0	200	0	0
513	Veuve Louis Boucher.....	do.....	do do	100	0	0	100	0	0
514	William Wadman.....	Aubergiste.....	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
515	Jane McFarlane.....	do.....	do St. Roch	200	0	0	200	0	0
516	Georgé Bisset.....	Fondeur.....	do do	500	0	0	400	0	0
517	Michel Alain.....	Marchand.....	do St. Jean	300	0	0	225	0	0
518	Marguerite Laberge.....	do.....	do St. Roch	100	0	0	100	0	0
519	Jean Pirchy.....	Tailleur.....	do St. Jean						
			<i>Porté en l'autre part. £</i>	105295	0	0	89908	0	0

Appendice
(H.H.H.)

LISTE DES ADJUDICATIONS, etc.—(Continuation.)

Appendice
(H. H. H.)

27e Juillet.

No.	NOMS.	PROFESSION OU MÉTIER.	FAUBOURG OU QUARTIER.	PREMIÈRE RÉDUCTION.			RÉDUCTION. FINALE.		
				£	s.	d.	£	s.	d.
			<i>Rapporté de l'autre part.</i>	105295	0	0	89908	0	0
520	Isaac Dorion.....	Charpentier.....	Faubourg St. Roch	250	0	0	200	0	0
521	Jean Bte. Pruneau.....	do.....	do do	300	0	0	200	0	0
522	Aug. Guerin.....	Boulangier.....	do do						
523	Jean Bte. Marcotte.....	Charpentier.....	do do	50	0	0	50	0	0
524	Jean Baillargeon.....	Marchand.....	do do	150	0	0	150	0	0
525	Robert Hyllier.....	do.....	St. Joan	50	0	0	50	0	0
526	Germain St. Pierre.....	Charpentier.....	do do	250	0	0	200	0	0
527	François Blouin.....	Commerçant.....	do St. Roch						
528	Michel Martin.....	do.....	do do	150	0	0	150	0	0
529	Joseph Fortin.....	Bourgeois.....	do do	100	0	0	100	0	0
530	Narcisso Bouchard.....	Marchand.....							
531	Charles Paradis.....	Charretier.....	Faubourg St. Roch	75	0	0	75	0	0
532	P. L. Racine.....	Cordonnier.....	do do	200	0	0	200	0	0
533	John Quinn.....	Tailleur.....	Quartier St. Pierre						
534	Louise Simard.....	do.....	Faubourg St. Roch	150	0	0	150	0	0
535	James Dinning.....	Boucher.....	Quartier St. Pierre	500	0	0	425	0	0
536	Charles Faguc.....	Charretier.....	Faubourg St. Jean	150	0	0	150	0	0
537	Honoré Gingras.....	Charpentier.....	do do	150	0	0	150	0	0
538	Edward Prendorgast.....	Vivandier.....	do do	400	0	0	300	0	0
539	William Swallowell.....	Tailleur.....	do do	100	0	0	100	0	0
540	Pierre Drolet.....	Aubergiste.....	do St. Roch	250	0	0	200	0	0
541	Michel Gauvin.....	Charretier.....	do St. Jean	400	0	0	300	0	0
542	Veuve Joachim Potitclerc.....	do.....	do do	250	0	0	200	0	0
543	P. M. Brady.....	Médecin.....	do St. Roch	200	0	0	200	0	0
544	Benjamin Blais.....	do.....	St. Jean	50	0	0	50	0	0
545	Joseph Robitaille.....	Marchand.....	do do	200	0	0	200	0	0
546	Michel Tessier.....	Commis.....	do do	300	0	0	200	0	0
547	Romain St. Amand.....	Mineur.....	do do	250	0	0	200	0	0
548	Veuve Joseph Binet.....	do.....	do do	100	0	0	100	0	0
549	Deborah Patton.....	do.....	St. Roch	200	0	0	200	0	0
550	Alexander Fraser.....	Marchand.....	Quartier St. Pierre	300	0	0	200	0	0
551	Veuve B. Bigaouette.....	do.....	Faubourg St. Roch						
552	John Curtain.....	Steevedore.....	do do	200	0	0	200	0	0
553	S. J. Tanswell.....	Clerc.....	do do	300	0	0	200	0	0
554	Société des Dames bienveillantes do Québec.....	do.....	do St. Joan						
555	R. P. Roy.....	Commerçant.....	do St. Roch	250	0	0	200	0	0
556	Pierre Martel.....	Marchand.....	do do	150	0	0	150	0	0
557	David Andrews.....	Moublier.....	do do						
558	Julien Dubuc.....	Maçon.....	do St. Jean	300	0	0	200	0	0
559	William Power.....	do.....	do do	500	0	0	450	0	0
560	Pierre Chateaufvert.....	Maçon.....	do do	150	0	0	150	0	0
561	Etienne Gauvreau.....	Forgeron.....	do St. Roch	100	0	0	100	0	0
562	Louis Plamondon.....	Marchand.....	do St. Jean	400	0	0	300	0	0
563	R. Giroux.....	Sculpteur.....	do do	100	0	0	100	0	0
564	Antoine Martel.....	Charpentier.....	do do	50	0	0	150	0	0
565	Veuve P. Montreuil.....	do.....	St. Roch	200	0	0	200	0	0
566	Joseph Lepine.....	Charron.....	do do	300	0	0	225	0	0
567	Joseph Allard.....	Marchand.....	do do	300	0	0	225	0	0
568	Jean Bourbon.....	Charretier.....	do St. Jean	75	0	0	75	0	0
569	Jean Bte. Bouré.....	do.....	do St. Roch						
570	Etienne Trudel.....	Forgeron.....	do do	200	0	0	200	0	0
571	Pierre Lefebvre.....	Charpentier.....	do do						
572	Nicolas Marois.....	Charretier.....	do St. Jean	150	0	0	150	0	0
573	F. Austin.....	Trésorier de la Cité.....	do do	200	0	0	200	0	0
574	George Allen.....	Steevedore.....	do do	150	0	0	150	0	0
575	François Lortie.....	Charpentier.....	do St. Roch						
576	Pierre Julien.....	do.....	St. Jean	150	0	0	150	0	0
577	Veuve O'Donnell.....	Cultivateur.....	do do	150	0	0			
578	Archibald Walker.....	do.....	do do	50	0	0	50	0	0
579	Henry Morgan.....	Vendeur de lait.....	do do	100	0	0	100	0	0
580	George Rutlman.....	Boucher.....	do St. Roch	100	0	0	100	0	0
581	Joseph Gingras.....	Charpentier.....	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
582	Joseph Savard.....	Cultivateur.....	do St. Roch						
583	Jean Frédéric.....	Mesureur de bois.....	do St. Jean	200	0	0	200	0	0
584	Antoine Moisan.....	Charpentier.....	do do	150	0	0	150	0	0
585	Jacques Vézina.....	do.....	do do	200	0	0	200	0	0
586	J. DeGaris.....	Marchand.....	do do	150	0	0	150	0	0
587	Alexander Fraser.....	do.....	Quartier St. Pierre	400	0	0	300	0	0
588	J. Clearhne et Cie.....	Boulangers.....	do do	500	0	0	425	0	0
589	François Audet.....	Charpentier.....	Faubourg St. Jean	300	0	0	200	0	0
590	F. P. Marceau.....	Relieur.....	do do	150	0	0	150	0	0
591	M. A. Gagnon.....	do.....	do do	250	0	0	250	0	0
592	Joseph Bedard.....	Charretier.....	do St. Roch	150	0	0	150	0	0
593	Mario Lapointe.....	do.....	do do	200	0	0	200	0	0
594	Michel Dampierre.....	Charpentier.....	do do	150	0	0	150	0	0
595	Pierre Gingras.....	Marchand.....	do St. Jean	300	0	0	200	0	0
596	Joseph Bélanger.....	Tailleur de pierre.....	do do						
			<i>Porté en l'autre part...£</i>	118795	0	0	101508	0	0

LISTE DES ADJUDICATIONS, etc.—(Continuation.)

Appendice

(H. H. H.)
27e Juillet.

No.	NOMS.	PROFESSION OU MÉTIER.	FAUBOURG OU QUARTIER.	PREMIÈRE RÉDUCTION.			RÉDUCTION FINAL.				
				£	s.	d.	£	s.	d.		
			<i>Rapporté de l'autre part.</i>			118795	0	0	101508	0	0
597	Louis Berthelot.....	Bourgeois.....	Faubourg St. Roch	200	0	0	200	0	0	0	
598	Joseph Cartwright.....	Meublier.....	do St. Jean	300	0	0	200	0	0	0	
599	Benjamin Campbell.....	do.....	do St. Roch	150	0	0	150	0	0	0	
600	Michel Boivin.....	Commerçant.....	do St. Jean	300	0	0	225	0	0	0	
601	Charlotte Angers.....	do.....	do St. Roch	250	0	0	200	0	0	0	
602	James Thompson.....	Cordonnier.....	do do	150	0	0	150	0	0	0	
603	Veuve Louise Boivin.....	do.....	do St. Jean								
604	Susanno George.....	do.....	do do	200	0	0	200	0	0	0	
605	Louis Fiset.....	Charpentier.....	do Richelieu	100	0	0	100	0	0	0	
606	W. Bentley.....	Marchand.....	do St. Roch	150	0	0	150	0	0	0	
607	François Rhéaume.....	Charpentier.....	do do								
608	Jean Bélanger.....	Tonnelier.....	do do								
609	H. et E. Bentley.....	Marchands.....	do do	200	0	0	200	0	0	0	
610	Honoré Barbeau.....	Charpentier.....	do do								
611	Jean Bte. Gagné.....	Charrotier.....	do do	50	0	0	50	0	0	0	
612	Félix Debigré.....	Commerçant.....	Quartier St. Pierre	300	0	0					
613	John McLeod.....	Epicier.....	Faubourg St. Roch	75	0	0	75	0	0	0	
614	Joseph Paradis.....	Charpentier.....	do do								
615	William Paterson.....	Epicier.....	Quartier St. Pierre	500	0	0	400	0	0	0	
616	John Dunn.....	do.....	Faubourg St. Roch	250	0	0	200	0	0	0	
617	Elj. Tourangeau.....	Bourgeois.....	do do	200	0	0	200	0	0	0	
618	Prisque Rochetto.....	Vendeur de lait.....	do St. Jean	150	0	0	150	0	0	0	
619	E. H. Tourangeau.....	Bourgeois.....	do St. Roch	200	0	0	200	0	0	0	
620	William Williams.....	Forgeron.....	do St. Jean	300	0	0	200	0	0	0	
621	Jean Bédard.....	Cultivateur.....	do St. Roch	150	0	0	150	0	0	0	
622	Honoré Barbeau.....	Cordonnier.....	do do	300	0	0	200	0	0	0	
623	John Hart.....	Tailleur de pierro.....	do St. Jean								
624	Angèle Giroux.....	do.....	do do	100	0	0	100	0	0	0	
625	Louis Jobin.....	Vendeur de lait.....	do do	100	0	0	100	0	0	0	
626	Stephen O'Neil.....	Journalier.....	do do	150	0	0	150	0	0	0	
627	Robert Hopper.....	Cultivateur.....	do do	250	0	0	200	0	0	0	
628	Germain Robergo.....	Marchand.....	do do	300	0	0	200	0	0	0	
629	Louis Letarte.....	Maçon.....	do do	50	0	0	50	5	0	0	
630	François Drouin.....	Menuisier.....	do St. Roch	100	0	0	100	0	0	0	
631	William Robinson.....	Tailleur.....	do do	200	0	0	200	0	0	0	
632	Mathew Campbell.....	Charrotier.....	do St. Jean	200	0	0	200	0	0	0	
633	Mme A. C. Mathews.....	do.....	do St. Roch								
634	Joseph Lapointe.....	Sculpteur.....	do St. Jean	150	0	0	150	0	0	0	
635	Michel Girard.....	Cultivateur.....	do St. Roch								
636	Patrick Deegan.....	Journalier.....	do St. Jean								
637	Helen Brown.....	do.....	do St. Roch	350	0	0	200	0	0	0	
638	Angélique Drolet.....	do.....	do St. Jean	75	0	0	75	0	0	0	
639	Charles Bertrand.....	Cultivateur.....	do do								
640	Augustin Doyer.....	Maçon.....	do do	75	0	0	75	0	0	0	
				125370	0	0	106908	0	0	0	

(Signé)

A. W. COCHRANE,
LOUIS PANET.

Commissaires,

Québec, 23 Juillet, 1847:

RÉPONSE

A une adresse de L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GENERAL, datée le 2 courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, " Un état des sommes allouées aux gardiens des barrières de Yonge Street, pour les indemniser des pertes qu'ils ont souffertes par suite de ce que l'extrémité nord du dit chemin a été fermée; et aussi copie du rapport ou état transmis par les Commissaires du dit chemin, en 1845, dans lequel ils exposent les vues qu'ils entretiennent relativement aux dites pertes et aux compensations qui en résultent; aussi un état des sommes allouées aux dits gardiens pour les pertes qu'ils ont souffertes par la réduction des taux de péages, opérée en vertu de l'Acte du Bureau des Travaux Publics; aussi un état du montant des recettes brutes et nettes en provenant, pour les années 1844 et 1845, quand ces barrières étaient sous le contrôle des Commissaires, avec un état du revenu net et brut en provenant, pour les années 1846 et 1847, pendant que le dit chemin était sous le contrôle du Bureau des Travaux Publics; aussi un état du montant pour lequel chacune des dites barrières du dit chemin a été louée par les dits Commissaires, avant leur suspension, pour l'année 1846; et aussi, un état indiquant les sommes pour lesquelles elles ont été louées, sous le contrôle du Bureau des Travaux Publics; et aussi le coût des premiers quatre milles du chemin de Yonge Street, près de chez Lymburner; avec un état indiquant le prix auquel ces travaux avaient été originairement entrepris."

Par Ordre,

D. DALY, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,

Montréal, 20 Juillet, 1847.

ÉTAT indiquant les sommes allouées aux gardiens des dites barrières, pour les indemniser des pertes qu'ils ont souffertes par la réduction des taux de péages, opérée en vertu de la 9^e Victoria, chap. 37, intitulé, " Acte pour amender les lois qui constituent le Bureau des Travaux Publics."

Il a été alloué £400, au gardien de la barrière No. 1, pour l'indemniser de la perte qu'il a essuyée par la réduction des taux de péages, opérée en vertu de la 9^e Vic. chap. 37, à dater du jour où cet Acte a été passé, jusqu'au 30 Novembre, 1846. Un nouveau bail lui a été accordé pour six mois, à dater du 1^{er} Décembre, 1846, jusqu'au 31 Mai, 1847, à raison de £76 13s. 4d. par mois, — étant une réduction sur l'autre bail, de £38 6s. 8d. par mois.

Il a été alloué £480, au gardien des barrières Nos. 2 et 4, pour l'indemniser de la perte qu'il a soufferte par la réduction des taux de péages, opérée en vertu de la 9^e Victoria, chap. 37, à dater du jour où le dit Acte a été passé, le 9 Juin, 1846, jusqu'au 30 Novembre, 1846. Un nouveau bail lui a été accordé pour six mois, depuis le 1^{er} Décembre, 1846, jusqu'au 31 Mai, 1847, à raison de £106 par mois; ce qui fait une réduction sur l'autre bail, de £53 par mois.

Il a été alloué £189, au gardien de la barrière No. 3, pour l'indemniser de la perte qu'il a soufferte par la réduction des taux de péages, opérée en vertu de la 9^e Victoria, chap. 37, à dater du jour où le dit

Acte a été passé, le 9 Juin, 1846, jusqu'au 30 Novembre, 1846; un nouveau bail lui a été accordé pour six mois, depuis le 31 Décembre, 1846, jusqu'au 31 Mai, 1847, à raison de £35, par mois; ce qui fait une réduction sur l'autre bail, de £17, par mois.

I. G. O. Douanes,

19 Juillet, 1847.

ÉTAT du montant des recettes brutes provenant du chemin à barrières de Yonge Street, pour les années 1844 et 1845.

Les Commissaires de ce chemin étant dans l'habitude d'établir leurs comptes jusqu'au 31 Octobre de chaque année, sans indiquer les périodes auxquelles les deniers étaient versés, ils n'ont par conséquent aucun moyen de constater les recettes nettes et brutes provenant du dit chemin, pour les années 1844 et 1845; l'état général suivant des affaires de la Commission, servira néanmoins à indiquer les sommes qui ont été payées pour chaque barrière, depuis le 1^{er} Novembre, 1843, jusqu'au 12 Octobre, 1846, et les déboursés qui ont été faits pendant la même période.

I. G. O. Douanes,

19 Juillet, 1847.

Elat Général des recettes et dépenses du Chemin de Yonge Street, dans le District de Home, Canada Ouest, depuis le premier Novembre, 1843, jusqu'au 31 Oct., 1844.

pondice
(I. I. I.)
Juillet.

RECETTES.		1844		1843		DÉPENSES.		1844		1843	
£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
ARRÉGES DES RECETTES.											
Arréges de composition pour travail personnel exigé par le Statut.											
Arréges des péages de 1838 pour autant pris sur le fonds des péages par John Montgomery											
Intérêt sur ic eux											
Ajoutez à ce que dessus—Montant dépensé pour matériaux, et pour améliorer le chemin antérieurement à l'année 1837, dont il n'a pas été fait de rapport, par suite de la suspension des travaux, mais pour lequel la commission paie un intérêt, savoir: Pour abaisser la côte à St. Albans.											
Valeur de la pierre en main											
Sept années d'intérêt sur les dites sommes											
3183 10 10											
ARRÉGES DES RECETTES.											
Arréges de composition pour travail personnel exigé par le Statut.											
Arréges des péages de 1838 pour autant pris sur le fonds des péages par John Montgomery											
Intérêt sur ic eux											
Ajoutez à ce que dessus—Montant dépensé pour matériaux, et pour améliorer le chemin antérieurement à l'année 1837, dont il n'a pas été fait de rapport, par suite de la suspension des travaux, mais pour lequel la commission paie un intérêt, savoir: Pour abaisser la côte à St. Albans.											
Valeur de la pierre en main											
Sept années d'intérêt sur les dites sommes											
587 16 9											
1000 0 0											
1974 9 0											
1240 0 0											
£4803 5 9											
RECETTES.		1844		1843		DÉPENSES.		1844		1843	
£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Balace entre les mains des Commissaires, rapportées.											
Recettes provenant des péages, nettes, savoir:—											
Barrière N ^o . 1.											
" 2.											
" 3.											
" 4.											
Composition pour travail personnel exigé par le Statut											
Recettes provenant des amendes											
40322 4 5											
3950 0 0											
44272 4 5											
Dépense totale:											
Au Receveur Général.											
A la Banque du Haut-Canada.											
Balace due à G. T. Denison pour dommages et frais.											
Moins le montant remboursé à la Banque à compte de l'emprunt.											
Montant total de la dette.											
50423 0 0											
DETTES.											
Montant des deniers empruntés et dépensés:											
Emprunt du Gouvernement.											
Emprunt de la Banque.											
Dépense totale:											
Au Receveur Général.											
A la Banque du Haut-Canada.											
Balace due à G. T. Denison pour dommages et frais.											
Moins le montant remboursé à la Banque à compte de l'emprunt.											
Montant total de la dette.											
50423 0 0											

(Signé) JAMES YOUNG,
Secrétaire des Commissaires du Chemin de Yonge Street.

Yonge Street, 10 Novembre, 1844.

Appendice
(I. I. I.)
23^e Juillet.

Appendice
I. I. I.)
23e Juillet.

Etat Général des recettes et dépenses de la Commission du Chemin à Barrières de Yonge Street, dans le District de Home, Canada Ouest, depuis le 1er Novembre, 1845, jusqu'au 12 Octobre, 1846.

1845		1846		1846		1846		1846		1846	
RECETTES.	£	s.	d.	ARRÉAGES DES RECETTES.	£	s.	d.	ARRÉAGES DES RECETTES.	£	s.	d.
Balance entre les mains des Commissaires, rapportée				Main d'œuvre	429	0	8				
Recettes provenant des péages, savoir :				Emploi de chevaux, etc.	84	16	4				
Barrière No. 1	935	13	3	Matériaux pour réparer la surface du chemin	136	15	6				
" 2	549	10	2	Comptes des artisans	125	9	3				
" 3	428	3	8	Gages des Inspecteurs	126	2	6				
" 4	425	17	5	Salaire du Secrétaire	125	0	0				
Arrrages de péages, reçu la balance due par John Montgomery, et l'intérêt sur icelle				Allocation additionnelle	50	0	0				
Amendes reçues				Frais de justice	176	0	0				
				Intérêt payé sur la dette	39	10	2				
				Dépenses incidentes	1500	0	0				
				Balance versée dans la caisse du Receveur-Général	43	11	8				
					14	11	2				
					2665	17	3				
DETTES.				ARRÉAGES DES RECETTES.							
Montant des sommes empruntées et dépensées	40322	4	5	Arrrages des recettes pour l'année courante, savoir :	429	17	9				
Intérêts non payés le 1er Octobre, 1846	12705	14	4	Barrière No. 1	311	12	2				
				" 2	73	0	7				
				" 3	65	2	6				
				" 4							
Dette totale			53027		205	7	2				
Outre ce que dessus, les Commissaires ont payé la somme de \$4614 5s. 8d., à même le fonds des péages, pour prolonger le chemin.				Valeur de la pierre destinée aux réparations, et laissée sur une partie du chemin fait par les Commissaires, 91½ toises	301	4	1				
				Valeur de la pierre sur la première section, livrée à l'entrepreneur suivant contrat, 96½ toises de pierre concassée, et 51½ toises suivant mesurage	458	6	6				
				Coût de 117½ toises de pierre concassée, et de 37 toises de pierre brute, (suivant mesurage), restant sur la partie du chemin laissée aux Commissaires des Travaux Publics	964	17	9				
				Outre ce que dessus, les Commissaires ont dépensé pour améliorer la côte à St. Albans, la somme de	1000	0	0				

(Signé,
" FRANCIS BOYD, Président,
" WM. CROOKSHANKS,
" D. BRIDGFORD,
" CHAS. THOMPSON,
" BENJAMIN THORNE.

Appendice
(I. I. I.)
23e Juillet.

Appendice
(I. I. I.)

23e Juillet.

ETAT indiquant le montant des recettes nettes et brutes provenant du Chemin de Yonge Street, pour les années 1846 et 1847.

En 1846, il a été payé au Receveur-Général, £1014 4s. 3d.

Du 1er Janvier au 31 Mai, 1847, il a été reçu une somme de £1088 7s., en vertu du bail consenti le 30 Novembre, 1846; depuis cette époque, il a été reçu £333 6s. 8d., à compte des péages provenant de ce chemin, ainsi que des autres chemins, tel qu'expliqué au No. 7. Les sommes suivantes ont été reçues du Percepteur des péages à la barrière No. 1, savoir:— pour la semaine expirée le 8 Juin, £13 5s.; pour la semaine expirée le 14 Juin, £21 2s. 6d.; et pour la semaine expirée le 21 Juin, £24 5s.

I. G. O. Douanes,
19 Juillet, 1847.

ETAT indiquant la somme pour laquelle chaque barrière du Chemin de Yonge Street a été louée par les Commissaires, antérieurement à l'année 1846.

La barrière No. 1, louée £1440, pour une année à compter du 1er Février, 1846.

Barrière No. 2, louée £820, pour une année, à compter du 1er Février, 1846.

Barrière No. 3, louée £510, pour une année, à compter du 1er Février, 1846.

Barrière No. 4, louée £435, pour une année, à compter du 1er Février, 1846.

Par les Commissaires, et avant leur suspension.

I. G. O. Douanes,
19 Juillet, 1847.

ETAT indiquant les sommes pour lesquelles les barrières du Chemin de Yonge Street ont été louées, en vertu de la 9^{me} Victoria, chap. 37; Acte pour amender les lois qui constituent le Bureau des Travaux Publics.

La barrière No. 1, a été louée moyennant £76 13s. 4d. par mois, depuis le 1er Décembre, 1846, jusqu'au 31 Mai, 1847.

Appendice (I. I. I.)
23e Juillet.

Les barrières Nos. 2 et 4, ont été louées moyennant £106 par mois, depuis le 1er Décembre, 1846, jusqu'au 31 Mai, 1847.

La barrière No. 3, a été louée £35 par mois, depuis le 1er Décembre, 1846, jusqu'au 31 Mai, 1847.

Depuis le 1er Juin, la barrière No. 1, n'a pas été louée; les péages ont été perçus au nom de la Province; les barrières Nos. 2, 3 et 4, ont été louées avec les autres barrières sur les divers chemins hors de Toronto, excepté les trois plus voisins de la Cité, pour la somme de £4000, jusqu'au 31 Mai, 1848.

I. G. O. Douanes,
19 Juillet, 1847.

Côtr des premiers quatre milles du chemin à barrières de Yonge Street, commençant près de chez Lymburner, avec un état des prix stipulés dans les contrats primitifs.

Travaux Publics, Montréal,
8 Juillet, 1847.

Monsieur,

En obéissance aux ordres de Son Excellence le Gouverneur Général, je vous transmets ci-joints, par ordre des Commissaires, les renseignements demandés à ce Département par l'Adresse de l'Assemblée Législative, relativement au Chemin de Yonge Street.

Les travaux ont été faits moyennant les prix stipulés dans les contrats primitifs, à l'exception de certains ouvrages qui n'avaient pas été prévus lors des contrats; mais ils ont été faits à des prix basés sur ceux des contrats.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

L'Honorable D. DALY,
Secrétaire Provincial.

Appendice
I. I.)
Juillet.

Correz de l'estimation finale de l'Ingénieur pour la confection des quatre premiers milles du Chemin de Yonge Street, commençant près de chez Lymburner.

Appendice
(I. I. I.)
23e Juillet.

	\$	s.	d.	£	s.	d.
Niveler, égouter et former le chemin, 330 chaînes, à £55 par mille	226	17	6			
17700 verges cubes d'excavation, à 6d.....	442	10	0			
1920 do do O. T. D., à 6d.....	48	0	0			
180 do de maçonnerie pour les canaux souterrains, à 2s...	18	0	0			
845 pieds de cèdre pour couvrir les canaux, à 5d.....	17	12	1			
386 verges d'excavation dans les fosses, à 6d.....	9	13	0			
45 cordes de pierre pour les canaux souterrains, à 17s.	38	5	0	800	17	7
2309 do de pierre concassée déposée sur le chemin, 31s. 3d.	3607	16	3			
61 do de pierre brute livrée, réstant sur le chemin, 17s.	51	17	0			
				3659	13	3
Le prix des items suivans n'est pas indiqué dans le contrat.						
250 cordes de pierre déposée par les Commissaires sur le chemin, 5s.....	62	10	0			
110 do de pierre concassée, 12s.....	60	12	0			
Pour faire des rigoles sous des couches de métal.....	4	6	3			
578 cordes de pierre requises pour le chemin, et non estimées dans le devis primitif, 5s.....	144	10	0			
1920 do extraites du sable, et pierre concassée, 2s. 6d....	240	0	0			
Pièces de bois placées sur les côtés du chemin, et ensuite enlevées.	22	10	0			
Autres travaux.....	62	3	1	596	11	4
				£ 5057	2	2

Certifié vraie copie de l'estimation de l'Ingénieur.

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire du Bureau des Travaux Publics.

Département des Travaux Publics,
7 Juillet, 1847.

RÉPONSE

Appendice
J. J.)
Juillet.

A une Adresse de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GÉNÉRAL, datée le 14 courant, aux fins d'obtenir copie de tous les documens relatifs à l'achat de la maison de l'Honorable Peter McGill, maintenant occupée par le Département des Terres de la Couronne.

Appendice
(J. J. J.)
26e Juillet.

Par Ordre,

D. DALY, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Montréal, 26 Juillet, 1847.

Liste des documens ci-joints transmis conformément à une résolution de l'Honorable Assemblée Législative du 14 courant, signifiée par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le 20 du même mois:—

No. 1.—Copie d'une lettre de T. Bouthillier, Assistant Commissaire des Terres de la Couronne, à l'Honorable D. B. Viger, du 20 Janvier, 1847.

No. 2.—Copie d'une lettre de C. S. Cherrier à T. Bouthillier, Assistant Commissaire des Terres de la Couronne, du 27 du même mois, en réponse de la précédente.

No. 3.—Copie d'une lettre de D. B. Papineau, à C. S. Cherrier, du 29 du même mois, en réponse de la précédente.

No. 4.—Copie d'un rapport du Commissaire des Terres de la Couronne au Gouverneur-Général, datée le 2 Février, 1847.

No. 5.—Copie d'un ordre en Conseil sur le susdit rapport, daté le 17 du même mois.

No. 6.—Copie d'un acte de vente, par l'Honorable P. McGill, en faveur du Commissaire des Terres de la Couronne, le 25 Février, 1847.

No. 1.

Copie d'une lettre de T. Bouthillier, Assistant Commissaire des Terres de la Couronne, à l'Honorable D. B. Viger.

Bureau des Terres de la Couronne,
Montréal, 20 Janvier, 1847.

Honble. Monsieur,

Je dois vous prévenir que le Gouvernement ne pourra retenir après le 1er Mai prochain, dans leur état actuel, les bâties maintenant occupées par ce Bureau.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) T. BOUTHILLIER.

L'Honble. D. B. VIGER.
Montréal,

Appendice
(J. J. J.)

No. 2.

Copie d'une lettre de M. Cherrier à M. Bouthillier,
en réponse à la précédente.26^e Juillet.

Montréal, 27 Janvier, 1847.

Monsieur,

Je suis chargé de la part de M. Denis B. Viger de vous informer, en réponse à la lettre que vous lui avez adressée le vingt du courant, qu'il n'entend pas faire d'autres réparations à la maison occupée par le Bureau des Terres de la Couronne, que celles absolument nécessaires pour mettre à l'abri de la pluie ceux qui l'habitent.

M. Viger désire savoir immédiatement si le Bureau gardera la maison à cette condition, ainsi que pour le loyer et autres conditions auxquelles il l'a occupée jusqu'à présent.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) C. S. CHERRIER,
Avocat.

T. BOUTHILLIER, Ecuyer,
Bureau des Terres de la Couronne.

No. 3.

Copie d'une lettre de M. Papineau à M. Cherrier.

Bureau des Terres de la Couronne.
Montreal, 29 Janvier, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 27 courant, en réponse à celle qui a été adressée à M. Viger par ce Département, le 20 ; et comme je vois que les réparations que M. Viger offre de faire, ne sont pas suffisantes pour la commodité des employés et la conservation des documents, je dois vous avertir que le Département n'occupera pas la maison où il est maintenant après l'expiration du présent bail verbal, qui expire au 1^{er} Mai prochain ; vous êtes donc parfaitement libre de louer à qui vous voudrez.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) D. B. PAPINEAU.

C. S. CHERRIER, Ecuyer,
Montréal,

No. 4.

Copie d'un rapport adressé au Gouverneur-Général,
par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Accommodations de Bureaux.

A Son Excellence le Très Honorable Comte d'Elgin
et Kincardine, Gouverneur Général de l'Amérique
Britannique du Nord, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Le soussigné, Commissaire des Terres de la Couronne, prend la liberté d'appeler l'attention de Votre Excellence sur la correspondance ci-jointe, d'après laquelle on verra que, comme l'Honorable M. Viger, propriétaire de la maison qui est maintenant occupée par ce Département, refuse de faire à la dite maison les réparations et améliorations qui sont indispensa-

blement nécessaires pour la conservation de ses documents et la convenance de ses bureaux, il se trouve dans la nécessité de louer ailleurs.

Le soussigné prend la liberté de remarquer, qu'à l'époque où cette maison a été louée, le Bureau des Travaux Publics, qui était chargé de fournir des logemens convenables aux divers départemens publics, n'avait pas grand choix à faire ; et que par conséquent, la maison dans laquelle on a placé ce Département, était tout-à-fait insuffisante.

Depuis cette époque, le Conseil a ordonné de réunir au Département des Terres de la Couronne, deux autres branches du service public, savoir : celui de l'Administration des biens des Jésuites, et le Bureau de l'Inspecteur du Domaine de la Reine ; et il a aussi placé sous son contrôle le Département pour l'exploitation des mines sur les Lacs Huron et Supérieur.

Ces mesures ont nécessairement augmenté les inconvéniens résultant d'un logement déjà trop étroit.

Il est probable en outre, qu'il faudra aggréger à ce Bureau le Département de l'exploration géologique qui existe depuis quelques années ; et dans ce cas, il faudra pourvoir à se procurer de nouveaux appartemens pour la classification des échantillons, etc., etc., etc.

En conséquence, le soussigné demande respectueusement l'autorisation de faire des arrangements à cet effet, en louant une maison et des dépendances convenables, et pour une période de tems suffisante pour mettre ce Département à l'abri du trouble d'un déménagement, jusqu'à ce que la Législature se soit procuré des édifices publics permanens, pour y établir tous les bureaux publics ; car la translation d'une grande masse d'archives, cartes, documens, etc., d'un bureau public entraîne toujours du désordre et des inconvéniens graves.

Si le soussigné était autorisé à payer un loyer annuel de six cent louis, il pense qu'il pourrait pourvoir au logement du Bureau du Surintendant des Ecoles du Bas-Canada qui est maintenant logé assez à l'étroit et qu'il pourrait aussi recevoir un autre département que n'aurait besoin que d'une seule grande chambre ou de deux chambres d'une moindre grandeur.

Le soussigné est d'opinion, que pour loger son Département, il faudrait ajouter au £200 qu'il paye maintenant, la somme de £150 ; et allouant £125 pour chacun des deux départemens dont il vient de parler, cela porterait le tout à la somme de £600 par année, comme il vient de le dire plus haut.

Le tout néanmoins soumis.

(Signé,) D. B. PAPINEAU,
Commissaire des Terres de la Couronne.

No. 5.

Copie d'un ordre en Conseil sur le susdit rapport.

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 17 Février, 1847, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur la communication du Commissaire des Terres de la Couronne, datée le 2 Février courant, demandant l'autorisation de faire des arrangements pour loger les Bureaux de son Département, et les branches du service public qui s'y rattachent.

Appendice
(J. J. J.)26^e Juillet.

pendice
(J.J.J.)
26e Juillet.

Le Comité recommande que le Commissaire des Terres de la Couronne soit autorisé à faire les meilleurs arrangements qu'il pourra prendre pour loger son Département, jusqu'à ce qu'on se soit procuré des bâtimens aux frais publics.

Certifié.

(Signé) E. PARENT.

Au Commissaire des Terres
de la Couronne.

No. 6,

Copie d'un acte de vente,—par l'Honorable Peter McGill, au Commissaire des Terres de la Couronne.

Devant les Notaires Publics pour cette partie de la Province du Canada qui constituait ci-devant la Province du Bas-Canada, demeurant en la Cité de Montréal, District de Montréal, en la dite partie de la Province du Canada, Soussignés :—

A comparu

L'Honorable Peter McGill, demeurant en la dite Cité de Montréal, membre du Conseil Législatif de cette Province ;

Lequel a par ces présentes vendu, promis, et s'est obligé de garantir contre tous troubles et empêchemens quelconques, au Commissaire des Terres de la Couronne en cette Province du Canada, à ce présent,—l'Honorable Denis Benjamin Papineau, de la dite Cité de Montréal, Commissaire actuel des Terres de la Couronne en cette Province, et ce acceptant, acquéreur tant pour lui même en cette qualité, que pour tous ses successeurs à cette charge, ou ayant droit à l'avenir, la propriété ci-après désignée, savoir :—Un terrain ou emplacement situé en la dite Cité de Montréal, contenant environ cinquante cinq pieds de largeur en front, sur environ cent vingt-cinq pieds de profondeur, mesure française, le tout dans les bornes suivantes :—tenant devant au nord est, à la rue St. Gabriel ; derrière au sud ouest, à l'Honorable Mr. le Juge Gale ; d'un côté au nord ouest, à la ruelle des Fortifications ; et enfin de l'autre côté au sud est, à Messrs. Edouard Thompson et Tousseint Peltier ; avec une maison en pierre de taille, à trois étages dessus construite, et en outre diverses bâtisses en brique érigées dans la première cour, ainsi qu'une étable en pierre et autres bâtisses et remises construites dans la seconde cour, le tout servant de dépendances à la maison susdite, et le tout se trouve actuellement enclos.

Le mur de pierre qui sépare une partie de la propriété présentement vendue, de celle de Thompson (représentant les héritiers David Ross) est miloyen, ainsi qu'il est mentionné dans le titre d'acquisition du dit Honorable McGill ci-après cité.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte, sans aucune exception ni réserve de la part du vendeur, et tel que le tout est accepté par le dit Honorable D. B. Papineau, qui déclare l'avoir vu et visité, et en être parfaitement content et satisfait.

Cette propriété appartient à l'Honorable Mr. McGill au moyen de l'acquisition qu'il en a faite par contrat passé le quinze Décembre mil huit cent trente huit, devant Mr. J. J. Gibb qui en a la minute, et son collègue, notaires, à Montréal, en date du dit jour et an ci-avant mentionnés, de Dame Jane David, de la dite Cité, veuve de feu David Ross, en son vivant, Ecuier, de Montréal, avocat et conseil de Sa

Majesté, et de Arthur Ross, Ecuier, aussi de Montréal, avocat, en leurs capacités respectives d'exécuteur et d'exécutrice testamentaires du dit feu M. David Ross, ainsi qu'il appert au testament de ce dernier, fait dans les formes anglaises, en présence de trois témoins, daté à Montréal susdit, le vingt-deux mars, mil huit cent trente-sept, et régulièrement reconnu et prouvé devant l'Honorable Mr. le Juge Pyke, alors Juge de la Cour du Banc du Roi de ce District ainsi qu'il appert par l'ordonnance de cet honorable Juge en date du vingt-cinq Janvier, mil huit cent trente huit, le tout déposé au greffe de la Cour du Banc de la Reine de ce District, et enregistré à la date du dit jour 25 janvier, 1838, dans le registre des insinuations de la dite Cour.

Par lequel testament les dits exécuteur et exécutrice avaient pouvoir d'aliéner les propriétés dépendant de la succession du dit Mr. David Ross.

Ce dernier avait été propriétaire de l'immeuble actuellement vendu au moyen de l'acquisition qu'il en avait faite, savoir :—en très grande partie du Sieur François Xavier Daveluy dit Larose et son épouse, par contrat passé devant l'Honorable Louis Guy, notaire de Sa Majesté, qui en a gardé la minute, et son collègue, en date du dix Juin, mil huit cent douze, — et en petite partie d'Augustin Perrault, par contrat passé devant J. M. Cadieux, qui en avait gardé la minute, et son collègue, notaires à Montréal, en date du cinq Juillet, mil huit cent seize.

La propriété présentement vendue est située dans l'étendue de la Seigneurie de l'Isle de Montréal ; et envers le domaine d'icelle dont elle relevait à titre de cens, était chargée de certains cens et rentes et autres droits seigneuriaux, mais qui ont été commués et amortis à toujours, par un acte à cette fin passé entre M. M. les Ecclésiastiques du Séminaire de St. Sulpice de Montréal, Seigneurs de la dite Seigneurie, et le dit Honorable M. McGill, devant P. Lacombe, notaire, à Montréal, qui en a la minute, et son collègue, en date du vingt du présent mois de Février (1847) ; de sorte que la dite propriété est aujourd'hui et à toujours un *franc alev roturier*, tel que mentionné au dit acte de commutation.

Cette vente est faite à la charge par l'acquéreur, ses successeurs et ayants-droit à l'avenir ;

1er. De prendre la propriété présentement vendue dans l'état où le tout se trouve actuellement, sans pouvoir prétendre aucune indemnité ni diminution du prix qui sera ci-après énoncé pour des réparations grosses ou menues qui pourraient être à y faire, comme aussi sans garantie de la mesure précise ci-dessus énoncée dont le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte de l'acquéreur et de ses ayants-droit ou successeurs en office.

2èment. De se soumettre à toutes les servitudes passives, apparentes ou occultes, qui pourraient grever la propriété présentement vendue, en profitant de celles actives, si aucunes se trouvent, sans garantie à cet égard, sauf à l'acquéreur ou à ses successeurs à faire valoir les unes et à défendre les autres comme bon leur semblera, à leurs risques ou avantages ; sans que néanmoins cette énonciation puisse donner à qui que ce soit, des droits outre ni plus grands qu'il ne justifierait par titres réguliers.

Le vendeur déclare ici que le dit Edouard Thompson a un passage à la profondeur de la propriété présentement vendue, entre cette dernière et celle de l'honorable M. le Juge Gale, pour communiquer par l'arrière de son terrain à la Ruelle des Fortifications, ainsi qu'il est mentionné dans le titre de l'acquisition du dit honorable M. McGill du 15 Décembre, 1838,

Appendice
(J.J.J.)
26e Juillet.

Appendice
(J.J.J.)

26e Juillet

3ème. De ne prendre possession de la propriété présentement vendue, (résidence actuelle du dit honorable M. McGill) que sous un mois de la date des présentes pour lui donner le temps de trouver un autre logement; sans pour ce délai pouvoir avoir droit à aucun loyer.

4ème. De payer et rembourser au vendeur la somme de deux cent vingt livres et deux deniers du cours actuel de cette province, prix de la commutation des droits seigneuriaux dont était grevée la propriété présentement vendue, commutation qui a été faite et obtenue par le dit honble. M. McGill, au désir du dit Commissaire des Terres de la Couronne.

La présente vente est encore faite pour et moyennant les prix et somme de cinq mille livres du cours actuel de la Province du Canada, qui a été payée comptant, à vue des notaires soussignés, entre les mains du dit honble. M. McGill, lequel en conséquence en donne une quittance générale et finale, pleine et entière au dit honble. D. B. Papineau, et à tous ses successeurs et ayant-droit à l'avenir.

Au moyen de tout ce que dessus, le vendeur met et subroge l'acquéreur en tous ses droits de propriété, et autres droits accessoires qu'il pouvoit avoir sur l'immeuble présentement vendu, s'en dessaisissant à son profit à compter de ce jour, mais à la condition de n'en prendre possession que sous un mois de cette date, ainsi que plus haut mentionné.

Le vendeur transporte spécialement tous les droits de garantie personnelle qu'il a lui-même contre la dite Dame veuve David Ross et le dit Arthur Ross, et généralement contre les représentants du dit feu David Ross, telle que stipulée et résultant du contrat de vente faite au vendeur. Laquelle garantie, l'acquéreur ou ses ayants-droit exerceront comme bon leur semblera, le tout sans préjudice à la garantie du vendeur stipulée au commencement du présent contrat. Pour mettre l'acquéreur en possession, de même que pour prendre tout enregistrement ou inscription requis pour la conservation des droits de propriété créés par les présentes, tous pouvoirs nécessaires de ce faire sont donnés au porteur des présentes ou d'une expédition ou extrait d'icelles, lequel les parties constituent leur procureur spécial à cet effet.

L'acquéreur reconnaît que le vendeur lui a remis les titres suivants;—savoir;

1er. Le contrat en langue anglaise par la dite Dame veuve David Ross et Arthur Ross és qualités, au dit Hon. M. McGill, du 15 Décembre, 1838 :

2ème. Le contrat d'acquisition de la plus grande partie de ce terrain faite par le dit feu David Ross, de François-Xavier Daveluy et son épouse, du 10 Juin, 1812.

3ème. Une expédition de l'acte de commutation susdite, en date du 20 Février présent mois, (1847.)

4ème. La police d'assurance (No. 85,175) de la maison et dépendance sus-décrites assurées contre les accidents du feu par la Compagnie d'Assurance de l'Alliance; tous les droits résultans de la dite police contre la dite compagnie devant être transportés immédiatement par le vendeur à l'acquéreur d'après les réglemens de cette compagnie; et quant aux autres titres antérieurs, l'acquéreur se les procurera à ses frais s'il en avait besoin, le vendeur lui ayant remis tous ceux qu'il avait en sa possession, dont quittance.

Dont et de tout acte, pour l'exécution duquel les parties ont élu domicile en leurs demeures ordinaires. Fait et passé au dit lieu de Montréal, Bureau des Terres de la Couronne, en cette Province, jeudi, le vingt-cinquième jour du mois de Février, avant-midi, de l'année mil-huit-cent-quarante-sept.

Et après lecture faite aux parties, elles ont signé avec les dits Notaires.

(Signé,) PETER M'GILL,
" D. B. PAPINEAU,
C.T.C.
" S. PHELLETIER, N.P.
" D. E. PAPINEAU, N.P.

Il est ainsi en la minute demeurée en l'étude du Notaire soussigné.

(Signé,) D. E. PAPINEAU,
N. P.

(Endossé,)

25 Février, 1847.

Vente par l'Honorable P. McGill, Membre du Conseil Législatif, au Commissaire des Terres de la Couronne, en la Province du Canada.

D. E. PAPINEAU, N. P.

(Deuxième expédition.)

Appendice
(J.J.J.)

26e Juillet

REVENUS

ET

DÉPENSES ANNUELLES

DU

BAS-CANADA,

DEPUIS

LETABLISSEMENT DE LA CONSTITUTION JUSQU'A L'EPOQUE
DE L'UNION.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



Montréal :

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON, RUE SAINT NICOLAS,

1847.

Appendice (K.K.K.) ÉTAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles de la ci-devant Province du Bas-Canada, depuis quelle source, et en vertu de quelle autorité ils ont été perçus; le montant net, déduction faite des frais

REVENUS CASUELS ET TERRITORIAUX.

Année	Rentes des Postes du Roi.		Baux des Forges de St. Maurice.		Loyers du Quai du Roi.		Droits de Quint.		Lods et Ventes.		Droit d'Aubaine.		Baux des grèves et lots de grève.		Commutation de tenure.		Anciennes murailles au tour de Montréal.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
1792	720	0 0																
1793	360	0 0	62	16 4														
1794	360	0 0																
1795	360	0 0	37	10 0														
1796	360	0 0					764	13 1										
1797	360	0 0	18	15 0			57	6 9										
1798	360	0 0	18	15 0			3066	18 6½										
1799	360	0 0	18	15 0			12	17 5										
1800	360	0 0	18	15 0					22	12 3								
1801	360	0 0	401	5 0	279	0 0	482	0 7	345	19 0½								
1802	360	0 0	765	0 0	270	0 0	235	9 0½	4202	9 1½								
1803	922	10 0	765	0 0	270	0 0	1356	14 3	924	13 0½								
1804	922	10 0	765	0 0			2882	14 9½	1184	17 9								
1805	922	10 0	765	0 0			49	13 6½	361	2 2½								
1806	922	10 0	765	0 0	360	0 0	108	4 8	346	19 6½								
1807	922	10 0	409	10 0			14	3 6	826	6 10½								
1808	922	10 0	54	0 0					332	9 2								
1809	922	10 0	54	0 0	263	18 2½	2243	18 2½	1847	12 10½	46	19 8						
1810	922	10 0	463	10 0	303	15 0	867	17 5	1305	12 0½								
1811	922	10 0	450	0 0	315	13 11½	216	9 8½	2958	8 0½	40	10 3½						
1812	922	10 0			175	15 5	139	11 0½	590	14 1½	436	7 9						
1813	922	10 0	450	0 0	479	10 5	332	16 0½	1139	11 11½								
1814	922	10 0	900	0 0	303	15 0	618	8 0½	926	7 3								
1815	922	10 0	450	0 0	278	8 3½	222	15 0	1421	4 9½								
1816	922	10 0	450	0 0	316	7 10½	3	19 2½	1817	18 6								
1817	922	10 0	450	0 0	316	7 10½	1183	10 7½	1437	15 1½								
1818	461	5 0			146	5 0	4	19 0	1745	0 9½								
1819	1383	15 0	450	0 0	316	7 10½	2344	16 2½	2753	8 8								
1820	461	5 0	450	0 0	316	7 10½	2098	12 5½	1318	1 3			0 0 10½					
1821	922	10 0			292	10 0	2292	15 8	403	5 9½								
1822	922	10 0	450	0 0	340	5 9½	305	1 8½	1854	17 5½					1832	3 11½		
1823	1541	5 0	1125	0 0	316	7 10½	583	4 0	687	3 3½								
1824	1080	0 0			316	7 10½	427	7 1	886	11 5			0 9 0					
1825	1080	0 0	450	0 0	146	5 0	78	18 9	1641	0 1½			0 3 0					
1826	1080	0 0	450	0 0	632	15 9½	888	15 4½	1459	4 7½			0 5 5					
1827	1080	0 0			292	10 0	356	3 11½	1036	3 9								
1828	1080	0 0	900	0 0	364	3 8½	1443	3 11½	3259	14 6								
1829	1080	0 0	450	0 0	316	7 10½	868	16 8½	2791	18 3½			0 4 0	144	0 0	52	17 3½	
1830	2607	3 1	450	0 0	146	5 0	851	13 9½	2297	3 2½			0 3 7	356	15 9½			
1831	1620	0 0			170	2 10½	1019	16 5	1178	13 4			135	0 0				
1832	1080	0 0	900	0 0	162	3 10	232	1 0	1819	17 9½			0 12 7	82	16 0			
1833	1080	0 0			208	7 11	99	3 0	2356	3 3			23	13 0½	1897	3 10½		
1834	1080	0 0	675	0 0	23	17 11	2175	13 0½	1762	6 7½			68	15 0½	68	8 0		
1835	1080	0 0	450	0 0	23	17 11	1366	17 8½	976	8 8			65	11 0½	725	17 5½		
*1836																		
*1837																		
1838	1080	0 0					561	11 8½	2809	17 0½			109	1 4½	403	15 0½		
1839	1080	0 0	382	10 0	71	13 8½	273	14 0	1743	5 4½			615	13 4½	1321	1 10½		
1840	1080	0 0	382	10 0	23	17 11	376	12 4½	1515	18 6½			328	1 5½	191	13 4½		
1841							786	3 9	642	16 2			38	6 9½				

* Les Comptes Publics pour les années 1836 et 1837 n'ont jamais été mis devant la Législature.

l'établissement de la Constitution jusqu'à l'époque de l'Union, indiquant le montant brut des revenus, de perception, et la part payée au Haut-Canada, ainsi que la dépense;—le tout classé sous divers chapitres.

Appendice (K.K.K.) 27 Juillet.

REVENUS CASUELS ET TERRITORIAUX.

Année	Restitutions faites par des Pénitens.		Ventes des Terres de la Couronne, et permis accordés pour la coupe des bois.		Compagnie des terres Britannique et Américaine.		Autres Sources.		Rentes et profits de la Seigneurie de Lauzon.		Biens des Jésuites.		Péages du Canal de La-chine.		Droits de Quaiage, Montréal.		Amendes, Confiscations, etc.				
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.			
1792																					
1793																					
1794								0	6 5								174	3 6½			
1795																	23	0 11			
1796																	115	7 1			
1797																	164	11 0½			
1798																	280	16 4½			
1799																	308	3 10½			
1800																	130	11 7			
1801	0	9 0															83	18 9			
1802																	109	18 6½			
1803																	86	1 0½			
1804																	165	12 9½			
1805																	294	15 3½			
1806																	141	19 1			
1807									0	4 6							124	16 5			
1808																	269	3 8½			
1809																	223	3 4½			
1810																	213	8 7			
1811																	158	1 3½			
1812									21	6 3½							438	12 10½			
1813																	292	12 9			
1814																	36	15 0			
1815																	404	19 10			
1816																	567	10 3½			
1817																	434	0 0			
1818																	823	2 8½			
1819																	1042	18 10			
1820																	1219	18 5			
1821																	435	15 11			
1822																	1603	16 0½			
1823																	1061	4 6½			
1824									1	2 6							564	18 4			
1825																	549	13 7½			
1826																	489	7 10½			
1827																	992	19 8			
1828																	325	0 8			
1829	3	3 0								3600	0 0			1350	0 0		780	12 11½			
1830									252	13 3½	1800	0 0			1131	8 6½		298	4 1		
1831											1800	0 0			2586	16 10½		397	0 8½		
1832												6439	5 10	4222	10 3½		236	2 6½			
1833	0	18 0								16	8 6	1800	0 0	4109	12 11½	3870	0 0		681	16 10	
1834													1825	13 6	6066	12 1		163	18 0½		
1835									10236	2 10	10726	19 8½	12	13 9½	5850	0 0	1916	8 7½	1350	4 1½	
1836																	2257	13 2			
1837																	2321	10 10½			

ÉTAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles de la ci-devant Province du Bas-Canada

27 Juillet.

Table with columns for 'Année', 'REVENUS PRELEVES EN VERTU D'ACTES IMPERIAUX', and sub-columns for various laws (e.g., 25 Car. II, 6 Geo. II, 14 Geo. III, etc.) and amounts in £ s. d.

depuis l'établissement de la Constitution jusqu'à l'époque de l'Union, etc.—(Continué.)

27 Juillet.

Table with columns for 'Année', 'REVENUS PRELEVES EN VERTU DES ACTES PROVINCIAUX', and sub-columns for various provincial acts (e.g., 35 Geo. III, 37 Geo. III, 39 Geo. III, etc.) and amounts in £ s. d.

ÉTAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles de la ci-devant Province du Bas-Canada,

Appendice (K.K.K.)

27 Juillet.

Année	REVENUS EN VERTU DES ACTES PROVINCIAUX.								
	45 Geo. III, ch. 13, continué par la 51 Geo. III, c. 1.		47 Geo. III, ch. 5.	48 Geo. III, ch. 19.	48 Geo. III, ch. 34.	52 Geo. III.	53 Geo. III, ch. 1.		53 Geo. III, c. 11, amendé par la 55 Geo. III, c. 2, et continué par l'Acte Impérial 3 Geo. IV, ch. 119.
	Droits sur les Thés, Spiritueux, etc.	Droits sur les ventes par encan.	Licences pour transporter les voyageurs.	Droits sur les charlants, etc., passant à travers les Rapides entre Chateauguay et Montréal.	Droits sur les Actes notariés, etc.	Intérêt sur les billets de l'armée pour les tems qu'ils sont entre les mains des Officiers Publics.	Droits.	Licences et tables de billard.	Droits.
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1792
1793
1794
1795
1796
1797
1798
1799
1800
1801
1802
1803
1804
1805	10329 11 8½	1674 15 8
1806	7921 1 10	2319 9 10½
1807	5750 16 3½	1817 3 10½
1808	7554 1 2½	2595 19 7½	206 9 1½
1809	14378 15 2	3133 12 0½	19 16 0	1051 4 0	755 6 4½
1810	15291 9 10½	5115 15 6	3 12 0	758 7 3	461 0 1½
1811	12740 15 8½	5107 8 0½	372 9 9	294 11 1½
1812	11890 15 8½	5820 1 6	245 5 0	1551 7 3½
1813	15769 4 10	2071 18 3	93 17 7½	13 0 5	27965 16 5	3006 0 0
1814	1116 13 10	804 10 4½	53884 5 0½	3336 15 0	56221 13 8½
1815	634 6 9	653 3 11½	43544 7 11
1816	524 5 9	37506 6 5
1817	316 16 0	16661 3 9½
1818	15658 1 2½
1819	351 6 9	22800 13 3½
1820	397 4 9	15609 12 0½
1821	260 10 9	11153 0 3½
1822	299 9 6	16492 5 10
1823	276 3 9	18129 2 6
1824	15603 14 4½
1825	21724 11 8½
1826	444 7 6	18800 1 4½
1827	106 10 9	19866 3 11
1828	235 0 3	23397 17 1
1829	313 6 3	22934 6 4
1830	348 17 3	28877 2 4½
1831	22 1 0	27691 9 9½
1832	36548 3 9½
1833	32190 17 9½
1834	21959 1 10½
1835	30348 19 10
1836
1837
1838	22474 8 7½
1839	44755 14 8½
1840	47688 15 11½
1841	6231 3 7½

depuis l'établissement de la Constitution jusqu'à l'époque de l'Union, etc.—(Continué.)

Appendice (K.K.K.)

27 Juillet.

Année	REVENUS EN VERTU DES ACTES PROVINCIAUX.							
	55 Geo. III, ch. 3, continué par l'Acte Impérial 3 Geo. IV, c. 119.		59 Geo. III, ch. 4, continué et amendé par les 2 Geo. IV, ch. 1, et 4 Geo. IV, ch. 10.	4 Geo. IV, ch. 3.	4 Geo. IV, ch. 21, et 6 Guil. IV, ch. 5.	2 Guil. IV, ch. 17, 4 Guil. IV, ch. 31, et 6 Guil. IV, ch. 13.	6 Guil. IV, ch. 35.	Droits en vertu de l'Ordre en Conseil du 29 Mai, 1815.
	Droits.	Vente par encan.	Droits.	Droits sur les Writs, etc., issus du District de St. François.	Produits de la vente à l'encan des marchandises non réclamées.	Droits sur les passagers ou émigrés.	Droits de tonnage.	Droits en vertu de l'Ordre en Conseil du 29 Mai, 1815.
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1792
1793
1794
1795
1796
1797
1798
1799
1800
1801
1802
1803
1804
1805
1806
1807
1808
1809
1810
1811
1812
1813
1814
1815	24751 13 4½	4018 13 7	5355 17 0½
1816	21895 0 0	3041 8 10½	921 8 5
1817	20306 16 1	7472 9 7
1818	17600 17 8	8447 17 6½
1819	21328 19 5	4706 0 11½	762 0 1½
1820	24916 10 11	2751 5 4	1570 6 3
1821	18025 19 1½	5574 4 1½	999 0 10
1822	3838 5 6	1298 15 1½	1201 18 4½
1823	16658 7 1	273 4 10½	2178 12 4
1824	16859 3 11	6480 2 10
1825	34903 12 0½	4303 19 10½	74 19 9½
1826	16963 7 7	3217 14 1½	5 0 4
1827	25504 14 6½	2 16 3	34 14 3½
1828	22412 1 8	0 16 8
1829	25139 13 9½	64 0 5½
1830	32722 5 3	22 11 8½
1831	31313 19 9½	66 7 8	25 13 6½
1832	39931 16 4½	5944 18 3
1833	43938 1 11	36 0 0	4298 7 3
1834	19735 15 0½	10 4 6½
1835	37207 8 8½	2197 10 9
1836
1837
1838	27164 10 11	6 9 2	624 1 4	1284 9 1
1839	28643 14 0	1400 14 0	1398 19 9½
1840	24845 17 3½	26 14 10
1841	3647 7 4	1688 14 4½

Appendice (K. K. K.)

ÉTAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles de la ci-devant Province du Bas-Canada,

depuis l'établissement de la Constitution jusqu'à l'époque de l'Union, etc.—(Continué.)

Appendice (K. K. K.)

27 Juillet.

27 Juillet.

Année	Recettes brutes. Sterling, La piastre de 4s. 6d.	DEPENSES DE COLLECTION.					Recettes nettes. Sterling, La piastre de 4s. 6d.
		Paiemens du revenu dans ses progrès de collection.		Paiemens faits du revenu après sa collection.			
		Salaires, Commission et Incidents.	Remises et droits remis.	Salaires, Commission et Incidents.	Paiemens et droits remis.	Proportion au Haut-Canada.	
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
1792	6535 11 1½	1171 6 2	5364 4 11½	
1793	10927 1 4½	1511 15 0	9415 6 4½	
1794	6650 8 7½	1267 15 9½	185 13 3	5196 19 6¾	
1795	11750 6 3¾	1008 6 6	419 7 11	1084 12 7	9237 19 3¾	
1796	17077 11 8½	806 0 0	936 9 0	15335 2 8½	
1797	12279 5 5½	12 12 4	746 9 9	1085 18 5	10434 4 11½	
1798	20135 17 5½	12 6 11½	1014 15 7	1135 16 4½	17972 18 6¾	
1799	22901 5 1½	16 16 2	1102 15 3	1404 7 7½	20377 6 0¾	
1800	18082 2 7½	16 11 11½	984 12 7½	903 5 10	16177 12 2½	
1801	24172 3 2¾	22 4 4½	1148 17 5½	962 4 9	22038 16 8	
1802	28144 12 2½	27 9 9	1263 12 5	1055 4 3	25798 5 9½	
1803	29050 2 10½	23 10 11	1226 13 2	1340 7 1	26459 11 8½	
1804	30269 19 2	22 11 7	1465 17 6	1272 18 0	27508 12 1	
1805	42438 3 6½	19 16 4	1869 8 1	1228 4 2	39320 14 11½	
1806	32775 16 1	19 5 8½	1481 15 11	2158 0 9	29116 13 8½	
1807	32348 16 8¾	33 5 2	1681 7 6	2385 6 4	28248 17 8¾	
1808	36547 18 0½	41 0 10½	2061 5 6	4180 19 2	30264 12 5¾	
1809	61194 5 7½	111 1 1½	2291 5 9	3964 17 0	54827 1 9	
1810	63358 15 7	122 5 5¾	2463 13 10	4066 5 3	56706 11 0½	
1811	68327 0 8½	780 0 4½	3158 0 4	3124 1 3	60964 18 9½	
1812	55804 14 5	757 13 0½	2256 6 6	3060 18 7	49729 16 3½	
1813	90239 18 6¾	632 7 2	2001 1 0½	5747 12 10	81858 17 6¼	
1814	185606 12 4¾	1552 6 6	3767 5 8	35225 2 6	144961 17 8¾	
1815	136302 1 4¾	932 16 3	1899 15 7½	3837 0 4½	1088 14 11	24495 14 10	
1816	118468 14 11½	823 10 10	4597 2 7	77 6 0	19426 10 0	
1817	98839 9 9½	877 15 11½	3026 10 4	82 3 2	14988 4 10	
1818	81488 11 7½	734 14 10½	5659 14 4	91 7 4	18670 14 10	
1819	107379 6 9	1066 7 10	4052 3 0	25 2 6	8443 17 5	
1820	102949 4 1½	926 10 10½	3104 12 10	77 1 6	98840 18 11	
1821	81414 8 7½	651 0 8¾	6703 18 10	1295 16 10	72760 12 2½	
1822	80201 15 5	881 19 7½	729 5 1	698 15 6	38128 4 10	
1823	108968 13 11½	1684 19 1¾	4021 11 9	2363 11 6	10483 8 11	
1824	107129 13 8	1453 8 6	2717 3 5	4672 4 10	14976 18 6	
1825	142001 0 3½	6475 12 4¾	407 15 8½	3415 2 4	1947 5 10	19420 18 2	
1826	123979 4 2¾	5889 2 11¾	941 8 9½	3024 2 8	364 14 0	24327 0 1	
1827	151720 18 7½	10257 5 0½	1007 12 11½	2221 7 1	229 2 3½	27229 8 4	
1828	144909 5 6¾	12102 16 9	185 9 0½	1331 16 7½	87 11 10	22498 6 8	
1829	155494 13 3½	7870 8 1	363 7 6	1522 12 10	1525 18 9½	26597 10 7	
1830	183417 10 6½	9924 15 9½	430 3 8½	2743 14 6	9 9 5	26769 5 11	
1831	170653 8 7½	4235 10 3	549 16 2½	1995 11 9½	33840 5 10	
1832	211540 19 9½	6128 16 0½	430 7 3½	2537 16 4¾	39113 7 3	
1833	216583 5 11½	7116 14 11½	520 4 2¾	2803 13 9	27 9 11¾	43416 10 7	
1834	152296 5 4½	8196 2 4½	551 15 8	3111 19 8½	58303 1 1	
1835	214064 2 4¾	6594 11 4	534 13 7	2129 2 2¾	41555 17 8	
1836	2257 13 2	2257 13 2	
1837	2321 10 10½	2321 10 10½	
1838	173174 8 4¾	10130 0 0½	390 10 8	3304 10 8½	33922 1 7	
1839	211276 18 7	4047 5 8½	543 4 3½	3921 9 8	55510 18 7	
1840	231121 18 2½	7902 1 9½	516 2 8½	3990 10 9	52993 15 10	
1841	31367 4 0½	36 5 11	131 0 9½	908 9 11	30291 7 4¾	

Année	DEPENSE.									
	Le Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, et la Personne administrant le Gouvernement.	Le Lieutenant-Gouverneur de Gaspé.	Bureau du Secrétaire en chef.	Bureau du Secrétaire Militaire.	Département du Secrétaire Civil.	Département du Secrétaire Provincial et du Registraire.	Département du Receveur-Général.	Département de l'Inspecteur et Auditeur Général.	Conseil Exécutif.	Bureau des Travaux Publics.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1792
*1793
1794	3500 0 0	123 5 9	475 18 8	419 4 2	838 7 1	1149 5 9
1795	2750 0 0	300 0 0	467 12 8	415 17 0	400 0 0	1376 0 9
1796	3391 1 10	300 0 0	501 11 8	423 9 3	412 0 5	1305 3 5
1797	2172 12 0	300 0 0	572 7 3	432 16 11	400 0 0	629 0 0	1296 10 0
1798	3487 13 5	300 0 0	552 8 3	465 2 4	416 5 10	365 0 0	1317 17 4
1799	3774 13 2	300 0 0	677 11 3½	477 9 6	646 14 3	365 0 0	1389 13 10
1800	6402 14 9	300 0 0	649 5 8½	472 14 0	500 0 0	365 0 0	1377 0 0
1801	6000 0 0	300 0 0	815 5 0½	474 18 3	500 0 0	365 0 0	1377 0 0
1802	6000 0 0	300 0 0	835 18 7½	516 10 1½	500 0 0	365 0 0	1305 17 3
1803	6000 0 0	300 0 0	952 14 0	477 9 5	500 0 0	365 0 0	1378 8 10
1804	6000 0 0	300 0 0	837 16 2	482 4 8	500 0 0	366 0 0	1339 6 6
1805	5406 16 11	86 6 0	760 6 11	506 12 1	834 16 0	365 0 0	1313 3 3
1806	3500 0 0	872 12 10	491 17 8	500 0 0	61 0 0	1412 9 7
1807	9584 18 5	887 9 4	490 19 5	500 0 0	701 0 0	1376 1 1
1808	6000 0 0	1036 18 2	504 16 11	500 0 0	334 0 0	1471 15 8
1809	5999 19 11	1409 3 6	1303 3 0	497 14 10	500 0 0	365 0 0	1376 17 9
1810	6000 0 0	300 0 0	1223 8 4	498 19 0	491 1 10	365 0 0	1377 0 0
1811	4744 17 3	300 0 0	1120 5 4	512 1 10	500 0 0	365 0 0	1377 0 0
1812	6717 2 4	150 0 0	1394 12 0	296 18 1	500 0 0	391 16 1	1377 0 0
1813	6821 17 10	300 0 0	1351 2 4	478 1 8	500 0 0	425 0 0	1664 0 0
1814	6865 1 4	450 0 0	1476 16 0	718 1 11	500 0 0	425 0 0	2044 18 10
1815	5231 10 1	150 0 0	1303 8 5½	423 9 4½	500 0 0	425 0 0	1326 17 8
1816	5389 14 5	300 0 0	1311 16 4	490 8 0	500 0 0	396 0 0	1398 4 6
1817	7707 10 8	450 0 0	1563 18 0	454 0 0	500 0 0	365 0 0	2092 16 1
1818	6018 9 9	150 0 0	1630 18 9	484 3 9	500 0 0	447 17 6	1681 10 9
1819	5229 9 0	300 0 0	1759 0 5	454 0 0	500 0 0	465 0 0	2266 17 6
1820	5126 14 2	300 0 0	1753 17 5	535 0 6	500 0 0	466 0 0	1929 13 10
1821	6419 3 7	300 0 0	1934 19 8	523 1 0	500 0 0	465 0 0	4298 12 6
1822	6890 10 11	300 0 0	2370 18 5	524 8 4	500 0 0	465 0 0	2321 15 2
1823	7450 0 0	300 0 0	2566 12 7	522 2 0	500 0 0	465 0 0	2620 6 7
1824	5200 0 0	300 0 0	2663 18 6	602 4 1	1026 3 3	511 6 2	3022 14 7
1825	11505 9 7	150 0 0	2581 12 5	558 2 11	1199 5 7	465 0 0	1653 14 8
1826	6225 0 0	600 0 0	3020 5 9	721 19 5	1100 0 0	958 17 9	2186 16 4
1827	7000 0 0	350 0 0	2381 8 4	581 11 1	1312 15 1	1098 18 1	2095 15 11
1828	5250 0 0	300 0 0	2499 15 7	156 10 10	1100 0 0	436 17 11	1533 0 0
1829	6000 0 0	2519 5 6	602 17 1	1100 0 0	966 13 4	1949 1 6
1830	6750 0 0	2635 1 10	312 17 7	1137 4 9	1084 16 6	1552 15 5
1831	3375 0 0	2479 5 0	242 4 2	880 16 0	300 0 0	1036 16 1
1832	4500 0 0	2887 0 0	509 17 6	1100 0 0	624 5 0	1247 15 11
1833	1125 0 0	698 18 6	7 10 0	1100 0 0	100 0 0	408 10 0
1834	4500 0 0	2661 15 9	365 18 6	1100 0 0	462 12 6	1201 6 8
1835	11 7 3	228 13 6	288 10 0	1000 0 0	68 12 6
1836
1837
1838	2958 18 0	468 1 11	803 16 3	3345 1 6	875 9 0	1166 10 9	676 0 6	1545 3 8
1839	4125 0 0	3707 17 5	1118 12 5	1106 1 6	1502 19 7	2004 10 6	856 18 0
1840	4500 0 0	360 10 10	5170 0 10	1380 12 5	1100 0 0	815 0 0	2012 0 0	1649 4 3
1841	1627 7 11	2448 11 10	922 5 8	36 3 3	294 14 9	626 10 6	666 13 4

* Les comptes des dépenses n'ont pas été mis devant la Législature durant l'année 1793.

ÉTAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles de la ci-devant Province du Bas-Canada,

Appendice (K.K.K.)

27 Juillet.

Année	DEPENSE.								
	Administration de la Justice.	Traducteur Français.	Auditeur des Lettres Patentes pour terres.	Législature.			Département de l'Inspecteur-Général.	Département des Terres de la Couronne.	Agent pour l'Emigration.
				Le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée.	Conseil Spécial.	Indemnité des Membres de la Chambre d'Assemblée.			
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1792
1793	1216 7 4½
1794	5887 6 1	203 0 9	1405 17 8	1231 6 1
1795	7578 14 3	200 0 0	1408 15 0½	721 10 3
1796	7887 12 0½	199 14 6	1660 11 2	454 16 0
1797	8386 0 2	199 3 6	1927 10 0½	300 0 0
1798	8074 4 7	200 0 0	1465 19 8½	300 0 0
1799	8026 15 5	200 0 0	1449 5 11½	386 12 6
1800	8248 8 10½	200 0 0	1447 5 0½	436 12 7½
1801	9826 15 4½	200 0 0	2065 11 7	300 0 0
1802	10306 5 5	200 0 0	1987 10 3½	360 3 9
1803	11226 7 11	200 0 0	3113 17 4	302 7 9
1804	10668 1 10	200 0 0	2376 8 2½	493 19 8
1805	10289 6 10	200 0 0	2444 8 7½	742 10 1
1806	13632 1 11½	200 0 0	2935 14 7½	694 14 10
1807	14361 17 3	200 0 0	2639 8 7½	869 13 6½
1808	10944 14 4	200 0 0	2869 6 10	695 10 11
1809	11784 5 8	200 0 0	2121 15 0½	712 0 10
1810	12825 4 3	200 0 0	200 0 0	3460 19 1½	755 11 8
1811	13526 13 3	200 0 0	200 0 0	3640 18 3½	791 9 1
1812	14249 17 11	200 0 0	200 0 0	3380 6 6½	722 16 10
1813	14462 8 1	199 3 6	100 0 0	3167 4 1	497 0 3
1814	14535 13 6	200 0 0	300 0 0	3423 18 8½	825 2 5
1815	15665 14 1½	200 0 0	100 0 0	5405 18 4½	876 1 6
1816	16751 13 11	200 0 0	200 0 0	3083 0 2	2085 5 10
1817	20844 8 4	200 0 0	200 0 0	14756 11 11	1380 13 8
1818	20249 18 4	200 0 0	200 0 0	12078 16 10½	910 0 0
1819	21700 14 3	200 0 0	300 0 0	11347 13 8	1288 6 8
1820	17200 8 3	200 0 0	200 0 0	4384 4 11½	1579 9 0
1821	24495 2 9	200 0 0	200 0 0	12833 9 1½	1742 6 2
1822	21858 16 8	200 0 0	200 0 0	6193 13 5½	1075 7 2
1823	21756 3 4	200 0 0	200 0 0	18908 18 0½	1414 9 10
1824	24552 6 7	200 0 0	200 0 0	7219 8 3½	1588 10 1
1825	20744 17 8	200 0 0	14042 6 7	1137 14 5
1826	24394 5 5	200 0 0	200 0 0	7112 16 7	997 19 5
1827	26245 6 7	45 0 0	233 6 8	15020 18 3	1354 3 0
1828	22110 6 11	45 0 0	100 0 0	2351 6 0	1749 15 5
1829	25549 15 2	80 0 0	300 0 0	18434 10 3	997 10 0
1830	20889 3 9	50 0 0	200 0 0	16537 5 2	1117 2 8
1831	17730 16 1½	37 10 0	150 0 0	11862 9 10	2000 0 0	640 2 6
1832	21465 3 10	50 0 0	200 0 0	14641 14 2	3924 5 4	852 8 3
1833	10911 8 4	12 10 0	50 0 0	9012 11 11	4264 16 7	227 13 0
1834	21571 1 2	50 0 0	200 0 0	4043 12 0	2720 5 0	948 11 9
1835	2631 6 9	2271 12 -1	1284 5 0
1836
1837
1838	37163 14 10	113 4 10	15111 8 5	715 0 0	1385 14 0	1200 0 0	926 5 0
1839	37450 4 3	50 0 0	2559 11 3	926 17 6	1200 0 0	549 10 0
1840	34755 10 6	50 0 0	3389 4 10	1462 9 9	1200 0 0	1088 14 3
1841	20131 2 8	18 1 8	1469 16 0	349 13 4	432 19 4	448 6 6

depuis l'établissement de la Constitution jusqu'à l'époque de l'Union, etc.—(Continué.)

Appendice (K.K.K.)

27 Juillet.

Année	DEPENSE.									
	Inspecteur-Général des Bois.	Grands Voyers.	Officier Naval et loyer d'un Bureau.	Capitaine du Port de Québec.	Surintendant des Bureaux de Poste.	Agent à Londres.	Inspecteurs des cheminées.	Clerc du Marché à Québec.	Cour d'Aubaine ou de confiscation.	
										£ s. d.
1792	
1793	
1794	200 0 0	750 6 3	100 0 0	192 12 3	114 15 5	120 0 0	
1795	200 0 0	760 0 0	113 10 0	244 6 5	144 12 9	126 11 6	
1796	200 0 0	762 6 6	109 0 0	217 9 6	189 11 9	120 0 0	
1797	200 0 0	940 0 0	109 0 0	213 8 1	145 0 1	120 4 11	
1798	200 0 0	940 0 0	109 0 0	212 18 7	105 12 7	137 10 6	
1799	200 0 0	976 9 0	109 0 0	219 1 4	105 7 10	135 4 11	
1800	200 0 0	940 0 0	109 0 0	218 12 10	143 4 10	135 0 0	
1801	200 0 0	940 0 0	100 0 0	221 9 4	100 0 0	135 0 0	
1802	200 0 0	940 0 0	118 0 0	222 12 1	98 4 4	135 0 0	
1803	200 0 0	940 0 0	109 0 0	191 4 1	100 0 0	135 0 0	
1804	200 0 0	940 0 0	109 0 0	236 5 6	100 0 0	135 0 0	
1805	200 0 0	940 0 0	121 14 9	176 4 2	100 0 0	135 4 11	
1806	200 0 0	939 7 7	159 0 0	100 0 0	135 0 0	
1807	200 0 0	967 10 8	136 9 1	100 0 0	135 0 0	
1808	181 1 11	990 0 0	113 7 2	128 10 0	135 0 0	82 7 0	
1809	218 18 0	990 12 3	113 10 0	100 8 2	135 0 0	82 2 6	
1810	200 0 0	989 7 7	113 10 0	129 16 10	135 0 0	82 2 6	
1811	200 0 0	992 1 0	100 0 0	100 0 0	136 16 3	82 2 6	
1812	200 0 0	990 0 0	131 10 0	50 0 0	145 0 0	82 7 0	
1813	200 0 0	990 0 0	118 0 0	145 0 0	82 2 6	
1814	200 0 0	990 0 0	118 0 0	67 16 1	145 0 0	82 2 6	
1815	200 0 0	990 0 0	118 0 0	262 3 1	145 0 0	86 5 9	
1816	200 0 0	990 0 0	113 0 0	150 0 0	145 0 0	123 10 6	
1817	200 0 0	990 0 0	100 0 0	195 3 0	200 0 0	144 11 0	123 3 9	
1818	200 0 0	990 0 0	136 0 0	252 15 1	200 0 0	145 0 0	123 3 9	
1819	200 0 0	990 0 0	100 0 0	150 0 0	100 0 0	145 0 0	123 3 9	
1820	200 0 0	957 13 6	136 0 0	30 16 10	200 0 0	145 0 0	125 10 6	
1821	440 0 0	118 0 0	200 0 0	145 0 0	123 3 9	
1822	220 0 0	118 0 0	200 0 0	72 10 0	61 1 9	
1823	660 12 3	118 0 0	300 0 0	217 10 0	
1824	118 0 0	
1825	880 0 0	118 0 0	290 0 0	
1826	381 3 3	18 0 0	500 0 0	145 0 0	
1827	563 2 5	400 0 0	169 3 4	
1828	220 0 0	72 10 0	
1829	660 0 0	217 10 0	
1830	440 0 0	233 6 8	85 0 0	
1831	330 0 0	63 15 0	
1832	440 0 0	75 0 0	
1833	90 2 2	6 5 0	
1834	456 16 8	6 5 0	
1835	337 10 0	
1836	
1837	
1838	660 0 0	
1839	440 0 0	825 14 4	
1840	440 0 0	25 0 0	
1841	159 2 5	9 0 10	

ÉTAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles de la ci-devant Province du Bas-Canada,

depuis l'établissement de la Constitution jusqu'à l'époque de l'Union, etc.—(Continué.)

Appendice (K. K. K.)

27 Juillet.

Année	DEPENSE.								
	Milice et Pensions de Milice.	Education.	Communications intérieures et améliorations.	Canal de Lachine.	Canal de Chambly.	Canal Welland.	Havre de Montréal.	Cure-môle.	Pour entretenir et améliorer la navigation de la Rivière St. Laurent. (Maisons de Trinité.)
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1792
1793
1794	214 8 3	205 0 0
1795	174 3 2	208 0 2
1796	192 0 3	205 0 0
1797	182 10 0	205 0 0	71 13 0
1798	190 4 9	205 0 0	126 0 0
1799	231 10 0	205 0 0	126 0 0
1800	374 11 8½	205 0 0	269 6 3½	126 0 0
1801	474 0 8½	205 0 0	126 0 0
1802	579 11 11	259 0 0	1106 3 10	126 0 0
1803	616 13 2	301 12 7	379 0 10
1804	1290 17 7	333 0 0	22 14 8	126 0 0
1805	1809 6 2	323 0 0	1117 4 3	126 0 0
1806	1687 5 10	438 7 11	108 0 0
1807	2063 13 6	626 5 0	90 0 0
1808	1705 2 4	734 19 8	1571 6 3	3732 9 0
1809	1801 8 11	700 2 7	1639 9 7½
1810	2210 3 6	715 1 8	811 12 3
1811	1756 0 5	976 10 8	1406 16 8½
1812	56359 15 2	1317 19 2	1374 0 8
1813	122576 13 3	1374 10 0	193 1 8	756 9 11½
1814	111451 11 8	1431 18 0	5 12 6	2005 13 1
1815	26489 8 11	1517 1 1	228 2 8½	1974 16 6
1816	5148 0 0	1590 0 11	1295 3 0½
1817	5032 15 9	1731 0 10	1935 3 5	1390 17 6
1818	2112 12 10	1856 9 3	1197 5 7	1181 5 9
1819	1977 19 10	1849 5 0	1198 12 0	1416 19 1
1820	2028 5 7	1778 7 4	1351 2 0½
1821	2353 4 4	1821 10 9	892 0 8	1501 18 5½
1822	1819 13 4	1154 2 11	3627 0 0	10350 0 0	1612 4 9
1823	1879 17 8	1088 4 4	2329 15 8	13050 0 0	1855 10 3½
1824	1918 2 3	2120 11 8	5786 14 2	11157 2 3	1701 9 2½
1825	1848 7 1	2252 9 9	1062 0 0	1236 18 2½
1826	1793 19 2	3030 14 3	998 0 3	10447 19 3	1262 13 6½
1827	2831 12 0	2359 1 5	869 17 0	2198 3 3	18000 0 0	2608 10 6½
1828	1233 6 0	1000 0 0	1023 14 5	3098 3 4	4500 0 0	3740 9 3
1829	2582 16 8	12959 10 3	17822 3 3	55087 8 9½	2322 10 8
1830	2051 15 3	23859 19 10	44836 4 7	360 0 0	172 10 4	28 14 3	3260 14 0
1831	1658 7 1	24891 10 11	50729 3 5	4617 0 0	241 6 3	2475 0 0	2992 0 7
1832	2267 0 10	29629 2 8	11245 18 5	9000 0 0	414 8 10	1350 0 0	4740 18 7
1833	2450 6 0	19804 8 6	12266 15 0	13500 0 0	1143 14 9	66 3 8	3748 8 0
1834	1902 0 11	22657 12 8	2826 18 5	18000 0 0	506 6 10	38 4 0	4265 5 2
1835	405 0 0	23229 10 10	1047 2 7	13923 0 0	1020 11 9	1610 17 6
1836
1837
1838	2816 5 6	4599 18 9	715 6 4	1715 3 6	3221 3 11½
1839	2045 10 10	4727 17 3	5969 0 6	1677 1 11	2245 11 2	630 0 0	5620 5 11
1840	2105 2 6	5064 3 11	5865 14 1	303 15 0	2827 17 9	880 0 3	5236 9 8
1841	464 16 7	452 11 7	415 18 3	2521 10 8

Année	DEPENSES.								
	Encouragement de l'Agriculture.	Secours aux Paroisses en détresse.	Destruction des Loups.	Encouragement de la Navigation par vapeur entre Québec et Halifax.	Secours aux victimes de l'incendie dans le Nouveau-Brunswick.	Récompenses pour l'appréhension des déserteurs.	Récompenses pour l'appréhension de certaines personnes.	Déplacement des vieux murs autour de Montréal.	Mission spéciale sur le Territoire des Sauvages.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1792
1793
1794
1795
1796
1797
1798
1799
1800
1801
1802	630 0 0
1803	27 0 0	369 12 4
1804	40 7 11	180 0 0
1805	1264 11 11	135 0 0	360 8 5
1806	90 0 0	126 0 0	180 0 0
1807	45 12 7	109 14 0	90 0 0
1808	198 0 0	90 0 0
1809	306 0 0	90 0 0
1810	225 0 0	90 0 0
1811	297 0 0	90 0 0
1812	576 0 0	90 0 0
1813	81 0 0	45 0 0
1814	621 0 0	134 19 11
1815	832 10 0	90 0 0
1816	90 0 0
1817	30772 15 6	45 0 0	3470 17 7
1818	720 0 0	9720 0 0
1819	2160 0 0
1820	1900 1 2
1821
1822	942 19 4	9 0 0
1823	1054 5 9
1824	630 0 0
1825	1115 3 3
1826	270 0 0	2243 3 1
1827	837 0 0
1828	279 0 0
1829	1030 10 0	180 0 0
1830	1458 0 0
1831	1323 0 0	56 5 0
1832	1188 0 0	65 5 0	1125 0 0
1833	72 0 0	900 0 0
1834	358 18 0	7877 0 8	137 5 0
1835	466 9 9	105 15 0
1836
1837
1838	792 10 10	1530 0 0	141 15 0	1835 3 1
1839	798 5 11	281 5 0	674 19 10
1840	463 15 11	94 10 0
1841	15 15 0

ÉTAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles de la ci-devant Province du Bas-Canada,

Année	DEPENSES.								
	Réparations, rente et soins des édifices publics, cotisations et autres charges en résultant.	Quarantaine, Officier de santé, Bureau de santé, Vaccination, Hôpitaux et autres Institutions de charité.	Sociétés Littéraires et Historiques, Musées, et autres Institutions publiques.	Seigneurie de La Salle.	Recensement.	Commissaires et Arbitres pour déterminer la proportion des Droits à être payés au Haut-Canada.	Missionnaires et Interprètes des Sauvages.	Commissaires des Sauvages et de transport; et pour le recouvrement des fiets du Lac.	Inspecteur des pêcheries dans le District de Gaspé.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1792
1793
1794	1145 14 2	112 7 3½	495 0 0	600 10 3
1795	1222 14 0	111 2 0	554 11 11	254 19 0
1796	1287 3 3	81 14 8½	766 12 4
1797	999 14 1	63 16 5	545 0 0
1798	2181 8 5	84 4 10	545 0 0
1799	1410 7 5½	226 19 5	545 4 1¼
1800	1215 11 5½	452 9 8½	600 9 7
1801	838 9 3½	331 0 9	545 0 0
1802	1000 14 2½	904 12 4	545 0 0
1803	1572 11 1	1978 9 11	474 7 8
1804	325 15 5	340 2 7	445 0 0
1805	872 0 4	1700 5 7	495 0 0
1806	762 9 0	1894 10 6	495 3 7
1807	572 3 5	1016 4 5	495 0 0	27 0 0
1808	941 6 9	2448 8 8	322 10 0	54 0 0
1809	1586 2 10	859 5 9	47 11 3
1810	6912 18 2	1396 0 0	54 0 0
1811	7302 8 0	1554 0 7	54 0 0
1812	921 1 3	2684 0 2	54 0 0
1813	790 1 8	2508 19 4	54 0 0
1814	429 5 7	2218 5 9	54 0 0
1815	399 17 1	2696 13 4	54 0 0
1816	309 19 11	2315 0 3	27 0 0
1817	1540 8 2	4991 0 7
1818	1091 16 6	4216 13 7
1819	1078 6 4	8933 3 8
1820	2130 8 4	1420 11 4
1821	1349 10 5	11679 12 1
1822	653 18 4	4888 6 11
1823	1716 3 4	7430 10 4
1824	1564 3 3	6403 10 0
1825	2264 16 10	5270 16 0	4001 3 6	1060 19 7
1826	1521 18 0	4586 5 5	419 4 6	620 0 0
1827	3168 3 6	3245 18 6	3 16 1
1828	2332 3 2	3650 3 11
1829	2251 18 6	5899 2 5	90 0 0
1830	3044 19 4	4924 6 0	765 0 0	90 0 0
1831	4166 16 6	5568 0 5½	315 0 0	1631 13 5
1832	4129 1 3	22361 1 6½	360 0 0	1531 10 10
1833	1716 14 4	11765 7 10½	135 0 0	16 1 19
1834	2835 3 8	8200 12 10	90 0 0	350 0 0
1835	1478 16 2	3825 3 2	498 16 6	9 13 6
1836
1837
1838	13535 18 5	7806 5 2	90 0 0
1839	4508 0 2	11201 1 9	135 0 0
1840	3628 15 10	7658 9 4	180 0 0
1841	1190 18 7	990 0 0

depuis l'établissement de la Constitution jusqu'à l'époque de l'Union, etc.—(Continué.)

Année	DEPENSES.								
	Résidents sur l'Île Anticosti, et Dépôts de Provisions.	Subdivisions Paroissiales.	Régie des Biens des Jésuites.	Sociétés pour l'Émigration.	Remise à la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique.	Compensation aux Religieuses Ursulines à Québec, pour du terrain qu'elles ont perdu par une erreur de l'Inspecteur.	Police.	Table des réclamations des Terres de Milice.	Intérêt sur les emprunts par les Commissaires des chemins de Montréal.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1792
1793
1794
1795
1796
1797
1798
1799
1800
1801
1802
1803
1804
1805
1806
1807
1808	50 0 0
1809	100 0 0
1810	100 0 0
1811	50 0 0
1812	150 0 0
1813	100 0 0
1814	100 0 0
1815	100 0 0
1816	100 0 0
1817	100 0 0
1818	100 0 0
1819	131 16 11
1820	130 0 0
1821	130 0 0
1822	65 0 0
1823	195 0 0
1824
1825	170 0 0
1826
1827	73 6 8
1828	75 0 0
1829	395 10 4
1830	208 8 8
1831	97 10 0
1832	365 8 10	380 18 9	327 3 5	2880 0 0
1833	55 7 11	135 0 0	335 6 6	2045 9 0½
1834	108 15 0	90 0 0	336 11 1	196 3 7
1835	90 0 0	325 17 6	810 0 0	5400 0 0	2246 14 9
1836	332 8 2½
1837	334 8 9
1838	180 0 0	327 19 10½	4244 5 2
1839	90 0 0	1021 14 11	902 6 1½	28161 5 2	557 6 0
1840	90 0 0	571 12 1½	78 13 2½	31887 3 11	793 12 11
1841	54 4 11	5177 19 4	82 16 0	690 0 6

Appendice (K. K. K.)

Appendice (K. K. K.)

ETAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles de la ci-devant Province du Bas-Canada, depuis l'établissement de la Constitution jusqu'à l'époque de l'Union, etc.—(Continué.)

27 Juillet.

27 Juillet.

Année	DEPENSES.								
	Constitat restant à payer sur le montant de l'achat de la Seigneurie de St. Maurice.	Commissions d'Enquête	Commissaires pour examiner les réclamations pour pertes.	Indemnité pour pertes.	Cour Martiale pour les Prisonniers d'Etat.	Support et transport des Prisonniers d'Etat.	Dépenses des Conseillers Exécutifs et des Officiers Publics, durant le transport temporaire du Siège du Gouvernement à Montréal.	Divers.	Total.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1792
1793	1216 7 4½
1794	33 15 0	8 10 1	21228 7 6½
1795	11 5 0	2 19 5	22144 17 2½
1796	11 5 0	22760 7 2
1797	11 5 0	42 0 0	22652 13 7½
1798	11 5 0	23405 4 4½
1799	11 5 0	20 15 0	23815 14 4½
1800	11 5 0	51 6 8½	35543 14 7½
1801	11 5 0	10 15 6	33680 18 9½
1802	11 5 0	35754 6 2½
1803	11 5 0	101 1 0	37675 8 8
1804	11 5 0	145 4 0	32639 13 1½
1805	11 5 0	512 7 10	37071 2 0½
1806	11 5 0	180 19 3	35134 11 5
1807	11 5 0	309 6 8	42379 12 11
1808	11 5 0	49 10 0	43109 15 9
1809	11 5 0	54 1 0	39173 12 2
1810	33 4 2	46967 16 8½
1811	11 5 0	39 16 6	46813 16 5
1812	11 5 0	253 16 7	98351 4 7½
1813	11 5 0	7 13 0	180833 16 3½
1814	11 5 0	160834 4 5½
1815	11 5 0	498 12 0	91354 2 0½
1816	11 5 0	50133 11 6½
1817	11 5 0	109204 16 4
1818	241 4 10	375 15 0	120580 15 1½
1819	72355 15 8
1820	1498 14 5	53675 10 6
1821	632 17 11	78708 10 5½
1822	959 2 4	73929 15 2½
1823	104 0 0	106498 8 6
1824	144 15 11	83763 5 2½
1825	52 14 6	80350 17 1½
1826	100 0 0	80110 1 2½
1827	100514 8 7½
1828	393 3 0	61219 13 2
1829	169533 12 6½
1830	36 4 1	160992 16 4
1831	194 8 0	163738 1 1½
1832	525 0 0	165974 4 6½
1833	7 2 2	126079 1 5½
1834	124237 18 0
1835	198 2 10	70718 1 5
1836	332 8 8½
1837	334 8 9
1838	3499 16 8	661 19 0	900 0 0	939 13 10	†94955 12 5	222558 10 4
1839	962 12 0	2888 2 11	3180 2 2	3591 18 0	369 6 9	2965 11 1	782 14 3	165991 16 3½
1840	1819 12 10	8637 6 9	18 7 8	1998 12 10	1502 17 0	161362 7 0½
1841	1862 16 0	45984 8 6

* Principal compris.

† £94,174 16s. 7d. Repliement à la Caisse Militaire.

Nota.—Des lettres de crédit et des ordres comptables furent donnés pour différents comptes précédant le 1er Novembre, 1825, pour la somme de £137,132 12s. 10d. sterling; environ un cinquième de ce montant seulement fut rempli par un ordre final, et conséquemment compris dans l'état précédent.

endice
(K. K.)
illet

Appendice
(K. K. K.)
27 Juillet.

REVENUS

ET

DÉPENSES ANNUELLES

DU

HAUT-CANADA,

DEPUIS LA PREMIERE DATE MENTIONNÉE DANS LES COMPTES MIS DEVANT
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, JUSQU'A L'ÉPOQUE DE L'UNION.

ÉTAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles de la ci-devant Province du Haut-Canada, depuis la première date mentionnée dans les comptes en la possession de l'Assemblée Législative, jusqu'à l'époque de l'Union, indiquant le montant net collecté après déduction faite des dépenses de collection,—et les dépenses classées sous différents titres.

REVENUS EN VERTU D'ACTES IMPÉRIAUX.					REVENUS EN VERTU D'ACTES PROVINCIAUX.							REVENUS EN VERTU DES ACTES PROVINCIAUX.											
Année	Proportion des droits du Haut-Canada perçus à Québec, en vertu de différents Actes Impériaux.	Appropriation des droits perçus en vertu de l'Acte Impérial 14 Geo. 3, c. 88. (Revenu de la Couronne pour subvenir aux frais du Service Civil.)	Douanes intérieures. Différens Actes Impériaux.	Droits sur le Sel (applicable au paiement des pertes de la guerre).	Licences sur les Boutiques de Marchands, Auberges et Distilleries.		Droits d'Écum.	Droits sur les licences de Colporteurs.	Droits sur les Licences d'Alc et de Bière.	Droits de tonnage sur les vaisseaux anglais naviguant sur le Lac Ontario (applicables au soutien des Phares).	Dividendes et Premium sur le fonds du Gouvernement placé dans la Banque du Haut-Canada.	Vente du Capital du Gouvernement dans la Banque du Haut-Canada.	Année	Milice. Honoraires sur commissions, et amendes.	Cotisation pour l'érection et la soutien d'un Asile de Lunatiques.	Produit des Démentures.	Intérêt sur prêts faits à des Compagnies à fonds communs, pour les Travaux Publics.	Enges sur les Travaux Publics.	Sommes remises et balances non dépensées.	Appropriation par le Gouvernement Impérial, pour liquider les réclamations pour pertes occasionnées par la guerre.	Prime sur les lettres de change.	Vente de l'ancienne Maison du Parlement, (1830), et les poids et mesures, (1834).	Total, Cours d'Halifax.
					Acte Impérial 14 Geo. 3, c. 88.	Actes Provinc. 33 Geo. 3, c. 13.																	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1821													1821										
1822													1822										
(Dern. partie) 1823	5196 5 1		990 18 4		1835 1 5	56 8 2	166 0 0	21 0 0	56 15 5	250 0 0			(Dern. partie) 1823										8572 8 6
1824	24437 4 6	4000 0 0	3086 7 3		2758 1 2	46 9 1	166 5 0	15 10 0		456 11 6			1824			21000 0 0							53066 8 7
1825	17743 10 9		3613 10 7		4511 17 10	129 16 7	295 10 0	13 10 0	7 0 7	650 0 0			1825						684 13 6				27940 15 0
1826	19097 4 0	3777 15 6	5227 10 9		3596 2 3	115 4 4	189 0 0	45 0 0		700 0 0			1826			25000 0 0	750 0 0		100 0 0				58597 16 11
1827	17411 19 9	4444 8 10	3811 13 6		4389 1 10	99 14 10	161 10 0		288 10 6	1933 6 8			1827			57500 0 0	1390 0 0						91930 6 0
1828	17440 7 7	6666 13 4	5654 4 5		4148 16 7	325 2 3	349 15 0	0 10 0	103 15 2	1300 0 0			1828				1500 0 0	469 12 8					40958 17 1
1829	19866 0 5		6793 5 7		3298 8 2	355 9 9	215 5 3	16 10 0	125 7 6	1416 13 4			1829				450 0 0	640 0 0	236 10 0				33173 10 2
1830	20127 10 7		7760 17 11	1076 13 0	2291 1 0	479 0 0	452 5 0	6 10 0	227 7 6	3109 0 9			1830			20000 0 0		1620 19 6			111 16 1	66265 1 7	
1831	26158 4 2		7101 10 5	2200 17 6	3176 13 7	492 1 7	370 10 0		171 2 6	2000 0 0			1831			21250 0 0	75 0 0	219 1 3	2397 0 0				70442 10 5
1832	34623 9 6		7377 17 10	1241 16 3	5893 9 3	345 3 8	475 19 11	7 0 0	147 15 0	5000 0 0			1832			6750 0 0	296 17 6	1020 12 16	111 6 1				63333 8 11
1833	55213 8 7		8184 12 9	2532 5 3	6330 0 10	554 0 6	487 15 0	4 0 0	54 5 0	3500 0 0			1833			6750 0 0	371 17 6	1289 15 0	47 16 11				83319 17 6
1834	64781 0 11		10725 1 1		6911 13 7	495 11 10	540 0 0	7 0 0		2000 0 0			1834			208166 4 11	510 0 0	1912 6 9			69 10 0	296218 9 2	
1835	46173 4 1		13895 19 7		7166 8 4	530 3 8	404 15 0	17 10 0		3000 0 0			1835			73563 6 8	88 2 6	3508 18 2	2 15 0				152461 3 0
1836	56355 5 2		11452 5 0		8211 15 5	417 1 3	313 18 1	43 11 3		2000 0 0			1836			101341 5 6	116 5 0	2149 5 8					185490 12 6
1837	42481 6 0		11479 18 9		7655 10 7	534 1 4	230 11 11	9 10 0	174 8 6	2000 0 0			1837			511315 0 4	2646 3 2	2721 15 2					381842 6 11
1838	37691 4 0		10766 15 3		6881 1 9	442 18 6	97 14 11	23 0 0	209 5 2	2000 0 0			1838	317 15 0		151027 13 7	8343 0 6	1514 4 10	150 0 0	19900 0 0	120 0 0		219514 13 8
1839	61678 16 3		20022 12 1		10134 15 10	680 7 10	172 16 0	18 0 0	85 16 0	1000 0 0			1839	1073 8 9		10988 17 9	3657 13 3	3270 15 8	695 0 5		321 14 10		113809 19 10
1840	58881 19 9		15320 4 6		12631 17 0	647 5 3	57 0 0	37 0 0	277 6 6	2000 0 0	25250 0 0		1840	806 7 9	693 4 8	{ 8039 0 0 } { Emprunts. } { 26000 0 0 }	8599 2 6	1659 3 8	117 7 5				161286 19 2

Appendice
(K. K. K.)

ÉTAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles

de la ci-devant Province du Haut-Canada, etc.—(Continué.)

Appendice
(K. K. K.)

27 Juillet

27 Juillet

Année.	REVENUS CASUELS ET TERRITORIAUX.					
	Honoraires sur le Grand Secau, et honoraires pour les terres et arpentages.	Amendes.	Part des saisies revenant à la Couronne.	Baux des Moulins, Traverses, etc.	Rentes et ventes des Terres de la Couronne.	Ventes et saisies des bois de la Couronne.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1821	2771 5 3½	321 16 11	408 18 5	320 1 4½	430 17 2
1822	1741 14 2½	234 11 9½	502 1 2½	220 6 6	102 10 5½
1823	1640 11 10½	75 15 11½	664 5 1¼	146 14 6	103 2 8½	40 0 0
1824	1427 18 4¾	157 2 9¾	111 19 5½	125 15 0	177 3 1½	600 0 0
1825	1604 9 1½	63 19 1½	473 14 2½	273 12 9	127 16 11	1000 0 0
1826	1074 1 10½	272 16 10½	313 15 4¾	137 12 6	315 17 8	955 11 1¼
1827	917 2 1½	153 1 5	455 14 6½	111 15 0	518 0 3½	400 0 11½
1828	1718 18 8½	307 11 3½	795 8 10	204 17 3	435 12 10½	4568 1 7½
1829	1662 12 5½	100 14 4½	857 0 6½	342 9 9	1369 11 0	2485 11 6
1830	1758 5 5½	1131 11 4	(avec les saisies.)	381 15 10	1872 9 10¾	3800 0 0
1831	2273 3 5	175 6 5¾	1170 18 1¼	319 17 6	1436 4 11	6200 0 0
1832	2549 0 4½	133 14 7	321 15 3½	175 16 3	2625 19 4¾	3000 0 0
1833	2742 2 1	69 10 0	861 5 1¼	135 3 9	3246 16 7	2500 0 0
1834	3351 4 5½	160 11 3	1129 16 9¾	233 1 3	*4573 17 7½	2000 0 0
1835	2266 3 1¼	225 0 0	1541 6 8	276 10 0	4957 9 5½	5214 5 5
1836	4908 8 5½	412 7 5½	1494 1 3¾	457 7 6	12279 1 3	12062 2 11
1837						
1838	1163 7 11½	298 2 11½	1644 0 6	1500 0 0	12350 0 0
1839	2022 15 4½	128 17 5	1968 15 4	30 10 0	89 19 8	9161 1 1
1840	4419 16 10½	350 18 4¾	1650 0 11½	33 10 0	3429 11 11½	20979 12 4
et au 9 Fév., 1841,						

* Cet item comprend £154, qui ont été reçus à compte de la vente de la vieille Maison du Conseil.

Année.	REVENUS CASUELS ET TERRITORIAUX.				
	Versements de la Compagnie du Canada.	Remboursements.	Sommes transférées à d'autres fonds et remboursements d'avances.	Vente des terres appartenant aux Sauvages.	TOTAL Courant.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1821	4252 19 1½
1822	2801 4 1½
1823	2670 10 2
1824	2599 18 9½
1825	3563 12 1
1826	3069 15 4¾
1827	333 6 8	2889 1 0½
1828	8030 10 6½
1829	6817 19 7½
1830	100 0 0	370 7 5	9414 9 11
1831	18888 17 9½	902 13 11¾	31367 2 2½
1832	19444 8 10½	1 4 11	608 16 6½	28860 16 2½
1833	20555 11 1½	433 6 8	5238 17 9½	35772 13 1½
1834	21666 13 4	100 0 0	33265 4 8¾
1835	22222 4 5½	205 11 1¼	36908 10 2½
1836	44444 8 10½	100 0 0	4611 12 5½	80769 10 2½
1837					
1838	22222 4 5½	100 0 0	39777 15 10
1839	22222 4 5½	26 18 1¾	8166 11 1	43817 12 6½
1840	22222 4 5½	238 16 4¾	7251 0 0½	60575 11 4¾
et au 9 Fév., 1841,					

Appendice (K. K. K.)

ÉTAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles

de la ci-devant Province du Haut-Canada, etc.—(Continué.)

Appendice (K. K. K.)

27 Juillet.

27 Juillet

Année.	DEPENSES.							
	Lieutenant Gouverneur.	Conseil Exécutif, et Bureau.	Secrétaire Civil (ou Privé).	Bureau du Gouvernement.	Bureau du Receveur Général.	Bureau de l'Inspecteur Général.	Bureau de l'Arpenteur Général.	Arpentages et Explorations.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1821								
1822								
1823 dern. 6 mois.		392 2 1½	102 4 5½	540 13 7½	238 2 5	226 14 1½	657 2 1½
1824		759 13 11	203 6 7½	1140 0 6	1060 9 7	868 8 7½	1796 19 7½
1825		399 19 2	102 4 5½	603 12 2½	1345 2 5	603 12 7½	700 16 10	90 7 6
1826		799 16 6½	202 15 6½	1071 13 0½	1372 19 0½	886 17 9½	1593 9 6
1827		798 16 6½	202 15 6½	1075 12 0½	1387 13 9	957 8 10	1394 0 5½	121 17 0
1828		853 5 3	203 6 7½	1208 6 3	1555 11 8½	972 11 5½	1466 5 9½
1829		612 14 9½	202 15 6½	1452 9 5	1671 1 3½	592 1 7½	1065 13 6½
1830		718 18 1½	205 0 0	1661 1 8	1773 10 4½	929 0 5	1935 13 1½
1831*		622 8 2½	645 5 5½	1024 5 4	607 4 7	733 9 9½
1832*		970 17 10½	405 11 1	24 5 0
1833	2222 4 5	1512 11 10½	300 0 0	2359 17 4½	2447 12 1½	1121 14 3½	1384 7 6	200 0 0
1834	2222 4 5	1295 10 11½	291 3 5	1538 11 5	1556 2 4½	890 16 5	1213 5 0	483 13 3
1835	2222 4 5	1299 19 10	295 6 8	1532 18 1½	1567 10 4½	122 4 4½	1229 0 0	250 0 0
1836	2222 4 5	1588 13 10½	298 0 0	1904 2 4	1700 17 8½	991 11 9	1306 17 8½
1837	2222 4 5	1291 13 1½	298 0 0	3021 1 5½	1330 12 8½	1047 5 11	1356 13 11
1838	2222 4 5	1611 13 0½	293 0 0	2732 11 0½	1861 9 5½	1051 15 8½	1561 18 0½
1839	2222 4 5	1651 11 10	293 0 0	5717 5 0	1989 9 7½	745 9 6½	1121 1 8½
1840	2222 4 5	1590 6 9½	298 0 0	2516 1 2½	3211 13 0	1229 8 7	1618 18 6½
1841 au 9 Fév. inclus.		113 19 4½	298 7 0½	95 6 9	100 16 2½	143 11 1½

* Dans les comptes soumis à la Chambre, la dépense pour le Service Civil n'a été portée que pour la première partie de 1831, seulement. L'appropriation pour le Service Civil fut considérée comme un fonds séparé, pour lequel la Législature affectait une somme annuelle, jusqu'en 1833, où les paiemens furent compris dans la Dépense Générale. Les comptes des Recettes et des Dépenses à même ce Fonds, soumis à la Chambre, ne s'étendent que jusqu'au 31 Juin, 1831; par conséquent, les sommes pour 1831 et 1832, qu'on trouve dans la colonne intitulée "Appropriation pour le Service Civil," sont la balance de ce Fonds qui restait en caisse le 1er Juillet, 1831, complétant le service de cette année;—et en 1832, le montant a été voté en bloc, pour le Service Public. Une partie des Dépenses de 1832 aussi, a été couverte par les paiemens faits en 1832.

Année.	DEPENSES.								
	Bureau du Secrétaire Provincial et du Régistrateur.	Dépenses contingentes des Bureaux Publics.	Impressions du Gouvernement et impressions des lois.	Réparations faites à la Maison du Gouvernement.	Appropriation pour le Service Civil.	Vice-Chancelier et Juges.	Officiers de la Couronne.	Conseils de la Reine.	Greffier de la Couronne.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1821									
1822									
1823 (dern. sem.)	195 3 6	83 8 1	147 10 8½	635 11 10½	38 13 4
1824	507 16 6	1151 1 5½	260 18 8½	1398 0 11	94 3 3½
1825	199 12 5	232 12 11	62 8 10½	881 19 10½	39 14 8½
1826	385 1 8	738 4 6	23 12 6	318 10 4½	1086 17 4½	62 4 11½
1827	459 17 2½	533 11 7	52 15 0	333 6 8	1099 7 10½	62 4 0
1828	555 15 10½	482 3 6½	189 4 5½	333 6 7½	1091 1 1	66 16 5½
1829	372 10 9½	509 8 7½	394 9 6½	1666 13 4	1295 2 8½	58 18 2½
1830	479 0 4½	487 2 8½	226 15 9½	4000 0 0	2127 0 5	178 14 5½
1831	360 10 4	545 10 3	52 1 10½	1005 11 1½	2092 11 10½	766 1 2½	58 6 5½
1832	5589 15 11½
1833	703 9 1	1857 3 11	397 10 9½	3666 13 4	1738 12 10
1834	875 0 0	587 13 6	995 5 10	3666 13 4	1751 19 2½
1835	256 18 9	434 6 5	1000 0 0	400 0 0	3666 13 4	1275 0 0
1836	600 0 0	714 0 7	154 0 7½	3666 13 4	1061 2 2½
1837	1259 4 10	806 6 6½	2126 9 11½	800 0 0	6523 14 9½	2388 17 0½	194 3 4½
1838	500 0 0	1002 4 9½	3379 4 11½	100 0 0	7566 13 4	1800 0 0½	360 10 0
1839	530 13 0	696 7 7½	1332 15 10	100 0 0	7516 13 4	1800 0 0	636 15 0
1840	1954 7 3	1141 17 1	1303 6 2½	252 17 10½	7693 9 4½	1800 0 0	693 5 0	182 4 11½
1841 au 9 Fév. inclus.	235 12 0½	87 13 5½	82 3 10½	136 7 6	87 13 5	6 11 5½

† Le salaire du Vice-Chancelier a commencé en 1837.

ETAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles

Appendice (K. K. K.)

27 Juillet.

Année.	DEPENSES.							
	Shérifs.	Greffiers des Assises.	Huissier et Gardien de la Cour du Banc de la Reine, (et un Rapporteur pour l'année 1824 seulement.)	Dépenses diverses se rattachant à l'administration de la justice.	Pénitencier.	Législature.	Greffier de la Couronne en Chancellerie.	Writs d'Élection.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1821								
1822								
1823 (dern. sem.)	226 8 7½	10 0 0	114 15 2	(Point	d'autres	détails
1824	392 9 8½	493 1 1½	116 14 4	9 0 0	3431 9 4	196 3 6
1825	407 10 3½	147 1 0	10 0 0	4384 12 6	50 0 0
1826	575 0 0	121 15 0	80 0 0	6 3 7½	4028 18 2½	29 2 2½
1827	450 0 0	148 2 5½	40 0 0	16 16 9½	4172 18 0½
1828	425 0 0	170 13 0	40 0 0	188 2 3½	4718 18 9½	168 9 0	74 17 9
1829	444 15 0½	186 2 0½	40 0 0	86 13 3½	5078 5 8	12 5 0
1830	622 4 5½	167 19 0½	39 10 2½	165 2 10	5616 1 3½	334 18 5½
1831	610 14 1½	20 0 0	100 0 0	5746 18 3½	162 10 0
1832	250 0 0	100 0 0	7137 2 2½	75 0 0
1833	60 0 0	50 0 0	4166 13 4	6923 12 6	75 0 0
1834	40 0 0	20 0 0	8333 6 8	9339 9 9	75 0 0	60 0 0
1835	40 0 0	50 0 0	3000 0 0	10484 9 6	75 0 0	75 7 6
1836	40 0 0	48 8 0	5000 0 0	11387 1 7½	60 4 11
1837	829 5 6	40 0 0	247 14 6	5000 0 0	15500 19 9½	89 15 1
1838	303 17 4	40 0 0	133 19 7½	5208 15 7	12477 17 5	75 0 0
1839	223 3 8	40 0 0	28 0 0	7000 0 0	8956 0 6½
1840	260 0 6	40 0 0	28 0 0	6300 0 0	8421 14 1½
1841 au 9 Fév., inclusiv.	4 7 9½	5000 0 0

de la ci-devant Province du Haut-Canada, etc.—(Continué.)

Appendice (K. K. K.)

27 Juillet.

Année.	DEPENSES.							
	Edifices du Parlement, et Bureaux Publics.	Pensions.	Education.	Portes occasionnées par la guerre, (y compris les dépenses du Bureau des réclamations.	Débentures du Gouvernement.		Améliorations publiques.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	Intérêts.	Rachat.	Travaux de la Province.	Prêts faits à des Compagnies à fonds communs.
1821								
1822								
1823 (dern. sem.)	de la	dépense	de ce	semestre,	le	résidu	étant	donné.
1824	456 18 4	3917 16 11½	4202 12 10½	1270 8 3	1980 0 0	6666 13 4	4197 18 9
1825	1510 0 0	4281 1 5½	232 18 8	9215 8 8	4234 18 6½
1826	100 0 0	3104 7 7½	3149 19 11½	242 14 3	2366 12 7	5666 13 4	3208 11 4	25000 0 0
1827	3329 11 1½	3682 2 11½	9 16 8	3815 0 0	333 6 8	57720 13 8
1828	3051 2 2½	3814 14 6	6775 0 0	3190 0 0
1829	1000 0 0	3037 12 0½	3214 11 8½	7039 17 2½	9444 8 10½	1500 0 0
1830	3500 0 0	5416 12 9½	3866 11 6½	6973 6 8	19503 0 10	25000 0 0
1831	2400 0 0	3255 11 0	3950 0 0	9440 4 11½	13222 4 5½	27092 4 9½
1832	1130 0 0	3400 0 0	8805 1 5½	10666 13 4	4002 13 4	5000 0 0
1833	3500 0 0	1033 13 5	9508 4 4½	5500 0 0	9860 10 0	15650 0 0
1834	747 3 3½	1010 0 0	8823 2 11½	11838 5 0	128710 5 8½	87900 0 0
1835	1050 0 0	10163 8 1½	10126 3 4½	20666 13 4	107002 16 6
1836	920 0 0	8266 8 9	9884 5 0	1851 0 7½	122967 8 7	500 0 0
1837	1123 3 1½	11085 2 4	42122 4 5½	10329 10 0	231872 4 4½	8600 0 0
1838	91 0 0	1727 8 0½	10332 15 8½	10843 15 0	147572 0 6½
1839	3308 11 5½	8847 10 5	71312 3 2	25248 12 6½
1840	4306 9 7½	10841 19 3½	57724 0 5½	33179 10 0
1841 au 9 Fév., inclusiv.	200 0 0	619 3 6½

ETAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles

Année.	DEPENSES.								
	Phares.	Parts dans les Banques.	Cure-môles. (2)	Milice.	Cours Martiales de Milice.	Dépenses résultant de la rébellion et des invasions (y compris les fonds secrets, les procès, etc., des Prisonniers d'Etat).	Arbitre touchant les droits perçus à Québec.	Dépenses des Officiers Publics de la Province en Angleterre, pour le Service Public.	Sociétés d'Agriculture.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1821									
1822									
1823 (dern. sem.)	en	gros	seulement.						
1824		1875 0 0		784 11 10½			500 0 0		
1825				683 2 10	112 14 0			555 11 1	
1826	218 0 5½	4375 0 0	2000 0 0	650 0 0			600 0 0		
1827	120 12 6	2500 0 0		650 0 0					
1828	1097 18 9	2500 0 0		650 0 0				400 0 0	
1829	1864 4 0	1250 0 0		650 0 0					
1830	535 6 6	6250 0 0		650 0 0	84 16 7½				650 0 0
1831	151 18 1			650 0 0					600 0 0
1832	1111 11 9			650 0 0					775 0 0
1833	2198 14 8			650 0 0					900 0 0
1834	700 0 0			650 0 0			600 0 0		500 0 0
1835	3593 15 0		1500 0 0	650 0 0					500 0 0
1836	1837 10 0		500 0 0	650 0 0					700 0 0
1837	3787 10 0		1400 0 0	650 0 0			200 0 0		1007 11 6
1838	2707 10 0			712 10 0	55 1 0	2938 3 10			884 0 0
1839	2272 13 2			1441 0 0	21 1 4	10416 15 4			1080 3 6
1840	2350 12 8			1398 15 7	239 0 9	3827 1 9			1683 8 4
1841 } au 9 Fév., inclusiv.				18 12 7					

de la ci-devant Province du Haut-Canada, etc.,—(Continué).

Année.	DEPENSES.							
	Allocations en faveur des Hôpitaux, etc.	Dépenses encourues pendant l'existence du coléra.	Construction du monument de Brock.	Commissaires nommés pour examiner les affaires d'une prétendue Banque du Haut-Canada, à Kingston.	Poids et mesures, étalon.	Remboursements.	Dépenses diverses.	Total, Courant.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1821								
1822								
1823 (dern. sem.)								15984 13 1½
1824							400 7 5	40271 16 8½
1825					69 19 11		83 6 8	31280 9 7
1826	1000 0 0		600 0 0				161 17 6	66027 3 10½
1827					135 0 0		100 0 0	85863 8 8½
1828								36839 4 9½
1829								45168 1 7½
1830	200 0 0						6 0 0	93006 14 6½
1831	100 0 0						459 2 1½	76629 14 1½
1832	1400 0 0					53 4 2½	62 0 0	51588 16 3
1833	1750 0 0	4725 12 11½					50 0 0	86814 2 4½
1834	1150 0 0							278052 12 4½
1835	*300 0 0	2099 17 0				18 6 8		187650 19 9½
1836		50 3 0						179243 14 9½
1837	1000 0 0						100 0 0	360061 7 4½
1838	350 0 0						25 0 0	222569 19 4½
1839	700 0 0						9 10 0	165469 12 0½
1840	†400 0 0					18 5 0		158796 18 3½
1841 } au 9 Fév., inclusiv.								7170 6 2½

* Institut des Artisans à Toronto.
† Y compris £50 pour l'Asyle des Lunatiques.

ÉTAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles

Appendice (K.K.K.)

27 Juillet.

Année.	DEPENSES.								
	REVENUS CASUELS ET TERRITORIAUX.								
	Lieutenant Gouverneur.	Conseil Exécutif (et Bureau.)	Orateur du Conseil Législatif.	Gouvernement (ou Bureau du Secrétaire Civil.)	Receveur Général.	Inspecteur Général, et Bureau.	Arpenteur Général, et Bureau.	Commissaire des Terres de la Couronne, et Intendant Général des Travaux Publics.	Département pour l'octroi des terres publiques, (au lieu et place de tous honoraires.)
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1821	1111 2 2½
1822	1111 2 2½
1823	1111 2 2½
1824	1111 2 2½
1825	Point de détails de la dépense pour ces années.
1826									
1827									
1828									
1829									
1830	1111 2 2½	1111 2 2½
1831	3333 6 8	333 6 8	111 2 2½	166 13 4	1111 2 2½	2876 3 9½
1832	1111 2 2½	111 2 2½	166 13 4	1308 8 2½	2826 8 0½
1833	2061 13 0½	222 4 5½	333 6 8	2773 19 7½
1834	1666 13 4	500 0 0	222 4 5½	83 6 8	500 0 0	2222 4 5½	1629 3 4
1835	1666 13 4	333 6 8	300 0 0	222 4 5½	250 0 0	801 15 1½	2222 4 5½	274 8 10½
1836	4287 8 4½	444 8 10½	800 0 0	444 8 10½	444 8 10½	2677 8 11½	1944 8 10½	548 17 9½
1837									
1838	1398 11 4½	301 17 3½	400 0 0	100 0 0	222 4 5½	277 6 4½	721 10 7	555 11 1½	981 14 9½
1839	4149 5 0½	259 14 7½	400 0 0	278 11 2½	222 4 5½	47 0 9	192 8 9	555 11 1½
1840	3232 6 3½	168 6 8	600 0 0	333 6 8	384 17 9½	384 18 0½	3298 13 11½
au 9 Fév.,									
1841

de la ci-devant Province du Haut-Canada, etc.—(Continué.)

Appendice (K.K.K.)

27 Juillet.

Année.	DEPENSES.									
	REVENUS CASUELS ET TERRITORIAUX.									
	Auditeur Général des Patentes pour les terres.	Achats de terres.	Arpentages et explorations.	Compagnie du Canada: indemnités pour arpentages, etc.	*Commission sur les versements de la Compagnie du Canada (Receveur Général).	Secrétaire et Régistrateur, et Bureau.	Greffier de la Couronne.	Adjudant Général des Milices.	Allocation annuelle en faveur du Colonel Talbot, pour faire des établissements.	Edifices publics (construction et assurance).
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1821	74 8 10½	143 3 11½
1822	500 0 0	555 9 7½
1823
1824
1825	Point de détails de la dépense pour ces années.
1826										
1827										
1828										
1829										
1830	576 19 2	
1831	326 8 3½	724 4 8½	222 4 5½	166 13 4	444 8 10½
1832	1417 8 9	222 4 5½	166 13 4	444 8 10½
1833	3157 13 0½	644 9 9½	222 4 5½	166 13 4	444 8 10½
1834	2069 1 3½	222 4 5½	1186 19 7½	444 8 10½	26 5 0
1835	369 8 10½	6127 14 9½	2586 16 5½	1687 1 1½	222 4 5½	950 12 7½	39 7 6
1836	48 4 11	550 0 0	4625 0 3½	917 9 5	2460 3 9	1787 10 0½
1837										
1838	4379 15 5½	1178 2 9½	863 4 6	110 0 0	2703 13 9½
1839	1635 15 0	1188 19 6½	316 13 3
1840	1436 10 7½	40 0 0
au 9 Fév.,										
1841	1148 3 2

* Remboursé depuis,—cet item ayant été rejeté par le Bureau d'Audition.

ÉTAT GÉNÉRAL des revenus et des dépenses annuelles

Appendice
K. K. K.)

27 Juillet.

DEPENSES.										
REVENUS CASUELS ET TERRITORIAUX.										
Année.	Allocations en faveur des Ministres du Clergé et des Instituteurs Religieux; et octrois pour construire des Eglises et Chapelles.	Ecoles et Collèges.	Pensions.	Améliorations publiques.	Dépenses encourues pour l'Emigration.	Etablissement des Pensionnaires qui ont commué leurs pensions.	Sauvages.	Pertes occasionnées par la guerre.	Dépenses résultant de la Rébellion.	Honoraires sur les documens publics et lettres patentes.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1821	928 17 7½	157 10 0
1822	281 16 9½	221 10 0
1823	276 17 9½	629 0 3½
1824	606 9 10	1189 12 3½
1825	} Point de détails de la dépense pour ces années.									
1826										
1827										
1828										
1829										
1830	166 13 4	380 11 1½	392 6 1½	26 13 4
1831	4390 14 8½	2130 11 1½	685 5 1½	4900 0 0
1832	3107 13 4	2873 16 7	3095 14 5½	9403 7 5½
1833	10350 15 5	1036 2 2½	4527 2 5½	11574 1 7
1834	9357 6 4½	1163 17 9½	4173 12 5½	1860 14 9½	3996 4 11
1835	6958 8 3½	1539 3 2½	1758 13 5½	1069 5 10½	3409 4 9½
1836	} 17144 13 4½	} 3108 3 11	} 3003 8 4	} 1462 1 10½	} 5490 0 3½	} 2601 3 4½	} 9109 14 2	} 22222 4 5½	}	}
1837										
1838	10029 10 4½	1591 13 4	1358 0 5½	2705 7 0½	1223 9 10½	5528 7 3½
1839	8886 16 1½	1641 19 5½	1421 17 7	519 14 6½	450 0 0	1731 11 8	4015 11 10	1398 7 7½
1840	} 9846 11 7½	} 2630 1 0½	} 2615 4 7½	} 1958 1 9	} 4323 4 5	} 2196 7 8½	} 6727 5 9½	}	} 4260 8 1½	} 57 17 10½
au 9 Fév. 1841										

de la ci-devant Province du Haut-Canada, etc.—(Continué.)

Appendice
K. K. K.)

27 Juillet.

DEPENSES.										
REVENUS CASUELS ET TERRITORIAUX.										
Année	Dépenses encourues pendant l'existence du coléra.	Arbitre pour régler les droits perçus à Québec.	Frais de voyages et transport des dépêches.	Commission d'enquête sur les Départemens publics.	Dépenses contingentes, administration de la justice.	Sommes remises, ou créditées par erreur, ou rapportées d'autres fonds.	Remboursement de sommes avancées.	Avances faites pour divers services.	Dépenses contingentes et diverses.	Total Courant.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1821	26 2 2½	11 8 10	125 5 8	2577 19 5½
1822	4 8 10½	121 10 5½	2795 17 11½
1823	1171 5 5½	215 19 6	3419 5 2½
1824	24 18 10½	349 11 11½	3281 15 2½
1825	} Point de détails de la dépense pour ces années.									} 3836 8 11½
1826										
1827										
1828										
1829										
1830	149 19 1½	325 8 10½	4540 15 5½
1831	1369 2 6	235 16 1½	23527 4 1½
1832	*1600 0 0	44 18 9	336 0 0	288 14 0	28524 14 8½
1833	112 0 0	7 3 4	301 19 10½	38535 18 6½
1834	388 17 0½	9 2 3½	407 0 1½	32129 7 11½
1835	123 0 0	382 19 2	33384 13 4½
1836	}	}	} 714 16 11	}	}	} 3351 10 11	}	} 5555 1 9½	} 1188 12 9	} 96931 11 4
1837										
1838	844 12 6	160 14 10½	37635 8 2½
1839	1080 6 1½	439 12 10½	9 3 8½	30840 14 3
1840	}	}	} 829 0 4½	} 884 0 6½	}	} 17 3 4	} 36784 14 10½	}	} 235 8 6½	} 86392 13 9½
au 9 Fév. 1841										

* Sur cette somme, £1350 ont depuis été remboursés à même le fonds général des revenus, conformément au Stat: Guil. IV, c. 54 et 57.
† Ces avances ont été faites en conséquence du refus de la Législature de voter les subsides en 1836, et ont été remboursées depuis.

ETAT indiquant la dette et les obligations de la ci-devant Province du Bas-Canada, à l'époque de l'Union, pour quel objet et en vertu de quelle autorité elles ont été contractées.

Pour quel objet.	En vertu de quelle autorité.	Montant autorisé.		Montant prélevé à l'aide de déventures.		Taux d'intérêt annuel.
		Courant.		Courant.		
		£	s. d.	£	s. d.	
Pour aggrandir et améliorer le havre de Montréal,.....	Actes 10e et 11e Geo. IV., ch. 28,...	10,000	0 0	2,500	0 0	5 pour cent.
				2,500	0 0	5½ " "
				4,000	0 0	5½ " "
				1,000	0 0	6 " "
	Acte 1e Guil. IV., ch. 11,.....	10,000	0 0	10,000	0 0	5 " "
	Acte 2e Guil. IV., ch. 36,.....	15,000	0 0	6,500	0 0	6 " "
				4,700	0 0	5¾ " "
				3,800	0 0	5½ " "
	Ord. 1e Vic., ch. 23,.....	22,575	0 0	22,575	0 0	6 " "
	Ord. 3e Vic., ch. 28,.....	23,000	0 0	15,900	0 0	6 " "
4,000				0 0	8 " "	
Ord. 4e Vic., ch. 12,.....	17,000	0 0				
Cure-môle à vapeur,.....	Ord. 3e Vic., ch. 28,.....	5,000	0 0	1,500	0 0	8 " "
Pour compléter le Canal de Chambly,...	Ord. 3e Vic. ch. 20,.....	35,000	0 0	15,000	0 0	6 " "
		137,575	0 0	93,975	0 0	
Intérêt sur iceux jusqu'à la date de l'Union,.....				2,773	4 7	
Total,.....		£137,575	0 0	96,748	4 7	

R A P P O R T .

Le Comité nommé pour aider M. l'Orateur à régir et surveiller la Bibliothèque, prend la liberté de faire le rapport suivant :—

En reprenant la tâche qui lui a été confiée, de régir et surveiller la Bibliothèque, Votre Comité voit avec plaisir que la collection est dans le meilleur état, et que, malgré la situation exposée où elle se trouve, on a veillé avec soin à sa conservation.

La majeure partie des ouvrages précieux que Votre Comité a recommandé de faire venir dans le cours de la dernière Session, a été reçue; et ses ordres ont été exécutés avec ponctualité et d'une manière satisfaisante. Votre Comité n'ignore pas que ces ouvrages ont été achetés sans autorisation suffisante, attendu que son rapport de l'année dernière n'a pas été agréé par la Chambre, par suite d'une diversité d'opinions qui s'était manifestée parmi les membres du Comité, sur un simple point de forme. Néanmoins, comme l'on a pensé que l'absence d'un aussi grand nombre d'ouvrages utiles et précieux, entraînerait beaucoup d'inconvéniens pour la Chambre, à sa prochaine réunion, M. l'Orateur a pris sur lui la responsabilité de faire acheter ces livres, ce qui contribuera beaucoup à enrichir la Bibliothèque, et à la rendre d'une plus grande utilité pour les Membres en général. Votre Comité recommande en conséquence à Votre Honorable Chambre de vouloir bien approuver et sanctionner cette dépense.

Votre Comité a aussi préparé une liste des ouvrages de littérature anglaise et française, qu'il recommande de faire acheter durant la vacance, par les agens accrédités et aux conditions dont on était convenu, afin de les placer dans la Bibliothèque. Pour cette liste, voir l'Appendice A. et B.

L'Assistant Bibliothécaire a préparé un Catalogue des ouvrages qui traitent de l'Histoire de l'Amérique, d'après le même plan qui a été suivi pour les autres sections de la Bibliothèque; et Votre Comité recommande qu'il soit imprimé pour l'usage des Membres. Il suggère de plus, vu la rareté et le prix d'un grand nombre des ouvrages de cette collection, et leur importance historique, que l'on fasse poser des tablettes vitrées, afin de les y classer, et de pouvoir par-là mieux veiller à leur conservation.

Votre Comité a aussi examiné un ouvrage qui lui a été présenté "Sur les Principes Fondamentaux des Lois du Canada," par M. Doucet. Considérant l'utilité de cet ouvrage, et les recherches qu'il contient, il recommande à la Chambre d'en prendre vingt-cinq exemplaires, pour aider et encourager l'auteur. Il recommande aussi d'autoriser le Greffier à souscrire à six exemplaires de "l'Album Littéraire," rédigé par M. LeTourneux, pour les déposer dans la Bibliothèque.

ALLAN N. MACNAB,

Orateur.

Bibliothèque, 24 Juillet, 1847.

APPENDICE A.

LISTE des ouvrages français dont le Comité de la Bibliothèque a fait rapport à l'Assemblée Législative.—Juillet, 1847.

Théologie, Histoire Ecclésiastique.

	VOLS.
22,498. Affre, De l'Appel comme d'Abus,	1
22,500. Do. Traité de l'Administration temporelle des Paroisses,	1
Lamennais, Anshaspands et Darvands,	
22,516. Audin, Histoire de la Vie et des Ecrits de Martin Luther,	3
Histoire de Calvin,	2
Do. Léon,	2
Poujulat, Histoire de Ste. Augustine,	3
1,149. Œuvres complètes de Bourdaloue,	3
2,099. Œuvres complètes de Massillon,	2
Lacordaire, Conférences de Notre-Dame Cretineau-Joly, Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus.	

Jurisprudence.

Droit moderne.

22,861. Benech, De l'Emploi de la dot sous le régime dotal,	1
22,862. Do. De l'illégalité de l'adoption des Enfants Naturels,	4
22,897. Dumas (Victor), Traité du Domaine public,	4
22,898. Dumenil, Traité de la Législation spéciale du Trésor Public en matière contentieuse,	
22,921. Ledru (Rollin), Journal du Palais,	
22,917. Lolleau, Traité de l'expropriation française d'utilité publique,	2

Ancien Droit.

2,880. Argentre, Commentaire in Patrios Britonum leges,	
2,881. Do. Commentaire ad Juris Brit. titulos,	
2,882. Augeard, Arrêts notables,	2
2,885. Automne, Conférence du Droit Français, Do. Commentaire sur la Coutume de Bourgogne,	1

Droit Romain.

2,893. Bartolè, Opera omnia,	14
2,996. Cujaccio, Opera omnia,	10

Philosophie et Economie Politique, et Législation.

15,112. Voltaire, Dictionnaire Philosophique,	8
25,059. Philardète (Charles), Le 18 ^e Siècle en Angleterre,	2
25,079. Israeli (D'), La Jeune Angleterre,	2
23,021. Faucher (Léon), Etudes sur l'Anglo-terre,	2

Appendice
(L. L. L.)

Appendice
(L. L. L.)

27 Juillet.

27 Juillet.

	VOLS.
23,024. Fourier, Œuvres complètes,	6
23,037. Laborde (A. de), De l'Esprit d'association,	2
23,051. Moll, Colonisation en Algérie,	2
23,058. Prudhon, Contradiction des Systèmes Economiques,	1
23,069. Saint Simon, Œuvres,	1
23,076. Tapiés, La France et l'Angleterre,	1
23,081. Vincard, Histoire du Travail et des Travailleurs en France,	3
23,083. Wheaton, Histoire du Progrès du Droit des Gens en Europe,	2

Beaux Arts.

24,460. Berlioz, Voyage Musical,	2
24,448. Blanc (Charles), Histoire des Peintres Français au 19e Siècle,	1
24,457. Delestré, Etudes des Passions,	1
11,943. Lanzi, Histoire de la Peinture en Italie, Linguistique, Etude de la Langue Française,	5
24,709. Ampère, Histoire de la formation de la Langue Française,	1
24,176. Gaudeau et autres, Glossaire Français Polyglotte,	3
24,717. Genin, Des Variations de la Langue Française depuis le 12e siècle,	1
24,718. Do. Lexique comparé de la Langue de Molière et des Ecrivains du 17e siècle,	1
24,736. Woy (Francis), Remarques sur la Langue Française au 19e siècle,	2

Belles-Lettres.

84. Lafontaine, Fables illustrées par Grandville,	2
14,881. Rousseau (J. J.), Œuvres complètes,	17
14,953. Segur, Galerie morale,	1
14,612. Lesage, Œuvres complètes,	12
136. Sue (Eugène), Les Mystères de Paris illustrés,	1
Do. Le Juif Errant illustré,	1
24,746. Béranger, Œuvres complètes,	1
15,075. Un million de faits,	1
24,962. Sainte Beuve, Portraits Contemporains, Tableau de la Presse Française,	3
24,937. Nettement (Alfred), Etudes Critiques sur le Roman-Feuilleton,	2
24,986. Voyage autour de la Chambre des Députés,	1
Nodier (Charles), Œuvres complètes,	1
Lebrun (Prince), Traduction de l'Illiade et de l'Odyssée,	1
7,671. Dumas, Traité de Chimie appliquée aux arts, avec atlas,	7
Frimm et Diderot, Correspondance Littéraire,	17
Fressan (Comte de), Œuvres, avec notice par Camperon,	10
Mémoires de l'Abbé Georget,	6
Constant, Mémoires de Napoléon,	6
Courcelles (De), Histoire Généalogique et Héraldique des Pairs de France, etc.,	12
24,987. Albrise et Maquet, Les Prisons de l'Europe,	4
24,986. Alboj (Maurice), Les Bagnes,	2
23,155. Labruyères, Caractères,	1
23,189. Reid, Philosophie,	1
23,190. Rémusat, Abélard,	2
do. De la Philosophie Allemande,	1
23,192. Rendu, De l'Instruction Secondaire,	2
23,171. Michelet et Quinet, Des Jésuites,	2

23,208. Simon, Histoire de l'Ecole d'Alexandrie,	2
--	---

23,309. Toussouel, Les Juifs,	2
---	---

Histoire, Géographie, Voyages et Mémoires.

Lamartine, Histoire des Girondins,	1
25,194. Mazzini, De l'Italie dans les rapports de la civilisation moderne,	2
25,279. Saint Priest, Histoire de la chute des Jésuites au 18e siècle,	1
25,028. Blanc (Louis), Histoire de la Révolution Française,	2
25,115. Fontanier, Voyage dans l'Inde,	3
25,121. Gautier (Théophile), Voyage en Espagne,	1
25,145. Hauffman et Cherpin, Histoire de la Franc-Maçonnerie,	1
25,173. Laya, Etudes Historiques sur M. Thiers,	2
25,185. Mallet, Les Philippines,	2
25,189. Marmier, Du Rhin au Nil,	2
15,222. Abrantes (D'), Histoires des Salons de Paris,	6
15,223. Do. Mémoires ou Souvenirs de Napoléon,	18
15,224. Do. Mémoires sur la Restauration,	6
15,535 à 15,550. Collection de Chroniques françaises, par A. Buchon,	1

Législation et Politique.

32,980. Chronologie Ministérielle de trois siècles,	1
22,991. Cauchy (Eugène), Du Duel,	2
22,992. Cerfben, Des Condamnés,	1

Sciences et Industrie.

23,954. Dufresnoy, Traité de Minéralogie,	3
23,957. Exploration scientifique de l'Algérie, publiée par ordre du Gouvernement,	1
24,034. Picelet, Traité Élémentaire de Paléontologie,	4
24,239. Biot, Traité Élémentaire d'Astronomie Physique,	5
24,247. Chassériau, Précis Historique de la Marine française,	2
24,250. Collegnon, Du Concours des Canaux et des Chemins de Fer,	1
21,251. Collin, Recherches expérimentales sur les glissements spontanés des terrains argileux,	2
24,343. Vail, Télégraphe Electro-Magnétique,	2
24,450. Brongniart, Des Arts Céramiques,	2
24,514. Roux (aîné), Fermes Modèles,	1
24,578. Rollet, Mémoire sur la Meûnerie, etc., Humboldt, Cosmos,	1

Divers.

24,254. Cooper, Histoire de la Marine des Etats-Unis,	2
24,304. Lobet, Des Chemins de Fer en France,	1
24,329. Quételet, Théorie des Probabilités appliquée aux sciences morales et politiques,	1
Toqueville (De), Histoire Philosophique du Règne de Louis XV,	2
Thenard, Traité de Chimie; dernière édit.,	1
4,829. Barbeyrac, Le droit de la Guerre et de la Paix,	2
30. Do. Le droit de la Nature et des Gens,	4
31. Do. Les Devoirs de l'Homme et du Citoyen,	2
32. Do. Traité Philosophique des Lois Naturelles,	1

	VOLS.	
4,840. (Constant Benjamin), Œuvre complètes,	2	Wheaton, History of the Law of Nations in Europe and America, 1846.
4,859. Blaise, Des Monts-de-Piété.	1	Horner, Memoirs and Correspondence, 2 vols., 1843.
4,874. Bougeant, Histoire des Guerres et Négociations qui précédèrent le Traité de Westphalie,	3	Welsby, Lives of Eminent Judges, 1846.
4,892. Capefigue, Les Diplomates Européens,	1	Surtees, Sketch of the Lives of Lords Eldon and Stowell, 1846.
4,941. Cretineau-Joly, Histoires des Traités de 1815,	1	Gilbert, New Etymological Pronouncing Dictionary, 2 vols., 1847.
4,961. Dumont (J.), Corps Universel Diplomatique,	8	Smith, Antiquarian Ramble through London, 2 vols., 1846.
4,966.		Nichol, Architecture of the Heavens,
5,019. Gebhart, Actes et Mémoires concernant les Négociations entre la France et les Etats-Unis de l'Amérique,	3	, Solar System and System of the World, 1846.
5,020. Do. Recueil des Traités de Paix depuis 1792 jusqu'à 1802,	4	Jenyn's Observations in Natural History, 1846.
5,041. Hauterivo (Comte de) et Cassy (Chevalier de), Recueil de Traités de Commerce et de Navigation,	10	Lindsay, Lord, History of Christian Art, 3 vols., 1846.
5,052. Habner, De la Saisie des Bâtimens neutres,	2	Davis, History of Holland, 3 vols.
5,111. Martons (G. F. De), Recueil de Traités de Paix, d'Alliance, etc.,	22	Perry, German University Education, 1846.
Do. Baron Charles de, Guide Diplomatique,	3	Memoirs of Geological Survey of Great Britain, and of the Museum of Economic Geology, 1 vol., 1846.
Garchon, Code des Aubains,		Camp and Barrack Room; or the Army as it is, 1846.
La Nouvelle Revue Encyclopédique, depuis le commencement jusqu'à l'année courant,		Howitt, Homes and Haunts of the English Poets, 2 vols., 1846.
Journal de Physique et de Chimie de Biot et Arago, depuis le commencement,		Thomson, Memoirs of the Jacobites, 3 vols., 1846.
		Landon, Dictionary of the Councils of the Catholic Church, 1846.
		Capefigue, Diplomats of Europe, 1845.
		Glossary of Heraldry, 1847.
		Proceedings of Archæological Institute at Winchester, 1846.
		D'Arblay, Madame, Diary and Letters, 7 vols., 1846.
		Merivale, Lectures on Colonization and Colonies, 2 vols., 1841.
		Davis, The Chinese, 1840.
		Robinson's Admiralty Reports, 6 vols., 1793—1808.
		Reddie, Researches in Maritime International Law, 2 vols., 1844, &c.
		Ruding, Coinage of Great Britain and its Dependencies, 3 vols., 1839.
		Tate, Modern Cambist, 1842.
		Parnell, Treatise on Roads, 1838.
		Tanner, Canals and Railways of United States, 1840.
		Milne, On Annuities and Life Assurances, 2 vols., 1815.
		Prichard, Physical History of Mankind, 5 vols., 1841—1847.
		Pratt, History of Savings' Banks, 1842.
		Fynn, On British Consuls abroad, 1846.
		Keppel, Expedition to Borneo, 2 vols., 1847.
		Bayley, Index to British Genealogy, 1847.
		Carus, King of Saxony's Journey through England, &c., 1846.
		Grote, History of Greece (<i>now publishing</i>).
		Liverpool, Lord, On the Coins of the Realm, 1846.
		Nelson, Letters and Dispatches, 7 vols., 1846.
		Wright, Biographia Britannica Litteraria (Saxon and Norman periods).
		Dowdeswell, Law of Insurances, 1846.
		Field, On the Separate System of Imprisonment, 1846.
		Hindmarch, Law of Patents, 1846.
		Ellis, Sir H., Original Letters, illustrating English History.
		Mitchell, Manual of Practical Assaying, 1846.
		Barrow, Arctic Voyages, from 1818 to present time, abridged and arranged, 1846.
		Newton, Display of Heraldry, 1846.
		Braim, History of New South Wales, 2 vols., 1846.
		Thurnam, on the Statistics of Insanity, 1846.
		Hannay, History of the Representation, 1831.
		Bouvier's American Law Dictionary, 2 vols., 1843.
		Chambers, &c., Laws Relating to Buildings, 1845.
		Fearne, Essay on Contingent Remainders, 2 vols., 1844.
		Goldsmith, Guide to the Inns of Court, 1843.
		Hansard, On the Law Relating to Aliens, 1844.
		Wordsworth, On Public Education, 1845.
		Raffles, Sir Stamford, Memoirs, 2 vols., 1835.
		Parr, Dr. Samuel, Memoirs, 2 vols., 1828.
		Ross, Sir J. C., Voyage in the Southern Seas, 2 vols., 1847.

APPENDICE B.

LISTE des ouvrages anglais que l'on a recommandé de faire venir pour la Bibliothèque de l'Assemblée Législative.

- Heylyn's Help to English History, 1773.
 Long's Royal Descents, 1846.
 Polehampton's Gallery of Nature and Art, 6 vols., 1815.
 Voyages of the Nemesis in the China Seas, 1845.
 Smythe's Historic Fancies, 1845.
 Grattan's Life of the Right Hon. Henry Grattan, 4 vols., 1845.
 Berry's Heraldic Visitations, 3 vols., 1830—1833.
 Collins' Peerage, by Sir Egerton Bridges, 9 vols., 1812.
 Toungant's History of Modern Greece, 2 vols., 1845.
 Belcher's Voyage Round the World, 2 vols., 1845.
 Marlborough, Letters and Dispatches, 5 vols., 1845.
 Gully's Water Cure in Chronic Disease, 1846.
 Lana's Life at the Water Cure, 1846.
 Hasted's History of the County of Kent, 12 vols., 1797.
 Head's, Sir G., Homo Tour through England, &c., 2 vols., 1837.
 Bell's History of Russia, 3 vols., 1845.
 Gwilt, Encyclopedia of Architecture, 1845.
 MacKinnon, History of Civilisation, 2 vols., 1846.
 Sandby, Mesmerism and its Opponents, 1845.
 Esdaile, Mesmerism in India, 1846.
 Cannon's Historical Records of the British Army (*in course of publication*).
 Nicholas, Historical Record of the Royal Marines, 2 vols., 1846.
 Webster's Encyclopedia of Domestic Economy, 1844.
 Spelman, History of Sacrilege, 1846.
 Stokes, Discoveries in Australia, 2 vols., 1846.
 Moseley, Law of Small Debts' Courts, 1845.
 Byles, On the Usury Laws, 1845.
 Wyse, America, its Realities and Resources, 3 vols., 1846.
 Bonnycastle, Canada in 1846, 2 vols., 1846.

- Atlas to Alison's French Revolution, by Johnston, 1847.
 North, Lives of the Three Norths, 2 vols., 1826.
 Davy, Sir H. Memoirs, 2 vols.
 Reports and Plans of Public Institutions, Asylums, Court Houses, &c. in England.
 Strickland, Lives of the Queens of England (*now publishing*).
 Wright, Public Characters and Events in England, from 1714 to the present day, 2 vols., 1847.
 Scriptural Evidences of Creation, 1846.
 Barrow, Sir J., Autobiography, 1847.
 Twiss, H., Personal History of Administrations, and of Leaders of Parties, from 1688, (*in preparation*).
 Smith, J. W., Leading cases, 3 vols., (*last edition*).
 Riddell, On Scotch and English Peerage Law, 3 vols., 1832, 1842.
 Milner, Gallery of Nature, 2 vols., 1846.
 Tidd, Old Practice of the Courts of Law.
 Revised Statutes of United States, 6 vols., 1846.
 Book of the Indians, 3 vols., 4^{to}.
 Bird's Pocket Conveyancer.
 Walpole, Memoirs of Reigns of George II. and III. with his Correspondence.
 Malmesbury, Lord, Diary and Correspondence, 1847.
 Arnold, Lectures on Modern History.
 Johnson, Life, by Boswell; edited by Croker, 10 vols.
 Johnston, Lectures on Agricultural Chemistry and Geology, 1847.
 Taylor, Dr., W. C., Life and Times of Sir R. Peel, 1847.
 Prescott, Conquest of Peru, 3 vols., 1847.
 Hooper, Revd. J., Catholicæ Doctrinæ, 1847.
 Townsend, Modern State Trials, 2 vols., (*in preparation*).
 Alison, England in 1815 and 1845, On the currency question, 1847.
 Hosack, Conflict of English and Scotch Laws, (*preparing*).
 Raffles, History of Java, 2 vols., 1847.
 Coleridge's, S. T., Complete Works.
 Hazlitt, Table Talk.
 Lamb, Charles, Prose writings, with Letters and Life, by Talfourd.
 Jamieson, Mrs., Characteristics of Women.
 Hunt, Leigh, Imagination and Fancy; and Wit and Humour.
 Hervey, Lord, Court of George II. and Queen Caroline, 2 vols.
 Sheil's Speeches.
 O'Connell's Life and Speeches, by his Son, 2 vols., 1846.
 Smith, Historical and Literary Curiosities, 1845.
 Ockley, History of the Saracens, 1847.
 Carey's Dante, 1847.
 Thom, Book of the Court.
 Bingham, Antiquities of the Christian Church, 2 vols., 1846.
 Mill, Political Economy, 2 vols.
 Literary Garland, of Canada, (*from commencement*).
 Nicolas, On the Law of Adulterine Bastardy, 1836.
 Russell, On Laws relating to Factors and Brokers.
 Espinasse, On the Law of Actions and Statutes, 1824.
 Starke, On Evidence, 2 vols.
 ———, On the Law of Slander and Libel.
 Opinions of Attorneys General of United States, from the Revolution until 1841, 2 vols., 1841.
 Rain, Science of Legal Judgment, 1822.
 Gael, On the Analogy between Legal and General Composition, 1840.
 Cushing's American Manual of Parliamentary Practice, 1845.
 Le Marchant, Report of the Gardner Peorage Case, 1828.
 Simons, Public Works of Great Britain, 1838.
 Laing, Travels in Sweden, Norway, France, &c., 1839—1842.
 Talfourd, Vacation Rambles, 1845.
 Smyth, Lectures on Modern History, 2nd Series, 1840.
 Chalmers, Revolt of the American Colonies, 2 vols., 1845.
 Craik, English Causes Célèbres, 2 vols., 1840, &c.
 Braithwaite, Retrospect of Medicine, 10 vols., 1839, (*and to continue*).
 Ritchie, British World in the East, 2 vols., 1847.
 Lloyd, Memoirs, 1668.
 Wilberforce, Life and Correspondence, 7 vols.
 Slidell, Year in Spain, and Spain Revisited, 1846.
 Gillespie, Manual of Road Making, 1846.
 Smith, Dr. S., Philosophy of Health, 2 vols., 1847.
 Howitt, Student Life in Germany.
 Burnet, Theory of the Earth, 2 vols., 1759.
 Craig, Philosophy of Training, 1847.
 Draft of an Act to Consolidate the Statute Law, 1847.
 Logan, Practice of Scotch Banking, 1847.
 Bell, Huntingdon Peerage Case, 1821.
 Milton's Paradise Lost, with Martin's Illustrations.
 Goëthe's Faust, with Retsch's Outlines.
 Lewes, Biographical History of Philosophy, 4 vols., 1846.
 Halliwell, Dictionary of Provincial Words, &c., 2 vols., 1847.
 Verstagen, Restitution of English Antiquities.
 Twiss, Lectures on the Progress of Political Economy, 1847.
 Hooper, Book of Revelations Interpreted, 1847.
 MacIntyre, The Elective Franchise, as it is, and ought to be, 1847.
 MacGregor, Progress of America, from its discovery to 1846, 2 vols., 1847.
 Neale, History of the Eastern Church, 2 vols., 1847.
 Ogilby, Catholic Church in England and America, 1847.
 London Catalogue of Books; Edition, 1847.

RÉPONSE

A une ADRESSE de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 26 du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes communications ontre J. W. Dunscomb, Ecuyer, Contrôleur des Douanes, et le Capitaine Vidal, Collecteur au Port Sarnia, dans le Haut-Canada, au sujet de l'importation d'une cargaison de blé, destiné à être mis en farine, en entrepôt (après la passation de l'acte qui établit l'entrepôt, et avant que la loi fut en vigueur) appartenant à Malcolm Cameron, Ecuyer, marchand à Port Sarnia, et membre de cette honorable Chambre, également pour prier Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre des copies de toutes communications entre le Gouvernement et John Cameron, Ecuyer, ci-devant Collecteur du Port de la Rivière aux Raisins, (Lancaster) au sujet de la nécessité de résider à son poste, et de sa destitution de son emploi.

Par ordre,

D. DALY,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 27 Juillet, 1847.

Cédule des documens relatifs à l'importation d'une cargaison de blé, appartenant à Malcolm Cameron, Ecr. du Port Sarnia.

A.—Mr. Dunscomb au greffier du Conseil Exécutif, 18 Juin 1846—renfermant une demande de Calvin Phelps, ayant pour objet que cette lettre soit examinée conjointement avec une demande semblable de Gananoque.

B.—Collecteur du Port Dalhousie, 3 Juin—renfermant une lettre de Calvin Phelps, demandant à faire moudre deux cargaisons de blé en entrepôt.

C.—Calvin Phelps au collecteur du Port Dalhousie, 1er Juin—incluse ci-dessus.

D.—Rapport, 2 Juin—sur demande de permission d'introduire du blé étranger sans payer les droits du dit blé, destiné à la mouture en entrepôt.

E.—Rapport, 10 Juin—du Comité de l'honorable Conseil Exécutif sur le rapport ci-dessus.

F.—Mr. Dunscomb au collecteur des Douanes, Port Dalhousie, 10 Juin—accordant permission de moudre le grain en entrepôt.

G.—Mr. Dunscomb aux collecteurs de Gananoque et de Port Dalhousie, 22 Juin—retirant la permission ci-dessus, des empêchemens légaux s'opposant à ce qu'elle soit accordée.

H.—Collecteur du Port Sarnia à Mr. Dunscomb, 25 Juin—Il avait permis à Mr. Cameron de débarquer 3000 minots de blé sans payer les droits, en prenant son obligation pour le montant.

I.—Mr. Dunscomb au collecteur du Port Sarnia, 29 Juin 1846—l'informant qu'il ne peut accéder aux désirs de Mr. Cameron; que tous les droits sur le blé doivent être payé argent comptant.

J.—Le capitaine Vidal à Mr. Dunscomb, 10 Juillet—expliquant sa conduite en donnant à Mr. Cameron permission de débarquer son blé sans payer les droits.

K.—Mr. Dunscomb au Capitaine Vidal, 15 Juillet—en réponse à la lettre susdite, et lui prescrivant de payer le montant des droits lui-même et d'en tenir compte dans le trimestre se terminant le 5 du courant.

L.—Malcolm Cameron, Ecr. à Mr. Dunscomb, 13 Juillet—qu'il a importé 3000 minots de blé et qu'il a donné à Mr. Vidal une obligation pour les droits.

M.—Mr. Dunscomb à Malcolm Cameron, Ecr., 17 Juillet—en réponse à la lettre ci-dessus, que la conduite du collecteur en prenant cette obligation, était irrégulière, et ne saurait être sanctionnée.

N.—Malcolm Cameron, Ecr., 6 Août—requête demandant une remise de droits sur une certaine quantité de blé.

O.—Rapport, 29 Août—sur la requête ci-dessus.

P.—Rapport, 2 Septembre—du Comité de l'honorable Conseil Exécutif sur le rapport ci-dessus.

Q.—Mr. Dunscomb à Malcolm Cameron Ecr., 16 Septembre 1846—l'informant que Son Excellence en Conseil a bien voulu accéder à sa demande.

R.—Mr. Dunscomb au collecteur de Sarnia, 18 Septembre—l'informant que Son Excellence a bien voulu accéder à la demande de Mr. Cameron, et lui donnant des ordres en conséquence.

S.—Collecteur du Port Dalhousie, 20 Janvier 1847—contenant une requête de Calvin Phelps, demandant la remise des droits sur deux cargaisons de blé.

Appendice T.—Calvin Phelps, 19 Janvier—requête comme ci-dessus.
(M. M. M.)

27e Juillet.

U.—Mr. Dunscomb au Collecteur des Douanes, Port Dalhousie, 26 Janvier—lui prescrivait de rembourser les droits à Calvin Phelps, et à tous ceux qui ont importé du blé en attendant la confirmation de l'acte de l'entrepôt des blés, pourvu que les dispositions de cet acte aient été observées.

V.—Le Capitaine Vidal à Mr. Dunscomb, 26 Décembre 1846—Le priant de lui renvoyer sa note du 10 Juillet.

(A.)

8 Juin, 1846,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente (voir B. & C.) une demande de Calvin Phelps, tendant à obtenir la permission d'introduire deux cargaisons de blé étranger en entrepôt (Rapport 84, demande venant de Gananoque) et de vous prier de la présenter No. 1397, déjà soumise à la considération du Comité de l'honorable Conseil Exécutif.

J'ai, etc.,

(Signé) J. W. DUNSCOMB.

ETIENNE PARENT, Ecr.,
G. C. E.

(B.)

Douane,
Port Dalhousie, 3 Juin 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre avec la présente une communication de Mr. Calvin Phelps, meunier à Ste. Catherine, relativement à deux cargaisons de blé étranger.

A la réception de cette communication, j'ai permis que le blé fut débarqué à Ste. Catherine et emmagasiné, sujet au paiement du droit; ces deux cargaisons consistent en douze cent vingt-et-un *quarters* et demi de blé, et les droits sur icelui se montent à cent quatre-vingt-trois louis quatre chelins et six deniers sterling; et pour garantir plus sûrement le paiement des droits sur demande (s'il est exigé) autrement l'obligation devant être annulée par une autre acquit à caution pour l'exportation du blé en farine, laissant toute l'entreprise entièrement dépendante des instructions que je pourrai recevoir immédiatement de vous.

J'ai, etc.,

(Signé) JOHN CLARK,
Collecteur.

J. W. DUNSCOMB, Ecr.,

(C.)

Merchants Mills, Ste. Catherine,
1er Juin, 1846.

Cher monsieur,

Deux cargaisons de blé par la goëlette "Trenton" et Rockwell" de Toledo et Milwaukee, respectivement, étant arrivées vis-à-vis mon moulin, et le pro-

priétaire m'ayant requis de moudre ce blé en entrepôt pour l'exportation, conformément à la nouvelle loi (qu'il croyait être en vigueur lorsque ce blé a été embarqué) mais que si cela ne pouvait se faire, d'envoyer les bâtimens avec le blé à Oswego, je prends la liberté de vous demander de permettre que ce blé soit débarqué sans payer les droits, suivant la 3me section de l'Acte passé le 18 du mois dernier; attendu que le but de cet Acte est d'encourager le transport et la manufacture du blé Américain dans cette province, et que l'admission de ces deux cargaisons de blé pour être converti en farine, ne fera aucun tort au revenu de la province dans le cas où la mesure de Sir Robert Peel passerait définitivement en Angleterre. Pour ces raisons et dans cette espérance, je suis disposé à me charger de la responsabilité de recevoir ce blé, plutôt que de permettre qu'il se rende à Oswego, ainsi que j'en ai l'ordre; m'en reposant avec confiance sur les dispositions favorables du Gouvernement de Sa Majesté en cette province, à encourager le commerce et les manufactures du pays. En même tems je dois vous prier de recevoir une obligation pour le paiement des droits s'ils sont exigés; mais me flattant humblement qu'il me sera permis de racheter la dite obligation par un acquit à caution pour l'exportation de la farine qui sera manufacturée du dit blé, aussi tôt que Son Excellence le Gouverneur Général aura promulgué cet Acte comme loi de la province.

Je suis, etc.,

(Signé) CALVIN PHELPS.

JOHN CLARK, Ecuyer,
Collecteur des Douanes, etc.
Port Dalhousie.

(D.)

Rapport No. 84.—1397.

Collecteur,

Gananoque, 28 et 30 Mai, 1846.

Renfermant une demande de C. et J. McDonald et compagnie, tendant à ce qu'il leur soit permis d'introduire une certaine quantité de blé étranger, sans paiement de droits.

Douane, 2 Juin, 1846.

En soumettant la requête ci-incluse du Collecteur de Gananoque, le Commissaire des Douanes, ferait remarquer que comme le Gouvernement de cette province s'est prononcé en faveur de l'amélioration demandée, et à pris des mesures pour en faire une loi, aussitôt que le Parlement Impérial aura passé quelq'Acte changeant le droit sur le blé importé dans le Royaume-Uni. Et attendu qu'il est à peu près certain qu'une loi dans ce but est en voie de progrès, si elle n'est pas même déjà passée dans le Parlement du Royaume-Uni, il est extrêmement désirable que les avantages qui résulteront pour le commerce par les lois en question, puissent être conférés immédiatement; autrement, vu la brièveté de la saison, le pays ne pourra nullement en profiter durant la présente année. Il ne peut y avoir aucune difficulté à garantir le paiement des droits qui seraient dus sur le blé dans le cas où il ne serait apporté aucun changement aux lois actuelles, soit en prenant des obligations (bonds) rédigées à cet effet, ou même en recevant l'argent, à la condition d'en faire remise aux importateurs, dans le cas et à l'époque où le Gouverneur Général lancera une proclamation pour faire connaître qu'un acte a été passé durant l'année par le Parlement Im-

Appendice (M. M. M.)

27e Juillet.

pendice M. M.)
Juillet.

périal pour modifier les lois qui règlent l'importation du blé, maïs, et autres grains dans le Royaume-Uni, c'est-à-dire, si une pareille proclamation était faite dans le cours de la présente année 1846. A la charge par l'importateur ou la partie intéressée de prouver d'une manière satisfaisante que la farine produite par le dit blé, a été mise à l'entrepôt, et est à cette époque sous les scellés de la couronne, et qu'il a été importé en entrepôt de la même manière et sous les mêmes restrictions que les autres marchandises aujourd'hui sujettes aux droits qui sont exportées, sans acquit à caution de l'entrepôt, sans paiement de droits.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

L'Inspecteur Général a l'honneur de recommander que l'introduction du blé étranger soit permis sur le paiement du droit; à la condition que dans le cas où l'Acte de cette Session deviendrait loi par une loi impériale, en 1846, et qu'il serait produit des certificats en règle, constatant que le blé ou la farine en provenant a été embarquée pour l'Angleterre, les droits ainsi payés seront remboursés.

(Signé,) WM. CAYLEY.

(E.)

Copie d'un rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 10 Juin, 1846, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général, en Conseil, le même jour.

Sur les requêtes respectives de MM. C. et J. McDonald et compagnie, de Gananoque, et de Calvin Phelps, de Ste. Catharines, dans le District de Niagara, tendant à obtenir la permission d'entrer une quantité de blé en entrepôt, en vertu du nouvel acte.

Le Comité recommande les requêtes à la considération favorable de votre Excellence, des garanties suffisantes ayant été prises pour le paiement des droits dans le cas où l'acte de la dernière session serait désavoué.

Certifié,

(Signé,) E. PARENT.

(F.)

Montréal, 10 Juin, 1846.

Monsieur,

Ayant eu l'honneur d'appeler l'attention du Gouverneur Général à votre communication du 3 du courant (voir B ci-annexé), transmettant une requête tendant à ce qu'il vous soit permis de débarquer deux cargaisons de blé étranger (voir C) sans acquitter les droits, afin de le mouder pour l'exportation, et vous requérant de "recevoir un acquit à caution pour les droits à payer" dans le cas où l'acte de la dernière session ne deviendrait pas loi.

Et Son Excellence l'ayant pris en considération en Conseil [voir Suprà et D et E], j'ai reçu l'ordre de vous informer qu'il a plu à Sa Seigneurie ordonner que vous receviez de M. Calvin Phelps, les droits sur le blé à la condition qu'ils seront remboursés dans le cas où la section de l'acte deviendrait loi; et à la condition que le requérant prouve satisfaitement, (en fournissant le certificat d'usage) que la farine provenant du dit blé a été mise en entrepôt et qu'elle est à cette époque sous les scellés de la Couronne,

ou qu'elle a été exportée en entrepôt de la même manière et sous les mêmes restrictions que les autres marchandises actuellement soumises aux droits sont exportées, sous acquit à caution en entrepôt, sans paiement des droits.

J'ai, etc.,

J. W. DUNSCOMB.

Collecteur des Douanes,
Dalhousie.

(G.)

Montréal, 22 Juin, 1846.

Monsieur,

Eu égard à ma lettre en date du 10 du courant [voir Suprà] j'ai reçu l'ordre de vous informer que l'on considère qu'il existe des empêchemens légaux à la réception des droits sur le blé (destiné à être moulu en entrepôt) sous la condition de les rembourser, dans le cas où la farine provenant de ce blé serait mise à l'entrepôt, lorsque l'Acte Impérial qui y a trait deviendra loi.

Et que, en conséquence, je dois contremander les instructions qui vous ont été transmises dans ma communication mentionnée plus haut, ce dont vous ne manquerez pas de donner connaissance aux parties intéressées.

J'ai, etc.,

J. W. DUNSCOMB.

Collecteur des Douanes,
Port Dalhousie,
et au
Collecteur des Douanes,
Gananoque.

(H.)

Port Sarnia, 25 Juin, 1846.
Rivière St. Clair, District de l'Ouest.

Monsieur,

M. Malcolm Cameron, de cet endroit, ayant importé des Etats-Unis 3.000 minots de blé avec l'intention de le mouder et de l'exporter comme farine canadienne, et pensant que ce blé ne doit payer aucun droit s'il est ainsi exporté, je l'ai débarqué, afin de le convertir en farine; en prenant la précaution néanmoins d'exiger de M. Cameron une obligation pour les droits, dans le cas où le Gouvernement exigerait qu'ils soient payés. En conséquence (comme c'est le premier cas de ce genre qui se présente ici) je désirerais savoir de vous si le droit de 3s., par quarter doit être prélevé ou non; et dans le cas où il ne devrait pas être prélevé, quelle obligation est nécessaire, ou comment je dois m'assurer si le blé a été converti en farine et embarqué pour Montréal ou l'Europe.

Je vous prie de m'envoyer des renseignements et des instructions sur ce point aussitôt qu'il vous sera possible. En attendant j'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé,) R. E. VIDAL.

A J. W. DUNSCOMB, écuyer,
etc., etc., etc.

Appendice
M. M. M.)

(I.)
Montréal, 20 Juin, 1846.

27e Juillet. Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25 du courant, relativement à une demande de Malcolm Cameron, Ecuyer, tendant à ce qu'il lui soit permis d'introduire en entrepôt 3,000 minots de blé des Etats-Unis, avec l'intention de le convertir en farine pour l'exportation comme de provenance canadienne.

En réponse, je dois vous informer que vous ne pouvez accéder à la demande de M. Cameron, vu que, suivant l'avis des Officiers en loi de la Couronne, il existe des empêchemens légaux à accorder cette demande.

Et je dois ajouter que tous les droits sur le blé doivent être payés en argent.

J'ai, etc.,

J. W. DUNSCOMB.

Au Collecteur des Douanes,
Port Sarnia.

(J.)

Extrait d'une note se rapportant à la lettre ci-dessus marqué H, donnant des raisons pour motiver la conduite suivie à cet égard.

Port Sarnia, 10 Juillet, 1846.

M. Cameron a en sa possession ma lettre signée de vous, (voir F, ci-annexé) déclarant que si le bill des céréales est passé, les droits sur le blé seront remboursés; et il me dit que pour le moment il n'a pas l'argent à me donner pour les droits afférant à sa dernière importation, et par conséquent je conserve son obligation. Votre lettre (voir *suprà*) est adressée au Collecteur des Douanes au Port Dalhousie, et le blé dont il est mention en icelle, appartient également à M. Cameron; Calvin Phelps étant son agent à ce port. Ce renseignement vient de M. Cameron lui-même.

Je demeure, etc.,

R. E. VIDAL.

J. W. DUNSCOMB, Ecr.,
etc., etc., etc.

(K.)

Extrait d'une note, en réponse à la note ci-dessus.

Montréal, 15 Juillet, 1846.

Je n'ai eu aucune communication avec M. Cameron, mais, comme de raison, vous ne penseriez jamais à vous laisser guider dans l'accomplissement de vos devoirs officiels par toute lettre que lui ou toute autre personne pourrait représenter qu'ils ont vue. Toute lettre adressée à ce Bureau au Collecteur des Douanes au Port Dalhousie, doit être prise pour la gouverne de la personne à qui elle est adressée, mais si vous aviez eu communication de la lettre (voir F, ci-annexé) ou si vous aviez été guidé par le rapport que vous en a fait M. Cameron, encore, vous ne manqueriez pas d'observer après réflexion, que le droit sur le blé doit être payé avant qu'il soit débarqué, comme

vous dites qu'il doit être remboursé dans le cas de certaines éventualités; tellement qu'il n'y a rien de plus irrégulier que de prendre un acquit à caution; et je regretto de vous dire qu'une obligation ainsi faite, en l'absence de l'autorité compétente (un Acte du Parlement) est considérée comme nulle, et ne saurait être reconnue dans une Cour de Justice. En conséquence, l'affaire est entre vous et M. Cameron. En attendant, je vous prie de payer vous-même le montant du droit et d'en tenir compte dans votre trimestre se terminant le 5 du courant.

J. W. DUNSCOMB.

R. E. VIDAL, Ecr.,
etc., etc., etc.

(L.)

Port Sarnia, 13 Juillet, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai importé 3,000 minots de blé au Port Sarnia, que j'avais l'intention de convertir en farine et embarquer en entrepôt, et à la réception duquel j'ai donné au Capitaine Vidal un acquit à caution pour le droit, m'engageant à satisfaire le Gouvernement. Vers la même époque, j'avais importé un autre lot de blé à Ste. Catherine, et M. Phelps m'a informé que le Capitaine Clarke avait reçu l'instruction de recevoir les droits, mais de les rembourser aussitôt que la mesure de Sir Robert Peel aurait été promulguée dans la Gazette. Je me flatte que le Capitaine Vidal recevra l'instruction d'agir de la même manière.

J'ai, etc.,

MALCOLM CAMERON.

J. W. DUNSCOMB, Ecr.

(M.)

Montréal, 17 Juillet, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 13 du courant, arrivée ce matin, m'informant que vous avez importé 3,000 minots de blé que vous désirez convertir en farine et expédier en entrepôt, et que vous avez donné un acquit à caution pour les droits y afférant au Capitaine Vidal.

Et demandant que le Capitaine Vidal reçoive l'instruction de recevoir les droits et de rembourser l'argent, lorsque la mesure de Sir Robert Peel aura été passée. En réponse, je dois vous dire que le collecteur du Port Sarnia, en réponse à une communication de sa part sur ce sujet, a été informé qu'il n'y avait pas d'autorité en vertu de laquelle il pût être autorisé à prendre une obligation pour les droits afférant au blé en question, ces mêmes droits devant être payés argent comptant; et que la conduite qu'il a suivie en prenant votre obligation pour le montant des droits sur le blé ne sera pas sanctionnée.

Je dois ajouter que l'on considère qu'il existe des empêchemens légaux à recevoir le droit sur le blé destiné à être moulu en entrepôt, à la condition de le rembourser dans le cas où la farine provenant du dit blé serait expédiée en entrepôt, lorsque l'acte de la dernière session qui s'y rapporte deviendra loi; et en conséquence, qu'il est possible d'accéder à votre demande de donner des instructions à cet effet au collecteur de Sarnia.

J'ai, etc.,

(Signé) J. W. DUNSCOMB.

MALCOLM CAMERON, Ecr. M. P. P.,
Port Sarnia.

(N.)

A Son Excellence Lord Cathcart, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Commandant en Chef des Forces de Sa Majesté en icelle, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La pétition de Malcolm Cameron, du Port Sarnia, marchand, expose respectueusement, que votre pétitionnaire fait un commerce très étendu, et qu'il a, durant cette saison, bâti deux moulins, et importé une quantité considérable de blé qu'il a fait convertir en farine à Ste Catherine. Qu'après la passation de l'Acte pour admettre en Canada, sans payer de droits, le blé étranger destiné à être converti en farine, (savoir : lors de la passation du bill anglais des céréales,) votre pétitionnaire, s'attendant que le Gouvernement sanctionnerait la mesure et encouragerait ceux qui s'efforceraient d'y donner effet, a mandé des Etats-Unis deux cargaisons de blé, l'une destinée à être envoyée à son propre moulin, et l'autre à M. Phelps, à Ste. Catherine, et qu'il espérait qu'il lui serait permis de garder ce blé ou la farine en provenant en entrepôt; mais que contre toute attente, cette mesure n'est pas encore passée en Angleterre, et à l'arrivée du blé, on a refusé de recevoir des obligations et exigé le paiement immédiat des droits; mais avant l'arrivée de la seconde cargaison, le pétitionnaire reçut une lettre très satisfaisante de M. Phelps, et en conséquence, fit venir sa seconde cargaison. [Voir F]. Mais en conséquence d'une lettre venant du Commissaire des Douanes, qui lui était adressée, et d'une autre adressée au Collecteur d'ici, [voir J et M,] le pétitionnaire fut obligé de payer sans délai ses droits, se montant à £56 5s. sterling, sans recevoir la garantie qu'ils lui seraient remboursés, car on faisait alors des objections en loi relativement à la remise de ces droits. Le pétitionnaire ne peut pas concevoir quelles objections l'on peut faire pour le Port Sarnia, lorsque l'on n'en fait point pour celui de Ste. Catherine; ou pourquoi les marchands sont traités si différemment dans les divers ports de la Province; ou pourquoi l'on ne donne pas toutes les facilités possibles aux personnes qui s'efforcent de mettre en pratique la politique du Gouvernement en augmentant le commerce de la Province, et particulièrement dans un tems où il n'y a que les plus audacieux qui voudraient s'aventurer dans un commerce, dans lequel, pendant cette saison, ils ont perdu des centaines de milliers de louis.

Persuadé que le Gouvernement prendra en sa considération la plus libérale la remise immédiate de ces droits, votre pétitionnaire ne dit rien de plus sur ce sujet, mais se souscrit très respectueusement,

De Votre Excellence,
Le très obéissant serviteur,

(Signé,) MALCOLM CAMERON.

Port Sarnia, 6 Août, 1846.

(O.)

Rapport No. 108.—2109.

Malcolm Cameron,

6 et 12 Août, 1846.

Demandant la remise des droits sur une certaine quantité de blé.

Douane, 26 Août, 1846.

Il appert que le pétitionnaire a importé 3,000 minots de blé au Port Sarnia, [voir la lettre du Col-

lecteur, No. 8, 25 Juin, 1846,] et que le Collecteur des Douanes a accepté des obligations pour le paiement des droits sur icelui, mais pas avant de recevoir les instructions de ce bureau à ce sujet.

Appendice
(M. M. M.)
27^e Juillet.

Le Collecteur a été informé qu'il n'avait pas agi régulièrement en acceptant ces obligations, [29 Juin, 1846,] et a reçu en conséquence instruction de percevoir les droits sur ce blé; ces instructions ont été promptement suivies et le Collecteur s'est fait payer les droits qui se sont montés à £56 5s. sterling.

M. Cameron voulut bien alors payer les droits, mais avec l'entendement qu'ils lui seraient remis, [voir la lettre de M. Cameron, du 13 Juillet, 1846,] lorsque la loi pour régler l'importation du blé deviendrait en opération, comme il avait été promis à M. Phelps. Cette promesse donnée à M. Phelps fut révoquée, attendu que les officiers en loi de la Couronne entrevoyaient des difficultés légales contre une telle promesse [17 Juillet, 1846,] et il fut adressée une lettre à M. Cameron en conséquence.

Sur ces entrefaites, la loi a été mise en opération; et il est libre aux parties d'importer du blé et d'en exporter le produit sans payer de droits. Dans ces circonstances, je recommande respectueusement la pétition de M. Cameron à la considération favorable de Son Excellence, à la condition que le pétitionnaire produise des certificats que la farine provenant de ce blé a été exportée.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

Douane, 29 Août, 1846.

Soumis à la considération du Comité de l'Honorable Conseil Exécutif pour en être fait rapport.

Par ordre,

(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

(P.)

Copie d'un rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif en date du 2 Septembre, 1846; approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le même jour.

Sur la pétition de Malcolm Cameron, Ecuier, (*vide supra*) demandant la remise des droits sur du blé importé des Etats Unis, et exporté après avoir été converti en farine,

Le Comité recommande la remise des dits droits, pourvu que le pétitionnaire produise des preuves satisfaisantes que le produit du blé en question a été exporté de cette Province, après avoir été converti en farine.

Certifié,

E. PARENT,

A l'Inspecteur Général.

Appendice
M. M. M.

Q.

Montréal, 16 Septembre, 1846.

27^e Juillet.

Monsieur,

Le Gouverneur Général en Conseil ayant pris en considération votre pétition (vide N.) par laquelle vous demandez que les droits que vous avez payés sur 3000 minots de blé que vous avez importé à Sarnia pour y être converti en farine, se montant à £56 5s. vous soient remboursés avant la mise en opération de l'Acte de la dernière Session du Parlement pour permettre l'introduction du blé étranger destiné à être converti en farine en entrepôt sans payer de droits,

J'ai reçu ordre de vous informer qu'il a plu à Son Excellence, sous les circonstances par vous mentionnées, d'accéder à votre demande, à condition que vous produisiez des preuves satisfaisantes au Collecteur des Douanes (par le certificat ordinaire d'exportation ou autrement) que la farine provenant de ce blé a été exportée de la Province.

Je dois ajouter que le Collecteur au Port Sarnia a reçu les instructions nécessaires à l'accomplissement du désir de Sa Seigneurie.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

MALCOLM CAMERON, Ecuier.

R.

Montréal, 16 Septembre, 1846.

Monsieur,

Le Gouverneur Général en Conseil ayant pris en considération la pétition de Malcolm Cameron, Ecr., (Vide N.) demandant que les droits qu'il a payés sur 3000 minots de blé (se montant les dits droits à £56 5s. sterling,) importé à Sarnia pour être converti en farine en entrepôt, lui soient remis avant la mise en opération de l'Acte de la dernière Session pour permettre l'introduction du blé étranger destiné à être converti en farine en entrepôt, sans payer de droits,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence d'accéder à la demande du pétitionnaire, pourvu qu'il vous fournisse des preuves satisfaisantes que la farine provenant du blé en question a été exportée de cette Province.

Et veuillez faire attention à ce que les instructions de Son Excellence à cet égard soient exécutées.

J'ai, etc.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

Au collecteur des Douanes,
Port Sarnia, C. O.

S.

Port Dalhousie, 20 Janvier, 1847.

Monsieur,

Mr. Calvin Phelps m'ayant mis entre les mains la requête qui accompagne la présente (vide T.) pour que j'y ajoute mes remarques, j'ai l'honneur de soumettre pour votre information que tout ce qui est dit dans cette requête relativement au débarquement de deux cargaisons de blé des goëlettes "Rockwell" et "Trenton," sous les conditions contenues dans les instructions que vous m'avez données, en date du 10

Juin dernier, est entièrement correct; et que les droits sur les dites deux cargaisons de blé, se montant à £222 18s. 6d. courant, m'ont été payés par Mr. Phelps, duquel paiement je lui ai tenu compte dans mon rapport du trimestre qui s'est terminé le 5 Juillet 1846.—Entrée No. 25, Rapport A.

Que l'équivalent, en farine, du blé débarqué des goëlettes "Rockwell" et "Trenton," pourrait être de deux mille dix huit quarts.

Que le certificat du Collecteur à Québec et l'affidavit de Mr. John A. Torrance, de Montréal, m'obligent de croire, que la farine provenant du blé débarqué des goëlettes "Rockwell" et "Trenton," au montant de 2018 quarts, a été exportée à Liverpool.

J'ai, etc.,

(Signé,) JOHN CLARK,
Collecteur.J. W. DUNSCOMB, Ecuier,
etc., etc., etc.

T.

A Son Excellence le Comte Cathcart, Gouverneur Général de l'Amérique du Nord Britannique, etc. etc.

La requête du soussigné expose humblement que le Collecteur des Douanes de Sa Majesté pour le Port Dalhousie, [vide F. et G.] était autorisé à percevoir les droits sur deux cargaisons de blé importé des États-Unis, dans le mois de Juin dernier, dans les goëlettes "Rockwell" et "Trenton," avec l'entendement qu'il serait fait remise de ces droits au propriétaire du blé, dans le cas où le Bill des céréales de Sir Robert Peel deviendrait loi dans la Grande Bretagne.

Que les dits droits, se montant à £222 18 6, ont été en conséquence payés au Collecteur des Douanes de Sa Majesté pour le Port Dalhousie, et

Que la farine provenant du dit blé, savoir 2018 quarts a été exportée à Liverpool, tel qu'il appert par le certificat qui accompagne les présentes.

Pourquoi, le soussigné prie humblement Votre Excellence qu'il lui plaise ordonner que la remise des dits droits lui soit faite.

(Signé,) CALVIN PHELPS.

Ste. Catherine, 19 Janvier, 1847.

Je, Robert Galt, agissant pour John Torrance et Cie., de Montréal, déclare par le présent que j'ai été chargé de l'embarquement à bord du Brig "Cambysses," Capitaine Smith, de 2700 quarts de farine de provenance du Canada, qui est une possession Britannique hors de l'Europe.

Daté, ce 14 Septembre, 1846.

(Signé,) ROBERT GALT.

Je certifie par le présent que ce qui précède est une vraie copie de la déclaration souscrite par le dit Robert Galt.

(Signé,) H. JESSOPP, Collecteur.

Vraie Copie.

(Signé,) JOHN BRUCE, Commis.

Appendice
M. M. M.)

27e Juillet.

Les deux mille dix-huit quarts de farine ci-dessus mentionnés équivalent aux cargaisons de blé des goëlettes "Trenton" et "Rockwell" sur lequel il a été payé £222 18 6, courant de droits, avec l'entendement qu'il en sera fait remise lorsque le Bill des céréales sera devenu loi, tel qu'on le voit par l'entrée faite à la Douane, en date au Port Dalhousie, du 17 Juin, 1846; Stc. Catherine, Décembre, 1846.

Plantalon No. 26.—B.

Certificat de l'Officier de Douane attaché à la copie de la déclaration, conformément à la 5 Vict. ch. 14. sec. 5.

Je déclare par le présent sous serment, que du blé qui a été débarqué à St. Catherine des goëlettes "Rockwell" et "Trenton," il en a été converti 2018 quarts en farine.

(Signé,) JOHN A. TORRANCE.

Assermenté devant moi,
ce 13 Janvier, 1847.

(Signé,) AUSTIN CUVILLIER, J. P.

(U.)

Montréal, 26 Janvier, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 20 du courant, contenant une demande de la part de M. C. Phelps, pour qu'il lui soit faite remise des droits qu'il a payés sur une certaine quantité de blé qu'il a importé, après la passation de la loi pour régler l'importation franche de droits, du blé destiné à être converti en farine pour l'exportation, mais que cette remise lui soit faite avant la publication de la proclamation pour donner opération à la clause du statut qui y a rapport.

En réponse, je dois vous donner instruction de faire la remise au requérant de l'argent qu'il a ainsi payé, et d'en agir de la sorte à l'égard de tous ceux qui se trouveront dans le même cas que lui, tant que la loi au sujet de l'importation du blé destiné à être mis en farine en entrepôt pour l'exportation, demeurera en force; ayant soin toutefois de vous faire exhiber les pièces justificatives de la mouture du blé et de l'exportation de la farine en provenant, comme dans le présent cas.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

Au Collecteur des Douanes,
Dalhousie, C. O.

(V.)

Extrait d'une note du Capitaine Vidal à M. Dunscomb, le priant de lui renvoyer sa note du 10 Juillet.

Port Sarnia, 26 Décembre, 1846.

Comme l'Editeur de la Gazette de Montréal dit dans sa feuille du 8 du courant, qu'il a vu la lettre que je vous ai adressée, et que je déclare positivement dans cette lettre que M. Cameron m'a dit (quand il m'a remis la première minute du Collecteur du Port Dalhousie) que les deux cargaisons de blé dont elle

Appendice
(M. M. M.)
27e Juillet.

fait mention lui appartenait (à lui M. Cameron), et comme il dit de plus: " Nous avons vu la lettre " et si notre jugement est clair, et sain, (pour nous servir des expressions des Juristes Anglais) nous " avons très distinctement vu que ce que nous " avions dit était exact, savoir: que M. Vidal " a ainsi mentionné comme un fait ce qui ne " l'était pas, nous n'en doutons nullement;" et comme je ne crois pas avoir dit telle chose dans ma lettre, et vu qu'il m'a fait passer publiquement pour un menteur, je vous prierai de vouloir bien me remettre ma lettre, [remise en conséquence, voir J] qu'il prétend avoir vue, afin de mieux m'assurer des choses, avant d'aller plus loin. Quand cet article de la Gazette a été écrit, je n'y ai pas fait attention; mais puisque l'on veut aujourd'hui s'en servir contre moi pour faire voir que j'ai fait un rapport tout différent de celui de M. Phelps quant à la propriété du blé, ce que l'on dit avoir vu d'après ma lettre, il devient de mon devoir de me justifier aux yeux du public. Tout en vous priant de donner votre attention immédiate au sujet,

Je demeure, etc.,

(Signé,) R. E. VIDAL.

J. W. DUNSCOMB, écuyer,
etc., etc., etc.

LISTE DES DOCUMENTS qui ont rapport à la nécessité pour John Cameron, écuyer, Collecteur de la Rivière aux Raisins, de résider à son poste et à la destitution de son emploi.

- A.—19 Novembre, 1845,— Lettre adressée au Collecteur le requérant de suivre les réglemens, et louer un bureau à un prix modique dans le voisinage du port dont il est collecteur.
- B.—26 Décembre, 1845,—Réponse de M. Cameron à la lettre ci-dessus, référant à une entrevue personnelle, et exposant qu'il a suivi les instructions qui lui ont été données.
- C.—31 Décembre, 1845,— Lettre adressée à M. Cameron,—sa réponse n'est pas très satisfaisante,—requis de donner son attention immédiate aux instructions contenues dans la lettre du 19 Novembre.
- D.—12 Janvier, 1846,—Le Collecteur écrit qu'il a ouvert un bureau à son port, dont le loyer est de 25s. par mois.
- E.—28 Août, 1846—A la visite du port, il n'y est trouvé aucun officier de Douane. On demande à ce sujet des explications à Mr. Cameron, et s'il pense continuer de résider à Charlottenburg, et non à son port.
- F.—31 Août, 1846—Le Collecteur présente diverses excuses et fait entendre qu'il ira à Montréal donner des renseignements détaillés sur sa conduite officielle durant les huit derniers mois.
- G.—22 Septembre, 1846—Lettre adressée à M. Cameron pour l'engager de nouveau à transporter sa résidence à la Rivière aux Raisins. Il eût répondu à sa lettre plutôt s'il n'avait espéré que le Collecteur serait venu à Montréal donner des renseignements sur sa conduite officielle, ce qu'il n'a pas fait.
- H.—21 Janvier, 1847—Lettre de Mr. Daly, Secrétaire,—il a plu à Son Excellence de se dispenser des services de M. Cameron parce qu'il ne résidait point au port, dont il est Collecteur.

Appendice
(M. M. M.)27^e Juillet. Monsieur,

J'ai reçu ordre d'appeler votre attention sur les réglemens généraux établis pour la gouverne des Collecteurs et autres officiers de Douane, et qui existent sous l'autorité de la 8 Vict. chap. 4 ; et je dois vous informer que l'on exige que vous vous transportiez sans délai à la Rivière aux Raisins où l'on veut que vous ayez votre résidence à l'avenir ; attendu que l'on ne peut, pour quelque raison que ce soit, vous permettre de résider ailleurs.

Vous vous procurerez à aussi bas prix que possible un bureau convenablement situé sur ou près le quai, au village ; je dois ajouter que je désire que vous ne retardiez pas à me faire connaître le moment de votre arrivée au village, et le bureau que vous aurez choisi, et s'il convient au public.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

JAMES CAMERON, Ecuier,
Collecteur des Douanes,
Rivière aux Raisins.

(B.)

Port de la Rivière aux Raisins,
26 Décembre, 1845.

Monsieur.

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 19 ultimo, me requérant de me rappeler les réglemens établis pour la gouverne des Collecteurs et autres officiers de Douane, et qui existent sous l'autorité de la 8 Vict. chap. 4, et me donnant pour instruction de me transporter sans délai à la Rivière aux Raisins, et de me pourvoir d'un bureau à aussi bas prix possible, convenablement situé sur ou à proximité du quai, au village.

Je prends la liberté de vous dire en réponse, que depuis l'entrevue que j'ai eu dernièrement en personne avec vous, et à laquelle je vous exposai la situation actuelle de ma famille, je me suis conformé à l'intention de vos instructions, et que j'espère pouvoir remplir mes devoirs à votre satisfaction.

J'ai, etc.,

(Signé,) JOHN CAMERON,
Collecteur des Douanes.

J. W. DUNSCOMB, Ecuier,
Commissaire des Douanes,
Montréal.

(C.)

Montréal, 31 Décembre, 1845.

Monsieur,

En réponse à cette partie de votre lettre, en date du 26 du courant, que vous dites être la réponse à celle que j'ai eu occasion de vous adresser le 19 du mois dernier, je dois vous faire savoir que ce que vous m'avez dit lors de notre entrevue, comme je

vous l'ai dit alors, n'est pas une réponse à l'objet de ma lettre ; je dois vous prier de plus de suivre promptement les instructions que je vous ai données dans ma lettre du 19 Novembre et de ne pas manquer de me transmettre les informations, requises en icelle.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

Au Collecteur des Douanes,
Rivière aux Raisins.

(D.)

Bureau de la Douane,
Port de la Rivière aux Raisins,
12 Janvier, 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 19 Novembre dernier ; et en réponse, je prends la liberté de vous informer que j'ai ouvert un bureau dans le village de Lancaster, où je me tiendrai pour l'accomplissement de mes devoirs comme Collecteur pour ce port.

J'ai l'honneur de vous informer de plus que le lieu que j'ai choisi pour y tenir mon bureau est avantageux pour l'été comme pour l'hiver, étant situé à l'endroit où William McIntosh et Cie., tenaient le Bureau de Poste, il y a deux ans (je ne dois y avoir mon bureau que temporairement) ; je ne paie que 25s. courant par mois de loyer, ce qui rencontrera, j'espère, votre approbation.

J'ai, etc.,

(Signé,) JOHN CAMERON,
Collecteur des Douanes.

A. J. W. DUNSCOMB, écuyer,
Commissaire des Douanes,
Montréal.

(E.)

Montréal, 28 Août, 1846.

Monsieur,

Il est de mon devoir de vous informer qu'en faisant la visite du Port de la Rivière aux Raisins, mercredi, le 26 du courant, à midi, il n'y avait aucun officier de Douane à ce Port ; et en outre, que le magasin de M. McDonald où j'ai appris que vous avez tenu votre bureau durant quelque tems, était fermé. J'ai su, cependant, de son commis, que j'ai rencontré sur le quai, que vous étiez à votre ferme à Charlottenburg, et que la personne préposée au débarquement et à la visite des effets était allée voir sa famille.

Avant de faire parvenir cette affaire à la connaissance du Gouverneur Général, je recevrai avec plaisir toutes les explications que vous pourrez offrir pour votre justification. Vous voudrez bien m'informer si la personne ainsi préposée au débarquement et à la visite des effets s'est absentée dans l'occasion ci-dessus mentionnée sans votre permission ; et dans ce cas, demandez à M. Gwyn une explication de sa conduite pour s'être ainsi absenté de ses devoirs.

Appendice
(M. M. M.)27^e Juillet

ndice
M. M.
Juliet.

Vous voudrez bien aussi me faire savoir, pour l'information de Son Excellence, si vous êtes décidé à demeurer sur votre ferme à Charlottenburg, et non au Port dont vous êtes Collecteur,

J'ai, etc.,

(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

F.

Port de la Rivière aux Raisins,
31 Août, 1846.

Monsieur,

Je dois accuser la réception de votre lettre No. 18, du 28 du courant; et en réponse, j'ai l'honneur de vous informer que le jour que vous êtes venu au Port de Lancaster, j'étais occupé à remplir les devoirs de ma charge, à faire la recherche d'effets de contrebande, et aussi à inspecter des radcaux; et comme j'attendais ce matin là, par le vapeur le "Rob Roy," M. Gwyn, qui devait être de retour quelques jours auparavant, c'est là l'unique raison qui m'a empêché d'être présent aujourd'hui à Lancaster, et non pas, comme on vous l'a dit, parce que j'étais sur ma ferme à Charlottenburg. Je puis prouver à votre satisfaction que je n'ai pas passé un seul jour sur ma ferme, depuis que j'ai ouvert un bureau au village de Lancaster; mais que j'ai constamment été occupé à remplir les devoirs de ma charge, d'une manière ou d'une autre. Aussitôt après le retour de M. Gwyn, qui devrait se trouver ici depuis quelque temps, attendu qu'il ne devait pas être absent plus de dix ou quinze jours, (et il y a maintenant près de 3 semaines de cela,) j'aurai l'honneur de vous voir à Montréal, afin de vous donner une explication détaillée de la manière dont j'ai rempli mes devoirs officiels pendant les derniers dix-huit mois. Je n'ignore pas qu'il y a plusieurs personnes qui sont décidées à me faire éloigner de Lancaster ou ce qui revient au même, à m'y faire séjourner nuit et jour. Si le Gouvernement désire absolument que je réside au village de Lancaster et que je laisse le voisinage de la localité où je réside maintenant sans aucune protection contre la contrebande, je le ferai plutôt que de résigner; et je l'aurais même fait l'hiver dernier, si j'eusse pu me procurer une résidence convenable, plutôt que de m'exposer aux fatigues que j'ai essuyées l'hiver dernier, dans mes courses en allant et revenant. Ne croyez pas, monsieur, que je trouve à redire à l'enquête que vous avez instituée; je sais qu'il était de votre devoir de le faire. Je suis un ancien serviteur du Gouvernement, et à venir jusqu'aux trois ou quatre dernières années, mes services ont été assez faiblement rémunérés. Dans l'espoir que vous prendrez en considération ma position, et que vous vous en formerez une idée plus favorable.

J'ai, etc.,

(Signé,) JOHN CAMERON.

J. W. DUNSCOMB, Ecr.,
Commissaires des Douanes,
Montréal.

G.

Montréal, 22 Septembre, 1846.

Appendice
(M. M. M.)

27e Juillet.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 31 du mois dernier, en réponse à celle qui vous a été adressée par ce Département au sujet de votre absence de votre poste, lors de ma dernière visite.

J'appellerai votre attention sur les instructions qui vous ont été transmises, le 19 Novembre, 1845; et qui vous prescrivaient de vous transporter immédiatement à la Rivière aux Raisins, où vous devrez résider à l'avenir, attendu qu'il ne devait vous être permis sous aucun prétexte de résider ailleurs qu'à ce port.

J'aurais répondu plutôt à votre lettre; mais comme vous m'informiez que vous vous proposiez de descendre à Montréal pour offrir vos explications, j'ai pensé que cette démarche de votre part serait plus satisfaisante.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

Collecteur de Douanes,
Rivières aux Raisins.

(H.)

Bureau du Secrétaire,
21 Février, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur-Général, que Son Excellence a pris en considération le Rapport du Commissaire des Douanes, au sujet de votre résidence hors des limites du Port de la Rivière aux Raisins.

Comme il appert que vous avez négligé de résider au Port dont vous êtes Collecteur, malgré les représentations qui vous ont été faites à plusieurs reprises, pour vous engager à vous conformer aux règlements qui prescrivent aux officiers de Douanes de résider dans les limites de leurs Ports respectivement; Son Excellence se trouve, quoiqu'avec répugnance, dans la nécessité de vous retirer la charge de Collecteur de Douane au Port de la Rivière aux Raisins, et de nommer une autre personne pour vous remplacer.

J'ai, etc.,

(Signé,) D. DALY.

JOHN CAMERON, Ecr.,
Rivière aux Raisins, C. O.

RÉPONSE

A une ADRESSE de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GÉNÉRAL, datée le 15 du mois dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, par l'officier qu'il appartient, un état indiquant le montant dépensé sur chacun des travaux publics dans le Haut et le Bas-Canada, avant l'Union, à compte des débetures en circulation, et qui forment partie de la dette du Canada-Uni.

Aussi, le montant dépensé sur les travaux qui ont été commencés avant l'Union, à même l'emprunt du million et demi, et à compte des débetures émises depuis, et provenant de toute autre source.

Aussi, le montant qu'il faudra encore dépenser pour parachever les travaux pour lesquels la Législature devra voter une nouvelle allocation, et qui seront numérotés "classe 1."

Aussi, un état indiquant le montant dépensé sur les travaux publics, pour la confection desquels l'emprunt d'un million et demi a été obtenu; et le montant qu'il faudra encore dépenser pour compléter les travaux pour lesquels la Législature devra voter une nouvelle allocation, et qui seront numérotés "Classe 2."

Aussi, un état du montant dépensé sur tous les autres travaux publics, indiquant quand ils ont été autorisés et quand commencés; le montant dépensé à même l'emprunt du million et demi, à compte des débetures émises, et de l'argent emprunté, ou provenant de toute autre source; et le montant qu'il faudra encore dépenser pour parachever les travaux pour lesquels il faudra voter de nouvelles allocations, indiquant les travaux qui ne sont point encore commencés, lesquels seront numérotés "Classe 3."

Aussi, un état de l'intérêt annuel dû sur les débetures émises pour la confection de chacun des dits travaux, de chaque classe, et le montant des revenus provenant de chacun d'eux; le tout en forme tabulaire, et la différence indiquée dans deux colonnes séparées; avec ordre de faire rapport, pour l'information de la Chambre, des travaux qui devront rembourser les intérêts, et de ceux qui ne les rembourseront point, avec tous les autres renseignements qu'il jugera à propos de communiquer; et en annexer une copie au Rapport du Bureau des Travaux Publics.

Par ordre,

D. DALY,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 27 Juillet, 1847.

Etat indiquant le montant dépensé sur chacun des Travaux Publics dans le Haut et le Bas-Canada, avant l'Union, pour lesquels il a été émis des débetures, et formant partie de la dette du Canada Uni. Aussi le montant dépensé sur ces travaux à même l'emprunt du million et demi pour lequel des débetures ont été depuis émises, et provenant de toute autre source, tel que requis par une Adresse de l'Honorable Assemblée Législative, en date du 15 Juin, 1847. Aussi, le montant qui reste à dépenser pour achever les travaux pour lesquels une autre allocation est requise.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	Dépenses avant l'Union.		Dépenses en vertu des 4 et 5 Vict.		Taux moyen d'intérêt.		Dépenses en vertu de la 9 Vict. ch. 56.		Taux moyen d'intérêt.		Estimation de la dépense qu'il faudrait faire pour compléter les travaux publics.		Taux moyen d'intérêt.		Dépense totale.		Intérêt annuel.		Recettes en 1846.		
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
Chemin de Brockville et St. Francis	7431	19 3	4002	13 7	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compagnie du Havre de Cobourg, £3000 à 5 1/2 pour cent d'intérêt	1000	0 0	21507	11 10	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compagnie du Canal Desjardins, £17000 à 6 pour cent d'intérêt.	27911	5 10	5246	19 7	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin de Dundas et Waterloo.	5246	19 7	562	2 8	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chem. du chemin à lisses de Erie et Ontario, £5000 à 6 pour cent d'in.	304	15 6	43667	15 5	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Académie de Grantham	39149	19 3	3590	5 5	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin de Kingston et Brantford, £23 430 à 6 pour cent d'intérêt.	3590	5 5	2970	15 8	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compagnie du Havre de Oakville, £500 à 6 pour cent d'intérêt.	2970	15 8	19626	3 10	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compagnie du Havre de Port Hope, £3000 à 5 1/2 pour cent d'intérêt	1407	11 9	24374	7 3	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin de Queenston et Grimsby, £3000 à 6 pour cent d'intérêt.	26232	0 5	42106	2 2	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compagnie pour la navigation de la Rivière Tay.	47000	0 0	15000	0 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Commission du chemin à barrières de East York.	33850	0 0	2000	0 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Commission du chemin à barrières de West York.	2000	0 0	1700	0 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Commission du chemin à barrières de Yonge Street, £12,760 à 5 pour cent d'intérêt.	1700	0 0	7500	0 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Commission des chemins à barrières de Montréal.	7500	0 0	34207	15 1	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Commission des chemins à barrières de Longueuil et Chambly.	3000	0 0	3000	0 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Quant à ces ouvrages, les Fonds Publics sont responsables pour l'intérêt seulement.	3000	0 0	2000	0 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Les de Québec.	2000	0 0	2000	0 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pont de Brantford, £1500 à 6 pour cent d'intérêt.	2000	0 0	1700	0 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pont de Champlain, £1850 à 6 pour cent d'intérêt.	1700	0 0	21660	0 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pont de Dunville.	21660	0 0	3000	0 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pont de Kettle Creek, £5500 à 6 pour cent d'intérêt.	3000	0 0	5000	0 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Havre de Kettle Creek, £5500 à 6 pour cent d'intérêt.	5000	0 0	25101	6 1	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hôpital de Kingston.	25101	6 1	2362	17 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hôpital de Paris.	2362	17 0	55555	11 1	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hôtel de la Chambre de Commerce, Toronto.	55555	11 1	60	0 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Navigation de la Rivière Trent, £3050 à 6 pour cent d'intérêt.	60	0 0	537727	1 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pont de la Rivière Trent, £2000 à 6 pour cent d'intérêt.	537727	1 0	479748	12 11	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Améliorations du District de Newcastle.	479748	12 11	2422	17 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Havre de Toronto.	2422	17 0	55555	11 1	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin et Pont de West-Williamsburg.	55555	11 1	479748	12 11	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Porté en en l'autre part.	479748	12 11	537727	1 0	4	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

No. 1.—Les Recettes se montent à £7956, excédent l'intérêt payé par les Syndics.
 No. 2.—Les Recettes pour 1845 se montent à £1101 8s. 5d.; mais comme il est nécessaire de faire des réparations au chemin, le revenu est réservé pour cette dépense, et il faudra prendre sur les Fonds Publics pour payer une partie de l'intérêt.
 No. 3.—Les chemins ne sont pas complétés; la recette qui s'est montée est 1845, à £2975 14s. 6d., est employée pour les terminer.

Appendice (N.N.N.)
 27e Juillet

Etat du montant dépensé sur chacun des Travaux Publics dans le Haut et le Bas Canada, avant l'Union, etc.—Continuation.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	Dépenses avant l'Union.		Taux moyen d'intérêt.		Dépenses en vertu des 4 et 5 Vict.		Taux moyen d'intérêt.		Dépenses en vertu de la 9 Vict. chap. 66.		Taux moyen d'intérêt.		Estimation de la dépense qu'il faut faire pour compléter les Travaux Publics.		Taux moyen d'intérêt.		Dépense totale.		Intérêt annuel.		Recettes pour 1846.				
	£	s.	d.	s.	d.	£	s.	d.	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Rapporté de l'autre part.</i>	479748	12	11	5	5	5555	11	1	4	2422	17	8	179896	18	8	0	0	0	53727	7	11	0	6692	19	0
Canal de Welland, £71,496 1s. à 6 pour cent d'intérêt.	503924	6	5	0	0	507000	0	0	0	108219	17	8	1292041	8	8	0	0	0	1292041	7	11	0	24669	4	10
Canaux du St. Laurent.	440097	11	0	0	0	768535	11	1	0	96559	9	5	98830	10	8	0	0	0	1400293	0	0	0	2966	2	9
Canal de Chambly.	35000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35000	0	0	0	0	0	0
Havre de Montréal.	89425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89425	0	0	0	0	0	0
Care-nôle à vepeur, Montreal.	1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1500	0	0	0	0	0	0
Rivière Richelieu.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin Militaire, L'Original.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rivière des Outaouais.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grand chemin Nord de Toronto.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Canal de la Baie de Burlington.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin de Hamilton et du Port Dover.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin de London et Brantford.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin de London, Chatham et Amherstburg.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin de London et Sarnia.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Phares, havres et chemins y conduisant.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lac St. Pierre.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ponts entre Montréal et Québec.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin de Gosford.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin de la Baie des Chaleurs.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin des Cascades.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemins de Gaspé.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin d'Arthabaska.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin de l'Etang de la Grande Rivière.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pont de Lancaster, Rivière Trent.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Havre de Rond Eau.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rapides de Ste. Anne.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pont de Bayonne.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pont de Gananogue.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin de Saugéon.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin de Dover.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin du Lac Rice.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pont de Caledonia.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maisons de péage du chemin de London et Port Stanley.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin de Ron. Eau.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pont de la Chaudière.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chemin des Cascades, construction des maisons de péage.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ponts de l'Union et de Delaware.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1549695	10	4	5	5	1800224	17	5	4	238896	18	9	470211	8	11	6	5	15	4059028	14	10	0	48915	10	8

No. 4.—Les recettes pour 1846 se montent à la somme de £11579 15s. 7d., sur laquelle l'intérêt est payé et l'excédent employé à l'entretien des travaux et à la liquidation de la dette. Estimation de la dépense totale pour l'achèvement des Travaux. £4059028 15 5—Sujet à l'intérêt annuel de. £191250 14 10 Moins la dépense à compte des travaux à être exécutés à partir du 1er. Février, 1846. 470211 8 11—Intérêt à 6 pour cent. 28212 13 1

Dette totale actuelle. £3588817 6 6
 Notz.—L'état ci-dessus n'embrasse pas la dépense sur les travaux portés sur le fonds des revenus consolidés, et ne s'applique pas à la dette publique, viz.—Canal Welland, £79117 19s. 4d.; Rivière des Outaouais, £11504 1s. 8d.; améliorations du District de Newcastle, £13600 3s. 4d. Et autres travaux pour lesquels il est pourvu de la même manière. Voyez Comptes Publics.

Etat indiquant le montant dépensé par le ci-devant Bureau des Travaux Publics, et par le Département des Travaux Publics depuis l'Union.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX PUBLICS.	MONTANT DÉPENSÉ.												Montant requis pour compléter les travaux.	REMARQUES.		
	En vertu des 4 et 5 Vict. chap. 28.			En vertu de la 8 Victoria chap. 60.			En vertu de la 9 Victoria chap. 63.			Total jusqu'au 15 Mai, 1847.						
	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.			£.	s.
Canal de Welland.....	500000	0	0				209960	11	5	709960	11	5	86581	12	9	Cet item ne comprend pas la somme de £21,318 5s. indiquée par l'ingénieur comme étant requise pour compléter cet ouvrage.
Canaux du St. Laurent.....	768535	11	1	15000	0	0	112865	4	5	896400	15	6	10064	0	0	
Lac St. Pierre.....	65000	0	0				4873	16	3	69873	16	3	21908	3	5	Pour creuser un chenal de 200 pieds de largeur, il faudra une somme additionnelle de £38,698 10s.
Canal de la Baie de Burlington.....	47130	6	5							47130	6	5	3272	6	2	
Chemin de Hamilton et Dover.....	83333	6	8	4978	15	9	6331	2	8	44543	5	1				
District de Newcastle.....	55555	11	1	6000	0	0	17793	14	8	79354	5	9				
Havres et Phares, etc.....	82222	4	5	3000	0	0	12665	0	0	97887	4	5	15311	17	4	
Améliorations sur l'Outaouais.....	31111	2	3	8500	0	0	27583	3	2	67194	5	5	10140	0	0	
Grand chemin au nord de Toronto.....	28662	10	0							28662	10	0	23079	5	2	
Ponts, Montréal et Québec.....	31662	8	9							31662	8	9	18224	7	5	Pour le pont du Bout de l'Isle.
Chemin de Brantford.....	49503	6	5							49503	6	5				
Chemin de Chatham et Sandwich.....	40000	0	0				2973	1	4	42973	1	4	1648	18		
Améliorations sur la rivière Richelieu.....	11200	0	9							11200	0	9				
Chemin de Gaspé.....	16666	13	4	4000	0	0	3267	1	9	33933	15	1	2280	3	1	Y compris le Pont de Rimouski.
Chemin militaire.....	1666	13	4				1157	3	2	2823	16	6				
Chemin de Gosford.....	10840	13	4							10840	13	4				
Chemin de Sarnia.....	16666	13	4				3454	15	9	20121	9	1				
Chemin d'Owen Sound.....				4025	1	3				4025	1	3	9691	1	3	
Chemin de Sougog.....				593	11	5				593	11	5				
Relevés, Canada Ouest.....				952	8	11				952	8	11	500	0	0	
Relevés, Canada Est.....				458	13	3				458	13	3	500	0	0	
Chemin de Amhersburg et Sandwich.....				929	9	4				929	9	4				
Chemin de Cornwall et l'Orignal.....				599	9	9				599	9	9				
Douane de Toronto.....				2417	15	10				2417	15	10	60	0	0	
Chemin des Cascades.....	16666	13	4	1200	0	0	2554	4	8	20320	18	0				
Chemin de Kennebec.....				2926	12	4				2926	12	4	299	0	0	
Chemin d'Arthabaska.....				5000	0	0	2847	8	2	7847	8	2	3650	0	0	
Ponts au sud du St. Laurent.....				3489	4	8				3489	4	8				
Chemin de Granby.....				1856	12	7				1856	12	7				
Chemin de l'étang de la Grande Riv.....				9000	0	0	954	19	9	9954	19	9				
Chemin et pont de Rouge Hill.....				5000	0	0	478	10	8	5478	10	8	1048	3	9	
Chemin de L'Orignal et Bytown.....				544	6	6				544	6	6				
Pont de Belleville.....				1444	18	11				1444	18	11				
Chemin de-a Caps.....				961	0	7				961	0	7	2000	0	0	
Pont de Jacques Cartier.....				1360	9	11				1360	9	11	250	0	0	
Chemin de Stanstead.....				1528	5	8				1528	5	8				
Chemin du Portage des Chats.....				49	7	2				49	7	2				
Quai de la Grosse Isle.....				2047	18	1				2047	18	1	350	0	0	
Phares.....				2526	5	1				2526	5	1				
Chemin de Grimaby.....				7954	6	8				7954	6	8	8261	10	7	
Chemin de Rond Eau.....							1593	11	11	1593	11	11	6251	18	9	
Toronto, Quai de la Reine.....							324	4	11	324	4	11				
Pont de Lancaster.....							170	0	0	170	0	0				

Appendice (N. N. N.) Etat général de la dépense encourue sur l'Ecluse et la Chaussée de Ste. Anne, etc., depuis le mois d'Octobre, 1840, jusqu'au 31 Décembre, 1840.

27^e Juillet.

	£	s.	D.
Plans	42	3	0
Ingénieurs	781	16	0
Surintendant	818	0	0
Relevé	85	16	6
Annonces	5	14	4
Terrains	1011	5	0
Main d'œuvre	1157	18	6
Entrepreneurs	18192	0	10
Arbitrages	11	5	0
Services Professionnels	6	16	8
Frais de port	17	3	4
Comptes	16	13	9
Réparations	185	12	0
Frais de voyage	67	2	1
	£ 22399	7	0

Etat général de la dépense encourue sur le Havre du Port Burwell, depuis le mois de Juin, jusqu'au mois de Décembre, 1842.

	£	s.	D.
Relevé	136	10	0

Etat général de la dépense encourue sur le Pont du Cap Rouge, depuis le mois d'Octobre, 1839, jusqu'au mois d'Avril, 1841.

	£	s.	D.
Relevés, Plans, etc.	16	3	8
Plan du Pont-Levis	7	10	0
Arbitrage	3	10	0
Chaland	16	0	0
Contrat	626	0	0
Matériaux	46	6	9
Main d'œuvre	27	7	6
Ingénieur	48	0	8
Surintendant	46	0	0
Frais de voyage	4	10	6
	£ 841	9	1

Etat général de la dépense encourue sur le Pont de la Rivière à Delisle, depuis le mois de Juillet, 1840, jusqu'au mois d'Août, 1841.

	£	s.	D.
Procès-Verbal	16	5	0
Contrat	382	9	10
Surintendant	12	2	6
	£ 410	17	4

Appendice (N. N. N.) Etat général de la dépense encourue sur le Havre de Cobourg, depuis le mois de Septembre, 1842, jusqu'au mois de Juin, 1845.

27^e Juin.

	£	s.	D.	£	s.	D.
Bois de construction ..	1015	19	7½			
Charpente	139	1	3			
Fer, etc.	98	8	2½			
Pierre	909	15	6			
Matériaux, étoupe, etc.	30	18	8			
Relevé	4	4	1			
Ouvrage de forgeron ..	53	14	10½			
Main d'œuvre	702	9	7			
Poêle et tuyaux	3	7	6			
Ameublement	2	10	0			
				2054	9	3½
Lampes, etc.	5	9	2			
Papeterie	7	15	11½			
Louage d'une chaloupe	7	11	6			
Entrepreneur	7718	11	7			
Annonces	11	14	0			
Frais de port	14	10	0			
Phare sur la jetée	112	4	3			
Emploi de chevaux	32	14	7½			
Surintendance	103	0	0			
				8011	11	1
A déduire pour bois, outils, etc.				10966	0	4½
				466	0	10
				£ 10499	19	6

Etat général de la dépense encourue sur le Quai de la Reine, à Toronto, Décembre, 1845.

	£	s.	D.
Entrepreneur	318	16	5
Annonces, Papeterie, etc.	1	6	0
Frais de port	4	2	6
	£ 324	4	11

Etat de la dépense encourue pour aggrandir les Ecluses du Port Dalhousie, Juin, 1846.

	£	s.	D.
Main d'œuvre et matériaux	1602	0	5

Etat de la dépense encourue sur le Pont de Lancaster, Juin, 1846.

	£	s.	D.
Entrepreneur	170	0	0

Etat général de la dépense encourue sur le Chemin Militaire, depuis le mois d'Août, 1841, jusqu'au mois de Juin, 1843.

	£	s.	D.
Entrepreneurs, main d'œuvre, etc.	2619	1	6
Relevé préliminaire	66	11	3
Surintendance	132	15	0
Pour préparer les documens etc.	2	6	9
Frais de port	3	2	0
	£ 2823	16	6

endice
N.N.)
Juillet.

Etat général de la dépense encourue pour réparer le Pont de Paris, depuis le mois d'Octobre, 1841, jusqu'au mois de Juin, 1842.

	£	s.	d.
Main d'œuvre, matériaux, etc....	307	14	6
Frais de voyage.....	6	2	3
£	313	16	9

Etat général de la dépense encourue sur le Pont de Memphremagog, depuis le mois de Novembre, 1840, jusqu'au mois d'Août, 1841.

	£	s.	d.
Copies de plans.....	2	10	0
Entrepreneur	257	10	0
£	260	0	0

Etat général de la dépense encourue sur le chemin de Tecumseth, depuis le mois d'Août, 1841, jusqu'au mois de Décembre, 1842.

	£	s.	d.
Entrepreneur	1000	0	0
Frais de voyage.....	7	3	3
£	1007	3	3

Etat général de la dépense encourue sur le Phare de Gull Island, depuis le mois de Juin, 1842, jusqu'au mois de Janvier, 1844.

	£	s.	d.
Relevé	8	9	11
Matériaux, main d'œuvre, etc....	562	4	7
Annonces	0	19	1
£	571	13	7

Etat général de la dépense encourue sur le chemin de Queenston et de Grimsby, Décembre, 1842.

	£	s.	d.
Main d'œuvre et matériaux pour compléter certaines parties du chemin.....	2613	16	0

Etat général de la dépense encourue sur les Phares du Fleuve, dans le Port de Montréal, depuis le mois de Juin, jusqu'au mois de Décembre, 1842.

	£	s.	d.
Relevé, surintendance, etc.....	130	1	8
Entrepreneurs.....	816	13	11
Frais de port.....	3	0	0
	949	15	7
A déduire autant remboursé à la Maison de Trinité de Montréal..	60	0	0
£	889	15	7

Etat général de la dépense encourue sur le Pont de Bayonne, depuis le mois de Juin, 1842, jusqu'au mois de Décembre, 1846.

Appendice
(N. N. N.)
27e Juillet.

	£	s.	d.
Pour passer le contrat..	1	17	6
Annonces	6	17	4
Terrains	30	0	0
Entrepreneurs	1050	0	0
Surintendance	91	0	0
Main d'œuvre	35	0	0
Réparations	41	1	4
Fer pour les réparations	21	11	10
£	1277	8	0

Etat général de la dépense encourue sur le chemin de Gaspé, depuis le mois de Juin, 1842, jusqu'au mois de Décembre, 1844.

	£	s.	d.
Etablissement	2365	9	4
Gages des employés, et provisions	690	17	11½
Entrepreneurs	13788	10	9
Frais de port	53	7	2
	16898	11	2½
Moins, escomptes reçus	214	4	6
£	16684	6	8½

Etat général de la dépense encourue sur le chemin de Gosford, depuis le mois de Juin, 1842, jusqu'au mois de Décembre, 1843.

	£	s.	d.
Relevé, etc.	318	16	11
Provisions, etc.	2008	19	7½
Main d'œuvre	4038	15	11½
Etablissement	797	10	1
Outils, bœufs, couvertes, etc.	588	14	8
Matériaux	165	10	4
Transport	383	17	1
Ouvrages suivant contrat	2814	0	11
Frais de port	21	1	2
	11137	6	8
A déduire pour outils, bœufs couvertes, etc., vendus par encan...	296	13	4
£	10840	13	4

Etat général de la dépense encourue sur le chemin de Toronto et Sauguine, depuis le mois de Juin, 1842.

	£	s.	d.
Relevé.....	506	11	6
Frais de port.....	1	3	6
	507	15	0

Appendice
(N. N. N.)

27e Juillet.

Etat général de la dépense encourue sur le chemin
de London et du Port Sarnia, depuis le mois de
Juin, 1842, jusqu'au mois de Juin, 1845.

	£	s.	d.
Relevé	65	17	6
Etablissement	1456	18	8
Pour essoucher et niveler	215	16	5
Terrains et dommages	323	13	7
Main d'œuvre	71	3	2
Matériaux	56	7	1
Pont de London	162	2	6
Entrepreneurs	16257	12	9
Frais de port	29	14	3
Annonces	0	17	6
Entrepreneurs du Pont de London	1481	5	8
	£ 20121	9	1

Etat général de la dépense encourue par le ci-de-
vant le Bureau Public, et le Département des
Travaux Publics, depuis l'Union.

	£	s.	d.
Ecluse et Chaussée de Stc. Anne	22399	7	0
Havre du Port de Burwell..	136	10	0
Pont du Cap Rouge	841	9	1
Pont de la Rivière à Delisle..	410	17	4
Chemin Militaire	2823	16	6
Réparations du Pont de Paris	313	16	9
Pont de Memphremagog	260	0	0
Chemin de Tecumseth	1007	3	3
Chemin de Gaspé	16684	6	8
Chemin de Gosford	10840	13	4
Chemin de Toronto et de Sanguine	507	15	0
Chemin de London et du Port de Sarnia	20121	9	1
Phare de Gull Island	571	13	7
Chemin de Queenston et Grimsby	2613	16	0
Phares du fleuve, Port de Montréal	880	15	7
Pont de Bayonne	1277	8	0
Havre de Cobourg	10499	19	6
Quai de la Reine, Toronto	324	4	11
Pour agrandir les Ecluses du Port Dalhousie.. .. .	1662	0	5
Pont de Lancaster	170	0	0

RÉPONSE

A une ADRESSE de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GÉNÉRAL, en date du 1er Juillet, 1847, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, copie de la pétition de feu Sir Isaac Coffin, en date du 31 Juillet, 1787; à Lord Dorchester, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la ci-devant Province de Québec, en vertu de laquelle ont été émanées les lettres patentes, datées à Québec, le 24 Avril, 1798, qui lui octroient les Isles de la Magdeleine, dans le Golfe St. Laurent; et de toute autre correspondance échangée, avant cette époque, entre feu Sir Isaac Coffin et le Gouverneur du tems d'alors, et de tous autres papiers ou documens qui peuvent être en la possession du Gouvernement Exécutif ou d'aucun de ses Bureaux.

Par ordre,

D. DALY.
Secrétaire.Bureau du Secrétaire,
Montréal, 27 Juillet, 1847.

(Copie.);

A Son Excellence le Très Honorable Lord Dorchester, Commandant en Chef des Forces de Sa Majesté, dans l'Amérique du Nord, et Gouverneur Général des Provinces de Québec, de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau-Brunswick, etc., etc., etc.

La Pétition de Isaac Coffin, Ecr., Capitaine dans la Marine Royale.

Expose humblement.

Que votre Pétitionnaire a servi en Amérique durant la plus grande partie de la dernière guerre, et désire obtenir un octroi de terre qu'il croit avoir mérité, vu son rang, et les services qu'il a rendus; que désirant exploiter les pêches des Isles de la Magdeleine qui ne sont pas encore concédées, à ce qu'il apprend, et sont très fréquentées par les sujets des Etats-Unis, Votre Pétitionnaire demande humblement qu'on veuille bien lui faire un octroi des dites Isles.

(Signé.) ISAAC COFFIN.

Certifié,

J. JOSEPH;
G. C. E.

(Copie.)

A une séance du Comité du Conseil auquel ont été renvoyées les Pétitions présentées pour obtenir des octrois de terres, tenue, Vendredi, le 30 Novembre, 1787.

Présens :

Le Juge en Chef.
M. Finlay.
Le Colonel Caldwell.
M. Grant.
M. De St. Ours.
M. De Lanaudière.

5.

La Pétition du Capitaine Isaac Coffin, demandant l'octroi des Isles de la Magdeleine, dans le Golfe St. Laurent, a été lue comme suit :—

A Son Excellence le Très Honorable Lord Dorchester, Commandant en Chef des Forces de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, et Gouverneur Général des Provinces de Québec, de la Nouvelle Ecosse, et du Nouveau-Brunswick, etc., etc., etc.

La Pétition de Isaac Coffin, Ecr., Capitaine dans la Marine Royale.

Expose humblement.

Que votre Pétitionnaire a servi en Amérique durant la plus grande partie de la dernière guerre, et désire obtenir un octroi de terre qu'il croit avoir mérité, vu son rang, et les services qu'il a rendus; que désirant exploiter les pêches des Isles de la Magdeleine qui ne sont pas encore concédées, à ce qu'il apprend, et sont très fréquentées par les sujets des Etats-Unis, Votre Pétitionnaire demande humblement qu'on veuille bien lui faire un octroi des dites Isles.

Le Comité a alors lu la Proclamation de Sa Majesté, du 7 Octobre, 1763; aussi, la Commission Royale qui nomme le Major Général Murray, Gouverneur de cette Province, en date du 21 Novembre, 1763; aussi, la Commission Royale qui nomme le Très Honorable Lord Dorchester, Gouverneur de la dite Province, en date du 22 Avril, 1766; et le Statut de la 14e. année du règne de Sa Majesté, chap. 83, communément appelé l'Acte de Québec.

Le Comité a décidé que les Isles demandées par le capitaine Coffin, ci-devant du ressort du Gouvernement de Terre-Neuve, sont maintenant dans les limites de la Province de Québec.

Appendice
(O.O.O.)

27e Juillet.

Interrogé au sujet de sa Pétition, le Capitaine Coffin a communiqué une lettre de Walter Berry, Ecr., du Conseil de l'Isle de St. Jean, au Lieutenant Gouverneur Panning de cette Isle, en date du 30 mai dernier, dont suit copie :—

“ Charlotte Town, Isle de St. Jean,
“ 30 Mai, 1787.

“ Monsieur,

“ D'après votre demande, je vais tâcher de vous
“ donner, relativement aux Isles de la Magdeleine, tous
“ les renseignements qui, dans l'état où elles se trou-
“ vent actuellement, semblent devoir réclamer l'at-
“ tention immédiate du Gouvernement, tant dans l'in-
“ térêt de ceux des sujets de Sa Majesté qui désirent
“ exploiter les pêches de la vache-marine, du loup-
“ marin, de la morue, du hareng et du maquereau,
“ qu'afin de prévenir quelques abus qui pourraient se
“ glisser dans la perception des revenus de Sa Ma-
“ jesté, vu le peu d'attention qu'on a porté sur ces pê-
“ ches jusqu'à présent.

“ Après la conquête du Canada, et avant l'établis-
“ sement de ce Gouvernement, ces Isles furent an-
“ nexées au Gouvernement de Terre-Neuve; et avant
“ la dernière guerre Américaine, on y avait établi
“ une croisière pour régulariser la pêche, surtout
“ celle de la vache-marine, qui était alors très pro-
“ ductive. La méthode la plus approuvée pour pren-
“ dre ces animaux, était d'attendre qu'ils se fussent re-
“ tirés sur les rivages, jusqu'à ce que leurs petits eus-
“ sent grandi; on les y trouvait parfois en grand
“ nombre. Cette pêche qui était presque entièrement
“ exploitée par les habitans français de cette Isle, rap-
“ portait de grands profits, et assurait la conserva-
“ tion de la race qui a subi, à ce que j'apprends, une
“ grande diminution pendant la dernière guerre.

“ L'absence d'un vaisseau de guerre pour croiser
“ dans ces parages, et l'éloignement de ces Isles du
“ Gouvernement nommé pour en régulariser la pêche,
“ engagèrent les Américains à y envoyer réguliè-
“ rement, le printemps, des petits vaisseaux pour y faire
“ la pêche à la vache-marine et au marsouin; et
“ comme l'établissement d'une pêcherie régulière les
“ aurait exposés à perdre leurs propriétés, ils se ser-
“ virent de harpons pour faire la pêche en pleine mer.

“ Cette méthode a été accompagnée de deux
“ mauvais effets, savoir: elle a rendu ces animaux,
“ particulièrement les mâles, extrêmement farouches,
“ et les a fait s'éloigner du rivage; et en prenant les
“ femelles (ce qu'il est facile de faire à cause de l'atta-
“ chement extraordinaire qu'elles portent à leurs pe-
“ tits) on en a diminué notablement le nombre.

“ Une troisième raison qui s'oppose à cet usage,
“ c'est que, dans la saison où les petits sont allaités,
“ ils produisent peu d'huile et ne sont d'aucune
“ utilité.

“ Après la réduction du Canada, un M. Gridley et
“ sa famille obtinrent une licence ou quelque autre
“ autorisation du général Amherst, pour s'établir sur
“ ces Isles; cette pêche et d'autres furent exploi-
“ tées par eux et quelques marchands de la Grande
“ Bretagne.

“ Pendant la dernière guerre, les Messieurs Gridley
“ étaient au service des Etats; mais ils retournèrent
“ aux Isles à la fin de la guerre ou quelque tems aupa-
“ ravant; et comme le Gouverneur de Terre-Neuve,
“ soit à cause de l'éloignement ou du peu d'importance

“ de cette pêche en apparence, n'a pas envoyé de
“ bâtimens pour y croiser comme à l'ordinaire, je
“ conçois qu'il est d'autant plus nécessaire, en con-
“ séquence des derniers actes prohibitifs du Gou-
“ vernement contre les Américains, que ces Isles soient
“ annexées à quelques uns des Gouvernements de Sa
“ Majesté; et comme celui-ci est le plus voisin auquel
“ elles puissent avoir recours, je présume que l'on
“ trouvera à propos de les y annexer aussitôt possible,
“ afin d'y introduire les lois britanniques qui ont déjà
“ été violées à plusieurs reprises, et que l'on peut
“ s'attendre à l'être encore d'avantage à l'avenir; car
“ comme Messieurs Gridley importent leurs appro-
“ visionnemens de Boston et des Etats Américains,
“ quelques uns d'eux trouvent et trouveront toujours
“ le moyen de les faire écouler dans cette Colonie, en
“ échange d'huile et de morue, au grand détriment du
“ revenu et des sujets de Sa Majesté livrés au com-
“ merce.

“ Ces faits, Monsieur, sont à ma propre connais-
“ sance; et partout où ils m'ont fait défaut, mes
“ renseignemens se trouveront d'accord avec des
“ autorités auxquelles le Gouvernement peut se fier.

“ Je souhaite sincèrement qu'ils puissent être utiles
“ et servir à établir des réglemens qui, je n'en doute
“ pas, sont très nécessaires.”

Le Comité a consulté les plans et cartes des Isles
de la Magdeleine, publiés par Messieurs Desbarres
et Holland.

Interrogé sur le but de sa pétition, le Capitaine
Coffin informe le Comité qu'il considère que les Isles
de la Magdeleine comprennent (et il en demande
l'octroi) les dites Isles de la Magdeleine et toutes les
isles sur la carte de Desbarres, désignées sous le nom
de Entry Island, Deadman's Island, Shag Island,
Bryon or Cross Island, et Bird Islands.

Le Comité a alors lu les instructions données par
Sa Majesté à Sa Seigneurie, et datées à St. James,
le 23 Août, 1780, relativement aux octrois des terres
incultes de la Couronne, dont aucune ne fait défense
d'accéder à la demande du pétitionnaire; et celles
relatives aux pêches, qui n'ont trait qu'à celles sur la
Côte du Labrador et dans la Baie des Chaleurs.

Le tout mûrement considéré, le Comité recom-
mande humblement d'accéder à la pétition du Capi-
taine Coffin, qui est conforme aux instructions de Sa
Majesté. Mais attendu que les Isles dont il s'agit ne se
trouvent pas dans la catégorie des autres terres incul-
tes de la Couronne, et vu la politique énoncée dans les
instructions de Sa Majesté à cet égard, le Comité
conçoit humblement qu'il est à propos de recomman-
der la demande du pétitionnaire à la sagesse de Sa
Majesté, pour en décider comme elle le jugera à
propos.

Signé par ordre du Comité.

(Signé,) W. SMITH,
Président.

Québec, 1er Décembre, 1787.

Certifié,

J. JOSEPH,
G. C. E.

Appendice
(O.O.O.)

27e Juillet.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GÉNÉRAL, datée le 16 Juillet, 1847, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, copies de l'Ordre en Conseil du 20 Novembre, 1835, qui révoque et annule, en ce qui regarde la Cour de Vice-Amirauté du Bas-Canada, le Tarif d'Honoraires établi par l'Ordre en Conseil du 27 Juin, 1832, pour les Cours de Vice-Amirauté à l'extérieur, en vertu du Statut Impérial, 2 Guil. IV, ch. 51, et de la Pétition du Barreau de Québec à Sa Majesté, relativement au dit Tarif et aux dits Ordres en Conseil, transmis par l'intermédiaire de Son Excellence feu Lord Metcalfe, en Novembre, 1843; ensemble avec copie de toute la correspondance et des documens en la possession de Son Excellence, ayant trait à l'établissement d'un Tarif d'Honoraires pour la dite Cour.

Par ordre,

D. DALY,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Montréal, 26 Juillet, 1847.

(Copie.)

CHÂTEAU ST. LOUIS,
Québec, 2 Février, 1836.

Les communications suivantes ayant été adressées à Son Excellence Lord Gosford, par l'ordre des Lords Commissaires de l'Amirauté, Son Excellence m'a ordonné de les faire publier dans la Gazette Officielle, pour l'information et la gouverne de tous ceux qu'elles peuvent concerner.

(Signé,) STEPHEN WOLCOTT,
Secrétaire Civil.

AMIRAUTÉ, 25 Nov, 1835.

MILORD,—Sa Majesté ayant bien voulu par son Ordre en Conseil, en date du 20 courant, révoquer et annuler la partie de l'Ordre en Conseil du 27 Juin, 1832, qui établissait un Tarif des honoraires à percevoir par les différens Officiers de la Cour de Vice-Amirauté à Québec; les Lords Commissaires de l'Amirauté m'ont recommandé de transmettre ci-annexée à Votre Seigneurie, pour votre information et gouverne, une copie du dit Ordre en Conseil, du 20 courant.

Je suis, Milord,
De Votre Seigneurie,
Le très humble serviteur,

(Signé,) JOHN BARROW,

Le Comte de Gosford,
Vice-Amiral, Québec.(Copie.)
L. S.À LA COUR À BRIGHTON,
Ce 20 Novembre, 1835.

PRÉSENT :

La Très Excellente Majesté du Roi en Conseil.

Attenda qu'il a été lu au Bureau, ce jour, un mémoire des Très Honorables Lords Commissaires de l'Amirauté, en date du 18 du courant, énonçant ce qui suit, savoir:—

Attenda qu'il a plu à Votre Majesté d'établir, par un Ordre en Conseil, en date du 27 Juin, 1832,

certaines Règles, Règlements et Honoraires pour les différentes Cours de Vice-Amirauté dans les possessions extérieures de Votre Majesté, en vertu d'un Acte passé dans la seconde année du règne de Votre Majesté; et attendu que les Lords Commissaires de la Trésorerie de Votre Majesté nous ont récemment représenté, à la suite d'une communication à eux adressée par le Secrétaire d'Etat de Votre Majesté au Département des Colonies, qu'il était expédient de révoquer la partie du dit Ordre en Conseil qui a trait à l'établissement d'un Tarif des honoraires à percevoir par les différens Officiers de la Cour de Vice-Amirauté de Québec: A ces causes, nous supplions très humblement Votre Majesté de vouloir bien, par votre Ordre en Conseil, révoquer et annuler la partie du dit Ordre en Conseil du 27 Juin, 1832, qui a trait à l'établissement d'un Tarif d'Honoraires, dans la dite Cour de Vice-Amirauté de Québec.

En conséquence, après avoir pris la dite Requête en considération, il a plu à Sa Majesté, et de l'avis de Son Conseil Privé, l'approuver et ordonner, et il est par les présentes ordonné, que la partie du dit Ordre en Conseil du 27 Juin, 1832, qui a trait à l'établissement d'un Tarif d'Honoraires dans la dite Cour de Vice-Amirauté de Québec, soit révoquée et annulée; et les Très Honorables Lords Commissaires de l'Amirauté sont chargés de donner les directions nécessaires conformément aux présentes.

(Signé,) C. GRÉVILLE.

Certifié vraie copie de l'Ordre en Conseil, publiée dans la Gazette Officielle de Québec, du 4 Février, 1836.

E. PARENT,
Asst. Secrétaire.

NOTE.—L'original de la Pétition du Barreau de Québec à laquelle il est fait allusion dans cette Adresse, a été transmise au Secrétaire Colonial, et il n'en a pas été gardé de copie.

(Copie.)

No. 53.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Kingston, 5 Mars, 1842.

MILORD,—Eu égard à la Dépêche de Lord Seaton du 29 Janvier, 1839, et à d'autres correspondances mentionnées à la marge, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie, avec les présentes, copie d'une lettre de M. Black, Juge de la Cour de Vice-

A. B. C.
4 Août, 1837.
4 Déc. 36.
25 Août, 1834

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

Amirauté de Québec, dans laquelle il réitère ses sollicitations pour l'établissement d'un Tarif d'honoraires pour cette Cour.

Du B. C.
16 Sept., 1837.
15 Août, 1838.
8 Octobre, do.
12 Fèvr., 1842.

Les circonstances qui ont amené l'abrogation du Tarif qui existait ci-devant, sont expliquées si au long dans la correspondance citée plus haut, et dans celle qui a été échangée en 1834 avec Lord Aylmer, qu'il est inutile pour moi d'en faire ici la récapitulation.

Dans sa Dépêche du 15 Août, 1838, Lord Glenelg a annoncé au Comte de Durham, que le Gouvernement de Sa Majesté avait l'intention d'adresser au Juge de la Cour de Vice-Amirauté, une série de questions aux moyens desquelles il obtiendrait de lui tous les renseignements nécessaires pour les guider dans la préparation d'un nouveau Tarif; je ne vois pas qu'il ait jamais réalisé cette intention, ni qu'on ait fait aucune réponse à la Dépêche de Lord Seaton, du mois de Janvier, 1839. Cette matière reste donc dans le même état où elle a été laissée par la révocation de l'Ordre en Conseil, du 27 Juin, 1832. Mais comme cette Cour souffre beaucoup de l'absence d'un Tarif d'honoraires convenable, et comme le pouvoir d'établir ces honoraires a été conféré par le Parlement Impérial à Sa Majesté en Conseil, je dois prier Votre Excellence de s'occuper au plus tôt de cette question dans le but de la régler d'après une base durable et satisfaisante.

J'ai, etc.,

(Signé) CHARLES BAGOT.

Au Très Hon. Lord Stanley,
etc., etc., etc.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Kingston, 23 Mars, 1843.

MILORD,—Ayant reçu une nouvelle Requête de M. Black, Juge de la Cour d'Amirauté à Québec, relativement à la nécessité qu'il y a d'établir un Tarif d'honoraires pour cette Cour, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie une copie ci-jointe de sa lettre, et de solliciter l'attention de Votre Seigneurie sur ce sujet, en ce qu'il se rattache à la Dépêche que j'ai adressée à Votre Seigneurie, le 5 Mars, 1843, (No. 53) référant à la correspondance antérieure de M. Black à cet égard.

J'ai, etc.,

(Signé) CHARLES BAGOT.

Le Très Hon. Lord Stanley,
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 88.

DOWNING STREET,
16 Septembre, 1843.

MONSIEUR,—Je dois accuser la réception de votre Dépêche du 23 Mars, No. 47, par laquelle vous demandez que le Gouvernement de Sa Majesté se prononce à l'égard du Tarif d'honoraires qu'il serait convenable d'établir pour le paiement des Officiers de la Cour de Vice-Amirauté de Québec.

Le sujet auquel votre Dépêche se rapporte ayant été depuis quelque tems sous la considération des Lords Commissaires de la Trésorerie, j'ai transmis à ce Bureau une copie de votre Dépêche et de son

incluse, avec prière de ma part d'en venir sans retard à une décision à l'égard de la question qu'elle contenait; et, subséquemment, j'ai reçu de l'un des Secrétaires de Leurs Seigneuries une lettre contenant un projet de Tarif d'honoraires à percevoir par les différens Officiers de la Cour de Vice-Amirauté à Québec, dont je vous transmets copie ci-jointe ainsi que de toute la correspondance échangée à ce sujet, entre ce Bureau et la Trésorerie, pour votre information.

Vous voudrez bien observer que les Lords de la Trésorerie ne s'opposent pas à ce que le tarif d'honoraires projetés soit révisé par une Commission d'Avocats ou de Marchands Canadiens, ou qu'un autre tarif soit établi, suivant que le proposera la Commission; mais ils prétendent qu'il sera nécessaire, non seulement que le tarif que l'on désire adopter soit approuvé par la Reine en Conseil, mais que, vu la juridiction étendue des Cours de Vice-Amirauté, et la convenance qu'il y a d'établir le même tarif pour les Cours d'Amirauté de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, et de l'Île du Prince-Edouard, il est désirable, avant que la Reine puisse sanctionner un semblable tarif, qu'il soit soumis à l'examen de l'Avocat de Sa Majesté et à l'Avocat de l'Amirauté.

Dans ces circonstances, il vous est libre de nommer une Commission composée, d'après ma suggestion, de Marchands et d'Avocats Canadiens, ou de toute autre autorité locale que vous jugerez capable et en état de remplir ce devoir. Mais je désire en outre savoir, s'il y aurait quelque objection à la promulgation du tarif amendé par un Ordre en Conseil publié conformément à l'Acte du Parlement, ou s'il ne conviendrait pas mieux de procéder par la voie d'une législation locale assez puissante pour passer outre sur les motifs qu'a le Bureau de la Trésorerie d'adhérer au mode suivi jusqu'à ce jour en pareil cas.

J'ai etc.,

(Signé) STANLEY.

Sir C. T. Metcalfe, Chevalier,
etc., etc., etc.

CHAMBRE DE LA TRÉSORERIE,
26 Juin, 1843.

MONSIEUR,—Je suis chargé par les Lords Commissaires de la Trésorerie de vous transmettre copie ci-jointe d'un rapport de M. Rothery, en date du 19 courant, au sujet de l'établissement d'un tarif d'honoraires pour la Cour de Vice-Amirauté de Québec. Je vous prie de le présenter et de le soumettre à Lord Stanley, comme ayant trait à votre lettre du 25 Avril dernier, et à la communication précédente du Département de Sa Seigneurie au sujet de la révision du tarif d'honoraires de la Cour de Vice-Amirauté, dans les Provinces de l'Amérique du Nord.

J'ai, etc.,

(Signé) C. C. TREVEYLYAN.

James Stephen, Ecuyer,
etc., etc., etc.

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

Appendice
(P. P. P.)Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

27 Juillet.

Aux Très Honorables Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté.

QU'IL PLAISE A VOS SEIGNEURIES,

Conformément à l'ordre de Vos Seigneuries, j'ai consulté et examiné la lettre ci-jointe de James Stephen, Ecuyer, que je vous renvoie, avec copie d'une Dépêche du Gouverneur du Canada, et copie d'une lettre du Juge de la Cour de Vice-Amirauté, par laquelle il s'informe si le Gouvernement a pris une décision par rapport à l'établissement d'un tarif d'honoraires pour cette Cour, et dans laquelle M. Stephen déclare que Lord Stanley espère que cette question sera réglée, sans plus de retard.

J'ai l'honneur de faire rapport à Vos Seigneuries, que je n'ai épargné ni soins ni peines, de concert avec M. Swabey, Régistrateur de la Haute Cour d'Amirauté, pour obtenir aux meilleures sources les meilleurs renseignements que l'on a pu se procurer, dans le but d'introduire les modifications que l'on jugerait les plus utiles dans le tarif des honoraires de la Cour de Vice-Amirauté; et nous pensons que ces renseignements sont de nature à nous autoriser à en venir à une conclusion. Cependant, comme nous sommes maintenant au milieu du Terme, nous ne manquerons pas, aussitôt après l'expiration du Terme, de faire tous nos efforts pour nous acquitter de la tâche qui nous a été confiée.

Le tout néanmoins humblement soumis à la sagesse de Vos Seigneuries.

(Signé,) WM. ROTHERY.

Stratford Place,
19 Juin, 1843.

DOWNING STREET,
13 Juillet, 1843.

MONSIEUR,—Lord Stanley me charge d'accuser la réception de votre lettre du 26 du mois dernier, au sujet de la revision du tarif d'honoraires à établir pour la Cour de Vice-Amirauté de Québec.

Il répugne à Lord Stanley d'expliquer au Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, dans une dépêche, les causes qui ont retardé depuis si longtemps l'accomplissement de ce projet. Sa Seigneurie craint que les Autorités Législatives et Judiciaires du Canada ne voient d'un mauvais œil l'excuse que l'on a présentée, savoir: que les Messieurs qui étaient chargés de cette tâche par les Lords Commissaires auraient eu trop d'affaires pendant le Terme de Westminster Hall, pour s'occuper d'une mesure aussi importante pour la Province, mais surtout, si l'on considère que cette affaire leur a été soumise il y a plus de quatorze mois.

Le mécontentement ne ferait que s'accroître, (comme Lord Stanley le pense,) si l'on expliquait les difficultés que ces Messieurs ont éprouvées en voulant se procurer les renseignements nécessaires relativement aux faits les plus essentiels, et si l'on exposait de plus le peu de moyens qu'ils ont eu à leur disposition, pour arriver à une pleine connaissance des matières sur lesquelles ils avaient à se prononcer.

Lord Stanley est prêt à admettre que cette question ne saurait être convenablement réglée dans ce pays, et qu'il n'y a aucun motif valable de ne pas laisser aux autorités locales la faculté de régler le tarif d'honoraires que l'on devra établir pour la Cour de Vice-Amirauté de Québec.

Sa Seigneurie est pleinement convaincue que les autorités locales sont bien mieux en état de s'acquitter de cette tâche; et même, dans l'hypothèse contraire, elle ne saurait douter un instant, qu'un tarif rédigé et établi par des personnes dans la Colonie, ne soit accueilli avec plus d'empressement par les parties intéressées.

Lord Stanley proposerait donc, à moins que les Lords Commissaires de la Trésorerie n'y voient quelque objection grave, de charger Sir Charles Metcalfe de nommer une Commission d'Avocats et de Marchands Canadiens, dans le but de rédiger un tarif, et de le soumettre à la sanction de la Législature Provinciale.

S'il se trouvait qu'il existât quelque Acte du Parlement ou Ordre en Conseil qui fût de nature à entraver l'accomplissement de ce projet, Lord Stanley proposerait alors de les abroger sans retard.

J'ai, etc.,
(Signé,) JAMES STEPHEN.

C. E. Trevelyan, Ecuyer,
etc., etc., etc.

(Copie.)

CHAMBRES DE LA TRÉSORERIE,
11 Septembre, 1843.

Les Lords Commissaires de la Trésorerie ayant pris en considération votre lettre du 13 de Juillet dernier, dans le but de réviser le tarif des honoraires de la Cour de Vice-Amirauté de Québec, je dois vous prier de leur part d'informer Lord Stanley que, comme M. Rothery a maintenant fait rapport des mesures qu'il a prises, de concert avec le Régistrateur de la Haute Cour de Vice-Amirauté, dans le but de préparer le tarif en question, et réviser les honoraires que l'on perçoit dans les autres Cours de Vice-Amirauté de l'Amérique du Nord, en ce qu'ils se rattachent aux nouveaux réglemens que pourrait adopter la Cour de Vice-Amirauté de Québec, Leurs Seigneuries m'ont ordonné de vous transmettre des extraits de ce rapport, ainsi que le tableau des honoraires auquel il réfère, afin de les soumettre à Lord Stanley; vous aurez soin en même tems de lui faire remarquer que ce rapport a été soumis à l'Avocat de Sa Majesté et à l'Avocat de l'Amirauté, et que ces derniers l'ont approuvé.

Vous expliquerez de plus à Lord Stanley, que Leurs Seigneuries n'ont pas perdu de vue les suggestions que contenait la susdite lettre du 13 Juillet dernier, savoir: "qu'on devrait laisser aux autorités locales la faculté de régler le tarif des honoraires de la Cour de Vice-Amirauté; et que, dans cette vue, Sir Chas. Metcalfe serait chargé de nommer une Commission de Marchands et d'Avocats Canadiens pour préparer ce tarif et le soumettre à la sanction de la Législature du Canada; et que tout Acte du Parlement Impérial ou Ordre en Conseil qui serait de nature à entraver l'exécution de ce projet, devrait être révoqué sans retard."

Répondant à ces suggestions, vous observerez à Sa Seigneurie, qu'on ne doit pas perdre de vue que les frais encourus dans la Cour de Vice-Amirauté de Québec ou des autres Colonies, n'ont pas leur effet seulement dans la Colonie où ils sont payés, mais qu'ils peuvent encore retomber sur les autres sujets de Sa Majesté, dont les vaisseaux, par les accidens et les hasards de la navigation, se trouveraient sous la juridiction de

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

la Cour de Vice-Amirauté de cette Colonie; et qu'il est à présumer, en conséquence, que les règles et réglemens et le tarif des honoraires établis dans les Cours de Vice-Amirauté, ne devraient être agréés ou modifiés que par un Ordre de Sa Majesté en Conseil.

Leurs Seigneuries ne voient néanmoins aucun motif de s'opposer à ce que le tarif soit révisé par des personnes compétentes en Canada, avant que cette mesure soit légalisée en la manière indiquée par l'Acte, ni à ce que Sa Majesté en Conseil approuve et sanctionne tout autre tarif qui pourrait être recommandé par le Gouvernement Canadien ou par la Commission dont il a été parlé plus haut; appuyant donc sur l'opinion très énergique émise à ce sujet dans votre lettre du 13 Juillet, vous informerez Lord Stanley, que Leurs Seigneuries ne s'opposent nullement à ce qu'il transmette telles instructions au Gouverneur du Canada qu'il jugera convenables à cet égard, ni à ce qu'il présente au Gouvernement Canadien le tarif d'honoraires qui accompagne cette lettre, soit dans le but de le faire reviser, soit simplement pour servir de guide à la Commission que Sa Seigneurie pourra prescrire au Gouverneur de nommer. Mais vous indiquerez en même tems à Lord Stanley, qu'il est non seulement nécessaire que ce tarif soit approuvé par Sa Majesté en Conseil, mais que, pour les motifs qui ont été exposés plus haut, et qui ont trait à la juridiction étendue des Cours de Vice-Amirauté, et à la convenance d'établir un tarif uniforme d'honoraires pour les Cours d'Amirauté de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Edouard, il est à désirer, avant que le tarif révisé ou amendé soit présenté à la sanction de Sa Majesté, qu'il soit soumis à l'examen de l'Avocat de Sa Majesté, et à l'Avocat de l'Amirauté.

J'ai, etc.,

(Signé,) G. CLARK.

EXTRAIT du Rapport de M. Rothery, daté le 31 Août, 1843.

“En obéissance aux instructions de Vos Seigneuries, qui m'ont été signifiées par Thos. Baring, Ecuyer, dans sa lettre du 12 Novembre, 1838, j'ai consulté et examiné copie d'une lettre de M. Stephen, Sous-Secrétaire d'Etat au Département des Colonies, en date du 24 Octobre, 1838, et de ses diverses incluses au sujet des règles, réglemens et honoraires qu'il conviendrait d'établir dans la Cour de Vice-Amirauté de Québec, et dans laquelle le Bureau a émis l'opinion qu'on devait suivre la même marche à l'égard des règles et réglemens à établir pour les Cours de Vice-Amirauté de Québec et Halifax, et à l'égard des honoraires qu'il convient d'accorder aux Officiers de ces Cours, que celle qui a été prescrite et suivie par la Minute de Leurs Seigneuries, du 14 Janvier, 1831, relativement aux frais et dépens exigés dans les Cours de Vice-Amirauté des Colonies, et aussi par laquelle il m'est enjoint de me mettre en rapport avec M. Swabey, Régistrateur de la Haute Cour de Vice-Amirauté, et avec M. Fairbanks, alors Juge de la Cour de Vice-Amirauté de Halifax, et après m'être consulté avec l'Avocat de Sa Majesté, et l'Avocat de l'Amirauté, de soumettre au Bureau de Vos Seigneuries tels réglemens à ce sujet qui nous paraîtraient convenables.

J'ai l'honneur de faire rapport, en obéissance à ces instructions, qu'outre les documens qui précèdent,

j'ai lu et examiné les suivans qui m'ont été transmis par ordre du Bureau de Vos Seigneuries, et que je les ai communiqués à M. Swabey.

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

Lettre de F. T. Baring, Ecuyer, du 29 Décembre, 1838, avec une lettre de M. H. Bliss, du 29 Novembre, 1838, sur la convenance d'établir un tarif uniforme, et les mêmes règles et réglemens pour la Cour de Vice-Amirauté du Nouveau-Brunswick, que ceux qui seront recommandés pour le Canada et la Nouvelle-Ecosse.

Lettre de M. Pennington, du 4 Avril, 1839, avec copies de deux Dépêches de Sir John Colborne, datées, Montréal, le 29 Janvier de la même année, transmises par ordre de Vos Seigneuries, ensemble avec deux lettres de H. Black, Ecuyer, Juge de la Cour de Vice-Amirauté de Québec, en date du 24 et du 25 du dit mois de Janvier.

Lettre de M. Stephen au Secrétaire de Vos Seigneuries, du 20 Novembre, 1839, avec copie d'une lettre de Sir Colin Campbell, Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, datée Halifax, le 19 Octobre, 1839, ensemble avec une lettre de M. Fairbanks alors Juge de la Cour de Vice-Amirauté à Halifax.

Lettre de M. Stephen au Secrétaire de Vos Seigneuries, du 13 Mai, 1842, avec copie d'une lettre de feu Sir Charles Bagot, Gouverneur du Canada, du 5 Mars de la même année; ainsi que copie d'une autre lettre de M. Black, Juge de la Cour de Vice-Amirauté de Québec, du 12 Février, 1842.

Une autre lettre de M. Stephen au Secrétaire de Vos Seigneuries, avec copie d'une autre lettre de feu Sir Charles Bagot, du 23 du dit mois de Mars, et une autre lettre de M. Black, du 15 de ce mois.

J'ai aussi lu et examiné avec soin les divers documens désignés plus bas, qui se rattachent plus particulièrement au tarif des honoraires de la Cour de Vice-Amirauté de Québec, et je les ai communiqués à M. Swabey, savoir :

Copie d'une lettre de Sir George Grey, du 16 Mai, 1835, et une Dépêche de Lord Aylmer, le Gouverneur de Québec, et aussi mon rapport sur ce sujet, daté le 12 Juin, 1835.

Lettre de l'Honorable J. Stewart, du 5 Décembre, 1835, avec copie d'une lettre et de ses incluses, du Bureau de l'Amirauté, étant copie d'un Ordre en Conseil, du 20 Novembre, 1835, qui révoque le tarif des honoraires de la Cour de Vice-Amirauté de Québec.

Copie d'une lettre de J. Stephen, Ecuyer, du 3 Mars, 1838, avec copie de certaines Dépêches du Comte de Gosford, et des réponses à icelles; aussi, copie d'une autre lettre de M. Stephen, du 8 du dit mois de Mars, avec copie d'une Dépêche du Comte Gosford, et mon Rapport sur icelles, daté le 19 Avril, 1838.

Copie de la Minute de Votre Seigneurie en date du 30 Avril, 1838.

Copie d'une lettre de A. G. Spearman, Ecuyer, du 13 Juillet, 1838, avec une lettre M. Stephen, et copie d'une minute de Vos Seigneuries, ainsi que de la correspondance antérieure qui avait été échangée au sujet de l'établissement.

Appendice
(P. P. P.)
27 Juillet.

au sujet de l'établissement d'un nouveau tarif d'honoraires, et copie de ma lettre à M. Spearman, du 26 Octobre, 1838.

Lettre de M. Stephen, du 13 Juillet dernier, exposant, etc.

Quant à cette recommandation de Lord Stanloy, je prends la liberté de référer Vos Seigneuries à un rapport qui a été présenté ce jour; et je commencerai par indiquer tout ce qui a été fait pour rédiger et établir un tarif d'honoraires convenable pour les Cours de Vice-Amirauté; dans ce but, nous avons reçu les témoignages de feu M. Fairbanks, Juge de la Cour de Vice-Amirauté, à Halifax,—de M. Black, Juge de la Cour de Vice-Amirauté, à Québec,—de M. Archibald, Juge actuel de la Cour de Vice-Amirauté, à Halifax,—de M. Young, qui possède une clientèle considérable dans cette Cour, et d'une foule d'autres personnes les plus en état de nous donner les meilleurs renseignemens sur le sujet. M. Swabey et moi, nous sommes d'opinion que l'ancien tarif établi à Québec, était trop élevé et devrait être réduit; et nous avons préparé un nouveau tarif d'honoraires qui, nous le pensons, sera bien accueilli par le Juge, les Officiers et les Praticiens de la Cour de Vice-Amirauté de Québec. Cependant, je dois remarquer qu'on ne peut régulièrement établir un tarif d'honoraires pour une Cour de Vice-Amirauté, si ce n'est par un ordre de Sa Majesté en Conseil, conformément à l'Acte de la 2e Guil. IV, chap. 51.

Je dois de plus déclarer que nous sommes aussi d'opinion que le tarif d'honoraires qu'on se propose d'établir pour la Cour de Vice-Amirauté de Québec, devrait également être introduit dans celles de Halifax et du Nouveau-Brunswick; et bien que ces Cours de Vice-Amirauté soient les seules relativement auxquelles il nous ait été enjoint de préparer un tarif d'honoraires, nous n'en sommes pas moins d'avis qu'on devrait introduire le même tarif dans les Cours de Vice-Amirauté qui sont établies dans les Iles de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick.

Pour la rédaction de ce tarif, et dans la vue de mieux nous acquitter de la tâche qui nous a été confiée, nous avons cru devoir consulter les documens suivans, savoir:—

Les rapports des Commissaires qui ont été employés à rédiger un tarif d'honoraires pour certaines Cours de Vice-Amirauté dans les cas où il s'agit du partage du butin fait sur l'ennemi, lesquels honoraires ont depuis été confirmés, par un ordre en Conseil de Sa Majesté, en date du 15 Juillet, 1813.

Les rapports des Commissaires chargés de s'enquérir des devoirs, salaires et émolumens des Officiers des diverses Cours de Justice en Angleterre, et particulièrement en ce qui concerne la Haute Cour de Chancellerie et la Cour de l'Échiquier, les Cours d'Amirauté et d'Appel, et les principales Cours Ecclésiastiques.

Aussi l'Acte de la 2e Guil. IV, chap. 51, qui règle la pratique et les honoraires de Cours de Vice-Amirauté hors du Royaume, ainsi que les règles, réglemens et tarifs établis par icelui.

Appendice
(P. P. P.)
27 Juillet.

QUÉBEC.

TARIF D'HONORAIRES.

HONORAIRES DU JUGE.

Durant le progrès de la Cause ou Poursuite.

	ARGENT STERLING.		
	£	s.	d.
Pour administrer le serment à un témoin ou à une partie dans la cause, recevoir le cautionnement d'une ou plusieurs personnes, émaner une commission, saisie, ou tout autre bref, ou pour tout acte judiciaire fait soit avant ou après l'audition d'une cause, et dont il n'est pas parlé ici, Le même honoraire de 2s. sera alloué au Juge substitut, chaque fois qu'il remplira le même devoir.	0	2	0
Si l'action est retirée,.....	0	2	8
Pour la sentence qui déclare qu'une des parties est en défaut,.....	0	6	8
Pour signer un décret en faveur d'une partie qui poursuit le recouvrement d'une pénalité,.....	0	6	8
Pour toute sentence ou jugement interlocutoire,.....	1	0	0
<i>Pour apposer le Sceau de la Cour.</i>			
Mandat d'arrestation, avis, commission, décret, restitution ou saisie,.....	0	4	4
Ordre compulsoire ou sub-pœna, ou tout instrument dont il n'est pas parlé ici,....	0	2	8
Expédition ou double de tout document ou procédure,.....	0	6	8
Liasse d'une cause transmise à la Cour d'Appel,.....	0	4	4

HONORAIRES DU RÉGISTRATEUR.

1. Honoraires sur les documens préparés par le Régistrateur.

Pour préparer et grossoyer les documens—

Mandat de saisie contre un vaisseau ou des effets, ou d'arrestation contre une personne,.....	0	3	6
Cautionnement,.....	0	3	6
Avis, commission ou décret, ordonnant une évaluation ou vente, ou autrement,.....	0	10	0
Mandat ou Writ de restitution,.....	0	12	0
Ordre compulsoire ou sub-pœna contre les témoins,.....	0	5	0
Writ de saisie,.....	0	12	0
Lorsqu'aucun des documens qui précèdent, excèdera dix feuilles (folios), pour chaque feuille* en sus des dix,.....	0	1	0

* La feuille dont il est question dans ce tarif d'honoraires devra contenir quatorze-dix mots, comptant chaque chiffre pour un mot.

Si le Régistrateur est requis de dresser aucun autre document, acte ou instrument quelconque, non indiqué dans ce tableau, il aura droit d'exiger les mêmes honoraires qu'un Procureur, savoir :

Pour dresser chaque feuille,.....	0	1	0
Pour une copie au net, ou le grossissement de chaque feuille,.....	0	0	6

2. Honoraires pour les documens qui ne sont pas dressés ou préparés par le Régistrateur, mais par le Procureur, Solliciteur ou Avocat dans la cause.

Pour un décret signé par le Juge, en faveur d'une partie qui poursuit le recouvrement d'une pénalité,.....	0	6	8
--	---	---	---

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

	£	s.	d.
Pour filer l'affidavit ou le protêt du Maître d'un vaisseau, ou des marins, sans égard au nombre de personnes concernées,.....	0	2	8
Pour filer la déclaration, inforamation, réclamation, procuration ou autre document semblable,.....	0	4	0
Pour filer l'exhibit y annexé, ou annexé à tout affidavit,.....	0	1	0
Pour l'entrée (ou le grossoisement) des réponses d'une partie dans la cause,—pour chaque feuille,.....	0	0	6
3. Honoraires pour conduire l'enquête.			
Pour chaque témoin qui est interrogé sur une information, déclaration ou plaider,* un honoraire de.....	0	6	8
* Il doit être bien entendu que le Régistrateur ou celui qui interroge les témoins pour lui, doit recevoir les dépositions des témoins sur l'information, déclaration ou plaider, sans poser d'autres questions, de vive voix, que celles qui sont pertinentes; la déclaration, l'information ou le plaider devraient toujours être dressés d'une manière assez claire ou précise pour mettre la personne qui interroge les témoins en état de recevoir leurs dépositions aussi clairement. Le transquestionnement devra, par conséquent, avoir lieu sur des interrogatoires par écrit.			
Pour chaque feuille, quelque soit la longueur du témoignage, s'il est en anglais, S'il est besoin d'employer un interprète, (l'interprète compris),.....	0	1	0
4. Honoraires pour copies certifiées de tous papiers ou documens.			
Pour chaque copie de la sentence ou jugement interlocutoire, certifiée sous le sceau,.....	0	9	0
Pour chaque copie certifiée d'un affidavit, témoignage, réponses d'une partie, ou autre document ou procédure dans une cause, ou extrait d'icelle, si elle contient moins de douze feuilles,.....	0	5	0
Si elle contient plus de douze feuilles,—pour chaque feuille en sus,.....	0	0	6
Copies certifiées de papiers et documens destinés à former la liasse transmise à la Cour d'Appel, ou dans tout autre but, par chaque feuille,.....	0	0	6
5. Honoraires pour la traduction des papiers.			
Chaque fois qu'il sera nécessaire de traduire des papiers, le Régistrateur exigera les frais déboursés pour payer le traducteur, ajoutant un quart en sus pour s'indemniser de son trouble, et des avances par lui faites, etc.			
6. Honoraires accidentels durant le progrès d'une cause.			
Si l'action est retirée,.....	0	5	0
Pour l'émanation de tout ordre de la Cour,.....	0	1	0
Pour chaque défaut prononcé contre les parties dans les causes intentées pour le recouvrement de pénalités,.....	0	3	4
Pour chaque sentence ou jugement interlocutoire, y compris la rédaction de l'acte; le tout payé par la partie qui obtient gain de cause,.....	0	10	0
Pour vacation devant le Juge ou son substitut, chaque fois qu'il est rendu un décret autre qu'une sentence ou jugement interlocutoire,.....	0	3	6
Pour donner un reçu de documens livrés hors du Greffe,.....	0	1	4
Pour une*recherche parmi les liasses, de la part de toute personne qui n'est pas partie dans la cause,.....	0	2	6

*Note.—Il ne sera exigé aucun honoraire des parties dans la cause, ou de tout matelot qui demanderait une recherche.

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

	£	s.	d.
Pour annoncer une Séance ultérieure ou intermédiaire de la Cour, en sus de la somme payée pour l'annonce,.....	0	5	0
7. Pour paiemens d'argent.			
Pour dresser un reçu pour les deniers qui doivent être payés hors du Greffe,.....	0	1	0
Commission sur les deniers payés hors du Greffe, sur chaque louis sterling,.....	0	0	2
8. Taxation des frais.			
Pour taxer un mémoire de frais, (s'il contient moins de six feuilles) il sera perçu de chaque partie présente à la taxation,.....	0	3	4
Si le mémoire de frais excède six feuilles, chaque partie présente à la taxation (outre les honoraires ci-dessus mentionnés) paiera sa quote-part de quatre deniers, pour chaque feuille en sus; et s'il n'y a qu'une seule partie, elle sera tenue de payer,...	0	0	4
9. Comptes soumis par le Juge au Régistrateur et aux Marchands.			
Au Régistrateur,.....	3	3	0
Au Marchand présent à l'audition du compte, S'il y en a deux—trois guinées chaque.	3	3	0
HONORAIRES DU MARSHALL.			
Pour la saisie d'un vaisseau ou d'effets, et pour l'arrestation d'une personne,.....	1	1	0
Pour détenir un vaisseau et sa cargaison ou l'un ou l'autre séparément, lorsqu'ils ne sont pas sous la garde des Officiers de Douane,—pour chaque jour qu'ils seront ainsi sous sa garde,.....	0	4	0
Pour constater et certifier la solvabilité des personnes qui s'offrent comme cautions dans une poursuite,—pour chaque caution,.....	0	4	0
Pour lever la saisie d'un vaisseau ou d'effets, et pour décharger une personne,.....	0	5	0
Pour exécuter tout avis ou décret pour obtenir les réponses d'une partie, ou un ordre compulsoire ou tout autre instrument non spécifié,.....	0	6	8
Pour chaque défaut ou décret en faveur d'une partie qui réclame une pénalité,...	0	4	4
Pour vacation en Cour, chaque fois qu'une sentence ou jugement interlocutoire est rendu,.....	0	8	8
Pour exécuter tout décret ou commission d'évaluation, non compris les honoraires de l'évaluateur, mais y compris l'inventaire, si la valeur n'excède pas £500 stg.	1	6	8
Pour le même devoir lorsque la valeur excède £500 sterling,.....	2	0	0
Pour exécuter tout décret ou commission pour vendre un vaisseau ou des effets par encan public, lorsque le produit net de la vente s'élève à moins de £200 stg. Et pour chaque £100 sterling en sus,.....	1	0	0
Pour veiller à l'exécution d'un décret, ou d'une commission de <i>unlivery of cargo</i> , (s'il n'y a aucune intention de vente,) par jour,.....	2	2	0
Pour arrêter une personne après sentence rendue, si la somme due par elle n'excède pas £20 sterling,.....	1	0	0
Pour le même devoir, lorsque la somme excède £20, et ne se monte pas à £50 sterling,.....	2	0	0
Et pour chaque louis sterling en sus des £50.	0	0	6
NOTE. Si le <i>Marshall</i> est obligé de se transporter à plus de deux milles de distance, pour exécuter aucun des dits devoirs, on devra lui payer pour l'indemniser de la perte de son tems et de ses frais de voyage, en sus des honoraires ci-dessus, pour chaque mille de trajet, soit en allant ou revenant du lieu où l'ordre a été signifié,.....	0	1	0

Appendice (P. P. P.)

27 Juillet.

HONORAIRES DES AVOCATS.

£ s. d.

Il n'est pas facile d'établir aucune règle relativement aux honoraires des Avocats, attendu que ces honoraires doivent dépendre de la nature de chaque cause, de son importance, de sa durée, et des difficultés qu'elle offre.

Dans toutes les causes dans lesquelles il n'y a pas de défenses ou qui n'offrent pas de grandes difficultés, un seul Conseil devrait suffire.

Les suggestions suivantes doivent servir de guide au Procureur lorsqu'il consulte un Conseil, dans les matières qui se présentent le plus souvent dans le cours d'une poursuite.

Retenue de l'Avocat,.....	1	1	0
Pour consulter, dresser ou signer l'information ou déclaration, la réclamation et affidavit, la réponse ou réplique à la déclaration, ou l'information ou l'acte sur pétition, suivant la longueur ou la difficulté,.....	0	10	0
	à		
	2	2	0
Pour consulter, dresser et signer les *interrogatoires, réponses, etc., lorsqu'ils n'ont pas plus de douze feuilles,.....	0	10	6

* Qu'il soit bien entendu que les interrogatoires pour le transquestionnement des témoins, ne doivent pas être dressés séparément pour chaque témoin auquel ils sont adressés; mais que la même série d'interrogatoires doit servir généralement pour tous les témoins.

Pour chaque quinze feuilles additionnelles jusqu'à soixante..... 0 10 6

Il arrive sans doute qu'il faut des consultations avec les Conseils, surtout dans les causes difficiles et compliquées, et il est évident qu'on ne peut fixer d'une manière précise le montant des honoraires que l'on devra payer dans ces occasions; on pourra suivre à cet égard l'usage et la pratique suivies dans la Cour de Chancellerie.

Pour toute motion nécessaire faite par le Conseil devant le Juge durant le progrès de la cause,.....	0	10	6
	à		
	2	2	0
L'honoraire pour l'audition finale devra dépendre de la longueur des témoignages, et de l'importance et de la difficulté de la cause; mais dans les poursuites peu compliquées, il devrait être de deux à cinq guinées, et n'excéder jamais cette dernière somme, excepté lorsque la procédure est volumineuse, ou d'une nature plus qu'ordinaire ou difficile.....	2	2	0
	à		
	5	5	0

HONORAIRES DES PROCUREURS.

Retenue,.....	0	5	0
Pour vacation devant le Juge ou son substitut, soit en Cour ou en Chambre.....	0	5	0
Pour l'extrait d'un warrant, avis, commission, writ ou autre instrument,.....	0	6	8
Pour dresser la déclaration, l'information, plaidoyer, réclamation, affidavit, interrogatoires, réponses ou autre procédure quelconque non spécifiées ici,—par chaque feuille.....	0	1	0
Pour copier et grossoyer, par feuille.....	0	0	6
Pour consultation avec la partie afin de recevoir les instructions pour dresser la déclaration, information, plaidoyer, ou pour tout autre objet d'utilité, pendant le cours du procès,.....	0	6	8

Appendice (P. P. P.)

27 Juillet.

£ s. d.

Pour consultation avec l'Avocat, si la chose est nécessaire, avant l'audition finale d'une cause ou autrement,.....	0	6	8
Pour une consultation spéciale,.....	0	13	4

Et si la consultation est longue et que la cause soit importante, l'honoraire pourra être augmenté avec l'approbation du Juge.

Pour *vacation auprès de l'Avocat, pour le retenir dans la cause, ou pour consulter, dresser ou signer une information, déclaration, réplique ou autre plaidoyer, réclamation, affidavit, réponses, interrogatoires ou autres matières, ou en toute autre occasion où il s'agira de livrer des papiers ou employer un Avocat,.....	0	6	8
--	---	---	---

* Note.—On devra prendre garde de ne pas augmenter le nombre des visites ou consultations avec l'Avocat, qui ne devraient avoir lieu que lorsque la chose est absolument nécessaire.

Pour chaque vacation nécessaire auprès du Régistrateur, ou du Procureur de la partie adverse, durant le progrès de la cause, ou du Marshall pour lui donner des instructions concernant la signification de tout document pour cautionnement, etc.	0	5	0
--	---	---	---

Pour toute copie de dépositions, etc., obtenues du Régistrateur, il faudra ajouter un tiers de la somme payée à son Bureau, pour le trouble de la collationner et en faire un extrait.

Pour consulter et examiner tout papier, exhibit ou document fourni ou introduit dans une cause par la partie adverse, ou fourni par sa propre partie, à l'effet d'être produit comme preuve dans la cause, si le tout n'exécède pas 12 feuilles,	0	3	4
Pour chaque 12 feuilles en sus,.....	0	2	0
Pour vacation lors de l'audition finale d'une cause, lorsqu'elle n'occupe que peu de tems, 6s. 8d.; pour plusieurs heures, 13s. 4d.; pour toute la journée. }	0	6	8
	ou		
	1	0	0

(Copie.)
No. 150.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Kingston, 28 Décembre, 1843.

MILORD,—A la demande de M. Black, Juge de la Cour de Vice-Amirauté, et Membre représentant la Cité de Québec, j'ai l'honneur de présenter, au nom du Barreau de cette ville, une Pétition à Sa Majesté en Conseil, par laquelle on demande l'établissement d'un tarif d'honoraires pour la Cour de Vice-Amirauté du Canada. Le Rapport que Votre Seigneurie a demandé dans sa Dépêche du 16 Septembre, N° 88, sera soumis plus tard.

J'ai, etc.,

(Signé) C. T. METCALFE.

Le Très Honorable

Lord Stanley,
etc., etc.

BUREAU DU SECRÉTAIRE CIVIL,
Montréal, 2 Août, 1844.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le Gouverneur-Général, d'appeler votre attention sur la Dépêche du Secrétaire d'Etat du 16 Septembre, 1843, N° 88, dont la teneur vous a été communiquée, dans le but

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

d'obtenir le Rapport que le Gouvernement de Sa Majesté a demandé au sujet du nouveau tarif d'honoraires qu'on a en vue d'établir pour la Cour de Vice-Amirauté à Québec.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
J. M. HIGGINSON.

A l'Honorable
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 17 Août, 1844.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur-Général, que Son Excellence désire vous nommer Commissaire, conjointement avec les Honorables MM.

et Ecuyers, à l'effet de vous enquérir et faire rapport de la convenance qu'il y aurait d'établir un tarif d'honoraires, pour les Officiers de la Cour de Vice-Amirauté à Québec. Je vous prie de vouloir bien m'informer, le plus tôt possible, si vous êtes disposé à accepter cette charge.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
D. DALY,
Secrétaire.

NOTE.—Une lettre semblable a été adressée à l'Honorable Wm. Walker, l'Honorable E. W. Primrose, l'Honorable George Pemberton, John Duval et Henry Lemesurier, Ecuyers; lesquels ont accepté la charge de Commissaires.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 23 Août, 1844.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur-Général, qu'il a plu à Son Excellence vous nommer Commissaires à l'effet de lui faire rapport, pour l'information du Gouvernement de Sa Majesté, s'il convient d'établir un tarif d'honoraires, pour les Officiers de la Cour de Vice-Amirauté à Québec.

Je vous transmets, en conséquence, copie ci-jointe d'une Dépêche du Secrétaire d'Etat pour le Département des Colonies, qui recommande la nomination d'une Commission pour cet objet; les divers documens qui accompagnaient cette Dépêche, devront occuper votre attention, dès le début de votre enquête.

Vous devrez aussi profiter des renseignemens et suggestions que pourra vous offrir l'Honorable Juge de la Cour de Vice-Amirauté, qui se fera sans doute un plaisir de donner toute l'aide et l'assistance en son pouvoir. Si vous avez besoin de renseignemens de la part d'aucun autre Officier de la Cour, je dois vous dire que Son Excellence leur a donné ordre de vous offrir toutes les facilités possibles.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
D. DALY,
Secrétaire.

L'Honorable Wm. Walker,
L'Honorable E. W. Primrose,
L'Honorable Geo. Pemberton,
John Duval,
Henry Lemesurier, Ecuyers,
etc., etc., etc.,
Québec.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 23 Août, 1844.

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur-Général, que Son Excellence a bien voulu nommer les Honorables MM. W. Walker, E. W. Primrose et George Pemberton, et MM. Duval et Henry Lemesurier, Commissaires à l'effet de faire un rapport à Son Excellence, au sujet de l'établissement d'un tarif d'honoraires pour les Officiers de la Cour de Vice-Amirauté de Québec.

Son Excellence ne doute pas que les Commissaires ne veuillent profiter de vos lumières et de votre expérience, et que vous ne soyez disposé de votre côté à leur donner toute l'aide et l'assistance en votre pouvoir, dans l'accomplissement de la tâche qui leur est confiée.

S'ils avaient besoin de quelques renseignemens de la part d'aucun autre Officier de la Cour, je vous prie de vouloir bien signifier à tout tel Officier que Son Excellence désire qu'on donne aux Commissaires tous les renseignemens qu'ils pourront demander.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,

D. DALY,
Secrétaire.

A Son Excellence le Très Honorable Sir CHARLES THÉOPHILE METCALFE, Chevalier Grand' Croix du Très Honorable Ordre du Bain, l'un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Édouard, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les Commissaires soussignés, qui avons été chargés de faire rapport à Votre Excellence, pour l'information du Gouvernement de Sa Majesté, au sujet de l'établissement d'un tarif d'honoraires pour la Cour de Vice-Amirauté de Québec, avons l'honneur de présenter à Votre Excellence, une exposition de nos procédés, et un aperçu de l'opinion que nous avons formée sur la matière qui a été soumise à notre examen par l'Honorable M. le Secrétaire Daly, le 23 Août dernier.

Après avoir d'abord consulté avec beaucoup de soin et d'attention la Dépêche du Secrétaire d'Etat pour le Département des Colonies, et les documens qui nous ont été transmis, nous avons cru devoir, avant de passer outre, prier l'Honorable Juge de la Cour de Vice-Amirauté de Québec de nous faire part de ses opinions, et cela de la manière qu'il jugerait la plus convenable, concernant le taux des honoraires qu'il convient d'introduire dans le tarif, avec telles observations et suggestions sur la matière que son expérience lui permettrait d'offrir. A la suite de cette demande, l'Honorable Juge nous transmit, le 21 Septembre dernier, un tarif d'honoraires qu'il croyait devoir recommander pour la Cour de Vice-Amirauté de Québec, avec une lettre dans laquelle il expliquait le point de vue sous lequel il envisageait la matière; ces documens sont annexés à ce rapport. Nous avons cru devoir ensuite nous procurer l'opinion du Régistrateur et du Marshall de la Cour, et celle du Barreau de Québec, et particulièrement des Messieurs du Barreau qui pratiquent le plus ordinairement dans la Cour de Vice-Amirauté; et dans ce but, nous avons

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

requis la présence du Régistrateur et de plusieurs Avocats, dont on trouvera les témoignages dans l'Appendice de ce rapport. L'indisposition grave du Marshall ne lui a pas permis de comparaître devant les Commissaires, et nous avons ainsi été privés des renseignemens que son expérience aurait pu nous procurer.

Après avoir ainsi obtenu tous les renseignemens qui étaient à votre portée, sur la matière qui a été soumise à notre examen, et comparé avec soin les différens tarifs, savoir, celui qui a été établi en 1832 en vertu de la 2^{me} Guillaume IV, ch. 51, et qui a été abrogé depuis; celui qui a été transmis récemment par le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, et le tarif que l'Hon. Juge de la Cour de Vice-Amirauté de Québec vient de recommander; et après avoir mûrement considéré les divers témoignages donnés par écrit et de vive voix, et les autres renseignemens que nous nous sommes procurés ou que nous avons puisés dans notre propre expérience et dans les faits qui étaient à notre connaissance, nous sommes convenus unanimement de présenter respectueusement le rapport suivant à Votre Excellence.

Nous sommes décidément d'opinion que le tarif qui a été établi par un ordre de Sa Majesté en Conseil en 1832, est beaucoup trop élevé, et qu'il ne convient ni aux moyens ni à la position de ceux qu'il intéresse dans la Colonie, ni à la classe des affaires qui sont de ressort ordinaire de la Cour de Vice-Amirauté à Québec.

Nous sommes aussi décidément d'opinion que les raisons pour lesquelles toutes les personnes éclairées s'opposent au mode de rétribuer les Juges au moyen d'honoraires, militent avec une égale force contre les Juges des Cours de Vice-Amirauté; nous recommandons qu'aucun honoraire ne soit alloué au Juge dans le tarif qu'on se propose d'établir; et nous partageons pleinement le sentiment du Juge actuel de la Cour de Vice-Amirauté de Québec à cet égard. Nous observerons que le Juge de cette Cour reçoit à présent, et qu'il a toujours reçu depuis 1769, au lieu d'honoraires, un salaire annuel de £200 sterling, qui est payé à même la caisse publique. C'est là un abus qu'on devrait éviter avec soin, selon nous; et si l'on considère le rang et la position qu'il occupe dans la société, le caractère et la dignité de la Cour qu'il préside, et combien il est à désirer que celui qui remplit cette charge, soit choisi parmi les membres les plus distingués de la profession, nous pensons respectueusement que le Juge de la Cour de Vice-Amirauté devrait recevoir un salaire convenable et suffisant, et que ce salaire ne devrait pas être moins de £500 stg. par année. Le salaire actuel attaché à cette charge a été fixé à une époque reculée, alors que les autres charges judiciaires étaient rétribués d'après le même taux; mais depuis ce tems, les salaires de tous les autres Juges ont été augmentés, tandis que celui du Juge de la Cour de Vice-Amirauté, est demeuré stationnaire.

Nous remarquerons de plus, que même en admettant que les autorités compétentes se décident finalement à allouer des honoraires au Juge dans le tarif projeté, le montant que l'on percevrait à Québec, soit d'après le tarif établi en 1832, soit d'après celui qui a été transmis par le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, n'égalerait probablement pas le modique salaire que le Juge reçoit maintenant.

Nous sommes d'opinion que les honoraires qu'on se propose d'accorder au Régistrateur et au Marshall par le tarif que le Très Honorable Lord Stanly a transmis, ne seraient peut-être pas trop élevés, si ni

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

l'un ni l'autre de ces Officiers ne recevait aucun salaire pour rétribuer leur services; mais nous sommes aussi clairement d'opinion, dans les circonstances particulières où cette Colonie se trouve placée, qu'il n'est pas désirable que ces Officiers soient exclusivement rémunérés au moyen d'honoraires. Nous sommes d'accord avec le Juge de la Cour de Vice-Amirauté de Québec, qu'il est préférable que ces Officiers reçoivent un salaire fixe et modique comme partie de leurs émolumens, et en même temps qu'on établisse pour eux une échelle très réduite d'honoraires, qui servirait avec leurs salaires à les rétribuer d'une manière convenable. Si cette suggestion est agréée, nous recommanderions alors l'établissement du tarif que le Juge de la Cour de Québec a proposé pour le Régistrateur et le Marshall, à l'exception de l'item de 4s 6d au Régistrateur pour interroger les témoins de vive voix. Cet honoraire, selon nous, ne devrait être exigé que pour les témoignages pris par écrit, et 1s. sterling devrait suffire pour chaque témoin qu'on interroge de vive voix. Nous ne recommanderons cette partie du dernier tarif, que dans l'hypothèse où le Régistrateur recevrait en sus un salaire fixe de £100 sterling, et le Marshall, de £50, d'après la recommandation du Juge, car nous considérons que c'est là une rétribution raisonnable. Nous en sommes venus à cette conclusion sur cette partie du sujet, d'après les motifs suivans.

Depuis que le tarif de 1832 a été abrogé, et que le Régistrateur et le Marshall ont été rétribués d'une manière fixe, sans qu'il en coûtât rien aux plaideurs, il est certain que le nombre des poursuites intentées dans la Cour de Vice-Amirauté de Québec, a presque triplé; et cela est dû principalement à l'absence de tout frein contre les poursuites les plus mal fondées, vu qu'on n'est pas obligé de faire certains déboursés, et qu'on ne craint nullement de voir retomber les dépens sur soi. Nous pensons qu'il est bon d'imposer un semblable frein en établissant un tarif d'honoraires. D'un autre côté, comme les neuf-dixième des poursuites intentées jusqu'à présent l'ont été pour les gages des matelots, et qu'on commence d'ordinaire dans ces poursuites par saisir le vaisseau,—soit que l'on considère l'intérêt des propriétaires des vaisseaux, qui, même en obtenant gain de cause contre des adversaires qui sont généralement hors d'état de payer les frais, sont exposés à des dépenses injustes, et à un très lourd fardeau,—soit que l'on considère la classe de personnes contre lesquelles ce tarif opérerait comme un déni de justice, nous pensons qu'en établissant un tarif moins élevé, et en égalisant la différence par un salaire annuel, on éviterait ces inconvéniens, autant qu'il est possible de le faire par des réglemens. Un autre motif qui doit militer contre les salaires exclusivement fixes, c'est, d'un côté, le trouble inutile que les Officiers sont souvent obligés de se donner, et, de l'autre, l'absence d'un mobile suffisant pour les engager à remplir leurs devoirs avec ponctualité et fidélité.

Ces observations, nous les avons faites d'après notre expérience du passé et les dispositions de l'Acte maintenant en force qui concerne la marine marchande, car nous ignorions alors que la Législature Impériale avait passé un nouvel Acte à cet égard, dans la dernière Session, qui devait devenir en vigueur le premier Janvier prochain; en ayant eu connaissance depuis, nous en avons emprunté un exemplaire que le Collecteur de ce port a eu la bienveillance de nous prêter, et nous l'avons lu et consulté avec la plus grande attention; mais, après l'avoir fait, nous n'avons trouvé aucun motif de changer notre opinion à l'égard du tarif ou des salaires que nous avons recommandés dans ce rapport. Nous devons exprimer notre regret que la juridiction de la Cour d'Amirauté, dans les affaires au-dessous £20 pour les gages

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

des matelots, ait été transférée aux Magistrats; et nous sommes d'opinion qu'il serait dans l'intérêt de toutes les parties intéressées, que ces affaires et autres semblables fussent décidées par la Cour de Vice-Amirauté, afin de leur éviter des dépenses ruineuses, et nous pensons qu'on devrait faciliter le recours à ce tribunal plutôt qu'à tout autre; si nos vues à cet égard pouvaient pleinement se réaliser, nous verrions avec plaisir l'abrogation de cette partie de l'Acte qui concerne la marine marchande.

Si nous avons soumis les observations ci-dessus, malgré les modifications apportées au nouvel Acte de la marine marchande, c'est que nous pensons, d'après notre expérience, qu'il est nécessaire d'établir un tarif d'honoraires qui puisse servir de frein contre l'institution de poursuites mal fondées, comme nous l'avons déjà observé dans ce rapport.

A l'égard des honoraires des Avocats et Procureurs, comme ces professions se trouvent réunies dans cette Province, nous sommes d'opinion que l'on devrait adopter de préférence le tarif que le Juge de la Cour de Vice-Amirauté de Québec a présenté, plutôt que celui qui a été transmis par les autorités de la Mère-Patrie; et comme nous pensons que ces taux sont raisonnables, nous en recommandons l'adoption.

Le projet d'établir, s'il est possible, un tarif uniforme pour toutes les Colonies de l'Amérique du Nord, a aussi occupé notre attention; mais en l'absence des renseignements nécessaires sur la pratique et la position relative des divers Officiers des Cours de Vice-Amirauté des autres Colonies, et de celle du Canada, nous avons cru que nous remplirions mieux la tâche qui nous a été imposée en nous bornant à recommander les mesures que nous regardons comme étant les plus désirables pour la Cour de Vice-Amirauté de cette Province. Avant de terminer, il serait peut-être bon de dire que, dans les recommandations que nous avons faites, nous n'avons eu en vue que ce que nous avons cru utile et convenable d'après les principes généraux, sans considérer les inconvéniens que le nouvel Acte relatif aux vaisseaux marchands, devra entraîner pour le Régistrateur et le Marshal, puisqu'il aura l'effet de leur enlever la majeure partie des honoraires qu'on voulait leur donner; car nous pensons que cette question n'est nullement de notre ressort.

Nous devons pareillement déclarer que l'Honorable George Pemberton, l'un des Commissaires nommés par Votre Excellence, n'a pu signer ce rapport, ayant été obligé de se transporter en Europe avant que la Commission eût terminé ses travaux; mais nous avons tout lieu de croire qu'il en aurait approuvé la teneur générale.

Le tout néanmoins humblement soumis à Votre Excellence, par

Vos très obéissans
et très humbles serviteurs,
(Signé,) WM. WALKER,
F. W. PRIMROSE,
J. DUVAL,
H. LEMESURIER.

Québec, 18 Décembre, 1844.

APPENDICE.

MINUTES DES PROCÉDÉS.

Une Assemblée des Commissaires chargés par Son Excellence le Gouverneur-Général de lui faire rapport, pour l'information du Gouvernement de Sa Majesté, relativement à l'établissement d'un tarif d'honoraires à percevoir par les Officiers de la Cour de Vice-Amirauté de Québec, a été tenue le 19 Septembre, 1844.

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

Présens :

L'Hon. W. Walker,
L'Hon. F. W. Primrose,
L'Hon. Geo. Pemberton,
John Duval, Ecuyer, et
Hy. Lemesurier, Ecuyer.

M. George Irvine est nommé Greffier; lettre adressée à l'hon. H. Black, Juge de la Cour de Vice-Amirauté, le priant d'indiquer, sous telle forme qui lui paraîtra la plus convenable, le montant et le taux des honoraires à introduire dans le tarif, avec telles observations et suggestions que son expérience lui permettra d'offrir, ou qu'il jugera utiles.

Lu les documens transmis aux Commissaires par l'hon. M. le Secrétaire Daly.

2 Décembre, 1844.

Une assemblée a été tenue au Bureau de M. Duval.

Présens :

L'Hon. Wm. Walker,
L'Hon. F. W. Primrose,
John Duval, Ecuyer, et
Hy. LeMesurier, Ecuyer.

Lu une lettre de l'hon. H. Black, en date du 21 Septembre.

Lettres adressées à MM. Bradley, Parkin, Ross et Maguire, requérant leur présence, Mercredi, le 4 du courant, à l'effet de donner tels renseignements qu'ils croiront utiles et nécessaires relativement au taux des honoraires qu'on devrait fixer dans le tarif.

Lettre adressée à Geo. Vanfelson, Ecuyer, informant les Messieurs du Barreau de Québec, que les Commissaires seront heureux de profiter des lumières et des suggestions qu'ils voudront bien leur offrir.

4 Décembre, 1844.

Assemblée tenue au Bureau de M. Duval.

Présens :

L'Hon. W. Walker,
L'Hon. F. W. Primrose,
John Duval Ecuyer, et
Hy. LeMesurier, Ecuyer.

Joseph P. Bradley, Ecuyer, Régistrateur de la Cour de Vice-Amirauté de Québec, est appelé et interrogé comme suit :—

Je suis Régistrateur de la Cour de Vice-Amirauté, depuis le 1er Janvier, 1842; et j'ai rempli partie des fonctions de cette charge plusieurs années avant cette époque.

Nombre d'actions intentées en

Année	Nombre d'actions	Montant des honoraires du Régistrateur.
1833,.....	86	£277 8 2½
1834,.....	120	301 17 9
1835,.....	101	280 7 11

Les honoraires ci-dessus ont été perçus en vertu du tarif établi par le Roi en Conseil, et aboli en 1836.

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

Le nombre d'actions intentées depuis 1839, est comme suit :—

1840,	133	1842,	283
1841,	187	1843,	417
		1844,	336

Durant ce tems, le Régistrateur a joui d'un salaire annuel de £150 sterling, au lieu d'honoraires. Ce plan était considéré comme un arrangement temporaire, jusqu'à ce qu'on eût établi un tarif d'honoraires pour le Régistrateur. Je considère que ce salaire annuel n'est pas une rétribution suffisante, ainsi qu'on le verra d'après les montans perçus par le Régistrateur, en vertu du dernier tarif, pendant les années 1833, 1834, 1835, et le nombre d'actions sorties pendant ces années, comparé au nombre d'actions sorties pendant les années suivantes. Ce salaire a été accordé à la recommandation de Lord Gosford, alors Gouverneur-en-chef; et Lord Durham, Gouverneur-Général des Canadas, a depuis recommandé un salaire annuel de £250 ou £300 sterling; je ne puis, préciser la somme. Avant la Dépêche de Lord Durham, on avait suivi la recommandation de Lord Gosford.

Depuis le mois de Janvier dernier, jusqu'à ce jour, quarante-trois causes ont été décidées finalement aux mérites. La plupart des causes intentées dans la Cour de Vice-Amirauté, le sont pour le recouvrement des gages des matelots. La Cour siège régulièrement deux fois par semaine, durant la saison de la navigation; savoir, du 1er Mai à la fin de Novembre; elle siège aussi fréquemment dans d'autres occasions, à la réquisition spéciale des parties.

Durant le reste de l'année, la Cour siège de tems à autres, selon que les affaires l'exigent.

Depuis qu'on a aboli les honoraires, il paraît que le nombre des actions a considérablement augmenté.

Voici le nombre des Jugemens qui ont été rendus durant les années suivantes :—

	Actions rapportées.	Jugement pour le Demandeur.	Jugement contre le Demandeur.
1833,		8	8
1834,	32	7	9*
1835,	28	8	4
1842,	127	24	49
1843,	158	27	70†
1844,	127	20	23

J'attribue l'accroissement des affaires dans cette Cour à l'absence d'un tarif.

J'ai considéré avec soin le tarif qui a été présenté par Son Honneur le Juge de la Cour de Vice-Amirauté de Québec. Je crois que les honoraires qu'on y accorde aux Avocats, sont raisonnables. Je suis d'opinion qu'on devrait accorder à la Cour un certain pouvoir discrétionnaire de taxer les honoraires des Avocats dans les causes qui sont assez importantes pour nécessiter l'emploi d'un second Avocat, disons, de trois à cinq guinées.

D'après l'expérience que j'ai acquise en remplissant les fonctions de Régistrateur pendant la dite période, je considère qu'on devrait lui accorder un salaire annuel de £150 sterling, en sus des honoraires que le Juge propose de lui donner par son tarif, un salaire de £75 au Marshal, en sus de ses oraires.

Je suis opposé à ce que le Régistrateur et le Marshall ne reçoivent qu'un salaire annuel, sans honoraires, car cela met les plaideurs à même de harasser ces Officiers sans nécessité; je préfère un tarif, quelque modique qu'il soit, avec un salaire raisonnable. En

* Pendant ces années, les Officiers ont perçu des honoraires en vertu du tarif qui a été aboli depuis.

† Pendant ces années, les Officiers n'ont pas reçu d'honoraires.

Appendice
(P. P. P.)

27 Juillet.

L'absence d'un salaire annuel, je suis d'opinion que le tarif de 1832 ne leur accorde qu'une rémunération proportionnée aux services qu'ils sont obligés de rendre; la mise en vigueur de ce tarif réduirait considérablement le nombre des causes.

Je suggérerais la nécessité de rétribuer l'Huissier Crieur, par un honoraire modique qui serait payé par les parties dans chaque cause rapportée en Cour.

5 Décembre, 1844.

Présens :

L'Hon. Wm. Walker,
L'Hon. F. W. Primrose,
John Duval, Ecr., et
Henry LeMesurier, Ecr.

Dunbar Ross, Ecr., Avocat, de Québec, est appelé et interrogé :—

Je pratique dans la Cour de Vice-Amirauté de Québec depuis dix ans. Je suis d'opinion que le tarif de 1832, établi par un ordre en Conseil, est trop élevé pour la généralité des causes qui y sont décidées, et qui sont la plupart intentées pour recouvrer les gages des matelots; mais non pas dans les cas de sauvetage, de collision, et autres affaires semblables.

J'ai eu occasion de consulter le tarif qui a été présenté par le Juge actuel, et je le trouve trop modique; je n'approuve pas son plan d'abolir la distinction entre les honoraires payés au Procureur et à l'Avocat, car je suis d'opinion que la distinction qui existe en Angleterre entre un Avocat et un Procureur devrait pareillement exister dans cette Colonie et dans toutes les autres; mais, je pense en même tems que, dans toutes les Colonies où ces professions sont réunies, le Procureur devrait avoir la faculté d'exiger tous les honoraires qui sont accordés par le tarif à un Avocat ou Conseil additionnel, sans faire payer deux fois pour le même service, et sujet au contrôle du Régistrateur et du Juge en taxant les frais.

Je crois qu'il serait désirable dans la pratique, bien que ce fût une violation de principe, d'établir un tarif séparé pour les poursuites intentées pour le recouvrement des gages des matelots.

À l'égard du Régistrateur et du Marshall, je suis d'avis qu'on devrait leur payer un salaire annuel, et qu'on ne devrait leur accorder d'honoraires que pour les copies de documens qu'ils sont requis de livrer. Cependant, je dois avouer que le mode des salaires annuels, au lieu d'honoraires, tend à augmenter le nombre des poursuites sans fondement. Je suis d'avis que £250 sterling, pour le Régistrateur, et £150 sterling, pour le Marshall, sont des salaires raisonnables; quant au Régistrateur, je dois déclarer que j'ai plutôt considéré dans mon calcul les fonctions importantes que le Régistrateur de l'Amirauté est tenu de remplir, que la somme des affaires dans la Cour de Vice-Amirauté de Québec.

Je suis d'opinion que le tarif d'honoraires proposé par le Juge actuel serait excessif pour le Régistrateur, même sans un salaire, attendu que ses émolumens s'élèveraient à environ £400 par année, et cela, nonobstant la réduction dans le nombre des causes qui résulterait de ce tarif; le nombre de causes s'élèverait alors à environ 300.

Je suis aussi d'opinion que les honoraires projetés dans le même tarif pour le Marshall sont sur une échelle trop élevée.

Je suis décidément d'opinion qu'on ne doit pas allouer d'honoraires au Juge: l'opinion publique s'y oppose. Son salaire actuel de £200 sterling, n'est nullement proportionné à la gravité de ses fonctions et à sa dignité de Juge.

Des lettres ont été adressées à MM. O. Stuart et Maguire, les priant de comparaître devant les Commissaires, Vendredi, le 6 courant.

6 Décembre, 1844.

Présens :

L'Hon. Wm. Walker,
L'Hon. F. W. Primrose,
John Duval, Ecr., et
Henry LeMesurier, Ecr.

John Maguire, Ecr., Avocat, de Québec, est appelé et interrogé :—

Je pratique depuis dix ans dans la Cour de Vice-Amirauté : j'ai examiné avec soin le tarif de 1832, établi par un ordre en Conseil ; et j'ai été témoin de la manière dont il opère dans la Cour de Vice-Amirauté à Québec. Je suis d'opinion que ce tarif est trop élevé pour la classe ordinaire des affaires qui n'ont trait qu'au recouvrement des gages des matelots ; mais dans les cas de sauvetage, collision et autres de la même importance, je considère qu'il n'est pas trop élevé. J'ai consulté le tarif qui a été présenté par le Juge actuel de la Cour de Vice-Amirauté, et je pense que les honoraires qui y sont alloués aux Avocats et Procureurs, sont raisonnables. La grande majorité des causes dans la Cour de Vice-Amirauté à Québec, sont instituées pour le recouvrement des gages des matelots ; je pense qu'il serait désirable qu'il y eût un tarif séparé pour les gages des matelots, sujet aux dispositions de l'Acte de Marine. Quant au Régistrateur et au Marshall, je suis d'opinion qu'ils devraient recevoir un salaire fixe annuel, et qu'on ne devrait leur accorder aucun honoraire pour aucune procédure quelconque. Je considère £250 sterling par année, comme une rémunération suffisante pour le Régistrateur, et £150 sterling, pour le Marshall ; cette dernière somme devrait lui tenir lieu de tous honoraires quelconques, ses déboursés non compris : on pourrait aussi accorder au Régistrateur un modique honoraire pour les copies des documens qui lui sont demandées, sans y comprendre les copies des procédures signifiées à l'une ou l'autre partie, dans le cours de la poursuite.

Je crois que le paiement d'un salaire annuel fixe tend à augmenter le nombre des procès, en ce que cela offre des facilités aux plaideurs. Je pense que les honoraires que le Juge propose d'accorder au Régistrateur en lui retirant tout salaire fixe, serait une ample rémunération pour ses services. Quant au Marshall, je considère que l'honoraire de 18s. pour l'exécution d'un Warrant, est excessif, et que la moitié de cet honoraire, savoir : 9s., serait suffisant, en lui allouant ses déboursés. A l'égard du Juge, je suis d'avis qu'il devrait recevoir un salaire fixe, sans honoraires ; les mêmes raisons qui s'opposent à ce que les Juges des autres Cours exigent des honoraires, s'appliquent également au Juge de la Cour de Vice-Amirauté.

J'ai vu le tarif qui a été transmis par Lord Stanley à Son Excellence le Gouverneur-Général, et je préfère celui qui a été présenté et modifié par le Juge actuel de la Cour de Vice-Amirauté. Si l'on établissait un tarif, le nombre de causes serait réduit, selon moi, de près de deux cents tous les ans.

George O'Neill Stuart, Ecuier, Avocat, de Québec, est appelé et interrogé :—

J'ai pratiqué plusieurs années dans la Cour de Vice-Amirauté à Québec, et je remplis de tems à autres les fonctions de Député-Juge, en vertu d'une délégation que je tiens maintenant. J'ai toujours pensé que le tarif établi par un ordre en Conseil en 1832, n'était nullement adapté aux besoins du pays, et que les honoraires qui y sont accordés sont beaucoup trop élevés pour la généralité des plaideurs ; depuis que ce tarif est tombé en désuétude, le Régistrateur et le Marshall ont reçu des salaires annuels sur les fonds de la Province ; et les affaires se sont considérablement accrues, ce que j'attribue à la

facilité avec laquelle on peut poursuivre, sans faire de déboursés : il en est résulté, que les propriétaires de vaisseaux ont été vexés et harrassés ; que nombre de poursuites vexatoires ont été intentées ; que des vaisseaux ont été saisis, à la veille de faire voile, sans l'ombre même de fondement, et dans le seul but d'extorquer de l'argent des propriétaires. Je pense que le meilleur plan serait de payer certains honoraires aux Officiers, sur chaque procédure, pourvu qu'ils fussent adaptés à la nature de l'affaire. J'établirais un autre tarif relativement aux poursuites des matelots ; ces poursuites forment au moins les neuf-dixièmes des affaires qui sont portées devant cette Cour, et elles sont presque invariablement décidées d'une manière sommaire, et avec très peu de trouble pour les Officiers ou les Procureurs. Je croirais que £200 sterling, par année, serait une rémunération suffisante pour le Régistrateur, et £75 pour le Marshall, en lui allouant ses déboursés ; et je pense qu'il devrait remplir ses devoirs en personne, chose qu'il ne fait pas à présent, je crois. Dans une poursuite pour recouvrer les gages d'un matelot, dans laquelle le jugement est rendu d'une manière sommaire, les honoraires du Régistrateur ne devraient pas se monter à plus de 9s. sterling ; dans les mêmes causes, les honoraires du Marshall ne devraient pas se monter à plus de 7s. sterling, les déboursés non compris ; et le Procureur de chaque partie devrait recevoir de £3 à £4. Sous tous les autres rapports, je recommanderais le tarif qui a été proposé par le Juge actuel.

Je suis fortement opposé à tout plan qui permettrait au Juge d'exiger des honoraires ; j'y trouve la même objection pour la Cour d'Amirauté que pour les autres Cours de Justice. J'accorderais au Juge un salaire fixe de £500 par année.

10 Décembre, 1844.

Présens :

L'Hon. W. Walker,
L'Hon. F. W. Primrose,
John Duval, Ecuier,
Henry LeMesurier, Ecuier.

Les Commissaires ayant pris en considération et agréé les différens chefs de leur Rapport, M. Primrose est prié d'en dresser le projet.

13 Décembre, 1844.

Présens :

L'Hon. W. Walker,
L'Hon. F. W. Primrose,
John Duval, Ecuier, et
Henry LeMesurier, Ecuier.

Le projet du dit rapport est lu et agréé, et il est conjoint au Clerc de le grossoyer.

18 Décembre, 1844.

Présens :

L'Hon. W. Walker,
L'Hon. F. W. Primrose,
John Duval, Ecuier, et
Henry LeMesurier, Ecuier.

Le nouvel Acte de la 7e et 8e Victoria, c. 112, est lu et considéré. Le Rapport, avec quelques modifications et additions, est agréé.

(Signé,) GEO. IRVINE,
Greffier de la Commission.

Ce que dessus est une vraie copie de nos procédés.

(Signé,) WM. WALKER,
F. W. PRIMROSE,
J. DUVAL,
H. LEMESURIER.

27 Juillet.

Appendice

P. P. P.)
27 Juillet.

Québec, 21 Septembre, 1844.

MESSEURS,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 19 du courant, par laquelle vous me priez de vous faire part de mon opinion relativement au taux des honoraires que l'on doit accorder aux Officiers de la Cour de Vice-Amirauté dans le Bas-Canada, pour les devoirs qu'ils sont tenus de remplir, et de vous offrir en même tems les suggestions qui me paraîtront les plus convenables à cet égard, pour faciliter l'accomplissement de la tâche qui vous a été imposée.

J'ai trouvé que ce sujet était extrêmement difficile à traiter. Quelqu'importantes que soient les fonctions de la Cour, en ce qu'elles se rattachent à l'administration d'un système uniforme de loi maritime dans toute l'étendue de l'Empire, et qui prend connaissance de toutes les affaires qui concernent le revenu, concurrentement avec les Cours de Jurisdiction Suprême en cette Province, il n'en est pas moins vrai que la plupart des causes intentées dans cette Cour, le sont pour un faible montant. Un tarif qui accorderait au Régistrateur et au Marshall un revenu proportionné au rang et à la position qu'ils occupent dans la société, et qui serait de nature à les rétribuer suffisamment pour les devoirs et les services qu'ils sont tenus de remplir, imposerait un fardeau trop lourd au commerce de ce port. Je proposerais donc qu'on accorde un salaire modique au Régistrateur et au Marshall, avec certains honoraires qu'on pourrait graduer de manière à ne pas peser trop lourdement sur le commerce, mais qui leur offriraient en même tems, conjointement avec leur salaire, une rémunération suffisante. Dans cette vue, je conçois qu'il serait raisonnable d'accorder au Régistrateur un salaire annuel de £100 sterling, et de £50 sterling, au Marshall. Si cette suggestion rencontrait les vues du Gouvernement de Sa Majesté, le tarif que j'ai l'honneur de présenter, aurait peut-être l'effet, avec ces salaires, d'atteindre le but que l'on a en vue.

On verra par ce projet de tarif qu'il diffère des tarifs précédens, en ce qu'il n'accorde pas d'honoraires au Juge. Cela a été fait à dessein, et dans la conviction, fondée sur l'expérience du passé, que la Cour ne saurait inspirer aux plaideurs et au public le degré de confiance qu'elle devrait posséder, s'il est permis au Juge de percevoir des honoraires.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très humble et obéissant serviteur,
(Signé,) H. BLACK.

Aux Honorables
William Walker,
Francis Ward Primrose,
George Pemberton,
John Duval, et
Henry LeMésurier.

Appendice

(P. P. P.)

27 Juillet.

TARIF PROJETÉ DES HONORAIRES

À PERCEVOIR PAR LES

OFFICIERS ET PRATICIENS

DE LA

COUR DE VICE-AMIRAUTÉ DE QUÉBEC.

HONORAIRES DU JUGE.

Il ne sera pas alloué d'honoraires au Juge; son salaire devra lui tenir lieu d'honoraires.

HONORAIRES DU DÉPUTÉ-JUGE.

Durant le progrès de la cause ou poursuite.

ARGENT
STERLING.
£ S. D.

Pour administrer le serment à un témoin ou à une partie dans la cause, recevoir le cautionnement d'une ou plusieurs personnes, émaner une commission, saisie ou tout autre bref, ou pour tout acte judiciaire fait, soit avant ou après l'audition d'une cause;..... 0 1 6

HONORAIRES DU RÉGISTRATEUR.

1. Pour les documens préparés par le Régistrateur.

Honoraires pour préparer et grossoyer les documens:—

Mandat de saisie contre un vaisseau ou des effets, ou d'arrestation contre une personne, copie, et enfilure de l'affidavit,... 0 4 6
Cautionnement,..... 0 4 6
Avis, commission ou décret ordonnant une évaluation ou vente, ou autrement,..... 0 9 0
Bref ou mandat de restitution,..... 0 9 0
Ordre compulsoire ou subpoena contre les témoins,..... 0 3 0
Writ de saisie,..... 0 9 0
Si aucun des documens qui précèdent, excèdent dix feuilles (folios), il sera alloué pour chaque feuille en sus des dix,..... 0 1 0

NOTE.—La feuille désignée dans ce tarif, devra contenir quatrevingt-dix mots, comptant chaque chiffre pour un mot.

Si le Régistrateur est requis de dresser aucun autre document, acte ou instrument quelconque, non indiqué dans ce tableau, il aura droit aux mêmes honoraires qu'un Procureur, savoir:—

Pour chaque feuille,..... 0 1 0
Pour une copie au net, ou grossièrement de chaque feuille,..... 0 0 6

2. Honoraires pour les documens qui ne sont pas dressés ou préparés par le Régistrateur, mais par le Procureur, le Solliciteur ou l'Avocat dans la cause.

Pour un décret signé par le Juge, et rendu en faveur d'une partie qui poursuit le recouvrement d'une pénalité, y compris la rédaction de l'acte,..... 0 6 0

Appendice
(P. P. P.)
27 Juillet.

	£	s.	d.
Pour filer l'affidavit ou le protêt du maître d'un vaisseau, ou des marins, sans égard au nombre des personnes y concernées, ..	0	1	6
Pour filer la déclaration, information, réclamation, procuration ou autre document semblable,	0	2	3
Pour filer l'exhibit y annexé, ou annexé à tout affidavit,	0	0	6
Pour signer et filer les réponses d'une partie dans la cause, y compris le dressé de l'acte,	0	3	0

3. Honoraires pour conduire l'enquête.

Pour chaque témoin interrogé de vive voix ou autrement sur toute information, déclaration, interrogatoire ou plaidoyer, — un honoraire de.	0	4	6
Pour chaque feuille, quelque soit la longueur du témoignage, s'il est en anglais,	0	1	0
S'il est besoin d'employer un interprète, (l'interprète compris),	0	2	0

NOTE.—Qu'il soit bien compris que le Régistrateur ou celui qui interroge les témoins à sa place, devra recevoir les dépositions des témoins sur la déclaration, l'information ou le plaidoyer, sans poser d'autres questions de vive voix que celles qui sont pertinentes; la déclaration, l'information ou le plaidoyer devront par conséquent être dressés d'une manière assez claire ou précise pour mettre la personne qui interroge les témoins en état de recevoir leurs dépositions en conséquence.

Les transquestionnemens devront par conséquent avoir lieu sur des interrogatoires par écrit.

4. Honoraires pour copies certifiées de tous papiers ou documens.

Pour chaque copie d'une sentence ou jugement interlocutoire, certifiée sous le sceau,	0	6	0
Pour chaque copie certifiée d'un affidavit, témoignage, réponses d'une partie, ou autre document ou procédure dans une cause, ou extrait d'icelle, si elle contient moins de douze feuilles,	0	4	6
Si elle contient plus de douze feuilles, — pour chaque feuille en sus,	0	0	6
Copies de papiers et procédures pour dresser un ordre, à être transmises à la Cour d'Appel, ou pour tout autre objet, par chaque feuille,	0	0	6

5. Honoraires pour la traduction de papiers.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de traduire des papiers, le Régistrateur exigera les frais déboursés pour payer le traducteur, ajoutant un quart en sus pour s'indemniser de son trouble, et des avances par lui faites, etc.,

6. Honoraires accidentels durant le progrès d'une cause.

Si l'action est retirée,	0	4	6
Pour l'entrée de tout ordre de la Cour, non indiqué dans ce tableau,	0	1	0
Pour chaque défaut prononcé contre les parties dans les causes intentées pour le recouvrement de pénalités,	0	4	6

Appendice
(P. P. P.)
27 Juillet.

	£	s.	d.
Pour chaque sentence ou jugement interlocutoire, y compris le dressé de l'acte; le tout payé par la partie qui obtient gain de cause,	0	9	0
Pour vacation devant le Juge ou son substitut, chaque fois qu'il est rendu un décret autre qu'une sentence ou jugement interlocutoire, y compris l'acte et la rédaction de l'acte,	0	4	6
Pour donner un reçu de documens livrés hors du Greffe,	0	1	6
Pour une recherche parmi les liasses, de la part de toute personne qui n'est pas partie dans la cause,	0	2	6

NOTE.—Il ne sera exigé aucun honoraire des parties dans la cause, ou de tout matelot qui demandera une recherche.

Pour l'annonce d'une séance intermédiaire de la Cour, en sus de la somme payée pour l'annonce,	0	4	6
--	---	---	---

7. Paiement de deniers.

Pour dresser un reçu des deniers qui doivent être payés hors du Greffe,	0	1	6
Commission sur les deniers payés hors du Greffe, pour chaque louis sterling,	0	0	2

8. Taxation des frais.

Pour taxer un mémoire de frais, s'il contient moins de six feuilles, il sera exigé de la partie à la sollicitation de qui la taxation aura lieu,	0	4	6
--	---	---	---

9. Comptes soumis par le Juge au Régistrateur et aux Marchands.

Au Régistrateur,	2	2	0
Au Marchand présent à l'audition du compte, S'il y en a deux,—deux guinées chaque.	2	2	0

HONORAIRES DU MARSHALL.

Pour la saisie d'un vaisseau ou d'effets, ou pour l'arrestation d'une personne,	0	18	0
Pour la détention d'un vaisseau et de sa cargaison, ou de l'un ou l'autre séparément, lorsqu'ils ne sont pas sous la garde spéciale des Officiers de Douane, pour chaque jour qu'ils sont ainsi sous sa garde, non compris les frais des gardiens, s'il est besoin,	0	3	0

NOTE.—Cet honoraire ne sera pas exigible si les effets sont emmagasinés; dans ce cas, il aura droit à une somme égale au tiers de la somme payée pour l'emmagasinage.

Pour constater et certifier la solvabilité des personnes qui s'offrent comme cautions dans une poursuite,	0	2	2
Pour lever la saisie d'un vaisseau ou d'effets, ou libérer une personne de l'arrestation, ..	0	2	3
Pour l'exécution de tout avis ou décret pour obtenir les réponses d'une partie, ou un ordre compulsoire ou tout autre instrument non spécifié,	0	4	6
Pour chaque défaut ou décret en faveur d'une partie réclamant une indemnité, ...	0	3	0
Pour vacation en Cour, chaque fois qu'une sentence ou jugement interlocutoire est rendu,	0	4	6

	£	s.	D.
Pour exécuter tout décret ou commission d'évaluation, mais y compris l'inventaire, si la valeur n'excède pas £500 stg.,	1	1	0
Pour le même devoir, lorsque la valeur excède £500 sterling,	1	16	0
Pour exécuter tout décret ou commission pour vendre un vaisseau ou des effets par encan public, lorsque le produit net de la vente s'élève à moins de £200 stg.,	1	1	0
Et pour chaque £100 stg. en sus,	0	10	6
Pour veiller à l'exécution d'un décret de <i>unlivery of cargo</i> (s'il n'y a aucune intention de vente), par jour,	0	16	0
Pour l'arrestation d'une personne après sentence rendue, si la somme par elle due n'excède pas £20 sterling,	0	18	0
Pour le même devoir, lorsque la somme excède £20, et ne se monte pas à £50 stg.,	1	16	0
Pour le même devoir, lorsque la somme excède £50, et ne se monte pas à £100 sterling, pour chaque louis sterling de,	0	1	0
Et pour chaque louis sterling en sus des premiers £100,	0	0	6

NOTE.—Si le Marshall est obligé de se transporter à quelque distance pour exécuter aucun des dits devoirs, on devra lui payer les honoraires suivans en sus de ceux qui précèdent, pour l'indemniser de la perte de son tems, et de ses frais de voyage, savoir :—

S'il y a plus de quatre, et moins de six milles,	1	1	0
Si la distance est plus grande, on devra ajouter 2s. 3d. pour chaque lieue en sus, avec ses justes déboursés.			

HONORAIRES DES AVOCATS.

Les professions d'Avocat et de Procureur n'étant pas séparées dans le Bas-Canada, leurs honoraires sont insérés sous le chapitre suivant :

HONORAIRES DES AVOCATS ET PROCUREURS.

Retenue, instructions pour la poursuite ou la défense,	0	10	6
Pour vacation auprès du Juge ou de son substitut, soit en Cour ou en Chambre,	0	6	0
Pour l'extrait d'un warrant, avis, commission, writ ou autre instrument,	0	6	0
Pour dresser la déclaration, information, réclamation, affidavit, réplique à la déclaration ou information,	0	18	0
Pour chaque copie grossoyée,	0	9	0
Pour dresser les interrogatoires, réponses, affidavits, ou toute autre procédure quelconque non spécifiée dans le présent, pour chaque feuille,	0	1	0
Pour chaque feuille copiée au net, ou grossoyée,	0	0	6

NOTE.—Il doit être bien entendu que les interrogatoires pour le transquestionnement des témoins ne doivent pas être dressés séparément pour chaque témoin auquel ils sont adressés ; mais la même série d'interrogatoires doit servir généralement pour tous les témoins, autant que faire se pourra.

Pour consultation avec la partie afin de recevoir les instructions, pour dresser la déclaration, information, plaidoyer, acte sur pétition, ou pour tout autre objet d'utilité, pendant le cours d'un procès,	0	3	0
---	---	---	---

L'honoraire pour l'audition finale devra dépendre de la longueur des témoignages, et de l'importance et de la difficulté de la cause ; mais dans les causes peu compliquées, l'honoraire devra être de deux à trois guinées, et n'excéder jamais cette dernière somme, excepté lorsque la procédure est volumineuse, ou d'une nature plus qu'ordinaire ou difficile ; et, dans ce dernier cas, il ne devra pas excéder cinq guinées.

Pour chaque vacation nécessaire auprès du Régistrateur ou du Procureur de la partie adverse, durant le progrès d'une cause, pour régler quelque incident de la poursuite, ou auprès du Marshall pour lui donner des directions quant à la signification de tout instrument, pour recevoir le cautionnement, etc.,	0	4	6
---	---	---	---

Pour toute copie certifiée de dépositions, etc., obtenues du Régistrateur, il faudra ajouter un tiers de la somme payée à son Bureau, pour le trouble de la collationner et en faire un extrait.

Pour consulter et examiner tout papier, exhibit ou document fourni ou introduit dans la cause par la partie adverse, ou fourni par sa propre partie, à l'effet d'être produit comme preuve dans la cause, si le tout n'excède pas 12 feuilles,	0	3	0
Pour chaque douze feuilles en sus,	0	1	6
Pour vacation lors de l'audition finale de la cause, lorsqu'elle n'occupe que peu de tems,	0	10	0
Si plusieurs heures,	0	16	3
Si toute la journée,	1	6	8

Dans quelques-unes des Cours de Vice-Amirauté, l'on a, dans plusieurs occasions, intenté deux poursuites distinctes et séparées, l'une pour obtenir la condamnation du vaisseau ou des effets, et l'autre pour recouvrer les pénalités qui en sont la suite. Ce mode de procéder devrait être discontinué, une seule poursuite étant suffisante pour atteindre ce double but.

Dans toutes les causes au-dessous de £20 sterling, dans lesquelles le Juge croira devoir ordonner que la procédure soit sommaire, et que les témoins soient interrogés de vive voix, les honoraires des divers Officiers de la Cour ne devront s'élever qu'à la moitié des honoraires ci-dessus, et pas plus, sauf et excepté l'honoraire pour le mandat d'arrestation, l'arrestation et le cautionnement, qui sera le même que ci-dessus.

Il en devrait être de même relativement aux causes au-dessous de £20 sterling, qui sont arrangées avant le retour du warrant.

RÈGLEMENS SUPPLÉMENTAIRES.

Les règles et réglemens établis par l'ordre du Roi en Conseil, du 27 Juin, 1832, ne doivent pas être interprétés comme ayant aboli ou mis de côté l'ancienne pratique usitée dans les Cours de Vice-Amirauté, de permettre au à moins que la Cour n'admette le à sa caution juratoire.

Comme la saison de la navigation est très courte au Port de Québec, et qu'il y aurait du risque et du danger pour les vaisseaux, l'automne, vers la fin de la navigation, d'exiger que le cautionnement soit signifié dans un aussi court délai même que vingt-quatre heures, pour répondre à l'action, ce délai prescrit par la onzième section des susdites règles et réglemens, ne sera plus requis ; et il suffira de deux heures, pourvu que la signification soit faite au Procureur de la partie adverse.

Appendice
(P. P. P.) (Copic.)
No. 102.
27 Juillet.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 28 Juillet, 1846.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre Dépêche, du 17 Avril dernier, No. 54, avec une lettre de M. George Pemberton, au sujet du retard apporté à l'établissement d'un tarif d'honoraires pour la Cour de Vice-Amirauté à Québec; et me chargeant, en l'absence du rapport que Lord Metcalfe avait l'intention de soumettre, de présenter moi-même un rapport sur le sujet.

Je vois que mon prédécesseur, conformément aux suggestions qui renfermait la Dépêche de Lord Stanley, du 16 Septembre, 1843, No 88, a nommé une Commission aux fins de reviser le projet du tarif d'honoraires transmis par cette Dépêche, avec ordre de lui faire rapport à cet égard. Les Commissaires ont fait leur rapport, le 21 Décembre, 1844, et le 25 Janvier suivant, Lord Metcalfe a soumis ce rapport à la considération du Conseil Exécutif. Lors du départ de Sa Seigneurie, la Commission n'avait

pas encore terminé ses délibérations; c'est là le motif qui a empêché Sa Seigneurie de vous faire rapport du résultat des recherches qui ont été faites dans ce pays. J'ai maintenant l'honneur de transmettre copie du Rapport des Commissaires, et des papiers qui l'accompagnaient, et copie d'un rapport à ce sujet qui a été approuvé par un Comité du Conseil Exécutif, afin de les soumettre aux Officiers qu'il appartient avant que le tarif d'honoraires pour les diverses Cours de Vice-Amirauté dans l'Amérique Britannique du Nord, soit définitivement approuvé et sanctionné par Sa Majesté en Conseil.

J'ai, etc.,

(Signé,)

CATHCART.

Le Très Honorable
W. E. Gladstone,
etc., etc., etc.

NOTE.—Le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas encore fait de réponse à la Dépêche qui précède.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
27 Juillet, 1847.

Appendice
(P. P. P.)
27 Juillet.

Montreal:

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON,

RUE SAINT NICOLAS.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'Assemblée Législative du 13 Juillet courant, à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre certains comptes relatifs au Fonds des Réserves du Clergé.

Par Ordre,

D. DALY,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 27 Juillet, 1847.

ÉTAT du montant entier du Fonds des Réserves du Clergé dans le Canada Est, approprié en vertu de l'Acte Impérial 3 et 4 Vict., chap. 78, lors de la passation de cet Acte en 1840.

Le montant de ce Fonds placé en Angleterre en Déc., 1840, époque à laquelle l'Acte ci-dessus cité entra en opération en cette Province, était de... £47,259 14 11

Montant ajouté depuis au dit Fonds provenant de la vente des Réserves du Clergé ou d'autres sources:—

En 1842, par le Commissaire des Terres de la Couronne, .. Ct. £561 9 1

En 1844, par le Commissaire des Terres de la Couronne, .. Ct. 1,940 19 11

Sur lesquelles sommes il a été placé en Angleterre,.....stg. 461 9 4

Montant Total des placements en Angleterre,stg. 47,721 4 3

Aux trois pour cent consolidés, produisant annuellement,.....stg. 1,437 12 7

Faisant,.....ct. £1,749 2 3

Il a aussi été placé dans les Débentures en cette Province, en 1846, £1,900 à 5 pour cent, donnant un revenu annuel de.....ct. 95 0 0

Total du Revenu,..... £1,844 2 3

JOS. CARY,
Dép. Insp. Général.

Bureau de l'Inspecteur-Général,
Montréal, 27 Juillet, 1847.

ÉTAT du Fonds des Réserves du Clergé du Canada Ouest, provenant de la vente des Terres Réservées, faite en vertu de l'Acte Impérial, 3 et 4 Vict., ch. 78.

Montant reçu du Commissaire des Terres de la Couronne en 1845 et 1846 pour ventes faites par lui,ct. £43,724 16 11

Reçu en 1847,.....ct. 19,876 15 3

Total,.....ct. £63,601 12 2

Sur lesquelles sommes il a été placé dans les Débentures Provinciales à 5 pour cent d'intérêt par année,..... 37,800 0 0

L'intérêt doit être partagé entre les diverses Dénominations Religieuses, tel que prescrit par la 4e section de l'Acte ci-dessus réité.

JOS. CARY,
Dép. Insp. Général.

Bureau de l'Inspecteur-Général,
Montréal, 27 Juillet, 1847.

ÉTAT du Fonds des Réserves du Clergé du Canada Est, provenant de la vente des Réserves du Clergé, faite en vertu de l'Acte Impérial, 3 et 4 Vict., chap. 78.

Montant reçu du Commissaire des Terres de la Couronne, en 1846, pour ventes faites par lui,..... £780 0 0

En 1847,..... 555 11 9

£1,345 11 9

Sur lesquelles sommes il a été placé dans les Débentures du Gouvernement Provincial, à 5 pour cent d'intérêt par année, £11,000, dont l'intérêt doit être partagé entre les diverses Dénominations Religieuses, tel que prescrit par la 4e section de l'Acte ci-dessus cité.

JOS. CARY,
Dép. Insp. Général.

Bureau de l'Inspecteur-Général,
Montréal, 27 Juillet, 1847.

ÉTAT du montant entier du Fonds des Réserves du Clergé du Canada Ouest, approprié en vertu de l'Acte Impérial, 3 et 4 Victoria, chap. 78, à l'époque de la passation de l'Acte en 1840.

A compte des ventes faites en vertu de l'Acte 8 Geo. IV., chap.

Le montant des Fonds placé en Angleterre dans les 3 pour cent consolidés, en Décembre, 1840, époque à laquelle l'Acte ci-dessus cité est entré en opération pour cette Province, était,.....stg. £113,810 7 0

Le montant ajouté depuis au dit Fonds provenant de la vente des Réserves du Clergé ou d'autres sources, savoir:—

1841, du Commissaire des Terres de la Couronne,.....ct. £2,854 19 3

1842, do. do. 1,688 10 11

1843, do. do. 5,501 6 11

1844, do. do. 27,839 13 2

1845, do. do. 14,894 4 7

1846, do. do. 14,164 2 5

Total Ct.,..... £66,942 17 3

Sur laquelle somme il a été placé en Angleterre, par Lettres de Change, en 1843,.....stg. 7,819 17 4

Do. do. 1844,.....stg. 19,000 0 0

Do. do. 1846,.....stg. 4,089 2 10

Montant Total des placements en Angleterre,.....stg. £144,709 7 2

Porté en l'autre part,..... £144,709 7 2

Appendice
(Q. Q. Q.)

27 Juillet.

Montant de l'autre part,.....	£144,709	7	2
Sur laquelle il est placé dans les 3 pour cent consolidés,.....	£23,060	2	2
Et dans les Débentures du Canada, à 5 pour cent,.....	114,500	0	0
	187,560	2	2
Laissant une perte résultant du transport des 3 pour cent consolidés au 5 pour cent des Débentures Provinciales,.....	£7,159	5	0
Sur les sommes sus dites il a encore été placé dans les Débentures Provinciales, en 1846, cette somme de.....	£28,364	11	1¼
En 1847, do,	2,750	0	0
	£31,114	11	1¼
La susdite somme de £23,060 2s. 2d., à 3 pour cent par année donne un revenu de.....	£691	16	0
Et £114,500 à 5 pour cent, donne pour une année un revenu de	£5,725	0	0
	£6,416	16	0
	7,807	2	1
Etant le revenu annuel en Angleterre,	£7,807	2	1
Le revenu annuel en Canada, disons, £31,114 11 1¼, à 5 pour cent,.....	1,555	14	6
Total du revenu annuel provenant des placements,.....	£9,362	16	7
Le montant du revenu pour intérêt sur les versements faits sur les ventes à crédit et sur la rente des lots à bail, était en 1846,.....	18,296	17	5
Revenu Total,	£27,659	14	0

No. 1.

Il est maintenant placé dans les Débentures Provinciales sur le Fonds des Méthodistes Wesleyens, à 5 pour cent, £3,880 Os. Od. courant.

JOS. CARY,

Dép. Insp. Général.

Bureau de l'Inspecteur-Général,
27 Juillet, 1847.

ÉTAT des noms de toutes les personnes qui, depuis la passation de l'Acte Impérial des Réserves du Clergé, 3 et 4 Vict., chap. 78, ont reçu des rentes ou allocations d'aucune espèce à même les Fonds des Réserves du Clergé, le nom de l'Eglise ou des Eglises dont les dites personnes sont Ministres, avec la date ou les dates à laquelle les dites rentes ont commencé, et le montant payé à chacun respectivement;

Transmis conformément à une Adresse de l'Honorable Assemblée Législative du 13 Juillet, 1847.

Eglise Anglicane, Haut-Canada. Rien.

N. B.—Le salaire des Missionnaires suivans, savoir:—

Révd. P. G. Bartlett,.....	£100	par année.
" W. H. Hobson,.....	100	"
" Matthew Ker,.....	100	"
" R. J. C. Taylor,.....	100	"
" Wm. Ritchie,.....	100	"

pour la période de dix-huit mois expirés le 31 Décembre, 1844, ont été avancés sur le Fonds des Réserves du Clergé, mais le montant fut ensuite déduit sur le surplus du revenu appartenant à l'Eglise d'Angleterre.

Synode d'Ecosse, Haut-Canada. Rien.

Synode Uni de l'Eglise Presbytérienne. Rien.

Eglise Catholique Romaine, Haut-Canada, la dépense de l'allocation de £1000 stg. par année pour les Prêtres, n'a pas été réglée par le Gouvernement.

Les Wesleyens Méthodistes. Rien.

Le Clergé Presbytérien, Bas-Canada. Rien.

SYNODE de l'Eglise d'Ecosse, Haut-Canada.

NOMS.	Montant du Salaire annuel. Courant.			REMARQUES.
	£	s.	d.	
Rév. John Machin,.....	63	6	8	
" James Kitchan,.....	63	6	8	Résigné 1844.
" John M. Roger,.....	63	6	8	Retiré 10 Juillet, 1844.
" Peter McNaughton,...	63	6	8	Résigné do.
" John McKenzie,.....	63	6	8	
" Hugh Urquhart,.....	63	6	8	
" Robert McGill,.....	63	6	8	
" George Cheyne,.....	63	6	8	Retiré 10 Juillet, 1844.
" James Smith,.....	63	6	8	Do. 6 Août, do.
" M. Y. Stark,.....	63	6	8	Do. 10 Juillet, do.
" Alex. Gale,.....	63	6	8	Do. do. do.
" John Bayne,.....	63	6	8	Do. do. do.
" John Cruikshank,.....	63	6	8	
" Thos. C. Wilson,.....	63	6	8	Résigné 11 Mars, 1845.
" Wm. McAlister,.....	63	6	8	Retiré 10 Juillet, 1844.
" John Smith,.....	63	6	8	
" George Romanes,.....	63	6	8	
" Peter Fergusson,.....	63	6	8	
" Wm. Rintoul,.....	63	6	8	Retiré 10 Juillet, 1844.
" John McIsaac,.....	63	6	8	Absent depuis Juin, 1845.
" Wm. McKittican,.....	63	6	8	} Oublié dans les listes transmises par le Modérateur depuis le 30 Juin, 1848.
" John Tause,.....	31	13	4	
" I. T. Leach,.....	63	6	8	} Déposé les 27 et 28 Décembre, 1842.
" Wm. Ritchie,.....	63	6	8	
" John McLaurin,.....	63	6	8	Ajouté par lettre du Secrétaire Provincial, 26 Février, 1844.

ETAT des noms de toutes les personnes recevant des rentes ou allocations d'aucune espèce sur le Fonds des Réserves du Clergé, lors de la passation de l'Acte Impérial, 3 et 4 Vict., chap. 78.— Transmis en conformité d'une Adresse de l'Assemblée Législative du 13 Juillet, 1847.

EGLISE ANGLICANE, Haut-Canada.

	NOMS.	Montant du Salaire annuel. Sterling.			
		£	s.	d.	
	Rév. Archibald, George,.....	170	0	0	Mort le 13 Octobre, 1840.
	“ Anderson, John,.....	170	0	0	
	“ Armour, Samuel,.....	170	0	0	
	“ Atkinson, A. F.,.....	100	0	0	
	“ Bethune, A. N.,.....	170	0	0	
	“ Betteridge, William,.....	100	0	0	
	“ Blake, Dominic,.....	100	0	0	
	“ Blakely, Robert,.....	170	0	0	
	“ Boswell, Edward,.....	170	0	0	
	“ Burnham, Mark,.....	170	0	0	
	“ Creen, Thomas,.....	170	0	0	
	“ Cronyn, Benjamin,.....	170	0	0	
	“ Deacon, Job,.....	170	0	0	
	“ Denroche, Edward,.....	100	0	0	
	“ Evans, Francis,.....	170	0	0	
	“ Flood, Richard,.....	100	0	0	
	“ Flood, John,.....	100	0	0	
	“ Geddes, L. G.,.....	100	0	0	
	“ Givins, Saltern,.....	170	0	0	
	“ Grier, John,.....	170	0	0	
Missionnaires,.....	“ Grout, G. R. F.,.....	170	0	0	
	“ Gunning, W. H.,.....	170	0	0	
	“ Harper, W. F. S.,.....	100	0	0	
	“ Harris, Michael,.....	170	0	0	
	“ Leeming, William,.....	170	0	0	
	“ Lindsay, J. G. B.,.....	170	0	0	Mort le 28 Novembre, 1845.
	“ MacAuley, William,.....	170	0	0	
	“ Mack, Frederick,.....	100	0	0	
	“ Johnson, William,.....	100	0	0	Mort le 5 Septembre, 1840.
	“ MacGrath, James,.....	127	10	0	
	“ Maynhoffer, V. P.,.....	100	0	0	
	“ McMurray, William,.....	100	0	0	
	“ Mortimer, George,.....	100	0	0	Mort le 15 Juin, 1844.
	“ Mortimer, Arthur,.....	100	0	0	
	“ Padfield, James,.....	100	0	0	
	“ Palmer, Arthur,.....	170	0	0	
	“ Patton, Henry,.....	170	0	0	
	“ Philipps, Thomas,.....	140	0	0	
	“ Rolph, Romaine,.....	170	0	0	
	“ Short, Jonathan,.....	100	0	0	
	“ Strachan, John,.....	238	15	0	Salaire cessé le 31 Déc., 1846.
	“ Stuart, George O.,.....	170	0	0	
	“ Cockran, John,.....	100	0	0	Résigné Octobre, 1840.
Missionnaires retirés,.....	“ Leeming, Ralph,.....	100	0	0	
	“ Paterson, John,.....	30	0	0	
	“ Thompson, Joseph,.....	100	0	0	Mort le 24 Mars, 1844.
	Mme. Addison,.....	50	0	0	
	“ Archibald,.....	50	0	0	
	“ Clarke,.....	50	0	0	Morte le 28 Mars, 1844.
	“ Johnston,.....	50	0	0	{ En recette de Pension depuis le 6 Sept. 1840, l'Acte n'ayant pas été en opération. Remariée le 26 Avril, 1842.
Veuves recevant des Pen- sions,.....	“ Menzies, ci-dev. Campbell,.....	50	0	0	
	“ Morley,.....	50	0	0	
	“ Mountain,.....	50	0	0	
	“ Sampson,.....	50	0	0	
	“ Stoughton,.....	50	0	0	
	“ Wengaut,.....	50	0	0	Morte en Mars, 1847.
	“ Miller,.....	50	0	0	Payée jusqu'au 31 Déc., 1841.
Archi-Diacre de York,.....	Strachan, John,.....	300	0	0	Allocation cessée le 31 Déc., 1846.
Archi-Diacre de Kingston, Comme Ministre de l'E- glise Anglicane,.....	Stuart, G. O'Kill,.....	300	0	0	
	Stuart, G. O'Kill,.....	100	0	0	

Appendice
(Q.Q.Q.)

Appendice
(Q.Q.Q.)

27 Juillet.

27 Juillet.

CLERGÉ PRESBYTÉRIEN dans le Canada Est.

	£	s.	d.	
Rév. Henry Esson,.....	35	14	3½	Retiré le 10 Juillet, 1844.
" Mathieson, Alex.,.....	35	14	3½	
" Black, Edward,.....	35	14	3½	Mort en Mai, 1845.
" Duncan Moody,.....	35	14	3½	
" William Mair,.....	35	14	3½	
" Walter Roach,.....	35	14	3½	
" W. Montgomery Walker,.....	35	14	3½	Installé en Ecosse, le 15 Août, 1844.
" John Taylor,.....	35	14	3½	Do. do. Déc., 1843.
" James Anderson,.....	35	14	3½	
" James C. Muir,.....	35	14	3½	
" Thomas McPherson,.....	35	14	3½	
" David Black,.....	35	14	3½	Retiré le 10 Juillet, 1844.
" John Clugston,.....	35	14	3½	Do. 19 Septembre, 1844.
" John Cook,.....	35	14	3½	

CLERGÉ CATHOLIQUE ROMAIN, Haut-Canada.

	Par année. Sterling.		
	£	s.	d.
Le Très Révérend Evêque Remegius Gaulin,.....	500	0	0
Les Prêtres,.....	1000	0	0

Leurs allocations ont été payées tous les six mois par Warrants, en faveur de l'Evêque.

La dépense de l'allocation de £1000 par année pour les Prêtres n'a pas été réglée par le Gouvernement, mais le montant payé en sus de l'allocation aux fonctionnaires d'Août, 1840, sera déduit sur le surplus du Fonds des Réserves du Clergé, qui sera réparti à l'Eglise Catholique Romaine du Canada Ouest.

METHODISTES WESLEYENS, Haut-Canada,

L'allocation de £700 sterling, n'a pas été distribuée depuis 1840.

Les noms des Membres du Clergé participant à l'allocation pendant l'année 1840 ne sont point connus du Gouvernement jusqu'à ce jour, les Warrants pour le montant ayant été émis tous les six mois en faveur du Surintendant des Missions des Wesleyens, et aucun depuis.

On a depuis récemment demandé ces Rapports.

JOS. CARY,

Dép. Insp. Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
27 Juillet, 1847.

Montreal :

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON,

RUE ST. NICOLAS.

RAPPORT

DU COMITÉ SPÉCIAL nommé pour s'enquérir de l'administration de la Station de la Quarantaine à la Grosse Isle, auquel a été renvoyée la Pétition de A. Larocque, Ecuyer, de la part du Bureau de Santé de la Cité de Montréal.

MEMBRES DU COMITÉ.

L'Hon. M. AYLWIN, *Président.*

L'Hon. M. CAYLEY,

M. CHABOT,

M. CHAUVEAU,

M. BOULTON,

M. DEWITT,

M. MURNEY,

L'Hon. M. MOFFATT, et

M. CHRISTIE.

RAPPORT.

Le Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la Station de la Quarantaine à la Grosse Isle,—a l'honneur de faire RAPPORT:—

Que la courte durée de la Session devra empêcher l'examen de l'important sujet qui lui a été renvoyé, et, par conséquent, l'adoption des conclusions qu'il serait à propos de recommander à Votre Honorable Chambre. Les papiers qui accompagnent le présent Rapport sont les témoignages que Votre Comité a recueillis et qu'il vous prie de prendre en considération.

Le Gouvernement Exécutif a donné la plus sérieuse attention à l'administration de la Station de la Quarantaine, et Votre Comité a raison de croire que l'on fera tout ce qu'il sera possible de faire pour rencontrer toutes les exigences de l'affluence de l'émigration qui est attendue par la flotte de l'automne.

En examinant la Quarantaine établie à New-York, le Gouvernement pourrait voir la différence qui peut exister entre ce dernier établissement et celui de la Grosse Isle; et Votre Comité espère que, durant la vacance, il sera pris des mesures pour assurer au pays les avantages de l'expérience et de l'habileté de nos voisins les Américains pour empêcher la propagation de la maladie.

Le tout néanmoins humblement soumis.

T. C. AYLWIN,

Président.

MINUTES DES TEMOIGNAGES.

13 *Juillet*, 1847.

Le Révérend M. *Moylan*, Prêtre Catholique Romain, est appelé et interrogé :—

1. Je crois que vous avez été quelque temps à la Station de la Quarantaine à la Grosse Isle ?—Oui.

2. En quel temps ?—D'abord au commencement du mois de Mai dernier, et une seconde fois à la fin de Juin.

3. Qui avait la charge de la Station, la première fois que vous y êtes allé ?—Le Dr. G. M. Douglas.

4. Y avait-il quelque différence dans l'établissement entre ce qu'il était alors et ce qu'il a été en aucune autre année ?—A ma première visite j'y ai trouvé six ou sept Médecins, et à ma seconde, dix environ. Précédemment, lorsque je visitai l'Isle, le Dr. Douglas y était seul avec une personne du nom de Cullingford, ci-devant Sergent d'hôpital dans les gardes ; ce dernier est encore à la Grosse Isle.

5. A-t-il été fait quelque augmentation aux bâtisses pour la réception des émigrés, soit malades, soit en bonne santé, depuis l'année dernière ?—La première fois que je suis arrivé à l'Isle, il n'avait été préparé pour recevoir les émigrés que 300 ou 400 tentes. Pendant mon séjour sur cette Isle, il a été érigé d'autres tentes à l'extrémité opposée de l'Isle pour les émigrés en santé.

6. Combien y avait-il de malades à la Grosse Isle quand vous y êtes arrivé ?—Environ 1100 sur l'Isle, et à peu près le même nombre à bord des vaisseaux, suivant ce que j'ai appris des Prêtres qu'il y avait là, MM. McGoran et Taschereau.

7. Comment les 1100 malades étaient-ils logés et traités ?—Ils étaient logés dans l'ancien hôpital, dans des tentes et des appentis d'abord destinés pour les émigrés en santé, et dans les Chapelles Catholiques et Protestantes. Ils étaient tous à l'abri, mais entassés les uns sur les autres. Je ne puis pas dire combien il y avait de gardes-malades, mais je sais qu'il n'y en avait pas assez. Je sais aussi que les malades étaient très négligés :—dans une occasion, j'ai donné de l'eau moi-même à des malades qu'il y avait dans une tente, qui avaient été dix-huit heures sans aucune assistance.

8. Avez-vous fait mention de ceci au Dr. Douglas, ou à aucun autre Médecin ?—Je ne l'ai pas dit au Dr. Douglas, mais j'en ai parlé à un autre Médecin qui passait. Je ne puis me rappeler son nom.

9. Y avait-il assez de literie pour les malades et de fournitures d'hôpitaux ?—Quant à la literie, je crois qu'il y en avait suffisamment, mais on n'avait pas eu le soin de faire des planchers à certaines tentes, de manière que les lits s'imprégnaient d'eau quand il pleuvait,—les bâtisses ne faisaient point d'eau, à peu d'exceptions près.

10. Approuviez-vous la manière dont on couchait les émigrés ?—Dans les vieux appentis il y avait une double rangée de lits, au-dessus l'un de l'autre ; la rangée supérieure pouvait être à 3 ou 4 pieds au-dessus de la rangée inférieure, et les planches des lits de la rangée supérieure ne se joignant point, il s'en suivait que les ordures des malades de cette rangée tombaient sur les malades placés au-dessous d'eux, et que ceux-ci se trouvant d'ailleurs resserrés dans un espace aussi étroit, ne pouvaient point respirer un air pur. Les malades de la rangée supérieure avaient beaucoup de peine, d'un autre côté, à se mettre au lit ou à en sortir. A ma seconde visite cet inconvénient avait cessé d'exister.

11. Y avait-il suffisamment de quoi nourrir les

émigrés malades et en santé ?—Je sais qu'il y avait de quoi les nourrir amplement, mais la nourriture était mal distribuée. Je connais que l'abondance de la nourriture à bord des vaisseaux a été bien préjudiciable aux émigrés, mais il n'en a pas été ainsi à terre. Quant aux malades débarqués sur l'Isle on leur donnait cependant encore trop de nourriture et on ne leur faisait pas assez faire la diète ; de sorte que j'ai moi-même été obligé d'arracher de la viande des mains de malades à qui on en avait trop donné dans l'état de fièvre où ils se trouvaient.

12. Observait-on suffisamment la propreté ?— Dans les bâtisses neuves et l'hôpital, la propreté était assez bien observée, mais il n'en était pas ainsi dans les vieux appentis et les tentes, où on laissait s'accumuler les ordures qui y mélangaient l'infection. J'ai vu dans les tentes comme dans les appentis des malades couchés des nuits entières les uns avec les autres. J'en ai vu souvent jusqu'à deux et trois dans le même lit ; dans les vieux appentis c'était presque toujours le cas, et la même chose arrivait souvent dans les tentes, mais jamais à ma connaissance dans le vieil hôpital et les bâtisses neuves. On permettait que les cadavres restassent des nuits entières dans les lits où se trouvaient couchés des malades. J'ai une fois moi-même observé à Orderly Smith, qu'il y avait un cadavre dans un lit où il y avait un malade, et sa réponse à mon observation fut, qu'en ces occasions on laissait les cadavres ainsi jusqu'au lendemain matin. Dans les bâtisses, les vieux appentis et les tentes, les hommes et les femmes étaient placés dans les mêmes appartemens sans égard à la différence du sexe.

13. Se donnait-on quelque peine pour procurer aux fiévreux du breuvage ?— Dans le vieil hôpital on donnait à cet égard l'attention nécessaire ; mais ailleurs, particulièrement dans les tentes et les vieux appentis, il y avait beaucoup de négligence de ce côté-là et tellement que les Prêtres se trouvaient souvent forcés de donner eux-mêmes le breuvage aux malades.

14. Est-il à votre connaissance que l'on ait fait à ce sujet des représentations à quelques autorités autres que celles à la Grosse Isle ?—Ceci n'est pas à ma connaissance, mais on a fait de semblables représentations à l'Evêque de Québec.

15. L'Evêque a-t-il fait quelques démarches en conséquence de ces représentations, pour faire connaître la chose au Gouvernement ?—Cela n'est pas à ma connaissance.

16. L'Evêque a-t-il coutume d'écouter les représentations de son Clergé, quand il considère que ces représentations méritent quelque attention ?—Oui, généralement parlant.

17. A qui, sur l'Isle, avez-vous mentionné la chose dont vous parlez ?—La première fois j'allai trouver le Révérend M. McGoran qui était le premier Chapelain, et lui parlai de la chose ; je ne sais pas s'il en a parlé lui-même au Dr. Douglas, mais moi-même et un autre Prêtre, nous trouvant en conversation avec d'autres Médecins, leur avons parlé de la chose.

18. Quel était le traitement que l'on faisait aux malades à bord des vaisseaux ?—Durant ma première visite, le nombre des malades à bord des vaisseaux était à peu près égal à celui des malades débarqués sur l'Isle, savoir : de 1100, et tous presque abandonnés des Médecins. Quelques vaisseaux, à bord desquels il y avait des malades, ont été jusqu'à quatre ou cinq jours sans avoir la visite des Médecins. Les malades à bord auraient dû avoir été débarqués sur l'Isle et

placés dans des tentes dont il y avait une quantité suffisante dans le tems; et s'il n'y avait pas eu assez d'hommes sur l'Isle pour ériger les tentes, j'étais informé par les Capitaines des vaisseaux qu'ils auraient volontiers laissé avoir leur équipage pour les ériger. Les malades auraient été mieux dans des tentes à proximité des Médecins, et n'auraient pas en outre affecté les émigrés en santé renfermés avec eux dans la cale des vaisseaux. La conséquence en était, comme je l'ai moi-même observé avec mes confrères du Clergé, que la mortalité à bord des vaisseaux était à peu près double de ce qu'elle était sur l'Isle. Les enterremens que faisaient les prêtres sur l'Isle le prouvent assez. Le système de débarquer les malades sur l'Isle n'a été mis en pleine opération qu'à la fin de Juin.

19. Y avait-il quelques-uns des vaisseaux abord desquels on pût se procurer, durant le passage, des médicamens ou les soins des Médecins?—Non, pas à ma connaissance, mais je sais qu'il y est venu deux Médecins passagers.

20. Dites l'attention et le traitement que recevaient les passagers des Capitaines des vaisseaux et de leurs équipages?—Je puis dire qu'en bien des cas les passagers ont été bien mal soignés.

21. Vous a-t-il paru que durant le passage on pourvoyait suffisamment aux besoins des passagers?—Je crois que, dans bien des cas, s'il y a eu de la maladie à bord des vaisseaux, elle a été causée par le manque d'attention de la part du Capitaine à tenir son vaisseau suffisamment propre et aussi par l'insuffisance de la nourriture.

22. Qu'est-ce qui vous a porté à former cette opinion?—C'est que, généralement parlant, quand les causes ci-dessus n'ont pas existé, la maladie, lorsqu'il y en a eu, ne s'est pas montrée avec le même degré d'intensité, et l'opinion des Médecins sur l'Isle se rencontre parfaitement avec la mienne.

23. Était-ce la coutume, durant le passage, de mettre les malades à part de ceux qui étaient en santé?—Je ne connais rien de semblable.

24. Connaissez-vous quelque cas où l'on ait permis que les cadavres demeurassent dans les lits?—Je crois qu'on les montait généralement sur le pont.

25. Avez-vous jamais visité aucun vaisseau à son arrivée à la Grosse-Isle; et si vous l'avez fait, dites en quel état vous l'avez trouvé?—J'en ai visité plusieurs, et la plupart de ceux que j'ai visités étaient bien malpropres. En premier lieu, le fonds de cale était couvert d'ordures, et il y a eu des cas où les vaisseaux aux ordures n'avaient pas été vidés pour plusieurs jours. Les lits étaient bien malpropres et pleins de vermine, et les passagers étaient aussi nécessairement dans un état de malpropreté considérable.

26. Comment enterrait-on les morts à la Grosse-Isle, et différait-on de les enterrer?—On ne différait point de les enterrer, mais, lors de ma première visite, les fosses n'étaient pas assez profondes; on entassait les cercueils les uns sur les autres, et la dernière rangée ne se trouvait recouverte que par environ un pied de terre en épaisseur, et généralement que par un pied et demi de terre. A ma seconde visite, les choses s'étaient un peu améliorées.

27. A quelle distance se trouve situé le cimetière de l'hôpital?—A environ trois arpens de l'hôpital; et si l'infection n'en provient point ce sera quelque chose de surprenant.

28. N'y a-t-il pas sur l'Isle un fournisseur de provisions, et connaissez-vous le prix des articles qu'il fournit?—Il y a un fournisseur de provisions, et le prix qu'il charge pour ses articles est bien plus élevé qu'à Québec.

29. Savez-vous où l'on se procure le lait sur l'Isle?—Durant les deux dernières années on se procurait le lait à la ferme du Dr. Douglas, sur l'Isle; cette année on se le procure à la même ferme et à St. Thomas vis-à-vis de l'Isle. Je ne puis pas dire à quel prix on vendait le lait aux émigrés.

30. Quelle est la partie de l'Isle occupée par le Dr. Douglas, et qu'il cultive?—Presque tout le terrain plat et égal de l'Isle; mais il en reste assez, dans mon opinion, pour le besoin des émigrés.

31. Quels étaient les devoirs qu'avait particulièrement à remplir le Dr. Douglas durant la présente saison?—Principalement l'inspection des vaisseaux avec contrôle et surintendance générale.

32. Comment remplissait-il ses devoirs?—Ses devoirs étaient si multipliés qu'il était impossible qu'il pût les remplir tous d'une manière convenable.

33. Avez-vous entendu quelques plaintes, sur l'Isle, relativement à l'administration de la Station. Dites quelles étaient ces plaintes et si vous les considérez bien ou mal fondées?—Plusieurs des abus qui existent cette année auraient pu être évités, s'il y eut eu un Médecin qui aurait eu à lui seul la surintendance des hôpitaux. Plusieurs des plaintes qui ont été faites cette année peuvent être attribuées à cela uniquement.

34. Avez-vous quelques autres informations à nous donner relativement à l'administration de la Quarantaine, ou à nous suggérer quelque chose à cet égard, et dans ce cas veuillez mettre à la disposition du Comité vos informations et suggestions?—En premier lieu les nouveaux hôpitaux ont été construits trop près les uns des autres et des bâties déjà existantes. Le terrain adjoignant l'un des vieux appentis, et ci-devant employé pour la culture, aurait été plus convenablement et plus utilement employé à y construire quelques-uns des hôpitaux. Les Chapelains catholiques qui demeurent dans le voisinage de ces hôpitaux en souffrent beaucoup pour cette raison. *2ment.* On devrait, dans mon opinion, avoir recours à l'ancien système, celui d'avoir un Médecin chargé des hôpitaux, et un Médecin chargé de faire la visite des vaisseaux, et dont les devoirs seraient distinctement et clairement définis, et aussi plusieurs Messieurs qui connaîtraient bien la Station. En bien des cas ces deux charges sont très incompatibles. Durant les deux dernières années il n'y a eu sur l'Isle qu'un seul Médecin; et quand il était indisposé ou absent, la seule personne qu'il y eût pour faire la visite des vaisseaux à leur arrivée, et pour prescrire des médecines aux malades, était—Cullingford, ci-devant Sergent d'hôpital dans l'armée. *3ment.* Il devrait y avoir constamment sur l'Isle un détachement de troupes, comme durant les premières années de l'établissement. On s'assurerait par là de deux choses très désirables: d'abord de l'économie, comme me l'assure le Dr. Parent, de Québec; ensuite de l'ordre, qui n'a pas toujours régné durant les deux dernières années, comme j'en ai été témoin moi-même, n'y ayant point de force suffisante pour maintenir la paix, puisqu'il n'y avait que six hommes de police qui encore, pour la plupart, étaient les premiers à donner le mauvais exemple de l'ivrognerie et de l'immoralité. *4ment.* Les chaloupes fournies par le Gouvernement pour faire la visite des vaisseaux, ont été aussi le sujet de plaintes continuelles de la part de plusieurs Messieurs stationnés sur l'Isle durant les dernières années. Quand il n'y avait point de vaisseaux à la Grosse-Isle, qu'il n'y avait point d'apparence qu'il en arriverait bientôt, et que les hommes des chaloupes, payés par le Gouvernement, étaient employés par le Dr. Douglas pour travailler sur sa ferme sans rémunération apparente de sa part,—ces Messieurs, laïcs ou appartenant au Clergé, soit protestant ou catholique, pensaient et pensent encore que le privilège que possédait le Dr. Douglas aurait dû leur être accordé à eux aussi, savoir, d'employer ces chaloupes pour des fins particulières, comme à visiter la rive opposée, ce qu'il n'est possible de faire que par le moyen de ces chaloupes. Quant à l'argent des émigrés malades et mourans, c'est l'opinion de tous les Messieurs du Clergé qui ont été employés sur l'Isle, que les gardes-malades et les serviteurs ne se font pas un scrupule de se l'approprier. A part de

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

cela il est arrivé que les convalescens ont volé leurs compagnons malades.

REMARQUES ET OBSERVATIONS du Dr. G. M. Douglas, Médecin Surintendant de l'Etablissement de la Quarantaine, à la Grosse-Isle, sur le témoignage donné devant le Comité, par le Rév. M. Moylan, R. C. P. sur l'administration de la Station de la Quarantaine.

Sur les questions 1, 2, 3, 4, 5. Point de remarques

Sur la 7^e question. Quant à la manière dont étaient traités les 1100 malades, et à la négligence des gardes-malades, c'était bien assurément tel que mentionné par M. Moylan. On se procurait bien difficilement des gardes-malades, et c'est encore le cas. J'ai autorisé le Rév. M. McQuirk, qui se plaignait du manque de gardes-malades d'en engager d'entre les passagers, en santé, autant qu'il pourrait en trouver, et l'ai prié d'employer son influence comme Prêtre, pour les engager à agir en cette qualité, leur donnant pour nouveau motif, outre les gages élevés, celui de la charité qu'ils devaient exercer envers leurs frères. Je rencontrais le même monsieur douze heures après et il me dit qu'il n'avait pu en engager un seul. Les plus proches parens s'abandonnent aussitôt qu'ils le peuvent.

Sur la 8^e question. Je suis bien de l'avis du Rév. Monsieur quant à ce qu'il dit qu'il manque dans les tentes pour que les malades éprouvent plus de bien-être. Je crois qu'il y avait bien peu de tentes qui fussent pavées avec des planches; depuis ce tems-là on s'est procuré, autant que possible, des lits de casernes, en fer. La rangée supérieure des lits dans les appentis que l'on avait destinés pour les passagers en santé a été enlevée quelque tems après.

Sur la 9^e question. Quant à la trop grande quantité de nourriture qui était donnée aux malades, et à ce que M. Moylan a dit lui-même de la viande d'un malade à qui on en avait donné pendant qu'il était dans l'état de fièvre, cela m'a été mentionné par M. Moylan, et j'ai compris qu'il n'y avait que ce cas là. Je me suis informé de la chose du Médecin qui avait la charge de l'hôpital dans lequel on prétend que c'est arrivé, et j'ai été informé qu'on avait ordonné au malade de faire la diète convenable, mais que celui-ci était parvenu à voler d'un malade en convalescence une partie de sa viande. De pareilles choses sont arrivées plus d'une fois à cause de la voracité de la basse classe des Irlandais pour la chair d'animal, qu'ils goûtent rarement, et qu'ils croient faussement leur donner de la force. Les Messieurs chargés des hôpitaux sont tous régulièrement licenciés Médecins, et je n'en crois aucun d'eux assez ignorant dans sa profession, ou si négligent à remplir ses devoirs pour ne pas savoir mieux que le Révérend Monsieur, la diète nécessaire qu'il convient d'ordonner à ses patients. Là où 2000 malades sont entassés, il peut certainement arriver de tems à autre des choses semblables au cas dont parle M. Moylan.

Sur la 10^e question. Les malades encombraient d'abord les vieux appentis, et le désordre et le manque de propreté y existait; les ordures s'accumulaient indubitablement dans les vaisseaux aux ordures; les membres des familles, particulièrement les enfans, ou le mari et la femme, couchaient fréquemment dans le même lit—mais ceci provenait de ce qu'il n'y avait point de lieu pour les placer ailleurs et de l'empressement qu'on mettait à les débarquer des vaisseaux. Les cadavres sont emportés aussitôt qu'ils sont découverts à la maison des morts; tels sont mes ordres et on les a toujours suivis, je crois, excepté quelquefois peut-être, dans des tentes où sont morts des enfans. Je ne puis pas comprendre comment est arrivé le cas cité par M. Moylan. Le nommé Orderly Smith est dans le vieil hôpital où les malades n'ont jamais été deux dans le même lit,

(excepté de très jeunes enfans) et où les personnes de sexe différent ont été placées dans des salles séparées. Le Dr. Jaques, qui a la charge de cet hôpital m'informe qu'une pareille chose ne peut pas être arrivée. A cause de la difficulté à se procurer des gardes-malades, on a cru qu'il était mieux de placer les familles ensemble, soit dans les tentes soit dans les nouveaux hôpitaux, vu que par ce moyen il se trouve généralement des membres dans les familles assez forts pour donner du secours à ceux qui sont plus faibles.

Sur la 11^{me} question. Je suis persuadé que les malades dans les tentes et les appentis doivent avoir souffert de la soif; les gardes-malades cependant sont chargés de leur donner une quantité qui leur est déterminée de tisane d'orge et de limonade, et il est strictement enjoint aux Médecins qui ont la charge des divers hôpitaux, de voir à ce que leurs malades ne manquent pas de breuvages rafraichissans, et soient tenus propres, choses plus essentielles pour leur rétablissement que la médecine.

Sur les questions 12, 13, 14, 15. Point d'observations.

Sur la 16^{me} question. Quant au traitement des malades à bord des vaisseaux, je puis affirmer positivement qu'aucun vaisseau ayant des malades à bord n'a jamais été cinq jours sans être visité. Je me suis fait une obligation de visiter moi-même chaque vaisseau au moins une fois par jour, excepté quand il fesait mauvais tems. Les Drs. Jaques, Fenwick, Allen et autres faisaient une pareille visite par rotation, dans une autre chaloupe. Les malades ne pouvaient pas avoir tout le bien-être possible à terre quand il manquait quelque chose de plus que des tentes. On y avait besoin de gardes-malades, de cuisiniers, de cuisines et de serviteurs. Je ne puis qu'être surpris de voir que le Rév. Monsieur, après ses réponses à la 6^{me} et 8^{me} question, dise que 1100 malades de plus auraient pu trouver à s'accommoder à terre, et auraient été mieux dans des tentes, lorsque à bord des vaisseaux ils étaient certains de n'être pas négligés par leurs amis qui ne pouvaient pas les abandonner; ils y avaient des cuisines et étaient à l'abri du tems qui alors était pluvieux et orageux. Le nombre des malades a diminué à bord de plus d'un vaisseau où les Capitaines veillaient à la propreté, et au confort des passagers. La mortalité était considérable à bord des vaisseaux, mais on peut dire qu'elle était causée en grande partie parce qu'on gardait à bord, pour les enterrer sur l'Isle, les corps des personnes qui étaient mortes deux ou trois jours avant l'arrivée des vaisseaux à la Quarantaine. Ainsi le "*Rose*," de Liverpool, a enterré treize corps le jour de son arrivée et sept le jour suivant. Le "*Erin's Queen*," actuellement ici, a débarqué neuf corps le jour de son arrivée.

Sur les 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, questions. M. Moylan est correct.

Sur la 22^{me} question. Il est à ma connaissance que l'on a souffert que des cadavres soient demeurés dans les lits quelque tems après la mort; j'en ai vu moi-même, et je connais des cas où le Capitaine, comme à bord du "*Sisters*," l'exemple de feu le Capitaine Christian, au refus de la part des passagers et des matelots d'enlever les morts descendait dans le fonds du vaisseau, pour en remonter les cadavres sur son dos. Cet homme vraiment bon et humain est mort depuis de la fièvre. A bord du "*Erin's Queen*," le Capitaine actuellement ici, a été obligé de promettre un souverain à ses matelots pour chaque corps qu'ils sortaient de la cale. Je suis informé que, dans d'autres cas, on était obligé de sortir les corps par le moyen de grappins de chaloupes, leurs plus proches parens refusant de les toucher.

Sur les questions 24^{me} et 25^{me}. Quant à la position du cimetière et à la profondeur à laquelle on enterrait les morts,—le lieu où le cimetière est situé

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

actuellement est à l'extrémité ouest de l'Isle où l'on peut creuser la terre à une profondeur suffisante;—c'est un terrain d'alluvion qui est coupé par un canal profond;—c'est un champ de six acres; d'abord les corps apportés des vaisseaux étaient enterrés par ceux qui les avaient apportés, mais les fosses n'étant pas assez profondes, ils sont maintenant enterrés dans des caveaux de cinq à six pieds de profondeur. Il a été prouvé, par des témoignages devant un Comité de santé de la Chambre des Communes, que six pouces de terre sur les corps suffisaient pour prévenir toute exhalaison des morts. M. Moylan dit qu'en premier lieu on enterrait les morts, généralement parlant, dans des fosses qui n'avaient pas plus d'un pied et demi de profondeur, et qu'à sa seconde visite les choses s'étaient un peu améliorées. J'ai tâché de convaincre, dès le commencement, les Messieurs du Clergé Catholique et Protestant que la responsabilité de voir à ce que les morts fussent décemment et convenablement enterrés, retomberait sur eux, et qu'ils seraient justifiés de ne point les enterrer s'ils n'étaient point satisfaits à cet égard, sans me faire rapport des choses. Monseigneur l'Evêque de Montréal, ainsi que plusieurs Messieurs du Clergé Protestant et une vingtaine de Prêtres sont venus à la Grosse-Isle et ne m'ont jamais fait de plaintes à ce sujet. Six hommes sont constamment employés à creuser de larges fosses de cinq à six pieds de profondeur pour y enterrer les corps. On ne s'aperçoit encore de rien, et c'est assurément durant les chaleurs du mois qui vient de s'écouler que l'on aurait dû craindre quelque chose, s'il y eût eu du danger,—et je n'en appréhende aucun de l'infection qui pourrait venir du voisinage de l'hôpital.

Sur la 26^{me} question. Il est permis au fournisseur de provisions de charger quinze par cent aux passagers en sus des prix de Québec; tel a été son contrat depuis 1832; on fournit au printemps à l'Agent en Chef des Emigrés cinq ou six listes des prix de détail des différents articles vendus par les Marchands épiciers de Québec; et l'Agent choisit la liste des prix les moins élevés auxquels le fournisseur de provisions ajoute quinze par cent; ces listes sont affichées près de la boutique où les articles sont vendus. Tous les articles fournis aux hôpitaux et aux personnes employées sur l'Isle sont vendus aux mêmes prix qu'à Québec.

Sur la 27^e question. Tout le lait que l'on peut se procurer à la ferme sur l'Isle, a jusqu'ici été fourni à raison de 3d. la pinte. Il a été passé, dans le mois de Juin, un contrat avec un respectable habitant de St. Thomas pour en fournir davantage à raison de 4d. la pinte. Depuis ce temps-là le Commissariat s'est chargé de l'administration des dépenses et a passé des contrats, après avertissemens, pour la fourniture des articles requis pour les hôpitaux, tel que le lait et les autres articles. Il n'a pas été permis de vendre du lait de la ferme aux émigrés, ni cette année ni l'année dernière, excepté durant les mois de Septembre et d'Octobre; on gardait tout pour les malades, excepté une certaine quantité que l'on donnait matin et soir aux Messieurs du Clergé Catholique et Protestant et pour lequel on n'exigeait point de paiement.

Sur la 28^e question. Il y a une petite partie de l'extrémité ouest de l'Isle que l'on cultive; c'était un marais que l'on a desséché et qui a été converti en prairie aux frais du Dr. Douglas, ce qui a pris six ans pour y parvenir. On s'en sert maintenant pour y ériger des marquises et des tentes, où les Capitaines des vaisseaux et les passagers de chambre qui sont atteints de la fièvre sont placés, et où le nouveau fournisseur a ses provisions et ses fours. Le terrain à l'extrémité est de l'Isle a été défriché, desséché et clôturé durant les six années qui viennent de s'écouler et converti en ferme; toute la partie qui se trouve desséchée est maintenant occupée par des tentes où l'on place les émigrés en sûreté.

Sur les 29^e et 30^e questions. Je ne puis dire ici mon opinion.

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

Sur la 31^e question. Je ne crois pas que la division des devoirs de Médecin Surintendant eût pu remédier aux abus de cette année qui ont originé de l'impossibilité qu'il y avait de se procurer des Médecins et des gardes-malades, qui tombaient malades deux ou trois semaines après leur arrivée sur l'Isle et toujours au moment où ils commençaient à comprendre la routine de leurs devoirs. J'ai toujours eu l'intention d'employer les Drs. Jaques et Fenwick à faire la visite des vaisseaux, et de me dévouer plus particulièrement moi-même à surveiller les hôpitaux et les établissemens sur l'Isle. Mais on comprendra mieux l'impossibilité qu'il y avait de garder les Médecins à leur devoir quand je dirai que les douze Médecins suivans ont été atteints de la fièvre en cinq semaines, savoir :

Dr. McGrath,	Dr. Damours,
“ Johnstone,	“ Jamieson, Jr.,
“ Fenwick,	“ Dease,
“ Allen,	“ Soavé,
“ Malhiot,	“ Jamieson, Sr.,
“ Dickenson,	“ Pinet.

Et les Drs. Robitaille et Larocque ont abandonné l'Isle, l'un par la crainte de la maladie, l'autre pour aller visiter un parent malade—me laissant ainsi constamment avec des novices qui ignoraient la routine qu'il fallait suivre. Le seul avec moi, qui ait échappé à la maladie est le Dr. Jaques; et m'étant depuis quelques jours assuré des services de M. Aylwin, ancien étudiant en médecine et qui assiste ce Monsieur à l'hôpital, je l'envoie faire la visite des vaisseaux pendant que je surveille les hôpitaux autant que peut me le permettre ma faible santé. Sans les services importants de M. Cullingford j'aurais eu beaucoup de difficulté à conserver quelque ordre dans les hôpitaux. Il a été employé quatre ans à la Station, et ayant pu échapper à une forte attaque de la fièvre la première année, il a été depuis continuellement occupé, nuit et jour, à procurer des places aux malades et à tenir les comptes et registres et à faire les rapports. Plusieurs années d'expérience dans l'un des meilleurs hôpitaux militaires du monde, (l'hôpital des *Guards*) lui ont donné sur les gardes-malades et les serviteurs une influence que je n'ai jamais rencontrée chez aucun autre Médecin. Avant qu'il ait été agrégé à cet établissement et après avoir quitté l'armée, il était employé comme Surintendant de la Chambre de Lecture à l'Eclaire, à Québec, et m'avait été fortement recommandé par les Drs. Robinson et Munro, des *Coldstream Guards*, comme étant une personne qui avait acquis, par l'étude et l'observation, beaucoup de connaissances en médecine. Je me trouve forcé de parler un peu longuement des bonnes qualités et des services de M. Cullingford, car je remarque que M. Moylan paraît le déprécier dans un ou deux endroits de son témoignage.

Sur la 32^e question. Quant à l'encombrement inutile du nouvel hôpital, je remarquerai qu'à l'exception d'une seule bâtisse, il n'y en a pas qui ne soient éloignées les unes des autres de moins de quarante pieds. Je ne connais, dans le voisinage des vieux appentis, aucun terrain ci-devant cultivé qu'on aurait pu employer à y bâtir de nouveaux hôpitaux, excepté le champ que l'on emploie actuellement comme cimetière, et, comme le remarque M. Moylan, que, dans son opinion, ce terrain est trop près des hôpitaux, il ne doit pas certainement s'attendre à ce que l'on y érige d'autres hôpitaux. Le seul autre espace défriché est le marais dont on a déjà parlé, qui est de toutes les places la plus mauvaise pour des hôpitaux, c'est un terrain bas ceinturé par des rochers, et il serait impossible d'aérer les bâtisses que l'on y construirait, et il est à une trop grande distance des hôpitaux actuels pour être à la portée des cuisines, des Chirurgiens ou des Médecins. Partant de là, il n'y a point d'autre endroit défriché jusqu'à ce que l'on arrive à la caserne où résident, le militaire, les équipages des chaloupes, les hommes de police et les divers

Officiers. Je ne comprends pas comment le Chapelain Catholique puisse souffrir d'être trop près des nouveaux hôpitaux, lorsque la résidence de ce Monsieur est sur une côte assez éloignée des nouveaux et des vieux hôpitaux et isolée de toute autre bâtisse. Les nouveaux comme les vieux hôpitaux sont situés sur une péninsule qui comprend plusieurs acres; c'est là qu'est placé le cimetière. Il y a suffisamment de la place pour y construire plusieurs bâtisses sans les entasser les unes près des autres. Le site des nouveaux hôpitaux a été choisi par le Surintendant du Bureau des Travaux Publics après s'être consulté avec moi. Je me suis beaucoup reposé sur son jugement et ses connaissances sur ce sujet.

J'ai répondu à la seconde observation de M. Moylan dans mes remarques sur la 31e question.

Quant à sa troisième observation, je remarquerai que le nombre de six hommes de police a été considéré comme suffisant pour le maintien de l'ordre depuis cinq ans. J'ai, du militaire et de la police, l'expérience que n'a pas, je crois, le Révérend Monsieur, et j'ai trouvé qu'il y avait moins d'ivrognerie chez les hommes de police que chez les soldats, et que les six hommes de police en question maintenaient mieux l'ordre que cinquante soldats ne pouvaient le faire. Les hommes de police, en signant leur marché avant de descendre à la Grosse-Isle, se sont engagés sous peine de perdre leur paie et allocation, à s'abstenir de toute espèce de boisson enivrante; depuis cinq ans qu'on emploie des hommes de police, je n'ai eu occasion d'en renvoyer que deux pour cause d'intempérance. Pendant les cinq semaines qui viennent de s'écouler, il y a eu un détachement de troupes stationné à la Grosse-Isle, pour renforcer la police, et il ne faudrait pas, pour quiconque est sans préjugés, chercher bien longtemps pour trouver qui, des soldats ou des hommes de police, sont les plus sobres et ont le plus de moralité. A l'égard de la quatrième observation de M. Moylan, elle me paraît réellement trop frivole pour la mêler à des objets d'une aussi haute importance que le sont ceux qui la précèdent; je remarquerai seulement en réponse, que jusqu'à il y a environ un mois, il n'a été employé à la Station que les hommes d'une seule chaloupe, qui, quand il a été possible de nous en passer, n'ont jamais été refusés à aucun Monsieur qui désirait leur aide, non seulement aux Messieurs du Clergé catholique de l'Isle, mais pas même aux Prêtres des paroisses environnantes, comme Beaumont, St. Thomas et l'Isle aux Grues, qui sont venus à la Grosse-Isle dans le steamer de la Station ou en petites embarcations voilées, et que l'on a ramenés avec la chaloupe de l'établissement; et s'il est arrivé qu'ils aient été quelquefois refusés, c'est sans doute parce qu'ils ne possédaient pas le talent de mon respectable ami M. Moylan, qui est toujours capable d'assurer qu'il n'arrivera pas de vaisseaux ou que le vent ne changera pas. Quant aux hommes des chaloupes que j'ai employés à travailler sur la ferme, sans rémunération apparente, je conçois que cela est une affaire entièrement entre eux et moi; cependant, je remarquerai que, depuis deux ans, je ne les ai pas beaucoup employés de cette manière. Les quatre hommes de la chaloupe ont été avec moi depuis dix ans et sont, je crois, très satisfaits de ce que je leur donne. Quant à leur non-rémunération apparente pour les services qu'ils m'ont rendus, je dirai que deux au moins d'entre les quatre reçoivent plus de moi que du Gouvernement.

A l'égard de la dernière partie des observations de M. Moylan, je remarquerai que je n'ai aucun doute que, malgré tous les soins possibles qui sont pris par les Médecins, les morts et les malades sont quelques fois volés par les gardes-malades et les serviteurs, tel qu'il arrive, comme j'ai raison de le savoir, à l'hôpital de marine et des émigrés à Québec, et aux apprentis à Montréal. Les seules personnes que l'on puisse engager à avoir soin des malades dans des tems de peste sont

souvent les plus abandonnées des deux sexes. Tous les malades, à leur admission, sont interrogés par le principal Surveillant (Steward) sur le montant de l'argent qu'ils possèdent, et qu'il garde en sa possession, s'il est possible, après en avoir fait une entrée dans un livre tenu expressément à cet effet; à leur mort il se prend une note de leurs amis, s'ils n'en ont pas avec eux sur l'Isle, et l'argent ainsi que les effets qu'ils ont laissés sont transmis à M. Buchanan, principal Agent, et quand ils sont réclamés et remis, il est fait une entrée du reçu donné devant témoins par les réclamans dans le livre vis-à-vis leurs noms. Il est résulté quelque confusion cette année de ce que les Messieurs du Clergé protestant et catholique se sont chargés de l'argent des malades, ayant été obligés de quitter l'Isle eux-mêmes pour cause de maladie; on avait de la difficulté à retracer les montans. Le Surveillant de l'hôpital, M. McKay, n'avait, dans plusieurs cas, aucune autre entrée dans son livre que celle-ci: "tant d'argent reçu de tel Prêtre ou Ministre." J'ai eu occasion de savoir aussi que des convalescens avaient volé leurs frères malades.

G. M. DOUGLAS, M. D.,
Médecin Surintendant.

Grosse-Isle,
18 Juillet, 1847.

Samedi, 17 Juillet, 1847.

Le Dr. Morrin, de Québec, est appelé et interrogé:—
35. Connaissez-vous la Station de la Quarantaine à la Grosse-Isle, et les réglemens qui y sont en force?— Je n'ai pas été à la Grosse-Isle depuis quelques années. La connaissance que j'ai des réglemens qui y sont maintenant en force me provient d'autres personnes.
36. Connaissez-vous les réglemens qui sont suivis à Québec, et est-ce le devoir de l'Officier de santé de s'assurer par lui-même de l'état de la santé des passagers et de l'équipage des vaisseaux qui arrivent au port?— Je les connais par les informations que j'ai eues d'autres personnes, et j'ai toujours compris que c'était et que c'est encore le devoir de l'Officier de santé d'examiner l'état de la santé des passagers et de l'équipage des vaisseaux à leur arrivée au port. Je sais que l'Officier de santé a coutume de faire la visite des vaisseaux avec le Maître du Havre; qu'il fait sa revue, et que les malades, s'il y en a, sont examinés et envoyés à l'hôpital de marine, s'il est trouvé nécessaire.

37. Quel est le nombre, à peu près, dans les années ordinaires, des malades envoyés à l'hôpital?— Dans les années ordinaires, le nombre en est bien petit; très souvent il n'y a point de malades.

38. Pouvez-vous dire à peu près le nombre que l'on y a envoyé cette année?— Je ne puis pas dire; mais j'en ai connu six ou sept d'un seul vaisseau depuis que les bateaux-à-vapeur ont coutume d'aller directement à la Grosse-Isle. Ce nombre a diminué, attendu qu'ils n'arrêtent pas maintenant à Québec en montant.

39. Avez-vous quelque observation à faire ou quelque suggestion à offrir quant à l'arrangement actuel à Québec?— Rien de plus que ce que j'ai dit dans mon examen sur le Comité de l'Hôpital de Marine.

40. Qu'est-ce que vous pensez qui peut avoir été la cause de la maladie parmi les émigrés qui sont arrivés cette année?— Je suis d'opinion qu'elle provient, en grande partie, de ce que les autorités de la Mère-Patrie n'ont pas pris assez de soin dans le choix des émigrés capables d'entreprendre le voyage; de ce que le nombre que l'on entassait dans chaque vaisseau était trop considérable, et de ce qu'en plusieurs cas la nourriture que l'on distribuait aux émigrés était d'une qualité bien inférieure.

41. Quels sont les réglemens à la Grosse-Isle?— Tout ce que je sais c'est que toutes les réquisitions sont envoyées de la Grosse-Isle par le Dr. Douglas au Dr. Parent, qui voit à ce qu'elles soient satisfaites. Ces réquisitions sont ordinairement soumises à l'Exécutif, excepté dans les cas de nécessité où le Dr.

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

Parent prend sur lui de les satisfaire avant d'avoir l'autorisation nécessaire du Quartier Général. Jusqu'ici toutes les réquisitions, sans exceptions, ont été bien accueillies et sanctionnées par l'Exécutif; ceci m'a été dit, il y a quelques jours, par le Dr. Parent.

42. Quelle était l'opinion générale à Québec, quant à l'émigration que l'on attendait de l'Irlande, avant l'ouverture de la navigation cette année?—J'étais présent à une assemblée publique convoquée pour délibérer sur les moyens à prendre pour venir en aide aux Irlandais pauvres, à laquelle assemblée (apercevant les Drs. G. Douglas et Nault, et M. Buchanan, Agent des Emigrés,) j'observai que c'était le tems de voir aux précautions à prendre pour rencontrer les exigences de l'affluence des émigrés attendus. Le Dr. G. Douglas répliqua qu'il n'avait été fait rien d'extraordinaire, si ce n'est de mettre l'établissement en bon ordre, et que, dans son opinion, il avait été mis en bon ordre. Les gens étaient, suivant lui, alarmés sans nécessité. J'observai ensuite que personne n'avait raison de s'attendre à un si grand nombre de malades qui sont arrivés en si peu de tems, huit jours, mais qu'il était mieux de faire de plus grands préparatifs. Le sentiment général de l'assemblée était qu'il fallait faire cette année de plus grands préparatifs que de coutume pour les émigrés. A la fin de Mars je rencontrai le Dr. G. Douglas chez l'Honorable M. Aylwin, où l'on a discuté longuement la question de l'émigration.

Mardi, 20 Juillet, 1847.

Le Capitaine *Boxer*, M. R., et Capitaine du Port de Québec, est appelé et interrogé:—

43. Êtes-vous descendu à la Station de Quarantaine cette année?—Oui, vers le 28 Mai, et j'ai examiné l'établissement le 1er Juin. Ayant eu occasion de descendre en bas pour voir à quel endroit l'on devrait placer un phare sur l'Isle Rouge, le Dr. Parent, de Québec, me pria d'emmener avec moi le Dr. Fenwick jusqu'à la Grosse-Isle qui se trouvait sur ma route. Avant de mettre le Dr. Fenwick à terre, je le priai d'informer le Dr. Douglas que j'arrêtera à la Grosse-Isle en remontant et lui rendrais les services qu'il me serait possible de lui rendre. En revenant, à mon arrivée à la Grosse-Isle, le Dr. Douglas, qui me parut presque épuisé, vint immédiatement me trouver, et me pria d'examiner l'établissement entier, de me rendre sur le champ à Montréal pour faire connaître mon opinion au Gouverneur-Général, et de lui suggérer les moyens que je pensais qu'il serait bon d'employer pour améliorer l'établissement: ce que je fis par le moyen d'une lettre que j'adressai au Secrétaire Provincial, et en mentionnant en même tems au Secrétaire Civil la situation des émigrés malades à la Grosse-Isle.

44. Si vous avez une copie de cette lettre, voulez-vous la procurer au Comité?—Je n'ai pas avec moi de copie de cette lettre, mais j'en procurerai une au Comité.

45. Combien y avait-il de malades à l'hôpital?—Je crois qu'il y en avait environ 500 sur l'Isle et à peu près le même nombre à bord des vaisseaux. Les hôpitaux en étaient remplis ainsi que les appentis et quelques tentes. Dans le même tems il y avait huit hommes employés par le Bureau des Travaux Publics à ériger des tentes.

46. Combien y avait-il de Médecins quand vous êtes allé là pour la première fois?—Il y en avait bien peu, environ quatre ou cinq. Le Dr. Douglas se plaignait moi de ce qu'il manquait d'aide.

47. Voulez-vous dire en quel état vous les avez trouvés?—L'hôpital ma paru en très bon ordre et les malades propres et bien soignés; mais dans les appentis rien ne pouvait être plus horrible à voir. Il y avait deux rangées de lits placées l'une au-dessus de l'autre, et une grande partie des malades ayant la dyssentrie

l'odeur était insupportable, et la bâtisse n'étant pas destinée pour un hôpital, il n'y avait pas assez de ventilation. Je mentionnai au Dr. Douglas l'état dans lequel se trouvaient les malades, et il me répliqua qu'il ne pouvait rien y faire, vu qu'on les avait forcés de débarquer et qu'il avait été obligé de les recevoir tels qu'ils étaient venus,—mais qu'il avait empêché depuis qu'il en fût débarqué davantage à terre. Je trouvai aussi que les malades étaient beaucoup négligés dans les appentis, et le Dr. Douglas m'informa qu'il avait fait tous ses efforts pour se procurer de l'assistance, dont il avait un grand besoin, mais sans succès. Après que j'eus fait la visite des appentis j'accompagnai le Dr. Douglas à bord d'un des vaisseaux, le "George," je crois, où il y avait le plus de maladie, et je le trouvai dans un état très malpropre avec quelques malades à bord. Je fus content d'avoir connu l'état des vaisseaux et de ce que me dirent les Capitaines, que le Gouverneur-Général devait en être immédiatement informé, afin qu'il fût pris des mesures pour faire mettre les malades à terre. Il me parut y avoir de la difficulté à se procurer des Médecins et des gens pour avoir soin des malades; ceci vient, suivant moi, de ce qu'on ne leur accordait pas une rémunération suffisante. Le Dr. Fenwick, en particulier, m'informa qu'il était pour ne recevoir que 17s.6d. par jour.

48. Savez-vous quelle rémunération l'on offrait aux gardes-malades?—Trois cholins par jour, je crois, ce qui n'égalait pas l'allocation des gardes-malades à Québec. Après cela je représentai au Dr. Parent la nécessité qu'il y avait d'envoyer immédiatement de l'assistance à la Grosse Isle, tel que des cuisiniers, des gardes-malades et des serviteurs. Là-dessus on afficha des placards où l'on offrait la faible somme de 3s. par jour aux gens pour de l'assistance additionnelle.

49. Vous a-t-on informé que le Dr. Douglas ait donné pouvoir au Révérend M. McQuirk d'engager autant de gardes-malades qu'il voudrait?—Je n'en sais rien.

50. Vous a-t-on informé que le Dr. Douglas ait prié aucun Prêtre de se servir de son influence comme Prêtre pour engager les gens à servir comme gardes-malades sans avoir égard aux gages élevés qu'on pouvait leur offrir?—Non; et je ne sais pas non plus si le placard en question a eu l'effet de procurer d'autres gens pour avoir soin des malades.

51. Est-il à votre connaissance personnelle que les parens en santé des malades avaient l'habitude d'avoir soin d'eux ou de les abandonner?—J'ai su que beaucoup des émigrés en santé ont soigné leurs parens malades, mais que beaucoup aussi les ont désertés.

52. Avez-vous fait des représentations à d'autre autorité?—J'ai informé M. Buchanan, l'Agent des émigrés à Québec, du besoin urgent d'avoir pour les malades à la Grosse-Isle des abris, et lui ai mentionné, en même tems que je pensais qu'il n'y aurait pas de difficulté à faire faire à Québec ou dans ses environs, des appentis et à les faire descendre dans une semaine ou dix jours à la Grosse Isle. J'ai mentionné aussi la nécessité qu'il y avait d'avoir un petit bateau à vapeur pour débarquer à terre les malades et pour les autres fins de l'établissement. J'ai porté aussi mon attention sur le besoin de leur procurer de la nourriture saine et bonne. Les Capitaines des vaisseaux et le Dr. Douglas se sont plaints de ceci à moi. M. Buchanan a fait entreprendre immédiatement la construction d'un appenti et s'est adressé aux autorités militaires pour des lits et de la literie. J'ai mentionné aussi à M. Buchanan qu'il serait très important d'avoir une chaloupe de police pour l'envoyer en bas avec un Surintendant pour donner de l'assistance à la Grosse Isle, afin d'obliger la propreté et la ventilation des vaisseaux. Nous nous sommes adressés tous deux à la Police riveraine à Québec, mais elle n'avait aucun pouvoir d'en envoyer. Je suis venu alors à Montréal chez le Gouverneur-Général et lui ai fait part des suggestions que je croyais nécessaires de lui offrir.

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

Ces suggestions furent immédiatement prises en considération par le Gouverneur et son Conseil et des ordres furent donnés en conséquence. La construction d'appentis pour loger 2,000 malades fut ordonnée, et je trouvai que des ordres avaient été donnés auparavant par le Commissaire-Général par rapport à la nourriture. On avait aussi donné pouvoir aux autorités en bas de se pourvoir de toutes les choses nécessaires.

53. Attribuez-vous quelque blâme aux Officiers du Gouvernement relativement à l'insuffisance de l'établissement à la Grosse Isle?—Quoiqu'on eût tout lieu de s'attendre à une émigration considérable cette année, cependant l'on ne pouvait pas prévoir l'état affreux dans lequel elle est arrivée; mais je crois qu'après l'arrivée du premier vaisseau, vers le milieu du mois de Mai, si l'on eût fait des représentations au Gouvernement, il aurait été fait des préparatifs pour recevoir les émigrés à leur arrivée, et l'on aurait ainsi empêché la maladie de se répandre comme elle a fait. Je crois aussi que, si le Gouvernement eût fait plus vite ce qu'il avait l'intention de faire après les représentations qu'on lui avait faites, la Grosse Isle aurait été, quinze jours ou trois semaines après, en état de recevoir autant d'émigrés que l'on avait droit de s'y s'attendre; mais que l'on sache que je n'ai pas l'intention de blâmer aucunement ici le Dr. Douglas ou M. Buchanan qui ont montré de l'énergie à faire ce qu'ils croyaient juste de faire. La responsabilité qu'ils avaient et les frais considérables nécessaires les ont rendu trop méfiants.

54. Avez-vous jamais vu d'autres Stations de Quarantaine dans d'autres parties du monde?—Oui; j'en ai vu dans toutes les parties du monde de ce côté-ci des Tropiques, et je connais la manière dont elles sont réglées.

55. Est-ce la coutume de permettre que les malades demeurent avec ceux qui sont en santé?—Non; il y a des hôpitaux à part pour les malades, et il y en a pour ceux qui sont en santé.

56. Avez-vous vu rien de semblable à la Grosse-Isle?—Quand j'y suis descendu il n'y avait sur l'Isle que des malades.

57. Y-a-t-il moyen à la Grosse-Isle de séparer les malades de ceux qui sont en santé?—Oui; je crois que la Grosse-Isle (ce qui, dans mon opinion, est devenu absolument nécessaire) devrait être la seule Station de Quarantaine sur le St. Laurent, et je crois qu'il y a suffisamment de la place pour y faire un bon établissement pour cet objet; mais je recommanderais fortement que l'on s'adressât au Gouvernement de la Mère-Patrie pour qu'il nous envoyât deux vieilles frégates ou vaisseaux d'avitaillement qui serviraient de Lazarets à la Grosse-Isle (et que l'on pourrait mettre en sûreté à Québec durant l'hiver) pour recevoir une partie des émigrés en santé des vaisseaux détenus en quarantaine; car il importe beaucoup au commerce du St. Laurent que les vaisseaux demeurent aussi peu de tems que possible en quarantaine, et que s'étant débarassés des émigrés ils soient nettoyés et purifiés par des fumigations et continuent leur voyage. Les émigrés devraient être pris à l'établissement et emmenés au lieu de leur destination par des bateaux-à-vapeur employés pour cela, quand ils ne seraient pas malades.

58. Quel logement pourraient donner ces deux vaisseaux?—Je crois que s'ils étaient arrangés pour cela, avec trois ponts, ils pourraient contenir dix-huit cents personnes.

59. Ne serait-il pas mieux de loger à terre les émigrés en santé que de les garder plus longtems sur l'eau après un long voyage?—Oui; il me semble qu'il serait à propos de les débarquer le plu tôt possible après leur arrivée, soit à terre, où de les placer à bord des vaisseaux destinés comme Lazarets.

60. Connaissez-vous ce qu'était l'établissement de la Quarantaine l'année dernière, et, si vous le savez, dites quelles améliorations on y avait faites quand vous l'avez visité en Mai dernier?—Je ne sais pas si l'on y a fait des améliorations au commencement de la saison.

61. Savez-vous qui était le Médecin visiteur des vaisseaux quand vous avez visité la Grosse-Isle, et savez-vous si l'on différât de faire la visite des malades à bord des vaisseaux?—Je ne connais que le Dr. Douglas. Il n'y avait point d'Officier de Marine pour faire la visite des vaisseaux tel que permis par la Proclamation de la Quarantaine, et qui est nécessaire en tout tems, suivant moi, et particulièrement cette année.

62. Avez-vous quelques suggestions à offrir relativement au contrôle et à l'administration de l'établissement de la Quarantaine. Ayez la bonté de nous dire comment, dans votre opinion, cet établissement devrait être administré?—Je serais d'opinion que l'on devrait nommer à l'instant un Surintendant qui remplirait les fonctions d'Officier Visiteur, et aussi un Officier de santé qui devrait l'accompagner dans la visite des vaisseaux, au moins deux fois par jour, afin d'exiger la propreté et la ventilation; le principal Officier Médecin ayant assez à faire à terre à surveiller l'hôpital. Je suis aussi d'opinion que, si l'on fait des améliorations à cet établissement, un Officier Civil soit nommé Gouverneur, comme dans les hôpitaux de marine et Militaires et les établissements de Quarantaine en Angleterre. Je suis certain que l'établissement de la Quarantaine à la Grosse-Isle ne peut pas bien opérer sans cela.

63. D'après ce que vous connaissez des établissements de Quarantaine en général, êtes-vous d'opinion que les réglemens de Quarantaine de la Grande-Bretagne suffisent pour tout ce qui concerne la santé et la sûreté publique?—Oui, assurément.

64. Savez-vous, si, dans les établissements de Quarantaine en Angleterre on a soin de séparer les malades des personnes en santé?—Oui; c'est ce qui se pratique scrupuleusement.

65. Quelles sont, à votre connaissance, les précautions que l'on observe à l'égard des malades dans les ports de l'Angleterre?—Je ne connais pas tant celles que l'on observe à l'égard des malades qu'à l'égard des marchandises.

66. Savez-vous si on garde les malades à bord des vaisseaux ou si on les en débarque?—On les transporte à leur arrivée à bord des Lazarets flottants destinés pour cet objet, à Stangate Creek.

Ce qui suit a été mis devant le Comité par le dernier témoin:—

(Copie.)

HÔTEL DE SWORD,
Montréal, 1er Juin, 1847.

MONSIEUR,—Ayant visité, hier, l'établissement de la Quarantaine de la Grosse-Isle, sur l'invitation du Dr. Douglas, principal Officier Médecin de la place, à l'effet de faire rapport à Son Excellence, le Gouverneur-Général, de l'état dans lequel cet établissement se trouve actuellement, et aussi pour offrir telles suggestions pour son amélioration que je considérerais nécessaire de faire pour l'accommodement des malades qui y ont été jetés en grand nombre au moment que l'on ne s'y attendait pas, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus un mémoire des mesures qu'il m'a paru absolument nécessaire d'adopter sans délai.

J'ai, etc.,

(Signé,) EDWARD BOXER

L'Hon. D. Daly,
Secrétaire Provincial.

Appendice
(R. R. R.) (Copie.)

28 Juillet.

SUGGESTIONS DE LA PART DU CAPITAINE BOXER,
pour être adoptées immédiatement pour l'amélioration de l'établissement de la Quarantaine à la Grosse-Isle :—

1. Des apprentis devant servir d'hôpitaux et capables de contenir 2000 malades devraient être érigés sans délai.

2. Il devrait être envoyé sans délai un nombre suffisant d'Officiers de santé à l'établissement; deux au moins devraient être nommés pour surveiller les vaisseaux détenus en quarantaine, et un Surintendant devrait aussi être nommé pour exiger la propreté et la ventilation des vaisseaux,—et il devrait aussi y avoir une chaloupe de police pour cet objet. Tous les vaisseaux devraient être visités au moins deux fois par jour.

3. Il serait à propos d'envoyer immédiatement à la Grosse-Isle des couchettes, des couvertes, etc., avec les moyens de bien-être nécessaires qui peuvent demander des malades, et aussi une quantité suffisante de chlorure de chaux.

4. Un nombre suffisant de garde-malades et de serviteurs pour les hôpitaux devrait y être envoyés sans délai, ainsi que des poiles, des batteries de cuisine et des cuisiniers.

5. L'on devrait envoyer immédiatement une quantité suffisante de vivres saines, pour l'usage des émigrés, à la Grosse-Isle.

6. Des soldats qui sauraient ériger des tentes devraient être envoyés aussitôt que possible à la Grosse-Isle, et il serait à désirer que l'on y envoyât deux ou trois Sergens d'hôpitaux militaires, si l'on pouvait se les procurer, pour y surveiller l'hôpital.

7. Il me paraît aussi de la plus haute importance que l'on devrait embarquer sans délai les émigrés non malades de ces vaisseaux dans des bateaux-à-vapeur pour les transporter au lieu de leur destination, ce qui obvierait à leur détention inutile à Québec; après quoi l'on devrait nettoyer les vaisseaux et y faire des fumigations, et permettre ensuite qu'ils pussent procéder à leur voyage. Il devrait être nommé un Officier de Douane, et un Député-Agent des émigrés pour les libérer à cet effet.

8. Il me paraît absolument nécessaire, sous les circonstances actuelles, d'engager un petit bateau-à-vapeur pour transporter les malades des vaisseaux à l'hôpital et pour les autres objets de l'établissement, lequel serait placé sous les ordres du principal Officier de santé.

21 Juillet, 1847.

A. C. Buchanan, écr, principal Agent des émigrés à Québec, est appelé et interrogé :—

67. En quel tems s'est ouverte la Station de la Quarantaine à la Grosse-Isle cette année?—Le premier jour de Mai.

68. Quelle était la force numérique de l'établissement à son ouverture cette année?—Je ne puis le dire, attendu que je n'ai rien à faire avec l'établissement officiellement; je crois que cet établissement est sous la direction du Secrétaire Provincial. Le Dr. Douglas m'a informé, en Avril dernier, qu'il avait demandé de l'assistance additionnelle et qu'il en avait obtenue.

69. Avez-vous été à la Grosse-Isle, cette année, et combien de fois?—J'y ai été trois fois cette saison: la première fois à la fin de Mai, quand les vaisseaux ont commencé d'arriver en grand nombre avec des malades; la seconde fois au commencement de Juin, avec les Commissaires de santé nommés par le Gouvernement, et la troisième fois la semaine dernière, avec M. Hon. M. Cameron.

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

70. Quelle était la force de l'établissement, à votre première visite, en Mai?—Je crois qu'on l'avait renforcé de quatre ou cinq Médecins.

71. Combien y avait-il de malades quand vous avez visité la Grosse-Isle la première fois?—Cinq ou six cents.

72. Quels logemens y avait-il pour les malades?—Il y avait l'hôpital et les apprentis, ci-devant occupés par les émigrés en santé, additionnellement au nombre de tentes qui y a été envoyé. Je ne puis dire le nombre de garde-malades qu'il y avait dans le tems; mais je sais que le nombre en était bien petit pour le besoin qu'il y en avait; il y avait aussi peu de literie, mais on travaillait alors à s'en pourvoir en ville. Il y avait deux rangées de lits dans une ou deux bâtisses, placées l'une au-dessus de l'autre.

73. Quel est le nombre total des émigrés arrivés à la Grosse-Isle et à Québec à venir jusqu'à ce jour, et quel est le nombre des morts?—Le nombre total des émigrés arrivés peut être de 56,000.

Le nombre des morts à l'hôpital de la Grosse-Isle jusqu'au 17 du courant, de...	1269
Le nombre des morts à la Station ou peu de tems avant leur arrivée et débarqués des vaisseaux pour être enterrés, de...	800
Le nombre des morts durant le passage, aussi approximativement que je puis le dire, de...	3000
Total,	<u>5069</u>

74. Avant l'ouverture de la navigation n'avez-vous pas appréhendé l'augmentation de la maladie parmi les émigrés, et n'avez-vous pas fait des représentations à ce sujet. Dites quand vous avez fait de telles représentations?—J'ai appréhendé une augmentation bien considérable dans le nombre des malades parmi les émigrés de cette année, mais je n'ai pas fait de représentations officiellement au Gouvernement, attendu que ce n'était pas un sujet qui regardait mon Département.

75. Croyez-vous le présent établissement à la Grosse-Isle suffisant pour les fins d'une quarantaine, et dans ce cas donnez-en vos raisons; et dans le cas contraire ayez la bonté de faire telles suggestions pour son amélioration que vous croyez nécessaires?—Je conçois que le présent établissement suffirait pour toutes les fins auxquelles on l'a destiné, si on érigeait des apprentis à l'extrémité est de l'Isle à l'endroit où sont érigées les tentes maintenant en usage pour la réception des émigrés en santé qui sont débarqués des vaisseaux. Il serait à propos aussi de construire un autre quai pour faciliter le débarquement des émigrés en santé, ce qui se fait actuellement avec beaucoup d'inconvénients, dans de petites chaloupes.

76. Quand vous avez été à la Grosse-Isle la dernière fois, y avait-il, dans aucune des bâtisses ou tentes employées comme hôpitaux, une double rangée de lits?—Je n'ai pas visité les apprentis employés comme hôpitaux à mon dernier voyage à la Grosse-Isle, et je ne puis dire si on a enlevé la double rangée de lits.

77. Connaissez-vous l'établissement de Quarantaine à New-York, et si vous le connaissez, veuillez nous dire la manière dont les choses y sont réglées?—Je ne connais pas comment s'administre la Station de Quarantaine à New-York.

78. Etiez-vous d'avis, avant l'ouverture de la navigation, qu'il fut fait de nouveaux réglemens, outre ceux qui existent actuellement, pour l'administration de la Quarantaine, cette saison?—Non, je considérais comme suffisants les réglemens déjà existans, mais je pensais qu'il fallait de toute nécessité que l'on y augmentât le nombre des Médecins.

23 Juillet, 1847.

Le Révérend M. O'Reilly, Prêtre Catholique Romain, est appelé et interrogé :—

79. Je crois que vous avez passé quelque tems à la Station de Quarantaine à la Grosse-Isle ?—Oui.

80. En quel tems ?—Je crois que j'y suis descendu le 6 Juillet et que j'en suis revenu Mercredi, le 14, au matin.

81. Qui avait la charge de la Station quand vous y êtes arrivé ?—Le Dr. G. M. Douglas, qui alors était malade, je crois, mais qui est actuellement à son devoir.

82. Y avait-il une quantité suffisante de literie et de fournitures d'hôpitaux pour les malades ?—Assurément non ; j'ai vu des émigrés, dans les appentis comme dans les tentes, couchés sur la planche nue et sur la terre pour des nuits et des jours entiers, sans lits ni couvertures. Quand je remarquai ceci au Dr. Fortin (qui avait la charge des deux nouveaux appentis) et à l'Econome (*Steward*), ils m'informèrent qu'ils ne pouvaient point se procurer de paille.

83. Approuviez-vous la manière dont on couchait les émigrés ?—Dans plusieurs cas on a fait coucher jusqu'à deux et trois personnes ensemble dans le même lit et j'ai été affligé d'avoir vu qu'on ne faisait point de distinction à l'égard du sexe, de l'âge ou de la nature de la maladie. Dans un des vieux appentis il y avait une double rangée de lits.

84. Y avait-il une quantité suffisante de nourriture pour les émigrés malades et en santé ?—Je ne puis le dire positivement, mais il m'a paru, ainsi qu'à mes confrères du Clergé, qu'il n'y en avait pas assez et que la nourriture était distribuée par les gardes-malades sans attention de leur part au besoin ou à la capacité des malades. Le pain était mal boulangé.

85. La propreté était-elle assez bien observée ?—Je le crois, eu égard au petit nombre de gardes-malades ; cependant les choses étaient loin de ce qu'elles auraient dû être.

86. Quelle peine prenait-on, si on en prenait, pour procurer du breuvage aux malades ?—Je crois qu'on leur donnait trois fois par jour soit du thé, du gruau ou du bouillon.

87. Quel était le traitement des malades à bord des vaisseaux ?—Je n'ai visité que deux vaisseaux, le "*Avon*" et le "*Triton*." Le "*Avon*" a perdu cent trente-six passagers dans son voyage, et le "*Triton*" quatre-vingt-sept, suivant le rapport des Maîtres. Nous avons administré les derniers sacrements à environ deux cents passagers à bord de ces deux vaisseaux, et plusieurs autres étaient dangereusement malades.

88. Vous a-t-il paru qu'on avait pourvu suffisamment aux besoins des passagers durant le voyage ?—Je n'ai pas eu le tems de m'en instruire.

89. Comment enterrait-on les morts à la Grosse-Isle, et différant-on de les enterrer ?—On ne différant point de les enterrer. Le Révérend M. Harper, qui était d'ordinaire occupé à faire les enterremens, m'a informé qu'on ne faisait les fosses que de quatre pieds de profondeur et qu'on plaçait trois rangées de cercueils dans ces fosses, les unes au-dessus des autres ; conséquemment il ne devait pas y avoir une quantité suffisante de terre par-dessus.

90. A quelle distance est le cimetière de l'hôpital ?—Environ deux acres, et il y a des tentes tout autour du cimetière.

91. Avez-vous entendu faire des plaintes à la Grosse-Isle quant à l'administration de la Station de la Quarantaine ; dites quelles sont ces plaintes et si vous les considérez bien ou mal fondées ?—Je n'ai entendu aucunes plaintes à l'Isle.

92. Avez-vous quelque autre information à nous communiquer, relativement à la Station de la Quarantaine à la Grosse-Isle, ou quelque chose à nous suggérer à ce sujet ; dans ce cas veuillez le faire connaître au Comité ?—Quant à l'administration de la Station de la Quarantaine, j'ai compris, et mes confrères du Clergé qui ont été employés à la Grosse-Isle l'ont compris aussi, qu'il y avait quelque chose qui allait mal quelque part. Il n'y avait pas assez de Médecins à la Grosse-Isle pour ce qu'ils y avaient à faire. Les moyens employés pour le soulagement des malades et le rétablissement de leur santé étaient loin de suffire. En un mot, sans vouloir déterminer à qui en appartient le blâme, on ne peut nier que, si la Station a été établie de manière à empêcher la dissémination de la maladie et de la peste, à conserver la vie à des milliers d'affamés et de fiévreux que l'émigration devait laisser sur nos rives, le résultat a été tout autre que ce que l'on s'attendait qu'il serait. La fièvre, à l'heure qu'il est, s'est répandue dans les villes et les campagnes, dans le Haut comme dans le Bas-Canada ; et les Législateurs et les citoyens doivent en venir à la conclusion, ou que le système établi pour prévenir les ravages de la maladie était en lui-même défectueux, ou que l'on s'est beaucoup trompé en faisant fonctionner ce système. J'étais sous l'impression, quand j'étais à la Grosse-Isle, que le Gouvernement Provincial avait fait bien peu pour la réception et le soin des émigrés malades, pour leur procurer le nombre de Médecins suffisant, et, par-dessus tout, pour obtenir le nombre nécessaire de garde-malades. J'ai quitté la Grosse-Isle avec la persuasion que le Dr. Douglas n'avait que des pouvoirs très limités ; que, s'il n'y avait pas assez de Médecins, pas assez de garde-malades, et que si les Médecins et les garde-malades n'étaient pas en possession de ce qui leur était absolument nécessaire pour l'accomplissement convenable de leurs charges respectives, c'est que le Dr. Douglas ne pouvait pas se les procurer ; c'est que ses mains étaient liées. J'ai vu les Médecins se donner toutes les peines du monde auprès des malades, mais je les ai souvent entendus se plaindre, en premier lieu, de ce qu'il était impossible pour eux de donner à un si grand nombre de malades tous les soins qu'il était nécessaire de leur donner ; en second lieu, de ce qu'ils n'avaient pas à leur disposition les médecines propres pour la guérison de leurs patients, ou des serviteurs en assez grand nombre pour veiller aux besoins des malades. Je répète ici ce que j'ai déjà dit, qu'il n'y avait pas assez d'appentis érigés à la Grosse-Isle. De plus, que ceux qui y sont érigés l'ont été dans des lieux peu propres à la ventilation et au rétablissement de la santé des malades, et où la santé des personnes obligées de les visiter est en danger. J'ai visité les appentis érigés près du Canal de Lachine ce matin, et je suis bien certain qu'ils sont mieux fournis de tout ce qui est nécessaire aux malades que les appentis et tentes occupés par les malades à la Grosse-Isle. Au moment où j'ai quitté ce dernier lieu, il n'y avait pas à avoir une seule botte de paille sur l'Isle. Il n'y avait ni eau de source ni jus de citron ; du moins nous n'en avons pas vu. Une fois, lorsqu'il aurait dû y avoir un bateau-à-vapeur affrété pour faire le voyage chaque jour à la Station, nous avons été une semaine entière sans voir le "*St. George*" ; et même alors, quoique le bateau-à-vapeur ne fût qu'à une distance de deux acres du rivage, le Capitaine m'a laissé sur l'Isle ainsi que le Révérend M. Harper, quand son équipage seulement nous a répondu à la demande qu'on lui faisait d'une chaloupe pour nous embarquer, et encore c'était en se moquant de nous. Si nous n'eussions obtenu de l'équipage du "*Jessie*," à force de sollicitations, de nous faire embarquer à bord du "*Québec*," nous aurions été contraints de rester une autre semaine à la Station. Ceci n'est qu'un exemple de l'inconvénient qu'il y a pour les Messieurs du Clergé chargés de la Station de n'avoir point de chaloupe à leur disposition. Des vaisseaux arrivent chaque jour chargés de malades, et

Appendice
(R. R. R.)

23 Juillet.

à moins que des personnes complaisantes ne nous mettent à bord, les malheureux émigrés se voient mourir à la vue de leur Clergé, sans pouvoir recevoir la consolation que désire toujours si ardemment un Irlandais catholique, les derniers sacrements de l'Eglise. Enfin, quant à l'administration ou mal-administration des affaires à la Grosse-Isle, c'est ma conviction que le Dr. Douglas fait jour et nuit des efforts surnaturels pour donner aux malades tous les soins qu'il peut leur donner. Les efforts de trois Médecins réunis suffiraient à peine, suivant moi, pour faire ce que fait le Dr. Douglas. Les choses devraient être réglées d'une toute autre manière qu'elles ne le sont actuellement. Il me semblerait absolument nécessaire que les devoirs du Médecin Surintendant fussent distincts de ceux de ses Assistans. Le Dr. Douglas ne peut pas faire la visite de tous les vaisseaux qui arrivent à la Station et voir à tout d'ailleurs sur l'Isle. Il devrait se faire sans délai de meilleurs réglemens pour la distribution des divers devoirs des différens Officiers; autrement les choses n'iront jamais bien. Il n'y a pas une police suffisante près des hôpitaux, comme il y en avait une les premières années, si je suis bien informé, laquelle est assurément indispensable dans l'état actuel des choses. Encore une fois, je solliciterai respectueusement l'attention des autorités pour que toutes les précautions possibles soient prises pour la conservation de l'argent et des biens de ceux qui débarquent à la Grosse-Isle, et pour qu'il soit tenu un registre correct des mortalités et des décharges. J'ai été huit jours à la Grosse-Isle, et j'ai pu me convaincre, durant ce tems, que si les choses continuaient telles qu'elles sont actuellement, bien peu d'entre les personnes qui y débarqueront pourront jamais en sortir. Des milliers de personnes y ont déjà trouvé une mort prématurée, des milliers y subiront encore le même sort, si la Législature et le Gouvernement ne prennent pas les mesures nécessaires, non pas, il est vrai, pour réparer ce qui est irréparable, les orours du passé, mais pour en prévenir au moins le retour, à l'avenir. On ne devrait épargner aucune peine, aucun sacrifice pour rémunérer les services de ces Médecins qui risquent leur vie au milieu des pestiférés, et l'on ne devrait regarder aucun argent pour engager ceux qui peuvent se laisser gagner par cet appas, à servir de garde-malades auprès de ces pauvres malheureux émigrés abandonnés de leurs amis. Je dois exprimer mon profond regret de ce qu'il a été donné si peu d'attention à la suggestion du Révérend M. Bailargeon, Curé de Québec, à propos de la construction d'appentis pour les émigrés malades, en quelque endroit dans le voisinage de Québec. Si l'on eut adopté son plan, non seulement Québec aurait été préservé de la contagion; mais encore les émigrés convalescens venant de la Grosse-Isle dans un état débile, y auraient trouvé autant de bien-être que possible, jusqu'au moment où ils auraient été hors de danger de retomber malades. Ainsi ces malheureuses créatures, qui arrivent chaque jour de la Quarantaine, n'ayant ni santé, ni amis, ni argent, ni demeure, pourraient, avec les soins qu'ils y trouveraient, et en observant une diète convenable, recruter leurs forces, et ensuite s'établir dans les environs ou continuer leur voyage sans danger pour eux-mêmes ni pour les autres. Les autorités devront adopter tôt ou tard un tel plan à la Grosse-Isle ou près de Québec, à moins qu'ils ne préfèrent voir mourir par milliers à la fois les émigrés maintenant en route ou qui se préparent à quitter l'Irlande pour le Canada. Je fais ces remarques dans l'intention seulement de faire voir où peut se trouver le mal, et pour mettre immédiatement les autorités en état de pouvoir y remédier. Je ne désire blâmer personne, car je ne sais pas qui mérite le blâme en cette affaire. Je ne puis cependant pas m'en empêcher d'exprimer ma douleur de ce que tant de milliers de mes semblables, de mes compatriotes et sujets de cet Empire, aient été ainsi négligés et sacrifiés. On ne doit pas s'attendre, non plus que leur avenir sera très brillant, ou que la morta-

lité diminuera beaucoup parmi les émigrés, tant qu'ils seront envoyés des ports de la Grande Bretagne et de l'Irlande dans des vaisseaux où on les tasse par centaines dans la cale, sans air ni nourriture, ou sans les moyens de leur procurer la propreté et la ventilation, comme j'ai vu que ça été le cas à bord du "Avon" et du "Triton," ils mourront par centaines; la maladie devra s'emparer des plus robustes et les consumer. Les survivans atteints de la fièvre en débarquant à la Grosse-Isle trouveront bien peu de changement pour le mieux dans leur condition. Le plus grand nombre succombera sous l'influence réunie de la fièvre et de la dysenterie; ceux qui sont en santé, s'ils sont envoyés à Montréal, comme ça été le cas jusqu'ici, emporteront nécessairement avec eux le germe de la maladie, et deviendront les pensionnaires des appentis de cette Cité; et ceux d'entre eux qui pourront quitter Montréal pour une autre destination, devront expirer la plupart sur les quais de Kingston ou Toronto, ou emporter avec eux, partout où ils guideront leurs pas, la terrible maladie qui est répandue comme un drap mortuaire par tout le pays. Je le répète, l'on devrait adopter sans délai des moyens énergiques pour l'accommodement des émigrés malades et en santé à leur arrivée et débarquement, construire un plus grand nombre d'hôpitaux à la Grosse-Isle et dans un lieu plus sain, séparer avec soin les malades des personnes en santé et leur préparer des logemens convenables à la Grosse-Isle ou en quelque autre lieu, pour le tems qu'ils seront en quarantaine, que l'expérience doit maintenant nous avoir enseigné comme indispensablement nécessaires pour tous, avant qu'ils soient envoyés à Québec ou à Montréal. Je suis persuadé que les dépenses requises pour ces objets, dans le cas même où elles ne seraient pas remboursées par le Gouvernement de la Mère-Patrie, seraient en quelque sorte compensées par la conservation de la santé publique, et la conservation de la vie d'un très grand nombre de personnes utiles à leurs familles et à la Colonie.

93. Vous dites, dans votre rapport, que l'on devrait construire un plus grand nombre d'hôpitaux à la Grosse-Isle; voulez-vous dire combien de personnes on pourrait y loger actuellement, et les additions que vous auriez à recommander?—J'ai dit qu'il n'y avait pas alors un nombre suffisant d'hôpitaux à la Grosse-Isle, et cela paraît évident par le fait que la plupart des tentes qui y étaient érigées pour la réception des malades, étaient alors occupées. Je ne puis pas dire exactement le nombre de personnes que l'on pourrait loger dans les hôpitaux; et quant aux additions, je pense qu'il serait indispensable de construire au moins six nouveaux hôpitaux, particulièrement si la flotte de l'automne doit nous donner une émigration considérable. Il est évident que les nouveaux hôpitaux devraient être construits dans de meilleures places que celles où se trouvent situés ceux d'à présent. Je crois aussi qu'il y a assez de logement pour les garde-malades, etc.

94. Vous dites, dans une partie de votre témoignage, "que ceux qui sont en santé, s'ils sont envoyés à Montréal, comme ça été le cas jusqu'ici, emporteront nécessairement avec eux le germe de la maladie, et deviendront les pensionnaires des appentis de cette Cité, et que ceux d'entre eux qui pourront quitter Montréal pour une autre destination devront expirer la plupart sur les quais de Kingston ou de Toronto;" le Comité doit-il comprendre, par là, que ceux qui sont destinés à mourir ainsi, auraient une chance de conserver leur vie s'ils étaient détenus à la Grosse-Isle?—Je désire que l'on comprenne bien que si l'on gardait quelquefois plus longtems et convenablement les émigrés malades et en santé en quarantaine, l'on conserverait, par là, la vie à des centaines et peut-être à des milliers de ces pauvres gens; et ceci paraîtra plus clair quand l'on considérera que les vaisseaux à l'ancre à la Quarantaine, dans la condition où j'ai vu le "Avon" et le "Triton," ont à

Appendice
(R. R. R.)

25 Juillet.

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

peine une seule personne vraiment en santé à bord ; ceux qui étaient bien malades ne pouvaient pas et n'étaient pas débarqués quand je les ai quittés. Dans des circonstances semblables, la maladie doit nécessairement s'accroître à bord des vaisseaux ; ceux des passagers qui sont le plus en santé ne peuvent qu'affaiblir en étant ainsi détenus à bord : leur prédisposition au typhus causé par la longueur du tems qu'ils ont été sur mer, la mauvaise qualité de leurs vivres, et l'air empesté qu'ils respiraient constamment, les plaçaient dans un danger imminent de contracter la maladie. Quand ils quittèrent la Station, les bateaux-à-vapeur étaient positivement encombrés de ces malheureux qui se sont trouvés exposés à l'air froid de la nuit ou à la chaleur brûlante d'un soleil d'été, et dans cet état, les plus robustes auront dû succomber après une suite non interrompue de fatigues et de privations. A Montréal, et dans toute la Province, on a appris les conséquences qu'il y avait de permettre aux émigrés de quitter la Grosse-Isle sans y avoir fait une quarantaine suffisamment longue, aussi bien que de les ontasser pêle-mêle et par milliers sur le pont d'un bateau-à-vapeur pendant des 48 heures de tems, dans l'état débile et malpropre où ils se trouvent toujours dans ces circonstances. Je prétends donc que, si l'on prenait les moyens de débarquer les émigrés immédiatement après leur arrivée, de leur procurer des logemens convenables, de leur faire observer la diète et de les faire tenir proprement, quand on trouverait à propos de leur permettre de continuer leur voyage, on remarquerait un grand changement dans leur condition à leur arrivée dans les villes et les campagnes.

95. Le Comité doit-il comprendre, d'après votre rapport, que les malades à la Grosse-Isle ne sont point séparés des personnes en santé ?—J'ai visité le camp érigé pour la réception des émigrés en santé, à l'extrémité Nord-Ouest de l'Isle, et dans le cours de quelques heures que mes occupations m'ont permis d'y rester, j'ai administré les derniers sacrements de l'église à plus de cinquante personnes. Il y en avait indubitablement beaucoup d'autres qui avaient besoin de mon ministère. Ces malades n'avaient point de lits : considérés comme des personnes en santé, ils avaient à voir pour eux-mêmes, et étaient couchés dans des lits qui leur appartenaient ou sur des planches ou sur la terre. On ne pouvait point les transporter immédiatement à l'hôpital ; les réglemens d'alors exigeaient qu'ils fussent envoyés auparavant à bord de leurs vaisseaux respectifs et de-là à l'hôpital. Ce ne fut que deux jours après que j'eus visité ces tentes que les malades furent débarqués au nouvel hôpital, et ils y demeurèrent toute cette nuit et une grande partie de la journée suivante, sans lits ni couvertures, souffrant de la fièvre et de la dysenterie, lorsque les Révérends Messieurs Harper, Halley et moi, nous fûmes obligés, après nos fatigues de la journée, d'aller leur chercher à boire et de leur faire des lits avec de la paille à moitié pourrie que nous ramassâmes autour de l'hôpital. La même chose est arrivée le lendemain ou deux jours après ; mais ce que je considérerais comme le plus nuisible au salut des émigrés, était le tems que l'on prenait à les débarquer des vaisseaux qui arrivaient : à ma propre connaissance il est arrivé à bord de certains vaisseaux que l'on a été plusieurs jours sans débarquer les passagers, et vu le nombre énorme qu'ils contenaient et le nombre de malades à bord, les conséquences ont dû être fatales à plusieurs. Il m'a paru qu'un très grand nombre ont laissé la Station avec une très mauvaise santé, et qu'ils ont dû être retombés de la fièvre à bord du bateau-à-vapeur avant leur arrivée à Montréal.

96. Vous dites qu'il est impossible de s'attendre à ce que la maladie diminue parmi les émigrés tant qu'ils nous viendront par milliers des ports de la Grande Bretagne et de l'Irlande, ontassés dans la cale des bâtimens pêle-mêle, sans air ni nourriture,

ou les moyens de se procurer la propreté et la ventilation,—ces faits sont-ils à votre propre connaissance ?—Ces faits, je les ai lus dans les papiers publics et je les crois parce que toutes les classes de la société semblent les croire, et je parle aussi particulièrement d'après ce que j'ai vu à bord du "Avon" et du "Triton."

97. Vous dites que vos remarques sont faites pour engager les autorités compétentes à y remédier immédiatement ; sont-ce les autorités de cette Province qui doivent y remédier ou celles de la Grande Bretagne ?—Je pense que ce remède devrait être appliqué en Angleterre et en Irlande par les autorités Impériales et ici par les autorités auxquelles sont confiés les intérêts du public.

98. Suivant vous était-ce le devoir des autorités de cette Province de supposer que les réglemens établis par des dispositions impériales pour l'embarquement des émigrés dans les ports de la Grande-Bretagne ne seraient pas observés, ou pouvaient-elles compter que les autorités qui ont établi ces réglemens prendraient des mesures pour les faire exécuter ?—Mon opinion relativement au devoir des autorités impériales ou du Gouvernement Provincial est de bien peu d'importance ; je n'ai fait que signaler les maux dont j'ai été témoin, et suggérer ce qui me paraissait être le seul remède à ces maux.

99. Vous exprimez votre regret que l'on ait fait si peu d'attention aux suggestions du Révérend M. Baillargeon, Curé de Québec ; est-il à votre connaissance que l'on ait procuré d'autres logemens aux malades, dans cette ville, et dites le nombre de malades que pouvaient contenir ces logemens ?—Le Révérend M. Baillargeon proposa son plan à une assemblée publique des citoyens de Québec ; j'ai exprimé mon regret de ce que l'on n'a pas donné assez d'attention, dans l'assemblée, au plan de M. Baillargeon. Je ne puis pas dire exactement ce que l'on a fait dans cette ville pour donner des logemens aux malades : je puis seulement dire que quand j'ai quitté Québec, Vendredi, le 16 du courant, les malades étaient logés dans la cave de l'Hôpital de Marine.

100. Savez-vous si le Dr. Douglas a, en aucun tems, demandé une augmentation de force militaire et de police qu'on lui aurait refusé, ou qu'on la lui aurait offerte et qu'il ne l'a pas considérée nécessaire ?—Il n'est pas à ma connaissance que le Dr. Douglas ait demandé une telle augmentation de force ou qu'on la lui ait refusée. J'ai mentionné comme nécessaire une telle augmentation de force sans avoir l'intention de blâmer le Dr. Douglas ou aucune autre autorité.

101. Vous dites que le Dr. Douglas ne pouvait point faire la visite de tous les vaisseaux qui arrivaient à la Station ; est-il à votre connaissance personnelle qu'il ait omis de la faire soit en personne ou par député ?—Je sais que le Dr. Jaques a visité quelques vaisseaux, mais j'ai compris que c'était le devoir exclusif du Dr. Douglas de le faire, vu que le Dr. Jaques avait son propre Département sur l'Isle. Je serais bien fâché de dire une seule parole qui donnerait à entendre quelque chose contre l'assiduité du Dr. Douglas dans l'accomplissement des devoirs de la charge en question. J'ai entendu faire les plus grands éloges de ce Monsieur, par toutes les personnes qui ont visité l'Isle depuis l'ouverture de la navigation, pour le zèle infatigable qu'il a déployé en se rendant aux nombreux appels qui lui étaient faits par les émigrés à bord des vaisseaux et sur l'Isle. J'étais étonné, comme tout le monde l'était aussi, de voir qu'il pouvait résister à tant de fatigues particulièrement lorsqu'il n'y avait pas longtems il était incapable de marcher. Je sais que des vaisseaux ont été plusieurs jours à l'ancre avant qu'il fût possible au Médecin Visiteur de les visiter ; je sais aussi qu'après la première visite, les malades à bord ont été plusieurs jours sans les secours des Médecins ; j'ai appris ceci des

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

Capitaines du "Avon et du "Triton." Avec ces faits devant les yeux et ce que j'ai lu dans les papiers publics, je crois que j'avais raison de dire que le Dr. Douglas devra succomber sous le poids de tant de fatigues, et que ses devoirs, pour son propre avantage et celui des émigrés, devaient être partagés avec d'autres.

102. Comprenez-vous, d'après des informations authentiques que vous auriez pu obtenir, que le Dr. Douglas ait été contredit dans les plans qu'il suggérait quant au traitement des malades, qu'on l'ait borné dans ce qu'il voulait avoir pour leurs besoins, ou que l'on ait négligé de lui donner ce qu'il demandait pour eux?—Mon impression était, quand j'ai laissé la Grosse-Isle, que le Dr. Douglas n'avait pas assez de pouvoirs ni assez de moyens; mais depuis j'ai été bien informé que c'est tout le contraire.

103. Voulez-vous avoir la bonté de nous dire à quoi vous faites allusion, quand vous dites que le Dr. Douglas avait les mains liées, et ce qui vous a engagé à croire qu'il avait des pouvoirs bien limités?—Je n'ai pas dit que le Dr. Douglas avait les mains liées; j'ai dit que telle était mon impression quand j'ai quitté la Grosse-Isle. Les Médecins de la Station se plaignaient continuellement qu'ils manquaient de tout. Il n'y avait ni paille, ni eau de source, ni jus de citron; il n'y avait pas non plus, très certainement, un nombre suffisant de garde-malades. Le bateau-à-vapeur le *St. George* ne venait qu'une fois par semaine. Tels sont les faits sur lesquels je me suis appuyé pour dire ce que j'ai dit. Plus tard j'ai appris que l'on avait conféré des pouvoirs illimités aux Médecins Visiteurs. Il est en conséquence très facile de tirer une autre conclusion de ce que j'ai dit, que celle renfermée dans la question que l'on vient de me faire.

Le Rév. Messire *Jean Baptiste Antoine Farland*, Prêtre, Directeur du Collège de Nicolet, est appelé et interrogé:—

104. Je crois que vous avez passé quelque temps à la Station de la Quarantaine, à la Grosse-Isle?—J'y suis allé.

105. En quel temps?—Je suis allé à la Grosse-Isle le 29 Juin dernier, et j'y ai passé une semaine.

106. Qui avait la direction de la Station de la Quarantaine à la Grosse-Isle, quand vous y êtes allé?—Le Dr. Douglas.

107. Combien y avait-il de malades quand vous êtes arrivé à la Grosse-Isle?—Il y en avait environ 1,800 à 2,000.

108. Comment étaient-ils logés?—Sous des tentes, dans les anciens hôpitaux, dans deux hôpitaux nouvellement construits, et dans la Chapelle Catholique et la Chapelle Protestante; dans les tentes, en général, les malades étaient placés bien près les uns des autres; dans les vieux hôpitaux (sheds), les lits des malades étaient placés sur deux rangs, l'un au-dessus de l'autre; depuis ce temps l'on a fait disparaître la rangée supérieure dans quelques-uns des hôpitaux; on les a néanmoins conservés dans un ou deux quartiers. Il serait à désirer que l'on fit entièrement disparaître la rangée supérieure de ces lits; il est à peu près impossible à un malade faible de pouvoir en descendre sans un secours qu'il n'a point; et une fois descendu il lui est encore plus difficile d'y remonter. J'ai vu un pauvre malade qui, après être descendu ainsi d'un lit élevé de cinq pieds à peu près au-dessus du sol, était étendu par terre, et implorait de la pitié des autres malades qu'on voulait bien, à force de bras, le remettre à sa place sur son lit. D'ailleurs, fréquemment, les immondices produites par la dysenterie des malades descendent de l'étage supérieur sur les malheureux qui se trouvent dans l'étage inférieur. Il serait à désirer que l'on fit disparaître entièrement les tentes comme demeure des malades; et ce pour plusieurs raisons: d'abord, dans quelques-unes de ces tentes, à la suite d'un orage violent, les malades souffrant de la fièvre, ont passé une nuit toute entière couchés sur une paille humide; pour seconde raison,

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

l'air infecté d'exhalaisons fiévreuses s'élève vers le haut de ces tentes et, n'y trouvant pas d'issue, y demeure se corrompant de plus en plus, de sorte qu'en se tenant assis ou debout la tête est plongée dans cette atmosphère pestilentielle; aussi peut-on croire que c'est là qu'ont contracté leur maladie les personnes chargées de visiter les malades; la troisième raison, ces tentes étant quelquefois dispersées sans ordre, il est facile que le Médecin et les serviteurs oublient d'en visiter quelqu'une. J'ai trouvé une tente près de laquelle j'étais passé plusieurs fois sans l'avoir remarquée; là se trouvaient deux malades que le hasard me fit découvrir; depuis près de 48 heures, à leur dire, ils n'avaient vu ni Médecin ni serviteurs, et, conséquemment, pendant ce temps, avaient été privés de tout soin médical, de toute espèce de nourriture et même d'eau si ardemment désirée par les fébricitants; à ma demande, le Dr. Damour eut la bonté de les faire transporter dans un hôpital voisin et de faire plier cette tente. Pendant une partie du temps que j'ai passé à la Grosse-Isle, il n'y avait que 7 ou 8 Médecins en état de visiter les malades; quelques-uns d'entr'eux se trouvaient chargés de 400 à 500 patients, et, suivant eux, 150 malades auraient suffi pour occuper tout leur temps. Le nombre de personnes employées au service des malades est bien loin d'être suffisant; dans quelques quartiers à peine trouve-t-on un serviteur ou deux pour 150 malades. Or, 20 à 25 malades suffiraient, si je ne me trompe pas, à occuper tous les soins d'un serviteur.

109. Qu'arrive-t-il de ce manque de secours?—Les malades restent étendus dans leurs ordures pendant des journées entières: on les entend fréquemment se plaindre qu'ils sont condamnés à se passer de boire pendant 10 à 12 heures; si l'on adresse des reproches aux serviteurs, ils vous répondent qu'avec la meilleure volonté du monde il leur est impossible de transporter de l'eau de la rivière pour éteindre la soif de tant de personnes; et de pouvoir en même temps leur rendre les autres services qu'exigent leur état de faiblesse et de maladie.

110. Pourquoi ne se procure-t-on pas plus de serviteurs?—Parce que, malgré les hauts prix offerts, on n'en peut trouver davantage, et ceux que l'on trouve sont assez peu propres à se bien acquitter de leurs importantes fonctions. Peu de femmes honnêtes consentiraient à devenir garde-malades dans certains hôpitaux de la Grosse-Isle; en effet, elles sont obligées d'occuper un lit situé au milieu de ceux des malades; elles n'ont pas un appartement où elles puissent se retirer pour s'habiller ou se changer; leur nourriture n'est autre que celle qui est distribuée aux émigrés et leurs repas doivent se prendre à la hâte au milieu des miasmes de l'hôpital; aussi assez souvent sont-elles atteintes de la maladie; malades, elles sont privées de secours. Une garde-malade nommée Garneau, de Québec, prise de la fièvre demeura trois jours dans un hôpital, n'ayant d'autres secours que ceux qu'elle recevait de la charité de M. Harper, un des Missionnaires; aussi cette pauvre femme, comme plusieurs autres, paya de sa vie les soins donnés aux émigrés. Le bruit de ces fâcheux événements, grossi par la rumeur, circule dans la Ville de Québec et ses faubourgs, de sorte que bien peu de personnes veulent s'exposer au sort qui semble les attendre à la garde de ces malades. L'on devrait améliorer la position de ces personnes utiles. Un appartement devrait être accordé à chaque garde-malade; on pourrait aussi leur donner une nourriture plus abondante et plus capable de les soutenir dans leurs pénibles travaux. Pour obtenir des services plus efficaces dans les hôpitaux renfermant de 150 à 200 malades, il faudrait 8 à 10 garde-malades sous la surveillance d'un économiste (stewart). Il est à déplorer pour le bien-être des malades, ainsi que pour la décence, que les deux sexes ne puissent être séparés, et que ceux qui sont légèrement malades ne puissent être éloignés de ceux qui ont des maladies.

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

contagieuses. Dans la plupart des hôpitaux de la Grosse-Isle, on trouve mêlés dans le même appartement hommes, femmes, enfans. Celui qui n'aurait que quelques contusions est placé dans un lit voisin de celui où se trouve un malade attaqué de la fièvre; de là, souvent des personnes qui sont entrées à l'hôpital avec un léger mal y ont trouvé la mort par le typhus qu'ils ont attrapé de leurs voisins; mais ce sur quoi je désire appuyer davantage, c'est que les deux sexes ne se trouvent pas groupés dans le même appartement. Quel homme honnête voudrait que sa femme ou sa fille essayât une longue maladie au milieu de personnes d'un autre sexe; quelque pauvre que puisse être l'émigrant, lui aussi a conservé ce sentiment de délicatesse; et ce n'est qu'avec le plus amer chagrin qu'il verra des personnes qui lui sont chères exposées à l'insulte. Plusieurs hôpitaux ont été bâtis cette année, mais le nombre des malades en exigerait encore quelques-uns; si de nouveaux hôpitaux se bâtissent il servirait à propos de ne pas trop les rapprocher des anciens hôpitaux. Le terrain de la Grosse Isle est assez vaste pour qu'on puisse placer ces nouveaux édifices dans une situation un peu plus favorable. Des privés devraient y être joints, de sorte que les malades ne fussent pas obligés d'aller déposer leurs immondices dans les broussailles qui avoisinent la Chapelle Catholique et la Maison des Missionnaires. Les morts sont enterrés dans de longues tranchées où deux ou trois rangs de cercueils sont superposés les uns sur les autres. La couche de terre amoncelée autour de ces cercueils n'est pas toujours suffisamment épaisse pour empêcher que des exhalaisons méphitiques ne s'en élèvent; il aurait peut-être été prudent d'enfouir ces cercueils à une plus grande profondeur, ou du moins de ne les mettre que sur un rang. On a parlé de répandre de la chaux vive sur ces masses corruptibles, et je ne sache pas qu'on l'ait fait. Un long fossé creusé au milieu du cimetière s'étend à une assez grande distance au milieu d'une rangée de tentes et reçoit des matières corrompues qui s'écoulent des tranchées, aussi lorsqu'un soleil ardent donne sur cette boue empestée il s'en exhale une odeur propre à faire soulever le cœur.

111. La propreté était-elle observée?—Elle l'était jusqu'à un certain point dans les nouvelles bâtisses; un peu mieux dans un ancien hôpital; ailleurs régnait la malpropreté.

112. Avez-vous fait connaître ces remarques à quelqu'une des autorités sur la Grosse-Isle?—Mes confrères et moi, nous avons souvent eu occasion d'en parler avec les Médecins employés dans les hôpitaux.

113. Comment traitait-on les malades à bord des vaisseaux?—Je n'ai pas connaissance d'avoir vu de Médecin qui eut fait la traversée avec les émigrés; mais, après leur arrivée ils étaient visités par le Dr. Douglas qui envoyait aux hôpitaux ceux qu'il trouvait atteints de quelque maladie.

114. Faites connaître les soins que les passagers ont reçus du Capitaine du vaisseau et de l'équipage à bord de quelques vaisseaux?—Dans deux ou trois cas les passagers se sont plaints amèrement du traitement qu'ils avaient reçu et de la part du Capitaine et de la part de l'équipage; d'autres racontaient avec la plus vive satisfaction tout ce qu'ils devaient aux soins de leur Capitaine.

115. Pensez-vous que pendant le voyage l'on ait pourvu suffisamment aux besoins des passagers?—A bord de un ou deux bâtimens que nous avons visités les passagers se plaignaient de la mauvaise qualité de la nourriture et de l'eau qu'on leur avait distribuées.

116. Avait-on coutume de séparer les malades de ceux qui étaient en santé pendant le voyage?—Je ne le pense pas.

117. Avez-vous connaissance qu'on ait quelquefois laissé les corps des morts dans leur lit à bord des vaisseaux?—Je n'en ai pas connaissance.

118. Avez-vous visité quelques-uns des vaisseaux immédiatement après leur arrivée à la Grosse-Isle; si vous l'avez fait décrivez l'état dans lequel vous les avez trouvés?—J'ai visité plusieurs vaisseaux environ une journée après leur arrivée à la Grosse Isle, je les ai généralement trouvés plus propres que l'on ne nous représentait ceux qui étaient arrivés au commencement de la saison.

119. A quelle distance le cimetière se trouve-t-il des hôpitaux?—A environ trois arpens.

120. N'y a-t-il pas un revendeur sur l'Isle, et connaissez-vous le prix qu'il demande pour les objets qu'il fournit?—Je n'ai pris aucune information à ce sujet.

121. Savez-vous où l'on prend la provision de lait pour l'Isle?—L'on m'a dit que la ferme de M. Douglas en fournissait une partie et que le reste était apporté de St. Thomas.

122. Quels sont les devoirs qui ont occupé particulièrement le Dr. Douglas pendant cet été?—Le tems du Dr. Douglas paraît avoir été principalement employé à la visite des vaisseaux; cette occupation n'a pas dû le laisser libre de suivre de près les autres parties de l'établissement. Je ne puis que faire l'éloge de l'activité du Dr. Douglas à remplir ses devoirs; mais une charge surhumaine lui avait été imposée, charge qui aurait dû être partagée entre deux ou trois hommes. Le Dr. Douglas demeurant chargé de la visite des vaisseaux, un autre Médecin aurait pu prendre l'inspection générale de la partie médicale dans les hôpitaux, tandis qu'un troisième individu aurait eu en partage l'organisation des hôpitaux; ce dernier, outre la surveillance sur tous les économistes (*stewarts*) et les garde-malades, ainsi que sur ce qui regarde la nourriture, aurait pu tenir un bureau où l'on eût gardé la liste des malades, des convalescens et des morts. Le défaut d'un tel bureau s'est vivement fait sentir cette année; il ne s'est passé guère de jour que mes compagnons et moi ne reçussions de lettres nous demandant des informations sur certaines personnes débarquées à la Grosse-Isle, et très rarement avons-nous pu réussir à obtenir ces informations.

123. Avez-vous quelque autre information à communiquer à ce Comité touchant la direction de la Station de la Quarantaine et pouvez-vous nous suggérer quelque chose à ce sujet?—Il serait à souhaiter que les Missionnaires de la Grosse-Isle pussent visiter les vaisseaux à leur arrivée; le plus ardent désir de l'émigré catholique Irlandais lorsqu'il tombe malade est d'avoir à son chevet un Ministre de la religion; la privation de toute autre chose, il la supportera préférablement à celle-là, aussi quand nous arrivions à bord des vaisseaux notre qualité de Prêtre arrachait à ces Catholiques sincères les plus vives démonstrations de joie et de reconnaissance; les priver de l'avantage de voir un Prêtre au moment de la mort, lorsque l'on peut le leur procurer serait une cruauté. L'administration du Département de la Grosse-Isle ne pourrait mieux témoigner sa bienveillance pour ces infortunés qu'en procurant aux Missionnaires les moyens de visiter les malades aussitôt après leur arrivée à la Grosse-Isle; une des chaloupes du Médecin Visiteur, ou une autre pourrait être employée pour cet objet. Faute d'un moyen de transport pour les Missionnaires, plusieurs malades ont quitté la vie sans avoir pu recevoir les secours de la religion dans leurs derniers momens, et pour un Catholique Romain c'est le poids le plus accablant à cette heure suprême. Une des chaloupes du Docteur Douglas avait été offerte; mais quelquefois au moment du besoin on n'a pu se la procurer. En somme, je crois que cette année le lazaret de la Grosse-Isle n'a pas produit le résultat qu'on en devait attendre, celui d'empêcher que les maladies contagieuses ne s'introduisirent dans le pays par la voie du fleuve. A qui en est la faute? ce n'est certainement pas aux Officiers employés par le Gouvernement à la Grosse-Isle. L'émigration est arrivée comme un torrent et a renversé toutes les digues qu'on lui avait opposées.

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

C'était au moment où l'on nous annonçait, l'hiver dernier, les préparatifs d'une immense émigration qu'on aurait pu arrêter le mal par des représentations au Gouvernement Impérial; ces représentations auraient pu avoir l'effet d'empêcher qu'on ne vîât les hôpitaux et les maisons des pauvres en Irlande et en Angleterre pour en déposer en masse le contenu sur les bords du St. Laurent. Une fois la permission donnée de transporter sans distinction les pauvres et les malades de l'Angleterre et de l'Irlande en ce pays, l'on doit s'attendre que chaque année la contagion et peut-être la famine viendront à leur suite ravager nos villes et nos campagnes.

LETTRE reçue du Président du Comité, de Sa Seigneurie l'Evêque de Montréal, et mise devant le dit Comité, le 25 Juillet, 1847.

Frampton, 20 Juillet, 1847.

CHER MONSIEUR,—Votre lettre, dont il m'est impossible de me rappeler la date, m'a été remise hier, comme j'allais quitter l'endroit où je suis actuellement en visite pastorale. Je l'ai envoyée à M. Mackie, avec quelques mots que je lui ai écrits à la hâte, le priant d'y répondre sans délai, et de vous expliquer que les trois Messieurs du Clergé qui ont été en devoir à la Station de Quarantaine sont actuellement malades à Québec, et qu'il en résulterait de grands inconvéniens pour l'Eglise s'il y était lui-même appelé.—M. Charderton y ayant trouvé, la mort,—moi-même étant absent, et un autre Monsieur du Clergé de la Paroisse se trouvant hors d'état, par la maladie, d'exercer son ministère. J'ai aussi prié M. Mackie de vous expliquer ce qui en est par rapport aux deux Messieurs du Clergé qui sont actuellement dans le District de Montréal qui ont eu la charge de la Grosse-Isle cette année. Je lui ai envoyé l'ordre en blanc imprimé.

A l'égard de mes propres impressions que vous désirez connaître, j'ai bien peu de remarques à faire. Je pourrais vous parler de souffrances, d'horreurs et de choses les plus révoltantes que j'ai vues à bord des vaisseaux, et dans les lieux où l'on recevait les malades sur l'Isle, durant la saison, dans le tems qu'aucun des nouveaux hôpitaux n'était encore achevé. Les malades étaient logés aussi misérablement que possible, et à peine leur procurait-on les choses les plus nécessaires, par suite de quoi il est bien certain qu'un grand nombre d'entre eux ont dû en mourir, du moins telle est ma propre conviction. Quand nous sommes témoins d'un pareil état de choses et que nous entendons continuellement se plaindre en vain ceux qui souffrent, nous sommes forcés d'abord de croire que le blâme en doit être attribué à quelqu'un; et l'on ne se trompe pas, je crois, car, dans les petits détails au moins, il devrait se rencontrer quelques malades qui auraient reçu quelque soulagement de la part des personnes employées sous les Officiers de la Station si elles avaient de la conscience et de l'humanité. Mais ce qui serait un chimère, ce serait de supposer qu'il eût été possible à un homme, quelque sage qu'il fût, quelques efforts qu'il pût faire, d'améliorer effectivement leur condition avec les seuls moyens à la disposition des autorités sur l'Isle, qui, je crois, ont fait tout ce qu'il est possible de faire en pareilles circonstances; et à l'égard du Dr. G. Douglas, qui est à la tête de l'établissement, je désire profiter de l'occasion pour dire qu'ayant été témoin de la manière dont il remplissait les devoirs de sa charge dans les premières années, je l'ai toujours considéré comme très habile dans sa profession, et éminemment capable comme Officier public, mais qu'il a certainement grandi beaucoup dans mon estime en voyant la manière dont il a fait face aux éventualités, à la maladie et aux malheurs qui ont éclaté dans le cours de l'été.

Peu de personnes, bien peu de personnes, en vérité, auraient été trouvées capables de montrer autant d'énergie, de sang-froid, d'attention et de méthode dans tout ce qu'il a fait, qu'il en a montré dans les difficultés sans nombre qu'il a eues à rencontrer dans sa position. Aussi je n'hésite pas à dire que je suis convaincu que tant d'efforts et de fatigues l'ont mis en danger de perdre la vie. On trouve toujours à redire contre la conduite d'un homme qui a une grande responsabilité publique et un grand contrôle sur les actions des autres; et c'est ainsi que, dans le cas du Dr. Douglas, je sais qu'il est accusé d'avoir trop recherché ses intérêts et que l'on a fait des histoires sur son compte à propos de son commerce de lait;—je ne connais rien en cette affaire, mais ce que je sais bien, c'est qu'il a envoyé du lait à bord de certains vaisseaux pour en faire charité à des enfans à la mamelle, qui venaient de perdre leurs mères.

J'ajouterai seulement, à l'égard du Dr. Douglas, que dans certaines occasions je l'ai troublé relativement à la misère et aux besoins des malades dans les appendis, et qu'il y a apporté remède.

Ce que l'on avait le plus besoin sur l'Isle, c'était de garde-malades,—et ce besoin se faisait tellement sentir que c'était vraiment un spectacle déchirant que d'en être témoin; mais il était impossible de s'en procurer en nombre suffisant, et je suppose que c'est encore le cas; du moins je sais qu'il en est encore ainsi à l'hôpital de marine. Je me rappellerai le plaisir qu'eut le Dr. Douglas (je suis forcé, malgré ce que j'ai dit plus haut, de le mentionner encore une fois) de recevoir du Dr. Parent une liste de seize garde-malades, envoyés de Québec à la Grosse-Isle; mais, si ma mémoire ne me trompe pas, dix de ce nombre, quand ils ont vu ce qui se passait dans les hôpitaux, refusèrent d'y entrer en devoir et s'en retournèrent. Plusieurs d'entre les garde-malades tombèrent malades et moururent. Les Médecins mo parurent en nombre suffisant; ils m'étaient presque tous étrangers, mais quelques-uns d'entre eux, que je connaissais, étaient extrêmement respectables. Plusieurs d'entre eux, comme on sait, ont été atteints de la fièvre. J'ai entendu les malades parler avantageusement du Dr. Johnson, de son humanité, de son attention pour eux; mais je suis persuadé qu'il n'était pas le seul qui méritât leurs éloges, quoique, pourtant, tous ne lui ressemblaient pas.

Enfin, j'ai pensé qu'il était impossible de rien faire d'efficace pour empêcher les conséquences d'une telle visite de la part de Dieu. Si quelquefois la maladie paraissait diminuer, c'était pour se montrer un moment après avec plus d'intensité et toujours accompagnée de sa hideuse misère. Les choses, cependant, ont un peu changé, par l'ouverture des nouveaux hôpitaux qui, dans l'état où je les ai vus, m'ont paru d'excellentes bâtisses, et par le moyen d'autres arrangemens que l'on a pris dans ce but.

M. Symes, le Député-Agent des émigrés, mérite assurément les plus grands éloges pour les peines qu'il se donne. Il semble avoir fait le sacrifice de sa vie pour ces pauvres malheureux. L'établissement n'a se féliciter aussi d'avoir un homme tel que M. Cullingsford, chargé de veiller au département de la chirurgie: homme d'ordre, de système et d'exactitude dans ses procédés, et toujours attentif et humain.

J'a l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

G. J. MONTREAL.

A l'Honorable

T. C. Aylwin, M. P. P.

Appendice
(R. R. R.)

28 Juillet.

R A P P O R T

DU COMITÉ SPÉCIAL nommé "pour s'enquérir si l'Hôpital de Marine à Québec est bien administré et s'il est adapté aux fins pour lesquelles il a été établi."

MEMBRES DU COMITÉ.

L'Hon. M. AYLWIN, *Président*,
M. CHABOT,
M. CHAUVEAU,
M. NELSON, et
M. BOUTILLIER,

R A P P O R T.

VOTRE Comité ayant mûrement considéré le sujet important qui lui est soumis, en est venu à la conclusion que bien que l'Hôpital de Marine, tel qu'il est maintenant administré, a répondu à la plupart des fins pour lesquelles il a été établi, cette Institution est susceptible de beaucoup d'améliorations que les besoins du public demandent impérieusement aujourd'hui.

Les bâtisses sont encore dans un état incomplet; et ce n'est que depuis le commencement de la saison actuelle que l'on a adopté des moyens mécaniques pour fournir de l'eau à cette Institution.

Votre Comité recommande fortement de construire sans délai l'aile qui est nécessaire pour compléter la bâtisse, vu que les besoins réunis des matelots et des émigrés qui arrivent à Québec demandent plus de logemens.

Votre Comité condamne fortement l'usage que l'on a fait de cette Institution pour servir d'Hôpital pour les fiévreux: sa position au milieu d'un faubourg populeux où l'on ne peut avoir accès qu'en traversant une partie considérable et populeuse de la Cité de Québec, fait qu'il n'est pas prudent de l'employer ainsi.

Dans le moment actuel surtout, la santé publique exige que le Gouvernement Exécutif adopte des mesures pour établir, dans un endroit qui ne sera pas trop éloigné de la Cité, et auquel on pourra avoir un accès facile par eau, un Hôpital où l'on pourra traiter les cas de fièvre.

Votre Comité conçoit que cette Institution produirait beaucoup plus de bien, s'il était nommé un Bureau d'Administrateurs qui serait composé des Commissaires actuels, et de Commissaires choisis parmi les Membres de la Corporation de Québec et les Juges de Paix de la Cité.

En terminant, votre Comité se flatte que cette Institution sera appréciée à sa juste valeur sous le rapport des facilités sans pareil en Amérique qu'elle fournit pour l'étude et la pratique de la chirurgie, et qu'elle sera ouverte à tous les étudiants d'après une administration large et libérale.

Votre Comité est convaincu, qu'avec les dispositions du nouveau Bill de Médecine, l'Hôpital, s'il est bien administré, deviendra une Ecole de Médecine très florissante, et sous ce point de vue, son utilité et son importance augmentent considérablement.

Le tout néanmoins humblement soumis.

T. C. AYLWIN,
Président.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

9 Juillet, 1847.

Le Dr. *Morrin* est appelé et étant interrogé, il donne l'exposé suivant:—

Je suis Commissaire et Trésorier pour l'Hôpital de Marine à Québec, — le Dr. Parent et Hammond Gowan sont mes confrères Commissaires. Par un Acte du Parlement de la 10^e et 11^e Geo. IV, chap. 23, il fut, pour la première fois, ouvert pour l'admission des malades en 1834; on s'en servit comme d'un Hôpital cholérique. Je pense que c'est l'année suivante qu'on pouvoit pour y admettre des matelots et l'on a toujours

continué depuis à y recevoir les émigrés et les matelots. Pendant les mois d'été, le nombre moyen des malades est d'environ 176, et il excède souvent 200 dans les années ordinaires, mais dans les saisons telles que celles-ci ce nombre s'est considérablement accru; aujourd'hui il y a entre 700 à 800 malades dans l'hôpital, les dépendances et les abris que l'on a récemment construits; quoique la bâtisse ait originairement été destinée à servir d'hôpital de marine, on s'en est cependant servi comme d'hôpital général pour les maladies contagieuses et pour les cas d'accidens que l'on ne pouvait pas admettre dans d'autres institutions. Feu le Dr. William Hall fut d'abord nommé Médecin.

Appendice
S. S. S.)
28 Juillet.

et Chirurgien Visiteur de cette Institution par Lord Aylmer avec un salaire de £200 par année, et il y avait un Chirurgien et un Apothicaire sous lui, ainsi qu'un écritoire et un garde-malades. A la mort du Dr. Hall, la charge fut donnée au Dr. Painchaud et au Dr. J. Douglas qui se partagèrent les devoirs entre eux, le Dr. J. Douglas prenant la principale partie du traitement des cas de chirurgie. Durant le mois dernier l'on a nommé deux autres Médecins, les Drs. Racey et Frémont sans mention de salaire. En vertu d'un règlement que les Commissaires ont adopté, l'hôpital a été ouvert à tous les étudiants en médecine moyennant une contribution annuelle de 30s. ou la somme ronde de £5; avec les deniers provenant de ces honoraires, l'on a formé une bibliothèque médicale qui compte aujourd'hui plus de trois cents volumes, à part les planches anatomiques. Ces honoraires d'ailleurs permettent à l'étudiant de suivre les cours cliniques ou les observations que les membres de la profession peuvent juger à propos de donner dans l'hôpital. Depuis une ou deux années, le Dr. Douglas a donné des cours de Chirurgie pour lesquels il a été payé par les étudiants, et le Dr. Painchaud, depuis plusieurs années jusqu'à la saison actuelle, a donné des cours d'accouchement pour lesquelles il a aussi été payé. Les membres de la profession qui appartiennent à l'Institution ont l'avantage de pratiquer dans l'un des meilleurs hôpitaux; le nombre de cas de chirurgie qui se présentent; pendant la saison de la navigation, est aussi grand que dans aucun hôpital de ce continent. L'hôpital est composé d'une bâtisse au centre, et d'une aile; on avait l'intention de construire l'autre aile; on en a même posé les fondations, mais elle n'a jamais été complétée. La bâtisse ne suffit pas au nombre de cas qui se sont présentés pendant la saison actuelle; elle suffirait à peine à recevoir les matelots malades seulement, et pendant la saison actuelle, le grand nombre d'émigrés malades qui sont arrivés à Québec ont obligé les Commissaires à ériger des abris et à convertir les dépendances en hôpitaux temporaires. Je pense que le nombre de matelots malades peut être de 150 à 200. On s'est servi de l'hôpital pour les cas de fièvre comme pour les cas de chirurgie; depuis ces derniers jours, on a pris des arrangemens pour séparer les cas de fièvre d'avec les cas de chirurgie. Il n'est pas à ma connaissance que des cas de chirurgie aient été suivis de cas de fièvre contractés dans l'hôpital.

1. Avec l'émigration considérable de cette année et celle que l'on peut attendre pour les années qui vont suivre, l'hôpital suffit-il aux besoins du Port de Québec?—L'hôpital, s'il est complété suivant le plan originaire, suffirait peut-être pour les besoins des matelots et des émigrés malades durant les années ordinaires.

2. Considérez-vous que la situation de l'hôpital souffre des objections?—Si je puis en juger d'après le rapport des cas traités, je dirai que l'on ne saurait objecter au site de l'hôpital; le succès est aussi grand qu'il l'est dans les hôpitaux de même nature, à Paris, à Londres ou dans les Etats-Unis.

3. Croyez-vous qu'il serait nécessaire pour les besoins du Port de Québec, que l'on ouvrît un hôpital à fièvre entièrement séparé des cas de chirurgie ou autre cas de médecine?—D'après l'expérience du passé je dirai non; mais pour cette année, il serait grandement avantageux d'ouvrir un établissement distinct pour les cas de fièvre, et cela deviendra nécessaire pour la sûreté des citoyens s'il y a encore des fièvres semblables à celle qui a décimé l'émigration de cette année.

4. Comment fournit-on l'eau à l'hôpital?—Jusqu'à cette année on fournissait l'eau à l'hôpital on la charroyant de la rivière, mais l'on construit maintenant des machines hydrauliques pour transporter une quan-

tité suffisante d'eau dans toutes les parties de la bâtisse. Dans le cours d'Avril dernier, les Commissaires anticipèrent une augmentation dans le nombre des admissions dans l'hôpital, en conséquence de l'émigration de cette année et de la famine et de la maladie qui sévissait dans la Mère-Patrie parmi la classe de la société d'où sortent les émigrés;—mais nous ne prévoyions point que la maladie serait aussi considérable qu'elle l'est aujourd'hui.

5. A-t-il été pris des mesures pour faire face aux besoins de la saison actuelle et quelles mesures?— Dans le cours d'Avril dernier, dans une lettre adressée au Secrétaire Provincial, nous exposons la convenance qu'il y avait de tenir toujours prête une certaine quantité de couvertures de lit. Huit ou dix jours après, nous reçûmes une réponse par laquelle les Commissaires étaient autorisés à dépenser à cette fin une somme qui n'excéderait pas £250,—ce que nous fîmes. Je n'ai pas avec moi la correspondance qui fut échangée entre les Commissaires et le Gouvernement relativement à l'agrandissement du logement destiné aux malades, mais je la transmettrai au Comité, comme j'en suis requis.

6. Ces arrangemens furent-ils adoptés à temps?— On différera bien peu à faire les préparatifs nécessaires.

7. Combien y a-t-il eu de décès pendant les trois dernières semaines?—Pendant les deux avant dernières semaines il y eut 18 ou 19 décès chaque semaine, et pendant la troisième semaine, 41; plusieurs de ces malades y ont été admis dans un état mourant et n'y ont pas vécu deux heures. L'on a construit, pendant cette saison, 400 pieds d'abris.

8. A-t-on rencontré de la difficulté pour enterrer les morts?—Lorsque l'hôpital fut ouvert, il fut réservé un lot de terre où l'on devait enterrer les Catholiques qui mouraient dans l'hôpital; pendant la saison actuelle, trouvant que le cimetière s'emplissait rapidement, nous ouvrîmes celui où se firent les premiers enterremens il y a environ quinze ans, et nous trouvâmes les corps dans un tel état de conservation (le sol étant composé d'argile d'alluvion) qu'il nous parut impossible de continuer d'en enterrer; nous commençâmes immédiatement une correspondance avec les autorités ecclésiastiques des paroisses de St. Roch et de Québec qui finit par un refus de nous permettre de les enterrer dans le cimetière de l'une ou l'autre paroisse. Copie de cette correspondance fut immédiatement transmise au Gouvernement Exécutif, lorsque, quelques jours après, une Commission fut nommée, autorisant l'Honorable F. W. Primrose et l'Honorable Louis Panet à acquérir, par achat ou par donation, un terrain pour y enterrer les étrangers; ils ne purent réussir à obtenir ce terrain. Dans le même tems l'on conclut un arrangement temporaire pour enterrer les Catholiques dans le terrain de l'hôpital, sans par là mettre en danger la santé des personnes attachées à l'Institution.

9. Le terrain de l'hôpital est-il suffisamment grand, ou demande-t-il à être agrandi?—Je pense que le terrain de l'hôpital est suffisamment spacieux. Il y a quelques années, on loua une partie du terrain, que l'on ne considérait pas d'un besoin immédiat, à condition que le locataire construirait le quai nécessaire pour garantir le terrain contre les empiétemens de la rivière. Ceci a été fait, et l'on a en outre obtenu une rente annuelle de £50. Le bail expire dans trois ou quatre ans, et l'hôpital aura alors, je crois, assez de terrain pour tous les besoins.

10. Quelles objections soulève-t-on contre le Bill de l'Ecole de Médecine de Québec?—L'objection que l'on a contre le Bill de l'Ecole de Médecine de Québec est que les Professeurs sont obligés de donner deux

Appendice
(S. S. S.)
28 Juillet.

Appendice
(S. S. S.)

28 Juillet.

Cours, l'un en langue anglaise et l'autre en langue française, doublant ainsi le nombre de lectures données dans aucune Ecole de Médecine, outre que cela est inutile et impraticable.

11. Comment sont administrées les finances de l'Institution?—Nos comptes sont régulièrement transmis au Département de l'Inspecteur-Général; autant que possible, tout se fait par contrat, et les réquisitions auprès du Gouvernement se font pour le montant des sommes nécessaires à l'Institution. Dans les années ordinaires, les dépenses se montent de £1,800 à £2,000 année.

12. Les fonds que la loi accorde suffisent-ils?—Ils étaient suffisants jusqu'à la passation d'un Acte récent du Parlement qui faisait une réduction en faveur des matelots naufragés et malades pendant l'hiver; depuis cette époque les fonds n'ont pas suffi.

13. Ne pourrait-on pas tirer meilleur parti de l'Hôpital de Marine pour l'avantage de la Médecine, et ne pourrait-on pas s'en servir comme d'une Ecole ou Collège de Médecine,—s'il en est ainsi, voulez-vous offrir les suggestions que vous croyez nécessaires pour obtenir cet objet?—Une Ecole de Médecine attachée à l'Hôpital de Marine à Québec donnerait les moyens d'instruire les enfans dans leur profession aussi bien, sinon mieux, que dans aucune Institution sur le Continent, si l'on accordait, seulement pendant quelques années, une allocation comme la Législature en accorde une pour l'Ecole de Médecine de Montréal.

14. Ne pensez-vous pas que l'on pourrait introduire quelques changemens dans l'administration de l'hôpital?—Je suis décidément d'opinion que le gouvernement de cette Institution devrait être mis sur une base plus populaire, qu'aucun Officier Médical de l'hôpital ne

devrait être lié au gouvernement de cette Institution, et que l'on devrait choisir parmi les Marchands, les Membres du Conseil-de-Ville et les Citoyens marquans de Québec pour composer un Bureau de Gouverneurs.

27 Juillet, 1847.

William King McCord, Ecuyer, est appelé et interrogé:—

15. Avez-vous quelques suggestions à faire sur les moyens d'améliorer l'Hôpital de Marine, et de le rendre plus utile au public?—La première amélioration que je suggérerais ce serait de bâtir une autre aile à l'hôpital, dans laquelle on ferait une salle suffisamment grande pour donner un cours de lectures cliniques, et que toute la bâtisse, telle qu'elle sera alors, soit réservée pour les cas de chirurgie et pour tous les matelots qui auront besoin de traitement, mais nullement pour les cas de fièvre, vu que les chambres, y comprises celles de l'aile, ne sont pas plus grandes qu'il ne faut pour les autres maladies, et l'endroit est trop peuplé pour un hôpital à fièvre. Je recommanderais qu'il fût placé sous le contrôle du Maire pour le tems d'alors et des Magistrats. Il serait aussi à propos que tous les hommes de profession qui y seront attachés reçoivent des salaires, et non pas comme cela a eu lieu dernièrement, où deux ou trois Médecins Visiteurs étaient seuls payés; car est-il probable que des hommes de profession, possédant du talent et de l'habileté, se soumettraient aux fatigues et aux troubles d'assister à l'hôpital quand l'un ne serait pas payé tandis que les deux autres le seraient? Je suggérerais que l'autre aile fût bâtie aussitôt que possible, car il n'y a pas de doute que la fièvre sévira davantage cet hiver à cause des chambres et des maisons trop étroites où les pauvres gens sont entassés.

Appendice
(T.T.T.)
6^e Juillet.

Appendice
(T.T.T.)
16^e Juillet.

ETAT GÉNÉRAL DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, dans le DISTRICT DE MONTRÉAL, pour l'année 1846.

COMTÉS.	PAROISSES.		BAPTÊMES.		Mariages.	SÉPULTURES.		Augmen- tation.	Diminution.	Augmen- tation totale.	Diminution totale.	Remarques.
	Males.	Femelles.	Males.	Femelles.		Males.	Femelles.					
MONTRÉAL.		Eglise Paroissiale Catholique, Montréal.	1380	1182	581	853	880	729				
		Hôpital Général, Seurs Grises do	1	1		127	169		294			
		Eglise du Christ, Protestant Episcopale do	87	61	56	51	37	60				Point de Rapport.
		Garrison de Montréal do										Point de Rapport.
		Chapelle de St. George do										
		Chapelle de la Trinite, Protestant Episcopale do	37	29	36	26	25	16				Point de Rapport.
		Eglise de St. Thomas do	28	25	43	14	15	24				
		Chapelle Ste. Anne, Griffintown, Protestant Episcopale do	13	20	6	4	2	27				
		Chapelle Ste. Marie, Courant Ste. Marie do	1	2		1		2				
		Société de Eglise Episcopale, de Montréal.										Point de Rapport.
		Eglise de St. Paul, Presbyterienne, rue Ste. Helene do	22	26	30	17	16	15				Point de Rapport.
		Eglise de St. Andrew Presbyterienne, do	53	45	30	27	11	60				
		Eglise Presbyterienne, Faubourg St. Laurent, do	23	13	56	22	17		3			
		Eglise Americaine Presbyterienne, Grande Rue St. Jacques do	7	3	3	9	5		4			
		Eglise libre ou Presbyterienne, rue Côté, do	14	7	3	3	4	14				Point de Rapport.
		Eglise Française Presbyterienne, do										
		Eglise Evangélique Française.	2	1	5			3				
		Congrégation Wesleyenne, Grande rue St. Jacques, do										Point de Rapport.
		Congrégations Methodististes Wesleyennes, do	64	55	34	36	18	65				
		Eglise Methodistie, New Connexion	7	7	20	4	10					Point de Rapport.
		Première Eglise Congrégationnelle, rue St. Maurice do										Point de Rapport.
		Deuxième do										Point de Rapport.
		United Associate Church, rue Lagachetière, do	23	18	36	18	10	13				
		Eglise Baptiste, rue Ste. Helene, do	3	4	3	2	3	2				Point de Rapport.
		Synagogue des Juifs, do										
		Eglise des Unitaires, do	8	4	2	3	6	3				Point de Rapport.
		Eglise Catholique de Lachine, do	65	64	20	28	19	82				
		Eglise Anglicane, do	4	8	6	3	3	6				
		Eglise d'Ecosse, do	12	5	5	7	2	8				
		St. Joachim de la Pointe Claire	37	12	12	20	19	32				
	St. Anne du Bout de l'Isle	18	32	6	10	6	24					
	Ste. Geneviève	58	54	25	26	20	66					
	St. Laurent	65	62	23	41	24	62					
	Saut au Récollet	64	48	15	29	25	58					
	St. Joseph de la Rivière des Prairies	32	30	10	12	20	30					
	Pointe aux Trembles	20	38	14	15	16	27					
	Longue Pointe	20	16	8	16	11	9					
		2065	1887	1087	1423	1393	1437	301		1136		

Appendice
(T.T.T.)
16e Juillet.

Appendice
(T.T.T.)
16e Juillet.

ETAT GÉNÉRAL DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, dans le DISTRICT DE MONTRÉAL.—(Continuation.)

COMTÉS.	PAROISSES.		BAPTÊMES.		Mariages.	SÉPULTURES.		Augmentation.	Diminution.	Augmentation totale.	Diminution totale.	Remarques.	
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.						
OUTAOUAIS	Petite Nation.....		103	93	38	19	9	168				Point de Rapport.	
	Ste. Anne du Grand Calumet et autres.....		28	23	14	8	2	41					
	Missions de St. Paul d'Aylmer et autres, Catholiques.....		6	10	7	1		15					
	Hull, Aylmer, Eglise Anglicane.....		9	12	10	4	3	14					
	Townships de Buckingham et Lochaber Presbytériens.....		11	6	1	2	4	11					Point de Rapport.
	Congrégation Episcopale de Clarendon, etc.....		23	25	6	3	5	40					
	do de Grenville.....		30	16	8	14	10	22					
	Missions St. Etienne, Chelsea, et St. Joseph de Wakefield.....		210	185	84	51	33	311			311		
	Visitation sur le Gatineau.....												
	VAUDREUIL	Vaudreuil, Catholiques.....		80	61	25	32	33	76				
Isle Perrot.....		9	10	7	6	7	6						
Rigault.....		83	119	39	28	35	139						
Sonnages ou Paroisse des Cedres.....		55	50	15	14	12	79						
St. Ignace du Coteau du Lac, Catholiques.....		101	92	26	41	30	152						
St. Polycarpe.....		110	133	39	35	47	161						
Ste. Marthe.....		28	23	3	7	11	33						
Coteau du Lac, Congrégation Episcopale.....		5	2	2	1	1	5						
Vaudreuil, Protestants.....		4	5	4	1	1	7						
		475	495	159	165	177	628			628			
LAC DES DEUX MONTAGNES	Mission du Lac des Deux Montagnes.....		25	26	7	20	24	7					
	St. Eustache, Catholiques.....		76	68	40	42	39	63					
	St. André d'Argenteuil.....		65	61	28	15	9	103					
	St. Benoit.....		99	106	18	28	38	139					
	St. Hermas.....		59	64	16	18	19	86					
	Ste. Scholastique.....		113	117	31	37	39	153					
	St. Raphaël.....		27	21	11	14	7	27					
	St. Eustache, Eglise Ecossoise Presbytérienne.....												Point de Rapport.
	Lachute, do do.....		12	7	3			19					
	St. Andrews, do do.....		5	1	1	1	2	3					
												Point de Rapport.	
Synod réuni de l'Eglise Séparée, St. Eustache.....												Point de Rapport.	
Eglise Presbytérienne du Canada.....		24	42	6	6	7	53					Point de Rapport.	
Notre Dame de Pitié de Grenville.....		48	57	32	10	4	91					Point de Rapport.	
Grenville et Chatham, Presbytériens.....													
Etablissement de Gore, Eglise Anglicane.....		1	2	1	1	1	1					Point de Rapport.	
Eglise Congrégationnelle, St. Andrews.....													
		553	572	194	192	189	744			744			

ETAT GÉNÉRAL DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, dans le DISTRICT DE MONTREAL.—(Continuation.)

COMTÉS.	PAROISSES.		BAPTÊMES.		Mariages.	SÉPULTURES.		Augmen- tation.	Diminution.	Augmen- tation totale.	Diminution totale.	Remarques.	
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.						
TERREBONNE.	St. Coloman.....	30	2	5	24								
	St. Jérôme.....	129	31	44	158								
	Terrebonne.....	50	55	15	36	36							
	Ste. Rosa.....	50	53	17	34	34							
	St. Vincent de Paul.....	62	55	16	28	24							
	St. Martin, Catholiques.....	96	82	37	40	47							
	Ste. Anne des Plaines.....	44	40	14	26	25							
	Ste. Thérèse de Blainville, Catholiques.....	73	80	35	39	79							
	St. Augustin.....	53	51	23	28	53							
	St. Janvier du Pays fin.....	29	18	10	19	13							
	Ste. Thérèse, Ecosais Presbytériens.....	10	1	1	7							
	do de Blainville Eglise Evangélique.....	2	1	5	2	3							
	United Associate Congregation de New Glasgow.....	6	6	1	1	7						Point de Rapport.	
	St. Martin, Eglise Anglicane.....	623	581	190	310	603			603				
	LEINSTER.	St. Jacques.....	140	151	56	72	83						
		L'Assomption.....	90	79	43	46	42						
		St. Sulpice.....	16	18	12	6	14						
Repentigny.....		37	36	10	22	15							
Lachenaie.....		28	24	14	10	5							
St. Henry de Mascouche.....		76	74	28	39	31							
St. Roch.....		78	63	24	33	29							
St. Lan.....		91	78	28	30	47							
St. Esprit.....		57	73	18	30	41							
St. Grégoire de Rawdon.....							Point de Rapport.	
L'Assomption de Rawdon.....							Point de Rapport.	
St. Alphonse Rodriquez.....							Point de Rapport.	
Eglise Anglicane, Rawdon.....							Point de Rapport.	
Methodistes Wesleyans, arondissements de Rawdon.....	11	7	2	2	2								
Congregation Episcopal de Mascouche.....	20	15	5	9	7								
Bien Heureux Alphonse de Ligouri.....	35	25	22	17	10								
St. Patrick de Rawdon.....	679	643	260	316	326			680		680			

Appendice
(T.T.T.)
16e Juillet.

Appendice
(T.T.T.)

16o Juillet.

ETAT GÉNÉRAL DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, dans le DISTRICT DE MONTRÉAL.—(Continuation.)

COMTÉS.	PAROISSES.		BAPTÊMES.		Mariages.	SÉPULTURES.		Augmen- tation.	Diminution.	Augmen- tation totale.	Diminution totale.	Remarques.	
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.						
BERTHIER	Berthier.....	119	130	33	84	93	72						
	St. Antoine de Lavaltrie.....	33	34	10	16	31	39						
	St. Paul de Lavaltrie.....	66	46	19	37	36	27						
	Lanoraie.....	30	38	13	28	13	23						
	St. Cuthbert.....	62	75	26	17	22	98						
	St. Elizabeth.....	97	98	29	60	79	56						
	St. Thomas.....	35	45	11	13	22	45						
	St. Barthelemi.....	52	45	10	35	25	37						
	St. Gabriel du Lac Maskinongé.....	52	41	7	28	24	41						
	St. Ambroise de Kildare.....	43	44	20	16	27	43						
	Isle du Pads.....	19	12	7	10	13	9						
	St. Mélanie de Daillibout.....	35	59	13	14	23	57						
	St. Charles du Village de l'Industrie.....	60	66	9	41	47	38						
	St. Felix de Valois.....	67	53	18	49	46	30						
St. Gabriel de Rawdon.....	769	791	225	452	499	609			609		Point de Rapport.		
RICHELIEU	St. Ours.....	67	75	34	25	52	65						
	St. Denis.....	79	76	28	34	33	88						
	St. Charles.....	35	33	15	19	17	32						
	Sorel, Catholiques.....	150	185	57	98	106	131						
	St. Victoire, desservie de Sorel.....	30	39	9	14	15	40						
	William-Henry, Protestants.....	6	9	5	6	8	1						
	Eglise Congrégationnelle, Sorel.....	3	2				5						
		370	419	148	196	231	362			362			
ST. HYACINTHE	St. Aimé.....	122	127	33	39	44	166						
	St. Hyacinthe.....	144	151	50	83	90	122						
	St. Jude.....	38	24	13	20	22	20						
	St. Damase.....	66	70	21	23	29	84						
	St. Césaire.....	170	145	45	42	35	238						
	St. Hugues.....	69	53	12	33	31	58						
	St. Pie.....	136	133	39	50	42	177						
	St. Rosalie.....	40	32	24	20	13	39						
	St. Simon.....	52	32	13	10	16	58						
	St. Dominique.....	50	55	7	14	20	71						
	St. Barnabé.....	41	19	13	19	14	27						
	Eglise Evangélique ou Congrégationnelle de St. Pie.....	8	4	4	4	1	7						
	936	845	273	357	357	1067			1067				

Appen
(T.T.T.)

16o Jul

GÉNÉRAL DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, dans le DISTRICT de MONTRÉAL. -- (Continuation.)

Appendice
(T.T.T.)
16e Juillet.

COMTÉS.	PAROISSES.		BAPTÊMES.		Mariages.	SÉPULTURES.		Augmen- tion.	Diminution.	Augmen- tation totale.	Diminution totale.	Remarques.	
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.						
ROUVILLE	St. Marie de Monnoir	106	47	35	36	135							
	St. Jean-Baptiste	48	29	15	19	76							
	St. Athanase	148	45	66	63	183							
	Présentation	47	36	21	22	46							
	St. Hilaire de Rouville	29	26	10	9	11							
	St. Brigitte	30	37	10	16	11							
	St. Grégoire le Grand	60	46	13	22	25							
	St. Mathias, Pointe Olivier	46	36	25	14	17							
	Caldwell et Christie Manors	17	11	3	7	5							
	Baie de Missisquoi, Eglise d'Ecosse	17	9	2	2	4							
	Congrégation Episcopale de Christieville	10	12	6	4	4							
	Méthodistes Wesleyens, Clarenceville et lieux environnants	552	534	210	202	209	675			675		Point de rapport.	
	VERCHÈRES	Verchères	70	21	40	30	59						
		St. Antoine	46	14	13	13	52						
Varannes		103	44	56	47	95							
Contrecoeur		53	18	19	17	67							
Batail		60	21	35	48	39							
St. Marc													
		332	298	118	163	155	312			312		Point de rapport.	
CHAMBLY	Chambly (St. Joseph de)	101	33	52	50	113							
	Longueuil	90	39	37	45	89							
	Boucherville	68	30	37	36	53							
	St. Luc	24	7	6	7	37							
	St. Jean, Catholiques	111	39	40	42	132							
	Chambly, Eglise Anglicane	11	1	13	7	3							
	St. Jean, do	12	3	16	15	1							
	St. Jean, Methodistes Wesleyens	11	1	2	1	1							
	St. Bruno	10	4	5	6	27							
		438	157	208	209	475	475			475			

édice
(T.)
illet.

Appendice
(T.T.T.)

160 Juillet.

ETAT GÉNÉRAL DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, dans le DISTRICT de MONTÉRAL.—(Continuation.)

COMTÉS.	PAROISSES.	BAPTÊMES.		Mariages.	SÉPULTURES.		Augmen- tation totale.	Diminution totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
HUNTINGDON	St. Constant	56	52	28	30	36	43		
	Laprairie, Catholiques	118	105	35	70	64	89		
	Sault St. Louis	36	31	18	20	20	27		
	Ste. Philomène	60	41	16	16	21	64		
	Chateauguay	48	43	21	15	16	60		
	St. Philippe	48	40	22	24	21	43		
	Blairfinch	46	43	29	28	24	37		
	St. Edouard	90	109	34	35	42	122		
	St. Cypron	122	119	37	48	38	155		
	St. Valentin	78	73	14	32	25	94		
	St. Rémi	90	96	22	35	43	108		
	St. George	127	118	28	14	12	219		
	St. Jacques le Mineur	44	39	15	16	21	46		
	Notre Dame des Anges de Stanbridge et de Ste. Croix de Dunham. (mission de)	110	109	33	39	30	150		
	Laprairie, Eglise Anglicane	13	10	5	1	1	22		
	do Eglise d'Ecosse	12	3	4	7		
	Odell Town, Méthodistes Wesleyens	19	22	10	7	7	27		
	Eglise Congrégationnelle française protestante, Grande Ligne		Point de rapport.
	Arondissement de Henrysburch, Méthodistes		Point de rapport.
	Congrégation Episcopale, Lacolle et lieux environnans	14	7	3	3	1	17		Point de rapport.
Seconde Eglise Presbytérienne, Huntingdon		Point de rapport.	
Congrégation Episcopale, do	19	12	4	4	2	24		Point de rapport.	
Methodist New Connexion, Lacolle		Point de rapport.	
do Henrysburch		Point de rapport.	
Grande Ligne Protestante de Lacadie	2	3	1	2	3	1		Point de rapport.	
Eglise Congrégationnelle, Chateauguay	2	1		Point de rapport.	
Congrégation Episcopale, St. Rémi	15	15	6	1	3	26		Point de rapport.	
	1169	1088	381	444	432	1381			
BEAUHARNOIS	St. Clément	123	110	23	63	54	125		
	St. Timothé	86	107	33	35	24	134		
	Mission de St. Régis	23	28	10	8	9	34		
	St. Ancet	54	47	16	9	8	84		
	Townships de l'Est.	247	207	63	20	11	423		
	St. Isidore	39	47	23	13	18	55		
	Ste. Martine	140	133	30	37	47	182		
	St. Jean Christôme et autres	80	91	24	17	19	185		
	Hinchinbrooke, Eglise Anglicane		Point de rapport.
	Beauharnois, Eglise d'Ecosse	10	12	6	3	2	17		
	Ormstown	23	13	5	4	6	26		
	Eglise Protestante Episcopale, Chateauguay, Ormstown, etc.	17	16	2	1	1	31		
	Eglise Ecossoise Presbytérienne, Georgetown Nord et Sud	24	17	10	9	4	28		

App
(T.T.T.)
160

Appendice
(T.T.T.)
16e Juillet.

Appendice
(T.T.T.)
16e Juillet.

ETAT GÉNÉRAL DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, dans le DISTRICT DE MONTRÉAL.—(Continuation.)

COMTÉS.	PAROISSES.	BAPTÊMES.		Mariages.	SÉPULTURES.		Augmen- tation.	Diminution.	Augmen- tation totale.	Diminution totale.	Remarques.			
		Males.	Femelles.		Males.	Femelles.								
BEAUHARNOIS.—(Con- tinuation.)	PAROISSES. Congrégation Episcopale, Henningford, Sherrington, etc. Eglise Presbytérienne, do do Beech Ridge Eglise d'Ecosse, Dundee Eglise Congrégationnelle, Seigneurie de Beauharnois Congrégation Episcopale, Russell Town do Methodistes, do Arrondissement Huntingdon, Eglise d'Ecosse. Méthodistes Wesleyens, Durham et lieux environnans Eglise Congrégationnelle Russell Town Eglise d'Ecosse, Godmanchester, Hinchinbrooke, etc.	23	18	1	10	6	25				Point de rapport.			
		17	14	7	3	1	27					Point de rapport.		
		19	18	3	1	1	35					Point de rapport.		
		24	28	3	1	1	51					Point de rapport.		
		3	1	1	1		3					Point de rapport.		
		26	31	7	2	4	61					Point de rapport.		
		977	938	367	333	216	1457			1457				
		MISSISQUOI	St. Bernard de Lacolle. Mission du Township de Milton. St. Armand, (Est), Eglise Anglicane do (Ouest), do do Durham, (Nord), do do do (Sud), do do Arrondissement de do Methodist New Connexion Stanbridge, Eglise Baptiste Granby, Eglise Congrégationnelle Stanbridge, Eglise Anglicane Granby et Milton, Eglise Episcopale. Arrondissement de St. Armand, Méthodiste Wesleyens. do do Phillipsburg, Eglise Congrégationnelle.	60	53	19	14	14	85					Point de rapport.
				12	13	3	3	3	19					Point de rapport.
				12	7	3	9	2	7					Point de rapport.
2	3			1	2	2	3					Point de rapport.		
3	3			6	2	6	3					Point de rapport.		
2	2			1	2	2	2					Point de rapport.		
3	3			13	1	4	2					Point de rapport.		
22	20			6	6	5	31					Point de rapport.		
13	2			2	2	1	13					Point de rapport.		
4	3			6	3	2	2					Point de rapport.		
6	5	4	6	4	1					Point de rapport.				
4	3	4	1	1	5					Point de rapport.				
143	116	64	47	47	167			165						
STANSTEAD	Stanstead, Methodist New Connexion Arrondissement Sud, do, Methodistes Wesleyens Hatley, Eglise Anglicane Arrondissement de Potton, Methodist New Connexion. Congrégation Methodistes Wesleyens, Arrondissement de Stanstead Arrondissement de Bolton, Methodist New Connexion Eglise Protestante Méthodiste, Barnston Eglise Baptiste, arrondissement de Potton Methodist New Connexion, Canada East Congrégation Méthodiste Wesleyenne de Wesleyville										Point de rapport.			
											Point de rapport.			
												Point de rapport.		
		3	4	8	2	1	4					Point de rapport.		
				11	2	7						Point de rapport.		
												Point de rapport.		
		4	5	5	1	1	6					Point de rapport.		
		8	3	1	1	2	11					Point de rapport.		
		15	12	30	7	12	21			8		Point de rapport.		
												Point de rapport.		

Appendice (T.T.T.)

16e Juillet.

Appendice (T.T.T.)

16e Juillet.

ETAT GÉNÉRAL DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, dans le DISTRICT DE MONTRÉAL. — (Continuation.)

COMTÉS.	BAPTÊMES.		Mariages.	SÉPULTURES.		Augmen- tation totale.	Diminution.	Augmen- tation totale.	Diminution totale.	Remarques.
	Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.					
SHEFFORD	9.	10	8	4	1	14		14		
Shefford, Eglise Anglicane	10	10	4	2	4	14		14		Point de rapport.
do Méthodiste Wésleyenne, (arrondissement de)	10	8	4	1	3	14		14		
do Methodist New Connexion	6	7	4	1	1	11	1			
do Eglise Congrégationnelle			4							
do Eglise Congrégation Episcopale			4							
Abbotsford, Congrégation Episcopale										
Congrégation protestante Episcopale de la Société pour la propagation de l'Evangile	1			2	3		4			Point de rapport.
Stukely, Methodist New Connexion	1	1		1	1					
Eglise Presbytérienne du Canada	37	36	24	12	13	53	5	48		

RÉCAPITULATION DE L'ÉTAT pour l'année 1846.

COMTÉS.	BAPTÊMES.		Mariages.	SÉPULTURES.		Augmen- tation totale.	Diminution totale.	Augmen- tation totale.	Diminution totale.	Remarques.
	Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.					
Montréal	2065	1887	1087	1423	1393	1437	301	1136		
Outaouais	210	185	84	51	33	311		311		
Vaudreuil	475	495	159	165	177	628		628		
Lac des Deux Montagnes	553	573	194	192	189	744		744		
Terrebonne	623	581	190	310	291	603		603		
Leinster	679	643	260	316	296	680		680		
Berthier	769	791	225	452	499	609		609		
Richelieu	370	419	148	196	231	362		362		
St. Hyacinthe	936	845	273	357	357	1067		1067		
Rouville	552	534	210	202	209	675		675		
Verchères	332	293	118	163	155	312		312		
Chambly	438	454	157	208	209	475		475		
Huntington	1169	1088	381	444	432	1381		1381		
Beauharnois	977	938	267	232	216	1467		1467		
Missisquoi	143	116	64	47	47	167	2	165		
Stanstead	15	12	30	7	12	21	13	8		
Shefford	37	36	24	12	13	53	5	48		
TOTAL	10443	3894	3371	4777	4789	10992	321	10671		

ETAT GÉNÉRAL DES BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES pour l'année 1845, d'après les Regîres déposés dans le Bureau du Protonotaire, depuis le dernier rapport pour l'année 1845.

COMTÉS.	PAROISSES.		BAPTÊMES.		Mariages.	SÉPULTURES.		Augmen- tation.	Diminution.	Augmen- tation totale.	Diminution totale.	Remarques.	
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.						
MONTREAL.	Eglise Presbytérienne, Faubourg St. Laurent, 1845.		23	13	56	22	13	1					
	Free Church, rue Côté, 1845.		3	5	1	1	7					
	Eglise de St. Paul, 1845.		5	8	3	2	6	5			13		
			31	26	60	24	20	13				
LAC DES DEUX MON- TAINES.	Eglise Presbytérienne, Lachute, 1845.		3	8	2	2	9		9		
	Eglise Evangélique, St. Pie, 1845.		8	9	2	1	1	15		15		
LEINSTER.	Congrégation Episcopale, Mascouche, 1845.		12	14	3	1	2	23					
	do do Rawdon, 1845.		39	19	7	4	7	47					
			51	33	10	5	9	70		70		
HUNTINGDON.	Eglise Presbytérienne, Beech Ridge, 1845.		3	3	1	1	5					
	Eglise Congrégationnelle, Lacadie, 1845.		5	3	1	8					
	St. Jacques le Mineur, 1845.		43	41	13	11	19	54					
	Methodist New Connexion, Canada Est, 1845.		13	16	3	2	1	26					
			64	63	18	13	21	93		93		
OUTAOUAIS.	Eglise Anglicane, Clarendon, 1845.		28	29	23	4	5	48					
	St. Paul d'Avimer et autres Missions, 1845.		72	80	26	10	6	136					
	St. Gregoire de Naziance, 1845.		51	39	20	2	4	84					
			151	148	69	16	15	268		268		

MONK, COFFIN ET PAPINEAU,
Protonotaire, B. R.

BUREAU DU PROTONOTAIRE,
Montréal, 23 Mars, 1847.

Appendice
(T.T.T.)
16e Juillet.

Appendice
(T.T.T.)
16e Juillet.

Appendice
(T.T.T.)
16e Juillet.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTRÉAL.

COMPTÉS.	PAROISSES.	Naissances.	Mariages.	Sépultures.	COMTÉS.	PAROISSES.	Naissances.	Mariages.	Sépultures.
Montréal	Neuf Paroisses	3952	1087	2816	Rouville	Sept Paroisses	1086	210	411
Outaouais	Cinq do	395	84	81	Verchères	Six do	630	118	381
Vaudreuil	Sept do	970	159	342	Chambly	Cinq do	892	157	417
Lac des Deux Montagnes	Huit do	1125	194	381	Huntington	Treize do	2257	381	876
Terrebonne	Onze do	1204	190	601	Beauharnois	Treize do	1915	267	448
Lévis	Douze do	1322	260	642	Missisquoi	Six do	259	64	94
Berthier	Douze do	1560	225	951	Stanstead	Quatre do	27	30	19
Richelieu	Cinq do	789	148	427	Shefford	Deux do	73	24	25
St. Hyacinthe	Douze do	1781	273	714			20237	3871	9566

MONK, COFFIN & PAPINEAU,
Protonotaire, B. R.

BUREAU DU PROTONOTAIRE
Montréal, 23 Mars, 1847.

ETAT GÉNÉRAL DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES DANS LE DISTRICT DE GASPÉ, pour l'année 1846.

Année.	COMTÉS.	BAPTÊMES.		Mariages.	SÉPULTURES.		Augmentation de la population, ainsi qu'il appert par la différence entre les baptêmes et les sépultures.	Augmentation totale de la population par Comté.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
1846.	BONAVENTURE.	Restigouche, Eglise d'Ecosse	17	8	5	37	307	Point de Rapport.	
		do Catholiques Romains	25	104	74	461			
		Carleton, do	30	22	7	35			
		New Richmond, do	50	38	7	72			
		Hamilton, do	13	12	1	24			
		Cox, etc., Eglise Anglicane	10	13	2	16			
		do Catholiques Romains	39	36	6	57			
		Percé, etc., do	47	40	10	66			
		do Eglise Anglicane	87	61	21	115			
		Gaspé Basin, do	16	8	0	21			
Douglas Town, Catholiques Romains	9	16	6	18					
		326	263	104	74	54	461	154	

New Carlisle, 6 Juillet, 1847.

WILKIE & TREMBLAY, P.B.R.